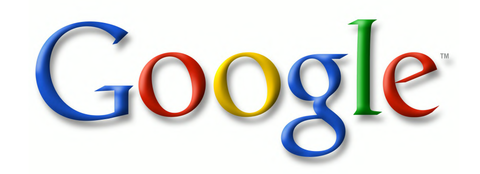


RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

PUBLIÉ

Sous la direction de M. P.-M. ROUX,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

TOME QUATRIÈME.



MARSEILLE,

IMPRIMERIE DE CARNAUD FILS, RUE 2me CALADE, N° 1.

1840.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique du Département des Bouches-du-Rhône.

Lorsque en 1836, et en séance solennelle, (1) nous avons exprimé le vœu que chaque département français eût une Société semblable à la nôtre, nous avons désiré que, partout dans notre patrie, les avantages de la statistique fussent attestés par un grand empressement à cultiver cette science. Déjà notre vœu commence à se réaliser : quelques nouvelles Sociétés de statistique ont été instituées et il parait que le besoin d'en fonder beaucoup d'autres se fait généralement sentir. Mais il faut que pas un des quatre-vingt-six départemens de France ne soit oublié

(1) Voyez notre procès-verbal de la séance publique tenue en 1836, par la Société de statistique de Marseille. (in-8° de 118 pag. Marseille, 1838.)

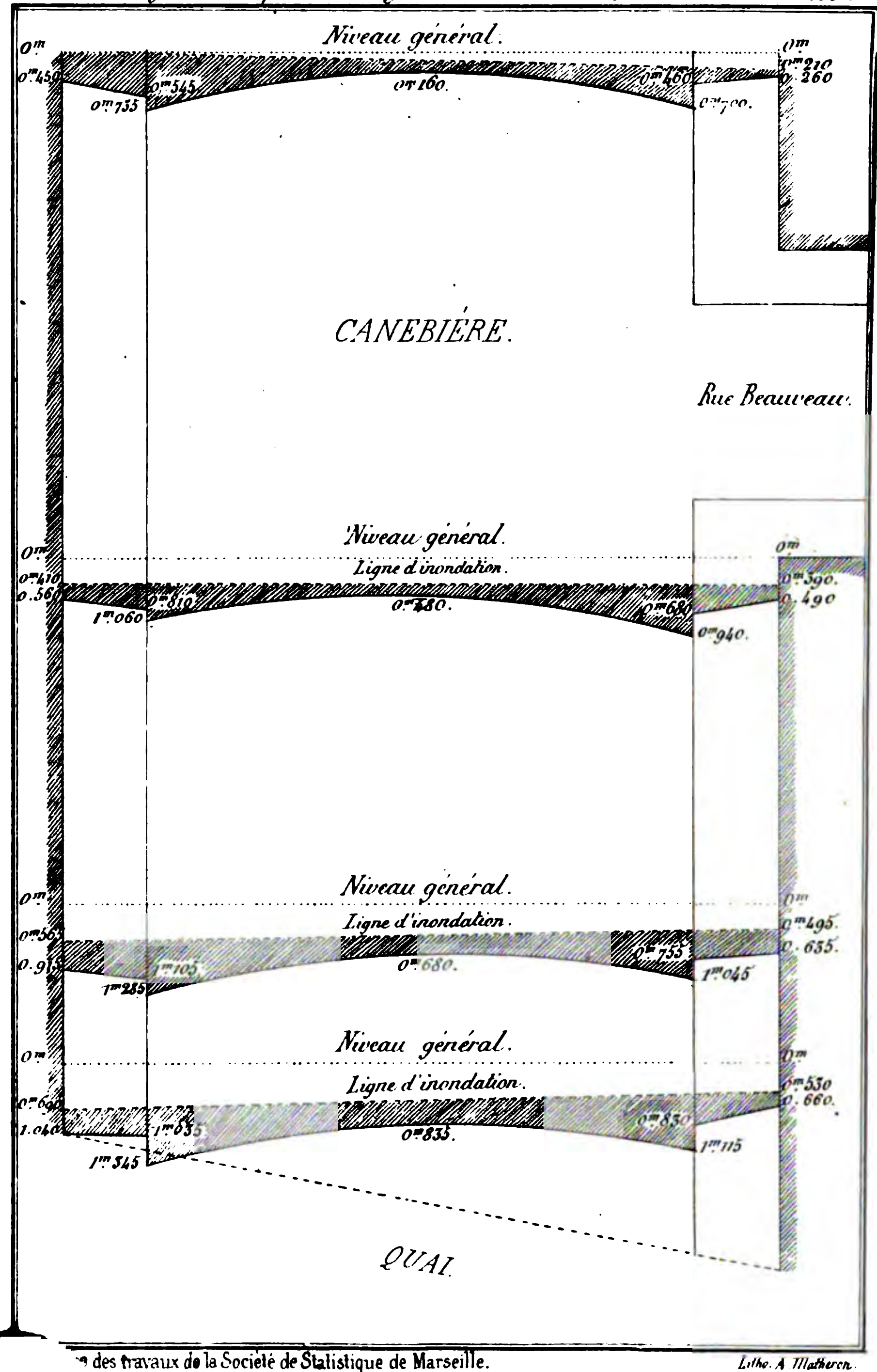
dans l'étude des divers ordres de faits qui le concernent. Alors il suffirait sans doute de coordonner les différens travaux statistiques émanés de toutes les parties du royaume pour faire connaître celui-ci dans ses moindres détails. Qui ne comprend l'utilité d'un tel résultat ? Qui ne voit que rien n'est plus important pour une nation qu'une parfaite connaissance de ce qu'elle a été, de ce qu'elle est et de ce qu'elle doit être ? Les amis du pays ne peuvent donc qu'applaudir à ceux qui tendent à ce but par des investigations incessantes.

Notre Société a, l'une des premières, donné une grande impulsion aux esprits pour inspirer le goût des études statistiques. Mais si par le recueil de ses travaux, elle a surtout prouvé l'indispensable nécessité de ces études, elle ne se dissimule pourtant pas combien il lui reste à faire encore. Elle a compris qu'elle devait, à l'époque actuelle, imprimer une autre direction à ses recherches et que partant elle avait besoin de se reconstituer sur de nouvelles bases ; c'est ce dont elle s'occupera cette année. Son but étant d'augmenter ainsi ses richesses, notre Répertoire ne sera évidemment que plus intéressant. Or, si des personnes honorables ont encouragé nos efforts par des témoignages flatteurs, nous sommes aujourd'hui plus que jamais autorisés à compter sur leur bienveillant appui.

Le quatrième volume se composera de quatre livraisons dont la publication aura lieu à *des époques indéterminées*, et suivant le plan adopté pour les livraisons précedentes.

Profil de l'Inondation de la partie inférieure de la Canebière

lors de l'orage du 21 Septembre 1839. Echelle du Plan $\frac{1}{300}$ et des Profils $\frac{1}{100}$.



 Litho. A. Mathéron.

MÉTÉOROLOGIE.

Inondation de la Canebière par l'orage du 21 *septembre* 1839; *par* M. VALZ, *directeur de l'Observatoire royal de Marseille, membre actif de la Société.*

Cet orage déjà décrit dans le n° 3 de la 3me année du *Répertoire des travaux de la Société*, a produit une si forte averse et les effets qui en sont résultés, principalement sur la partie inférieure de la Canebière, en ont été si extraordinaires, qu'il m'a paru y avoir quelqu'intérêt à les constater avec exactitude. Pour cela j'ai fait le nivellement de la partie de la Canebière qui a été submergée, à l'aide d'un bon niveau à bulle d'air et à lunette. Sur la longueur de cette partie qui s'élève à 45 mètres, j'ai pris quatre profils en travers de la Canebière dont la largeur est de 30 mètres. Pour chacun d'eux j'ai déterminé les niveaux de l'axe de la Canebière, du fond des gondoles, des bords des trotoirs et du sol près des façades de chaque côté, en me fesant indiquer les points les plus élevés auxquels l'inondation s'était portée. Il en est résulté le plan que j'ai l'honneur de vous présenter, avec les quatre profils, qui m'ont mis à même de calculer autant de sections verticales de la lame d'eau; ensuite avec la pente générale de la Canebière qui est de 4m38 sur 340 mètres de longueur, ou 13 millim. par mètre, j'ai calculé par les formules de Prony, la vitesse de courant qui en résulte, allant à 3,5 mètres par seconde, ce qui donnait un débit de 30 à 35 m. cubes par seconde, et formait une véritable rivière, qui se précipitait de deux pieds de hauteur dans le port avec tout le fracas d'un torrent. On assure même qu'on a vu des enfans qui pouvaient y nager. Cet orage

vous ayant été déjà décrit, je rappellerai seulement qu'il tomba 40 millim. d'eau en 25 minutes de temps; mais la submersion de la Canebière ne dura qu'environ 5 minutes, ce qui est occasionné par la situation de cette partie de la ville au fond d'une vaste déclivité, dont les pentes plus ou moins rapides et plus ou moins prolongées, nécessitent des intervalles de temps différens pour que les divers affluens puissent parvenir dans la partie la plus basse. On pourra remarquer que les sections verticales des quatre profils n'offrent pas la même surface de débouché. Ainsi la première section est de 8^{m},1 carrés, et la seconde de 7^{m},6 carrés seulement, ce qui indique qu'une partie du courant s'écoulait, par la rue Beauvau, et se trouve confirmé par la pente en travers de la surface des eaux, qui ont 21 cent. de moins de hauteur du côté de cette rue. Le troisième profil offre une section verticale de 9^{m},4 carrés et le quatrième de 10 m. carrés, augmentations sur la deuxième section qui peuvent s'expliquer par le surplus des eaux versées des toitures, et un ralentissement de vitesse occasionné par diminution de pente ou obstacles au débouché sur le quai. Il m'a paru convenable de consigner ces résultats à la Société de statistique à cause de l'utilité qu'ils peuvent offrir relativement aux divers projets d'écoulement qui ont été présentés pour l'assainissement du port et de la ville, et mes désirs seront accomplis si elle veut bien les agréer avec indulgence.

Observations *météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Janvier* **1840.**

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	BAROMÈ.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROMÈ.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROMÈ.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.			Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	763,25	+11°0	+ 5°6	762,20	+11°0	+10°4	761,55	+11°0	+11°1	E.	Quelq. lég. nuag., brouillards.		
2	761,80	10,3	6,6	761,00	10,2	9,6	761,05	10,8	11,4	N.O.	Quelques brouillards.		
3	761,15	10,0	10,6	760,00	10,0	13,4	760,60	10,0	15,9	N.O. grand frais	Id. id.		
4	758,90	10,0	8,4	757,45	10,0	10,4	756,65	10,0	11,1	N.O.	Quelques nuages.		
5	753,40	10,0	8,9	752,50	10,2	10,8	752,15	10,2	10,9	N.O.	Idem		
6	753,70	10,0	9,4	753,45	10,0	9,9	753,05	10,0	10,4	N.O. assez fort.	Quelq. lég. nuag., fort rares.		
7	753,00	10,0	2,9	753,60	10,0	11,4	755,40	10,0	13,5	N.O.	Nuag., br., un p. de pl. v. 3 h. 1/2 s		0,22
8	761,45	9,5	5,4	761,45	9,5	8,3	761,45	9,5	7,9	N.O.	Idem brouillards.		
9	762,90	9,2	3,6	762,55	9,0	6,4	762,25	9,0	4,4	N.O. grand frais	Serein, brouillards.		
10	764,45	8,5	2,4	764,60	8,4	6,4	764,95	8,2	6,9	N.O.	Quelques nuages, brouillards.		
11	767,85	7,8	4,4	767,75	7,8	6,7	767,60	7,8	7,4	N.O. grand frais	Très-nuageux, brouillards.		
12	766,75	7,2	4,3	766,10	7,0	7,6	765,90	7,0	8,7	N O.	Serein, brouillards.		
13	767,75	7,0	3,9	766,85	7,0	8,6	766,50	7,0	8,6	Variable.	Id. id.		
14	766,85	6,7	4,5	766,40	6,8	10,5	765,75	6,8	10,2	S.E. bonne br.	Quelq. lég. nuag., fort rares, br.		
15	768,20	6,6	5,4	767,80	6,8	10,1	767,60	6,8	10,5	N.O.	Serein, brouillards.		
16	765,50	6,8	5,4	764,15	7,0	10,6	763,10	7,0	7,1	N.E	Très nuag., id., pluie par interv.		0,81
17	759,55	7,0	5,4	758,00	7,0	7,4	755,95	7,0	7,1	E.	Idem, brouillards, pluie.		2,06
18	759,65	6,8	6,9	761,15	7,0	10,4	762,00	7,0	10,6	N.O.	Quelques nuages, brouillards.		
19	767,60	7,0	5,4	767,05	7,0	9,4	766,25	7,0	10,9	N.O.	Nuageux, brouillards.		
20	765,10	7,0	8,5	765,35	7,0	11,0	764,50	7,0	11,6	N.O.	Id. brouil., pluie vers 9 h. du m		0,52
21	766,95	7,5	10,7	766,60	7,5	14,4	766,00	8,0	13,9	N O.	Très nuageux, brouillards		
22	767,25	8,2	10,6	766,65	8,2	12,4	766,25	8,5	13,4	N.O. grand frais	Quelques lég. nuages fort rares.		
23	766,15	9,0	11,6	765,90	9,0	12,9	766,25	9,0	13,3	N. O. fort.	Serein.		
24	764,60	9,5	10,1	768,60	9,8	11,9	761,25	9,8	14,4	N.O.	Quelques nuages, brouillards.		
25	757,65	10,0	9,9	758,20	10,0	10,4	758,65	10,0	10,9	N.O fort.	Nuageux.		
26	763,75	10,0	8,5	762,10	10,0	12,6	760,70	10,0	12,5	O.	Quelques éclaircis, brouillards.		
27	759,20	10,0	10,6	759,35	10,0	11,6	758,45	10,0	11,9	N.O. assez fort	Quelq. nuag., un p. de pluie cet n.	0,15	
28	765,30	10,0	7,4	765,10	10,0	9,9	764,35	10,0	10,8	N.O. grand frais	Id. un peu de pluie cette nuit.	0,22	
29	761,40	10,0	9,4	760,95	10,0	11,6	759,80	10,0	13,6	O.	Quelques légers nuages, brouil.		
30	761,95	10,0	8,9	761,40	10,0	11,9	760,70	10,0	12,8	N.O.	Serein, brouillards.		
31	759,20	10,5	12,1	758,55	10,5	12,4	756,95	10,5	12,7	S. E. fort.	Couvert, pluie vers 9 h. du soir.		
	762,65	8,81	7,31	762,19	8,84	10,33	761,71	8,85	10,85	Moyennes	Total.	0,37	3,61

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre . . . . 767^{mm},36, le 15 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . 750 ,78, le 7 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois . 762 ,65.
Plus grand degré de chaleur . . . . + 15° ,9, le 3 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . + 0 ,3, le 10 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois . . . . + 8 ,11.
Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . . 3^{mm},6 ; La nuit. . . . 0 ,4 } Total . . 4^{mm},0.

Nombre de Jours . . . .
- de pluie . . . . 7.
- entièrement couverts . . . . . 1.
- très nuageux . . . . 5.
- nuageux . . . . 5.
- sereins. . . . . 6.
- de gros vent. { S.E. 1 ; N.O. 2 } . . . . 3.
- de brume ou de brouillards . 22.
- de tonnerre . . . . 0.

Observations *météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Février 1840.*

DATES.	9 heures du matin. BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	Midi. BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	8 heures du soir. BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	VENTS	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm											mm	mm
1	754,75	+10°8	+12°4	754,65	+10°8	+13°3	753,75	+11°0	+12°9	S.E. très fort.	Quelq. écl, un p de pl. v. 6 h. s.	10,20	
2	751,55	11,0	14,4	751,20	11,0	16,8	751,65	11,0	15,4	S. E. très fort.	Nuageux, pluie vers 9 h. du s.		
3	749,10	11,4	9,6	748,55	11,4	9,1	747,30	11,2	9,7	N. E.	Couvert, pluie.	16,70	4,24
4	741,95	11,2	11,3	743,00	11,1	9,5	742,60	11,2	8,9	N.O. fort	Très nuageux, pluie à 6 h du m.	7,58	2,52
5	744,35	10,8	6,9	744,60	10,8	8,7	745,30	10,8	9,1	N.O. fort.	Id.		
6	751,45	10,0	7,9	753,45	10,0	9,4	751,90	10,0	9,6	N.O. très fort.	Quelques nuages.		
7	758,45	9,8	8,5	758,05	9,8	10,5	757,75	9,8	12,3	N.O. grand frais	Couvert.		
8	756,95	10,0	10,5	755,95	10,0	12,4	755,80	10,0	11,9	N.O. fort.	Quelques légers nuages.		
9	758,20	9,6	8,3	758,40	9,7	10,4	758,10	9,7	11,3	N.O. fort.	Quelq. lég. nuag., fort rares.		
10	762,95	9,7	7,6	763,35	9,8	12,5	762,85	9,8	12,1	S.E.	Serein, brouillards.		
11	764,85	9,5	7,1	764,70	9,7	9,9	763,50	9,8	11,3	N O	Quelques nuages, brouillards.		
12	765,20	9,5	8,9	764,60	9,5	12,4	763,90	9,5	12,3	S.E bonne brise	Nuageux.		
13	762,45	9,5	9,5	761,75	9,5	11,6	760,25	9,8	11,6	S.E.	Couvert.		
14	758,60	9,8	11,5	758,15	10,0	13,3	757,55	10,0	11,7	S.E. fort.	Quelques éclaircis.		
15	758,45	10,0	9,6	758,45	10,0	9,9	757,80	10,0	10,6	O.	Couvert, pluie.	17,35	10,88
16	757,50	10,0	4,6	756,85	10,0	8,4	756,15	10,0	10,6	N.O.	Très nuageux, brouillards.		
17	757,95	9,8	9,6	757,60	10,0	12,3	756,70	10,0	12,2	N.O.	Id. brouillards.		
18	755,00	9,7	5,9	753,65	9,8	8,6	752,25	9,8	9,6	N.O grand frais	Quelq. lég. nuag., fort rar., br.		
19	754,00	9,2	4,1	753,95	9,1	6,9	754,00	9,0	8,2	N.O. grand frais	Quelques nuages.		
20	758,00	8,8	+0,4	759,05	8,7	0,2	759,30	8,7	1,4	N.O.	Couv., neige de 7 h. du m. j. 4 h. du s.		1,30
21	759,70	7,8	−0,4	759,50	7,8	2,4	758,85	7,7	4,2	N.O. grand frais	Serein.		
22	759,30	7,0	+1,5	759,15	7,0	3,3	759,15	7,0	4,5	S.E.	Presq. tout couvert, brouillards		
23	760,60	6,6	4,9	760,15	6,6	5,6	760,05	6,6	4,5	S.E. fort.	Couvert.		
24	765,70	6,3	5,4	766,60	6,2	7,6	766,50	6,2	7,6	S E.	Quelq. lég. nuag., brouillards.		
25	770,40	6,0	5,7	770,65	6,0	8,1	769,90	6,2	8,6	Variable.	Serein, brouillards.		
26	768,75	6,0	5,5	768,10	6,2	9,9	766,85	6,2	9,1	S.E. bonne brise	Quelques éclaircis, brouillards		
27	764,15	6,2	6,4	763,35	6,2	9,2	762,25	6,3	8,5	S.E. bonne brise	Quelq. nuages, brouillards.		
28	761,50	6,2	5,4	760,25	6,2	9,3	759,10	6,2	9,7	S.E. bonne brise	Très nuageux, brouillards.		
29	758,70	6,4	6,5	757,85	6,5	11,3	757,00	6,8	11,4	E.	Quelq. lég. nuag., fort rares, b.		
	758,29	8,92	7,23	758,12	8,95	9,39	757,62	8,98	9,65	Moyennes.	Total.	51,83	18,94

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre	769^{mm},90, le 25 à midi.	
Moindre *idem*	740 ,61, le 4 à 9 h. du matin.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois	758 ,65.	
Plus grand degré de chaleur	+ 16° ,3, le 2 à midi.	
Moindre *idem*	— 2 ,0, le 21 à minima.	
Température moyenne du mois	+ 7 ,18.	
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour	18^{mm},9	Total. . 70^{mm},7.
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit	51 ,8	

Nombre de Jours		
de pluie		4.
entièrement couverts		6.
très nuageux		9.
nuageux		2.
sereins		3.
de gros vent	S.E. 4 / N.O. 5	9.
de brume ou de brouillards		12.
de tonnerre		0.

Observations ***météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Mars 1840.***

DATES.	9 HEURES DU MATIN. Barome.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	MIDI. Barome.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	3 HEURES DU SOIR. Barome.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. v. du Soleil.	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	759,75	+ 6°7	+ 8°3	759,60	+6°8	+10°6	759,45	+6°8	+10°1	S E. bonne br.	Quelques nuag., brouillards.		
2	762,65	6,8	5,4	762,20	6,9	8,4	761,25	7,0	8,3	S. E. bonne br.	Quelques éclaircis.		
3	756,25	6,8	3,3	754,85	6,9	5,4	753,90	6,8	6,7	N. O.	Serein, brouillards.		
4	760,20	6,5	4,1	761,00	6,5	5,7	761,30	6,5	7,2	N. E.	Couvert, brouillards, pluie.		2,02
5	767,20	6,5	7,7	767,10	6,5	10,6	766,30	6,5	11,2	O.	Quelques nuages, brouillards.		
6	768,05	6,5	8,1	767,65	6,7	10,5	767,35	6,8	9,4	E.	Couvert, brouillards.		
7	769,85	7,0	8,1	769,40	7,0	10,5	769,25	7,0	11,3	Variable	Quelques nuages, brouillards.		
8	771,25	7,2	8,9	770,50	7,5	10,9	769,80	7,6	11,1	Variable.	Serein, brouillards.		
9	768,50	7,8	8,5	767,45	8,0	10,9	765,80	8,0	12,9	N. O.	Id. id.		
10	761,00	8,0	6,4	760,45	8,0	10,4	759,25	8,0	12,4	N. O.	Id. id.		
11	755,80	8,0	6,9	755,35	8,0	11,4	755,50	8,1	12,2	N. O. assez fort.	Quelques nuages.		
12	760,55	8,4	8,8	760,30	8,4	9,9	759,60	8,6	10,5	N. O. grand frais	Très-nuageux.		
13	761,10	8,8	8,2	760,75	9,0	10,4	759,75	9,0	11,6	N O.	Serein, brouillards.		
14	756,00	8,8	7,9	754,70	8,8	10,5	753,80	9,0	11,2	N. O. très fort.	Idem		
15	754,55	9,0	8,9	753,75	9,0	12,6	752,75	9,0	12,6	N. O. assez fort.	Idem		
16	753,85	9,0	8,1	753,30	9,1	11,8	752,40	9,2	13,4	N. O.	Nuageux.		
17	755,20	9,5	10,9	755,50	9,8	13,9	755,45	9,8	11,6	S. E.	Très-nuag., br., pl. v. 5 h. du s.		0,08
18	754,40	10,0	7,5	754,05	10,0	11,4	752,90	10,0	12,4	N. O. grand frais	Quelques nuages.		
19	750,35	10,0	8,1	750,15	10,0	9,7	749,80	10,0	7,4	E.	Quelques éclaircis, pluie.		6,03
20	755,95	9,8	5,4	751,05	10,0	8,4	755,50	9,8	9,9	N O. assez fort.	Serein.	2,07	
21	755,10	9,1	6,4	755,75	9,0	6,2	754,15	9,0	5,6	N. O. violent.	Idem.		
22	758,60	8,0	4,9	758,40	8,0	6,5	757,50	8,0	6,6	N. O. trés fort.	Idem.		
23	758,90	7,6	5,4	757,45	7,8	7,4	755,55	7,8	7,6	N. O. fort.	Nuageux.		
24	754,55	7,2	4,6	753,70	7,2	7,5	753,10	7,1	6,4	N. O. fort.	Id. écl., vers le N. O. à 7 h. du s.		
25	753,55	6,0	0,1	753,05	6,4	4,1	752,75	6,8	6,6	N. O. grand frais	Quelq. écl., neige de 9 à 10 h. m.		0,24
26	756,65	6,2	1,9	756,80	6,2	4,6	756,40	6,2	5,4	N. O. assez fort	Quelques nuages.		
27	757,10	5,7	0,9	756,60	5,8	4,4	756,20	5,8	5,4	N. O. fort.	Quelques legers nuages.		
28	756,55	5,7	2,4	754,95	6,0	6,4	753,75	6,0	7,6	N. O.	Quelq. leg. nuag., fort rares.		
29	751,60	5,6	3,4	751,30	5,8	7,4	750,75	5,8	8,9	N. O. grand frais	Serein.		
30	754,80	5,8	6,4	755,10	6,0	10,3	756,25	6,0	10,1	N. O. grand frais	Très nuageux.		
[illegible]	[illegible]9,65	6,0	5,4	760,05	6,0	8,6	759,75	6,0	9,6	S. E.	Serein, brouillards.		
		7,55	6,27	758,16	7,65	8,95	757,66	7,68	9,47	Moyennes.	Total.	2,07	8,37

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre . . . . 769^{mm},90, le 25 à midi.
Moindre *idem*. . . . . 740 ,61, le 4 à 9 h. du matin.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois . 758 ,65.
Plus grand degré de chaleur . . . . + 16° ,3, le 2 à midi.
Moindre *idem*. . . . . — 2 ,0, le 21 à minima.
Température moyenne du mois . . . . + 7 ,18.

Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . . 18^{mm},9 ; La nuit. . . . 51 ,8 } Total. . 70^{mm},7.

Nombre de Jours . . . . {
de pluie . . . . 4.
entièrement couverts . . . . . 6.
très nuageux . . . . 9.
nuageux . . . . 2.
sereins. . . . . 3.
de gros vent. { S.E. 4 ; N.O. 5 } . . . . 9.
de brume ou de brouillards . 12.
de tonnerre . . . . 0.
}

Observations *météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Mars* 1840.

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	BAROME.	Thermomètre		BAROME.	Thermomètre		BAROME.	Thermomètre				v. du Soleil.	Couch. du Sol.
		du bar.	Extér.		du bar.	Extér.		du bar.	Extér.				
	mm			mm			mm					mm	mm
1	759,75	+ 6°7	+ 8°3	759,60	+6°8	+10°6	759,45	+6°8	+10°1	S. E. bonne br.	Quelques nuag., brouillards.		
2	762,65	6,8	5,4	762,20	6,9	8,4	761,25	7,0	8,3	S. E. bonne br.	Quelques éclaircis.		
3	756,25	6,8	3,3	754,85	6,9	5,4	753,90	6,8	6,7	N. O.	Serein, brouillards.		
4	760,20	6,5	4,1	761,00	6,5	5,7	761,30	6,5	7,2	N. E.	Couvert, brouillards, pluie.		2,02
5	767,20	6,5	7,7	767,10	6,5	10,6	766,30	6,5	11,2	O.	Quelques nuages, brouillards.		
6	768,05	6,5	8,1	767,65	6,7	10,5	767,35	6,8	9,4	E.	Couvert, brouillards.		
7	769,85	7,0	8,1	769,40	7,0	10,5	769,25	7,0	11,3	Variable	Quelques nuages, brouillards.		
8	771,25	7,2	8,9	770,50	7,5	10,9	769,80	7,6	11,1	Variable.	Serein, brouillards.		
9	768,50	7,8	8,5	767,45	8,0	10,9	765,80	8,0	12,9	N. O.	Id. id.		
10	761,00	8,0	6,4	760,45	8,0	10,4	759,25	8,0	12,4	N. O.	Id. id.		
11	755,80	8,0	8,9	755,85	8,0	11,4	755,50	8,1	12,2	N. O. assez fort.	Quelques nuages.		
12	760,55	8,4	8,8	760,30	8,4	9,9	759,60	8,6	10,5	N. O. grand frais	Très-nuageux.		
13	761,10	8,8	8,2	760,75	9,0	10,4	759,75	9,0	11,6	N. O.	Serein, brouillards.		
14	756,00	8,8	7,9	754,70	8,8	10,5	753,80	9,0	11,2	N. O. très fort.	Idem		
15	751,55	9,0	8,9	753,75	9,0	12,6	752,75	9,0	12,6	N. O. assez fort.	Idem		
16	753,85	9,0	8,1	753,30	9,1	11,8	753,40	9,2	13,4	N. O.	Nuageux.		
17	755,20	9,5	10,9	755,50	9,8	13,9	755,45	9,8	11,6	S. E.	Très-nuag., br., pl. v. 5 h. du s.		0,08
18	754,40	10,0	7,5	754,05	10,0	11,4	752,90	10,0	12,4	N. O. grand frais	Quelques nuages.		
19	750,35	10,0	8,1	750,15	10,0	9,7	749,80	10,0	7,4	E.	Quelques éclaircis, pluie.		6,03
20	755,95	9,8	5,4	751,05	10,0	8,4	755,50	9,8	9,9	N. O. assez fort.	Serein.	2,07	
21	755,10	9,1	6,4	755,75	9,0	6,2	754,15	9,0	5,6	N. O. violent.	Idem.		
22	758,60	8,0	4,9	758,40	8,0	6,5	757,50	8,0	6,6	N. O. très fort.	Idem.		
23	758,90	7,6	5,4	757,45	7,8	7,4	755,65	7,8	7,6	N. O. fort.	Nuageux.		
24	754,55	7,2	4,6	753,70	7,2	7,5	753,10	7,1	6,4	N. O. fort.	Id. écl., vers le N. O. à 7 h. du s.		
25	753,55	6,0	0,1	753,05	6,4	4,1	752,75	6,8	6,6	N. O. grand frais	Quelq. écl., neige de 9 à 10 h. m.		0,24
26	756,65	6,2	1,9	756,80	6,2	4,6	756,40	6,2	5,4	N. O. assez fort	Quelques nuages.		
27	757,10	5,7	0,9	756,60	5,8	4,4	756,20	5,8	5,4	N. O. fort.	Quelques legers nuages.		
28	756,55	5,7	2,4	754,95	6,0	6,4	753,75	6,0	7,6	N. O.	Quelq. leg. nuag., fort rares.		
29	751,60	5,6	3,4	751,30	5,8	7,4	750,75	5,8	8,9	N. O. grand frais	Serein.		
30	754,80	5,8	6,4	755,10	6,0	10,3	756,25	6,0	10,1	N. O. grand frais	Très nuageux.		
31	759,65	6,0	5,4	760,05	6,0	8,6	759,75	6,0	9,6	S. E.	Serein, brouillards.		
	758,70	7,55	6,27	758,16	7,65	8,95	757,66	7,68	9,47	Moyennes.	Total.	2,07	8,37

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre. . . . . 770^{mm},36, le 8 à 9 h. du matin.
Moindre *idem* . . . . 748 ,59, le 19 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois . 758 ,72.
Plus grand degré de chaleur. . . . . +13° ,9 , le 17 à midi.
Moindre *idem* . . . . — 1 ,3 , le 26 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . + 6 ,22.

Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . 8^{mm}4, / La nuit. . . 2 1, } Total. . 10^{mm},5.

Nombre de Jours. . . . .
- de pluie. . . . . 3.
- entièrement couverts. . . . . 2.
- très nuageux. . . . . 6.
- nuageux . . . . 3.
- sereins. . . . . 12.
- de gros vent N. O. . . . . . 6.
- de brume ou de brouillards . 12.
- de tonnerre. . . . . 0.

ARCHÉOLOGIE.

Rapport de M. Fouque *d'Arles, avocat, membre actif de la Société, sur un opuscule intitulé :* Inscriptions en vers du Musée d'Aix, etc. ; *par* M. Rouard, *bibliothécaire de la ville d'Aix, membre correspondant de la Société.*

Ce que l'inimitable fabuliste a dit des hommes s'applique d'une manière non moins exacte aux œuvres de l'esprit humain. *S'il ne faut pas juger des gens sur l'apparence*, il ne faut pas non plus juger un livre sur l'ampleur ou l'exiguïté de ses proportions. Telle œuvre d'une vaste étendue n'a pas même le mérite du sens commun ; ainsi voyons-nous la plupart des romans modernes que nos hardis dramaturges jettent à la foule, à cette foule qui est avide d'émotions, parce que, à force de surexcitation anormale, elle a perdu le goût de tout ce qui est bon, juste, vrai, selon les lois de la nature et de la raison. Mais si le romantisme avec tous les crimes qu'il invente, avec tous ses poignards, ses poisons, ses suicides, ses spectres et toutes ses invraisemblances ne peut avoir l'approbation ou les sympathies du vrai littérateur qui, toujours et avant tout, dans l'intérêt des peuples, doit se montrer homme moral dans ses ouvrages, le moindre livre qui aura un but d'utilité réelle obtiendra ses éloges, et si ce livre traite une question scientifique avec esprit et profondeur, il méritera les honneurs d'un rapport spécial auprès des sociétés savantes, quelque brèves que soient ses proportions, parce qu'alors cette brieveté est encore un mérite.

Tel est, Messieurs, l'opuscule dont M. Rouard, savant bibliothécaire de la ville d'Aix, a fait hommage à notre Société, hommage d'autant plus précieux que cet opuscule parfaitement imprimé sur beau papier, n'a été tiré qu'à 101 exemplaires.

Le but de M. Rouard est d'initier ses lecteurs aux mystères artistiques des *Inscriptions en vers du Musée d'Aix*. Ces derniers mots sont l'intitulé de la brochure que l'auteur a divisée en cinq paragraphes et une appendice.

1er §. — Dans le premier paragraphe, l'écrivain archéologue ou paléographe nous avertit que les inscriptions grecques ou latines en vers sont fort rares dans les Musées, surtout les inscriptions d'une certaine étendue comme celles qu'il publie et dont la première est inédite. « Dès » lors, dit-il, elles deviennent de véritables compositions » littéraires qui caractérisent plus ou moins une époque; » et dont le texte, quoique parfois incorrect, grace à la » négligence ou à l'ignorance de l'ouvrier, n'a du moins » pas été altéré par la succession des copistes. Ainsi, les » inscriptions antiques peuvent être regardées comme de » vrais manuscrits *princeps* quasi-autographes, générale» ment plus anciens que les manuscrits grecs et latins » qui ont échappé au ravage du temps et aux barbares » de toutes les époques. »

Ce qui ajoute à l'intérêt qu'elles ont pour nous, nous dit encore l'écrivain, c'est leur caractère local. Elles illustrent, lorsqu'elles ont quelque importance, l'endroit où elles ont été trouvées; elles l'animent, pour ainsi dire, dans un passé lointain, et lui donnent une teinte de poésie qui plaît aux imaginations rêveuses; en un mot, elles le consacrent dans l'histoire du pays dont elles éclairent la topographie. Le plus souvent, elles se rattachent à des monumens ou à des personnages; elles en conservent au

moins le souvenir et sont de véritables monumens elles-mêmes par les figures et les divers symboles qui les accompagnent quelquefois ; enfin la forme des lettres qui sert ordinairement à en déterminer l'époque, car une date précise s'y trouve rarement, la forme des lettres, disons-nous, est la base de la paléographie ou de la science des anciennes écritures, qui ne comprend pas seulement les manuscrits.

Après nous avoir revélé l'importance des inscriptions antiques, M. Rouard nous apprend que les inscriptions *en vers* sont infiniment plus rares que les autres. Les inscriptions les plus antiques sont en vers, et à l'époque de la décadence les vers abondent encore sur les monumens publics ou privés. Mais il paraît qu'à Rome cet usage s'affaiblit vers l'époque brillante de la littérature, c'est-à-dire un siècle avant l'ère vulgaire et sous les premiers empereurs, tandis que les grecs bien plus éminemment doués du génie poétique, et aussi, dira-t-on peut-être, toujours frivoles et ingénieux, ont constamment aimé à consacrer par inscriptions en vers les statues, les offrandes aux Dieux, les trophées de la victoire, les tombeaux. Herodote, Plutarque, Pausanias, les collections ou anthologies des compilateurs de Byzance nous ont conservé la longue suite d'épigraphes ou épigrammes ou inscriptions que nous possédons et qui s'étend presque depuis les siècles héroïques jusqu'aux derniers temps de l'empire de Constantin.

Revenant aux romains, qui dès le commencement de leur littérature aimèrent à placer sur les monumens et sur les tombeaux des inscriptions en vers, M. Rouard nous cite le discours de Cicéron pour Archias, discours où l'orateur romain rappelle que Decimus Brutus avait orné des Vers d'Attius son ami intime, l'entrée des temples et monumens qu'il avait élevés ; il nous cite les épitaphes

qu'Ennius, Noevius, Plaute et Pacuvius s'étaient faites dans leur candeur, à ce qu'on dit et que nous avons encore. Il nous cite l'heureuse découverte du tombeau des Scipions arrivée presque de nos jours (en 1780) aux portes de Rome, découverte à laquelle, entr'autres inscriptions aussi précieuses comme monumens primitifs de la langue et de la littérature que par les noms des grands hommes auxquels elles étaient consacrées, nous devons la plus ancienne inscription qui existe en langue latine. C'est l'épitaphe gravée en creux sur le tombeau, transféré aujourd'hui au Vatican, de Lucius Cornelius Scipio Barbatus, qui fut Consul l'an 456 de Rome, 298 ans avant J. C. et bisaïeul de l'Africain. M. Rouard rapporte cette épitaphe selon la lecture qu'en a faite Visconti.

Il nous expose ensuite pourquoi les inscriptions en vers devinrent plus rares à Rome. « La gravité romaine, qui avait souri, pour ainsi dire, nous explique M. le bibliothécaire d'Aix, aux premiers bégaiemens de la littérature, reprend son empire; le nom de la divinité, ceux des consécrateurs et des consuls paraissent à peu près seuls sur les monumens publics; et sur les tombeaux on se borne à mentionner le défunt et sa famille, avec le nom de celui qui l'érige, quelquefois même ce dernier ne s'y trouve pas. »

Pour établir son dire, M. Rouard nous rapporte avec une juste admiration et comme l'une des plus belles épitaphes en ce genre, celle de Cœcilia Metella, dont le tombeau encore debout sur la voie appienne servit de forteresse dans le moyen-âge. Quatre mots et deux initiales forment cette épitaphe :

CÆCILIAE
Q. CRETICI F.
METELLAE CRASSI.

C'est ainsi, ajoute M. Rouard, que le plus opulent des

romains de son temps, le célèbre CRASSUS, qui périt depuis chez les Parthes, honorait la mémoire de sa femme. Il se borne à rappeler le nom de son père : *Fille de Q. Creticus*, dit-il, et ce Métellus assez désigné par le surnom de Creticus qu'il devait à la Victoire, avait soumis la Crète et renversé les lois de MINOS. Puis il ajoute avec une précision superbe que notre langue ne peut rendre : CRASSI, femme de CRASSUS.

Il y a loin de cette admirable simplicité aux épitaphes fastueuses jusqu'au ridicule des nations modernes..... »

Tant que dura le règne de la littérature et du bon goût, à Rome, les inscriptions furent presque toutes remarquables par leur extrême concision ! C'est ce que nous fait connaître M. ROUARD. Des noms propres, nous dit-il, des titres de fonctions publiques ou privées, des charges civiles ou militaires, quelques épithètes affectueuses ou de regret, voilà à peu près tout ce qu'elles contiennent.

Ce n'est que vers le second siècle de l'ère chrétienne, ajoute l'auteur dont nous étudions l'écrit, à l'époque même où commence l'académie des lettres et bientôt celle des arts, que les inscriptions en vers et surtout les inscriptions sépulchrales deviennent moins rares; elles se multiplient dans les 3e et 4e siècles, à mesure que les petits poètes (*Poetæ minores et minimi*) pullulent; qu'ils s'emparent sans coup férir des hautes positions littéraires, sociales, et même religieuses; lorsque brillent les *Némésien* et les *Calpunius*, les *Sammonicus*, les *Pallade*, les *Juvencus*, les *Ablavius*, les *Ausone*, les *Prudence*, les *Paulin*, les *Claudien*, etc. En un mot, c'est lorsque tout le monde fait des vers et qu'il n'y a plus de vrais poètes, que l'on trouve comme de raison les monumens et les tombeaux chargés de vers où les règles de la prosodie sont aussi souvent violées que celles de la langue, où les choses ingénieuses, le bel esprit, les pointes même

et les jeux de mots remplacent trop souvent les grandes pensées et le langage de la douleur.

Plusieurs vers des inscriptions que nous allons étudier rapidement avec M. Rouard, justifieront que ce n'est point là une assertion dénuée de fondement.

IIe §. — Le deuxième paragraphe de M. Rouard a pour objet de nous faire connaître une inscription trouvée à Aix, en janvier 1839, dans l'enclos de l'ancien couvent des Minimes, occupé aujourd'hui par les dames du Saint-Sacrement.

Cette inscription que l'on avait dit être l'épitaphe de *Sextus Julius Felicissimus*, est gravée sur un cippe sépulchral, pierre froide taillée en parallélogramme, ayant 62 centimètres de largeur à la face principale, et 57 à chaque côté. Un niveau sur le côté gauche et une *ascia* sur le côté droit sont les seules figures sculptées. On les remarque sur la lithographie ou *fac-simile* que M. Rouard a fait joindre à son opuscule.

L'inscription principale se compose de 11 vers hexamètres, et l'inscription latérale de 8. Tous ont nécessité quelques observations judicieuses de la part de l'écrivain.

Le premier, commençant par ces mots : *Paulo siste gradum*, est une formule souvent répétée en tête des épitaphes antiques. Le mot Juvens qu'on remarque dans ce vers est pour *Juvenis*. Les autres observations sont à peu prés de la même nature.

Le septième vers et les mots *Ursaris* du huitième et le dernier mot *Felicitas*, ont donné lieu à un examen plus approfondi.

Le mot *Felicitas* par lequel M. Rouard termine son inscription est un peu tronqué. C'est un vœu de bonheur pour le défunt ou pour le passant, dans tous les cas, il faut y voir un jeu de mots avec les noms de *Felix* et *Felicissimus* qui précèdent.

Le septième vers contient ces mots : *Ludere feras... medicus tamen. Ludere feras,* nous dit M. Rouard, ne peut que signifier chasser, combattre les animaux dans les jeux du Cirque, ou plutôt de l'amphithéâtre, bien qu'il ne se trouve pas dans les meilleurs lexiques. Notre jeune homme aura donc figuré dans ces jeux, combattu, tué...... *Quoique médecin*, dit-il, avec une intention sans doute épigrammatique.

Cette observation, Messieurs, ou plutôt cette partie de l'épitaphe de *Felicissimus* est importante pour la science archéologique. Elle prouve jusqu'à l'évidence que Peyresc avait raison d'affirmer qu'il avait reconnu aux environs de la cathédrale d'Aix les vestiges d'un amphithéâtre. Du reste, le journal d'un voyage en Provence et en Italie, fait en 1588 et 1589, publié en 1836, dans la *Revue rétrospective* s'exprime ainsi : *Il y a, hors de la ville, quelques antiquités découvertes qui paraissent. Il semble que c'était le lieu où l'on fesait combattre les bêtes; où l'on jouait-jeux des anciens romains. Cela est fait en forme d'arc.* » D'après des notions si positives, nous devons nous étonner que la ville d'Aix n'ait point encore ordonné des fouilles qui nécessairement découvriraient de belles richesses monumentales.

Je n'ai plus, Messieurs, qu'un mot à vous dire sur l'inscription principale de *Felicissimus*. Elle se rattache au troisième vers que M. Rouard s'est contenté de construire pour nous expliquer la signification.

Ce vers est ainsi conçu :

Uno minus quam bis denos ego vixi per anns.

Anns est ici pour *annos*. Cela se conçoit, mais ce que nous ne concevons pas, et ce que M. Rouard a oublié de nous dire, par une distraction si fréquente chez les savans, c'est que ce vers témoigne deux fois de l'ignorance des poètes latins de ces temps-là. Vous avez dû remarquer,

en effet, Messieurs, en scandant ce vers, qu'il y a deux fautes très-graves contre la quantité ou la prosodie. Ainsi, le poète a fait *uno* avec une longue et une brève, pour pouvoir commencer par un dactyle, tandis que le mot *uno* ne peut être qu'un spondée. Il en est de même du mot *vixi*, qui est aussi un spondée ou deux longues, et cependant le poète de l'inscription a fait une longue et une brève pour son dactyle de rigueur. *Vixi per añños.*

Du reste, voici la traduction que M. ROUARD nous offre comme plus littérale qu'élégante.

« Arrête un peu tes pas, je t'en prie, jeune et pieux voyageur, afin que tu connaisses, par cette inscription, ma malheureuse destinée. J'ai vécu vingt années moins une, pur, inoffensif, toujours d'une piété éprouvée, formé sans peine dans les écoles aux exercices de la jeunesse, j'ai été beau et instruit. Sous diverses armures, j'ai combattu les animaux sauvages et cependant j'étais médecin. J'ai aussi vécu le collègue des Ursaires, comme aussi le collègue de ceux qui frappent les victimes dans les sacrifices et qui au retour du printemps couronnent de guirlandes de fleurs les statues des Dieux. Si tu veux connaître mon nom, l'inscription te dit la vérité. »

SEX. JUL. FELICISSIMUS.

SEX. JULIUS FELIX

A SON ÉLÈVE INCOMPARABLE.

FÉLICITÉ.

L'inscription latérale se compose de huit vers dont quelques-uns tronqués ont donné lieu à des remplacemens fort ingénieux.

III §. — Dans le troisième paragraphe de son opuscule, M. ROUARD nous fait connaître une inscription en vers grecs, c'est celle du *Jeune Voyageur*, dont plusieurs savans hellénistes se sont occupés. M. ROUARD nous en donne la traduction suivante :

« Ne précipite point tes pas devant une tombe, ô voyageur;
» c'est un adolescent qui t'appelle. Cher à la Divinité,
» je ne suis plus soumis à l'empire de la mort. Libre encore
» du joug de l'hymen, semblable par mon âge tendre aux
» jeunes Dieux Amycléens, sauveurs des nautoniers et
» nautonier moi-même, je me plaisais à errer sur les
» flots. Mais dans ce tombeau que je dois à la piété de
» mes parens, je suis délivré des maladies, du travail,
» des soucis et des angoisses ; car parmi les vivans toutes
» ces misères sont l'apanage de notre enveloppe grossière.
» Les morts au contraire, sont divisés en deux classes,
» dont l'une retourne errer sur la terre, tandis que l'autre
» va former des danses avec les corps célestes. C'est de
» cette dernière milice que je fais partie, m'étant rangé
» sous les bannières de la Divinité. »

Ces deux importantes inscriptions, avec celles de Dextrianus et d'un Préfet du Prétoire, que M. Rouard étudie avec la plus grande sagacité dans les paragraphes 4 et 5 forment les principales richesses du Musée d'Aix.

Ces deux dernières inscriptions sont généralement connues et rapportées dans toutes nos histoires de Provence. Nous n'en parlerons pas ici.

M. Rouard termine son opuscule par un appendice dans lequel il nous donne un extrait d'un rapport adressé le 22 mars 1839 à M. le ministre de l'instruction publique, relativement à quelques nouvelles découvertes faites dans les environs.

Il y est parlé d'un cippe tronqué avec ces mots : *Jovi. o. m. c. ta.* et d'un petit autel rustique au dieu Silvain. *Deo Silvano niceta. v. s l. m.* Il y est parlé, avec tous les détails nécessaires, d'une statue de grandeur naturelle, découverte le 14 mars dernier au fond d'un vallon derrière la colline de Saint-Eutrope et à cent pas de la route des Alpes.

Cette statue, sans tête, porte une robe longue ou tunique, *tunica talaris*. À l'aide de ses lumières iconographiques, M. Rouard y reconnait le Dieu des Jardins. À ses pieds, est un animal dont la tête n'existe plus, mais dont le corps est moucheté et tigré. On y reconnait un tigre et une panthère. En se rappelant que Priape était fils de Bacchus et de Vénus, le tigre ou la panthère ne sont point ici déplacés. Trois autres figures, deux génies ou amours à droite; un troisième qui n'a laissé que son aile sur la partie antérieure de l'épaule droite du Dieu, s'élévant vers son visage, sans doute pour caresser son menton. Ne pourrait-on pas voir dans ces trois génies, les trois dégrés personnifiés de l'Affection, *Eros*, *Imeros* et *Pothos*, l'Amour, le Désir ou Cupidon et la Passion?

Quoiqu'il en soit, M. Rouard croit que cette statue est un ouvrage antérieur à la décadence de l'art; malgré ses diverses dégradations, il en fixe l'exécution avant le 3me siècle, c'est-à-dire, à l'époque des Antonius, époque où les arts, et surtout la sculpture, enfantèrent à Rome leurs derniers chefs-d'œuvre. L'éclat dont ils brillèrent dût avoir quelque reflet dans tout l'empire, et surtout dans la province Romaine ou Narbonnaise, qui vit alors s'élever la plupart des monumens d'Arles et de Nimes, le pont flavien de Saint-Chamas, la tour du mausolée d'Aix si malheureusement détruite, etc., etc.

La destruction de ce mausolée qui avait plus de 23 mètres d'élévation et qui était couronné par des colonnes de granit, donne lieu de la part de l'opuscule, à une note pleine d'intérêt. « Cette destruction, s'écrie-t-il, n'a été l'œuvre ni des barbares du moyen-âge, ni des vandales de 1793. Ce sont les barbares ou les ignares de la civilisation, qui voulant avoir un palais de justice tout neuf, détruisirent vers 1780, celui des comtes de Provence où siégeait le Parlement, et les tours romaines qui s'y rattachaient, parmi

lesquelles celles du mausolée, monument à jamais regrettable pour la ville de Sextius dont il serait aujourd'hui l'orgueil.

Combien d'antiques monumens, d'édifices sacrés, de nobles établissemens, ont ainsi péri par l'ignorance ou l'incurie des administrateurs responsables au plus devant la postérité qui les accuse vainement. On ne saurait trop rappeler, dans l'intérêt de la science et des arts, ce que l'empereur NAPOLÉON, passant à Macon en 1805 pour se rendre à Milan, répondit à la supplique des autorités municipales de Cluny, qui lui demandaient de visiter leur ville.

« Vous avez laissé vendre et détruire votre grande et belle église, leur dit-il, allez, vous êtes des vandales, je ne visiterai pas Cluny. »

Que vous dirai-je encore, Messieurs, de l'opuscule de M. ROUARD? Les lumières du savant et le patriotisme du citoyen s'y disputent la palme du mérite. M. ROUARD s'y montre encore avec la principale vertu de l'homme privé, la reconnaissance.

M. ROUARD a dédié son opuscule, au plus aimable, au *plus merveilleux* des centenaires, à M. LEROI, né à Paris le 21 décembre 1738. M. LEROI, ancien commissaire de la marine, qu'il a quittée depuis 60 à 70 ans, est un littérateur d'un goût esquis, et un très bon humaniste, dont les lettres encore aujourd'hui dans la 101me année contiennent souvent de jolis vers.

Je terminerai ce rapport en vous citant les strophes que ce merveilleux centenaire adressait l'an dernier à sa famille. Ce sera vous être agréable et prouver à M. ROUARD que nous avons autant apprécié les qualités de son esprit que les vertus de son cœur.

Strophes d'un Centenaire à sa famille.

Plus on est vieux, moins on peut plaire;
La vieillesse ennuie, on la fuit.
Triste sort, auquel est réduit
Un infortuné centenaire.

Mais lorsque de parens chéris,
L'amitié près de lui s'empresse
Et soutient ses faibles débris,
Il sent rajeunir sa vieillesse.

Rajeunir! non pour les amours,
Leurs doux plaisirs sont le partage
De ces beaux ans, hélas! trop courts
Où l'on est plus heureux que sage.

Mais vivre et mourir en aimant
Est un bonheur toujours possible,
C'est par le cœur qu'on est sensible
Il bat jusqu'au dernier moment.

ÉTAT-SOCIAL.

Rapport sur les Constructions, etc., à Marseille, pendant les années 1837, 1838, 1839; *par* M. J. FEAUTRIER, *Conservateur du Cabinet des médailles et antiques de la ville de Marseille, Annotateur de la Société.*

Messieurs,

Un de nos collègues, qui se recommande par son savoir non moins que par son active coopération à nos travaux, M. BARTHÉLEMY, vous a présenté, il y a quelques années, des documens pleins d'intérêt sur les constructions qui ont eu lieu à Marseille et dans son territoire de 1832 à 1836.

Avant M. BARTHÉLEMY, M. NATTE fils vous avait déjà fourni un travail sur le même sujet; et la réunion de ces documens, tous puisés à des sources authentiques offre aujourd'hui un tableau complet des nombreux et riants édifices que nous avons vu s'élever pour la première fois, ainsi que des maisons qui ont été reconstruites ou agrandies sur les divers points de notre belle cité depuis 1830 jusqu'en 1836.

Jaloux de remplir la tâche que m'imposent les fonctions d'annotateur auxquelles vos suffrages m'ont appelé, j'ai cru devoir continuer les mêmes recherches pour les années qui se sont écoulées depuis cette dernière époque. Il m'a semblé qu'il y aurait quelque intérêt à présenter le tableau des développemens successifs que Marseille a acquis dans son étendue de 1837 à 1839 inclusivement ainsi que l'aperçu des beaux édifices qui ont remplacé des maisons que le temps avait usées, ou qui, par leurs dimensions trop étroites ou leurs distributions de mauvais goût, ne pouvaient plus remplir les besoins plus étendus de notre

époque. Les documens que je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux, ont été recueillis tout entiers, comme ceux que vous possédez déjà, dans les bureaux de l'administration municipale ou départementale exclusivement chargés de délivrer l'autorisation exigée pour toute espèce de construction d'immeubles. Une inspection complète des lieux mentionnés dans les autorisations données par l'autorité m'a fourni les moyens de déduire des chiffres officiels celles des constructions qui sont restées jusqu'ici à l'état de projet. Il m'est donc permis de croire, ce me semble, que les résultats auxquels je suis arrivé sont l'expression de la vérité. Ainsi que l'a fait M. Barthelemy, je me bornerai à mentionner dans cet aperçu, les édifices que Marseille a vu s'élever pour la première fois pendant la période triennale que nous examinons, soit dans l'enceinte de ses murs, soit sur le prolongement des divers rayons de son périmètre, ou dans la banlieue; j'y ajouterai, comme M. Barthelemy, les maisons reconstruites à neuf après démolition, ainsi que celles qui ont été exhaussées d'un ou de plusieurs étages, ou qui ont reçu d'autres agrandissemens.

Le chiffre des constructions neuves a été de 135 en 1837; et de 162 en 1838; en 1839, il est descendu à 112. Ce qui forme un total de 409.

Les reconstructions après démolition ont donné les résultats suivans :

1837..........	35.
1838..........	28.
1839..........	35.
Total....	98.

On n'a compté en 1837 que 30 exhaussemens ou agrandissemens de maisons; en 1838, il y en a eu 52; en 1839, 53. Ensemble 135.

Au nombre des constructions neuves exécutées pendant ces trois années, se trouvent des édifices plus particulièrement importans, un hospice pour les insensés, plusieurs maisons de charité, une usine pour l'éclairage au gaz, une raffinerie de soufre, une savonnerie, etc.

Considérés sous le double rapport de la ville et de la banlieue, les chiffres de chacune des trois catégories que nous avons établies se divisent comme il suit :

1837.

Constructions neuves.	Ville............	110	135.
id.	Banlieue........	25	
Reconstructions.	Ville............	30	35.
id.	Banlieue........	5	
Exhaussemens.	Ville............	26	30.
id.	Banlieue........	4	
		Total...	200.

1838.

Constructions neuves.	Ville............	123	162.
id.	Banlieue........	39	
Reconstructions.	Ville............	23	28.
id.	Banlieue........	5	
Exhaussemens.	Ville............	45	52.
id.	Banlieue........	7	
		Total...	242.

1839.

Constructions neuves.	Ville............	84	112.
id.	Banlieue........	28	
Reconstructions.	Ville............	25	35.
id.	Banlieue........	10	
Exhaussemens.	Ville............	40	53.
id.	Banlieue........	13	
		Total...	200.

Les chiffres obtenus pendant l'année 1836, étaient :

Constructions neuves.......	153.
Reconstructions...........	37.
Exhaussemens.............	61.
Total.........	251.

L'année 1837 présente donc sur 1836 une différence en moins qui est exprimée par 18, pour la première catégorie ; par 2 pour la deuxième, et par 31 pour la troisième, total, 51.

En 1838, nous obtenons sur 1836 un excédant de 9 pour les constructions nouvelles ; mais les reconstructions et les exhaussemens ou agrandissemens de maisons, nous donnant une différence en moins de 18, nous avons sur le total un déficit de 9.

En 1839, le chiffre des édifices construits pour la première fois descend de 41 au-dessous de celui de 1836 ; nous trouvons un déficit de 2 pour les reconstructions et de 8 pour les exhaussemens ; différence en moins, 51.

Si nous comparons en masse les années 1834, 35 et 36, aux trois années qui suivent, nous avons :

Constructions.

1834...........	202	
1835...........	152	507.
1836...........	153	
1837...........	135	
1838...........	162	409.
1839...........	112	
Différence en moins.		98.

Reconstructions.

1834...........	26	
1835...........	39	102.
1836...........	37	
1837...........	35	
1838...........	28	98.
1829...........	35	
Différence en plus..		4.

Exhaussements.

1834...........	48	
1835...........	36	145.
1836...........	61	
1837...........	30	
1838...........	52	135.
1839...........	53	

Déficit............. 10.

En résumé la première de ces deux périodes triennales offre sur la seconde un excédant de 102, nombre qui comme nous venons de le voir représente presque en entier celui des édifices bâtis à neuf.

Je ne m'arrêterai point à rechercher toutes les causes de cette marche rétrograde dans le mouvement d'une industrie que nous avons vue naguère se porter brusquement loin de la ville et métamorphoser tout-à-coup nos campagnes en magnifiques boulevarts et en élégantes habitations; mais je crois pouvoir faire remarquer que la principale de ces causes se trouve dans l'excès même de développement qu'avaient acquis les constructions nouvelles. Tant qu'il existait une juste proportion entre les nouveaux édifices qui venaient s'ajouter au périmètre de Marseille et l'accroissement de notre population, les constructions pouvaient continuer à suivre une marche ascensionnelle, mais cette proportion une fois dépassée, la spéculation avait moins de chance de succès, et devait nécessairement ralentir des opérations qui seraient devenues pour elle une cause de ruine. La cruelle épidémie qui pendant plusieurs années de suite est venu couvrir Marseille de deuil a pu nuire aussi à l'activité de la maçonnerie, soit en changeant la position des familles, soit en diminuant les sources qui alimentaient cette industrie, et

Strophes d'un Centenaire à sa famille.

Plus on est vieux, moins on peut plaire;
La vieillesse ennuie, on la fuit.
Triste sort, auquel est réduit
Un infortuné centenaire.

Mais lorsque de parens chéris,
L'amitié près de lui s'empresse
Et soutient ses faibles débris,
Il sent rajeunir sa vieillesse.

Rajeunir! non pour les amours,
Leurs doux plaisirs sont le partage
De ces beaux ans, hélas! trop courts
Où l'on est plus heureux que sage.

Mais vivre et mourir en aimant
Est un bonheur toujours possible,
C'est par le cœur qu'on est sensible
Il bat jusqu'au dernier moment.

ÉTAT-SOCIAL.

Rapport sur les Constructions, etc., à Marseille, pendant les années 1837, 1838, 1839; *par* M. J. FEAUTRIER, *Conservateur du Cabinet des médailles et antiques de la ville de Marseille, Annotateur de la Société.*

Messieurs,

Un de nos collègues, qui se recommande par son savoir non moins que par son active coopération à nos travaux, M. BARTHÉLEMY, vous a présenté, il y a quelques années, des documens pleins d'intérêt sur les constructions qui ont eu lieu à Marseille et dans son territoire de 1832 à 1836.

Avant M. BARTHÉLEMY, M. NATTE fils vous avait déjà fourni un travail sur le même sujet; et la réunion de ces documens, tous puisés à des sources authentiques offre aujourd'hui un tableau complet des nombreux et riants édifices que nous avons vu s'élever pour la première fois, ainsi que des maisons qui ont été reconstruites ou agrandies sur les divers points de notre belle cité depuis 1830 jusqu'en 1836.

Jaloux de remplir la tâche que m'imposent les fonctions d'annotateur auxquelles vos suffrages m'ont appelé, j'ai cru devoir continuer les mêmes recherches pour les années qui se sont écoulées depuis cette dernière époque. Il m'a semblé qu'il y aurait quelque intérêt à présenter le tableau des développemens successifs que Marseille a acquis dans son étendue de 1837 à 1839 inclusivement ainsi que l'aperçu des beaux édifices qui ont remplacé des maisons que le temps avait usées, ou qui, par leurs dimensions trop étroites ou leurs distributions de mauvais goût, ne pouvaient plus remplir les besoins plus étendus de notre

époque. Les documens que je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux, ont été recueillis tout entiers, comme ceux que vous possédez déjà, dans les bureaux de l'administration municipale ou départementale exclusivement chargés de délivrer l'autorisation exigée pour toute espèce de construction d'immeubles. Une inspection complète des lieux mentionnés dans les autorisations données par l'autorité m'a fourni les moyens de déduire des chiffres officiels celles des constructions qui sont restées jusqu'ici à l'état de projet. Il m'est donc permis de croire, ce me semble, que les résultats auxquels je suis arrivé sont l'expression de la vérité. Ainsi que l'a fait M. Barthelemy, je me bornerai à mentionner dans cet aperçu, les édifices que Marseille a vu s'élever pour la première fois pendant la période triennale que nous examinons, soit dans l'enceinte de ses murs, soit sur le prolongement des divers rayons de son périmètre, ou dans la banlieue; j'y ajouterai, comme M. Barthelemy, les maisons reconstruites à neuf après démolition, ainsi que celles qui ont été exhaussées d'un ou de plusieurs étages, ou qui ont reçu d'autres agrandissemens.

Le chiffre des constructions neuves a été de 135 en 1837; et de 162 en 1838; en 1839, il est descendu à 112. Ce qui forme un total de 409.

Les reconstructions après démolition ont donné les résultats suivans :

1837..........	35.
1838..........	28.
1839..........	35.
Total....	98.

On n'a compté en 1837 que 30 exhaussemens ou agrandissemens de maisons; en 1838, il y en a eu 52; en 1839, 53. Ensemble 135.

Au nombre des constructions neuves exécutées pendant ces trois années, se trouvent des édifices plus particulièrement importans, un hospice pour les insensés, plusieurs maisons de charité, une usine pour l'éclairage au gaz, une raffinerie de soufre, une savonnerie, etc.

Considérés sous le double rapport de la ville et de la banlieue, les chiffres de chacune des trois catégories que nous avons établies se divisent comme il suit :

1837.

Constructions neuves.	Ville............	110	135.
id.	Banlieue........	25	
Reconstructions.	Ville............	30	35.
id.	Banlieue........	5	
Exhaussemens.	Ville............	26	30.
id.	Banlieue........	4	
		Total...	200.

1838.

Constructions neuves.	Ville............	123	162.
id.	Banlieue........	39	
Reconstructions.	Ville............	23	28.
id.	Banlieue........	5	
Exhaussemens.	Ville............	45	52.
id.	Banlieue........	7	
		Total...	242.

1839.

Constructions neuves.	Ville............	84	112.
id.	Banlieue........	28	
Reconstructions.	Ville............	25	35.
id.	Banlieue........	10	
Exhaussemens.	Ville............	40	53.
id.	Banlieue........	13	
		Total...	200.

Les chiffres obtenus pendant l'année 1836, étaient :

Constructions neuves.......	153.
Reconstructions...........	37.
Exhaussemens............	61.
Total.........	251.

L'année 1837 présente donc sur 1836 une différence en moins qui est exprimée par 18, pour la première catégorie; par 2 pour la deuxième, et par 31 pour la troisième; total, 51.

En 1838, nous obtenons sur 1836 un excédant de 9 pour les constructions nouvelles; mais les reconstructions et les éxhaussemens ou agrandissemens de maisons, nous donnant une différence en moins de 18, nous avons sur le total un déficit de 9.

En 1839, le chiffre des édifices construits pour la première fois descend de 41 au-dessous de celui de 1836; nous trouvons un déficit de 2 pour les reconstructions et de 8 pour les exhaussemens; différence en moins, 51.

Si nous comparons en masse les années 1834, 35 et 36, aux trois années qui suivent, nous avons :

Constructions.

1834...........	202	507.
1835...........	152	
1836...........	153	
1837...........	135	409.
1838...........	162	
1839...........	112	
Différence en moins.		98.

Reconstructions.

1834...........	26	102.
1835...........	39	
1836...........	37	
1837...........	35	98.
1838...........	28	
1829...........	35	
Différence en plus..		4.

Exhaussements.

1834...........	48	145.
1835...........	36	
1836...........	61	
1837...........	30	135.
1838...........	52	
1839...........	53	
Déficit.............		10.

En résumé la première de ces deux périodes triennales offre sur la seconde un excédant de 102, nombre qui comme nous venons de le voir représente presque en entier celui des édifices bâtis à neuf.

Je ne m'arrêterai point à rechercher toutes les causes de cette marche rétrograde dans le mouvement d'une industrie que nous avons vue naguère se porter brusquement loin de la ville et métamorphoser tout-à-coup nos campagnes en magnifiques boulevarts et en élégantes habitations; mais je crois pouvoir faire remarquer que la principale de ces causes se trouve dans l'excès même de développement qu'avaient acquis les constructions nouvelles. Tant qu'il existait une juste proportion entre les nouveaux édifices qui venaient s'ajouter au périmètre de Marseille et l'accroissement de notre population, les constructions pouvaient continuer à suivre une marche ascensionnelle, mais cette proportion une fois dépassée, la spéculation avait moins de chance de succès, et devait nécessairement ralentir des opérations qui seraient devenues pour elle une cause de ruine. La cruelle épidémie qui pendant plusieurs années de suite est venu couvrir Marseille de deuil a pu nuire aussi à l'activité de la maçonnerie, soit en changeant la position des familles, soit en diminuant les sources qui alimentaient cette industrie, et

Strophes d'un Centenaire à sa famille.

Plus on est vieux, moins on peut plaire;
La vieillesse ennuie, on la fuit.
Triste sort, auquel est réduit
Un infortuné centenaire.

Mais lorsque de parens chéris,
L'amitié près de lui s'empresse
Et soutient ses faibles débris,
Il sent rajeunir sa vieillesse.

Rajeunir! non pour les amours,
Leurs doux plaisirs sont le partage
De ces beaux ans, hélas! trop courts
Où l'on est plus heureux que sage.

Mais vivre et mourir en aimant
Est un bonheur toujours possible,
C'est par le cœur qu'on est sensible
Il bat jusqu'au dernier moment.

ÉTAT-SOCIAL.

Rapport sur les Constructions, etc., à Marseille, pendant les années 1837, 1838, 1839; *par* M. J. Feautrier, *Conservateur du Cabinet des médailles et antiques de la ville de Marseille, Annotateur de la Société.*

Messieurs,

Un de nos collègues, qui se recommande par son savoir non moins que par son active coopération à nos travaux, M. Barthélemy, vous a présenté, il y a quelques années, des documens pleins d'intérêt sur les constructions qui ont eu lieu à Marseille et dans son territoire de 1832 à 1836.

Avant M. Barthélemy, M. Natte fils vous avait déjà fourni un travail sur le même sujet; et la réunion de ces documens, tous puisés à des sources authentiquès offre aujourd'hui un tableau complet des nombreux et riants édifices que nous avons vu s'élever pour la première fois, ainsi que des maisons qui ont été reconstruites ou agrandies sur les divers points de notre belle cité depuis 1830 jusqu'en 1836.

Jaloux de remplir la tâche que m'imposent les fonctions d'annotateur auxquelles vos suffrages m'ont appelé, j'ai cru devoir continuer les mêmes recherches pour les années qui se sont écoulées depuis cette dernière époque. Il m'a semblé qu'il y aurait quelque intérêt à présenter le tableau des développemens successifs que Marseille a acquis dans son étendue de 1837 à 1839 inclusivement ainsi que l'aperçu des beaux édifices qui ont remplacé des maisons que le temps avait usées, ou qui, par leurs dimensions trop étroites ou leurs distributions de mauvais goût, ne pouvaient plus remplir les besoins plus étendus de notre

époque. Les documens que je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux, ont été recueillis tout entiers, comme ceux que vous possédez déjà, dans les bureaux de l'administration municipale ou départementale exclusivement chargés de délivrer l'autorisation exigée pour toute espèce de construction d'immeubles. Une inspection complète des lieux mentionnés dans les autorisations données par l'autorité m'a fourni les moyens de déduire des chiffres officiels celles des constructions qui sont restées jusqu'ici à l'état de projet. Il m'est donc permis de croire, ce me semble, que les résultats auxquels je suis arrivé sont l'expression de la vérité. Ainsi que l'a fait M. Barthelemy, je me bornerai à mentionner dans cet aperçu, les édifices que Marseille a vu s'élever pour la première fois pendant la période triennale que nous examinons, soit dans l'enceinte de ses murs, soit sur le prolongement des divers rayons de son périmètre, ou dans la banlieue; j'y ajouterai, comme M. Barthelemy, les maisons reconstruites à neuf après démolition, ainsi que celles qui ont été exhaussées d'un ou de plusieurs étages, ou qui ont reçu d'autres agrandissemens.

Le chiffre des constructions neuves a été de 135 en 1837; et de 162 en 1838; en 1839, il est descendu à 112. Ce qui forme un total de 409.

Les reconstructions après démolition ont donné les résultats suivans :

1837..........	35.
1838..........	28.
1839..........	35.
Total....	98.

On n'a compté en 1837 que 30 exhaussemens ou agrandissemens de maisons; en 1838, il y en a eu 52; en 1839, 53. Ensemble 135.

Au nombre des constructions neuves exécutées pendant ces trois années, se trouvent des édifices plus particulièrement importans, un hospice pour les insensés, plusieurs maisons de charité, une usine pour l'éclairage au gaz, une raffinerie de soufre, une savonnerie, etc.

Considérés sous le double rapport de la ville et de la banlieue, les chiffres de chacune des trois catégories que nous avons établies se divisent comme il suit :

1827.

Constructions neuves.	Ville............	110	135.
id.	Banlieue........	25	
Reconstructions.	Ville............	30	35.
id.	Banlieue........	5	
Exhaussemens.	Ville............	26	30.
id.	Banlieue........	4	
		Total...	200.

1828.

Constructions neuves.	Ville............	123	162.
id.	Banlieue........	39	
Reconstructions.	Ville............	23	28.
id.	Banlieue........	5	
Exhaussemens.	Ville............	45	52.
id.	Banlieue........	7	
		Total...	242.

1829.

Constructions neuves.	Ville............	84	112.
id.	Banlieue........	28	
Reconstructions.	Ville............	25	35.
id.	Banlieue........	10	
Exhaussemens.	Ville............	40	53.
id.	Banlieue........	13	
		Total...	200.

Les chiffres obtenus pendant l'année 1836, étaient :

Constructions neuves.......	153.
Reconstructions...........	37.
Exhaussemens	61.
Total.........	251.

L'année 1837 présente donc sur 1836 une différence en moins qui est exprimée par 18, pour la première catégorie; par 2 pour la deuxième, et par 31 pour la troisième, total, 51.

En 1838, nous obtenons sur 1836 un excédant de 9 pour les constructions nouvelles; mais les reconstructions et les exhaussemens ou agrandissemens de maisons, nous donnant une différence en moins de 18, nous avons sur le total un déficit de 9.

En 1839, le chiffre des édifices construits pour la première fois descend de 41 au-dessous de celui de 1836; nous trouvons un déficit de 2 pour les reconstructions et de 8 pour les exhaussemens; différence en moins, 51.

Si nous comparons en masse les années 1834, 35 et 36, aux trois années qui suivent, nous avons :

Constructions.

1834...........	202	507.
1835...........	152	
1836...........	153	
1837...........	135	409.
1838...........	162	
1839...........	112	
Différence en moins.		98.

Reconstructions.

1834...........	26	102.
1835...........	39	
1836...........	37	
1837...........	35	98.
1838...........	28	
1829...........	35	
Différence en plus..		4.

Exhaussements.

1834...........	48	
1835...........	36	145.
1836...........	61	
1837...........	30	
1838...........	52	135.
1839...........	53	

Déficit............ 10.

En résumé la première de ces deux périodes triennales offre sur la seconde un excédant de 102, nombre qui comme nous venons de le voir représente presque en entier celui des édifices bâtis à neuf.

Je ne m'arrêterai point à rechercher toutes les causes de cette marche rétrograde dans le mouvement d'une industrie que nous avons vue naguère se porter brusquement loin de la ville et métamorphoser tout-à-coup nos campagnes en magnifiques boulevarts et en élégantes habitations; mais je crois pouvoir faire remarquer que la principale de ces causes se trouve dans l'excès même de développement qu'avaient acquis les constructions nouvelles. Tant qu'il existait une juste proportion entre les nouveaux édifices qui venaient s'ajouter au périmètre de Marseille et l'accroissement de notre population, les constructions pouvaient continuer à suivre une marche ascensionnelle, mais cette proportion une fois dépassée, la spéculation avait moins de chance de succès, et devait nécessairement ralentir des opérations qui seraient devenues pour elle une cause de ruine. La cruelle épidémie qui pendant plusieurs années de suite est venu couvrir Marseille de deuil a pu nuire aussi à l'activité de la maçonnerie, soit en changeant la position des familles, soit en diminuant les sources qui alimentaient cette industrie, et

Strophes d'un Centenaire à sa famille.

Plus on est vieux, moins on peut plaire;
La vieillesse ennuie, on la fuit.
Triste sort, auquel est réduit
Un infortuné centenaire.

Mais lorsque de parens chéris,
L'amitié près de lui s'empresse
Et soutient ses faibles débris,
Il sent rajeunir sa vieillesse.

Rajeunir! non pour les amours,
Leurs doux plaisirs sont le partage
De ces beaux ans, hélas! trop courts
Où l'on est plus heureux que sage.

Mais vivre et mourir en aimant
Est un bonheur toujours possible,
C'est par le cœur qu'on est sensible
Il bat jusqu'au dernier moment.

ÉTAT-SOCIAL.

Rapport sur les Constructions, etc., à Marseille, pendant les années 1837, 1838, 1839; *par* M. J. Feautrier, *Conservateur du Cabinet des médailles et antiques de la ville de Marseille, Annotateur de la Société.*

Messieurs,

Un de nos collègues, qui se recommande par son savoir non moins que par son active coopération à nos travaux, M. Barthélemy, vous a présenté, il y a quelques années, des documens pleins d'intérêt sur les constructions qui ont eu lieu à Marseille et dans son territoire de 1832 à 1836.

Avant M. Barthélemy, M. Natte fils vous avait déjà fourni un travail sur le même sujet; et la réunion de ces documens, tous puisés à des sources authentiques offre aujourd'hui un tableau complet des nombreux et riants édifices que nous avons vu s'élever pour la première fois, ainsi que des maisons qui ont été reconstruites ou agrandies sur les divers points de notre belle cité depuis 1830 jusqu'en 1836.

Jaloux de remplir la tâche que m'imposent les fonctions d'annotateur auxquelles vos suffrages m'ont appelé, j'ai cru devoir continuer les mêmes recherches pour les années qui se sont écoulées depuis cette dernière époque. Il m'a semblé qu'il y aurait quelque intérêt à présenter le tableau des développemens successifs que Marseille a acquis dans son étendue de 1837 à 1839 inclusivement ainsi que l'aperçu des beaux édifices qui ont remplacé des maisons que le temps avait usées, ou qui, par leurs dimensions trop étroites ou leurs distributions de mauvais goût, ne pouvaient plus remplir les besoins plus étendus de notre

époque. Les documens que je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux, ont été recueillis tout entiers, comme ceux que vous possédez déjà, dans les bureaux de l'administration municipale ou départementale exclusivement chargés de délivrer l'autorisation exigée pour toute espèce de construction d'immeubles. Une inspection complète des lieux mentionnés dans les autorisations données par l'autorité m'a fourni les moyens de déduire des chiffres officiels celles des constructions qui sont restées jusqu'ici à l'état de projet. Il m'est donc permis de croire, ce me semble, que les résultats auxquels je suis arrivé sont l'expression de la vérité. Ainsi que l'a fait M. Barthelemy, je me bornerai à mentionner dans cet aperçu, les édifices que Marseille a vu s'élever pour la première fois pendant la période triennale que nous examinons, soit dans l'enceinte de ses murs, soit sur le prolongement des divers rayons de son périmètre, ou dans la banlieue; j'y ajouterai, comme M. Barthelemy, les maisons reconstruites à neuf après démolition, ainsi que celles qui ont été exhaussées d'un ou de plusieurs étages, ou qui ont reçu d'autres agrandissemens.

Le chiffre des constructions neuves a été de 135 en 1837; et de 162 en 1838; en 1839, il est descendu à 112. Ce qui forme un total de 409.

Les reconstructions après démolition ont donné les résultats suivans :

1837..........	35.
1838..........	28.
1839..........	35.
Total....	98.

On n'a compté en 1837 que 30 exhaussemens ou agrandissemens de maisons; en 1838, il y en a eu 52; en 1839, 53. Ensemble 135.

Au nombre des constructions neuves exécutées pendant ces trois années, se trouvent des édifices plus particulièrement importans, un hospice pour les insensés, plusieurs maisons de charité, une usine pour l'éclairage au gaz, une raffinerie de soufre, une savonnerie, etc.

Considérés sous le double rapport de la ville et de la banlieue, les chiffres de chacune des trois catégories que nous avons établies se divisent comme il suit :

1837.

Constructions neuves.	Ville.............	110	135.
id.	Banlieue........	25	
Reconstructions.	Ville.............	30	35.
id.	Banlieue........	5	
Exhaussemens.	Ville.............	26	30.
id.	Banlieue........	4	
		Total...	200.

1838.

Constructions neuves.	Ville.............	123	162.
id.	Banlieue........	39	
Reconstructions.	Ville.............	23	28.
id.	Banlieue........	5	
Exhaussemens.	Ville.............	45	52.
id.	Banlieue........	7	
		Total...	242.

1839.

Constructions neuves.	Ville.............	84	112.
id.	Banlieue........	28	
Reconstructions.	Ville.............	25	35.
id.	Banlieue........	10	
Exhaussemens.	Ville.............	40	53.
id.	Banlieue........	13	
		Total...	200.

Les chiffres obtenus pendant l'année 1836, étaient :

Constructions neuves.......	153.
Reconstructions...........	37.
Exhaussemens.............	61.
Total.........	251.

L'année 1837 présente donc sur 1836 une différence en moins qui est exprimée par 18, pour la première catégorie; par 2 pour la deuxième, et par 31 pour la troisième, total, 51.

En 1838, nous obtenons sur 1836 un excédant de 9 pour les constructions nouvelles; mais les reconstructions et les exhaussemens ou agrandissemens de maisons, nous donnant une différence en moins de 18, nous avons sur le total un déficit de 9.

En 1839, le chiffre des édifices construits pour la première fois descend de 41 au-dessous de celui de 1836; nous trouvons un déficit de 2 pour les reconstructions et de 8 pour les exhaussemens; différence en moins, 51.

Si nous comparons en masse les années 1834, 35 et 36, aux trois années qui suivent, nous avons :

Constructions.

1834...........	202	
1835...........	152	507.
1836...........	153	
1837...........	135	
1838...........	162	409.
1839...........	112	
Différence en moins.		98.

Reconstructions.

1834...........	26	
1835...........	39	102.
1836...........	37	
1837...........	35	
1838...........	28	98.
1829...........	35	
Différence en plus..		4.

Exhaussements.

1834..........	48	145.
1835..........	36	
1836..........	61	
1837..........	30	135.
1838..........	52	
1839..........	53	
Déficit............		10.

En résumé la première de ces deux périodes triennales offre sur la seconde un excédant de 102, nombre qui comme nous venons de le voir représente presque en entier celui des édifices bâtis à neuf.

Je ne m'arrêterai point à rechercher toutes les causes de cette marche rétrograde dans le mouvement d'une industrie que nous avons vue naguère se porter brusquement loin de la ville et métamorphoser tout-à-coup nos campagnes en magnifiques boulevarts et en élégantes habitations; mais je crois pouvoir faire remarquer que la principale de ces causes se trouve dans l'excès même de développement qu'avaient acquis les constructions nouvelles. Tant qu'il existait une juste proportion entre les nouveaux édifices qui venaient s'ajouter au périmètre de Marseille et l'accroissement de notre population, les constructions pouvaient continuer à suivre une marche ascensionnelle, mais cette proportion une fois dépassée, la spéculation avait moins de chance de succès, et devait nécessairement ralentir des opérations qui seraient devenues pour elle une cause de ruine. La cruelle épidémie qui pendant plusieurs années de suite est venu couvrir Marseille de deuil a pu nuire aussi à l'activité de la maçonnerie, soit en changeant la position des familles, soit en diminuant les sources qui alimentaient cette industrie, et

Strophes d'un Centenaire à sa famille.

Plus on est vieux, moins on peut plaire;
La vieillesse ennuie, on la fuit.
Triste sort, auquel est réduit
Un infortuné centenaire.

Mais lorsque de parens chéris,
L'amitié près de lui s'empresse
Et soutient ses faibles débris,
Il sent rajeunir sa vieillesse.

Rajeunir! non pour les amours,
Leurs doux plaisirs sont le partage
De ces beaux ans, hélas! trop courts
Où l'on est plus heureux que sage.

Mais vivre et mourir en aimant
Est un bonheur toujours possible,
C'est par le cœur qu'on est sensible
Il bat jusqu'au dernier moment.

ÉTAT-SOCIAL.

Rapport sur les Constructions, etc., à Marseille, pendant les années 1837, 1838, 1839; *par* M. J. Feautrier, *Conservateur du Cabinet des médailles et antiques de la ville de Marseille, Annotateur de la Société.*

Messieurs,

Un de nos collègues, qui se recommande par son savoir non moins que par son active coopération à nos travaux, M. Barthélemy, vous a présenté, il y a quelques années, des documens pleins d'intérêt sur les constructions qui ont eu lieu à Marseille et dans son territoire de 1832 à 1836.

Avant M. Barthélemy, M. Natte fils vous avait déjà fourni un travail sur le même sujet; et la réunion de ces documens, tous puisés à des sources authentiques offre aujourd'hui un tableau complet des nombreux et riants édifices que nous avons vu s'élever pour la première fois, ainsi que des maisons qui ont été reconstruites ou agrandies sur les divers points de notre belle cité depuis 1830 jusqu'en 1836.

Jaloux de remplir la tâche que m'imposent les fonctions d'annotateur auxquelles vos suffrages m'ont appelé, j'ai cru devoir continuer les mêmes recherches pour les années qui se sont écoulées depuis cette dernière époque. Il m'a semblé qu'il y aurait quelque intérêt à présenter le tableau des développemens successifs que Marseille a acquis dans son étendue de 1837 à 1839 inclusivement ainsi que l'aperçu des beaux édifices qui ont remplacé des maisons que le temps avait usées, ou qui, par leurs dimensions trop étroites ou leurs distributions de mauvais goût, ne pouvaient plus remplir les besoins plus étendus de notre

époque. Les documens que je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux, ont été recueillis tout entiers, comme ceux que vous possédez déjà, dans les bureaux de l'administration municipale ou départementale exclusivement chargés de délivrer l'autorisation exigée pour toute espèce de construction d'immeubles. Une inspection complète des lieux mentionnés dans les autorisations données par l'autorité m'a fourni les moyens de déduire des chiffres officiels celles des constructions qui sont restées jusqu'ici à l'état de projet. Il m'est donc permis de croire, ce me semble, que les résultats auxquels je suis arrivé sont l'expression de la vérité. Ainsi que l'a fait M. Barthelemy, je me bornerai à mentionner dans cet aperçu, les édifices que Marseille a vu s'élever pour la première fois pendant la période triennale que nous examinons, soit dans l'enceinte de ses murs, soit sur le prolongement des divers rayons de son périmètre, ou dans la banlieue; j'y ajouterai, comme M. Barthelemy, les maisons reconstruites à neuf après démolition, ainsi que celles qui ont été exhaussées d'un ou de plusieurs étages, ou qui ont reçu d'autres agrandissemens.

Le chiffre des constructions neuves a été de 135 en 1837; et de 162 en 1838; en 1839, il est descendu à 112. Ce qui forme un total de 409.

Les reconstructions après démolition ont donné les résultats suivans :

1837..........	35.
1838..........	28.
1839..........	35.
Total....	98.

On n'a compté en 1837 que 30 exhaussemens ou agrandissemens de maisons; en 1838, il y en a eu 52; en 1839, 53. Ensemble 135.

Au nombre des constructions neuves exécutées pendant ces trois années, se trouvent des édifices plus particulièrement importans, un hospice pour les insensés, plusieurs maisons de charité, une usine pour l'éclairage au gaz, une raffinerie de soufre, une savonnerie, etc.

Considérés sous le double rapport de la ville et de la banlieue, les chiffres de chacune des trois catégories que nous avons établies se divisent comme il suit :

1837.

Constructions neuves.	Ville.............	110	135.
id.	Banlieue.........	25	
Reconstructions.	Ville.............	30	35.
id.	Banlieue.........	5	
Exhaussemens.	Ville.............	26	30.
id.	Banlieue.........	4	
		Total...	200.

1838.

Constructions neuves.	Ville.............	123	162.
id.	Banlieue.........	39	
Reconstructions.	Ville.............	23	28.
id.	Banlieue.........	5	
Exhaussemens.	Ville.............	45	52.
id.	Banlieue.........	7	
		Total...	242.

1839.

Constructions neuves.	Ville.............	84	112.
id.	Banlieue.........	28	
Reconstructions.	Ville.............	25	35.
id.	Banlieue.........	10	
Exhaussemens.	Ville.............	40	53.
id.	Banlieue.........	13	
		Total...	200.

Les chiffres obtenus pendant l'année 1836, étaient :

Constructions neuves.......	153.
Reconstructions...........	37.
Exhaussemens............	61.
Total.........	251.

L'année 1837 présente donc sur 1836 une différence en moins qui est exprimée par 18, pour la première catégorie; par 2 pour la deuxième, et par 31 pour la troisième, total, 51.

En 1838, nous obtenons sur 1836 un excédant de 9 pour les constructions nouvelles; mais les reconstructions et les éxhaussemens ou agrandissemens de maisons, nous donnant une différence en moins de 18, nous avons sur le total un déficit de 9.

En 1839, le chiffre des édifices construits pour la première fois descend de 41 au-dessous de celui de 1836; nous trouvons un déficit de 2 pour les reconstructions et de 8 pour les exhaussemens; différence en moins, 51.

Si nous comparons en masse les années 1834, 35 et 36, aux trois années qui suivent, nous avons :

Constructions.

1834...........	202	507.
1835...........	152	
1836...........	153	
1837...........	135	409.
1838...........	162	
1839...........	112	
Différence en moins.		98.

Reconstructions.

1834...........	26	102.
1835...........	39	
1836...........	37	
1837...........	35	98.
1838...........	28	
1829...........	35	
Différence en plus..		4.

Exhaussements.

1834	....	48	
1835	....	36	145.
1836	....	61	
1837	....	30	
1838	....	52	135.
1839	....	53	

Déficit............. 10.

En résumé la première de ces deux périodes triennales offre sur la seconde un excédant de 102, nombre qui comme nous venons de le voir représente presque en entier celui des édifices bâtis à neuf.

Je ne m'arrêterai point à rechercher toutes les causes de cette marche rétrograde dans le mouvement d'une industrie que nous avons vue naguère se porter brusquement loin de la ville et métamorphoser tout-à-coup nos campagnes en magnifiques boulevarts et en élégantes habitations; mais je crois pouvoir faire remarquer que la principale de ces causes se trouve dans l'excès même de développement qu'avaient acquis les constructions nouvelles. Tant qu'il existait une juste proportion entre les nouveaux édifices qui venaient s'ajouter au périmètre de Marseille et l'accroissement de notre population, les constructions pouvaient continuer à suivre une marche ascensionnelle, mais cette proportion une fois dépassée, la spéculation avait moins de chance de succès, et devait nécessairement ralentir des opérations qui seraient devenues pour elle une cause de ruine. La cruelle épidémie qui pendant plusieurs années de suite est venu couvrir Marseille de deuil a pu nuire aussi à l'activité de la maçonnerie, soit en changeant la position des familles, soit en diminuant les sources qui alimentaient cette industrie, et

Strophes d'un Centenaire à sa famille.

Plus on est vieux, moins on peut plaire ;
La vieillesse ennuie, on la fuit.
Triste sort, auquel est réduit
Un infortuné centenaire.

Mais lorsque de parens chéris,
L'amitié près de lui s'empresse
Et soutient ses faibles débris,
Il sent rajeunir sa vieillesse.

Rajeunir ! non pour les amours,
Leurs doux plaisirs sont le partage
De ces beaux ans, hélas ! trop courts
Où l'on est plus heureux que sage.

Mais vivre et mourir en aimant
Est un bonheur toujours possible,
C'est par le cœur qu'on est sensible
Il bat jusqu'au dernier moment.

ÉTAT-SOCIAL.

Rapport sur les Constructions, etc., à Marseille, pendant les années 1837, 1838, 1839; *par* M. J. Feautrier, *Conservateur du Cabinet des médailles et antiques de la ville de Marseille, Annotateur de la Société.*

Messieurs,

Un de nos collègues, qui se recommande par son savoir non moins que par son active coopération à nos travaux, M. Barthélemy, vous a présenté, il y a quelques années, des documens pleins d'intérêt sur les constructions qui ont eu lieu à Marseille et dans son territoire de 1832 à 1836.

Avant M. Barthélemy, M. Natte fils vous avait déjà fourni un travail sur le même sujet; et la réunion de ces documens, tous puisés à des sources authentiques offre aujourd'hui un tableau complet des nombreux et riants édifices que nous avons vu s'élever pour la première fois, ainsi que des maisons qui ont été reconstruites ou agrandies sur les divers points de notre belle cité depuis 1830 jusqu'en 1836.

Jaloux de remplir la tâche que m'imposent les fonctions d'annotateur auxquelles vos suffrages m'ont appelé, j'ai cru devoir continuer les mêmes recherches pour les années qui se sont écoulées depuis cette dernière époque. Il m'a semblé qu'il y aurait quelque intérêt à présenter le tableau des développemens successifs que Marseille a acquis dans son étendue de 1837 à 1839 inclusivement ainsi que l'aperçu des beaux édifices qui ont remplacé des maisons que le temps avait usées, ou qui, par leurs dimensions trop étroites ou leurs distributions de mauvais goût, ne pouvaient plus remplir les besoins plus étendus de notre

4

époque. Les documens que je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux, ont été recueillis tout entiers, comme ceux que vous possédez déjà, dans les bureaux de l'administration municipale ou départementale exclusivement chargés de délivrer l'autorisation exigée pour toute espèce de construction d'immeubles. Une inspection complète des lieux mentionnés dans les autorisations données par l'autorité m'a fourni les moyens de déduire des chiffres officiels celles des constructions qui sont restées jusqu'ici à l'état de projet. Il m'est donc permis de croire, ce me semble, que les résultats auxquels je suis arrivé sont l'expression de la vérité. Ainsi que l'a fait M. Barthelemy, je me bornerai à mentionner dans cet aperçu, les édifices que Marseille a vu s'élever pour la première fois pendant la période triennale que nous examinons, soit dans l'enceinte de ses murs, soit sur le prolongement des divers rayons de son périmètre, ou dans la banlieue; j'y ajouterai, comme M. Barthelemy, les maisons reconstruites à neuf après démolition, ainsi que celles qui ont été exhaussées d'un ou de plusieurs étages, ou qui ont reçu d'autres agrandissemens.

Le chiffre des constructions neuves a été de 135 en 1837; et de 162 en 1838; en 1839, il est descendu à 112. Ce qui forme un total de 409.

Les reconstructions après démolition ont donné les résultats suivans :

1837..........	35.
1838..........	28.
1839..........	35.
Total....	98.

On n'a compté en 1837 que 30 exhaussemens ou agrandissemens de maisons; en 1838, il y en a eu 52; en 1839, 53. Ensemble 135.

Au nombre des constructions neuves exécutées pendant ces trois années, se trouvent des édifices plus particulièment importans, un hospice pour les insensés, plusieurs maisons de charité, une usine pour l'éclairage au gaz, une raffinerie de soufre, une savonnerie, etc.

Considérés sous le double rapport de la ville et de la banlièue, les chiffres de chacune des trois catégories que nous avons établies se divisent comme il suit :

1837.

Constructions neuves.	Ville.............	110	135.
id.	Banlieue	25	
Reconstructions.	Ville.............	30	35.
id.	Banlieue	5	
Exhaussemens.	Ville.............	26	30.
id.	Banlieue	4	
		Total...	200.

1838.

Constructions neuves.	Ville.............	123	162.
id.	Banlieue........	39	
Reconstructions.	Ville.............	23	28.
id.	Banlieue	5	
Exhaussemens.	Ville.............	45	52.
id.	Banlieue	7	
		Total...	242.

1839.

Constructions neuves.	Ville.............	84	112.
id.	Banlieue	28	
Reconstructions.	Ville.............	25	35.
id.	Banlieue........	10	
Exhaussemens.	Ville.............	40	53.
id.	Banlieue........	13	
		Total...	200.

Les chiffres obtenus pendant l'année 1836, étaient :

Constructions neuves.......	153.
Reconstructions...........	37.
Exhaussemens.............	61.
Total.........	251.

L'année 1837 présente donc sur 1836 une différence en moins qui est exprimée par 18, pour la première catégorie ; par 2 pour la deuxième, et par 31 pour la troisième ; total, 51.

En 1838, nous obtenons sur 1836 un excédant de 9 pour les constructions nouvelles ; mais les reconstructions et les éxhaussemens ou agrandissemens de maisons, nous donnant une différence en moins de 18, nous avons sur le total un déficit de 9.

En 1839, le chiffre des édifices construits pour la première fois descend de 41 au-dessous de celui de 1836 ; nous trouvons un déficit de 2 pour les reconstructions et de 8 pour les exhaussemens ; différence en moins, 51.

Si nous comparons en masse les années 1834, 35 et 36, aux trois années qui suivent, nous avons :

Constructions.

1834...........	202	
1835...........	152	507.
1836...........	153	
1837...........	135	
1838...........	162	409.
1839...........	112	
Différence en moins.		98.

Reconstructions.

1834...........	26	
1835...........	39	102.
1836...........	37	
1837...........	35	
1838...........	28	98.
1829...........	35	
Différence en plus..		4.

Exhaussements.

1834...........	48	145.
1835...........	36	
1836...........	61	
1837...........	30	135.
1838...........	52	
1839...........	53	
Déficit.............		10.

En résumé la première de ces deux périodes triennales offre sur la seconde un excédant de 102, nombre qui comme nous venons de le voir représente presque en entier celui des édifices bâtis à neuf.

Je ne m'arrêterai point à rechercher toutes les causes de cette marche rétrograde dans le mouvement d'une industrie que nous avons vue naguère se porter brusquement loin de la ville et métamorphoser tout-à-coup nos campagnes en magnifiques boulevarts et en élégantes habitations; mais je crois pouvoir faire remarquer que la principale de ces causes se trouve dans l'excès même de développement qu'avaient acquis les constructions nouvelles. Tant qu'il existait une juste proportion entre les nouveaux édifices qui venaient s'ajouter au périmètre de Marseille et l'accroissement de notre population, les constructions pouvaient continuer à suivre une marche ascensionnelle, mais cette proportion une fois dépassée, la spéculation avait moins de chance de succès, et devait nécessairement ralentir des opérations qui seraient devenues pour elle une cause de ruine. La cruelle épidémie qui pendant plusieurs années de suite est venu couvrir Marseille de deuil a pu nuire aussi à l'activité de la maçonnerie, soit en changeant la position des familles, soit en diminuant les sources qui alimentaient cette industrie, et

Strophes d'un Centenaire à sa famille.

Plus on est vieux, moins on peut plaire;
La vieillesse ennuie, on la fuit.
Triste sort, auquel est réduit
Un infortuné centenaire.

Mais lorsque de parens chéris,
L'amitié près de lui s'empresse
Et soutient ses faibles débris,
Il sent rajeunir sa vieillesse.

Rajeunir! non pour les amours,
Leurs doux plaisirs sont le partage
De ces beaux ans, hélas! trop courts
Où l'on est plus heureux que sage.

Mais vivre et mourir en aimant
Est un bonheur toujours possible,
C'est par le cœur qu'on est sensible
Il bat jusqu'au dernier moment.

ÉTAT-SOCIAL.

Rapport sur les Constructions, etc., à Marseille, pendant les années 1837, 1838, 1839; *par* M. J. Feautrier, *Conservateur du Cabinet des médailles et antiques de la ville de Marseille, Annotateur de la Société.*

Messieurs,

Un de nos collègues, qui se recommande par son savoir non moins que par son active coopération à nos travaux, M. Barthélemy, vous a présenté, il y a quelques années, des documens pleins d'intérêt sur les constructions qui ont eu lieu à Marseille et dans son territoire de 1832 à 1836.

Avant M. Barthélemy, M. Natte fils vous avait déjà fourni un travail sur le même sujet; et la réunion de ces documens, tous puisés à des sources authentiquès offre aujourd'hui un tableau complet des nombreux et riants édifices que nous avons vu s'élever pour la première fois, ainsi que des maisons qui ont été reconstruites ou agrandies sur les divers points de notre belle cité depuis 1830 jusqu'en 1836.

Jaloux de remplir la tâche que m'imposent les fonctions d'annotateur auxquelles vos suffrages m'ont appelé, j'ai cru devoir continuer les mêmes recherches pour les années qui se sont écoulées depuis cette dernière époque. Il m'a semblé qu'il y aurait quelque intérêt à présenter le tableau des développemens successifs que Marseille a acquis dans son étendue de 1837 à 1839 inclusivement ainsi que l'aperçu des beaux édifices qui ont remplacé des maisons que le temps avait usées, ou qui, par leurs dimensions trop étroites ou leurs distributions de mauvais goût, ne pouvaient plus remplir les besoins plus étendus de notre

époque. Les documens que je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux, ont été recueillis tout entiers, comme ceux que vous possédez déjà, dans les bureaux de l'administration municipale ou départementale exclusivement chargés de délivrer l'autorisation exigée pour toute espèce de construction d'immeubles. Une inspection complète des lieux mentionnés dans les autorisations données par l'autorité m'a fourni les moyens de déduire des chiffres officiels celles des constructions qui sont restées jusqu'ici à l'état de projet. Il m'est donc permis de croire, ce me semble, que les résultats auxquels je suis arrivé sont l'expression de la vérité. Ainsi que l'a fait M. Barthelemy, je me bornerai à mentionner dans cet aperçu, les édifices que Marseille a vu s'élever pour la première fois pendant la période triennale que nous examinons, soit dans l'enceinte de ses murs, soit sur le prolongement des divers rayons de son périmètre, ou dans la banlieue; j'y ajouterai, comme M. Barthelemy, les maisons reconstruites à neuf après démolition, ainsi que celles qui ont été exhaussées d'un ou de plusieurs étages, ou qui ont reçu d'autres agrandissemens.

Le chiffre des constructions neuves a été de 135 en 1837; et de 162 en 1838; en 1839, il est descendu à 112. Ce qui forme un total de 409.

Les reconstructions après démolition ont donné les résultats suivans :

1837..........	35.
1838..........	28.
1839..........	35.
Total....	98.

On n'a compté en 1837 que 30 exhaussemens ou agrandissemens de maisons; en 1838, il y en a eu 52; en 1839, 53. Ensemble 135.

Au nombre des constructions neuves exécutées pendant ces trois années, se trouvent des édifices plus particulièment importans, un hospice pour les insensés, plusieurs maisons de charité, une usine pour l'éclairage au gaz, une raffinerie de soufre, une savonnerie, etc.

Considérés sous le double rapport de la ville et de la banlieue, les chiffres de chacune des trois catégories que nous avons établies se divisent comme il suit :

1837.

Constructions neuves.	Ville............	110	135.
id.	Banlieue........	25	
Reconstructions.	Ville............	30	35.
id.	Banlieue........	5	
Exhaussemens.	Ville............	26	30.
id.	Banlieue........	4	
		Total...	200.

1838.

Constructions neuves.	Ville............	123	162.
id.	Banlieue........	39	
Reconstructions.	Ville............	23	28.
id.	Banlieue........	5	
Exhaussemens.	Ville............	45	52.
id.	Banlieue........	7	
		Total...	242.

1839.

Constructions neuves.	Ville............	84	112.
id.	Banlieue........	28	
Reconstructions.	Ville............	25	35.
id.	Banlieue........	10	
Exhaussemens.	Ville............	40	53.
id.	Banlieue........	13	
		Total...	200.

Les chiffres obtenus pendant l'année 1836, étaient :

Constructions neuves.......	153.
Reconstructions...........	37.
Exhaussemens............	61.
Total.........	251.

L'année 1837 présente donc sur 1836 une différence en moins qui est exprimée par 18, pour la première catégorie ; par 2 pour la deuxième, et par 31 pour la troisième ; total, 51.

En 1838, nous obtenons sur 1836 un excédant de 9 pour les constructions nouvelles ; mais les reconstructions et les éxhaussemens ou agrandissemens de maisons, nous donnant une différence en moins de 18, nous avons sur le total un déficit de 9.

En 1839, le chiffre des édifices construits pour la première fois descend de 41 au-dessous de celui de 1836 ; nous trouvons un déficit de 2 pour les reconstructions et de 8 pour les exhaussemens ; différence en moins, 51.

Si nous comparons en masse les années 1834, 35 et 36, aux trois années qui suivent, nous avons :

Constructions.

1834...........	202	507.
1835...........	152	
1836...........	153	
1837...........	135	409.
1838...........	162	
1839...........	112	
Différence en moins.		98.

Reconstructions.

1834...........	26	102.
1835...........	39	
1836...........	37	
1837...........	35	98.
1838...........	28	
1829...........	35	
Différence en plus..		4.

Exhaussements.

1834...........	48	145.
1835...........	36	
1836...........	61	
1837...........	30	135.
1838...........	52	
1839...........	53	

Déficit.............	10.

En résumé la première de ces deux périodes triennales offre sur la seconde un excédant de 102, nombre qui comme nous venons de le voir représente presque en entier celui des édifices bâtis à neuf.

Je ne m'arrêterai point à rechercher toutes les causes de cette marche rétrograde dans le mouvement d'une industrie que nous avons vue naguère se porter brusquement loin de la ville et métamorphoser tout-à-coup nos campagnes en magnifiques boulevarts et en élégantes habitations; mais je crois pouvoir faire remarquer que la principale de ces causes se trouve dans l'excès même de développement qu'avaient acquis les constructions nouvelles. Tant qu'il existait une juste proportion entre les nouveaux édifices qui venaient s'ajouter au périmètre de Marseille et l'accroissement de notre population, les constructions pouvaient continuer à suivre une marche ascensionnelle, mais cette proportion une fois dépassée, la spéculation avait moins de chance de succès, et devait nécessairement ralentir des opérations qui seraient devenues pour elle une cause de ruine. La cruelle épidémie qui pendant plusieurs années de suite est venu couvrir Marseille de deuil a pu nuire aussi à l'activité de la maçonnerie, soit en changeant la position des familles, soit en diminuant les sources qui alimentaient cette industrie, et

Strophes d'un Centenaire à sa famille.

Plus on est vieux, moins on peut plaire;
La vieillesse ennuie, on la fuit.
Triste sort, auquel est réduit
Un infortuné centenaire.

Mais lorsque de parens chéris,
L'amitié près de lui s'empresse
Et soutient ses faibles débris,
Il sent rajeunir sa vieillesse.

Rajeunir! non pour les amours,
Leurs doux plaisirs sont le partage
De ces beaux ans, hélas! trop courts
Où l'on est plus heureux que sage.

Mais vivre et mourir en aimant
Est un bonheur toujours possible,
C'est par le cœur qu'on est sensible
Il bat jusqu'au dernier moment.

ÉTAT-SOCIAL.

Rapport sur les Constructions, etc., à Marseille, pendant les années 1837, 1838, 1839; *par* M. J. Feautrier, *Conservateur du Cabinet des médailles et antiques de la ville de Marseille, Annotateur de la Société.*

Messieurs,

Un de nos collègues, qui se recommande par son savoir non moins que par son active coopération à nos travaux, M. Barthélemy, vous a présenté, il y a quelques années, des documens pleins d'intérêt sur les constructions qui ont eu lieu à Marseille et dans son territoire de 1832 à 1836.

Avant M. Barthélemy, M. Natte fils vous avait déjà fourni un travail sur le même sujet; et la réunion de ces documens, tous puisés à des sources authentiques offre aujourd'hui un tableau complet des nombreux et riants édifices que nous avons vu s'élever pour la première fois, ainsi que des maisons qui ont été reconstruites ou agrandies sur les divers points de notre belle cité depuis 1830 jusqu'en 1836.

Jaloux de remplir la tâche que m'imposent les fonctions d'annotateur auxquelles vos suffrages m'ont appelé, j'ai cru devoir continuer les mêmes recherches pour les années qui se sont écoulées depuis cette dernière époque. Il m'a semblé qu'il y aurait quelque intérêt à présenter le tableau des développemens successifs que Marseille a acquis dans son étendue de 1837 à 1839 inclusivement ainsi que l'aperçu des beaux édifices qui ont remplacé des maisons que le temps avait usées, ou qui, par leurs dimensions trop étroites ou leurs distributions de mauvais goût, ne pouvaient plus remplir les besoins plus étendus de notre

époque. Les documens que je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux, ont été recueillis tout entiers, comme ceux que vous possédez déjà, dans les bureaux de l'administration municipale ou départementale exclusivement chargés de délivrer l'autorisation exigée pour toute espèce de construction d'immeubles. Une inspection complète des lieux mentionnés dans les autorisations dónnées par l'autorité m'a fourni les moyens de déduire des chiffres officiels celles des constructions qui sont restées jusqu'ici à l'état de projet. Il m'est donc permis de croire, ce me semble, que les résultats auxquels je suis arrivé sont l'expression de la vérité. Ainsi que l'a fait M. Barthelemy, je me bornerai à mentionner dans cet aperçu, les édifices que Marseille a vu s'élever pour la première fois pendant la période triennale que nous examinons, soit dans l'enceinte de ses murs, soit sur le prolongement des divers rayons de son périmètre, ou dans la banlieue; j'y ajouterai, comme M. Barthelemy, les maisons reconstruites à neuf après démolition, ainsi que celles qui ont été exhaussées d'un ou de plusieurs étages, ou qui ont reçu d'autres agrandissemens.

Le chiffre des constructions neuves a été de 135 en 1837; et de 162 en 1838; en 1839, il est descendu à 112. Ce qui forme un total de 409.

Les reconstructions après démolition ont donné les résultats suivans :

1837..........	35.
1838..........	28.
1839..........	35.
Total....	98.

On n'a compté en 1837 que 30 exhaussemens ou agrandissemens de maisons; en 1838, il y en a eu 52; en 1839, 53. Ensemble 135.

Au nombre des constructions neuves exécutées pendant ces trois années, se trouvent des édifices plus particulièment importans, un hospice pour les insensés, plusieurs maisons de charité, une usine pour l'éclairage au gaz, une raffinerie de soufre, une savonnerie, etc.

Considérés sous le double rapport de la ville et de la banlieue, les chiffres de chacune des trois catégories que nous avons établies se divisent comme il suit :

1837.

Constructions neuves.	Ville............	110	135.
id.	Banlieue........	25	
Reconstructions.	Ville............	30	35.
id.	Banlieue........	5	
Exhaussemens.	Ville............	26	30.
id.	Banlieue........	4	
		Total...	200.

1838.

Constructions neuves.	Ville............	123	162.
id.	Banlieue........	39	
Reconstructions.	Ville............	23	28.
id.	Banlieue........	5	
Exhaussemens.	Ville............	45	52.
id.	Banlieue........	7	
		Total...	242.

1839.

Constructions neuves.	Ville............	84	112.
id.	Banlieue........	28	
Reconstructions.	Ville............	25	35.
id.	Banlieue........	10	
Exhaussemens.	Ville............	40	53.
id.	Banlieue........	13	
		Total...	200.

Les chiffres obtenus pendant l'année 1836, étaient :

Constructions neuves.......	153.
Reconstructions............	37.
Exhaussemens.............	61.
Total.........	251.

L'année 1837 présente donc sur 1836 une différence en moins qui est exprimée par 18, pour la première catégorie ; par 2 pour la deuxième, et par 31 pour la troisième, total, 51.

En 1838, nous obtenons sur 1836 un excédant de 9 pour les constructions nouvelles ; mais les reconstructions et les éxhaussemens ou agrandissemens de maisons, nous donnant une différence en moins de 18, nous avons sur le total un déficit de 9.

En 1839, le chiffre des édifices construits pour la première fois descend de 41 au-dessous de celui de 1836 ; nous trouvons un déficit de 2 pour les reconstructions et de 8 pour les exhaussemens ; différence en moins, 51.

Si nous comparons en masse les années 1834, 35 et 36, aux trois années qui suivent, nous avons :

Constructions.

1834...........	202	507.
1835...........	152	
1836...........	153	
1837...........	135	409.
1838...........	162	
1839...........	112	
Différence en moins.		98.

Reconstructions.

1834...........	26	102.
1835...........	39	
1836...........	37	
1837...........	35	98.
1838...........	28	
1829...........	35	
Différence en plus..		4.

Exhaussements.

1834...........	48	
1835...........	36	145.
1836...........	61	
1837...........	10	
1838...........	52	135.
1839...........	53	
Déficit.............		10.

En résumé la première de ces deux périodes triennales offre sur la seconde un excédant de 102, nombre qui comme nous venons de le voir représente presque en entier celui des édifices bâtis à neuf.

Je ne m'arrêterai point à rechercher toutes les causes de cette marche rétrograde dans le mouvement d'une industrie que nous avons vue naguère se porter brusquement loin de la ville et métamorphoser tout-à-coup nos campagnes en magnifiques boulevarts et en élégantes habitations ; mais je crois pouvoir faire remarquer que la principale de ces causes se trouve dans l'excès même de développement qu'avaient acquis les constructions nouvelles. Tant qu'il existait une juste proportion entre les nouveaux édifices qui venaient s'ajouter au périmètre de Marseille et l'accroissement de notre population, les constructions pouvaient continuer à suivre une marche ascensionnelle, mais cette proportion une fois dépassée, la spéculation avait moins de chance de succès, et devait nécessairement ralentir des opérations qui seraient devenues pour elle une cause de ruine. La cruelle épidémie qui pendant plusieurs années de suite est venu couvrir Marseille de deuil a pu nuire aussi à l'activité de la maçonnerie, soit en changeant la position des familles, soit en diminuant les sources qui alimentaient cette industrie, et

Strophes d'un Centenaire à sa famille.

Plus on est vieux, moins on peut plaire;
La vieillesse ennuie, on la fuit.
Triste sort, auquel est réduit
Un infortuné centenaire.

Mais lorsque de parens chéris,
L'amitié près de lui s'empresse
Et soutient ses faibles débris,
Il sent rajeunir sa vieillesse.

Rajeunir! non pour les amours,
Leurs doux plaisirs sont le partage
De ces beaux ans, hélas! trop courts
Où l'on est plus heureux que sage.

Mais vivre et mourir en aimant
Est un bonheur toujours possible,
C'est par le cœur qu'on est sensible
Il bat jusqu'au dernier moment.

ÉTAT-SOCIAL.

Rapport sur les Constructions, etc., à Marseille, pendant les années 1837, 1838, 1839; *par* M. J. Feautrier, *Conservateur du Cabinet des médailles et antiques de la ville de Marseille, Annotateur de la Société.*

Messieurs,

Un de nos collègues, qui se recommande par son savoir non moins que par son active coopération à nos travaux, M. Barthélemy, vous a présenté, il y a quelques années, des documens pleins d'intérêt sur les constructions qui ont eu lieu à Marseille et dans son territoire de 1832 à 1836.

Avant M. Barthélemy, M. Natte fils vous avait déjà fourni un travail sur le même sujet; et la réunion de ces documens, tous puisés à des sources authentiques offre aujourd'hui un tableau complet des nombreux et riants édifices que nous avons vu s'élever pour la première fois, ainsi que des maisons qui ont été reconstruites ou agrandies sur les divers points de notre belle cité depuis 1830 jusqu'en 1836.

Jaloux de remplir la tâche que m'imposent les fonctions d'annotateur auxquelles vos suffrages m'ont appelé, j'ai cru devoir continuer les mêmes recherches pour les années qui se sont écoulées depuis cette dernière époque. Il m'a semblé qu'il y aurait quelque intérêt à présenter le tableau des développemens successifs que Marseille a acquis dans son étendue de 1837 à 1839 inclusivement ainsi que l'aperçu des beaux édifices qui ont remplacé des maisons que le temps avait usées, ou qui, par leurs dimensions trop étroites ou leurs distributions de mauvais goût, ne pouvaient plus remplir les besoins plus étendus de notre

époque. Les documens que je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux, ont été recueillis tout entiers, comme ceux que vous possédez déjà, dans les bureaux de l'administration municipale ou départementale exclusivement chargés de délivrer l'autorisation exigée pour toute espèce de construction d'immeubles. Une inspection complète des lieux mentionnés dans les autorisations données par l'autorité m'a fourni les moyens de déduire des chiffres officiels celles des constructions qui sont restées jusqu'ici à l'état de projet. Il m'est donc permis de croire, ce me semble, que les résultats auxquels je suis arrivé sont l'expression de la vérité. Ainsi que l'a fait M. Barthelemy, je me bornerai à mentionner dans cet aperçu, les édifices que Marseille a vu s'élever pour la première fois pendant la période triennale que nous examinons, soit dans l'enceinte de ses murs, soit sur le prolongement des divers rayons de son périmètre, ou dans la banlieue; j'y ajouterai, comme M. Barthelemy, les maisons reconstruites à neuf après démolition, ainsi que celles qui ont été exhaussées d'un ou de plusieurs étages, ou qui ont reçu d'autres agrandissemens.

Le chiffre des constructions neuves a été de 135 en 1837; et de 162 en 1838; en 1839, il est descendu à 112. Ce qui forme un total de 409.

Les reconstructions après démolition ont donné les résultats suivans :

1837..........	35.
1838..........	28.
1839..........	35.
Total....	98.

On n'a compté en 1837 que 30 exhaussemens ou agrandissemens de maisons; en 1838, il y en a eu 52; en 1839, 53. Ensemble 135.

Au nombre des constructions neuves exécutées pendant ces trois années, se trouvent des édifices plus particulièrement importans, un hospice pour les insensés, plusieurs maisons de charité, une usine pour l'éclairage au gaz, une raffinerie de soufre, une savonnerie, etc.

Considérés sous le double rapport de la ville et de la banlieue, les chiffres de chacune des trois catégories que nous avons établies se divisent comme il suit :

1837.

Constructions neuves.	Ville.............	110	135.
id.	Banlieue........	25	
Reconstructions.	Ville.............	30	35.
id.	Banlieue........	5	
Exhaussemens.	Ville.............	26	30.
id.	Banlieue........	4	
		Total...	200.

1838.

Constructions neuves.	Ville.............	123	162.
id.	Banlieue........	39	
Reconstructions.	Ville.............	23	28.
id.	Banlieue........	5	
Exhaussemens.	Ville.............	45	52.
id.	Banlieue........	7	
		Total...	242.

1839.

Constructions neuves.	Ville.............	84	112.
id.	Banlieue........	28	
Reconstructions.	Ville.............	25	35.
id.	Banlieue........	10	
Exhaussemens.	Ville.............	40	53.
id.	Banlieue........	13	
		Total...	200.

Les chiffres obtenus pendant l'année 1836, étaient :

Constructions neuves.......	153.
Reconstructions...........	37.
Exhaussemens	61.
Total.........	251.

L'année 1837 présente donc sur 1836 une différence en moins qui est exprimée par 18, pour la première catégorie; par 2 pour la deuxième, et par 31 pour la troisième, total, 51.

En 1838, nous obtenons sur 1836 un excédant de 9 pour les constructions nouvelles; mais les reconstructions et les exhaussemens ou agrandissemens de maisons, nous donnant une différence en moins de 18, nous avons sur le total un déficit de 9.

En 1839, le chiffre des édifices construits pour la première fois descend de 41 au-dessous de celui de 1836; nous trouvons un déficit de 2 pour les reconstructions et de 8 pour les exhaussemens; différence en moins, 51.

Si nous comparons en masse les années 1834, 35 et 36, aux trois années qui suivent, nous avons :

Constructions.

1834...........	202	
1835...........	152	507.
1836...........	153	
1837...........	135	
1838...........	162	409.
1839...........	112	
Différence en moins.		98.

Reconstructions.

1834...........	26	
1835...........	39	102.
1836...........	37	
1837...........	35	
1838...........	28	98.
1829...........	35	
Différence en plus..		4.

Exhaussements.

1834...........	48	
1835...........	36	145.
1836...........	61	
1837...........	30	
1838...........	52	135.
1839...........	53	

Déficit............. 10.

En résumé la première de ces deux périodes triennales offre sur la seconde un excédant de 102, nombre qui comme nous venons de le voir représente presque en entier celui des édifices bâtis à neuf.

Je ne m'arrêterai point à rechercher toutes les causes de cette marche rétrograde dans le mouvement d'une industrie que nous avons vue naguère se porter brusquement loin de la ville et métamorphoser tout-à-coup nos campagnes en magnifiques boulevarts et en élégantes habitations; mais je crois pouvoir faire remarquer que la principale de ces causes se trouve dans l'excès même de développement qu'avaient acquis les constructions nouvelles. Tant qu'il existait une juste proportion entre les nouveaux édifices qui venaient s'ajouter au périmètre de Marseille et l'accroissement de notre population, les constructions pouvaient continuer à suivre une marche ascensionnelle, mais cette proportion une fois dépassée, la spéculation avait moins de chance de succès, et devait nécessairement ralentir des opérations qui seraient devenues pour elle une cause de ruine. La cruelle épidémie qui pendant plusieurs années de suite est venu couvrir Marseille de deuil a pu nuire aussi à l'activité de la maçonnerie, soit en changeant la position des familles, soit en diminuant les sources qui alimentaient cette industrie, et

réduire ainsi à l'état de projet des conceptions qui donnaient d'abord de brillantes espérances.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, si chaque année n'a pas vu le nombre de nos habitations s'accroître dans une proportion également prospère ; si tous les projets grandioses que nous avons vu naître n'ont pas reçu encore une complète exécution, Marseille n'en doit pas moins être fière de l'extension qu'elle a acquise dans sa superficie et des embellissemens quelle a vu s'opérer sur tous les points de son enceinte. Pour justifier aux yeux de l'étranger la réputation que lui a faite la prospérité de son commerce, il lui suffira de montrer son Boulevart-Long-Champ et ses rues adjacentes, où naguère la nature étalait encore un grand luxe de végétation, et où s'élève aujourd'hui une ville entière ; sa cité Bergère avec ses vastes promenades qui viennent la rattacher aux quartiers improvisés au levant de l'église des Réformés, et au sud de celle de N. D. du Mont ; ses belles maisons qui ont remplacé les rocs arides où venait s'asseoir la montagne de la Vierge de la Garde ; les quartiers qu'elle a vu surgir aux environs du Petit-Séminaire et au faubourg Saint-Lazare ; enfin son magnifique Prado qui pourra bientôt rivaliser avec les plus belles promenades. Il lui suffira de dire que depuis 1832 elle a vu s'élever, reconstruire et exhausser ou agrandir environ 1500 maisons ; qu'elle a dépensé depuis lors plus de 20 millions en construction d'édifices, pour qu'on ne balance point à lui assigner un rang distingué parmi les villes les plus opulentes de notre époque.

ÉTABLISSEMENT DE BIENFAISANCE.

De toutes les institutions utiles dont Marseille se félicite, il n'en est sans doute pas de plus importantes que sa Caisse d'épargnes. Déjà, dans le premier volume de notre *Répertoire* (page 341 et suivantes) nous avons fait connaître l'époque de sa fondation (en 1821) et donné tous les détails statistiques relatifs à ses opérations jusques en 1836 inclusivement.

Un établissement si capable de procurer un heureux avenir à l'intéressante classe des ouvriers, ainsi qu'à celle non moins intéressante des marins, etc., etc.; mérite sans contredit l'appui de tout le monde, surtout dans une ville comme Marseille, et pourtant il s'en faut bien qu'il ait eu constamment l'approbation générale; c'est que rarement les innovations dont l'expérience n'a poin encore montré les avantages ne rencontrent point de détracteurs. Il faut donc laisser au temps à sanctionner ces avantages et il appartient à une Société de statistique de les faire ressortir par des chiffres recueillis à toutes les périodes. C'est dire que nous devons continuer de signaler les opérations de la Caisse d'épargnes du département des Bouches-du-Rhône; c'est aussi ce que nous allons faire, pour les années 1837 et 1838, qui font suite aux seize années dont il a été parlé dans un premier article et nous aurons atteint notre but, en reproduisant ici deux rapports faits par le membre de notre Société, qui préside le conseil d'Administration de la Caisse d'épargnes dont il s'agit.

Rapports sur les Opérations de la Caisse d'Epargnes du département des Bouches-du-Rhône, en 1837 et 1838, par M. Alexis Rostand, *Président du Conseil d'administration de cette Caisse, membre honoraire de la Société.*

1° RAPPORT POUR L'ANNÉE 1837.

Le progrès des lumières, l'esprit de philantropie répandu dans tous les pays civilisés, et l'exemple de nos voisins, ont fait créer en France plusieurs institutions de bienfaisance dans l'intention de soulager ou d'améliorer le sort de la classe la plus laborieuse de la société; mais ces établissemens ont été soumis à des chances variables de succès et de revers parce que le temps seul et l'expérience peuvent en démontrer les avantages.

Après de longues épreuves, la conviction pénètre enfin dans les masses, et ceux qui sont reconnus veritablement utiles, franchissent tous les obstacles, et arrivent à la plus haute prospérité; telles sont les caisses d'épargnes; ne donnant rien, ne distribuant aucun secours direct à l'indigence, leurs bienfaits sont principalement dans l'avenir. Aussi le peuple, dans son ignorance, n'a d'abord pas compris combien était précieuse une institution qui n'a été fondée que pour son bien-être.

Les premiers fondateurs ont dû vaincre des répugnances, et des préjugés enracinés. Il fallait persuader à la classe ouvrière, que son intérêt bien entendu lui commandait de s'imposer quelques privations, de renoncer à des habitudes de dissipation et d'imprévoyance, la convaincre que l'économie est la source de l'aisance et de la prospérité, et qu'une modique somme épargnée sur le salaire journalier est une ressource assurée pour le cas de maladie ou de cessation momentanée de travail. Voilà le *prospectus*

des caisses d'épargne; mais le peuple de son côté voulait avec raison être assuré de la solidité du placement ainsi que de l'exactitude du remboursement. Vingt années d'expérience lui ont appris que les caisses d'épargne sont fondées sur des bases solides, aussi la confiance publique a toujours été en augmentant, malgré les crises violentes qu'elles ont éprouvées. Nous pouvons prendre pour exemple la caisse du département des Bouches-du-Rhône, qui a eu, comme les autres, sa part de vicissitudes. Presque anéantie en 1830, forcée de suspendre ses opérations en 1831, ne reprenant quelques forces qu'en 1832, secouée encore violemment par la suspension des affaires commerciales, et par une troisième invasion du *choléra*, elle a résisté à ces différens chocs; elle se présente aujourd'hui plus florissante que pendant toutes les années qui ont suivi sa fondation.

La crise du mois d'avril 1837, époque de la discussion de la dernière loi sur les caisses d'épargne est surtout remarquable. Cette crise fut provoquée par ceux qui ne comprenant pas le sens de cette loi, lui donnaient une fausse interprétation et peut être aussi par un esprit de malveillance. Dès lors on fit circuler dans le public des bruits de banqueroute, on se rendit au domicile des déposans pour les engager à retirer leurs dépôts; on assura faussement que les opérations étaient suspendues et le terme des remboursemens renvoyé à trois mois. Tout présageait une débacle comparable à celle de 1830, les dépôts diminuèrent de la moitié, et les remboursemens s'élevèrent dans l'espace d'un mois à 350,000 francs. Et quelle était cependant la cause de tout ce désordre? la discussion, et ensuite la promulgation d'une loi qui donnait plus de garantie que jamais aux caisses d'épargne, qui assurait le capital des fonds placés, réglait le taux de l'intérêt d'une manière invariable, et conservait toujours le même

débiteur qui est l'état. En effet, jusqu'en 1837, le trésor public avait été dépositaire des sommes placées par les caisses d'épargne, et leur bonifiant chaque année l'intérêt qui était fixé par le ministre des finances; mais le trésor par son organisation ne peut ni placer ni négocier les fonds qui lui sont versés, de manière qu'il était obligé de laisser des encaisses improductifs et de payer un intérêt qu'il ne pouvait recevoir. Le gouvernement, jaloux de favoriser des institutions aussi utiles, n'y avait pas regardé de si prés, et avait fait des sacrifices pendant tout le temps que les caisses d'épargne avaient été peu nombreuses en France; mais cet état de choses ne pouvait durer depuis quelles s'étaient multipliées d'une manière remarquable; il y avait donc nécessité de soulager le trésor public d'une charge qui en définitive retombait sur les contribuables. La caisse des dépôts et consignations qui par son institution peut placer les fonds qui lui sont confiés et en servir l'intérêt, se présentait naturellement pour remplacer le trésor. Il est étonnant qu'une idée aussi simple n'ait pas d'abord été comprise; quoiqu'il en soit, on était parvenu à inspirer des craintes et de la méfiance aux déposans; il fallut les avis sages et paternels des administrateurs et des personnes éclairées pour mettre un terme à cet état d'inquiétude qui ne fut pas long, et tout reprit bientôt son assiette ordinaire.

Nous avons cru devoir entrer dans tous ces détails; mais qu'on ne croie pas que ces crises puissent avoir des résultats fâcheux. L'expérience prouve au contraire que les caisses d'épargne sortent triomphantes de ces temps d'épreuves. L'exactitude et surtout la promptitude des remboursemens, imposent silence aux malveillans, et inspirent une confiance et une sécurité qui n'existeraient peut être pas sans cela. En effet, en 1837, les produits ont surpassé ceux de 1836.

En 1837, la somme des dépôts s'est élevée à..........................	1,363,036 fr.	60.
En 1836, elle a été de............	1,218,216	39.
Augmentation en 1837......	144,820	21.

Cette augmentation est due à la fidélité de l'administration à remplir ses engagemens et à l'ordre constant qui règne dans ses opérations, à différens vols qui ont été commis chez des particuliers devenus plus soigneux de mettre en sûreté ce que leur imprévoyance les engageait à garder chez eux, au taux de l'intérêt sur place qui est inférieur à celui alloué par la caisse d'épargne, et enfin par l'importance et la considération que donne à l'établissement un nouveau local mieux en harmonie avec son accroissement.

En 1837, les remboursemens se sont élevés à............................	891,948 fr.	12.
En 1836, ils ont été de............	518,549	70.
Surplus des remboursemens en 1837.	373,308	42.

Ce surplus dans les remboursemens s'explique par les crises qui ont été détaillées ci-dessus, crises qui n'ont pas cependant exercé une bien funeste influence, puisque les dépôts ont excédé de 144,820 francs ceux de l'année précédente, et ont donné en 1837 une augmentation de 471,088 fr. 48 c. comparativement aux remboursemens. Il n'a été déplacé du trésor public, en 1837, que 130,000 francs sur un capital de 1,968,000 francs, tandis que les journaux nous ont appris que la plupart des autres caisses dépargne ont retiré : les unes la moitié, les autres les deux tiers de leur capital.

Le terme moyen des sommes déposées, en 1837, est par déposant de..............................	969.
Il n'a été en 1836 que de..................	804.

Cette différence est l'effet de la latitude donnée aux déposans de porter, à 3,000 fr. le *maximum* de chaque livret qui n'était auparavant que de 2,000 fr.; faculté dont un grand nombre a profité.

La masse totale des dépôts confiés à la Caisse d'épargne depuis sa fondation est :

De 1821 à 1830 inclus,	3286 dép.	ont versé	2,071,725 f.	29.
De 1832 à 1837	»	5335	»	4,164,571	99.
Totaux........	9161 dép.	ont versé	6,236,297	28.

Ainsi la caisse a reçu dans les six dernières années, le double de ce qu'elle avait reçu dans les années précédentes, et tout fait présumer en 1838 une augmentation considérable de produits.

Il restait en cours d'exercice, le 31 décembre 1837, 3829 livrets qui se classent ainsi qu'il suit :

Ouvriers....................	1438.
Domestiques..................	876.
Employés et commis..........	201.
Militaires et marins..........	204.
Professions diverses..........	555.
Mineurs.....................	547.
Sociétés de secours mutuels...	8.
	3829.

L'actif de la Caisse qui se compose des sommes placées au trésor public, et du capital d'une maison rue de la Darce, n° 14, est de.............. 2,398,731 fr. 51 c.

Le passif qui se compose du solde dû aux déposans, et de la dotation, est de. 2,374,867 19

Il reste donc un capital indépendant des dépôts de.................... 23,864 fr. 32 c.

Un surcroit de dépenses dans les frais d'administration,

est une conséquence naturelle de l'augmentation des produits. Ces dépenses ont été réglées avec économie : cependant il a fallu donner quelque extension au personnel des employés, et payer des frais d'impression plus considérables. Il y avait surtout la plus grande urgence à agrandir le local des bureaux devenu tellement insuffisant, que les opérations de la Caisse y étaient désormais impossibles. La dignité de l'administrateur de service était compromise par la confusion qui régnait dans la salle. Les employés assaillis et entourés par la foule, étaient exposés à commettre des erreurs, et à supporter des defficits dans les recettes ; l'exiguité d'un simple sallon, où tout était confondu pêle et mêle, administrateur et administrés, tout enfin ne donnait qu'une bien mince idée d'un établissement de bienfaisance qui marche à grands pas vers une haute prospérité. Tout a changé de face aujourd'hui, et par les soins de la commission que vous avez nommée, le local est devenu plus spacieux, plus commode et plus digne de l'administration. Aucune confusion n'y est plus possible, et l'on appréciera de plus en plus les avantages qui résulteront de cette amélioration. Nous renouvellons ici tous nos témoignages de gratitude à Messieurs les commissaires qui ont fait exécuter les travaux d'agrandissement avec le plus grand zèle, le goût le mieux entendu de manière à réunir l'assentiment général. Nous adressons aussi nos remercîmens à Monsieur le Préfet, et à Messieurs les membres du Conseil général du département, qui par la subvention qu'ils ont bien voulu nous accorder, on fourni les moyens de payer une dépense qui ent excédé les ressources de l'administration.

Nous pouvons assurer que la Caisse d'épargne a obtenu aujourd'hui une grande popularité, et inspire une confiance qui n'est plus contestée. Nous osons nous flatter qu'en 1838 les succès égaleront, s'ils ne surpassent pas, ceux des

caisses les plus florissantes du royaume; car depuis le 1er. janvier dernier jusqu'à ce jour, il a été fait 3,865 dépôts. 725 déposans nouveaux ont reçu des livrets, et la recette s'est élevée à 691,561 fr. 78 c. ce qui donne une recette moyenne d'environ 50,000 par dimanche, et suppose un produit total de 2,400,000 f. à la fin de l'exercice.

Telle est, Messieurs, la position de l'établissement de bienfaisance dont l'administration nous est confiée, et que tous nos soins tendent à faire prospérer.

2° RAPPORT POUR L'ANNÉE 1838.

Messieurs,

Dans le rapport sur les opérations de la Caisse que nous vous avons présenté le 28 avril 1838, nous vous avons fait espérer que les produits de cet exercice seraient encore plus satisfaisans que ceux de 1837. J'ai la satisfaction de vous annoncer aujourd'hui, que nos prévisions se sont réalisées, et que les recettes de 1838 ont dépassé en importance toutes celles des années précédentes. Les chiffres suivans en font foi :

En 1838,				
Il a été versé en	12206 art.	dont 2317 dép. nouv.	2,335,173 fr.	56 c.
En 1837,				
Il a été versé en	7468 »	» 1410 »	» 1,363,036	60
Differ. en plus	4738 »	» 907 »	» 972,136	96
Il a été remboursé en 1838 en	2757 articles.		910,513 fr.	83 c.
» 1837 en	2437	»	891,948	12
Excédant rembour. en 1838 en	320	»	18,565	71

Cet excédant des remboursemens n'existe qu'en apparence, si l'on considère l'augmentation considérable des

dépôts. En effet, l'expérience de 18 années a prouvé que la somme des remboursemens suit à peu près la progression de celle des dépôts, à moins que des circonstances extraordinaires, telles que la Révolution de 1830, ou les alarmes chimériques répandues en 1837, ne viennent déranger cette proportion. Vous remarquerez donc que l'exercice de 1838, pendant lequel tout a été calme et paisible, présente sur le précédent une augmentation de 972,136 fr. 96 c. sur les dépôts, et seulement de 18,565 fr. 71 c. sur les remboursemens. Cette comparaison démontre que le crédit de la Caisse s'accroit d'année en année, et que ses bienfaits se répandront tôt ou tard sur toutes les classes de la population pour lesquelles elle a été le plus spécialement fondée.

Il a été ouvert, en 1838, 2317 livrets à autant de déposans nouveaux.

Ces livrets se classent par profession ainsi qu'il suit :

Ouvriers	1018	2317.
Domestiques	535	
Employés et Commis	136	
Militaires et Marins	184	
Mineurs	146	
Professions diverses	290	
Sociétés de secours mutuels	8	

Il a été versé, en 1838, à la caisse des dépôts et consignations	1,498,517 75
Les versemens de 1837 à la même caisse ont été de	569,411 10
Excédant des versemens en 1838...	929,106 63

Il n'y a eu aucun retrait en 1838 sur les fonds placés, tandis qu'en 1837 il fut retiré 130,000 francs qui furent employés aux remboursemens extraordinaires des mois d'avril et de mai.

Le terme moyen des dépôts, en 1838, est de 190 francs, et celui de chaque déposant de 1007 francs.

La masse totale des dépôts depuis le 29 avril 1821, époque de la fondation de la Caisse, jusqu'au 31 décembre 1830, époque à laquelle eut lieu le remboursement presque total, et la suspension momentanée des opérations, est de 2,071,725 29

Du 1er janvier 1832 au 31 décembre 1838, de 6,499,745 62

Total des dépôts reçus par la Caisse depuis sa fondation 8,571,470 90

Remarquez que la première de ces deux périodes est de 10 années, et que la deuxième, qui n'est que de 7 années, forme cependant plus des 3/4 de la recette totale; cette différence aurait lieu d'étonner, si l'on ne considérait pas que des institutions telles que les Caisses d'épargne inconnues il y a 20 ans en France, ne peuvent être appréciées et jugées qu'à la suite d'une longue et pénible expérience. Les divers modes d'administration doivent exercer aussi beaucoup d'influence, et attirer ou repousser la confiance des déposans; il n'y a pas de doute par exemple que la facilité accordée par la loi de placer en compte courant à la caisse des dépôts et consignations jusqu'à la concurrence de 3000 fr., n'ait paru bien préférable au placement en rentes 5 pour 0/0, capital essentiellement variable suivant le cours de la bourse de Paris. Si l'on ajoute à cette disposition de la loi, l'exactitude et la promptitude dans les remboursemens, le succès des Caisses d'épargne est assuré. Leur prospérité ira toujours en croissant, surtout si la législation qui les favorise ne change pas. Ce qui s'est passé, en 1837, prouve que la seule proposition d'une loi qui assurait de plus fortes garanties aux Caisses d'épargne a suffi pour exciter la malveillance, dénaturer les meilleures intentions, et répandre des alarmes

mal fondées, dans le but de porter un coup funeste à des établissemens de bienfaisance qui n'ont été fondés et ne sont administrés gratuitement par des gens de bien, que dans l'intérêt bien entendu des classes laborieuses de la société.

Le bilan de la Caisse, arrêté le 31 décembre 1838, présente les résultats suivans :

L'actif se compose: 1° du capital d'une maison rue de la Darce, n. 14, évaluée au prix d'achat à.	34,117 72
2° Des sommes placées en cours courant à la caisse des consignations	3,782,221 30
3° Des intérêts de ces placemens à recevoir pour 1838	123,943 25
4° Du restant en caisse en numéraire..	2,286 17
Total de l'actif	3,942,568 44
Le passif se compose de la somme due aux déposans	3,915,068.64
Reste un capital libre et indépendant des dépôts de............................	27,500 20

Ce capital libre forme la dotation actuelle de la caisse, et c'est avec son revenu et d'aussi faibles ressources, qu'il a fallu soutenir jusqu'à ce jour des frais d'administration qui augmentent en proportion de l'accroissement des produits, et se soumettre à des dépenses considérables pour agrandir le local des bureaux devenu insuffisant; il faut donc penser à se créer des ressources pour l'avenir. Si nous avions été privés du secours annuel que le Conseil général du département veut bien nous accorder, il y aurait eu nécessité d'entamer le revenu de notre modique dotation, et comme il pourrait arriver que cette bienfaisante source vint à tarir, il est plus que jamais urgent de recourir aux souscriptions des personnes aisées qui ne peu-

6

vent faire une plus belle œuvre, que de concourir avec nous à améliorer la position des classes laborieuses de la société. La Caisse d'épargne de Marseille est sous le rapport de son fonds capital de dotation, bien moins favorisée que beaucoup d'autres villes qui lui sont inférieures en importance, en richesse et en population. La comparaison suivante est extraite du tableau publié, en 1837, par le gouvernement.

Dotation des Caisses d'épargne dans les villes les plus importantes, en 1837 :

Bordeaux......	125,233 56
Metz..........	115,618 99
Rouen.........	79,196 07
Lyon..........	48,054 07
Besançon......	40,906 63
Grenoble......	24,274 48
Marseille......	22,760 »

La dotation de Marseille s'est accrue, à la vérité, depuis 1837, mais cette augmentation ne la met pas au niveau des autres Caisses d'épargne et le raisonnement n'en subsiste pas moins dans toute sa force.

Je ne terminerai pas ce rapport sans vous signaler une amélioration qui s'est opérée dans la caisse succursale d'Aix. Les dépôts de 1838 ont égalé et même surpassé en nombre et en produits, tous ceux des années précédentes réunies, et tout fait espérer que cette progression ascendante se soutiendra.

C'est toujours avec une nouvelle satisfaction, Messieurs, que je vous communique chaque année les opérations de la Caisse d'épargne, par ce que j'ai des résultats toujours plus favorables à vous annoncer. J'ose me flatter que le prochain rapport sera encore plus satisfaisant, si j'en juge par les recettes de 1839 qui s'élèvent jusqu'à ce jour à 634,331 fr. 97 c. Je conviens que le service hebdo-

madaire des administrateurs est devenu pénible; quelques heures de travail ne suffisent plus comme autrefois, il faut y consacrer des journées entières. Mais nous redoublerons de zèle et de persévérance pour mériter l'approbation des fondateurs, et les bénédictions des classes laborieuses de la société, au bonheur desquelles nous consacrons des heures bien précieuses pour nos affaires particulières, et qui commencent à comprendre toute l'étendue des bienfaits que la Caisse d'épargne est appelée à répandre sur elles.



ÉTAT-CIVIL.

(CONSOMMATIONS.)

État des objets de consommation dans la ville de Marseille, pendant les années 1838 *et* 1839, *dressé, au nom d'une commission, par* MM. Faure du Rif *et* P.-M. Roux, *membres actifs de la Société.*

	DÉSIGNATION des OBJETS.	QUANTIT. mesures, poids.	QUANTITÉS CONSOMMÉES. En 1838.	En 1839.	PRIX MOYEN de CHAQUE ARTICLE.
BOISSONS et LIQUIDES.	Vins	l'hect.	204,213 h. 94 l.	203,175 h. 80 l.	20 f. 50 l'hectolit.
	Alcool pur	id.	1,017 96	899 58	120 id.
	Vinaigres	id.	3,750 27	3,644 87	33 30 id.
	Bières	id.	1,395 04	1,873 25	40 les 100 cru. de celle de Lyon. 20 les 100 cru. de celle de Marseille.
	Huiles	id.	331,537 50	215,323 57	Attendu qu'il y a des huiles de différentes qualités, les prix varient. Mais depuis l'huile la plus ordin. à l'huile surfine, ils sont de 22 à 36 f.
COMESTIBLE.	Farines blutées	100 k.	6,334,289 k.	5,706,898 k.	50 f. les 100 kilog
	Id. brutes	id.	16,818,986	17,360,281	37 50 id.
	Vermicelle	le kilo.	52,683	52,630	80 à 84 id.
	Bœufs, vaches	par tête	7,200 1/2	7,319	1 25 le kil. de b. 90 id. de v.
	Veaux	id.	1,766 3/4	1,735 3/4	1 75 id.
	Moutons	id.	123,020	126,268	1 25 id.
	Agneaux, chevreaux	id.	28,301 3/4	30,291 3/4	1 50 id. d'agn. 1 15 id. de ch.
	Porcs	id.	3,322 1/2	2,779 1/4	65 les 40 kilog.
	Pourceaux	id.	16	20	65 id.
	Cochons de lait	id.	23	16	28 la pièce.
	Charcuterie	le kilo.	196,595	211,512	75 les 40 kil.
	Bœuf salé	id.	24,353	26,055	1 le kilo.
	Viande dépécée	id.	24,659	30,106	75 id.
	Graisse	id.	228,620	428,556	44 les 40 k.

SUITE

de l'État des objets de Consommation.

	DÉSIGNATION des OBJETS.	QUANTIT. mesures, poids.	QUANTITÉS CONSOMMÉES. En 1838.	En 1839.	PRIX MOYEN de CHAQUE ARTICLE.
FOURRAGES.	Foin	le myr.	439,722	482,718	12 50 les 100 k.
	Paille	id.	337,802	363,445	6 27 id.
	Avoine	le d.d.	169,028	219,867	21 les 12 décal.
	Son	le kilo.	1,942,191	1,969,304	15 les 100 k.
COMBUSTIBL.	Bois à brûler	myr.	2,519,163	2,421,799	4 50 les 100 kil.
	Charbon de bois	id.	974,601	"937,139	10 id.
	Id. étranger	id.	146,400	138,087	8 id.
	Id. de pierre	id.	4,338,049	4,092,699	3 75 id.
MATÉRIAUX.	Chaux	myr.	947'726.	892,583,	3 50 les 100 k.
	Cendrée	id.	23,364.	4,355.	
	Platre gris	id.	1,328,687.	1,367,387.	55 les 40 kilo.
	Id. blanc	id.	185,192.	142,666.	90 id.
	Pierres dures	50 c. c.	154,694.	187,140.	60 le mètre cube.
	Id. tendres	le bloc.	36,247.	41,760.	3 f. 8 c. la pierre.
	Planches	la douz.	236,016 1/2.	227,497.	3 90 la douz.
	Bois de charpente	le mètr.	847,612.	954,183,	71 le mètre c.
	Douves	cent.	3,074,838.	2,495,768.	de 37 à 49 les 100 douelles, suiv. leur épaisseur et leurs espèces.
	Cercles	id.	9,032,798.	9,343,533.	de 3 à 4 le paquet.
OBJETS DIVERS.	Suifs	le kilo.	368,249.	474,588.	60 les 50 kil.
	Chandelles	id.	5,806.	2,943	67 50 id.
	Savon	id.	20,687.	17,631.	36 id.
	Soudes	id.	22,789,097.	21,143,886.	7 id.
	Os de bétail	id.	5,757,447.	5,404,685.	3 50 id.
	Noir d'ivoire	id.	544,973.	457,41.	30 les 100 kil.
	Sparterie non ouvrée	le myr.	40,346.	56,874.	3 50 les 50 k.
	Id. ouvrée	id.	1,159,163.	728,530,	10 la grosse.
	Cire jaune	le kilo.	23,981	18,543.	175 id.
	Id. blanche	id.	3,910.	3,510	4 le kil.

AGRICULTURE.

Extrait d'un rapport sur l'état de l'Agriculture dans le 1er arrondissement des Bouches-du-Rhône, fait à la Société royale et centrale d'agriculture à Paris, par M. Barbaroux, *Président du Comice agricole d'Aubagne, membre correspondant de la Société de statistique de Marseille.*

Il appartenait à la Société royale centrale d'agriculture de porter ses investigations jusques au point le plus éloigné du théâtre de ses utiles travaux. Il lui appartenait aussi d'étendre sa sollicitude vers des contrées lointaines où la science agricole est encore dans l'enfance par plus d'un motif. Nos champs placés sous le plus beau ciel, arides il est vrai, mais aussi bons que partout ailleurs, ne doivent point être taxés de stérilité comme on le fait; injuste prévention qui n'a d'autres causes que l'ignorance, l'incurie et le mauvais vouloir de nos paysans.

Ce serait donc être bien négligent que de ne pas répondre à l'appel que vous avez daigné faire aux hommes et aux Sociétés qui, dans l'intérêt général, s'occupent des progrès de l'agriculture. C'est pour cela que je vous prie de permettre que j'aie l'honneur de vous soumettre quelques renseignemens sur l'état de cette science dans nos contrées, persuadé, comme je le suis, que vous n'apprendrez pas sans intérêt ce qui s'y passe à cet égard, et que vous aurez la bonté d'employer votre puissante influence pour obvier aux maux que je crois de mon devoir de vous signaler.

Si dans les siècles passés, le commerce de Marseille n'avait pas absorbé toutes les pensées; si les propriétés

rurales de la banlieue n'avaient eu une valeur considérable en raison du peu de terrain que la mer laisse à la culture dans les environs de la ville et du grand nombre de ses habitans qui veulent des *bastides*; si enfin notre climat plus doux, plus régulier dans les pluies qu'il ne l'est aujourd'hui, n'avait permis d'obtenir des récoltes assez bonnes, nos aïeux auraient été impardonnables de n'avoir pas cherché à retirer de nos terres les produits qu'ils devaient en attendre, et à résoudre ce grand et intéressant problème: « La terre dans ce pays, se refuse-t-elle à nourrir ceux qui la cultivent?... » On ne peut que s'étonner qu'il n'y ait pas eu un seul homme qui, prenant la défense de nos champs, n'ait voulu confondre les propagateurs de cette erreur et n'ait cherché à triompher des préjugés injurieux autant pour la nature que pour les agriculteurs.

Cette erreur qui attaquait injustement notre mère nourrice; qui, il y a 30 ans, mettait, comme aujourd'hui, dans la bouche de tout le monde à Marseille, que *les campagnes n'y peuvent produire plus de 2 pour 0/0 l'an*; cette erreur, dis-je, me sembla d'abord exagérée et me porta à réfléchir et à méditer sur l'agriculture de notre pays, sur la nature du sol, sur les avantages du climat et les inconveniens de la situation topographique, à étudier enfin des résultats pour moi alors incompréhensibles; je consultai d'anciens paysans et d'anciens propriétaires ruraux qui ne m'apprirent rien. Ils ne connaissaient pas assez bien leur affaire pour m'instruire, les uns et les autres s'accordaient à dire et à me confirmer « *que leurs* » *ancêtres avaient toujours fait ainsi et qu'il n'y avait* » *rien de mieux à faire.* »

Cet état de choses n'engageait pas les Administrateurs d'alors à s'employer pour l'amélioration de l'agriculture abandonnée à des hommes entichés de leur manière de faire, le propriétaire lui-même ne s'occupant pas de ses

terres parce qu'il avait des profits industriels bien supérieurs à ceux de ses champs.

La révolution de 89 n'était pas faite pour apporter la moindre amélioration à l'art agricole de ce pays où l'effervescence des èsprits portait la perturbation dans la société. La licence prise pour la liberté excitait la population des villes pour s'approvisionner de combustibles, à se jetter sur les bois des collines voisines qu'elle dévasta. Bientôt ces collines furent détruites et l'enlèvement des racines en acheva la ruine totale, car les orages d'automne entraînant à la mer le peu de terre qu'elles avaient, l'en dépouillèrent tellement qu'elles n'offrent plus aujourd'hui que des rochers nus qui ne prêtent plus les bienfaisans abris qui rendaient notre climat si doux, si beau et si pur.

Ce malheur, quelque grand qu'il soit, n'est peut-être pas aussi grand que celui d'avoir étouffé dans le cœur de nos laboureurs et ouvriers ruraux les principes de vertu et de bonnes mœurs qu'ils avaient alors, et d'y avoir laissé pénétrer la jalousie et la haine pour le propriétaire dont les droits leur semblent être une violation des leurs. Ils cultivent la terre et il leur parait naturel qu'elle doive leur appartenir et dès lors leur conduite se règle sur cette croyance funeste.

Je reviens à notre climat, et je puis affirmer que le changement de celui de l'ancienne Provence n'est plus aujourd'hui un problême pour personne. Nos beaux arbres morts depuis près de 40 ans, notamment les figuiers et les oliviers, en donnent une preuve bien certaine. Il faut donc que nous nous occupions sérieusement à réparer nos pertes, et nous ne pourrons atteindre ce résultat qu'en renonçant à un système de culture essentiellement vicieux et qu'en y substituant des principes et des méthodes nouveaux, avoués par la nature et appropriés à notre climât actuel.

Comme on peut en juger, ce n'est pas là une petite tâche, et cette tâche est encore plus pénible dans un pays comme celui-ci, où l'ouvrier rural n'aime pas son art et désire ardemment de le quitter. Eh bien! on a beau dire à cet ouvrier : « Voyez, faites ainsi à vos vignes, » vous les maintiendrez constamment en vigueur et vous » aurez toujours de bons produits ; faites de bons labours » et profonds, vos plantes végèteront avec force et crain- » dront moins les sécheresses qui malheureusement sont » constantes maintenant. » Tout cela est inutile, il ne veut rien croire, et on est obligé de se taire parce qu'on ne peut rien lui montrer pour le confondre.

Or, déraciner ces préjugés, n'est pas l'affaire d'une année; il est à croire même que l'on n'y parviendra que quand on aura établi des écoles d'agriculture dans les chefs-lieux d'arrondissement, et des classes agricoles dans les écoles communales. Ainsi, lutter au physique contre les grands froids, les grandes sécheresses et les orages si fréquens maintenant dans notre pays ; lutter au moral contre l'ignorance de nos paysans, contre leurs routines erronées et contre leur mauvais vouloir, est une entreprise audacieuse que bien d'agronomes instruits ont tenté sans succès jusqu'ici par les motifs que je vais succinctement déduire.

Les paysans, dans un rayon de 4 à 5 lieues aux environs de Marseille, sont tous prolétaires, il n'y a presque pas de ménagers et de fermiers. Eh bien! c'est tout le contraire au delà de ce rayon : il n'y a presque pas de mégers ou colons partiaires; ils sont tous menagers ou fermiers, cette classe de cultivateurs a plus de bonne foi que ces premiers et se prête mieux aux nouveaux enseignemens. D'un autre coté, les terrains de ces pays-là plus humides, plus gras, moins exposés à la violence des vents du N. O. et moins déclivés que les nôtres, demandent moins

de soins et moins d'art. La nature fait tout, tandis que dans nos terres sablonneuses, crayeuses et pierreuses, la plupart sous l'influence d'un air salin et d'une atmosphère brulante, la nature fait peu et l'art doit tout y opérer. Notre culture tout exceptionnelle demande des précautions et des attentions particulières et intéressées que ne savent leur donner nos laboureurs, je dirai plus, que beaucoup d'entr'eux ne veulent pas leur donner, plus disposés qu'ils sont à négliger la propriété qu'à l'améliorer, et même qu'à la conserver. Cela vous paraitra paradoxal, je le crois. Jai repoussé long-temps cette pensée de mon esprit. Mon expérience, bien triste sans contredit, a fait riompher ma prévention, et mes motifs en sont consignés dans deux mémoires qui traitent de la culture des céréales et des vignes dans le territoire de Marseille.

Ce n'a été guères qu'en 1835 qu'il a été question d'établir des Comices dans notre département, et tandis que depuis long-temps ces sociétés se formaient dans le Nord par le concours spontané de généreux propriétaires qui s'imposaient des sacrifices et des cotisations volontaires sans le secours des subventions, le département des Bouches-du-Rhône ignorait les bienfaits que répandrait cette sage institution et restait sourd à la voix de la science.

Mais ce n'était pas assez que d'installer et organiser les comices, il fallait leur assurer les moyens de prospérer comme le fesaient les conseils-généraux et les préfets des départemens du nord, en leur allouant des sommes importantes. Aussi ne doit-on pas s'étonner que de sept comices, institués dans le département en 1835, celui d'Aubagne soit le seul encore debout, et disons-le franchement, grâce à une subvention spéciale de 500 fr. que M. le Ministre de l'agriculture a bien voulu lui accorder cette année, en l'autorisant à employer ce fonds à des achats d'instrumens aratoires perfectionnés.

Le voisinage d'une grande ville commerçante et industrielle comme Marseille offrant aux ouvriers ruraux des salaires plus élevés que ceux des travaux des champs, ils s'y portent en foule et désertent nos villages qui dès lors manquent de bras. Qui peut suppléer à cela, si ce n'est les instrumens d'agriculture nouveaux ou perfectionnés, une ferme expérimentale, ou bien une école d'agriculture à Marseille? Ce que j'ai vainement demandé à cette ville, pour s'occuper du sort de 30 mille cultivateurs qui travaillent son territoire desséché, car la ferme-modèle qu'on veut établir dans l'arrondissement d'Aix ne peut en aucune manière répandre les connaissances agronomiques dans celui de Marseille, parce qu'à moins de boursiers, les cultivateurs du département n'enverront pas, à leurs frais, leurs enfans à la ferme-modèle, trop présomptueux qu'ils sont pour cela, tout au plus si l'on les recevait gratis, avantage qui leur ferait espérer de faire des avocats de leurs fils.

Nous avons donc besoin que le gouvernement vienne au secours de notre comice.

INDUSTRIE.

Etat des prix des journées d'ouvriers, en 1839, à Marseille.

PROFESSIONS.		salair. journ.	OBSERVATIONS.
Cultivateur,	journalier.	2 f. » c.	
Jardinier,	id.	2. 50	
Faucheur,	Id.	3 »	
Terrassier,	ouvrier.....	3 »	
Maçon,	id.	2 »	Les contre-maitres gagnent, prix moyen 4 f. 50 c. par jour.
Manœuvre,	id.	1 25	
Tailleur de pierre,	ouvrier.	3 50	
Mineur	id.	3 «	
Charpentier,	id.	3 25	Les contre-maitres gagnent 4 f. 50 c. prix moyen.
Calfat,	id.	5 «	Les calfats se divisent en deux classes : les premiers, appelés cloutiers, font les trous pour placer les clous, et gagnent de 5 f. à 5 f. 50 c. Les autres gagnent de 4 à 4 f. 50.
Charron,	id.	2 75	Les contre-malt. : 4 f. 50 c. pr. moy.
Maréchal-ferrant,	id.	2 85	» »
Forgeron,	id.	2 75	» »
Serrurier,	id.	3 50	» »
Menuisier,	id.	2 50	» »
Boulanger,	id.	2 65	id. 3 « id.
Tanneur,	id.	2 75	id. 4 « id.
Savonnier,	id.	2 50	id. 9 « id.

Tailleur,	ouvrier	4 f.	«	Le contre-maitre : » f.	« c.	pr. moy.
Orfèvre,	id.	3	«	«	«	
Raffineur de sucre,	id.	2	75	id. 4	50	id.
Chapelier,	id.	3	«	«	«	
Cordonnier,	id.	2	50	«	«	
Imprimeur,	id.	3	50	«	«	
Horloger,	id.	4	50	«	«	
Tonnelier,	id.	3	50	«	«	
Ferblantier,	id.	2	50	«	«	
Peintre en batiment,	id.	2	«	«	«	
Bourrelier,	id.	2	25	«	«	
Journalier,	id.	1	50	«	«	
Laboureur,	id.	2	25	«	«	
Berger,	id.	«	«	Il y a des bergers et des gardiens de chevaux dans le 3[me] arrondissement des Bouches du Rhône, mais il n'y en a pas à Marseille.		
Gardien de chevaux,	id.	«	«			
Portefaix,	id.	5	«	Les portefaix sont ordinairement sous la direction d'un maitre qui a deux parts dans le prix du travail, l'ouvrier n'en a qu'une : Quelquefois, mais rarement des portefaix sont employés à la journée, et gagnent de 4 à 4 f. 50. En quarantaine, ils sont aussi à la journée, qui est de 6 à 7 fr.		

NAVIGATION.

Etat fesant connaître le mouvement du port de Marseille pendant la période écoulée de 1830 à 1839, inclusivement, par M. PERAGALLO, *Officier du commissariat de la marine royale, membre actif de la Société.*

	NOMBRE DE BATIMENS.	
	Entrés.	Sortis.
Années 1830.........	5,989.	5,056.
1831.........	5,751.	4,887.
1832.........	7,201.	5,842.
1833.........	6,831.	5,636.
1834.........	7,262.	6,892.
1835.........	6,350.	6,047.
1836.........	7,230.	7,239.
1837.........	6,834.	6,505.
1838.........	7,207.	6,698.
1839.........	5,713.	6,755.
	66,368.	61,557.
Ce qui donne une moyenne de	6,636.	6,155 p. ann.

COMMUNICATIONS.

Rapport statistique sur la situation générale au 1er août 1839, de la partie du service des ponts et chaussées du département des Bouches-du-Rhône, aux frais du département ainsi qu'à ceux du gouvernement; par M. DE MONTLUISANT, ingénieur en chef Directeur chargé du service du département, membre actif de la Société.

(1) Les dépenses du service des ponts et chaussées, tant sur les fonds du trésor public que sur ceux du département et des subventions collectives et privées, se partagent en deux grandes catégories : la première, pour l'entretien des ouvrages, et la seconde pour les ouvrages neufs. Nous nous occuperons d'abord des ouvrages sur les fonds du département.

PREMIÈRE CATÉGORIE.

Chapitre premier.

Considérations générales sur l'entretien des Routes.

(2) Le mode d'entretenir les routes par des mains-d'œuvre continuelles et permanentes au moyen de cantonniers stationnaires, et par des mains-d'œuvre accidentelles, au moyen d'ouvriers auxiliaires, parait jusqu'à présent le meilleur : les premiers surveillent la route et la maintiennent en bon état par un travail ordinaire de tous les instans; les seconds aident les premiers dans les gros ouvrages extraordinaires, tels que le comblement d'une ravine ou d'un affaissement, le défoncement d'une chaussée décharnée, le répandage des matériaux après les pluies, l'enlèvement des boues, des neiges, des éboulis, des atterrissemens,

les réparations des avaries causées par les pluies d'orage, et les uns et les autres utilisent les matériaux que les localités leur offrent, ce qui leur permet de n'employer les fournitures dispendieuses des entrepreneurs qu'au fur et à mesure du besoin, en sorte que la quantité de ces matériaux est réduite au strict nécessaire, et que l'on ne voit plus de ces répandages considérables, éloignés et périodiques, dont le moindre inconvénient était la perte d'un excédant inutile de matériaux. Ce système n'a d'autre inconvénient que d'exiger une grande surveillance, et l'emploi autant que possible d'hommes consciencieux. Nous croyons que deux cantonniers chefs ou ambulans par arrondissement seraient une mesure salutaire : nous ne les proposons cependant pas pour 1840, afin de ne pas trop augmenter les dépenses déjà grossies par l'urgence d'entretenir les ouvrages d'art, lesquels ont été négligés depuis long-temps par l'insuffisance du crédit général que le département a pu jusqu'à présent allouer à la première catégorie. Cette allocation augmente en outre annuellement au fur et à mesure des routes neuves livrées au roulage, et de l'accroissement de ce roulage par les facilités qui lui sont données. Par tous ces motifs nous avons demandé la somme générale de 342,000 fr. pour l'exercice 1840, en annonçant qu'elle est le minimum, et que la réduire serait compromettre le service.

(3) Lorsque la chute de quelque ouvrage d'art, lorsque de fortes avaries, ou des travaux urgens, accidentels se présentent sur un point des routes, on ne peut y faire face au moyen des fonds d'entretien affectés à la localité : on a alors recours à un crédit flottant ou commun, à valoir pour tous les cas imprévus. La distribution en est faite par M. le Préfet sur les demandes motivées et justifiées qui lui sont adressées. L'expérience a démontré que ce crédit flottant, pour bien assurer le service, devrait

être maintenant de dix mille francs. Ce crédit est compris dans l'allocation générale ci-dessus exprimée.

Chapitre troisième.

Etat des routes sous le rapport de l'entretien.

Les parties entretenues quoique non encore entièrement améliorées ont une longueur de 373,604 mètres, et la somme de 143,200 fr. demandée pour leur entretien est répartie ainsi qu'il suit :

Fournitures de matériaux...............	62,900 fr.
Salaire de 70 cantonniers..............	39,000
Id. d'ouvriers auxiliaires............	13,320
Entretien des ouvrages d'art............	8,680
Somme à valoir pour les cas imprévus....	10,000
Traitement de trois conducteurs.........	4,000
Id. de trois piqueurs............	2,700
A valoir pour les honoraires proportionnels des ingénieurs..............................	2,600
Total pareil..............	143,200 fr.

(7) Depuis l'ouverture de la campagne on a mis la dernière main aux parties de route ci-après, qui ont été récemment livrées au roulage :

Route n° 4, d'Orgon à Cavaillon, entre la route royale n° 7 et la chaussée du pont suspendu de Cavaillon, sur la Durance, ci..............................	3,225 m.
Route n° 16, de Marseille à la Ciotat, partie entre la route royale n° 8, et le vallon de l'Escargot..	2,883
	6,108 m.

(8) On espère aussi pouvoir livrer au roulage, en 1840, la partie neuve de la route n° 1, entre la rivière de l'Arc

et le village de Lançon, sur une longueur de... 9,825 m.

La partie nouvellement empierrée de la même route entre le pont d'Arles et le pont de Fourques, ci.. 1,303

La partie de la route n° 3, qui traverse Aubagne.. 300

Plusieurs petites parties de la route n° 7..... 3,000

Deux parties de la route n° 10........... 5,758

La partie de la route n° 15, entre la Croix des Cornes et la Durance.................. 3,400

Total...... 23,586 m.

Chapitre troisième.

Travaux sur la Durance.

(9) Aucun fonds d'entretien n'a encore été voté pour défendre la rive gauche de la Durance : les riverains y mettent une apathie fâcheuse qu'il serait bien à désirer de voir cesser. A cet effet ils devraient chercher à créer des syndicats sur toute la rive qui longe le département.

SECONDE CATÉGORIE OU OUVRAGES NEUFS.

Chapitre premier.

Routes.

(10) Les routes départementales sont en totalité ou en partie dans les trois situations ci-après :

1° Routes ouvertes et à l'entretien simple;

2° Routes à améliorer, imparfaitement viables ;

3° Routes impraticables, à ouvrir à neuf. Ces dernières sont les plus urgentes, et fixent plus particulièrement l'attention de l'administration.

(11) Dans ces dernières il faut compter les passages des Pennes, de l'Escaillon, et de la Fare à Salon, sur la route n° 1; la descente à Istre sur la route n° 7; les parties de Salon à Lamanon, et du canal des Alpines à Sénas, sur la route n° 10; la partie de Rognes au pont

suspendu de Cadenet, sur la route n° 11; et la lacune de la Croix des Cornes à la chaussée du pont suspendu de Rognonas, sur la route n° 15. Lorsque ces travaux seront achevés, on s'occupera des améliorations à faire sur les autres points. Le budget ci annexé, de la seconde catégorie fait connaitre les dits ouvrages que l'on est en mesure d'exécuter, et les fonds qu'il faudrait pouvoir leur allouer en 1840, s'élevant ensemble à 342,000 fr.

(12) Les ouvrages que l'on doit le plus spécialement doter pour donner passage ou assurer celui qui existe, sont la route n° 1 de l'Arc à Lançon; la traversée du coteau des Pennes, même route; la route n° 3 dans la traversée d'Aubagne, et la route n° 10.

(13) La traversée d'Aubagne a exigé le redressement de l'Huveaune, la construction de deux ponts aqueducs, de deux arches, et d'un pont pareil pour les voitures. Les ouvrages ont primitivement été évalués à la somme générale de 108,000 fr., à payer par tiers par le gouvernement, le département et la ville d'Aubagne. On supposait alors que le nouveau canal s'ouvrirait dans de la terre franche et que son exécution et celle des fondations des ponts pourraient avoir lieu sans épuisement. Malheureusement, à trois mètres de profondeur on a trouvé un gravier rempli de sources abondantes, qui a obligé à des frais d'épuisement considérables, et à fonder les ponts sur béton de pouzzolane. D'un autre côté, les propriétaires du canal des moulins ont exigé des travaux dispendieux aux abords des aqueducs; les indemnités de terrains à travers des prairies, de clos et des jardins, se sont élevées beaucoup plus haut qu'elles n'avaient d'abord été évaluées; enfin, à toutes ces causes imprévues il faut encore ajouter l'emploi de cintres dispendieux dont on croyait pouvoir se passer, et l'établissement d'un pont provisionnel, que l'abondance des eaux a rendu indispensable, pour ne pas

interrompre la route n° 3. Nous nous sommes rendu compte de toutes ces dépenses imprévues absolument inévitables, et nous avons trouvé qu'elles s'élèvent à 25,500 fr. Cette augmentation ne résulte d'aucune addition ni modification des ouvrages projetés, mais des difficultés que les localités ont apportées à leur exécution. On ne peut laisser les travaux inachevés sans les plus graves conséquences et des avaries incalculables. Le Conseil général appréciera la situation fâcheuse et délicate de l'entreprise, et accordera sans doute sa part de l'augmentation signalée ou la somme de 8,500 fr. qui est demandée à l'article 4 du budget de la seconde catégorie de 1840.

(14) Pour compléter la route n° 3 aux abords d'Aubagne, il faudrait l'améliorer au-delà du canal des moulins, où l'on rencontre deux contre-rampes irrégulières et rapides. L'adoucissement de ces rampes pourrait être regardée comme urgent à raison de ce que la route dont il s'agit est la plus fréquentée du département (800 colliers par jour) et de ce que le gouvernement et la ville d'Aubagne viennent de faire des dépenses considérables pour un travail dont la majeure partie aurait naturellement dû être aux frais du département. Le projet de cette petite rectification est à l'étude : nous l'avons estimée largement par un premier aperçu à 29,500 fr. Mais comme il n'y a ici ni rivière, ni ruisseau, ni ouvrages d'art notables, nous pensons que les travaux resteront en dessous de cette prévision.

(15) Le Conseil général a demandé, en 1838, ce qu'il en coûterait pour améliorer la voie Arlésienne entre les routes royales n°s 96 et 7, pour joindre cette voie à la route n° 18, dont elle est réellement la première partie. Nous en avons fait dresser l'avant-projet, et l'avons remis le 25 juillet dernier à M. le Préfet. La dépense serait de 20,000 fr. pour une longueur de 3,025^m^, on raccourcirait les développemens de 1350^m^ et l'on éviterait les contre-ram-

pes de pierre Plantade. Il y a donc lieu à demander que la voie Arlésienne entre les routes royales n[os] 99 et 7, fasse partie de la route départementale n° 18 de St.-Remy à Cavaillon, classée par l'ordonnance royale du 3 octobre 1837.

(16) Nous ne terminerons pas sans dire un mot sur l'ancienne route départementale n° 4, par la Bourdonnière, maintenant classée royale sous le n° 8 bis.

Elle est tracée et adjugée depuis Marseille jusqu'au col de Bringuier, en vue de Peynier, sur six lieues de poste de longueur, et si l'on n'y travaille pas sur tous les points à la fois, c'est parce que les lois et les démarches bienveillantes de l'administration sont impuissantes pour vaincre dans les expropriations les oppositions, l'inertie et l'apathie des propriétaires. En l'état de choses, sur quatre entreprises données, deux sont en cours d'exécution sur les rochers de la commune d'Allauch, et sur les rochers et dans les bois de Pichauris, à M. d'ALBERTAS, qui a généreusement abandonné le terrain sans indemnité et sans condition. M. MASSON a le premier donné l'exemple de cet abandon, il y a deux ans sur la route n° 7, et M. le marquis de PANISSE vient de le suivre pour la route n° 10, près de Lamanon. Il est seulement à regretter que ces générosités louables et bien entendues soient en si petit nombre.

Chapitre deuxième.

Durance.

(17) Les seules communes de Rognonas et de Barbantane sont sorties de l'indifférence générale dans laquelle sont les propriétaires de la rive gauche. Elles ont passé un marché pour plus de 100,000 francs de travaux réguliers à exécuter en cinq ou huit ans, et ont voté d'y affecter annuellement 7,000 francs. Le département est appelé à y concourir pour une pareille quotité, s'il est possible, et le gouvernement a laissé espérer qu'il entrerait pour un tiers dans les dépenses.

(18) Le tracé de l'endiguement est arrêté entre le Rhône et le pont de Rognonas : il est en discussion depuis deux ans entre ce pont et celui de Bonpas, approuvé entre ce dernier point et les rochers de Mérindol en amont de Mallemort, et proposé entre Mérindol et le pont de Cadenet.

(19) Pour mieux donner une idée de la situation des travaux sur la Durance, nous allons l'établir dans le tableau ci-après :

Nos D'ORDRE.	INDICATION DES LIEUX.	SITUATION de l'endiguement.	Longueur approximat.	Largeur du lit encaissé.
			m.	m.
1	Entre le Verdon et le pont de Mirabeau..........	Rien de fait.	11,000	250
2	De ce pont au rocher du Noyer...............	idem.	2,000.	id.
3	De ce rocher jusqu'à Peyrolles..............	Proposé.	5,000.	id.
4	De Peyrolles au pont de Pertuis.............	A l'étude.	8,000.	id.
5	Du pont de Pertuis au pont de Cadenet...	Rien de fait.	12,000.	id.
6	Du pont de Cadenet à Mérindol...............	Proposé.	11,000.	id.
7	De ce dernier point jusqu'à la prise du canal des Alpines à Malemort......	Approuvé.	5,000.	id.
8	De cette prise au pont de Cavaillon............	id.	16,000.	300.
9	De ce pont à 2000 m. en aval.	id.	2,000.	300 à 350.
10	De ce point au torrent de Coulon..............	id.	4,000.	350.
11	De ce torrent au pont de Bonpas...........	id.	5,000.	400.
12	De Bonpas à l'Epi Bessière.	Proposé.	10,000.	id.
13	De cet Epi au Rhône.....	Approuvé.	5,000.	id.
	Longueur totale......	....	96,000 m.	

(20) Un projet s'élevant à 36,000 fr. a été présenté il y a deux ans pour défendre la rive gauche entre l'Epi Bessière et la chaussée départementale, route n° 15, du pont de Rognonas; mais des difficultés élevées par la rive droite sont cause que le gouvernement n'a encore rien décidé. Il résulte de ce *statu quo* fâcheux que les fonds crédités ont été retirés et que la chaussée départementale sus-mentionnée, est exposée à être emportée pour la troisième fois. L'intérêt du pont, de la route et de la rive gauche demande une prompte solution à l'affaire.

(21) Une pareille décision n'est pas moins désirable pour le tracé d'endiguement sur la rive gauche entre la digue de Château-Renard ou de Noves et l'Epi Bessière. La rive droite voudrait faire faire à la rive opposée des crochets inutiles et dangereux que cette dernière repousse; ces crochets étant également contraires à l'intérêt de la rive droite; nous ne pouvons concevoir son opposition persévérante.

RÉSUMÉ DES DEUX CATÉGORIES.

(22) 1° Pour assurer convenablement l'entretien des routes, en 1840, il faut allouer à la première catégorie la somme de 143,200 fr.

2° Environ 6,000^{m} de routes neuves ont été livrés, en 1839, à la circulation, et 23,000 le seront bientôt ou en 1840.

3° On est en mesure de dépenser 342,000 fr. en ouvrages neufs en outre des fonds déjà votés.

4° Les dotations les plus urgentes s'élèvent à.	130,892 f.
Les moins urgentes à....................	70,656
Et celles qui peuvent être ajournées en 1841 ou en 1842 à............................	140,452
Total pareil.........	342,000 f.

5° Il y a lieu d'émettre le vote, par le Conseil général,

que la voie Arlésienne entre les routes royales n°s 96 et 7, fasse partie de la route départementale de St.-Remy à Cavaillon, classée sous le n° 18 par l'ordonnance royale du 3 octobre 1837.

6° Enfin, il est urgent de provoquer une prompte décision sur le projet de défense contre la Durance entre l'Epi Bessière et le pont de Rognonas, et sur l'endiguement proposé par la rive gauche entre cet Epi et la digue de Novés ou de Chateau-Renard, en aval du pont de Bonpas.

Nous allons parler maintenant des *ouvrages sur les fonds du gouvernement.*

PREMIÈRE CATÉGORIE.

Entretien des Ouvrages.

Chapitre premier.

Travaux à la mer.

(1) Les travaux à la mer sont très importans : ils s'étendent plus spécialement aux ports de Marseille, de la Ciotat, de Cassis, de Bouc, et de Saint-Chamas dans l'étang de Berre. Ils consistent dans le curage des ports, les réparations annuelles des quais, des môles, des digues, des phares, des bouées, des balises, dans l'éclairage des phares, et généralement dans tous les ouvrages réclamés par le service des ports et des rades.

Il a été alloué à tous les ouvrages, pour l'exercice courant, par le gouvernement............	80,000 fr.	00 c.
Par la chambre de commerce de Marseille................................	49,122	91
A ajouter le crédit spécial à l'éclairage des phares, qui n'est pas encore annoncé, évalué à.........................	17,000	00
Total des fonds d'entretien pour la navigation maritime....................	146,122 fr.	91 c.

Chapitre deuxième.

Navigation fluviale.

(2) Elle se borne au Rhône et à la Durance. La première est dans les attributions de l'ingénieur en chef attaché au canal d'Arles à Bouc, et la seconde dans celle du service ordinaire du département. Cette dernière est la seule dont nous ayons à rendre compte. A cet effet nous dirons qu'aucun fonds annuel n'y a été affecté jusqu'à présent, et que le gouvernement et le département ont simplement donné des subventions aux riverains et syndicats qui se sont cotisés pour faire des travaux réguliers de défense contre les eaux de cette rivière.

Chapitre troisième.

Navigation par canaux.

(3) Le département ne possède que le canal navigable d'Arles à Bouc, dont M. l'ingénieur en chef Poulle est chargé.

(4) On donne bien aussi le nom de canal de Martigües à une communication par eau, entre le port de Bouc et l'étang de Berre, à travers l'étang de la route et les sèdes des Bourdigues de Bouc et de Martigues ; mais ce canal n'est pour ainsi dire que nominal, car il est presque impraticable et aucune allocation ordinaire n'y est affectée. On s'est assuré que pour le rendre convenablement navigable, il faudrait une dépense énorme souvent renouvelée, tandis qu'avec le double de la somme on ouvrirait un canal neuf qui n'exigerait qu'un faible entretien, et qui serait une prolongation jusqu'à Martigues du canal d'Arles à Bouc. Cette prolongation est très-importante, et mériterait, selon nous, un vœu spécial du Conseil général.

Chapitre quatrième.

Routes royales.

(5) L'entretien de la route royale n° 7 depuis le département du Rhône exclusivement, jusqu'à Aix, et de

la route royale n° 8 d'Aix à Marseille est confié à un ingénieur en chef spécial résidant à Châlons-sur-Saône.

Le supplément considérable d'allocation qu'on a donné à ce service, et la latitude d'agir qu'on a laissé à l'ingénieur ne peuvent avoir en définitive qu'un bon résultat; mais il faut que l'on ne continue pas à absorber les fonds un an d'avance.

(6) Le restant de la route royale n° 7 d'Aix au département du Var, de la route n° 8 de Marseille au sommet de la montée de Cuges, la route n° 96 de Toulouse à Systeron, la route n° 99 d'Aix à Montauban, la route n° 8 bis de Marseille à Draguignan, sont restées dans le service ordinaire. Toutes ces routes se sont sensiblement améliorées par une augmentation de crédit, et par la facilité qu'on a eue d'y augmenter les mains-d'œuvre et de diminuer d'autant les approvisionnemens de matériaux.

(7) On y a affecté, en 1838 et 1839, les sommes ci-après :

	Longueur.	Allocation En 1838.	Allocation 1839.
Route royale n° 7.....	13,757^{m}	15,380 fr.	19,000 fr.
Id. n° 8.....	31,780	60,440	62,000
Id. n° 8 bis..	40,000	» »	17,320
Id. n° 96....	59,283	34,540	42,300
Id. n° 99....	30,273	15,500	17,000
Salaires et dépenses éventuelles..........	» »	20,140	22,380
Totaux......	175,093^{m}	146,000 fr.	180,000 fr.

(8) Ce tableau fait voir que l'entretien des routes royales a été doté, en 1839, d'une augmentation de crédit de 34,000 f. et que l'entretien moyen revient à peu près à un franc par mètre courant.

SECONDE CATÉGORIE.

Ouvrages neufs.

Chapitre premier.

Navigation maritime ou travaux à la mer.

(9) Les travaux à la mer ont pris une grande extension. On a achevé le bassin de carénage du port de Marseille, et l'on travaille à en élargir la passe pour y donner entrée aux bateaux à vapeur. Cette passe de 16^m 50 c. de largeur, et le pont tournant que l'on jette dessus, seront probablement terminés en automne; en sorte que le bassin sera livré à sa destination avant l'hiver. On s'occupera sans doute bientôt aussi de l'emploi des huit millions votés pour les améliorations les plus immédiates à faire au port, savoir: 1° approfondissement de la darse jusqu'à 6^m sous les basses-eaux et de la passe jusqu'à 7^m; 2° démolition des ponts fixés sur le canal de Rive-neuve et construction de quatre ponts à bascule pour le passage des voitures, tant sur le quai du port que dans la direction de la rue Thiars, et 3° élargissement des quais pour y avoir sur tous les points, un emplacement de débarquement, une voie à voiture, un trottoir du côté de Rive-Neuve, et une galerie couverte s'il est possible du côté de la ville vieille.

(10) En rade de Marseille, on a achevé la Tour pour signaler l'écueil sous-marin du Canoubier, et l'on a amélioré le système d'amarrage des bouées de touage à l'entrée du port.

(11) On a présenté aussi un avant-projet général d'égouts pour recevoir les eaux de Marseille et les porter hors de la darse par des souterrains sous la vieille ville, enfin on a momentanément terminé l'ensemble des améliorations à faire au port par l'avant-projet d'une grande voie charretière partant du quai Saint-Jean, passant au nord de

la ville vieille, et venant aboutir à la route royale n° 7 à la place Pentagone.

(12) Quant aux docks et à l'avant-port d'Endoume, il parait que le temps n'est pas encore venu de s'occuper de ces grandes et capitales créations.

(13) Au port de la Ciotat on a terminé le môle Berouard, de 100^m de longueur sur les rochers sous-marins de ce nom, plus trois beaux quais et un phare.

(14) Au port de Cassis on relève le musoir du môle intérieur, et l'on construit un phare.

(15) Entre Cassis et la Ciotat, à une lieue en mer, il existe à fleur d'eau un rocher ou écueil appelé Cassidaigue. On a étudié les moyens de le signaler, et le gouvernement a admis à cet effet en principe, l'érection d'une balise en fonte de fer de 8^m de hauteur.

(16) Au port de Bouc, on a renforcé la jetée et l'on a commencé l'étude des moyens d'amener à ce port une source d'eau douce; ressource précieuse qui y manque entièrement.

(17) On n'a rien fait au port de Martigues : on ne pourra y donner la vie qu'en ouvrant un canal neuf à terre sur le bord nord de l'étang de Caronte, et qu'en obligeant les concessionnaires des canaux des Bourdigues à curer ces canaux. L'administration porte son attention sur ces deux objets importans.

(18) Le petit port de St.-Chamas est doté d'un entretien particulier.

(19) Enfin, un projet vient d'être étudié pour créer un port à Berre. La dépense est évaluée à 160,000 fr. somme considérable au premier abord, mais qui ne parait cependant pas hors de proportion avec les grands avantages locaux et généraux qui en seraient la conséquence. Nous examinerons ce projet avec soin, et le soumettrons ensuite aux grandes vues de prospérité publique de l'administrateur éclairé placé à la tête du département.

(20) Les fonds alloués à la seconde catégorie du service des ports sur 1839 sont, savoir :

	F.	C.
Au port de Marseille :		
Achèvement du bassin de carénage.........	180,000	00
Approfondissement du port............. ..	110,000	00
Phares................................	528	19
Port de la Ciotat : achèvement du môle Bérouard, du phare et des quais.........	124,096	23
Port de Cassis : à compte pour le vieux môle et le phare............................	13,000	00
Port de Bouc : renforcement de la jetée...	27,839	61
Tour du Canoubier : solde...............	18,576	14
Achèvement du phare de Saraman en Camargues................................	84,718	21
Quais de Marseille : solde de deux parties de quai, à Marseille, sur les fonds de la chambre de commerce....................	5,620	58
Total des dépenses courantes sur 1839 en ouvrages neufs à la mer................	564,378	96

Chapitre deuxième.

Navigation intérieure.

(21) Nous n'avons dans notre service que le flottage de la Durance et la direction des études du prolongement du canal d'Arles à Bouc jusqu'à Beaucaire d'une part, et jusqu'à Marseille de l'autre. Nous ne parlons pas du canal de Martigues, qui, ainsi que nous l'avons déjà dit dans la première catégorie, n'existe que nominalement.

(22) L'avant-projet du canal d'Arles à Tarascon est à l'examen du gouvernement : la dépense est d'environ 4 millions de fr.

(23) L'avant-projet du canal de Martigues a été remis à M. le préfet, en 1838, et s'élève à 300,000 fr.

(24) l'avant-projet du canal de Martigues à Marseille

est entre nos mains : la dépense arrivera dans les limites de 20 à 30 millions, somme qui parait considérable, mais dont les avantages peu connus seraient immenses pour Marseille, pour la navigation intérieure en général, et, nous ne craignons pas de l'avancer, pour la France entière.

(25) Quant aux travaux sur la Durance, ils se bornent à des jets de pierres à l'eau sur les lignes d'endiguement arrêtées par le gouvernement. Des syndicats votent des fonds, et le gouvernement et le département leur accordent des subventions. Le syndicat de Rognonas et celui de Barbantane sont jusqu'à présent les seuls qui se soient mis en mesure d'exécuter des travaux suivis et réguliers. Il vient de passer une adjudication pour dépenser 100 et quelques mille francs en 5 ou 8 huit ans. Le gouvernement y concourra pour un tiers, et le département autant que possible dans la même proportion. Ce n'est qu'en encourageant ce premier pas de la rive gauche, qu'on fera naître sur cette rive l'esprit de défense et d'amélioration soutenu qui anime la rive droite.

Chapitre troisième.

Routes royales.

(26) Les routes royales, pour répondre aux besoins de l'époque, réclament des rectifications et des améliorations qui ont fait l'objet pour toute la France d'une statistique générale publiée en 1837. Le département des Bouches-du-Rhône y a été compris pour les sommes ci-après :

Route n° 7	161,223 f.
n° 8	1,624,573
n° 96	325,052
n° 99	8,100
Total à reporter	2,118,948.

Report.......	2,118,948.
A cette somme il faut ajouter un supplément pour les ouvrages indispensables qu'on a oublié d'y comprendre, et dont nous avons donné les détails dans notre rapport de 1838, ci....	1,400,000.
Total...........	3,518,948.

Ou environ trois millions et demi. Cette somme est necessaire pour amener les routes royales du département à une facile et convenable viabilité. Le gouvernement s'occupe d'un supplément général à la statistique qu'il a publiée: nous aurons soin de fournir pour ce supplément les documens qui intéressent notre service.

(27) On a terminé, en 1838, la rectification du passage du Grimpé près du Logis-d'Anne sur la route n° 96; la construction du pont Pichon sur la même route, celle du pont Basteli sur la route n° 7; l'on a commencé le pavage en grès de la route n° 8 entre Marseille et Aubague, et la rectification de la route n° 96 entre la Pomme et le col de Belcodène.

(28) En 1839, on a achevé les travaux de la lacune de Sénas route n° 7, on a continué le pavage de la route n° 8 aux abords de Marseille, on achèvera la rectification de la Pomme route n° 96, et l'on a adjugé la rectification de la même route entre le pont de la Cadière et le logis d'Anne s'elevant à 54000 f.

(29) Les fonds crédités sur 1839 pour les ouvrages neufs des routes royales sont ceux ci après :

Rectification de la route n° 7 au défilé de Rayon et reconstruction de ponts, à compte...........	20,000 f.	» c.
Pavage de la traverse de St.-Loup....	11,680	18
Redressement de l'Huveaune à Aubagne..................................	6,000	»
A reporter....	37,680	18

Report.......	37,680 f.	18 c.
Solde de la rectification de la route du Grimpé..............................	2,631	07
Solde de la lacune de Sénas...........	30,000	»
Pavage entre Marseille et Saint-Louis, à compte..............................	50,000	»
Pavage entre Jarret et S.-Loup, à compte.	60,000	»
Pavage pour la traverse de la Penne. id.	50,000	»
Pour la rectification de la Pomme au col de Belcodène..........................	18,000	»
Pour la route royale n° 8 bis.........	100,000	»
Total des fonds crédités sur 1839 pour les ouvrages neufs des routes...........	348,311 f.	25 c.

Les traverses de Lambesc et de St.-Cannat devaient être pavées en grès de la localité. Ce grès s'étant trouvé mauvais, on a proposé d'y suppléer par des cailloux de la Crau ; ce qui n'a pas été accueilli. On a décidé que la chaussée serait refaite à neuf à la macadane, et que les fonds nécessaires seraient alloués en 1840.

Récapitulation générale des dépenses du service des ponts et chaussées de l'exercice 1839.

(30) *Entretien.*

Navigation maritime...	146,129 f.	91 c.		
Id. fluviale....	»	»		
Routes royales........	180,000	»		
			326,129 f.	91 c.

Ouvrages neufs.

Navigation maritime...	564,378 f.	96 c.		
Id. fluviale....	»	»		
Routes royales........	348,311	25		
			912,690	21
		A reporter.....	1,238,820	12

Report.. ...	1,238,820 f.	12 c.
(31) Pour donner une idée de l'ensemble des dépenses du service des ponts et chaussées, nous portons ici les dépenses des routes départementales, savoir :		
1re catégorie ou entretien..........	127,933	»
2e catég. ou ouvrages neufs, environ.	333,246	88
Total général....	1,700,000 f.	00 c.

RÉSUMÉ. —(32) Il résulte du présent rapport : 1° que le service des ports de mer est largement doté sous le rapport de l'entretien et des ouvrages neufs.

2° Que l'entretien des routes royales a reçu une augmentation d'allocation qui a produit un très bon effet, et que, avec encore une pareille augmentation, on obtiendrait une bonne viabilité permanente en rapport avec le roulage.

3° Que pour le moment le département n'a à demander en ouvrages neufs, en faveur de la navigation maritime, que la création d'un petit port de 4 mille mètres carrés près de la ville de Berre sur l'étang de ce nom.

4° Que dans l'intérêt de l'étang de Berre, des ports de Martigues et de Bouc, et du canal d'Arles à Bouc, il faut le plus tôt possible prolonger ce canal jusqu'à Martigues.

Et 5° Que le département doit faire des sacrifices pour encourager les travaux de défense contre la Durance, et amener la création des syndicats qui peuvent en assurer l'exécution.

Situation générale et matérielle des routes départementales, au 1er juillet 1839.

INDICATION DES ROUTES.	LONGUEURS. à l'entretien	à rectifier ou à élargir.	à ouvrir à neuf.	DÉPENSES totales.
	m	m		Fr.
Route n° 1. (De Marseille à Arles par Salon.)................	53,090	12,220	15,625	394,500
Route n° 2. (D'Aix à Pertuis.)..	2,600	1,100	1,700	38,300
Route n° 3. (De Marseille à Saint Maximin par Auriol).........	8,060	2,550	2,000	71,000
Route n° 4. (D'Orgon à Cavaillon.)	3,225	"	"	".
Route n° 5. (De Cassis à Aubagne.).	"	3,000	3,500	80,000
Route n° 6. (D'Aix à Martigues.)..	2,800	1,208	22,292	242,724
Route n° 7. (D'Aix à Istres.).....	28,000	17,000	5,000	238,000
Route n° 8. (D'Aix à Berre.)....	15,000	"	"	"
Route n° 9. (D'Aix à Digne.)....	"	"	"	"
Route n° 10. (De Salon à Avignon.	3,542	1,517	5,941	99,321
Route n° 11. (D'Aix à Cadenet.).	900	13,650	6,300	228,960
Route n° 12. (De Marseille à Bouc par Martigues.)............	22,000	6,000	"	53,000
Route n° 13. (D'Aix à Riams par Vauvenargues.)............	"	10,000	15,000	220,000
Route n° 13. bis (D'Aix à Riams par Jouques.)..............	8,000	4,000	"	20,000
Route n° 14 (D'Aix à Salon.)....	9,600	7,200	"	18,400
Route n° 15. (D'Arles à Avignon.)	30,248	2,400	737	35,655
Route n° 16 (De Marseille à la Ciotat.).................	18,155	"	"	4,339
Route n° 17. De St Gabriel à St. Remy)...................	3,540	"	"	"
Route n° 18. (De Saint Remy à Cavaillon).................	2,284	3,025	"	20,000
	211,044	81,845	78,095	1,764,139

SECONDE PARTIE.

TABLETTES STATISTIQUES. — STATISTIQUE UNIVERSELLE.

GÉOLOGIE.—*De l'état des Masses minérales, au moment de leur soulèvement; par* M. Marcel de SERRES, *membre correspondant, etc., à Montpellier.*

Il est à peu près généralement admis dans la science, que les inégalités qui hérissent la surface des continens, ont été le résultat des soulèvemens produits de l'intérieur à l'extérieur.

Cette hypothèse, de considérer les montagnes comme l'effet d'exhaussemens successifs, soutenue d'une manière formelle par STÉNON, en 1667, et que les faits semblent puissamment confirmer, est peut être plus ancienne qu'on ne l'a supposé.

Ne lisons-nous pas dans l'Écriture : « Montagnes, pour« quoi sautiez-vous comme des béliers, et vous collines, » comme des agneaux? » S'il est possible de ne voir ici qu'une figure de la protection que Dieu avait accordée aux enfans d'Israël, devant lesquels les eaux des mers s'arrêtaient suspendues, et pour qui les rochers devenaient d'abondantes fontaines, en est-il de même de l'origine ou plutôt de la racine du mot grec qui signifie montagne?.... Il est remarquable que le mot ὄρος (*mont ou montagne*). dérive du verbe ὄρνυμι ou ὄρνυμαι, qui signifie proprement *s'élever*, *s'exhausser*, ou mieux encore, *surgir et s'ébranler*.

Quoiqu'il en soit de cette opinion, que l'on pourrait appuyer sur d'autres textes, l'hypothèse de Sténon est aux yeux de M. de Buch devenue incontestable, depuis les beaux travaux de Saussure, de MM. Keferstein et Mérian de Basle, et enfin, depuis que M. Elie de Beaumont a porté sur les effets des soulèvemens, ses belles et savantes investigations.

Mais si les montagnes et les couches qui les composent doivent leur formation à des soulèvemens, il faut nécessairement admettre que les masses soulevées, comme les masses soulevantes, étaient dans une sorte d'état pâteux ; car, sans cela elles n'auraient pas pu suivre l'impulsion qui leur était imprimée, c'est-à-dire, se fléchir, se contourner dans tous les sens et prendre toutes sortes de positions, sans pour cela se rompre sur aucun point.

En effet, les couches minérales produites par des dépôts de sédiment, ont dû prendre, en se formant, une position horizontale. Cependant ces couches se montrent le plus souvent à nous, sous des inclinaisons diverses ; quelque fois mêmes elles sont verticales, tandis que d'autres ployées et fléchies très-sensiblement, ne sont pas pour cela brisées ni même rompues et conservent leur continuité primitive.

Il est donc raisonnable de penser que si les couches terrestres d'abord horizontales sont devenues inclinées, ou enfin contournées et fléchies dans les sens et les directions les plus opposées, la force qui les a déplacées a dû agir, lorsqu'encore les masses qui les composaient étaient dans un état particulier de mollesse.

Sans doute, les faits qui prouvent cet état pâteux dans lequel se trouvaient les roches sédimentaires, au moment de leurs soulèvemens, sont nombreux et écrits en traits ineffaçables dans un grand nombre de lieux, et particulièrement dans la chaîne du Jura. Il est cependant intéressant de recueillir tous ceux qui peuvent éclairer ce phénomène

Les faits dont nous allons parler, sont peut être moins démonstratifs que la voûte naturelle composée d'un grand nombre de couches ployées suivant des formes concentriques, voûte sur laquelle la citadelle de Besançon se trouve bâtie.

On sait que cet immense arceau est formé par plus de soixante assises, dont aucune n'est rompue, quoique la plupart soient extrêmement fendillées. Ce contournement des couches calcaires, sans aucune espèce de rupture, est une preuve de leur état pâteux à l'époque de leur soulèvement.

Les terrains jurassiques des environs de Besançon et de Porentruy indiquent donc d'une manière assez évidente cet état de mollesse, par leurs voutes plus ou moins saillantes qui ont leur surface extérieure souvent intacte, présentant leurs couches toutes ployées, sans pour cela être désunies d'une manière notable. Dans d'autres localités, les assises se montrent rompues; alors se trouve nécessairement interrompue la continuité de celles qui composent la surface du sol, circonstance qui a fait affleurer entre elles un dôme constitué par les couches sur lesquelles elles reposent.

De pareils effets se représentent également à Cette, et les uns et les autres semblent dûs à des forces poussées de bas en haut, occasionées par les phénomènes plutoniques de la période jurassique. Aussi lorsque cette circonstance ne se présente pas dans des terrains soulevés, ceci tient à ce que ces terrains ont été soumis à des actions plutoniques beaucoup plus graduées.

Alors, les formations redressées ont été exhaussées de toutes pièces sans ploiemens, ni ruptures sensibles et presque sans flexion ni contournement des couches qui en fesaient partie. Elles n'ont éprouvé pour toute dislocation que quelques glissemens de portions de couches

désunies, suivies de failles plus ou moins étendues, fais qui n'en annonce pas moins leur état de mollesse. Elles ont dû céder sans trop de résistance à la face soulevante qui agissait sur elles.

De pareils effets ont été produits plus rarement que les premiers ; les couches ployées, contournées sans être désunies, sont généralement plus fréquentes que celles qui n'offrent aucune sorte de plissement, et qui se montrent comme si elles avaient été rehaussées toutes à la fois et d'une seule pièce. C'est principalement sur ces derniers faits que l'on a insisté pour faire sentir que pour céder ainsi, soit dans l'un comme dans l'autre cas, il fallait que les couches terrestres fussent dans un état de mollesse particulier. C'est à la démonstration de ce point de fait, que vont être consacrées les observations que nous allons soumettre à l'attention des géologues.

Elles auront, peut-être, pour eux d'autant plus d'intérêt, qu'elles portent sur des effets encore peu étudiés, et nous pouvons dire encore peu connus.

Les travaux entrepris pour l'amélioration du port de Cette (Hérault) ont nécessité de grandes exploitations dans la montagne dolomitique et calcaire, sur le revers oriental de laquelle cette ville se trouve bâtie. Ces travaux nous ont donné occasion de faire quelques recherches sur la formation de cette montagne et sur les soulèvemens qui l'ont élevée à sa hauteur.

Mais, pour saisir l'importance de ces faits, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur la forme générale de la montagne de Cette, ainsi que sur la nature et l'époque de la formation des roches qui la composent.

Avant d'entrer dans ces détails, on nous permettra de dire quelques mots de l'étymologie des noms qui ont été donnés à la ville dont nous nous occupons, dont le plus mauvais a prévalu (celui de Cette) qui parmi tous ses

inconvéniens a celui de se confondre avec un pronom.

En effet, peu de villes ont eu des noms dont l'orthographe ait plus varié. On ne conçoit pas pourquoi le mot de *Sète* n'est pas resté, puisque le *Mons segius* ou *Setius mons* n'est autre que la montagne à laquelle la ville de Cette est adossée.

Strabon l'a désigné ainsi; Ptolemée appelait cette montagne Σήτιον ὄρος (lib. II. Cap. X.) et *Festus avienus*, *Setius mons* (Ora maritima, vers. 605). Enfin, Cassini a indiqué ce port sous le nom de *Sète*, se fondant sur l'itinéraire du *Golfe du lion* (*Sinus leonis*) fait sous le règne de l'empereur Théodose, dans lequel, la montagne de Cette est décrite sous le nom de *Mons setius* et *Sitius mons*.

D'un autre côté, Cette se trouve constamment désignée sous les noms de *Sition*, *Sigion* ou *Sotion*, par les géographes qui ont écrit avant l'ère vulgaire, et sous la dénomination de *Mons setius*, depuis la dénomination romaine, ou enfin, sous celle de *Seta* ou *Sita* dans les temps qui ont suivi. De même dans *l'Histoire générale du Languedoc*, ainsi que dans les ouvrages d'Astruc, ce port de la Méditerranée est toujours mentionné sous le nom de *Sète* et l'on s'étonne dès lors qu'on n'ait pas continué à l'appeler ainsi.

Cependant quelques écrivains ont soutenu que l'on devait écrire *Cète* à raison de la ressemblance de cette montagne avec les *Cétacés* (*Céte* ou *Cetus*) du genre des baleines (1). C'est peut-être pour concilier toutes les opinions que le gouvernement donna pour armoiries à cette ville, une *Baleine*, sur un fond de gueule et une légende placée au-dessus de l'écusson, portant ces mots : *Civitas*

(1) *Histoire de la ville de Montpellier*. (Par M. Garonne, Montpellier 1832, page 129.)

Setiensis. Ils ne furent pas conservés dans la légende nouvelle donnée à cette ville, par LOUIS XVIII, lorsque, en 1816, il l'érigea en *bonne ville*. Ainsi, d'après la baleine figurée dans ces armoiries, il faudrait écrire *Cète*, ainsi que le veut M. GARONNE, tandis que d'après la légende, on devrait plutôt la désigner cette ville par *Sète* et non par *Cette*.

La montagne de Cette dont nous allons étudier le mode de formation, est peu élevée. En effet, d'après les observations barométriques faites avec soin par M. le capitaine de vaisseau BÉRARD, son sommet serait seulement de 166 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée. Cette élévation serait plus faible encore, si l'on adoptait l'opinion émise par M. MANGEOT, ingénieur du port, qui suppose que le mont de Cette n'est élevé au-dessus de la mer que de 108 ou 110 mètres.

Du reste, quelque peu considérable que soit cette élévation, en adoptant même comme exacte l'observation de M. BÉRARD, il est essentiel de faire remarquer qu'elle parait assez grande, parce qu'elle surgit d'une manière assez brusque du sein de la Méditerranée, et que son grand diamètre est peu étendu. De cette mer est parti l'un des soulèvemens qui a porté à 166 mètres les masses dolomitiques bulleuses dont le sommet est composé.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que les observations barométriques de M. BÉRARD doivent avoir une assez grande exactitude d'après tous les soins que cet officier y a apporté. D'une part, tandis qu'il répétait, à des heures différentes, les observations sur le sommet de la montagne, on en fesait d'autres correspondantes à Montpellier, et à l'auberge du grand Gallion à Cette. Le niveau de cette auberge avait été déterminé par avance avec la plus grande précision, niveau supérieur seulement de 3 mètres à celui de la Méditerranée.

La montagne de Cette considérée dans son ensemble, vue, soit de l'étang de Thau, soit de la mer, a une ressemblance grossière avec la forme d'une baleine, ayant son grand axe parallèle à la plage, dirigée du sud-ouest au nord-est et sa plus grande largeur vers le nord ¹/₄ (nord-ouest). Elle forme en quelque sorte une île au milieu des eaux qui l'entourent, excepté vers le sud-ouest, où elle s'étend jusqu'au mont d'Agde, par une plage très basse, surmontée souvent vers ce dernier point par les eaux de la mer, lors des fortes tempêtes du sud-est. Du côté du nord-est cette montagne est bornée par un canal (creusé de 1665 à 1681, sous le ministère de Colbert), au nord-ouest par l'étang de Thau est au sud-est par la Méditerranée. Quant à son petit axe, il se dirige du sud ¹/₄ (sud-est), au nord ¹/₄ (nord-ouest).

Tout le revers oriental appartient au système des calcaires jurassiques, jusqu'à une certaine hauteur, où commencent à apparaître les roches dolomitiques, qui en composent à peu près entièrement le sommet. Quant à la partie centrale, elle est composée de dolomites recouvertes dans plusieurs points par des lambeaux calcaires, sans aucune liaison entr'eux.

Le revers du côté oriental de la Méditerranée est formé par des roches calcaires, depuis la ligne de faîte, jusqu'au four à chaux et en dessous se montrent les dolomies qui forment la base de presque toute la montagne depuis le cap de Cette au sud-est, jusqu'à la pointe St-Joseph en passant par l'ouest, c'est-à-dire en partant de ce cap et se dirigeant vers les salines, vis-à-vis desquelles se trouvent des couches calcaires continues. Dans ce trajet on rencontre également des dépôts tertiaires soulevés et souvent interrompus et, du coté du nord-ouest, des lambeaux de formation quaternaire peu étendus.

En effet, en allant des Salines au sommet de la montagne

de Cette, on observe un grand lambeau calcaire, soulevé et brisé en fragmens peu étendus. Cette roche secondaire est recouverte vers sa surface extérieure d'une couche peu épaisse de *fer hydroxidé*, fendillée en fragmens peu considérables. Ces formations qui n'ont rien de commun avec les dépôts diluviens, si ce n'est d'appartenir à la même époque, ne se montrent guère que vers la pointe Saint-Joseph, tout-à-fait aux bords de l'étang de Thau. Elles s'élèvent peu au-dessus du niveau de cet étang et sont peu sensiblement stratifiées. Un calcaire, assez cristallin, peu homogène, riche en débris organiques, les compose. Les coquilles empâtées dans la masse de cette roche, ne diffèrent pas de celles qui vivent encore dans le sein de la Méditerranée.

Quant à la face nord qui borde l'étang de Thau, depuis la saline de Villeroi, jusqu'à l'extrémité du canal, elle présente également à sa base, des couches tertiaires plus ou moins inclinées et soulevées au-dessus des eaux de l'étang. Ces couches sont immédiatement superposées sur le calcaire jurassique, également soulevé par les roches dolomitiques, qui forment la face septentrionale de cette montagne.

Ces roches portent dans toute cette partie leurs caractères de stérilité ; aussi, ne cèdent-elles qu'avec peine aux efforts de la culture.

En un mot, le noyau central et la masse principale de la montagne, sont dolomitiques. Sur ce noyau, sont superposés des lambeaux de calcaire jurassique peu étendus ; tandis que la presque totalité du pourtour de la base est composée de couches tertiaires peu puissantes et qui ont été soulevées par l'exhaussement des roches calcaires et dolomitiques. Enfin, sur ces formations tertiaires, vers la pointe de Saint-Joseph, existent de petits dépôts quaternaires, qui ne paraissent pas avoir été dérangés dans

leur niveau. Leur position horizontale annonce donc qu'ils ont été précipités postérieurement au soulèvement des roches secondaires qui ont produit l'éminence, au pied de laquelle la ville est bâtie.

On a pu juger, d'après ce qui précède, qu'il parait y avoir eu deux époques de soulèvement dans la formation de cette montagne; époques qui appartiennent l'une et l'autre à une même période.

Le premier soulèvement semble passer par les monts d'Agde et de Cette, et se prolonger sur toute la portion du littoral, qui plus ou moins élevée au-dessus des eaux, s'étend jusques vers Aigues-Mortes. Une autre ligne de soulèvement semble avoir fait également surgir les collines, desquelles sourdent les eaux thermales de Balaruc, c'est-à-dire, dans la direction sud-sud-est au nord-nord-ouest, en supposant que l'action soulevante ait produit ses premiers effets dans le sein même de la Méditerranée, au-dessus de laquelle elle a élevé le cap de la ville.

Le même soulèvement a opéré l'exhaussement des formations tertiaires au-dessus de la mer et des étangs dans la presque totalité du pourtour de la montagne à l'exception pourtant de la face orientale, où ces formations ne se montrent point au-dessus du niveau des eaux. Il paraît cependant que les travaux du port et les constructions de la ville ont fait disparaitre de ce côté les formations tertiaires qui du reste n'ont atteint nulle part, une élévation au-dessus des eaux de la mer, supérieure à dix ou douze mètres environ.

Ce qui donne une certaine probabilité à cette opinion, c'est que, pour peu qu'on creuse le long du canal, on trouve partout les marnes marines bleues ou jaunâtres, qui caractérisent si bien cet ordre de dépôt et dont la position est généralement inférieure au calcaire moellon ou aux bancs pierreux marins les plus récens de la période tertiaire.

Le dernier de ces soulèvemens, le plus violent des deux, a fait apparaitre au jour les dolomites et les a portés jusqu'au sommet de la montagne qu'elles composent presque en entier. Ce soulèvement, produit par une force puissante, agissant dans une direction bien déterminée, parait aussi parallèle à la ligne volcanique, qui passant par Brescou, Agde, Saint-Thibéry, Gabian, Caux, Nizas, s'étend jusqu'à l'Escandolgue de Lodève, va se rattacher par les anciens volcans de l'Aveyron à ceux qui couvrent le sol du Cantal et de l'Auvergne.

Cette face paraît avoir agi dans la direction du sud ¼ (sud-est) au nord ¼ (nord-ouest); elle a produit le petit axe de la montagne et a porté à leur hauteur actuelle des lambeaux calcaires soulevés par les masses dolomitiques. Ces lambeaux forment une partie plus ou moins considérable de cette montagne et semblent y composer plusieurs systèmes distincts.

Le premier soulèvement parallèle à la direction générale de la plage, est celui qui a opéré le grand axe de la montagne. Il paraît coïncider avec celui qui a produit la petite chaîne calcaire des monts Saint-Loup et Ortus de Saint-Martin de Londres, et la grande ligne des Cevennes. On doit probablement rapporter au même soulèvement, la formation des pitons volcaniques de Valmahargues, de Montferrier ainsi que l'éjection des dyckes basaltiques de la grange, métairie très-rapprochée du village de Prades et de la source du *Lez*. Ces derniers terrains volcaniques se sont tous fait jour à travers les dépôts d'eau douce de l'époque tertiaire, qui se rapporte à l'étage moyen.

Quant à l'âge de ces lambeaux calcaires, il est assez difficile de le fixer d'une manière certaine, en s'en tenant uniquement à ceux qui font partie de la montagne de Cette; mais comme ils ont la plus grande analogie avec ceux qui composent les petites chaînes des monts Saint-Loup

et *Ortus* qui en sont peu éloignées, on peut asseoir une opinion assez fondée sur l'époque à laquelle ils semblent appartenir.

Les calcaires de Cette sont constamment et immédiatement superposés à des dolomies qui paraissent avec les caractères des dolomies jurassiques. D'après cette superposition, les premières de ces roches doivent être considérées comme plus jeunes que celles-ci. Dès lors, les calcaires de cette localité semblent du même âge que ceux où sont ouvertes les fentes des brèches osseuses d'Antibes, et appartenir au système jurassique moyen.

On est d'autant plus porté à le supposer, qu'à ces mêmes roches, qui composent aussi le mont Saint-Loup de Saint-Martin de Londres, l'on voit adossées des masses puissantes de marnes calcaires, lesquelles ont été indiquées comme plus récentes que le calcaire qui surmonte les dolomies. Du reste, comme ces marnes renferment un grand nombre de corps organisés, parmi lesquels plusieurs n'ont pas encore été décrits, nous pourrons à leur aide déterminer l'époque de leurs dépôts.

Il est loin d'en être ainsi des calcaires de Cette, les seuls débris organiques qui y aient été observés jusqu'à présent se bornent à des *bélemnites* et à des *ammonites* qui y sont des plus rares. Un seul individu du genre *Venus* ou *Cythera*, y a été également rencontré, c'est donc à ces débris que se réduisent ceux qui ont été aperçus au milieu de ces roches. Cette rareté des fossiles et les genres auxquels se rapportent ceux que l'on y a trouvés jusqu'à présent, annoncent assez qu'elles ont dû s'être déposées dans le sein des mers profondes, à peu près comme les calcaires jurassiques des Alpes.

En effet, nous avons dit que les fossiles organiques que l'on y rencontre étaient à peu près uniquement des ammonites et des bélemnites, genres qui paraissent avoir

été Pelagiques et avoir habité la grande profondeur des eaux. D'un autre côté, la stratification régulière des masses minérales du terrain jurassique, la texture terreuse d'un grand nombre d'entr'elles, la rareté de celles qui sont légèrement cristallines à peu près bornées aux dolomies; la fréquence, au contraire, des roches compactes, tout indique un mode de formation par voie de sédiment accompagné d'une action chimique ou de cristallisation peu développée. Enfin, comme on n'y observe ni roches arénacées ni marnes proprement dites, ni débris de végétaux terrestres, et que les restes organiques qu'on y découvre sont assez bien conservés et proviennent d'animaux marins, il parait que ce terrain doit s'être formé dans un liquide tranquille et assez analogue à celui qui compose les mers actuelles.

Il resterait maintenant à déterminer, à quel système de couches jurassiques appartiennent les calcaires que l'on voit à Cette sur des dolomies et au mont Saint-Loup sur le lias. D'après ces deux superpositions immédiates, cette roche a quelque analogie avec le calcaire gris à bélemnites décrit par M. Dufrénoy, dans son mémoire sur l'existence du gypse et de divers minerais métallifères, dans la partie supérieure du lias. (1).

D'après ce géologue, ce calcaire gris reposerait sur le calcaire à griphites, ce qui établit, observe-t-il, sa position géologique et nous ajouterons ses rapports avec le nôtre, qui est aussi superposé au lias et par conséquent sur une roche analogue à la première. Tout au plus, pourrait-on induire, d'après d'autres positions sur des roches antérieures au calcaire à gryphées, indiquées par M. Dufrénoy, que son calcaire gris serait plus ancien. Cette hypothèse serait admissible; car il n'existe pas entr'eux une grande

(1) *Annales des mines*. (Deuxième série.) Tome II, pag. 345.

différence d'âge. Du moins de ce même calcaire se montre à *Durfort* près Saint-Hypolite (Gard) en superposition immédiate sur un dolomite compacte, dont l'analogie est des plus frappantes avec les roches dolomitiques de la montagne de Cette.

Quant aux débris organiques, ils sont des plus rares dans les dolomies; peut-être ces débris ont-ils été détruits par la violente chaleur que ces roches paraissent avoir éprouvée. Cependant, M. MANGEOT, ingénieur du port, a reconnu une ammonite d'une assez grande dimension dans un bloc de cette roche qui provenait de la carrière del *Souras*. Cette ammonite se trouve dans un des derniers gros blocs qui forment l'extrémité du brise-lame vers le musoir du côté de l'est. Son poids a empêché M. MANGEOT de le faire enlever, et bientôt peut-être roulera-t-il dans la mer formant le point le plus avancé du brise-lame.

Cet exemple, unique jusqu'à présent, de la présence d'un corps organisé, dans les dolomies de Cette, prouve à quel point ces débris y sont rares. Il en est de même dans les calcaires jurassiques, ce qui peut tenir à la température dont ces roches ont subi l'effet ou à ce qu'elles ont été déposées dans une mer profonde, qui n'offrait qu'un petit nombre de corps organisés.

Pour bien faire saisir l'ensemble des divers systèmes de couches calcaires, qui composent la montagne dont nous nous occupons, il est essentiel de les décrire avec quelques détails.

On peut comprendre sous trois systèmes, l'ensemble de ces couches calcaires, un système supérieur, un moyen et un inférieur.

1° Le système supérieur se compose d'un calcaire marneux jaunâtre schistoïde et fossile, à feuillets si minces, dans les portions les plus rapprochées de la surface du sol, que leur épaisseur est souvent à peine de quelques

centimètres. Ce calcaire schistoïde à couches très inclinées est uniquement recouvert par les dépôts diluviens, du même genre que ceux qui ont été éfondrés dans les mêmes grandes fissures produites lors du soulèvement des masses dolomitiques et calcaires.

Ce dépôt composé généralement d'un limon argilo-calcaire fortement rougeâtre, offre aussi de nombreux cailloux roulés, calcaires ou dolomitiques, et des ossemens de mammifères terrestres et d'oiseaux. Ces ossemens y sont en quantité d'autant plus grande qu'ils ont été moins exposés à l'action des agens extérieurs. Il en est de même des coquilles terrestres qui les accompagnent.

Ce système supérieur manque assez souvent parmi les points de la montagne où il est le plus développé, nous citerons spécialement la partie *sud-ouest* de la carrière del Souras, au-dessous du fort Saint-Pierre, presqu'au niveau du chemin qui longeant ce fort, se dirige à la fois vers la mer et vers la ville.

2° Le système moyen se compose de calcaires employés comme pierres de taille, ou comme des matériaux propres aux constructions. Ces roches généralement grisâtres, se montrent en couches nombreuses et très distinctes. C'est principalement dans la masse des calcaires de ce système, qu'ont été découverts les corps organisés dont nous avons déjà parlé. Ceux-ci à texture compacte d'une dureté fort considérable, se montrent traversés dans différens sens par des veines de carbonate de chaux spathique qui lui donne l'aspect du marbre. Du reste, elles sont employées aux mêmes usages, à raison de ces veines nombreuses d'un beau blanc, qui les traversent dans différens sens.

Les strates des roches calcaires du système moyen, offrent de nombreuses variations dans leurs inclinaisons. La plus générale sur le flanc oriental de la montagne se

trouve vers le nord-est. Cette inclinaison penche évidemment vers le sud-est dans les exploitations del Souras, quoique celles-ci soient extrêmement rapprochées des carrières del Rey.

Ces variations dans les inclinaisons des masses calcaires si voisines et la grande irrégularité que l'on observe dans les autres roches de mêmes nature, annoncent assez combien la force qui les a soulevées a agi d'une manière irrégulière.

A ce système moyen semblent se rattacher des calcaires à strates moins sensibles, à nuances plus foncées que celles qui les surmontent. Ces roches laissent apercevoir dans leurs masses, un grand nombre de nodules siliceux dus sans doute à la décomposition des corps organisés. Ces rognons de silex et leur position au-dessous du calcaire, qui fournit des pierres de construction et qui est aussi exploité à raison de la solidité et d'autres avantages, distinguent spécialement les strates inférieurs du système moyen. Du reste, ces corps siliceux sont loin d'être généralement répandus dans les calcaires de ce système.

3° Le système inférieur se compose de roches calcaires encore plus dures, plus compactes, plus tenaces, que celles de l'étage moyen. Il ne présente aucune trace de stratification, du moins dans la partie mise à découvert dans la carrière del Rey. Mais comme la partie exploitée jusqu'à présent est peu étendue, tout ce que prouve cette absence de stratification, c'est que l'épaisseur des couches calcaires du système inférieur est probablement trop grande, pour être sensible sur des dimensions aussi petites que celles qui sont mises à découvert.

Quoique les traces du soulèvement qui a porté ce massif inférieur à sa hauteur actuelle, soient moins évidentes que dans le système moyen dont plusieurs des couches qui le composent se montrent dans une position

rapprochée de la verticale, elles n'en sont pas moins sensibles.

C'est surtout dans la face méridionale de la carrière del Rey, ouverte au milieu de la ville, que l'on peut en juger. (1).

Ce calcaire nommé par les ouvriers, pierre de masse, ne présente aucune trace de rognons siliceux si communs dans les calcaires moyens; ces rognons deviennent parfois si mous qu'ils se brisent entre les doigts, en fragmens anguleux.

Après ces divers étages calcaires, viennent des roches dolomitiques plus ou moins compactes, plus ou moins cristallines ou boursoufflées, ou enfin bréchiformes, dont les couches puissantes paraissent se rendre au-dessous de la Méditerranée dans le sein de laquelle elles plongent. Les couches de cette roche ont une inclinaison peu différente de celle des calcaires qui les surmontent en stratification non concordante, mais leur épaisseur est bien plus considérable.

Cependant les roches dolomitiques de la carrière *del Souras* offrent dans quelques points, des couches d'une épaisseur égale à celle des roches calcaires, avec lesquelles elles se montrent en stratification concordante. D'après l'analogie que l'on reconnaît entre ces deux systèmes de couches, on dirait que les plus inférieurs ne sont en quelque sorte qu'une transformation de ces calcaires en dolomies. On pourrait supposer que cette transformation a été produite par des sublimations de chlorure de magnésium

(1) Pour prévenir toute incertitude sur nos orientations, nous ferons remarquer que nous appellerons constamment face méridionale, celle que voit l'observateur au milieu de la carrière, lorsqu'il regarde vers le *sud*, et face septentrionale celle qu'il aperçoit en regardant vers le *nord*.

et des vapeurs d'acide carbonique qui se seraient échappées de l'intérieur de la terre, à l'époque où se seraient opérés les soulèvemens des roches dolomitiques.

Cette supposition est d'autant plus admissible, qu'il existe un assez grand nombre de bulles dans les dolomies qui n'ont pas été comprimées, surtout dans celles de ces roches que l'on observe au nord et à l'ouest. Dans cette partie de la montagne, les dolomies d'un aspect cristallin, ressemblent assez bien à du sucre en pain, que de nombreuses bulles auraient traversé et dont les vides n'auraient pas été remplis.

Quoiqu'il en soit, les dolomies de Cette sont de véritables dolomies théoriques; du moins l'analyse démontre qu'elles sont composées de moitié de carbonate de chaux et moitié de carbonate de magnésie, ce qui indique encore la valeur des angles qui sont aussi la moitié de ceux des formes primitives des deux substances, c'est-à-dire l'angle obtus de 106°.

Quant à l'époque du soulèvement de toutes ces masses soit calcaires, soit dolomitiques, elle parait donnée par la position inclinée des terrains calcaires tertiaires qui les recouvrent dans la plus grande partie du pourtour de la montagne. Ces roches de sédiment supérieur ayant été soulevées par les formations secondaires, le soulèvement de celles-ci a été nécessairement postérieur au dépôt des calcaires moellons qui appartiennent aux âges les plus récens de la période tertiaire. D'un autre côté, les roches quaternaires ayant conservé leur horizontalité primitive, il s'ensuit que l'époque du soulèvement des roches secondaires a dû avoir lieu antérieurement à ces dépôts et postérieurement aux couches les plus superficielles des terrains tertiaires.

Par l'effet de ces soulèvemens, qui paraissent s'être exercés sur les formations secondaires avec violence, à

en juger par le désordre qui en a été la suite, soit dans leur position, soit dans leur direction, soit dans leur inclinaison, de grandes fentes, ou du moins des fissures se sont opérées dans les masses calcaires et dolomitiques; ces fentes ont été ensuite remplies par le haut, postérieurement à leur formation.

On n'y avait reconnu jusqu'à présent que des brèches osseuses; mais, les travaux récens faits dans la carrière *del Rey*, ont prouvé qu'il n'en était pas toujours ainsi. En effet, la plus grande fente qui se trouve sur le revers méridional de cette carrière, au lieu d'avoir été comblée, comme la plupart par des dépôts diluviens, l'a été au contraire par le calcaire schistoïde supérieur. Ce calcaire secondaire a coulé évidemment par le haut de la fente et en a rempli tous les vides de la manière la plus complète.

Il fallait donc que lors du soulèvement de cette masse, les roches qui en occupaient la partie la plus élevée, fussent dans un état de mollesse, à peu près analogue à celui d'un mortier que l'on vient de fabriquer pour pouvoir couler dans la fente, où elles se sont déversées et qu'elles ont remplie entièrement.

Ainsi, à l'époque du soulèvement des masses secondaires, les roches qui en fesaient partie devaient être dans une sorte de liquidité pâteuse; car s'il en avait été autrement, au lieu de couler dans la fente produite par l'écartement des masses soulevées, ces roches se seraient brisées par l'effet de leur chûte. Elles n'auraient pas pu alors remplir exactement les espaces vides qui y existaient, à moins que des infiltrations ne les eussent comblées plus tard.

Mais, comme il n'existe aucune trace de ces infiltrations dans la fissure dont nous nous occupons, les choses doivent, ce semble, s'être passées ainsi que nous venons de le faire observer.

Il a fallu que ces couches calcaires fussent dans un *état* de mollesse assez grande, puisque les effets de leur soulèvement ont détruit, non-seulement en grande partie, de la stratification qu'elles avaient antérieurement, mais les a fait déverser, comme du mortier dans la fente qui venait de s'opérer dans les masses inférieures déjà plus solides que les supérieures plus récemment déposées.

Quant à la destruction de la stratification des couches, qui composaient les assises les plus supérieures de cette formation, elle est évidente, d'après les traces qui en restent dans les points les plus élevés de cette couche, c'est-à-dire, dans ceux qui étaient les plus éloignés de l'action soulevante. Il est également d'autres fentes de cette carrière *del Rey*, dans lesquelles a coulé le même calcaire jaunâtre supérieur qui a rempli la grande fissure du revers méridional. Parfois cette roche n'a pas été assez abondante *ni* assez molle, pour remplir la totalité d'une fente; alors la partie supérieure a été comblée par les dépôts diluviens. Ce fait, comme le précédent, semble indiquer l'état particulier dans lequel se trouvaient les couches calcaires au moment de leur soulèvement.

Enfin, ce qui est arrivé aux couches supérieures du système jurassique dans la carière *del Rey*, a eu lieu également dans celles qui composent l'étage moyen du même système à la carrière *del Souras*. L'effet qui a été produit ici, ne s'est pas opéré de la même manière, quoiqu'il fasse supposer dans les calcaires des couches moyennes un état de mollesse à peu près semblable à celui que nous avons fait remarquer dans les couches supérieures du système de la carrière *del Rey*.

Les masses dolomitiques étant ici les couches continues les plus inférieures, c'est par elles que l'action du soulèvement a dû commencer. On doit donc les considérer comme les masses soulevantes et les couches qui les sur-

montent, comme les soulevées. Or, il semble, pour ainsi dire, impossible d'admettre que les premières puissent avoir été placées par l'effet d'un soulèvement quelconque au-dessus de celles qui le recouvraient primitivement. C'est cependant ce qui est arrivé à une portion peu considérable à la vérité des roches dolomitiques, mais qui offre cependant une hauteur de 8 à 9 mètres, sur une largeur de 6 à 7 mètres.

Voici comment ce fait singulier pourrait s'expliquer, du moins d'après ce qu'indique l'état des lieux. Les dolomites qui ont soulevé les masses calcaires encore molles et dont la force d'impulsion paraît avoir été considérable, trouvant moins de résistance, sur un point que sur un autre, ont été portées aussi à un niveau plus élevé vers les parties qui ont cedé le plus facilement. Là où la résistance a été la plus grande, les roches calcaires s'étant éboulées, il s'est opéré un vide qui a été rempli par les roches dolomitiques, lesquelles ont été rejetées un peu par côté. Par suite de ce mouvement les roches dolomitiques se trouvent aujourd'hui enclavées entre les masses calcaires de manière à tromper l'observateur, qui ne voudrait examiner que ce point de la coupe.

Cette coupe ferait supposer un âge plus récent aux dolomites qu'aux roches calcaires, puisque dans ce point ces dernières roches sont au-dessous des premières. Mais évidemment cela est ici tout-à-fait accidentel et tient à la cause fortuite que nous venons de lui assigner.

Cette explication semble d'autant plus admissible que près de la petite masse dolomitique, enveloppée au sud par des roches calcaires, existent deux grandes fissures remplies par ces dernières roches qui s'y sont prolongées bien au-dessous des dolomites. Les couches calcaires devaient donc être au moment de leur soulèvement dans un état de mollesse complet pour pouvoir couler dans les fentes

qui les ont reçues jusqu'au dessous des masses dolomitiques qui les supportaient précédemment. On dirait en quelque sorte que les calcaires formaient une espèce de bouche dans laquelle se sont éfondrées les dolomies qui ont conservé néanmoins le plan de leur stratification.

D'autres faits prouvent encore l'état de mollesse de la plus grande partie des calcaires supérieurs, lors de leur soulèvement opéré par les inférieurs d'une texture beaucoup plus compacte. Ainsi, par exemple, celles de ces roches qui se sont éfondrées dans une grande fente produite par l'effet même de ce soulèvement, ne devaient pas être dans un état pâteux. En effet, on voit au milieu des masses assez molles pour couler comme du mortier, des portions de couches brisées et rompues, conservant toutefois une sorte de rapport les unes avec les autres. Ainsi, le grand nombre de strates sans continuité, que l'on observe au milieu de ces *magma* confus se borne à deux. Ces couches offrent encore cette particularité de n'être point unies l'une avec l'autre d'une manière intime, ainsi que cela devait être pourtant dans le principe de leurs dépôts.

Cette liquidité de la masse est encore plus évidente, lorsqu'on considère la partie supérieure de la face méridionale de la carrière *del Rey,* et que l'on porte son attention, ainsi que nous venons de le faire, sur la partie inférieure de la même carrière. Quant à ces matériaux, ils ont si évidemment coulé dans la fente, qu'on les voit s'incliner et se courber comme pour en suivre la direction; relativement à ceux-ci, on n'y voit aucune trace de ces portions de couche brisée ou fracturée, semblable à celles que l'on observe dans le massif supérieur.

C'est ce qu'on voit, peut-être plus clairement encore, à la gauche de cette carrière, un peu au-dessous d'une muraille qui se trouve tout-à-fait vers le sommet. Il s'est opéré également dans cette partie une fente produite par

le soulèvement d'un grand rocher calcaire, angulaire et vertical. Ce soulèvement a trouvé le calcaire supérieur dans un état de mollesse assez complet pour le faire couler comme du mortier dans la fente où il s'est solidifié.

La coupe de la carrière *del Rey* n'est pas, du reste, la seule propre à nous démontrer l'état dans lequel étaient les roches au moment de leur soulèvement. La grande coupe de la carrière *del Souras* est encore plus décisive et plus importante sous ce rapport.

Une des choses qui frappent le plus, en contemplant cette coupe faite pour les travaux du port et du brise-lame placé à son entrée, est l'inégalité d'action des masses soulevantes et dolomitiques. Ces roches qui, à quelques pas vers le Nord, c'est-à-dire, dans la carrière *del Rey*, ne se montrent nulle part à découvert, se voient au contraire seules en couches bien distinctes. Ces couches ont conservé à peu près leur horizontalité et leur parallélisme à une légère inclinaison près vers le nord et au sud-ouest.

Aussi, en entrant dans la carrière *del Souras*, on se demande ce que sont devenus ces calcaires si abondans dans la carrière *del Rey*, qui n'en est qu'à quelques pas; car dans la première non-seulement les roches dolomitiques s'y montrent au jour, mais elles s'élèvent tout-à-fait jusqu'à la cîme de la coupe.

En avançant un peu vers la mer, le niveau des masses dolomitiques s'abaisse singulièrement et n'atteint qu'aux deux tiers de la hauteur totale de la coupe, le reste étant occupé en grande partie par le calcaire jurassique moyen et supérieur. En suivant la même direction, ces roches dolomitiques dont la masse est parvenue à quelques pas plus haut, à un niveau très élevé, ne se montrent pas même au jour. Elles reviennent pourtant bientôt au niveau qu'on leur avait vu d'abord, et on les voit s'élever de nouveau jusqu'aux deux tiers de la hauteur de la coupe.

Bientôt après, le dérangement éprouvé par les couches calcaires violemment soulevées, a été tel que celles-ci se montrent au-dessous des dolomites, quoique ces roches soient beaucoup plus anciennes que les premières.

Comme nous avons déjà expliqué un pareil effet, nous n'y reviendrons pas. Seulement nous ferons observer que les couches calcaires qui se trouvent au-dessous des masses dolomitiques, devaient être nécessairement dans un état pâteux, puisqu'elles ont fléchi sous le poids de ces masses sans se rompre, mais en se pliant très sensiblement. Il fallait donc que ces calcaires fussent dans le même état que les premières; car, sans cela, leurs couches si minces, se seraient nécessairement brisées ou rompues.

Cet état pâteux des roches calcaires ne paraît pas avoir été aussi marqué pour les roches dolomitiques. Du moins, celles-ci (ou les masses soulevantes) se montrent fracturées, mais par grandes portions, qui offrent toutes des angles vifs extrêmement prononcés et souvent même des coupes tout-à-fait verticales. Enfin, ce qui prouve que quelques parties de leurs masses offraient aussi le même caractère si prononcé chez les roches calcaires, c'est que par suite du bouleversement produit lors du soulèvement, il s'est opéré de légères fissures entre les masses dolomitiques qui ont été remplies par des brèches composées de carbonate de chaux et de dolomie. Ces brèches ont évidemment coulé dans ces fentes et en ont ainsi rempli tous les vides.

Un remplissage de cette nature n'aurait pas pu avoir lieu si les dolomies n'avaient pas été solides et d'un autre côté elles n'auraient pas pu saisir des fragmens calcaires.

Du reste la chaleur plus considérable, à laquelle ont été exposées les roches dolomitiques, semble assez bien expliquer cette circonstance, ce qu'indiquent encore les

nombreuses bulles, dont leurs masses sont traversées et la texture frittée qu'ont prise les portions qui se sont trouvées au contact de l'air ou auprès de petites cavités communiquant avec l'extérieur.

Après les faits que nous venons de rapporter, et dont l'évidence est plus frappante lorsqu'on les étudie sur les lieux, en présence des deux coupes *del Rey* et *del Souras*, serait-il possible de supposer que les calcaires tout en descendant du haut et coulant dans les fentes, au dessous des roches dolomitiques, se trouvaient pour lors à l'état solide? Voyons ce qu'il peut en être de cette supposition...

On se demande d'abord comment des roches dans un pareil état auraient pu remplir une fente d'une manière aussi exacte que l'ont fait les calcaires de la carrière *del Rey*. Ces roches l'auraient pu seulement si postérieurement au moment où elles se sont éfondrées dans ces fissures, des infiltrations étaient venues remplir tous les vides qu'elles auraient laissés dans leur chûte.

Or d'après l'observation de cette masse ainsi éfondrée, les infiltrations sont trop peu abondantes pour leur supposer une pareille action. D'ailleurs, si les couches calcaires avaient été solides, elles n'auraient pû conserver entr'elles leurs premiers rapports, et encore moins se fléchir, sans se rompre. D'un autre coté, on ne pourrait pas suivre facilement le contournement que ces roches ont adopté, pour arriver jusqu'à la fente qui devait les recevoir, à peu-près, comme lorsqu'on fait couler du mortier sur une fissure ou sur une ouverture quelconque.

Enfin si la totalité des roches soulevantes ou dolomitiques avait été dans un état solide, elles n'auraient pû saisir des fragmens de calcaire et composer ainsi des brêches qui ont également rempli les étroites et les proondes fissures dans lesquelles elles se sont éfondrées. D'a-

près ces faits, il n'est guère possible d'admettre que les *fentes* de la carrière *del Rey*, comme les petites fissures de la carrière *del Souras*, ont été remplies par des roche fragmentaires et solides. Cette supposition est inadmissible pour les dernières, dont le remplissage a eû lieu par une roche cimentée et par conséquent molle, puisqu'en coulant, elle a réuni les fragmens calcaires qui composent en partie ces brèches.

Pour expliquer ces faits, il faut supposer avec nous que tandis que les roches soulevées jouissaient d'un état qui les rendait flexibles, les roches soulevantes comme étaient relativement à la montagne de Cette, les dolomites compactes, n'étaient pâteuses qu'en partie. C'est aussi ce qui explique les inégalités de soulèvement qu'on observe par suite de la différence de solidité des masses dolomitiques, qui du niveau de la mer ont porté les calcaires à l'élévation où on les observe dans la montagne de Cette.

D'autres faits annoncent encore l'état de mollesse dans lequel se trouvaient les roches au moment de leur soulèvement, et en même temps le désordre qui en est résulté. Parmi ces faits, il en est un de bien remarquable; il vient d'être découvert tout récemment. M. Rougère ayant à faire bâtir une maison auprès du bureau du port, s'enquit de l'ingénieur s'il pourrait espérer de trouver des pierre de taille dans l'emplacement même de sa maison. Celui-ci, répondit que comme toute la partie connue de cet emplacement était composée de roches dolomitiques, on ne pouvait guère espérer de rencontrer au-dessous de leurs masses, des bancs de calcaire jurassique régulièrement stratifiés, analogues à ceux de la carrière *del Rey*. J'aurais partagé cette opinion, si les roches dolomitiques à découvert avaient été en bancs réguliers; mais comme elles étaient disposées en blocs isolés, la plupart

brisés, il me parut n'être pas impossible, quoique les dolomites fussent d'une date antérieure à celle des calcaires, de découvrir au-dessous des premières, des couches de cette dernière nature plus ou moins puissantes.

Après avoir déblayé les blocs éboulés des dolomites, M. Rougère a rencontré, ce qu'il cherchait, c'est-à-dire des blancs calcaires stratifiés, semblables à ceux de la carrière *del Rey*. Ces bancs ont été eux-mêmes soulevés, ce qui prouve assez leur inclinaison de 25° de l'est à l'ouest, ainsi que le dôme calcaire qui les surmonte. Certaines couches calcaires au nombre de douze à quinze, ont été exhaussées de manière à former une sorte de dôme ou de voûte à plein cintre, composées d'assises parallèles parfaitement régulières, celles-ci ont toutes été ployées en demi-cercle mais sans se rompre. Elles ont éprouvé, sans doute, un soulèvement plus violent que les assises légèrement inclinées qu'elles surmontent. Quoique ployées en arcs de cercles, ces couches n'ont pas perdu cependant leurs rapports ni leur parallélisme.

Elles étaient donc alors dans un état favorable à un pareil contournement. Mais comment se fait-il que les roches dolomitiques plus anciennes évidemment que les couches calcaires qui composent à Cette l'étage moyen jurassique se trouvent cependant au-dessus de ces roches. L'explication en est facile surtout après les observations dans lesquelles nous sommes entrés.

Le second des soulèvemens dont l'action a eu lieu du sud-ouest au nord-est, en partant du sein de la Méditerranée n'a pas eu assez de violence pour mettre les roches soulevantes ou dolomitiques à découvert, à partir du bureau du port jusqu'à la maison de M. Lauriol.

La résistance des massifs calcaires puissans, qui composent dans cette partie la base de la montagne, a été telle que la force d'impulsion n'a pas pu en triompher.

La maison ROUGÈRE, se trouvant dans le point où cette résistance n'a pu être vaincue, les blocs dolomitiques projetés au dehors par la même force impulsive, qui ailleurs avait brisé la croûte calcaire qui leur résistait, sont retombés par leur propre poids sur les couches calcaires en blocs isolés et irréguliers. Dès-lors, il est tout simple que, quoique ces blocs soient d'une date plus ancienne que les roches calcaires qu'ils recouvrent, ils leur soient maintenant supérieurs.

Un autre fait vient à l'appui de cette supposition; à côté du dôme calcaire dont nous avons parlé, on découvre des masses dolomitiques tout-à-fait verticales. Elles sont recouvertes par des blocs isolés, analogues à ceux que l'on voit également superposés aux assises calcaires. Ces masses verticales sont dans cette partie les dernières de celles qui se sont fait jour, et ce sont elles qui ont poussé au dehors les blocs dolomitiques que l'on voit épars, aussi bien sur les roches de dolomie que sur les assises calcaires dont les positions supérieures ont été le plus complètement exhaussées.

Nous nous sommes empressés de faire une coupe de la carrière *Rougère* découverte dans les premiers jours du mois d'avril 1839, car bientot une maison va être construite dans cet emplacement et les faits intéressans qu'elle présente auront disparu complétement.

Ces faits sont d'autant plus précieux, qu'ils nous font connaître l'état particulier et la position des roches sédimentaires, au moment où des soulèvemens leur ont fait perdre leur horizontalité, un des caractères les plus frappans de ce genre de dépôt. Si la plupart des formations de sédiment ne conservent plus leur direction primitive, cette circonstance essentielle dans leur histoire ne peut-être, ce semble, que l'effet des causes perturbatrices survenues depuis leur précipitation.

Les soulèvemens qui ont fait surgir du sein de la Méditerranée, la montagne de Cette, ont dû agir d'une manière bien irrégulière, à en juger du moins par les nombreuses variations des inclinaisons, des couches calcaires et dolomitiques qui la composent. Ainsi, par exemple, tandis que dans la coupe pratiquée à la carrière *del Souras* les couches plongent pour la plupart vers la Méditerranée, c'est-à-dire, vers le sud, celles de la carrière *del Rey* s'inclinent au contraire vers le nord-est. En outre des roches quoique très rapprochées les unes des autres ont souvent des directions et des inclinaisons les plus diverses. A en juger par cet état de désordre surtout très-évident à l'est et au sud de la montagne, le soulèvement qui a porté les masses calcaires et dolomitiques, au point auquel on les observe, doit avoir été aussi violent que varié.

L'irrégularité de ces soulèvemens est encore démontrée par l'inégalité de hauteur des roches dolomitiques, même dans des points extrêmement rapprochés.. Ainsi, tandis qu'elles ont été portées à une élévation supérieure à la Méditerranée vers la face orientale de la montagne, dont elles composent le sommet, elles ne se montrent point ailleurs à découvert.

Ces faits ainsi déterminés, examinons d'une manière générale quelle pouvait être la forme que présentait le sol, sur lequel la montagne a été exhaussée, avant les soulèvemens qui l'ont produite.

Ces soulèvemens agissant d'abord sur les dolomies ont, en effet, porté les calcaires jurassiques qui constituaient le sol primitif, à une hauteur bien supérieure à celle qu'ils occupaient primitivement, et ont ainsi donné à la montagne son relief actuel.

Avant les soulèvemens des roches dolomitiques, il n'existait au-dessus de la mer qu'un massif peu considérable de roches calcaires jurassiques, sur lequel s'appuyaient du

nord au sud, en passant par l'ouest, des dépôts tertiaires. Ces calcaires formaient ainsi une île peu élevée au-dessus de la Méditerranée.

On pourrait facilement en déterminer l'étendue si l'on représentait sur une carte tous les points de la montagne où l'on découvre ces mêmes roches. A en juger par le peu d'espace qu'occupent aujourd'hui ces masses jurassiques, cette île devait être peu considérable, du moins la plupart des matériaux qui la composent à présent appartiennent aux dolomites qui ont porté les calcaires jurassiques à la hauteur qu'ils ont atteinte par suite du mouvement à eux imprimé.

En effet, les dolomies composent essentiellement la montagne, n'étant interrompues dans leur continuité que par les lambeaux calcaires dont nous venons de parler. Ces lambeaux n'atteignent pas le sommet, qui est marqué par un bâtiment particulier, où est placé un phare de troisième ordre. Ils n'ont aussi aucune connexion entr'eux ayant été disjoints par les masses dolomitiques; celles-ci ont seules de la continuité. Par suite de leur force impulsive, elles ont déjeté et séparé les roches calcaires qui formaient seules l'île, dont l'exhaussement a produit la montagne et le cap de *Cette*.

La position de ces lambeaux, si bien déterminée relativement aux dolomies dans lesquelles ils sont comme enclavés, est du reste visible à une certaine distance. On la distingue assez bien en mer par la teinte blanchâtre des calcaires qui les composent, les dolomies se couvrant généralement à l'air d'une couche d'un brun rougeâtre plus ou moins foncé.

Le centre de l'action qui a porté les dolomies et les calcaires dont elles sont accompagnées à leur élévation actuelle, semble avoir correspondu au sommet de la montagne composé essentiellement des premières roches. La plus grande

violence de cette action a si bien correspondu au point culminant, que c'est uniquement à ce point que l'on voit les dolomies, les plus boursouflées et les plus analogues à des scories, montrant le plus évidemment des traces d'une semi-fusion. Peut-être la température élevée dont ces roches paraissent avoir subi les effets, a-t-elle détruit les corps organisés dont elles recelaient les débris; du moins jusqu'à présent, on n'a découvert qu'une seule ammonite dans la masse de ces roches, ainsi que nous l'avons fait observer.

C'est également sur les flancs de ce sommet que se montrent les calcaires et les marnes les plus altérés, par suite de la violence de la chaleur. Cette action a été si vive, que les calcaires sont devenus semblables à de la craie chauffée fortement dans un tube de verre, et les marnes ont pris l'aspect et les caractères des briques; ces dernières roches que l'on découvre principalement au nord et que l'on retrouve du reste à toutes les extrémités des couches calcaires rapprochées des dolomies, ont peu de continuité et d'importance à raison de leur faible épaisseur.

Ainsi, les traces de l'action ignée étant très apparentes vers le sommet de la montagne, il s'ensuit que la projection a dû y être la plus forte, et produire les effets les plus sensibles et les plus manifestes. C'est aussi ce que prouvent les faits que nous venons de rapporter.

Quant aux dépressions et aux petites vallées que l'on remarque sur les flancs de cette montagne, ainsi qu'auprès de son sommet, elles correspondent à la fois aux endroits où la résistance était la moindre et aux lignes de la plus grande pente. Il en est résulté des angles plus ou moins rentrans, qui sont devenus des espèces de réservoirs. Les eaux en remplissant ces cavités en ont attaqué les parois avec d'autant plus de facilité que les roches avaient déjà été fendillées par l'effet des soulèvemens. Aussi, par suite

de cette cause, ces vallées se sont peu à peu agrandies et leur position constante aux endroits où les dolomies ont percé les couches calcaires, ou du moins à leur rencontre, indique assez leur origine.

Ces petites dépressions sont donc un résultat naturel de la moindre résistance que sur certains points les roches calcaires ont opposée à l'action impulsive des dolomies qui tendaient à les soulever. Par suite de l'inégalité de leur résistance, ces roches ont été plus ou moins exhaussées et plus ou moins brisées, ce qui a produit toutes les dépressions et les différences de niveau que leurs masses représentent.

Enfin, au sommet de la montagne, vers l'extrémité sud-ouest de la ligne de faîte, lorsqu'elle prend une inclinaison rapide vers les salines, on découvre sur le calcaire jurassique brisé par fragmens, et à couches très-inclinées, de petites masses de *fer peroxidé* en grenaille, réuni par un ciment ferrugineux de la même nature. Ce même fer en grains, se rencontre dans les couches tertiaires des environs de *Balaruc*, ce qui indique que celui de Cette doit avoir eu la même origine. On voit bien aussi des fers en grenaille, dans les roches quaternaires des environs ; mais ceux-ci se rapportent au *fer hydraté* et non au *peroxide de fer*. Il n'est donc pas à présumer que le minérai du sommet du mont Sigius appartienne à cette formation.

On se demande donc comment des fers de la période tertiaire peuvent se trouver sur le haut d'une montagne où il n'existe aucun autre genre de dépôt de cette période. Il semble que ces fragmens ferrugineux en assez grand nombre ne s'y rencontrent que parce qu'ils ont été portés à cette hauteur par le soulèvement des roches sur les quelles ils reposent. Ces fers plus durs et beaucoup moins altérables que les autres roches calcaires sont seuls restés

sur le sommet, tandis que celles-ci sont descendues dans le bas de la vallée, où on les voit confondues avec les formations du même genre qui s'y trouvent en place. Nous pourrions encore attirer l'attention des géologues sur certains dépôts qui, quoique se formant sous nos yeux, acquièrent bientôt une grande solidité. Ainsi, par exemple, on retire du fonds des étangs où l'on évapore les eaux des mers, de grandes masses de *sulfate de chaux cristallisé* et de *sables agglutinés* d'une solidité et d'une dureté assez considérables. Celle-ci est du moins assez grande pour faire scintiller ces derniers sous le choc du briquet. Ces sables offrent dans leurs masses des coquilles de mer ou des étangs avec des morceaux de bois ou de roseau peu altérés. Ces fragmens de végétaux et les coquilles qui les accompagnent, sont évidemment de l'époque actuelle, ce qu'annoncent encore leur faible altération et leur similitude avec les espèces vivantes.

Ces dépôts de sulfate de chaux qui sont aussi accompagnés de quelques petits nids de sulfate de soude, nous indiquent comment les sels gemmes sont constamment associés à des masses plus ou moins considérables de gypses et de sel de Glauber. De pareilles associations, entre des substances de nature aussi diverse, ont donc eu lieu aussi bien dans les temps géologiques, que dans les temps actuels, ce qui annonce que les dépôts des corps bruts ont été toujours soumis aux mêmes lois.

Enfin, parfois ces sables ou grés sont transformés en silex, particulièrement le long de la plage, point où l'on a creusé le canal de la Peyrade, ainsi que dans plusieurs parties du canal des étangs. Ces formations modernes, sont d'autant plus intéressantes à observer quelles peuvent en quelque sorte nous donner la clef de celles qui ont été opérées dans les temps géologiques. C'est ce qui nous a porté à les mentionner ici quoique ces détails aient

peu de rapports avec l'objet de ce mémoire. Du reste une partie des faits que nous venons de décrire disparaitront bientôt, car on a, depuis nos observations, à peu près comblé la coupe qui avait mis à nu la fente de la carrière del Rey, dans laquelle a coulé le calcaire schistoïde supérieur. Ainsi, bientôt il ne sera plus possible de reconnaitre ce fait important dont les traces vont être anéanties.

Nous espérons du moins que la coupe de la carrière *del Souras* sera conservée encore long temps et que l'on pourra la comparer avec la description que nous venons d'en donner. Nous sommes heureux d'avoir pu faire ces descriptions assez à temps et de ne pas avoir laissé perdre des faits aussi intéressans, que ceux que nous a fournis la carrière *del Rey*.

Les détails dans lesquels nous sommes entrés, auront certainement suffi, pour faire sentir toute l'importance des formations dolomitiques dans la composition de la montagne de Cette et pour faire saisir qu'avec quelques observations de détails, il serait facile de tracer sur une carte, leur étendue comparativement à celle des masses calcaires. Si ce travail, qui nous donnerait peut-être la clef des soulèvemens de cette montagne, liés à ceux qui ont produit nos petites chaînes volcaniques et déterminé le relief de cette partie des contrées méridionales, pouvait intéresser les géologues, nous nous empresserions de le publier avec les détails et les coupes qu'il exige pour être utile à la science.

Nous ferons observer toutefois que l'époque du soulèvement qui a produit la montagne de *Cette* semble coïncider avec celle de l'exhaussement des roches calcaires qui forment le mont *St.-Loup de St.-Martin de Londres* et ses annexes ; car celles-ci ont également soulevé les formations tertiaires qui se trouvent à leur base. Il y a donc ici une coïncidence remarquable entre les époques de soulèvement

des roches calcaires qui composent ces deux montagnes, coïncidence qui semble favorable à ce que nous avons dit de leur âge.

Nous sommes heureux, en terminant ces observations, de pouvoir remercier M. Mangeot, ingénieur des ponts et chaussées, qui a bien voulu nous aider dans le tracé des trois coupes jointes à ce travail, qui lui donneront probablement quelqu'intéret. Nous ne saurions d'ailleurs laisser ignorer quelles ont été faites de concert avec cet ingénieur, dont nous nous félicitons de pouvoir invoquer le témoignage.

Explication des planches.

PLANCHE PREMIÈRE.

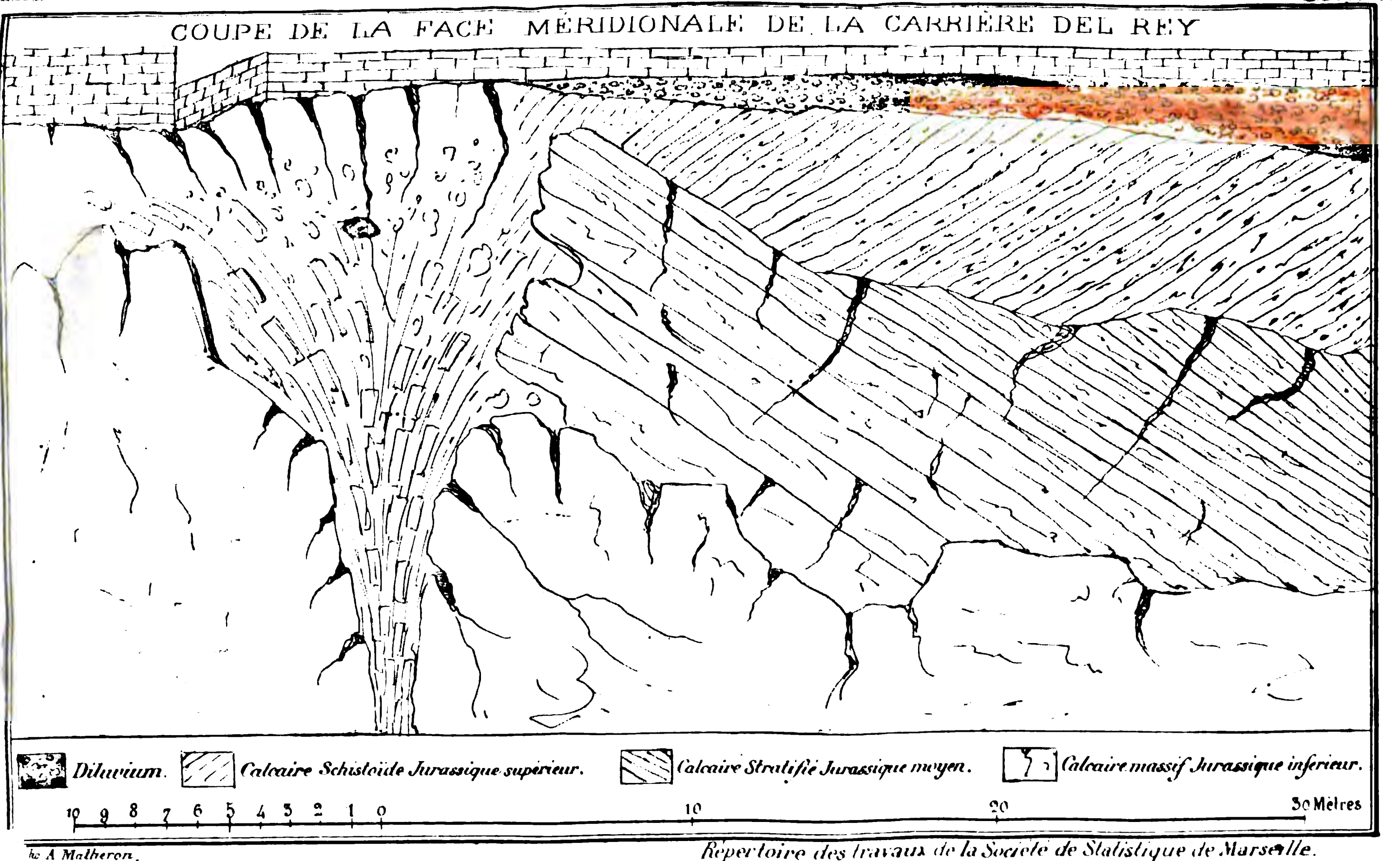
Coupe de la face méridionale de la carrière del Rey.

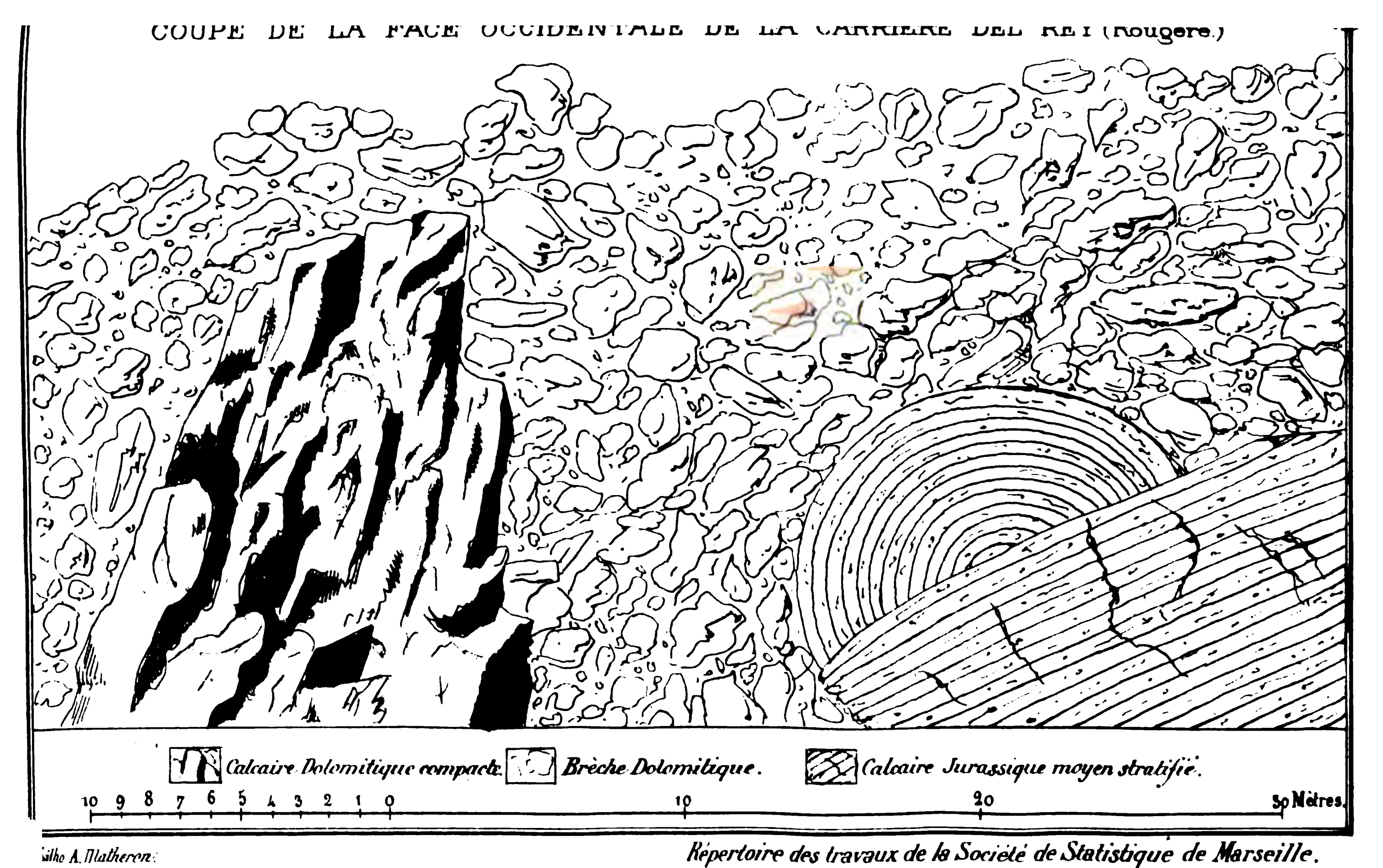
Cette coupe offre deux formations principales : les dépôts diluviens et les terrains jurassiques, composés de trois systèmes de couches.

Les dépôts diluviens marqués par une teinte rosée, formés par un limon argilo-calcaire rougeâtre dans lequel sont disséminés de nombreux cailloux roulés calcaires et des roches fragmentaires de la même nature.

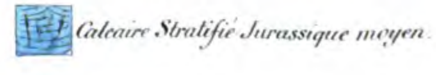
Le système jurassique inférieur aux dépôts diluviens se montre composé de trois systèmes de couches. Le supérieur est formé par un calcaire schistoïde jaunâtre à couches très inclinées et généralement peu épaisses. Cette roche a coulé dans l'intérieur d'une grande fente, opérée par l'écartement du calcaire massif inférieur, lorsque cette roche a été soulevée. C'est ce qui est indiqué à la gauche de la coupe où l'on voit les couches rompues et noyées dans une pâte ou masse calcaire qui a coulé elle-même dans la principale fente de la carrière del Rey.

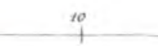
2° L'étage moyen se compose d'un calcaire à couches parallèles d'autant plus puissantes qu'elles se rapprochent du calcaire massif inférieur. Cette roche dont les couches


COUPE DE LA FACE MÉRIDIONALE DE LA CARRIÈRE DEL REY
Diluvium.
Calcaire Schistoïde Jurassique supérieur.
Calcaire Stratifié Jurassique moyen.
Calcaire massif Jurassique inferieur.
10 9 8 7 6 5 4 3 2 1 0
10
20
30 Mètres
lc A. Matheron.
Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille.


COUPE DE LA FACE OCCIDENTALE DE LA CARRIERE DEL REY (Rougère.)
Calcaire Dolomitique compacte.
Brèche Dolomitique.
Calcaire Jurassique moyen stratifié.
10 9 8 7 6 5 4 3 2 1 0
10
20
30 Mètres.
Litho A. Matheron.
Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille.

COUPE DU MILIEU DE LA CARRIÈRE DEL SOURAS.









Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille

Litho. A. Matheron.

sont également très inclinées, se montre en stratification discordante avec le calcaire schistoïde supérieur.

3° L'étage inférieur offre un calcaire sans stratification apparente, d'un gris plus sombre et d'une compacité plus grande que celui qui compose l'étage moyen. Cette roche violemment soulevée paraît avoir déplacé les couches qui la surmontent mais non les dépôts diluviens qui ne paraissent pas avoir été dérangés dans leur position depuis l'époque de leur dispersion.

Ces trois systèmes de couches calcaires appartiennent à l'étage jurassique et moyen et se rattachent au système du calcaire gris à bélemnites de M. DUFRÉNOY.

PLANCHE DEUXIÈME.

Coupe de la face occidentale de la carrière Rougère.

Cette coupe comprend un seul étage de la formation du calcaire jurassique, l'étage moyen et de plus les brêches dolomitiques et les dolomites compactes sans trace de stratification.

L'étage moyen jurassique se compose de deux systèmes de couches; le supérieur formé par des couches concentriques, qui ont pris cette disposition, lorsquelles ont été soulevées mais sans se briser, ni perdre leur continuité et leur parallélisme.

L'inférieur est formé par des couches légèrement inclinées plongeant vers l'ouest, régulièrement stratifiées et constamment parallèles. Par l'effet de leur exhaussement, ces couches paraissent avoir fait prendre, à celles qui les surmontent, cette singuliére disposition.

Les formations dolomitiques sont composées dans cette carrière de deux ordres de dépôts.

Celui qui parait le plus récent est formé par un grand nombre de blocs dolomitiques noyés dans une pâte ou masses pulvérulentes plus ou moins désàgrégées de la même nature. Les blocs paraissent avoir été lancés en l'air par

la violence des soulèvemens, qui ont aussi projeté le grand rocher dolomitique que l'on voit à la gauche de la coupe.

C'est ce rocher et les masses de dolomies qui en sont la continuation, dont l'exhaussement a brisé d'une manière violente les roches dolomitiques supérieures et les a dispersées en blocs isolés.

Les dolomites compactes non stratifiées, projetées au-dehors par ces masses verticales, sont nécessairement plus anciennes que celles qu'elles ont bouleversées.

PLANCHE TROISIÈME.

Coupe au milieu de la carrière del Souras.

Cette coupe comprend deux ordres de formation : 1° les formations calcaires jurassiques; 2° les dolomites compactes qui se rattachent au même système jurassique.

Les formations jurassiques se composent de deux ordres de couches : 1° Du même calcaire schistoïde jaunâtre que nous avons déjà signalé comme composant la couche la plus supérieure du système jurassique dans la coupe de la carrière del Rey.

2° D'un calcaire gris à couches parallèles mais fortement inclinées. Cette roche violemment soulevée a aussi coulé au-dessous des dolomies, lors de l'exhaussement de ces dernières et leur stratification a été complètement dérangée.

Les formations dolomitiques se composent de masses sans apparence de stratification et qui montrent des indices évidens d'un soulèvement violent. Elles offrent généralement une teinte rougeâtre assez prononcée, nuance qui leur a été conservée en partie dans le dessin.

(Nota). Depuis la rédaction de ce travail, et pendant son impression, nous avons observé dans la montagne de Cette, plusieurs faits intéressans qui nous avaient échappé lors de nos premières recherches, et sur lesquels nous appelerons l'attention des géologues.

Les dolomites de la face sud-est de cette montagne, presque aux bords de la mer, et à l'extrémité de la carrière del Souras, nous ont offert une assez grande partie de leurs surfaces, aussi parfaitement polie que la roche siliceuse du Saint-Bernard. Les surfaces des joints intérieurs des couches présentent particulièrement cet aspect; comme elles correspondent à des parties assez profondes de la masse, il parait difficile de l'attribuer à des glissemens et à des frottemens des roches.

Cette circonstance semble avoir été produite par une véritable cristallisation, opérée peut être à l'aide du liquide qui tenait en dissolution ou en suspension les portions les plus pures de la dolomie. Ces portions en se déposant dans une fente très étroite ont dû se cristalliser avec d'autant plus de régularité, qu'elles étaient dans un repos absolu et cette cristallisation a produit en définitive les surfaces polies et unies qu'on remarque entre les fissures de ces roches.

Les dolomies, celles du moins qui se trouvent au niveau de la Méditerranée, offrent non-seulement des calcaires concrétionnés (albâtre) déposés dans les fentes existantes entre leurs couches, mais encore des roches coquillières analogues au calcaire moellon. Ces roches de dépôt moderne appartiennent évidemment à l'époque actuelle. En effet, la pâte dont elles sont composées, a réuni les coquilles que la Méditerranée nourrit maintenant dans son sein, elles s'y trouvent avec leurs couleurs et l'ensemble de leurs caractères, souvent reconnaissables, quoiqu'elles soient généralement brisées et fracturées. Ces roches sont tellement semblables à celles des temps géologiques, que si ce n'étaient les coquilles vivantes dont la pâte calcaire est pour ainsi dire presqu'entièrement composée, il serait facile de se méprendre sur leur origine. Elles nous indiquent du reste le mode de formation et la manière dont se sont opérés les dépôts de roches coquillières des anciennes for-

mations. Sous ce rapport, ce fait nous a paru assez curieux pour mériter d'en faire mention; comme ces calcaires d'origine toute moderne sont assez en grande quantité entre les fentes des couches des dolomites que l'on voit à l'extrémité sud-est de la carrière del Souras, il est facile de vérifier nos observations.

Enfin, un puits a été tout récemment creusé vers la base de la face nord-ouest de la montagne de Cette, jusqu'à une profondeur d'environ 20 mètres, s'arrêtant peu au-dessous du niveau de l'étang de Thau, afin d'obtenir des eaux douces. Ce puits a traversé dans toute sa profondeur, les sables marins tertiaires, et le calcaire moellon immédiatement inférieur à ces sables. Leurs couches se sont montrées constamment inclinées d'environ 30 à 35 degrés, ce qui indique qu'elles ont été dérangées de leur horizontalité primitive. Cet effet a été probablement produit, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, par l'exhaussement des roches calcaires et dolomitiques dont la montagne de Cette est formée. Au milieu des couches de calcaire moellon, surmontées par des lits de l'*ostréa virginiana*, on a découvert de gros blocs de dolomites grisâtres boursouflées poreuses, traversées par une infinité de trous arrondis comme les matières chauffées, et du sein desquelles se sont échappés des gaz abondans. Ces blocs dolomitiques d'une étendue plus ou moins considérable, s'y trouvaient disséminés sans ordre et sans régularité. Les lits les plus profonds du calcaire moellon en ont seuls offert de pareils; comme il n'en existait pas dans les sables marins, on peut présumer que gissant sur le sol, où ils avaient été lancés par l'effet des explosions, auxquelles a été du l'exhaussement du cap de Cette, ils ont été saisis par les dépôts de ces calcaires, lorsque ceux-ci ont été opérés. Il est facile de juger que ces blocs bulleux et isolés de dolomites n'ont pas offert la moindre trace de débris de corps organisés.

Statistique générale des principales Places fortes et Postes fortifiés des dix-sept principales puissances de l'Europe; *par* M. le capitaine SICARD.

ANGLETERRE, IRLANDE ET ECOSSE.—Les trois royaumes-unis de la Grande-Bretagne comprennent 55 places de guerre ou postes fortifiés, savoir :

En Angleterre.—Alderney, dans l'île d'Aurigny; Berwick, sur la Tweed; Carlisle, sur l'Eden; Chester, sur la Dee; Darthmouth, à l'embouchure du Dar; Dumbarton-Castle, sur le golfe de la Clyde; Fishguard, sur le golfe du même nom; Gravesen et Tilbury, sur les deux rives de la Tamise; Hull, au confluent de l'Hull et de l'Humber; Hurst-Castle, sur une langue de terre vis-à-vis l'île de Wight; Landguart-Fort, à l'embouchure de la Stour; Saint-Maws, à l'entrée de la baie de Falmouth; Milfort-Haven, dans le pays de Galles; Pendennis-Castle, à l'entrée du port de Falmouth; Plymouth, à l'embouchure de la Plym et du Tamar; Portland-Castle, sur la presqu'île dont il porte le nom; Portsmouth; Scarborough, près du bourg du même nom; Scilly-Island, dans l'île du même nom; Sheerness, dans le comté de Kent; South-Sea-Castle, à Portsmouth; Tynmouth et Cliff-Fort, l'embouchure du Tyn; Tour de Londres; Upnor-Castle, sur la rive gauche de la Medway, en face l'arsenal de Chatam; Douvres; île de Wight; Windsor, sur la Tamise; Yarmouth, sur une presqu'île, à l'embouchure du Yare.

En Ecosse.— Blaness-Castle, sur une langue de terre qui s'étend dans la Forth; Edimbourg-Castle, sur un rocher à l'ouest d'Edimbourg; Inverness, situé à l'embouchure de la Ness; Fort-William, près du bourg de Marybourg; Stirling-Castle, sur le golfe de Forth.

En Irlande.—Belfast, à l'embouchure du Lagan water; Carrick-Fergus, dans le comté d'Antrim; Charlemont, sur la Blackwater; Cork; Dublin; Duncannon-Fort, situé

dans le comté de Vexford ; Galway ; Kinsale ; Limerick ; Loudonderry et Culmore ; Ross-Castle.

Dans l'Océan. —Guernesey et Jersey.

Dans la Méditerranée.—Gibraltar et Malte.

En Amérique.—Québec, Montréal, sur le fleuve de Saint-Laurent (Canada); New-Brunswick, dans la Nouvelle-Bretagne ; le cap Breton à l'entrée du golfe Saint-Laurent ; Ile du prince Edouard ; Saint-Jean de Terre-Neuve, dans la Nouvelle-Bretagne, et Placentia, au sud de Terre-Neuve.

Autriche. — L'Autriche a 20 places fortifiées, savoir :

En Autriche.—Linz, sur le Danube.

En Tirol. — Kufstein, fort sur l'Inn, à l'entrée du Tyrol ; Brixen, au confluent de l'Eisach et du Talfer.

En Bohême.—Prague, sur la Moldau ; Theresienstadt, au confluent de l'Eger et de l'Elbe ; Kœnigsgratz, au confluent de l'Adler et de l'Elbe ; Josephstadt, à l'embouchure de la Mettau, dans l'Elbe.

En Moravie. — Olmutz, entre les deux bras de la March.

En Hongrie.—Komorn, à l'embouchure du Waag, dans le Danube ; Munkaés, sur le Latorga ; Neu-Arad, sur le Maros ; Temeswar, sur le canal de Bega ; Carlsbourg, sur le Maros ; Carlstadt, sur la Rulpa ; Essyek, sur la Drau, avec une tête de pont ; Alt-Gradisca, sur la Sare ; Brod, sur la Sare ; et Peterwardin, sur la rive droite du Danube.

En Dalmatie.—Zara, sur une langue de terre en face l'île d'Uglian ; Raguse ; Cattaro, aux bouches de ce nom.

En Italie.—Pizzighittone, à l'embouchure du Serio, dans l'Adda ; Mantoue, au milieu d'un lac formé par le Mincio ; Peschiera, à la sortie du Mincio du lac de Garde ; Vérone, sur les deux rives de l'Adige ; Legnago, sur l'Adige, avec tête de pont sur la rive gauche ; Venise, dans les

lagunes du golfe Adriatique; Palmanuova, sur le canal de la Roja; Osopo, sur le Tagliamento.

Bavière. — Le royaume de Bavière, sans système de défense régulier, compte cependant neuf places fortifiées dont une a été démembrée de l'ancien territoire français.

Sur la frontière d'Autriche. — Passau, défendu par les forts d'Oberhaus, Unterhaus et autres.

Sur la frontière de Saxe. — Rosenberg, au confluent du Cronach et de l'Arlach dans le Rodack; Forcheim, sur la rive droite de la Pegnitz, Rothemberg, sur la rive droite de la Rezad de Souabe.

Sur la frontiere de Baden.—Wurzbourg sur le Mein.

Sur la frontière de Wurtemberg. —Wulzbourg, sur la rive droite de la Rezad de Souabe.

Sur la frontière de France. — Landau, sur Queich. Guermersheim, place en construction à l'embouchure de la Queich dans le Rhin.

Au centre du royaume. — Ingolstadt, avec tête de pont sur le Danube.

Belgique.—La Belgique n'a pas moins de quinze forteresses, dont six de premier rang, et trois postes militaires qui forment trois directions du génie.

Flandre occidentale. — Ostende, place maritime à l'embouchure du canal de ce nom; Ypres, sur le canal de Basinghe; Nieuport, place maritime à l'embouchure de l'Iser, et sur un canal qui lie Furnes à Ostende et Bruges.

Flandre orientale. — Gand, au confluent de la Lys dans l'Escaut, et à l'origine des canaux de Bruges et du Sas de Gand.

Hainaut.—Mons, près du confluent de la Touille; Ath, dans la Dender; Tournay, sur l'Escaut; Charleroy, sur la Sambre.

Namur. — Namur, au confluent de la Sambre dans la Meuse; Marienbourg sur la Blanche; Philippeville.

Liège.—Liège, sur la Meuse, au-dessous du confluent de l'Ourtge et de la Vesdée; Huy, sur la rive droite de la Meuse.

Anvers.—Anvers, place maritime à l'embouchure de l'Escaut; fort Sainte-Marie, sur la rive gauche de l'Escaut.

Les villes de garnison, telles que Bruges, Menin, Oudenarde, Termonde, Alost, Dinant, Arlon, Hasselt, Malines, Liers, Louvain, Diest et Wilvorde conservent encore une partie des masses de leur enceinte et peuvent être mises à l'abri d'un coup de main avec peu de travaux.

Danemarck.— Cette puissance a cinq places de guerre et deux forts, qui sont :

Copenhague, partie sur le bord oriental de l'île Seetland, et partie entre cette île et celle d'Omager, qui forme le rivage occidental du Sund. Cette place se compose de trois parties : la vieille ville, la nouvelle ville et Cristians-Hawn.

Kronburg, sur un promontoire qui ferme le passage de mer de l'est dans la mer du Nord.

Frédericksborn, anciennement Fladstrandt sur le Cattégat, avec une citadelle et un fort pour protéger le port où l'on s'embarque pour la Norwège.

Fridéricia, récemment fortifié, avec un port sur le petit Belt, qui a, dans cet endroit, six kilomètres environ de largeur.

Rendsburg, sur l'Eyder, à l'origine du canal de Kiel : c'est une place de guerre très-importante, qui sert de boulevard au Danemarck, du côté de l'Allemagne.

Friedrichsort, ou Christianpris, fort à l'entrée du golfe de Kiel.

Rottum, dans l'île de Bornholm, avec un château et des batteries.

Deux-Siciles.—Le royaume de Naples possède six places fortes et neuf places maritimes.

Places fortes. — Gaëte, place maritime très forte, à droite de la route de Rome à Naples, à travers les Marais-Pontins.

Capoue, sur le Volturne et la même route.

Naples, défendue du côté de la terre par le fort Saint-Elme, et du côté de la mer par les forts Neuf, de l'Œil et del Carmine.

Amantea, dans la mer Thyrrénienne.

Reggio, vis à vis le phare de Messine.

Places maritimes.—Cotrone, Tarente, Gallipoli, dans le golfe de Tarente.

Otrante, Brindisi, Barletta, Manfredonia, Viesti et Pescara, dans le golfe Adriatique.

— Les places de la Sicile sont au nombre de six, savoir: Messine, défendue par une citadelle et le *fort* de Saint-Salvador.

Palerme, défendue par le fort du môle.

Augusta, Syracuse, Trapani et Melazzo, places maritimes.

Espagne.—Le royaume d'Espagne, qui avait autrefois un nombre considérable de places fortes, n'en compte plus aujourd'hui que vingt-huit, savoir :

Sur la frontière de France.—Saint-Sébastien, place maritime à droite de la route de Bayonne à Madrid; Pampelune, sur l'Arga, au débouché de la route de Bayonne à Madrid, par le val de Roncevaux; Jaca, sur la rive gauche de l'Aragon, et la route d'Oloron à Sarragosse; Urgel, dans la vallée supérieure de la Ségre, où aboutissent les chemins de Perpignan et de Carcassonne, sur Lérida; Figuières, sur la rive droite de la Muga, interceptant la route de Perpignan à Barcelonne; Lérida, sur la communication de Sarragosse à Barcelonne, entre les deux Noguerra; Ostalrich, vedette de Barcelonne, sur la route de Perpignan à cette place; Mequinenza, au confluent de la Cinca et de l'Ebre.

Sur la côte orientale de la Méditerranée. — Palamos, petite place maritime; Barcelonne, sur la rive gauche du Llobregat, l'une des stations de la flotte, avec deux citadelles; Tarragone, à l'embouchure de l'Auguera; Tortose, à l'embouchure de l'Ebre; Péniscola, dans une presqu'île entre Tarragone et Valence.

Sur la côte méridionale de la Méditerranée.—Carthagène, place très considérable, station de la flotte; Velez-Malaga, avec une citadelle qui défend la rade; Malaga port très-fréquenté; Marbella et Estepona, petites places sur les côtes de l'Andalousie, avec citadelles; San Roque, réduit des lignes qui ferment le col de l'isthme où est Gibraltar; Tarifa, à l'ouest de Gibraltar; Cadix, place très importante et très forte, station de la flotte.

Sur la frontière de Portugal.—Olivenza, Badajoz, sur la rive gauche de la Guadiana et sur la route de Madrid à Lisbonne; Ciudad-Rodrigo, sur la rive droite de l'Agueda, avec une bonne citadelle; Tuy, sur la rive droite du Minho, en face de la place portugaise de Valenza, route de San Yago à Porto.

Sur la côte occidentale de l'Océan du Nord. — La Corogne, l'un des meilleurs ports de l'Océan, défendu par les forts de Santamaro et de Saint-Antoine; le Ferrol, défendu du côté de la mer par des batteries formidables, et faiblement du côté de la terre, station de la marine royale; Santona, sur une presqu'île, avec un port très fréquenté.

Outre ces places, l'Espagne possède encore quelques postes dans l'intérieur, tels que Pancorbo sur l'Ebre, le fort de Burgos, Astorga, Ségovie, Zamora, Cuença, Alteira et Lorca, qui peuvent être convertis en postes de campagne avec peu de travaux.

France. — Depuis l'ordonnance du 31 mai 1829, les places de guerre en France sont classées comme il suit :

Première division militaire.—Seine, Aisne.

Première classe. Vincennes.

Deuxième. Lafère et Soissons.

Deuxième division militaire.—Ardennes, Meuse.

Première classe. Charlemont et les Givets. -- Verdun.

Deuxième classe. Rocroy, Mézières, Sédan et château, Montmédy.

Troisième division militaire.—Moselle, Meurthe.

Première classe. Thionville, Metz.

Deuxième. Longwy, Bitche et château, Toul, Phalsbourg.

Troisième classe. Marsal.

Quatrième division militaire. — Sans place de guerre.

Cinquième division militaire. — Bas-Rhin, Haut-Rhin.

Première classe Strasbourg.

Deuxième. Citadelle de Strasbourg, Wissembourg, Schelestadt, Neubrisach, Belfort et Château.

Troisième classe. Lauterbourg.

Sixième division militaire.—Doubs, Jura.

Deuxième classe. Besançon.

Troisième. Citadelle de Besançon, fort de Joux, Salin et fort Saint-André.

Septième division militaire.—Ain, Isère.

Première classe. Grenoble.

Deuxième. Fort Barrault.

Troisième. Fort l'Ecluse, Pierre Châtel.

Huitième division militaire.— Basses-Alpes, Var, Bouches-du-Rhône.

Première classe. Toulon.

Deuxième. Sisteron et citadelle, Antibes, îles d'Hières et Porquerolles.

Troisième classe. Fort Saint-Vincent, fort Sainte-Marguerite, fort Lamalgue, fort Bregançon, fort St.-Nicolas de Marseille.

Neuvième division militaire. — Hérault.

Troisième classe. Citadelle de Montpellier, fort de Cette, Agde.

Dixième division militaire. — Sans place forte.

Onzième division militaire. — Gironde, Charente-Inférieure.

Première classe. Rochefort.

Deuxième. Blaye et fort Médoc, Oléron et citadelle, île d'Aix et fort Liédot, La Rochelle, Saint-Martin de Ré (île).

Troisième classe. Fort de la Charente et de l'Aiguille.

Douzième division militaire. — Maine-et-Loire, Vendée.

Troisième classe. Château d'Angers, Château de Saumur, Château de Noirmoutiers.

Treizième division militaire. — Morbihan, Finistère, Ile-et-Vilaine.

Première classe. Brest.

Deuxième classe, Belle-île et citadelle, Lorient, Port-Louis, Saint-Malo.

Troisième classe. Fort Penthièvre et Quiberon.

Quatorzième division militaire. — Manche, Seine-Inférieure.

Première classe. Cherbourg et Fort d'Artois, Le Havre.

Deuxième classe. Granville, Lahougue et Tatihou.

Troisième classe. Carantan, Fort-Royal, fort de Querqueville, Chateau de Dieppe.

Quinzième division militaire. — Sans place de guerre.

Seizième division militaire. — Pas-de-Calais, Nord, Somme.

Première classe. Calais, Saint-Omer et fort Notre-Dame, Arras et citadelle, Dunkerque, Lille, Douai, Valenciennes et citadelle.

Deuxième classe. Aire et fort Saint-François, Gravelines, Bergues, citadelle de Lille, Le Quesnoy, Cambrai et citadelle, Avesnes, Landrecies, Péronne.

Troisième classe. Boulogne, Saint-Venant, Montreuil, Hesdin, Béthune, fort de Scarpe, Condé, Bouchain, Maubeuge, Abbeville, citadelle d'Amiens, citadelle de Doullens, Château de Ham.

Dix-septième division militaire. Corse.

Deuxième classe. Citadelle d'Ajaccio, Bastia, Corté, Bonifacio.

Troisième classe. Calvi et fort Monzillo, Saint-Florent, Prunelli, Bogognano ou Vezzavona.

Dix-huitième division militaire. — Côte-d'Or.

Deuxième classe. Auxonne.

Dix-neuvième division militaire.—Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, Landes.

Première classe. Bayonne.

Deuxième classe. Citadelle de Saint-Jean Pied-de-Port.

Troisième classe. Château de Lourdes, Navarreins, Citadelle de Bayonne, Dax.

Vingtième division militaire. — Sans place forte.

Vingt-unième division militaire.—Audes, Pyrénées-Orientales.

Première classe. Perpignan.

Deuxième. Bellegarde.

Troisième. Citadelle de Perpignan, Fort-les-Bains, Collioures et Château, Port-Vendre et fort, Pratz de Mollo et fort Lagare, Mont-Louis et citadelle, Villefranche.

Totaux. 21 places de 1re classe, 48 de 2me et 52 de 3e. En tout 121 places fortes.

HANOVRE. — Le royaume de Hanovre ne compte que six places fortes, savoir :

Lelle, où se trouve la direction des haras; Haarbourg, château situé entre la ville de ce nom et l'Elbe; Stade, ville située sur le Swinge; Osnabruck, sur le Hase; Bentheim, vieux château entre le Vecht et la Dinkel, route d'Osnabruck à Zwoll; Embden, à l'embouchure de l'Ems, dans le Dollart.

HOLLANDE. — La Hollande compte 32 places fortes, savoir :

Le Holder, à l'extrémité de la Nord-Hollande et à

l'origine du canal du Nord avec un port sur le Mars-Diep. — Amsterdam, capitale et port. — Naarden, sur le Zuyderzée, route de Dewenter à Amsterdam. — Harderwyck, sur la côte orientale du Zuyderzée.—Briel, dans l'île de Woorn, avec un port à l'embouchure de la Meuse. —Helwoestlouis, sur la côte méridionale de l'île de Woorn, avec un port, chantiers de construction et cales couvertes. — Gorimchem, sur la droite du Vaal. — Deventer, au confluent du Schip-Beck, dans l'Yssel. — Doësburg, à la réunion de la vieille et de la nouvelle-Yssel. — Nimègue, sur la rive gauche du Vaal. — Delfzil, au confluent du Fivel, dans le Dollart. — Saint-André, à la pointe orientale de l'île de Bommel. — Crevecœur au confluent de la Bommel, dans la Meuse, sur la route de Liège à Amsterdam. — Bommel, dans l'île de ce nom, formée par le Waal et la Meuse, sur la rive gauche du premier de ces fleuves, route de Liège à Amsterdam. — Lœvenstein, à la pointe occidentale de l'île de Bommel. — Woudrichem, au dessous de la réunion de la Meuse avec le Waal, en face du fort de Crevecœur. —Maëstricht, sur la rive gauche de la Meuse, avec tête de pont et citadelle sur les routes de Bruxelles à Cologne et de Liège à Nimègue. — Venloo, sur la rive droite de la Meuse, liée avec le fort Saint-Michel sur l'autre rive, à l'embranchement des routes de Liège à Nimègue et Wesel. — Grave, sur les deux rives de la Meuse. — Bois-le-Duc, au confluent de la Dommel et de l'Aa, avec deux citadelles et deux forts défendus par les inondations, sur la route de Liège à Amsterdam. — Gertruydemberg, à l'embouchure de la vieille Meuse, dans le Biesboos. — Breda, au confluent de l'Aa et de la Merck, sur les routes d'Anvers à Amsterdam, par Gorcum et Rotterdam. — Willemstadt, sur la Holland-Diep. —Berg-op-Zoom, lié avec l'Escaut occidental, par un port qui est défendu par trois forts et par des inondations.—Fort

Lillo, sur la rive droite de l'Escaut occidental. — Middelburg, dans l'île de Walcheren. —Flessingue, sur la côte méridionale de Walcheren, avec un port pour 80 vaisseaux, chantiers de construction, magasins, etc.

Luxembourg.—Bouillon, sur la Semoy.

Limbourg.—Wenloo, près de la fosse eugénienne, à Wesel.

Portugal. — Le Portugal ne compte que 7 places de guerre de quelqu'importance, ce sont :

Valença, sur une hauteur à gauche du Minho, en face de la ville espagnole de Tuy, qu'il domine sur la route de Poeto à San-Yago. — Almeida, sur la rive droite de la Coa, affluent du Duero, presqu'en face de Ciudad-Rodrigo, et sur la route de cette place espagnole, à Coïmbre. — Campomayor, sur les chemins de Badajoz à Arronches, et d'Albuquerque à Élvas. —Elvas, sur la route de Mérida et Badajoz à Abrantès, dominé par des hauteurs qu'on a couronnées par des forts. — Juremenha, sur une hauteur à droite de la Guadiana, sur la communication d'Olivenza à Estremos.— Saint-Juliao et Cascaës, forts qui défendent l'embouchure du Tage, au-dessous de Lisbonne.—Peniche, place maritime sur une presqu'île en Estramadure, vis-à-vis les îles Berlingues.

Les fortifications des treize places dont les noms suivent, sont en partie ruinées, et ne sauraient, si l'on n'y faisait des réparations importantes, résister à une attaque de vive force, savoir :

Chaves et Miranda, dans la province de Tra-os-Montés. —Coïmbre, Castello-Branco, en Beïra.—Santarem, Abrantès, en Estramadure. — Evora, Arronches, Portalègre, Morvao, dans l'Alentéjo. — Lagos, Sagres et Taro, dans les Algarves.

Prusse.— Le système de défense de la Prusse comprend 26 places de guerre réparties de la manière suivante :

Thorn, Graudentz et Dantzick, sur la Vistule et les frontières de la Russie. — Stralsund, Colbert, Pillau, sur les côtes de la Baltique. — Glatz, Silberberg, Neisse, Schveidnitz, en Silésie, sur les frontières de l'Autriche. —Cosel, Glogau, Custrin et Stettin, sur l'Oder. —Posen, sur la Wartha. — Spandau, vis à vis le confluent de la Sprée et du Havel, sous Berlin. — Torgau, Wittemberg et Magdebourg, sur l'Elbe. — Erfurth, entre l'Elbe et le Weser, sur la Gera. — Ehrenbreitstein, Coblentz, Cologne et Wesel, sur le Rhin et les frontières de la France. —Sarre-Louis, entre le Rhin et la Moselle.—Julliers, entre le Rhin et la Meuse.

Russie. — Les places fortes de l'Empire russe disséminées sur les frontières et dans l'intérieur, sont au nombre de 52.

Elles sont réparties de la manière suivante :

Sur la mer Baltique.

Première classe. — Saint-Pétersbourg, à l'extrémité orientale du golfe de Finlande et à l'embouchure de la Néva. — Cronstadt, port du golfe de Finlande, dans l'île de Cotine-Ostror. — Vibourg, port du grand duché de Finlande, sur une baie du golfe. — Sveaborg, en Finlande, bâtie sur sept petites îles du golfe, communiquant entre elles par des ponts de bateau, excepté Long-Hern. Celle de Varghen forme la forteresse principale et renferme le château fort de Gustofs-Swoerd. — Revel, ville et port, sur le golfe de Finlande. — Riga, à trois lieues de l'embouchure de la Dwina méridionale, dans le golfe de Livonie. — Dunabourg, au confluent de la Chounitza. — Bobruysk, sur la Beresina, affluent de droite du Dnieper. — Kief sur la rive droite du Dnieper. — Sevastopol, place maritime sur la côte occidentale de la Crimée.—Bakou, en Chirvau, sur la mer Caspienne et la côte de la peninsule d'Apecheron. — Varsovie sur la rive gauche de la Vistule.

Deuxième classe. —Narwa, sur la Narwa, à une demi-lieue du golfe de Finlande. — Nowodwinsk, sur une île, à l'embouchure de la Dwina, dans la mer Blanche. — Friedrischsham, port dans une presqu'île du golfe de Finlande. — Ulandsk et Dunamunde, à l'embouchure de la Dwina. — Bender, en Bessarabie, sur la rive droite du Dniester, avec un château. — Tiraspol, sur la rive gauche du Dniester, sur la route de Now-Doubesary, à Odessa. — Ismaïl, sur la rive gauche du bras oriental du Danube. — Kinburn, port fortifié, près d'Odessa. — Jenikalk, en Tauride, sur la rive occidentale du détroit de ce nom. — Astrakan, dans une île formée à l'embouchure du Volga, dans la mer Caspienne. — Derbent, en Georgie, sur le bord occidental de la mer Caspienne, à 63 lieues de Tiflis. — Orembourg, sur la rive droite de l'Oural. — Omsk, pentagone régulier, bastionné sur la frontière de la Chine, au confluent de l'Om, dans l'Yrtiche. — Anapa, dans le Lesghistan, au sud de la rade à laquelle cette place a donné son nom. — Modlin, au confluent du Bug et de la Vistule, sur la rive droite de la dernière.

Troisième classe. —Neuschlot, Jangutzk, Schwarzholsk, Orensbourg, dans l'île d'OEsel, en Livonie. — Pernau, en Livonie, sur le golfe de ce nom, défendu par une citadelle. — Sophia, à 7 lieues de Saint-Pétersbourg. — Kilia, en Bessarabie, sur la rive gauche de la principale branche du Danube. — Pérékop, en Tauride, sur l'isthme de ce nom. — Phanagoria, près du golfe de Taman, dans le Caucase, ligne composée de plusieurs petits forts et de redoutes, qui s'étend sur les bords du Kouban, de la Kouma, de la Malko et du Terek. — Mosdok, dans le Caucase, sur la rive gauche du Terek. — Kislard, sur la rive gauche du Terek, et à son embouchure dans la mer Caspienne. — Redut-Kalé, sur la rive gauche de l'embouchure septentrionale du Phase ou Riom. — Arsk, sur la Kasauka,

affluent de gauche du Volga (gouvernement de Kasan).— Saint-Pierre, fort sur la ligne de Sibérie. — Ustkamiénhohorsk, Irkoutsk, en Asie, au confluent de l'Irkoutsk et de l'Angara, qui la partagent en deux parties.

Quatrième classe. — Troiek, Kisylskaja, fort sur la rive droite de l'Oural, à l'embouchure du Kisil. — Ural supérieur, ligne composée de forts et de redoutes, dont on ne connaît pas les limites. — Zwieringolostsk, Buhtarminsk, Jamîschensk, Semipolatynsk, en Asie, sur la rive droite de l'Irtych.

Malgré cette liste considérable, il existe peu de places en Russie qui méritent réellement ce nom; à l'exception de Cronstadt, de Viborg, de Riga, et d'une douzaine d'autres forteresses, les autres ne sont que de misérables forts en terre ou en bois, qui suffisent néanmoins pour résister aux attaques des hordes asiatiques qui n'ont que peu ou point d'artillerie.

Sardaigne. — La monarchie sarde possède dix places fortes, savoir:

Nice, qui n'a pour défense que quatre batteries de côté à l'embouchure du Paglione, et sur la route de Gênes le fort de Vintimille. — Savone, place maritime sur la route de la corniche, dont la citadelle défend la rade de Vado, conjointement avec les forts de Saint-Etienne et de Saint-Laurent. — San Remo, mauvais fort qui protège le petit port de ce nom. — Gênes, que la nature et l'art ont rendu un des plus vastes et des plus formidables boulevards de l'Europe. — Gavi, assis sur un plateau très étroit entre le Lemmo et le Nelrone; ce poste a perdu une grande partie de son importance, depuis l'ouverture de la route de Gênes à Novi par Pontedecimo. — Alexandrie, qui n'a plus aujourd'hui que sa citadelle, sur la rive gauche du Tanaro. — Turin, qui n'a plus que sa citadelle. — Fenestrelle, destiné à fermer le débouché

de France en Piémont par la vallée de Pragelas, consiste en un système de quatre forts détachés, assez bien adaptés au terrain. — Exiles, fort situé sur la rive gauche de la Doire-Fusine, entre cette rivière et la route de Briançon à Suze, et qui rend maître de cette route. — Esseillon, fort qui défend la route du Mont-Cenis : il est construit sur la rive droite de l'Arcq.

Outre ces dix forteresses, la Sardaigne possède encore plusieurs villes susceptibles d'être mises en état de défense avec plus ou moins de travaux. Ce sont :

Mondovi, sur l'Ellero. — Vinadio, Demont, Fossano, sur la Stura. — Santa-Maria, fort au sud-est du port Spezzia. — Cagliari, en Sardaigne.

Le gouvernement a le projet d'élever deux nouvelles forteresses : l'une, dans les environs d'Yvrée, pour défendre la vallée d'Aoste ; et l'autre, près de Nice, pour maîtriser la route de la Corniche. Les plans et devis sont déjà faits ; mais le manque de fonds en a ajourné jusqu'ici l'exécution.

Saxe. — La Saxe, riche dans son industrie et dans quelques produits de son sol, ne compte qu'une seule place forte, Kœnigstein. Ses frontières restent ainsi ouvertes aux puissances qui l'avoisinent.

Suède et Norwège. — Les places fortes de la Suède sont réparties de la manière suivante :

Vaxholm et Frederiksborg, forts à l'entrée de l'archipel de Stockholm ; ils défendent les avenues du port de la capitale. — Daloro, au sud des deux premiers, défend une passe particulière et un mouillage pour les bâtimens de commerce. — Calmar, ville assez considérable, sur la côte, en face l'île d'Œland, avec des fortifications qui tombent en ruine. — Carlscrona, le premier des établissemens maritimes de la Suède, sa rade et son port sont défendus par les forts Konogshalmen Drottmnsgskar, assis

sur deux îlots. — Cristianstadt, place qui tirait sa principale force des inondations, et qui a perdu son importance depuis la réunion de la Scanie, à la Suède. — Malmo, en Scanie, avec une mauvaise citadelle. — Landscrona, sur le Sund, avec des fortifications qui ont été abandonnées avant d'avoir été achevées — Varberg, fort sur le Cattegat, en face du Jutland. — Elfsborg, fort sur un rocher qui défend l'entrée principale de la rade de Gothembourg. — Carlsten, fort sur un îlot, qui défend les abords du port de Marstrand, le plus important après celui de Gothembourg. — Vanœs, sur la rive occidentale du lac Wetter, au débouché du canal de Westrogothie, dans la province de Mariestadt, place centrale en construction depuis 1820, et aux travaux de laquelle on consacre 160,000 fr. par an : c'est un polygone irrégulier, qui contiendra tous les établissemens nécessaires à une garnison de 6,000 hommes.

Les places fortes de la Norwège sont ainsi disposées :

Aggerrhuus, Frederickstadt, Frederickteen, Konswinger, Trondhiem, Munkholm, Wardhoüs, Bergen, Christiansand et Fredeckswarn.

Wurtemberg. — Le Wurtemberg n'a que deux places fortes :

Ulm, désigné pour être fortifié aux frais de la confédération germanique, est encore dans le même état où il se trouvait à la fin des guerres de l'empire. — Freudenstadt, ville importante dans la Forêt-Noire, par sa position sur un col qui verse dans la vallée du Danube, n'est couverte que de fortifications mal entretenues. — Lagenbourg, château fort sur le Juat. — Hohenasperg, château servant de prison d'état.

(*Journ. des trav. de la Soc. franç. de statist. univers.*)

Nouvelle espèce de vers à soie, par M. Cailleau. — Il vient de nous être adressé récemment une note relative à une race nouvelle de vers à soie trouvée dans un village près de Pistoie, en Toscane, où elle est élevée depuis plusieurs années, avec un grand profit pour les éducateurs. Ces vers produisent trois générations chaque année, à des intervalles assez rapprochés pour pouvoir être l'objet d'autant d'éducations, ce qui leur a fait donner le nom de *Trevoltini*. On ne saurait trop apprécier l'intérêt qu'il y aurait à multiplier cette race dans les départemens du nord et du centre de la France, où il arrive souvent que les mûriers gèlent à l'époque de la naissance des vers, et où il serait, par conséquent, très important de pouvoir faire des éducations tardives.

Nous sommes heureux de signaler cette découverte. Les amateurs peuvent espérer de se procurer de la graine auprès de M. Audouin, membre de la Société royale d'agriculture de Paris.

(Journal des travaux de l'Académie de l'Industrie française.)

— On lit aussi dans le *Bulletin de la société libre d'émulation de Rouen*, année 1839, que *M.* Bonafous, directeur du jardin botanique de Turin et membre correspondant de la Société d'agriculture de Paris, vient de signaler aux amis de l'industrie sétifère dont il est lui même l'un des plus zélés promoteurs, une espèce de vers à soie, dits *à trois révoltes* (trevoltini de *trevolte trois fois* parce qu'ils se reproduisent trois fois dans la même année), qui était à peu près inconnue, quoiqu'elle fut cultivée depuis longues années en Toscane et notamment à Pistoie.

de Bruxelles à Paris, le Havre, Londres et Amsterdam.

M. le Secrétaire perpétuel annonce avoir reçu pour le concours ouvert par la Société, en 1840, un mémoire intitulé : *Statistique historique du canton de la Ciotat, depuis les temps anciens jusqu'à la fin du moyen-âge*, et portant pour épigraphe : *Nul bien sans peine*. Ce mémoire est enregistré sous le n° 1.

Sont ensuite déposés sur le bureau : 1° Deux exemplaires d'une brochure ayant pour objet un rapport des séances pendant les années 1838 et 1839, de la Société des Antiquaires du Nord à Copenhague ; l'un de ces exemplaires ayant été transmis par la Société elle-même et l'autre offert par M. Fonscu, consul de Suède à Marseille, correspondant de cette Société.

2° Le numéro 6, volume 5, du *Journal des travaux de la Société française de statistique universelle*.

— M. Benjamin Valz soumet à la Société un dessin qu'il a tracé pour donner une idée de l'inondation de la partie inférieure de la Canebière, pendant cinq minutes, lors de l'orage du 21 septembre 1839, à six heures du soir. Notre collègue donne aussi une notice sur ce sujet. La Société décide de comprendre ce document parmi ceux qui méritent d'être consignés dans le *Répertoire de ses travaux*, à l'article *Météorologie*.

Rapport. — M. Beuf, trésorier de la Société de statistique, fait un sur sa gestion en 1839. Après cet exposé, remarquable par autant de clarté que de précision, la Société procède par voie de scrutin à la nomination de trois auditeurs des comptes. Il en résulte que MM. Audouard, Lecson et Mathieron sont proclamés, ayant eu le plus de suffrages.

Lecture. — L'ordre du jour amène ensuite la lecture par M. de Villeneuve, vice-président, d'une notice sur une galerie souterraine qui traverse le plateau de Venelles

entre la ville d'Aix et la vallée de la Durance; galerie dont on a pu constater l'état de conservation au moyen de recherches et de fouilles, dirigées d'abord par M. de VILLENEUVE, en 1838, et continuées ensuite sous les auspices de MM. GENDARME et MATHERON, ingénieurs, ainsi que de M. LEROUGE, adjoint à la mairie d'Aix. Il est résulté de ces travaux qu'un percé qui date déjà de 2000 ans, a pu être retracé dans les principales parties de sa direction. On a déblayé les deux extrémités, l'une au nord, à Terre-longue, dans une étendue de 70 mètres; l'autre au sud, aux Pinchinats, a été atteinte au cerveau de la voûte. L'un des puits, le seul qui ait été déblayé jusqu'au point où se présentent les eaux provenant de l'écoulement de la surface, a offert cela de remarquable que les eaux y ont un écoulement constant qui ne leur permet guères de s'élever et qui, comme l'avait présumé M. VILLENEUVE, forme les eaux des Pinchinats, les seules qui alimentent la ville d'Aix. L'existence de ce canal, a dit l'auteur, est d'un bien haut intérêt comme antiquité, comme moyen de constater l'état des connaissances des Romains, en exploitations souterraines; elle offre par les signes de tuf que le passage de l'eau de Traconnade a laissé en parcourant cette galerie, un précieux moyen de reconnaître l'état des sources de cavernes au temps des Romains, etc.

M. MATHERON avait déjà fixé l'attention de la Société de statistique sur cette galerie. M. de VILLENEUVE a eu pour but aujourd'hui de la considérer sous le rapport de toutes les conséquences qui s'y rattachent.

Commission de publication. — M. de MONTLUISANT est nommé membre de cette commission, en remplacement de M. de VILLENEUVE, devenu Vice-président.

— M. le Secrétaire perpétuel propose de *proroger* jusques au 30 avril prochain le terme du concours ouvert par la Société pour 1840; lequel terme avait été fixé précédem-

Séance du 6 février 1840.

En l'absence de M. le Président, M. de VILLENEUVE, Vice-président, occupe le fauteuil.

Cette assemblée est honorée de la présence de M. le vicomte Tiburce SÉBASTIANI, pair de France, lieutenant-général, commandant la 8e division militaire, et de celle de M. REGUIS, Président du tribunal civil de Marseille, l'un et l'autre membres honoraires de la Société.

M. le Secrétaire perpétuel lit et la compagnie adopte le procès-verbal de la séance du 9 janvier.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de M. HUGUET, Président, qui exprime le regret que des douleurs de tête dont il souffre beaucoup l'empêchent de se rendre à la séance d'aujourd'hui.

Lettre de M. Max. CONSOLAT, Maire de Marseille, qui regrette pareillement de ne pouvoir se rendre à la même séance, mais qui promet d'assister aux réunions subséquentes, toutes les *fois* que ses occupations le lui permettront.

Lettre du même magistrat qui, après nous avoir informé que M. le Préfet des Bouches-du-Rhône lui demande deux cadres destinés à présenter le tableau de consommation des denrées à Marseille, en 1839, et les salaires journaliers ou mensuels des ouvriers des principales professions s'exprime ainsi : « En faisant de nouveau un appel à l'obligeance que la Société de statistique a toujours mise à fournir à l'administration des renseignemens exacts, toutes les fois que celle-ci a eu l'honneur de s'adresser à elle, je suis sûr de pouvoir complètement satisfaire au désir que M. le Préfet me manifeste dans sa lettre ; ce sera encore un nouveau service que la Société rendra à l'administration qui lui en sera très reconnaissante. »

M. le Président nomme membres de la commission char-

gée de résoudre les questions proposées : MM. Abadie, Beuf, Faure-Durif, Feautrier et P.-M. Roux.

Lettre de M. Anacharsis Combes, membre correspondant à Castres (Tarn), qui annonce l'envoi de deux brochures et transmet une note provoquée par un avis adressé à chaque membre concernant sa biographie.

Lettre de M. Boucher de Perthes, membre correspondant à Abbeville, qui fait parvenir aussi la note biographique dont la demande lui a été faite, et qui joint à cet envoi : 1° un bon pour un ouvrage qu'il a publié, intitulé : *Petit Glossaire*, traduction de quelques mots financiers, esquisses de mœurs administratives (2 volumes in-12, de 1,100 pages); 2° Une brochure dont il est l'auteur (in-8° de 22 pages), ayant pour titre : *De la probité*; 3° Un discours sur *La misère*, qu'il a prononcé en 1838 (in-8° de 82 pages); 4° Un autre discours (in-8° de 32 pages) adressé par lui aux ouvriers, à l'occasion de l'exposition publique des produits de l'industrie de l'arrondissement d'Abbeville, en 1833. (Dépôt dans la bibliothèque et lettre de remerciment).

Lettre de M. Jacquemin, membre correspondant à Arles, qui adresse un mémoire manuscrit ayant pour objet des recherches historiques et statistiques sur l'Hôtel-Dieu de la ville d'Arles.

Lettre de M. Peragallo qui, dans l'impossibilité où il est encore de payer son tribut de présence à la Société, lui communique un état sommaire du mouvement du port de Marseille, pendant les dix dernières années qui viennent de s'écouler.

Lettre de M. d'Ebelling qui, ne pouvant aussi assister aujourd'hui à la séance de la Société, lui fait parvenir un tableau du mouvement de la navigation dans le port de Marseille, en 1839. Les données à l'égard de tous les pavillons étrangers sont officielles et il n'y manque que

la marine de Lucques et celle de Monaco, assez insignifiantes.

Un semblable tableau, où ne sont pas mentionnés les navires français comme dans celui de M. d'Ebelling, est présenté par M. G. Fallot qui a dressé cet état d'après les documens des chancelleries consulaires transmis et leurs gouvernemens respectifs.

M. G. Fallot soumet encore au jugement de ses confrères un tableau statistique très intéressant sur les exportations du port d'Archangel, en 1839.

Sont ensuite déposés sur le bureau par M. le Secrétaire perpétuel : 1° le numéro 5, 10e année, du *Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine et Loire ;*

2° Le numéro de décembre 1839, *du Journal des travaux de l'Académie de l'Industrie française* ;

3° Les *Bulletins de la Société libre d'émulation de Rouen*, année 1839, offerts par M. Capplet, membre de cette Société, au nom de laquelle il témoigne le désir que des relations s'établissent entre elle et notre compagnie. Adopté.

4° Un rapport fait le 1er décembre 1835, au Conseil municipal d'Elbeuf, pour établir une salle d'asile destinée aux enfans, (in-4° de 7 pages) par M. Capplet.

5° Un rapport fait à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, au nom du Comité des arts chimiques, par M. Robiquet, sur un procédé de M. Capplet, pour réhabiliter l'alcali des vieux bains de cuve (in-4° de 6 pag.)

6° Description du procédé de M. Capplet, d'Elbeuf, pour la régénération des vieux bains de cuve, par M. J. Girardin (in-8° de 15 pages).

7° *Un mot sur les images dans les écoles*, par M. Ambroise Rendu (in-8° de 4 pages).

8° *Description d'une échelle pour incendie*, commu-

niquée à la Société libre d'émulation par M. Gampert, de Genève, par l'intermédiaire de M. Capplet, d'Elbeuf.

Rapports. — M. Feautrier dans son rapport sur des annotations de la 2e classe, présente le tableau des développemens successifs que Marseille a acquis dans son étendue, de 1837 à 1839 inclusivement, ainsi que l'aperçu des beaux édifices qui ont remplacé des maisons usées par le temps. Il est à remarquer que depuis 1832, Marseille a vu s'élever reconstruire, exhausser ou agrandir 1,500 maisons et a dépensé plus de 20 millions en constructions d'édifices, etc.

M. Matheron fait observer que les chiffres donnés par M. Feautrier, pourraient bien ne pas être de la dernière exactitude, s'il n'a puisé qu'à la Mairie les élémens de son travail, vu que beaucoup de bâtisses étant du ressort de la grande voirie, ne sont point portées à la connaissance du Conseil municipal, et que ce n'est qu'à la Préfecture qu'il faudrait en demander le nombre.

M. Barthélemy pense que toutes les constructions sont du moins annotées à la Mairie, où, cela étant, il suffit de s'adresser pour en savoir le chiffre.

M. le Président invite M. Feautrier à s'assurer de la validité de ses annotations, d'après les remarques qui viennent d'être faites.

— L'ordre du jour amène en second lieu le rapport de la commission chargée de l'apurement des comptes de M. le Trésorier. Organe de la commission, M. Loubon entre dans tous les détails concernant les recettes et les dépenses; détails par lesquels on reconnait que les ressources effectives de la Société sont suffisantes mais indispensables pour subvenir aux dépenses obligées auxquelles viendront se joindre dans le courant de cette année, celles qui seront relatives à la séance publique.

M. Loubon ne termine pas son rapport, sans prier la Société de voter des remercîmens à M. le Trésorier pour

la régularité avec laquelle il tient ses comptes. Ce rapport est adopté.

—M. FOUQUE fait un rapport sur une brochure intitulée : *Inscriptions en vers du Musée d'Aix, suivies d'un Appendice sur une statue antique récemment découverte aux environs de cette ville*, (in-8° de 44 pages, avec planches), par M. ROUARD, membre correspondant. Ce titre seul indique assez le but que l'auteur s'est proposé. M. le rapporteur qui a fait une bonne analyse de cet opuscule, en dit beaucoup de bien et le signale comme étant d'une utilité réelle, surtout en ce que des inscriptions y sont étudiées avec la plus grande sagacité. « Les lumières du savant, selon les propres expressions de M. l'analyste, et le patriotisme du citoyen s'y disputent la palme du mérite, etc. Ce rapport est applaudi.

Avant d'en commencer la lecture, M. FOUQUE, persuadé que la Société ne saurait rester étrangère aux succès de chacun de ses membres, a annoncé que son ouvrage, intitulé : les *Fastes de la Provence* a fixé l'attention du Roi des Français, puisque S. M. y a souscrit pour un assez grand nombre d'exemplaires.

—M. ABADIE fait, au nom d'une commission, un rapport sur un tableau que M. CODDE, bijoutier, avait soumis à l'examen de la Société de statistique ; il s'agit d'un tarif de l'or et de l'argent à divers titres, comprenant la conversion des grammes en poids de marc, suivi de différentes valeurs du gramme. C'est un ouvrage spécial, fait dans un but utile ; il contient dans un petit espace, les élémens suffisans pour avoir, au moyen des quatre premières régles de l'arithmétique, toutes les opérations nécessaires à ceux qui font le commerce des matières d'or et d'argent et remplacer ainsi avec avantage un gros livre : le *Vade mecum* des Orfèvres. La commission est d'avis que la Société approuve le travail de M. CODDE. Adopté.

M. ABADIE s'est ensuite livré à des considérations sur le système métrique qu'il regarde comme admirable, bien que fondé sur quelques inexactitudes. En effet, il paraitrait que la longueur du mètre est plus petite d'environ un dixième de ligne et qu'il serait donc faux de dire que cette unité fondamentale des poids et mesures fait la dix-millionième du quart du méridien, etc. M. ABADIE parle en même temps du célèbre astronome MECHAIN qui ayant, avec DELAMBRE, donné au mètre la longueur de 443 lig. 295,936 de la toise de Paris et ayant reconnu ensuite que ce calcul était fautif, fut en proie à de violens remords par l'idée d'avoir ainsi induit en erreur le gouvernement et les corps savans.

M. ABADIE a su captiver l'attention de ses confrères par ces diverses remarques.

Candidats proposés.—1° MM. BEUF, LOUBON et P.-M. ROUX proposent pour le titre de membre actif, M. MIÈGE, consul de première classe, chargé de la direction de l'agence du ministère des affaires étrangères.

2° M. P.-M. ROUX propose pour le titre de correspondant MM. AVENEL, d.-m., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rouen; LECOUPEUR, d.-m., archiviste de la Société libre d'émulation à Rouen, et M. Amédée CAPPLET, ancien manufacturier, membre de plusieurs Sociétés d'utilité publique.

3° M. BOUIS demande le même titre pour M. Marcel de SERRES, professeur de géologie à la faculté des sciences de Montpellier.

Toutes ces propositions sont prises en considération aux termes du réglement et aucune autre proposition n'étant faite, M. le Président lève la séance.

Séance de 5 mars 1840.

Présidence de M. Huguet.

M. Reguis, Président du Tribunal civil de Marseille, membre honoraire, assiste à la séance.

M. le Secrétaire lit et la société adopte le procès-verbal de la séance du 6 février.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de Monseigneur l'Évêque de Marseille, qui, le 22 février, fesait part du décés de son vénérable prédécesseur et annonçait en même temps que le convoi funèbre partirait de l'Évéché, le 23, à 10 heures du matin.

M. le Secrétaire perpétuel rappelle que la Société dont le prélat était l'un des membres honoraires les plus distingués, a assisté en corps à ses obsèques.

Lettre de M. Porte, membre correspondant, à Aix, qui adresse un extrait des Arrêts de la cour d'assises, pendant le 4me trimestre de 1839.

Lettre de M. Faure-Durif qui transmet l'état des consommations à Marseille, constatées par les perceptions de l'octroi, en 1838 et 1839.

Lettre de M. Marcel de Serres qui soumet au jugement de la compagnie un mémoire intitulé: *Etat des masses minérales au moment de leur soulèvement.*

Sont ensuite déposés sur le bureau : le n° de janvier 1840 du *Journal des travaux de la Société française de statistique universelle*, et une brochure de M. le Docteur Pascal, correspondant à Strasbourg; laquelle a pour titre: *De la nature et du traitement des altérations pulmonaires, guérison de la phthisie.* (in-8° de 75 pages).

Rapports— M. P.-M. Roux présente deux rapports qui ont été faits par M. Alexis Rostand, membre honoraire,

sur *la Caisse d'Epargne du département des Bouches-du-Rhône*, pour les années 1837 et 1838.

— M. G. Fallot fait un rapport sur la *Statistique de l'Espagne*; par M. Moreau de Jonnès. M. le Rapporteur regrette de ne pouvoir porter sur cet ouvrage un jugement aussi favorable que sur celui du même auteur, c'est à-dire la *Statistique de la Grande Bretagne* à laquelle il a payé un juste tribut d'éloges dans l'une des précédentes séances. Il démontre que cette nouvelle production quoique remarquable sous divers points de vue, présente des lacunes et qu'elle ne saurait par cela même nous donner une idée exacte du pays que M. Moreau de Jonnès a eu pour but de nous faire connaitre.

—M. P.-M. Roux fait, au nom d'une commission spéciale, un rapport ayant pour objet l'état des consommations, à Marseille, en 1838 et 1839, avec indication des quantités consommées et du prix moyen de chaque article consommé, ainsi que l'état des salaires journaliers ou mensuels des ouvriers des principales professions.

La Société adopte ce rapport et délibère d'en transmettre une copie à M. le Maire de Marseille qui l'avait demandé, d'après le vœu de M. le Conseiller d'État, Préfet des Bouches-du-Rhône.

—M. Bouis fait un rapport sur l'institution, le but et les moyens de la Société générale des Naufrages. Il dit beaucoup de bien de cette institution qu'il considère comme l'une des plus utiles. Elle a pour principal but de convertir les armes de guerre en moyens de salut, possède d'ailleurs tout ce que l'industrie appliquée à la navigation a pu employer, les moyens généraux de sauvetage et entretient des relations entre tous les peuples maritimes pour la réunion des communs efforts en faveur de la préservation de la vie des naufragés. Ce rapport est écouté avec beaucoup d'intérêt.

— L'ordre du jour appelle ensuite le rapport de M. P.-M. Roux, sur les travaux de quâtre candidats au titre de membre correspondant.

Ces candidats sont MM. Avenel, Lecoupeur, Capplet Amédée de Rouen et Marcel de Serres de Montpellier ; les conclusions de M. le rapporteur sont très favorables.

Lectures. — M. Barthelemy lit une notice sur les Bruants, oiseaux connus vulgairement sous le nom de *ohie* par imitation du chant d'appel qui leur est propre. Il donne la description d'une espèce nouvelle de ce genre et il lui impose un nom célèbre dans la science zoologique : Bruant de Bonaparte, *Emberiza Bonapartii*. Ce qui lui a fourni l'occasion de ce travail, c'est un oiseau qui a été pris, l'automne dernier au quartier des Aygalades, près Marseille, et qu'il lui a été permis d'examiner dans tous ses détails.

— M. de Villeneuve, Vice-Président, lit ensuite une notice tendante à prouver que Marseille renferme en elle même tout ce qui est nécessaire pour obtenir une magnifique végétation. Les résidus animaux, végétaux et de fabrique s'y élèvent chaque année à 5,600,000 hectolitres. Or, ils peuvent se désinfecter, se neutraliser entre eux et former d'excellens engrais en les combinant par des procédés dont M. de Villeneuve promet de faire l'exposé détaillé dans une séance subséquente.

Nomination de plusieurs membres. — On passe au scrutin de MM. Avenel, Amédée Capplet, Lecoupeur et Marcel de Serres qui, ayant réuni tous les suffrages, sont proclamés membres correspondans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique du Département des Bouches-du-Rhône.

MÉTÉOROLOGIE.

Indépendamment des annotations plus ou moins remarquables que nous nous sommes proposés de donner, lorsque nous aurons eu occasion d'en recueillir de semblables sur les phénomènes météorologiques observés à chaque trimestre, nous nous attacherons quelquefois à consigner dans notre Répertoire, des mémoires où se trouveront, pour ainsi dire, recapitulées les observations de ce genre faites pendant au moins une année. C'est ainsi, par exemple, que l'une de nos livraisons subséquentes contiendra une notice sur les résultats météorologiques insolites de l'année 1839·

Nous signalerons aujourd'hui quelques particularités qui

se rattachent au résumé des observations météorologiques faites, à Marseille, dans le second trimestre de 1840.

En avril, outre la pluie qui est tombée le 9, quelques coups de tonnerre se sont fait entendre, et il y a eu un peu de grèle vers 3 heures et 1/4 du soir.

Le 11, à 8 heures du soir, éclairs, tonnerre et pluie. L'orage était à l'est.

Le 12, vers midi, le tonnerre a grondé par intervalles.

Le 26, à 9 heures du soir, éclairs continuels du coté de l'ouest.

Le 30, la ville a été enveloppée pendant toute la journée par un brouillard épais venu de l'ouest, qui ne permettait pas de voir le port et qui, à 9 heures du soir, était encore très fort.

Il est à remarquer encore qu'en mai la quantité de pluie tombée a été plus considérable.

Le 17 de ce mois, le tonnerre a grondé, mais d'une manière plus forte encore le 31, l'orage était alors vers le nord et le nord est.

OBSERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Avril* **1840.**

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.			Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	757,30	6°2	10°2	755,30	6°4	12°4	753,25	6°4	10°4	E. bonne brise.	Couv., un p. de pl. dans l'ap. m.		0,33
2	748,40	6,8	8,4	749,00	7,0	8,6	748,60	7,0	9,6	E. très fort.	Id. pluie.	0,53	11,79
3	754,70	7,0	11,0	754,90	7,4	13,4	754,20	7,6	13,4	Variable.	Nuageux.		
4	748,85	8,0	11,0	747,90	8,0	11,9	747,65	8,0	13,7	S.E. fort.	Presq. tout couv., pl. p. interv.	0,10	0,19
5	748,70	8,5	12,5	748,55	8,8	12,4	747,40	8,8	13,9	N.O.	Nuageux, pluie cette nuit.	8,50	
6	749,75	9,2	9,8	749,80	9,6	13,4	749,20	9,8	15,4	N.O grand frais	Serein.		
7	751,55	10,0	10,7	751,05	10,0	12,1	750,70	10,0	11,9	O. grand frais	Nuageux.		
8	749,35	10,2	12,0	748,95	10,2	10,4	747,75	10,2	10,9	E.	Couvert, pluie.		0,96
9	749,75	10,2	12,0	750,65	10,2	14,4	751,40	10,2	11,3	Variable	Id. pluie dans l'après-midi.	6,71	1,52
10	757,30	10,5	12,6	758,45	10,9	14,4	758,55	11,0	14,3	O.	Très nuageux.		
11	761,05	11,0	13,4	760,95	11,0	14,4	760,60	11,0	13,4	Variable.	Quelq. écl., pluie vers 8 h du s		0,31
12	758,15	11,3	11,7	757,00	11,5	13,5	756,15	11,5	8,5	O.	N., pl., vers midi ton. par int.	1,17	6,13
13	752,95	11,5	10,3	753,05	11,7	12,9	752,60	11,8	14,5	O.	Quelq lég nuag., brouillards.		
14	756,60	11,7	13,2	757,45	12,0	15,5	757,80	12,0	15,4	S.O.	Nuageux, brouillards.		
15	760,75	12,0	13,5	760,25	12,0	14,9	758,85	12,0	14,9	S O.	Serein.		
16	757,65	12,2	14,5	757,30	12,3	16,3	756,50	12,4	16,4	S.E. bonne brise	Nuageux, brouillards.		
17	758,30	12,7	16,0	758,40	12,7	13,6	758,00	12,8	15,3	S.E. fort.	Quelq. écl., pluie dans la mat.		0,17
18	756,00	12,8	16,7	756,55	12,8	13,6	755,50	12,8	15,9	E.	Couvert, pluie vers 11 h. du m.		0,22
19	755,35	12,9	15,3	754,80	13,0	16,4	753,80	13,0	17,4	S.E.	Id. pluie cette nuit.	0,92	
20	754,15	13,0	13,5	753,95	13,0	13,6	753,95	13,0	14,9	N.O.	Id., pluie.		0,66
21	757,15	13,5	15,0	757,65	13,8	17,6	757,30	14,0	18,9	N.O. grand frais	Quelq. nuages, brouillards.		
22	764,10	14,0	18,5	764,70	14,1	16,9	764,35	14,3	19,7	S.E.	Id. brouillards.		
23	765,90	14,5	16,5	765,90	14,8	16,9	765,35	14,8	16,6	O.	Quelq. lég nuag., fort rares, b.		
24	763,65	14,8	15,8	763,20	15,0	16,9	762,55	15,0	20,1	N.O.	Serein, brouillards.		
25	762,60	15,0	16,5	762,95	15,5	18,9	762,85	15,5	20,6	N.O.	Nuageux, brouillards		
26	764,45	16,0	16,7	763,95	16,0	18,4	763,05	16,0	18,4	O.	Quelq. lég. nuag., fort rar., br.		
27	765,55	16,2	16,4	765,10	16,3	19,5	764,50	16,3	13,3	Variable.	Quelq. nuag., brouillards.		
28	765,35	16,6	15,5	764,95	16,9	17,6	764,00	17,0	17,4	O.	Serein, brouillards.		
29	764,10	17,0	16,0	764,35	17,0	15,2	764,05	17,0	17,9	N.O.	Id. brouillards.		
30	765,30	17,1	17,5	764,75	17,2	16,6	764,00	17,2	17,4	O.	Id. brouillards fort épais.		
	757,49	12,08	13,76	757,33	12,24	14,76	756,82	12,28	15,33	Moyennes.	Total.	17,93	22,28

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	764mm,07, le 23 à midi.	
Moindre *idem*	745 ,59, le 5 à 6 h. du soir.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois .	757 ,49.	
Plus grand degré de chaleur.	20° ,6 , le 25 à 3 h. du soir.	
Moindre *idem*	3 ,6 , le 1 à minima.	
Température moyenne du mois.	12 ,40.	
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour. . .	22mm3,	Total. . 40mm,2.
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit. . .	17 9,	

Nombre de Jours.	de pluie.	12.
	entièrement couverts.	7.
	très nuageux.	4.
	nuageux	7.
	sereins.	6.
	de gros vent { E. 1 ; S.E. 2 }	3.
	de brume ou de brouillards .	13.
	de tonnerre.	3.

ERVATIONS météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille (à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Mai 1840.

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	BAROME.	Thermomètre		BAROME.	Thermomètre		BAROME.	Thermomètre				Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
		du bar.	Extér.		du bar.	Extér.		du bar.	Extér.				
	mm			mm			mm					mm	mm
1	760,90	17°2	17°0	759,60	17°2	21°4	757,80	17°7	25°5	O.	Quelq. lég. nuag., fort rares, br.		
2	759,20	17,8	17,2	759,85	18,0	17,3	759,40	18,0	19,1	N.O.	Serein, brouillards.		
3	760,40	18,0	19,7	760,50	18,0	19,4	759,35	18,0	19,9	S. E. fort.	Quelq. lég. nuag., fort rares, br.		
4	760,65	18,0	21,5	759,70	18,2	20,4	759,00	18,2	21,5	Variable.	Nuageux.		
5	757,75	18,0	18,0	757,45	18,0	19,5	757,70	18,0	19,4	S. E fort.	Couv., pl. c. n. et dans la journ.	0,78	1,33
6	761,00	18,0	18,3	761,20	18,0	18,5	760,45	18,2	19,7	S.	Très nuageux, pluie cette nuit.	5,14	
7	760,25	18,0	19,5	759,95	18,0	19,6	759,35	18,0	17,6	S. E. fort.	Couvert, pluie par intervalles.		1,99
8	758,65	18,0	16,5	758,45	18,1	19,5	757,15	18,2	20,7	S.O.	Nuageux, brouillards.	4,45	
9	752,80	18,0	20,5	752,20	18,0	20,4	750,95	18,0	18,7	S. E. fort.	Couv., pl., écl. vers l'o. 9 h. s.	0,50	1,09
10	750,35	18,0	13,5	750,25	18,0	15,5	750,05	18,0	15,7	N.O. assez fort.	Nuageux, pluie cette nuit.	9,31	
11	751,95	17,5	15,5	751,95	17,5	16,1	752,10	17,6	17,3	O. fort.	Id.		
12	755,15	17,4	15,5	755,50	17,6	18,2	755,05	17,4	20,3	O.	id.		
13	754,95	17,3	19,5	755,60	17,3	19,7	755,25	17,3	17,6	S. E. fort.	Quelques éclaircis.		
14	757,10	17,3	16,8	756,90	17,3	18,4	756,50	17,4	19,4	O.	Q. lég. nuag., fort rar., pluie.	0,88	
15	756,50	17,7	18,8	756,75	17,8	17,9	756,35	17,8	18,4	N O.	T. nuag., pl. 9 h. 1/4 du m., br.		
16	755,05	17,6	18,7	753,05	17,7	18,7	752,05	17,8	17,6	S. E.	Couvert, pluie.		0,60
17	752,20	17,8	17,5	751,55	17,8	19,7	751,75	17,8	16,7	O.	Très nuag., pluie 2 h. du s., ton.		0,87
18	757,10	17,8	16,5	757,50	17,8	17,9	757,45	18,0	17,6	O.	Serein, brouillards.		
19	758,70	17,8	19,0	757,80	18,0	21,6	757,20	18,0	20,5	S. E. bonne br.	Très-nuageux.		
20	754,70	17,7	12,5	755,20	17,6	15,6	755,70	17,7	16,1	O.	Q. écl., pl. cet. nuit et dans la j.	10,68	1,20
21	761,15	16,9	13,7	760,85	16,9	15,4	760,15	17,0	15,7	N. O. fort.	Quelques nuages.		
22	761,70	15,8	11,3	762,05	15,8	12,4	762,10	15,8	12,9	N O. très fort.	Idem		
23	764,60	15,3	13,4	764,55	15,5	15,6	764,20	15,5	16,5	N.O. grand frais	Serein.		
24	767,25	15,4	16,3	767,60	15,5	19,1	767,10	15,5	19,4	N.O.	Quelques lég. nuages fort rares.		
25	766,65	15,9	17,5	765,75	16,0	21,4	764,40	16,0	19,4	O.	Nuageux.		
26	761,00	16,5	21,5	760,10	17,0	22,6	759,10	17,0	23,3	N.O fort.	Serein.		
27	758,40	17,4	20,5	758,60	17,8	23,4	759,05	18,0	21,5	Variable.	Quelques lég. nuages fort rares.		
28	760,90	18,2	20,2	761,80	18,2	19,9	762,20	18,2	21,5	Variable.	Quelques nuages.		
29	763,90	18,8	18,5	763,40	19,0	21,4	763,25	19,0	22,5	S. O.	Quelq. lég. nuag. fort rares, br.		
30	763,15	19,2	21,5	763,25	19,7	24,4	763,15	19,7	24,5	S. O.	Serein.		
31	765,35	19,8	22,2	765,80	20,0	22,4	765,60	20,0	26,0	Variable.	Q. nuag., ton. assez fort d. l'ap. m.		

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre	765mm,68, le 24 à midi.	
Moindre *idem*.	747 ,87, le 10 à 3 h. du soir.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois .	759 ,04.	
Plus grand degré de chaleur.	25° ,9, le 31 à 3 h. du soir.	
Moindre *idem*.	7 ,6, le 22 à minima.	
Température moyenne du mois.	16 ,30.	
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour. . . .	7mm,1	Total. . 38mm,8.
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit. . . .	31 ,7	

Nombre de Jours	de pluie	9.
	entièrement couverts	4.
	très nuageux	4.
	nuageux	6.
	sereins.	5.
	de gros vent. (S.E. 5, O. 1, N.O. 3)	9.
	de brume ou de brouillards .	8.
	de tonnerre	2.

Observations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Juin 1840.

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.			Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	766,20	20°5	21°5	765,65	20°6	26°4	765,00	20°7	25°5	S.E.fort.	Quelq. lég. nuages, fort rares.		
2	763,45	20,8	24,6	762,85	21,0	25,7	762,40	21,0	25,1	Variable.	Très nuageux, brouillards.		
3	761,15	21,0	20,5	760,60	21,0	23,1	760,15	21,0	21,5	N.O.assez fort.	Quelques légers nuages.		
4	761,25	20,2	17,5	761,20	20,2	19,3	760,65	20,3	20,9	N.O. fort.	Quelq. légers nuages fort rar.		
5	761,15	20,3	19,5	760,55	20,6	22,9	760,65	20,7	21,1	S.E. fort.	Serein, brouillards.		
6	760,85	20,4	21,6	760,45	20,8	21,2	759,75	20,7	24,5	O.	Nuageux, brouillards.		
7	761,30	20,5	21,5	761,15	20,8	23,4	760,55	20,8	23,4	O.	Quelq.lég.nuag. fort rar., br.		
8	761,35	21,0	21,7	761,15	21,0	23,4	761,05	21,0	22,6	S.O.	Nuageux.		
9	762,15	21,3	21,2	762,00	21,5	23,5	761,65	21,5	23,4	O.	Id. brouillards.		
10	761,10	22,0	23,0	760,85	22,0	24,5	760,15	22,0	25,6	N.O.assez fort.	Serein.		
11	761,15	22,0	22,5	760,65	22,4	25,4	760,40	22,5	27,9	O.	Idem		
12	761,30	22,8	22,5	761,70	22,8	23,9	761,45	23,0	25,4	O.	Idem brouillards.		
13	762,10	23,0	23,5	762,20	23,0	23,9	761,30	23,0	26,1	O.	Quelq.lég.nuages, brouillards.		
14	761,95	23,5	24,6	761,70	23,8	26,5	761,00	24,0	28,3	N.O.	Serein.		
15	762,90	24,0	23,5	762,65	24,0	27,3	762,25	24,0	26,4	S.E.	Quelq.lég.nuages, brouillards.		
16	763,05	24,0	23,8	762,45	24,2	24,9	762,30	24,3	24,7	O.	Quelq.lég.nuag.fort rares, br.		
17	763,40	24,3	24,5	763,35	24,3	25,4	762,55	24,3	25,6	S.O.	Id. brouillards.		
18	761,80	24,8	25,7	761,50	25,0	26,6	761,00	25,0	26,6	NO. assez fort.	Nuageux, brouillards.		
19	762,15	24,0	20,5	762,60	24,0	23,4	762,60	24,0	26,7	N.O. assez fort.	Serein.		
20	763,35	24,0	23,3	763,40	24,2	27,5	762,40	24,3	24,3	O.	Id.		
21	763,20	24,3	24,0	763,40	24,3	27,6	763,25	24,6	24,4	O.	Id.		
22	762,05	24,8	26,5	761,80	25,0	27,9	761,35	25,0	27,3	S.E. assez fort.	Quelques légers nuages.		
23	757,10	25,0	25,0	756,65	25,0	28,4	756,00	25,0	24,4	O.	idem.		
24	756,15	24,3	20,5	756,75	24,0	20,4	756,15	24,0	21,6	N.O. fort.	Nuageux.		
25	763,05	23,2	18,0	762,85	23,2	19,4	762,40	23,0	20,6	N.O.fort.	Quelq.lég.nuages fort rares.		
26	763,70	22,8	19,0	763,25	22,8	20,4	761,85	22,8	21,3	N.O.fort.	Id.		
27	762,05	22,0	20,5	762,60	22,2	23,2	762,00	22,2	22,9	O.	Nuageux.		
28	762,05	22,2	22,0	761,15	22,2	21,9	760,75	22,2	22,5	N.O.	Id.quelq.gout.vers 4 h. 1/2 s.		
29	759,40	22,2	23,5	759,35	22,4	22,4	758,15	22,5	24,9	N.O.	Très nuageux.		
30	760,15	22,2	22,0	760,95	22,2	23,1	760,80	22,2	25,2	N.O.assez fort	Quelq lég.nuag.fort rares.		
	761,72	22,58	22,27	761,58	22,69	23,93	761,07	22,72	24,32	Moyennes.	Total.		

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre. . . . . 763mm,67, le 1er à 9 h. du matin.
Moindre *idem*. . . . . 751 ,15, le 23 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois. 761 ,72.
Plus grand degré de chaleur. . . . . 28° ,3, le 14 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . 13 ,5, le 27 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . 21 ,10.

Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . . 00mm,0 / La nuit. . . . 00 ,0 } Total. . 000mm,0.

Nombre de Jours. . . . .
- de pluie. . . . . 0.
- entièrement couverts. . . . . 0.
- très nuageux. . . . . 2.
- nuageux. . . . . 7.
- sereins. . . . . 8.
- de gros vent. . { S. E. 2 / N. O. 4 } . 6.
- de brume ou de brouillards . 11.
- de tonnerre. . . . . 0.

INSTRUCTION.

De l'état de la Musique à Marseille, depuis les temps celtiques jusqu'à nos jours; par M. PORTE, *membre correspondant de la Société, etc.*

« Plus riche encore d'une vie sainte,
» le luth à la main, une couronne de pa-
» pyre dans leurs cheveux blancs, ces
» poètes divins assis sous un platane dic-
» taient des leçons à un peuple ravi. »
Génie du Christianisme. Tom. I. Pag. 83.

Avant-propos.—L'histoire des beaux-arts ne doit avoir des attraits que pour un petit nombre d'hommes. Celle de la musique dans une simple localité, doit paraître une compilation inutile, sans avantage pour l'art, sans intérêt pour le lecteur, sans résultat pour la philosophie. Quelque fondée que puisse paraître cette opinion à bien des esprits, je suis loin de la partager. De longues recherches et un grand nombre d'observations, dans cette partie intéressante, m'en ont fait adopter une toute contraire. L'étude approfondie des puissans effets de la musique, produira la même impression sur quiconque s'y livrera. On reconnaîtra que toujours la musique a suivi pas à pas, la marche de la civilisation et de la barbarie, et qu'elle a toujours eu une importance relative aux temps, aux lieux et aux caractères. On voit dès lors que par le caractère de la musique d'un peuple, l'on peut découvrir son caractère moral, ou bien que par la connaissance de ses mœurs et l'état de sa civilisation, on peut se faire une juste idée de l'état et du style de sa musique, à une époque donnée; car jamais un peuple féroce, par exemple, n'a eu une mélodie douce, jamais un peuple simple, sauvage, si l'on veut, n'a eu une musique savante. On a toujours vu

marcher ensemble, au contraire, la civilisation, le caractère et la musique, car jamais celle-ci n'abandonna les hommes; il n'existe pas de peuple sans musique. On pourrait dire beaucoup de choses sur cette matière, mais il suffit, je crois, d'en avoir indiqué les principales, pour faire apprécier convenablement l'opinion qui vient d'être émise. Dès lors, on sent combien il serait important pour l'histoire, d'envisager la musique de cette nouvelle manière, et de constater l'état de cet art, chez les peuples, dans la longue suite de siècles qui nous a précédé. Ces observations tendent à faire considérer la musique sous un point de vue entièrement philosophique. La constatation de l'état de l'art musical aux siècles qui nous ont précédé, dans une ville de l'importance de Marseille où précisément il reçut dans tous les temps un culte particulier, doit, ce me semble, offrir un intérêt d'autant plus piquant, qu'il sort du domaine de l'art. C'est un sujet qui n'a point encore été exploré, et qui présente plus d'une ressource à l'investigation de l'historien.

Etat de la musique, etc., à Marseille. — Pour donner à l'histoire de la musique dans la ville de Marseille toute l'étendue dont elle est susceptible, il est nécessaire de consulter les temps anciens, ceux même qui sont antérieurs à l'existence de cette ville; car il faut au moins faire connaitre avec autant de soin, la musique pratiquée dans la localité, que celle qui y a été introduite ensuite.

D'après ce principe, il faut remonter à la plus haute antiquité; mais il ne serait pas possible en parlant de la musique des temps celtiques, si éloignés de nous, d'indiquer des faits applicables spécialement à la localité où les Phocéens fixèrent ensuite leur établissement. Je dis plus encore: les auteurs anciens ne nous ayant donné sur les Celtes que des notions générales, ces notions ne sont pas toujours

applicables aux diverses peuplades qui composaient le corps de la nation. A défaut de faits certains et spéciaux, il faut nous contenter de notions vagues et générales.

Ardents, fiers, presque sauvages, dédaigneux des commodités de la vie et du luxe de la civilisation, les premiers Gaulois n'avancèrent que lentement dans les arts, mais ils leur imprimèrent un caractère analogue à leurs habitudes guerrières. Ecartés des sciences et de l'initiation par le despotisme ombrageux des Druides, entraînés par l'ambition des Iarles, dans une vie toujours errante et agitée, ne connaissant d'autres asiles que les chênes des forêts, leur musique se bornait à quelques hymnes nationaux et aux aigres accords des fifres et des cornes de bœuf. Cependant le voisinage des nations policées dut exercer quelqu'influence sur les peuplades limitrophes. Mais ce ne sont là que des conjectures, car les historiens en généralisant leurs observations, ne nous ont rien laissé de relatif aux nuances particulières.

Le Roi Bardus, poète et musicien, aspirant à la belle mission de civiliser ses peuples, appelle les arts à son aide, et établit des écoles où quelques élémens des sciences et principalement la musique et la poésie étaient publiquement enseignées; c'est à cette époque que l'on peut rattacher les premiers pas que les gaulois ont fait dans la vie sociale.

L'arrivée des Liguriens dans la partie méridionale des Gaules continue cette heureuse révolution. Des chanteurs venus à leur suite, surent par leurs accens à la fois tendres et guerriers, adoucir les mœurs de ces temps de rudesse. Ce fut alors que nos ancêtres purent voir le silence de leurs forêts, interrompu par des chants et des spectacles inconnus. Tandis que dans les fêtes du glaive, des athlètes se livraient des combats simulés, les bardes célébraient ces luttes fictives, et proclamaient le triomphe, aux

applaudissemens de ce peuple enthousiaste qui répétait en chœur des refrains guerriers (1). Dès lors la musique fit partie des mœurs nationales, en s'associant aux principales scènes de la vie, et elle devint l'organe des passions. A la guerre, les Gaulois marchaient à l'ennemi, précédés de leurs bardes. Enflammés par leurs chants, ils leur durent plus d'une fois la victoire. Un chef célèbre avait-il succombé, les bardes fesaient entendre des chants funèbres. L'amour, ce sentiment si vif chez un peuple qui avait divinisé les femmes, sut inspirer à son tour de tendres accens. Il devait être beau de voir au sortir des combats ces guerriers de haute stature, couverts de sang et de cicatrices, prêter une oreille attentive à des chants de tendresse, et laisser échapper un soupir de ces cœurs qui n'avaient jamais battu qu'à des idées de carnage et de victoire. Cette existence militaire embellie par la musique nous est attestée par les historiens. Quelques uns de ces usages antiques survécurent à la conquête et se perpétuèrent jusqu'à des siècles beaucoup plus rapprochés de nous. Même sous la troisième race, les Français marchaient aux combats en répétant des chants guerriers (2). Il est malheureux pour la science que les traditions incomplètes ne nous disent presque rien des mœurs domestiques des Gaulois. Nous saurions si la gaité qui a si souvent inspiré les musiciens Français, avait sur eux la même influence.

Je n'entrerai point dans la question agitée par un historien provençal, et renouvelée de nos jours, de savoir si Marseille fut fondée par une colonie de Phocée, ville de l'Asie mineure, ou si cette ville existait lors de l'arrivée des Phocéens ; il me suffit de dire ici que Marseille

(1) Strabon Liv. IV.

(2) Legrand d'Aussy. *Histoire de la vie privée des Français, depuis l'origine de la nation, jusqu'à nos jours.* 3me. partie, pag. 313.

se gouverna d'après les lois de la Grèce, et qu'elle en adora les Dieux. Ce fait est suffisamment prouvé par les historiens et les monumens. Il est certain aussi que la musique des Grecs devint celle des Marseillais sur la fin du 17e siècle; l'illustre PEYRESC, étant à Marseille, fut surpris d'entendre chanter par des vendangeurs une chanson qui lui parut une ode d'ANACRÉON, considérablement altérée. Il s'en assura en la transcrivant et plein de joie de sa découverte il en fit part à ses amis (1). MM. de TRESSAN et Jules de SAINT-VINCENS, qui ignoraient la découverte de PEYRESC, reconnurent à leur tour dans un chant villageois des environs de Marseille une ode de Pindare également sur les vendanges. Il est véritablement fâcheux que la curiosité de ces savans ne se soit portée que sur la poésie, et qu'ils aient négligé dans cette heureuse circonstance, de constater la nature des chants qui accompagnaient ces odes. On eut retiré de l'oubli des chants grecs d'une haute antiquité. Il serait digne de la Société de statistique de Marseille, de faire des recherches sur cet intéressant objet, et de recueillir tous les documens possibles sur les vers et sur la musique. C'est l'ancienne ville, ce sont les vieux quartiers de Saint-Laurent, des Accoules, ce sont les parties du territoire dont les habitans entretiennent le moins de relations avec la ville, qui présenteraient l'espoir de la réussite. La Société de statistique acquerrait un nouveau titre à la reconnaissance des savans. Il ne serait pas étonnant que des chants grecs se fussent perpétués chez un peuple qui a conservé dans son dialecte particulier une grande quantité de mots de la langue mère; car dans les quartiers de Saint-Jean, c'est-à-dire dans la vieille ville qui est habitée par les

(1) Le P. Bourgerel. *Discours pour servir d'introcdution à l'histoire des Hommes illustres de Provence. Manuscrit.*

marins et le peuple, on parle un langage qui tient essentiellement à la langue grecque.

Il n'est pas un étranger à Marseille qui ne soit frappé d'étonnement en entendant les *cris* des marchandes de fruits et des poissardes qui parcourent la ville; ce sont des chants pleins de modulations, portant une physionomie particulière et véritablement remarquable, qui n'ont point d'analogie avec notre musique. Quoique la majorité des Marseillais n'en reçoive pas la même impression, j'avais toujours été frappé de leur caractère. Je crois devoir consigner la marche de mes soins pour parvenir à la découverte de leur origine. Je désirais d'abord savoir s'ils n'avaient pas éprouvé de variations. Les vieillards à qui je m'étais adressé m'ont affirmé que toujours les cris avaient été les mêmes, et que leurs pères, dans plusieurs circonstances, leur en avaient donné la même assurance dans leur enfance. J'en étudiai ensuite le caractère et le style que je rapprochai de la mélodie des anciens musiciens provençaux et des diverses nations de l'Europe, pour découvrir celle avec laquelle ils avaient le plus d'analogie. Mes recherches furent vaines, et je désespérais d'en trouver la source, lorsque un jour dans un temple j'entendis le chant de la Préface de la Messe. Involontairement les cris marseillais revinrent à ma mémoire, et cela se renouvella plusieurs fois. Cette singularité finit par me frapper d'étonnement et fixa toute mon attention. Elle me fit ressouvenir que Marseille était une colonie grecque; que le chant de la préface de la messe qui me rappelait toujours les cris marseillais, est puisé dans le récitatif de la tragédie des anciens Grecs. Ce fut un trait de lumière qui m'encouragea à continuer mes recherches. La comparaison que j'en fis me confirma dans l'opinion que les cris dont je parle, tirent leur origine de la musique des Phocéens.

Ces vestiges défigurés, s'ils ne nous dédommagent pas

de la musique grecque dont ils sont si éloignés, peuvent servir du moins à donner une idée du style musical de Marseille ancienne et de la Phocide. Ces chants entièrement populaires aujourd'hui, et qui ont été conservés par tradition, ont perdu, sans doute, en traversant tant de siècles la plus grande partie de leur beauté, et ce qui n'y a pas peu contribué, c'est l'application qu'on a faite à des paroles ignobles et incapables de fournir aucune analogie d'imitation.

La colonie Phocéenne introduisit sa musique dans les villes qu'elle avait fondées pour faciliter son commerce, comme *Nick* (Nice), *Antipolis* (Antibes), *Tauroentum* (près de Toulon), *Olbia Tarasco* (Tarascon), *Trittia* (Trest), *Portus* (Pertuis), et elle la fit également connaître aux lieux qu'elle fréquentait plus particulièrement, comme les îles *Stoecades* (d'Hières), les *Planasies* (de Sainte-Marguerite), et de Saint-Honorat et la Camargue.

En s'emparant des pays méridionaux de la Gaule, les Romains imposèrent leurs lois, leurs coutumes et leur religion aux vaincus. La musique éprouva à cette époque les mêmes changemens que les mœurs et les habitudes. Ces modifications purent être plus sensibles encore dans les colonies romaines.

Lorsque Rome n'eut plus à redouter les armes des Cimbres, une grande fusion s'opéra parmi les habitans de la seconde Narbonnaise, c'est-à-dire entre les Grecs qui occupaient divers points importans, les Romains qui la gouvernaient, et les Régnicoles qui étaient les plus nombreux. Les mœurs prirent de ce mélange une couleur mixte où la nuance romaine ne tarda pas à dominer. Il en fut de même de la musique qui exerça aussi son influence sur celle de Marseille, et qui à son tour reçut quelques modifications par la fréquentation des Phocéens. Il existait anciennement dans la commune des Pennes,

près de Marseille, une sculpture antique, dédiée à Cybelle. On y avait représenté divers objets consacrés à cette divinité, tels qu'un instrument d'agriculture, un bonnet de berger Phrygien, placé à l'extrémité d'un bâton, un lion passant, une tour et un pin auquel étaient suspendus un triangle, des cimbales et une flûte de Pan. Ces instrumens n'étaient pas les seuls connus des anciens marseillais, fréquentant les villes romaines. Par politique ceux-ci durent adopter dans le but de plaire aux dominateurs du monde, les instrumens que les colonies de Rome affectionnaient le plus, lorsqu'ils leur étaient inconnus. Nous citerons un second monument musical, comme servant à faire connaître d'autres instrumens connus des Marseillais, quoique ce monument appartînt à la ville d'Arles. C'est un tombeau élevé à la jeune Tyrania, par Autarcius son beau-père et Saurentin son époux. Ce sarcophage nous fait connaître plusieurs instrumens de musique de la province romaine, qu'on peut raisonnablement penser avoir été également pratiqués des Marseillais. Ils sont divisés en deux parties, d'un côté sont représentés des instrumens à corde et entr'autres deux lyres dont l'une ressemble assez aux anciennes mandolines, et de l'autre des instrumens à vent parmi lesquels on distingue deux flûtes de Pan, de formes différentes, instrument d'origine grecque. Il parait que Tyrania cultivait la musique avec distinction et quelle jouait de ces divers instrumens, car on sait que la flûte de Pan n'était pas exclusivement à l'usage des bergers, mais qu'elle figurait aussi dans les chœurs.

A la chûte de l'empire Romain, la Gaule narbonnaise était devenue le théâtre de sanglantes guerres. Elle passa successivement au pouvoir des Visigoths, des Bourguignons et des Français. Au milieu des agitations qu'occasionait l'envahissement de ces peuples, et dans le 3me siècle, Musée, prêtre de Marseille, s'attacha à mettre de l'ordre

dans les offices de d'église, en composant un traité où il donnait des leçons et des psaumes dont la plupart se chantent encore. (1)

Nos malheureux pères eurent à souffrir encore beaucoup de maux de la part de Constantin qui s'était emparé de la ville d'Arles; des Saxons, des Lombards, des Sarrasins qui ravagèrent horriblement la Provence et détruisirent plusieurs lieux dont il ne reste aujourd'hui plus que les noms; tels que Flore, Elax, Brave le temple, Albia, Cimélion, etc. La peste porta le malheur à son comble en désolant ces beaux pays, pendant quatre fois différentes. Dans ces temps affreux, tout était bouleversé, les sciences et les arts délaissés, méprisés même. La guerre, unique occupation de nos pères, avait rendu la profession des armes la plus honorable. On peut facilement se faire une idée de ce qu'était l'art musical, à ces diverses époques : des fanfares, des chants belliqueux, accompagnés d'instrumens de guerre, une entière confusion de style, tel était inévitablement le caractère de la mélodie provençale pendant les 5me, 6me et 7me siècles, et les Marseillais durent en ressentir l'influence.

La musique marseillaise éprouva deux révolutions consécutives. La première est due à Charlemagne ; ce prince à son retour de Rome, amena des musiciens pour inspirer le goût du chant dans ses états. Il avait aussi demandé des chantres au Pape Adrien, pour faire une réforme dans la musique des églises de France. Le Pape envoya Théodore et Benoit qui améliorèrent le chant. Marseille épuisée par les sanglantes guerres qui avaient déchiré la Provence et arriérée dans la civilisation ne profita guère d'abord des bienfaits du souverain ; mais plus tard, elle adopta la réforme. Isnard, abbé de Saint-Victor de Mar-

(1) Gennade *de viris illust.*

seille, mort en 1048, passa pour être l'un des meilleurs musiciens de son temps. Il avait été instruit dans le chant ecclésiastique à Toulouse sa patrie. (1)

La seconde révolution qui se fit sentir dans la musique des Marseillais fut celle que produisit en Italie et en France, dans le onzième siècle, GUI, religieux de l'ordre de Saint-Benoit, en changeant la manière de fixer les sons, et en composant une échelle harmonique qu'il appella *Gamma* du nom de la troisième lettre de l'alphabet grec, et qu'on figure ainsi Γ quand elle est capitale. FLEURY (2) dit que dans la Grèce et en Italie on plaçait un grand gamma Γ au commencement des chemins publics, et qu'on y marquait les lieux auxquels ces chemins aboutissaient pour indiquer aux voyageurs la route qu'ils devaient suivre; que par analogie on a donné ce nom à l'échelle harmonique, pour montrer qu'elle est le commencement et comme un indicateur de la route qui conduit à la connaissance de la musique. DÉMAR (3) partage l'opinion de FLEURY. GUI d'Arezzo emprunta pour le nom des tons de sa gamme la première syllabe des six premiers vers de l'hymne de Saint-Jean.

Ut-*queant laxis*
Ré-*sonare fibris*
Mi-*ra gestorum*
Fa-*muli tuorum*
Sol-*ve polluti*
La-*bii reatom*
Sante Johannus.

(1) Fauris St.-Vincens, dans les *Mém. etc.*, *de la Société académique d'Aix*, 1er recueil pag. 386.

(2) *Principes de la musique.*

(3) *Méthode sur la musique.*

Il fit sur son système un livre intitulé : *Micrologus*. Cet ouvrage est vraisemblablement perdu. On n'en connait pas d'exemplaire en France; on présume cependant qu'il existe dans la bibliothèque du Vatican.

Comme il n'y avait que six noms pour sept notes, on était obligé de donner le même nom à deux différentes notes, ce qui présentait des difficultés; c'est ce qu'on appelait *muance*.

On ajouta ensuite un degré à l'échelle harmonique de Gui Aretin. Les auteurs ne s'accordent pas sur l'auteur de cette augmentation. Vander, Putten, Ericius Dupuis, Gilles, Grandjean et Banchieri partagent les opinions à cet égard. Mais Lemaire réunit le plus de suffrages.

Il est certain néanmoins qu'avant Lemaire on avait senti la nécessité d'ajouter un degré. L'inconvénient de la méthode des muances, l'avait déjà fait sentir, et l'on avait adopté tantôt *bi*, tantôt *ci* et d'autres syllabes.

Il restait cependant encore une bien grande imperfection à corriger. Les figures adoptées pour les intonations étant semblables, et ne déterminant point par conséquent l'étendue que devaient avoir les tons, n'exprimaient que des sons égaux en durée. Jean de Muris qui vivait dans le 14me siècle, introduisit dans la musique des figures à chacune desquelles il assigna une valeur de durée plus ou moins grande.

Mais avant cette époque, et dès le commencement du 12me siècle, la musique perfectionnée par Gui d'Aretin, fut avidement reçue non-seulement par les Marseillais mais encore par les Provençaux.

Les jongleurs et les ménestrels qui chantaient des chansons et des fabliaux, aux sons du flayot, de la vielle, du plectre, de la guiterne, du psoltérion, du décacorde, du

monocorde et de la violine (1) furent les dispensateurs de la gloire, et du bonheur des populations. Le nombre de ces baladins augmenta, en peu de temps; il devint ensuite si grand qu'on les voyait parcourir les provinces en troupes considérables. Les uns chantaient des romans, les autres amusaient les spectateurs par les tours des singes et des chiens qu'ils menaient avec eux dans leurs courses. (2)

Les troubadours ennoblirent cette profession. Musiciens, poëtes et guerriers, ils s'exerçaient avec un égal succès à la musique et à la guerre; une dame fut la muse du trouvère, comme elle était la souveraine du Paladin. Les troubadours du second ordre et les jongleurs, par leurs chansons et leurs jeux, inspirèrent aux classes les plus obscures le goût de la musique, de la poésie et de l'improvisation.

La musique s'exécutait sur deux genres pris dans le chant grégorien. L'un appelé *Soulas*, était joyeux. Le second nommé *Laïs*, portait le caractère de la tristesse. (3) Tous les troubadours ne furent cependant pas musiciens; mais tous étaient suivis de chanteurs et de joueurs d'instrumens, et ceux qui ne composaient pas les chants de leurs poésies avaient des musiciens gagés qui y suppléaient.

Les riches chevaliers avaient ordinairement à leur suite des troubadours avec leurs chanteurs et des musiciens particuliers qui les suivaient dans les villes, les bourgades, les châteaux et les monastères. (4)

(1) Jean Lemaire des Belges, *La Concordance des deux langages Français et Italiens*. Poëme.

(2) Le grand d'Aussi, *Hist. de la vie des Français, depuis l'origine de la Nation jusqu'à nos jours*. 3me partie, pag. 319.

(3) Gerbert, *de cantu et musicâ sacrâ*. — Poésie du Roi de Navarre. Tom. 2 page 305.

(4) Muratori, *Ant. méd.* Tom 2 pag. 842. — Alberic, *Chronic.* Page 560. Apud. Leibnitz.

Idelphonse I et Idelphonse II furent épris de cette musique; ils favorisèrent les troubadours, et leur cour devint la plus renommée de l'Europe pour la courtoisie. Idelphonse II ne dédaigna pas d'être troubadour lui-même. Il avait exercé sur les mœurs, dans le 12me siècle, une influence qui se soutint dans le 13me; ses successeurs héritèrent des mêmes goûts. Raymond-Béranger IV contribua à faire fleurir la musique dans ses états, et ensuite Charles d'Anjou par la faveur qu'il accorda à la musique contribua à en soutenir l'éclat.

Marseille et les villes fondées par elle fournirent plusieurs troubadours, dans le 13me siècle. Les plus célèbres furent :

Foulquet, natif de Marseille, qui, d'après l'auteur de sa vie, *composait fort bien et doctement en langue provençale, chantait encore mieulx* (1).

Albertet qui, selon quelques auteurs, était né à Tarascon. Il composa la pluspart de ses chants, en faveur de la marquise de Mallespine, dont il était amoureux. La faveur que nos comtes accordèrent à la musique et aux lettres qui étaient alors inséparablement liées, releva leur propre gloire. Reconnaissant des bienfaits du souverain, le troubadour chantait en même temps son maître et la dame de ses pensées. C'est ainsi que le goût du chant provençal s'était étendu hors de la terre natale. Les Français, les Italiens et les Anglais cultivèrent cet art avec succès, et plusieurs s'y rendirent célèbres.

L'introduction des campanes (cloches) apporta dans le style musical quelques modifications. On sait que cette introduction avait eu lieu en France vers le 7e siècle, et que c'était pour appeler les Chrétiens au service divin, selon l'intention du Pape Sabinien, successeur de St.-Gré-

(1) Jean Nostradamus, *Vie des plus célèbres poëtes provençaux.*

goire. On plaça d'abord une campane sur la porte extérieure des églises (1). On éleva ensuite des clochers sur les temples et l'on y suspendit plusieurs *campano* et *noto* de diverses grandeurs, qui donnaient par conséquent des tons différens. On composa alors des airs que l'on appela *Carillon*, et comme le son des campanes et des nales (petites cloches) a une certaine durée, on observa en composant les carillons que le ton qu'on frappait fit harmonie avec celui qui suivait. On avait soin que cette harmonie s'étendit au delà d'une mesure, pour éviter des discordances (2).

L'introduction des campanes, en Provence, a eu lieu avant le 14e siècle, puisque les chapelles et les églises construites auparavant sont surmontées de leurs clochers. Le Pape Urbain V, qui avait été religieux de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, fit refaire le clocher de cette église et y fit placer 23 cloches (3).

Le plain-chant fut considérablement perfectionné par le Pape Jean XXII qui siégeait à Avignon. Les Provençaux se rendirent célèbres dans la pratique de ce genre de musique qui était le plus répandu, à cause du voisinage d'Avignon. Ils attirèrent chez eux, des musiciens français qui se fixèrent pour la plupart à Marseille dont le voisinage d'Italie les fit avantageusement connaître dans ce pays. Dans le 14e siècle, Marseille avait fourni des musiciens célèbres. On citait le troubadour Bertrand, gentilhomme issu des vicomtes de cette ville. Dans son enfance, il était stupide. L'amour qu'il ressentit pour Porcelette, de la maison de Porcelet, développa tout-à-coup son génie. Il fit à cette belle des chansons pleines de feu, ce qui n'empêcha pas Porcelette de devenir l'épouse d'un autre.

(1) Polydore Virgile, *Antiquités.*

(2) J. J. Rousseau, *Dictionnaire de musique.*

(3) Agneau, *Calendrier spirituel de la ville de Marseille pag.* 148.

Rostang-Bérenguier, qui avait d'abord adressé ses chansons à une vieille dame, qui s'étant aperçue qu'il était assidu auprès d'une belle Génoise, lui fit avaler un breuvage dont il faillit mourir. Dégouté d'une amante aussi dangereuse, Rostang l'abandonna pour adresser ses vœux à la Génoise qui ne voulut pas l'écouter. Ne sachant que faire, il résolut d'entrer dans l'ordre des Templiers; mais par un effet de sa malheureuse étoile, ceux-ci refusèrent de l'admettre parmi eux.

L'année 1348 fut fatale à la Provence. Une peste affreuse, en ravageant ce pays, enleva la plus grande partie des dames qui composaient les cours d'amour si favorables aux progrès de la musique, de la poésie et des lettres. Ces cours avaient commencé à se former dès le 12e siècle. La plus ancienne s'était assemblée d'abord à Pierrefeu, ensuite à Signe, puis dans ces deux pays indistinctement. Avant l'année 1340, il s'en était établi une autre à Romanil qui avait été transférée à Avignon pendant le séjour des Papes.

Parmi les femmes musiciennes et savantes qui composaient la première étaient Alasacie, vicomtesse de Marseille; femme de Barral des Baux, mobille de Trest, dame d'Hières, de la race des vicomtes de Marseille, et Bertrande, dame de Signe, aussi de Marseille.

La destruction des cours d'amour et la mort du plus grand nombre des dames qui les composaient, portèrent une atteinte mortelle à l'exercice de la musique. Les dispensatrices de la gloire cessèrent d'exciter l'enthousiasme des troubadours. L'espoir d'obtenir l'approbation des plus illustres dames, ne flatta plus ces poètes lyriques. Peu à peu l'on vit s'éteindre ce feu sacré qui avait produit tant de chefs-d'œuvre en musique et en poésie. La harpe de ces sensibles guerriers cessa enfin de résonner.

On ne compte que peu de troubadours dont les chants se soient fait entendre après la catastrophe; on n'en connait

point de Marseille, mais seulement un de Nice, colonie marseillaise, c'est GUILLEN-BOYER qui fit d'abord entendre des chants en l'honneur d'une dame de Berre, et qui cessa ensuite de chanter l'amour pour écrire des ouvrages de chimie, de botanique, etc. Il a laissé entr'autres, un traité sur les Bains d'Aix (1).

A l'époque où nous sommes parvenus, les mœurs éprouvèrent une révolution très remarquable. Telle avait été cependant l'influence de ces cours d'amour, que tant qu'elles existèrent, elles entretenaient parmi les hautes classes, la culture des sciences et des arts, ainsi que l'amour de la gloire, sources des vertus généreuses. Les cours d'amour n'existant plus, on cessa de voir des chevaliers musiciens et poètes, des réunions de musiciens ambulans qui inspiraient si bien le plaisir dans les chants desquels toutes les classes de la société puisaient la joyeuse aménité qui avait rendu les Provençaux célèbres. Tout changea de face. Les esprits suivirent de nouvelles directions. Une triste austérité se fit remarquer dès lors dans le caractère de la nation. Naturellement attirés vers la religion, les hommes s'y portèrent avec avidité et mêlèrent dans les pratiques du culte la petitesse, l'ignorance et la superstition. Dans cet état de choses, la musique, toujours fidèle à sa mission, n'abandonna pas nos pères dégénérés. Elle se mit à leur portée et trouva, à Marseille comme partout, un asile dans les cloîtres où sous de nouvelles formes, elle continua de faire la félicité des hommes. Elle embellit les cérémonies religieuses et en fit le principal charme. La fête de Saint-Victor se célébrait à Marseille avec beaucoup de pompe, au bruit des décharges d'artillerie, au son des trompettes et des tambours. Marseille célébrait à cette époque la fête de Noël d'une manière différente de celle des autres pays

(1) J. NOSTRADAMUS, *Vie des plus célèbres poètes provençaux.*

de Provence, et qui prouve bien son goût pour la musique ; tant que duraient les fêtes de Noël, des troupes de violons parcouraient la ville pendant la nuit en chantant et jouant des airs religieux appelés ***aubades de calene***. Dans la suite, ces airs religieux furent remplacés par les plus beaux airs profanes (1).

Les évêques envoyés en Provence par la cour papale d'Avignon, soumirent à de grandes réformes la musique d'église, la seule pratiquée alors. Le chant des Psaumes consistait encore en une union de consonnances embellies de quelques notes (2). On plaçait à la fin des airs une tierce majeure ou mineure, suivant le mode, laquelle se faisait entendre avec la tonique. Ce fut pourtant là le premier pas que fit la science du contre-point (3).

Ce fut dans ce siècle qu'on orna d'un orgue l'église de la Major de Marseille. L'église métropolitaine d'Aix n'en avait point encore (4). Cela tient peut-être à des causes que nous ignorons. On pourrait cependant attribuer la priorité de Marseille, au goût que de tout temps ses habitans ont eu pour la musique, dans les progrès de laquelle ils ont constamment dévancé les autres Provençaux. La puissante influence que l'orgue exerça sur la musique, mérite sans doute une digression. Nous allons faire connaître l'histoire de cet instrument merveilleux.

(1) *Explication des usages et coutumes des Marseillais*, pag. 140 et 198.

(2) Andréa Adami, *Osservazione per ben regolare il coro delle Capelle*.

(3) J.-J. Rousseau, *Dictionnaire de musique*.

(4) Fauris Saint-Vincens, *Mémoires et notes relatifs à la Provence*, page 60.

On ne saurait déterminer le lieu où l'orgue fut inventé, ni le temps auquel eut lieu l'invention. Cela est facile à concevoir : cet instrument, plus que tout autre, a nécessairement passé par tous les dégrès de perfectionnement. Il a dû rester ignoré jusqu'à ce qu'il soit parvenu à un point plus remarquable. On ne sait guère s'il était connu dans une haute antiquité. Quelques uns ont cru que la cornemuse ancienne (*tibia utricularis*) a donné la première idée de cet instrument. VITRUVE, l'empereur JULIEN et St.-JÉROME en font mention dans leurs ouvrages. La passion qu'on portait à cet instrument était si grande, qu'AMMIEN-MARCELLIN se plaint amèrement qu'elle faisait abandonner l'étude des sciences. Il semble que *Organom* n'était qu'un terme générique par lequel on désignait toute sorte d'instrument, ainsi qu'il résulte du psaume 136, *super flumina Babylonis.... suspendimus organa* et du passage suivant de St.-AUGUSTIN, qui est plus formel encore : *organa dicuntur omnia instrumenta musicorum*. La suite du même passage semble prouver au contraire que dans le 4me siècle où écrivait St. AUGUSTIN, l'orgue était le nom générique des instrumens à vent, ou peut être un instrument particulier et tel que nous l'entendons: *Laudate eum in cordis et organo*. Mais on ne connait rien sur la construction. On croit cependant que cette espèce d'orgue résonnait par le moyen de l'eau et qu'il était semblable à l'*hydrolus* inventé par CTESIBIUS ou HIERON d'Alexandrie. Il parait même qu'il existait deux sortes d'hydrauli; dans la première, la colonne d'air déplacée par la chûte de l'eau, s'introduisait avec force dans un couloir et de là dans les tuyaux pour leur faire produire des sons; et dans la seconde, l'eau dans sa chûte faisait agir des soufflets par le moyen desquels l'air passait dans les tuyaux de la même manière.

Quoiqu'il en soit, les premières orgues n'étaient composées

d'aucun jeu à anches (1). Etant les plus compliqués, ces jeux supposent une longue expérience dans la facture de l'instrument, ce qu'on ne peut accorder aux inventeurs. Elles n'avaient pas même des jeux de fond, (2) mais seulement quelques octaves d'un jeu de flûte à bec, placées sans art sur un sommier (3). Quelques auteurs prétendent que l'orgue n'était pas plus avancé en Italie, dans le 7e siècle, sous le pontificat de VITALIEN. Mais les nombreux inconvéniens qui résultaient de l'emploi de ces jeux de flûtes à bec, durent bientôt en faire changer la forme. Plusieurs écrivains ont avancé que les premières orgues connues en France, furent envoyées à CLOVIS par le roi THÉODORIC. Si

(1) On entend par *jeux à anches*, ceux qui ont des tuyaux à l'extrémité desquels est une plaque en cuivre fort mince, dont la surface appuye sur une autre pièce de la même matière, mais plus forte et de forme longue. Cette dernière est recourbée à son extrémité, et sa forme est à peu près semblable à un bec de canard. Ces sortes d'anches remplacent celles des instrumens à vent, ordinaires.

Les jeux à anches sont: la *Bombarde*, la *Trompette* et le *Clairon* qui dérivent les uns des autres. Ils diffèrent entr'eux par la grandeur seulement, et résonnent à une octave de distance du grave à l'aigu, en commençant par la Bombarde. Les autres jeux à anches sont : Le *Chromhorn*, le *Basson, le haut bois* et *la voix humaine*, dont l'effet est tout à fait différent, soit entr-eux, soit avec les jeux dont je viens de parler.

(2) Jeux composés de tuyaux dans lesquels l'air s'introduit naturellement comme dans des sifflets. Les jeux de fond sont : les *Bourdons* et *montres* de diverses grandeurs, *Prestant*, *Flute*, *doublette*, *tierce*, *quinte*, *larigot*, *fourniture* et *cimbale*.

(3) Le sommier est une pièce de bois percée, sur laquelle reposent les tuyaux, et par où ceux-ci reçoivent le vent destiné à leur faire produire des sons.

cela est, elles devaient avoir reçu l'amélioration dont nous venons de parler, et même des plus considérables, lorsque l'empereur CONSTANTIN-COPRONYME en envoya un à PEPIN, père de CHARLEMAGNE. Cet orgue était portatif et d'une fort petite dimension. On le plaça dans l'église de St.-Corneille à Compiègne, et il servit à accompagner les chantres à l'unisson. Il produisit, assurent les chroniques, un effet extraordinaire. La plupart de ceux qui l'entendaient tombaient en extase, d'autres s'évanouissaient ou étaient forcés de s'enfuir. Quelques uns même furent frappés de mort. En supposant ces faits vrais, ce que je suis loin d'admettre, il serait absurde d'attribuer à la puissance des sons ces prodigieux effets. Il serait alors très vraisemblable que les prêtres attribuassent à une cause surnaturelle les sons que les chrétiens entendaient pour la première fois.

Un arabe, nommé GIAFOR, en construisit un semblable à celui de PEPIN, que le calife de Bagdad envoya à CHARLEMAGNE. Le premier fabricant d'orgues fut un prêtre de Venise nommé GRÉGOIRE. En 826, il en fabriqua un que LOUIS-LE-PIEUX fit placer dans l'église d'Aix-la-Chapelle. Walafred STRABON raconte de cet orgue à peu près les mêmes merveilles qu'on rapportait de celui de Compiègne. Il parait qu'il n'y eut pas d'amélioration sensible, jusqu'au 12e ou 13e siècle. On en trouve la preuve dans les représentations de cet instrument qu'offrent les monumens et les vignettes des livres de prières de l'époque. On l'y voit toujours représenté comme un objet posé sur les genoux ou sur une table, dans lequel le vent est introduit au moyen d'un petit soufflet. Il est vrai cependant qu'on lit la description d'un orgue magnifique pour ce temps-là, dans un poème adressé à un évêque nommé ELSEG, par un moine bénédictin de Winchester. Il y est dit que cet évêque avait fait construire en 951, pour son église de Winchester, un orgue composé de 400 tuyaux tous de cuivre dont les

soufflets s'élevaient au nombre de 26 que 70 hommes des plus robustes avaient de la peine à mettre en mouvement; que les effets en étaient extraordinaires, et que le bruit qu'il produisait était égal à celui du tonnerre.

Le goût de l'orgue était généralement répandu dans le onzième siècle. On introduisit cet instrument non-seulement dans les églises, mais encore dans les maisons des simples particuliers. Il y avait aussi des orgues portatives dont on jouait de la main droite, tandis que de la gauche on faisait aller les soufflets. La facilité qu'offre l'orgue de tirer plusieurs sons à la fois, donna dans les églises, l'idée des *diophonies* et des *triphonies* et des *tetrophonies* ou chants à trois ou quatre parties, ce qui occasiona une nouvelle révolution musicale. Les messes à deux, trois et à quatre parties, étaient très recherchées. Pour les entendre on donnait six deniers aux chantres au lieu de deux que coûtaient les messes simples.

En 1440, Bernard ajouta le clavier de pédales. Ce fut vraisemblablement dans ce siècle que les jeux à anches furent introduits. On plaça d'abord le jeu de *trompette*, puis le *Cromhorn* et ensuite la *voix humaine*.

Les progrès furent rapides dans le seixième siècle. On vit pour la première fois des orgues à quatre octaves. En Italie, Bartholomeo Antiquati et Graziado son fils en fabriquèrent 140 mieux confectionnées que celles qui avaient paru jusqu'alors. En Allemagne, Nicolas Muller, Frédéric Krebs Erard Smith et Rodolphe Agricola en construisirent d'excellentes. C'est à cette époque qu'on peut placer l'introduction de la *bombarde* et du *clairon*, jeux à anches qui résonnent à des octaves différentes de la trompette pour le grave et pour l'aigu. Par cette invention les effets devinrent beaucoup plus puissans, puisque chaque touche en faisant entendre la note fondamentale, donnait en même temps son octave en dessous et son octave en dessus. Ce perfec-

tionnement inspira l'idée de soumettre à la même règle, le jeu de *flûte*. Le *Prestant* qui est le jeu de medium, devint le régulateur, et l'on inventa les *Bourdons* de 4, de 8 et 16 pièces, ainsi que la *Doublette* ; ce qui produisit relativement aux jeux de fond, le même effet que l'on avait obtenu par rapport aux jeux à anches, de l'addition de la Bombarde, du Clairon et des dessus de trompette.

Des augmentations aussi considérables devaient fixer l'attention des artistes et exciter leur zèle pour obtenir des améliorations dans la partie pneumatique; c'est ce qui en effet eut lieu. Dans le 17e siècle, Chrétien FORNER organiste à Wittin, trouva à l'aide de sa balance *pneumatique* le moyen de distribuer un air égal dans des réservoirs et de régler sa force. Le père SÉBASTIEN, carme français, bon mathématicien, inventa des orgues hydrauliques. Ce fut à cette époque et peut-être même plus anciennement qu'on imagina le plein jeu. Cette invention est l'une des plus remarquables du génie dans les arts. Qu'on se figure chaque touche du clavier donnant avec sa note principale, sa quinte, son octave et sa tierce en dessus. Il semble indubitable qu'en parcourant un clavier accordé de la sorte, les mains devraient produire des sons discordans et une cacophonie insupportable à l'oreille la moins délicate. Loin de là, ce jeu est le plus harmonieux de tous. Il sert ordinairement à accompagner le plain-chant et l'on croit que c'est de là qu'il a pris son nom. La composition de ce jeu est puisée dans la nature. En effet, le son produit par un corps sonore est composé d'une infinité de sons dans lesquels on distingue parfaitement la tierce, la quinte, l'octave, etc., etc. Cette multitude de sons différens, loin de nuire au ton fondamental, le fortifient. L'effet en est très sensible sur un timbre entendu de près, et c'est peut-être le tintement des premières *campanes* qui inspira l'idée d'en faire l'application à l'orgue.

Les perfectionnemens furent rapides encore dans le 18ᵉ siècle. On cite de nombreux facteurs dans plusieurs pays : Azzolino della Ciaja de Sienne; Trenci de Pistoie; Eugène Biroldi, Jean-Baptiste Romai, les Serassi de Bergame; Nancini, prêtre de Dalmatie, et Callido, son élève, qui en 1795 avait déjà construit 318 orgues, furent les chefs de l'école de Venise. En France, Dullery et Cliquot se rendirent célèbres. On doit à ce dernier l'invention du jeu de hautbois qui est un des plus agréables pour le récit. L'Allemagne fournit un grand nombre de facteurs, entr'autres : Jean Cheibe, Godefroi Silberman, Jean-Jacques et Michel Wagner, Chrétien-Amédée Schroeckter, Ernest Marc, Glober de Ravesburg, J.-G. Transcher et l'abbé Vogler. En Angleterre, on fit des essais pour donner aux sons l'expression du sentiment, expression qu'on ne peut obtenir qu'en enflant les sons à volonté. Par le moyen de pédales on ferma ou l'on ouvrit des réservoirs d'air comprimé pour produire cet effet. Mais le résultat parut peu satisfaisant. Il était cependant important d'avoir prouvé la possibilité d'enfler et de diminuer les sons à volonté. L'application sur cette partie devint générale.

En 1790, le facteur Kratzenstein qui habitait Pétersbourg, supprima dans les jeux à anches le biseau qui soutenait la languette, de sorte que l'anche vibrait en liberté. Par cette innovation, on obtint des sons plus doux et un accord plus durable. Rackwitz, facteur allemand, établi à Stockholm et Vogler en firent autant. Le même système fut adopté par Léopold Souer, de Prague, dans un grand piano à pédales, à cordes et à tuyaux qu'il construisit en 1802, et par Ignace Koleer dans un orgue qu'il fit à Vienne en 1805.

M. Granié, à Paris, essaya encore d'enfler et de diminuer les sons. Il imagina une pédale qui servait à donner à l'air introduit dans les tuyaux, plus ou moins de force,

et par conséquent à communiquer aux sons l'expression convenable sans faire varier l'intonnation. Mais cette invention ne regardait que les jeux à anches. Il fallait faire participer les jeux de fond à cette amélioration. M. Granié fit de nouvelles tentatives, mais son procédé avait laissé encore quelques imperfections dont la principale était que la pédale qui produisait cet effet, agissant généralement, donnait le même dégré de force ou de modération au chant et à l'accompagnement. M. Erard s'est postérieurement occupé de cette partie, et a paré à cet inconvénient. Il avait imaginé dans un grand orgue de la chapelle du Roi, de donner à chaque touche d'un clavier de récit, plus ou moins de force dans le son, suivant le dégré de pression qu'éprouvait la touche. Cette découverte fait le plus grand honneur à son auteur; mais elle offre l'inconvénient que les touches étant d'une sensibilité extrême, il faut une longue expérience du clavier pour jouer d'une manière satisfaisante.

Enfin, M. Guillaume Weber, professeur de philosophie à Halle, avait remarqué que dans les jeux à anches, il existe deux vibrations contraires. La première qui est transversale, a lieu dans la languette seulement, l'autre qui est longitudinale agit dans le tuyau. Il fit une seconde découverte, c'est que souvent la première de ces vibrations élève l'intonnation et que la seconde l'abaisse; il a voulu tirer parti de ces phénomènes en imaginant des tuyaux qui s'alongent ou se raccourcissent à volonté et presque imperceptiblement. Il donne lui même dans des mémoires académiques les proportions à suivre d'après des calculs exacts qu'il a faits. Cette découverte est de la plus haute importance. Elle annonce que l'orgue est au point d'acquérir le dernier degré de perfectionnement possible, et qu'il deviendra le plus parfait des instrumens, comme il en est déjà le plus grand, le plus riche et le plus beau.

La révolution musicale que produisit à Marseille, comme elle l'avait produite déjà ailleurs, l'introduction de l'orgue, emmena les plus heureux résultats. Un des premiers fruits de cette heureuse révolution consiste dans l'établissement d'un corps de musique dans l'église cathédrale. Il fut suivi de près de la création d'une maîtrise, école de musique attachée aussi à la cathédrale et à quelques paroisses. Ces maîtrises renforcèrent considérablement le corps de musique dont nous venons de parler, et fournirent des voix de dessus, ce qui ajouta un charme nouveau à l'exécution. A la maitrise de Marseille les enfans de chœur vivaient en communauté avec les prêtres (1). La musique marseillaise perdit une partie de son caractère particulier lors de la réunion du comté au royaume de France; de nouvelles relations sociales commencèrent à s'établir. La noblesse perdit ses habitudes et ses manières pour acquérir celles de la cour de France. La bourgeoisie, ensuite le commerce cherchèrent à l'imiter. La musique, ainsi que la langue provençale, reçut de continuelles atteintes. Mais on leur porta le dernier coup lorsque détruisant les privilèges de la Provence, les rois de France firent de ce pays une province du royaume. Dès lors, les compositeurs destinèrent leurs ouvrages aux églises ou aux théâtres de Paris. Pour plaire aux habitans de la grande capitale, ils furent obligés d'étudier constamment le goût des Parisiens, ainsi que les ouvrages des compositeurs français, et d'en suivre le style. La connaissance approfondie du genre italien, devint ensuite nécessaire aux compositeurs, à cause des changemens qu'avaient adoptés les maîtres français lorsqu'ils eurent goûté les productions des musiciens d'Italie, amenés par Cathérine de Médicis à l'époque de son mariage.

(1) Annibal Gantès, *Entretien des musiciens*.

(1). Les chants d'église cependant n'avaient éprouvé aucun changement. Le chapitre de la Major offrait un exemple assez remarquable. Parmi les ecclésiastiques entretenus pour le service de cette église, il y avait 4 bénéficiers choristes, 8 enfans de chœur, une nombreuse chapelle de musique et un organiste (2).

Un Marseillais s'était rendu célèbre à cette époque. Il se nommait Annibal Gantés. Il avait été successivement maître de musique à Aix, à Arles, à Avignon et ensuite à Paris. Il avait fait imprimer un *Recueil d'airs* et deux *Messes* dont une est intitulée *Lœtamini*. Il fit aussi paraître un ouvrage ayant pour titre : l'*Entretien des Musiciens*.

En 1662, le patriarche des Arméniens, d'après la décision d'un Concile, envoya en Europe l'évêque Urcan pour faire imprimer la Bible et autres livres, à l'usage du culte dans la langue de la nation. Urcan établit d'abord son imprimerie à Amsterdam, et en 1670, il la fit transporter à Marseille. Mais dégouté par les traverses que lui suscita l'évêque de cette ville, il abandonna son entreprise. (3)

Il fit cependant paraître à Marseille, en 1702, un recueil de chants spirituels, composés par les docteurs de l'eglise d'Arménie, à l'usage des Arméniens qui habitaient Marseille. Cet ouvrage se trouve à la bibliothèque Méjanes de la ville d'Aix.

La musique fut soumise en Provence, après le milieu du 17e siècle, à une épreuve aussi humiliante que nouvelle pour les Provençaux : ce fut, sous le spécieux pré-

(1) Bonnet, *Histoire de la musique et de ses effets*. pag. 308.

(2) Agneau, *Calendrier spirituel de la ville de Marseille*, page 148.

(3) Henricy, *Notice sur l'imprimerie en Provence*, insérée à la tête des *Mémoires de la Société académique d'Aix*, de l'année 1827.

texte d'une protection dont la médiocrité seule pouvait profiter, l'établissement de la maîtrise dans la musique que l'on assimila ainsi aux simples métiers. Cet usage purement fiscal existait depuis long-temps à Paris et dans le royaume. L'ordonnance qui porte réglement sur cette institution est intitulée : *Estatuts et ordonnance faite par le Roy, pour l'exercice de la charge du Roy du Viollon, mestres à danser et joueurs d'instruments tant haults que bas.*

Je vais faire connaître quelques articles de ces statuts.

III.

« Les mestres ne pourront enseigner les jeux des jnstruments et aultres, qu'à ceux qui......... et actuellement
» demeurant écheux, en qualité d'aprentis, à peine, etc.

biij.

« Aucune personne régnicole ou étrangère ne pourra
» tenir escolle, monstrer en particulier la danse ny les jeux
» des jnstruments haults et bas, s'attrouper jour ny nuit
» pour donner sérénade ou jouer des dicts instruments
» en aucunes nopces ou assemblées publiques ou particu-
» lières, ny partout ailleurs ny générallement faire aulcune
» chose concernant l'exercice de la dicte science, s'il n'est
» receu mestre ou agrégé par le dict Roy ou ses lieute-
» tenants, à peine de 100 livres d'amande pour la pre-
» mière fois contre chascun des contrevenants, saisie et
» vente des jnstruments, le tout applicable un tiers à
» Sa Majesté, un tiers à la confrairie de Saint-Julien et
» l'aultre au dict Roi des viollons ou ses lieutenants et
» de punition corporelle pour la seconde.
» ....

« Les mestres des fauxbourgs et justices subalternes ne
» pourront faire aucune jurande ny mestrise au préjudice
» dudict Roy (du viollon), sous peine de 100 liv. d'amande
» applicable comme dessus.
» ....

« Sy aulcuns aprantis durant temps d'aprantissage ou » après jceluy expiré, allait jouer aux cabarets et lieux infâ- » mes, ou en aultres lieux publics, comme salles à faire » nopces, il ne pourrait jamais aspirer à la mestrise, au » contraire il en sera perpétuellement exclus. » (1)

Ce fut en 1678, qu'un lieutenant du Roi des violons fut établi à Marseille. Guillaume DUMANOIR, *Roy et maistre de tous les joueurs d'jnstruments et de symphonie*, avait nommé pour son lieutenant dans cette ville, suivant l'acte du 7 octobre, Jean-Baptiste BESSON. Cette substitution fut homologuée par lettres patentes du 21 octobre (2).

La centralisation dans les beaux-arts a été adoptée en France, bien avant la centralisation administrative. Ce pernicieux système force les artistes à abdiquer leur pays natal, pour aller utiliser leurs talens à la capitale. Mais celui dont les soins sont nécessaires à sa famille, ne peut abandonner la province, quoiqu'il soit sûr d'y végéter, car quelque garantie qu'offre son mérite, aucun travail ne lui est confié. Ainsi, comme la médiocrité, le talent reste ignoré et obscur. En appliquant cette triste vérité au sujet qui nous occupe, je dirai que la musique qu'on exécute depuis long-temps à nos théâtres, dans nos concerts ou dans nos églises, à quelques exceptions près, a été composée à Paris et pour Paris, quoique plusieurs de ces compositeurs aient reçu le jour dans nos murs ou aux environs.

Le plain-chant négligé généralement en Provence devint l'objet d'une réforme en vertu d'un bref du Pape, de l'année 1704; on notifia au chapître de l'église de Tarascon, des instructions dans ce genre. L'abbé Roger de Rabutin Bussy, commissaire député par le Pape, fit un réglement dont

(1) *Lettres royaux, depuis* 1679 *jusqu'à* 1680.

(2) *id.* pag 136 — 137 — 336.

l'église de Marseille profita beaucoup. Voici quelques articles de ce réglement.

« ....

« Il sera fait choix à l'avenir d'un maistre de musique « sauant dans son art.

« Il y aura quatre choristes ou chappiers bénéficiers, « et le maistre de chœur obseruera de ne donner jamais « les fonctions de choristes, à ceux qui sont destinés à » jouer des instruments.

« Nous défendons de faire arrester la musique deuant » les personnes du sexe, sous peine d'être excommuniez, » *ipsofacto*, et condamnez à une amende de 10 liv., à la » confrairie du saint Sacrement. » (1).

Dans cet état d'amélioration générale pour la musique religieuse, on sera surpris, sans doute, de la teneur des lettres royaux de l'année 1731, confirmatifs du réglement des FF. Pénitens gris, établis dans l'Hôtel-Dieu de Marseille, sous le titre de Saint-Henri. Ce réglement porte, article II :

» Il est deffendu d'auoir aucune musique, instruments, » faux-bourdons ou de chanter au plain-chant, etc. » Cela est d'autant plus singulier que la musique religieuse était en grand honneur à Marseille, car on sait qu'en 1757 et sous l'épiscopat de Jean-Baptiste de BELLAY, il y avait parmi les ecclésiastiques attachés à la cathédrale, un maître de chapelle et 8 enfans de chœur (2), et à l'église de Saint-Victor, une chapelle de musique et 8 enfans de chœur (3).

(1) *Lettres royaux du Parlement d'Aix, de l'année* 1707, pag. 386-391-396 et 406.

(2) *Tableau historique et politique de Marseille ancienne et moderne. Année* 1807, *page* 51.

(3) Agneau, *Calendrier spirituel de Marseille*, page 156.

La musique faisait aussi les délices des artisans. Parmi les principales fêtes de la ville, dans lesquelles la musique était admise, on distinguait celles des corps des boulangers et des maçons, où les joueurs de fifres fesaient les principaux frais de la solennité. (1).

Ici commence pour la musique une ère nouvelle à Marseille : c'est l'établissement d'une troupe d'opéra. L'élan que cette institution donna aux esprits fut surprenant. Toutes les classes de la société participant à ce bienfait, en reçurent toutes les heureux effets. Les mœurs marseillaises s'améliorèrent sensiblement. En voici l'origine : Par acte passé le 15 avril 1730, notaires BULLOT et son confrère à Paris, André CARDINAL, sieur DESTROUCHES, écuyer, surintendant de la musique du Roi et directeur général de l'Académie royale de musique, subrogea Antoine BAYLE, maître de musique à Marseille, *pour représenter ou faire représenter l'opéra, dans les villes de Marseille, Nismes, Aix et autres villes de Provence, pendant deux années, moyennant la somme de 1600 liv. par année, payable à Paris, à la caisse de l'Académie royale de musique*. Il est aussi dit dans cet acte *que ledit sieur Bayle ne pourra recevoir dans ses opéras, aucuns acteurs ni actrices de celui de Paris, sans la permission par écrit dudit sieur Destrouches*. (2).

Par autre acte de l'année suivante, le sieur François BERGER, bourgeois de Paris, pourvu du privilège de l'Académie royale de musique, en vertu d'un arrêt du 18 mars 1744, subrogea la demoiselle Marie MOREL, épouse PLAUTE, les sieurs Jacques-Simon MAUGOL, Antoine GRUAN, demeurant à Marseille, à son privilège de faire représenter

(1) *L'application des usages et coutumes des Marseillais*. page 154.

(2) *Lettres royaux du Parlement* de 1738, page 105.

des opéras, donner des bals publics et autres spectacles, dans les villes de Marseille, Aix, Nismes et autres de Provence, pendant l'espace de six années, moyennant la somme de 1200 fr. par an, en deux payemens égaux et par avance. (1).

Je vais parler de quelques musiciens célèbres que fournit Marseille, pendant les 17e et 18e siècles. J'y joindrai ceux qui appartiennent aux villes que nous avons déjà désignées, comme étant d'origine marseillaise, en faisant cependant observer que depuis bien long-temps Marseille n'exerçait plus sur ses colonies l'influence des métropoles. Les détails que je donnerai sur les ouvrages quand je le pourrai, ne sont pas inutiles. Ils font connaître le génie des compositeurs et le goût du temps. Ils servent ainsi à l'histoire de l'art et des hommes.

Jean GILLE, natif de Tarascon, auteur des ouvrages suivans : *Dominus deus in te speravi.* - *Jubilate deo omnis terra.* - *Diligam te domine.* - *Cantite Jordanis imole.* - *Cantus dentuberes.* - *Quemadmodum desideret.* - *Deus judicium tuum.* - *Beatus quem eligisti.* - *Dixit dominus.* - *Beatus vir qui time dominum.* - *Magnificat.* - *Te deum.* - *Messe de morts.* - *Hymnes.* - *Confitébor tibi domine.*-*Beatus vir qui non abiit. Dominus illustratio mea.* - *Benedicam dominum.* - *Judica domine.* - *Benedic anima mea.* - *Sepe expugnaverunt me custodime domine.* - *Lauda anima mea.* - *Cum invocarem.*

Joseph ARQUIER, né à Marseille, en 1775, était chef d'orchestre du théâtre de Marseille, lorsqu'il fit représenter son opéra de *Daphnis et Hortence*, dont les paroles sont de M. de Saint-Priest. Il alla ensuite à Paris où il donna le *Mari corrigé*, *l'Hôtellerie de Bazano*, *les deux petits*

(1) *Lettres royaux du Parlement*, de 1747 et 1748 page 220.

Troubadours, l'Hermite des Pyrénées. Il retourna ensuite à Marseille, où il donna *Zisco et Manrose, les Pirates.* Il mourut dans cette ville.

Alexandre VILLENEUVE, natif d'Hières, maître de musique de la cathédrale d'Arles, il est auteur de la *Princesse d'Elide*, opéra. - Divertissement *à la gloire du Roi de France, du Grand Seigneur et de l'Ambassadeur*, contenant une ouverture, une tempête, une chacone, deux marches dont l'une française et l'autre turque ; des airs de caractères pour le violon, un air de trompette, des rigodons, des menuets, ariettes chantantes, pour un matelot et des bergères, etc.

GAULTIER dit *le vieux*, natif de Marseille, célèbre joueur de luth. Il a composé pour cet instrument les pièces suivantes : La *Nonpareille. - le Tombeau de Mazangeau, l'Immortelle.*

Denys GAULTIER, cousin du précédent, natif de Marseille, se distingua par son habileté à jouer du luth. Les pièces de sa composition pour cet instrument sont : *l'Homicide, le Canon, le Tombeau de l'Enclos.*

Laurent BELLISSEN, maître de musique de l'Académie de Marseille, natif de cette ville. Il est auteur de plusieurs messes et motets, entr'autres d'un *Nisi dominus* qui eut de la réputation.

MONDONVILLE, né à Marseille, auteur de plusieurs messes et motets, entr'autres d'un *Dominus regnavit.* (1).

REY, maître de musique du concert de Marseille. On connait de lui un *Nunc dimitis.*

L'abbé ROUSSIER, qui a composé entr'autres un ouvrage qui a été gravé et qui est intitulé : *Les klas ou le carillon de Marseille pour les morts*, 1765.

(1) Le P. Bougerel. *Faits concernant la Provence et les Provençaux.* Manusc.

Dominique Della-Maria, natif de Marseille, auteur des opéras suivans : le *Prisonnier ou la ressemblance*, - l'*Opéra-Comique*, - *l'Oncle valet*, - *le Vieux Château*, - *l'Orange de Malte*.

A mesure que les sciences, les arts et la civilisation ont fait des progrès, la musique a été cultivée avec plus de zèle à Marseille et a contribué à l'amélioration des mœurs. Cet art y a fait des progrès étonnans, et l'habitude de la mélodie a communiqué aux habitans une douceur qu'ils n'avaient pas auparavant. Les Marseillais sont bons, francs et affables envers les étrangers.

Ces progrès dans l'art musical ont augmenté encore dans le 19me siècle. C'est depuis son commencement que des concerts d'amateurs et le cercle des Beaux-Arts ont été institués et qu'ils ont puissamment contribué comme ils contribuent journellement à l'urbanité qui les distingue aujourd'hui. Quoique nous ayons à peine dépassé le quart du 19me siècle, on cite plusieurs Marseillais qui se sont distingués soit dans la théorie, soit dans la pratique de l'art. Je me suis fait une loi de ne point parler ici des musiciens vivans, mais je citerai parmi ceux que la mort nous a enlevés :

Legrand, natif de Marseille, membre de l'Académie de cette ville, auteur de plusieurs morceaux sacrés et profanes.

Etienne-Vincent Bougerel, vérificateur aux Douanes, a composé un *Te deum*, à grand orchestre, - *Messe*, à grand orchestre, - *Variations* pour le piano, sur les vieux airs : *Ah! vous dirai-je, maman?* et *Au clair de la lune, mon ami Pierrot*. Il est aussi auteur d'un *Mémoire sur la musique*, qu'il lut à l'Académie de Marseille, en 1824.

François-Marie-Alexis-Philip Rambert, né à Marseille, le 17 juillet 1765. Il fut élève de Legrand et composa

plusieurs opéras qui eurent du succès sur le théâtre de Marseille. Il mourut le 7 septembre 1831. Les ouvrages qu'il a laissés sont : la *Fête de Janus*, dont les paroles sont de Bastide, auteur de la Bibliothèque des romans, - *Symphonie à grand orchestre*, - *Circé*, cantate, - *Sophie et Valcone*, opéra bouffon dont il composa aussi les paroles, - *le Faux Sorcier*, opéra, - *Ouverture à grand orchestre*, - *Recueil de Romances*. Il a laissé aussi un ouvrage sur la composition.

On chercherait vainement dans les productions des musiciens dont je viens de parler, cette méthode provençale qui portait avec tant de vérité le caractère de la nation. Tel est l'effet de la centralisation dans les beaux-arts, que les compositeurs étouffant le génie national, ont étudié les maîtres étrangers pour en imiter le style, de sorte que leurs productions ne peuvent plus être nationales. La véritable musique marseillaise s'est réfugiée dans les champs et dans les hameaux. Mais ces observations ne prouvent qu'une chose, que les mœurs marseillaises ont éprouvé une révolution complète. Il n'en pouvait être autrement. Une cause qui est particulière à Marseille, se joint à la centralisation dans les beaux-arts, pour produire cet effet; Marseille devenue l'une des villes les plus considérables par son commerce, est entrée en relation avec les hommes de tous les pays, qu'elle accueille journellement dans ses murs, et qui sont eux-mêmes visités, dans l'intérêt de son négoce. La fréquentation continuelle de ces étrangers, soit dans son sein, soit chez eux, tend à une fusion dans le caractère, dans les mœurs et jusqu'à un certain point dans les coutumes; la réunion de la Provence à la couronne de France, donna aux mœurs marseillaises, une physionomie française, et ses relations avec tant de peuples divers préparent continuellement ses mœurs à recevoir un nouveau caractère, un caractère mixte, et qui participe des qualités que possèdent les divers peuples qu'elle fréquente.

Si Marseille doit à ses relations commerciales, le changement avantageux opéré dans le caractére de ses habitans, il est vrai de dire qu'elle est redevable à son goût particulier pour la musique et à ses succès dans la pratique de ce bel art, de l'aménité et de la politesse qui distinguent ses enfans. Qu'on ne s'y trompe pas, c'est à la musique seule qu'il faut attribuer cette amélioration morale. Cela peut paraître étrange à bien des personnes; mais celui qui sait observer partagera cette opinion, en remarquant que la musique a le pouvoir de calmer l'aspérité des mœurs de ceux qui l'entendent avec plaisir. Ce changement avantageux devait d'autant mieux s'opérer à Marseille que le goût de la musique est répandu parmi toutes les classes, et que toutes les classes la pratiquent avec la même ardeur. On ne célèbre aucune fête, soit publique, soit privée, soit religieuse, soit profane, que la musique n'y soit appelée et qu'elle n'en fasse les principaux frais. Dans la haute société, outre les concerts publics d'artistes et d'amateurs, d'amateurs seulement et le Cercle des Beaux-Arts, que d'écoles de musique n'y sont-elles pas établies, que de réunions musicales, multipliées sur tous les points, dans tous les instans, ne contribuent-elles pas à cet heureux résultat. Vient ensuite la musique théâtrale, où la population en entendant une musique enchanteresse accompagnée des prestiges de la scène, ouvre son ame aux impressions généreuses, et subit la puissante influence des sons. Le peuple n'est pas moins heureux. Il jouit à tous les instans des plaisirs de la mélodie et de l'harmonie. Les Sociétés d'ouvriers-musiciens qui y abondent animent cette joyeuse population et propagent le goût de l'art. Des corps de musique de beaucoup d'espèces y sont établis. Il en existe même qui sont composés uniquement d'instruments provençaux, tels que tambourins, etc.

Marseille a donné naguère à la France étonnée un exem-

ple frappant de l'amour qu'on y porte à la musique et de l'habileté des musiciens. On se rappelle encore la messe de *Requiem* de Mozart, exécutée l'année dernière en mémoire de BETHOWEN. 400 musiciens étaient réunis dans l'église des Prêcheurs. Pour la première fois on entendit à Marseille en cette occasion l'effet du lugubre *Tam-tam*. Ce formidable orchestre se fit remarquer non-seulement par le plus parfait ensemble, mais encore par le talent d'exécution.

Marseillais, conservez votre amour pour le plus beau des arts. C'est lui qui a développé les douces vertus dont vous portiez le germe. Rappelez-vous toujours qu'en doublant les jouissances de la vie, et qu'en contribuant au bonheur des peuples, la musique épure l'ame et adoucit le caractère des hommes. O Marseillais, ô peuple grand et généreux, tes relations étendues t'appellent à rendre ta ville la première ville commerçante de notre belle France, que la musique te rende le meilleur et le plus poli des peuples.

ÉTABLISSEMENT DE BIENFAISANCE.

Rapport (1) *sur les opérations de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance du département des Bouches-du-Rhône, pendant l'année* 1839, *par* M. Alexis Rostand, *Président du Conseil d'administration de cette Caisse, Membre honoraire de la Société de statistique.*

Messieurs,

Tous les hommes de bien, quelles que soient leurs opinions politiques, reconnaissent la grande utilité des Caisses d'Epargne; ils sont tous les jours plus satisfaits de leurs progrès, et ils sentent de plus en plus la nécessité de favoriser et de soutenir une institution dont les résultats attestent la sagesse et la solidité.

Il ne suffit pas à l'homme qui possède les biens de la fortune et qui sait en faire un bon usage, de venir au secours de ses semblables moins heureux, par le travail qu'il leur procure; il faut encore que, se méfiant de leur imprévoyance, il leur inspire le goût de l'économie et leur fournisse les moyens de pouvoir mettre en réserve une portion du fruit de leur travail, pour subvenir à leurs

(1) Ce rapport a été fait aux fondateurs de la Caisse d'Épargne du département des Bouches-du-Rhône, dans l'assemblée qu'ils ont tenue le 13 mars 1840, et a été ensuite communiqué à la Société de statistique, par son auteur, membre honoraire de la Société.

besoins, lorsque la maladie ou la vieillesse ne leur permettront plus de travailler.

Tel a été le but que se sont proposés les hommes bienfaisans, qui, comme vous, Messieurs, sont devenus les fondateurs des Caisses d'Epargne; par un des statuts de celle que vous avez fondée dans le département des Bouches-du-Rhône, vous avez chargé les administrateurs que vous avez honorés de votre confiance et de vos suffrages, de vous rendre annuellement compte de leurs opérations et de vous présenter l'état de situation de la Caisse.

C'est un devoir que l'administràtion n'a jamais manqué de remplir, et dont elle s'acquitte en ce moment avec d'autant plus de plaisir que la prospérité de l'établissement a dépassé ses espérances et les vôtres.

En 1839,

Il a été versé en	12703 art. d.	2257 dép. n.	2,557,234 75
En 1838,	122C6	2317	2,335,173 56
Différence en plus	497 en moins	60	222,061 19

En 1839,

Rembours. en	4303 art. dont	1829 liv. soldés	1,827,134 02
En 1838,	2755	1121	910,513 83
Différence	1548	708	916,620 19

Il est à remarquer au sujet de cet excédant considérable de remboursement, que l'année 1838 fut parfaitement paisible, qu'aucune cause ne produisit des demandes extraordinaires de retraits de dépôts, tandis qu'en 1839, il a été remboursé dans les seuls mois de février et de mars 709,258 fr. Ce qui n'est pas étonnant puisqu'à la même époque les remboursemens de la Caisse d'épargne de Paris égalaient et surpassaient même souvent la somme des dépôts. En définitive la recette des dépôts a excédé à Marseille, en 1839, la somme des remboursemens de 730,715 33.

Au 31 décembre 1838, le nombre des livrets était de.	5,026
En 1839, il en a été remis aux nouveaux déposans.	2,257
	7,283
Il a été soldé en 1839...........	1,829
Il reste en cours d'exercice le 31 décembre 1839.	5,454

Ces 5,454 livrets se placent ainsi qu'il suit :

Ouvriers.......................	2,220	5,454
Domestiques..................	1,477	
Employés et commis...........	354	
Militaires et Marins...........	311	
Mineurs......................	620	
Professions diverses...........	449	
Sociétés de secours mutuels.....	23	

Le bilan de la caisse ou soit sa situation, au 31 décembre 1839, est ainsi qu'il suit :

L'actif se compose :

1° Du capital d'une maison rue de la Darce, n° 14, évalué au prix d'achat à........	34,117 72
2° Des sommes placées à la caisse des dépôts et consignation....................	4,630,116 97
3° Des intérêts dûs pour 1839 par la caisse des dépôts..........	165,815 38
4° D'un reste en caisse en numéraire de..	3,458 15
Total de l'actif............	4,833,508 22

Le passif se compose :

1° Du solde dû aux dép. à Mars.	4,685,249 42	4,799,922 02
2° Du solde dû aux dép. à Aix...	114,372 60	
Il reste donc un capital libre et indépendant des dépôts de......................		33,586 20

Il y a sur ce bilan deux remarques à faire : la première,

c'est que les recettes et les dépenses ne datent que de 1832, tandis que la caisse a été fondée en 1821. A l'époque des évènemens de 1830, la presque totalité des déposans demanda son remboursement, et la caisse fut forcée de suspendre ses opérations pendant l'année 1831 ; elle ne les reprit qu'en 1832, et si l'on cumule la somme totale des dépôts effectués de 1821 à 1839 inclus, elle s'élève à 11,128,679 fr. 39 c. ; la seconde remarque concerne la maison qui n'est évaluée dans l'actif qu'à 34,117 fr. 72 c., prix d'achat ; et qui a acquis par la faveur des circonstances une plus value de 20,000 fr. au moins.

Le fonds de la dotation primitive de la caisse, qui ne s'élevait d'après l'acte constitutif qu'à la modique somme de 11,422 fr. et qui s'est successivement augmenté par les subventions du département et les souscriptions des particuliers, n'a jamais été entamé ; mais il se trouve représenté par la maison rue de la Darce, qui ne produit aucun revenu, étant occupée en entier par l'administration ; il ne reste donc pour payer les frais de bureau que la subvention du département, les souscriptions très rares des particuliers et les bénéfices des fractions de mois sur les intérêts alloués aux déposans. Les frais sont réglés avec économie, et une masse de 4,500,000 fr. a été remuée en 1839, par trois employés seulement et une dépense de 7,478 fr. 58 c. Les opérations devenant chaque jour plus compliquées, de nouvelles succursales étant à la veille de s'établir, et les déposans abusant de la faculté qui leur est accordée de faire transporter leurs dépôts d'une ville à une autre sans frais, sans même aucune interruption d'intérêts, il est difficile que nous puissions par la suite couvrir au même taux nos frais d'administration. Mais en cas d'insuffisance, nous comptons sur la continuation de la bienveillance de M. le Préfet et du Conseil général du département.

La loi du 5 juin 1835, qui a autorisé les déposans des Caisses d'Epargne à faire transférer leurs dépôts sur les caisses des départemens, a été dictée sans doute par un esprit de philantropie bien propre à encourager l'économie parmi les ouvriers et surtout les militaires. Appliquée aux autres classes, elle nous parait susceptible de beaucoup d'abus. Les ouvriers qui ne trouvent pas de travail dans une ville, transportent leur industrie dans une autre; les militaires sont dans le cas de changer de garnison, c'est donc rendre aux uns et aux autres un service signalé, que de leur faciliter les moyens de transporter gratuitement le fruit des économies qui attestent leur moralité et leur bonne conduite. Mais l'expérience a prouvé que des particuliers aisés qui ont des fonds à faire passer dans d'autres villes, s'y prennent à l'avance, déposent à la Caisse d'Épargne, et viennent ensuite par eux-mêmes ou par un fondé de pouvoirs réclamer un transfert de 2 à 3,000 francs. Ces avantages et ces abus devaient être signalés, mais la loi existe et doit être exécutée, quoique cette faculté de transfert occasionne des dépenses pour frais de commis, d'impression et une multitude de pièces à fournir, sans compter la correspondance journalière à entretenir soit avec les Caisses d'Epargne, soit avec les particuliers qui envoient des demandes de transfert. Nous convenons cependant que l'abus que l'on peut faire d'une loi si utile, ne doit pas en entraver l'exécution. Par exemple, les 2/3 des transferts sont demandés par des militaires qui sont excités par là à faire des économies et qui devenant capitalistes se trouvent engagés dans leur propre intérêt à soutenir l'ordre public et le gouvernement dépositaire de leur modique fortune. Un autre avantage immense pour cette classe de déposans, c'est de pouvoir placer sans frais, immédiatement et solidement, le prix des remplacemens militaires, qui autrefois était souvent dissipé en quelques semaines. Mais on le

répète, si la quantité des transferts augmente, surtout à Marseille où les régiments de l'armée d'Afrique opèrent leur embarquement et débarquement, il sera difficile de soutenir un surcroit de dépenses considérables, sans être obligé de recourir aux secours des administrations supérieures.

La Caisse succursale d'Aix a présenté cette année une augmentation de produits, et les premières recettes de 1840 promettent de plus grands succès pour l'avenir.

La succursale de la Ciotat, qui a commencé ses opérations, le 5 janvier dernier, s'annonce sous de bien heureux auspices, puisque le nombre des déposans est jusqu'à ce jour de 46 et la somme des dépôts de 38,870 fr.

La ville d'Arles a aussi manifesté le désir d'établir une Caisse d'Epargne succursale de celle du chef-lieu, mais aucune des formalités prescrites par le réglement n'ayant été remplie, c'est-à-dire la réalisation du fonds capital de dotation, la composition d'un conseil d'administration, le choix d'un caissier, etc., ce projet s'est trouvé momentanément ajourné, mais ne tardera pas à se réaliser. Ce qui portera à trois le nombre des succursales dans le département. Ces succursales occasionent à la vérité un surcroit de dépenses à la caisse centrale, mais cette considération est d'une faible importance, comparée aux bienfaits qu'elles doivent répandre, comme à la Ciotat, par exemple, sur une nombreuse population d'ouvriers et de marins qui comprendront bientôt les avantages qu'ils peuvent retirer d'une institution aussi philantropique.

Telles sont, Messieurs, les observations que nous avons cru devoir vous soumettre à la suite de l'exposé de notre situation financière.

Nous avions eu raison de vous dire en commençant ce rapport que la prospérité de notre Caisse d'Epargne avait dépassé nos espérances. Mais s'il faut juger des résultats

de l'exercice que nous venons de commencer par l'état de situation des comptes des mois de janvier et de février qui viennent d'être clôturés, notre établissement pourra figurer dans les premiers rangs des Caisses d'Epargne du royaume.

L'état comparatif de ces deux mois par lequel nous terminerons ce rapport, en sera la preuve :

Dépôts en janvier et février 1840.......	769,668	46
« « 1839.......	380,428	»
Excédant des dépôts en 1840.........	389,240	46
Remboursemens en 1840	310,504	16
en 1839	138,317	33
Excédant des remboursemens en 1840.	172,186	83

La moyenne des dépôts, pendant les mois de janvier et de février 1840, est donc de 96,145 francs par semaine.

COMMERCE.

De la Statistique dans ses rapports avec le commerce et surtout comme moyen contribuant à la prospérité de celui (celui de Marseille, par exemple) qu'on fait avec l'étranger; par M. Miège, *Consul de première classe, chargé de la direction de l'Agence du ministère des affaires étrangères, membre actif de la Société, etc.*

Messieurs,

Appelé par vos suffrages à faire partie d'une Société qui se distingue par la haute intelligence des hommes qui la composent et par l'utilité de leurs travaux, ce n'est pas sans éprouver un sentiment de crainte que je me présente devant vous. Jusqu'ici je n'ai, en effet, d'autre titre à cette faveur que le bienveillant témoignage de ceux d'entre vous qui ont bien voulu me prendre sous leur patronage et peut-être le souvenir subsistant encore à Marseille de quelques services rendus à son commerce dans une autre position.

Quand je parle de services, ce n'est pas, Messieurs, que je prétende m'en faire un mérite, car protéger le commerce et servir ses intérêts, c'est le devoir de ceux qui parcourent la carrière à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir; mais j'avais un motif particulier pour apporter une plus grande sollicitude dans l'accomplissement de ce devoir en ce qui concerne le commerce de Marseille. Ce motif, c'est une sympathie que vous comprendrez aisé-

ment lorsque vous saurez que, destiné d'abord au commerce par ma famille, c'est à Marseille que je suis venu en étudier les premiers élémens; que c'est encore à Marseille que j'ai contracté alliance avec l'une des familles les plus considérées; et que c'est dans cette même ville que j'ai transporté mon domicile politique dans la vue d'y exercer mes droits civils, de telle sorte que je puis me dire non-seulement l'un de ses citoyens, mais presqu'aussi l'un de ses enfans.

Ne vous étonnez donc pas, Messieurs, si j'attache un grand prix à une admission par laquelle vous honorez le concitoyen et vous recompensez le fonctionnaire d'un dévouement au pays, qui, pendant trente-sept années de services commencés à une époque où le patriotisme n'était pas une chimère, ne s'est jamais démenti, et permettez moi de vous offrir l'hommage d'une gratitude qui est aussi sincère que profondément sentie.

En m'associant à vos travaux, vous avez sans doute entendu vous donner un collaborateur zélé. Sur ce point, Messieurs, je m'abstiendrai de protestations, car mon passé vous répond de l'avenir.

Pour mon début, mon intention était de vous présenter, ainsi que le veut votre réglement, le résumé d'un ouvrage, fruit de sept ans de recherches et de travaux sur une île célèbre de la Méditerranée, dans laquelle j'ai résidé pendant douze ans, et qui, à une grande importance politique, joint cependant un certain intérêt commercial, mais pour faire ce travail il fallait grouper des chiffres que je ne pouvais extraire que du manuscrit et le manuscrit se trouve en ce moment à Paris, où il s'imprime. En attendant la publication de cet ouvrage dont j'espère pouvoir bientôt vous offrir un exemplaire; j'ai suppléé à l'analyse projetée par quelques mots qui n'étaient pas sans intérêt; mais se rapportant à une épo-

que dont la gloire, que l'on a vainement cherché à flétrir, est le seul trophée qui nous reste, il n'y avait pas là utilité réelle pour le présent et l'avenir. Permettez-moi de compléter l'obligation imposée à tout récipiendaire par vos statuts, en vous soumettant ici quelques considérations générales sur la statistique dans ses rapports avec le commerce et surtout comme moyen contribuant à la prospérité de celui qu'on fait avec l'étranger.

Prise dans ce sens, la statistique, Messieurs, est l'art :

1° De décrire physiquement un pays comme s'il était inhabité, ce qui comprend sa situation, son climat, son étendue, la division de sa superficie en terres cultivées et incultes, et les particularités de son sol ;

2° De faire connaitre sa population dans toutes ses divisions, ainsi que sa constitution physique, ses mœurs, son caractère, ses dispositions naturelles, son langage, ses costumes, ses maladies, ses usages et ses croyances ;

3° D'indiquer la manière dont le pays et les habitans sont gouvernés, ainsi que les institutions créées pour favoriser l'agriculture, l'industrie, le commerce et la navigation, ce qui embrasse tout le système administratif, judiciaire, religieux, militaire et scientifique ;

4° De détailler les travaux auxquels se livrent les habitans, les profits qu'ils en retirent, la part qu'ils en donnent à l'état, et l'emploi qu'il en fait, ce qui comprend l'agriculture, l'industrie, le commerce, la navigation et les finances ;

5° De faire l'exposé des principaux événements qui ont influé sur la condition de l'homme considéré comme citoyen.

Cet art, Messieurs, dont le but principal, est de régler le mouvement du commerce par la comparaison de celui de chaque nation, et par une juste apprécia-

tion du degré d'agrandissement ou de décadence, qu'il peut atteindre dans chaque pays par l'effet de l'influence du climat, de la fertilité du sol, des ressources de la population, de l'ascendant de son génie industriel et du pouvoir tutélaire de ses institutions, ne produit que des notions vagues, incomplètes et fausses, lorsqu'il est exercé sans une méthode qui embrasse l'universalité des intérêts publics et privés et qui coordonne les faits à mesure qu'ils sont constatés.

Il en est, Messieurs, de la Statistique, comme de l'économie politique sans laquelle on ne peut être ni négociant, ni homme d'état. La première de ces deux sciences, envisagée du point de vue sous lequel je viens de vous la présenter, prend un caractère d'utilité tel qu'elle devrait être l'objet de l'étude de tous ceux qui se destinent au commerce et aux fonctions publiques. Malheureusement il n'en est pas ainsi. Faute d'un plan général et commun, cette science est dédaignée, parce que ceux qui s'y livrent, ne produisent que des travaux isolés et bornés à des facultés purement individuelles qui ont bien leur mérite, mais qui ne peuvent éclairer ni le gouvernement ni le commerce, sur les voies à suivre et les moyens à employer pour faire prédominer, en toute chose, par de sages et bonnes directions, les intérêts du commerce national et ceux de la puissance publique.

Le manque de bons matériaux a contribué, Messieurs, peut-être plus qu'on ne pense, aux fautes que le commerce français prétend avoir été commises par le gouvernement, et dont il se plaint. Cette lacune ne peut être comblée qu'en adoptant un système de recherches fondé sur le travail industriel, ses ressorts matériels, la nature et la quantité de ses diverses productions, leur valeur décomposée de manière à présenter le prix de toutes les matières et de tous les travaux qui ont con-

couru à les former; l'organisation, la combinaison et la division de ces travaux; la part des productions reservées à la consommation locale et celle livrée à l'exportation; mais pour que le gouvernement et le commerce pussent trouver dans les résultats des recherches faites d'après ce système, les moyens de régler, l'un, son action, et l'autre, le mouvement d'une production proportionnée au besoin, il faudrait que ces résultats fussent consignés dans un plan général et commun; que tous ceux qui, par devoir, par nécessité ou par désir, soit de s'instruire, soit d'être utiles, se trouveraient, à l'intérieur et à l'extérieur, en position d'observer, fussent appelés à l'exécution, et que l'analyse des faits fut centralisée et livrée à la publicité.

Espérons, Messieurs, que tôt ou tard cet objet fixera l'attention du gouvernement, car nul doute que ce ne soit à un système correspondant adopté et suivi avec persévérance par son *Board of trade*, que l'Angleterre a dû de devancer tous les autres peuples dans les développemens que l'industrie générale a prise pendant le dernier siècle; de n'avoir rien tenté d'incertain; de voir ses plus hardies entreprises couronnées de succès; et de savoir mieux qu'aucune autre nation saisir les occasions, mettre à profit les circonstances et employer les meilleurs moyens.

J'ai parlé des plaintes du commerce. Permettez-moi, Messieurs, de revenir sur ce sujet.

Ce n'est pas devant des hommes aussi éclairés que je rappelerais les principes qui forment la base fondamentale du commerce; mais je crois qu'en France les masses n'ont encore qu'une idée imparfaite de la différence qui existe entre le commerce intérieur et le commerce extérieur; de la nature, de l'étendue et de l'usage du crédit d'un négociant; de ce qu'on appelle mouvement du com-

merce; des moyens de se procurer des débouchés; de ce qu'on entend par liberté du commerce; de la protection et de la surveillance qui lui sont nécessaires surtout à l'étranger et de sa direction. Ce sont là des matières dont l'enseignement aurait besoin d'être répandu, car, si l'on voulait aller au fond dès choses on trouverait peut-être que le défaut de connaissances suffisantes est la cause principale non-seulement de toutes les faillites, mais qui fait encore qu'à l'étranger on dispute à nos négocians le rang qui leur appartient par leur bonne foi dans les transactions et leur fidélité dans leurs engagemens.

Si donc des erreurs ont été commises par le pouvoir, ceux qui se livrent au commerce n'ont-ils fait aucune faute ?

Je pose la question sans chercher à la résoudre, car déterminer la part de blâme qui peut appartenir à l'une et à l'autre partie, ce serait sortir des limites d'un simple aperçu et entreprendre l'histoire du commerce.

Jusqu'ici, Messieurs, cette histoire qui exigerait d'immenses matériaux dont la réunion est difficile et un talent qui n'est donné qu'à quelques hommes privilégiés, n'a pas été faite; mais s'il se rencontrait un écrivain doué des qualités nécessaires pour s'élever à la hauteur du sujet, et assez courageux pour ne pas reculer devant un travail qui absorberait peut-être toute sa vie, il est probable que ce travail jeterait sur la question qui nous occupe, une grande lumière par la comparaison de la signification et de l'usage, chez les différentes nations commerçantes, de ces mots : *crédit, mouvement*, *liberté*, *protection* et *surveillance;* du caractère du négociant de chaque pays; de la part que chaque peuple s'est attribuée dans l'exploitation du commerce; des différens régimes auxquels cette exploitation a été soumise, et des résultats qu'ils ont procurés. Il est présumable aussi que, par cette

comparaison, on obtiendrait la preuve que si le commerce français n'a pas atteint un plus haut degré de prospérité, la faute ne doit pas en être exclusivement imputée au gouvernement. A l'appui de cette assertion je ferai quelques citations.

« Par suite de la direction que les guerres de la république et de l'Empire ont imprimée au commerce, les peuples ont compris que l'un des moyens les plus efficaces pour placer avantageusement leurs produits et se procurer ceux destinés à composer les cargaisons de retour, consistait à former, dans les lieux où s'opère cet échange, des établissemens nationaux. De tous les peuples commerçans, l'anglais est celui qui a employé ce moyen avec plus de succès, et la France celui qui l'a le plus négligé. Aussitôt qu'à Londres ou dans les principales villes manufacturières on entrevoit la possibilité de faire quelque part un échange avantageux, les premières maisons s'empressent d'y établir des succursales dotées d'un capital proportionné à la nature et à l'étendue des opérations auxquelles elles doivent se livrer et la direction en est confiée à des hommes qui joignent, à la connaissance des principes d'économie polique et des règles du commerce extérieur, l'habitude des affaires, la reserve qui attire la confiance, et un certain esprit d'observation. Ces succursales cessent-elles d'être utiles dans un lieu, on n'hésite pas à les transporter là où elles deviennent nécessaires; juge-t-on que dans un autre lieu dépendant de la même région commerciale, elles auraient besoin d'une sous-succursale, cet établissement secondaire est à l'instant formé, pourvu d'un capital suffisant et confié à un homme doué des qualités requises. C'est ainsi, Messieurs, que le négociant anglais force, en quelque sorte, son gouvernement à venir protéger les établissemens qu'il a formés sur les lieux où il fait le commerce. Le négociant

français procède différemment : il veut que le gouvernement lui ouvre le débouché, c'est-à-dire que la protection précède la prise de possession, comme si avant la formation d'établissemens nationaux sur les lieux, il y avait quelque chose à protéger ; mais ce n'est pas tout. Le gouvernement adhère-t-il à la demande, les succursales ne se forment point, ou si elles se forment, c'est avec lenteur, en nombre disproportionné aux besoins du commerce, avec des capitaux insuffisans et sous la conduite d'hommes dont souvent l'ignorance et la jactance font, non-seulement un contraste parfait avec l'aptitude et la prudence de leurs concurrens, mais éloignent encore les indigènes avec lesquels ils ont à traiter.

Puisque je suis amené, par mon discours, à parler de protection, permettez-moi, Messieurs, quelques mots sur l'institution créée pour l'exercer ; on aime à s'entretenir du régiment dans lequel on a servi et à faire connaître ses titres à l'estime de ses concitoyens.

La sécurité du commerce est fondée sur les lois et les usages du pays qui le fait et de celui chez qui on le fait, ou sur des traités qui dérogent à ces lois ou à ces usages. De là dérive pour les gouvernemens le droit d'une surveillance et d'une protection sans lesquelles le commerce ne saurait prospérer. Ce droit les oblige à défendre et faire respecter leurs nationaux ; à veiller à ce qu'on ne viole pas à leur égard, soit la justice naturelle, soit les dispositions ou les formes établies par les lois ; à réclamer en leur faveur les avantages stipulés par les traités et à les en faire jouir ; à solliciter pour eux toutes les facilités qui, n'étant pas accordées par les traités, peuvent néanmoins être données sans porter atteinte aux lois, aux usages et aux intérêts du pays ; à leur faire rendre bonne et prompte justice dans les affaires dont la décision appartient soit aux agens

de la nation préposés à cet effet, soit aux autorités locales; à écarter tous les obstacles qui peuvent nuire aux progrès du commerce en général et gêner les opérations particulières du négociant, enfin à suivre le commerce dans sa marche et ses développemens et à appeler, non seulement l'attention du gouvernement sur ce qui peut lui nuire ou le favoriser, mais encore sur ce qui peut compromettre les relations inter-nationales et par conséquent intéresser la sureté de l'état. Cette mission n'est pas facile, car, se rattachant à toutes les branches d'administration publique, elle exige des connaissances étendues et variées, de la pratique, de l'expérience, du tact dans le maniement des affaires, et un véritable sentiment de la dignité nationale; dans la conduite cette prudence et cette réserve qui forcent la considération et donnent du poids aux représentations; enfin ce dévouement qui fait surmonter le découragement que l'on éprouve souvent en présence des difficultés et même des calomnies. Pour la remplir tous les gouvernemens se font représenter, par des agens auxquels ils confèrent le titre de consuls avec des pouvoirs plus ou moins étendus. Chez la plupart des nations ces pouvoirs sont fort restreints et même fort incertains; mais en France ils reposent sur des lois qui placent les consuls français dans une catégorie particulière, en ce sens qu'indépendamment des attributions précédemment énoncées elles leur délèguent l'autorité nécessaire pour exercer les fonctions de notaire ainsi que celles d'officier de l'état civil et prononcer, dans certains cas et certains pays, des jugemens en matière civile, commerciale et de police correctionnelle. Sous l'empire du système commercial établi dans le Levant par Colbert, ces agens ont rendu des services dont Marseille n'a sûrement pas perdu le souvenir; mais le temps, qui n'épargne rien, a détruit tout ce que le génie de ce grand

homme avait créé, et lorsque après vingt-cinq années de guerre pendant lesquelles la France repoussée de toutes parts s'est dédommagée sur son agriculture et son industrie, dont les progrès furent, lors de la paix, un objet de surprise et d'envie pour toutes les nations, on fut forcé de reconnaitre que l'institution était un instrument rouillé qui ne se trouvait plus en harmonie avec la législation du royaume et la nouvelle direction du commerce. On a tenté d'y rémédier, en 1833, par une série d'ordonnances qui, aux règles devenues impraticables ou inutiles, en ont substitué d'autres reconnues nécessaires. On pouvait faire mieux; mais ce n'était pas chose facile que de refaire l'ouvrage de Colbert. Cependant, telles qu'elles sont, ces ordonnances renferment de notables améliorations dont le commerce de Marseille a pu déjà apprécier les avantages. Pour que le corps consulaire put répondre à ce qu'on est en droit d'exiger de lui, il faudrait qu'il fut secondé par le commerce lui-même; mais pour la plupart du temps les consuls ne trouvent que résistance et mauvais vouloir à l'étranger et injustice à l'intérieur de la part des nationaux. Ces agens obtiennent-ils ou font-ils ce qu'on leur demande à tort ou à raison? ils n'ont fait que leur devoir et c'est à peine si on leur en sait gré; se refusent-ils à intervenir dans des réclamations mal fondées, ou survient-il une circonstance quelconque dans laquelle on suppose qu'ils n'ont pas agi comme on l'aurait désiré? On les fait passer sans examen, sans explication, sous les fourches caudines.

Après cette longue digression que je vous prie de me pardonner, je reviens à mon sujet dont cependant je ne me suis pas trop écarté puisqu'il résulte de ce qui vient d'être dit sur le corps consulaire que le commerce agit, à son égard, dans le sens inverse de son intérêt et que le gouvernement a laissé inachevée l'œuvre qui avait pour

objet de rendre l'institution à sa destination primitive.

Depuis quelques années on parle en France de la liberté du commerce, et cette doctrine prêchée par les apôtres de l'Angleterre ne laisse pas d'y faire des prosélytes, non pas parmi les hommes d'État, mais parmi les négocians. Si ceux-ci parvenaient à faire partager leur illusion au gouvernement, on ne manquerait pas de lui en attribuer les résultats désastreux et cependant la responsabilité en appartiendrait au commerce. J'ai vécu, Messieurs, pendant douze ans dans une colonie anglaise, et j'en suis revenu avec cette conviction que l'alliance des deux nations les plus puissantes et les plus civilisées, est la plus sûre garantie de la paix du monde et que, pour la conserver, la France doit s'imposer tous les sacrifices qui peuvent se concilier avec son honneur et son intérêt, mais rien au-delà. En matière de liberté commerciale, tant que l'Angleterre ne joindra pas la pratique à la théorie, je dirai : méfiez-vous d'une rivale qui vous conseille de suivre une ligne opposée à celle qu'elle a constamment suivie et qui a porté son commerce à ce haut degré de prospérité qu'il a atteint.

Le gouvernement mieux avisé, a substitué au système de prohibitions, celui des taxes protectrices, qui, sans exclure la concurrence, permet de la soutenir. Ce système, dont le commerce ressent déjà les effets, est le seul qui convienne à la France. On peut reprocher, sans doute, au gouvernement de n'avoir pas de prime-abord poussé plus loin l'abaissement de quelques taxes et d'en avoir maintenu d'autres qui équivalent à une prohibition ; mais en entrant dans une voie où tout l'art consiste à régler les taxes de manière à maintenir, entre l'industrie nationale et l'industrie étrangère, une balance telle que la première y trouve encore un encouragement à persister dans ses efforts pour l'emporter sur la seconde, il était

permis d'avoir de la défiance, et cette défiance dont on a fait un crime a gouvernement méritait cependant plus d'indulgence, car dans un règlement de taxes où la moindre erreur pouvait avoir des conséquences funestes, la prudence voulait qu'on s'en remit à l'expérience. De nouveaux dégrèvemens conseillés par celle-ci ont déjà eu lieu, d'autres se préparent et tout fait présager que bientôt le commerce français pourra lutter avec avantage.

Sous ce nouveau régime, qui ne demande que paix extérieure et tranquillité intérieure, le commerce de Marseille, Messieurs, est appelé à de hautes destinées dans lesquelles son intérêt se trouve uni à celui de la France tout entière; mais ces destinées ne peuvent s'accomplir qu'à des conditions qui, en Angleterre, se réaliseraient par l'esprit d'association, et le gouvernement n'y entrerait que pour l'exercice de son droit de surveillance et de contrôle; mais en France il n'en est pas de même. L'esprit d'association n'y a pas encore pris racine et l'on veut que le gouvernement fasse ou contribue. Au milieu de ce conflit, on enfante projets sur projets et en définitive on reste stationnaire pendant que les autres nations marchent. Est-ce au gouvernement, à l'autorité locale, au commerce qu'il faut s'en prendre? mais le gouvernement, malgré les immenses moyens dont il dispose, ne peut pas tout entreprendre, et d'ailleurs assiégé par l'intérêt personnel ou de localité qui tend toujours à se substituer à l'intérêt général, il est souvent forcé de céder ou de s'arrêter pour donner le temps à l'opinion publique de se prononcer et de remettre les choses à leur véritable place. Pour l'autorité, partout aujourd'hui elle déploie capacité, énergie et bon vouloir, et à Marseille plus qu'ailleurs, c'est un témoignage qu'on se plait à lui rendre, et qu'on ne peut lui refuser sans injustice; mais entravée par les formalités interminables prescrites par nos lois,

elle est forcée, malgré elle, de compter ses pas. Quant au commerce, au lieu de se réunir, il se divise, sur chacune des questions qui se présentent, en coteries qui se nuisent entre elles et perd ainsi un temps précieux; de plus au lieu d'agir par ses propres moyens il veut que le gouvernement lui ouvre ses caisses ou en d'autres termes que la France entière contribue à l'exécution des projets qui n'intéressent souvent qu'une portion de son territoire et de sa population.

C'est ainsi, Messieurs, qu'un an s'est écoulé depuis que les Chambres ont voté les fonds nécessaires pour élargir, approfondir et assainir le port de Marseille, et que l'on en est encore à l'enquête d'expropriation.

C'est encore ainsi qu'en ce qui concerne la rapidité des communications, il n'est plus question du chemin de fer de Marseille à Lyon, et que, pendant que l'on projette le canal qui doit joindre cette ville au Rhône, ainsi que la rectification du cours de ce fleuve, Trieste s'empare du commerce de transit.

Pour la navigation à la vapeur, c'est autre chose: pendant longtemps le commerce de Marseille a borné la sienne aux côtes d'Italie, et ce n'est que depuis quelques années qu'il l'a étendue à celles d'Espagne; mais il n'a pas osé la pousser en Orient, sur les points de ses transactions les plus importantes; ou du moins il ne l'a tenté que lorsque le gouvernement a annoncé l'intention d'établir un service de correspondance avec le Levant, et seulement parce qu'il y a vu un fret à gagner. La question de haute politique qui dominait l'entreprise et qu'il n'avait pas aperçue, fit rejetter son projet. Cette question politique ne permet pas sans doute au gouvernement de se désister; mais il viendra un temps où peut-être il pourra le faire sans inconvéniens et, en attendant, le commerce, qui aurait dû suivre la route tracée, ne fait rien pour se

mettre en mesure de recueillir cette succession qui passera entre les mains des étrangers.

Cependant l'expérience n'a pas été perdue, car les avantages, que le commerce de Marseille retire d'une prompte communication avec le Levant, lui ont fait comprendre ceux qu'il retirerait d'un service établi avec les pays transatlantiques. Ne voulant pas se préparer de nouveaux regrets, il a sollicité, dès qu'il en a été question, la ligne qui devait lier la France à la Nouvelle-Orléans, en y rattachant l'Espagne, les Antilles et le Mexique, et il s'est mis en mesure de l'obtenir en faisant un appel à l'esprit d'association. C'était la première fois, si je ne me trompe, qu'un semblable appel était fait à Marseille. Vous savez, Messieurs, de quelle manière il a été entendu et ce qu'il a produit. Aucun des hommes qui, par leur intelligence, leur position ou leur fortune, pouvaient concourir à imprimer le mouvement, n'a fait défaut. Les fonctionnaires publics mêmes ont tenu à honneur de figurer parmi les souscripteurs. C'est que pour eux il y avait là une question de patriotisme; c'est que pour tout le monde il y avait conviction qu'à l'intérêt de Marseille se joignait celui du pays en général; c'est qu'il était démontré qu'en faisant subir quelques rectifications au projet et aux calculs présentés, l'exécution était possible et le succès certain, c'est qu'enfin il y avait confiance dans les hommes honorables qui s'étaient mis à la tête de l'opération. Tout a été dit sur les considérations qui devaient assurer à Marseille la ligne de la Nouvelle-Orléans et du Mexique. Nonobstant elle est condamnée à la partager avec Bordeaux. Quelle est la cause de cette étrange décision? On l'ignore. Le fait seul est connu et tout le monde avec juste raison s'en étonne. Toutefois rien n'est désesperé, la cause a encore deux degrés de juridiction à parcourir et la sentence rendue en première instance

peut être réformée. Si elle ne l'est pas, ce sera plus qu'une faute, ce sera un malheur, car on n'aura pas relevé le commerce de Bordeaux du fâcheux état de décadence dans lequel il se trouve et on aura sacrifié l'intérêt général du pays au désir de lui rendre la vie. En voyant le mal qui est inévitable, on voudra revenir et il ne sera plus temps parce que les nations rivales et surtout l'Angleterre auront profité de la faute.

Pour faciliter les opérations d'embarquement et de débarquement, il a été proposé de former des doks. Divers projets ont été élaborés et leurs auteurs sont en instance pour obtenir l'approbation ou le concours du gouvernement. Celui-ci flotte dans l'incertitude parce qu'au milieu de tant de projets et de réclamations, il ne sait à quoi se décider.

Ainsi, Messieurs, vous le voyez, le reproche, que le commerce adresse au gouvernement avec justice dans certaines circonstances, peut lui être renvoyé avec la même équité dans d'autres circonstances.

Ce différent se rait sans conséquence s'il n'exerceait une fâcheuse influence sur les mesures ou les entreprises dont dépend la prospérité commerciale et si cette influence ne se trouvait pas agravée par une lutte perpétuelle entre l'intérêt général et l'intérêt particulier ou local qui, sans s'inquieter du dommage qu'il va causer et dont il ressentira plus tard les atteintes, finit souvent par l'emporter en parlant plus haut, en agissant plus vigoureusement et en dénaturant les faits.

En Angleterre le commerce marche d'accord avec le pouvoir pour tout ce qui touche à sa prospérité, et l'intérêt privé ou local se tait devant l'intérêt général; aux États-Unis il fait tout ou presque tout par lui-même; en France il y a lutte incessante et cette lutte paralyse tout. Cependant l'essentiel est de marcher parce que le mou-

vement est la vie du commerce et que, pour la lui conserver, *il* vaut mieux faire mal que faire lentement ou pas du tout. Ne vaudrait-il donc pas mieux s'entendre et réunir ses efforts et ses moyens pour atteindre un but profitable à tous?

Quand le danger est commun on se réunit pour y faire face ; mais il n'y a, Messieurs, que la conviction qui puisse produire un pareil accord et cette conviction ne peut résulter que d'une connaissance exacte de la situation industrielle et commerciale des autres nations, de leurs ressources et des moyens qu'elles ont employés pour se les procurer. Les Sociétés de statistique peuvent donc beaucoup pour remédier au mal ; mais pour cela il faudrait :

1° Que leurs recherches ne fussent pas bornées aux départemens où elles siègent et qu'elles fussent étendues aux pays étrangers divisés par régions commerciales réparties entre les Sociétés ;

2° Que ces recherches fussent faites d'après des instructions concertées entre les différentes Sociétés, de manière que les résultats pussent s'encadrer dans un plan convenu ;

3° Que communication des instructions et du plan fut donnée à tous ceux qui voudraient se livrer à des recherches sous la condition de remettre ou faire parvenir leurs travaux à la Société qui leur aurait ainsi fourni les moyens de les exécuter ;

4° Qu'une correspondance fut suivie entre les Sociétés départementales ;

5° Qu'à la fin de cinq années les renseignemens obtenus et classés suivant le plan convenu, fussent transmis à la Société générale qui serait chargée d'en dresser le résumé et de le faire publier en se conformant au plan pour la division et la classification des matières.

Je livre, Messieurs, cette idée à vos méditations et, si vous jugiez que son adoption pût être utile au pays, vous penserez sans doute qu'il serait digne de vous de prendre l'initiative.

NAVIGATION.

Rapport sur le produit de la Pêche, à Marseille, de 1823 à 1840; par M. J. LOUBON, *Adjoint de la Mairie de Marseille, Membre actif de la Société.*

Messieurs,

Appelés à recueillir des documens sur tout ce qui peut intéresser Marseille, afin de pouvoir ensuite les comparer entr'eux et en tirer des inductions profitables, vous attacherez peut-être quelque prix à la connaissance de la quantité en poids métrique du poisson frais qui a été reçu dans notre cité depuis 1823 jusques à ce jour, et qui a été ou consommé à Marseille, ou expédié dans les environs, ou consacré à la salaison. Notre tableau se compose de tout ce qui a été pesé. Il comprend donc tout le tribut que la mer nous a offert dans ce genre.

La période de 17 ans que comprend ce travail présente des variations très grandes dans ce produit de la pêche. La moindre quantité a été celle de l'année 1832, elle n'a atteint que le chiffre de 926,570 kilogrammes, et la plus forte, qui appartient à l'année 1825, s'est élevée à celui de 2,856,750 kil. De 1825 à 1826, le chiffre est resté le

même ; en 1827, il y a eu décroissance jusques en 1832. De 1833 à 1837 inclusivement, la pêche a été progressive. L'année 1837 a été même, après celle de 1825 toutefois, l'année où l'on a pesé le plus de poissons. Le chiffre s'est élevé à 2,473,830 kil. Le choléra n'a pas été un obstacle à la multiplication des poissons ni à leur abord dans nos parages.

Voici le tableau détaillé des 17 années :

En 1823, il a été pesé...	1,491,250 kil.
1824................	2,004,400.
1825................	2,856,750.
1826................	1,530,050.
1827................	1,534,600.
1828................	1,342,550.
1829................	1,215,250.
1830................	1,281,310.
1831................	1,175,660.
1832................	926,570.
1833................	1,449,950.
1834................	1,711,800.
1835................	1,736,950.
1836................	2,183,750.
1837................	2,473,830.
1838................	2,203,170.
1839................	2,127,165.

Il vous fut fourni dans le temps (1) un tableau qui se rattachait aux années de 1811 à 1814 inclusivement. Le recouvrement du droit de pesage n'ayant pas été effectué en 1815, et ce droit étant resté sans effet pendant les années suivantes jusques et compris celle de 1822, des

(1) Voyez page 61, tome I[er] du Répertoire des travaux de la Société.

documens n'ont pu être obtenus pour ces années-là, mais ils sont complets pour les années qui ont suivi celle de 1822 jusques à ce jour. L'état qui vous avait été communiqué pour les 4 années, 1811 à 1814, n'amenait qu'à une quotité moyenne de 1,178,775 kil., tandis que le tableau du poisson frais pesé depuis 1823 jusques à 1839, tableau que je vous présente (pour une période de 17 ans) forme une moyenne de 1,720,882 kil. par année. Ce serait le produit annuel de la pêche à Marseille et ce résultat indique un accroissement notable dans ce tribut de la mer.

SECONDE PARTIE.

Tablettes statistiques. — Statistique universelle.

Rapport, *par* M. Saint-Ferréol, *sur un ouvrage intitulé : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères*, *pour l'année* 1837.

Messieurs,

L'administration des Douanes a toujours fait dresser le relevé des importations et des exportations qui se sont effectuées dans le royaume ; mais ces relevés étaient très imparfaits. Ils se bornaient à présenter le tableau des quantités de marchandises importées et exportées et le montant des droits perçus. C'était, en peu de mots, l'état de recette d'une de nos branches de revenu renfermant les élémens des perceptions.

Plus tard, le besoin de connaître l'importance du mouvement commercial, et d'étudier les causes de sa fluctuation, a réclamé des développemens dans la rédaction de ces états. On ne s'est plus contenté de savoir combien il a été perçu de droits sur telle espèce de marchandise, on a désiré connaître pour chaque espèce de produit importé, combien il en est arrivé, qu'elle est son origine, quel a été son mode de transport, combien il en a été livré à la consommation, enfin ce qu'est devenu le surplus.

Des détails analogues ont été demandés pour les exportations.

Delà est née la rédaction d'un état plus complet et plus détaillé ; il présente, pour chaque espèce de produit, le total général des importations et des exportations, avec indication de l'origine ou de la destination et du mode de transport. C'est ce qu'on appelle *Commerce général.*

L'indication que le même état donne des quantités importées et livrées à la consommation, et de celles qui, exportées, ont été prises aussi à la consommation, forme un chapitre distinct intitulé : *Commerce spécial.*

Les marchandises importées n'étant pas toujours en totalité livrées à la consommation, il y a alors sur nos besoins un excédant d'importation dont on a désiré connaître l'importance et suivre l'emploi, et de là est née la création de deux chapitres qui concernent les mouvemens de nos entrepôts et du transit. Ces chapitres renferment des détails précieux qui permettent d'étudier utilement ces deux branches de notre mouvement commercial.

Il n'était pas possible d'apprécier la part que notre marine prend dans le transport maritime des produits de notre commerce, sans établir un parallèle avec les transports opérés par la marine étrangère. Ce besoin a fait ouvrir un chapitre qui traite de la navigation.

Mais les améliorations que je signale et quelques autres n'ont été introduites et perfectionnées que peu à peu. Les divers chapitres auxquels elles ont donné naissance forment un corps d'ouvrage que l'administration des Douanes publie annuellement sous le titre de : *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères.*

Ainsi que j'ai eu l'avantage de l'exposer dans le rapport inséré à la page 409, tome 2 du *Répertoire de nos travaux*, ce fut en 1818, pour la première fois, que la publication

officielle de ce tableau fut autorisée : elle était alors encore très imparfaite, et ce n'est que progressivement qu'elle est parvenue à présenter les détails que j'ai signalés plus haut et qui en font aujourd'hui un corps d'ouvrage à consulter.

C'est ce tableau dressé pour l'année 1837 que j'analyse conformément à vos désirs.

Il présente, ainsi que ceux qui l'ont précédé depuis quelques années, des divisions qui traitent séparément de notre navigation, de notre commerce d'importation et d'exportation, du transit et des entrepôts.

DE LA NAVIGATION.

Le nombre des navires à voiles entrés en 1837, en France, s'élève à 98,269, jaugeant ensemble 4,487,805 tonneaux.

Marseille a participé à ce mouvement pour 6,342 navires, du port de 630,300 tonneaux. La proportion est de 0,14.

Les navires sortis du royaume, dans la même année, sont au nombre de 98,171, du port de 4,559,224 tonneaux. La part de Marseille est également de 0,14.

Le mouvement de la navigation se divise comme il suit :

Navigation faite concuremment avec le pavillon étranger.

Navigation réservée aux seuls navires français.

Je ne m'occuperai que du premier de ces deux modes.

La navigation faite concurremment avec l'étranger, a employé à l'entrée, 14,842 navires, jaugeant ensemble 1,438,706 tonneaux. La part de Marseille s'est élevée à 2,762 navires, formant 372,803 tonneaux, c'est-à-dire, en tonnage, à 0,26.

Le nombre des navires sortis balançant chaque année, à très peu de choses près, celui des navires entrés, je me dispense d'en donner ici le chiffre exact. Il me suffit d'exposer que Marseille y a participé pour 0,27.

DU COMMERCE D'IMPORTATION.

La masse des marchandises importées en France, en 1837, est évaluée par le tableau que j'analyse, comme il suit :

Par mer.........	543,397,880 fr.
Par terre........	263,822,085
Total du commerce général..	807,219,965 fr.

La valeur des marchandises livrées à la consommation, s'élève à.............. 569,125,076 fr.

Le surplus a été, partie expédié en transit, partie mis en entrepôt.

Je regrette beaucoup de ne pouvoir déterminer, ainsi que je l'ai fait pour la navigation, dans qu'elle proportion Marseille a participé au commerce d'importation; mais si l'on prend pour base de rapport celui pour lequel cette ville est comprise dans sa part de navigation, on peut évaluer à 141,432,428 fr. les importations effectuées dans son port.

DU COMMERCE D'EXPORTATION.

La valeur des marchandises exportées s'est élevée à 758,097,450 fr., savoir : 522,363,867 fr. sortis par mer, et 235,733,583 fr. transportés par terre. La consommation intérieure n'a concouru à l'exportation que pour 514,370,635 fr. : le surplus provient du transit et des entrepôts.

DU TRANSIT.

Le commerce de transit par les avantages réels qu'il présente, devait nécessairement fixer l'attention de l'administration des Douanes; aussi celle-ci lui a-t-elle ouvert un chapitre dans lequel on remarque que 30,229,419 kil. de marchandises diverses, représentant une valeur de 147,569,545 fr., ont traversé la France en tout sens. Marseille a participé au transit pour 0,25 centièmes en poids; ainsi on peut évaluer à 36,392,386 fr. la part afférente à Marseille.

Je dois vous faire remarquer, Messieurs, que la majeure partie des marchandises expédiées en transit étant imposée au poids net, c'est ce même poids qui est indiqué sur les états de Douane, ainsi on peut évaluer à 8,675,000 kilog. le poids des marchandises de transit que le roulage a vu passer par Marseille en 1837.

DES ENTREPÔTS.

Le régime des entrepôts est un bienfait immense. Il suspend la perception des droits sur les marchandises que la consommation n'emploie pas immédiatement. Il appelle les cargaisons étrangères dans nos ports. Il présente sur nos marchés de grands approvisionnemens qui maintiennent l'abaissement des prix et qui préviennent les disettes. Il donne à nos fabricans et à nos consommateurs la facilité d'assortir en tout temps et promptement leurs approvisionnemens. Il procure enfin de grands bénéfices par la manipulation des marchandises et la location des immeubles. Considérés sous ce point de vue les entrepôts méritaient un chapitre spécial.

Le poids des marchandises restant dans les entrepôts, au 31 décembre 1836, réuni à celui des entrées en 1837, s'est élevé à 765,022,010 kilog, représentant une valeur de 634,213,788 fr. Il est sorti des mêmes entrepôts, à toute destination 560,710,569 kilog. formant une valeur de 483,113,398 fr., de sorte qu'il restait au 31 décembre 1837, 204,311,441 kilog. évalués à 151,100,390 fr.

Le solde des entrepôts à Marseille au 31 décembre 1836, augmenté de ce qui est entré en 1837, présente un total de 310,711,312 kilog., dont la valeur est de 203,186,891 fr. Ce chiffre comparé à celui du mouvement général de nos entrepôts en France, indique que Marseille a participé à ce mouvement dans le rapport de 0,31 du poids. La sortie des mêmes entrepôts de Marseille pendant la même année 1837, s'est élevée à 228,632,748 kilog., d'une valeur

de 150,071,168 fr. Ce mouvement est à celui de la sortie de tous nos entrepôts dans le rapport, en poids, de 41 centièmes. C'est ainsi qu'on le voit participer pour une large part dans les bénéfices que procurent les entrepôts.

Rapport de M. Dieuset, *membre actif, sur un ouvrage intitulé : Annuaire Administratif, Statistique et Commercial du département de la Corse, pour l'année* 1840.

Messieurs,

Vous m'avez chargé de vous faire un rapport sur un petit Annuaire administratif, statistique et commercial du département de la Corse pour l'année 1840, dont l'éditeur a bien voulu vous faire hommage.

J'ai accepté avec empressement cette commission parce que tout ce qui a rapport à la Corse excite en moi un vif sentiment de sympathie.

N'allez pas croire, Messieurs, que je veuille faire ici de la politique sentimentale parce que ce pays a été le berceau d'un grand homme, et que la France lui prépare dans le moment actuel un tombeau digne de son nom immortel ; j'aime la Corse pour elle, pour ses sites, ses beautés naturelles, et surtout pour cette fierté un peu sauvage qui peut égarer ses habitans, mais les place toujours dans une position digne, telle que soit d'ailleurs celle à laquelle ils appartiennent.

J'ai encore connu ce pays dans l'enfance de la civilisation ; le corse obligé de lutter sans cesse contre ses oppresseurs, n'a pu respirer que sous la puissance française et s'il n'a pas encore adopté, particulièrement dans les montagnes, tous nos usages et l'urbanité de nos mœurs, du moins s'efforce-t-il de nous suivre et saura nous atteindre, lorsque les lumières que donne une éducation suivie seront plus à sa portée quelles ne l'ont été jusqu'ici, lorsqu'enfin il sentira que le vrai point d'honneur est autre

que celui que lui conseille la haine envenimée qu'il porte à son ennemi.

Un annuaire, c'est peu de choses sans doute pour vous, mais pour moi c'est beaucoup plus qu'une simple production, c'est la preuve que les esprits tournent aux choses utiles et méthodiques, dans un pays où il y a peu de temps encore on ne s'occupait qu'à soigner des armes, en apprenant à les manier avec habileté et justesse.

Rien n'a été oublié dans celui de la Corse, l'éditeur fait observer que tous les départemens de la France en possèdent un et même plusieurs, que presque toutes les villes du royaume ont leurs guides ou indicateurs et que c'est ainsi que s'acquièrent les connaissances locales, que les relations s'établissent, que les communications se simplifient.

Il a pensé, avec raison, qu'au moment où le gouvernement s'occupe de la Corse d'une manière si bienveillante et si généreuse, qu'au moment où cette île, appréciée à sa juste valeur, attire à elle l'attention de grands capitalistes, une publication devenait indispensable et devait exciter un haut intérêt, aussi l'a-t-il entreprise dans l'espoir que le public apprécierait ses efforts, auxquels, Messieurs, vous ne serez pas les derniers à applaudir.

Cet annuaire offre donc à la fois les noms des hauts dignitaires du royaume et des premiers fonctionnaires du département. L'organisation militaire de la 17me division pour toutes les armes, la composition de la gendarmerie départementale et du bataillon des voltigeurs corses, les noms des généraux, colonels, lieutenans-colonels et des chefs de bataillons en retraite. L'ordre judiciaire, ainsi que l'ordre ecclésiastique dans tous leurs degrés, l'ordre administratif dans les siens, avec la récapitulation de la population qui, aujourd'hui, se trouve être de 207,889 ames.

Les diverses administrations financières n'y sont point oubliées, ainsi que celles de la marine et de la santé.

L'instruction publique surtout doit fixer l'attention : il existe enfin une académie en Corse, deux collèges, un à Ajaccio, l'autre à Bastia. A Corté brille l'école dotée par le général Paoli, autre grand homme auquel il ne manquait qu'un empire pour étonner les nations ; 261 instituteurs primaires établis dans autant de communes préparent à des connaissances plus élevées ces imaginations ardentes, qui aspirent aux palmes immortelles que le génie fait croître et offre en recompense à ceux qui se rendent dignes de les cueillir. Enfin, Messieurs, un grand et un petit seminaire ont été créés à Ajaccio pour que le clergé corse, autrefois ignorant parce qu'il était livré à lui-même, apprenne tout ce que ses fonctions ont de sainteté et de noblesse, pour qu'il devienne enfin l'émule du clergé gallican, si renommé par son savoir, son austérité et sa modestie.

Tous ceux qui connaissent la Corse applaudiront avec force à toutes ces institutions, ils savent que le grand moyen de la civilisation, l'instruction, ne pouvait s'acquérir pour les habitans de l'île entièrement négligés sous ce rapport que sur le continent, et n'était par conséquent reservée qu'à la fortune ; de là la nécessité pour les familles pauvres de se ranger sous le patronage des riches et de former ces alliances qui ont été quelquefois si funestes et si contraires à la tranquillité du pays ; aujourd'hui les lumières se répandant dans toutes les classes, elles redresseront à la fois la pensée et les mœurs, elles seront un moyen de régénération qui n'a point encore été tenté et qui, dirigé par une religion bien entendue, aura une influence heureuse et constante sur l'esprit d'hommes que la nature a doués d'une perspicacité peu commune et d'une tenacité qui conduit aux grandes choses.

L'annuaire après avoir donné la liste des principaux propriétaires non employés et des principaux commerçans de la Corse, donne une notice détaillée des eaux minérales et thermales dont la nature a enrichi cette île. Il cite en premier lieu celles d'Orezza, qui sont minérales, éminemment gazeuses et limpides au sortir de leurs sources au nombre de deux, elles sont efficaces contre les affections chroniques de l'estomac, les obstructions, l'hysterie, etc. Il y va assez de malades, mais malgré leurs vertus elles manquent d'un établissement et se prennent en plein air et sous le feuillage de chataigniers.

2° Les eaux thermales de Guagno s'alimentent aussi par deux sources, l'une dite le Caldone, donne 52 litres d'eau à la température de 40 degrés de Réaumur par minute, l'autre Degli-Occhi ou de Saint-Antoine en donne seulement 7 à la température de 28° seulement. Leur découverte est fort ancienne. Il y a un établissement assez bien distribué qui a été construit aux frais du département et un hôpital militaire. La saison ordinaire commence vers le 1er juin et se prolonge jusqu'en septembre. Le nombre des baigneurs y compris les militaires s'élève annuellement et en terme moyen à 650. Le prix des bains et des douches est tarifé à 30 cent. dans les petites cellules, et à 10 cent. dans les autres pièces.

Ces eaux sont chaudes, claires, transparentes et onctueuses au toucher, leur odeur celle des œufs durs, leur saveur assez douceâtre et nauséabonde; prises en boisson, en bains et en douches, elles dégagent, raniment le principe vital, régularisent toutes les excrétions, facilitent et aident la circulation du sang dans les plus petits vaisseaux, ainsi que la circulation plus lente de la lymphe, elles adoucissent et purifient les humeurs et détergent les plaies, auxquelles on peut les appliquer par douches, lavemens et injections.

3° Les eaux thermales de Pietra-Pola, dans le voisinage de l'ancienne ville d'Aleria, s'alimentent par 7 sources principales, dont 4 ont une température de 45° de Réaumur, deux 35° et une 28°. Leur découverte remonte à la plus haute antiquité, les bains paraissent avoir été bâtis par les Romains à en juger par leur solidité; la saison de ces eaux dure depuis le mois de mai jusqu'à la fin de juillet; elles sont claires, limpides, un peu grasses et onctueuses au toucher, leur saveur est légèrement amère; elles exhalent une odeur bien sensible d'œufs pourris, leur pesanteur spécifique diffère peu de celle de l'eau distillée, leur pesanteur ordinaire est égale à celle de l'eau de rivière. Elles sont douées d'un haut dégré de chaleur et possèdent des vertus excitantes, détersives, vulnéraires, révulsives, sudorifiques, etc. Elles sont salutaires dans plusieurs maladies chroniques de la peau, les rhumatismes chroniques, les sciatiques chroniques, les tumeurs blanches, les paralysies, les tremblemens des membres, les affections scrophuleuses, etc. Il n'existe point d'établissement, l'usage des eaux est gratuit. Le nombre des malades qui ont fait usage de ces eaux a été de 300 seulement en 1839.

4° Les eaux thermales de Guitera sont sulfureuses et seulement connues depuis 1776. Il n'y a ni baignoires ni douches; elles sont gratuites et assez fréquentées. Ces eaux sont limpides, ont l'odeur des œufs couvés, leur saveur est fade et leur température de 35 à 40° de Réaumur; elles sont employées dans les douleurs rhumatismales chroniques, les scrophules, l'hémiplegie, les entero-colites, les amenorrhées, pour la rétention des menstrues. Elles exercent particulièrement leur efficacité dans le système dermoïde. On les prend en deux saisons: la première au mois de juin se prolonge jusqu'au 10 juillet, la deuxième en septembre et se termine à la mi-octobre.

5° Eaux thermales de Caldaniccia, près d'Ajaccio. Ces eaux ont été dernièrement découvertes et n'ont été analysées qu'en 1831. Elles sont incolores, d'une saveur fade, ayant une légère odeur d'œufs pourris qui se dissipe à l'instant, elles peuvent trouver place parmi les eaux minérales mixtes, en ce qu'elles renferment des sels en dissolution et que beaucoup de gaz azote se dégage à leur source. On les considère comme purgatives, toniques et diaphorétiques, et semblent devoir être indiquées dans les engorgemens des viscères abdominaux, dans les catharres de la vessie, les leucophlegmasies; les amenorrhées, les affections cutanées, les ulcères atoniques, etc. La propriété de cette source a été concédée par le conseil-général dans la session de 1839 à M. Venderhaize de Marseille, qui s'est obligé à former un établissement qui présentera toutes les commodités nécessaires. Le nombre des personnes qui en ont fait usage a été de plus de 300 en 1839.

Il existe encore plusieurs sources thermales ou d'eaux gazeuses froides dans l'île, qui n'ont point encore été analysées ou qui jusqu'ici ont été peu suivies.

Je me suis étendu, Messieurs, avec plaisir sur le sujet que je viens de rapporter parce que j'ai parcouru les sites magnifiques où toutes ces sources sont situées et que j'en ai ressenti moi-même les bienfaisans effets. Ne devons-nous pas d'ailleurs bénir cette ineffable bonté de la Providence qui distribue sans ménagemens aux hommes les moyens de se guérir des maux inséparables de leur nature, moyens qui se multiplient sous mille formes différentes et pour ainsi dire insaisissables.

L'annuaire du département de la Corse est terminé par des détails statistiques, qui ne seront pas non plus sans intérêt pour vous qui vous livrez avec une ardeur aussi suivie que louable aux résultats de cette science des temps modernes, et qui savez en apprécier et l'utilité et l'étendue. Il résulte de ces détails :

Que la superficie de la Corse est de 874,741 hectares divisés ainsi qu'il suit :

	Terres cultivées.	Terrains incultes cultivables.	Terrains non susceptibles de culture.	Total.
Oliviers.....	5,445 h.	7,545 h.	»	12,990.
Vignes......	16,113	12,365	»	28,478.
Châtaigniers.	27,648	7,796	»	35,444.
Bois........	150,000	1,975	»	151,975.
Grains......	143,996	223,412	»	367,408.
Près........	500	500	»	1,000.
Paturages...	»	»	116,938	116,938.
Eaux.......	»	»	5,888	5,888.
Rochers.....	»	»	154,620	154,620.
	343,702	253,593	277,446	874,741.

Les principales forets de la Corse sont les suivantes : Aitonne, Vizzavona, Valdoniello, Sia, Lonca, Cagna, Libio, Lindinosa, Rospa, Restonica, Sant-Antonio, Marmeno, etc. Un agent de l'administration forestière qui a fait récemment la délimitation de ces forêts fait monter à 300,000 hectares la masse du sol forestier divisée, savoir : en taillis de 15 à 20 ans 150,000 hectares, en chênes verts 40,000 hectares, en pins maritimes 50,000, en pins laricio 30,000 hectares, en hêtres à 15,000 hectares, en châtaigniers à 15,000 hectares, et cette approximation me parait plus juste que celle ci-dessus pour les bois. Le même agent porte à plus de 10 millions le nombre des arbres qui peuplent ces forêts à la fois si belles et si abandonnées.

TABLEAU

présentant les récoltes en grains et légumes en 1839, et les besoins annuels des habitans, au nombre de 207,889.

RÉCOLTES.	Hectares ensemencés chaque année.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Produit de la semence en 1839.	Produit par hectare en 1839.	Produit total de chaque espèce en 1839.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES nécessaires annuellement pour la nourriture de chaque individu.	de tous les habitans.	des animaux domestiques.	pour les semences.	les distilleries et autres objets.	TOTAL des besoins annuels.	Excédant.	Déficit.	Prix moyen d'un hectolitre de chaque espèce.
	Hectares.	Hectar.	Hectar.	Hectar.	Hectar.	Hect.	Hect.	Hect.	Hect.	Hect.	Hect.	Hect.	Hect.	Kil.
Froment	17,721	2	10	20 » »	354,420	1 » »	207,889	» »	35,442	116	243,741	110,679	»	78
Seigle	1,822	1 50	15	22 50	40,995	» 15	31,184	» »	2,733	»	33,917	7,078	»	62
Orge	8,802	1 50	12	18 » »	158,436	» 70	145,522	3,110 »	13,203	»	161,835	»	3,399	57
Maïs et Millet.	1,900	» 25	50	12 50	23,750	» 15	31,183	300 »	475	»	31,958	»	8 208	59
Légumes secs.	873	1 50	8	12 » »	10,476	» 20	41,578	» »	1,310	»	42,888	»	32,412	82
TOTAUX...	31,118				588,077		457,356	3,410 »	53,163	410	514,339	117,757	44,019	
Pommes de terre	1,135	5 »	18	90	102,150	» 50	103,945	» »	5,675	»	109,620	»	7,470	
Châtaignes ...	»				230,000	» 80	166,311	5,800 »	»	»	172,111	57,889	»	

La Corse récolte donc assez de grains et même au-delà pour la nourriture de ses habitans, et cependant l'agriculture y est fort négligée; les châtaigniers y sont très productifs et dans certains cantons suppléent pour ainsi dire à tout, tant le corse est sobre et peu ami d'un travail forcé et assidu.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Les contributions directes payées par le département ne s'élèvent qu'à 561,096 fr. savoir :

Arrondissem.	Fonciers.	Personnelle et mobiliere.	Portes et fenêtres.	Patentes.	Total.
Ajaccio..	64,042 72	24,531 72	9,176 98	17,259 67	114,911 00.
Bastia ..	113,437 75	30,596 27	18,154 77	32,052 34	194,241 13.
Calvi...	51,024 12	8,871 28	4,466 19	8,062 87	72,424 46.
Corte...	65,751 45	23,390 34	11,717 77	9,026 98	109,886 54.
Sartene.	44,125 33	13,891 91	3,770 25	7,255 70	69,633 19.
	339,981 37	101,271 52	47,285 96	73,657 56	561,096 32.

La population étant de 208,000 habitans, chacun d'eux paye : de fonciers 1 f. 63 c., de contributions personnelle et mobiliere 48 c. $^{7}/_{100}$, portes et fenêtres 22 c. $^{7}/_{100}$, patentes 35 c. $^{3}/_{100}$. Total 2 f. 69 c. $^{7}/_{100}$.

Assurément, Messieurs, la somme totale de ces contributions est bien faible comparativement à la somme totale des hectares qui forment la contenance du sol, des produits qu'il pourrait donner, et à celles des sacrifices de la mère-patrie, mais aussi il faut considérer que la Corse commence seulement à renaître et qu'elle a besoin d'être soutenue pour arriver enfin à un état plus prospère dans tous les sens, et qui plus tard puisse dédommager la France des efforts financiers qu'elle fait depuis si longtemps pour l'améliorer et l'élever à sa hauteur. Vous aurez pu remarquer également, Messieurs, la faiblesse des droits de patentes, c'est qu'aussi à l'exception les villes, le commerce et les professions sont encore

à créer, tant il est difficile de vaincre de vieilles habitudes, et de conduire au luxe un peuple qui jusqu'ici n'avait connu que celui des armes pour lequel il savait tout sacrifier parce qu'il y trouvait sa liberté, sa force et sa sûreté.

Population. — Le mouvement de la population, depuis 1817 pour le département jusqu'en 1838, a été, suivant le tableau ci-après, savoir :

POPULATION.

ANNÉES.	NAISSANCES.				DÉCÈS.		ACCROISSEMENT de la Population par l'excédant des naissances et décès.	MARIAGES.
	ENFANS LÉGITIMES.		ENFANS NATURELS.					
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Masculins.	Féminins.		
1817	2707	2732	90	112	2583	2507	551	1375
1818	2663	2703	105	107	2859	2771	52 Excédant des décès	1352
1819	2449	2354	112	101	2099	2057	860	1743
1820	2444	2386	105	113	2167	1893	968	1497
1821	2477	2224	96	73	2231	2015	624	2087
1822	2794	2354	95	80	2397	1984	942	1223
1823	2621	2151	72	70	2676	2219	19	1300
1824	2670	2182	75	66	2562	2324	107	1330
1825	2797	2477	104	97	2699	2280	496	1462
1826	3224	2908	161	145	2627	2439	1372	1471
1827	2882	2528	145	122	2182	1950	1545	1564
1828	3230	2848	151	133	2148	1832	2382	1579
1829	8225	3538	158	130	2292	2337	2422	1633
1830	3313	3505	165	140	2268	2166	2689	1989
1831	3638	3581	202	162	2654	2369	2560	1857
1832	3192	2778	140	97	2049	1689	2469	1677
1833	3380	3072	118	119	2364	2044	2281	1527
1834	3265	2937	142	124	2264	2023	2181	1706
1835	3442	3020	164	135	2310	2012	2439	1418
1836	3385	2969	169	140	1977	1750	2936	1708
1837	3410	2997	147	134	2194	2050	2444	1650
1838	3392	3086	181	165	2062	1889	2873	1694
	66600	61310	2897	2565	51664	46600	35160	34847
	127910		5462		98264		52	
	133372						35108	

Mouvement annuel de la population du département :

Naissances.	Légitimes.	Garçons.	3027	5814	6062.
		Filles...	2787		
	Naturels.	Garçons.	132	248	
		Filles...	116		
Décès..........	Masculins............		2348		4466.
Id.	Filles................		2118		
Accroissement de la population.	Garçons.............		811		1596.
	Filles...............		785		

Population en 1821........................ 180348.
Id. en 1831........................ 197967.
Id. en 1836........................ 207889.
Mariages.................................. 1584.

Population du département repartie entre les 874,745 hectares de sa superficie :

En 1821, 2062 habitans par myriagramme carré.
En 1831, 2263.
En 1836, 2376.

La Corse a eu une population de plus de 500,000 ames, sa population actuelle étant de 20,800', il lui manque encore pour atteindre le premier nombre 292,000 habitans.

L'accroissement annuel de sa population n'étant que de 1600 ames, il lui faudrait beaucoup plus d'un siècle pour y parvenir.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

COMMUNES ou sont les Colléges.	INSTRUCTION SECONDAIRE. Nombre des Élèves. Externes.	Taux de la Rétribution. Collégiale.	Taux de la Rétribution. Universit.	Dotation.
Ajaccio...........	188	36	5	14100
Bastia............	160	18	5	18100
Ecole Paoli et Coste (Enseignement supérieur)	100	30	"	13680
Calvi......... ...	30	24	5	4690
	478			

Chefs lieux d'arrondissem.	INSTRUCTION PRIMAIRE. Nombre d'Écoles primaires. Commu-nales.	Privées	Élémen-taires.	Supé-rieures	Nombre moyen des élèves. Garçons.	Filles.	Taux moyen payés mensuellement par chaque élève.
Ajaccio.	70	5	75	"	2024	629	80 cent.
Bastia..	78	8	86	"	2719	268	80 "
Calvi ..	27	3	29	1	803	178	90 "
Corse ..	76	"	75	1	2030	45	60 "
Sartene.	34	1	34	1	903	46	75 "
	285	17	299	3	8479	1166	

Etablissemens ecclésiastiques : Ajaccio, grand séminaire 100 élèves, petit séminaire 120.

Frères des écoles chrétiennes :

Ajaccio	7 frères.	499 élèves.
Bastia	8	656.
Corte	3	275.
Bonifaccio	2	200.
Isolami	2	80.
Calvi	2	140.
	24 frères.	1850 élèves.

Congrégations des sœurs de Saint-Joseph :

Pensionnat à Ajaccio......	6 sœurs.	25 élèves.
Ecole gratuite d'Ajaccio...	9	450.
Id. à Calvi.....	4	120.
	19 sœurs.	595 élèves.

Ainsi, on compte, en Corse, 3 collèges communaux, une école supérieure d'enseignement à Corte, un grand et un petit seminaire, ci...... 6 suivis par 698 élèves.

Une école normale.........	1	id.	20	id.
Ecoles primaires...........	624	id.	9645	id.
Ecoles des Frères.........	6	id.	1850	id.
Ecoles des Sœurs.........	3	id.	595	id.
	640	suivis par	12808	élèves

dont 11147 garçons et 1661 filles.

Instruction de la classe de 1836, comparée à la même classe du royaume, proportion 1 sur 100.

		Dans le royaume.	En Corse.
Jeunes gens sachant lire...	22.	3 81	1 23.
Sachant lire et écrire......	1008.	49 53	56 44.
Ne sachant ni lire ni écrire.	736.	44 03	41 21.
Dont on n'a pu vérifier l'inst.	20.	2 63	1 12.
	1786.	100	100.

JUSTICE CRIMINELLE. — On doit féliciter l'éditeur de l'annuaire du département de la Corse, de ce qu'il n'a pas craint de donner quelques renseignemens statistiques sur les affaires criminelles qui ont été déférées aux cours d'assises de l'île. Il est vrai que les causes de cette espèce ne s'y reproduisent plus en aussi grand nombre qu'autrefois, ce qui prouve ses progrès dans la civilisation; toutefois les corses ont été de tout temps fort réservés à cet égard et sans doute parce qu'il est dans leur opinion que se venger de son ennemi est pour eux un cas forcé et qui tient à l'honneur de leurs familles, préjugé qui en continuant à régner dans leur esprit amène une perturbation incessante, les constitue en état de guerre permanente les uns envers les autres, les détourne de toute amélioration quelconque, et perpétue cet état de gêne et de crainte qui fait de leur beau et pittoresque pays un séjour que redoute le Français du continent et que ne visite point l'étranger, lorsqu'il mériterait si bien de l'être sous tous les rapports.

Il aurait été à désirer, toutefois, que l'on ne se fut point arrêté seulement au mouvement d'une seule année, et que l'on fut entré dans le détail des affaires criminelles jugées, on aurait pu connaître par là si cet esprit de vengeance dont nous parlions tout à l'heure et qui est si funeste au pays tendait à s'attiédir, et nous eussions vivement applaudi à la preuve qui nous en aurait été donnée. Quoiqu'il en soit, on relève dans l'Annuaire, que la cour d'assises a statué en 1838 sur 82 accusations y compris 7 affaires contumaciales, savoir :

Crimes contre les propriétés 13,

Contre les personnes 69.

Il y a eu 71 condamnés et 18 acquittés.

Les peines appliquées ont été les suivantes :

Mort 1,

Travaux forcés à perpétuité 11,
à temps.... 7,
Réclusion 10,
Emprisonnement...........42.

Les 89 accusés se divisaient ainsi :
Accusés de 16 ans et au-dessous 2,
De 16 à 21 ans 18,
De 21 à 30 ans 34,
De 30 à 40 ans 17,
De 40 à 50 ans 8,
Au-dessus de 50 ans......... 3,

Et 7 contumaces sur l'âge desquels on n'a pu donner des renseignemens.

Ils comptaient : célibataires 55 dont 2 femmes, mariés 25, plus les 7 contumaces ;

Dans ce nombre 85 corses,
1 continental,
3 étrangers.
32 étaient entièrement illettrés,
49 savaient lire et écrire,
1 seul avait un degré d'instruction supérieure.

La cour d'assises a jugé, en 1836, 108 affaires, 132 accusés dont 6 contumaces.

En 1837, 83 affaires, 91 accusés dont 2 contumaces.

En 1837, la Seine présentait un accusé sur 1071 habitans ; l'Ardèche un sur 2081 ; le Bas-Rhin un sur 2221 ; la Corse un sur 2284. La Corse n'est donc plus qu'au quatrième rang des départemens où la moyenne est dépassée. Nous ferons des vœux pour que cette proportion devienne beaucoup moindre encore dans l'intérêt de tous ses habitans qui n'ont qu'à vouloir pour en faire un pays des plus remarquables par sa fécondité, la beauté de son climat et de ses sites alpestres.

L'annuaire se termine par quelques renseignemens sur le commerce de l'île et ce n'est pas là son côté brillant.

COMMERCE MARITIME.—Le commerce a importé en Corse, en 1836, 6 millions 40 mille kilogrammes de marchandises dont 2,971 mille k. ont été expédiés de France et 3,069 mille de l'étranger, ci.................. 6,040,000 kil.

Il a été exporté pendant la même année 9,556,000 kil., savoir 4,189,000 fr. pour l'étranger, 5,377,000 k. pour la France. 9,566,000 kil.

Mouvement total..... 15,606,000 kil.

Ces opérations ont produit à la recette des Douanes :

Droits perçus à l'importation..............	246,883 fr.
à l'exportation..............	7,468
Valeur des marchandises saisies à l'importation.	25,000
	279,351 fr.

Il a été exporté de la Corse en 1838, année qui a été peu productive, pour 6,162,000 fr. d'huile.

Il est entré dans les ports de l'île pendant la même année :

2,232 nav. franç.	de 43,776 tonn.	avec 8,922 passagers.
210 id. étrangers	5,054 id.	274 id.
2,442	48,830	9,196.

Il en est sorti :

2,291 nav. franç.	de 44,251 tonn.	avec 8,855 passagers.
212 id. étrangers	4,973 id.	231 id.
2,503	49,224	9,086.

Le nombre de bâtimens de toute espèce que la Corse possède est de 521.

Ces mouvemens de navires ont produit :

Droits d'entrée sur les bâtimens français......	20,810 fr.
Droits de sortie id.	8,922
Produits accessoires, timbres, expéditions, etc.	4,025
	33,757 fr.

L'éditeur de l'Annuaire fait observer avec raison que la Corse est destinée par le grand nombre de ses ports, la beauté de ses golfes et la vaste étendue de son littoral qui comprend plus de 140 lieues de côtes, à devenir un jour une des plus précieuses pépinières de la marine française. Elle compte déjà parmi les 4,000 individus classés 1,700 matelots valides. Espérons avec lui que la sollicitude constante du gouvernement, dont elle est l'objet, que les routes royales dont elle sera dotée amèneront à la fois une grande amélioration dans ses relations commerciales, son agriculture et son industrie aujourd'hui nulle dans l'intérieur; espérons encore que mieux appréciée par la haute administration, celle-ci arrêtera pour elle un système auquel toutes les autorités sauront concourir pour le bonheur d'un pays où tout est à faire sans doute, mais où l'on peut aussi tout obtenir avec de la persévérance et une sage fermeté.

Je ne sais, Messieurs, si j'ai été assez heureux pour vous intéresser. Je viens de faire un bien long rapport sur un bien petit ouvrage; mais, je vous l'ai dit, j'aime la Corse parce que je la connais bien, j'ai eu un vif plaisir à m'en entretenir avec vous, parce que c'est avec Marseille qu'elle a le plus de relations; j'ai désiré naturellement vous donner mes convictions et applaudir franchechement aux efforts qui tendent à éclairer sa population à la fois si vive et si pénétrante. Je ne terminerai cependant point sans former le vœu de voir l'éditeur de l'Annuaire corse donner plus d'étendue qu'il ne l'a fait à ses renseignemens statistiques, surtout relativement à l'agriculture, aux arts mécaniques et aux tribunaux.

Notes statistiques sur la Prusse, par M. Mikge, membre actif de la Société.

Depuis la paix de 1814, on a beaucoup écrit sur les pays qui avaient été occupés par les armées françaises. Les uns ont prétendu que l'administration imposée à ces pays par le vainqueur était oppressive et d'autres l'ont représentée comme un système organisé de dilapidations.

Parmi ceux qui ont exhalé leur animosité avec le plus d'irritation, les prussiens doivent être placés en première ligne. Cependant cette animosité n'était produite chez eux ni par l'oppression, ni par les dilapidations, mais par la honte d'une défaite d'autant plus humiliante qu'avant le combat on s'était donné le plaisir d'une imprudente bravade. Ils s'en sont vengés et la vengeance a dépassé le mal qu'ils disaient leur avoir été fait et qu'ils exageraient parce qu'il leur fallait un prétexte.

La vérité est que l'administration française en Prusse a été presque paternelle; qu'il n'y a eu de dilapidations que celles inséparables de l'état de guerre; et que, lors de l'évacuation, le pays était plus riche qu'il ne l'était lors de la conquête.

Avec le temps on est revenu de ces assertions mensongères et aujourd'hui il y a peu de pays, qui aient été occupés par nos armées, où le nom français ne soit honoré; mais jusqu'ici personne n'a fait connaître ce que ces pays étaient à cette époque et le mode, ainsi que les résultats, de l'administration qui leur fut imposée.

Cette lacune ne pouvait être remplie que par les hommes qui avaient été appelés au maniement des affaires et placés de manière à bien observer; mais au milieu des vicissitudes de la guerre, peu d'entre eux ont conservé des matériaux. Plus heureux, je possède encore bon nombre de ceux relatifs à la Prusse, où pendant l'occupation,

j'exerçais les fonctions de secrétaire-général de l'administration française.

Proposé à la Société de statistique de Marseille pour en faire partie et obligé, par un article de son règlement, à présenter, pour être admis, un mémoire statistique, j'ai pensé qu'un extrait des matériaux dont je viens de parler ne serait pas sans intérêt ni peut-être sans utilité à raison des rapports commerciaux qui existent entre la France et la Prusse. Je diviserai cet extrait en deux parties dont l'une fera connaître ce qu'était la Prusse avant la conquête et l'autre ce qu'elle a été pendant l'occupation française.

PREMIÈRE PARTIE.

Pour faciliter la classification des matières et des chiffres, nous diviserons la monarchie prussienne telle qu'elle existait en 1805, en 9 provinces, savoir :

1° La marche électorale composée du pays de Brandebourg et ayant Berlin pour capitale ;

3° La Prusse orientale ayant Kœnigsberg pour chef-lieu ;

3° La Prusse occidentale, composée des pays de Marienwerder et Bromberg ;

4° La Prusse méridionale, formée des pays de Posen, Kalish, Varsovie, Bialystock et Plock, échus à la Prusse dans le honteux partage de la Pologne ;

5° La Prusse ducale, formée des pays de Magdebourg et Halberstadt ;

6° La Prusse princière, composée des pays de Anspach, Beireuth, Eichsfeldt, Erfurth, Hildsheim, Neuchatel et Valengin ;

7° La Silésie, divisée en haute et basse, ayant pour chefs-lieux Breslau et Glogau ;

8° La Poméranie, divisée également en deux sections, ayant Custrin et Stettin pour chefs-lieux ;

9° La Westphalie, comprenant les pays de Clêves, de la Marche, de Minden, de Ravensberg, Munster, Paderborn, Tecklenbourg, Linden et Ostfrise.

Voici maintenant quels étaient l'étendue, la population et les revenus de ces 9 provinces :

	Etendue en milles carrés.	Population.	Revenus en fr.
1° Marche électorale..	447.	834,000.	18,500,000.
2° Prusse orientale...	704.	953,000.	10,730,000.
3° Prusse occidentale.	606.	794,000.	8,510,000.
4° Prusse méridionale.	1,736.	2,184,700.	10,360,000.
5° Prusse ducale.....	150.	447,000.	7,770,000.
6° Prusse princière...	226.	825,300.	10,730,000.
7° Silésie	683.	2,048,600.	22,200,000.
8° Poméranie........	712.	829,900.	14,800,000.
9° Westphalie	318.	660,500.	16,628,000.
	5582.	9,577,000.	120,228,000.

Après avoir fait connaître l'étendue, la population et les revenus, nous allons dire qu'elles étaient les productions en les divisant par règne.

Règne végétal. — La production de ce règne varie de 5 à 10 pour un, suivant les provinces et la nature des semailles. Il y a cependant des années où elle s'élève à 12 et même à 15 ; mais il y en a d'autres où elle tombe à 4, 3 jusqu'à 2. Le tableau suivant présente le terme moyen de chaque produit avec sa valeur d'après un relevé fait en 1806.

		Quantité.	Valeur en fr.
Froment	Décalit.	36,000,000	43,000,000.
Seigle	id.	107,000,000	145,000,000.
Orge	id.	104,000,000	55,000,000.
Avoine	id.	125,000,000	41,000,000.
Pois et lentilles	id.	24,000,000	24,000,000.
Blé et sarrasin	id.	8,000,000	4,000,000.
Pommes de terre	id.	102,000,000	33,000,000.
Fèves	id.	3,000,000	1,800,000.
Millet	id.	3,000,000	4,700,000.
Graines de navette	id.	1,000,000	2,300,000.
Graines de lin	id.	»	25,000,000.
Tabac	Kilo.	5,000,000	2,000,000.
Houblon	Décalit.	2,000,000	600,000.
Chanvre	id.	500,000	700,000.
Garance	Kilo.	»	1,000,000.
Chicorée	id.	»	900,000.
			384,700,000.

Règne animal.

	Nombre.	Valeur en fr.
Chevaux	1,500,000	14,000,000.
Bœufs	1,200,000	18,000,000.
Vaches	2,100,000	198,000,000.
Veaux	1,500,000	24,000,000.
Moutons, brebis et chèvres.	10,400,000	37,000,000.
Cochons	2,400,000	16,000,000.
Anes	100,000	400,000.
Volailles	»	6,000,000.
Ruches d'abeilles	500,000	8,000,000.
		321,400,000.

Règne minéral. — Les matériaux manquent pour faire connaître avec précision les produits du règne minéral.

Tout ce que l'on peut dire c'est que la Prusse possédait et possède encore des mines de fer, de cuivre, de plomb, de zinc, de charbon de terre et autres; des carrières de tourbes et des fours à chaux; elle recueillait de l'ambre, et elle avait 6 salines dont le produit annuel était de 43 millions 766 mille kilo.

Industrie. — Les habitans exerçaient leur industrie sur les produits des trois règnes. Ils avaient des manufactures de coton filé et tissé, de draperie, de bonneterie, de toile, de verrerie, de vannerie, de terraille et d'ouvrages en crin. Ils avaient une manufacture de porcelaine renommée et des raffineries pour le sucre importé par Hambourg; mais ce qui est remarquable, c'est que depuis 1799 on fesait en Prusse du sucre de betteraves et que ce fut l'un des français réfugiés par suite de la révocation de l'édit de Nantes (M. Achard) qui y introduisit cette branche d'industrie. La Prusse ne manquait pas de bois de construction et elle possédait 270 bâtimens et 186 aléges de commerce.

Système de gouvernement. — Les provinces étaient divisées par cercles. Chaque province avait sa chambre d'état qui devait pourvoir aux charges locales et chaque cercle avait son bailli qui était le magistrat chargé de faire exécuter les lois.

Chacune des branches d'administration publique était régie par des chambres ou collèges qui étaient composés d'un nombre déterminé d'individus ayant le titre de conseillers, et qui agissaient sous la haute direction du ministre du roi, dans les attributions duquel se trouvait placée soit la province, soit la branche d'administration.

Toutes les opérations venaient se résumer entre les mains du ministre chargé du contrôle général et placé à la tête de la chambre des comptes, et ce résumé était un secret d'état

Institutions. — La Prusse possédait trois institutions qui méritent une mention particulière. Ces institutions étaient :

1° La banque ;

2° La Société de commerce maritime ;

3° La landschafts.

Banque. — La banque de Berlin fut fondée en 1765, sous la garantie de FRÉDÉRIC II, et avec un capital de 24,600,000 fr. fourni par lui. Successivement et dans l'espace de 23 ans, elle se créa des succursales à Kœnigsberg, Breslau, Minden, Magdebourg, Stettin, Francfort, Colberg, Embden, Clève et Elbing.

Les opérations de la banque se divisaient en trois comptoirs : l'un pour l'escompte, l'autre pour le prêt, et le troisième pour les dépôts.

Le comptoir d'escompte opérait sur les lettres de change, il achetait et vendait les matières d'or et d'argent, et il avait la faculté d'émettre des billets remboursables à vue.

Le comptoir de prêt opérait sur effets précieux ou documens hypothécaires au taux de 5 p. % d'intérêt pour deux jusqu'à six mois.

Le comptoir de dépôts opèrait au taux de 3 à 2 ½ p. % sur les effets et les sommes qu'on lui confiait et sur les biens des pupilles dont il avait l'administration.

En 1805, le mouvement de la caisse générale fut de 488,400,000 fr. en recettes et de 162,800,000 f. en dépenses.

Elle avait émis des billets pour 5,180,000 fr. ; mais elle n'en avait en circulation que pour 3,215,000 fr.

Son bénéfice depuis sa création s'était élevé à 35,890,000 francs.

Son actif se montait à 148,000,000 fr., son passif à 111,000,000 fr., ce qui lui laissait un excédant de 37,000,000 fr. et elle avait remboursé, depuis longtemps, son fond capital.

Société du commerce maritime. — La Société maritime fut fondée en 1772. Le premier partage de la Pologne en fut la cause, en ce sens que Frédéric II craignant que les mines de Wiliezka passant entre les mains de l'Autriche nuisissent au commerce du sel que la Prusse faisait par Kœnigsberg et Memel, il voulut établir la concurrence entre les deux espèces de sel particulièrement en Pologne.

Le fond capital de la société fut de 4,440,000 fr. divisés en 2,400 actions portant 10 p. % d'intérêts avec promesse d'un dividende.

Elle eut le privilège exclusif du commerce du sel marin et elle fut affranchie du droit de 50 p. % sur les bois qu'elle tirerait de la Pologne pour la construction de ses navires.

A cette société il en fut ajouté une seconde chargée de vendre en Pologne le sel marin que lui fournirait la première moyennant un bénéfice de 20 p. %. Le capital de cette seconde société se composa de 370,000 fr., divisés en 100 actions portant intérêt à 6 p. %.

La mauvaise administration de l'un des chefs de la société lui fit changer de face. Ses actions tombèrent à 5 p. % et pour la soutenir on étendit ses spéculations. On fit le commerce de plusieurs objets et notamment des bijoux avec la couronne de Portugal ; on fit également l'escompte en concurrence avec la banque; et pour se livrer à ces opérations on créa pour 2 millions de nouvelles actions portant intérêt à 5 p. % ; mais nonobstant la société ne put pas se relever et devint, sous le patronage de la banque qui se chargea de la liquidation, une caisse d'amortissement pour la dette de l'état qui s'élevait en 1804 à 925,000,000 fr.

Landschafst. — La landschafst est une association qui a été formée dans toutes les provinces prussiennes et qui

a pour objet de conserver, aux familles nobles, la propriété de leurs terres en leur procurant des fonds à un taux favorable.

L'origine de cette association, qui remonte à 1770, est curieuse : lorsque les princes demandaient les sommes dont ils avaient besoin, les états se trouvant dans l'impossibilité de les fournir étaient obligés d'emprunter. Pour couvrir ces emprunts, on mit, sous leur direction, la perception des impôts. Cette attribution, qui leur fut confiée dans le xvi° siècle, fut exercée abusivement et produisit des économies qui plus tard servirent à fonder la société.

Une famille noble peut emprunter, sur ses terres jusqu'à concurrence de la moitié de leur valeur calculée sur le produit net, au taux de 4 1/6 p. % avec hypothèque, et la société peut les faire séquestrer lorsque le propriétaire ne paye pas les intérêts.

La société émet des effets que l'on nomme *Lettres foncières*, qui sont négociables et qui portent intérêt à 4 p. %. Ces effets, dont on pouvait obtenir le remboursement en prevenant six mois à l'avance, avaient acquis la valeur du numéraire parce qu'ils offraient une grande sûreté.

La différence existante entre l'intérêt payé à la société par le débiteur et celui alloué par elle au créancier, servait à défrayer les frais de l'administration et à former un fond de réserve.

Les lettres foncières, qui se trouvaient en circulation en 1805, s'élevaient à des sommes incalculables.

Telle était la situation de la Prusse, lorsqu'elle fut conquise par les armées françaises. Maintenant on va voir ce qu'elle a été sous l'administration impériale.

DEUXIÈME PARTIE.

Utiliser sa conquête, tel est le but que se propose toujours le vainqueur.

Lorsqu'en 1806 la Prusse fut envahie par les armées françaises, tous les ministres suivirent le roi dans sa fuite ; et tous les fils de l'administration se trouvèrent brisés. Pour rendre la conquète profitable à l'armée il fallait les ressaisir et les rattacher à un rouet. Voici comment l'empereur NAPOLÉON y pourvut.

Organisation administrative. — Sous le titre d'administration générale des finances, il fut établi à Berlin un centre de direction qui réunissait toutes les attributions des différens départemens ministériels.

A côté de ce centre fut placée une caisse où devaient aboutir toutes les sommes perçues.

L'administrateur général et le receveur général agissaient sous la direction immédiate de l'intendant général de l'armée qui prenait les ordres de l'empereur.

Du reste rien ne fut changé dans le système administratif. Toutes les chambres, tous les colléges, tous les conseillers, tous les employés furent rappelés à leurs fonctions avec ces seules différences qu'à la tête des chambres instituées à Berlin pour administrer les différentes branches de revenus publics on plaça un commissaire français qui eut mission de présider à leurs délibérations, de diriger leurs travaux, d'activer les rentrées, d'ordonnancer les dépenses et de faire exécuter les décisions de l'administrateur général ; que dans les provinces, des intendants français furent investis des mêmes fonctions, et que le produit des recettes, déduction faite des frais de perception dont le paiement était autorisé par l'administrateur général, au lieu de passer dans les caisses du trésor prussien, était versé dans celles du receveur général à Berlin et de ses préposés dans les provinces.

Les branches de revenus publics administrées par des chambres, dont le siège se trouvait fixé à Berlin, étaient au nombre de onze, savoir :

Contributions foncières ;
Forêts ;
Domaines ;
Douanes ;
Timbre et cartes ;
Salines ;
Mines et usines ;
Postes ;
Loterie ;
Monnaie ;
Manufacture de porcelaine.

Les pays occupés par l'armée furent divisés en onze intendances, dont les chefs-lieux furent :

Munster ;
Minden ;
Beyreuth ;
Heiligenstad ;
Halberstad ;
Berlin ;
Custrin ;
Stettin ;
Magdebourg ;
Breslau ;
Glogau.

Les places de commissaires près les administrations centrales et d'intendans dans les provinces furent occupées par les jeunes auditeurs au conseil d'état qui, avec de l'instruction, de la fortune et le désir de bien faire, se conduisirent partout de manière à honorer le nom français et elles furent pour eux une école d'où sont sortis ces administrateurs et ces hommes d'état qui se sont et se font encore remarquer en France dans les positions élevées où ils sont parvenus.

Après avoir créé l'instrument administratif et déterminé

les différentes matières qui devaient être mises en œuvre, il fallait déterminer le produit et le coût de cette mise en œuvre. Ce n'était pas chose aisée, car dans les archives des autorités restées à Berlin on ne retrouvait aucun des documens propres à faire connaître le système financier de la monarchie prussienne. On fut obligé de tirer, successivement et en particulier, de chacune de ces autorités, les renseignemens qui les concernaient et on parvint à rédiger, pour les pays occupés par l'armée française, un budget dont voici le résumé :

Budjet des pays occupés par l'armée française.

	Recettes en fr.	Dépenses en fr.
Contribution foncière.....	21,100,000	5,300,000.
Forêts..................	3,300,000	1,700,000.
Domaines................	20,300,000	7,400,000.
Douanes.................	27,600,000	10,700,000.
Timbre et cartes.........	2,600,000	600,000.
Salines.................	10,000,000	12,600,000.
Mines et usines..........	6,600,000	6,600,000.
Postes..................	5,200,000	3,800,000.
Loterie.................	1,300,000	1,300,000.
Monnaie.................	2,400,000	600,000.
Manufacture de porcelaine.	600,000	500,000.
	101,000,000	51,000,000.

Ainsi l'administration française put se promettre d'avoir, annuellement, sur les recettes, un excédant de 50 millions à faire rentrer dans ses caisses; mais dans les dépenses on en avait compris qui étaient étrangères aux frais de perception, telles que des indemnités, des remboursemens et des frais de capitaux, des remises, des frais de garnison, d'entretien, de réparation, de perfectionnement et de découvertes, ainsi que des versemens de caisse à caisse. Elle crut pouvoir se dispenser d'acquitter ces sortes de dépenses et elle obtint, par leur suppression, une éco-

nomie de 20 millions, ce qui fit monter l'excédant à 70 millions.

Ce serait ici le lieu de faire connaître les sommes perçues sur ces 70 millions, déduction faite des dépenses et versées dans la caisse française du receveur général pendant la durée de l'occupation, qui fut d'un an et onze mois, commençant le 1er novembre 1806 et finissant le 30 septembre 1808; mais pour faciliter les opérations, les pays occupés furent divisés en trois arrondissemens administratifs, comprenant, savoir :

Le premier, la marche électorale, les pays situés sur la rive droite de l'Elbe et la Poméranie;

Le deuxième, les pays situés sur la rive gauche de ce fleuve;

Le troisième, les deux Silésies, haute et basse; et les matériaux que nous possédons ne sont relatifs qu'au premier arrondissement dont le chef-lieu était Berlin. Nous nous bornerons donc à faire connaître les résultats administratifs de cet arrondissement pendant toute la durée de l'occupation.

Revenus publics. — Sommes perçues et versées dans la caisse du receveur général français.

Contribution foncière ....Fr.	2,800,000.
Forêts	200,000.
Domaines..................................	4,103,000.
Douanes..................................	15,100,000.
Timbre..................................	600,000.
Salines..................................	4,700,000.
Mines et usines..........................	1,700,000.
Postes	1,200,000.
Loterie..................................	500,000.
Monnaie..................................	2,400,000.
Manufacture de porcelaines............	22,000.
	33,325,000.

Contribution extraordinaire de guerre. — Indépendamment des revenus publics dont l'administration française fit opérer la perception, en conservant à tous les employés leurs salaires, il fut frappé sur les pays occupés une contribution extraordinaire de guerre dont la répartition faite entre les trois arrondissemens administratifs donna pour celui de Berlin 37,400,000 f. qui furent versés dans la caisse du receveur général français.

Ventes, saisies et confiscations. — Les établissemens des salines et des mines possédaient une immense quantité de produits qui appartenaient à l'état. Ces produits étant devenus propriété française par le droit de la guerre, la vente en fut ordonnée et ils furent rachetés pour le compte du Roi de Prusse.

Dans le premier moment de l'occupation, il y eut des saisies et des enlèvemens de fonds et de matières dans les caisses et les établissemens publics, on les fit constater et porter en ligne de compte.

Les marchandises anglaises furent confisquées et vendues; mais on se moutra peu sévères. Un fait à l'appui de cette assertion mérite d'être cité : une maison de commerce expédie, de Kœnigsberg sur Berlin, un chargement de coton filé avec des certificats d'origine constatant que ce coton n'est pas de manufacture anglaise. Un commis de cette même maison s'empare des papiers qui prouvent le contraire, suit les voitures pas à pas; arrivé aux portes de Berlin, s'en détache, vient dans les bureaux de l'administration faire sa déclaration et réclame la remise accordée au dénonciateur. Le coton est saisi et déposé dans les magasins de la Douane; mais l'action du dénonciateur est si révoltante, si monstrueuse, qu'elle fait suspendre le prononcé de la confiscation et de la vente. Renvoyé d'un jour à l'autre, le dénonciateur, dans son impatience, crut avoir trouvé un moyen d'en finir et

il offrit de céder la moitié de son honteux salaire au secrétaire-général de l'administration. C'était associer celui-ci à son infamie. Il ne crut pas devoir accepter cette tâche. Dans sa juste indignation il fit un rapport où il se borna simplement à narrer le fait et, sur ce rapport adressé par M. l'administrateur général à l'Intendant général et mis par ce dernier sous les yeux de l'Empereur, le coton fut restitué à la maison de Kœnigsberg.

L'administration fit également vendre divers objets appartenant à l'armée tels que grains avariés, cuirs et autres.

Le tableau suivant indique les sommes qui sont rentrées dans la caisse du receveur général français par l'effet des ventes, saisies et confiscations.

1° Produits trouvés dans les établissemens des salines, mines et usines............	2,400,000 f.
2° Fonds et matières enlevés ou saisis au moment ou pendant l'occupation.......	3,300,000
3° Marchandises anglaises............	700,000
4° Objets appartenant à l'armée........	1,000,000
Total.......	7,400,000 f.

Récapitulation.—Maintenant si l'on récapitule les sommes qui, pendant l'occupation de la Prusse, ont été versées dans la caisse du receveur général français par les soins de l'administration du premier arrondissement, on trouve, savoir :

Revenus publics....................	33,325,000 f.
Contribution de guerre..............	37,400,000
Ventes, saisies et confiscations........	7,400,000
Total......	78,125,000 f.

Ce produit est net de tous frais de perception, mais

une partie cependant est restée dans le pays et voici comment :

En formant son budget, l'administration française n'admit que les dépenses qui concernaient la perception et laissa les autres à la charge du roi de Prusse. Parmi ces dernières se trouvaient les invalides, les pensionnaires, les établissemens publics et de bienfaisance, les fondations pieuses et autres dont l'entretien n'était pas obligatoire pour le conquérant qui n'entendait occuper le pays que temporairement ; mais sa Majesté prussienne n'ayant pas les moyens d'y pourvoir, il parut à l'empereur NAPOLÉON qu'il y aurait plus que de la rigueur à user du droit de la guerre envers des malheureux qui ne l'avaient ni provoquée, ni soutenue et des crédits furent ouverts pour faire face aux besoins les plus urgents. Voici de qu'elle manière furent répartis les crédits alloués à l'administrateur général du premier arrondissement.

Prisonniers de guerre	130,000 f.
Invalides	852,000
Pensionnaires	615,000
Etablissemens publics	474,000
Etablissemens de bienfaisance	144,000
Fondations pieuses	28,000
Institutions religieuses et autres	82,000
Total	2,325,000 f.

Ainsi, en déduisant cette somme de 2,325,000 de celle perçue de 78,125,000', on trouve que l'occupation du pays qui composaient l'arrondissement administratif de Berlin, a donné à la France 75,800,000 fr.

Rapport au Roi sur le quatrième volume de la statistique de la France, — partie agriculture; par M. le ministre de l'agriculture et du commerce. — Sire, j'ai l'honneur de présenter à votre majesté un nouveau volume de la Statistique de la France. C'est le quatrième de la collection et le premier de la partie *Agriculture.* Il comprend, dans ses deux tomes, la Statistique agricole de la France occidentale, formée des quarante-trois départemens à l'est du méridien de Paris.

L'étendue et l'importance de la matière, la nouveauté des moyens d'investigation qu'elle a exigés, et la force des obstacles qu'il a fallu surmonter, justifieront, du moins je l'espère, les développemens que je vais mettre sous les yeux de Votre Majesté.

J'exposerai d'abord ce qui, jusqu'à nos jours, avait été fait pour connaître l'agriculture du royaume; j'indiquerai ensuite par quel ensemble de dispositions combinées cette grande exploration vient d'être exécutée, et je terminerai par un aperçu des principaux résultats qu'elle offre aujourd'hui et qui embrassent la moitié du territoire de la France.

1° *Historique.* LOUIS XIV, en prescrivant aux intendans de provinces de recueillir les matériaux qui devaient servir à former la statistiqne générale du royaume, leur recommanda spécialement d'y comprendre les faits relatifs à l'agriculture; mais, à cette époque dont nous sommes éloignés d'un siècle et demi, rien n'était préparé pour des recherches aussi vastes et aussi difficiles. Les cartes qui devaient représenter le territoire, différaient entre elles, sur son étendue, de 5,818 lieues moyennes ou presque d'une sur quatre. Aucun cadastre ne faisait connaître la division physique et agricole du pays; l'impôt, qui variait d'une province à une autre, dans sa forme et dans sa quotité, ne donnait aucune lumière dont on

pût profiter, pour estimer même par approximation la quantité et la valeur des produits naturels qu'il atteignait. Les recensemens de la population, sans lesquels on ne saurait se faire quelque idée juste de la consommation, étaient imparfaits et défectueux. Ils étaient opérés, selon les intendances, par tête ou par feux, et l'on ne s'accordait point sur le nombre d'individus que chacun de ceux-ci devait nécessairement comprendre. Dans leur diversité, les opinions sur ce sujet augmentaient ou diminuaient la population de près d'un cinquième : ce qui laissait une incertitude de vingt pour cent dans tout ce qui concernait la production agricole.

Dans un pareil état de choses, on ne pouvait attendre des intendans aucune exploration de l'agriculture des provinces qu'ils administraient; et, en effet, on ne trouve dans leurs mémoires que quelques faits épars et sans suite, et des généralités dont le vague était trop grand pour permettre d'employer des expressions numériques. Cependant le besoin de ces expressions était déjà vivement senti dans les recherches d'économie sociale dont ce siècle a donné les premiers exemples; et, pour suppléer à celles que ne pouvaient lui fournir les documens officiels, Vauban eut recours à un moyen qui nous semble étrange aujourd'hui, mais qui ne laissait pas alors d'être ingénieux. Habitué, par la science de la guerre, aux calculs et à l'observation, il fit avec détail la reconnaissance topographique de quelques parties de nos provinces de l'Ouest, et il détermina qu'elle était l'étendue moyenne de chaque espèce de surface dans un territoire d'une lieue carrée de 25 au degré. Il fut conduit à admettre qu'il y avait dans cette étendue :

lui donna celui de chaque espèce de superficie. La seule excuse de l'usage d'un pareil moyen, c'est qu'il n'en existait pas d'autre moins défectueux; et la preuve en est dans celui dont on se servit peu de temps après dans une occasion solennelle.

Le comité de l'Assemblée nationale, chargé, en 1790, de préparer l'établissement de l'impôt d'après des bases rationnelles, ne trouvant point, dans les archives du royaume, les données positives dont il avait besoin, recourut aux lumières d'un savant illustre, LAVOISIER, qui ayant été l'un des fermiers généraux, devait avoir élaboré, avec les avantages d'un esprit supérieur, toutes les notions de statistique qu'on possédait alors sur cette importante matière.

L'écrit que le comité reçut en réponse est un document rare et curieux, qu'on peut considérer comme donnant d'une manière officielle la situation de la science économique, relativement à la France, à la fin du siècle dernier. Ce document procède ainsi qu'il suit, en ce qui concerne la statistique agricole du royaume, qui est le seul objet dont on ait à s'occuper ici. Il pose, en premier lieu, comme un fait capital, un accessoire qu'on négligerait aujourd'hui, et qu'on ne peut voir sans surprise devenir la base de tous les calculs. C'est le nombre des charrues. Il établit qu'il y en avait alors en France.

320,000 conduites par des chevaux;
600,000 » par des bœufs.

920,000

Chaque charrue :

	Arpens.	Hectares.
Conduite par des chev., labourait, en autom.	30 ou	15. 32
» par des bœufs	15	7. 66
» par des chevaux, au printemps	30	15. 32

On concluait de ces nombres qu'il y avait annuellement :

Arpens.	Hectares.	
9,600,000	ou 4,902,910	cultivés par des chevaux en autom.
9,000,000	4,596,480	par des bœufs.
9,600,000	4,902,910	par des chev. au printemps
28,200,000	14,402,300	hectares en céréales.

On supposait que les jachères avaient exactement l'étendue des terres cultivées en automne, et qu'il y en avait conséquemment :

Arpens	Hectares.	
9,600,000	ou 4,902,910	dans les pays cultivés par des chev.
9,000,000	4,596,480	dans ceux cultivés par des bœufs.
18,600,000	9,499,390	hectares en jachères.

On admettait, de plus, qu'il y avait, dans les pays cultivés par des bœufs, une étendue de terres en vaine pâture double de celle de leurs jachères ; savoir :

18,000,000 arpens ou 9,193,000 hect. en pâtis et communaux.

Ces nombres réunis conduisaient à croire qu'il y avait :

	Arpens	Hectares.
En céréales	28,200,000	ou 14,402,300
En jachères	18,600,000	9,499,390
En vaine pâture	18,000,000	9,193,000
Total des terres labourables.	64,800,000	33,094,690
des prés, bois, etc...	40,200,000	20,530,910
Surface totale du royaume.	105,000,000	53,625,600

En examinant ces données statistiques, on trouve qu'aucune d'elles n'avait été acquise par des investigations locales, et qu'elles n'étaient qu'une suite de déductions tirées de l'hypothèse qu'on peut connaitre l'étendue des terres labourables d'un pays par le nombre plus ou moins exact de ses charrues. C'est ce qu'avaient déjà imagin quelques-uns des intendans des provinces, en s'efforçant

d'exécuter les instructions de Louis xiv ; et l'on voit avec étonnement que, à la distance d'un siècle, la Statistique agricole était encore réduite à un tel expédient, et qu'elle n'avait fait, en réalité, aucun progrès pendant cette longue période.

Cette grande entreprise dut trouver des facilités nombreuses quand, en 1810, Napoléon ordonna l'exécution d'une Statistique générale de la France. Alors l'œuvre capitale de la division du territoire par départemens, les opérations du cadastre, l'assiette régulière des impôts, les recensemens de la population, une administration centralisée et la diffusion plus étendue de l'instruction publique, étaient des auxiliaires qui pouvaient la servir utilement. Toutefois, on s'exagéra extraordinairement les effets de ces avantages, lorsqu'on adressa, par une circulaire, trois cent trente-quatre questions statistiques à chacun des préfets, et qu'on exigea des fonctionnaires qu'ils en donnassent la solution en deux mois, sous peine de destitution. Le gouvernement fut trompé complètement dans son attente; car, trois ans après, ayant voulu exposer la situation de l'Empire, il fut obligé d'emprunter aux inventaires de l'administration des droits réunis les chiffres relatifs aux vignes et à leurs produits, et il ne put donner, sur la récolte des céréales, qu'un tableau sommaire, où toutes les espèces sont confondues ensemble, à tous égards, et dans lequel un seul chiffre exprime tous les nombres appartenant à dix ou douze départemens. Cette forme, qui fut sans doute nécessitée par l'imperfection des matériaux, ôte toute valeur à ce document, puisqu'elle ne permet de comparer en rien ni la production d'un département, ni celle d'aucune espèce de céréales. Elle ne laisse pas même connaître la totalité des récoltes attribuées alors à notre territoire; car elle mêle aux quatre ngt-six départemens de l'ancienne France les quarante

cinq autres qui lui avaient été réunis, et dont les récoltes, par suite de cette confusion, ne peuvent en être séparées.

L'entreprise de la Statistique de France et la direction qui en était chargée furent supprimées en 1814; et la nouvelle administration, qui ne leur épargna pas les reproches, résolut de procéder différemment, en ce qui concernait l'agriculture. Au lieu de tableaux numériques, dont l'exécution était, disait-elle, trop difficiles, elle demanda des cahiers d'observations, des situations, auxquelles elle donna le titre bizarre de Comptes moraux. Néanmoins, dès l'année suivante, la nécessité politique d'avoir quelque idée des subsistances disponibles pour la population du royaume la fit revenir aux chiffres dont elle avait blamé l'usage. Dès lors s'établit celui de demander aux préfets des rapports annuels sur les récoltes des céréales de leurs départemens. Ces rapports, et surtout la collection des prix locaux donnés par les mercuriales, fournissent des renseignemens qui, dans quelques occurrences, peuvent être utiles à l'administration; mais ils ne constituent point une Statistique agricole, comme quelques publicistes l'ont supposé, et, pour en être convaincu, il suffit de considérer leur mode d'exécution.

La première pièce de cette information manifeste son caractère et sa portée; c'est un tableau envoyé annuellement aux préfets, à dater de 1815, et qui contient dans ses colonnes huit séries de questions. La première : Quelle est la population de votre département? — attend une réponse directe et décisive; et, en effet, le recensement, qui remonte du moindre hameau jusqu'à la plus grande ville, donne le pouvoir de satisfaire à cette demande par un chiffre certain. Mais pour les autres questions, dont l'objet n'a jamais été soumis à des investigations semblables, les interrogations sont

rédigées d'une tout autre manière. Elles portent textuellement : A combien d'hectolitres évaluez-vous le produit de la récolte en froment, en méteil, en seigle ? — A combien évaluez-vous la quantité de grains nécessaire annuellement à la consommation de votre département? —A combien d'hectolitres évaluez-vous l'excédant des ressources sur la consommation, ou le déficit existant dans ces ressources ? — A combien évaluez-vous la quantité de grains nécessaire pour la nourriture des habitans, celle pour la nourriture des animaux domestiques, etc. ?

Ni l'expression, ni le sens de ces interrogations ne permet de croire qu'elles puissent réclamer autre chose que des évaluations, en masse, laissées entièrement à la discrétion des préfets ; et il faut bien qu'il en soit ainsi quand on leur demande de séparer, dans la production de telle ou telle céréale, la quantité consommée par les animaux de celle qui est consommée par les hommes ; opération qui est pratiquement de toute impossibilité, et qui ne peut être tentée que par le moyen d'estimations arbitraires tout-à-fait en dehors des limites de la Statistique.

Les chiffres envoyés en réponse par les préfets ne peuvent avoir aucune autre origine ; car, à l'exception de la vigne, le cadastre ne fournit aucune donnée sur l'étendue des cultures ; les rôles des impositions n'en donnent point sur la production agricole, et les octrois n'indiquent que les consommations des grandes villes, dont encore une notable partie échappe à leur action. Ainsi, les documens officiels ne procurent point de lumières sur l'agriculture, et, pour en acquérir, il fallait une exploration spéciale qui, jusqu'en 1838, n'a jamais été ni tentée ni même projetée.

Lorsque cette exploration fut instituée et prescrite, chacun de ceux qui devaient y concourir se récria sur

l'impossibilité de son exécution. Or, si elle avait existé, rien n'était plus facile que de la reproduire, et puisque tout était à faire, c'est qu'on n'avait jamais cessé de tout ignorer. On ne connaissait, en réalité, ni l'étendue des cultures, ni la quantité de sémences qu'elles exigeaient, ni celle des produits qu'elles rapportaient; et les nombres assignés à chacune de ces choses étaient des évaluations à tout hasard, et privées de toute base rationnelle. On peut les apprécier exactement par ce fait remarquable, que tel administrateur qui, depuis 1815, a fourni vingt-trois fois le chiffre des recoltes d'un département, n'aurait pu donner celui d'un arrondissement ou seulement d'une commune. C'est qu'il est très aisé d'énumérer des masses quand on ne tient nul compte de leurs élémens, et qu'au contraire il est fort difficile d'arriver, par l'analyse des élémens, à la connaissance de la composition des masses.

Il résulte de ces faits :

1° Que, pendant tout le XVIII° siècle, la Statistique agricole a tiré exclusivement ses termes numériques d'un système d'induction si large, que de l'observation d'un territoire d'une lieue carrée on concluait la détermination de toute la surface de la France; — que du nombre des charrues on inférait l'étendue des cultures; — et qu'en comparant le poids et la superficie de la carte du royaume, on en déduisait la division physique et agricole du pays;

2° Que, dans des temps moins éloignés, on a substitué à ce système d'induction celui d'évaluations arbitraires, qui donnent d'emblée les totaux de toutes choses, en laissant tout-à-fait inconnus les nombres partiels dont ils doivent être essentiellement formés. D'où il suit que, tandis qu'il ne manquait pas en apparence une seule donnée à la statistique agricole d'un département, il n'en existait aucune sur les différentes parties dont se compose son territoire.

Il était réservé, Sire, au règne de Votre Majesté, de voir ramenées enfin dans de meilleures voies, après un siècle et demi de tentatives infructueuses, les investigations qui doivent faire connaître avec certitude et précision l'agriculture de la France, ce premier des intérêts de l'état, cette belle science, qui nourrit le peuple, et qui a toujours excité les plus vives sympathies de Votre Majesté.

2° *Moyens d'exécution de la statistique agricole actuelle.* — Le programme de la Statistique générale de la France que Votre Majesté daigna accueillir, en 1835, indiquait l'agriculture comme l'une des principales parties de cette grande entreprise, et comme devant prendre place après celles qui faisaient connaître le terrifoire et la population. Une circulaire du 12 juillet 1836 ordonna aux préfets d'en préparer les matériaux et leur prescrivit les mesures qu'ils devaient prendre pour arriver à cet objet.

L'expérience avait enseigné comment, avec la puissance de Louis XIV et la volonté de Napoléon, on pouvait ne pas réussir à exécuter la Statistique agricole de la France; mais elle n'avait indiqué dans aucun pays de l'Europe par quelles dispositions il était possible d'y parvenir. Il fallut en faire le sujet d'études nouvelles et sérieuses, qui conduisirent à considérer, comme étant les principes de la matière :

1° L'extension des recherches jusqu'aux premiers élémens des nombres, afin d'arriver au plus haut dégré de certitude possible;

2° L'usage de tableaux dressés uniformément, remplis sur les lieux, par des chiffres, et certifiés par les fonctionnaires qui les ont exécutés;

3° Une limitation restreinte de la nomenclature de ces tableaux, afin que l'étendue du travail ne donne ni mo-

tifs ni prétexte pour trouver impossible de l'entreprendre.

4° Un choix dans les chiffres demandés, qui, pour en diminuer le nombre, exclut ceux qu'on peut obtenir par une déduction rigoureuse, telle que la valeur totale des produits, qu'il est facile de connaître, quand on sait quels sont leur quantité et leur prix;

5° La multiplication des moyens de révision, de correction et de contrôle, appliqués aux résultats de toutes les opérations successives dont se compose l'investigation.

Le but et l'utilité de ces dispositions seront mieux appréciés par leur application pratique que par leur simple énonciation.

Deux méthodes fort différentes pouvaient être employées dans l'entreprise de la Statistique agricole de la France: l'une prompte et facile, consiste dans des évaluations de toutes choses, faites en masses, par département, et plus ou moins arbitraires; l'autre, longue et compliquée, procède, au contraire, en recueillant, jusque dans les moindres localités, les données qui lui sont nécessaires; et c'est en agroupant les chiffres de toutes les communes que sont formés successivement ceux des cantons, des arrondissemens, des départemens, des régions, et enfin ceux du royaume entier. Cette méthode ayant été considérée comme la seule qui soit rationnelle, il a été résolu de l'employer pour faire exécuter, dans chacune des 37,300 communes de la France, un cadastre de son domaine agricole, un inventaire de ses produits ruraux, un recensement de ses animaux domestiques, et un tableau de ses consommations.

Pour atteindre à ce but, des instructions ont été adressées aux préfets, et transmises par eux à chacun des sous-préfets et des maires, avec les modifications qu'exigeait la diversité des lieux. A ces instructions était joint un tableau-modèle, dont elles prescrivaient de remplir

les colonnes par des chiffres, exprimant en mesures métriques ou en monnaie décimale : l'étendue de chaque espèce de culture, des pâturages et des bois; — la quantité et la valeur de leurs produits annuels; — et la quantité de chaque sorte de consommation. Le revers de ce tableau indique le nombre des différentes espèces d'animaux domestiques; — la valeur de chacun d'eux; et leur revenu annuel, moyen et total. Ces données sont complétées par celles du nombre des animaux abattus, et par tout ce qui est relatif à la consommation de la viande, soit en quantité ou en valeur, soit en totalité ou par habitant.

Tous les termes numériques réclamés pour chaque commune ne s'élèvent au plus qu'à 36; et dans les lieux où les cultures sont peu variées, ils sont réduits à 30, c'est-à-dire au onzième du nombre des questions statistiques, auxquelles il fallait répondre par des chiffres, d'après le programme de 1810. Mais, quelque limitées et simples que soient ces données, le grand nombre de personnes appelées à les fournir a dû faire prévoir le cas où leur recherche ne trouverait pas une capacité ou un zèle suffisant. Les instructions ministérielles, en investissant le maire de chaque commune de la mission d'en dresser le tableau agricole, ont donc statué que, s'il avait besoin de collaborateurs ou de suppléans, le préfet désignerait, à cet effet, le directeur des contributions directes, le percepteur, les agens forestiers, l'instituteur primaire, ou tout autre fonctionnaire public, et qu'il réclamerait l'aide et le concours de tous les citoyens notables, particulièrement de ceux qui composent les comices agricoles et les sociétés d'agriculture. Cette confiance n'a point été déçue, et, dans une multitude d'occurrences, des habitans notables des campagnes, des hommes éclairés, mais étrangers à ce genre de travail, des médecins, des juges

de paix, des ecclésiastiques, ont prêté volontiers leur assistance, et ont donné à ces recherches des soins assidus et dévoués.

Néanmoins, une si vaste entreprise, exécutée pour la première fois, et lorsque les connaissances statistiques sont encore si peu répandues, devait rencontrer nécessairement de grands et nombreux obstacles. Dans plusieurs endroits, les enquêtes ont été reçues avec défiance, comme devant servir à quelque projet fiscal; mais ces fausses idées ne se sont point accréditées. En général, les difficultés ont surgi dans les communes rurales : par la tendance à répondre plutôt par des mots que par des chiffres; — par le défaut de notions des mesures métriques; — par l'usage commun de caractères presque illisibles; — et surtout par la nouveauté du travail, qui faisait exagérer la puissance du moindre empêchement. Ailleurs, les difficultés ont eu pour causes : l'opinion qu'une telle entreprise devait être nécessairement exécutée, comme le cadastre, par des agens spéciaux et salariés; — la prévention, qui faisait regarder la plupart des maires des campagnes comme incapables d'un travail de chiffres; — une disposition opiniâtre à modifier le plan général, d'après une multitude de points de vue particuliers; — le défaut d'achèvement du cadastre; — et jusqu'à la nomenclature des différentes sortes de surfaces du territoire, qui, dans un pays aussi vaste, ne peut être exempte de variation, d'incertitude et de confusion. Il n'est pas inutile de signaler ces difficultés, afin de les prévoir une autre fois et d'en prévenir les effets.

Pour obvier à celles qui consistent dans des omissions ou des erreurs de chiffres, les préfets ont soumis les tableaux des communes à des commissions de révision, formées par cantons et par arrondissemens, et à une commission centrale, créée au chef-lieu du département.

De grandes améliorations ont été introduites dans le travail par ces réunions d'hommes éclairés, possédant la pratique de l'agriculture et la connaissance des localités.

Obtenir de toutes les parties de la France, sans une seule exception, les 37,300 tableaux de la Statistique agricole, était sans doute l'opération la plus difficile de cette vaste entreprise; mais il en fallait une autre presque également longue et ardue, pour utiliser ces matériaux : c'était l'opération de leur dépouillement et de leur transformation.

On ne pouvait, en effet, songer à publier une statistique par communes, car elle aurait formé une bibliothèque de 250 volumes in-4° de 300 pages chacun; et les résultats qu'il importe tânt de connaître, auraient été ensevelis sous la masse énorme des détails. Pour réduire le travail à des proportions convenables, il a fallu décomposer, *chiffre par chiffre*, les tableaux des communes et en former des tableaux d'arrondissemens divisés par nature de produits. Ainsi, les chiffres des 19,000 communes de la France orientale ont été réduits de manière à être représentés par ceux de 177 arrondissemens; et 830,000 termes numériques se trouvent convertis en 8 à 9,000 par les additions partielles de leurs élémens. Par exemple, pour ce qui concerne uniquement le froment, 289 lignes fournies par l'arrondissement de Laon sont résumées en une seule, et tous les chiffres exprimant les détails de cette production, dans les 839 communes du département de l'Aisne, sont analysés en six lignes dans un tableau qui en expose fidèlement et avec lucidité les résultats généraux.

Au lieu donc d'arriver d'emblée, par une estimation arbitraire, à attribuer, comme autrefois, à un département une production dont la distribution locale n'avait pas même été recherchée, on remonte, par la méthode

suivie dans ce nouveau travail, des chiffres des communes à ceux de l'arrondissement, et de ceux de l'arrondissement aux termes généraux, qui font connaître l'agriculture du département.

Sans doute des opérations numériques aussi étendues exigent de grands et persévérans efforts ; mais, en outre de l'avantage de conduire au but proposé, elles ont encore celui d'agir, comme la pierre de touche, sur les chiffres soumis à leurs épreuves multipliées. Quelques détails succincts montreront quelles sont ces épreuves.

Dans les tableaux des communes, on trouve enregistrée inévitablement dans la même colonne la production de chacune des diverses cultures. Les chiffres qui l'expriment, n'ayant aucun rapport entre eux, n'offrent aucun moyen de comparaison. Mais les tableaux de dépouillement sont pour cet objet d'une tout autre valeur, ils sont divisés par nature de produits et exposent, dans le même cadre, en séries continues, les quantités de froment, de méteil, de seigle, d'orge, etc., données pour chaque commune, par telle étendue de culture. Cette étendue, les quantités de semences et de produits, leur prix et leur consommation, sont rapprochés de façon à faire ressortir toute omission, et à rendre apparente toute exagération en plus ou en moins. Ce sont ces témoignages qui servent à la correspondance journalière du bureau de la statistique générale, pour demander, dans les départemens, des vérifications ou des rectifications qui ont lieu dans les localités mêmes où les erreurs ont été commises.

Les tableaux d'analyse, les seuls qui sont livrés à l'impression, fournissent des moyens de révision encore plus nombreux et plus puissans. Ils sont formés de toutes les additions des tableaux de dépouillement, et mettent en regard tout ce qui est relatif à chaque sorte de culture. On y trouve cinquante espèces de données statistiques,

qui sont répétées pour chaque arrondissement, et qui exercent les unes sur les autres un contrôle mutuel. Par exemple, en rapprochant du chiffre de la production totale celui de l'étendue de la culture, et en divisant le premier par le second, on obtient la quantité de produit par hectare. Cette quantité donnée en hectolitres et en parties d'hectolitre est indiquée dans une même colonne pour tous les arrondissemens; et dès lors il s'établit entre eux une comparaison qui ne permet à aucun chiffre trop faible ou trop fort d'échapper à un examen attentif.

La conversion des quantités en valeurs, par l'application des prix moyens, corrobore cette épreuve; car, en faisant connaître quelle somme on obtient de la culture d'un hectare dans un arrondissement, elle fournit une donnée qui doit être analogue à celle qu'on tire d'une pareille opération pour les arrondissemens voisins.

Il faut remarquer que le fil de cette analogie est quelquefois rompu brusquement dans des lieux dont la production s'élève ou s'abaisse extraordinairement. Mais ce sont des exceptions dont la cause est facilement trouvée dans une fertilité supérieure bien connue, telle que celle de l'arrondissement de Meaux, ou dans le voisinage des grandes villes qui fournissent à la culture d'abondans engrais.

Ce n'est pas à dire que ces épreuves puissent révéler une faible atténuation de la production, comme le déficit d'un hectolitre par hectare. Mais elles garantissent qu'aucune erreur considérable ne peut s'introduire dans cet inventaire de notre richesse agricole; et lorsque, dans une pareille matière, on peut se flatter d'arriver si près de la vérité, qu'il n'y a plus de chance d'en être séparé que par un quinzième de la distance parcourue, on peut croire avoir atteint un dégré d'exactitude qui n'est pas moindre que celui des documens statistiques, qui ont

obtenu l'approbation de la science et l'estime du public.

J'ose espérer, Sire, que vous me pardonnerez ces détails techniques, en reconnaissant que c'est par eux qu'on mesurera le degré de certitude de tant de faits essentiels à la prospérité de la France, cet objet de la constante sollicitude de Votre Majesté.

3° *Résultats.* — Après avoir rassemblé, par le concours de plus de cent mille collaborateurs, environ dix-huit millions et demi de termes numériques, exprimant des faits agricoles et sociaux, il restait à remplir une tâche beaucoup moins vaste, sans doute, mais, s'il se peut, plus difficile encore : celle de classer les résultats de tous ces élémens dans l'ordre de la plus grande liaison des choses et des idées, et de les exposer d'après une méthode simple et naturelle, qui permît d'en saisir l'ensemble et les différentes parties, de les étudier, sans être obligé de les soumettre à des transformations, et d'y puiser rapidement et sans peine des objets de recherches nombreux et variés. Si l'on ne peut se flatter d'avoir satisfait à toutes les conditions de ce problème, on peut assurer du moins qu'on n'a rien négligé pour introduire dans ce prodigieux amas de chiffres l'ordre et la clarté.

Pour décrire agronomiquement la France, il s'offrait d'abord une division des matières très facile, qui consistait à enregistrer, sous le titre de chacun des départemens, tous les chiffres qui lui appartiennent, et à mettre toutes ces statistiques départementales à la suite les unes des autres, dans l'ordre alphabétique ; mais, par cette distribution, on n'eut obtenu que des notions locales ; la connaissance des faits généraux aurait échappé ; et il aurait été d'autant plus difficile d'en trouver la trace, que l'ordre alphabétique aurait rompu toutes les affinités naturelles, en rapprochant les départemens les plus éloignés, et en éloignant les plus rapprochés. L'ancienne

division par provinces n'aurait pas été plus favorable ; et quand bien même elle n'eût pas été totalement hors de question, on l'aurait repoussée, car elle partageait le territoire en parties trop nombreuses et trop inégales, qui ne permettaient d'établir entre elles aucune comparaison.

Dans la nécessité d'agrouper les départemens par régions pour conserver leurs rapports de climat, de sol, de positions géographiques et toutes les autres analogies existant entre des populations limitrophes, on a cherché une division large et très simple, d'une conception et d'un souvenir faciles, et tirant sa base de l'ordre naturel. Le méridien de Paris, qui sépare la France en deux parties presque égales, et le 47° parallèle, qui le coupe précisément au centre du royaume, ont fourni le tracé de cette division par laquelle le territoire est partagé en quatre régions, contenant chacune vingt-et-un ou vingt deux départemens et ayant à très peu près la même étendue et la même population : circonstance essentielle, puisqu'elle rend possible de comparer les différentes parties du pays, soit l'une avec l'autre, soit deux à deux. Ainsi, de même que l'agriculture de chaque région peut être comparée à celle des trois autres régions séparément, on peut encore, si l'on en réunit deux ensemble, comparer une moitié de la France avec l'autre moitié, et montrer les analogies et les différences qui existent entre elles, soit qu'on oppose le territoire oriental au territoire occidental, soit qu'on rapproche les départemens du Nord de ceux du Midi.

Des subdivisions, qu'on peut admettre ou rejeter à volonté, sont données par la considération du gisement. Elles rassemblent dans chaque région les départemens qui bordent les frontières ou les côtes, et ceux qui appartiennent à l'intérieur du pays. Il importait de cons-

tater si ces dissemblances dans la position géographique exercent sur l'agriculture une aussi grande influence que celle qu'elles ont sur la population (1).

Dans chacune des quatre grandes divisions du territoire, trois séries de tableaux statistiques reproduisent tous les faits agricoles sous des points de vue différens.

La première série concentre ces faits dans chacun des départemens auxquels ils appartiennent. C'est une topographie statistique de l'agriculture.

La seconde série énumère tous les produits ruraux; chacun d'eux y est l'objet d'un tableau spécial, et l'indication des localités ne vient qu'en seconde ligne. Néanmoins, elle reçoit ici un développement dont il n'y avait point encore d'exemple. La production de chaque sorte de culture est exprimée non-seulement par département, mais encore par arrondissement, ce qui forme une masse de détails complètement inédits.

La troisième série récapitule à la fois les deux autres par départemens et par produits ruraux. Toutefois, elle ne se borne point à en résumer les chiffres; elles les distribue de manière à montrer quels sont les principaux élémens de l'économie agricole d'une région.

Elle énonce, dans une suite de tableaux, l'étendue des cultures, les semences qu'elles exigent, la quantité de produits qu'elles fournissent, celle qui est disponible, celle qui est consommée annuellement, et enfin la valeur de chacune de ces classes soit totale, soit par hectare.

Ces trois séries se complètent les unes et les autres. Elles se contrôlent mutuellement; et, en effet, il serait difficile que des chiffres considérés sous tant d'aspects ne décelassent pas les erreurs qu'ils contiendraient. S'il en est qui soient exceptionnels, l'observation les trouve

(1) Statistique de la France, tome 1er, page 252.

et les saisit aisément au milieu de ces évolutions multipliées, et l'on peut reconnaître par quel phénomène est interrompue la chaîne des analogies.

Outre leur but commun et général, ces séries, qui se composent de plus de 200 tableaux statistiques, satisfont, chacune séparément, à un besoin particulier de la science et du pays. La première est réclamée par la géographie de la France, la seconde par l'agriculture, et la troisième par l'économie politique, qui, depuis longtemps, appelle de tous ses vœux les importantes notions qu'elle doit y trouver.

Les faits numériques dont est formée la Statistique de l'agriculture sont rattachés, dans un ordre constant, à chacune et à toutes les divisions du territoire, depuis l'arrondissement qui ne contient pas 150,000 hectares jusqu'à la double région qui en comprend plus de 26 millions.

Ces faits, résumés le plus succinctement possible, donnent, pour les 43 départemens situés à l'est du méridien de Paris, les résultats que je vais avoir l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté.

La moitié orientale de la France comprend, sur un territoire de plus de 26 millions d'hectares, une population de près de 16 millions d'habitans. Elle est divisée en 177 arrondissemens et 19,000 communes. Sa partie septentrionale contient presque deux fois autant de communes que celles du midi; sa surface est moins grande, mais sa population est plus nombreuse et plus dense.

La région du nord compte près de 12 millions d'hectares, et 1,719,000 maisons imposables, qui paient, en principal, 38 millions et demi de contribution foncière.

La région du midi a 12 millions et demi d'hectares, et 1,443,000 édifices soumis à l'impôt foncier, auquel ils contribuent pour environ 31 millions et demi.

Dans la première de ces régions, la cote moyenne est

de 2 francs 68 centimes par hectare imposable ; dans la deuxième, de 2 francs 04 centimes. L'une paie, terme moyen, 3 francs 93 centimes par maison, et l'autre 4 francs 06 centimes.

Les deux régions réunies, qui forment un peu moins de la moitié de la France continentale, possèdent 24 millions et demi d'hectares imposables, et 1,700,000 non imposables, avec 3,163,000 édifices soumis à l'impôt, et près de 46,000 qui en sont exempts.

La cote moyenne générale monte, par hectare imposable, à 2 francs 35 centimes, et par maison, à 3 francs 99 centimes.

Ces notions préliminaires, qui font connaître le territoire, la population et l'assiette de l'impôt foncier, permettront de mieux apprécier les données numériques que va présenter la statistique agricole de cette belle partie de la France.

1° *Etendue des cultures.*—Sur 26 millions d'hectares, 9,600,000 ou beaucoup plus d'un tiers sont occupés par les cultures. Cette proportion s'élève à la moitié, si l'on ajoute aux terres actuellement cultivées les jachères et les plantations diverses comprises sous les noms de vergers, pépinières, oseraies, aulnaies, etc. Mais si l'on se borne à énumérer les cultures proprement dites, en rejetant même les prairies artificielles parmi les pâturages, il y a seulement 8,863,000 hectares cultivés, ou 1 sur 3. Dans la région septentrionale, on compte à peu près 10 hectares cultivés sur 25 ; dans celle du midi, 10 sur 34.

La surface totale de ces cultures est distribuée en trois parties principales, savoir :

Céréales..........	6,538,198	hect.	les trois quarts.
Vignes...........	897,423	»	un dixième.
Cultures diverses..	1,428,081	»	un dixième.
Total....	8,863,702		

C'est plus d'un hectare en culture, pour chaque couple d'habitans.

Le choix et la diversité des cultures sont déterminés, non-seulement par les exigences du climat et du sol, mais encore par les besoins et surtout les habitudes des populations.

Dans la région du nord, le froment et le méteil couvrent une surface presque double de celle qu'ont leurs cultures dans la région du midi ; l'orge et l'avoine y ont une étendue pour ainsi dire quadruple ; mais le seigle et le maïs y sont réduits à moitié. Les jardins, les champs destinés aux légumes secs y sont deux fois aussi grands, et la culture du colza et de la betterave y est d'une étendue quintuple. Celle du chanvre est d'un tiers en sus, et les lins occupent 23 fois autant d'espace.

Il est vrai que l'influence du climat favorise dans le Midi plusieurs cultures repoussées par elle dans la région du nord. Ainsi, les mûriers couvrent 41,000 hectares, les oliviers 117,000, la garance 15,000, les chardons cardières 1,100, etc. La vigne trouve également dans les départemens méridionaux une protection qui lui est refusée parfois dans ceux de la région septentrionale, et les terrains qu'elle y occupe sont moitié plus étendus.

2° *Quantité et valeur des semences.* — On n'avait pas encore calculé avec exactitude la masse de céréales prélevée, chaque année, sur la production pour l'ensemencement des terres. Elle est beaucoup plus grande qu'on ne l'imagine communément. Elle est formée de 5 millions et demi d'hectolitres de froment et d'épeautre, et de plus de 3 millions et demi d'hectolitres de méteil et de seigle. Les autres sortes ajoutent à ces quantités au delà de 5 millions : ce qui fait annuellement 14 à 15 millions d'hectolitres employés uniquement à la reproduction des céréales. C'est, dans les années abondantes, une valeur de

162 millions de francs, qui, dans les autres, monte à plus de 250. La quantité de semence pour un hectare ne varie pas beaucoup, elle est un peu plus grande pour l'orge, et plus encore pour l'avoine. Les pommes de terre exigent plus de 6 millions d'hectolitres, à raison de 12 et demi par hectare. C'est une dépense moyenne de 13 millions.

3° *Quantité et valeur de la production annuelle.* — Aucune question d'agronomie et d'économie politique et sociale ne peut égaler l'importance de celle qui est posée et résolue ici. Il s'agit de la subsistance de la population, du bien être et de la richesse du pays.

Les termes que nous allons établir expriment la production d'une année commune. Ils s'elèvent dans les années abondantes, ils se restreignent dans les mauvaises années; mais il est essentiel de dire qu'il s'en faut alors de beaucoup que la diminution des produits soit aussi grande qu'on le suppose ordinairement et qu'il y ait aucune vérité dans les expressions d'une demi-récolte, d'un tiers de récolte, dont on se sert assez communément. Ce sont des exagérations qui ont tout au plus quelque fondement à l'égard d'une localité, d'une commune, d'un canton, et qu'aucun exemple ne justifie en ce qui concerne une région, un pays étendu.

La masse entière des céréales produite, année moyenne, dans les 43 départemens de la France orientale, forme 84 millions et demi d'hectolitres, que le prélèvement des semences réduit à 70 millions. La région septentrionale fournit les deux tiers de cette vaste production, celle du midi produit l'autre tiers.

Les céréales appropriées plus particulièrement à la nourriture de l'homme, savoir: le froment, l'épeautre, le méteil et le seigle, rapportent 52 millions d'hectolitres, et le seigle, rapportent 52 millions d'hectolitres, et les autres, l'orge, l'avoine et le maïs, environ 31 millions.

Les 70 millions d'hectolitres disponibles donnent à chaque habitant 4 hectolitres et demi pour sa nourriture et celle de ses animaux domestiques. Les espèces destinées spécialement à sa subsistance lui fournissent beaucoup au delà de 2 hectolitres et demi, dont le froment forme les deux tiers, et le méteil et le seigle le surplus. Dans les années abondantes, cette subsistance n'excède pas une valeur de 786 millions de francs ; dans les temps moins favorables, elle en vaut 1,200. C'est pour la dépense de chaque individu, une différence de 50 à 75 francs.

Les céréales, qui constituaient autrefois toute la subsistance de la population, deviennent progressivement d'une nécessité moins absolue, depuis qu'elles ont pour auxiliaires la culture de la pomme de terre et des légumes secs, et les produits des jardins. Les soins donnés à ces productions fournissent maintenant, chaque année, une masse de subsistances vraiment prodigieuse. On récolte dans la France orientale 55 millions d'hectolitres de pommes de terre, ou 3 et demi par habitant. La culture en grand des légumes secs en fournit 2 millions d'hectolitres ; et la valeur brute des produits des jardins s'élève à près de 72 millions de francs.

Dans cette moitié du royaume, la vigne, qui occupe presque 900,000 hectares, rapporte au-delà de 20 millions d'hectolitres de vin estimés à 231 millions et demi, et à plus de 263, en y comprenant les eaux-de-vie. Dans le nord, l'hectolitre de vin vaut 29 francs, et 18 seulement dans le midi. Il est fabriqué annuellement 3,360,000 hectolitres de bière et 461,000 de cidre de toute sorte. Leur valeur réunie n'excède pas 52 millions.

La betterave occupe moins de 37,000 hectares, qui rapportent environ 12 millions d'hectolitres, estimés 20 millions de francs.

Le colza couvre au moins 116,000 hectares, qui don-

nent 1,500,000 hectolitres de graines. Le revenu brut de l'hectare monte à près de 300 francs, et la valeur totale de la récolte à 35 millions de francs.

Les plantes textiles couvrent plus de 100,000 hectares. Le lin donne 12 millions de kilogrammes de filasse, et le chanvre 33 millions et demi ; ensemble, avec leur graine, ils donnent une récolte estimée à 64 millions et demi.

Les mûriers, dont la culture a reçu une extension trop récente pour être correctement appréciée, donnent un revenu brut par hectare qui dépasse 1,000 francs ; et le produit total des valeurs dont ils sont la première source n'est pas au-dessous de 42 millions de francs.

Estimée d'après les bas prix d'une année moyenne d'abondance, la production s'élève, d'après les évaluations les plus détaillées, aux sommes ci-dessous énumérées :

Céréales	950,000,000
Vignes	264,000,000
Bière et cidre	52,000,000
Cultures diverses	430,000,000
Total	1,696,000,000

Mais, lors des hauts prix, les céréales atteignent une valeur plus grande de moitié en sus, et la production totale excède de beaucoup deux milliards de francs.

4° *Consommation* — Il est très difficile de déterminer la quantité des produits agricoles consommés, parce qu'il y a un versement perpétuel d'un arrondissement, d'un département, d'une région dans un autre, et que la vérité des chiffres est exposée à être altérée, d'une part, par les omissions, et de l'autre, par les doubles emplois. On ne présente donc les investigations sur cet important sujet que comme des approximations ; mais on peut affirmer qu'il n'y en a point eu, jusqu'à ce jour, qui aient été faites d'après des matériaux aussi nombreux et aussi complets.

Une garantie inattendue de leur exactitude, c'est que leurs chiffres sont en rapport avec ceux de la production, quoiqu'ils aient, les uns et les autres, une origine différente, et qu'ils résultent d'immenses calculs faits séparément et sans aucune prévision de la concordance de leurs résultats.

Lorsqu'on a prélevé les semences, il reste, dans les 43 départemens de la France orientale, plus de 70 millions d'hectolitres de céréales, de toute sorte, disponibles pour la consommation et l'exportation. La quantité consommée annuellement s'élève à 68 millions d'hectolitres. Ainsi la production moyenne pourvoit à l'ensemencement, aux besoins de la population et des animaux domestiques, et donne un excédant d'un trente-quatrième. Les départemens du nord produisent plus qu'ils ne consomment. C'est le contraire dans ceux du midi.

On ne peut comparer, avec exactitude, chaque sorte de céréales disponible, avec la quantité qui en est consommée, parce qu'en outre du méteil récolté sur place, il s'en fait à volonté dans nombre de départemens, par un mélange de froment et de seigle dans des proportions variables. Au total, les céréales appropriées à la nourriture de l'homme laissent dans la France orientale une différence en moins de 1,300,000 hectolitres entre les quantités disponibles et celles consommées. Cette différence, qui n'égale pas un cinquante-deuxième de la consommation, est la somme des importations nécessaires qui ont eu lieu dans cette partie de la France, soit des départemens de l'Ouest, soit de l'étranger, par les arrivages du port de Marseille. Il y a, par contre, un excédant de trois millions et demi d'hectolitres, produits, en sus de la consommation, par la culture de l'orge, de l'avoine et du maïs. Ce sont principalement les avoines du nord qui donnent cet excédant.

Ces chiffres montrent l'erreur profonde de ces assertions

du vulgaire et même de quelques économistes, qui supposent qu'une récolte fournit à la consommation de deux ou trois années; que la production est trop grande ; qu'il faut prohiber l'importation des céréales étrangeres, et autres opinions conçues *à priori*, et totalement en opposition avec les faits acquis.

Ils expliquent comment un faible déficit dans la récolte affecte rapidement et fortement les prix des grains, et fournit des motifs plausibles ou spécieux pour les élever, sans qu'il y ait néanmoins le moindre fondement à redouter une disette.

Ils établissent enfin la nécessité de maintenir avec vigueur la libre circulation des céréales à l'intérieur et de la faciliter par des moyens de communication et de transport plus étendus, plus rapides et à meilleur marché.

La consommation, par habitant, est à peu près ainsi qu'il suit, dans l'ensemble des départemens de la France orientale :

Froment	1 hect. 70	} 2 hect. 68	
Méteil	0 28		
Seigle	0 70		
Orge, avoine, maïs, sarrasin		0	32
Pommes de terre		2	83
Légumes secs		0	11
Viande		20 kil.	53
Vin		0 hect.	75
Bière		0	20
Cidre		0	03

La consommation du nord diffère beaucoup, et à tous égards, de celle du midi; elle est plus grande en froment, en méteil, en pommes de terre, en légumes secs, en viande et en bière; elle est moindre en seigle et en vin.

5° *Pâturages.* — La France orientale possède 10 millions et demi d'hectares en pâturages de toute espèce: un quart

seulement est en prairies naturelles et artificielles, et les trois autres quarts en pâtures, pâtis et jâchères.

Les départemens de la région septentrionale ont 1,600,000 hectares de prairies naturelles et artificielles, donnant un produit de 200 millions. Ceux du midi n'en ont qu'un million rapportant une valeur de 126 millions. Les jachères ont la même étendue et un produit égal dans les deux régions. Il en est différemment des pâtis ; leur étendue est à peine de 800,000 hectares, au nord ; au sud, elle est quatre à cinq fois aussi grande. Ici, la valeur de leur produit est moindre de moitié. Au total, tous les pâturages donnent annuellement 412 millions de revenu brut, savoir : au nord, 233, et au midi, 179. L'amélioration de cette partie essentielle du domaine agricole est un objet du plus haut intérêt, et dont il importe de s'occuper incessamment.

6° *Bois et forêts.*—Les quarante-trois départemens à l'est du méridien de Paris contiennent presque 5 millions et demi d'hectares de bois, dont trois cinquièmes au nord et deux au sud. De ces deux catégories, la première fournit près de six stères par hectare, tandis que la seconde n'en donne que deux et demi. Aussi le revenu annuel des bois s'élève-t-il, dans la région septentrionale à 106 millions, au lieu de 31 qu'il donne dans la région du midi. Toutes les forêts de la France orientale rapporte seulement 137 millions par an ; ce qu'il faut attribuer aux usages qui grèvent un grand nombre d'entre elles, et à l'état de dilapidation dans lequel sont tombées depuis long-temps celles avoisinant des populations concentrées.

7° *Etendue et valeur du domaine agricole.* — L'administration de l'état et les économistes ont eu recours, depuis un siècle et demi, à toutes les méthodes possibles de déduction, pour estimer, par aperçu, la valeur du produit brut de l'agriculture de la France ; mais on ne pouvait arriver à cette connaissance essentielle qu'au moyen

d'un inventaire détaillé de la production rurale. La moitié de cette tâche difficile étant remplie par le travail que j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté, on peut déjà en tirer des notions précises et complètes sur l'étendue et la valeur du domaine agricole de la moitié du royaume.

La France orientale étant divisée en deux régions, on trouve, en calculant l'étendue du territoire de l'une et de l'autre, que la première, celle du nord, a un peu moins de 13 millions d'hectares, et la seconde, celle du midi, a une surface un peu plus grande.

Sur cette étendue de 26 millions d'hectares, les cultures de toute sorte, jointes aux pépinières, vergers, oseraies, châtaigneraies et autres plantations, occupent neuf millions, ou beaucoup plus d'un tiers; les pâturages deux cinquièmes, et les bois plus d'un cinquième. Un vingt-sixième de la surface totale, ou plus d'un million d'hectares, est consacré aux besoins sociaux, et sert d'emplacemens aux villes et villages, aux églises, aux canaux, aux routes et aux cours d'eau.

Quoique l'étendue du domaine agricole soit la même dans les deux régions, sa distribution diffère considérablement. Au nord, les cultures sont plus vastes de 1,200,000 hectares; les vergers, pépinières et autres plantations, de plus de moitié en sus, et les bois et forêts d'autant; mais, par contre, les pâtis, les landes, les jachères n'ont que quatre millions d'hectares au lieu de six, comme dans les départemens méridionaux.

Le revenu brut de la production agricole annuelle s'élève, dans la région du nord, à 1,300 millions de francs, et dans celle du sud, à 945. La différence est de 365 millions, ou de plus d'un sixième de la valeur totale, qui monte à 2,241,000,000 de francs.

Ce terme, donné par 43 départemens réunis, devrait être augmenté :

1° Du produit des pépinières, oseraies, aulnaies, et de celui des vergers qui ne fournissent pas à la fabrication du cidre ;

2° De la valeur de différens produits de l'industrie agricole, mentionnés ailleurs ;

3° De la plus value des céréales, dans les années où les prix sont moins bas que ceux existant lorsqu'on a réuni les matériaux de ce travail.

En ne tenant point compte des deux premiers articles qui exigent des recherches spéciales, on peut au moins estimer la plus value des grains à trois ou quatre cents millions ; ce qui porte le minimum le plus bas de la valeur brute des produits agricoles, dans la partie orientale de la France, à la somme de plus de deux milliards et demi de francs.

8° *Nombre et valeur des animaux domestiques.* — Les principales espèces d'animaux domestiques appartenant spécialement à l'agriculture forment une immense population qui, dans la partie orientale de la France, s'élève à près de 25 millions de têtes. Le bétail en forme moins d'un cinquième, les troupeaux trois cinquièmes, les porcs un dixième, les chevaux un vingtième, etc.

Les départemens du nord ont beaucoup plus de têtes de bétail et de porcs, et trois à quatre fois autant de chevaux que ceux du midi ; ils ont moins de moutons, de chèvres, de mulets et d'anes.

Ces animaux donnent à l'agriculture de cette partie de la France un capital de 877 millions de francs, savoir : 371 millions en bétail, 157 en moutons, 87 en porcs, 200 millions en chevaux, 47 en mulets, etc.

Le revenu moyen de chaque animal est généralement plus élevé dans le nord, où les espèces ont été améliorées. Le revenu total monte à 350 millions de francs ; le bétail en produit 137, les moutons 56, les porcs 40, les chevaux 93, les mulets 15 à 16.

9° *Nombre d'animaux abattus pour la consommation.* — On prend annuellement pour cet objet deux bœufs sur sept, une vache sur sept, et une quantité de veaux plus grande que celle qui est gardée pour l'élève. Sur 15 millions de moutons et d'agneaux, un cinquième est livré aux boucheries. Quant aux porcs, on en tue chaque année presque autant qu'on en nourrit. Au total, il faut 7 millions d'animaux pour la subsistance de 16 millions d'habitans dont se forme la population de la France orientale.

10° *Quantité et valeur de la viande consommée.* — Calculée soigneusement par communes, la viande consommée forme une quantité de 327 millions de kilogrammes estimés 260 millions de francs. [Les bestiaux fournissent à cette quantité deux cinquièmes, les moutons un huitième, les porcs presque moitié.

Les départemens du nord consomment presque deux fois autant de bœuf, vache ou veau, que ceux du midi, et moitié en sus autant de porcs ; mais leur consommation en moutons n'est que du tiers de celle des departemens méridionaux.

Les animaux domestiques ajoutent à la richesse agricole de la France orientale :

1° Un revenu annuel montant à.......	350,000,000 f.
2° Une consommation de viande estimée à	260,000,000
Total.................	610,000,000

Ainsi, dans cette moitié du territoire qui gît à l'est du méridien de Paris, la richesse publique reçoit annuellement de l'agriculture un revenu brut composé :

1° De produits ruraux valant au *minimum*	2,500,000,000 f.
2° De produits animaux évalués à......	610,000,000
Total du revenu brut de l'agriculture	3,110,000,000

Il est vraisemblable que les articles omis rapprocheraient

cette somme de trois milliards et demi ; mais cet accroissement ne peut être que conjecturé.

Ce vaste travail contient un si grand nombre de faits numériques dont la connaissance est essentielle à la prospérité du royaume, que je n'ai pu, Sire, les exposer avec la concision que j'eusse désirée. J'ai l'espoir que Votre Majesté me le pardonnera, en faveur de la nouveauté et de l'importance des objets qu'embrasse ce rapport, et que vous accueillerez l'ouvrage qu'il résume, comme l'une des plus utiles applications de la science aux premiers intérêts de l'état.

— Ce rapport, qui nous fait si bien connaître la statistique agricole de la France, a été extrait du n° 5 du Bulletin du ministère de l'agriculture et du commerce. Nous avions pensé d'abord de n'en donner ici que quelques fragmens, mais il nous a paru assez intéressant pour n'en rien retrancher et mettre ainsi nos lecteurs à même d'en apprécier toute l'importance.

Culture du lin, par M. le docteur Daniel de Saint-Antboine. — La culture du lin et du chanvre emploie annuellement une superficie de 180,000 hectares, dont le produit total représente une valeur de 175,000,000 fr. Cette valeur, si considérable, est plus que triplée par l'industrie de la filature et du tissage. Depuis un temps immémorial, les provinces du Nord et de l'Ouest y ont trouvé une source de richesse et de prospérité. Dans le département des Côtes-du-Nord, sur 600,000 habitans, l'industrie des lins, par ses diverses branches, donne du travail et du pain à 200,000 individus. La valeur des toiles fabriquées, en 1836, dans ce département, se montait à 19,000,000 fr. Le Finistère compte 15,000 fileuses à la main, et, il y a peu d'années encore, ses exportations annuelles en toile s'élevaient à plus de 8,000,000 fr. Dans l'Orne, on trouve 45,000 ouvriers tisseurs et fileurs de lin, sans compter les cultivateurs.

Nos états de douane font foi que, tandis que les importations en France des fils et tissus de lin anglais ont éprouvé une augmentation énorme, nos exportations de lin brut pour l'Angleterre ont suivi une èchelle décroissante. La culture, la filature et le tissage des lins et des chanvres, sont en France trois industries solidaires l'une de l'autre, sous peine d'être exposées, en cas de guerre étrangère, à manquer de matière première ou de débouchés.

En maintenant la législation actuelle, qui laisse sans protection efficace les fils et tissus de lin français, on abandonnera à l'industrie anglaise la fourniture des fils et tissus de lin que consomment annuellemant nos 33 millions d'habitans.

(Journal de l'*Académie* de l'*Industrie française.)*

Longueurs des nuits des principaux lieux de la terre. — A Pondichéri et à Cayenne, la plus longue nuit est de 12 heures; à Saint-Domingue, de 13; à Ispahan, capitale de la Perse, de 14; à Paris et Dijon, de 15; à Arras et à Dublin, 16; à Copenhague, capitale du Danemarck, 17; à Stockholm, capitale de la Suède, 18; à Drontheim, en Norwège et à Archangel. 20; à Uléa, en Bothnie, 21; à Tornéo, 22 heures; à Enutekies, la nuit dure 43 jours ou 632 heures; à Wardhuns, 66 jours; au cap Nord, 74 jours; enfin à l'île Melville 162 jours.

Dans tous ces endroits, ainsi que dans tous les lieux de la terre, les jours ont la même longueur que les nuits dans la saison opposée; c'est-à-dire que, par exemple, si à Paris la plus longue nuit à 15 heures en hiver, le plus long jour doit aussi avoir 15 heures en été.

(Journ. des Trav. de la Soc. franç. de Statist. univ.)

Force instantanée de l'homme. — On trouve dans les Transactions de l'institut des ingénieurs civils les résultats

de quelques expériences qui ont été entreprises pour s'assurer de l'effet qu'un homme peut produire en appliquant toutes ses forces à des grues pendant des temps très courts, comparativement à l'effet qu'il produit quand il travaille constamment.

L'appareil qui a servi aux expériences était une grue de déchargement ordinaire servant habituellement, et qui n'avait été nullement préparée pour cet objet : elle consistait en 2 roues de 96 et 41 dents, et 2 pignons de 11 et 10 dents; le diamètre du tambour, mesuré au centre de la chaîne, était de 11 pouces 3 quarts (27 centim. 93 millim.), et le diamètre de la manivelle 36 pouces (91 centim. 43 millim.). Le rapport du poids ou de la résistance à la puissance nécessaire pour le soulever était de 105 à 1.

Le poids a été dans tous les cas élevé à 16 pieds et demi (5 mètres 29 millim.), et tellement proportionné dans les diverses expériences, qu'il donna une résistance sur la main des hommes égale à 10, 15, 20, 25, 30 et 35 livres (4 kilog. 534 gr. à 15 kilog. 869 gr.); plus, le frottement des pièces de la machine.

Pour comparer ces expériences entre elles, il faut réduire les résultats à une mesure commune, et pour cela il faut exprimer tous les résultats en livres (0 kilog. 453 gr.) élevées à 1 pied (3 centim. 48 millim.) de hauteur en 1 minute, ainsi qu'on évalue la force des chevaux. Les nombres qu'on cherche s'obtiennent de la manière suivante, en prenant pour exemple la première expérience.

1050 liv. ont été élevées à 16 pieds et demi en 90 secondes, ce qui équivaut à 1050 plus 1615, ou à 17325 liv. élevées à 1 pied en 90 secondes, ou 11550 liv. élevées à 1 pied en 60 sec. ou 1 minute. Dans ce cas, la force développée par un homme pendant ce temps a été égale à 11550. Les mêmes calculs, appliqués aux autres cas, donnent les nombres de la table suivante :

N°ˢ des expériences.	Résistance statique à la manivelle.	Poids élevé.	Temps en secondes.	Temps en minutes.	SUJETS ET REMARQUES.	Force de l'homme.
I	10 liv.	1050	90	1. 5	Aisément par un Anglais de haute taille et robuste. .	11550
II	15	1575	135	2.25	Assez aisément par le même.	11505
III	20	2100	120	2. »	Non aisément par un fort Irlandais.	17325
IV	25	2625	150	2. 5	Avec difficulté par un Anglais de haute taille et robuste	17329
V	30	3150	150	2 5	Id. par un débardeur de Londres.	20790
VI	35	3675	132	2. 2	Avec la plus grande difficulté par un grand Irlandais	27562
VII	»	»	150	2. 5	Id. par le n° V.	24255
VIII	»	»	178	2.80	Avec une peine extrême par un grand Irlandais.	21427
IX	»	»	180	3. »	Id. par le n° III.	20212
X	»	»	243	4. 5	Avec les plus grands efforts par un Gallois.	15134
XI	»	»	35	» »	Un Irlandais y renonce.	»

On peut considérer l'expérience n° IV comme donnant une valeur approximative du maximum de puissance d'un homme en 2 minutes et demie : car, dans toutes les expériences suivantes, cet homme a été tellement épuisé, qu'il n'a pu redescendre le fardeau. Le plus grand effet produit est celui de l'expérience VI : cet effet, en y ajoutant le frottement dans la machine, évalué environ à 5438 liv., est juste égal à la force d'un cheval ou à 33000 liv. élevées à 1 pied en 1 min. (81 kilog. à 1 mèt. en 1 sec.). Ainsi, il paraîtrait qu'un homme très vigoureux, par l'emploi de toutes ses forces pendant 2 min., développerait une force égale à celle constante d'un cheval qui travaille pendant 8 heures par jour.

(Idem.)

Nombre des machines à vapeur, en 1838, *aux Etats-Unis.*—Le nombre total des bâtimens à vapeur aux Etats-Unis était de 800 ;

Le nombre des machines locomotives dans le même pays de 350,

Celui des machines à vapeur au moins de 1869.

Le tonnage des bateaux à vapeur excédait 155,473 tonneaux, et était probablement égal à 160,000 tonnes. Le tonnage moyen de ces bâtimens était donc de 200 tonneaux.

La puissance de toutes les machines à vapeur était évaluée à 100,318 chevaux. Sur cette puissance 57,019 chevaux servaient à mettre en mouvement les bateaux à vapeur, 6,980 chevaux les convois sur les routes en fer, et le reste, ou 36,419 chevaux, à divers emplois.

Ce calcul donne 70 chevaux pour terme moyen de la force des machines des bateaux à vapeur, ou un cheval pour 2 à 3 tonneaux, et moins de 20 chevaux pour chacune des autres machines.

Le plus grand bateau à vapeur des Etats-Unis était le *Natchez*, de 860 tonneaux, et de 300 chevaux de puissance, qui navigue entre New-York et Mississipi; venaient ensuite l'*Illinois* et le *Madison* sur le lac Erié, le premier de 756, et le second de 700 tonneaux.

D'abord on n'employait sur les bâtimens à vapeur des Etats-Unis que le bois comme combustible; mais depuis peu on y a substitué la houille, et même l'anthracite. Cette dernière, par le peu d'espace qu'elle occupe, et le feu vif qu'elle procure, paraît mériter la préférence dans la navigation maritime et pour les locomotives.

On a fait quelques bâtimens en fer dans l'état de Géorgie et on pense que leur prix y est moindre que pour le bois, qu'ils tirent moins d'eau avec le même fret, et résistent mieux aux chocs et aux accidens sur les fleuves ensablés ou encombrés de débris.

(Ces documens sont extraits du rapport fait par M. Levi-Woodbury au congrès des Etats-Unis, sur les machines et la navigation à vapeur, en décembre 1838.)

Du numeraire existant en France. — Il se composait, avant la révolution, de pièces d'or appelées *louis* et doubles louis, de 24 et 48 francs, et de pièces d'argent, dites écus de 6 francs et de 3 livres, et de pièces moindres, de la valeur de 24, 12 et 6 sous.

Les monnaies actuelles sont, en or, les pièces de 40 et de 20 francs; en argent, celles de 5 francs (ou 100 sous), de 2 francs, de 1 franc, d'un demi-franc ou 10 sous, et d'un quart de franc ou 5 sous.

La monnaie de cuivre se divise en pièces de 1, 5 et 10 centimes, qui représentent les liards, les sous et les pièces de 2 sous d'autrefois.

Les divisions de l'ancienne monnaie étaient établies d'après le système duodécimal; elles suivent aujourd'hui le système décimal.

Pour rendre le travail de la fabrication plus facile, on est dans l'habitude de mêler à l'or et à l'argent une certaine quantité de cuivre; c'en est l'alliage, et la proportion de ce dernier métal avec les deux premiers est ce qu'on entend par le titre de la monnaie. L'alliage légal est d'un dixième.

La plus ancienne pièce de monnaie, avant la révolution, datait de 1726, époque à laquelle il y eut une refonte générale.

Un auteur connu, BONVALLET DESBROSSES, faisait ce calcul en 1759.

Il estimait qu'il y avait alors en France 2 milliards 474 millions 254 mille francs de numéraire, et il évaluait le mouvement d'affaires qu'ils entretenaient à 16 milliards, ainsi distribués :

Un milliard dans les provinces maritimes, qui en produisait 3 et demi;

Un second milliard dans l'intérieur, qui en produisait 12;

Et 474 millions seulement dans les provinces frontières qui en représentaient 553.

On a frappé en France (1), dans les 13 hôtels des monnaies aujourd'hui existans :

En or........	1,015,000,000 fr.
En argent....	3,023,623,000
En billon.....	56,876,000
	4,095,499,000 fr.

D'après ces calculs, le numéraire, en France, serait presque le double aujourd'hui de ce qu'il était autrefois.

(1) Rapport de M. HUMANN.

(*Journ. des Trav. de la Soc. franç. de Stat. univ.*)

TROISIÈME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, PENDANT LE SECOND TRIMESTRE 1840.

Séance du 2 avril 1840.

Présidence de M. Huguet.

Le procès-verbal de la séance du 5 mars est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance. — Lettre d'un chirurgien dentiste, à Marseille, qui ayant appris que la Société encourageait les arts utiles, désire soumettre au jugement de celle-ci quelques perfectionnemens dans l'art qu'il exerce. Renvoi à la commission des titres de MM. les industriels à l'obtention des médailles.

Lettre de M. Barbaroux, membre correspondant, président du Comice agricole d'Aubagne, qui nous fait savoir que la Société royale et centrale d'agriculture à Paris, ayant désiré connaître l'état actuel de l'industrie rurale en France, a écrit au Comice agricole du canton d'Aubagne pour lui demander des renseignemens à cet égard, et que ce Comice a fait un rapport dans le but de signaler ce qui s'oppose aux progrès de l'agriculture dans le canton d'Aubagne. Une copie de ce rapport est en même temps adressée par M. Barbaroux, à qui la Société vote des remercîmens, ainsi qu'au Comice qu'il préside.

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le n° de janvier 1840 du *Journal des travaux de l'Académie de l'industrie française.*

Communications. — MM. les frères Bosq, membres correspondans, à Auriol, communiquent à la Société une notice ayant pour sujet la description de quelques monumens anciens qu'ils ont découverts dans la commune de Belcodène. Cette notice est reçue avec reconnaissance.

M. Benjamin Valz communique aussi un rapport qu'il a fait, au nom de la commission d'enquête sur l'avant-projet du canal d'Arles à Tarascon. La commission a reconnu qu'il y avait lieu de déclarer l'utilité publique des travaux projetés, en y apportant, toutefois, quelques modifications. Après avoir lu ce rapport, M. Valz reçoit des marques d'intérêt de M. le Président qui, au nom de la compagnie, le remercie de son importante communication.

M. Abadie présente l'état de situation de la Caisse d'épargne du département des Bouches-du-Rhône, au 31 décembre 1839, et le résumé de ses opérations pendant la même année.

M. P.-M. Roux, présente aussi, au nom de M. Alexis Rostand, membre honoraire, un rapport que celui-ci a fait en sa qualité de président de la Caisse d'épargne du département des Bouches-du-Rhône, sur les opérations de cette caisse en 1839.

Rapports. — M. Loubon en fait un sur le produit de la pêche à Marseille de 1823 à 1840. La Société applaudit à cette lecture qui nous apprend que la moyenne par année du produit de la pêche à Marseille est de 1,720,882 kilog.

Lectures. — L'ordre du jour appelle ensuite la lecture par M. Jules Bonnet d'un mémoire sur la culture de la vigne dans le département des Bouches-du-Rhône. Notre

confrère ne donne aujourd'hui qu'une partie de cet intéressant travail, mais il promet d'en lire la suite dans l'une de nos plus prochaines réunions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 21 mai 1840.

Présidence de M. Huguet.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril.

Correspondance.—Lettre de M. le Préfet des Bouches-du-Rhône qui, pour arriver à une solution équitable dans une contestation survenue entre les boulangers et l'autorité municipale de la ville de la Ciotat, communique les pièces concernant cette affaire, à la Société de statistique qu'il prie de les examiner avec soin et de les lui renvoyer avec l'avis qu'elle aura cru devoir donner.

M. le Secrétaire fait observer qu'immédiatement après la réception de cette lettre, M. le Président a délégué pour l'examen des pièces une commission qui, n'y ayant pas vu les motifs sur lesquels le Conseil municipal de la Ciotat avait fondé le rejet de la demande des boulangers, a fait réclamer à M. le Préfet un rapport qui lui paraissait devoir contenir l'exposé de ces motifs, mais où elle n'en a trouvé pas plus que dans les autres pièces qui existent au dossier.

M. le Secrétaire ajoute que dès-lors, la commission a été d'avis qu'il fut écrit de nouveau à M. le Préfet pour connaître enfin de M. le Maire de la Ciotat tout ce qui

a déterminé le Conseil municipal de cette ville, et que dans l'attente d'une réponse à ce sujet, il n'était point encore permis de s'occuper du rapport relatif à l'affaire dont il s'agit.

Lettre de M. le Maire de Marseille, qui remercie la Société de statistique du soin et de l'empressement qu'elle a mis à rédiger et à faire parvenir à ce magistrat les deux états qu'il lui avait demandés : l'un des consommations avec le prix moyen de chaque article consommé et l'autre des salaires des ouvriers des principales professions. « L'administration municipale, dit M. le Maire, a eu une nouvelle preuve de l'importance des travaux de la Société de statistique et de son désir de les rendre utiles. »

Lettre de M. J. Julliany, ex-président de la Société de statistique de Marseille, correspondant à Paris, qui transmet des brochures, un diplôme de correspondant et une lettre qu'il a reçue de l'Institut historique et géographique du Brésil, et qui nous fait savoir que dans le meme pli se trouvait pour le président un diplôme qu'il nous aurait renvoyé, s'il n'avait été inscrit sous son nom.

La lettre de l'Institut historique et géographique du Brésil a pour but d'établir et d'entretenir des relations entre lui et notre compagnie à laquelle il a voulu donner un témoignage de haute considération en adressant deux diplômes dont l'un pour le Président et l'autre pour le Secrétaire perpétuel.

Les ouvrages envoyés par l'Institut historique et géographique du Brésil, sont le réglement de cet Institut, fondé le 21 octobre 1838, les trois premiers cahiers qu'il a fait paraître de sa Revue trimestrielle d'histoire et de géographie et la première livraison de ses mémoires. La Société de statistique vote des remercimens à l'Institut du Brésil et délibère de lui faire parvenir un exemplaire des travaux dont elle a autorisé la publication.

Lettre de M. Ulloa, membre correspondant, qui adresse un exemplaire de deux discours qu'en sa qualité de procureur-général du roi de la cour criminelle de la province de Trapani, il a prononcé à l'ouverture des années judiciaires de 1839 et de 1840. (M. le Président invite M. Monfray à faire un rapport sur ces deux brochures.)

Lettre de MM. Louis Méry et Guindon qui disent que le Conseil municipal de Marseille a délibéré, le 30 avril dernier, de leur confier le soin de rédiger l'histoire des actes du corps et du Conseil municipal de cette ville depuis le Xe siècle jusqu'à nos jours : qu'un travail de ce genre ne saurait être fait qu'à l'aide d'une foule de recherches sur tous les établissemens dont la municipalité marseillaise a été le centre ; que d'après ce motif, ils désireraient obtenir un exemplaire des Réglemens, des Comptes-rendus et du *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*. Cette demande est accueillie favorablement et M. le Secrétaire est chargé de faire la remise des travaux qui en sont l'objet.

Lettre de M. Joseph Barbaroux, membre correspondant, Président du Comice agricole d'Aubagne, qui adresse quelques exemplaires du deuxième Bulletin de ce Comice ; bulletin qui présente des observations utiles sur la prétendue influence de la lune en agriculture. La Société applaudit aux louables intentions qui animent le Comice agricole d'Aubagne.

Lettre de M. Joseph Maurel qui, pour répondre à l'appel fait par notre Société aux personnes qui auraient introduit une nouvelle industrie dans le département des Bouches-du-Rhône, signale l'introduction par lui d'une invention utile, considérée pour notre pays comme un bienfait et un véritable progrès. (Renvoi à la commission d'examen des titres de MM. les industriels.)

Lettre de M. Codde, bijoutier-joaillier, à Marseille ;

qui désire une copie du rapport fait à la Société de statistique sur le tarif de l'or et de l'argent, etc, qu'il soumit dans le temps au jugement de la compagnie. M. le Secrétaire perpétuel est autorisé à délivrer à M. CODDE la copie demandée.

M. P.-M. ROUX après avoir donné communication d'une lettre qu'il a reçue, le 11 du courant, de M. MIÈGE, candidat au titre de membre actif, accompagnée d'un mémoire sur la Prusse, dit qu'il a de suite convoqué la commission composée de MM. FOUQUE d'Arles, de MONTLUISANT et VALZ, chargée d'examiner ce travail statistique, afin qu'il en fut rendu compte aujourd'hui par M. le rapporteur.

Puis il est fait lecture d'une circulaire écrite en italien ayant pour objet d'informer notre Société que conformément à la délibération prise dans l'assemblée générale des savans italiens, le 3 octobre 1839, à Pise, la seconde réunion de ces savans aura lieu, à Turin, du 15 au 30 septembre 1840, et que les savans étrangers y seront admis.

Sont ensuite déposés sur le bureau par M. le Secrétaire perpétuel :

1° Un mémoire manuscrit intitulé : *Statistique agricole, maritime, sociale et militaire du canton de la Ciotat*, avec cette épigraphe : NUL BIEN SANS PEINE. Ce mémoire envoyé au concours ouvert par la Société, fait suite à celui qu'elle a déjà reçu sous ce titre : *Statistique historique du canton de la Ciotat* et qui porte la même épigraphe.

2° Un compte-rendu des opérations de la banque de Marseille. (M. LOUBON est chargé d'en rendre compte).

3° Deux brochures dont l'une a pour titre : *Considérations relatives aux effets de la gelée sur les végétaux cultivés* principalement dans le sud-est de la France;

par M. Oscar LECLERC-THOUIN ; l'autre est intitulée : *Coup-d'œil sur les effets généraux du froid et particulièrement de celui de l'hiver et du printemps de* 1838, *sur les végétaux cultivés en grand*, dans une partie du sud-est et du centre de la France, par le même. (M. BARTHELEMY est invité à faire un rapport sur ces deux brochures).

4° Le procès-verbal imprimé de la 37e séance du conseil général de la Société générale des naufrages, adressé par M. le Comte Calliste-Auguste GODDE de LIANCOURT, secrétaire-général de cette Société.

5° Le numéro 1 du *Métallurgiste*, journal scientifique, industriel et financier.

6° Les livraisons de février et de mars du *Journal des travaux de la Société française de statistique universelle.*

7° Le numéro 6, 10me année, et le numéro 1, 11me année, du *Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine et Loire.*

8° Le numéro 40, décembre 1839, des *Extraits d'avis divers*, le tarif de l'association de douanes allemandes, pour les années 1840, 1841 et 1842, et les numéros 1 et 2 (janvier et février 1840) du bulletin du ministère de l'agriculture et du commerce.

9° L'*Annuaire de la Corse* pour l'année 1839. (M. DIEUSET, rapporteur.)

10° Un exemplaire des mémoires que l'Académie royale de Metz a publiés pendant l'année 1839.

La correspondance épuisée, M. FOUQUE prend la parole pour faire observer combien il est à désirer qu'un catalogue manuscrit ou imprimé des ouvrages appartenant à la Société de statistique, soit mis à la disposition de ses membres afin que chacun d'eux puisse connaître les richesses scientifiques que renferme notre bibliothè-

que. Cette remarque donne lieu à une légère discussion à laquelle plusieurs membres prennent part et dont il résulte que ce catalogue existe, mais incomplet, et que M. Ricard, conservateur-bibliothécaire actuel est invité de concert avec son prédécesseur M. Beuf et M. le Secrétaire perpétuel, à faire un rapport sur l'état présent de la Société et à dresser en même temps le catalogue justement réclamé par M. Fouque.

Rapports. — L'ordre du jour appelle en premier lieu le rapport par M. Fouque sur un mémoire présenté par M. Miège à l'appui de sa candidature ; il s'agit de quelques notes statistiques sur la Prusse, dont M. le Rapporteur donne une analyse assez détaillée et qu'il nous signale comme étant d'une haute importance et sous le point de vue historique et en ce qu'elles nous apprennent que l'occupation française en Prusse fut on ne peut plus bienfaisante. Le travail de M. Miège pourrait servir de modèle pour les travaux statistiques relatifs à toute autre nation, à toute autre ville que Berlin. En un mot, ce travail annonce, selon M. le rapporteur, l'homme profondément versé dans les connaissances variées qui composent la statistique. Son concours ne peut donc qu'être fort utile à nos travaux et la commission devait nécessairement voter, comme elle l'a fait, pour l'admission du candidat.

L'ordre du jour amène ensuite le rapport par M. Saint-Ferréol sur le *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères.* Ce tableau, dressé pour l'année 1837, présente des divisions qui traitent séparément de notre navigation, de notre commerce d'importation et d'exportation, du transit et des entrepôts. En produisant les résultats généraux de ces différens sujets, M. Saint-Ferréol a insisté particulièrement sur la participation de Marseille à tout ce qui se rattache au commerce général de la France et ce n'est

pas ce qui ajoute le moins d'intérêt à son rapport dont la lecture a été écoutée avec beaucoup d'attention.

Nomination d'un membre actif.—On procède par voie de scrutin à l'élection de M. Miège qui, ayant réuni tous les suffrages, est proclamé, par M. le Président, membre actif de la Société.

Séance publique.—M. le Sécrétaire perpétuel rappelle qu'aux termes du règlement, la Société de statistique doit tenir sa séance publique annuelle, dans le premier semestre et qu'il importe d'autant plus de ne pas la renvoyer plus loin que par des motifs à la vérité légitimes elle n'a pas été tenue en 1839. Cette manière de voir est appuyée par plusieurs membres, mais au dire du plus grand nombre nous avons à peine un mois pour faire les préparatifs indispensables; d'ailleurs les élections communales semblent s'opposer à ce qu'une séance solennelle soit tenue en juin et les chaleurs ne permettent guères de réunion semblable. D'après ces considérations, la Société fixe définitivement au mois de décembre l'époque de la séance publique qu'elle doit tenir en 1840.

Nomination de commissions.—M. le Président nomme ensuite deux commissions; l'une, chargée d'examiner les mémoires envoyés au concours, est composée de MM. Dieuset, Matheron, Monfray, Barthelemy, Fouque, de Villeneuve, de Montluisant, Loubon et Vintras. L'autre commission, chargée de l'examen des titres des industriels à l'obtention des médailles d'honneur, est composée de MM. Achard, Audouard, Abadie, Beuf, J. Bonnet, G. Fallot, Feautrier, Faure-Durif et Saint-Ferréol.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 18 juin 1840.

Présidence de M. Huguet.

Le procès-verbal de la séance du 21 mai est lu et adopté sans réclamation

Correspondance. — Réponse de M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, que la Société de statistique avait prié de vouloir bien interroger M. le Maire de la Ciotat sur les motifs qui ont déterminé le rejet de la demande des boulangers de cette ville ; demande dont il a été question dans la précédente séance. Par cette réponse, M. le Préfet dit n'avoir d'autres renseignemens à fournir que ceux contenus dans la délibération du 4 août 1839 et qu'il nous a déjà adressés.

M. le Secrétaire fait observer que, bien que privée d'un document indispensable, la commission chargée d'examiner les pièces relatives au différent dont il s'agit, s'étant livrée à une étude sérieuse de ce qui se rattache à cette affaire, a pu émettre un avis, lequel se trouve motivé dans le rapport que doit faire aujourd'hui M. Loubon, au nom de cette commission.

M. le Préfet transmet un exemplaire d'un mémoire sur la filature ou l'art de tirer la soie des cocons, qui lui a été envoyé par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce ; M. le préfet désire que ce mémoire soit déposé dans notre bibliothèque pour y être consulté par les membres qui s'occupent de l'industrie séricicole, et par les personnes auxquelles il pourrait être utile d'en donner communication. Ce mémoire (in-8° de 53 pages) est de M. Ferrier et a été extrait des Annales de la Société séricicole, fondée en 1837, pour la propagation et l'amélioration de l'industrie de la soie en France.

M. MIÈGE accuse réception de la lettre qui lui a été écrite pour l'informer de son admission au nombre des membres actifs, et il exprime toute sa gratitude à la Société qu'il assure de son zèle.

M. TOULOUZAN fils a écrit, le 28 mai, une lettre pour annoncer à la Société de statistique la perte douloureuse qu'il venait de faire en la personne de son père. M. le Secrétaire dit que tous les membres ont été immédiatement convoqués pour assister, le 29, aux obsèques de M. TOULOUZAN, membre honoraire, sur la tombe duquel M. HUGUET, président, a prononcé un discours où il a retracé en peu de mots une vie pleine de science et de vertus.

L'Académie royale de médecine accuse réception du dernier compte-rendu de nos travaux, qu'elle dit avoir lu avec le plus vif intérêt.

M. Victor de CLINCHAMP, membre correspondant à Paris, adresse à titre d'hommage un exemplaire d'un ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Nouveau traité de la perspective linéaire, à l'usage des artistes et des écoles de dessin; dans lequel on trouve les réflections des miroirs; le tracé perpectif des plafonds sur diverses surfaces; une analyse raisonnée de la perspective par demande et par réponse, pour résoudre les questions qui pourraient embarrasser les élèves; les élémens de la perspective aérienne, et enfin des notions de géométrie pour servir à l'intelligence de quelques problèmes mis à la portée de tout le monde.* (in-4° de 196 pages, avec 21 planches, Paris 1840.)

M. PORTE, membre correspondant, adresse un extrait des arrêts de la cour d'assises d'Aix, pendant le premier trimestre de 1840.

La commission administrative des Hôpitaux et hospices civils et militaire de Marseille fait hommage à notre Société

d'un exemplaire d'un ouvrage intitulé : *Essai historique et statistique sur la Maison des Fous de Marseille*, *depuis sa fondation en* 1699 *jusqu'en* 1837, avec planches, par J.-B. Lautard, docteur en médecine, etc. (in-8° de 293 pages, Marseille 1840). M. P.-M. Roux est chargé du rapport à faire sur cet ouvrage.

L'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille écrit à la Société de statistique pour l'inviter à assister à la séance publique du 21 du courant. Sont nommés membres de la députation qui doit représenter la compagnie dans cette circonstance, MM. Huguet, P.-M. Roux, de Montluisant, Audouard, St.-Ferréol, Loubon, Brunel, Vintras, Miège, Dieuset, Monfray, G. Fallot, Gassier, Abadie, Beuf.

M. le secrétaire dépose ensuite sur le bureau :

1° Un petit mémoire qu'il a reçu depuis peu, servant à expliquer certains passages des deux mémoires sur la statistique du canton de la Ciotat, ayant pour épigraphe : *Nul bien sans peine* (déjà parvenu à la Société), mais qui n'en fait pas nécessairement partie. (Renvoi à la commission du concours.)

2° Le bulletin (n. 3) du ministère de l'agriculture et du commerce.

3° Le bulletin (n° 2, IIe année) de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine et Loire.

4° Le bulletin (feuilles 24 à 29 du tome X) et la table des matières et des auteurs pour le 10e volume du *Bulletin de la Société géologique*.

5° Un mémoire intitulé : *De l'influence exercée sur le commerce et l'industrie de la Saxe royale par son accession à la grande association des douanes allemandes-prussiennes*, par J. H. Thierriot, conseiller des finances de S. M. le roi de Saxe ; mémoire couronné par l'Académie des sciences fondée à Leipsik par le prince

Jablonowski ; traduit de l'allemand par Alexis de Gabrian, attaché de légation. (M. Saint-Ferréol est nommé rapporteur de cet ouvrage.)

7° Les numéros 110, 111 et 112 (volume X), du *Journal des travaux de l'Académie de l'industrie française;* et les numéros 255 à 283 du recueil supplémentaire des mémoires de la même académie.

7· Recueil de mémoires et d'observations de physique, de météorologie, d'agriculture et d'histoire naturelle, par le baron d'Hombres Firmas. (M. Valz, rapporteur).

La correspondance étant épuisée, M. le Président complimente M. Miège, membre actif nouvellement élu ; il lui témoigne combien la Société de statistique s'applaudit de voir dans son sein un homme dont le mérite bien connu, brille d'ailleurs dans l'ouvrage qu'il a présenté à l'appui de sa candidature ; ouvrage qui donne la mesure de ce qu'on est en droit d'attendre de son auteur pour la prospérité et l'illustration de notre compagnie.

Discours. — La parole est ensuite à M. Miège, qui, dans un discours aussi bien écrit que bien pensé, témoigne d'abord tout le prix qu'il attache à son admission parmi les membres de la Société de statistique, à laquelle il offre ensuite l'hommage d'une gratitude à la fois sincère et profondément sentie. Puis il présente quelques considérations générales sur la statistique dans ses rapports avec le commerce et surtout comme moyen contribuant à la prospérité de celui qu'on fait avec l'étranger.

Les justes applaudissemens qui ont suivi ce discours ont dû prouver à M. Miège qu'il avait été compris et fort goûté. Nous regrettons de ne pouvoir dans un simple procès-verbal donner une analyse même succincte de ce beau travail qui en est d'ailleurs peu susceptible, en considérant qu'l ne pourrait qu'y perdre. Mieux vaut sans doute le consigner en entier dans notre répertoire.

Rapports. — L'ordre du jour appelle en premier lieu le rapport d'une commission spéciale relativement à une contestation survenue entre les boulangers de la Ciotat et le conseil municipal de la même ville. M. le Préfet avant de prononcer sur cette contestation, a chargé la Société de statistique d'examiner toutes les pièces à cet égard et lui a demandé son avis. Organe de la commission, M. Loubon a montré dans son intéressant rapport qu'elle s'est occupée de cette affaire avec beaucoup de soins, ce qui lui a permis d'émettre un avis et de le motiver de telle manière que la Société ne pouvait que le sanctionner. En conséquence, elle a adopté le rapport dans tout son contenu et a ordonné d'en transmettre une copie à M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, conformément à l'intention de ce magistrat.

L'ordre du jour amène ensuite le rapport de M. Dieuset sur l'*Annuaire administratif, statistique et commercial du département de la Corse pour l'année* 1840. Il s'agit d'un petit in-12 de 148 pages que M. le rapporteur a analysé d'une manière toute particulière. C'est principalement sur la notice des eaux minérales, thermales, ainsi que sur les détails statistiques concernant la Corse qu'il s'est étendu. Il a eu du plaisir à s'entretenir d'une île qu'il connait bien, parce que c'est avec Marseille qu'elle a le plus de relations. Tout en applaudissant à une publication qui tend à éclairer les habitans de la Corse, M. Dieuset aurait désiré que l'auteur eut produit plus de renseignemens statistiques quant à l'agriculture, aux arts mécaniques et aux tribunaux.

Ce rapport a vivement intéressé l'assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique du Département des Bouches-du-Rhône.

MÉTÉOROLOGIE.

Conformément à notre promesse de relater d'une manière spéciale les phénomènes météorologiques remarquables, ou qui n'auront pu trouver place dans nos tableaux, nous fixerons aujourd'hui l'attention de nos lecteurs sur diverses circonstances qui se lient aux observations météorologiques faites dans le troisième trimestre de cette année. Et d'abord, nous dirons que si, en juillet, comme en juin, il n'est tombé que quelques gouttes d'eau, à tel point qu'il n'a été signalé pendant ces deux mois aucun chiffre qui concerne la pluie, il n'en a point été de même au mois d'août : alors et le douze, vers cinq heures du matin, des éclairs et des coups de tonnerre se sont

succédé presque sans interruption et ont été accompagnés d'une forte averse qui a donné la quantité d'eau indiquée dans le tableau des observations faites en ce mois, c'est à dire 15 litres 855,36^{mm}84.

Dans la nuit du 31 août au premier septembre, il y a eu des éclairs, le tonnerre a grondé et il est tombé un peu de pluie On a eu à noter les mêmes phénomènes, de midi à trois heures de relevée, et des éclairs ont été continuels, au sud ouest, vers neuf heures du soir.

Le 24, à cinq heures du soir, forte pluie, éclairs et tonnerre; l'orage était vers le sud est. Il en est résulté la quantité d'eau mentionnée au tableau des observations météorologiques du mois de septembre, c'est à dire 4 litres 235,9^{mm}83.

OBSERVATIONS *météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Juillet* 1840.

DATES.	9 HEURES DU MATIN. BAROMÈ.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	MIDI. BAROMÈ.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	3 HEURES DU SOIR. BAROMÈ.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	762,30	22°3	26°0	763,45	22°2	25°9	763,55	22°6	23°9	S.E	Quelques nuages.		
2	762,50	22,8	21,5	762,50	23,0	24,5	761,85	23,0	22,9	N.O.	Serein, brouillards.		
3	761,00	23,0	23,3	759,10	23,0	22,5	759,30	23,0	23,4	S.O.	T. nuag. B. q. c. de t. v. ? h. m.		
4	759,95	23,0	21,6	760,10	23,0	22,3	759,80	23,0	22,9	N. O. fort.	Serein.		
5	762,50	22,7	20,5	762,30	23,0	23,1	761,40	23,0	21,6	N.O. grand frais	Idem		
6	761,45	22,8	23,4	761,20	22,8	21,4	760,70	22,8	20,7	O. grand frais.	Quelques nuages.		
7	761,65	22,8	23,8	762,15	23,0	22,5	761,60	23,0	21,5	O.	Quelques éclaircis, brouillards.		
8	761,75	22,8	20,6	761,40	23,0	20,4	761,15	23,0	20,4	O. grand frais.	Serein.		
9	761,15	22,5	22,4	760,95	22,7	22,9	761,15	22,7	22,4	N.O. fort.	Quelques lég. nuages fort rares.		
10	761,55	22,5	20,5	761,00	22,3	21,4	760,65	22,3	20,8	N.O. fort.	Serein.		
11	761,05	22,0	19,8	760,90	22,2	21,5	760,50	22,2	19,6	N O. grand frais.	Quelques nuages.		
12	760,15	22,2	22,7	760,30	22,0	21,4	759,95	22,0	21,3	N.O	Quel. écl., quel. gout. v. 10 h. m.		
13	757,45	22,0	21,5	757,10	22,0	22,6	756,50	22,0	20,4	O. grand frais.	Quelques nuages.		
14	758,15	21,0	16,5	757,65	21,0	17,4	758,40	20,8	17,4	N. O. violent.	Nuageux.		
15	762,15	20,3	17,6	762,10	20,7	20,9	761,45	21,0	23,9	N. O.	Serein.		
16	762,30	20,8	20,0	761,20	21,0	21,4	760,15	21,0	21,6	O.	Idem		
17	758,05	21,0	22,0	757,10	21,0	25,3	756,25	21,0	26,9	N.O. grand frais.	Quelques légers nuages.		
18	757,05	21,3	21,5	757,10	21,3	22,4	756,75	21,5	22,5	N.O. assez fort.	Serein.		
19	757,70	21,7	24,5	757,50	22,0	27,2	757,45	22,0	24,9	S. E.	Quelques nuages.		
20	756,45	22,2	21,7	758,15	22,2	25,4	757,90	22,2	25,9	S.O.	Idem brouillards.		
21	758,50	23,0	25,5	758,60	23,0	25,1	758,10	23,0	24,5	S.E fort.	Nuageux,		
22	758,40	23,0	22,5	758,40	23,0	24,4	758,15	23,0	24,6	N.O. grand frais.	Quelq. lég. nuag, fort rares.		
23	760,70	23,0	23,6	761,10	23,0	23,9	761,00	23,0	24,3	N.O. grand frais.	Nuag. vers 10 h s., éc. au S. O.		
24	761,90	23,0	20,5	762,50	23,0	23,9	761,85	23,0	23,4	O.	T. nuag., br., un p de pl. par int.		
25	761,20	23,0	22,0	761,00	23,1	22,2	760,45	23,2	22,4	O. grand frais.	Quelq. lég. nuag. fort rares.		
26	758,60	23,0	21,6	758,40	23,0	24,9	757,85	24,0	24,6	S. O.	Quelq. nuages, brouillards.		
27	760,25	23,0	18,8	759,75	23,0	19,7	758,80	23,0	22,4	N.O. fort.	Nuageux.		
28	760,80	22,1	19,0	760,95	22,1	21,6	760,40	22,0	23,4	N.O. fort.	Quelq. lég. nuages, fort rares.		
29	762,05	22,0	20,5	762,05	22,2	24,1	761,40	22,0	21,6	N.O. grand frais.	Serein.		
30	761,35	22,3	22,0	761,30	22,3	25,7	760,85	22,3	21,2	N.O.	Idem brouillards.		
31	758,60	22,6	23,4	757,65	22,8	25,4	756,35	23,0	26,4	N.O. assez fort	Idem.		
—	760,35	22,32	21,64	760,16	22,40	23,01	759,73	22,44	22,78	Moyennes.			

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	760^{mm},77, le 1er à 3 h. du soir.
Moindre *idem*	758 ,07, le 17 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois .	760 ,35.
Plus grand degré de chaleur.	27° ,2 , le 19 à midi.
Moindre *idem*	18 ,2 , le 15 à minima.
Température moyenne du mois.	20 ,04.
Quantité d'eau tombée pendant { Le jour . . .	00^{mm}0, } Total. . 00^{mm},0.
Quantité d'eau tombée pendant { La nuit. . .	00 0, }

Nombre de Jours.	de pluie.	0.
	entièrement couverts.	0.
	très nuageux.	4.
	nuageux	4.
	sereins.	11.
	de gros vent { S.E. 1 / N.O. 6 }	7.
	de brume ou de brouillards .	7.
	de tonnerre.	1.

Observations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Août 1840.

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	BAROMÈ.	Thermomètre		BAROMÈ.	Thermomètre		BAROMÈ.	Thermomètre				Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
		du bar.	Extér.		du bar.	Extér.		du bar.	Extér.				
	mm			mm			mm					mm	mm
1	759,05	23°0	22°5	759,35	23°0	24°9	759,30	23°0	25°9	N.O.	Quelques légers nuages.		
2	762,80	23,2	22,0	763,00	23,2	23,4	762,60	23,6	24,9	N.O.	Serein, brouillards.		
3	762,95	23,8	22,4	763,05	24,0	23,5	763,00	24,0	23,1	N.O.	Idem		
4	762,50	24,0	24,6	762,35	24,0	26,7	761,00	24,0	26,1	O.	Idem brouillards.		
5	761,75	24,0	24,4	761,70	24,0	26,6	761,10	24,0	28,1	S.O.	Id. brouillards.		
6	761,15	24,2	26,0	760,95	24,8	27,5	760,70	25,0	28,9	S.E. bonne brise	Quelq. lég. nuages, fort rares.		
7	760,40	24,6	25,5	759,85	24,8	28,2	759,25	24,9	24,9	S.O.	Quelq. lég. nuages, brouillards.		
8	759,00	24,9	25,5	758,65	25,0	25,9	758,75	25,0	26,7	O.	Id. brouillards.		
9	759,95	24,8	24,7	759,60	25,0	26,5	759,00	25,0	28,3	N.O.	Quelques nuages.		
10	759,60	25,0	23,0	759,60	25,0	27,2	758,50	25,0	27,2	N.O.	Serein.		
11	757,45	25,0	26,0	755,15	25,0	26,4	756,75	25,0	27,1	S.O.	Quelq. lég. nuages, brouillards.		
12	755,95	25,0	21,5	755,30	25,0	23,4	755,15	25,0	23,6	N.O. grand frais	Quelq. nuag., pluie vers 3 h. m.	36,84	0,16
13	759,95	24,0	21,0	760,10	24,0	21,9	759,95	24,0	22,4	N.O. grand frais	Serein.		
14	761,00	24,0	25,8	760,75	24,0	26,4	761,15	24,0	24,9	S.E. fort.	Très nuageux, brouillards.		
15	759,55	24,0	24,3	759,85	24,0	25,4	759,10	24,0	27,1	O.	Quelq. nuag., écl. v. 8 h. s., br.		
16	759,55	24,0	20,5	759,10	24,0	22,6	758,55	24,0	23,6	N.O. grand frais	Serein, pluie cette nuit.	1.84	
17	760,35	24,0	21,5	760,20	24,0	24,4	759,65	24,0	24,4	S.O.	Quelq. lég. nuag. fort rares, br.		
18	759,55	24,0	23,5	759,70	24,0	24,7	759,45	23,9	22,7	N.O. grand frais	Quelques nuages.		
19	761,50	23,5	22,0	760,70	23,8	24,4	760,00	23,8	21,9	N.O.	Serein.		
20	759,05	23,4	23,5	758,60	23,5	25,4	757,10	23,7	27,1	N.O. fort.	Id.		
21	757,60	23,9	22,5	757,10	24,0	23,9	756,45	24,0	23,6	N.O.	Quelques légers nuages, br.		
22	757,50	24,0	22,6	758,25	24,0	23,5	757,75	24,0	25,1	O.	Id. brouillards.		
23	759,80	24,0	24,0	759,25	24,0	24,1	758,95	24,0	24,3	N.O.	Quelq. lég. nuag. fort rar., br.		
24	759,60	24,0	23,5	759,25	24,2	28,6	759,80	24,4	25,1	S.E. assez fort.	Nuageux, brouillards.		
25	761,05	24,3	26,5	760,85	24,3	27,2	761,65	24,3	24,6	S.O.	Quelques éclaircis.		
26	761,05	24,7	25,0	761,30	24,8	26,9	760,00	24,8	26,4	O.	Nuageux, brouillards.		
27	761,25	25,0	25,5	761,60	25,0	25,6	760,80	25,0	27,9	O.	Serein, brouillards.		
28	762,95	25,0	26,7	762,05	25,0	29,9	762,65	25,0	28,4	Variable.	Quelq. légers nuages, brouil.		
29	762,95	25,3	26,5	763,10	25,5	25,6	762,45	25,5	25,6	N.O.	Très nuageux, brouillards.		
30	759,90	25,5	24,6	759,50	25,5	26,9	758,50	25,5	26,5	O.	Quelq lég. nuag. fort rares, br.		
31	758,00	25,8	26,5	758,55	25,8	28,7	757,90	26,0	29,4	S.E. bonne brise	Légers nuag., éclairs v. 9 h. s.		
	760,15	24,32	24,01	759,93	24,40	25,69	759,62	24,44	25,61	Moyennes.	Total.	38,68	0,16

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre	760mm,52, le 28 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*	752 ,10, le 11 à midi.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois	760 ,15.
Plus grand degré de chaleur	29° ,9, le 28 à midi.
Moindre *idem*	16 ,8, le 13 à minima.
Température moyenne du mois	22 ,55.
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour	0mm,2
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit	38 ,7
Total	38mm,9.

Nombre de Jours	
de pluie	2.
entièrement couverts	0.
très nuageux	3.
nuageux	2.
sereins	10.
de gros vent (S.E. 1, N. O. 1)	2.
de brume ou de brouillards	18.
de tonnerre	1.

OBSERVATIONS ***météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Septembre 1840***

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	BAROMÈ.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROMÈ.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROMÈ.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.			Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	758,00	25°5	28°5	762,40	25°5	22°4	759,10	25°5	20°2	S.E. fort.	Couv., un p. de pl. cet. n., ton.	0,10	5,25
2	760,40	25,0	27,0	759,65	25,0	28,6	759,05	25,0	23,9	S.E. fort.	T. nuag., écl. cont. vers 9 h. s.		
3	759,80	25,0	24,6	758,20	25,0	26,9	758,60	25,0	25,9	S.E. assez fort.	Id. pluie par interv., écl. et ton.		1,37
4	762,25	25,6	20,5	761,65	24,2	20,9	761,30	24,0	21,9	N.O. fort.	Quelques nuages.	0,10	
5	763,45	24,0	21,5	763,20	24,0	23,1	762,40	24,0	23,4	N.O grand frais	Quelques légers nuages.	8,50	
6	762,35	23,7	21,0	761,25	23,8	20,4	759,80	23,8	21,4	N O. fort.	Quelq. lég. nuag., fort rares.		
7	761,55	23,0	18,5	761,70	23,0	21,4	760,60	23,0	22,0	N.O.	Quelques légers nuages.		
8	762,65	22,5	19,8	762,65	22,5	22,1	762,15	22,5	23,4	O.	Serein, brouillards.		
9	763,65	22,0	20,2	763,95	22,1	22,6	763,45	22,1	24,1	O.	Id. brouillards.		
10	765,95	22,0	21,5	766,00	22,1	23,3	765,50	22,0	22,9	O.	Id. brouillards.		
11	765,10	22,0	21,5	765,05	22,2	24,2	764,15	22,2	24,4	S.E. bonne brise	Quelq. lég. nuag., fort rares.		
12	763,00	22,2	22,0	762,45	22,2	22,9	761,55	22,2	23,9	S.O.	Nuageux, brouillards.		
13	757,10	22,3	23,0	756,00	22,2	23,9	753,95	22,2	21,9	S.E. fort.	Couv., pluie, écl. cont. v. 9 h. s.		1,37
14	751,10	22,2	19,8	751,60	22,1	19,6	750,80	22,2	20,4	N.O. assez fort.	T. nuag., pl., écl. et ton. cet. n.	9,53	
15	748,95	21,9	17,5	750,00	21,8	19,2	749,50	21,0	19,9	N.O. fort.	Nuageux, pluie cette nuit.	1,57	
16	755,45	21,0	21,6	755,60	21,0	21,4	754,80	21,0	22,6	Variable	Nuageux.		
17	756,20	21,0	20,5	756,00	21,2	23,4	755,25	21,0	23,5	S.E. assez fort.	T. nuag., écl. cont. vers 9 h. s.		
18	752,30	21,0	24,5	752,35	21,2	23,4	753,50	21,5	23,4	S.E. très fort.	Quelques éclaircis.		
19	759,75	21,0	16,5	759,55	20,8	17,7	758,75	20,8	18,1	N.O. grand frais	Nuageux.		
20	761,75	20,0	15,0	762,25	20,0	16,4	762,10	20,0	17,4	N.O. fort.	Quelques nuages.		
21	765,80	19,3	15,5	765,85	19,2	18,5	765,60	19,1	18,4	N.O.	Nuageux, brouillards.		
22	763,65	19,0	18,5	763,05	19,0	19,4	762,00	19,0	16,6	E.	Quelques écl, pluie.		4,54
23	760,05	18,8	20,8	759,95	18,8	21,4	759,30	19,0	20,6	S.E. assez fort.	Nuageux.		
24	757,40	18,8	21,0	756,70	19,0	23,4	755,70	19,0	21,4	S.E. fort.	Tr. nuag., forte pl., écl. et ton.		9,83
25	761,15	19,0	16,5	761,40	19,0	17,9	761,15	19,0	19,4	N.O. grand frais	Quelques nuages.		
26	763,70	18,6	15,8	763,45	18,3	16,9	763,05	18,3	18,3	N.O. fort.	Serein.		
27	764,85	18,0	14,7	764,60	18,0	19,1	764,20	18,0	19,4	N.O.	Quelques nuages.		
28	763,95	18,0	18,5	764,05	18,0	20,4	763,05	18,0	20,6	S.O.	Quelq lég. nuag., fort rares		
29	762,60	18,0	19,6	762,00	18,0	21,4	761,05	18,0	21,4	S.	Nuageux.		
30	760,60	18,2	20,8	759,85	18,6	21,1	759,40	18,8	19,7	N.O. grand frais	Id. brouillards.		
	760,47	21,27	20,23	760,42	21,26	21,46	759,71	21,24	21,54	Moyennes.	Total.	11,20	22,36

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	763^{mm},27, le 10 à midi.
Moindre *idem*.	745 ,99, le 15 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	760 ,47.
Plus grand degré de chaleur.	28° ,9, le 2 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*.	10 ,5, le 21 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois.	18 ,82.
Quantité d'eau tombée pendant { Le jour.	22^{mm},4 } Total. . 33^{mm},6.
Quantité d'eau tombée pendant { La nuit. . . .	11 ,2 }

Nombre de Jours.	de pluie..	7.
	entièrement couverts.	2.
	très nuageux.	7.
	nuageux.	8.
	sereins.	4.
	de gros vent. . { S. E. 5 / N. O. 5 }	10.
	de brume ou de brouillards .	6.
	de tonnerre.	4.

ÉTAT SOCIAL.

HÔPITAUX ET HOSPICES.

Memoire historique et statistique sur les Hôpitaux de la ville d'Arles ; par M. L. Jacquemin, *Pharmacien, Membre correspondant.*

La question de savoir si les anciens ont eu des hôpitaux ouverts aux classes indigentes, n'en est plus une de nos jours, pour toutes les personnes qui ont fait des recherches sur ce sujet intéressant. Quelques efforts que l'on ait tentés ; à quelles investigations laborieuses et patientes qu'on se soit livré et qu'on se livre encore, il n'a jamais été possible, en effet, de trouver chez les peuples payens, les notions mêmes les plus légères sur ce que nous avons appelé des établissemens de bienfaisance. La philantropie, cette vertu si pronée aujourd'hui, quoiqu'on la mette en pratique bien rarement, n'était pas très connue des anciens. L'esprit de miséricorde, l'amour du prochain, la charité publique, le dévouement aux misères humaines, s'ils ne leur étaient pas entièrement étrangers, étaient au moins fort peu accrédités au milieu d'eux, et tout concourt à faire regarder les hôpitaux comme ayant une origine purement chrétienne.

Croirait-on bien que ces nations toutes guerrières, dont la gloire et l'existence ne se soutenaient que par la vaillance de leurs armées, n'eussent jamais pensé à ouvrir un asile à leurs soldats infirmes ou mutilés au service du pays ! Croirait-on que les Romains du temps d'Auguste, à une époque où Rome alors toute puissante était devenue le centre d'une civilisation si florissante, et où tout l'or

du monde et la sueur de tant de peuples étaient employés à élever de riches palais de marbre, là où il n'y avait auparavant que des maisons en briques et en torchis, ne réservèrent pas une poignée de cet or, et quelques gouttes de cette sueur du pauvre, pour l'érection d'une maison de charité, où l'esclave battu par son maître et l'indigent mourant de faim sous les portiques, pussent au besoin trouver secours et assistance! Quoi! lorsque les merveilles les plus rares de l'art; lorsque les richesses de la décoration et tous les autres genres d'opulence se prodiguent avec un excès jusques-là inouï dans ces somptueuses maisons des Carènes élevées par la noblesse sur la croupe des collines qui dominent le Forum, partout enfin où les heureux du monde peuvent trouver des jouissances et du plaisir, il n'y a personne dans Rome qui prenne en pitié la misère du pauvre; personne qui songe seulement à le soulager dans ses souffrances de chaque jour! Cornélius Balbus, Statelius Taurus, Asinius Pollio, Mécène, Agrippa, ces heureux courtisans qui plient tant qu'ils peuvent sous le poids des faveurs dont les comblent le prince et la fortune, s'épuisent en entreprises gigantesques et rivalisent entr'eux à qui embellira la ville des Césars d'un plus grand nombre de splendides monumens; mais dans la préoccupation qui les domine, dans leur ardeur de plaire à ce peuple toujours assez heureux s'il a du pain pour sa faim et les combats du cirque pour ses amusemens, aucun d'eux n'a eu l'idée que dans cette grande cité qu'ils décorent à l'envi de tout l'éclat des arts, il devait y avoir, avant tout, bien des larmes à tarir, bien des misères à soulager.

Pompéi, cette ville étonnante, sortie un jour des cendres du Vésuve, avec ses rues, ses maisons et sa ceinture de remparts, enfouie depuis dix-huit siècles, n'est-elle pas la preuve la meilleure que la société romaine si grande

et si forte par les armes, était entièrement étrangère aux sentimens de commisération et d'égalité parmi les hommes qui caractérisent la société chrétienne qui se forme? A Pompéi, on a trouvé un amphithéâtre immense, un Forum splendide, des théâtres aussi entiers qu'au jour où l'on y jouait pour la dernière fois les comédies de PLAUTE, des temples magnifiques dont les autels toujours debout conservent dans leur cratère les cendres et les charbons du sacrifice, une basilique, une école publique, des thermes élégans, et, ce que les anciens n'oubliaient jamais, des prisons dont les fenêtres sont encore défendues par d'épais barreaux de fer; mais au milieu de tous ces édifices plus ou moins pompeux, consacrés aux affaires, à l'éducation de la jeunesse ou aux plaisirs du peuple, c'est en vain qu'on a cherché les traces d'un hospice.

Cet oubli de la part d'un peuple civilisé si l'on veut, mais ayant des idées, des habitudes et une religion si différentes des nôtres, ne doit pas trop nous étonner. Les hôpitaux n'étaient pas plus dans les mœurs de cette époque, que les chemins de fer et les diverses applications de la vapeur n'eussent pu entrer dans les applications des peuples du moyen-âge. La charité n'était pas encore descendue du ciel sur notre terre.

Voici un trait de ces mêmes mœurs qui répondra pour tout le reste: dans l'intervalle des combats qui avaient lieu dans les amphithéâtres, le gladiateur retiré expirant de l'arène était immédiatement livré à des médecins chargés d'examiner la gravité de ses blessures, et n'avait d'autre chance de salut que l'assurance donnée par eux que les coups qu'il avait reçus n'étaient pas de nature à porter la moindre atteinte à la souplesse de ses membres. Si dans le cas contraire le rapport des médecins n'était pas favorable, alors tout était dit pour lui. Sur un signe du maître, des esclaves toujours à portée d'exécuter ses

ordres, l'assommaient comme un bœuf avec de lourds maillets de fer.

Dans la façon de voir de ces temps-là, un gladiateur invalide eut été pour le propriétaire une charge dont il se soulageait ainsi que nous venons de l'indiquer.

Alors il n'y avait ni justice, ni égalité parmi les hommes. Il n'y avait que des maîtres et des esclaves, et le maître dont le droit établi par la jurisprudence romaine était celui d'user et d'abuser, n'aurait jamais imaginé que les lois divines et humaines fussent sérieusement intéressées à ce qu'on ouvrit à ces malheureux parias délaissés et méprisés, des établissemens de charité où ils pussent reposer leur tête au temps de la vieillesse et des infirmités gagnées en le servant. Le vieux CATON, qui pourtant passe pour un sage, quand ses esclaves étaient devenus vieux, les vendait comme un instrument hors de service, avec ses brebis de mauvaise apparence, comme on vend aujourd'hui à l'équarrisseur le cheval que l'âge et le travail rendent impuissant à servir celui qui le nourrit. Et pourquoi auraient-ils agi autrement ces Romains dont le cœur fait pour la guerre et les jeux sanglans de l'arène, restait fermé à tout sentiment de pitié et de miséricorde! La vie de ces hommes qu'il était si facile de remplacer avec quelques pièces d'or, était-elle donc si précieuse aux yeux de ces maîtres opulens, qu'ils prissent soin de la prolonger au-delà du terme où ils n'étaient plus bons à rien? En butte à toutes les souffrances, aux mauvais traitemens de leurs gardiens, aux fureurs capricieuses et cruelles de leurs maîtres; battus sans relâche; arrosant depuis les premières clartés de l'aube jusqu'aux dernières lueurs du crépuscule, la terre de leur sueur et de leur sang; réduits à tourner comme des bêtes de somme la meule où se faisait chaque jour la farine qui devait servir au pain de leur patron, la tête enfermée

dans un collier de larges planches, de crainte qu'ils ne dérobassent pour les porter à leur bouche quelques poignées de ce grain quand la faim les torturait : et pour un tel travail recevant pour salaire de chaque mois 25 litres de blé et autant d'un vin fait d'après la recette que CATON nous en conserve, avec du vinaigre et certaines proportions d'eau douce et d'eau de mer vieillie; quels égards, qu'elle pitié et quels soulagemens devaient attendre de ces maîtres inhumains, des malheureux que sur le prétexte le plus frivole on faisait mourir sur les croix toujours plantées pour eux en dehors de la porte Esquiline.

Quand la maladie les prenait, et que leurs forces épuisées ne leur permettaient plus de remplir leur tâche de chaque jour, alors si on ne les laissait pas pourrir sans secours dans l'ergastule des palais, on les jettait sur un chemin, ou bien par une sorte de dérision barbare qui mettait en repos la conscience du maître, on les abandonnait dans l'île du Tibre à la grace d'ESCULAPE qui y avait un temple. L'abus fut si criant que les Romains eux-mêmes s'en indignèrent, et que CLAUDE, tout imbécile et tout cruel qu'il était, ce qui n'empêchait pas qu'il n'eut aussi ses bons momens, voulant refréner une coutume aussi barbare, fit publier une ordonnance par laquelle les esclaves malades ou affaiblis par l'âge, que leurs maîtres délaissaient dans l'île d'Esculape, étaient déclarés libres après leur guérison.

Si jusques-là, nous ne trouvons aucun vestige d'hôpitaux chez les Romains au temps des premiers empereurs, nous devons avouer que plus tard nous voyons chez le même peuple une maison de bienfaisance dont le but et la destination coulent de la même source. L'édifice que l'empereur ANTONIN fit bâtir à côté du] temple d'ESCULAPE à Epidaure, était un véritable hospice dans lequel les malades

et principalement les femmes en couche recevaient tous les secours qu'exigeait leur position. ANTONIN, qui était un bon prince, et qui agissait peut-être à son insçu sous l'influence du christianisme, dont l'action lente mais progressive imprègne déjà tout le monde romain, ANTONIN avait senti que l'humanité devait être vivement blessée à la vue de tant de malades expirant sans secours sur le pavé des rues et sur les dalles du Forum, et que la morale publique, toute relâchée qu'elle fût, était pourtant intéressée à ce que les femmes indigentes pussent donner la vie à leurs enfans, ailleurs que sur les bords d'une voie ou sur les dégrés des édifices.

Mais si cet exemple, le seul à peu près dont on puisse invoquer l'autorité, sert de preuve que les hôpitaux ne furent pas toujours inconnus des anciens, il est certain toutefois que ces établissemens excitèrent faiblement l'attention des chefs de l'état, et que l'existence de l'un d'eux ne saurait être autre chose qu'une exception honorable pour le prince qui y contribua.

Les hôpitaux ne commencent réellement à se répandre que lorsque la croix victorieuse et triomphante s'assied sur le trône à côté des empereurs, et que sous l'influence de la nouvelle religion sortie enfin de l'obscurité des catacombes, le sort des classes pauvres commence à se fixer et à recevoir de sensibles améliorations.

Déjà sous les premiers successeurs de CONSTANTIN, nous voyons les hôpitaux très multipliés à Constantinople, et les écrivains bysantins qui nous en ont gardé le souvenir, les désignent sous des noms qui ne laissent aucun doute sur leur destination.

Dans les siècles plus récens du moyen-âge, quand le clergé n'est pas enlevé à l'exercice de ses devoirs par l'ambition de la puissance temporelle que les seigneurs féodaux lui disputent du reste avec la même énergie qu'il

met à la défendre, nous le trouvons sans cesse occupé à soulager les misères les plus obscures, les infirmités les plus monstrueuses et les plus dégoûtantes. Quand il a courageusement lutté pour le peuple contre les barons qui en étaient trop souvent les oppresseurs ; quand il s'est dépouillé de tout, et qu'il a vendu jusques aux ornemens de ses églises pour l'affranchissement de quelques pauvres serfs, il trouve alors que sa tâche est incomplète, si en leur rendant la liberté, il ne leur construit des hospices où les malades et les indigens en détresse trouveront un abri et des secours de toute espèce. A sa voix, une pieuse émulation s'empare des esprits. Nobles et bourgeois, artisans et manans, chacun manifeste le plus grand zèle. De toutes parts les aumonières s'ouvrent et se vident. Chaque jour les troncs des églises se remplissent ; les œuvres pies se multiplient, les offrandes s'amoncèlent. Alors de tout cet argent donné par le peuple et qui retournera au peuple, le clergé fonde partout des hôpitaux pour tout le monde. Il y en a pour les infirmes, pour les pauvres, pour les malades, pour les pélérins, pour les lépreux, pour les pestiférés, pour ceux que brûle l'horrible mal de Saint-Antoine ou des *ardens*, et dans des temps toujours pauvres, toujours agités, il trouve par son influence et par sa charité des ressources inconnues à la philantropie moderne.

Le moyen âge fut l'âge d'or des hôpitaux. A cette époque toute de foi, où la religion toute puissante sur les masses étendait son action sur toutes les classes dont se composait la société, c'était un usage, mais un usage général et solennel de racheter à l'heure du trépas, les fautes de toute une vie passée le plus souvent au milieu d'excès de tous les genres, au moyen de legs faits aux églises, mais plus souvent aux hôpitaux et aux maisons de charité, placés, comme on le sait, sous la direction du clergé ou des ordres

religieux qui en avaient la desservance. Les grands seigneurs, ces fiers soldats toujours bardés de fer, que nous voyons pendant leur vie si peu scrupuleux à envahir les propriétés de l'église et à en usurper les revenus, faisaient au moment de leur mort une paix facile avec les prêtres en consacrant à des fondations pieuses une portion de leurs larcins. Au reste, il suffit de consulter les testamens de ces temps-là conservés dans les vieux registres des notaires, pour voir que ces libéralités ne s'arrêtaient pas aux personnes opulentes, et que les classes bourgeoises et populaires contribuaient de leur côté à l'entretien des hôpitaux par des dons plus ou moins considérables.

De là, l'abondance et la prospérité de ces établissemens à cette époque. Il n'y avait pas alors de couvent ou d'abbaye, pas d'église ou de simple chapelle qui n'eussent leur hospice comme ils avaient leur cimetière et leur clocher.

Il faut reconnaître, toutefois, que si nos pères avaient été plus loin que nous, quand il s'était agi de soulager la misère ou l'infortune, la plupart des maisons désignées alors sous le nom générique d'hôpitaux, n'avaient pas toujours une destination et un usage tout-à-fait conformes à ceux qu'on leur donne présentement. Dans le principe, un hospice, *hospitium*, était une sorte de caravenserail, un lieu de repos toujours ouvert aux pauvres, aux soldats et à tous ceux qui, poussés par la dévotion, ou dans le but d'acquitter un vœu, entreprenaient de lointains pélérinages, au milieu de la poussière de l'été, des pluies de l'automne et de la neige des hivers. Une fois qu'un de ces voyageurs avait heurté de son bâton l'huis de l'un de ces hospices, et qu'il y avait demandé gîte au nom de la Vierge ou de son fils, dès lors il devenait l'objet des soins les plus empressés de la part des religieux chargés de le servir. S'il faisait froid, il avait pour se rechauffer

un bon feu et de chaudes couvertures ; s'il avait faim et soif, on lui offrait aussitôt à boire et à manger ; enfin, si la lassitude lui rendait le repos nécessaire, un lit bien propre et bien commode, dans lequel il ne tardait pas à dormir d'un sommeil calme et profond, redonnait à ses membres les forces qu'ils avaient perdues.

Il y a loin, comme on voit, de ces hospices d'autrefois ouverts sans exception à tout le monde, et où le pauvre était servi avec un dévouement si exemplaire, à la plupart des hôpitaux, dont les portes sous prétexte que le règlement ne le veut pas, se ferment impitoyablement devant le moribond étranger, et où il y a de si singulières catégories de faveur ou d'exclusion pour les malades, selon qu'ils sont atteints de telle ou de telle autre maladie.

Comment comparer la douceur, la prévenance, les soins, les égards dont les pauvres étaient entourés dans les hospices et même dans les hôpitaux confiés aux religieux du moyen âge, avec la brutalité des infirmiers, et la froide indifférence des médecins et des recteurs de beaucoup d'établissemens de charité de notre époque. Pour savoir comment furent traités dans le siècle qui vient de s'écouler les malheureux que la misère et l'absolu dénuement de toutes les choses nécessaires, mettaient dans la rigoureuse nécessité de se faire transporter aux hôpitaux, il faut consulter, malgré les importantes améliorations apportées dans le service intérieur de ces maisons, l'invincible répugnance dont le peuple n'est pas encore entièrement guéri dans nos contrées. Il faut se rappeler qu'autrefois les vénériens envoyés à Bicètre étaient battus de verges avant et après le traitement, et cela avec si peu de ménagement que la plupart en périssaient. Il faut se rappeler encore que jusqu'au temps de Louis XVI, ce Roi de si infortunée mémoire, les pauvres reçus à l'Hôtel-Dieu de

Paris étaient entassés sans distinction d'âge ni même de maladie, jusqu'à huit dans le même lit. Comment ne pas se sentir pris de pitié en même temps que de douleur à l'aspect de ce que devaient souffrir ces malades gisans ainsi dans ces immenses lits à deux étages, sans linge, sans rideaux, privés des choses les plus nécessaires, succombant sans secours et sans consolation à la gêne, à l'oppression et au dégoût, bien plus encore qu'au mal dont ils étoient atteints. Qu'on se figure, si l'on peut, les tourmens qu'ils devaient endurer, ces malheureux, jetés ainsi pêle-mêle dans ces couches sales et infectes : le fiévreux s'agitant dans les transports d'un délire cruel : le blessé réclamant avec des pleurs l'attention des médecins qui passent sans s'arrêter : le paralytique faisant de vains efforts pour se traîner jusqu'à la place meilleure que la sienne, laissée vide par le décés de son voisin : les cris des uns, l'indignation des autres, le désespoir de tous, et pardessus tout cela le moribond rasant son dernier soufle au milieu de ses camarades d'infortune, priant pour lui à cette heure suprême.

Qu'étaient devenus alors l'esprit de charité et le dévouement aux souffrances des autres, dont nous retrouvons de si vivans exemples dans les temps si méprisés du moyen âge? A quoi donc attribuer l'état d'abandon et de déperissement où nous voyons les hôpitaux à une époque où on ne manquait cependant ni de lumières, ni de bonnes intentions? A quoi! la réponse est aisée. C'est que l'esprit de réforme et de philosophie avait dès-lors jeté au cœur de l'homme tous ses germes d'égoïsme : c'est que la foi n'était plus qu'un ridicule, qu'il n'y avait plus ni charité, ni désintéressement, et qu'insensibles à tout on ne savait déjà plus compâtir aux afflictions de ses semblables.

Quoique nous soyons loin de connaitre tous les établissemens de bienfaisance dont la charité chrétienne avait

autrefois doté la ville d'Arles, le grand nombre de ceux dont l'existence nous est incontestablement prouvée par les chartes, les testamens et les autres documens écrits de cette époque, suffit pour nous faire connaître avec quelle sollicitude on y a toujours veillé au soulagement des classes indigentes. Déjà, dans les temps les plus anciens, les hôpitaux et les hospices fondés par les citoyens sont dans des proportions qui nous semblent avoir dû dépasser toujours les besoins de la population. Aujourd'hui que la charité n'est plus que la vertu d'un petit nombre et que l'insensibilité la plus froide a partout remplacé les vertus chrétiennes qui, dans les siècles précédens, donnaient lieu à tant de pieuses fondations, on est étonné en consultant les documens nombreux que le temps nous a laissés, de voir jusqu'à quel point les œuvres de bienfaisance étaient alors répandues et pratiquées. Sous ce rapport, le testament de JACINE, épouse de Geoffroi BASTONIS, savant jurisconsulte d'Arles, du onze des Calendes du mois d'avril 1224, sera toujours le monument le plus curieux auquel on puisse avoir recours pour connaître les hôpitaux existans à Arles dans le treizième siècle.

Les recherches auxquelles nous avons eu besoin de nous livrer afin d'arriver à des résultats nets et précis sur un sujet naturellement un peu obscur, tel que celui dont il est ici question, nous ont démontré que depuis le XIme siècle jusques au XVme, il y eut dans Arles presque autant d'hôpitaux que de paroisses, et que leur entretien fut toujours abondamment fourni par les donations qu'on leur faisait.

Le plus ancien de ceux sur lesquels nous avons des notions un peu certaines, est celui que l'Evêque CESAIRE fonda lui-même à côté de sa demeure, et dans lequel les historiens nous assurent qu'il consacrait au service des malades tout le temps qu'il dérobait à ses travaux évangéliques.

Les temps agités et désastreux qui suivirent l'épiscopat de Cesaire ; les invasions des Francs et des Burgundes d'abord, puis celles des Sarrasins, et plus tard celles des Normands et des Saxons; la destruction des églises et des monastères ; la dispersion des prêtres et des moines, nous laissent peu d'espérance de retrouver, pendant que dure cette malheureuse époque, les traces des instituts philantropiques, lesquels durent probablement éprouver le même sort que les églises auxquelles ils étaient ordinairement unis. Mais au xime siècle, quand les peuples qui sur la foi de certaines prédictions fort en crédit alors, avaient cru réellement qu'en l'an mille le monde finirait, virent recommencer un nouveau siècle sans qu'il y eut rien de changé dans la nature, la vie et le courage leur revinrent en même temps. Alors de toutes parts on se hâte de réparer les désastres des dernières invasions. Il y a renaissance pour les arts comme il y avait eu renaissance pour la population. Partout les églises et les couvens détruits sont restaurés ou rebâtis sur d'autres plans. C'est pour Arles surtout que le onzième siècle est une grande et noble époque. Pendant que nos archevêques rebâtissent Saint-Trophime ; que l'église des nonnes de Saint-Césaire des Aliscamps, sort de ses cendres plus belle qu'auparant ; que Saint-Blaise s'élève, et qu'on efface tant qu'on peut les marques du passage des Barbares ; les abbés de Montmajour riches déjà des donations des comtes de Provence, jettent sur la colline les fondemens de leur église, et élèvent à la dévotion des fidèles cette jolie chapelle de Sainte-Croix, laquelle après huit siècles bien comptés, nous apparait fraiche et entière comme au jour où on l'a fit.

Il est à présumer qu'alors, une portion des donations dont les églises s'enrichirent, dût être détournée au profit des hospices qu'il fut besoin de reconstruire, ou de fonder nouvellement.

Ici, une question se présente. Les hôpitaux, au nombre de 11, désignés dans le testament de Jacine, étaient-ils à l'époque de la rédaction de cette pièce, les seuls qu'il y eut dans Arles et dans les environs? Nous sommes disposés à le croire. Si d'un côté nous n'avons pas l'assurance absolue que les pieuses libéralités de cette bienfaitrice se soient indistinctement étendues à tous les hôpitaux du pays, il nous paraît aussi qu'il y aurait lieu d'être étonné que celle dont les aumônes se répandent à la fois en tant d'endroits, eut oublié quelques-uns de ces établissemens auxquels elle s'intéresse visiblement, et quel que soit le sentiment des autres à cet égard, nous aimons mieux croire qu'au temps auquel Jacine dictait elle-même ses dernières volontés, il n'y avait dans Arles d'autres hôpitaux que ceux qu'elle désigne, et que ceux de Saint-Jacques et Saint-Philippe, de l'Orme de la Crau et de Notre-Dame de la Candelose, ne nous étant connus que par des dates postérieures, n'existaient pas encore.

Voici, du reste, l'article de ce testament que nous avons transcrit sur l'acte original.

Item, lego hospitali Sancti spiritus de arcu mirabili, L solidos : et hospitali Burgi novi, L solidos : et hospitali Sancti Michaelis, L solidos : et hospitali pulchri loci, L solidos : et hospitali pauperum de Burgo, L solidos : et hospitali pauperum Trencatalliarum, L solidos : et infirmis de Trencatalliis, L solidos : et infirmis de Ponte, L solidos..........................

....

Item lego hospitali sanct : Trinitati, C. solidos : et pro captivis redimendis, C. C. C. solidos..........

Item, lego hospitali sancti Anthonii, L solidos.

L'emplacement de l'hôpital du Saint-Esprit *de Arcu mirabili*, ainsi nommé à cause de son voisinage avec un

arc de triomphe romain, auquel la richesse de ses ornemens et la noble élégance de son architecture avaient mérité cette qualification de *merveilleux*, dans un temps où les monumens de l'antiquité n'étaient pas très appréciés, ne nous est pas parfaitement connu. La seule chose vraie, c'est qu'il avait été construit sur la place du Saint-Esprit, à laquelle il a laissé son nom, et que depuis longtemps des maisons auxquelles on a vainement essayé de trouver quelque analogie avec cet édifice, bien qu'elles soient d'une époque de beaucoup postérieure et bâties dans le goût de la Renaissance, se sont élevées sur le terrain qu'il occupait.

Il ne nous a pas été possible de rien recueillir de plus certain sur l'hôpital de Bourg-neuf, disparu également sous les constructions qui le remplacent, et cela est aisé à concevoir. Aliénés par la commune au moment où on les supprima, ces hôpitaux furent promptement dénaturés par les nouveaux propriétaires. Les uns tombant en ruines, furent démolis par ordre des consuls et les autres subirent des changemens assez grands pour qu'il ne leur resta que peu de choses de leur ancienne forme, et que nous devions peu nous étonner, s'il nous est si difficile d'en retrouver la place.

L'hôpital de Saint-Michel, beaucoup mieux connu, était un établissement fort ancien, uni depuis un temps perdu à une église bien plus ancienne encore, désignée sous le nom de Saint-Michel *de Scala*, parce que construite dans l'intérieur de l'une des arcades du second étage de notre amphithéâtre, on ne pouvait y arriver qu'au moyen d'une longue échelle plantée contre le mur. — Un administrateur dont nous voudrions n'avoir à dire que du bien, au lieu de conserver avec cet amour que l'on met à garder une relique précieuse, les restes de cette église vénérable, fit déblayer l'arcade dans laquelle de fervens chrétiens l'avaient édifiée, sans penser que cette inutile profanation

était une page de moins dans l'histoire du monument et que la longue existence de celui-ci était peut-être due à cette chapelle en apparence si chétive qui l'avait protégé en le sanctifiant.

L'église de Notre-Dame *de Pulchro loco*, bâtie à une époque antérieure à l'épiscopat de Saint-Césaire, en dehors de la porte de Laure, dans un lieu élevé d'où la vue plonge jusqu'à la mer, à travers les plaines enchanteresses du plan du Bourg et de la Crau, resta longtemps célèbre, à cause de ses reliquaires en odeur de miracles et par sa réputation de sainteté qu'avait acquis son cimetière. Détruite par les Sarrasins, puis relevée de ses ruines et reconstruite probablement dans le onzième siècle, elle ne tarda pas à s'annexer un hôpital dont Guillaume de PORCELLET passe pour être le fondateur. — En 1218 (not. Pons Candelery) Sacrestane de PORCELLET, riche et puissante dame d'Arles, qui, se trouvant sans postérité, dépensait toute son opulence en œuvres pies et charitables, ayant donné à de religieuses Bernardites qu'elle avait fait venir de St.-Pons en Languedoc, dans sa seigneurie de Mollégés, la portion du Bourg d'Arles qui lui appartenait; ces religieuses après avoir obtenu en 1224 du pape HONORÉ III, la confirmation de cette importante donation, obtinrent des consuls et de l'abbesse de Saint-Cesaire qui en avait le prieuré, l'autorisation de bâtir un monastère près de Notre-Dame de Beaulieu. A l'époque des guerres de la succession de JEANNE, entre Charles de DURAS et LOUIS II d'Anjou, véritable héritier de la couronne, les Arlésiens craignant que les troupes de DURAS ne prissent position dans cette église, la détruisirent, ainsi que l'hospice et le couvent. Plus tard quand la paix fut revenue et que les bannières de LOUIS flottèrent sur tous les clochers de la Provence, l'extrême dévotion que le peuple avait toujours gardée à la vierge de Beaulieu, fut cause que l'église fut recons-

truite. Mais un siècle venait à peine de s'écouler, que CHARLES-QUINT ayant mis le pied sur notre sol, les mêmes motifs la firent détruire de nouveau, pour ne plus jamais se relever.

L'hôpital des pauvres du Bourg cité dans le testament de JACINE, était à ce qu'il paraît un établissement de peu d'importance, sur lequel nous n'avons pu recueillir que des documens fort incertains.

L'hôpital de Saint-Thomas de Trinquetaille, est un de ceux dont le nom se lit dans les actes les plus anciens. Fameux par ses richesses, moins encore peut-être que par le meurtre du légat Pierre de CASTELNAU, tué près de son enclos par un soldat du Comte de Toulouse, il fut donné en 1129, par BERNARD, Archevêque d'Arles, aux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, moyennant une redevance annuelle de 125 sols melgoriens. Cette donation, qui à tout prendre pouvait passer pour une vente véritable, fut confirmée en 1144, et le Grand-maître HÉLION de VILLENEUVE dans un Chapitre général tenu à Montpellier, en 1326, fit une ordonnance portant que les hospitaliers de Saint-Jean résidant à Arles, veilleraient avec le plus grand soin à l'entretien de l'hospice de Saint-Thomas, et que chaque dimanche le prieur accompagné de tous ses prêtres visiterait les malades, et observerait attentivement si chacun des frères de service remplissait avec exactitude ses devoirs envers les pauvres.

Nous avons acquis la certitude qu'outre l'hôpital de Saint-Thomas, il y avait à Trinquetaille un *hospice* de charité et une maison pour les lépreux; mais les détails nous manquent et pour ne pas tomber dans une suite d'erreurs difficiles à éviter, nous devons nous borner à constater leur existence.

Que dire à présent de la léproserie de Saint-Lazare, bâtie dans les Aliscamps, près de l'église de Notre-Dame

de Bellis? Nous ne savons ni quand, ni par qui elle fut fondée, et c'est à peine si avec tous les documens dont nous nous sommes entourés, il nous a été permis de soulever un coin du voile sous lequel son origine, que nous pouvons affirmer ne pas être postérieure à la fin du douzième siècle, reste cachée obstinément.

Pour tout le reste il n'y a de certain que ce que nous allons dire.

Tant que la lèpre, apportée d'Orient par les Croisés, ne fut pas bien connue; tant qu'on put la confondre avec d'autres maladies analogues et que les symptômes auxquels on pouvait la reconnaître, n'eurent pas revêtu ce caractère de férocité dont le résultat fut de jeter l'épouvante dans les populations, et de faire pâlir les imaginations les mieux trempées, les mesures de police à l'égard des personnes qui en furent atteintes les premières, ne furent pas d'une grande sévérité. Insouciante, parce qu'elle ignorait le danger qui déjà planait au-dessus d'elle, la société n'avait pas encore, pour ces malheureux, cette horreur insurmontable dont nous voyons qu'elle est prise plus tard. Dans les commencemens, aucun des droits communs aux autres hommes, ne leur fut contesté. Mais quand la maladie après avoir suffisamment essayé ses forces, eut définitivement établi son siège en Europe, et qu'elle en fut arrivée à ce point d'intensité; que dédaignant de choisir ses victimes dans les classes populaires seulement elle se fut appesantie sur ceux là que l'aisance, les commodités de la vie, la tempérance, la propreté et le choix des alimens, semblaient devoir préserver de ses étreintes; alors chacun ouvrit les yeux; on s'émut; pour la première fois on vit le péril, tel qu'il était, horrible et imminent. On sentit combien avait été funeste et imprudente l'inobservation de toutes les précautions qui auraient pu diminuer le mal, en s'opposant à sa propagation.

On fit par peur sur le bord de l'abîme, ce que la prudence commandait de faire, lorsqu'il était encore temps. Des règlemens sanitaires, inhumains à force d'être rigoureux, furent proclamés, affichés à la porte de toutes les églises, et mis à une sévère exécution partout où le fléau opérait ses ravages les plus terribles. Mis en quelque sorte hors de la loi commune, bannis, repoussés, en horreur à leurs proches, chargés de la reprobation publique, les lépreux considérés comme maudits de Dieu, n'eurent pas même la consolation d'inspirer quelque pitié à leurs semblables. Dans les contrées où les portes des villes ne s'étaient pas fermées derrière eux, et où ils n'étaient pas entièrement abandonnés à eux-mêmes, errant dans les champs, manquant de tout, couchant sur la dure et vivant avec les bêtes de la glandée des chênes, il leur était défendu sous des peines sévères de se montrer dans les églises et dans les autres lieux publics. On veillait avec soin à ce qu'ils ne touchassent aucune des denrées nécessaires à la consommation des autres hommes. Ils ne pouvaient ni boire aux fontaines, ni se laver dans les ruisseaux, ni même approcher des lieux où se fesait la farine et où l'on cuisait le pain. Ils avaient bien encore la liberté d'aller dans les rues et de vaguer dans la campagne, mais alors pour avertir de leur présence, ils étaient obligés de faire continuellement entendre le bruit de leur crécelle afin que chacun put se mettre à l'abri de leur contact. Nous ignorons si les résultats qu'on attendait de ces mesures furent d'abord aussi heureux qu'on l'espérait, mais il est évident qu'elles furent insuffisantes à arrêter le mal, puis que nous voyons la lèpre, ce fils aîné de la mort, comme l'appelaient les hébreux, désoler le monde pendant de longs siècles encore, jusqu'à ce que l'entière sequestration des malades dans des hôpitaux bâtis exprès pour eux, hors de l'enceinte des villes, et les progrès

de la civilisation y eussent apporté le seul remède efficace qu'on lui ait connu jusqu'à présent.

A Arles, les lépreux furent toujours traités avec douceur. Malgré l'existence de deux vastes leproseries, pourvues abondamment de tout ce qui pouvait servir au soulagement des malheureux qui y entraient, on s'y relacha souvent de la sévérité des règlemens et les malades à moins qu'ils fussent privés de toute ressource étaient libres de rester dans leurs maisons et d'y recevoir les soins de leurs parens. (1) Les arrêtés que les Viguiers ne manquaient pas de publier le jour même de leur entrée dans l'exercice de leur charge, n'étaient mis à exécution que dans les cas, assez fréquens du reste, où il se manifestait quelque recrudescence dans le mal, et que le soin de la santé publique réclamait de la part des magistrats de plus actives précautions.

C'est à l'une de ces causes, sans doute, qu'il faut attribuer la promulgation de l'ordonnance du Viguier Antoine Armentari, du 21 novembre 1482, par laquelle il est enjoint sous les peines les plus graves, à toutes les personnes atteintes de la lèpre de sortir de la ville et de se rendre sans le moindre délai à l'hôpital de St.-Lazare.

Une délibération du Conseil du 25 mars 1549, porte

(1) Un article du testament de Magdeleine Tronchin, veuve de noble Jean de Porcellet, écrit sous sa dictée par Bernard Pangonis, notaire d'Arles, le 21 juin 1472, sert de preuve qu'à cette époque il était permis au lépreux de demander l'aumône dans les rues et qu'ils allaient de porte en porte avec une besace et un baril dans lequel ils recevaient le vin que leur donnaient les personnes charitables. *Item lego de bonis meis pauperibus infirmis morbo beati Lazari de Arelàte in succursum substentationis eorum vitæ quolibet die lunæ cujuslibet septimanæ tres patacos in pecunia ; et duodecim panes, et barrale quod portendum querum elemosinas plenum boni vini.*

que les ladres ou lépreux étrangers qui demanderaient à être reçus à Saint-Lazare, ne pourront être admis s'ils ne payent une somme de cent florins, exigible le jour de leur entrée. Cette taxe qui serait une véritable honte pour le Conseil de cette époque, si elle n'était excusée en quelque sorte par la pauvreté de l'établissement, n'est pourtant fixée qu'à cinquante florins pour les habitans non originaires de la ville, et à vingt-cinq seulement pour les habitans de vraie race arlésienne.

Dans le XVIIme siècle, cet hospice existe encore. Mais la lèpre causant alors de bien moindres ravages, un arrêt du Conseil d'état, rendu en 1696, en ordonne la suppression, et en alloue les revenus à l'hôtel-Dieu du Saint-Esprit. Les recteurs, toutefois, disposèrent du local d'une façon avantageuse. Ils en firent une salle d'asile, où les enfans trouvés devaient d'après les règlemens être gardés et entretenus aux frais des fondateurs, depuis le jour de leur naissance jusqu'à l'entière expiration de leur septième année. Les choses allèrent ainsi un certain temps, mais il arriva bientôt que les dépenses excédant les sommes dont on pouvait disposer pour cet objet, l'établissement malgré son utilité bien connue dut être abandonné et les enfans furent placés chez les personnes de la ville ou de la campagne qui voulurent s'en charger moyennant salaire.

L'hôpital de Saint-Antoine, quoique détruit depuis long-temps, a sa place toute marquée près de l'église de Saint-Antoine le Vieux, récemment transformée en écurie.

Jean de Matha, général des Trinitaires, étant venu à Arles, à son retour de Rome, où il était allé faire approuver sa règle par le pape Innocent III, obtint en l'année 1200 de l'archevêque Imbert d'Aiguières, l'autorisation d'y établir un couvent de son ordre. Cinq ans après, Michel de Morèse, successeur d'Imbert, encourage par

de pieuses aumônes les travaux de l'église suspendus faute de numéraire, et fixe avec les religieux les redevances qu'ils doivent lui payer ainsi qu'à son chapitre. Le monastère bâti en dehors des murailles de la ville, sur un espace uni appelé *Medianum*, dont les habitans du Vieux-bourg disputaient les armes à la main la propriété à ceux de la Cité, couvrait de ses immenses dépendances tout le terrain compris d'un côté entre la rue des Carmes et la rue Dulau, et de l'autre entre les bâtimens du collège et la promenade de la Lice. Lorsqu'il fut question dans le treizième siècle de réunir en une même ligne de remparts les différens quartiers qui divisaient la ville, les fossés, les murailles et la vieille porte de Marché-Neuf dont le Conseil vient si stupidement de voter la démolition, furent construits dans un angle des jardins des Trinitaires, que la ville leur acheta moyennant quelques centaines de florins et la cession de deux ou trois maisons attenant à leur couvent.

Quoique le testament de Jacine déjà cité tant d'autres fois soit le monument le plus ancien où il soit fait mention de l'hospice pour les pélerins que ces religieux unirent à leur église, cela suffit de reste à nous faire conjecturer que sa fondation remonte à l'époque où eurent lieu celles du monastère et de l'église. Cet hospice dont l'existence est attestée par mille preuves toutes incontestables, mais dont nous avons vainement recherché les vestiges dans les constructions que la tradition nous assure avoir été bâties avec des pierres prises à ses débris, n'avait pas exactement la même destination que les autres hôpitaux. C'était une de ces maisons du moyen-âge, dont nous avons parlé plus haut, un de ces lieux de repos où les pélerins qui venaient s'embarquer à Arles pour aller à Jérusalem visiter le tombeau de J.-C., trouvaient ainsi que les captifs rachetés en Afrique, tous les secours dont

la charité chrétienne pouvait disposer en leur faveur.

Assez pauvre d'abord, l'hospice de la Sainte-Trinité, acquiert par la suite de grandes propriétés, et après un siécle d'existence ses revenus s'agrandissent rapidement de la multitude de donations que lui font plusieurs grands personnages français et provençaux. Le maréchal de Boussicaud, envoyé par le Roi de France, pour mettre fin en Provence aux brigandáges de Raymond de Turenne, fit de grandes aumônes aux religieux, déposa dans leur église les reliques de Saint-Roch, de Sainte-Jullite et de Quirice, et dota l'hospice de beaucoup de biens.

Plus tard, le Roi René qui, dans les fréquens voyages qu'il fesait à Arles, ne manquait jamais de visiter ses hôpitaux, enrichit de ses offrandes celui des Trinitaires et lui unit plusieurs riches bénéfices dont il avait la collation.

En 1574, quand tous les établissemens de bienfaisance de la ville furent réunis en un seul, sous le titre d'Hôtel-Dieu du Saint-Esprit, l'hospice des pélerins n'eût pas le sort des autres. Il continua à être gouverné par une administration particulière, et l'épitaphe que nous transcrivons ici, prouve son existence à une époque où les autres hospices étaient supprimés depuis longtemps.

Ci-git honorable homme Jean Benoiet, vivant bourgeois de Nancy, en Lorraine, lequel deceda ici en ce lieu, venant de la Terre Sainte, en l'année M.D.C.XIII.

Priez Dieu pour son ame. Amen.

Enfin, en 1636, après quatre cent trente-deux années d'existence, l'église menaçant de se laisser tomber en ruines, les religieux firent de nouveau un appel aux largesses des habitans. Malgré la misère des temps et les horreurs d'une peste furieuse qui désolait la ville, on eut bientôt réuni tout l'argent nécessaire à la nouvelle construction et le 24 février, jour et fête de Saint-Mathias, Gaspard

du Laurens, Archevêque d'Arles en fit la dédicace, au nom de la Sainte-Trinité et de Monsieur Saint-Roch, à la puissante intercession duquel le fleau venait de se calmer.

Après la cérémonie qui eut lieu avec toute la solennité d'usage, en présence de la population à genoux devant la chasse où étaient enfermées les reliques de Saint-Roch, les consuls Jacques de Berenguier, Richard Duport, Fulcrand Deloste et Claude Genin posèrent la première pierre du monument sur laquelle était gravée cette inscription :

In honorem sanctæ Trinitatis
Et beatissimi Rochis confessoris anno à virginis
Partu millesimo sexentesimo trigesimo sexto
Kal. Martii regnante christianissimo principe
Ludovico XIII *francorum rege, illustrissimo domino*
Gaspard a Laurentiis arelatensis archiepiscopo
Consules. D.D. Jacobo de Berenguier et Richardo
Duport nobilibus, Fulcrando Deloste et Claudio
Genin burgensibus, rectoribus confraterniitatis
Dni. Rochi. D. D. Honorato de Giraud et
Auberto Fleche, et peste in urbe grassante
ex civium arelatensium eleemosinis
OEdificium istud initium habuit.

Depouillée de ses ornemens par la révolution, depuis lors l'église de la Trinité n'a plus été rendue au culte. Malgré le peu d'élégance de sa façade, ce bâtiment dont on a fait un grenier à blé, offre encore quelques détails heureux. Son portail orné d'un gracieux fronton et de deux belles colonnes corinthiennes canelées, chargées à leur base de feuilles de vigne qui courent sur leurs fûts attire toujours l'attention des voyageurs. Quant au plan et au style de la décoration intérieure du reste de l'église, le gout auquel se sont rattachés les architectes est celui

de la Renaissance, mais de la Renaissance lourde, indécise et mal gracieuse, telle qu'elle était à son déclin sous Henri III et Henri IV.

Outre les hôpitaux de l'Orme de la Crau, de Notre-Dame de la Candelose et de Saint-Pierre de Montmajour sur lesquels nous n'avons que de très faibles renseignemens, et que nous ne citons d'ailleurs que pour mémoire, il en existait un autre dont le nom ne nous est pas connu, mais que nous savons avoir été fondé par une personne religieuse nommée Richarde d'Embious. L'acte qui fait connaître ces détails, reçu le 12 des calendes de novembre 1268 par Jehan Bognito, notaire de la ville, nous apprend que cette Richarde d'Embious voulant faire quelque chose qui fut agréable à Dieu et aux saints du paradis, lègue à Bertrand de Malferrat, Archevêque d'Arles, sa maison située dans la paroisse de Saint-Isidore, près de la porte de la Cavalerie, à condition qu'il en serait fait un hôpital.

Un vieux manuscrit conservé autrefois dans la chapelle de Saint-Jacques et Saint-Philippe, nous a gardé le souvenir que près de cette chapelle sanctifiée par la présence du sauveur, Antoine de Marolles, seigneur de la Roche avait fait bâtir un hospice destiné à recevoir les pélerins qui venaient de tous les coins du monde, visiter le cimetière d'Aliscamps.

L'hôpital de Saint-Hypolite dont nous allons nous occuper rapidement, clôture fort heureusement pour nous et pour les autres, s'il est vrai que quelqu'un ait la patience de nous lire, la liste déjà si étendue que nous venons de terminer. Si, quelquefois, nous nous sommes engagés malgré nous dans des longueurs qu'il ne nous eut pas toujours été facile d'abréger, c'est que nous avons cru qu'en nous montrant trop sobre de détails, nous risquions de tomber dans un inconvénient aussi grave pour le moins

que celui que nous aurions pris à tâche d'éviter, et que d'ailleurs l'Hôtel-Dieu actuel ayant été formé des débris de tous les anciens hospices dont le moyen-âge avait si largement doté notre cité, il nous a semblé impossible de parler de l'un sans dire un mot des autres.

A six milles environ de la ville d'Arles, dans les plaines unies et découvertes de la Crau, il y avait autrefois un vieux château fortifié, destiné sans doute à protéger les avenues du pays. Dire par qui et en quel temps cette forteresse fut construite, ne nous est pas possible. Voici toutefois des détails sur lesquels on peut compter. Les Archevêques et leur chapitre sont les plus anciens propriétaires connus de cet antique fief. Déjà, en 977, Iterius en dispose en faveur de Teucinde, femme illustre par son nom, son rang et ses vertus, autant que par le don qu'elle fit de l'île de Montmajour à de pauvres cénobites qui s'y étaient retirés pour y vivre dans la solitude et le mépris des choses de ce monde. Dans le onzième siècle, Franco de Marignane s'en empare de vive force et s'en maintient en possession malgré les efforts du clergé pour le reprendre, jusqu'au temps où les chanoines ayant porté leurs plaintes aux pieds du trône de Saint-Pierre, le pape Jean xix, faisant droit à leurs réclamations, enjoint sous peine d'excommunication à Franco et à son fils Pons de Marignane déjà nommé au siège d'Arles, de leur restituer tout ce qu'ils ont usurpé sur eux, notamment le chateau de Saint-Hypolite et son église. L'acte de cette restitution qui eut lieu le 12 des calendes de février 1008, est curieux en ce que l'église métropolitaine d'Arles s'y trouve désignée indistinctement sous le nom de St.-Etienne ou celui de Saint-Trophime, circonstance, si l'on veut, peu importante en elle-même, mais qui aura probablement pour résultat, d'embarrasser quelque peu les personnes qui croyant de bonne foi à la prétendue translation des

reliques de Saint-Trophime de l'église de Saint-Honorat des Aliscamps à celle de Saint-Etienne en 1152, prétendent que la cathédrale ne commença qu'alors à reconnaître Trophime pour son nouveau patron. *Fecit eis cartam vel guirpitronem de ipsa ecclesia jam supra dicta, ante altare Sti.-Salvatoris, Sti.-Stephani vel Sti.-Trophimi in presentiam, etc.* L'injonction écrite par le pape JEAN XIX à PONS et à FRANCO n'est pas moins concluante là dessus : *Jn Roma vénérunt canonici Sti.-Stephani vel Sti.-Trophimi ante domnum papam Johannem, etc.* (Authentique du chapitre, fol. VII).

En 1212, le chateau de Saint-Hypolite passe aux abbés de Saint-Victor de Marseille. Un acte de cette époque dans lequel ils prennent le titre de prieur de Saint-Honorat, qui en effet avait été cédé à l'un de leurs prédécesseurs, nommé ISARNUS, par RAIMBALD, archevêque d'Arles, nous les montre donnant à nouveau bail à Pierre de GRAVESON, administrateur de l'hospice de Saint-Hypolite, les vignes, les terres, les bois, les prairies et généralement tout ce qui est de la dépendance du fief.

En 1234, nos archevêques redevenus possesseurs de cette seigneurie l'inféodent à RAYMOND de PORCELLET, sire de Sénas et autres nobles lieux. Il nous reste de ce chatelain plusieurs hommages faits par lui entre les mains de nos prélats : entr'autres celui du 2 des ides de janvier 1234, reçu par Jean BAUSSAN, et celui du 5 des calendes du mois de mai 1267, reçu par Bertrand de SAINT-MARTIN.

Au commencement du XIVme siècle, Saint-Hypolite, son église et son hospice appartiennent aux religieuses de Mollégès, de l'ordre de Saint-Bernard. Il est à croire que SACRESTANE de PORCELLET à qui ce fief était sans doute passé en héritage, l'ajouta à toutes les donations qu'elle leur avait faites auparavant.

En 1426 (not. Antoine OLIVARY), Michel LE SERF, per-

sonnage sur lequel nous n'avons aucune autre indication, fait hommage pour sa seigneurie de Saint-Hypolite entre les mains de l'archevêque, et nous recueillons des écritures de Jean Meriani, notaire d'Arles, que le 26 janvier 1436, le chapitre de Saint-Trophime achete de Sillone Bernarde, veuve de Michel Le Serf, le château de Saint-Hypolite de Crau.

Enfin, dans des siècles plus voisins de nous, nous retrouvons Saint-Hypolite, de nouveau en la possession des archevêques à ce point que Gaspard du Laurens, voulant donner, en 1625, l'église de Notre-Dame la principale aux pères de l'Oratoire, fut obligé d'en céder le droit d'hommage à son chapitre, en échange de cette église dont ils avaient le prieuré.

Aujourd'hui, il ne reste plus rien du château, de l'église et de l'hospice. Le temps et les hommes ont tout détruit, la charrue du laboureur en a depuis longtemps nivellé les ruines, et une simple croix de bois plantée dans une pierre sans ornemens est la seule chose qui indique la place qu'occupaient ces bâtimens.

Mais le temps était déjà venu où le zèle religieux se refroidissant au cœur de l'homme, allait tarir les sources où la charité chrétienne puisait depuis tant d'années les fonds qui servaient à l'entretien des établissemens de bienfaisance. Fondés par le christianisme, les hôpitaux qui s'étaient accrus et avaient prospéré avec la ferveur religieuse, décrurent et s'appauvrirent promptement quand la foi s'éteignit. Déjà, en 1532, on avait senti la nécessité de supprimer une partie de ces hôpitaux devenus trop pauvres, et l'Archevêque Jean Ferrier voyant que la diminution de plus en plus rapide des donations et des aumônes ne permettait plus de pourvoir à leur entretien et que la plupart d'entr'eux, faute des fonds nécessaires, restaient sans linge, sans infirmiers et sans recteurs, pro-

posa au Conseil de les supprimer tous, et d'appliquer à un seul les revenus de tous les autres. Jean Ferrier était un bon prélat, aimé de tout le monde, et jouissant dans Arles de cette considération qui s'attache à la pratique des vertus les plus austères, unie à un désir ardent de contribuer de toutes ses forces à la prospérité de la chose publique. Plein de confiance en ses lumières, frappé d'ailleurs de tous les avantages du projet qu'il présentait, le Conseil se hâta de tout approuver et laissa au prélat le soin de prendre toutes les mesures qui lui sembleraient nécessaires pour en hâter l'exécution. En conséquences, le 10 janvier 1542, cet excellent pasteur toujours rempli de zèle pour les pauvres, rendit une ordonnance par laquelle il fit savoir à tous les habitans que les divers hôpitaux de la ville seraient désormais réunis en un seul sous le titre d'Hôtel-Dieu du Saint-Esprit. Et comme les caisses étaient vides, Jean Ferrier dans le but de rechauffer s'il était possible la charité des donataires, s'engagea en son nom et en celui de tous ses successeurs à donner chaque année à la nouvelle fondation cent cinquante septiers de blé et cinquante septiers de seigle. (1).

Jusques là, tout marchait de lui-même. L'emplacement du nouvel édifice venait d'être fixé sur un lieu favorable au centre de la ville, dans une position du jardin des

(1) Cet exemple fourni si à propos par l'Archevêque, eut les résultats les plus heureux. Outre les dons en numéraire qui furent faits par divers particuliers, les chanoines de Saint-Trophime s'engagèrent de leur côté à fournir chaque année le même nombre de mesures de blé et de seigle que Jean Ferrier. Le Commandeur de Saint-Thomas de Trinquetaille et le Commandeur de Sainte-Luce souscrivirent chacun pour dix septiers de blé. Celui de Saliers plus pauvre que les autres ne souscrivit que pour cinq, ainsi que le prieur de Notre-Dame la Major.

religieux de la Trinité, à laquelle on ajouta une maison et un autre grand jardin appartenans à Pierre Camaret. Les travaux de deblais étaient déjà fort avancés, et les consuls venant en aide à l'Archevêque ne négligeaient rien de ce qui pouvait le mieux assurer le succès de l'entreprise, lorsque la mort de Jean Ferrier, survenue en 1550, sembla devoir apporter quelque obstacle à la marche des choses.

Ce ne fut qu'en 1573 (vieux style) que Silvie de Sainte-Croix, ayant soumis à de nouvelles études les plans de son prédécesseur, donna ordre de reprendre les travaux interrompus et qu'on jeta définitivement les fondations de l'édifice.

Le 24 février de cette même année, le prélat revêtu de ses insignes, précédé de sa croix et suivi du clergé de toutes les églises, se rendit sur les lieux où la population tout entière s'était rendue de grand matin, et là, en présence de cette nombreuse assemblée, il consacra le terrain au bruit des cloches qui sonnaient toutes leurs volées, et des bombardes qui tonnaient sur les remparts, mêlé aux vives acclamations de toute l'assistance. Après cela, les consuls en robes et en chaperon, descendirent dans la tranchée qu'ils suivirent jusqu'à l'endroit où flottait la bannière de la ville, et Pierre de Castillon de Beynes, le premier dans l'ordre de la noblesse, s'étant avancé, nue-tête, sans épée et le corps ceint d'un riche tablier de satin mi-parti de jaune et de blanc, comme sont les couleurs de la commune, prit avec une truelle d'argent, du mortier que deux pauvres infirmes lui présentaient dans un bassin également d'argent, y méla deux écus d'or à l'éffigie de Charles IX, et s'agenouillant pour travailler mieux à son aise, il en maçonna la première pierre du monument sur laquelle on avait écrit :

JÉSUS
Ceste pierre a esté la première posée
Pour le présent édifice de l'Hostel-Dieu
1573 *et le 24 febvier, feste de St.-Mathias.*

Lorsque les Florentins, au plus beau temps de leur république, voulurent élever dans leur ville un monument chrétien qui put effacer en magnificence et en grandeur tout ce que les hommes avaient fait de plus beau jusqu'à ce jour, ils construisirent Sainte-Marie des Fleurs, cette riche merveille toute de marbre au dehors que Michel-Ange regardait comme une des plus belles choses de son temps, et dont la coupole, chef-d'œuvre de Brunelleschi, devait servir de modèle à celle de Saint-Pierre de Rome. Mais comme les dépenses que devait occasionner un travail aussi immense étaient au dessus des ressources de la ville, occupée en même temps à refaire ses remparts, à couvrir de marbre le baptistère et à bâtir la tour de Saint-Michel, il fut délibéré en plein conseil tenu extraordinairement dans la salle du Palais-Vieux, qu'on lèverait un impôt de deux sols sur chaque citoyen et de quatre deniers par livre sur toutes les marchandises qui sortiraient des portes.

Ainsi fit-on à Arles, pour l'Hôtel-Dieu du Saint-Esprit.

« Et pour fournir aux frais d'un si grand et recommandable édifice, disent nos annales, furent mises sur le » peuple les impositions suivantes. Sçavoir sur la chair » de la bouscherie de douze livres une, le poids d'icelle » ayant à cest effet este amoindry d'une douzièsme. Sur » le vin de douze pots quy se vendraient tant aux cabarets » qu'à pot à pinte, un, la mesure d'icelluy ayant à cest » effet esté amoindrye et diminuée d'un douziesme. Sur » le bled que cuisent les bolangers et fourgoniers trois » solz sur chasque sestier. Sur les porceaux quy se » tuent dans la ville, par qui que ce soist cinq sols. Et

» sur tous les bleds et grains qu'y se vendront, un patas
» provençal valant deux deniers. »

A la demande du Conseil, le parlement de Provence autorisa la levée de cet impôt pendant l'espace de cinq années.

Dans le siècle qui suit, l'Hôtel-Dieu est construit. Ses portes si longtemps fermées, s'étaient enfin ouvertes à la foule des pauvres malades que la suppression des autres maisons de charité avait laissés à la charge de leurs parens. L'administration était formée, le service avait lieu, tout marchait enfin à la satisfaction des habitans, mais les finances épuisées par l'acquisition du terrain, des maisons et par les frais énormes qu'avait couté la construction des batimens, étaient dans un état voisin de la misère. Envain l'Archevêque et son chapitre donnèrent aux personnes pieuses l'exemple d'une inépuisable générosité en versant de fortes sommes dans l'épargne de l'hospice, on vit bientôt qu'il fallait en venir à des moyens plus énergiques, et sur une nouvelle demande du Conseil, Henri iv par ses lettres-patentes données le 18 mars 1615 autorise les consuls à lever un impôt de trois deniers sur chaque livre de viande de mouton jetée dans la consommation, et de deux deniers seulement pour la viande de bœuf.

Sans façade, sans apparence extérieure, enfermés de tous côtés derrière l'épaisse enveloppe de maisons qui sont venues se grouper autour d'eux postérieurement à leur première construction, les vastes batimens de l'Hôtel-Dieu, formés sur quatre faces égales de deux galeries superposées, enfermant une cour spacieuse plantée d'arbustes toujours verts, et sous lesquelles s'ouvrent au rez-de-chaussée, la pharmacie, l'économat, les cuisines, la lingerie, les archives, le mont-de-piété, et les salles où s'assemblent les recteurs, sont appropriés de la manière

la plus convenable à leur destination, et on peut affirmer qu'ils réunissent au plus haut point possible toutes les conditions de salubrité et de commodité nécessaires à ces sortes de maisons. Resserrés d'un coté entre l'Eglise et le couvent aujourd'hui déserts des trinitaires, et de l'autre derrière la ligne des maisons qui bordent la rue du Marché-neuf, on sent combien il eut été difficile, à moins d'avoir de plus grandes sommes à dépenser, de donner à la façade de l'édifice un développement en harmonie avec le reste de ses immenses dépendances. Commencé en 1573, continué et agrandi dans les siècles qui suivent, l'aspect général du monument se ressent du manque d'unité apporté dans le plan et dans l'exécution de ces diverses constructions. L'indécision, l'incohérence, le défaut de nerf et de caractère se montrent dans la plupart de ses parties, et si on en excepte les grandes salles du premier étage, et la cour intérieure à laquelle les galeries à arcades qui l'entourent, donnent un certain air de noblesse et de grandeur, il n'y a plus rien qui dise une époque, ou qui rappelle un style d'architecture bien connu.

Pour nous qui avons toujours eu le système des adjudications en grande horreur, parce que rien n'est plus contraire aux arts et qu'il nous a toujours paru impossible d'arriver à de grands résultats, si l'on ne dispose que de ressources exigues : nous qui sommes d'avis comme les Florentins d'autrefois qu'il ne faut jamais compter combien d'écus coûtera un monument ; nous ne regarderons l'hôpital d'Arles comme entièrement achevé, que lorsqu'une façade simple mais élégante, sur laquelle on lira en grandes lettres d'or la devise de Clément xi, *Pauperi porrige manum*, s'élevera sur la rue du Marché-neuf, et qu'on ne sera plus obligé d'aller chercher l'entrée d'un établissement aussi utile derrière les ateliers de forgeron, qui en encombrent l'avenue.

A l'époque de sa fondation, l'hôpital du Saint-Esprit était gouverné par dix recteurs, qui se partageaient sous la présidence de l'archevêque, l'administration de la maison. C'étaient le juge royal au siège d'Arles, un chanoine de Saint-Trophime délégué par le chapitre, et les huit consuls nobles et bourgeois sortis de fonctions les deux années précédentes. Le reste du personnel se composait d'un archiviste, d'un trésorier, d'un secrétaire, d'un maître d'hôtel, de deux curés, d'un pharmacien, et de trois médecins ou chirurgiens. Le service des salles, celui de la lingerie, des cuisines et la distribution des mets et des médicamens étaient faits par des infirmiers placés sous la surveillance des recteurs. Plus tard, on les confia à des religieuses hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin, que M. de Grignan, archevêque d'Arles, fit venir, en 1664, de Rioms en Auvergne, à la sollicitation de la reine Anne d'Autriche.

Aujourd'hui l'administration a reçu quelques modifications tendant à la simplifier. Six recteurs choisis indistinctement parmi les notables et présidés par le maire, forment avec un économe, un trésorier, un curé, un médecin, un pharmacien, un chirurgien, un adjoint, et huit religieuses hospitalières, la liste des employés de la maison.

Ceux qui visitent l'hôpital d'Arles restent frappés de l'heureuse distribution des différens corps de logis qui le composent. Les salles où sont les malades, grandes et riantes, pleines d'air et de lumière, sont d'une propreté toute arlésienne. Chaque malade y a son lit, et ces lits en fer, commodes et bien tenus, convenablement distans les uns des autres, sont garnis de rideaux en toile et accompagnés d'une table en bois de sapin sur laquelle on dépose les alimens, les boissons et les ustensiles à l'usage de ceux qui les occupent. Nulle part, soit qu'on parcoure les galeries, qu'on se mêle aux malades, ou même

qu'on visite les offices, nulle part on n'est saisi par cette atmosphère lourde, épaisse, nauséabonde, par cette odeur d'hôpital, comme dit le peuple, qui vous frappe et vous étouffe dans les établissemens de ce genre qui ne sont soumis ni aux mêmes soins, ni à la même propreté.

En général on ne saurait trop louer l'ordre qui s'observe partout, et les soins empressés et assidus dont les religieuses chargées du service entourent les malades. De vastes salles aérées en été, bien chauffées en hiver, dans lesquelles les malades peuvent assister de leur lit au service divin qui se célèbre dans les chapelles attenantes : des galeries prenant jour sur la cour, où les convalescens peuvent en tous les temps venir essayer leurs forces et respirer en liberté les douces émanations qui du jardin s'élèvent jusqu'à eux : la bonté et le choix des alimens, la propreté des lits et des ustensiles à l'usage des malades, l'abondance du linge, la bonne préparation des médicamens, l'excellence de la viande, du pain, du vin et des légumes qu'on y sert, voilà ce qui a triomphé enfin du dégoût invincible que les classes pauvres ont si longtemps manifesté pour l'hôpital.

Dans les quatre salles occupées séparément par les malades des deux sexes, il n'y a que 124 lits, mais les salles supplémentaires, les galetas et les galeries construites en 1835 pour les cholériques, peuvent au besoin recevoir un nombre à peu près égal de lits et de malades.

De 1828, pour ne pas remonter plus haut, jusqu'en 1833, la portion indigente des habitans de notre ville, se trouvant augmentée des soldats de la garnison et de tous les ouvriers étrangers employés à creuser le canal d'Arles, il est entré à l'hôpital dans chacune de ces années un nombre de malades qui a varié depuis 2016 individus, représentant le chiffre le plus faible en 1828, jusqu'à 3,353 qui est le chiffre le plus élevé en 1831.

De 1833, époque à laquelle notre population se trouve réserrée dans ses limites ordinaires, le nombre des entrans, malgré les deux invasions du choléra en 1835 et 1837, n'est plus que de 1781 en 1833; de 1179 en 1834; de 1177 en 1835; de 1210 en 1836; de 1360 en 1837; et de 1309 en 1838.

La statistique sanitaire de notre Hôtel-Dieu atteste une progression effrayante des maladies inflammatoires. Depuis 1832, où le dessèchement de nos marais a commencé à s'opérer, les observations des médecins ont signalé un changement étrange dans la constitution médicale du pays. Les fièvres intermittentes si communes avant cette époque, et qui revenaient périodiquement chaque année en mai et en juin pour s'étendre et augmenter d'intensité en juillet en août et en septembre, ont depuis lors beaucoup diminué.

Toutefois, comme dans les Maremmes et les plaines pontines, les gens de la campagne étrangers aux règles les plus simples de l'hygiène, exposés continuellement à l'influence morbide des matinées fraîches et humides, y sont pourtant encore assez sujets. mais alors, chose plus rare auparavant, elles s'entourent fréquemment de caractères insidieux ou ataxiques. Le plus souvent les convalescences sont longues, difficiles, et traînent à leur suite des entérites chroniques, accompagnées de tous les symptômes qui les distinguent, tels que les engorgemens du foie et de la rate, les hydropisies, etc. En général depuis 1832, le tube digestif est frappé du mode sthénique et le traitement des maladies dont la source se trouve dans cette disposition pathologique, repousse de la pratique médicale le genre de médication en usage auparavant comme l'emploi des cathartiques, des émétiques et généralement de tous les excitans qui ne trouvent actuellement leur place que dans des cas exceptionnels. Une remarque importante pour nous, c'est que depuis que se

sont présentés les changemens dont nous parlons, le nombre des phthisiques s'est accru dans des proportions considérables.

Quant au service médical et chirurgical, nous n'en saurions rien dire, si ce n'est qu'il est confié à des hommes de talent et de conscience, et que sous ce rapport cette partie si essentielle de l'administration intérieure marche de pair avec les autres.

Un mot encore. S'il y a dans l'organisation des hôpitaux, une chose qui mérite l'attention des recteurs et qui exige une réforme prompte, c'est l'emploi des infirmiers chez lesquels on ne trouve d'ordinaire ni zèle, ni dévouement ni même l'intelligence nécessaire. Tant que la morale et la religion ne sont pour rien dans les fonctions des infirmiers garde-malades, tant que ces hommes regarderont leur tâche comme un travail qui doit les faire vivre; et qu'ils n'auront rien de ce dévouement dont les sœurs de charité donnent chaque jour de si touchans exemples, leur service sera toujours plus nuisible qu'avantageux. A Arles, rien de semblable à redouter. Les infirmiers, car il y en a, n'ont de contact avec les malades que pour certains soins dont seuls ils peuvent être chargés. Les religieuses hospitalières quoiqu'en nombre bien insuffisant, mal payées, mal appréciées, privées de tout encouragement de la part des administrations qui viennent de se succéder, mettent à remplir les pénibles devoirs de leurs fonctions, un zèle, un courage, un dévouement et une activité dont on ne saurait dire trop de bien.

Bien différentes en cela et en tout autre chose des cinquante sœurs grises de Saint-Jean-de-Latran, instituées par Léon XII, qui s'enivrent, se battent, font l'amour ni plus ni moins que des femmes du monde, et négligent d'une façon honteuse les malades confiés à leurs soins, nous ne savons rien de plus exemplaire que la conduite

de ces huit religieuses, sur lesquelles roulent et les soins de la maison et la surveillance des malades.

Avant que le docteur MERCURIN eut ouvert aux aliénés de nos contrées, le bel établissement qu'il a créé pour eux à Saint-Remy, il y avait dans notre hôpital un petit nombre de cellules étroites, humides et mal saines, où les personnes atteintes de folie, étaient plutôt tenues séparées de la Société qui s'en effrayait, que soumises à un traitement approprié à leur état. Depuis lors, le conseil dans des vues qu'on ne saurait trop approuver, reconnaissant d'ailleurs l'insuffisance des soins qu'ils recevaient, délibéra d'ajouter pour ces infortunés un article spécial au budjet de ses dépenses, destiné à payer le prix de leur traitement dans la maison de Saint-Remy.

Les revenus de l'hôpital d'Arles, qui n'étaient que de 60,000 fr. en 1790, s'élèvent aujourd'hui à 96,171 fr. 49 cent. Pour s'expliquer cette différence, il faut savoir qu'à l'epoque de la Révolution, l'hospice de la Charité, l'œuvre du Bouillon, celle de la Providence fondée en 1737, par MARIE DE GRILLE D'ESTOUBLON, et celle de la Convalescence établie 6 ans auparavant par Antoine LAUGIER, furent supprimés comme inutiles, et leurs biens donnés à l'Hôtel-Dieu.

Chaque année, le jour de la fête de Saint-Mathias et de l'anniversaire de la construction de l'hôpital, a lieu une cérémonie touchante et solennelle. Ce jour-là, l'hospice offre un aspect inaccoutumé, un air de fête qu'on ne s'attend guère à voir pénétrer jusqu'au chevet de la misère. Dès le matin, la foule circule dans les salles toutes reluisantes de propreté. Les malades en linge blanc comme la neige, entourés de leurs parens, tenant à la main des bouquets de laurier, sont parés comme pour faire honneur à ceux qui les visitent. De jolis enfans vêtus de blanc et couronnés de roses comme des anges descendus du ciel frappent de leurs petites mains sur les aiguières d'ar-

gent, dans lesquelles les assistans laissent tomber une pluie de menues pièces de monnaie qu'on distribue aux pauvres. Aux heures des repas, il se fait une distribution abondante de vivres plus fins et plus délicats que de coutume. Il y a gala pour tout le monde, et les rations doublées pour tous ceux que la maladie ne soumet pas à une diète trop sévère, circulent à la ronde. Dans les galeries, les écussons des bienfaiteurs sculptés autrefois par la reconnaissance du peuple aux clefs des voûtes des arcades, et follement brisés par ce même peuple quand la révolution eut tout interverti, sont remplacés par leurs portraits que l'on expose à la curiosité publique. Sous ces figures en rabat ou en épée, coiffées du bonnet des présidens ou du casque des soldats, appartenant presque toutes aux âges écoulés, on lit des noms sans analogues de nos jours, mais que le pauvre sait par cœur, malgré tout ce qu'on a tenté pour les lui faire oublier.

L'hospice de la Charité, *Albergo de poveri,* comme disent les Italiens, est un autre institut philantropique dont nous ne parlons que parce qu'il est uni à l'Hôtel-Dieu dont il forme une des plus importantes dépendances. Fondé en 1641 par une Société de gentilshommes, afin d'y recueillir les pauvres sans asile, les vieillards et les infirmes, et les empêcher, disent nos annales, *d'aller questant et bribant par les maisons et les églises,* cet établissement si prospère autrefois, n'est plus de l'avis des vieillards que l'ombre de lui-même depuis qu'il a perdu son indépendance et qu'il n'est plus gouverné par ses recteurs. La suppression récemment opérée de ses ateliers d'arts mécaniques et du tour des enfans trouvés, n'a pas été non plus heureuse, et l'une nous semble aussi préjudiciable à l'existence future des enfans qu'on y élève, que l'autre nous a toujours paru devoir être contraire à la morale publique.

Pour rendre à chaque chose la justice qui lui est due,

nous ne finirons pas sans convenir que si la charité chrétienne telle qu'on l'entend dans son sens le plus vulgaire, n'est pas de nos jours aussi ardente à Arles que dans les temps passés, elle y est peut-être mieux entendue; que ses applications sont meilleures, plus sages, mieux dirigées, et que sous le rapport de la science économique ses bienfaits n'y ont jamais été répartis avec autant d'intelligence qu'à présent. Si les dons sont plus rares; si les revenus de nos maisons de bienfaisance ne sont plus augmentés par les offrandes des personnes pieuses; si aux jours des séances rectorales, le président ne dépose plus sur les bureaux autant de bourses et de rouleaux de pièces d'or, envoyés comme autrefois sous le voile de l'anonyme avec l'étiquette d'usage, *Jesu Christo in pauperibus*, on peut dire cependant que les conseils d'administration qui se succèdent composés en général d'hommes connus par leur intégrité, autant que par leur désintéressement, leurs lumières et leur moralité se montrent dans toutes les occasions animés d'un grand désir de faire le bien, les défenseurs zélés des intérêts du pauvre, et tiennent à grand honneur de remplir les devoirs de leur charge avec la plus louable exactitude.

Sous le rapport des perfectionnemens apportés dans le service des hospices, et des soins dont les malades sont devenus l'objet depuis l'époque déjà loin de nous de la restauration du trône des Bourbons, il n'y a plus rien que nous puissions envier aux nations les plus policées de l'Europe. Désormais l'étranger ne nous reprochera plus notre négligence et notre insensibilité, il ne nous sera plus fait un crime de notre ignorance dans une chose où la science est un devoir, et le temps va venir où la France prenant place à la tête du mouvement humanitaire qui s'opère, prouvera aux autres peuples combien elle est digne de les précéder dans la voie de toutes les améliorations dont l'esprit de l'homme se montre susceptible.

Extrait d'un Rapport sur un ouvrage intitulé : La maison des fous à Marseille. — Essai historique et statistique sur cet établissement depuis sa fondation, en 1699, *jusqu'en* 1837 ; par M. Jn.-Bte. Lautard, d. m., Chevalier de la légion d'honneur, Médecin en chef des aliénés, Professeur de médecine légale et directeur de l'Ecole secondaire de médecine, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, Membre du jury médical des Bouches-du-Rhône, Honoraire de la société de statistique de Marseille, de plusieurs académies, etc., (in-8° de 293 pages. Marseille 1840).

Avec cette épigraphe : Alii putàrunt sciri posse omnia, hi sapientes utique non fuerunt, alii nihil, neque hi quidem sapientes fuerunt : illi, quia plùs homini dederunt, hi quia minùs. Utrisque in utrumque partum modus defuit. Ubi ergo Sapientia est ? Ut neque te omnia scire putes quod Dei est, neque omnia nescire quod pecudis, est enim aliquid medium, quod sit hominis, scilicet, scientia cum ignoratione conjuncta.

LACTANT., III. De falsa Sapientia, VI.

Certains esprits s'imaginèrent que l'homme pouvait tout savoir, et ceux-là n'étaient pas des hommes sages ; d'autres soutenaient, au contraire, que l'homme ne pouvait rien savoir, et ceux-ci n'avaient pas non plus la sagesse en partage ; les premiers, parce qu'ils accordaient trop à l'homme, et les seconds, pas assez ; les uns et les autres manquèrent de mesure. Où se trouve donc la sagesse ? Puisque tu ne peux croire tout savoir, ce qui n'appartient qu'à Dieu, ni tout ignorer, ce qui est le propre de la brute, la part de l'homme est faite, c'est la science tempérée par l'ignorance qui l'accompagne.

Ne soyons pas surpris si des personnes nullement versées dans la science statistique, la croyent inutile. Mais que l'on rencontre encore des savans qui partagent cette opinion erronée, c'est une chose étrange qui ne

saurait être l'effet que d'une injuste prévention. Il faut pourtant bien que cette prévention se dissipe ; et cela ne saurait évidemment se faire attendre long-temps, car les travaux auxquels on se livre chaque jour prouvent que c'est, sinon exclusivement du moins principalement du secours de la Statistique que l'on doit attendre la solution de toutes les questions qu'embrassent les connaissances humaines.

De semblables travaux sont donc assez importans, honorent assez leurs auteurs, pour mériter à la fois notre attention et notre reconnaissance. On verra par l'analyse que nous allons donner de l'ouvrage ayant pour titre : *La maison des fous de Marseille*, jusqu'à quel point sont fondés les éloges donnés à de pareilles productions littéraires.

Cette maison qui servit d'abord d'asyle aux lépreux, de retour de la Terre Sainte et où plustard furent déposés les enfans abandonnés et les incurables, aura bientôt cessé d'exister. Monument qui tombe de vétusté, au point que l'on a été tout récemment obligé de l'étayer, il sera sous peu remplacé par un autre monument digne de notre époque. Toutefois, le temps ne détruira pas tout, il n'ensevelira du moins pas dans l'oubli ce que fut cet établissement : l'histoire en a été tracée, avant qu'il n'en reste plus aucun vestige, ou pour mieux dire alors que l'on a le temps encore de voir de ses propres yeux si l'historien a été narrateur fidelle.

Il appartenait à un littérateur, à un médecin, qui, pendant 36 ans, chargé du service médical de cette maison, s'est acquis la confiance et l'estime de l'Administration ; qui dans ce long espace de temps n'a cessé d'annoter exactement et consciencieusement les faits observés, il lui appartenait, disons-nous, d'entreprendre ce travail. Membre honoraire de notre société de statistique, il a

ainsi dignement payé son tribut à la science que nous cultivons.

Il a divisé son ouvrage en deux parties, consacrées l'une à l'exposé de ce qui s'est passé dans l'hôpital depuis 1699 jusqu'en 1802, et la seconde au récit de ce que ut cette maison de 1802 à 1836 inclusivement.

Il a signalé bien des motifs qui se sont opposé aux progrès de la science, ont rendu infructueux à différens égards, des établissemens semblables, dans la première période, pendant laquelle on négligea de tenir convenablement les registres, et laquelle conséquemment offre des vides qu'il n'a pas été possible de remplir. Il n'en a pas été ainsi, dans la seconde période, c'est à dire de 1802 à 1837, temps pendant lequel l'auteur ayant vu par lui même, ayant recueilli les matériaux, les ayant coordonnés suivant l'ordre des temps, s'est mis à même de les reproduire dans leur intégrité.

Ce n'est pas sur de vaines hypothèses concernant la grande et première cause qui préside au développement des facultés de l'esprit humain, et l'harmonise avec le but de notre existence, que M Lautard s'appuye, mais bien sur le résultat de ses observations pratiques.

Rendant justice aux travaux de quelques hommes de génie qui, dans ces derniers temps, ont fait de la folie, une étude toute particulière, il soutient que c'est dans les établissemens des aliénés que se sont formés les plus habiles observateurs, ceux qui ont le mieux écrit sur ce sujet, et se livre à des considérations historiques ayant pour objet l'origine des maisons des aliénés, chez différens peuples, notamment en Italie.

Nous avons remarqué au milieu de ces considérations, un passage qui mérite d'être cité, en ce sens qu'il corrobore cette opinion déjà émise que les hôpitaux des

aliénés peuvent être regardés, dans leur ensemble, comme la mesure des progrès de la civilisation.

« Il n'échappe à personne, sans doute, dit M. LAUTARD, » d'observer que non seulement le chiffre des maladies mentales s'élève à la hauteur de la raison des peuples; mais qu'il marche de front avec la forme même du gouvernement qu'ils adoptent; en sorte qu'elles sont plus ou moins nombreuses, suivant qu'ils vivent dans l'oppression ou sous l'empire de la liberté : et l'on pourrait assurer que si la licence n'avait une courte durée, le nombre des fous n'aurait plus de bornes. En effet, il est aisé de se convaincre que les aliénations mentales sont en raison directe des institutions sociales : les faits historiques démontrent qu'elles acquièrent un plus haut degré de développement parmi les nations policées, qu'au sein des peuples barbares; qu'elles diminuent sous les gouvernemens despotiques et dans les contrées nouvellement émancipées, et s'effacent sous la domination des tyrans, comme parmi les nations sauvages; tandis qu'elles prennent un étonnant acoroissement sous les gouvernemens libres et parmi les nations les plus éclairées. Il paraît d'après cet aperçu, que les rivalités de civilisation et de lumières ne peuvent se résoudre que par le chiffre des fous, et que la seule compensation réservée aux peuples les moins avancés, se borne à reproduire un moindre nombre d'aliénés. »

M. LAUTARD s'étaye de l'opinion de M. BRIÈRE DE BOISMONT (1) qui, considérant l'aliénation mentale comme un produit naturel de la civilisation, soutient cette proposition par les tableaux suivans qui n'offrent il est vrai qu'un calcul approximatif :

(1) De l'influence de la civilisation sur le développement de la folie. — M. BRIÈRE DE BOISMONT.

Capitales.	Population.		Fous.
Londres	1,400,000.	....	7,000.
Paris	890,000.	....	4,000.
St.-Pétersbourg	377,000.	....	120.
Naples	364,000.	....	479.
Le Caire	330,000.	....	14.
Madrid	201,000.	....	60.
Rome	154,000.	....	320.
Milan	150,000.	....	618.
Turin	114,000.	....	351.
Florence	80,000.	....	236.
Dresde	70,000.	....	150.
M. Lautard ajoute :			
Marseille	160,000.	....	200.

Rapport de la population des différens pays au nombre des aliénés que chacun renferme.

Pays.	Habitans.		Fous.
France	32,000,000.	....	32,000.
Italie	16,789,000.	....	3,441.
Angleterre	12,700,000.	....	16,222.
Ecosse	2,093,454.	....	3,652.
Espagne	4,085,366.	....	5,569.
Etat de New-York	4,617,458.	....	2,240.
Belgique	3,816,000.	....	3,765.
Hollande	2,802,000.	....	2,300.
Norwège	1,051,318.	....	1,909.

Les aliénés n'étaient jadis, à Marseille comme ailleurs, l'objet d'aucun soin spécial, lorsque, en 1671, un prêtre, Antoine Garnier, en reçut quelques-uns dans son domicile, moyennant cent francs par an pour chacun d'eux; mais il en eut d'abord peu à cette condition, et comme il ne refusait personne, il ne se présenta bientôt plus que des pauvres. Sa maison, toutefois, donna l'éveil à l'autorité locale qui réunit ces aliénés et ceux vagabonds qu'elle fit arrêter, dans deux vieilles maisons (on y comptait 16 individus) dont le prêtre Garnier eut la direction.

Les échevins convinrent, en 1692, avec cet ecclésiastique qu'il nourrirait et logerait les insensés, leur fournirait des vêtemens, et qu'il lui serait alloué dix sous par jour pour cela. Cette dépense était alors de 2000 francs, mais comme les aliénés des communes voisines étaient clandestinement déposés à la porte de la maison, la dépense s'éleva bientôt à la somme de 6000 francs.

Cependant le nombre des malades augmentant, les échevins reconnurent l'indispensable nécessité de les placer dans un local plus spacieux, et firent conséquemment, en 1699, l'acquisition d'une portion de l'hôpital des Lépreux, connu sous le nom de St.-Lazare. Alors Messire Garnier versa dans ce nouvel hôpital les malades qui lui avaient été confiés, qui étaient au nombre de 29 dont 13 hommes et 16 femmes, et qui constituèrent le noyau de la population de l'établissement.

Nous passons sous silence quelques remarques, notamment tout ce que l'auteur nous raconte d'intéressant sur l'irrésistible penchant des marseillais à secourir l'indigence, sur la Léproserie de Marseille dont l'existence ne fut pas de moins de 500 ans, etc., sur les lettres patentes accordées par Louis XIV, en avril 1699, par lesquelles cette maison fut érigée en hôpital pour les aliénés, enfin sur

les réglemens de cet hôpital qui se composèrent d'abord de 24 articles, et auxquels on ajouta ensuite 26 nouveaux articles. Disons seulement, qu'il résulte de ces réglemens, que les recteurs qui, d'après les ordonnances, ne pouvaient être que des marchands ou des bourgeois, étaient investis par l'autorité des échevins, des attributions les plus délicates et les plus dangereuses : ils classaient les diverses espèces d'aliénation, prononçaient dans tous les cas douteux, ordonnaient la réclusion ou l'élargissement des aliénés, d'après leur conviction, les fesaient transférer d'un hôpital à l'autre, comme ils l'entendaient, réglaient la nourriture et le régime de leurs malades, etc., et cet état de choses dura 59 ans; car ce ne fut qu'en 1758 que l'hôpital eut enfin un médecin et un chirurgien titulaire, avec 80 francs d'honoraires par an. Antérieurement à cette époque, les cas de chirurgie étaient soignés par un homme de l'art qui n'était pas attaché à la maison; seulement un chirurgien avait été attaché à l'établissement de 1729 à 1732.

En 1761, l'emploi de médecin fut supprimé et celui de chirurgien conservé avec 100 francs de rétribution, laquelle fut retranchée en 1774. Retabli dans son emploi, en 1775, le chirurgien reçut, en 1776, un traitement de 130 francs, à condition qu'il raserait les malades; fonction qui eut lieu jusqu'en 1830. On installa, en 1787, un médecin qui reçut 300 francs par an, et depuis 1800 le service médical de la maison se fait comme dans les autres hôpitaux.

M. Lautard a fort bien fait ressortir les avantages de la réclusion, c'est à dire de la sequestration des aliénés, de leurs familles et de la société, et pourtant, il nous montre combien cette sequestration a rencontré de résistance chez les habitans de Marseille; il est vrai que ce n'était pas sans quelque fondement, alors que la population de l'hô-

pital ne fut qu'une agglomération de personnes âgées, d'idiots et d'aliénés abandonnés depuis long-temps à la charité publique, errants dans les rues, et regardés comme non susceptibles de guérison ; alors que ces malheureux étaient soumis à un régime plus ou moins rigoureux, renfermés dans d'étroits cachots, chargés de chaines, etc. Aussi, malgré l'offre des magistrats d'accorder des secours aux pauvres familles qui conduiraient leurs malades à l'hôpital, on comptait, en 1774, dans l'enceinte de Marseille, 45 aliénés, idiots ou épileptiques logés chez leurs parens, et la ville comptait à peine 94,600 habitans.

Si nous n'avons pas suivi l'auteur dans beaucoup d'autres considérations historiques qu'il ne nous a pas paru indispensable de retracer, nous n'avons pas hésité à reproduire tels qu'il nous les a donnés les tableaux statistiques suivans qui témoignent de ce que peuvent devenir, pendant 102 ans, et dans un lieu peu propice, 2973 aliénés, auxquels il fut long-temps impossible d'appliquer le moindre traitement.

En examinant attentivement ces tableaux, on ne voit pas que les variations brusques de l'atmosphère, l'état mobile des fortunes privées, les circonstances politiques, civiles, les catastrophes financières, les malheurs des temps, etc., aient influé sensiblement sur l'augmentation du nombre des aliénés. « En effet, dit l'auteur, on ne s'aperçoit nullement que la ruine des intérêts de l'état, et partant de ceux des particuliers, sous la régence, en 1720 ; les guerres de 1744, celles de 1780 à 1783, les immenses événemens de 1789, ceux plus terribles de 1793; les guerres de l'Empire, et les nombreuses collisions d'intérêt de toute nature qu'elles entrainaient à leur suite, aient produit des aliénations en proportion de leur puissance et de leur durée ; tout paraît avoir marché comme de coutume...... »

C'est en tableaux de 10 années que se trouve divisé le nombre des admissions, des décès et des sorties des malades enregistrés depuis 1699 jusqu'au commencement de 1802, espace de temps compris dans la première partie de l'ouvrage, celle que nous venons d'analyser.

	HOMMES.			FEMMES.			ENSEMBLE.		
Années.	Admis.	Sortis.	Morts.	Admises.	Sorties.	Mortes.	Admis.	Sortis.	Morts.
1699.	13	1	4	16	4	7	29	5	11.
1700.	7	2	1	5	3	1	12	5	2.
1701.	14	4	3	1	2	1	15	6	4.
1702	8	3	4	9	3	1	17	6	5.
1703.	4	2	3	4	2	1	8	4	4.
1704.	2	1	2	4	2	1	6	3	3.
1705.	11	0	2	13	8	2	24	8	4.
1706.	2	2	1	12	7	3	14	9	4.
1707.	6	3	4	11	5	1	17	8	5.
1708.	19	17	4	12	7	3	31	24	7.
Total.	86	35	28	87	43	21	173	78	49.

Sortis 35 } 63 — Sorties 43 } 64 — Sortis 78 } 127.
Morts 28 } — Mortes 21 } — Morts 49 }

Restans.... 23. Restantes. 23. Restans.. 46.

En** 1700, **la population de la ville de Marseille était de** 99,000 **âmes. Celle de la banlieue a varié, depuis** 1700 **jusqu'en** 1836, **de** 14,000 **à** 21,000 **âmes.

Années.	Hommes. Admis.	Sortis.	Morts.	Femmes. Admises.	Sorties.	Mortes.	Ensemble. Admis.	Sortis.	Morts.
Restés.	23			23			46		
1709.	19	16	3	13	12	0	32	28	3.
1710.	5	5	0	11	11	1	16	16	1.
1711.	5	3	2	7	6	0	12	9	2.
1712.	13	11	2	18	13	4	31	24	6.
1713.	8	7	1	15	13	1	23	20	2.
1714.	7	7	0	13	11	1	20	18	1.
1715.	13	11	2	8	8	1	21	19	3.
1716.	11	7	4	14	11	2	25	18	6.
1717.	12	11	0	12	12	3	24	23	3.
1718.	10	10	1	17	15	1	27	25	2.
Total.	126	88	15	151	112	14	277	203	29.

Sortis 88 } 103 — Morts 15 }
Sorties 112 } 126 — Mortes 14 }
Sortis 200 } 229. — Morts 29 }

Restans.. 23. Restantes. 25. Restans.. 48.

En 1710, *population de la ville*, 97,800 *âmes*.

Années.	Hommes. Admis.	Sortis.	Morts.	Femmes. Admises.	Sorties.	Mortes.	Ensemble. Admis.	Sortis.	Morts.
Restés.	23			25			48		
1719.	12	9	3	9	6	1	21	15	4.
1720.	7	0	20	12	4	18	19	4	38.
1721.	10	2	14	5	2	6	15	4	20.
1722.	10	3	7	14	6	8	24	9	15.
1723.	7	6	1	5	2	3	12	8	4.
1724.	9	5	1	6	4	6	15	9	7.
1725.	18	15	1	11	8	0	29	23	1.
1726.	13	12	1	13	7	2	26	19	3.
1727.	14	12	1	17	12	4	31	24	5.
1728.	18	12	5	14	5	4	32	17	9.
Total.	141	76	54	131	56	52	272	132	106.

Sortis 76 } 130 — Morts 54 }
Sorties 56 } 108 — Mortes 52 }
Sortis 132 } 238. — Morts 106 }

Restans.. 11. Restantes.. 23. Restans.. 34.

En 1720, *population de la ville*, 105,500 *âmes*.

Années.	Hommes. Admis.	Sortis.	Morts.	Femmes. Admises.	Sorties.	Mortes.	Ensemble. Admis.	Sortis.	Morts.
Restés.	11			23			34		
1729.	12	6	3	12	6	7	24	12	10
1730.	15	11	3	7	4	3	22	15	6
1731.	19	15	2	19	5	3	38	20	5
1732.	16	15	3	11	6	6	27	21	9
1733.	13	10	3	10	8	4	23	18	7
1734.	16	12	3	13	10	8	29	22	11
1735.	20	16	4	12	10	5	32	26	9
1736.	13	10	4	24	18	6	37	28	10
1737.	24	21	5	11	8	7	35	29	12
1738.	23	22	4	23	20	4	46	42	8
Total.	182	138	34	165	95	53	347	233	87

Sortis 138 } 172 — Sorties 95 } 148 — Sortis 233 } 320
Morts 34 } — Mortes 53 } — Morts 87 }

Restans.. 10. Restantes.. 17. Restans.. 27.

En 1730, *population de la ville*, 74,500 *âmes.*

Années.	Hommes. Admis.	Sortis.	Morts.	Femmes. Admises.	Sorties.	Mortes.	Ensemble. Admis.	Sortis.	Morts.
Restés.	10			17			27		
1739.	16	6	4	25	21	8	41	27	12
1740.	11	6	9	22	21	6	33	27	15
1741.	11	6	4	13	6	4	24	12	8
1742.	14	5	4	16	8	7	30	13	11
1743.	16	6	5	14	6	6	30	12	11
1744.	12	8	5	21	10	7	33	18	12
1745.	13	15	4	16	11	3	29	26	7
1746.	18	9	7	14	10	4	32	19	11
1747.	18	12	3	16	11	3	34	23	6
1748.	21	13	7	17	15	2	38	28	9
Total.	160	86	52	191	119	50	351	205	102

Sortis 86 } 138 — Sorties 119 } 169 — Sortis 205 } 307
Morts 52 } — Mortes 50 } — Morts 102 }

Restans.. 22. Restantes.. 22. Restans.. 44.

En 1740, *population de la ville*, 84,520 *âmes.*

Années.	*Hommes.* Admis.	Sortis.	Morts.	*Femmes.* Admises.	Sorties.	Mortes.	*Ensemble.* Admis.	Sortis.	Morts.
Restés.	22			22			44		
1749.	15	19	2	10	4	10	25	23	12
1750.	13	6	4	13	10	3	26	16	7
1751.	18	10	3	19	15	4	37	25	7
1752.	23	12	9	17	12	5	40	24	14
1753.	14	10	7	17	9	9	31	19	16
1754.	21	9	6	11	7	4	32	16	10
1755.	16	10	14	16	12	4	32	22	18
1756.	16	12	4	22	18	4	38	30	8
1757.	12	10	3	16	10	7	28	20	10
1758.	24	15	4	21	15	6	45	30	10
Total.	194	113	56	184	112	56	378	225	112

Sortis 113 / Morts 56 } 169 — Sorties 112 / Mortes 56 } 168 — Sortis 225 / Morts 112 } 337

Restans.. 25. Restantes.. 16. Restans.. 41.

En 1750, *population de la ville*, 89,347 *âmes.*

Années.	*Hommes.* Admis.	Sortis.	Morts.	*Femmes.* Admises.	Sorties.	Mortes.	*Ensemble.* Admis.	Sortis.	Morts.
Restés.	25.			16.			41.		
1759.	29	18	7	23	17	5	52	35	12
1760.	17	22	1	15	10	7	32	32	8
1761.	24	17	8	18	12	5	42	29	13
1762.	23	17	1	27	16	3	50	33	4
1763.	21	17	9	15	16	9	36	33	18
1764.	9	6	2	13	8	5	22	14	7
1765.	19	11	8	15	12	3	34	23	11
1766.	17	17	0	12	6	5	29	23	5
1767.	20	9	9	16	14	2	36	23	11
1768.	24	14	6	23	14	20	47	28	26
Total.	228	148	51	193	125	64	421	273	115

Sortis 148 / Morts 51 } 199 — Sorties 125 / Mortes 64 } 189 — Sortis 273 / Morts 115 } 388

Restans.. 29. Restantes.. 4. Restans. 33.

En 1760, *population de la ville*, 94,570 *âmes.*

Années.	Hommes. Admis.	Sortis.	Morts.	Femmes. Admises.	Sorties.	Mortes.	Ensemble. Admis.	Sortis.	Morts.
Restés.	29.			4.			33.		
1769.	11	7	4	23	11	11	34	18	15
1770.	20	13	6	16	14	2	36	27	8
1771.	19	17	1	26	16	5	45	33	6
1772.	16	11	5	21	17	3	37	28	8
1773.	14	7	6	17	11	4	31	18	10
1674.	23	16	8	12	11	3	35	27	11
1775.	16	11	3	13	6	6	29	17	9
1776.	25	14	10	14	9	4	39	23	14
1777.	15	10	5	11	8	2	26	18	7
1778.	20	8	8	22	17	4	42	25	12
Total.	208	114	56	179	120	44	387	234	100

Sortis 114 } 170 Sorties 120 } 164 Sortis 234 } 334
Morts 56 } Mortes 44 } Morts 100 }

Restans.. 38. Restantes.. 15. Restans.. 53.

En 1770, *population de la ville*, 94,636 *âmes.*

Années.	Hommes. Admis	Sortis.	Morts.	Femmes. Admises.	Sorties.	Mortes.	Ensemble. Admis.	Sortis.	Morts.
Restés	38			15			53		
1779.	16	10	4	14	7	7	30	17	11
1780.	24	21	4	14	4	10	38	25	14
1781.	15	18	3	16	10	6	31	23	9
1782.	10	7	3	14	8	6	24	15	9
1783.	10	7	3	10	6	4	20	13	7
1784.	12	8	5	11	10	0	23	18	5
1785.	16	12	6	26	14	11	42	26	17
1786.	26	18	7	16	14	11	42	32	18
1787.	24	21	3	36	25	10	60	46	13
1788.	15	14	1	20	14	10	35	28	11
Total.	206	131	39	192	112	75	398	243	114

Sortis 131 } 170 Sorties 112 } 187 Sortis 243 } 357
Morts 39 } Mortes 75 } Morts 114 }

Restans.. 36. Restantes.. 5. Restans.. 41.

En 1780, *population de la ville*, 104,600 *âmes.*

Années.	Hommes. Admis.	Sortis.	Morts.	Femmes. Admises.	Sorties.	Mortes.	Ensemble. Admis.	Sortis.	Morts.
Restés.	36			5			41		
1789.	15	12	8	14	11	3	29	23	11
1790.	19	13	4	19	17	1	38	30	5
1791.	12	9	3	18	15	4	30	24	7
1792.	12	11	1	31	24	4	43	35	5
1793.	5	4	1	7	6	1	12	10	2
1794.	0	0	0	1	1	1	1	1	1
1795.	3	6	2	8	2	6	11	8	8
1796.	4	0	4	9	4	5	13	4	9
1797.	3	6	2	11	6	4	14	12	6
1798.	8	5	3	12	7	3	20	12	6
1799.	14	8	2	16	11	3	30	19	5
1800.	15	10	3	6	1	7	21	11	10
1801.	15	7	8	18	10	3	33	17	11
Total.	161	91	41	175	115	45	336	206	86

Sortis 91 } 132 — Sorties 115 } 160 — Sortis 206 } 292
Morts 41 } — Mortes 45 } — Morts 86 }

Restans.. 29. Restantes.. 15. Restans.. 44.

En 1790, population de la ville, 111,085 âmes.
En 1792 et 1793, diminution d'un tiers de la population.
En 1796, la population était de 114,478 âmes.

RÉCAPITULATION.

Hommes.		*Femmes.*		*Ensemble.*	
Admis 1475		Admises 1498		Admis 2973	
Sortis. 1020	1446	Sorties. 1009	1483	Sortis. 2029	2929
Morts. 426		Mortes. 474		Morts. 900	
Restans.. 29.		Restantes.. 15.		Restans.. 44.	

La seconde partie commence en 1802, époque à laquelle M. LAUTARD prit le service médical de l'établissement. Son premier soin fut d'ouvrir des registres pour son usage particulier, ceux de la maison lui paraissant insuffisans; et depuis lors il ne négligea aucune des annotations indispensables. En 1804, il fut chargé du soin de l'admission et des sorties des malades, soin qui jusques à cette époque avait été confié à MM. les Recteurs, et il a rempli ces fonctions pendant 33 ans, sans qu'il se soit élevé de plaintes contre ses décisions. Il nous fait remarquer que la pensée d'améliorer le sort des aliénés, ne s'est réalisée que d'une manière fort insensible.

En traitant la question de l'hérédité comme cause de la folie, il cite pour corroborer cette opinion, plusieurs exemples, et notamment celui de 5 frères aliénés à la fois et 4 sœurs dans une autre famille dont la mère était morte dans l'établissement où, en résumé, sur 1408 individus admis, depuis 1802 jusqu'en 1837, on en a compté 92 chez lesquels la folie était héréditaire.

Tout en s'occupant de la transmission de la folie, l'auteur reconnait, sans la préciser, une époque où l'hérédité s'éteint. Il est conduit à signaler des faits qui prouvent que si des idiots peuvent naître de parens sains d'esprit, des hommes d'esprit peuvent être mis au monde par des idiots.

Il parle du retour inattendu de la folie, lorsquelle paraissait bien guérie; de là, la fausse sécurité qu'inspire une apparente guérison. On a remarqué que les rechûtes étaient moins fréquentes dans les établissemens privés que dans les hôpitaux. Cela vient des sorties prématurées et de ce que le pauvre est plus exposé aux rechûtes que l'homme aisé. En effet, en rentrant chez lui, celui-ci trouve tout ce qui peut améliorer son sort, tandis que l'aliéné pauvre sortant, comme rétabli, d'un établisement public

est bientôt en proie aux besoins les plus pressans qui l'obligent de retourner dans l'asile qui l'accueillit au jour de ses malheurs. Il n'en serait pas de même s'il recevait des secours alors qu'il est congédié.

Quant aux causes réelles des fréquens retours de la folie, il n'est point encore permis de rien préciser.

Il est d'observation que l'atmosphère influe sur la plupart des aliénés, plusieurs d'entr'eux n'en éprouvant aucune atteinte. On a remarqué que si le vent du Sud a, dans certaine circonstance, plus soulagé de malades que les meilleurs traitemens, souvent aussi il a rendu indomptable l'aliéné furieux. En général, on peut dire que partout, les chaleurs de la canicule, un froid rigoureux, l'approche d'un orage, une atmosphère chargée d'électricité, le tonnerre surexcitent le cerveau des aliénés.

Les sensations que le mistral fait éprouver à l'aliéné, sont différentes ; légères d'abord, elles s'animent ou fléchissent suivant le degré de la cause qui les produit. Il est certain que, si le mistral n'est pas la cause de la folie, les admissions aux hôpitaux sont là où il se fait sentir, en raison directe de sa fréquence et de son intensité, et, sans aucun doute, en raison inverse du vent opposé.

On croit assez généralement que les croyances religieuses influent beaucoup sur la production des maladies mentales. L'auteur démontre, toutefois, que rien n'est plus rare que la manie religieuse, et que c'est bien à tort que l'on accuse la religion de faire des aliénés, du moins la religion bien entendue, suivie de bonne foi.

« S'il entrait dans mon sujet, dit M. Lautard, de signaler la croyance religieuse des peuples civilisés du globe, dans laquelle la raison humaine court le moins de risque de se troubler, je me hâterais de désigner celle des nations catholiques, et je répéterais son nom, si j'avais à m'expliquer sur celle que peuvent embrasser, sans craindre

de porter atteintes à leurs facultés mentales, ceux qui la préféreraient à la leur. Les hôpitaux d'aliénés élevés parmi les nations où tous les cultes sont permis, justifieraient mon opinion. »

Enfin, après avoir soutenu que les différentes classes de la société payent un égal contingent aux hôpitaux d'aliénés, l'auteur disserte savamment pour prouver que l'étiologie des aberrations mentales est sans contredit ce qu'il y a de plus difficile à déterminer, dans leur histoire.

Nombre des aliénés admis depuis 1802 *jusqu'en* 1837.

La population de la ville et de la banlieue était, en 1801, de 101,556 âmes.

En 1802, l'hôpital des aliénés renfermait 44 individus, dont 29 hommes et 15 femmes. Sur ce nombre, on comptait 8 idiots, (4 épileptiques anciens et 4 vieillards dépassant l'age de 70 ans); plus 5 femmes et 7 hommes qui étaient nourris dans la maison, n'ayant ni de domicile, ni des moyens de gagner leur vie, et qui n'étaient plus comptés, néanmoins, parmi les aliénés : il y avait donc en tout 56 individus.

Les admissions et les sorties s'opérèrent dans l'ordre suivant :

Années.	Hommes. Admis.	Sortis.	Morts.	Femmes. Admises.	Sorties.	Mortes.	Ensemble. Admis.	Sortis.	Morts.
Présens.	29.			15.			44.		
1802.	12	5	6	13	8	5	25	13	11
1803.	17	10	7	18	7	4	35	17	11
1804.	13	9	4	17	9	3	30	18	7
1805.	18	8	3	19	10	2	37	18	5
1806.	21	13	5	13	6	4	34	19	9
1807.	15	11	3	11	5	1	26	16	4
1808.	12	5	4	17	8	5	29	13	9
1809.	14	6	3	21	15	4	35	21	7
1810.	13	7	2	15	8	6	28	15	8
1811.	11	5	3	9	5	3	20	10	6
1812.	9	10	8	20	10	7	29	20	15
1813.	10	3	4	14	8	6	24	11	10
Total.	194	92	52	202	99	50	396	191	102

Sortis 92 } 144 Sorties 99 } 149 Sortis 191 } 293.
Morts 52 } Mortes 50 } Morts 102 }

Restans.. 50. Restantes.. 53. Restans..103.

Les malades sortis ou morts sont pris sur la masse totale des anciens et des nouveaux venus.

De 1802 à 1813, il y a eu, à Marseille, 142 suicides constatés, dont 2 consommés à l'hôpital des aliénés.

On ne fait aucune mention des suicides commencés en ville, et non suivis de mort.

La population de Marseille était, en 1810, de 96,724 ames, et en 1820, de 107,025.

Années.	Hommes. Admis.	Sortis.	Morts.	Femmes. Admises.	Sorties.	Mortes.	Ensemble. Admis.	Sortis.	Morts.
Restés	50			53			103		
1814.	15	10	4	10	9	5	25	19	9
1815.	10	7	2	12	10	6	22	17	8
1816.	18	6	4	16	9	8	34	15	12
1817.	15	6	3	20	9	8	35	15	11
1818.	15	9	4	15	11	6	30	20	10
1819.	16	10	5	26	13	4	42	23	9
1820.	16	10	7	18	12	6	34	22	13
1821.	19	12	5	20	11	3	39	23	8
1822.	20	14	6	10	9	8	30	23	14
1823.	24	16	9	21	10	7	45	26	16
1824.	25	19	8	20	17	4	45	36	12
1825.	26	18	8	24	21	3	50	39	11
Total.	269	137	65	265	141	68	534	278	133

Sortis 137 } Morts 65 } 202 — Sorties 141 } Mortes 68 } 209 — Sortis 278 } Morts 133 } 411

Restans.. 67. Restantes.. 56. Restans..123.

De 1814 à 1825 inclusivement, on a compté 183 suicides ; 23 étaient étrangers à Marseille.

De 1826 à 1836, la population de la ville et de la banlieue s'est élevée au-dessus de 150 mille ames.

Années.	Hommes. Admis.	Sortis.	Morts.	Femmes. Admises.	Sorties.	Mortes.	Ensemble. Admis.	Sortis.	Morts.
Restés.	67			56			123		
1826.	28	15	8	20	18	7	48	33	15
1827.	29	19	7	23	12	7	52	31	14
1828.	28	11	6	27	14	5	55	25	11
1829.	20	14	4	20	21	3	40	35	7
1830.	19	16	5	26	19	6	45	35	11
1831.	21	9	13	35	14	4	56	23	17
1832.	22	8	7	28	20	8	50	28	15
1833.	42	16	11	29	14	7	71	30	18
1834.	30	20	9	20	17	6	50	37	15
1835.	22	16	6	28	16	10	50	32	16
1836.	20	9	8	25	11	6	45	20	14
Total.	348	153	84	337	176	69	685	329	153

Sortis 153 } 237   Sorties 176 } 245   Sortis 329 } 482
Morts 84 }   Mortes 69 }   Morts 153 }

Restans.. 111. Restantes.. 92. Restans..203.

Durant cette période, on a compté à Marseille, 183 suicides.

Genres de folie.

	Hommes.	Femmes.	Total.	Guérisons.	Décès.
Monomanie.	220.	264.	484.	103.	124.
Manie......	241.	81.	322.	66.	80.
Démence...	91.	34.	125.	6.	33.
Idiotisme...	1.	4.	5.	0.	2.
	553.	383.	936.	175.	239.

Age des aliénés admis, depuis 1802 jusqu'en 1836.

De 6 à 15 ans	15.
De 15 à 25	140.
De 25 à 35	274.
De 35 à 45	602.
De 45 à 55	261.
De 55 à 65	80.
De 65 à 75	10.
De 75 à 80	2.
	1384.

Nations composant la population de l'hôpital.

Français. —	Marseille	806.
Id.	Bouches-du-Rhône	270.
Id.	Départemens divers	104.
		1180.
Etrangers—	Duché de Gênes	87.
Id.	Comté de Nice	73.
Id.	Américains, anglais, allemands, suisses.	28.
Id.	Egyptiens, espagnols, portugais	32.
Id.	Hommes de couleurs	8.
		1408.

« On a vu plus haut qu'en 1802, l'hôpital renfermait 44 malades, parmi lesquels il se trouvait quelques épileptiques ou idiots très agés. Dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé depuis cette époque, jusqu'à la fin de 1837, les admissions, les sorties, les décès, les rechûtes se sont opérés dans l'ordre suivant :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Admis	694.	714.	1408.
Sortis	282.	311.	593.
Décès	201.	188.	389.
Rechûtes	68.	74.	142.

« Telle est la masse totale des individus sur laquelle se sont opérés les mouvemens généraux de l'établissement. Il est essentiel d'observer que beaucoup de ces malades qui sont portés sur la colonne des décès, étaient des personnes agées, et qui auraient également succombé dans leurs familles. Mais il est surtout important de noter que les 1408 individus composant la totalité de la population de l'hôpital, ne doivent pas tous être compris parmi les malades auxquels on pouvait faire subir un traitement. Il faut en déduire ceux qui sont signalés ci-après :

Epileptiques	73.
Décrépitude de l'âge	60.
Décrépitude par inconduite	47.
Sortis sans traitement	55.
Sortis avant la fin du traitement	61.
Admis par mesure de prudence	39.
Aliénés ambulans	42.
Folie simulée	1.
Morts subites	49.
Idiots dès leur admission	37.
Suicides accomplis, morts	8.
Total	472.

Causes d'aliénation.

	Hom.	Fem.	Total.	
Hérédité	45.	52.	97.	
Effets de l'âge	26.	34.	60.	
Irritabilité excessive	21.	43.	64.	
Epilepsie	46.	27.	73.	
Onanisme	2.	0.	2.	
Excès de travail	10.	15.	25.	506.
Excès d'études	0.	0.	0.	
Libertinage	15.	30.	45.	
Fièvres, phthisie, maladie du cœur	16.	12.	28.	
Dénuement	33.	42.	75.	
Idiotisme	20.	17.	37.	

Causes physiques.

	Hom.	Fem.	Total.	
Abus des boissons alcooliques	30.	18.	48.	
Evacuations habituelles supprimées	10.	28.	38.	
Coups et blessures	12.	5.	17.	122.
Suite de couches	0.	10.	10.	
Usage du mercure	2.	3.	5.	
Emanations malfaisantes	4.	0.	4.	
			A reporter	628.

Causes morales.

			Report......	628.
Chagrins domestiques......	24.	32.	56.	
Perte de fortune...........	12.	10.	22.	
Amour contrarié	15.	26.	41.	
Jalousie.................	22.	30.	52.	
Sevices..................	0.	4.	4.	
Ambition déçue	16.	4.	20.	
Orgueil par acquisition de fortune..................	12.	15.	27.	256.
Conscription militaire......	3.	0.	3.	
Evènemens politiques......	2.	0.	2.	
Dévotion exaltée	3.	7.	10.	
Frayeurs	6.	12.	18.	
Aliénation simulée.........	1.	0.	1.	
Causes inconnues..........				524.
				1,408.

Les aliénés des deux sexes ont appartenu aux professions suivantes :

Hommes.

Ouvriers artisans..............	161.	
Ouvriers paysans..............	86.	
Hommes de peine.............	57.	
Vivans sur la propriété........	44.	
Bourgeois....................	36.	
Marchands....................	38.	
Marins.......................	42.	694.
Soldats......................	34.	
Ecclésiastiques	6.	
Avocats......................	5.	
Médecins ou chirurgiens........	7.	
Industriels....................	8.	
Commis aux bureaux..........	7.	
Sans profession connue.........	163.	
	A reporter.....	694.

Femmes.

Report.......		694.
Couturières....................	195.	
Domestiques....................	186.	
Ouvrières aux fabriques........	121.	
Filles publiques................	84.	
Marchandes.....................	28.	
Paysannes......................	19.	714.
Poissardes.....................	16.	
Blanchisseuses.................	12.	
Religieuses cloîtrées............	6.	
Sans profession................	40.	
Bourgeoises....................	7.	
Total...............		1,408.

Les mendians ont été rangés parmi les individus qui n'exercent aucune profession, et tout le monde sait que les mendians aliénés sont rares; mais il est essentiel de ne pas les confondre avec les pauvres, car le plus grand nombre de ceux-ci ne mendient pas.

De 1802 à 1837 inclusivement, sur 1408 aliénés, on n'a compté que 32 interdictions juridiques, une seule manie simulée pour cause de conscription militaire, 16 condamnations pour actes plus ou moins répréhensibles et pas une seule plainte aux tribunaux contre les admissions, ou les sorties des malades. Sur 1300 aliénés, à Paris, on a compté 70 provocations à l'interdiction.

Croyances religieuses professées par les aliénés de l'hôpital de Marseille :

Catholiques romains....	1345.
Réformés...	26.
Juifs......................	12.
Maronites..................	5.
Musulmans..................	5.
Grecs schismatiques..........	2.
N'en professant aucune.......	13.
Total.......	1408.

Causes de décès sur la totalité de la population de l'hôpital, de 1802 à 1837.

	Hommes.	Femm.	Total.
Phthisie, consomption....	16.	22.	38.
Congestion cérébrale......	19.	16.	35.
Apoplexie...............	32.	19.	51.
Epilepsie...............	44.	29.	73.
Hémophthisie............	6.	5.	11.
Gastrite.................	11.	10.	21.
Fièvre pernicieuse........	15.	17.	32.
Epatite..................	9.	6.	15.
Hydropisie...............	16.	9.	25.
Cancer..................	0.	6.	6.
Coups, chûtes...........	6.	4.	10.
Inanition................	2.	1.	3.
Choléra 1836-37.........	12.	9.	21.
Caducité................	11.	9.	20.
Causes accidentelles......	10.	14.	24.
Causes inconnues........	3.	1.	4.
Total.......	212.	177.	389.

L'auteur nous apprend que pendant la même période de temps, 176 autopsies ont été pratiquées, et que dans 24 d'entr'elles l'encéphale a présenté des altérations plus ou moins graves. Il considère ensuite l'état du mariage comme le plus naturel à l'homme vivant en société et rapporte que dans l'hôpital Saint-Lazare, on a compté sur 100 malades :

Célibataires..........	45.	47.
Epoux..............	31.	28.
Veufs...............	15.	16.
Divorces.............	9.	9.
	100.	100.

Puis l'auteur, dans l'intention de montrer les mois de l'année les plus féconds en admissions, en sorties et en décès, a dressé les 3 tableaux ci-dessous, et, pour ne pas fatiguer l'attention du lecteur, n'a pris pour sujet d'examen, que les 12 dernières années du service de l'hôpital.

Admissions des aliénés depuis le 1er janvier 1825 *jusqu'au* 31 *décembre* 1836.

Années	1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	Total.
Janvier....	6	5	6	3	6	6	6	6	6	4	6	5	65
Février....	7	2	3	3	3	3	5	3	9	3	6	4	51
Mars.... ..	3	4	6	4	4	4	3	6	8	2	7	6	57
Avril	8	6	5	6	2	3	5	3	9	3	5	5	60
Mai	3	3	4	7	5	3	4	7	6	6	3	6	57
Juin	4	6	4	5	4	3	3	3	6	11	4	4	57
Juillet	6	3	5	3	4	4	2	5	10	7	5	6	59
Août.......	2	6	8	6	5	3	2	4	5	6	5	5	52
Septembre.	5	2	4	5	2	6	4	4	8	3	3	0	46
Octobre ...	2	8	7	3	5	3	9	3	4	3	1	1	49
Novembre .	2	1	3	9	0	3	10	4	2	1	4	4	43
Décembre .	4	4	4	3	2	6	5	4	0	3	1	0	36
	52	50	54	57	42	47	58	52	73	52	50	45	632

Sorties des aliénés depuis le 1er janvier 1825 *jusqu'au* 31 *décembre* 1836.

Années	1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	Total.
Janvier....	1	1	0	1	2	2	2	4	1	0	3	1	18
Février....	0	0	1	0	1	3	0	3	0	4	0	0	12
Mars	1	1	0	2	0	2	1	4	2	0	1	2	16
Avril	2	2	2	3	1	3	1	6	4	6	1	5	36
Mai	1	0	2	2	3	5	1	0	2	6	0	1	23
Juin	2	4	4	3	1	4	4	4	3	4	9	4	46
Juillet	2	2	2	1	4	6	7	6	6	2	3	5	46
Août......	1	1	0	2	0	3	3	3	3	4	3	5	28
Septembre.	2	2	3	1	4	4	4	2	1	0	1	2	26
Octobre ...	4	3	4	4	3	6	2	2	3	2	0	4	37
Novembre .	4	1	1	3	4	7	0	1	0	0	1	0	22
Décembre .	4	1	0	2	0	5	1	0	2	1	2	1	19
	24	18	19	24	23	50	26	35	27	29	24	30	329

Décès des aliénés depuis le 1er janvier 1825 jusqu'au 31 décembre 1836.

Années	1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	Total.
Janvier....	3	5	4	1	1	5	2	2	0	2	1	3	29
Février....	0	1	1	0	2	1	0	2	0	0	0	0	7
Mars......	4	0	1	2	1	1	0	1	0	2	0	1	13
Avril	1	1	1	2	1	3	0	1	0	2	0	1	13
Mai	0	0	1	0	2	1	0	1	0	2	0	0	7
Juin......	1	0	1	0	2	0	2	1	0	2	0	0	9
Juillet	1	0	1	1	2	0	0	0	3	1	0	1	10
Août......	0	1	1	1	0	1	1	1	0	0	1	0	7
Septembre.	1	0	1	0	1	3	0	1	0	0	0	0	7
Octobre....	1	1	0	1	2	2	1	0	1	1	0	2	12
Novembre.	1	0	5	0	1	0	0	2	1	2	1	2	15
Décembre.	1	1	3	2	8	2	3	3	2	0	0	0	25
	14	10	20	10	23	19	9	15	7	14	3	10	154

Durée moyenne du séjour des aliénés à l'hôpital :

Années.	Mois.	Jours.	Aliénés.
2.	9.	10.	204.
4.	10.	9.	270.
0.	1.	6.	98.
3.	10.	6.	336.
3.	9.	15.	77.
0.	3.	12.	42.
2.	5.	6.	56.
0.	2.	16.	57.
3.	11.	12.	196.
2.	7.	17.	72.
			1408.

On voit que si le plus long séjour des malades à l'hôpital a été de 4 ans, 10 mois et 9 jours, la moyenne, pour la masse totale, n'a été guères que de 3 années et 3 mois. Observons, toutefois, que ce terme est déterminé, abstraction faite de quelques individus qu'il ne sera vraisemblablement jamais possible de rendre à la liberté.

M. Lautard, ayant voulu connaître le sort de cent aliénés pris au hasard, parmi ceux ayant séjourné plusieurs années à l'hôpital, ou s'y étant présentés souvent pour y être admis, a dressé, en 1826, une table dont voici quel fut le résultat à la fin de 1836.

Séjour à l'hopital.				
Années.	Mois.	Jours.	Rechûtes.	Malades.
14.	8.	13.	8.	1.
12.	5.	8.	8.	3.
10.	4.	6.	7.	4.
9.	7.	10.	6.	5.
8.	3.	10.	5.	7.
7.	9.	6.	8.	10.
5.	7.	0.	6.	11.
5.	9.	6.	5.	17.
7.	10.	20.	6.	20.
6.	9.	12.	5.	22.
				100.

Sur les 100 malades, il y avait :

Démens	31.
Idiots	10.
Rétablis	8.
Suicides	4.
Décès	31.
Total	84.

On n'a pu connaître le sort définitif des 16 restans, dont la plupart étaient étrangers au département.

Etat des 100 aliénés pris parmi ceux qui n'ont point subi de traitement.

Années.	Mois.	Jours.	Démens.	Idiots.	Décès.	Rechûtes.	Malades.
1.	6.	18.	2.	1.	2.	4.	23.
0.	5.	20.	0.	0.	1.	3.	21.
0.	6.	26.	1.	0.	0.	2.	27.
0.	3.	29.	0.	0.	0.	0.	29.

Les trois démens mentionnés dans ce tableau, existent encore à l'hôpital, en 1840.

Aliénés restant à l'hôpital, le 31 décembre 1835, avec l'indication de l'année de leur admission.

1792	1.	1804	0.	1816	2.	1828	5.
1793	0.	1805	0.	1817	1.	1829	6.
1794	0.	1806	0.	1818	0.	1830	3.
1795	0.	1807	0.	1819	2.	1831	6.
1796	0.	1808	0.	1820	1.	1832	12.
1797	0.	1809	0.	1821	3.	1833	13.
1798	0.	1810	8.	1822	4.	1834	5.
1799	0.	1811	0.	1823	1.	1835	7.
1800	1.	1812	1.	1824	1.	1836	11.
1801	1.	1813	0.	1825	5.		
1802	0.	1814	2.	1826	5.		
1803	0.	1815	2.	1827	6.		

Admissions pendant ces 12 dernières années.

1825	50.	1828	55.	1831	56.	1834	50.
1826	48.	1829	40.	1832	50.	1835	50.
1827	52.	1830	45.	1833	71.	1836	45.

Les aliénés non compris dans le tableau des restans, sont sortis de la maison, décédés, ou ils habitent l'hôpital Saint-Joseph.

Sur les 1408 individus composant la population de l'hôpital depuis 1802 jusqu'en 1837, on a remarqué les particularités suivantes :

Sachant lire	246.
Sachant lire et écrire	182.
Ayant quelques études	6.
Sourds-muets de naissance	84.
Sourds accidentellement	8.
Centenaire	1.
Aveugles	15.
Sourds-muets, aveugles et aliénés	2.
Rachitiques	24.
Muets volontaires	2.
Parlant toujours, nuit et jour	6.
Têtes à pain de sucre	18.

Têtes très-petites..............	24.
Têtes très-grosses.............	6.
Têtes applaties................	7.
Têtes contrefaites..............	12.

On ne peut bien se rendre raison des résultats présentés par ces tableaux synoptiques, qu'en fesant attention que tous les aliénés sont admis indistinctement, et que d'ailleurs bien des motifs s'opposent à ce que leur traitement se fasse sans difficultés. La durée moyenne de leur séjour est difficile à déterminer, lorsque, le traitement ayant été infructueux, ils ne sont point congédiés, mais elle n'a jamais été moindre de 9 mois, lorsqu'ils se rétablissent avec ou sans traitement. En un mot, sur la totalité des malades, la durée moyenne de leur séjour à l'hôpital a été de 3 ans et 3 mois.

Il est peu de mois de l'année où l'on compte un plus grand nombre de fous. Toutefois cela a lieu en juin et juillet, et si janvier abonde en nouveaux sujets, c'est que pendant ce temps les sorties sont moindres; il est vrai qu'alors le chiffre des décès est plus considérable, tandis que mai, septembre et octobre s'écoulent, presque inaperçus, sous ce rapport.

Les rechûtes ont été de 1 sur 10.

L'age moyen des aliénés décédés a été, pour les hommes, de 45 ans, et de 48 pour les femmes.

L'auteur fait connaitre ensuite le personnel affecté au service de l'établissement, et qui est tel que nous l'avons déjà signalé dans notre analyse des *Documens statistiques sur les hôpitaux et hospices civils et militaire de Marseille* (voyez page 525, tome I de notre Répertoire). M. Lautard parle aussi de la formation de la succursale de Saint-Joseph pour recevoir l'exubérance de la population aliénée; il parle des biens, des pensions et des pensionnaires de l'hôpital, de la nourriture, des vêtemens

des aliénés, et les détails dans lesquels il entre à cet égard sont à peu de choses près ceux que nous avons relatés dans l'analyse précitée.

Après avoir scrupuleusement retracé les chiffres qui, établissant la statistique de l'hôpital Saint-Lazare, constituent la partie la plus aride, mais la plus significative, la plus importante pour nous du livre soumis à notre examen, il serait intéressant pour nos lecteurs de leur présenter un extrait 1° des rapports adressés à l'Administration des hospices sur l'état déplorable de la maison, et qui déposent de la sollicitude de M. Lautard pour faire améliorer le sort des malheureux confiés à ses soins; 2° de quelques notices sur des aliénés, lesquelles attestent à la fois le bon écrivain, le profond observateur. Nous reproduirions volontiers aussi les anciens statuts de l'hôpital des lépreux, statuts qui ont été consignés à la fin de l'ouvrage; nous décririons les belles planches dont celui-ci a été enrichi. Mais nous croyons en avoir assez dit pour donner une haute idée de l'essai historique et statistique sur la maison des fous de Marseille. Ajoutons néanmoins que la Commission administrative des hospices a témoigné à l'auteur toute sa satisfaction pour le zèle qu'il a déployé et les recherches utiles auxquelles il s'est livré, en délibérant que son ouvrage serait imprimé aux frais des hospices.

Faisons des vœux pour que l'exemple de M. le docteur Lautard ait de nombreux imitateurs; que toutes les personnes capables de se procurer des documens qui fassent bien connaître nos divers établissemens, les recueillent et les rendent publics. Nous finirons ainsi par posséder bientôt une statistique complète du pays; ce qui est l'objet de notre ambition. Sans doute ceux qui y auront le plus concouru, se seront acquis des droits incontestables à l'admiration et à l'estime de tout le monde.

ÉTAT CIVIL.

Rapport sur le mouvement de la population à Marseille, pendant une série de 40 années (1); par M. Jh. Loubon, membre actif de la Société.

Messieurs,

Depuis l'époque où les gouvernemens de l'Europe ont reconnu l'utilité des documens statistiques, une plus grande attention a été portée sur le mouvement de la population, et des relevés analytiques et périodiques ont fait connaître quel avait été, chaque année, le nombre de naissances, de décès, de mariages. Après avoir réduit d'abord ces extraits à une simple nomenclature d'individus, on les a ensuite divisés par sexes. On a en même temps distingué dans les naissances, quelle était la quantité de garçons légitimes et naturels, et celle des filles légitimes et naturelles; quel était enfin le nombre d'enfans naturels qui étaient reconnus.

L'examen de cette proportion à Marseille, comparée avec celle des autres grandes villes de France, nous a amené à des réflexions morales satisfaisantes et favorables à notre cité.

Il avait été observé que le désordre de mœurs, qui en France, dans le siècle précédent avait enveloppé la haute classe de la société, chassé par elle depuis lors, était descendu dans les derniers rangs de l'échelle sociale; mais là même encore à Marseille, une amélioration réelle quoique lente se produit. Ainsi l'on verra dans le tableau ci-après en 1838 et 1839, la moitié des enfans illégitimes

(1) Depuis l'année 1800 jusques à celle de 1840. Je n'ai pas pu donner toutefois des détails circonstanciés avant 1806.

reconnus, lorsque antérieurement, les 7|8 ou au moins les 3|4 étaient abandonnés.

J'ai remarqué que peu de reconnaissances d'enfans avaient été faites aux époques difficiles, à celles où Marseille n'était pas dans une voie prospère ; que par contraire les reconnaissances étaient plus nombreuses aux époques de calme et de bonheur. Ainsi, en 1806 et 1807, la proportion a été aussi favorable qu'en 1838 et 1839 : en 1832, 1833, 1834, elle a même dépassé ce degré d'amélioration ; tandis qu'en 1812, 1813 et 1830, les reconnaissances d'enfans ont été rares ; elles n'ont pas dépassé le septième des naissances d'enfans illégitimes.

De 1806 à 1839, la proportion moyenne des naissances illégitimes sur la totalité des naissances à Marseille est de 18 p. o|o.

Si nous portons notre calcul sur l'année 1831, elle ne s'élève plus qu'à 16 p. o|o. (Total des naissances 4,731, enfans naturels 782).

Pour comparer la proportion du département des Bouches-du-Rhône, avec celle des départemens du Rhône, de la Gironde et de la Seine, dont je n'ai les tableaux que depuis 1831, nous allons porter nos observations sur cette année là.

Si donc en 1831, nous amenons notre appréciation sur tout le département des Bouches-du-Rhône, elle ne va plus qu'à 10 1|2 p. o|o, la totalité des naissances étant de 10,874, et celle des naissances illégitimes, de 1,139.

Pour le département du Rhône, la proportion est de 14 p. o|o; la totalité des naissances étant de 15,763. et les naissances illégitimes s'élevant au chiffre de 2,210.

Pour la Gironde, sur une totalité de naissances de 14,431, il y a 1,630 naissances illégitimes, ce qui donne une proportion de 11 p. o|o.

Pour le département de la Seine, la proportion est de 31 1|4 p. o|o ; la totalité des naissances étant de 35,435, et les naissances illégitimes s'élevant à 11,044.

Il est évident que dans les grandes villes où affluent beaucoup d'étrangers, où les petites localités envoient souvent les filles enceintes vers les derniers mois de la grossesse, pour venir y déposer le fruit de leurs écarts, le nombre des naissances illégitimes doit être plus grand que dans les villes secondaires, moins populeuses, où n'existe pas cette population flottante si considérable dans les grandes cités; aussi n'avons nous dû comparer que les grandes villes entr'elles ; cette comparaison est favorable à Marseille.

Dans nos observations sur cette matière, nous remarquons que Lyon, où la population est en général plus laborieuse, présente une plus grande quantité de naissances illégitimes que Marseille, où le travail est moins continu, et où l'afluence des étrangers est si grande. Il nous semble qu'on pourrait en conclure qu'il y a un peu moins de désordre à Marseille, que dans les villes que nous lui comparons.

L'un de nos honorables collégues, aussi savant qu'observateur attentif, a déjà fait, il y a plusieurs années, un rapport sur l'état-civil, inséré dans le *Répertoire des travaux de la Société*. Ce rapport renferme des observations judicieuses. Pour ne pas revenir sur les mêmes idées, j'ai dû présenter d'autres vues. J'ai joint à mon travail des tableaux du mouvement de la population pendant une succession de 40 années ; leur examen vous offrira peut-être matière à des remarques qui ne seront pas sans utilité.

Dans ces tableaux que nous classons ci-après par ordre de numéros, se trouvera consignée la quantité numérique des naissances, des mariages, des décès pendant cette longue série d'années.

Le premier est le tableau des naissances de 1806 à 1839; le chiffre commun des naissances pendant ces 34 ans est de 4,132 par an. Le chiffre le plus bas a été de 2,878 en 1812, et le plus élevé de 5,434 en 1839.

Le second est celui des mariages.

Le chiffre moyen des mariages des 7 premières années de ce tableau, de 1806 à 1812 inclusivement, est de .... 634 $^{3}/_{4}$ p. an.

Celui des dix années de 1813 à 1822 inclusivement, est de .... 871 $^{1}/_{2}$ id.

Celui des dix années de 1823 à 1832, est de 935 $^{60}/_{100}$ id.

Celui des sept dernières années, de... 1168 id.

Le chiffre le plus bas a été de 538 en 1807, et le plus élevé, en 1838, de 1,325 mariages.

Le chiffre moyen des 34 ans est de 904 par an.

Depuis 1806 jusqu'en 1815, le nombre des mariages est peu considérable. La population de notre cité était moindre alors, et la conscription était un obstacle à l'accroissement des unions. Il n'y avait pas encore à cette époque les nombreuses familles étrangères qui se sont établies à Marseille depuis la paix. Il n'y affluait pas cette quantité de voyageurs ou d'habitans passagers qui composent cette population flottante, peu importante alors et qui l'est beaucoup aujourd'hui. Dès l'année 1816, l'augmentation est progressive; elle est moins remarquable pour les naissances et les décès.

Afin de venir à l'appui des réflexions qui précèdent, nous donnerons ci-après, dans le tableau n° 3, la désignation de la quantité de mariages contractés entre marseillais et celle des mariages entre individus appartenant au département et enfin de ceux entre étrangers. On verra que sur 1200 mariages, la moitié seulement appartient à des personnes nées à Marseille. L'insertion tardive de notre article dans le *Répertoire des travaux de la So-*

ciété de Statistique, nous permet de porter nos observations sur l'époque la plus rapprochée de nous, celle de l'année 1840. (1)

Le tableau n° 4, des décès depuis 1806 jusqu'en 1839, nous présente une quantité moyenne de 4,212 décès par année. Si nous écartons de ce calcul les années d'épidémie, la moyenne n'est plus que de .... 3,972.

Si nous portons notre examen sur les 7 années de 1806 à 1812, la moyenne sera de.......... 3,430.

Sur les 10 années, de 1813 à 1822, elle sera de 3,760.

Sur les 5 années, de 1823 à 1827, de........ 3,851.

Sur les 6 années, de 1829 à 1834, de...... 4,889.

Sur les 3 années, de 1836, 1838 et 1839, de 4,307.

Le chiffre le plus élevé, en écartant les années d'épidémie, a été de 5,434, en 1839, et le plus bas, en 1834, de 2,878.

Le nombre moyen des décès pour les 6 années, de 1800 à 1805, est, d'après le tableau n° 5, de 4,000 par an, celui des mariages de 833, et celui des naissances de 3,456. La quantité de décès a donc été proportionnellement plus grande dans ces années éloignées de nous, puisqu'alors la population était beaucoup moins considérable.

En établissant le calcul sur 6 années, de 1825 à 1831, il y a par année 24 suicides et 30 décès par accidens imprévus.

Les naissances et les décés se balancent généralement après une longue série d'années, sauf les cas exceptionnels, c'est-à-dire sauf l'accroissement des décés par les épidémies. Toutefois les séries peu prolongées présentent

(1) Je dois ici rendre hommage à l'empressement avec lequel MM. Roux et Boulet, employés du bureau de l'état-civil à la Mairie, ont facilité l'activité de mes recherches.

souvent des résultats opposés. Ainsi, si l'on examine le mouvement de la population en 1834, 1836, 1838 et 1839, l'on aura un excédant de naissances de 3,019 individus, la moyenne annuelle des mariages étant de 1,241.

Les 6 années, de 1800 à 1805, présenteront un excédant de décés de 3,274, la moyenne des mariages étant de 833.

De 1822 à 1827, il y a excédant de naissances. Cet excédant est de 2,817, et la moyenne des mariages de 958.

Mais en portant notre comparaison sur l'addition du chiffre de 40 années, de 1800 à 1839, il y a un excédant de décés de 5,993.

La proportion moyenne des décès pendant cette longue période est de 4,000 environ par an; si nous déduisons l'excédant de décès qui a eu lieu aux époques d'épidémies en 1835 et 1837, et qui s'élève à 6,453, nous aurons un excédant de 460 naissances; excédant presqu'insignifiant lorsqu'il s'étend sur une aussi longue série d'années. Nous ne saurions donc trouver la cause de l'accroissement de la population à Marseille dans un excédant qui ne nous donne que dix individus de plus par an. Cette cause est évidemment dans la naturalisation à Marseille par un long séjour, d'un grand nombre de familles étrangères.

Le tableau n° 6, qui comprend les années 1832, 33, 34, 38 et 1839, fait connaitre les époques de la vie qui fournissent le plus à la mortalité générale. L'on remarquera que parmi les enfans, ce sont ceux au-dessous de 3 mois, d'un an à 2, de 6 mois à un an; que parmi les hommes, ceux de 20 à 30 ans d'abord, ensuite de 30 à 40, de 40 à 50, de 50 à 60, offrent le plus fort contingent. En effet, le chiffre moyen des décès pour ces cinq années est de 4,719 par an. Sur ce nombre, l'on compte 598 enfans au-dessous de trois mois; 538 d'un an à 2; 283 de 6 mois à un an; ensuite 422 individus de 20 à 30

ans, 321 de 30 à 40. La quotité des autres phases de l'existence est infiniment moindre.

Au surplus, ce résultat s'éloigne peu de celui indiqué dans les états de décès de Paris. Celui de 1838, qui est sous nos yeux, porte la mortalité des enfans au-dessous de 3 mois au huitième de la mortalité générale de l'année; celle des hommes de 20 à 30 ans est du septième.

Suivant les états de mortalité ci-après qui s'étendent de 1806 à 1839, 856 individus ont atteint ou dépassé l'âge de 90 ans. C'est environ 25 individus par an.

Les tableaux de décès à Marseille, sous les n° 7, 8 et 9, comprennent cette longue période de 34 ans, et nous font connaitre que pendant ce laps de temps 353 individus sont morts à 90 ans, dont 145 hommes et 208 femmes; ce qui donne environ 10 individus par an.

Que 420 individus, dont 164 hommes et 256 femmes, ont dépassé l'age de 90 ans et n'ont pas atteint 95 ans; c'est 12 individus environ par année.

Que 37 personnes sont mortes à l'age de 95 ans accomplis. Dans ce nombre l'on compte 14 hommes et 23 femmes.

38 individus sont allés au-delà de 95 ans et n'ont pas atteint 100 ans. Dans cette série de 95 à 99 ans, sont 19 veuves, 11 veufs, 4 filles, 2 garçons, une femme mariée, un homme marié.

Enfin, dans cette période de 34 ans, de 1806 à 1839, 5 individus seulement ont dépassé l'âge de 100 ans, 3 autres l'ont atteint, ce qui ne donne que 8 centenaires.

Dans ces huit centenaires se trouvent 3 filles, 2 veufs, une femme mariée et 2 veuves.

Ces divers relevés du mouvement de la population nous font connaitre que si la ville de Marseille ne compte pas beaucoup de centenaires, elle voit cependant arriver bon nombre de ses habitans à un age assez avancé.

Nota. — Lorsque dans la séance du 1er octobre 1840, nous fournîmes ces documens à la Société de statistique,

nous dûmes arrêter nos investigations à l'année 1839, celle de 1840 n'étant pas encore achevée. Mais nous devons faire connaître aujourd'hui que cette dernière année a décélé l'existence d'une personne centenaire. C'est une veuve qui a vécu jusqu'à l'âge de 100 ans et 6 mois; elle a terminé sa carrière le 16 juin 1840.

1. *État des Naissances de* 1806 *à* 1839.

	Garçons.					**Filles.**					
Années.	Légitimes.	Naturels.	Reconnus.	Proportion	Total.	Légitimes.	Naturels.	Reconnus.	Proportion	Total.	Total général.
1806	1453	344	159	46 o,o	1797	1347	362	176	48 o|o	1709	3506
1807	1345	352	165	48	1696	1404	357	171	47	1761	3457
1808	1209	341	67	19	1550	1235	337	84	24	1572	3122
1809	1214	354	85	24	1568	1224	409	59	14	1593	3161
1810	1267	388	102	26	1655	1156	342	80	23	1498	3153
1811	1289	353	77	21	1642	1149	316	51	16	1458	3100
1812	1087	357	44	12	1444	1081	353	44	12	1434	2878
1813	1108	338	42	12	1446	1112	326	42	13	1438	2884
1814	1308	367	58	15	1675	1297	314	51	16	1611	3286
1815	1471	399	56	14	1870	1355	376	71	18	1731	3601
1816	1435	342	68	17	1777	1340	305	46	15	1645	3422
1817	1525	374	57	15	1899	1442	356	54	15	1778	3677
1818	1594	373	61	16	1967	1489	330	44	13	1819	3786
1819	1668	400	73	18	2068	1640	378	57	15	2018	4086
1820	1806	394	53	13	2200	1681	400	62	15	2081	4281
1821	1777	377	63	16	2154	1634	320	58	18	1954	4108
1822	1743	384	64	14	2127	1581	338	48	14	1919	4046
1823	1758	379	73	19	2.37	1696	370	70	18	2066	4203
1824	1889	385	74	19	2274	1816	424	69	16	2240	4514
1825	1800	429	91	21	2229	1824	401	84	21	2225	4454
1826	1913	418	86	20	2331	1770	395	73	18	2165	4496
1827	1929	441	188	42	2370	1957	447	181	40	2404	4774
1828	1968	366	129	35	2334	1941	371	123	33	2312	4646
1829	1970	364	100	27	2334	1978	371	130	35	2349	4683
1830	2027	324	76	23	2351	1885	311	83	26	2196	4547
1831	2040	387	162	41	2427	1909	395	183	46	2304	4731
1832	1989	414	206	49	2403	2004	409	194	47	2313	4716
1833	1969	475	231	48	2444	1970	473	229	48	2443	4887
1834	2138	481	247	51	2619	2012	478	235	49	2490	5109
1835	1918	380	181	42	2298	1743	388	161	42	2131	4429
1836	2040	456	178	39	2496	2107	408	153	37	2515	5011
1837	2178	394	152	38	2572	2016	387	138	35 1|2	2403	4975
1838	2341	473	208	43	2814	2090	445	208	46 3|4	2535	5349
1839	2292	461	205	44	2753	2234	447	186	41 1|2	2681	5434
		13264			71721		12839			68791	140512

2. *Etat des Mariages contractés à Marseille pendant les 34 années écoulées depuis* 1806 *jusqu'à* 1839.

Années.	Nombre de Mariages.	Années.	Nombre de Mariages.
		Report...	13199.
1806.	574.	1823.	935.
1807.	538.	1824	967.
1808.	550.	1825.	943.
1809.	713.	1826.	974
1810.	696.	1827.	998.
1811.	660.	1828.	896.
1812.	713.	1829.	864.
1813.	846.	1830.	944.
1814.	550.	1831.	883.
1815.	853.	1832.	952.
1816.	970.	1833.	1019.
1817.	996.	1834.	1076.
1818.	926.	1835.	1052.
1819.	949.	1836.	1289.
1820.	856.	1837.	1145.
1821.	878.	1838.	1325.
1822.	931.	1839.	1275.
	13199.		30736.

3. *Tableau presentant mensuellement l'état numérique divisé par nationalité et par sexes, des mariages contractés à Marseille, pendant l'année* 1840.

Mois.	Originaires de Marseille.		Originaires des autres localités du département des Bouches du-Rhône.		Originaires des autres départemens de la France.		Nés dans l'Etranger.		Total de chaque
	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	sexe.
Janvier...	41	46	9	6	28	23	11	14	89
Février...	79	86	10	19	54	42	14	10	157
Mars.....	28	24	6	10	22	21	3	4	59
Avril.....	27	25	5	6	21	28	16	10	69
Mai......	32	42	15	10	31	34	14	6	92
Juin.....	68	64	11	18	27	25	10	9	116
Juillet...	32	35	9	8	19	20	15	12	75
Août.....	43	48	6	6	28	26	13	10	90
Septembre	34	55	11	12	48	25	10	11	103
Octobre..	63	70	10	18	39	33	21	12	133
Novembre.	66	70	11	20	37	28	15	11	129
Décembre.	43	55	5	9	29	21	11	3	88
	556	620	108	142	383	326	153	112	1200

4. *Etat des décès pendant une série de 34 annnées, de* 1806 *à* 1839.

Années.	Hommes.	Femmes.	Total.	
1806.	1907.	1889.	3796.	
1807.	1692.	1659.	3351.	
1808.	1802.	1729.	3531.	
1809.	1575.	1718.	3293.	
1810.	1623.	1487.	3110.	
1811.	1938.	1560.	3498.	
1812.	1599.	1833.	3432.	
1813.	2034.	2066.	4100.	
1814.	1821.	1688.	3509.	
1815.	1781	1785.	3566.	
1816.	1743.	1761.	3504	
1817.	1788.	1887.	3675.	
1818.	1883.	1896.	3779.	
1819.	1796.	1807.	3603.	
1820.	1924.	1955.	3879.	
1821.	1787.	1788.	3575.	
1822.	2175.	2237.	4412.	
1823.	1916.	1816.	3732.	
1824.	1912.	1995.	3907.	
1825.	1839.	1847.	3686.	17 morts accidentelles, asphixiés, noyés, etc. 23 suicides.
1826.	1951.	1967.	3918.	30 morts par accident. 18 suicides.
1827.	2043.	1972.	4015.	26 morts par accident, asphyxiés, brûlés, noyés. 22 suicides.
1828.	2879.	2772.	5651.	Année de la varioloïde.
			86522.	

Années.	Hommes.	Femmes.	Total.	
			Report. 86522.	
1829.	2208.	2053.	4261.	20 suicides. 39 accidens imprévus.
1830.	2905.	2353.	5258.	29 suicides. 34 accidens imprévus.
1831.	2530.	2170.	4700.	34 suicides. 33 accidens imprévus.
1832.	2506.	2431.	4937.	
1833.	2628.	2588.	5216.	
1834.	2471.	2491.	4962.	
1835.	3742.	3875.	7617.	Année du 1er choléra.
1836.	2185.	2254.	4439.	
1837.	3353.	3483.	6836.	Année du 2me choléra.
1838.	2127.	1981.	4108.	
1839.	2196.	2179.	4375.	
			143,231.	

En 1828, la presque totalité de l'épidémie a porté sur les enfans de 3 mois à 15 ans, toutefois il y a eu

34	individus	de 15 à 20 ans.
17	»	de 20 à 25.
13	»	de 25 à 30.
4	»	de 30 à 35.
1	»	de 35 à 40.

Ravages de la varioloïde en 1828.

Le nombre des morts par cette épidémie, s'est élevé à 1473, sur quoi l'on compte :

21	femmes mariées.
705	filles.
7	hommes mariés.
1	veuf.
739	garçons.
1473.	

La mortalité a commencé en mars et s'est éteinte en octobre.

Il y a eu 3 morts en mars

14	»	en avril.
204	»	en mai.
438	»	en juin.
429	»	en juillet.
264	»	en août.
88	»	en septembre.
33	»	en octobre.
1473.		

---

5. *Tableau présentant l'état numérique des naissances, mariages et décès, à Marseille, depuis le 1er janvier* 1800 *jusques au* 31 *décembre* 1805.

Années.	Naissances.	Mariages.	Décès.
1800.	3329.	817.	5079.
1801.	3407.	814.	4109.
1802.	3491.	857.	4169.
1803.	3598.	872.	3481.
1804.	3377.	882.	3572.
1805.	3535.	758.	3601.
	20737.	5000.	24011.

6. ***État annuel par ordre d'âge des décès qui ont eu lieu à Marseille pendant les années*** **1832, 1833, 1834, 1838 et 1839.**

Ages.

Années.	Audessous de 3 mois.	de 3 mois à 6.	De 6 à 1 an.	De 1 an à 2.	De 2 à 3.	De 3 à 4.	De 4 à 5.	De 5 à 6.	De 6 à 7.	De 7 à 8.	De 8 à 9.	De 9 à 10.	De 10 à 20.	De 20 à 30.	De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 65.	De 65 à 70.	De 70 à 75.	De 75 à 80.	De 80 à 85.	De 85 à 90.	De 90 à 100.	Total annuel.
1832.	675	106	221	590	246	170	94	64	37	25	16	15	198	476	312	245	279	199	221	286	214	178	58	12	4937
1833.	647	97	237	590	326	169	107	66	40	31	23	18	186	473	346	298	311	225	216	265	255	204	63	23	5216
1834.	795	89	202	503	234	118	71	55	38	28	16	19	192	393	338	281	327	218	225	277	252	213	62	16	4962
1838.	418	95	240	493	167	98	60	39	29	18	20	16	207	449	293	253	291	168	194	220	183	122	27	8	4108
1839.	456	111	265	515	223	100	67	60	36	31	29	13	241	374	320	284	286	194	198	200	211	102	51	8	4375
	2991	498	1165	2691	1196	655	399	284	180	133	104	81	1024	2165	1609	1361	1494	1004	1054	1248	1115	819	261	67	23598

7. Etat numérique des décès des individus, à Marseille, qui ont poussé leur carrière jusques à 90 ans.

Années.	Hommes.	Femmes.	Total.	Années.	Hommes.	Femmes.	Total.
				Report	47.	69.	116.
1810.	1.	4.	5.	1825.	5.	7.	12.
1811.	2.	4.	6.	1826.	3.	9.	12.
1812.	4.	3.	7.	1827.	2.	5.	7.
1813.	4.	3.	7.	1828.	4.	5.	9.
1814.	1.	4.	5.	1829.	5.	5.	10.
1815.	0.	2.	2.	1830.	7.	12.	19.
1816.	4.	4.	8.	1831.	6.	7.	13.
1817.	5.	4.	9.	1832.	8.	10.	18.
1818.	8.	3.	11.	1833.	8.	6.	14.
1819.	2.	6.	8.	1834.	8.	10.	18.
1820.	3.	6.	9.	1835.	14.	22.	36.
1821.	5.	7.	12.	1836.	7.	10.	17.
1822.	1.	7.	8.	1837.	7	13.	20.
1823.	2.	3.	5.	1838.	5.	5.	10.
1824.	5.	9.	14.	1839.	9.	13.	22.
	47.	69.	116.		145.	208.	353.

8. Etat numérique des décès des personnes qui ont dépassé l'âge de 90 ans et n'ont pas atteint celui de 95 ans.

Années.	Hommes.	Femmes.
De 1806 à 1810.	14.	26.
1811 à 1815.	16.	22.
1816 à 1820.	31.	46.
1821 à 1825.	28.	43.
1826 à 1830.	33.	50.
1831 à 1835.	28.	45.
1836 à 1839.	14.	24.
	164.	256. En tout 420 individus.

9. *Tableau présentant l'état numérique des individus, qui ont poussé leur carrière, de 95 à 100 ans et au-delà.*

1806.	Janvier.	1	veuve morte à	95 ans.
	Octobre.	1	veuf	100 ans.
1807.	Février.	1	femme mariée	100 ans.
	Avril.	1	veuf.	100 ans.
	Novembre.	1	fille	106 ans 9 mois.
1808.	Mars.	1	veuve	98 ans.
1809.	Mars.	1	fille	99 ans.
1810.	Novembre.	1	veuve	95 ans.
1811.	Janvier.	1	fille	99 ans.
	Mars.	1	veuf	98 ans.
1812.	Mai.	1	femme mariée	97 ans.
	Juin	1	veuf	95 ans.
	Octobre.	1	veuve	105 ans.
1813.	Janvier.	1	veuve	98 ans.
	Février.	1	veuve	97 ans.
	Mai.	1	veuve	95 ans.
1814.	Mars.	1	fille	101 ans.
	Octobre.	1	veuve	95 ans.
	Décembre.	1	veuf	95 ans.
1815.	Mars.	1	veuf	95 ans.
	Décembre.	1	garçon	98 ans.
1816.	Février.	1	veuve	95 ans.
	Mars.	1	veuve	99 ans.
1817.	Mars.	1	époux	95 ans.
	Juillet.	1	veuve	99 ans.
	Octobre.	1	veuf	97 ans.
1818.	Mars.	1	veuve	98 ans.
	Octobre.	1	fille	95 ans.
1819.	Avril.	1	veuve	95 ans.
	Juin	1	fille	97 ans.
		1	homme marié	98 ans.
	Octobre.	1	veuf	95 ans.
1820.	Janvier.	1	fille	98 ans.
		1	homme marié	95 ans.
	Avril.	1	veuf	97 ans.
	Septembre.	1	fille	95 ans.
1821.	Février.	1	veuf	96 ans.
1822.	Juin.	1	veuve	98 ans.
	Octobre.	1	veuf	95 ans.
1823.	Janvier.	1	veuve	97 ans.
		1	veuve	95 ans.
	Septembre.	1	fille	95 ans.

7. Etat numérique des décès de
qui ont poussé leur ca

Années.	Hommes.	Femmes.	Tota
1810.	1.	4.	
1811.	2.	4.	
1812.	4.	9	
1813.	4.		
1814.	1		
1815.			
1816.			
1817			
18			

des individus, 100 ans et

ns.
ns.
n

				98
				95 ans.
			on	95 ans.
			veuve	98 ans.
	...e.	1	veuve	99 ans.
	anvier.	1	veuve	95 ans.
	Février.	1	veuve	97 ans.
	Avril.	1	veuf	95 ans.
	Octobre.	1	garçon	95 ans.
1829.	Mai.	1	veuf	98 ans.
	Juin.	1	veuf	95 ans.
	Novembre.	1	veuve	95 ans.
1830.	Février.	1	veuf	99 ans.
	Juin.	1	veuve	95 ans.
1831.	Mars.	1	veuve	95 ans.
		1	veuve	99 ans.
1832.	Août.	1	veuf	98 ans 1/2.
1833.	Janvier.	1	veuve	97 ans.
	Mars.	1	veuf	98 ans.
		1	veuf	95 ans.
	Décembre.	1	veuve	95 ans.
1834.	Août.	1	veuve	96 ans.
1835.	Janvier.	1	veuf	97 ans.
		1	veuve	95 ans.
	Août.	1	veuve	95 ans.
1836.	Avril.	1	veuve	98 ans.
1837.	Août.	1	veuve	95 ans.
1839.	Janvier.	1	veuve	96 ans.
	Février.	1	fille	102 ans.
	Avril.	1	veuve	95 ans.
	Juin.	1	veuve	98 ans.

n'est pas douteuse, car pour
faire, il faut savoir ce que
...e question de haute por-
...venir de la prospérité
bien même l'entre-
succès, il serait
dans une ville,
qu'elle fait
..., que
...avec

J'ai ajouté que ... embrasse l'univ... qui contien... se produisen... j'ai ...

Messieurs,

Depuis la paix le comm... l'étranger a pris un immense dé... pas été sans éprouver quelques vicissi... ont été commises soit par le gouvernement, soi... commerce lui-même. A quoi faut-il les attribuer? Est-ce que nous manquons de capitaux, de volonté, d'aptitude? Non sans doute. Ce qui nous manque, Messieurs, ce sont les renseignemens. — Là est le mal et c'est un fait sur lequel les hommes d'état comme ceux qui se livrent au commerce sont aujourd'hui d'accord. Partageant la conviction des uns et des autres et de plus persuadé que les Sociétés de statistique peuvent concourir avec succès à remplir la lacune, j'ai présenté à celle de Marseille, dans la séance où j'ai eu l'honneur d'y être admis, quelques considérations sur la statistique dans ses rapports avec le commerce extérieur.

J'ai dit que le but principal de l'art était de régler le mouvement du commerce par la comparaison de celui de chaque nation et par une juste appréciation du degré d'agrandissement ou de décadence que l'influence du climat, la fertilité du sol, les ressources de la population, l'ascendant de son génie industriel, et le pouvoir tutélaire des institutions pouvaient lui faire atteindre.

J'ai ajouté que cet art exercé sans une méthode qui embrasse l'universalité des intérêts publics et privés et qui coordonne les faits à mesure qu'ils sont constatés, ne produisait que des notions vagues et incomplètes, d'où j'ai tiré cette conséquence qu'il y avait nécessité d'adopter un système de recherches qui eut pour objet :

1° De décrire physiquement un pays comme s'il était inhabité ;

2° De faire connaître la force, la division et les conditions physiques et morales de la population ;

3° D'indiquer la manière dont les habitans étaient gouvernés ainsi que les institutions créées pour faciliter les relations sociales et favoriser l'agriculture, l'industrie, le commerce et la navigation ;

4° De détailler les travaux auxquels se livraient les habitans, les profits qu'ils en retiraient, la part qu'ils en donnaient à l'état et l'emploi qu'il en fesait.

5° De faire l'exposé des principaux événemens qui avaient influé sur la condition de l'homme considéré comme citoyen.

Enfin, j'ai dit que, pour que le gouvernement et le commerce pussent trouver, dans les recherches faites d'après ce système, les moyens de régler, l'un, son action protectrice, et l'autre, le mouvement de ses importations et exportations, il fallait que tous ceux qui, par devoir, par intérêt ou par désir, soit de s'instruire, soit d'être utiles, se livraient, à l'intérieur et à l'extérieur, à l'investigation des faits pussent en consigner les résultats dans un plan général et commun, et j'ai proposé à la Société, dont nous faisons partie, de prendre l'initiative pour la rédaction de ce plan, et des instructions nécessaires pour sa mise en exécution.

C'est sur cette proposition, Messieurs, que vous êtes appelés à délibérer à l'effet de savoir si elle mérite d'être prise en considération.

Suivant moi l'affirmation n'est pas douteuse, car pour savoir ce que nous avons à faire, il faut savoir ce que font les autres. C'est donc ici une question de haute portée à laquelle se rattache tout l'avenir de la prospérité commerciale de notre pays et, quand bien même l'entreprise ne serait pas couronnée d'un plein succès, il serait toujours honorable pour une société fondée dans une ville, dont la prospérité est basée sur le commerce qu'elle fait avec l'étranger, de l'avoir tentée.

Dans mon discours d'admission j'ai dit, Messieurs, que c'était à un système correspondant adopté et suivi avec persévérance par son *Board of Trade* que l'Angleterre avait dû de devancer tous les autres peuples dans les développemens que l'industrie générale avait pris dans le dernier siécle ; de n'avoir rien tenté d'incertain ; de voir ses plus hardies entreprises toujours couronnées de succès, et de savoir mieux qu'aucune autre nation saisir les occasions, mettre à profit les circonstances et employer les meilleurs moyens ; mais je ne vous ai pas dit ce qu'était cette institution. Permettez-moi de vous en faire le tableau.

« Dès qu'il fut créé, le premier soin *du Board of Trade* fut de se tracer un plan de travail qui, dans son objet, ne s'arretât à aucun temps, à aucune nature de produits, ni à aucun lieu. Son grand but fût de se mettre en mesure, par une étude constante et des recherches assidues, d'éclairer à la fois l'industrie et le gouvernement sur toutes les voies qu'il fallait suivre pour faire prédominer, en toutes choses, par de bonnes et sages directions, les intérêts de l'industrie nationale et ceux de la puissance publique »

« Dans cette vue, il s'attacha à recueillir partout et toujours tous les renseignemens de fait qui pouvaient déterminer la marche du gouvernement dans l'économie des rapports de sa politique extérieure et dans sa coopération,

soit administrative, soit législative à tous les actes régulateurs ou conciliateurs des droits et des intérêts souvent opposés de l'industrie et de la propriété. »

« Le Board fut doté, dès le principe, de prérogatives fort étendues. La charte de son établissement lui attribue la correspondance directe des consuls, des agens diplomatiques, des gouverneurs, intendans, administrateurs et magistrats des colonies. Ces fonctionnaires reçurent en même temps des instructions qui leur prescrivirent de correspondre avec lui, de répondre à ses demandes, de lui adresser leurs vœux et leurs vues sur toutes les améliorations désirables et de faire parvenir, annuellement, au dépôt de ses archives, les états de situation, de productions, d'importations, d'exportations et les mouvemens de la population des lieux de leur résidence. »

« L'établissement fut de plus autorisé à recourir dans tous les cas de besoin et d'utilité à l'assistance et aux conseils du procureur et du solliciteur général, le gouvernement de ce pays ne pouvant jamais perdre de vue que rien ne doit être proposé, ni autorisé, que, lorsqu'après un examen approfondi, on s'est positivement assuré que le bien qu'on espère et les avantages qu'on se promet d'une innovation projetée, ne sont pas actuellement et ne devront jamais être dans l'avenir en désaccord avec des droits et des intérêts qui sont protégés par la loi. »

« Mais ces attributions ne sont rien auprès de celles que le Board reçut des formes même de son institution. Les commissions données à ses membres furent délivrées sous le grand sceau de l'état et dès lors ils eurent le droit d'appeler, en temoignage, sous la foi du serment, les personnes de tout rang et de toute classe de qui ils pouvaient espérer d'obtenir d'utiles informations. »

« Par là cet établissement fut légalement constitué en une sorte de commission magistrale d'enquête et il devint

en quelque sorte un pouvoir médiateur entre l'industrie, la propriété et le pouvoir. »

« Il fut pour le pouvoir un instrument de perquisition, de vérification, de contrôle à l'aide duquel il devint facile à celui-ci de s'éclairer, autant qu'il est possible à la prudence humaine de le faire, sur tous les objets d'intérêt public qu'il lui importe de connaître bien et à temps. »

« Il fut pour l'industrie et la propriété, dans le rapport qu'elles ont avec le pouvoir, un organe de leurs vœux, de leurs nécessités, des dommages qu'elles éprouvent, des espérances qu'elles forment et de l'assistance dont elles ont besoin. »

« Enfin il fut dans les rapports respectifs qui peuvent les diviser ou les unir, l'arbitre impartial des prétentions contraires et le conciliateur des droits et des intérêts opposés. »

Sans doute, nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas nous arroger les attributions du *Board* anglais, car le gouvernement ne nous les a pas déléguées ; mais puisqu'il n'a pas créé en France une institution similaire, qui nous empêche d'adopter, en ce qui concerne les travaux qui nous sont permis, un système, un plan semblable à celui qui est suivi en Angleterre et qui lui procure des renseignemens dont elle sait tirer de si grands avantages?

Je ne suis pas le premier, Messieurs, qui ai senti la nécessité d'un système de recherches et d'un système destiné à les régulariser. Un homme d'état, que la France a perdu et qu'elle regrette, a émis avant moi la même idée. Dans un ouvrage qu'il nous a laissé sur l'économie politique, M. le comte d'Hauterive démontre : « qu'elles ne seront bien et utilement faites que lorsqu'elles deviendront l'objet de l'étude spéciale de toutes les administrations. »

« Il impute au dedain que les personnes, qui disposent

du travail de ces utiles agences, font des vérités que cette étude peut faire découvrir, le peu de fruits que le monde en a recueillis jusqu'à ce jour et il en appelle au zèle de ceux qui doivent servir dans des positions plus ou moins subordonnées pour reparer, s'il se peut, en ce point, le dommage politique et social qui résulte de l'indifférence et des méprises du pouvoir. »

Et il ajoute que « des travaux isolés et bornés à des facultés purement individuelles ne servent qu'à créer des doctrines incertaines qui ne produisent et ne propagent que des notions vagues, incomplètes et fausses. »

Il faut selon lui « un plan, un but général et commun qui exige un nombre immense de coopérateurs. »

Il veut que « l'organisation industrielle soit mise à découvert tout entière; que tous les rapports, tous les moyens, tous les produits du travail soient observés, combinés, appréciés dans une étendue, une mesure et une durée indéfinie. »

Après avoir établi la raison légale de l'impôt, l'auteur discute la fausse idée que l'on s'est faite de la nature et de l'objet de l'administration publique. Il établit les rapports qui existent entre l'organisation de l'industrie et celle des agences administratives dont il démontre l'utilité, d'où il fait ressortir, pour les personnes employées dans ces agences, la nécessité de connaître les principes d'économie politique afin de donner à leurs observations le degré d'importance qu'elles pourraient avoir pour les progrès de la science et l'intérêt du pays si elles étaient faites sur un vaste plan et suivie avec persévérance.

Partant de là il explique le système de recherches qui lui paraît propre à remplir l'objet qu'il a en vue et il pose en principes;

« 1° Que la puissance publique, considérée comme protectrice de l'industrie, doit tendre sans cesse à réduire sa

sphère d'activité, ce qui entraine l'abolition successive et graduelle de toutes les directions abusives et de toutes les lois arbitraires ou superflues;

« 2° Que cette puissance publique doit s'éclairer non seulement sur tous les rapports de l'activité légitime dont il faut qu'elle jouisse comme ressort spontané et intelligent du mécanisme social; mais encore sur tous les rapports de l'activité exagerée qu'elle s'est arrogée dans la direction des autres ressorts de ce mécanisme; ce qui entraine un grand système de recherches sur tous les objets de lois superflues ou abusives et un vaste développement de tous les moyens d'observation sur l'ensemble de la correspondance de tous les ressorts industriels, leur nombre, leur étendue, leur nature et leur enchaînement;

« 3° Que tous les ressorts intelligens et libres du mécanisme commercial doivent participer aux lumières acquises par la puissance publique dans le cours de ses recherches sur l'organisation industrielle, afin que la direction qui leur appartient puisse se substituer sans interruption et sans méprise, dans la sphère de leur activité individuelle, à la direction abusive de la puissance publique, au moment où celle-ci, éclairée par ses lumières acquises, sera déterminée à la supprimer. »

« Par une conséquence naturelle de ces principes, il prend pour base de son système :

« 1° Le mouvement industriel, c'est-à-dire le travail auquel se rapportent toutes les opérations sociales qui en déterminent l'association, la division et la correspondance;

« 2° Le sujet du mouvement industriel qui se compose des instrumens, des matériaux et des ressorts matériels du travail, formant un ensemble de moyens naturels ou artificiels auxquels se rapportent le système de la propriété et la diversité des arts et des professions;

« 3° L'objet du mouvement industriel, c'est-à-dire les productions auxquelles se rapportent les besoins qui excitent les hommes au travail, ceux qui déterminent la consommation des produits, le prix du travail et la valeur des productions. »

Quant à l'exécution, il veut que le système de recherches parte des productions et arrive, par la décomposition et à la connaissance de toutes les circonstances de la propriété dont elles dérivent, ainsi qu'à celles de tous les travaux dont les prix composent cette valeur, d'où il tire ces conséquences :

« 1° Que, dans la valeur décomposée d'une production quelconque, doivent se trouver les prix de tous les travaux qui ont concouru à la former et que ces prix analisés doivent présenter l'idée distincte de toutes les facultés du travail simple ;

« 2° Que, les travaux ne pouvant concourir à former une production que par les lois de leur division et de leur combinaison, l'organisation générale de tous ces travaux doit se trouver toute renfermée dans l'expression générale de la valeur des productions ;

« 3° Que, la combinaison et la division des travaux ne pouvant s'opérer sans que chacune des divisions et des combinaisons du travail ait une direction spéciale, et la propriété ainsi que son droit et ses lois dérivant de toutes les directions, le système général de la propriété doit être tout entier dans la valeur de la somme des productions ;

« 4° Que, les professions se formant sur les droits et les lois de la propriété, la multitude et les correspondances des professions sont encore renfermées dans la valeur des productions ;

« 5° Que, par l'analyse, l'esprit d'observation doit donc trouver, dans la valeur d'une somme de productions, la profession, la propriété et les travaux qui ont concouru

à les former, ainsi que les lois, les rapports et l'enchaînement de ces trois choses ;

« 6° Que, par la même voie d'analyse, ce même esprit d'observation doit trouver, dans la valeur de la somme totale des productions, toutes les professions, toutes les propriétés, tous les travaux de l'industrie, c'est-à-dire l'industrie tout entière. »

Ainsi, Messieurs, c'est sur l'exemple de l'Angleterre et sur l'autorité de l'un de nos plus habiles économistes que je m'étaye pour vous faire agréer ma proposition.

Pour les personnes qui sont encore étrangères aux sciences de l'économie politique et de la statistique, qui doutent de leur utilité ou qui contestent les avantages que l'on peut en retirer, elles ne verront dans cette proposition qu'un rêve, une illusion ; mais celles qui examinent et réflechissent avant de prononcer, trouveront qu'un système de recherches établi sur un plan où tout se lie et s'enchaîne doit avoir pour résultat :

1° En cas de guerre, des renseignemens exacts sur les forces à combattre, les obstacles à vaincre, les localités à parcourir et les ressources que l'on peut y trouver ;

2° Lors la négociation d'un traité de paix, les moyens d'apprécier à leur juste valeur les provinces que l'on veut acquérir ou que l'on doit céder ;

3° En temps de paix, les moyens de comparer le commerce et la navigation de chaque nation ; de juger de son degré d'agrandissement ou de décadence ; et de pouvoir déterminer, avec connaissance de cause et en temps opportun, les changemens à faire dans les tarifs ou les mesures à prendre pour favoriser l'industrie, régler le mouvement du commerce et surmonter la concurrence ;

5° Enfin une collection de matériaux précieux à consulter pour les hommes d'état et ceux qui se livrent au commerce.

Toutes ces considérations que je viens de vous développer n'avaient point échappé à plusieurs de vos collègues, et ce sont elles sans doute qui déterminèrent, l'un d'eux à tracer un tableau synoptique de la division de vos travaux, et un autre, à écrire son essai sur le commerce de Marseille avec l'étranger et les colonies; mais l'œuvre de M. Fallot de Broignard excellente sous le rapport de la division et de l'indication des matières, 'est incomplète en ce sens qu'elle ne donne ni les cadres dans lesquels les chiffres doivent prendre place, ni la notion des conséquences à tirer des faits. Quant au livre de M. Julliany, il suffit, pour en faire l'éloge, de dire qu'il a mérité le prix décerné par M. Félix de Beaujour et qu'il serait à désirer que pour le commerce et l'industrie de chaque ville de France, il existât un ouvrage semblable ; mais ce livre, quelque bon qu'il soit, est borné au temps où il a été écrit et ne contient pas, sur les pays avec lesquels Marseille est en relation, les renseignemens qui seraient nécessaires pour régler le mouvement de ses transactions.

J'ai parcouru, Messieurs, le Répertoire de vos travaux depuis la formation de la Société jusqu'à ce jour et j'y ai trouvé de très bons matériaux. Eh bien ! je dis que ce sont là des travaux isolés et perdus parce qu'ils n'ont pas été faits en vue d'un but déterminé et qu'il n'existe aucun plan dans lequel les faits puissent être encadrés.

Le même inconvénient se présente si l'on veut analyser les ouvrages des Touristes et coordonner les observations qu'ils rapportent de leurs voyages entrepris presque toujours par curiosité bien plus que dans des vues d'utilité publique.

Si nous avions sous les yeux les mémoires dans lesquels sont consignées les observations faites ou les renseignemens recueillis à l'étranger par les agens du gou-

vernement, nous trouverions encore qu'il est impossible d'en tirer des conclusions qui puissent servir de bâses aux mesures que l'intérêt du commerce requiert ou repousse.

Il y a donc là, Messieurs, un vice capital. Pour remédier à ce vice qui m'avait frappé dans le cours de ma carrière consulaire, je traçais un système de recherches et un plan d'exécution qui put servir à tous ceux qui dans quelque position qu'ils se trouvassent placés se livraient à l'étude des faits. Ce travail eut le tort d'être soumis au département ministériel dont je dépendais à une époque où le commerce n'avait pas encore pris ce développement qui aujourd'hui oblige le pouvoir à s'occuper sans cesse de ses intérêts matériels. On ne sentit pas l'utilité d'une marche régulière pour les informations recueillies et mon plan fut s'enterrer dans les cartons ministériels comme tant d'autres travaux précieux qui y restent enfouis par ce qu'on ne sait ni les apprécier ni en tirer parti.

Eh bien, Messieurs, ce que les dépositaires du pouvoir ont dédaigné, je vous l'offre; mais je vous l'offre avec la sanction de l'expérience, car j'ai fait, pour moi, pour ma satisfaction personnelle, l'application de mon système et de mon plan au pays où je me trouvais en dernier lieu et bientôt vous pourrez juger par vous-même s'il y a possibilité et utilité. Quant à l'utilité, je ne pense pas qu'elle puisse être contestée; reste la possibilité d'exécution, à laquelle on peut objecter la longueur du temps nécessaire pour un travail complet sur chacun des pays avec lesquels nous commerçons; mais je réponds à cela: les hommes passent, la société reste et si la voie dans laquelle je vous propose d'entrer est bonne, ceux qui nous succéderont, achéveront ce que nous aurons commencé.

Si donc, Messieurs, vous pensez que ma proposition soit de nature à être soumise à l'approbation de la Société, voici dans mon opinion qu'elle serait la marche à suivre pour la mise à exécution :

1° Rédiger le plan qui doit être suivi en combinant, pour la division et l'indication des matières, le travail de M. Fallot de Broignard avec celui que j'avais moi-même adopté, que j'ai suivi et dont je fournirai le type ; ajouter à chaque division les tableaux dans lesquels doivent se résumer les faits, c'est-à-dire les chiffres ; et y annexer une instruction qui indique le but que les observateurs doivent se proposer dans leurs recherches, la manière dont les faits doivent être classés et les conséquences à en tirer ;

2° Faire imprimer ce plan et ces instructions, et les proposer pour modèles aux autres sociétés de statistique, aux fonctionnaires publics, aux touristes, et à tous ceux qui voudront concourir à l'exécution ;

3° Opérer, sur le plan adopté et d'après les instructions tracées, le dépouillement de tous les matériaux que la Société possède déjà sur Marseille, mais plus particulièrement sur les pays étrangers vers lesquels cette ville dirige son commerce ; suivre ce travail avec assiduité, l'augmenter, le modifier, d'après les informations qui seront le résultat du nouveau système et le livrer tous les trois ou cinq ans à la publicité.

Extrait d'un Rapport fait par M. P.-M. Roux, *au nom d'une Commission nommée pour examiner la proposition de* M. Miége, *développée dans un discours prononcé par celui-ci.* (V. la page 399).

Messieurs,

Fondée en 1827, la Société de statistique de Marseille n'a pas cessé, depuis cette époque, d'attester plus ou moins par ses actes, le zèle et l'amour du progrès des membres qui la composent. Mais il est vrai de dire que ses travaux, faute d'un plan bien tracé, n'ont pu tourner que jusques à un certain point au profit de la science statistique. Ce n'est pas que la compagnie n'àit compris tout d'abord l'importance d'une bonne classification. Les procès-verbaux sont là pour montrer cette vérité, et c'est notamment dans notre compte-rendu imprimé en 1833, que se trouve résumé ce qui a été fait à cet égard.

Le tableau synoptique de vos travaux, adopté en 1832, comme le plus conforme aux vues que vous vous êtes proposées, vous a néanmoins paru présenter quelques lacunes, et sous la présidence de M. Diruset, ainsi que sous celle de M. Loubon, vous avez reconnu l'indispensable nécessité que notre Société de statistique arrêtât mieux qu'elle ne l'avait fait le sens de ses travaux. Malheureusement, des circonstances indépendantes de sa bonne volonté ne lui ont point encore permis de donner suite à ce projet d'amélioration. C'était plus particulièrement à la statistique du département des Bouches-du-Rhône que dans des discours aussi bien pensés que bien écrits, les honorables présidens que nous venons de citer, voulaient appliquer un bon système d'investigation. Aujourd'hui M. Miége vous soumet une proposition qui, pour être plus vaste, n'est assurément pas d'une utilité moins incontestable, d'après l'avis que par anticipation nous nous plaisons à signaler, de la commission nommée dans

la séance du 9 juillet pour vous faire un rapport sur cette proposition.

La Commission composée de onze membres, y compris le Président et le Secrétaire perpétuel, a examiné et discuté les motifs dont M. Miége s'est étayé et nous a chargé de vous rendre compte du jugement qu'elle a porté.

M. Miége ne se dissimule pas que c'est déjà entreprendre une bien belle tâche que de s'occuper principalement de la statistique de notre département. Mais il lui paraît que pour retirer de cette statistique des résultats d'un intérêt majeur, il est absolument nécessaire qu'elle se lie à la statistique des autres pays, surtout de ceux avec lesquels notre ville a des relations plus suivies. Pour atteindre ce but, il voudrait un système de recherches (nous supprimons ici l'analyse qui en a été faite par M. le rapporteur, attendu que l'exposé de ce système se trouve consigné tout entier dans le *Répertoire*, voyez p. 407 et suiv.) et il insiste pour que notre Société prenne l'initiative quant à la rédaction d'un plan à ce sujet et des instructions nécessaires pour sa mise en exécution.

C'est avec tout l'intérêt et l'attention que méritait une proposition de ce genre que vos commissaires ont écouté les raisons données par M. Miége en faveur de son projet.

Notre honorable collègue a invoqué et l'exemple de l'Angleterre qui doit tant à son *Board of trade*, et l'autorité de l'un de nos plus habiles économistes, pour vous faire agréer sa proposition dont d'autres considérations tout aussi concluantes tendent à démontrer l'opportunité.

Néanmoins quelques objections ont été faites à M. Miége. On lui a représenté combien il serait difficile d'embrasser l'universalité des notions statistiques désirables sans une correspondance très vaste et qui, sans contredit, entraînerait notre Société à des dépenses bien au-dessus de ses

faibles ressources pécuniaires. On a ajouté que des considérations politiques, et même le manque de zèle s'opposeraient à ce que le plus grand nombre des personnes et des Sociétés qui recevraient notre plan, répondissent à notre appel.

Il était donc permis de penser qu'il ne s'agissait pas d'un projet d'une facile exécution. Mais sur l'assurance donnée par M. Miège lui-même que la correspondance avec les agens consulaires, correspondance dont il se chargerait bien volontiers, ne nous couterait pas un centime ; sur l'assurance donnée aussi par M. Dunoyer, membre de la commission, de faire son possible pour que le plan adressé aux Sociétés savantes fut envoyé sous le couvert de la préfecture des Bouches-du-Rhône, afin que cet envoi ne fut point à la charge de notre compagnie, la Commission n'a plus vu que l'inconvénient de ne pouvoir se promettre de recevoir tous les documens demandés. Toutefois, ce n'était là qu'une hypothèse qui devait s'effacer devant cette puissante considération que ce serait déjà beaucoup, que sinon tous les documens, du moins un très grand nombre de renseignemens statistiques nous fussent acquis par l'adoption de la proposition de M. Miège.

En conséquence, vos commissaires sont d'avis d'approuver comme étant d'une utilité bien évidente cette proposition déjà prise en considération par vous, Messieurs, et qu'il ne sera, ce semble, pas si difficile d'exécuter avec le concours de chacun de vous, et si vous suivez la marche telle qu'elle a été tracée ou avec les modifications dont elle vous paraîtrait susceptible. Il semble même qu'en adoptant ce plan vous donneriez une nouvelle impulsion à la Société de statistique de Marseille et encore une preuve de votre désir de concourir chaque jour davantage aux améliorations du pays.

SECONDE PARTIE.

TABLETTES STATISTIQUES. — STATISTIQUE UNIVERSELLE.

Rapport fait par M. H. DE VILLENEUVE, *sur un mémoire de* M. MARCEL DE SERRES, *au sujet de l'origine du soufre.*

Messieurs,

J'ai à vous rendre compte du travail que nous a adressé M. MARCEL DE SERRES sur la question proposée par la Société des sciences de Harlem, au sujet de l'origine du soufre. Le soufre a-t-il été produit ou non de la même manière que la plupart des minéraux? ou bien cette substance tire-t-elle son origine des corps organisés?

M. MARCEL DE SERRES a cherché à résoudre la question en comparant les composés minéraux et les composés organiques qui renferment le soufre.

L'énumération de tous les minéraux qui contiennent de soufre ne nous a offert qu'un défaut; elle est trop détaillée pour conclure que le soufre se trouve à l'état de sulfure et de sulfate dans tous les terrains et de tous les ages; il n'était pas nécessaire de décrire un à un tous les corps qui s'en trouvent impregnés.

Il suffisait à M. MARCEL DE SERRES d'ajouter à cet aperçu que le soufre était, dans le globe, dans les corps en liquéfaction établis au-dessous de la croûte solide; puisque les volcans en rejettent de si grandes quantités et que toutes les laves en offrent des traces.

Le soufre se montre même dans les corps extra-telluriques, puisque les aérolites le présentent.

De ces remarques, il est facile à l'auteur de conclure que le soufre existe en masse considérable dans tout le système minéral de la terre et probablement même de la lune.

Or, comme les minéraux ont indubitablement préexisté aux corps organiques, il est évident que ceux-ci n'ont pas pu le disséminer dans la masse terrestre. Donc le soufre existe indépendamment des corps organisés.

Mais si le soufre a une origine minérale, ne pourrait-il pas avoir aussi une origine organique? Ne pourrait-il pas être engendré par la force vitale?

Ici se présente la question de la transubstantiation des corps par la puissance organique.

M. Marcel de Serres avec tous les bons esprits, sans nier la possibilité de cette action, établit seulement en fait que les composés organisés présentent surtout les substances qu'ils ont pu absorber. De sorte que d'après toutes les analogies, il n'y a dans les êtres vivans qu'une faculté de séparation et aucune force de génération de matière proprement dite.

Les poules dont les œufs sont sans coquille, dès qu'elles sont privées d'élémens calcaires; les plantes salées qui cessent de prospérer, dès qu'elles sont forcées de vivre loin d'une atmosphère et d'un sol privé de sel, sont des faits bien marqués que M. Marcel de Serres ne manque pas de citer judicieusement.

Les plantes qui contiennent le plus de sulfate sont précisément celles qui veulent des terrains sulfatés. Toute la théorie des engrais est fondée sur cette loi, qu'il faut mettre à côté des végétaux les élémens qui peuvent le mieux s'assimiler à eux.

Ces faits authentiques et observés depuis des siècles

établissent péremptoirement que le soufre n'est point engendré par les végétaux. La même loi s'applique aux combinaisons sulfureuses dues aux animaux.

Ainsi, la discussion intéressante qui termine le travail de M. Marcel de Serres, nous mène à cette conséquence rigoureuse que le soufre est d'origine exclusivement minérale; que les corps organisés n'ont que la faculté de le remanier.

Etat de l'Industrie manufacturière en Russie, au 1er janvier 1839, *communiqué par* M. d'Ebeling.

Il conste du rapport annuel du département des manufactures et du commerce intérieur pour l'année 1839, qu'au 1er janvier 1838, il y avait dans tout l'empire 6450 fabriques et manufactures en pleine activité, avec 377820 maîtres et ouvriers; — Dans le courant de l'année, leur nombre s'accrut de 405 fabriques avec 35,111 ouvriers; en sorte qu'au 1er janvier 1839, il existait en Russie, 6,855 fabriques et manufactures avec 412,931 maîtres et ouvriers..

Ces établissemens se composaient de :

606 Fabriques d'étoffes en laine et crin (crinoline).
227 id. de soieries.
35 Filatures de coton.
446 Fabriques pour le tissage de la soie.
216 id. pour le tissage du lin.
117 Corderies.
260 Teintures et imprimeries d'étoffes.
21 Fabriques de passementeries.
7 id. de toiles cirées.
142 Papeteries.
70 Fabriques de chapeaux de tout genre.
1918 Tanneries.
564 Fabriques de suif.

85. Blancheries de cire.
270 Savonneries.
444 Fabriques de bougies et de chandelles.
109 id. de couleurs.
184 id. de potasse.
115 id. de salpêtre.
8 id. de vernis.
15 id. de vinaigres.
9 id. de cire à cacheter.
489 Manufactures d'ouvrages en métaux.
200 Verreries et fabriques de cristaux.
50 Fabriques de fayence et porcelaine.
131 Raffineries de sucre.
5 Fabriques en parfumeries et pommade.
117 Manufactures de tabac.
7 Fabriques en produits de papier-mâché.
1 Fabrique en produits de caoutchou.

Sur le commerce de la Russie; par le même. — Les relevés sur le commerce de la Russie avec l'étranger, en 1839, ont été publiés en septembre dernier à Saint-Pétersbourg. En voici un extrait :

Ce commerce a dépassé, en 1839, de beaucoup celui de l'année 1838, qui déjà a été fort important. La demande des produits de l'Empire a été fort active et par conséquent le nombre des navires qui ont fréquenté ces ports s'en est considérablement accrû.

La valeur des exportations s'est élevée à la somme de 341 /m roubles :/ environ 380 /m francs /: laquelle n'a précédemment jamais été égalée.

D'après le bilan général, il a été exporté dans l'étranger pour........................ 332,002,258 roubles.

Le grand duché de Finlande....	2,901,767 »
Le royaume de Pologne.......	6,994,654 »
	341,898,679 roub. ou
	382,926,520 francs.

Ou pour 28,372,992 roubl. de plus qu'en 1838.

L'importation de l'étranger.....	244,977,560 roubles.
De la Finlande...............	1,543,680 »
De la Pologne................	2,631,236 »
	249,152,476 roub. ou
	279,050,782 francs.

Ou pour 1,436,984 roubl. de plus qu'en 1838.

L'exportation dépasse aussi l'importation de 92,746,200 roubles.

Il a été en outre importé en or et en argent en barres et monoyé, pour 65,752,741 roubles, et exporté pour 10,637,379 roubles.

Il y a donc surcroît d'importation d'or et d'argent de 55,115,362 roubles.

Le revirement total du commerce, en 1839, a donc été de 667,441,275 roubles ou 747,534,225 francs.

Voici le relevé des exportations en

	1837.	1838.	1839.
Blés de toute espèce.......	38,929,975	53,048,374	88,259,596
Chanvre........... puds..	2,828,251	3,210,221	3,571,768
Lin....................	2,316,695	3,413,712	2,234,826
Suif....................	4,225,933	3,947,749	3,994,826
Graine de chanvre et lin. Fil.	863,591	1,007,484	993,489
Fer.............. .puds.	1,344,312	1,159,080	1,073,906
Cuivre..................	142,575	159,633	107,021
Soie de porc.............	58,592	63,915	86,786
Cuirs de Russie (youfs).....	2,791,913	3,875,616	4,648,089

	1837.	1838.	1839.
Peaux crues........	1,898,315	3,355,195	4,067,795
Laine	257,127	336,219	412,802
Toile..................	192,641	210,995	201,152
Bordages...............	201,185	269,745	312,592

Importations en

	1837.	1838.	1839.
Coton............. puds.	262,752	326,707	354,832
Coton filé (coton twert). »	657,537	606,667	535,817
Sucre en poudre....... »	1,798,303	1,634,908	1,594,207
Soie .... »	10,694	11,560	13,047
Laine .... »	17,497	17,767	19,559
Couleurs et bois colorans. Rb.	15,688,088	19,686,598	20,947,380
Café................puds	129,146	101,901	126,444
Vins.............. . Rb.	19,345,315	18,569,140	20,288,829
Etoffes manufacturées en			
Coton................ »	12,820,949	13,977,561	13,797,018
Soie .... »	12,696,214	11,876,068	13,002,533
Toile................ »	1,434,121	1,454,710	1,328,154
Laine .... »	9,813,112	8,882,432	10,581,272

Navigation en	1837.	1838.	1839.
Arrivages. — Navires chargés....	2464.	2433.	2496.
en lest.....	2796.	3568.	4192.
Le cabotage non compris, total....	5260.	6001.	6688.
Départs. — Navires chargés.....	5032.	5783.	6275.
en lest......	243.	114.	307.
Total..............	5275.	5897.	6582.

Il est arrivé à Cronstadt, en 1839 :

25	bateaux à vapeur	de Lubek.
12	id.	de Londres.
8	id.	du Havre.
21	id.	de Revel.
1	id.	de Vybaurg.

Sur la mer Noire : 3 bateaux à vapeur ont fait 21 voyages à Constantinople, et 3 autres ont fait 15 voyages en Crimée, les pyroscaphes du gouvernement non compris.

Les droits de douanes se sont élévés,

en 1839, à	88,759,009 roubl.
Octroi pour le sel de Crimée......	675,860 id.
Droits de magasinage en Douane..	623,343 id.
Divers droits accidentels et par privilèges de certains ports	1,849,484 id.
Total...............	91,889,696 roubl.

Comparativement à 1838, il y a surcroit de 1,466,218.

L'administration des douanes n'a couté que 7 3/5 % du revenu.

Prix proposés par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, pour être décernés dans les années 1841, 1842, 1844, 1846 et 1847.

Arts mécaniques.—Prix proposés pour l'année 1841.— Pour le perfectionnement du système de navigation des canaux; deux questions de prix, l'une de 12,000 francs, l'autre de 6,000 francs.

Pour la fabrication des tuyaux de conduite des eaux en fer, en bois et en pierre; cinq questions de prix, ensemble de 13,500 francs.

Pour la fabrication des briques, tuiles, carreaux et autres produits en terre cuite; sept questions de prix, ensemble de 4,500 fr.

Pour la détermination expérimentale de la résistance des métaux soumis à diverses températures, et la recherche de l'influence de la chaleur sur la cohésion de leurs molécules, valeur du prix : 6,000 fr.

L'envoi des mémoires, machines, modèles ou échantillons, est fixé au 31 décembre 1840.

La distribution des prix aura lieu dans le deuxième semestre de 1841.

Prix proposés pour l'année 1842. — Pour la construction d'une pompe alimentaire des chaudières des machines à vapeur; valeur du prix : 1,500 fr.

Pour des moyens de sûreté contre les explosions des machines à vapeur et des chaudières de vaporisation ; deux prix de 12,000 fr. chacun.

L'envoi des mémoires, etc., est fixé au 31 décembre 1841, et la distribution des prix aura lieu dans le deuxième semestre de 1842.

Arts chimiques. — Prix proposés pour l'année 1841. — Pour le perfectionnement de l'extraction du sucre de betterave, prix de 10,000 fr.

Pour la dessication de la betterave, prix de 4,000 fr.

Pour le traitement de la betterave desséchée, prix : 4,000 f.

Pour la conversion du sucre brut de la betterave en sucre raffiné sans le sortir de la forme ; prix : 4,000 fr.

Pour un moyen saccharimétrique propre à faire connaître promptement la quantité de sucre cristallisable contenue dans la betterave ou tout autre produit sucré ; prix : 3,000 francs.

Pour la découverte et l'exploitation de nouvelles carrières de pierres lithographiques ; prix : 1,500 fr.

Pour la désinfection économique des urines et des eaux vannes des fosses d'aisances ; prix : 3,000 fr.

Pour la préparation économique du blanc d'ablette ; prix : 1,000 francs.

Pour les meilleurs procédés propres à remplacer le rouissage du chanvre et du lin ; prix : 6,000 fr.

Pour la panification des pommes de terre ; trois questions de prix, ensemble de 6,000 fr.

Pour le perfectionnement de la construction des fourneaux, deux prix, ensemble de 6,000 fr.

Pour l'établissement en grand d'une fabrication de creusets réfractaires ; prix : 3,000 fr.

Pour le transport des anciennes gravures sur la pierre lithographique ; prix : 1,000 fr.

Pour des transports sur pierre de dessins, gravures et épreuves de caractères typographiques ; prix : 3,000 fr.

Pour l'encrage des pierres lithographiques ; prix : 1,500 f.

Pour un procédé propre à rendre les substances organiques incombustibles ; prix : 1,500 fr.

Pour le perfectionnement de la photographie ; prix : 10,000 francs.

Pour une substance propre à remplacer la colle de poisson dans la clarification de la bière ; prix : 2,000 fr.

Pour l'emploi du brôme et de l'iode dans les arts ; prix : 2,000 fr.

L'envoi des mémoires, machines, modèles ou échantillons, est fixé au 31 décembre 1840, et les prix seront distribués dans le deuxième semestre de 1841.

Prix proposés pour l'année 1842. — Pour les perfectionnemens dans la carbonisation du bois ; deux prix : le premier de 3,000 fr., le deuxième de 1,500 fr.

Pour des perfectionnemens dans la fabrication des faïences fines dures/ des grés cérames fins et ordinaires et de la porcelaine tendre ; quatre questions de prix, ensemble de 13,000 fr.

L'envoi des machines, etc., est fixé au 31 décembre 1841, et la distribution des prix aura lieu dans le premier semestre de 1842.

Arts économiques. — Prix proposés pour l'année 1841. — Pour le perfectionnement des appareils et procédés destinés au blanchissage du linge ; prix : 4,000 fr.

Pour le meilleur procédé propre à la conservation des grains dans les fermes et les magasins ; prix : 4,000 fr.

Pour le meilleur mode de nettoyage des grains attaqués par les insectes et infectés de carie; prix : 1,500 fr.

Pour la fabrication de bougies économiques; prix : 4,000 f.

Pour l'établissement des grandes glacières dans les localités où il n'en existe pas; *des médailles d'argent.*

L'envoi des mémoires, etc., est fixé au 31 décembre 1840, et la distribution des prix aura lieu dans le second semestre de 1841.

Prix proposés pour l'année 1842. — Pour la multiplication des sangsues; deux questions de prix, ensemble de 4,000 fr. L'envoi des mémoires, etc., est fixé au 31 décembre 1841, et les prix seront distribués dans le 2me semestre de 1842.

Agriculture. — Prix proposés pour l'année 1842. — Pour l'introduction en France et la culture des plantes utiles à l'agriculture, aux arts et aux manufactures; deux prix : l'un de 2,000 fr., et l'autre de 1,000 fr. L'envoi des mémoires est fixé au 31 décembre 1841, et la distribution des prix aura lieu dans le second semestre de 1842.

Prix proposés pour l'année 1844. — Pour l'introduction et l'élève des vers à soie dans les départemens où cette industrie n'existait pas avant 1830; *des médailles d'or, de platine et d'argent.*

Pour l'introduction de filatures de soie dans les départemens où cette industrie n'existait pas avant 1830; trois prix : le premier de 2,000 fr., le deuxième de 1,500 fr., et le troisième de 1,000 fr.

L'envoi des mémoires, etc., est fixé au 31 décembre 1843, et les prix seront distribués dans le deuxième semestre de 1844.

Prix proposés pour l'année 1846. — Pour la culture des arbres résineux; six sujets de prix consistant chacun en deux médailles d'une valeur de 800 fr. chaque. L'envoi

des mémoires, etc., est fixé au 31 décembre 1845, et les prix seront distribués dans le deuxième semestre de 1846.

Prix proposés pour l'année 1847. — Pour la plantation des terrains en pente ; trois prix : le premier de 2,000 fr., le deuxième de 1,000 fr., et le troisième, des médailles, 1,500 fr. L'envoi des mémoires, etc., est fixé au 31 décembre 1846, et les prix seront distribués dans le deuxième semestre de 1847.

Commerce. — Prix proposé pour l'année 1842. — Pour un mémoire sur l'association des douanes allemandes; prix : 2,000 fr. L'envoi est fixé au 31 décembre 1841, et la distribution du prix aura lieu dans le deuxième semestre de 1842.

RÉCAPITULATION.

Prix proposés pour 1841.		Arts mécaniq.	42,000.	
Id.		Arts chimiq.	72,500.	
Id.		Arts économ..	13,500.	
			128,000.	128,000.
Prix proposés pour 1842.		Arts mécaniq.	25,500.	
Id.		Arts chimiq..	17,500.	
Id.		Arts économ.	4,000.	
Id.		Agriculture..	3,000.	
Id.		Commerce...	2,000.	
			52,000.	52,000.
Prix proposés pour	1844.	Agriculture..........		4,500.
Id.	1846.	Agriculture..........		4,800.
Id.	1847.	Agriculture..........		4,500.
		Total........		193,800.

Rapport sur l'institution, le but et les moyens de la Société générale des naufrages; par M. Bouis, *membre actif de la Société.*

Parmi les Sociétés nombreuses auxquelles a donné naissance le besoin incessant qu'éprouve l'esprit humain de produire et d'améliorer, il n'en est aucune dont le but soit plus réellement utile et qui soit inspiré par une philantropie plus éclairée que la Société des naufrages.

Les données statistiques nous font connaître, en effet, que le nombre des naufrages sur les côtes de France est fort considérable; et il faut le reconnaitre, si la perte des richesses, fruit de longs travaux, si la perte de la vie, bien plus précieuse encore, ont quelque chose d'affreux quand un navire s'abîme en mer, loin de tout secours humain, combien de telles catastrophes sont-elles plus désolantes lorsque le malheureux voit en périssant les efforts tentés pour le secourir, lorsqu'il entend des voix amies qui l'encouragent et qu'il se voit condamné à périr en touchant presque au rivage. Une seule chose manque au milieu de tant de moyens d'action si puissans et si inutiles : un point d'appui. Comment le trouver au milieu de cette mer agitée, au milieu des élémens déchaînés? Ce problème était difficile à résoudre, mais il n'était pas tout à fait insoluble. La voix de l'humanité se fesant entendre à des hommes éclairés et d'un zèle infatigable leur a montré la voie, et c'est à des instrumens de mort et de destruction qu'elle leur a dit d'emprunter des moyens de conservation et de salut.

C'est, en effet, aux projectiles les plus terribles que la Société des naufrages a emprunté les moyens de sauvetage qu'elle emploie avec le plus de succès.

« Les fusées de sir William Congrève, dit M. de Liancourt, secrétaire-général fondateur de la Société des naufrages, dans son rapport, sont sorties toutes meur-

» trières de son cerveau : une pensée de destruction pré-
» sida à leur invention : M. Dennet, lui, n'eut jamais
» qu'une seule pensée, sauver ses semblables du naufrage. »
M. Dennet, que la Société a décoré d'une médaille de vermeil, a appliqué la fusée à la congrève, en la modifiant suivant la nouvelle destination, de manière à ce que se fixant soit au navire, soit au rivage, elle permette au navire de sortir des récifs et d'être remorqué en mer ou tiré au rivage au moyen des amarres qu'elle a portés.

Il en est de même pour tous les autres projectiles destinés par leurs inventeurs à porter l'incendie et la mort. Les fusées à la *congrève* ont pris le nom de sauvetage et de *fusées de salut*, et elles méritent ce nom qu'elles doivent à leur nouvelle destination : les *bombes* deviennent des *bombes amarres*, et ce nom indique le but de conservation qui remplace leur destination primitive; on en a fait aussi, par une nouvelle et ingénieuse application, des *bombes lumineuses*, destinées à éclairer soit le rivage, soit le navire qui est en danger. Ce rayon qui perce l'horreur des ténèbres n'est pas seulement un moyen efficace de salut, il porte encore à l'ame des malheureux suspendus sur l'abîme, en leur rendant visibles les efforts de leurs libérateurs, et les chances de salut, cet appui moral qui lui rend toute son énergie et prévient souvent le découragement et le désespoir.

Combien il est consolant, au milieu des tristes préoccupations de notre époque, lorsque l'ambition et les instincts égoïstes sont le mobile de toutes les actions, de voir des hommes doués d'un ardent amour pour l'humanité occuper toutes les facultés de leur ame à adoucir les maux qui pèsent sur elle, à conjurer les dangers qui la menacent sans cesse. Le titre seul de l'ouvrage de M. Godde de Liancourt résume admirablement les intentions et le but de la Société des naufrages. Il porte « la conversion

des armes de guerre en moyens de salut. » C'est le génie du bien qui protège et conserve avec ce qui fut créé pour ruiner et détruire.

L'auteur se demande comment il se fait que depuis 400 ans on se soit uniquement occupé à perfectionner la poudre dans le seul but de tuer les hommes, tandis qu'il était si facile de faire tourner sa puissance au sauvetage des malheureux naufragés.

Il trouve la réponse à cette question dans la nature même de l'homme plus occupé, en général, à se défendre que disposé à secourir ses semblables; « effectivement, » ajoute-t-il, convertissez l'artillerie de guerre en moyen » de salut, vous serez à peine honoré d'un regard, vous » n'aurez d'autres récompenses que celle qui naît de la » conscience d'avoir fait une bonne action; fabriquez, au » contraire, les instrumens les plus meurtriers et vous » serez comblé d'honneurs et de richesses; les gouverne- » mens vous placeront dans la condition la plus favorable » pour produire les désordres.

« Etrange vicissitude des choses humaines! On raconte » que la première bombe de guerre fut lancée en 1495, » à Naples, sous Charles VIII, et ce fut seulement en » 1837, ou près de 400 ans plus tard, que nous mon- » trâmes publiquement les premiers en France que cette » même bombe, du plus fort comme du plus mince calibre, » pouvait sauver les hommes au milieu du danger.

» Les fusées à la congrève ont brûlé Copenhague, elles » ont quelquefois porté la désolation sur les côtes et dans » les rangs des armées; aujourd'hui même (c'était en 1837) » on prodigue à Toulon les expériences meurtrières; et » c'est à peine si nous pouvons en obtenir quelques-unes » des magasins de l'état. Il a fallu toute la bienveillance » de deux ministres de la guerre pour échapper aux résultats » de la classification du budjet. »

Peut-être observera-t-on que les préoccupations, fort louables sans doute, de l'auteur le portent à quelque exagération. Toutefois, la tendance qu'il avait remarquée et dont il avait à se plaindre était un fait qui ne peut être dissimulé; il est heureux d'avoir à reconnaître que les efforts de la Société des naufrages ont porté leurs fruits, et que secondée par la bienveillance du gouvernement, elle a vu les résultats les plus satisfaisans couronner son dévouement; les journaux ont rendu compte des résultats statistiques des travaux de cette Société : nous regrettons de ne pouvoir les faire passer en ce moment sous vos yeux. Mais ils sont très importans; et si l'on peut se défendre d'un sentiment pénible en voyant le nombre des malheureux qui sont victimes de leur courage à braver les dangers de la navigation, on éprouve une surprise bien douce en voyant à quel chiffre s'élève le nombre de ceux que de généreux efforts ont arrachés à une mort certaine.

Il serait impossible, sans être obligé de copier textuellement le rapport de M. DE LIANCOURT, de tenter l'analyse de l'exposé qu'il fait des divers moyens de sauvetage mis en pratique et les détails scientifiques dans lesquels il entre. Une planche qui est jointe à l'ouvrage rend visible à l'œil l'application des divers procédés.

Une deuxième partie est consacrée aux bateaux de salut et autres moyens destinés à préserver la vie aux naufragés.

Les détails dans lesquels entre ici l'auteur sont encore trop techniques et trop succincts d'ailleurs pour être analysés. Il expose en peu de mots les conditions nécessaires pour rendre les moyens de sauvetage propres à remplir leur but, en résistant aux obstacles qu'opposent la violence du vent et celle des lames. Il parcourt et examine les divers systèmes mis en usage chez les divers peuples et dans toutes les parties du monde.

La Société des naufrages n'a rien omis : son examen embrasse tout ce que l'industrie, appliquée à la navigation, a pu employer : les bateaux de pêche de Terre Neuve, la pirogue baleinière, les bateaux sauveteurs de la Baltique, de l'Océan, du Chili, les bateaux en toiles, les canots doubles, les bateaux plats, les radeaux induits, les ceintures de natation, les matelas en rapure de liège, la cuirasse de sauvetage.

Le rapport est terminé par un aperçu sur les moyens généraux de sauvetage, tels que : « Cours sur l'asphyxie, » pilotage, bouées, signaux, phares, constructions des » navires, assurances maritimes, équipages, ports de re- » fuge ; il traite enfin de la regularisation des relations » inter-nationales entre tous les peuples maritimes pour » la réunion des communs efforts en faveur de la préser- » vation de la vie des naufragés.

Aucune société n'eut jamais un but plus utile et plus complètement satisfaisant. La conservation des hommes, le soulagement des misères qui les frappent sont ici sans aucun mélange de mal, et les membres de la Société des naufrages plus heureux que les abolitionnistes n'ont pas, en s'occupant d'assurer le succès de leurs efforts, à craindre qu'il n'en résulte en définitive que le triomphe d'une théorie payé par la perte des colonies et la ruine du crédit de la métropole.

But et organisation de la Société générale des naufrages. — Le but de la Société est d'établir partout des moyens de sauvetage, pour empêcher et prévenir les effets désastreux des naufrages maritimes et des inondations des fleuves, d'après les procédés les plus modernes dont l'utilité et l'efficacité auront été démontrées par l'expérience.

— La Société forme des établissemens de sauvetage dans les ports principaux du royaume ; elle étend ses opérations

de cette nature dans les autres parties du monde, en raison du nombre de ses souscripteurs.

Le Conseil se compose d'un nombre indéterminé de membres appartenant à toutes les nations.

Tous les membres de la Société des naufrages paient une cotisation annuelle, à l'exception des matelots sauveteurs.

La Société ayant des frais considérables à faire pour l'établissement et l'entretien de son matériel de sauvetage, a divisé ses membres en cinq classes : 1° La première, appelée *Classe des Protecteurs*, se compose des souverains, des membres de familles souveraines, des chefs de gouvernemens ou autres personnes qui ont versé entre les mains de la Société une somme de 500 à 1000 francs; 2° la seconde, dite *Classe des bienfaiteurs*, comprend les membres qui font un versement de 250 à 500 fr.; 3° les associés paient une cotisation annuelle de 20 fr.; 4° les associés adjoints paient une cotisation annuelle de 10 francs; 5° les matelots sauveteurs ne paient aucune cotisation pécuniaire, mais contractent, comme membres de la Société, l'obligation de concourir par leurs efforts personnels aux sauvetages.

Le prix des divers diplômes fixé à 100, 30, 16, 5 et 3 francs, seulement pour les marins sauveteurs, est spécialement affecté au matériel de la Société, tels que bateaux submergibles, planches de sauvetage, radeaux, obusiers, tentes portatives, lits complets, appareils de secours aux asphyyiés, baignoires, médicamens, etc.

(*Journal de la Soc. génér. des naufrages*, tom. 3, n° 1.)

TROISIÈME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, PENDANT LE TROISIEME TRIMESTRE 1840.

Séance du 9 juillet 1840.

En l'absence de MM. les Président et Vice-Président, M. Brunel, ex-Président, occupe le fauteuil.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin, lequel procès-verbal ne soulève aucune réclamation.

Correspondance. — M. le baron de Gerando, Secrétaire de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, nous transmet avec une circulaire et une note sur l'organisation de cette Société, un exemplaire des programmes contenant l'exposé des qnestions qu'elle vient de mettre ou de reprodnire au concours pour les années 1841 à 1847, ainsi que les instructions propres à guider ceux qui voudront s'appliquer à les résoudre, et l'énoncé des conditions à remplir pour obtenir les prix qu'elle offre à leur émulation et dont la valeur totale s'élève à 193,800 fr.

La Société d'encouragement, désirant donner la plus grande publicité aux sujets de prix qu'elle propose, s'est adressée à notre Société de statistique comme à l'une des

sociétés d'utilité publique capables de la seconder dans cette vue.

En conséquence, il est décidé que pour répondre à l'intention manifestée dans la circulaire de M. de GERANDO, la Société de statistique propagera par la voie du *Répertoire de ses travaux* un extrait des instructions qu'elle a reçues à cet égard, et s'empressera d'ailleurs de les mettre sous les yeux de toutes les personnes qui lui en demanderont la communication. (Voyez pag. 420).

M. le Secrétaire dépose sur le bureau le n° 4 du *Bulletin du ministère de l'agriculture et du commerce*, et le procès-verbal de la *Séance publique de la Société royale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse*, tenue le 14 mai 1840.

Rapport. — M. P.-M. ROUX en fait un sur un ouvrage intitulé : *La maison des Fous de Marseille* (in-8° de 293 1840). Cet ouvrage sorti récemment des presses de notre collègue, M. ACHARD, est un essai historique et statistique qui, au dire de M. le Rapporteur, ne peut qu'intéresser les personnes appelées par goût autant que par devoir à étudier le département des Bouches-du-Rhône dans les moindres détails. Cet essai embrasse une période de 138 ans, de 1699 jusques en 1837 ; Il a été composé par M. le docteur LAUTARD, membre honoraire de notre Société ; il nous apprend que pendant cette période, 4381 individus ont été traités dans la maison des fous, à Marseille. On y lit avec plaisir les considérations statistiques, médicales et philosophiques présentées par l'auteur, qui, du reste, a su rendre son travail fort intéressant par des comparaisons entre ce qui concerne les aliénés de la maison dont il s'agit et certains documens concernant les aliénés de beaucoup d'autres pays.

M. le Rapporteur finit par voter des remercîmens à l'auteur et à l'Administration des hospices, à qui nous

devons la publication de cet ouvrage important. Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

Proposition — M. Miège prend ensuite la parole pour rappeler la question par lui agitée dans son discours lu à la dernière séance et relative aux recherches statistiques à faire d'après des instructions concertées entre les différentes sociétés de manière que les résultats pussent s'encadrer dans un plan convenu. M. Miège désire aujourd'hui que cette question soit soumise à une Commission spéciale afin de déterminer, s'il y a lieu, le plan qui pourrait être adopté, et il entre dans quelques détails sur la manière dont ce plan devrait être tracé.

Suivant M. Dunoyer, il faudrait donner plus d'étendue à ce plan.

Le travail que demande M. Miège, devant comprendre tout ce qui se rattache au commerce, etc., chez toutes les nations, parait immense à M. Saint-Ferréol, qui dit avoir travaillé lui-même pendant long-temps pour constater les notions statistiques concernant une seule espèce de marchandise à Marseille, où l'on en compte au moins 1200 espèces, et qu'il ne voit donc pas comment on parviendrait à obtenir sur le même sujet tous les renseignemens désirables dans les autres villes de France et de l'étranger, en considérant surtout combien il est difficile de les obtenir auprès de MM. les Consuls qui, plus que d'autres personnes, sont aptes à les recueillir.

M. Miège répond que la difficulté vient précisément de ce qu'il n'y a pas de plan qui serve de base commune; il ajoute que cela lui a fait représenter au gouvernement la nécessité de suivre une marche régulière et uniforme dans les recherches statistiques. Il signale ensuite ce qu'il a fait, quand il a voulu constater le mouvement agricole, commercial, etc., d'un pays où il n'y avait rien d'écrit à cet égard. C'est sur des réponses à une série de questions

posées à des hommes spéciaux comme pouvant fournir des données positives, que M. Miège a établi des calculs satisfaisans. Au reste, il promet de développer plus amplement au sein de la Commission les avantages de ce qu'il propose.

Deux membres donnent dans le sens de M. St-Ferréol. Un plus grand nombre appuye la demande de M. Miège, laquelle est conséquemment prise en considération et la Commission chargée de s'occuper de ce qui en est l'objet est immédiatement nommée par M. le Président. Les membres qui la composent sont : MM. Abadie, Delavau, Dunoyer, G. Fallot, Loubon, de Montluisant, Saint-Ferréol, ainsi que MM. le Président et le Secrétaire, qui, aux termes du règlement, font parties de toutes les Commissions.

Plus rien n'étant proposé, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 6 *Août* 1840.

Présidence de M. Huguet.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet est lu et adopté.

Ouvrages présentés. — M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau : 1° le programme des questions mises au concours par l'Académie royale des sciences, etc., de Metz, pour les prix à décerner en 1841.

2° Une brochure (in-8° de 43 pages, Paris, 1838) intitulée: *Instruction publique ; améliorations dont elle est susceptible.* — Lettre à M. le Ministre de l'instruction pu-

blique, grand maître de l'université; par M. PASCAL, D. M., membre correspondant à Strasbourg. (M. FEAUTRIER est chargé de faire un rapport sur cette brochure).

3° Les numéros 5 et 6 du *Bulletin du ministère de l'agriculture et du commerce.*

M. P.-M. ROUX présente ensuite à la Société un tableau statistique qu'il a dressé, indiquant le prix du pain à Marseille, depuis 1797 jusques en 1839 inclusivement.

Rapports. — On passe à l'ordre du jour qui appelle en premier lieu le rapport par M. LOUBON, sur le *Tableau général du commerce de la France, année* 1838. M. le Rapporteur qui est entré dans beaucoup de détails fort intéressans, a captivé l'attention de ses collègues.

L'ordre du jour amène, en second lieu, le rapport de la Commission chargée d'examiner une proposition de M. MIÈGE, tendante à ce qu'un plan soit tracé d'après une méthode qui fut adoptée par toutes les sociétés, pour y encadrer les résultats des recherches statistiques, etc.

Organe de la commission., M. P.-M. ROUX rappelle d'abord ce qui a été fait par la Société de statistique de Marseille, pour procéder avec ordre dans ses investigations, et après avoir prouvé qu'elle est encore à désirer une classification bien convenable, il parle de la proposition de M. MIÈGE et la considère comme étant digne de beaucoup d'attention. Puis il énumère successivement tout ce qu'un bon système de recherches devrait avoir pour objet; il expose les motifs que M. MIÈGE a fait valoir principalement pour montrer toute l'importance du plan dont il s'agit. Il signale quelques objections qui ont été faites à cet égard, mais qui, bien que fondées, ont été combattues de manière à ce qu'il ne soit plus possible de douter de la facilité d'exécution de la proposition de M. MIÈGE. En conséquence, la Commission l'a adoptée à l'unanimité.

Ce rapport est mis à la discussion ; mais M. Audouard demande que cette discussion soit renvoyée à une séance où il y ait un plus grand nombre de membres présens. Suivant lui, il est question de changer tout-à-fait la face de nos travaux, de leur donner trop d'extension, tandis que la Société ne s'est imposée que l'obligation de s'occuper de la statistique du département des Bouches-du-Rhône.

Sans abonder dans le sens de M. Audouard, M. Loubon soutient que, de l'aveu même de M. Miège, on ne saurait livrer à l'impression les documens recueillis qu'après un certain nombre d'années ; ce retard serait préjudiciable à la Société, qui n'a eu jusques à ce jour qu'à se louer de la publication périodique du *Répertoire de ses travaux*.

A Dieu ne plaise, dit M. Miège, que je veuille donner lieu au moindre retard dans une telle publication. Je regrette que M. Audouard n'ait pas été présent à la séance où j'ai développé ma proposition. Loin de moi l'intention de rien changer aux travaux de la Société ; il ne s'agit que d'une adjonction qui nous permette de travailler avec connaissance de causes. Nous ne pouvons, en effet, savoir ce que nous avons à faire qu'autant que nous savons bien ce que les autres font. Or, puisque les recherches ne peuvent être faites partout que d'après un plan déterminé, force nous est d'en attendre le résultat.

M. Audouard fait observer que la Société n'a pas négligé de s'occuper de la statistique des pays étrangers, en même temps que de la statistique locale. Il ajoute qu'il souscrit à la proposition de M. Miège, si elle ne doit pas interrompre la marche de nos travaux, et ne tend qu'à les régulariser ; il pense, toutefois, que si nous dirigeons nos recherches dans tous les pays lointains, nous nous exposons au reproche de négliger, pour elles, la statistique de notre pays.

M. Dunoyer répond à M. Audouard que l'on n'a pas eu pour but de tout bouleverser, mais d'arrêter un plan pour travailler d'une manière régulière, de nommer une Commission à cet effet ; sans doute il faudra que la Société soit nombreuse lorsque cette Commission aura à présenter son rapport. Mais aujourd'hui nous ne sommes réunis que pour un travail préparatoire.

M. Miége partage l'opinion de M. Dunoyer. M. Matheron convient que la Société s'est livrée à des travaux de statistique étrangère, mais qu'ils ne présentent pas assez d'ensemble, et que conséquemment les idées de M. Miége sont les siennes.

Pour que les recherches statistiques concernant Marseille et le département des Bouches-du-Rhône, soient utiles, il faut, suivant M. Saint-Ferréol, établir une comparaison entre elles et celles des autres pays.

M. Miége dit que sa proposition n'a que le tort d'être venue trois mois trop tôt ; que plus tard, il mettra sous les yeux de ses collègues un ouvrage qui fera connaître la manière dont il a opéré. Eh bien ! ajoute-t-il, ce que j'ai pu faire moi seul, agent du gouvernement, une société essentiellement statistique le fera bien mieux que moi.

M. Loubon rappelle que l'article 1er de notre réglement est tout en faveur de la proposition de M. Miége, en ce sens qu'il prescrit d'accueillir tout ce qui tend à améliorer le commerce de Marseille. Mais encore un coup, dit M. Loubon, n'interrompons pas nos publications qui ont fait tant de bien à la Société. Celle-ci, il faut en convenir, a fait un pas immense depuis ces publications.

M. Roux convient avec M. Saint-Ferréol que la comparaison entre les recherches statistiques de notre département et celles d'autres pays offre des avantages incontestables. Mais il prétend que comparer aussi entre elles les mêmes recherches d'une seule localité, à diverses

époques, etc., permet de tirer des inductions non moins utiles; qu'il existe donc plusieurs espèces de statistique comparative.

M. Miége qui a senti toute l'utilité de la statistique commerciale dans les pays étrangers, a voulu attirer particulièrement l'attention de la compagnie sur ce sujet.

La discussion fixée à ce point, la Société décide, sur la remarque de M. Dunoyer, qu'à l'occasion de la proposition de M. Miége, la Société n'a d'autre but que de chercher les moyens de régulariser, d'étendre ses travaux, sans en changer la nature; qu'en conséquence la Commission déjà nommée aura à s'occuper du plan proposé; plan que M. Miége veut bien se charger de rédiger. Mais M. le Président adjoint à la même Commission MM. Audouard et Matheron, et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 3 *Septembre* 1840.

En l'absence de MM. les Président et Vice-Président, M. Beuf, le plus ancien des membres présens, occupe le fauteuil.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 6 août; il ne soulève aucune réclamation.

Correspondance et ouvrages présentés. — M. Huguet écrit à la Société qu'il lui est de toute impossibilité de la présider aujourd'hui.

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les brochures suivantes: 1° Plusieurs livraisons qu'il a reçues, d'après sa demande, pour compléter la collection du bulletin tri-

mestriel de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var.

2° Les numéros 3 et 4, 11[e] année, du *Bulletin de la Société industrielle d'Angers.*

2° Le procès-verbal de la *Séance publique de la Société libre d'émulation de Rouen*, tenue le 6 juin 1836, et le *Bulletin*, années 1837 et 1838, de cette Société, ainsi que le 1[er] trimestre du même bulletin, année 1840.

4° Les numéros de mai et juin du *Journal des travaux de la Société française de statistique universelle.*

5° Une brochure intitulée : *Essai d'une nouvelle théorie pour appliquer le système des assurances aux dommages des faillites.*—Adresse aux chambres de commerce françaises par B. B. Sanguinetti. (Livourne, 1839.)— L'auteur nous ayant exprimé le désir qu'un rapport fut fait sur cette brochure, M. Beuf est chargé d'en rendre compte.

Rapports. — L'ordre du jour appelle en premier lieu un rapport par M. Barthelemy, sur deux opuscules de M. Lecler-Oscar Thouin, membre correspondant. Il s'agit de deux mémoires dont l'un, rédigé en 1838, est intitulé : *Les faits avant la théorie*, et est divisé en deux parties. Dans la première, les faits que M. Thouin a recueillis dans le cours d'une longue pérégrination, sont constatés d'une manière générale ; dans la seconde, ils sont appréciés sous le point de vue de leurs particularités. M. le Rapporteur s'est attaché à suivre pas à pas l'itinéraire de l'auteur dans les parties du Royaume où il a puisé le texte de ses observations.

Le second mémoire, ayant pour titre : *Considérations relatives aux effets de la gelée sur les végétaux cultivés, principalement dans le sud-est de la France* contient une nouvelle série d'observations qui sont comme le corollaire de celles contenues dans le premier mémoire.

Ce rapport qui donne une haute idée des connaissances agronomiques de M. Oscar Thouin, a été écouté avec intérêt.

- L'ordre du jour est ensuite le rapport que M. Feautrier avait été chargé de faire sur une brochure intitulée : *De l'instruction publique. — Améliorations dont elle est susceptible. Lettre à M. le Ministre de l'Instruction publique, grand-maître de l'Université,* par M. Pascal, membre correspondant, à Strasbourg M. Feautrier, après avoir analysé cette lettre, et reproduit les propositions qui lui ont paru devoir être plus particulièrement adoptées ou combattues, finit par faire cet aveu que s'il n'a pu partager l'opinion de l'auteur, sur toutes les modifications qu'il voudrait introduire dans notre système d'éducation publique, il n'en est pas moins convaincu que cette brochure renferme beaucoup de vues utiles, dignes de fixer l'attention du gouvernement, et propose de voter des remercimens à M. le docteur Pascal. La Société applaudit à ce rapport dont elle adopte les conclusions.

Candidats au titre de membre actif. — MM. Miège, Barthélemy et P.-M. Roux proposent d'admettre au nombre des membres actifs, M. Moissard, ingénieur de la marine et membre du Comité des paquebots de l'état, ainsi que M. Jules-Henri-Louis-Rivière Lasoucbère, ancien élève de l'école polytechnique, professeur de physique et de chimie, l'un et l'autre à Marseille.

MM. Audouard, Beuf et P.-M. Roux proposent aussi pour membre actif, M. F. Guindon, attaché aux archives de la ville, etc.

Ces propositions sont prises en considération aux termes du réglement, et plus rien n'étant proposé, la séance est levée.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique du Département des Bouches-du-Rhône.

Notice sur la sécheresse de 1839, *et les pluies extraordinaires survenues en automne ; par* M. Benjamin Valz, *membre actif, etc.*

La grande sécheresse qui a regné en 1839, ses résultats désastreux pour l'agriculture et l'alimentation des sources et des puits, qui servent à l'arrosage, ainsi qu'aux besoins des populations, des usines et des moulins, les pluies très abondantes qui sont venues ensuite dans l'automne, m'ont engagé à faire quelques recherches dont je viens faire part à la société. Il pourra paraitre d'abord fort extraordinaire qu'une année d'extrême sécheresse soit en même temps celle des plus grandes pluies depuis 68 ans, car il m'a fallu remonter jusqu'en 1772 dans les anciens registres de l'observatoire pour rencontrer

une année où les pluies aient été plus considérables. Mais cette espèce de contradiction n'est qu'apparente, et ne provient que de ce que le calendrier civil n'est pas propre à faire ressortir convenablement les résultats météorologiques. On conçoit, en effet, que les pluies d'automne sont étrangères à l'année météorologique où elles sont cependant comprises, et qu'elles ne peuvent avoir d'influence sur l'alimentation des eaux en été que l'année d'après. Il n'est donc pas conséquent de les laisser porter dans une année qu'elles défigurent en quelque sorte, tandis qu'elles caractériseraient au contraire l'année suivante ; il me paraît donc qu'il y aurait lieu à une sorte de réforme, dans la disposition et les résumés des observations météorologiques. Sans doute, comme pour tout ce qui a obtenu la sanction du temps, les résistances seraient longues et difficiles à surmonter ; mais la nécessité du changement me semble si évidente, qu'il n'y aurait pás à hésiter, je crois ; seulement il convient de ne pas le rendre trop sensible, et surtout de ne pas employer des mots nouveaux. Du reste, il ne serait nullement question de toucher en rien au calendrier usuel, qui a pour lui la consécration des siècles, et l'assentiment général de l'Europe. Comme c'est au soleil qu'on doit rapporter la plus grande majorité des influences météorologiques, c'est sur sa marche qu'il faudrait se régler, et comme elle est un peu plus prompte en hiver, on devrait y faire correspondre les mois les plus courts. Ainsi, le premier mois météorologique, sans autre désignation particulière, commencerait le 23 septembre, tout en conservant l'indication ordinaire des jours, et aurait 30 jours de durée, ainsi que les cinq mois suivans, mais les six autres mois auraient 31 jours dans les années bissextiles, en réduisant le dernier mois à 30 jours dans les années communes. Les mois météorologiques repondraient ainsi aux signes

célestes, sans porter la moindre atteinte au calendrier usuel. Les années de sécheresse ressortiraient alors parfaitement, tandis qu'on ne peut les reconnaître dans les résumés annuels où elles se trouvent masquées par les pluies d'automne. Aussi, pour avoir des termes de comparaison avec la sécheresse de 1839, j'ai été obligé de recourir à d'autres moyens aussi surs, quoique traditionnels; 1° Les rapports des meuniers accoutumés par l'intérêt direct qu'ils y ont, à traduire les quantités d'eau, en blé de mouture ou en argent, et à se souvenir des années de leurs plus grandes pertes; 2° le tarissement des sources importantes, principale alimentation d'un pays, pour lequel la privation d'eau est la plus grande calamité; et enfin, 3° la diminution des arrosages naturels dont la privation peut aller comme cela s'est vu jusqu'à faire périr les arbres fruitiers de la contrée; toutes circonstances qui frappent fortement les esprits, et restent profondément gravées dans le souvenir des populations. Ces trois sortes d'investigations se sont accordées à indiquer que de mémoire d'homme il ne s'était vu pareille sécheresse, ce qu'on peut porter à plus d'un demi siècle. On pourrait de même reconnaître les années extrêmes en pluie, aux sources qui reparaissent après de longues interruptions; ainsi, à moitié chemin de Toulon, aux environs de Géménos, a reparu, en 1839, une source très-considérable qui avait cessé de couler depuis plus de 30 ans. On voit par là qu'elles longues périodes il faut atteindre pour comprendre les extrêmes et obtenir des moyennes convenables; dix ans ne la donneraient qu'à un demi décimètre prés, et pour l'avoir au centimètre prés, il faudrait cinquante ans.

Les moyennes actuelles ne sauraient donc être fort justes, parce que les observations ne remontent pas assez haut, et que d'ailleurs on ne peut trop compter

sur les plus anciennes. La quantité moyenne de pluie des 16 années précédentes est de 464mil72, tandis que la pluie tombée en 1839 est de 906mil4, environ le double de la moyenne et qui n'a été dépassée qu'en 1772, ce qui rendrait 1839 l'année de plus grande pluie dans cet intervalle de 68 ans. Mais si l'on fait attention que le 1/5 seulement de cette quantité (ou 179mil0) est tombé dans les huit premiers mois, qui établissent plus réellement le caractère de sécheresse de l'année, on ne sera plus étonné que 1839 soit en réalité l'année de plus grande sécheresse depuis plus d'un demi-siècle, ainsi qu'il a été établi précédemment.

Il est à noter que le 2 novembre 1840, il y a eu tout à fait sur Marseille, un violent orage ; de 4 heures du soir à 6 heures, les éclairs et les coups de tonnerre se sont succédés presque sans interruption ; le vent du sud-est soufflait avec force. La pluie qui a commencé petite vers 4 heures, est devenue si abondante 1/4 d'heure plus tard, que de cette époque à 5 heures 6 minutes, au coucher du soleil, elle a donné 16litres064 (37mm 82). Mais de 5 heures 6 minutes à 6 heures, il y avait dans le réservoir 32 litres d'eau (74mm34); il est aussi tombé de la grêle très grosse ; il y a eu ensuite des éclairs continuels et de la pluie pendant la nuit. Cet orage, plus fort que celui du 21 septembre 1839, lors de l'inondation de la Canebière, a donné 51 litres 921 d'eau (120mm51).

Observations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Octobre 1840.

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	BAROMÈ.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROMÈ.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROMÈ.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.			Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	760,80	18°0	12°9	760,35	18°0	16°7	760,00	18°0	19°4	N.O. grand frais	Serein.		
2	762,50	18,0	18,7	762,50	18,0	21,1	762,15	18,0	20,4	S.O.	Quelq. lég. nuages, brouillards.		
3	759,25	18,0	17,4	758,30	18,1	18,5	757,00	18,1	19,7	O.	Nuageux, brouillards.		
4	753,10	18,0	16,1	752,85	18,0	18,5	752,45	18,0	16,3	N.O.	Couvert, brouillards.		
5	756,70	17,0	11,5	757,25	17,0	14,3	757,65	17,0	14,9	N.O. fort.	Serein.		
6	762,60	16,0	10,4	762,60	16,0	14,4	762,15	16,0	15,9	N.O.	Quelq. lég. nuages, fort rares.		
7	763,00	15,8	16,1	763,20	15,8	19,5	762,60	15,9	20,6	S.E.	Quelq. écl., quelq. gout. v. 1 h. s.		
8	763,05	16,0	18,6	762,95	16,0	20,2	761,90	16,2	20,3	O.	T. nuageux, pluie v. 9 h. du m.		0,18
9	761,60	17,0	17,6	761,45	17,0	19,4	760,70	17,0	21,1	O.	Quelq. lég. nuag. fort rares, br.		
10	763,15	17,0	18,4	763,40	17,0	21,5	763,40	17,2	21,2	S.E.	Quelques nuages brouillards.		
11	765,60	17,3	18,3	765,80	17,3	21,4	765,00	17,3	20,5	S.E. assez fort.	Quelques légers nuages.		
12	765,85	17,4	17,5	765,50	17,4	19,2	764,35	17,4	19,4	O.	Quelq. lég. nuag. fort rares, br.		
13	765,85	17,5	17,1	765,95	17,5	19,4	766,50	17,5	19,4	O.	Nuageux, brouillards.		
14	768,85	17,3	15,9	768,15	17,3	19,2	766,95	17,3	17,9	S.E.	Quelq. lég. nuag. fort rares.		
15	763,55	17,0	15,4	762,10	17,0	16,7	760,25	17,0	17,5	N.O. grand frais	Quelq. nuages, brouillards.		
16	757,95	16,8	12,6	757,15	16,8	16,2	755,75	16,8	18,9	N.O.	Serein, brouillards.		
17	754,50	16,3	14,5	753,60	16,2	18,1	752,80	16,2	18,9	N.O. fort.	Nuageux.		
18	756,25	16,0	13,4	756,40	16,0	18,3	756,35	16,0	19,6	N.O. grand frais	Serein.		
19	757,85	16,0	13,4	756,75	16,0	15,3	755,70	16,0	16,6	N.O. fort	Quelques éclaircis.		
20	753,30	15,8	12,4	752,55	15,8	13,4	752,10	15,8	13,4	N.O. violent.	Serein.		
21	753,10	14,8	11,4	753,05	14,8	12,6	753,15	14,8	13,2	N.O. très fort.	Idem		
22	756,65	14,0	9,9	755,85	14,0	11,6	755,60	14,0	12,4	N.O. très fort.	Quelques nuages.		
23	756,75	13,8	10,6	755,75	13,8	13,4	755,55	13,8	13,9	N.O. assez fort.	Id.		
24	759,00	13,4	8,9	758,00	13,5	12,3	757,00	13,5	10,4	N.O. grand frais	T nuageux, pluie dans la prés-m.		0,72
25	754,65	13,0	8,9	753,75	13,0	12,1	753,60	13,0	10,4	N.O. assez fort.	Quelq. nuages, pluie cette nuit.	1,72	0,09
26	756,15	12,2	9,4	756,25	12,2	11,4	756,10	12,0	11,5	N.O. très fort.	Quelq. lég. nuages, mais fort rares		
27	757,80	11,9	6,7	756,75	11,9	10,7	755,75	12,0	11,9	N.O.	Quelq. légers nuages.		
28	748,95	12,0	14,9	749,30	12,0	14,6	749,30	12,0	14,5	S.E. très fort.	C., pl. écl. et ton., vers 8 h. m.	5,08	40,78
29	748,00	13,0	17,5	748,00	13,2	18,4	748,05	13,4	18,4	S.E. fort.	id. pl. par interv., éclairs.	9,66	0.09
30	752,05	13,8	17,3	752,35	14,0	17,1	752,65	14,0	16,4	S E.	id., un peu de pl. par intervalle.	0,16	0,28
31	751,45	14,0	13,6	752,05	14,0	14,4	753,15	14,0	14,6	N.O.	Très nuageux pluie.		4,97
	758,39	15,62	14,11	758,08	[illegible]	16,45	757,60	15,65	16,76	Moyennes.	Total des Millimètres.	16,62	47,11

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	766^{mm},71, le 14 à 9 h. du matin.	
Moindre *idem*	745 ,53, le 29 à 6 h. du matin.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois .	758 ,39.	
Plus grand degré de chaleur.	21° ,5 , le 10 à midi.	
Moindre *idem*	5 ,4 , le 27 à minima.	
Température moyenne du mois.	13 ,92.	
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour . . .	47^{mm}1,	Total. . 63^{mm},7.
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit. . .	16 6,	

Nombre de Jours.	de pluie.	7.
	entièrement couverts.	4.
	très nuageux.	5.
	nuageux	3.
	sereins.	6.
	de gros vent { S.E. 2 ; N.O. 7 }	9.
	de brume ou de brouillards .	9.
	de tonnerre.	1.

Observations *météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Novembre 1840*

DATES.	9 HEURES DU MATIN. BAROMÈ.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	MIDI. BAROMÈ.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	3 HEURES DU SOIR. BAROMÈ.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du Sol
	mm			mm			mm					mm	mm
1	758,00	14°2	15°1	757,95	14°2	16°7	757,55	14°2	15°4	S.E. fort.	Couvert, pluie.		0,28
2	757,55	14,7	16,4	755,90	14,8	17,4	753,90	14,8	17,3	S.E. très fort.	Id. forte pl., écl., ton et grêle.	8,29	37,32
3	750,05	14,8	14,9	750,00	14,8	15,5	748,95	15,0	16,4	S.E. fort.	Couvert, pluie.	83,31	22,10
4	752,75	15,8	13,7	753,90	15,0	15,6	754,50	15,0	15,4	O.	Quelques nuages, brouillards.	0,83	
5	755,50	14,8	13,2	755,05	14,8	16,4	754,25	14,8	14,9	S.E. bonne brise	Couvert, pluie, brouillards.		0,60
6	753,65	14,7	16,9	753,65	14,8	17,4	752,55	14,3	16,6	S.E. fort.	Couvert, pluie par intervalle.		
7	754,40	15,0	14,6	755,50	15,0	15,9	755,95	15,0	15,3	N.O.	Très nuageux.	4,05	
8	757,00	15,0	13,5	756,55	15,0	16,7	755,55	15,0	17,4	N.E.	Couvert.		
9	752,65	14,8	15,4	752,40	14,8	19,1	752,50	14,9	16,6	S.E.	Couv., un p. de pl. vers 6 du s.	0,53	
10	753,85	14,8	12,4	753,05	14,8	15,9	752,30	14,8	16,3	E.	Très nuageux, brouillards.		
11	756,70	14,7	11,5	756,20	14,7	13,5	755,35	14,7	14,5	N.O.	Nuageux, brouillards.		
12	755,70	14,5	12,4	755,15	14,4	15,7	754,15	14,5	16,3	N.O.	Quelques éclaircis, brouillards.		
13	761,10	14,7	17,7	750,15	14,7	18,6	748,75	14,8	18,3	S.E. fort.	Couvert.		
14	752,55	14,7	13,3	753,15	14,8	13,6	753,50	14,8	13,6	N.O. assez fort.	Nuag, un peu de pl. à 9 h. mat.		0,11
15	758,40	14,8	12,4	758,00	14,8	14,6	757,35	14,8	15,4	O grand frais	Idem.		
16	757,85	14,5	11,6	758,85	14,4	15,4	758,55	14,4	15,3	N.O.	Id. un peu de pl. v 1 h. du s., b.		
17	761,90	14,3	13,9	761,70	14,3	16,9	761,10	14,3	17,9	E.	Quelq leg. nuag., fort rares, b.		
18	761,90	14,4	13,3	761,35	14,5	14,5	760,50	14,5	15,1	N O.	Quelques éclaircis, brouillards		
19	757,00	14,6	15,4	755,65	14,5	17,1	753,30	14,6	16,9	S.E. fort.	Couvert, pluie v 8. h. du s.		
20	751,30	14,7	11,4	751,55	14,7	12,5	752,45	14,7	9,4	N.O.	Quelques écl., un peu de pluie.	2,57	
21	758,80	12,3	5,9	759,20	12,3	7,4	758,55	12,0	8,3	N.O. très fort.	Serein.		
22	750,50	12,0	10,4	751,15	12,0	9,7	751,00	12,0	9,7	N.O. assez fort.	Très nuageux, pluie.	8,76	0,99
23	753,90	11,0	6,2	754,05	11,0	8,4	754,30	11,0	7,9	N.O. assez fort.	Serein.		
24	759,05	10,3	4,6	758,85	10,2	7,9	758,45	10,5	9,4	N.O. grand frais	Idem.		
25	757,20	9,9	5,4	756,85	10,0	9,4	757,60	10,0	11,4	N.O.	Idem.		
26	763,70	9,4	7,3	764,00	9,5	10,6	763,55	9,5	11,5	N.O.	Id. brouillards.		
27	766,15	9,2	6,6	766,05	9,7	11,3	765,45	9,5	12,4	N.	Id. brouillards.		
28	765,00	9,0	6,5	764,80	9,0	10,7	763,80	9,0	10,7	Variable,	Id. brouillards.		
29	766,20	9,0	7,4	766,70	9,0	11,5	766,45	9,0	11,7	N.E.	Id. brouillards.		
30	764,10	9,0	5,5	793,50	9,0	8,6	762,20	9,0	9,6	N.O.	Quelques nuages brouillards.		
	757,15	13,19	11,50	757,03	13,19	13,82	756,48	13,20	13,90	Moyennes.	Total des Milimètres.	108,34	61,40

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre. . . . . 766mm,71, le 14 à 9 h. du matin.
Moindre *idem* . . . . 745 ,53, le 29 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois . 758 ,89.
Plus grand degré de chaleur. . . . . 21° ,5 , le 10 à midi.
Moindre *idem* . . . . 5 ,4 , le 27 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . 13 ,92.

Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . 47mm1, / La nuit. . . 16 6, } Total. . 63mm,7.

Nombre de Jours. . . . . {
de pluie. . . . . 7.
entièrement couverts. . . . . 4.
très nuageux. . . . . 5.
nuageux . . . . 3.
sereins. . . . . 6.
de gros vent { S.E. 2 / N.O. 7 } . . . . 9.
de brume ou de brouillards . 9.
de tonnerre. . . . . 1.

Observations *météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Novembre* 1840

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	BAROME.	Thermomètre		BAROME.	Thermomètre		BAROME.	Thermomètre				Lev. du Soleil.	Couch. du Sol
		du bar.	Extér.		du bar.	Extér.		du bar.	Extér.				
	mm			mm			mm					mm	mm
1	758,00	14°2	15°1	757,95	14°2	16°7	757,55	14°2	15°4	S.E. fort.	Couvert, pluie.		0,28
2	757,55	14,7	16,4	755,90	14,8	17,4	753,90	14,8	17,3	S.E. très fort.	Id. forte pl., écl., ton et grêle.	8,29	37,32
3	750,05	14,8	14,9	750,00	14,8	15,5	748,95	15,0	16,4	S.E. fort.	Couvert, pluie.	83,31	22,10
4	752,75	15,8	13,7	753,90	15,0	15,6	754,50	15,0	15,4	O.	Quelques nuages, brouillards.	0,83	
5	755,50	14,8	13,2	755,05	14,8	16,4	754,25	14,8	14,9	S.E. bonne brise	Couvert, pluie, brouillards.		0,60
6	753,65	14,7	16,9	753,65	14,8	17,4	752,55	14,8	16,6	S.E. fort.	Couvert, pluie par intervalle.		
7	754,40	15,0	14,6	755,50	15,0	15,9	755,95	15,0	15,3	N.O.	Très nuageux.	4,05	
8	757,00	15,0	13,5	756,55	15,0	16,7	755,55	15,0	17,4	N.E.	Couvert.		
9	752,65	14,8	15,4	752,40	14,8	19,1	752,50	14,9	16,6	S.E.	Couv., un p. de pl. vers 6 du s.	0,53	
10	753,86	14,8	12,4	753,05	14,8	15,9	752,30	14,8	16,3	E.	Très nuageux, brouillards.		
11	756,70	14,7	11,5	756,20	14,7	13,5	755,35	14,7	14,5	N.O.	Nuageux, brouillards.		
12	755,70	14,5	12,4	755,15	14,4	15,7	754,15	14,5	16,3	N.O.	Quelques éclaircis, brouillards.		
13	761,10	14,7	17,7	750,15	14,7	18,6	748,75	14,8	18,3	S.E. fort.	Couvert.		
14	752,55	14,7	13,3	753,15	14,8	13,6	753,50	14,8	13,6	N.O. assez fort.	Nuag, un peu de pl. à 9 h. mat.		0,11
15	758,40	14,8	12,4	758,00	14,8	14,6	757,35	14,8	15,4	O grand frais	Idem.		
16	757,85	14,5	11,6	758,85	14,4	15,4	758,55	14,4	15,3	N.O.	Id. un peu de pl. v 1 h. du s., b.		
17	761,90	14,3	13,9	761,70	14,3	16,9	761,10	14,3	17,9	E.	Quelq leg. nuag., fort rares, b.		
18	761,90	14,4	13,3	761,35	14,5	14,5	760,50	14,5	15,1	N O.	Quelques éclaircis, brouillards		
19	757,00	14,6	15,4	755,65	14,5	17,1	753,30	14,6	16,9	S.E. fort.	Couvert, pluie v 8. h. du s.		
20	751,30	14,7	11,4	751,55	14,7	12,5	752,45	14,7	9,4	N.O.	Quelques écl., un peu de pluie.	2,57	
21	758,80	12,3	5,9	759,20	12,3	7,4	758,55	12,0	8,3	N.O. très fort.	Serein.		
22	750,50	12,0	10,4	751,15	12,0	9,7	751,00	12,0	9,7	N.O. assez fort.	Très nuageux, pluie.	8,76	0,99
23	753,90	11,0	6,2	754,05	11,0	8,4	754,30	11,0	7,9	N.O. assez fort.	Serein.		
24	759,05	10,3	4,6	758,85	10,2	7,9	758,45	10,5	9,4	N.O. grand frais	Idem.		
25	757,20	9,9	5,4	756,85	10,0	9,4	757,60	10,0	11,4	N.O.	Idem.		
26	763,70	9,4	7,3	764,00	9,5	10,6	763,55	9,5	11,5	N.O.	Id. brouillards.		
27	766,15	9,2	6,6	766,05	9,7	11,3	765,45	9,5	12,4	N.	Id. brouillards.		
28	765,00	9,0	6,5	764,80	9,0	10,7	763,80	9,0	10,7	Variable,	Id. brouillards.		
29	766,20	9,0	7,4	766,70	9,0	11,5	766,45	9,0	11,7	N.E.	Id. brouillards.		
30	764,10	9,0	5,5	793,50	9,0	8,6	762,20	9,0	9,6	N.O.	Quelques nuages brouillards.		
	757,15	13,19	11,50	757,03	13,19	13,82	756,48	13,20	13,90	Moyennes.	Total des Milimètres.	108,34	61,40

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre . . . . 765^{mm},59, le 29 à midi.
Moindre *idem*. . . . . 746 ,72, le 13 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois . 757 ,26.
Plus grand degré de chaleur . . . . 19° ,1, le 9 à midi.
Moindre *idem*. . . . . 2 ,0, le 25 à minima.
Température moyenne du mois . . . . 11 ,44.
Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . . 61^{mm},4 / La nuit. . . . 108 ,3 } Total. .169^{mm},7.

Nombre de Jours. . . . .
- de pluie . . . . 10.
- entièrement couverts . . . . . 9.
- très nuageux . . . . 6.
- nuageux . . . . 4.
- sereins . . . . 8.
- de gros vent. { S.E. 6 / N. O. 1 } . . . . 7.
- de brume ou de brouillards . 13.
- de tonnerre . . . . 1.

VATIONS météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille (à 46,67 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Décembre 1840.

DATES.	[illegible]			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.	BAROME.	Thermomètre du bar.	Thermomètre Extér.			mm	mm
	mm			mm			mm						
1	760,80	+ 8°8	+6°6	760,65	+8°9	+11°2	760,30	+8°9	+11°5	Variable.	Quelq. lég. nuag. fort rares, br.		
2	762,15	8,7	9,4	762,60	8,8	12,5	761,50	8,8	12,7	N.O.	Idem brouillards.		
3	758,70	8,8	7,4	758,40	8,9	8,6	757,90	9,0	8,4	N. O. fort.	Idem	2,76	0,37
4	760,55	8,9	3,9	760,85	8,9	4,8	760,55	8,9	4,6	N.O.	Couvert, pluie.		
5	760,55	8,6	6,1	760,20	8,6	7,9	759,15	8,6	7,6	N.O.	Idem brouillards.		
6	758,80	8,0	5,2	758,70	8,0	7,7	758,45	8,1	7,9	N. O.	Quelq. nuages, brouillards.		
7	759,55	8,0	4,4	758,70	8,0	8,4	757,45	8,0	8,9	Variable.	Serein, brouillards.		
8	753,20	7,8	6,9	751,80	7,9	10,6	750,15	7,9	10,4	E.	Nuag., un p. de pl. v. 9 h. s., br.		4,73
9	749,70	7,8	8,9	751,15	7,8	6,4	752,70	7,8	5,9	N.O. grand frais	Couvert, pluie.	1,36	
10	757,90	7,8	6,5	757,60	7,8	9,4	757,20	7,8	9,4	N. O.	Quelques nuages, brouillards.		
11	758,05	7,8	9,5	757,35	7,8	11,4	757,05	8,0	11,4	E. bonne brise.	Couvert.		1,42
12	759,15	8,0	7,4	759,00	8,0	9,2	758,50	8,0	9,9	E.	Id., pluie, brouillards.		
13	757,30	8,0	3,1	756,95	8,0	7,4	756,15	8,0	8,9	N. O.	Quelq. leg. nuag. fort rares, br.		2,68
14	754,30	8,0	7,4	753,55	8,0	8,5	752,70	8,0	7,9	E.	Couvert, pluie.	3,59	4,16
15	750,15	8,0	5,6	750,05	8,0	5,4	749,80	8,0	4,6	N.O.	Quelq. écl., pluie toute la mat.		
16	751,30	7,0	—3,5	750,05	7,0	—0,6	749,65	7,0	—0,1	N O. grand frais.	Couvert.		5,98
17	750,85	6,0	—0,6	749,30	6,0	+ 1,6	747,75	6,0	+3,3	E.	Id. neige à g. floc. d. la m., br. pl.	21,94	
18	748,35	5,6	+ 9,9	748,85	6,0	11,7	748,10	6,0	11,1	S.E. bonne brise	Quelq. écl., pluie cette nuit.	4,19	12,30
19	742,55	6,5	10,9	742,00	6,8	12,5	743,50	6,8	10,6	S. E. très fort.	C., pl. c. n., forte pl. d'une à 2 h. s.		
20	752,50	7,0	6,6	752,85	7,0	9,7	752,75	7,0	10,2	E.	Nuageux, brouillards.	2,06	
21	756,95	7,0	8,9	757,85	7,1	11,9	758,60	7,1	11,5	S. bonne brise	Idem, pluie cette nuit.		
22	763,20	7,6	10,4	762,60	7,6	12,4	761,20	7,8	12,5	E.	Très nuageux.		0,66
23	755,00	8,0	9,6	753,00	8,0	9,4	752,10	8,0	10,4	S.E. très fort.	Couvert, pluie vers midi.		
24	758,50	8,1	10,4	760,00	8,1	10,6	760,50	8,1	10,4	E.	Id. un peu de pluie vers midi.		
25	765,75	8,3	8,3	768,20	8,3	17,2	768,70	8,3	11,6	E.	Quelq. lég. nuag., fort rares.		
26	773,95	8,5	5,6	773,55	8,5	8,9	773,00	8,5	9,6	E.	Serein, brouillards.		
27	774,10	8,0	4,6	773,70	8,0	9,4	773,10	8,0	9,4	Variable.	Quelq. lég. nuages, brouillards.		
28	770,65	8,0	8,9	770,25	8,0	11,4	770,00	8,0	11,1	S.E. assez fort.	Couvert.		
29	768,30	7,8	7,9	767,25	8,0	11,1	766,35	8,0	10,4	E.	Très nuageux, brouillards.		
30	764,15	7,8	5,9	763,50	8,0	8,9	762,50	7,9	9,4	Variable.	Quelq lég. nuages, brouillards.		
31	761,15	7,5	2,6	760,65	7,3	3,7	759,60	7,3	4,4	N.O. fort.	Quelq. lég. nuages, fort rares.		
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7,84	8,88	757,97	7,86	8,90	[illegible]			

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	773^{mm},11, le 27 à 9 h. du matin.	
Moindre *idem*.	741 ,18, le 19 à midi.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	758 ,65.	
Plus grand degré de chaleur.	+ 12° ,9, le 2 à 3 h. du soir.	
Moindre *idem*.	— 5 ,0, le 17 à minima.	
Température moyenne du mois.	+ 6 ,66.	
Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . .	32^{mm},3	Total. . 68^{mm},2.
Quantité d'eau tombée pendant { La nuit. . . .	35 ,9	

Nombre de Jours.	de pluie..	10.
	entièrement couverts.	12.
	très nuageux.	4.
	nuageux.	3.
	sereins.	2.
	de gros vent. . { S. E. 2, N.O. 2 }	4.
	de brume ou de brouillards .	15.
	de tonnerre	0.

Nota. — Le 13, vers 9 heures du matin, brouillard très épais au point qu'on ne voyait pas le port.

INSTRUCTION.

(SCIENCE, ART HÉRALDIQUE).

Mémoire sur les armoiries de Marseille; par M. GUINDON, *membre actif.*

Malgré les tranchantes assertions de FAVIN, de SEGOIN et d'autres, l'usage des armoiries ne remonte pas à la création du monde. Il est vrai qu'il y a eu de tout temps des marques-symboliques pour établir des distinctions dans les armées, et qu'on en a fait les ornemens des boucliers et des cottes-d'armes. Il est vrai encore qu'on les a portées dans les enseignes militaires, mais ce qui n'est nullement prouvé, c'est que ces emblêmes aient été dans les premiers temps, des marques héréditaires de noblesse. Les nations n'ont commencé à avoir des armoiries qu'au xe siècle : En France ce n'est que depuis l'établissement des tournois reglés, c'est-à-dire vers les dernières années de ce siècle. En Provence, depuis le XIIIe siècle ; à Marseille, depuis les croisades d'outre-mer. Les armoiries de la Provence étaient *une Fleur de Lys et un Lambel en un champ d'azur ;* celles de Marseille, *une Croix d'azur en un champ d'argent.*

Comme signes de noblesse et de dignité dans une famille, les armoiries ne sont en usage que depuis le XIIe siècle. LOUIS LE JEUNE qui régnait vers l'année 1150, est le premier des Rois de France qui ait eu un contre scel d'une Fleur de Lys pour faire allusion, dit-on, à son nom de Loys. CLÉMENT IV, mort en 1268, est le premier Pape sur le tombeau duquel il existe des armoiries. Sur les tombeaux antérieurs au XIIe siècle, on ne voit que des croix, des inscriptions gothiques et les portraits des per-

sonnes qui y sont inhumées. Les monnaies viennent corroborer cette assertion : Les premières où l'on voit des armoiries, sont les deniers d'or de PHILIPPE DE VALOIS *forgées* en 1336, et auxquelles on donne le nom d'écus, parce que l'écu des armoiries du Roi y était représenté. Quant aux armoiries parlantes, elles datent également du xe siècle, époque où l'on a commencé à avoir des surnoms.

Les émaux qui entrent dans les armoiries et dont on se servait dans les tournois, sont ceux des anciens jeux du cirque. En Grèce, ainsi qu'à Rome, les factions se distinguaient par le bleu, le rouge, le vert et le blanc, qui sont l'*azur*, *la gueule*, *le sinople* et l'*argent* du blason. L'Empereur DOMITIEN créa deux autres factions, dont une vêtue d'*or* et l'autre de *pourpre* ; *le sable* ou la couleur noire fut introduite par les chevaliers qui portaient deuil. Les pièces de l'écu sont venues des habits de tournois qui étaient tantôt *mi-partie*, c'est-à-dire composés de deux couleurs différentes, divisées de haut en bas, tantôt *écartelés*, soit formés de quatre couleurs disposées en croix.

Les devises servaient à désigner dans le principe les personnes de distinction, plus tard elles devinrent des marques de noblesse. Les chevaliers, très souvent, ont tiré leurs devises de figures d'animaux, c'est de là probablement que nous viennent les chevaliers du lion, de l'aigle, etc. Le lion, signe du courage et de la valeur ; l'aigle, signe de la sagacité. Les dignitaires mettaient dans leurs armoiries les emblêmes de leurs charges ; ainsi les chambellans avaient une clé dans leur écu ; les échansons et les bouteilliers, des coupes et des bouteilles.

Les croisades contre les Turcs et les Albigeois ont puissamment contribué à l'origine des blasons. Toutes les villes qui se croisèrent pour soutenir le parti des Papes prirent la

croix pour armoiries comme signe de leur attachement à la foi chrétienne. C'est à cette époque seulement que Marseille a commencé à en avoir de véritables. Les sceaux les plus anciens présentent tantôt l'effigie de St. Victor à cheval, et tantôt une des portes de la ville flanquée de tours, avec différentes inscriptions. Peu à peu *la croix* qui décorait le pavillon de la ville devint le signe caractéristique de ses armoiries, et finit par remplacer tous les autres emblêmes vers le XIIe siècle. Les plus anciens écussons de Marseille qui représentent *une croix d'azur en un champ d'argent*, sont dessinés et enluminés dans le *livre rouge*, recueil des manuscrits originaux de nos statuts dont la transcription date de la fin du XIIIe siècle. Le *livre rouge* est conservé avec le plus grand soin par l'archiviste de la ville.

Dans un statut qui parait avoir été rédigé au commencement du XIIIe siècle, il est question de la croix représentée sur l'écusson de la ville; ce statut est le XIV du livre IV. Il diffère en bien des choses de la copie imprimée en 1656.

L'article LI des chapitres de paix convenus en 1257 entre la ville et Charles d'Anjou, Comte de Provence, porte que tous les vaisseaux marseillais arboreront à l'avenir l'étendart du Comte et celui de la communauté; mais que celui du Comte sera toujours à la place d'honneur.

Dans toutes les collections authentiques d'armoiries, celles de notre ville sont, ainsi que je l'ai déjà dit, blasonnées d'*argent à la croix d'azur*. Cette tradition constante n'a jamais été formellement contredite, mais presque toujours littéralement suivie. Quelquefois cependant des peintres et des décorateurs par l'effet d'un pur caprice ou de leur goût particulier, ont altéré la noble simplicité de nos armoiries, en surchargeant *la croix*

de filets et de moulures, tandis qu'elle devait être simplement *équarrie*. Les graveurs, à leur tour, se sont quelquefois permis de suivre cet exemple, on en voit la preuve dans divers cachets déposés aux archives de la ville : d'abord, pour donner plus de relief aux empreintes, ils ont posé de coté la croix qu'ils devaient poser à plat ; ensuite ils se sont permis de faire chaque branche de la croix *mi-partie* d'azur et d'argent, faute énorme et véritable solécisme contre les principes de l'art héraldique, puisque les pièces et le champ de l'écusson ne doivent, dans aucun cas, faire porter métal sur métal, ni couleur sur couleur. Bien plus, en laissant aller leur burin au gré de leur imagination, ils ont ajouté à notre écusson un émail qui lui a toujours été étranger : *Le gueule*. C'est ce qui a eu lieu dans un cachet qui est blasonné *d'argent*, *d'azur* et *de gueules*, et dont on voit quelques empreintes aux archives de la ville, dans la collection des actes de l'autorité, imprimés en placards. Ce n'est sans doute que par inadvertance que nos anciens magistrats se sont servis de ce cachet qui, au reste, à en juger par les empreintes, parait avoir été gravé avec très peu de soin.

Les ornemens de l'écusson de la ville ont varié de siècle en siècle et paraissent avoir toujours été laissés à l'arbitraire des peintres et des graveurs. Les empreintes des plus anciens timbres et cachets portent la devise suivante :

Actibus immensis
Urbs fulget Massiliensis.

Ces deux vers léoniens firent place à la modeste légende *Civitas Massiliensis*, à la venue de Louis XIV dans nos murs.

L'écusson de la ville a tour à tour été rond, ovale, en forme d'écu triangulaire, en forme de bouclier à sept angles, etc. ; on l'a fait soutenir par deux anges ou génies, par des supports d'architecture, de menuiserie, de fili-

granes, etc.; on l'a accompagné de coquilles, emblêmes des pélérinages lointains, d'ancres et de timons, de globes, de sextans, de ballots de marchandises, de rameaux de chêne, d'olivier, de feuilles d'acanthe, de chicorée et de mille autres cartouches formés d'ornemens plus ou moins bizarres.

La révolution vint briser nos armoiries; elle respectait aussi peu celles des villes que celles des particuliers. Dans ces signes de courage, de noblesse, d'illustration, elle n'apercevait que des marques d'inégalité, et après avoir proclamé l'abolition des privilèges, elle brisa les écussons, mit en pièces les couronnes ducales, comtales, et livra aux vents populaires les lourds feuillets du livre antique du blason. Marseille reçut alors non pour armoiries, mais pour cachet, un arbre de la liberté surmonté du bonnet Phrygien, avec la devise: *Commune de Marseille.*

A l'époque où l'on créa trois mairies, chacune d'elles était distinguée par l'indication de sa position géographique sur son cachet; on y voyait toujours cependant l'arbre et le bonnet. Quand les trois mairies furent réunies en une seule, l'unique municipalité de Marseille fit briser, le 19 juin 1806, chez M. Silvy, orfèvre, sur le Port, *les deux cachets et les deux timbres des ex-mairies du nord et du midi* et se servit pendant quelque temps de l'ancienne croix d'azur, sans ornemens ni devise.

Par un décret du 17 mai 1809, Napoléon ayant rétabli les armoiries des villes avec des modifications, Marseille, conformément à ce décret, demanda des armes au Prince archi-chancelier de l'Empire; ce fut sur le vœu exprimé dans la délibération que prit le Conseil Municipal, que l'Empereur rendit le 21 novembre 1810, le décret suivant:

« Napoléon, etc.

« Sur la présentation qui nous a été faite de l'avis de

» notre Conseil du sceau des titres, et des conclusions
» de notre Procureur général, nous avons autorisé et
» autorisons par ces présentes signées de notre main,
» notre bonne ville de Marseille à porter les armoiries
» telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes
» qui sont : *Tranché d'argent et d'azur, à la croix*
» *alézée d'azur; l'azur à la demi-trirème antique*
» *d'or, mouvante à dextre et soutenue d'une mer de*
» *Sinople : au chef de gueules, chargé de trois abeil-*
» *les d'or en face, qui est le signe des bonnes vil-*
» *les de notre Empire;* voulons que les ornemens
» extérieurs des dites armoiries, ainsi que ceux des autres
» bonnes villes de notre Empire, consistent, en une
» *Couronne* murale de sept crénaux, sommée d'un aigle
» naissant d'or pour cimier, en deux festons de lam-
» brequins, l'un à dextre de chêne, l'autre à senestre
» d'olivier, de *même noués et rattachés par des ban-*
» *delettes de gueules à un caducée d'or posé en face,*
» *au dessus du chef de l'écu.* »

Au retour des Bourbons la ville reprit spontanément ses anciennes armoiries, et la croix seule brilla dans son écusson jusqu'à la fin des Cent jours; elle ne fit en cela que prévenir l'intention du gouvernement, puisque Louis XVIII par son ordonnance du 25 novembre 1815 nous rendit nos armoiries : *Le champ d'azur traversé par la croix d'argent.*

Voici le texte de cette ordonnance :

« Louis, par la grace de Dieu, Roi de France et de
» Navarre, à tous présens et avenir, salut :

» Voulant donner à nos fidèles sujets des villes et com-
» munes de notre Royaume, un témoignage de notre
» affection et perpétuer le souvenir que nous gardons des
» services que leurs ancêtres ont rendus aux Rois nos
» prédécesseurs, services consacrés par les armoiries qui

» furent anciennement accordées aux dites villes et com-
» munes et dont elles sont l'emblême, nous avons, par
» notre ordonnance du 26 septembre 1814, autorisé les
» villes, communautés et corporations de notre Royaume
» à reprendre leurs anciennes armoiries, à la charge de
» se pourvoir à cet effet pardevant notre commission du
» sceau, nous réservant d'en accorder à celles des villes,
» communes et corporations qui n'en auraient pas obtenu
» de nous ou de nos prédécesseurs; et par notre or-
» donnance du 26 décembre suivant, nous avons divisé en
» trois classes les dites villes, communes et corporations.»

« En conséquence, le Maire de la ville de Marseille,
» département des Bouches-du-Rhône, autorisé à cet effet
» par délibération du Conseil municipal en date du 18
» février 1815, s'est retiré par devant notre garde des
» sceaux, Ministre secrétaire d'état au département de la
» justice, lequel a fait vérifier en sa présence par notre
» commission du sceau, que le Conseil municipal de la
» dite ville de Marseille a émis le vœu d'obtenir de notre
» grace des lettres patentes portant concession des ar-
» moiries suivantes : d'*argent à une croix d'azur* les-
» quelles lui avaient été accordées par les Rois de France
» nos illustres prédécesseurs. »

« Et sur la présentation qui nous a été faite de l'avis de
» notre Commission du sceau et des conclusions de notre
» commissaire faisant près d'elle fonctions de ministère
» public, nous avons par ces présentes, signées de notre
» main, autorisé et autorisons la ville Marseille à porter
» les armoiries ci-dessus énoncées telles qu'elles sont fi-
» gurées et coloriées aux présentes. »

« Mandons à nos amés et féaux conseillers en notre
» Cour royale d'Aix de publier et enregistrer les présentes,
» car tel est notre bon plaisir. Et afin que ce soit chose
» ferme et stable à toujours, notre garde des sceaux y

» a fait apposer, par nos ordres, notre grand sceau, en » présence de notre Commission du sceau. »

« Donné à Paris, le 25ᵉ jour de novembre de l'an de » grâce 1815 et de notre règne le 21ᵉ. »

« Signé Louis. »

Par le Roi :

Le garde des sceaux de France,

Signé Barbé Marbois.

Vu au Sceau :

Le garde des sceaux de France,

Signé Barbé Marbois.

Marseille persista à conserver ses belles armoiries après la révolution de juillet ; si les armes d'un particulier peuvent blesser le sentiment de l'égalité, il n'en est pas de même de celles d'une commune; pour une ville les armes ne sont autre chose qu'un feuillet permanent et parlant, pour ainsi dire, de son histoire. Cependant il a fallu que Marseille se résignât plus tard à changer son écusson contre un symbole commun maintenant à toutes les cités de la France : une ordonnance du Roi a brisé ses anciennes armoiries, sa croix d'azur ne brille plus au bas des actes de la municipalité ; en 1835 une circulaire du Ministre de l'Intérieur fit disparaître ces innocens et touchans vestiges d'un passé qu'on a pu quelquefois admirer sans songer à le faire revivre. D'ailleurs, une autre révolution n'irait pas se blottir derrière un écusson.

Aussi, Messieurs, permettez-moi de donner quelques regrets à la perte de nos armoiries; si leur existence légale est finie, elles doivent encore vivre dans nos souvenirs et nous rappeler toujours la noble histoire d'une ville dont les vaisseaux laissaient flotter sur leur pavillon, au temps des croisades, la même croix d'azur qui n'aguères se voyait encore à côté des signatures municipales.

AGRICULTURE.

Rapport, au nom de la commission d'Agriculture, sur les produits des céréales, en 1840; par M. Barthelemy, *Secrétaire de la commission.*

Messieurs,

Cette année, comme pour les années précédentes, l'Administration municipale vous a demandé de lui faire connaitre quels ont été les produits en céréales de la commune de Marseille, et de signaler, s'il y a lieu, à son attention les circonstances particulières qui ont pu agir d'une manière favorable ou contraire à ces produits de première nécessité.

Organe de la commission permanente d'agriculture de la Société de statistique, je viens m'acquitter de cette tâche d'autant plus facile que j'ai annoté soigneusement depuis l'époque des semailles dernières jusques au moment de la récolte, les variations atmosphériques qui ont signalé les derniers mois de 1839 et la majeure partie de l'année 1840.

Dès la fin de l'automne des pluies singulièrement abondantes avaient tellement imprégné la terre, que les semailles furent retardées bien au delà des époques ordinaires ; l'hiver s'est maintenu pluvieux et conséquemment tempéré.

Les céréales paraissaient avoir souffert de ces phénomènes atmosphériques à peu près insolites.

Cependant, au commencement de juin, les épis s'étaient développés de manière à faire espérer une récolte au dessus des récoltes moyennes, lorsque des chaleurs précoces, intenses et prolongées ont hâté la mâturité des grains, aux dépends du rendement.

Tel a été l'effet général produit sur l'étendue de la

commune de Marseille, où l'on n'a compté que de rares exceptions d'une récolte au dessus des proportions que je vais indiquer ci-après :

La multiplication des céréales peut être établie ainsi qu'il suit :

Blé de 5 à 7,

Orge et Seigle de 6 à 8.

Et le rendement par hectare :

De 8 hectolitres pour le froment,

De 15 id. pour le seigle,

De 7 id. pour l'orge.

Cette évaluation établirait donc une moyenne entre une bonne récolte, telle que celle de 1835 qui donna un rendement par hectare :

Froment 10 h.,

Seigle 18 id.,

Orge 9 id.

Et la récolte mesquine de 1839 qui donna pour résultat un rendement par hectare :

De 4 hectolitres pour le froment,

De 4 à 5 id. pour le seigle,

De 2 à 3 id. pour l'orge.

Les fèves et les petits pois ont prospéré, et généralement tous les végétaux ont été abondans.

La récolte d'huile a été à peu près détruite par l'extrême sécheresse d'un été caniculaire, tandis que la vigne menacée longtemps dans ses produits par la même cause a pu, sous l'influence de quelques averses successives et abondantes, répondre à l'attente des propriétaires et des agriculteurs sous le double point de vue de la quantité et de la qualité.

Je crois pouvoir dire ici, comme par prévision, que si les pluies d'octobre font défaut à nos campagnes, les semailles d'automne se feront sous des auspices peu favorables aux produits de 1841.

De la culture de la vigne dans le département des Bouches-du-Rhône; par M. Jules Bonnet, *membre actif.*

Il serait assez difficile de déterminer d'une manière précise l'époque de l'introduction de la vigne en France; quelques auteurs attribuent aux Phocéens, fondateurs de Marseille, l'importation en Provence de cet arbuste. Ils en tirent la preuve de la similitude de culture qu'ils ont remarquée dans tous les pays de même fondation, et notamment dans les environs de Tarente et dans la Calabre où s'établirent des colonies grecques. Quoiqu'il en soit, la vigne était déjà cultivée en Provence sous la domination romaine, car nous trouvons dans les anciens auteurs que ce peuple laborieux employait les vins de cette partie des Gaules pour les mêler à quelques vins légers de l'Italie; de nos jours, les vins de Provence ont conservé la même destination à l'égard des vins légers de l'intérieur de la France.

Dans l'espace de moins d'un demi-siècle, la culture de la vigne a pris un développement extraordinaire dans tout le midi de la France; cette grande augmentation dans la plantation des vignobles a amené une diminution considérable dans le prix du vin. De là, les plaintes si vives, et en quelque sorte assez fondées, de tous nos agriculteurs contre les droits énormes qui pésent sur le produit de la vigne, droits si élevés aujourd'hui que dans certaines localités, ils équivalent presque à la valeur réelle du vin lui-même.

Nous devons faire des vœux pour que le gouvernement, mieux éclairé sur un impôt qui pèse aussi directement sur la classe pauvre, cherche, par tous les moyens possibles, à le diminuer; il viendrait ainsi en aide, non-seulement à

75 centimètres d'écartement d'un plant à l'autre; on laisse ensuite un intervalle de 3 à 4 mètres, et ainsi de suite ; c'est dans cette bande ou liste de terre que l'on cultive tout ce que le sol est susceptible de produire en Provence. C'est un système de culture aussi vicieux qui a amené la décadence de notre agriculture, c'est aussi contre lui que doivent s'élever les véritables agriculteurs.

La vigne ainsi cultivée ne peut recevoir en temps utile les cultures qu'elle exige ; d'autre part, en semant des céréales, on est dans l'obligation de donner un labour profond afin d'obtenir une bonne récolte, et l'on porte ainsi le plus grand préjudice à la vigne. Ces labours se faisant le plus souvent en été, on dérange les racines de cet arbuste alors qu'il est dans sa plus grande végétation, c'est-à-dire qu'au moment où la vigne à le plus besoin de force, on l'affaiblit. Ce fait a été si bien reconnu par les simples paysans, que je ne puis m'empêcher de citer ici, à cause de sa grande vérité, un axiôme très commun chez eux : *fouarçe bla, gaïré de vin; fouarçe vin, gaïré de bla.* Cette vérité triviale reconnue par tous, ne les empêche pas cependant de continuer à marcher dans les mêmes erremens; nous connaissons la cause du mal et nous ne cherchons pas à y porter remède. Mais ce n'est pas seulement par les labours profonds et intempestifs que nous portons préjudice à la vigne, le mal serait tout au moins affaibli si l'engrais lui était donné en abondance ; mais tant s'en faut, on fume, au contraire, avec beaucoup de parcimonie ces bandes de terre qui séparent les rangées de vigne ; on y sème ensuite des céréales et des légumes qui absorbent tout cet engrais, et en absorberaient bien davantage, de telle sorte que la vigne ne trouvant plus pour végeter qu'une terre appauvrie par une succession de récoltes, dépourvue d'humus et ne conte-

nant aucun stimulant pour exciter la végétation, s'épuise, languit et périt sans avoir donné au propriétaire une récolte vraiment abondante.

Dans le département de Vaucluse où l'on tient tant à la conservation des muriers, et où l'on connaît les qualités épuisantes des céréales, il est expressément défendu aux fermiers d'en semer à moins de 2 mètres de distance du tronc de ces arbres, tandis que nos agriculteurs les sèment tout auprès de nos vignes. Un principe qu'on ne doit pas non plus perdre de vue, c'est qu'il existe parmi les végétaux comme parmi les animaux, une espèce d'antipathie qu'on ne peut violer sans s'exposer à de graves mécomptes, et pour ne pas sortir de mon sujet, je dirai que parmi les antipathies établies par la nature, celle des céréales et des arbustes et en particulier de la vigne, peut être placée au premier degré; les céréales exigent un labour profond et un engrais bien consommé, répandu presque superficiellement, les vignes, au contraire, veulent des binages fréquens, peu profonds et aussi souvent répétés que possible, et des engrais d'une décomposition très lente, enfouis en automne, pour que les pluies de l'hiver facilitent leur désagrégation.

Le système de culture suivi actuellement pour la vigne dans le département des Bouches-du-Rhône, doit donc être abandonné pour faire place à un autre plus rationnel et plus en harmonie avec les progrès de la science agricole; ce système a fait son temps, il pouvait être bon il y a quelques siècles, alors que la terre surchargée de sucs alimentaires et riches en humus, pouvait fournir à la végétation et à la nourriture de plusieurs plantes en même temps; mais aujourd'hui que notre sol est épuisé, que ce n'est que par la grande quantité d'engrais que nous pouvons obtenir des produits peu abon-

dans, il faut approprier la nature du sol et sa culture avec les récoltes que nous voulons en obtenir; tout mélange sur le même terrain doit être sévèrement proscrit, une récolte ne pouvant prospérer sans porter préjudice aux autres; d'ailleurs, cette séparation a pour avantage la diminution dans les frais de culture, en facilitant l'emploi des nouveaux instrumens agricoles que l'on peut alors appliquer dans leur spécialité à chaque produit en particulier. C'est ainsi que nous pourrons lutter avantageusement avec les départemens du Var, du Gard et de l'Hérault dont les vins encombrent aujourd'hui nos marchés.

Après avoir fait ressortir les graves inconvéniens de notre manière de cultiver la vigne, mon travail serait incomplet si je n'indiquais un autre mode de culture préférable à l'ancien. A cet égard, je crois devoir rassurer les propriétaire de vignobles; loin de moi la pensée de leur conseiller de bouleverser leurs propriétés, de faire arracher leurs vignes; tant s'en faut : Propriétaire de vignobles moi-même, je sais combien est pénible toute idée de dévastation; d'ailleurs, il serait de la dernière imprudence de détruire un revenu réel, positif, quelque faible qu'il pût être, pour un revenu futur toujours trop éloigné pour celui qui attend. Les progrés en agriculture sont lents, et il ne saurait en être autrement; du jour au lendemain, on peut bouleverser une industrie, établir une fabrique, mais en agriculture on doit procéder avec plus de circonspection. Il faut des années pour se procurer un petit arbuste; l'arracher sans une nécessité absolue, c'est une faute grave.

Mais si l'on ne peut avancer aussi rapidement dans la voie du progrès qu'on le désirerait, du moins peut-on débuter dans la carrière; j'ai moi-même donné le premier exemple : depuis 10 ans, j'ai entièrement renoncé au système ancien de plantation, et toutes celles que j'ai

faites depuis cette époque, je les ai exécuées d'après le nouveau système qui consiste essentiellement dans le choix du terrain propre à chaque produit. Ainsi, un terrain est reconnu plus propice qu'un autre à la culture de la vigne, je l'y consacre exclusivement ; par ce moyen, je lui donne, en temps convenable, les cultures qui sont nécessaires à cet arbuste, je lui applique les engrais et les stimulans dont il a plus particulièrement besoin, car il n'est pas un agriculteur qui ne sache qu'ils ne sont pas tous également propres à la vigne ; il est tels engrais qui font contracter au vin un goût très désagréable.

Un fait qui se reproduit fréquemment, et que toute personne peut avoir observé, c'est le goût que prennent les fruits lorsqu'ils sont près de certaines plantes à odeur très forte ; il en est même quelques unes dont le goût est complètement dénaturé par cette seule circonstance. Ce fait peut se produire non-seulement par l'attouchement des tiges, mais encore par la seule communication des racines. Dans le département de la Charente-Inférieure et autres circonvoisins, où l'on fûme habituellement les vignes avec des varces, les racines en contractent l'odeur et même produisent de la soude par leur incinération. La loi de l'affinité joue donc un très grand rôle dans l'art de la végétation, et l'appropriation des engrais est un point important en agriculture. Mais si les engrais et les plantes environnantes peuvent apporter un changement quelconque dans le parfum des produits, la nature du sol et même celle de l'exposition ne sauraient exercer moins d'influence; c'est au surplus à cette influence qu'il faut attribuer la différence, si grande, que l'on remarque particulièrement dans les produits de la vigne. Des expériences souvent répétées, ont confirmé que c'est en vain que l'on transporte des cépages d'une localité dans une autre pour obtenir une même qualité de

vin, ainsi le plan de Bordeaux cultivé en Provence pourra donner du très bon vin, mais le parfum ne sera jamais identique avec celui du véritable Bordeaux.

Tout propriétaire désireux de se livrer à la culture de la vigne, doit tout d'abord faire choix du terrain le plus propre à la prospérité de ce végétal; la vigne vient très bien dans le sol même le plus médiocre en apparence; les terrains rocailleux, pierreux, sablonneux sont les plus convenables. Ces terrains, généralement peu fertiles pour tout autre produit, peuvent fournir une vigne très vigoureuse; c'est une raison qui milite en faveur du système de séparation des produits agricoles.

Si le sol a une grande profondeur et que l'on ait la facilité de pouvoir opérer un défoncement profond avec une petite dépense, on ne doit pas négliger de le faire; un labour profond est toujours avantageux; à défaut, un défoncement de 50 centimètres suffit à la végétation et à la prospérité de la vigne. Il est certaines contrées où l'on ne creuse même pas aussi profondement, et où l'on récolte, pourtant encore, beaucoup de vin. Je fais observer, cependant, que plus on défoncera profondement, plus la vigne aura de chances de durée. Le guide que l'on doit consulter dans une opération du genre de celle qui nous occupe, est, d'une part, le coût du travail, de l'autre, le prix moyen du vin dans la localité.

Quant à la plantation des crossettes, la méthode la plus expéditive et la plus économique, est celle pratiquée avec l'instrument que l'on appelle fourchette et dont les jardiniers se servent dans le Nord pour enfoncer les boutures; c'est tout simplement une tige de fer de la grosseur du doigt, ayant environ un mètre de longueur et formant à l'une de ses extrémités, une fourche à deux dents; à l'autre extrémité est placé un manche transversal pour faciliter le service. A l'aide de cette fourchette, un ouvrier

plante avec beaucoup de régularité, une très grande quantité de boutures de vigne, en prenant entre les deux dents de la fourchette l'extrémité inférieure de la crossette en l'enfonçant en terre toujours à la même profondeur, qui ne doit dépasser dans aucun cas 35 à 40 centimètres. Pour la plus grande régularité de la plantation, on a soin, auparavant, de faire tracer au cordeau les lignes que doivent occuper les vignes, et si le terrain était trop tassé ou trop pierreux, on ferait faire avec un pieu en bois ou en fer, un petit trou de 25 à 30 centimètres à l'endroit où doit être placé chaque cep.

Quant à l'espacement à donner entre chaque vigne ou entre chaque rangée de vignes, si on les plante par rangée, c'est le sujet d'une grande controverse parmi les agriculteurs; nos meilleurs agronomes, ceux que la renommée place à juste titre au plus haut de l'échelle de la science agricole, ne sont même pas d'accord sur ce point, et chaque pays est livré, à cet égard, à sa propre expérience : celui-ci prétend que la vigne doit être plantée à 50 centimètres l'une de l'autre, celui-là à 60, un autre à 1 mètre, un troisième à 2, etc.; rien n'a donc été déterminé et aucune règle positive n'existe à cet égard.

Pour fixer nos idées sur ce point, il est bien de passer en revue les principaux vignobles de France et d'examiner les divers modes de plantation usités dans chacun d'eux.

Une remarque qui frappe tout d'abord dans cet examen, c'est que les vignes sont d'autant plus rapprochées les unes des autres, qu'elles sont plus à portées des grands centres de population ; la distance entre chaque cep, croît et décroît, en raison directe du prix du sol et du plus ou moins de valeur du vin.

« La distance à laquelle il convient de mettre le plant,
« dit M. Bosc, varie au point qu'il est impossible de la

« fixer même par approximation ; elle dépend du genre
« de culture que l'on veut adopter, du désir d'avoir plus
« de vin ou de meilleure qualité. Les vignes plantées sur
« deux rangées écartées de 66 centimètres et séparées
« de quatre rangées voisines par un intervalle vide d'un
« mètre, sont certainement les plus avantageuses relati-
« vement à leur durée, à l'abondance et à la qualité de
« leurs produits, parce qu'elles ont plus d'espace pour
« allonger leurs racines et que leurs feuilles et leurs
« fruits jouissent plus complètement des bénignes influen-
« ces de l'air et du soleil. »

L'opinion d'un homme aussi haut placé que M. Bosc est certainement d'un grand poids pour tout agriculteur, mais je ne crains pas de le dire, si dans le département des Bouches-du-Rhône nous plantions les vignes aussi rapprochées que ce qu'il indique, nous n'en obtiendrions pas tout le produit qu'il promet.

Dans l'ancien Orléannais, on plante les vignes à 75 centimètres de distance les unes des autres ; dans le département de l'Ain, on les plante à 50 centimètres seulement de distance en tout sens, ce qui porte le nombre de ceps à 40,000 par hectare ; dans la Côte-d'Or et le Mâconnais et dans presque toute l'ancienne Bourgogne, on plante à environ 80 centimètres, ce qui fournit 24,000 plants par hectare ; dans le Bordelais et plus particulièrement dans le Médoc, la vigne est plantée par rangées de 1 mètre de distance en tout sens.

Dans les environs de Pithiviers où l'on plante la vigne de 40 à 50 centimètres de distance, un propriétaire nommé Coignet, jugeant ses plants trop rapprochés, entreprit de les planter à une distance de 2 mètres ; son exemple fut bientôt suivi par de nombreux imitateurs, parmi lesquels se trouvait M. le baron Bigot de Morogne qui s'exprime en ces termes sur ce sujet : « Après

« avoir fait cette expérience ainsi que plusieurs autres « personnes des environs d'Orléans, nous avons reconnu, comme elles, que les ceps plantés selon la méthode Coignet portaient chacun plus de raisins, mais « qu'ils étaient de moindre qualité, et que la même étendue de terrain ne produisait pas autant en quantité « que les vignes voisines où les ceps sont quatre fois « plus nombreux. Les frais de façon étaient au moins « égaux; aussi près d'Orléans, la méthode Coignet a-t-elle été presque généralement abandonnée au bout de « 10 ans pour reprendre l'ancienne méthode. »

Dans le Languedoc, la vigne est plantée de 1 mètre 80 cent. à 2 mètres en tous sens; là, le terrain n'est pas d'une valeur très élevée et le vin est toujours à bas prix, ce qui explique le grand espacement donné aux vignes: dans un pays de grande culture, il faut que tous les travaux de la vigne puissent être exécutés par les charrues, et dans ce but un grand espacement est indispensable entre les ceps.

Ainsi que je l'ai déja fait remarquer, les vignes sont plantées d'autant plus près que les vins qu'elles produisent sont plus fins, plus recherchés et par suite à un prix plus élevé; là où le vin se vend cher, le cultivateur n'épargne ni peines ni soins pour entretenir sa vigne, car il sait qu'il sera amplement dédommagé par le haut prix qu'il retirera de son produit; tandis, au contraire, que dans les pays qui ne produisent que des vins communs, tels que la plus grande partie du Languedoc et le département des Bouches-du-Rhône où le vin est généralement à bas prix, le cultivateur cherche naturellement à diminuer, autant que possible, les frais de culture pour ne pas se trouver en perte; c'est pour cette raison que l'on plante les vignes à une distance plus éloignée les unes des autres, afin d'exécuter à l'aide des charrues ou autres instrumens

aratoires, les travaux indispensables qu'exige cet arbuste.

C'est sans doute pour atteindre ce but, que nos anciens cultivateurs ont eu l'idée de planter la vigne par hautins espacés de 3, 4 et 5 mètres; jusques là l'idée était bonne, mais elle a été gâtée et le principe faussé, dès l'instant où l'on a voulu obtenir un autre produit dans ces espaces qui devaient rester à jamais vides; mais la cupidité de nos cultivateurs a vu une perte dans ces espaces laissés ainsi sans récoltes, et pour vouloir tout avoir ils ont concourru à leur ruine en anihilant leurs produits.

Les vins de Provence étant généralement communs, il convient aux agriculteurs de ces contrées de s'attacher plus à la quantité qu'à la qualité; obtenir beaucoup et à peu de frais, c'est ce qui doit faire l'objet de tous leurs soins. Il leur importe donc d'adopter un mode de plantation qui en exigeant peu de frais de culture laisse le moins d'étendue improductive, tout en accordant à la vigne l'espace qui lui est absolument nécessaire pour une végétation vigoureuse. Or, l'expérience m'a appris que la vigne plantée par rangées espacées à 1 mètres 50 cent. et à 75 cent. de distance d'un plan à l'autre, réunissait tous les avantages. Par cet espacement l'on obtient 8,700 ceps à l'hectare, c'est donc une moyenne entre le mode adopté en Languedoc et celui pratiqué dans la Bourgogne et le Bordelais; car en Bourgogne on compte 24,000 ceps par hectare, à Bordeaux 10,200 et en Languedoc 4,300. Le produit d'un hectare de vigne étant proportionnel au nombre de ceps qu'il renferme, le cultivateur doit chercher tout en accordant à cet arbuste l'espace qui lui est nécessaire pour une belle végétation, à en planter le plus possible dans une superficie donnée. D'après ce raisonnement, nous nous sommes arrêtés au chiffre de 8,700 comme étant celui qui nous offrait le plus d'avantage pour le produit et le plus de facilité et d'économie pour les travaux.

Il me reste maintenant à examiner le genre de taille et de culture qu'il convient d'appliquer à la vigne plantée d'après ce nouveau système, et à comparer ensuite les frais et les produits d'un hectare, planté selon l'ancien usage suivi jusqu'à ce jour dans le département des Bouches-du-Rhône, avec les frais et le produit d'une même superficie de terrain plantée d'après le système que je crois plus rationnel et plus propre aux produits et à la culture de la vigne.

Quant à la taille, rien n'est plus préjudiciable à la prospérité de la vigne que le système suivi par nos cultivateurs ; la taille de la vigne est soumise à une règle fixe, régulière et invariable, et tout fermier qui oserait l'enfreindre est passible d'une amende. Il a été fort juste, sans doute, d'établir une règle générale pour la taille de la vigne, mais ne souffrir aucune exception à cette règle, tenir à son exécution rigoureuse, sans égard pour la vigueur de la vigne, ni pour la plus ou moins bonne qualité du sol où elle se trouve placée, c'est dépasser le but que l'on cherchait d'atteindre : la conservation de la vigne. Ainsi, soumettre à la même taille la vigne plantée dans un terrain maigre et peu fertile, et celle, au contraire, plantée dans un sol riche, profond et d'une grande fertilité, c'est évidemment agir contre la nature; l'une a besoin de ménagemens et de soins pour soutenir son existence, l'autre, par opposition, trop vigoureuse, trop forte et puisant dans le sol une grande force de végétation, doit être taillée de manière à mettre à profit cette force vitale qui surabonde en elle.

Si dans la taille des arbres fruitiers l'on cherche à obtenir le plus grand équilibre de végétation possible, de même dans la taille de la vigne doit-on faire tous ses efforts pour atteindre le même but, en profitant à-propos de l'exubérance de la sève qui, sans cette attention, est

perdue et pour le cultivateur et pour la vigne elle-même. C'est, sans doute, pour avoir négligé cet équilibre de végétation, que nous voyons beaucoup de jeunes vignes dépérir ou donner des fruits qui ne peuvent jamais arriver à maturité.

Un hectare de terre planté d'après l'ancien système par bandes ou oulières, peut se diviser ainsi qu'il suit : en admettant 3 mètres pour la largeur de l'oulière ou intervalle qui sépare les deux rangées de vignes désignées sous le nom d'hautins, dans la superficie d'un hectare il y aura 25 oulières et 25 hautins, ayant les uns et les autres 100 mètres de longueur. Il est d'usage d'ensemencer chaque année en blé la moitié des oulières ; quant à l'autre moitié, les uns l'ensemencent, en totalité, en légumes ou pommes de terre, les autres la laissent en jachère ; mais pour compter largement, je supposerai que le tout est ensemencé : sur les 25 oulières dont se compose l'hectase, 13 seront donc ensemencées en blé, et 12 en légumes ; quant aux 25 hautins, ils représentent 5,000 vignes plantées, ainsi que je l'ai dit, à un mètre d'écartement de deux en deux rangées, séparées par une bande de 3 mètres. Cela établi les rais d'exploitation d'un hectare de terre ainsi complanté peuvent se compter de la manière suivante, d'après la petite culture admise dans le département.

Labour et engrais de 13 oulières devant être semées en blé, représentant une superficie de 3,900 mètres carrés à 3 centimes 1/2 le mètre................	136
Semence pour les dites, 3 doubles décalitres à 6 francs..................................	18
Frais de semaille......................	8
Sarclage..............................	6
Frais de moisson......................	10
Foulage et vannage....................	8
Total pour le travail du blé, à reporter. F.	186

Report..	186
Labour de 3 oulières en pommes de terre, soit 900 mètres carrés, à 3 cent. 1/2 le mètre.	68
Semence..............................	8
Frais pour semer	5
Binage................................	8
Frais de récolte.......................	10
Frais de semaille de 3 oulières fèves, 900 mètres carrés...........................	5
Semence, 2 doubles décalitres à 3 fr. 50..	7
Binage................................	6
Récolte et foulage.....................	7
Total.................fr.	310

Culture de la vigne.

Taille de 500 ceps sur le pied de 1000 par jour	10
Façon des sarmens, 4,000 à 25 c. le 100...	10
1er travail de la vigne sur le pied de 600 ceps par jour, les 5,000..................	16
2e travail de la vigne sur le pied de 1,200 ceps par jour..........................	8
Frais de vendange, foulage et de cuvage..	18
Total..................fr.	372

Les frais d'exploitation d'un hectare de terre, d'après l'ancien système de culture employé dans nos contrées, s'élèvent donc à 372 fr. dans l'hypothèse où un propriétaire ferait valoir lui-même.

En supposant un rendement de 8 0/0 pour le blé, et d'un demi-litre de vin par cep, moyenne généralement obtenue par ce genre d'exploitation, on a les produits suivans :

24	doubles décalitres blé à 5 francs.....	120 fr.
24	quintaux de pommes de terres à 2 fr...	48
16	doubles décalitres fèves à 3 francs....	48
4000	sarmens à 75 cent. le cent..........	30
2500	litres vin à 12 francs l'hectolitre......	300
15	quintaux paille........................	30
		576 fr.
	Sur ce produit, déduisant les frais ci-dessus énumérés s'élevant à....................	372
	Reste net.....fr.	204

Tel est le produit net d'un hectare de terre exploité selon les anciens erremens. Ce produit est susceptible de grandes variations, selon que la température et les pluies sont plus ou moins favorables aux récoltes; néanmoins, les calculs que je donne étant basés sur le produit de plusieurs années, c'est une moyenne que l'on peut considérer comme sensiblement exacte.

Après avoir fait connaître les frais et le produit d'un hectare de terre exploité selon l'ancien système, il me reste à établir et à mettre en parallèle, les frais et le produit d'un hectare de terre, cultivé d'après le système plus rationnel et plus approprié à la vigne que j'ai adopté depuis plus de 10 ans et qui me donne des résultats vraiment remarquables.

Un hectare de terre cultivé suivant cette méthode, contient 8778 ceps plantés par rangées, distantes de 1 m. 50 et espacés de 75 cent. l'un de l'autre. La vigne ainsi plantée, n'exige pas d'autres travaux que ceux exécutés par l'ancienne méthode; on a seulement l'avantage de pouvoir les exécuter avec plus de facilité et toujours en temps opportun, pour les rendre véritablement profitables. La vigne peut par ce moyen être toujours fumée

dans la saison voulue en lui donnant l'engrais qui lui convient le mieux.

Les frais d'exploitation d'un hectare de terre planté d'après ce système, s'établissent ainsi qu'il suit :

Pour la taille de 8,778 ceps sur le pied de 1000 par jour, soit..........................	17 55
Façon de 8,000 sarmens à 25 cent. le 100..	20
Premier travail donné à la vigne..........	29
Deuxième id. id. . .	14
Labour et engrais de 4,950 mètres carrés, à 3 cent. le mètre...............................	148 50
Petit labour à la charrue sur les 4,950 mètres restant à raison de 90 centièmes de centime le mètre.................................	15
Deuxième labour à la charrue dit repassage sur 10,000 mètres carrés, à 90 centièmes de centime le mètre..............................	30
Frais de vendange de 8,778 litres vin, à 75 centimes l'hectolitre, décuvage compris.......	65 83
Total des frais........... fr.	339 88

La vigne cultivée d'après ce procédé, profitant à elle seule de l'engrais qu'on lui donne et des labours fréquens qu'on exécute toujours en temps utile, n'étant ni dérangée, ni fatiguée par le travail ou la récolte des produits intercalés, taillée d'ailleurs de manière à mettre à profit toute sa force végétative, donne des produits excessivement abondans, puisqu'il n'est pas rare de voir des vignes ainsi plantées, fournir jusqu'à 4 et 5 litres de vin par cep, tandis que par notre vieille méthode, l'on ne compte pas au-delà d'un demi-litre par cep; cette grande perte aurait du, depuis longtemps, faire ouvrir les yeux à nos cultivateurs et les engager à chercher les moyens d'y remédier.

Un objet auquel on n'attache pas assez d'importance, est le choix du cépage; il ne s'agit pas de savoir choisir le

meilleur raisin il faut encore savoir discerner le plant qui produit le plus, c'est-à-dire celui qui charge le plus souvent et abondamment. Parmi les espèces cultivées en Provence, 4 seulement méritent, à juste titre, d'être propagées, ce sont le *Mourvède*, l'*Uni* blanc, rouge et noir, le *Brun fourcat* et le *Grenache*, et dans ce nombre, ce dernier doit avoir la préférence soit pour la qualité, soit pour la quantité de vin qu'il produit; il en existe deux variétés, l'une à gros grains ronds et serrés, l'autre à grains un peu plus petits et à grappes presque toujours lâches; ce dernier se distingue encore par la couleur orangée de ses sarmens. Ce plant serait le meilleur si la précocité ne l'exposait souvent à périr par les gélées de printemps; l'autre variété de grenache, au contraire, très tardive, n'est presque jamais atteinte par nos gelées; il charge en abondance toutes les années. Le raisin produit par ce cépage a beaucoup de rapport avec le *mourvède*; ce plant n'a contre lui que de fournir un vin un peu grossier. Du reste il végète avec une vigueur extraordinaire, et il n'est pas rare de voir des sarmens de 6 mètres de long. De toutes les espèces de raisins cultivées en Provence, le *Mourvède* est le plus répandu, bien qu'il ne charge pas tous les ans; il fournit une excellente qualité de vin, ainsi que le *Brun fourcat* et les diverses variétés d'*Unis*. Si donc en plantant une vigne, l'on fait choix des cépages les plus productifs, je ne mets pas en doute qu'en donnant à ce végétal les cultures rationnelles qu'il exige et les stimulans dont le sol peut avoir besoin pour exciter sa végétation, l'on parvienne à obtenir 3 et même 4 litres par cep, mais pour ne pas induire les propriétaires et cultivateurs en erreur et afin que les produits que j'indique soient toujours au-dessous de ce que l'on obtiendra réellement, je ne compterai que sur un rendement de 1 litre par cep; 8778 ceps donneront donc un pareil nombre de

litres de vin qui, au prix de 12 francs l'hectolitre déjà établi ci-dessus, forment un total de....... 1043 36

Plus pour le produit de 8000 sarmens à 75 centimes le 100 60

Produit brut.......... fr. 1103 36

Sur cette somme déduisant le montant total des dépenses dont le compte a été établi ci-dessus et s'élevant à 339 88

Le produit net est de.... 763 48

Le produit net d'un hectare cultivé d'après l'ancien mode, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus ayant été trouvé de.................. fr. 204

La différence en faveur du nouveau système est donc de .... fr. 559 48

Il résulte des calculs ci-dessus établis et basés sur une suite d'expériences et d'observations faites avec le plus grand soin, qu'un hectare de terre planté d'après l'ancien système, ne produit net au propriétaire que 204 f., tandis qu'une même superficie plantée selon le système plus rationnel que j'indique, rapporte net 763 48.

Ce produit est assez avantageux; une différence si grande, est assez frappante par elle-même pour qu'il soit inutile de la faire ressortir; un système d'agriculture qui fait plus que tripler le revenu des terres, se présente trop favorablement pour qu'il soit superflu d'en faire l'éloge; si quelques cultivateurs hésitent encore à l'adopter, malgré les grands avantages qu'il présente, tout au moins ils peuvent en faire essai sur une petite étendue; ils y trouveront facilité de culture, par suite économie dans les frais, faculté d'approprier les engrais et le genre de travail avec les exigences de la vigne, de pouvoir surtout les exécuter en temps utiles, pour les rendre ainsi plus profitables et, enfin de compte, ils auront un produit plus considérable.

INDUSTRIE.

(TECHNOLOGIE.)

Aperçu historique et statistique sur l'importance et l'avenir des combustibles minéraux du département des Bouches-du-Rhône ; par M. H. DE VILLENEUVE, *membre actif, etc.*

Tous les jours est plus vivement sentie et proclamée avec plus d'éclat, l'importance des mines de combustible. Chacun des progrès du commerce, de l'industrie agricole et manufacturière fait ressortir l'utilité du charbon et devient un nouveau stimulant pour mettre à découvert les immenses dépôts de combustible que recèle notre globe. C'est que le feu est devenu la richesse, la puissance et la lumière. Dans l'ordre de la nature, c'est le feu qui transforme la matière, qui l'agite, qui l'anime, comme l'électricité est le grand véhicule de la croissance et du développement des êtres organisés. Dans les besoins matériels de la vie humaine, le feu est ce qu'il y a de plus nécessaire et de plus beau ; l'inventeur du feu serait rigoureusement le premier et le plus grand entre tous les grands hommes, ce serait une si grande découverte, qu'elle ne peut être qu'une révélation divine, mais si l'usage du feu est une découverte plus qu'humaine, du moins la tradition, la fable et la raison sont d'accord sur ce point.

Une grande œuvre de perfectionnement est demeurée aux Sociétés ; elles ont successivement développé la puissance du feu en l'appliquant à des usages toujours plus nombreux et en utilisant comme combustible des matériaux inconnus ou dédaignés.

Les anciens ne connaissaient que le feu des végétaux ;

en Flandre et en Angleterre a été découvert l'art d'employer la houille depuis plus de quatre siècles : il y a vingt ans à peine que l'Amérique commence à obtenir des avantages toujours croissans de l'usage de l'anthracite, tandis que la France emploie dans ses différentes provinces, les genres de combustibles les plus variés, depuis le bois jusques aux lignites et aux tourbes; mais les bois et les tourbes, produits de la végétation actuelle ou d'une végétation depuis peu éteinte, ne peuvent alimenter suffisamment une consommation qui croît à pas de géans. Les mines de combustibles seules peuvent nous donner des produits suffisans, imposans débris de la colossale végétation de l'ancien monde, ces mines de combustibles sont les plus riches et les plus précieux trésors de l'industrie minérale. Ce n'est plus au Potosi qu'est déposée la mine d'or, elle est dans la couche de charbon que renferme notre sol.

La découverte de l'importance des lignites est une des gloires de Marseille; parmi les départemens les plus grands producteurs du charbon, celui des Bouches-du-Rhône s'est élevé au cinquième rang, uniquement par ses produits en lignite. Il y a quatre-vingts ans, environ, les savonneries et les verreries avaient épuisé les derniers restes de végétation qui couvraient nos collines, quand, auprès de Fuveau, furent entreprises les premières extractions d'un combustible qui vint alimenter les foyers de nos industriels. La facile inflammation du lignite, ses longs jets de flamme, le rendaient éminemment propre à remplacer le bois.

Mais on ne s'était guères appliqué depuis, à surmonter les inconvéniens qu'il présente lorsqu'on veut étendre ses services à tous ceux que la houille peut rendre; on ne savait ni utiliser ses débris dans les fours à chaux, ni les transformer en coke propre au travail du fer. Toutes les difficultés que présentait la confection des chaux ordinaires et hydrauliques par le lignite, viennent d'être vaincues,

quelques modifications dans la forme et la conduite des fours, ont suffi pour amener ce résultat.

De pareils succès attendent ceux qui s'appliqueront à distiller le lignite pour en obtenir le gaz lumineux, ou à l'employer à travailler le fer. Quelques modifications dans les formes des fourneaux et la conduite des opérations, l'injection de l'air chaud qui compense le calorique perdu par la vaporisation d'une trop grande quantité de matières volatiles, permettront de résoudre ces questions. Tout ce que font la houille et le bois, le lignite peut le donner.

Les parties les plus altérées du lignite peuvent heureusement servir à l'agriculture. Les propriétés désinfectantes du lignite de Coudoux, nous ont paru partagées par tous les lignites décomposés ; ce qui était un obstacle ou une perte dans les parties altérées des couches pourra ainsi devenir une source de richesses plus précieuses encore que celle de l'industrie.

Enfin, les parties des couches de lignite, où le soufre est si abondant, qu'elles s'enflamment spontanément, deviendront, sans doute dans peu de temps, la source de grandes fabrications d'acide sulfurique, ou au moins, de sulfate de fer. Alors nos mines et nos salines nous donneront tous les élémens de la fabrication de la soude.

Les mines de lignite qui environnent Marseille, ont donc encore de grands services à ajouter à tous ceux qu'elles ont rendus : leur masse est-elle en rapport avec leur utilité ? Voyons, qu'elle est la richesse du bassin sous lequel elles s'étendent ? 7 couches exploitées dans la vallée de l'Arc, s'étendent, depuis l'origine, vers Tretz et Pourcieux jusques à l'embouchure de la Fare à Gignac..

Ces mines distribuées sur une zône épaisse de 143 mètres, ont une épaisseur ensemble de 7 mètres 45 cent., qui diminuée de toutes les veines de charbon trop terreux, se réduisent à 3 mètres 84 centimètres de bon charbon.

Outre cette zône, nous avons découvert une zône de couches inférieures, donnant sur trois couches une épaisseur de près de 2 mètres de charbon.

Enfin, il est d'autres couches plus importantes dans une zône supérieure. Nous calculons ainsi que la quantité de charbon existant dans les couches exploitées, est de 4,608,000 tonnes par kilomètre carré, moitié en charbon pour foyers, moitié en mines et charbons altérés pour l'agriculture et les fours à chaux.

En admettant que les exploitations ne soient jamais portées au-delà de 600 mètres de profondeur, on trouve que la superficie exploitable de 430 kilomètres carrés, pourra fournir plus de 200,000 tonnes par an, pendant 4,730 ans.

Dans la vallée de l'Huveaune plus étroite et plus accidentée que celle de l'Arc, on trouve les mêmes gissemens de combustibles, mais ils sont moins continus et d'une extraction plus difficile; la production de l'Huveaune est le sixième de celle de l'Arc.

Nous ne comprenons pas dans cet exposé les couches de combustibles découvertes par des sondages sous Marseille, elles ne peuvent être utilisées dans les conditions; leur gissement est trop difficile à exploiter, et leur qualité trop inférieure. Peut-être ces conditions seront changées un jour.

Le résumé de ces chiffres, est que le département des Bouches-du-Rhône offre d'immenses ressources en combustibles : l'industrie et l'agriculture peuvent y satisfaire à des besoins développés sur une large échelle. En nous élevant à des considérations plus générales, nous verrons que dans tous les lieux, où le besoin des combustibles s'est fait vivement sentir, on a fini par en mettre à découvert de nombreux dépôts. La France tout entière présente un nombre prodigieux de terrains où les mines de combusti-

bles sont à peine effleurées ; les ressources en combustibles minéraux sont prodigieux, des provisions immenses sous enfouies sous nos pieds : toute crainte de manquer de combustible doit cesser. Que le feu lance nos vaisseaux sur la face des mers, qu'il fasse voler nos chars sur des chemins de fer, partout nous retrouverons le grand aliment de nos forces par les merveilles de la végétation de l'ancien monde. Dieu nous a préparé les prodiges de l'art moderne.

SECONDE PARTIE.

TABLETTES STATISTIQUES. — STATISTIQUE UNIVERSELLE.

Rapport sur une brochure publiée par M. SANGUINETTI *relative à un projet de création d'une compagnie d'assurance contre les faillites ; par* M. BEUF, *membre actif.*

Messieurs,

Dans une de vos précédentes séances, vous m'avez fait l'honneur de me charger d'un rapport sur une brochure que vient d'adresser aux Chambres de commerce M. SANGUINETTI, de Livourne, et qui a pour titre : *Essai d'une nouvelle théorie pour appliquer le système des assurances aux dommages des faillites.*

Cette mission, Messieurs, j'ai dû l'accepter avec empressement ; il me reste à exprimer le vœu de n'être point au-dessous de ma tâche, de répondre à votre confiance en émettant quelques vues utiles sur un sujet si important.

En vous fesant hommage de sa brochure, l'auteur manifeste le désir que la Société fixe son attention sur l'objet de son travail, et qu'elle fasse dresser des tableaux des négocians et des faillis pour Marseille et d'autres villes pendant une période étendue et déterminée. Il voudrait établir, par ce moyen, une correspondance qui servirait à éclaircir la question des assurances contre les faillites.

Le but que je me propose aujourd'hui est de vous soumettre l'analyse de l'ouvrage ; je ferai mon possible pour

reprendre bientôt mon travail concernant les faillites qui ont éclaté sur la place de Marseille. Je tâcherai de dresser quelques-unes des tables indiquées par l'auteur, et d'examiner la question d'un système d'application spéciale de son sujet.

La brochure de M. SANGUINETTI est adressée à toutes les chambres de commerce françaises; il expose, d'après ses calculs, son expérience et ses convictions, que 4 causes peuvent amener les faillites :

1° La mauvaise réussite;

2° La chûte soudaine et imprévue de ses propres débiteurs.

3° Le luxe hors de proportions avec les bénéfices.

4° Un coupable calcul.

L'auteur pense que sur cent faillites, 82 peuvent être attribuées à la première cause, 6 à la seconde, 7 à la troisième, 5 à la quatrième.

Ces réflexions sont consolantes pour la morale; elles rassurent contre les combinaisons de l'intrigue et de la cupidité : elles placent l'honnête commerçant dans un état de quiétude et de confiance qui fait honneur aux mœurs du siècle, à la probité des relations sociales; car si les calculs de l'auteur sont exacts, s'ils reposent sur de faits réels, comme j'incline à le croire, on remarque avec satisfaction que le plus petit nombre, le très petit nombre de faillites doit seul être attribué, pour me servir des expressions de l'auteur, à un coupable calcul.

Cette analyse est de la dernière importance : elle arrive à cette conclusion que l'homme ne se trouve pas en état de faillite par dessein, par combinaison, par un acte de sa volonté, mais qu'il y est entraîné par la force impérieuse des circonstances, par des événemens supérieurs à sa liberté d'action. Une fois ce point établi, les faillites doivent rentrer dans le domaine des faits à l'égard desquels le

calcul des probabilités peut ouvrir une voie de salut, ou tracer une ligne d'allègement aux maux qui en sont l'inévitable conséquence.

L'auteur prend pour point de départ cette maxime en fait de théorie de probabilités : *Observer le passé pour déduire l'avenir.*

A l'aide des élémens d'une statistique puisée dans les registres des chambres de commerce, M. Sanguinetti croit pouvoir arriver à connaître le nombre moyen des négocians établis dans chacune des villes de la France, et celui des faillites déclarées annuellement. La proportion numérique entre les faillis et les solvables servirait à former des tables qui détermineraient la loi de durée et de faillite pour les négocians, à l'exemple des tables mathématiques des populations et de mortalité qui offrent les bases du réglement des assurances sur la vie de l'homme.

D'après ces principes et ces dispositions de calculs, M. Sanguinetti examine le mécanisme du commerce et de l'industrie, le caractère moral des négocians; il observe les gradations de la masse de ceux-ci, gradations qui établissent des divisions particulières bien tranchées, montrent le plus ou le moins de probabilité de faillite et révèlent le chiffre régulateur du taux de la prime, proportionnée au risque que chaque classe de négociants peut offrir.

Sans songer à faire de l'assurance une condition absolue et impérative pour tous les commerçans, l'auteur espère que, quoique facultative, elle sera adoptée par le plus grand nombre.

Aux termes de la législation, malgré la connexion qui existe entre le cas de faillite et de banqueroute, la limite paraît suffisamment marquée : la simple interruption des payemens constitue la faillite, tandis que cette interruption si elle amenée par la fraude et la duplicité, prend irrévocablement le nom fatal de banqueroute.

Ces considérations détermineront sans aucun doute les négocians à se placer sous la garantie morale que leur présente l'auteur.

Dépourvu d'élémens officiels, M. Sanguinetti conclut d'un rapport fait par M. l'ex-Président du Tribunal de commerce de la Seine en 1839,

1° Que sur 778 faillites, 6 sur 7 appartiennent aux dernières classes des négocians.

2° Que le nombre des commerçans patentés est de 37 mille dans le département de la Seine.

3° Que le rapport des faillis est, en 1839, de 2 à 100, et que depuis 1820, il n'a pas atteint 1 sur 100, en moyenne.

La population de la France est de 33 milions d'habitans; à raison de 2 commerçans sur 100, elle présenterait une masse de 660 mille, divisés, selon l'ordre général, en plusieurs classes :

1° 1/40me ou 16,500 maisons de premier ordre, ayant au moins un capital de 500 mille fr. — Cette classe comprendrait les banquiers, capitalistes, les fabricans employant au moins 100 ouvriers, les maîtres de forges, etc.

2° 2/40mes ou 33 mille maisons de deuxième ordres, au capital au moins de 300 mille f.—Commerçants, fabricants, armateurs, spéculateurs, entrepreneurs de travaux, etc.

3° 4/40mes ou 66 mille maisons de troisième ordre. au capital d'au moins 100 mille fr. — Négocians, commissionnaires, expéditeurs, agens, etc.

4° 13/40 ou 214,500 maisons de quatrième ordre, au capital d'au moins 40 mille fr. — Marchands tenant magasin de gros ou de détail, etc.

5° 20/40 ou 330 mille maisons de cinquième ordre, au capital d'au moins 10 fr. — Marchands au détail, boutiquiers, etc.

Sur ce nombre de commerçans, le chiffre des faillites est, année moyenne, d'environ :

400 à Paris et le département de la Seine.
600 à Rouen, Marseille, Dunkerque, Lille, Strasbourg, Lyon, Bordeaux et le Havre.
1100 dans les départemens, à l'exception des villes mentionnées ci-dessus.

2100 faillites en France, dont le passif, à la moyenne de cent mille fr., serait de 200 millions, avec un dividende de 20 p. 0/0 (1) occasionnerait une perte annuelle de 160 millions, qui, répartis sur 660 mille négocians, donneraient un dommage de 242 fr. 51 c. (2) à chacun d'eux.

Telles sont, Messieurs, les idées générales qui forment la base du système de M. SANGUINETTI, et vous allez voir le développement dont ces idées lui paraissent susceptibles.

Je crois devoir, pour le moment, me borner à les exposer sans les soumettre à l'analyse de la discussion ; lorsque je reviendrai à mon travail sur les faillites, je tâcherai d'examiner quelques objections qu'il a expliquées et d'autres qu'il a passées sous silence.

Voici tout le mécanisme dans un projet de prospectus en neuf articles, que M. SANGUINETTI reconnaît susceptible de modifications et de redressemens. C'est à l'expérience, à la raison à en juger.

Projet de prospectus d'une compagnie d'assurance mutuelle contre les faillites.

1° Il sera établi en France une compagnie d'assurance mutuelle contre les faillites.

(1) D'après le calcul très exact que j'ai fait sur les faillites déclarées à Marseille de 1808 à 1831, le terme moyen des dividendes a été de 16, 85 pour 0[0; on voit que le chiffre rond qu'a pris M. SANGUINETTI se rapproche assez du mien.

(2) Il y a une légère erreur dans cette division, c'est 242 fr. 42 c. 28[66, au lieu de 242 51.

2° Tout négociant pourra se faire assurer, en payant une contribution annuelle de 250 fr., au moins, de 5,000 fr. au plus.

3° La Compagnie versera à la masse des créanciers de l'assuré, tombé en faillite, une somme proportionnée à la somme qu'il payait.

4° La somme à verser ne profitera qu'aux créanciers assurés eux-mêmes. Elle sera répartie dans la proportion de leurs créances, jusqu'à concurrence du solde, jamais au-delà; ainsi, s'il y avait du surplus, ce surplus irait à la caisse des bénéfices. (Voir l'art. 8).

5° Le versement ne se fera que dans le cas où le failli aura payé deux ans consécutifs, au moins, de contribution. On ne reconnaît que les faillites déclarées par les tribunaux.

6° Le paiement de la prime se fera le 5 janvier au plus tard. Le nom du négociant sera imprimé dans une liste affichée aux chambres de commerce. Celui qui ne renouvellera pas le paiement de la contribution dans le délai de rigueur, sera déchu de ses droits.

7° La Société est administrée : 1° par la direction centrale à Paris. 2° Par des agences dans les chef-lieux de département, etc. — Les fonctions d'administrateurs sont gratuites.

8° Les bénéfices (1) réalisés seront employés à venir au secours des négocians assurés qui pourraient se trouver génés, le secours sera accordé sur demande et contre garantie de remboursement.

9° Les fonds de la Société seront formés par un capital à fixer, et l'accumulation des primes des deux premières

(1) M. Sanguinetti pense que l'intérêt composé des fonds de la Société, doit suffire pour subvenir aux frais des employés subalternes.

années, pendant lesquelles aucun sinistre ne peut être à sa charge.

Telles sont, Messieurs, les vues philanthropiques, exposées et développées dans le plan général de l'auteur du petit ouvrage dont je viens de vous donner l'analyse. Je ne vous parlerai pas longuement de divers documens dont M. Sanguinetti fait suivre sa brochure ; ce sont :

1° Une lettre, datée de Modène, 19 janvier 1830, à la Société d'émulation commerciale de Bordeaux, où l'auteur expose ses premières vues sur l'objet de ses recherches.

2° Une autre lettre (Modène, 24 mai 1830), à M. le Président de la chambre de commerce de Paris, par laquelle l'auteur demandait l'appui et le concours de ce magistrat.

3° Une troisième lettre (Livourne, 24 mai 1831), à M. le Ministre du commerce (M. d'Argout) ; l'auteur remet au Ministre plusieurs lettres et documens, le prie de faire retirer de la chambre de commerce de Paris ceux qui lui ont été adressés, réclame son concours, et lui offre de donner les éclaircissemens désirables, et de résoudre toutes les objections.

4° Réponse de M. d'Argout, datée de Mulhausen, 24 juin 1831. Par cette lettre, M. le ministre ne traite nullement la question qui lui est soumise, puisqu'il ne parle que de celles de *brevets d'invention* et de *Propriété littéraire*.

5° Deux tableaux statistiques ; le premier, indiquant les faillites déclarées dans quatre villes d'Italie, pendant 18 ans (de 1820 à 1837), et présentant ces résultats :

1° Nombre des négocians existant dans ces quatre villes, pendant la période de 18 ans, appartenant tous aux troisième et quatrième classes 2,016 à 2,732 ; moyenne pour une année commune, 2,360.

2° Le nombre des négocians retirés du commerce ou parvenus à une condition plus aisée, 101.

3° Total des faillites 660 ; chiffre de l'année la plus forte 83, de l'année la plus faible 16, d'une année moyenne 36.

4° Le passif réuni de toutes les faillites, environ 35 millions, ci.......................... 35,000,000

5° Dividende moyen.................. 12,361,000

6° Sommes perdues par la masse des créanciers, ci........................ 22,639,000

Le deuxième tableau présente : 1° La probabilité de durée et de caducité des maisons de commerce, réglée sur le nombre de 1,000. 2° La prime payable par chaque négociant pour assurer une indemnité de 20,000 fr. aux créanciers de chaque failli. 3° Le montant réuni des primes et des indemnités, relevé d'après le premier tableau.

Voici le résultat du deuxième tableau : 1° Pendant la période de 18 ans, sur 1,000 maisons de commerce, il y a eu 279,94 faillites.

2° La réduction dans le nombre des maisons a été, pendant la même période, de 720,06.

3° La prime payable par chaque négociant, d'après le calcul de 15 55/100 faillites, sur 1000 maisons, est de 311, 045/1000.

4° Le montant des primes réunies de 1000 assurés, donnerait dans les 18 années........... 5,598,800 F.

Enfin, l'indemnité de 20,000 fr., accordée à chaque failli, pendant la même durée de 18 ans, donnerait la somme égale de................... 5,598,8000 F.

Voilà, Messieurs, l'exposé de l'ouvrage qu'a publié M. Sanguinetti. J'aurais voulu me renfermer dans des limites moins étendues, mais j'ai désiré vous faire connaître l'esprit et les vues de l'auteur, et je me suis laissé aller à vous citer souvent ses propres termes, persuadé que, lorsqu'il s'agit de soumettre à l'examen un ouvrage de sens et de conscience, la meilleure méthode à suivre, est celle qui présente le plus littéralement la pensée et l'expression.

Quelque imparfaite que soit cette analyse, je vous l'offre, Messieurs, comme un nouveau témoignage du zèle et du désir qui m'animent de contribuer, autant qu'il dépend de moi, à éclaircir des questions d'une si haute importance : il en est peu, sans doute, qui méritent de fixer aussi puissamment l'attention que celle qui a pour objet d'apprécier et d'atténuer le dommage que les faillites peuvent faire éprouver aux entreprises commerciales.

Recherches statistiques sur la France; *par M.* Maupassan. — *Etat physique du pays.* — *Montagnes.* — La plus élevée des montagnes de France est le pic des Ecrins (Hautes-Alpes), de 4,105 mètres. Dans les Hautes-Pyrénées, le Mont-Perdu a 3,351 mètres. Le Mont-d'Or, en Auvergne, a 1,886 mètres, et le Balon, dans les Vosges, 1,429 mètres.

Fleuves et rivières navigables. — On en compte en France 133 qui donnent 8,225,269 mètres de longueur totale pour la navigation fluviale. Ce qui donne en moyenne, pour chaque département, 95,642 mètres.

Canaux. — Soixante-treize canaux présentaient en 1836, en France, une longueur totale de 3,699,931 mètres. Dix-sept départemens n'ont ni canaux, ni rivières navigables. Le département du Nord a 251,000 mètres de canaux et 259,000 mètres de rivières navigables, en tout plus de 510,000 mètres.

Routes royales. — Les routes royales offraient, au 1er janvier 1837, une longueur totale de 34,511,876 mètres. Ce qui fait pour chaque département une longueur moyenne d'environ 400,000 mètres. 71 millions de francs seraient nécessaires pour terminer les lacunes. La dépense annuelle pour l'entretien s'élève de 55 à 56 millions.

Routes départementales. — La longueur des routes départementales est évaluée à 36,000,000 de mètres.

Quant aux chemins vicinaux, les renseiguemens sont tout-à-fait incomplets.

Ponts. — 1,663 ponts de 20 mètres et plus entre les culées existent tant sur les routes royales que sur les routes départementales.

85 ponts en fer de plus de 20 mètres de long existaient en 1836.

Division administrative. — Les tableaux suivans donnent la division, en 1838, des 86 départemens français, en 363 arrondissemens, 2,834 cantons et 37,234 communes.

Division physique et agricole. — Seize départemens maritimes sur la Manche et l'Océan; six sur la Méditerranée; dix huit départemens frontières d'Espagne, d'Italie, de Suisse, d'Allemagne et de Belgique.

Etat des différentes espèces du sol. — Le sol de craie ou calcaire occupe à peu près le cinquième de la surface de la France; le sol de riche terreau le 7[e]; les landes 1/10[e] etc.

Division physique et agricole de la France, indiquant la nature et l'étendue des propriétés cadastrées, et par approximation celles des propriétés non cadastrées. — D'après ce qui suit, la superficie du territoire se trouve ainsi divisée :

Superficie totale 52,768,000 hectares.

Terres labourables............	1/2
Prés........................	1/11
Vignes......................	1/24
Bois imposables..............	1/7
Vergers et jardins............	1/82
Oseraies, aulnaies............	1/824
Cultures diverses.............	1/53
Landes, pâtis et bruyères......	1/7
Etangs, marais..............	1/251

Propriétés bâties imposables....	1/218
Total de la contenance imposable	17/18
Routes, chemins, rues........	1/44
Forêts, domaines non productifs.	1/44
Cimetières, églises, presbytères, bâtimens publics...........	1/2957
Total de la contribution non-imposable.................	1/18

DIVISION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

Nombre des cotes de la propriété foncière.

En 1815, il se montait à......	10,083,751
En 1835, —	10,893,528

Etendue et valeur approximatives en capital des propriétés de l'état.

Chambres législatives..	14,798,000
Ministère de la justice. Hôtel, imprimerie royale, cour de cassation.................	8,458,000
Ministère des affaires étrangères. Hôtel................	2,951,000
Ministère de l'instruction publique, Institut, collège de France, Muséum, Pépinières, Observatoire, Bibliothéques, bâtimens.................	28,625,000
Ministère de l'intérieur. Dix-neuf maisons de détention, Télégraphes, Opéra, Théâtre-Italien, Odéon, Ecole des Beaux-Arts, Sourds Muets, Hôtel du quai d'Orsay, église Saint-Denis, la	
A reporter...	54,832,000

Report.	54,832,000
Madeleine, le Panthéon, l'Arc de l'Etoile, ne sont point évalués.............	49,318,000
Ministère des travaux publics. Hôtel, Lazarets, Conservatoire d'arts et métiers, Ecole d'arts et métiers, Haras, Bergeries royales..........	23,151,000
(L'Ecole de Châlons est estimée 320,000 francs, celle d'Angers 228,000).	
Ministère de la guerre. Hôtel, Hôtel des Invalides, Ecole d'artillerie et polytechnique, militaire et manufactures d'armes, Arsenaux, défense des places, Manutention des vivres, Hôpitaux, Prisons, Parcs, etc. .	205,451,000
Ministère de la Marine, Hôtel, Arsenaux, Bagnes, Casernes, etc..............	127,374,000
Ministère des Finances. Hôtel, Hôtel des monnaies, Manufactures de tabacs....	38,439,000
Propriétés de l'Etat non affectées à des services publics..	8,685,000
Services des cultes. Evêchés, Séminaires...............	43,047,000
Forêts de l'Etat.............	727,000,000
Total........	1,277,297,000.

Quatorze départemens n'ont pas de forêts de l'Etat.

Revenus donnés aux communes en 1833, *par leurs propriétés immobilières.* — Ces revenus sont évalués à 25,820,000 fr. pour toute la France, mais sont fort inégalement répartis. Dans cinquante départemens, ces revenus ne s'élèvent pas à 100,000 fr. Dans quelques-uns, la somme est presque nulle. Dans neuf départemens, au contraire, elle dépasse un million. Douze départemens seulement ont un chiffre plus élevé, ce sont : Ardennes, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Meurthe, Meuse, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Seine, Vosges, Yonne. Après la Seine, c'est la Haute-Saône qui a le chiffre le plus élevé, il est de : 2,142,000 fr.

Tableau des propriétés bâties imposables.

		Moyenne par département.
Maisons............	6,649,000	77,321
Moulins............	82,746	764
Forges et fourneaux ..	4,275	[51
Fabriques et manufact.	39,215	413
Total.....	6,775,236	78,549

Maisons et ouvertures. — En 1822 on a recensé :
6,341,373 maisons à 34,191,821 ouvertures.
En 1835 :
6,805,402 maisons à 37,253,859 ouvertures.
Ce qui donne en moyenne à peu près 5 ouvertures et demie par maison.

Ce qu'on croirait à peine, c'est qu'il y a en France 346,401 maisons à une seule ouverture, et 1,817,328 à deux ouvertures seulement, c'est-à-dire qu'il y a plus de maisons à deux ouvertures seulement qu'à six ouvertures au moins.

Voici les chiffres pour la France :

346,401	maisons	à une ouverture.
1,817,328	—	à deux ouvertures.
1,320,937	—	à trois —
884,061	—	à quatre —
583,026	—	à cinq —
1,846,398	—	à six ouvertures et au-dessus.
492,967	—	à p. cochères et de magasin.

Dans les côtes du Nord, près de 22 mille maisons n'ont qu'une seule ouverture; dans la Dordogne, 14 mille; Ille-et-Vilaine, 15 mille; Maine-et-Loire, 13 mille; Loire Inférieure; 10 mille; Puy-de-Dôme, 14 mille.

Dans la Dordogne, dans la Creuse, dans les départemens formés de la Bretagne, de l'Auvergne, du Poitou, de l'Anjou, les maisons à une et deux ouvertures forment plus de la moitié du nombre total. Dans quelques-uns de ces départemens il n'y a qu'une maison sur dix ou onze qui ait six ouvertures.

Du nombre des contribuables inscrits à la contribution personnelle et mobilière de 1830 *à* 1835. — En 1830, ce nombre n'était porté qu'à 5,259,785. En 1831, il monta à 6,528,825; c'était une augmentation de 25 pour o|o. L'année suivante, il est retombé à 6,039,000; en 1835, il n'était plus que de 6,009,000.

Quotité des cotes. — Sur 100 cotes personnelles et mobilières on en compte :

De 3 fr. et au-dessous......	22
De 3 à 10 francs...........	58
De 10 à 20 —	14
De 20 à 40 —	4
Au-dessus de 40 francs.....	2
Total.......	100

Des biens transmis par décès, de 1826 *à* 1835. — En 1835, la valeur des biens meubles et immeubles transmis par décès, a été ainsi appréciée :

En ligne directe.........	1,077,000,000 fr.
Entre époux.............	140,000,000
En ligne collatérale.......	279,000,000
Entre non-parens........	43,000,000
Etablissemens publics....	8,000,000
En total.....	1,547,000,000 fr.

Dans cette somme, les immeubles figurent pour deux tiers et les meubles pour un tiers. Cette proportion est constante.

Quant aux donations entre-vifs, elles se sont élevées cette même année à une valeur totale de 518,384,470 fr., savoir :

En ligne directe..........	484,000,000
Entre époux.............	2,642,000
En ligne collatérale.......	21,000,000
Entre non-parens........	10,742,470

Dans cette espèce de transmission, les biens meubles et immeubles figurent à peu près pour une somme égale.

Les biens transmis cette même année 1836, entre-vifs, à titre onéreux, sont estimés :

Les immeubles à 1,248,889,911 fr.
Les meubles à 407,159,762

Total.... 1,656,049,673 fr. sur lesquels le fisc a perçu........ 79,926,050 fr.

Le total des mutations de toute nature constatées par le fisc s'est donc élevé, pour cette année, à 3,724,614,999 f. 60.

Sur lesquels il a perçu de droits.. 119,870,807 03

Population ancienne de la France. — En 1700, d'après le dénombrement des intendans, la population de la

France (sans y comprendre la Lorraine et la Corse non réunies)........ 19,669,320 habitans.

En 1762, les dénombremens individuels et ceux des feux donnent.	21,769,163
En 1784, d'après le terme moyen des naissances annuelles, la population est évaluée à..................	24,800,000
En 1801..........	27,349,003
En 1806..........	29,107,425
En 1821..........	30,461,875
En 1826..........	31,858,937
En 1831..........	32,569,223
En 1836..........	33,540,910 habitans.

D'après l'état civil, cette population est ainsi répartie, en 1836 :

Hommes : enfans et non mariés..	9,507,285
Mariés..............	6,213,247
Veufs...............	740,169
Total.......	16,460,701
Femmes : Enfans et non-mariées.	9,267,411
Mariées.............	6,195,097
Veuves	1,617,701
Total des femmes...	17,080,209

Dans vingt-deux départemens, le nombre des hommes surpasse celui des femmes, et tous ces départemens, excepté celui de la Seine, sont des départemens méridionaux.

On voit encore que, malgré l'excédant des naissances du sexe masculin sur le sexe féminin, excédant qui est constamment de 1/16ᵉ environ, le nombre des femmes ex-

cède celui des hommes de plus de trois pour cent. Cette proportion n'est pas changée depuis vingt-quatre ans de paix ; elle est due surtout, dit M. César Moreau, à la plus grande mortalité des enfans mâles dans la première période de la vie.

Le nombre des femmes veuves est plus que double de celui des hommes veufs, à peu près dans la proportion de 16 à 7. Les seconds mariages sont, en effet, beaucoup plus fréquens pour les hommes que pour les femmes. Les hommes veufs épousent fréquemment des filles ; l'inverse a bien plus rarement lieu.

Parmi les départemens qui ont eu un accroissement remarquable de population, se place en première ligne le département de la Seine, dont la population s'est élevée, en trente-six ans, de 631,000 à 1,106,000, c'est-à-dire s'est accrue de 475,000. La population du département du Nord, qui est aujourd'hui de 1,026,000, s'est accrue de 261,000. Le Rhône, la Loire, se sont accrus de plus d'un tiers en sus.

L'Aisne, les Côtes-du-Nord, le Finistère, l'Isère, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Seine-Inférieure, Vosges, ont un accroissement de plus de 100 mille âmes.

Excédant des naissances du sexe masculin sur celles du sexe féminin. — Cet excédant varie peu dans la France, prise en masse. En prenant une période de cinq ans, il n'y a pas eu de départemens où cet excédant n'ait eu lieu. Dans la dernière période de 1831 à 1835, il a varié de 1/9 dans la Haute-Loire à 1/49 dans la Vienne. Mais dans ce dernier département, il avait été de 1/7 de 1801 à 1810. On ne peut donc rien conclure de là. Généralement cet excédant varie par département de 1/12 à 1/20. Dans la France, prise en masse, il est constamment de 1/16 à 1/17.

Fxcédant des décès du sexe masculin. — Il est facile de comprendre que, puisqu'il y a excédant de naissances du sexe masculin, il y a aussi excédant de 'décès. Toutefois cela a lieu d'une manière moins régulière, et il n'est pas rare de voir les décès féminins excéder les décès masculins.

Tableau des morts accidentelles et des suicides constatés, et des exécutions à mort de 1827 *à* 1835 (neuf ans). —Le chiffre annuel des morts accidentelles varie de 4,744 à à 5,882. Celui des suicides, de 1,542 en 1827, à 2,235 en 1835. Accroissement, 693. Mais pour ces deux classes de décès, les renseignemens sont nécessairement incomplets.

Quant aux exécutions à mort, en voici le chiffre :

1827.....	80	1832.....	41
1828.....	79	1833.....	34
1829.....	60	1834.....	15
1830.....	38	1835.....	41
1831.....	25		

Tableau, par années, du nombre des décès qui ont eu lieu dans la ville de Paris, avec l'indication des maladies auxquelles ils sont attribués, d'après les rapports officiels faits à la préfecture de police. — On se contente d'indiquer les maladies les plus meurtrières.

1° Parmi les fièvres : les fièvres cérébrales ;

2° Parmi les inflammations : l'entérite, la gastrite, le catarrhe pulmonaire et la péripneumonie ;

3° Parmi les névroses : les convulsions, l'apoplexie.

4° Parmi les lésions organiques : la phthisie pulmonaire ; puis à une très grande distance, le cancer, l'anévrisme, l'hydropisie.

Décès causés par la variole dans la ville de Paris, de 1828 *à* 1836. — Ces décès se sont élevés de 159 en 1828, *minimum*, à 500 en 1834, *maximum*.

Tableau, par département, du nombre des décès qui ont eu lieu dans les hôpitaux civils en 1833 *et* 1834. — En 1834, sur 918,088 décès qui ont eu lieu dans toute la France, il y en a eu 45,668 dans les hôpitaux, 1 sur 20. La répartition entre les départemens est fort inégale. Dans la Seine, il y a eu 1 sur 2.56 ; dans le Rhône, 1 sur 6.46 ; dans les Bouches-du-Rhône, 1 sur 6.21. Dans le Morbihan, au contraire, 1 sur 4.6. ; dans les Hautes-Pyrénées, 1 sur 2.59. Dans la Marne, 1 sur 17.74.

Quant à la proportion des décès aux malades admis, elle a été, en 1834, pour toute la France, de 1 sur 11.

A Paris, aux enfans trouvés, la mortalité est à peu près de 25 p. 100.

Quant à la mortalité des enfans trouvés, elle est ordinairement, pour toute la France, de 1 sur 7 à 1 sur 8.

Décès qui ont eu lieu dans les maisons centrales de détention. — Ces maisons sont au nombre de 19. La plus considérable est Clairvaux, 1,770 détenus. La population des maisons de détention a été constamment en diminuant de 1828 à 1835. De 17,672 elle est réduite à 15,750. La mortalité de ces maisons a également diminué ; elle est réduite de 9 sur 100 à 6 sur 100.

La population des bagnes est aussi considérablement diminuée. En 1829, il y avait 12,574 forçats et, en 1835, 7,706 seulement. Le bagne de Lorient a été supprimé. La mortalité dans les bagnes est plus faible encore que dans les maisons de détention. En 1835, elle a été de 58 sur 1,000 ; elle n'avait été que de 37 sur 1,000 en 1834. Les morts violentes ou accidentelles y sont bien moins nombreuses qu'on ne le croit généralement.

Tableau de la population de la France par lieues carrées de 25 *au degré.*—D'après le recensement de 1836, on compte, en moyenne, dans la France, 1,256 habitans par lieue carrée.

	Hab. par lieue carr.
Les moins peuplées proportionnellement sont :	
Les Basses-Alpes............	460
Les Hautes-Alpes............	468
La Corse....................	469
Les Landes..................	615
Les plus peuplés, en mettant hors ligne le département de la Seine, qui a....................	46,120
sont : Le Nord qui en a..........	3,577
Le Bas-Rhin..............	2,391
La Seine-Inférieure........	2,363
Le Haut-Rhin.............	2,170
Le Pas-de-Calais..........	2,002

Tableau de la population des villes, chefs-lieux d'arrondissement, en 1789, 1811, 1821, 1831 *et* 1836. — Parmi les villes qui ont éprouvé un accroissement remarquable, nous citerons Saint-Quentin, doublé depuis 1811 de 10 mille à 20 mille ames.

Marseille, de 1811 à 1836, s'élève de 102 mille à 146 mille ames. Rennes, de 19 mille ames en 1789, s'élève graduellement à 35 mille en 1836.

L'accroissement de Saint-Etienne est plus rapide encore; en 1801 on n'y comptait que 16 mille ames; en 1811 que 18 mille; en 1836, 41 mille et cinq cents. La banlieue s'est accrue en proportion.

Cherbourg s'élève de 11 à 19,000 depuis 1801.

La population de Boulogne est triplée depuis 1789; elle est doublée depuis la paix. Elle approche aujourd'hui de 26 mille ames, et a dépassé celle d'Arras et de Saint-Omer.

La population de Lyon de 138,000 en 1789, est tombée à 105,000 en 1811; elle dépasse aujourd'hui 150 mille.

Paris comptait 524,000 en 1789, 622,000 sous l'empire; aujourd'hui il en compte plus de 900,000.

La petite ville de Bourbon-Vendée, qu'on peut regarder

comme une création de Napoléon, qui en a fait un chef-lieu de préfecture, n'avait que 1,500 habitans en 1811; elle en a aujourd'hui plus de 5 mille. Je citerai encore Bagnères de Bigorre dont la population est doublée. Dans quelques villes, mais en petit nombre, la population a diminué ou se relève avec peine. Versailles, tombé de 41 mille habitans en 1789 à 25 mille en 1801, se relève lentement et n'a pas encore retrouvé 30 mille ames. Nancy, Metz, Brest, La Rochelle, Rochefort, ont perdu quelques milliers d'habitans.

La population de tous les chefs-lieux d'arrondissement s'élève, en 1836, à 4,951 mille habitans, plus du septième de la population totale.

En 1836, on comptait dans toute la France : 9 villes de plus de 50 mille ames, Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Toulouse, Nantes, Lille, Strasbourg.

6 de 40 à 50 mille, Amiens, Metz, Caen, Nismes, Saint-Etienne, Orléans.

8 de 30 à 40 mille, Avignon, Toulon, Clermont, Nancy, Reims, Angers, Montpellier et Rennes.

20 de 20 à 30,000
24 de 15 à 20,000
52 de 10 à 15,000
274 de 5 à 10,000
374 de 4 à 5,000
535 de 3 à 4,000

Ainsi, 43 villes ont plus de 20 mille habitans; 119 en ont plus de 10; 1,102 villes ou communes ont plus de 3 mille habitans, et contiennent ensemble 8,000,000 habitans; à peu près le quart de la population totale.

Mouvement de la population de la France de 1781 *à* 1784.

Moyenne des naissances.........	964,917
Moyenne des décès.............	917,250

Moyenne des mariages..........	229,967
Excédant annuel des naissances..	47,667
La totalité des naissances pendant trente-cinq ans, de 1801 à 1835, a été, pour toute la France de.......	33,226,422
Celle des décès................	27,901,362
Différence........................	5,325,060
Mariages.........................	8,290,064
Moyenne annuelle des naissances pour les trente-cinq années.......	949,326
Moyenne annuelle des décès.....	797,182
Excédant annuel des naissances..	152,144
Moyenne annuelle des mariages..	236,859
En 1814 (*maximum*) les naissances s'élèvent à..................	994,082
En 1835 à..................	993,833
En 1812 (*minimum*) à	883,945
Deux fois seulement, en trente-cinq ans, en 1812 et 1813, le chiffre est descendu au-dessous de 900,000	
Le maximun des décès a été, en 1832...........................	933,800
Toutefois il n'excédait pas le chiffre des naissances................	937,434
Le minimum a été, en 1816......	723,699
Vingt fois le chiffre a été de 7 à 800,000.	
Treize fois de 8 à 900,000.	
Deux fois, en 1832 et en 1834, il a excédé 900,000.	
Pour les mariages, le maximum a été, en 1813....................	387,186
Le minimum en 1814...........	193,020

1835 a eu le chiffre le plus élevé depuis 1813 275,508

La population des naissances à la population totale diminue graduellement de 1 sur 29.77 en 1801.
à 1 sur 33.75 en 1836.

La proportion des décès diminue de même
de 1 sur 35,42 en 1801.
à 1 sur 41.08 en 1836.

La proportion des mariages reste à peu près la même.

Nous avons déjà remarqué que la somme des naissances pendant les trente-cinq années de 1801 à 1836, donnait, à très peu de chose prés, la population actuelle de la France. Il en est à peu près de même pour chaque département pris isolément.

Pendant cette période, l'augmentation résultant de l'excédant des naissances sur les décès a été de 32,652

et l'augmentation totale de....	40,594
Différence........	7,942

Cette différence peut provenir de l'excédant des immigrations sur les émigrations, et aussi de l'inexactitude du premier recensement.

Pour la France entière, l'augmentation résultant de l'excédant des naissances sur les décès est de 5,325,060

L'augmentation signalée par les recensemens de.................	6,193,935
Différence.......	868,875

Outre les causes que je viens d'indiquer, cette différence ne vient-elle pas encore de ce que les enfans morts-nés ou morts aussitôt naissances, ne sont portés qu'aux registres des décès? Ne devrait-on pas annuellement, avant d'établir

la balance, retrancher les enfans morts-nés du chiffre des décès ou les ajouter au chiffre des naissances ?

Le chiffre des naissances d'enfans naturels tend constamment à s'accroître :

Il était de 41,635 en l'an IX.
— 52,783 en 1810.
— 66,254 en 1820.
— 68,985 en 1830.
— 74,727 en 1835.

C'est-à-dire de 1 sur 12.3 enfans légitimes.
1 sur 13.4 naissances.

(Journ. des trav. de la Soc. franç. de stat. univ.)

Recherches sur la grandeur et la forme de la terre. — La première mesure de la terre, exécutée par ERATOSTHÈNE, est d'abord expliquée et critiquée. Deux cents ans plus tard, POSIDONIUS tenta de résoudre le même problème, et il fut encore moins heureux que son prédécesseur. Bien plus tard, on fit un troisième essai, sous le gouvernement du fameux calife AL-MAMON ; les observateurs se partagèrent en deux sociétés, dont l'une partit d'un point dans le désert de Sinjar, au golfe Arabique, vers le nord, et l'autre du même point, vers le sud. La première société trouva, pour la grandeur d'un degré, 56 lieues arabes ; la seconde, 56 lieues et demie. On réitera, sur un second ordre du calife, les observations, et les résultats doivent avoir été identiques. Néanmoins cette mesure paraît être de nulle valeur, si toutefois la lieue arabe a 6,472 pieds du Rhin, ce qui fait pour le degré 58,710 ou 1,700 toises de trop ; d'après cela, la circonférence de la terre serait enflée de 160 lieues géographiques. Lorsque immédiatement après cette dernière tentative, toute l'Europe fut plongée dans la barbarie, on ne songea plus à des opérations de ce genre. Le Parisien Jean FERNEL, qui

mourut en 1558, fut le premier qui reprit ces sortes de travaux; mais il procéda d'une manière si peu exacte qu'en obtenant 57,070 toises pour la longueur du degré, il ne dut certainement ce résultat, qui approche très peu de la vérité, qu'au hasard. Sa hauteur du pôle, prise de Paris, fut de 12 minutes trop faible, et la distance entre les deux extrémités de sa ligne n'était mesurée que par les rotations des roues de sa voiture. Le premier qui ait opéré d'une manière exacte en mesurant une base, en exécutant une triangulation et en employant la méthode encore usitée aujourd'hui, fut Snellius. Il fit ses opérations en 1615 et les répéta en 1622. Il obtint pour la longueur d'un degré sur le méridien 57,033 toises. Bientôt après, en 1634, Norwood trouva à Londres 57,300 toises Le travail de Picard, exécuté en 1669, près d'Amiens, donne 57,060 toises. Lahire corrigea ce chiffre, et Lacaille et Cassini prolongèrent le méridien, le premier vers le nord, et le second vers le sud.

Cassini publia, en 1718, les résultats de ces opérations géodésiques, et il en tira la conclusion que la grandeur des degrés diminuait en avançant vers le pôle. Mais Newton et Huygens avaient déjà trouvé antérieurement que la terre était aplatie au pôle. Huygens avait trouvé que le rapport des deux diamètres était de 0,9983, et Newton, plus près de la vérité, de 0,9956. Comme dans un objet de cette importance la théorie se trouvait en opposition avec la pratique, et que la plupart des géomètres de cette époque n'étaient point capables d'apprécier la valeur de la théorie de Newton, on reconnut qu'une nouvelle opération plus étendue devenait indispensable.

Le gouvernement français envoya par conséquent une commission de savans, dans laquelle se trouvèrent Bouger, La Condamine et Godin, au Pérou, et une autre, dont Maupertuis, Clairault et Celsius faisaient partie,

1800, les missionnaires évangéliques n'avaient que 157 établissemens dans toutes les parties du monde. Le nombre en est aujourd'hui de près de 300, et augmente continuellement. Leurs revenus s'élevaient à 200,000 livres sterling.

Il avoue que, de leur côté, les missionnaires catholiques romains ne se ralentissent point dans leur zèle pour la propagation de la foi; et il assure, ce dont on ne peut douter, que, dans le courant du siècle actuel, il a été imprimé pour eux un nombre considérable d'éditions de l'*Ecriture sainte*.

Les journaux, en rapportant cet aperçu, ajoutent que le nombre des catholiques romains s'élève, dans l'Europe seule, à 90 millions, sur une population de plus de 200 millions, et qu'il existe encore 20 ou 30 millions de catholiques en Amérique et en Asie; que le nombre total des chrétiens de toutes les communions s'élève à 150 *millions* au moins; enfin, que le nombre des idolâtres est exagéré.

En admettant même, dit-on, les 300 millions de la Chine et 100 de l'Inde, on ne pourrait pas trouver à le remplir, car l'Afrique est très peu peuplée, la Nouvelle-Hollande est presque déserte, les tribus idolâtres de l'Amérique s'éteignent. On doit réduire le nombre des idolâtres à 150 millions.

(Idem.)

TROISIÈME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, PENDANT LE QUATRIÈME TRIMESTRE 1840.

Séance du 1er octobre 1840.

M. Achard, le plus ancien des membres présens, occupe le fauteuil en l'absence de MM. les Président et Vice-Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. le maire de Marseille qui demande un rapport sur le produit des céréales en 1840. Déjà, M. le Président avait chargé la Commission d'agriculture de faire ce rapport qui doit être lu dans la séance d'aujourd'hui.

Lettre par laquelle M. le comte Godde de Liancourt invitait, le 21 septembre, M. le Président de notre Société à honorer de sa présence les démonstrations du tir des bombes-amarres, applicables au sauvetage des malheureux naufragés.

Lettre de M. Porte, correspondant à Aix, qui transmet les extraits de la cour d'assises des Bouches-du-Rhône pendant le second trimestre de 1840.

Lettre de M. Barbaroux, président du Comice agricole d'Aubagne, qui nous annonce que le Comice a établi un concours de charrue, concours qui aura lieu le 2e jour de la fête patronale de saint Mathieu ; quelques exemplaires du programme relatif à cette fête, étaient joints à la lettre de M. Barbaroux.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau trois mémoires manuscrits, présentés par les auteurs à l'appui de leur candidature pour le titre de membre actif.

Le premier de ces mémoires par M MOISSARD est intitulé: ***Mouvement des voyageurs par les paquebots de l'administration des postes sur la Méditerranée.*** MM. D'EBELING, PERAGALLO et DELAVAU sont nommés membres de la Commission chargée d'examiner ce travail.

Le second mémoire, par M. GUINDON, concerne les armoiries de Marseille; il est confié, pour l'examen qui doit en être fait, à une Commission, composée de MM. St-FERRÉOL, FEAUTRIER et RICARD.

Le troisième mémoire appartient à M. LASOUCHÈRE, et a pour sujet des considérations chimiques sur les eaux du département des Bouches-du-Rhône. MM. LOUBON, NEGREL-FÉRAUD et TOCCHY sont chargés du rapport à faire sur cette production.

Rapports. — L'ordre du jour appelle en premier lieu, un rapport de M. BARTHÉLEMY, au nom de la Commission d'agriculture, sur les produits des céréales en 1840. La Société adopte ce rapport dans tout son contenu, et arrête, après délibération, d'en adresser une copie à M. le Maire de Marseille, conformément à une demande de ce magistrat.

L'ordre du jour est ensuite un rapport de M. M. GIMON sur la maison dite de l'*Ange Gardien*, fondée à Marseille par M. le chanoine GUIEN, pour l'éducation et l'instruction des enfans appartenant aux parens des classes plus ou moins élevées de la société, mais tombés dans le malheur. M. GIMON promet de donner plus tard de nouveaux détails sur cet établissement qu'il désirerait voir visiter, alors, par une Commission nommée par notre compagnie. Adopté.

— L'ordre du jour amène, en troisième lieu, un rapport de M. VALZ, sur un ouvrage intitulé : ***Recueil de mémoires et d'observations de physique, de météorologie, d'agriculture et d'histoire naturelle***, par M. le baron

L. A. d'Hombres-Firmas, docteur ès-sciences, correspondant de l'Institut et de plusieurs autres corps savans, candidat au titre de correspondant de notre Société. M. le rapporteur cite quelques passages de cet intéressant ouvrage, lequel comprend 35 années d'observations (de 1802 à 1837), puis, il fait connaître le désir que lui a manifesté l'auteur, d'entrer en relation avec la Société de statistique pour diverses communications qu'il aurait à lui faire, et, bien persuadé qu'elle ne peut que gagner à l'admettre dans son sein, il vote pour son admission parmi les membres correspondans.

Lecture. — M. Valz lit, après ce rapport, une notice sur la sécheresse de 1839 et les grandes pluies extraordinaires survenues en automne de la même année. Cette notice qui est précédée de quelques remarques sur ce qu'il convient d'opérer pour faire ressortir les résultats météorologiques, obtient les suffrages de toute l'assemblée, qui la considère, d'ailleurs, comme étant assez importante pour être consignée dans le répertoire de nos travaux.

— M. le Secrétaire perpétuel lit, au nom de M. Jules Bonnet, qui n'a pu assister à la séance de ce jour, la seconde partie d'un mémoire sur la culture de la vigne dans le département des Bouches-du-Rhône; comme la première partie, déjà lue dans une séance antécédente, celle-ci fixe vivement l'attention de la Société.

— M. Loubon fait ensuite deux communications très-intéressantes : il présente, d'abord, le tableau du nombre des passeports délivrés à Marseille pour l'intérieur, et les *visa* donnés pendant une période de dix années (de 1830 à 1839 inclusivement); pour les 9 premières années, il n'a pu obtenir que le chiffre total annuel, mais pour l'année 1839, le résumé a été établi de mois en mois, par M. Jourdan, chef actuel du bureau des passeports, aux soins desquels est dû le document dont il s'agit. Ce tableau apprend que

la commune des dix années est, pour les passeports de 4,332, pour les *visas* de 8,127, et le total pour l'année de 12,459.

Des annotations sur les naissances, les décès et les mariages à Marseille, sont le sujet de la seconde communication de M. Loubon. Ces réflexions ont amené à des réflexions morales dont le résultat est satisfaisant : il s'agit du mouvement de la population à Marseille pendant 40 ans. Cet article communiqué en partie dans la séance du 3 septembre expiré et dont il a été omis de faire mention dans le procès verbal de ce jour, a déjà été consigné dans la troisième livraison de cette année, pag. 383 et suivantes.

Réception d'un membre correspondant. — On procède par voie de scrutin à l'élection de M. le baron d'Hombres-Firmas, qui, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre correspondant.

Candidats au titre de membre correspondant. —Ce titre est demandé d'abord, par M. le Secrétaire, pour M. le comte Godde de Liancourt, Secrétaire général fondateur de la Société générale des naufrages, etc., à Paris. — Pour M. Victor Mercier, rédacteur chargé de l'ordre des bureaux de la première section de la direction départementale et communale au Ministère de l'intérieur, à Paris. — Georges-Théodore Rhalli, Président de la cour d'appel, recteur de l'Université royale d'Athènes, à Athènes, et par M. Loubon, pour M. Gargin de Tassy, membre de l'Institut, professeur à l'école spéciale des langues orientales, etc., à Paris.

M. le Secrétaire demande encore si l'on ne pourrait pas scrutiner, dès aujourd'hui, ces candidats, c'est-à-dire, ne pas attendre pour celà la séance prochaine, attendu que deux d'entr'eux, se trouvant à Marseille, recevraient de suite leur diplôme, et se chargeraient même de celui de chacun des autres candidats. Cette question étant résolue

négativement, les propositions sont prises en considération aux termes du règlement. Toutefois, M. AUDOUARD fait observer que, quelle que soit l'époque à laquelle la Société se réunira, le scrutin d'élection pourra avoir lieu alors, et que tel est l'esprit du réglement. Cette remarque est confirmée par l'opinion de tous les autres membres.

Séance publique. La Société s'occupant ensuite de la séance publique qui doit être tenue dans la première quinzaine de décembre prochain, désire que les lectures qui seront faites dans cette séance ne soient pas de plus d'un quart d'heure, et décide que ce vœu sera porté à la connaissance de tous les membres, en le mentionnant dans les billets de la première convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 8 *octobre* 1841.

Présidence de M. Huguet.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance. — Il est ensuite fait lecture d'une lettre par laquelle M. GUINDON informe la Société, qu'il a été chargé par le Conseil-général du département, de faire la table raisonnée de la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, que cette table qu'il vient de livrer à l'impression, est le complément indispensable de l'ouvrage de M de VILLENEUVE, et il demande, en conséquence, à la compagnie de lui indiquer quel est le nombre des exemplaires de la statistique qu'elle possède, afin de pouvoir lui offrir autant de volumes de table que ce qu'elle possède d'exemplaires de l'ouvrage. M. GUINDON termine sa lettre, en disant qu'il regarderait comme une flatteuse récompense,

l'approbation que la société de statistique de Marseille pourrait donner à sa *table* exécutée d'après une rigoureuse méthode.

M. le Secrétaire est invité à répondre à M. Guindon que la société recevra avec reconnaisance la table générale dont il s'agit.

Rapports. — On passe à l'ordre du jour ; il appelle en premier lieu, un rapport de MM. d'Ebeling et Peragallo sur un mémoire de M. Moissard, lequel est intitulé : *Mouvement des voyageurs par les paquebots de l'administration des postes sur la Méditerranée.* Ce travail est peu susceptible d'analyse, puisqu'il est lui-même le résumé et l'historique, tracé à grands traits, de tous les résultats obtenus depuis 1837, et notamment en 1838 et 1839, par le service des paquebots partis de la Méditerranée. Tout en rendant justice au mérite distingué de M. Moissard, la Commission aurait désiré que cet habile ingénieur eût tenu compte du nombre des voyageurs entre Marseille et l'Ouest, afin de déterminer qu'elles ont été nos relations avec l'Espagne depuis l'établissement des bateaux à vapeur, etc. Enfin, après avoir apprécié le mérite, l'utilité et la portée de ce travail, la Commission a conclu à ce que son auteur fut admis comme membre actif, dans le sein de la Société qui ferait ainsi une acquisition honorable et précieuse.

— L'ordre du jour, amène en second lieu, le rapport d'une commission, à laquelle avait été renvoyé un mémoire de M. Guindon, sous-archiviste de la ville, autre candidat au titre de membre actif. Organe de la Commission, M. Feautrier fait un rapide résumé de ce mémoire intitulé : *Notice sur les armoiries de Marseille*, et dont il dit beaucoup de bien ; puis il soutient que M. Guindon, heureusement placé pour nous fournir des documens intéressans sur notre cité, serait une excellente acquisition pour la compagnie.

L'ordre du jour amène encore un rapport de M. LOUBON au nom d'une commission spéciale, sur un mémoire de M. LASOUCHÉRE, candidat au titre de membre actif. L'auteur du mémoire regrette d'abord que le temps ne lui ait pas permis d'offrir à la Société un ouvrage étendu, qu'il promet de donner plus tard, sur l'état de l'industrie à Marseille, sur ses mouvemens progressifs, retrogrades ou stationnaires, et sur tout ce qui se rattache à cet intéressant sujet. En attendant, il a cru devoir présenter un aperçu rapide de l'avantage qu'il y aurait pour la santé publique, de reconnaitre la composition et la propriété des diverses eaux destinées à alimenter les habitans de Marseille. Il indique le danger auquel expose l'emploi de certaines eaux et donne ensuite l'analyse chimique de celle de la Durance, du Rhône, de Jarret, de l'Arc, de Craponne, et notamment de l'Huveaune. Il donne aussi l'analyse des eaux de deux puits de la Plaine, d'un autre de la rue d'Aubagne et de celles du Grand-Puits. M. LOUBON dit que la Commission a conclu à l'admission, parmi les membres actifs, de M. LASOUCHÉRE, dont le savoir comme chimiste est profond, et qui, sous ce rapport, comme sous d'autres points de vue, ne peut être qu'un collaborateur fort utile.

— M. le Secrétaire prend ensuite la parole, pour rendre compte des travaux de quatre candidats au titre de membre correspondant : il parle d'abord de M. le comte GODDE DE LIANCOURT, comme d'un véritable ami de l'humanité, puisqu'il a fondé un grand nombre de sociétés utiles, et notamment de la société générale des Naufrages. M ROUX rappelle à ce sujet le rapport favorable qui a été fait dans le temps par M. BOUIS sur l'institution, le but éminemment philantropique et les moyens de la Société des naufrages. Au reste, M. GODDE DE LIANCOURT est membre d'un très grand nombre de corps savans, et ne peut, à différens égards, que concourir à la prospérité de notre compagnie; M. le Secré-

taire vote donc pour l'admission de ce candidat. Il conclut de même en faveur, 1° de M. Victor-Alexandre MERCIER, rédacteur au ministère de l'intérieur, membre de plusieurs sociétés savantes, auteur de quelques bons ouvrages, et surtout du *Répertoire administratif*, guide de la classification générale des affaires publiques, etc.

2° M. Georges-Alexandre RHALLI, rédacteur de l'Université royale d'Athènes, associé de plusieurs facultés scientifiques et bibliophile très distingué.

3° M. GARCIN DE TASSY, membre de l'Institut et de beaucoup d'autres compagnies, lequel a soumis au jugement de la Société, une notice sur des vêtemens, avec des inscriptions arabes, persannes et indoustanes. M. GARCIN DE TASSY est l'auteur de l'*Histoire de la Littérature de hindoni et hindoustane*, d'après les biographies originales, etc., 2 forts volumes in-8°, ainsi que d'autres ouvrages qui attestent qu'il est versé dans les langues orientales.

Nomination des membres actifs et correspondans. — Après ces différens rapports, la Société passe au scrutin individuel des candidats qui en ont été l'objet, et il en résulte qu'ils obtiennent tous l'unanimité des suffrages. En conséquence, M. le Président proclame membres actifs de la Société MM. GUINDON, LASOUCHÈRE et MOISSARD, et membres correspondans, MM. GODDE DE LIANCOURT, Victor MERCIER, Georges-Alexandre RHALLI et GARCIN DE TASSY.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 12 *Novembre* 1840.

En l'absence de M. le Président, M. de VILLENEUVE, Vice-Président, occupe le fauteuil.

Après la lecture du procès verbal de la dernière séance, lequel est adopté, M. le Président félicite MM. Lasouchère, Moissard et Guindon, membres actifs nouvellement élus.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre par laquelle la Société royale de médecine invite notre compagnie à assister à la séance publique qu'elle devait tenir le 25 du même mois. La députation d'usage a été nommée.

Lettre de M. Guindon qui exprime sa reconnaissance pour le titre que la Société lui a décerné, et fait des protestations de zèle.

Lettre de M. Moissard qui, plein de reconnaissance envers notre compagnie qui l'a élu membre actif, la remercie et lui promet de contribuer autant que cela dépendra de lui aux travaux d'utilité publique en vue desquels elle s'est organisée.

Lettre par laquelle M. Lasouchère admis aussi au rang de membre actif, prie la Société d'agréer ses sentimens d'estime et de reconnaissance, et de compter sur son zèle.

Lettre de M. le Comte Godde de Liancourt qui accuse réception du diplôme de membre correspondant qui lui a été accordé. M. le comte ajoute que très-honoré de cette distinction, il fera ses efforts pour prouver à ses nouveaux collègues son désir de contribuer à leurs travaux, non par des poroles mais par des faits.

Lettre de M. Victor Mercier qui, ayant reçu avec la plus vive reconnaissance le titre de correspondant qui lui a été transmis, fait des remercîmens empressés et se met à la disposition de notre Société, désirant faire quelque chose qui puisse lui être agréable.

Lettre de M. Garcin de Tassy lequel bien sensible à l'honneur que lui a fait la Société de statistique, en l'admettant parmi ses correspondans, la remercie et lui donne

l'assurance qu'il saisira toutes les occasions de lui être utile.

Lettre de M. César MOREAU par laquelle en informant de l'envoi de divers N^os^ du *Journal des travaux de la Société française de statistique universelle* et du *Journal de l'académie de l'industrie française*, il exprime à la Société le regret qu'il a de ne pouvoir lui faire parvenir tous les N^os^ qui lui ont été demandés par M. P. M. ROUX, Secrétaire perpétuel, pour compléter les collections appartenant à notre compagnie.

La Société vote des remercîmens à M. César MOREAU pour les livraisons qu'il lui a adressées.

Lettre de M. PORTE, correspondant à Aix, lequel fait parvenir un extrait des arrêts de la Cour d'assises du département des Bouches-du-Rhône, pour le 3e trimestre de 1840.

Sont ensuite déposés sur le bureau :

1° Le N° de juillet-août du journal de la Société générale des Naufrages.

2° Le 4e volume des mémoires de l'académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, ainsi que le procès verbal de la séance publique annuelle tenue par cette académie le 18 juillet 1840. (MM. J. BONNET, BARTHELEMY et DE VILLENEUVE sont chargés du rapport à faire sur le 4e volume des mémoires précités.

3° Un exemplaire du rapport général sur les travaux du Conseil de salubrité du département des Bouches-du-Rhône, depuis 1831 jusqu'en 1840. (M. LASSOUCHÈRE est invité à rendre compte de cette brochure.)

4° Les N°s 7 et 8 du bulletin du Ministère du commerce. (MM. G. FALLOT, MATHERON et MOISSARD sont nommés membres de la commission appelée par M. le Président à faire un rapport sur ces deux N^os^ ainsi que sur les six précédens du même bulletin.)

5° Un mémoire (1) manuscrit adressé par M. MARCEL de SERRES, membre correspondant, et ayant pour titre : *Du Soufre et de son origine*. (M. De VILLENEUVE, rapporteur).

Nomination de Commissions. — M. le Président parle d'un thermomètre perfectionné par M. SANTI qui pourrait bien, pour cela, avoir droit à l'une des récompenses promises par la Société. En conséquence, une commission composée de MM. BARTHELEMY, LASOUCHÈRE et MATHERON, est chargée de faire connaître dans ses détails le perfectionnement dont il s'agit.

— MM. ACHARD et BERARD étant sur les rangs pour obtenir une médaille d'honneur, vu les avantages que présente le savon gélatineux dont ils ont introduit la fabrication à Marseille, MM. St. FERRÉOL, LASOUCHÈRE et G. FALLOT sont désignés pour examiner ce nouveau genre d'industrie.

M. SIGNORET, fabricant de colle-forte, ayant aussi à faire valoir des titres pour l'obtention d'une médaille d'honneur. MM. DE VILLENEUVE, LASOUCHÈRE et P. M. ROUX sont chargés de faire un rapport sur la fabrication de cet industriel.

M. P. M. ROUX, Secrétaire perpétuel, fait, au nom de la commission chargée d'examiner les deux mémoires envoyés au concours ouvert pour l'année 1840, un rapport sur ces deux écrits dont l'un n'a pour objet que des considérations purement historiques et conséquemment peu conformes aux vues du programme, et l'autre, quoique traitant de la statistique agricole, maritime, sociale et militaire du canton de la Ciotat, présente bien des lacunes tant sous le rapport de l'état des divers pro-

(1) C'est par inadvertance que ce mémoire a été consigné dans la 3. livraison ; il devait l'être dans celle-ci.

duits agricoles, que sous celui des productions industrielles, des résultats numériques de la pêche, des constructions maritimes, etc.

On aurait désiré aussi que le concurrent eut comparé les faits de plusieurs années antérieures avec ceux observés à l'époque actuelle. Du reste, ce travail mérite des éloges à différens égards.

D'après ces motifs, la commission a conclu à ce que le premier prix qu'elle avait proposé, celui de 400 fr., ne fut point décerné, mais qu'il fut accordé à titre d'encouragement à l'auteur du mémoire, la moitié de ce prix, c'est-à-dire une médaille d'or de 200 fr. et le titre de membre correspondant.

— Ce rapport fait et discuté, M. le Président en met aux voix les conclusions, il en résulte qu'elles sont adoptées à l'unanimité. En conséquence, on ouvre les deux billets cachetés joints aux deux parties du mémoire, et on lit que l'auteur du second mémoire est M. Masse-Etienne Michel, propriétaire, Grande-Rue, à la Ciotat.

— M. P. M. Roux fait ensuite, au nom du Conseil d'administration, un rapport ayant pour objet de signaler les membres correspondans et les personnes étrangères à la Société, qui, dans leurs relations avec elle, ont fixé son attention, depuis sa dernière séance publique par l'envoi du plus grand nombre de documens statistiques précieux, et se sont par cela même rendus dignes des récompenses dont la proposition est faite immédiatement. Ce rapport, adopté à l'unanimité, porte qu'à la prochaine séance solemnelle, il sera accordé :

1° Une médaille d'argent à M. Moreau de Jonnés, chef des travaux statistiques au ministère du commerce.

2° Quatre médailles de bronze à distribuer entre MM. Larreguy, Préfet de la Charente, Magloire Nayral, Juge de paix, à Castres, Paban, Major-commandant le dépôt

de recrutement et de réserve du département des Bouches-du-Rhône, et Jaubert, capitaine retraité.

3° Cinq mentions honorables à un même nombre de membres correspondans, Savoir : à MM. Boucher de Perthes, Victor Declinchamp, Jacquemin, Leclerc-Thouin, Reinaud et Rouard.

L'ordre du jour est, en troisième lieu, un rapport de M. Beuf sur une brochure que vient d'adresser aux chambres de commerce et à notre société de statistique, M. Sanguinetti de Livourne; cette brochure a pour titre : *Essai d'une nouvelle théorie pour appliquer le système des assurauces aux dommages des faillites.* M. le rapporteur s'est attaché à examiner avec un soin particulier cet ouvrage qu'il regarde comme très important sous plus d'un point de vue; ce qui l'a engagé à donner une certaine extension à son analyse, c'est qu'il n'est pas, à son avis, de question plus digne d'attirer l'attention, que celle qui a pour objet d'apprécier et d'atténuer le dommage que les faillites sont susceptibles de faire éprouver aux entreprises commerciales. Ce rapport a été écouté avec beaucoup d'intérêt.

Lectures. — L'ordre du jour amène ensuite les lectures parmi lesquelles doivent être choisies celles à faire à la séance publique.

M. Miège demande la parole pour dire qu'il avait eu l'intention de présenter le résumé de son Histoire de Malte, mais qu'il s'était aperçu que ce résumé, tel qu'il devait être fait, serait beaucoup trop long pour une lecture en séance publique. L'honorable membre communique ensuite, à l'assembée, un article inséré dans le *Journal des Débats* du 4 octobre et qui lui a paru assez important pour être reproduit, attendu que des membres de la société peuvent bien ne pas en avoir eu connaissance; cet article qui est de M. Chemin Dupontés vient à l'appui de sa proposition ten-

dant à faire adopter: 1° Un système de recherches ayant pour but le commerce. 2° un plan où tous les faits constatés pussent se coordonner. 3° l'extension de ce système et de ce plan aux pays étrangers avec lesquels la France et principalement Marseille, ont des relations. L'article, lu par M. Miège, donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. P. M. Roux, Audouard, St-Ferréol et de Villeneuve, et de laquelle il résulte que plusieurs des assertions de M. Chemin Dupontés sont sujettes à contestation; M. Miège dit qu'il n'a pas prétendu défendre tout ce qui a été soutenu par M. Dupontés, mais qu'il s'est arrêté à ce qui corrobore sa proposition.

— La société entend une lecture de M. Audouard qui fait une description de la Sainte Baume; après lui M. Barthelemy lit une notice statistique des baleines de la Méditerranée.

M. Guindon promet de lire à la prochaine réunion, un mémoire sur la topographie de Marseille sous les Grecs et les Romains.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 26 *novembre* 1840.

Présidence de M. Huguet.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 novembre, on passe à la correspondance.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, qui annonce que le Conseil-général, dans sa dernière session, a renouvellé pour 1841, sa subvention, en maintenant le chiffre des précédentes années.

Lettre par laquelle M. Georges-Alexandre Rhalli, Président de la cour d'appel d'Athènes, exprime à la Société de statistique de Marseille, la profonde gratitude dont il est pénétré pour le titre de membre correspondant qu'elle lui a décerné; M. Rhalli promet en outre l'envoi de divers travaux de statistique sur la Grèce.

Lettre de M. Boyer de Fonscolombe, membre correspondant à Aix, qui adresse un extrait du quatrième volume du mémoire de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, lequel extrait est intitulé: *Des insectes nuisibles à l'agriculture principalement dans les départemens du midi de la France; par* M. Boyer de Fonscolombe; à ce mémoire, couronné par l'académie royale du Gard, était jointe une brochure de M. de Fonscolombe, intitulée: *Second mémoire sur les insectes qui attaquent l'olivier.*

Lettre de M. Georges-Alfred Walker, Chirurgien du Collège royal de Londres, qui, ambitionnant le titre de correspondant, transmet à la Société à l'appui de sa candidature, un ouvrage intitulé: *Gatherinos from Graur Jards particularly those of London, etc.,* un volume in-8°. (M. Loubon se charge du rapport à faire sur cet ouvrage).

Sont ensuite déposés sur le bureau, par M. le Secrétaire perpétuel, le n° 9 du Bulletin du ministère de l'agriculture et du commerce, et le n° 1, première année, du Bulletin semestriel de la Société royale de médecine de Marseille.

Rapports.—L'ordre du jour appelle, en premier lieu, le rapport de la commission chargée d'examiner les titres des industriels qui se sont mis sur les rangs, pour obtenir les médailles d'honneur et d'encouragement que la Société de statistique a promis de décerner dans sa séance publique de 1840. Organe de la commission, M. Feautrier a divisé en

trois classes les industriels qui ont fixé l'attention de la compagnie : 1° ceux qui, par des motifs légitimes, n'ont pas paru, pour le moment, avoir droit à une distinction.

2° Ceux qui ont été jugés dignes d'être mentionnés honorablement.

3° Ceux qui ont semblé à la commission mériter les médailles d'encouragement qui ont été promises.

Dans la première classe, se trouvent MM. Rozan, fabricant de verre, Bonnet, fermier de M. d'Isoard, pour avoir fait des perfectionnemens aux charrues, et Ancey et Dumas, qui assurent avoir introduit à Gemenos, la fabrication du papier à filets pour les vers à soie. La décision de la Société sur les titres de ces industriels n'a été ajournée que parce que la commission n'a pas obtenu des renseignemens suffisans pour pouvoir se prononcer.

Dans la seconde classe, est M. Santi à qui la commission a proposé d'accorder une mention honorable pour avoir fait un thermomètre destiné à indiquer la température produite par la fermentation des engrais, et avoir disposé très-ingénieusement une pompe foulante pour servir à la graduation des manomètres.

Enfin, ont été rangés dans la troisième classe, 1° M. Maurel qui fait confectionner à Marseille, toutes les pièces nécessaires à l'établissement des pompes françaises qu'il a du reste perfectionnées.

La commission a été d'avis de lui décerner une médaille de bronze.

2° MM. H. Achard et Bérard qui ont introduit à Marseille, la fabrication d'un savon auquel ils ont donné le nom de *Savon gélatineux* et qui, bien que n'étant pas considéré comme un perfectionnement du savon d'huile d'olive, peut offrir à la classe pauvre un moyen économique de propreté, et permet pour la fabrication d'utiliser des substances de la localité, jusqu'à ce jour sans emploi.

Une médaille d'honneur en bronze a été votée par la commission à MM. H. Achard et Bérard.

3° M. Signoret, dont les perfectionnemens apportés dans la fabrication de la colle-forte nous affranchissent du tribut que nous avons payé jusqu'ici à la Hollande et à la Flandre.

La commission a pensé qu'il y avait lieu de décerner une médaille d'argent à M. Signoret.

4° M. L. Benet qui a doté la ville de la Ciotat d'un bel atelier de construction de machines à vapeur et de locomotives. L'influence de ce vaste établissement a été comprise par la commission qui a été unanime pour qu'une médaille d'argent fut accordée à M. Benet.

5° Enfin, M. Chanuel, artiste modeste dont le talent honore son pays. Il est auteur de la Vierge de la Garde en argent et a confectionné d'autres ouvrages fort remarquables. La commission a émis le vœu qu'une médaille d'honneur en argent fut décernée à M. Chanuel.

Après la lecture de ce rapport, M. Moissard prend la parole pour faire remarquer qu'il n'est point exact de dire que l'atelier de M. Benet confectionne annuellement quatre machines à vapeur ; cela pourrait avoir lieu, sans doute, puisqu'il s'agit d'un bien vaste atelier ; mais on ne saurait affirmer que ce qui s'opère actuellement.

Le rapport de M. Feautrier, après une courte discussion à laquelle quelques membres prennent part, est mis aux voix et adopté avec la modification signalée par M. Moissard.

Lectures. — L'ordre du jour amène ensuite le choix des lectures pour la séance publique.

M. Guindon lit une notice sur la topographie de Marseille sous les Grecs et les Romains.

Puis on s'occupe, suivant les formes ordinaires, du choix des lectures, et on s'accorde, après discussion, à con-

sidérer celle de M. Guindon et les deux faites précédemment par MM. Audouard et Barthelemy comme n'étant pas trop longues et pouvant être choisies.

En conséquence, on arrête de la manière suivante l'ordre des lectures que la Société fixe préalablement et décidément au 6 décembre.

Ordre des lectures.

1° Discours d'ouverture, par M. Huguet, Président.

2° Notice des travaux de la Société, pendant les années 1838 et 1839, suivie des rapports sur le concours ouvert en 1840, et sur les titres des statisticiens et des industriels à l'obtention de médailles d'honneur et de mentions honorables; par M. P.-M. Roux, Secrétaire perpétuel.

3° Statistique sur les baleines de la Méditerranée; par M. Barthelemy, Vice-Secrétaire.

4° Topographie de Marseille sous les Grecs et les Romains; par M. Guindon.

5° Aperçu statistique sur la Sainte-Baume; par M. Audouard.

6° Distribution des médailles d'honneur et d'encouragement et programme des prix proposés pour l'année 1842; par M. le Président.

La Société a adopté en même temps le programme concernant les prix qu'elle propose pour l'année 1842. (Voyez la page 559).

M. le Président nomme membres de la commission chargée de faire les honneurs de la séance publique, etc., MM. Abadie, Audouard, Beuf, G. Fallot, Feautrier, Marius Gimon, Guindon, et La Souchère.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL
DE
LA SÉANCE PUBLIQUE TENUE EN 1840,
Par la Société de statistique de Marseille.

La Société de statistique de Marseille s'est assemblée, pour la neuvième fois, en séance solennelle, le 6 décembre 1840, dans la grande salle des tableaux, au Musée. Près de six cents personnes composaient l'auditoire; on y comptait beaucoup de dames; les députations des corps scientifiques et des administrations de Marseille y assistaient, et si M. le vicomte Tiburce SEBASTIANI, pair de France, Lieutenant-général, M. DE LA COSTE, Préfet, et M. CONSOLAT, Maire, n'ont point honoré de leur Présence cette brillante réunion, c'est que ces premiers magistrats, membres honoraires de la Société, à laquelle ils ont donné tant de témoignages publics de haute estime, étaient alors absens de Marseille. Mais M. REGUIS, Président du tribunal civil, Marius MASSOT, premier adjoint de la mairie, MÉNARD SAINT-MARTIN, Chef d'état-major de la 8e division militaire et M. le comte GODDE de LIANCOURT, Fondateur de la Société générale des naufrages, avaient pris place à côté des membres du bureau de la compagnie.

A une heure précise, M. HUGUET, Président, a ouvert la séance par un discours élégant où il s'est attaché à montrer que chacun de nos quatre-vingt-six départemens réclame une Société de statistique; que chaque Société devrait se livrer spécialement aux recherches d'un intérêt local, à celles surtout qui auraient pour but la prospérité du département respectif. Ayant ensuite considéré les richesses de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône comme découlant presque toutes du commerce, M. le Président a soutenu que notre Société devait avoir

surtout en vue la statistique commerciale ; qu'il lui importait de se vouer aux recherches indispensables pour acquérir des notions exactes sur l'état du commerce chez les nations étrangères, et cela afin de nous mettre à même d'ouvrir à nos produits tous les débouchés désirables. Il a parlé d'un projet tendant à indiquer le meilleur mode de faire ces recherches, et, ayant récapitulé ses diverses considérations, il a fait sentir combien étaient utiles les études à la fois de statistique locale et de statistique universelle. Puis, ayant adressé des remercîmens à ses nombreux auditeurs et notamment aux dames, il a dit : « Notre » Société n'est ni littéraire ni poétique. Sa littérature et » sa poésie sont des chiffres, et ce n'est pas à un sujet » pareil que se prend ordinairement l'imagination d'un » poète ; ce n'est pas à cette source qu'il vient puiser ses » grandes et nobles inspirations. Les Sociétés de statisti- » que n'ont point été placées sous l'invocation des muses. »

« Livrés, tout entiers à notre spécialité et à nos études » sérieuses, nous ne pouvons pas, comme le veut BOILEAU,

» Passer du grave au doux, du plaisant au sévère. »

« Plus modestes dans nos prétentions, nous n'avons » suivi que la moitié du précepte d'HORACE ; nous nous » sommes contentés d'être utiles et nous avons négligé » l'agréable.

« Mais si notre utilité est reconnue, notre part sera » encore belle, surtout si nous parvenons par nos efforts, » nos constans travaux et nos encouragemens à coopérer » à la prospérité et à la gloire de notre belle et florissante » cité. »

— Après ce discours qui a été écouté avec beaucoup d'attention, M. P.-M. ROUX, Secrétaire perpétuel, a rendu compte des travaux de la Société, fait l'éloge de plusieurs membres décédés et signalé les titres des concurrens à des récompenses, de la manière suivante :

Messieurs,

« Dans le dernier exposé de vos travaux, nous avons fixé votre attention sur la marche des sociétés savantes et de celles désignées, comme la nôtre, sous le titre modeste de sociétés d'utilité publique. Nous avons montré que les unes et les autres avaient des époques de décadence et de prospérité, et qu'actuellement même elles étaient loin de jouir d'un grand crédit. Mais nous avons fait observer que si elles étaient quelquefois stationnaires ou rétrogrades, elles ne pouvaient manquer de reprendre tôt ou tard leur essort. Leurs avantages, nous disions-nous, sont trop grands pour qu'elles cessent à jamais d'être environnées de l'opinion des bons esprits. Nos prévisions ne se sont-elles pas accomplies? Partout, les amis du pays ne se réunissent-ils pas aujourd'hui, pour étudier avec soin les localités où ils se trouvent, en constater les besoins et leur procurer toutes les ressources désirables?

« N'attendez pas de nous, Messieurs, que nous déroulions ici l'immense tableau statistique des associations qui rivalisent de zèle pour étendre la sphère de tous les genres de progrès. Mais qu'il nous soit permis de dire un mot de ce qui vient de se passer dans notre ville. N'avons-nous pas vu l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, et la Société royale de médecine de Marseille attester publiquement, naguères, comme aux plus beaux jours de leur triomphe, l'importance de leurs travaux? Certes, notre compagnie ne saurait rester en arrière, elle qui, fondée en 1827, compte autant d'années d'existence que d'années de succès, oui de succès, puisquelle n'a été enrayée par aucune considération, dans les temps même les plus calamiteux. C'est assez dire, Messieurs, que loin de perdre à la longue de son activité, elle a acquis chaque jour plus d'énergie, au point d'avoir pu bientôt réaliser plus qu'elle n'avait promis. C'est ainsi,

par exemple, que l'exposé de ses actes, qui, aux termes de son réglement, ne devait être rendu public qu'une fois l'an, a, depuis quatre années, paru tous les trois mois, dans son Répertoire. Or, la majeure partie du rapport que nous aurions à vous présenter en ce jour, a été livrée à la publicité, et ce qu'il faudrait encore pour le compléter, le sera incessamment. Ne serait-il donc pas superflu de retracer ici tous les détails qui se lient à vos nombreuses recherches ? Sans doute, Messieurs, vous nous saurez gré d'avoir éludé, en quelque sorte, un article de vos statuts, en nous attachant seulement à donner une idée générale de vos investigations pendant les deux dernières années.

« M. le Président vient de soutenir avec raison que vos recherches devaient être plus particulièrement dirigées vers la statistique locale ; ce qui est conforme au but principal de votre institution. En effet, Messieurs, vous vous êtes imposé le devoir de recueillir assez de documens, assez de faits pour que leur publication put être justement considérée comme le complément de la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, rédigée sous la direction du comte de VILLENEUVE, préfet. Or, vous n'avez rien négligé pour atteindre ce but essentiel, et si les matériaux dont vous vous êtes enrichis et que vous avez livrés à l'impression presque immédiatement, semblent, par cela même au premier coup-d'œil, ne se rattacher à aucun plan déterminé, et partant n'être pas de véritables supplémens de l'ouvrage que nous venons de citer, une table analytique et raisonnée qui paraitra, à chaque période quinquennale, en donnant tous les éclaircissemens désirables, ne laissera aucun doute sur la réalisation et le succès de votre entreprise.

« Abordant, en premier lieu, vos travaux de statistique locale, nous rappelons ceux de MÉTÉOROGRAPHIE. Vous

avez noté, jour par jour, plusieurs fois chaque jour, les phénomènes météorologiques et vous avez décrit l'inondation de la Canebière, par l'orage du 21 septembre 1839, année remarquable par sa sécheresse d'abord et les pluies extraordinaires survenues en automne. Vous avez, enfin, enseigné ce qu'il convient d'opérer pour faire ressortir les résultats météorologiques qui ne sont plus regardés comme futiles, depuis long-temps, surtout depuis que le père Coste a dit que demander à quoi servent les observations météorologiques, c'est demander à un homme qui a le dessein de bâtir une maison à quoi servent les bois, les pierres et les autres matériaux qu'il amasse.

« Hydrographie. — Vous avez mis au nombre des faits importans, l'établissement des eaux sulfureuses des Camoins, près Marseille, que vous avez examiné dans tous ses détails.

— « Il vous a paru aussi avantageux pour la santé publique de reconnaître la composition et la propriété des eaux destinées à alimenter les Marseillais, et, dans cette intention, vous les avez toutes soumises à l'analyse chimique.

« Géologie. — Son utilité, contestée par des personnes qui se figurent que cette science ne consiste qu'à disserter sur les révolutions physiques du globe terrestre, son utilité n'est plus un problême, selon les hommes assez instruits pour savoir envisager la géologie sous le rapport de l'exploitation des mines, sous celui de son application à l'agriculture, à l'industrie, etc. Vous ne pouviez donc ne pas étudier avec soin le département des Bouches-du-Rhône sous le point de vue géologique. Vous avez même dressé une carte pour faciliter l'intelligence de votre beau travail à cet égard.

« Etat-Social. — Divers sujets s'y rattachent : d'abord, un tableau des constructions à Marseille, où pendant 8 années

on a vu s'élever, reconstruire et exhausser ou agrandir 1,500 maisons, et où ont été dépensés depuis lors plus de 20 millions en constructions d'édifices. Puis à une bonne description de la tour du Canoubier et de notre palais de justice, tel qu'il est et tel qu'il devrait être, ont été jointes des lithographies qui ajoutent à l'intérêt de ces descriptions.

— « Une statistique concernant la population sous le rapport de sa position sociale, a été faite aussi : c'est celle des individus des deux sexes en état de domesticité à Marseille.

— « Une autre statistique vous a suggéré bien des réflexions : c'est celle indiquant le prix du pain, dans notre cité, pendant 30 années.

« Archéologie. — On s'y adonne aujourd'hui comme à une science qui, réduite en principes et formant une théorie, développe la marche et les progrès de l'esprit humain et doit servir à les accroître.

« Vous vous êtes montrés amis des antiquités en fesant connaître plusieurs monumens, en produisant une notice sur 338 médailles romaines trouvées à Gémenos, en fixant l'époque d'une inscription grecque inédite trouvée à Marseille et en examinant attentivement plusieurs inscriptions en vers du musée d'Aix.

« Instruction. — L'état de l'instruction primaire a été dressé par vous dans les 3 arrondissemens des Bouches-du-Rhône pendant plusieurs années, et vous avez ensuite signalé les instituteurs qui ont rendu le plus de services.

— « En fait de document historique assez instructif, nous nous plaisons à citer une notice que l'on vous doit sur les armoiries de Marseille.

« Etablissemens de bienfaisance. — Il n'y a que de véritables amis de l'humanité qui sachent fonder des établissemens semblables à celui de la Société générale des

Naufrages, sur les bienfaits de laquelle on peut compter. Marseille en a joui bientôt après qu'un rapport très-favorable vous a été fait sur l'institution, le but et les moyens de cette Société éminemment philantropique dont nous sommes heureux de voir le digne fondateur relever, par sa présence, la solennité de ce jour.

— « Les opérations de la Caisse d'épargne du département des Bouches-du-Rhône, de 1837 à 1839 inclusivement, ont été le sujet de rapports auxquels vous avez applaudi.

— « Vous avez donné suite à votre projet d'éteindre la mendicité; projet qui vous a fait entreprendre et réaliser dans le temps une bonne statistique des mendians dans notre département.

— « Vous avez constaté que pendant une période de 138 ans, 4381 individus ont été traités dans la Maison des Fous, à Marseille, et vous avez approuvé les considérations statistiques, médicales et philosophiques qui vous ont été soumises à ce sujet.

— « Vous n'avez pas lu avec moins d'intérêt un mémoire historique et statistique sur les hôpitaux de la ville d'Arles.

« Etat-civil. — Les travaux qui s'y rapportent sont: un état des consommations, à Marseille, en 1838 et 1839; un état des naissances, des décès et des mariages, de 1806 à 1839, et des exemples de longévité, dans cette ville, pendant la même période.

«Quant à la population dite flottante, vous avez recueilli des documens précieux sur le mouvement des voyageurs par les paquebots de l'Administration des postes sur la Méditerranée, de 1837 à 1839.

— « C'est ici le lieu de citer votre statistique des passeports délivrés à Marseille pour l'intérieur, de 1830 à 1840.

« Armée. — La Société a acquis beaucoup de tableaux statistiques sur tout ce qui concerne le recrutement et la réserve du département des Bouches-du-Rhône.

« Justice. — Aux documens que vous possédiez sur la statistique judiciaire de ce département, vous en avez ajouté de nouveaux plus complets.

« Agriculture. — L'espèce de culte que vous lui avez voué, vous a mis à même de résoudre aisément les questions que vous a adressées M. le Maire de Marseille sur les produits agricoles en 1839 et sur ceux des céréales en 1840, etc. Ce qui prouve encore votre empressement à rechercher les faits propres à éclaircir la théorie de l'agriculture, ce sont la statistique forestière et l'état de la culture de la vigne dans le département des Bouches-du-Rhone, l'état de l'agriculture, des rapports sur les magnaneries salubres dans notre premier arrondissement, et une excellente notice sur les engrais.

« Industrie. — De tous vos travaux de statistique, il en est peu d'aussi intéressans que la statistique générale des nombreux établissemens commerciaux, manufacturiers et industriels, qui font de notre cité l'une des villes les plus florissantes et les plus animées de la France.

— « Vous avez aussi, conformément à une demande de M. le maire de Marseille, fait un tableau très circonstancié, indiquant les prix des journées d'ouvriers.

— « M. le Préfet des Bouches-du-Rhône vous a fait l'honneur de vous consulter sur une affaire qui intéressait les boulangers et le Conseil municipal de la Ciotat, et vous avez adressé à ce magistrat une réponse qui a satisfait son attente.

« Commerce. — Nous touchons, Messieurs, à une question palpitante d'intérêt : le commerce de Marseille avec tous les pays du monde présente un résultat qui, déduit d'un grand travail fruit de l'un de vous, est de plus de 182 millions

de francs pour les importations, et de plus de 164 millions pour les exportations; chiffres qui expriment le vaste mouvement d'entrée et de sortie qui s'opère annuellement par notre port.

— « Bien convaincus que les banques sont des établissemens nécessaires aux pays où le commerce se déploie, il vous a été facile de démontrer l'heureuse influence de la banque de notre ville sur les idées financières.

« Mais si vous vous êtes attachés à réunir le plus de faits possibles sur notre statistique commerciale, vous n'avez évidemment pas encore atteint le but que depuis longtemps vous vous êtes proposé : celui de subordonner nos opérations commerciales aux notions les plus précises sur le commerce étranger. Lorsque votre Secrétaire perpétuel vous offrit, il y a quelque temps, un travail statistique sur le commerce de Marseille avec la Russie, vous désirâtes que ce travail fut étendu aux autres nations, et ce vœu prouve combien vous étiez pénétré de l'importance de la statistique considérée dans ses rapports avec le commerce. Mais il était réservé à l'auteur du projet dont M. le Président a parlé dans son discours, de démontrer avec une supériorité de talent remarquable, que la statistique peut être un puissant moyen de contribuer à la prospérité du commerce qu'on fait avec l'étranger. Sans doute, Messieurs, il faut adopter un plan dans lequel puissent s'encadrer les résultats des recherches faites en tous lieux. Notre compagnie qui déjà, sous la présidence de M. Dieudé, puis sous celle de M. Loubon, avait reconnu la nécessité de modifier le plan qu'elle suit encore, a compris tout ce qui doit résulter d'avantageux de celui dont il s'agit aujourd'hui, et nul doute que plus tard nous n'ayions à vous entretenir des heureuses conséquences qu'il promet.

« Navigation. — Quant à la navigation, vous vous êtes

plus particulièrement occupés du mouvement de notre port, de 1830 à 1839 et du produit de la pêche, à Marseille, de 1823 à 1840 ; produit dont la moyenne est, par année, d'un million 720,882 kilog.

« COMMUNICATIONS. — Le rapprochement des hommes et des affaires, une grande économie dans les moyens de transport, sont, sans contredit, ce qui concourt le plus à la prospérité d'un état. Aussi, a-t-on singulièrement insisté sur ce que nos routes royales et départementales, nos chemins vicinaux, les canaux, etc., fussent constamment bien entretenus. Des sacrifices ont été faits dans cette double vue, comme aussi pour ouvrir de nouvelles voies ; ce qui est suffisamment attesté par plusieurs de vos rapports statistiques sur la situation générale, à diverses époques, de la partie du service des ponts et chaussées du département des Bouches-du-Rhône.

« Si maintenant nous passions à la statistique universelle, vous seriez frappés, Messieurs, du grand nombre de productions qui en ont été l'objet. L'auditoire le plus indulgent, le plus favorablement disposé, se lasserait d'en entendre l'analyse, quelque brève qu'elle fut, et bien que leur importance invitât à les connaître. Toutefois, nous n'aurons point dépassé les bornes que nous nous sommes imposées, en disant seulement que ces productions se rattachent à autant de titres généraux et aussi analogues que ceux déjà signalés concernant la statistique locale. Pour n'en donner qu'une légère idée, nous ne citerons que quelques exemples : et d'abord, quant aux voies de communication, un tableau des chemins de fer exécutés ou concédés en France ; une revue des chemins de fer dans la Grande-Bretagne ; une notice sur ceux d'Allemagne, sur un chemin de fer entre Milan et Venise, sur ceux en Belgique et dans quelques autres parties de l'Europe et sur ceux en Amérique. Ce ne sont là que des

sujets de statistique spéciale, tandis qu'en fait de sujets complets de statistique générale, nous aurions à vous rappeller la statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande; un tableau comparé de ce pays avec la France; la statistique générale de la Belgique, de l'Espagne; des notes statistiques sur la Prusse; un annuaire de la Corse, etc.

« Tant de travaux, Messieurs, ne sauraient être le fruit d'un seul homme; ils sont dus à vos propres investigations et aux fréquentes relations que notre compagnie a établies entre elle et beaucoup de corps savans. Le tableau de ses membres honoraires, actifs et correspondans s'est enrichi de nouveaux noms. Elle a fait, en un mot, des acquisitions qui ne peuvent que consolider le bel édifice élevé et soutenu par elle avec tant de sollicitude. Mais si elle possède de puissans élémens de prospérité, si tout lui assure évidemment un brillant avenir, malheureusement, depuis quelque temps, elle éprouve, chaque année, des pertes douloureuses et vivement senties.

« En imposant à son Secrétaire perpétuel, le devoir de prononcer, en séance publique, l'éloge des membres décédés, la Société ne pouvait prétendre qu'il leur fut alors rendu un hommage bien digne de leur mémoire. Les bornes trop circonscrites dans lesquelles nous sommes forcés de nous renfermer, quand même nous n'aurions pas à reconnaître l'insuffisance de nos moyens, ne nous permettent pas de faire un éloge complet et rendent même très difficile la plus simple expression de nos regrets.

« La mort nous a enlevé six collègues, dont un membre titulaire et cinq membres honoraires. Nous allons parler de chacun d'eux suivant la date de leur décès.

« François Boeuf. — Joseph-François-Antoine Boeuf, né à Marseille, le 18 décembre 1806, reçut de bonne heure une éducation libérale et fit preuve de beaucoup d'intelli-

gence dans l'étude des langues latine et grecque. Plus tard, il étudia l'anglais et l'italien, s'adonna à l'examen critique et philosophique de la langue française, s'occupa de littérature, de beaux-arts. Aussi, lorsque jeune encore, il se rendit aux Etats-Unis d'Amérique, il avait acquis une instruction solide et variée qui le fit remarquer de ceux qui eurent l'occasion de l'apprécier.

« Partout il fit tourner ses connaissances au profit de ses semblables : à New-York, il publia, en anglais, une grammaire nouvelle et complète de la langue française, et un ouvrage intitulé le *Lecteur français*. Il consigna aussi des articles très-intéressans dans les journaux et se montra toujours écrivain consciencieux, comme l'est un ami de la vérité et de la justice.

« Modèle de piété filiale, il lui tardait de revoir sa mère qu'il avait toujours chérie; il retourna dans sa patrie, après dix ans d'absence. Il possédait alors d'excellens travaux dont il voulait rendre dépositaire notre Société de statistique. Celle-ci, ayant reçu de lui un mémoire manuscrit sur la situation financière et commerciale des Etats-Unis d'Amérique, l'admit, en juin 1838, au nombre de ses membres actifs. Malheureusement une maladie dont il fut atteint en même temps l'empêcha d'assister à la séance qui suivit celle de l'élection; bientôt nous apprîmes que cette maladie était au-dessus des ressources de la médecine. La mort vint le frapper, le 12 septembre, et notre Société eut ainsi à déplorer la perte de notre infortuné collègue, immédiatement après l'avoir accueilli dans son sein.

« Lepasquier. — Auguste-Ambroise Lepasquier, né à Tourny (Yonne), le 24 mars 1788, fut livré, dès ses plus jeunes années, à l'étude, et ayant dès lors montré les plus heureuses dispositions, il ne pouvait qu'obtenir de brillans succès. A vingt ans, il était élève distingué

de l'Ecole polytechnique. Devenu ensuite collaborateur d'un préfet, membre de l'Institut d'Egypte, il s'appliqua à la connaissance des affaires administratives, et la preuve qu'il réussit, c'est que Napoléon, dans les 100 jours, le nomma Secrétaire-général du département de l'Isère. Mais les destinées de la France changèrent, et loin d'avoir eu un avancement dont il était si digne, Lepasquier n'était que chef de division lors des journées de Juillet. Réintégré, en 1830, dans les fonctions de Secrétaire-général et presque en même temps décoré de la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur, il était deux ans plus tard préfet du Finistère. Nommé, en 1834, intendant civil de la province d'Alger, il assista à votre séance publique de la même année, avant de se rendre à son poste; la bonne opinion qu'il eut de vos travaux, lui fit manifester le désir de s'y associer. Vous lui décernâtes alors le titre de membre honoraire. En mai 1836, une ordonnance royale l'appela à la Préfecture du Jura et la croix d'officier de la Légion d'honneur fut la récompense de sa belle conduite en Algérie. On s'accorde généralement à soutenir qu'il consacra tous ses instans aux soins des différentes fonctions qui lui furent confiées. Ce qui dépeint surtout son caractère, c'est ce qu'on a dit de lui : qu'il s'amusait en travaillant et qu'il travaillait quand il était obligé de s'amuser. On lui doit beaucoup d'ouvrages estimés, dont la plupart sur les cours d'eau, les machines à vapeur, les monts de piété, les enfans trouvés, la navigation de Paris à Rouen, etc. En un mot, la vie entière de Lepasquier fut remplie par le travail qui, après avoir altéré sa santé, l'a enlevé à la patrie dont il fut l'un des meilleurs amis et des plus fermes soutiens. Ce fut principalement par des méditations incessantes sur les améliorations dont son département était susceptible, que livré à des contentions d'esprit continuelles il fut frappé d'une attaque d'apoplexie à laquelle il succomba le 19 mai 1839.

Thomas. — Joseph-Antoine-Moustiers Thomas naquit à Moustiers (Basses-Alpes) le 21 septembre 1776. Nous n'entrerons pas ici dans les détails de son enfance, époque où déjà son amour pour l'étude, son aptitude pour le travail firent présager ce qu'il serait un jour. Destiné à suivre le barreau, avant le rétablissement des écoles de droit, il fut en quelque sorte abandonné à ses propres forces, mais ne fit pas moins de rapides progrès. Il était jeune encore lorsqu'il entra dans l'ordre des avocats marseillais, dont il devait bientôt devenir l'un des plus beaux ornemens. Il ne tarda pas non plus à posséder la confiance universelle due à ses profondes connaissances en matière de jurisprudence et de commerce, autant qu'à son irréprochable probité pendant le cours de sa carrière d'avocat. Toutefois, cette position si glorieuse, si honorable, Thomas se détermina à la quitter, alors qu'il fut parvenu à la députation qu'il avait ambitionnée, il était député lorsque la révolution de juillet éclata ; il la salua comme une ère de liberté et de bonheur. Nommé Préfet du département des Bouches-du-Rhône, il se revela à Marseille par sa manière de maintenir l'ordre public, par une conduite, en un mot, éminemment conciliatrice dans des temps difficiles. Il s'attacha les hommes de science, les artistes, etc., en se déclarant leur protecteur, et ce fut pour avoir donné des marques non équivoques d'un vif intérêt à notre Société de statistique que celle-ci le proclama membre honoraire ; il appartenait déjà à l'Académie des sciences de notre ville. Elu membre du Conseil d'Etat en service ordinaire, il se distingua encore par son génie et ses talens. Pour prix de sa bonne administration, le gouvernement le décora successivement des croix de chevalier, d'officier et de commandeur de la Légion d'Honneur. Une maladie chronique aggravée sans doute par un zèle ardent pour le travail, le força à rentrer dans

la vie privée où, sans ses douleurs physiques, il eut coulé des jours paisibles et heureux. Sa maladie ayant passé à l'état aigu, ses souffrances augmentèrent ; mais la mort vint y mettre un terme le 2 août 1839.

AUZIÈRE.— Jean-Antoine-Mathurin AUZIÈRE naquit le 9 novembre 1761, à Auriol, département des Bouches-du-Rhône, d'un père peu fortuné. Il n'en reçut pas moins de lui une bonne éducation première, et à l'âge où l'homme doit prendre un état, AUZIÈRE se décida à embrasser la carrière du barreau. Ce fut à Aix qu'il se rendit pour étudier en droit et après avoir été reçu avocat, au lieu d'exercer cette profession, qui lui eut été si profitable et l'aurait mis à même de dévoiler plus d'un mérite, il dirigea ses regards vers l'agriculture et s'y adonna toute sa vie, sous le double rapport théorique et pratique. Il composa sur cet art plusieurs mémoires qu'il lut à notre Société peu après qu'elle l'eut admis au nombre de ses membres actifs. Il s'occupa beaucoup aussi de poésie ; quelques pièces fugitives, surtout un poème sur l'immortalité de l'ame annoncent l'homme accoutumé à réfléchir sur les merveilles de l'univers, sur les ouvrages du créateur et décèlent l'excellence du cœur, une grande douceur de caractère et des principes éminemment religieux.

Passionné pour les voyages lointains dont il aimait à s'entretenir, il ne sortit pourtant jamais du département qui lui donna le jour; résidant à Marseille depuis 36 ans, il fut long-temps trésorier de notre compagnie, à laquelle personne ne fut plus dévoué que lui. Lorsque, en 1838, son grand âge et des infirmités l'empêchèrent à regret d'assister à nos séances, il fut élu membre honoraire. Cependant sa santé déjà bien délabrée, dépérissant chaque jour davantage, il rendit le dernier soupir le 1[er] septembre 1839.

« Monseigneur de MAZENOD. — Charles-Fortuné de MAZENOD naquit à Aix, le 27 avril 1749, et est mort à Marseille, le 22 février 1840. Tels sont les mots qu'on lit en latin sur la plaque de marbre blanc qui ferme l'entrée du caveau où ont été déposés les restes de notre ancien Evêque. Que pouvait-on ajouter à ces mots? Le nom seul du vénérable prélat n'est-il pas un éloge? Le souvenir des vertus qui remplirent sa longue carrière n'a-t-il pas été bien rappelé dans un mandement de Monseigneur l'Evêque actuel de Marseille et dans une oraison funèbre prononcée par M. l'abbé JEANCARD? Après des pinceaux qui ont si fidèlement et si complètement peint les traits caractéristiques d'une belle vie, nous n'avons garde de tracer une nouvelle biographie. Mais nous ne saurions résister au désir de faire remarquer sinon tout ce que notre ancien Evêque méditait en faveur du pays, du moins ce qu'il a réalisé. Qui ne sait les glorieux monumens qu'il a élevés et les établissemens utiles qu'il a fondés dans notre ville. N'attesteront-ils pas à nos neveux les progrès de notre civilisation actuelle? Comme statisticiens nous avons noté ces faits et nous nous plaisons à les citer ici. Il est d'autres faits qu'il ne nous serait pas moins agréable de retracer s'il nous fallait démontrer combien Monseigneur Charles-Fortuné de MAZENOD appréciait toutes nos institutions utiles. Disons seulement qu'il attacha beaucoup de prix aux titres de membre honoraire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, de la Société royale de médecine de Marseille et de notre Société de statistique et d'encouragement.

« TOULOUZAN. — Nicolas TOULOUZAN, né à Ollioules, département du Var, le 6 mars 1781, était déjà écrivain à peine entré dans son second septenaire; c'est que dès l'age le plus tendre, il fut passionné pour l'étude et qu'il reçut une éducation soignée. Forcé de s'expatrier avec son père lorsque notre révolution éclata, il trouva dans

le trésor de ses connaissances les moyens de vivre à son aise. Il cultivait avec succès la philosophie, l'agriculture et les sciences naturelles. L'hébreu, le grec, le latin, l'espagnol, l'italien, lui étaient aussi familiers que sa langue maternelle. L'horizon politique s'étant éclairci, Toulouzan retourna dans sa patrie, où presque jamais il ne se reposa, tant il désirait se rendre toujours plus utile par des ouvrages. Parti, en 1811, pour Paris, il fut desuite admis au Collège de France, comme professeur suppléant, et lorsque la place de titulaire fut vacante, s'il ne l'obtint pas, c'est qu'il avait eu le tort d'être absent quand on la donna. Bientôt il publia sur l'histoire de la nature un essai qui fit sensation. En 1820, il revint à Marseille et le comte de Villeneuve, Préfet des Bouches-du-Rhône, le choisit pour être l'un des principaux rédacteurs de la statistique de ce département. Nommé, un an plus tard, professeur d'histoire et de géographie au Collège de cette ville, il fut en même temps reçu membre de notre Académie des sciences, et les Sociétés asiatiques de Paris et de Calcutta se l'associèrent aussi. Quelques années après, il reçut successivement de la Société française de statistique universelle le titre de membre correspondant et une médaille d'honneur. Le Collège ayant été fermé en 1823, Toulouzan cessa ses fonctions de professeur pour s'adonner à l'industrie et à des œuvres charitables. Il ne tarda pas à venir de nouveau à Marseille où il fonda le journal intitulé l'*Ami du bien*; journal dont le titre était assez justifié par les articles qu'il contenait. Toutefois, Toulouzan en modifia le plan, en 1826, époque à laquelle aussi il fonda les *Annales provençales d'agriculture pratique et d'économie rurale*. En 1830, il fit paraître un *Essai sur la diplomatie*. Appelé en 1831 pour la deuxième fois au Collège de Marseille, en qualité de professeur d'histoire ancienne, il semble que tous ses

instans auraient dû être absorbés par l'enseignement qu'il donnait à beaucoup d'élèves, même chez lui, et pourtant il composa un précis de chronologie ancienne qu'il publia en 1836; il rédigea aussi nombre de mémoires fort intéressans, fit plusieurs bons rapports et écrivit l'histoire du commerce de Marseille, ouvrage qui est inédit. Déjà une voix éloquente s'est faite entendre dans cette enceinte pour qu'une souscription marseillaise livre à la presse marseillaise le manuscrit de ce grand ouvrage. La Société de statistique de Marseille, dont, depuis sa fondation, Toulouzan était membre honoraire, ne pouvait qu'applaudir à cette proposition, qui, nous l'espérons, finira par se réaliser. C'est le moindre hommage qu'on puisse rendre à un homme de bien, d'une modestie rare, d'un mérite distingué et qu'une vie trop laborieuse, en ruinant sa santé, devait, le 27 mai 1840, ravir prématurément à la science et à de nombreux amis.

« Ici, messieurs, finit notre premier rapport sans doute bien long, quoique dégagé des détails qui eussent donné une idée précise de l'importance de vos travaux. Mais puisqu'il nous reste à vous présenter encore plusieurs rapports, nous tâcherons d'allier la concision à l'exposé au moins des principaux motifs d'après lesquels vos délibérations ont été prises.

« Nous avons à vous entretenir d'abord du résultat du concours que vous avez ouvert pour l'année 1840.

« La Société avait promis de décerner, s'il y avait lieu, quatre prix aux auteurs des meilleurs travaux statistiques relatifs à l'un des cantons ou à l'une des communes du département des Bouches-du-Rhône. Les mémoires devaient être parvenus avant le 31 décembre 1839, terme qui a été prorogé ensuite jusques au 30 avril 1840.

« Un seul concurrent s'est présenté; il a adressé deux mémoires, un à chaque terme fixé, mais qui se lient entre

eux. L'un et l'autre mémoires portent pour épigraphe : *Nul bien sans peine*. Dans le premier ayant pour titre : *Statistique historique du canton de la Ciotat*, se trouvent accumulées des étymologies, à la verité heureusement expliquées, mais qui n'étaient pas indispensables dans un travail de ce genre, et, encore que ce mémoire nous fasse assez bien connaître le canton de la Ciotat sous le rapport historique, ce n'était assurément pas là ce que demandait la Société. Aussi, l'auteur aurait à peu près manqué son but si le second mémoire traitant de la statistique agricole, maritime, sociale et militaire du canton, n'etait pas assez conforme aux vues du programme. La commission du concours a apporté une sérieuse attention à l'examen de ce nouveau travail qui a été divisé en neuf chapitres où il est traité successivement de promenades artistiques, de la composition du sol, de la météorologie, du cours des eaux et sources, des biens communaux, des bois, des réformes à faire, de l'agriculture, de la pêche, de la navigation, du commerce, de l'industrie, de l'état social, du tableau des mœurs, des fortifications.

« Si des recherches historiques sur l'ancien développement de la pêche et du commerce de la Ciotat ont paru intéressantes, on aurait désiré que les chiffres eussent manqué moins souvent et que ceux qui ont été donnés n'eussent pas été noyés dans un amas de phrases qui les font oublier.

« Les vues agricoles de l'auteur auraient du être précédées de chiffres indiquant non-seulement le rendement actuels des divers produits agricoles du canton, mais encore leurs frais de production : qu'elle est la fécondité relative du sol des communes formant le canton? Quels sont les produits forestiers actuels? Quelle est la production du sumac dans le canton? Croirait-on que cette plante

si utile et se développant si bien sur le sol de la Ciotat; que cet arbuste qui pourrait y amener la production forestière à un chiffre très élevé, n'est pas même mentionné? Les productions industrielles, les résultats numériques actuels de la pêche, de la fabrique de corail, les constructions maritimes, tout cela a été négligé et les richesses minérales n'ont pas été mieux appréciées. La commission s'est aperçue aussi que les bons documens que l'auteur avait à produire, il n'avait malheureusement pas cru devoir les distribuer méthodiquement. En effet, tout en reconnaissant que les systèmes ont servi la science, il s'est élevé contre la rigueur systématique avec laquelle on classe les faits et c'est vraisemblablement cette façon de penser qui lui a fait perdre de vue la méthode que l'on était en droit d'attendre d'une plume très exercée, à en juger par le style dans lequel les mémoires sont écrits.

« On s'attendait à ce que l'auteur eut établi des comparaisons entre la statistique des temps passés et la statistique actuelle, pour qu'il eut été possible de tirer des conséquences d'une plus ou moins grande utilité; mais il ne s'est presque pas occupé de la statistique actuelle, et cela de dessin prémédité, si l'on s'arrête à ce passage où il prétend que la statistique publique ne saurait guère opérer que sur le passé. Et quel inconvénient y aurait il eu, après avoir parlé de l'état de l'agriculture à diverses époques, de donner positivement, et non approximativement, comme il l'a fait, la distribution présente des principaux produits du canton? Sans doute, Messieurs, l'ouvrage est incomplet, quoique très-étendu; ce qui est d'autant plus à regretter que l'auteur a fait preuve d'assez de connaissances profondes, d'assez d'instruction pour nous autoriser à soutenir qu'il ne dépendait que de lui de mieux faire. Pour être sorti du cercle qu'il devait se

tracer, il s'est exposé à ce qu'au sein de son abondante production, vos commissaires ne vissent le plus souvent que stérilité, cela vient évidemment de ce qu'il a composé son œuvre dans le silence du cabinet, plutôt qu'en allant à la recherche des annotations indispensables sur les différens sujets qu'il avait à traiter. Il faut pourtant avouer que sous beaucoup de rapports, son travail ne manque pas de mérite, surtout quant à la statistique du canton de la Ciotat à des époques reculées, et même quelquefois sous le point de vue de l'actualité. C'est ainsi, par exemple, qu'il a bien fait connaître l'état actuel des terrains, etc., il a du reste, donné quelques bons principes d'économie rurale et forestière, et il fallait lui tenir compte de ses immenses recherches qui ont dû lui coûter beaucoup de temps et peut-être même des frais considérables.

« D'après ces motifs, la commission a conclu à ce que le premier prix qu'elle avait proposé, celui de 400 fr. ne fut point décerné, cette année, mais qu'il fut accordé, à titre d'encouragement à l'auteur du Mémoire historique et statistique sur le canton de la Ciotat, la moitié du prix, c'est-à-dire une médaille d'or de 200 fr. et le titre de membre correspondant.

« La Société ayant adopté à l'unanimité les conclusions de ce rapport, M. le Président fera bientôt connaitre le nom du lauréat.

« Indépendamment des prix mis au concours, vous avez arrêté, en 1836, que des récompenses seraient décernées, en séance publique, à ceux des membres honoraires et correspondans, ainsi qu'à toutes autres personnes qui vous auraient transmis le plus de documens statistiques d'une importance incontestée, et, depuis cette époque, vous avez accordé 32 médailles et 11 mentions honorables, en y comprenant toutefois celles décernées à des industriels.

« C'est ainsi, Messieurs, que vous avez su exciter l'émulation non-seulement des hommes capables de bien constater les faits qui sont l'objet de vos recherches, mais encore des hommes les plus aptes, par leur génie industriel, à enrichir et Marseille et le département des Bouches-du-Rhône. Nous allons aujourd'hui signaler les personnes qui, depuis la dernière séance solennelle, ont mérité, par les travaux dont il vous ont fait part, que vous leur donniez des preuves non-équivoques de votre sympathie, en les fesant participer à vos encouragemens.

« Commençant par les statisticiens, nous dirons que le premier qui s'est acquis des droits à un témoignage authentique de votre estime, c'est l'un de nos statisticiens les plus célèbres, M. MOREAU DE JONNÈS, Chef des travaux statistiques au ministère du commerce, membre correspondant. Parmi les ouvrages qu'il vous a adressés, celui intitulé : *Statistique de la Grande Bretagne et de l'Irlande*, a été regardé comme l'un des plus consciencieux, des plus remarquables de statistique qui aient été publiés depuis long-temps. L'auteur vous a paru mériter une médaille d'argent.

« Vous avez accordé une médaille d'honneur en bronze : 1° à M. LARREGUY, Préfet de la Charente, membre correspondant, déjà mentionné honorablement dans la séance publique de 1838, pour vous avoir communiqué des travaux de statistique administrative d'un haut intérêt. Depuis, vous avez reçu de lui de nouveaux documens relatifs aux améliorations opérées dans la Charente; documens qui prouvent incontestablement que l'instruction, la moralisation du peuple et la facilité des communications sont les principales voies de prospérité et de bonheur.

« 2° A M. PABAN, Major, commandant le dépôt de recrutement et de réserve du département des Bouches-du-Rhône. Vous avez applaudi au premier tableau statistique

qu'il vous a transmis concernant les classes de 1830 à 1836, dans notre département, et qu'il a accompagné d'observations très-judicieuses. Vous avez vu avec le même intérêt cinq tableaux qu'il a adressés pour vous, l'un de la classe de 1837, le second indiquant la répartition du contingent, le troisième fesant connaître les degrés de taille, les professions et les degrés d'instruction, le quatrième contenant le chiffre des remplaçans et des substituans nés; le cinquième, enfin, relatif aux insoumis à rechercher au 1er janvier 1839.

« 3° A M. le capitaine Jaubert, à qui nous sommes redevables de la statistique forestière des Bouches-du-Rhône; il s'est rendu digne d'une récompense non-seulement par le soin qu'il a mis à explorer le sol forestier de notre département, mais encore par son attention à vous en dérouler le tableau.

« 4° A M. Magloire Natral, Juge de paix, membre correspondant, etc., à Castres; il vous a fait don de son ouvrage intitulé : *Biographie et Chroniques Castraises* (4 forts volumes in-8°), où l'on trouve des portraits rédigés avec esprit et beaucoup de goût. Mais c'est particulièrement dans le quatrième volume, que sous le titre d'état actuel de la ville de Castres, M. Magloire Natral nous a donné une bonne statistique de cette ville.

« Vous avez jugé digne aussi d'une mention honorable chacun des membres correspondans ci-après:

« 1° M. Boucher de Crevecoeur de Perthes, Directeur des Douanes, Président de la société d'émulation, à Abbeville. Il a fait preuve d'un zèle éclairé par l'envoi de beaucoup d'ouvrages sur divers sujets administratifs et de trois brochures sur la probité, sur la misère et sur les produits de l'industrie; travaux qui attestent à la fois de profondes connaissances et toutes les qualités de l'homme de bien.

« 2° M. Victor Declinchamp, Professeur des élèves de la marine, etc., à Paris. Vous lui devez des considérations sur l'instruction publique et notamment un nouveau Traité de la perspective linéaire, à l'usage des artistes et des écoles de dessin, ouvrage plein de notions utiles.

« 3° M. Jacquemin, Pharmacien, à Arles. Il a soumis à votre attention un mémoire manuscrit très-intéressant sur les hôpitaux d'Arles, auquel il n'a manqué pour être complet que des détails statistiques plus étendus.

« 4° M. Leclerc-Thouin (Oscar), Professeur d'Agriculture, etc., à Paris. Il vous a fait hommage de plusieurs mémoires qui décèlent l'agronome distingué et qui sont d'autant plus précieux pour nous qu'ils ont pour sujet spécial l'état de l'agriculture dans les départemens du midi de la France.

« 5° M. Reinaud (Joseph-Toussaint), Membre de l'institut, etc., à Paris. Il vous a communiqué un grand nombre de faits sur le moyen-âge, et notamment des extraits des historiens arabes relatifs aux guerres des Croisades.

«6° M. Rouard (Etienne-Antoine-Benoit), Bibliothécaire de la ville, etc., à Aix, qui a dignement payé son tribut par l'hommage d'une brochure intitulée : *Inscriptions en vers du musée d'Aix*, suivies d'un appendice sur une statue antique récemment découverte aux environs de cette ville... Vous avez pensé, comme l'auteur, que de telles inscriptions intéressent par leur caractère local et illustrent, si elles sont importantes, l'endroit où elles ont été trouvées.

«Examinons maintenant les industries sur lesquelles s'est portée votre attention. Elles sont au nombre de neuf dont six seulement ont pu être appréciées par vous de manière à ce qu'il fut permis de les juger en pleine connais-

sance de cause. Aussi, avez-vous exprimé le désir que désormais les industriels qui aspireront à vos distinctions, vous fassent connaître en temps opportun les objets qu'ils auront à vous soumettre. Des six industriels dont nous avons à vous entretenir aujourd'hui, Messieurs, trois ont été jugés dignes, chacun, d'une médaille d'argent; ce sont :

« 1° M. SIGNORET, qui a doté Marseille d'une grande fabrique de colle-forte, d'où sortent de beaux et immenses produits, d'après des procédés basés sur les enseignemens de la science, produits qui sont pourtant mis dans le commerce à des prix modérés. Ce n'est pas seulement aux besoins du luxe que M. SIGNORET a satisfait, il a rempli aussi les besoins communs d'une manière avantageuse. En résumé, par les perfectionnemens remarquables de ce genre de fabrication, nous avons été affranchis du tribut que nous avons payé jusqu'ici à la Hollande et à la Flandre, où les industries qui emploient la colle-forte étaient obligées de s'approvisionner.

« 2° M. Louis BENET, fondateur, à la Ciotat, d'un vaste établissement dont l'influence sur l'industrie est un fait si évident. Il s'agit d'un atelier de construction de machines à vapeur et de locomotives, l'un des plus beaux ateliers qui existent en France. Les bras si nombreux qu'il emploie (il est exploité par quatre cents ouvriers dont le salaire varie depuis 1 fr. 50 cent. jusqu'à 10 fr. par jour) le rendent sans contredit d'une bien grande utilité dans une petite ville jadis florissante, mais depuis longtemps dans une inactivité presque complète.

« 3° M. CHANUEL (Jean-Baptiste), à la fois industriel et artiste, dont Marseille ne peut que s'honorer depuis qu'il a fait au repoussé la belle statue de la Vierge de la Garde en argent, mais dont le talent n'est malheureusement ni assez connu, ni assez apprécié. M. CHANUEL

avait plus d'un titre à une distinction honorifique; il vous a soumis naguère d'autres ouvrages non moins dignes des suffrages des connaisseurs.

— « Vous avez décerné deux médailles d'honneur en bronze, l'une à MM. H. Achard et Bérard, qui ont établi depuis trois ans à Marseille une fabrique de savon auquel ils ont donné le nom de savon gélatineux et qu'ils font avec des substances de la localité, jusques à ce jour non utilisées, c'est-à-dire des parties grasses et musculaires des viscères de divers animaux, qui remplacent l'huile. C'est bien là sans doute une nouvelle industrie et bien que vous n'ayez pas considéré le savon gélatineux, comme un perfectionnement de celui d'huile d'olive, il vous a paru offrir plusieurs avantages: il possède les mêmes propriétés détersives que le savon de Marseille; on peut en faire usage pour laver dans l'eau de mer; il acquiert avant d'être tout à fait refroidi, une consistance qui fait espérer qu'il résisterait aux fortes chaleurs des régions intertropicales. Enfin, il offre au consommateur un avantage de 25 pour °/₀ et conséquemment à la classe pauvre un moyen économique de propreté.

— « L'autre médaille de bronze était acquise à M. Jh. Maurel fils, qui n'est pas seulement cessionnaire des pompes française dans le midi (ce titre n'eut pas été suffisant pour fixer votre attention) mais qui a su perfectionner les pompes dont, d'ailleurs, il ne fait venir de Paris que le corps et pour l'établissement desquelles il fait confectionner, à Marseille, toutes les pièces nécessaires.

« En fait de perfectionnement, vous avez remarqué des morçeaux de cuirs, incrustés, en quelque sorte, dans l'engrenage du piston, qui font disparaître ou amoindrissent les inconvéniens du frottement, et contribuent, en même temps à la perfection du vide. Par une cer-

taine combinaison, l'eau peut s'élever, avec beaucoup d'économie dans la force motrice, jusqu'à une très-grande hauteur. En un mot, M. Maurel est bien au fait de cette nouvelle industrie qui lui fournit souvent l'occasion de résoudre de nouveaux problêmes.

— « Enfin, Messieurs, une mention honorable a été accordée à M. Santi, opticien, qui a fait un thermomètre destiné à indiquer la température produite par la fermentation des engrais, et qui a disposé très ingénieusement une pompe foulante pour servir à la graduation des manomètres.

M. Santi est un artiste habile, capable de rendre bien des services aux hommes qui s'occupent de science dans notre ville. La société de statistique espère qu'il produira quelques nouveaux titres à l'obtention d'une plus grande récompense.

« Forcés, comme nous le sommes, de nous renfermer dans des bornes très-circonscrites, nous n'avons qu'effleuré diverses industries dont par conséquent nous sommes loin d'avoir donné une idée proportionnée à leur importance. Le temps ne nous permet pas d'en dire davantage. Nous pensons, toutefois, ne pas abuser de votre attention en fesant remarquer encore que si notre Société ne saurait se récompenser elle-même, il est juste du moins de citer ceux de ses membres qui, s'occupant plus particulièrement d'industrie, se distinguent par leurs travaux en ce genre.

« Tout le monde sait que notre estimable confrère, M. Esprit Tocchy, a bien fait connaître les propriétés du noir sur-animalisé de Coudoux, dont il a propagé l'usage dans notre département. C'est encore M. Tocchy et M. de Villeneuve, notre honorable vice-Président, qui, après beaucoup d'essais et de recherches, sont parvenus à trouver la composition du ciment de Roquefort.

« M. de Villeneuve n'a pas moins de droit à l'estime publique, par ses améliorations aux procédés Jauffret pour faire de l'engrais; vous n'avez pas oublié la mise à profit sous ce rapport des résidus des savonneries jusqu'ici restés sans emploi et signalés par notre savant confrère, pour la première fois, comme d'excellens ingrédiens soit pour les lessives putréfiantes, soit pour le platrage. Que n'aurions-nous pas à dire aussi de ses perfectionnemens dans la chaux hydraulique qui ont vaincu les inconvéniens pour lesquels elle avait été jusqu'ici repoussée des constructeurs ordinaires!

« Enfin, Messieurs, nous ne devons pas passer sous silence les efforts d'un autre confrère recommandable, M. Jules Bonnet, pour établir et faire progresser l'industrie séricicole dans l'arrondissement de Marseille.

« Permettez, Messieurs, qu'en terminant notre rapport général, nous rappelions le vœu que nous avons émis publiquement, en 1830, de voir bientôt toutes les Sociétés se convertir en une seule où aboutiraient, comme à un centre commun, tous les travaux d'utilité publique et où s'épureraient, comme dans un creuset, tous les intérêts personnels.

« En attendant que notre désir s'accomplisse, continuons de recueillir le plus de faits possibles, redoublons même de zèle dans cette vue, afin que le contingent que nous aurons à fournir atteste hautement les intentions dont nous n'aurons cessé d'être animés pour le bonheur de tous.

— La lecture de ces différens rapports a été suivie de celle, par M. Barthélemy, Vice-secrétaire, d'une notice historique et statistique sur les baleines de la Méditerranée.

Dans les premiers mois de 1840, un cétacé fut pris dans un filet dit Tonnaire aux environs de Saint-Tropez.

Mais on assura que ce n'était pas une baleine, dans l'opinion qu'il n'en existait point dans notre mer.

Que d'erreurs ne parviendra-t-on pas à relever par la science des faits! On avait soutenu, comme il vient d'être dit, qu'il n'y avait pas de baleines dans la Méditerranée, et M. Barthelemy, notre infatigable naturaliste, a démontré, avec beaucoup d'esprit et d'une manière entraînante, que leur présence y a été constatée à des époques plus ou moins rapprochées. Il a atteint son but, en parlant de l'un de ces grands cétacés, trouvé, en 1839, dans la mer à quelques lieues de Marseille, et en invoquant des témoignages authentiques tel que celui de l'immortel Cuvier.

— Puis, M. Guindon a lu une notice topographique de Marseille sous les Grecs et les Romains, c'est-à-dire de Marseille telle qu'elle fut peu de siècles après sa fondation. Bien des citations qui attestent une grande érudition, l'ont mis à même de tracer cette topographie, laquelle, ainsi qu'il le fait justement remarquer, ne saurait s'appliquer à Marseille moderne, dont l'ancien aspect a été singulièrement modifié par l'empiétement des eaux de la mer.

M. Guindon s'étaye particulièrement d'un excellent mémoire de M. J.-V. Martin, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, pour soutenir que le plan de la cité representait jadis un quadrilatère dont la base a du fort Saint-Jean au Cours, douze cents mètres, le côté droit ou oriental partant de l'angle du Cours et de la Canebière jusques à la porte de la Joliette en a 1000; la petite base s'étendant de la porte de la Joliette jusques à l'endroit où finissait l'ancien rivage en a cinquante, et la quatrième ligne presque parallèle à la seconde rejoint le fort Saint-Jean sur une longueur de 1100 mètres environ.

Notre confrère parle ensuite de ce que la mer a fait disparaître de cette grande partie de terrain. Mais il lui paraît que l'étendue de la ville ne tarda pas à devenir plus considérable et dépassa même sous César, contrairement à l'opinion de Papon, la limite que celui-ci lui assigne et qui n'aurait pas été plus loin que la colline des Moulins.

Sans doute il était bien difficile de déterminer quels ont été les aggrandissemens successifs de Marseille, vers l'époque dont il s'agit. Aussi, M. Guindon s'est attaché seulement à indiquer l'emplacement de la citadelle mentionnée par Strabon et César, et cela parce qu'une citadelle comprenait, chez les anciens, un espace de terrain suffisant pour que plusieurs monumens religieux et civils pussent s'y trouver réunis. L'orateur a fini par quelques considérations dans la vue de désigner les points qu'occupaient les principaux établissemens, et on peut dire qu'il a bien traité son sujet.

— M. Audouard, l'un des membres actifs les plus anciens, mais dont le zèle ne s'est jamais ralenti, et qui, dans d'autres séances solennelles, a été du nombre des lecteurs, a voulu payer un nouveau tribut dans celle-ci en lisant un aperçu historique et statistique sur la Sainte-Baume, la forêt et les lieux qui l'environnent. C'est à grands traits qu'il a peint ce site si remarquable, si pittoresque de la Provence. Mais si pour en décrire l'aspect, la situation, la célébrité dans les fastes de notre histoire, et les usages qui se rattachent à la localité, il a été forcé de se renfermer dans des bornes très circonscrites, il n'a pas moins retracé beaucoup de faits fort intéressans, il n'a pas moins, en un mot, rempli sa tâche de manière à enlever les suffrages de l'assemblée.

Toutes ces lectures ont été écoutées avec une attention soutenue; toutes ont été couvertes d'applaudissemens.

Les noms des personnes qui ont été recompensées, ont été proclamés ensuite par M. le Président dans l'ordre qui suit :

CONCOURS DE 1840.

Médaille d'or : M. Masse (Etienne-Michel), auteur d'un mémoire historique et statistique sur le canton de la Ciotat.

MÉDAILLES ET MENTIONS HONORABLES POUR DOCUMENS STATISTIQUES

1° *Médaille d'argent.*

Noms.	Titres à l'obtention.
Moreau de Jonnès, Chef des travaux statistiques au ministère de l'agriculture et du commerce.	Statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, etc.

2° *Médailles de bronze.*

Larreguy, Préfet de la Charente, à Angoulême.	Documens statistiques sur le département de la Charente.
Padan, Major-commandant le dépôt de recrutement et de réserve du département des Bouches-du-Rhône, à Marseille.	Tableaux statistiques relatifs au recrutement, etc., dans le département des Bouches-du-Rhône.
Jaubert, Capitaine d'infanterie en retraite, à Marseille.	Statistique forestière du département des Bouches-du-Rhône.
Magloire Natral, Juge de paix, à Castres.	Statistique de la ville de Castres, etc.

3° *Mentions honorables.*

Boucher de Creve-Coeur de Perthes, Directeur des Douanes, à Abbeville.	Travaux de statistique administrative et de bienfaisance.
Declinchamp (Victor), Professeur, à Paris.	Plusieurs écrits sur l'instruction publique.

JACQUEMIN, Pharmacien, à Arles.	Mémoire historique et statistique sur les hôpitaux d'Arles.
LECLERC-THOUIN, Professeur d'agriculture, à Paris.	Divers écrits sur l'état de l'agriculture dans le midi de la France.
REINAUD, Membre de l'Institut etc., à Paris.	Documens sur le moyen-âge.
ROUARD, Bibliothécaire de la ville d'Aix.	Travaux d'archéologie.

MÉDAILLES ET MENTIONS HONORABLES ACCORDÉES A DES INDUSTRIELS.

1° *Médailles d'argent.*

SIGNORET, Fabricant de colle-forte, à Marseille.	Fabrication en grand et perfectionnemens importans de la colle-forte.
BENET (Louis), Négociant, à la Ciotat.	Fondateur, à la Ciotat, d'un vaste atelier de construction de machines à vapeur et de locomotives.
CHANUEL (Jean-Baptiste), orfèvre et artiste distingué, à Marseille.	Ouvrages en argent très remarquables, exécutés au repoussé, notamment la belle statue de la vierge de la Garde.

2° *Médailles de bronze.*

ACHARD (Honoré) et BÉRARD, fabricans, à Marseille.	Introduction de la fabrication du savon gélatineux à Marseille.
MAUREL (Joseph) fils, Cessionnaire, pour le midi de la France, du brevet des inventeurs des pompes françaises, à Marseille.	Introduction et perfectionnement des pompes françaises, à Marseille.

2e Mention honorable.

SANTI, Opticien, à Marseille. Ingénieuse pompe employée à la graduation des manomètres, etc.

— M. le Président a terminé la séance par l'annonce suivante des prix proposés par la Société :

La Société *promet de nouveau de décerner, s'il y a lieu, dans sa séance publique de* 1842, *quatre Prix aux auteurs des meilleurs travaux statistiques relatifs à l'un des cantons ou à l'une des communes du département des Bouches-du-Rhône.*

Les concurrens pourront à leur gré, présenter la Statistique générale ou l'une des principales branches de cette science, comme par exemple, le commerce et l'industrie, l'agriculture, tout ce qui a trait aux sciences physiques et naturelles, etc. Toutefois, la Société désire qu'ils s'attachent de préférence à présenter la statistique complète d'un canton ou d'une commune.

Il s'agit donc : 1° De tout sujet de *Statistique spéciale*, telle que la statistique judiciaire, celle médicale, celle industrielle, etc., d'une commune, d'un canton ou même du département des Bouches-du-Rhône, et, dans ce cas, on n'exposerait pas seulement les faits concernant chaque espèce de statistique, mais on aurait soin d'établir, entre ces faits et ceux analogues de quelques années antérieures une comparaison, et d'en tirer d'utiles inductions.

2° De la *Statistique complète d'un canton, d'une commune*, et alors il faudrait signaler tous les faits relatifs au lieu qui serait décrit, sous le point de vue physique, comme sous celui de la description du pays, de l'état social, de l'état civil, des administrations civiles, de l'armée, de la justice, des finances, de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et de fabrique, du commerce, de la navigation, des communications, etc.

Les mémoires seront classés d'après leur importance et leur mérite.

Les Prix seront :

Une médaille d'or de la valeur de 400 fr. ;

Une médaille de vermeil ;

Une médaille d'argent ;

Une médaille de bronze.

Les mémoires seront adressés, francs de port, avant le 31 décembre 1841, terme de rigueur, à M. le docteur P.-M. Roux, Secrétaire perpétuel de la Société, rue des Petits-Pères, n° 11.

Les auteurs y joindront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse.

Les ouvrages adressés resteront déposés dans les archives de la Société. Les auteurs pourront en faire prendre copie.

Les Membres actifs de la Société sont seuls exclus du concours.

— La Société accordera, en outre, des Médailles d'encouragement aux meilleurs travaux de Statistique sur le département des Bouches-du-Rhône, qui auront été envoyés par les Membres honoraires ou correspondans, ou par des personnes étrangères à la Société.

La Société, dans sa prochaine séance publique, décernera des Médailles d'honneur et d'encouragement aux personnes qui auront introduit, soit à Marseille, soit dans le Département, quelque nouveau genre d'industrie, ou qui auront perfectionné une des industries déjà existantes.

Messieurs les industriels qui désireront concourir pour ces médailles, devront adresser leur demande, avant le 31 mai 1841, terme de rigueur, à M. le Secrétaire perpétuel de la Société.

Séance du 17 décembre 1840.

Présidence de M. Huguet.

Le procès-verbal de la séance du 26 novembre est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance. — M. de la Coste, Préfet, a écrit le 4 décembre, à M. le Président de la Société de statistique que devant faire, le 5, une course dans l'arrondissement d'Arles, pour visiter les terrains inondés, et devant être absent de Marseille jusques au mardi 8, il ne lui serait donc pas possible d'assister à la séance publique du 6 décembre à laquelle il avait été invité. En conséquence, il a prié la compagnie d'agréer ses excuses et ses regrets.

M. le Maire de Marseille a écrit, le 3 décembre, à la Société de statistique pour l'informer qu'il avait donné les ordres nécessaires, à l'effet que la salle du Musée de la ville se trouvât à la disposition de cette compagnie pour sa séance publique du 6 décembre.

M. le Président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, à qui la Société de statistique de Marseille avait demandé la disposition du mobilier de l'Académie pour la séance publique du 6 décembre, a répondu, le 5, qu'il adhérait bien volontiers à cette demande.

MM. les Administrateurs des hôpitaux et hospices civils et militaire de Marseille, ayant été invités à assister à la séance publique de notre Société, lui ont adressé, le 5 décembre, une lettre de remercîment, et lui ont bien promis de prendre part à cette intéressante solennité.

M. Reinaud, membre de l'Institut, correspondant à Paris, qui a obtenu récemment une mention honorable

a écrit, le 9 décembre, à la Société de statistique de Marseille qu'il était fort sensible à ce témoignage de bienveillance et a exprimé sa gratitude.

M. Magloire Nayral, Juge de paix, correspondant à Castres, adresse aussi une lettre de remercîment pour la médaille d'honneur qui lui a été décernée dans la dernière séance publique de notre Société, à laquelle il promet d'offrir, dans quelques mois, deux ouvrages qu'il a sous presse.

Sont ensuite déposés sur le bureau par M. le Secrétaire perpétuel : 1° le prospectus, 8e année, de l'*Echo du Monde savant*.

2° Le procès-verbal de la Séance publique tenue le 22 septembre 1840, par le Comice agricole du canton d'Aubagne. (Envoi de M. Barbaroux, Président du Comice.)

3° Trois brochures transmises par l'auteur, M. Jules Bienaymé, membre correspondant, à Paris, et intitulées, l'une : *Effets de l'intérêt composé* (in-8° de 6 pages); la seconde : *Théorème des probabilités des résultats moyens des observations* (in-8° de 8 pages); la troisième *Probabilité sur la constance des causes, conclue des effets observés,* (in-8° de 7 pages). M. Valz est chargé du rapport à faire sur ces trois brochures.

M. D'Ebeling n'ayant pu assister à la séance de ce jour, transmet à la Société un état de l'industrie manufacturière en Russie, au 1er janvier 1839, et une annotation sur le commerce de la Russie.

Lectures. — M. de Villeneuve, Vice-Président, lit un aperçu statistique sur l'importance et l'avenir des combustibles minéraux des Bouches-du-Rhône. Cette lecture intéressante sous bien des rapports est vivement applaudie.

— M. Barthelemy fait ensuite une lecture qui a pour objet la publication d'un genre nouveau de crustacé de la tribu des Raniciens sous le nom de Ranilette, et la

description de l'espèce type sous le nom de Ranilette d'Edwars.

Election des fonctionnaires de la Société. — L'ordre du jour appelle, en troisième lieu, la nomination des fonctionnaires de la Société pour l'année 1841. On y procède par voix de scrutin. En voici le résultat : M. H. de VILLENEUVE, Vice-Président, est porté à la Présidence; M. de MONTLUISANT est proclamé Vice-Président; M. P.-M. ROUX continue d'être Secrétaire ; M. BARTHELEMY est réélu Vice-Secrétaire; M. Jules BONNET est élu annotateur de la première classe; sont confirmés : M. FEAUTRIER, Annotateur de la seconde classe; M. Gustave FALLOT, annotateur de la troisième classe ; M. RICARD, Conservateur-Bibliothécaire; M. BEUF, trésorier.

Candidats aux titres de membre actif et de membre correspondant. — MM. HUGUET, de VILLENEUVE, et J. BONNET proposent pour membres actifs, MM. TOULOUZAN fils ; LATIL, pharmacien, et FAISSOLLE, capitaine commandant du génie militaire, à Marseille.

M. P.-M. ROUX propose ensuite, autant en son nom qu'en celui de M. GODDE de LIANCOURT, pour le titre de membre correspondant :

1° S. E. le général Anastasio BUSTAMENTE, Président de la République des Etats-Unis du Mexique, à Mexico.

2° M. GUST-LAFF, premier interprète de la Surintendance du commerce britannique, en Chine, à Macao.

3° M. Juan GELLY, Secrétaire de légation, à Montevidéo.

4° M. De LETAMENDI, Consul général d'Espagne, à Mexico.

5° M. POMPILIO, comte de CAPPIS, Capitaine de marine, Professeur d'astronomie de l'Académie pontificale des sciences, à Rome.

6° M. le Comte de MARTORELLI, chargé d'affaires d'Echinzen, à Rome.

7° M. le Comte de Larderel, Président de la section Toscane de la Société générale des naufrages, etc., à Livourne.

8° M. le Chevalier Prieur Fenzy, banquier, à Florence.

9° M. le Prince de Mir, à Paris.

10° M. Panckoucke, Officier de la Légion-d'honneur, traducteur de *Tacite*, à Paris.

11° M. Guérin, rédacteur du journal le *Quimperois*, à Quimper (Finistère).

12° M. Kriesis (S. E.), Ministre d'état de marine, à Athènes.

14° M. le Docteur Sauré, Chef du service de santé de la Société générale des naufrages, à la Rochelle (Charente-Inférieure).

14° M. le Docteur Barchand, chef du même service, à Bordeaux.

15° M. Chaigneau, Secrétaire de la Préfecture maritime, à Lorient (Morbihan).

16° M. Darmantier, Juge au tribunal civil, à Bayonne, (Basses-Pyrénées.)

Toutes ces propositions sont prises en considération aux termes du réglement, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE,

Au 31 décembre 1840.

La Société de statistique de Marseille se compose de Membres honoraires, de Membres actifs et de Membres correspondans. Elle a, en outre, un Conseil d'administration composé de tous les fonctionnaires, pris parmi les Membres actifs.

Conseil d'Administration pour l'année 1841.

MM. de Villeneuve, ✠, Président; de Montluisant, ✠, Vice-Président; P.-M. Roux, Secrétaire perpétuel; Barthélemy, Vice-Secrétaire; Jules Bonnet, Annotateur de la première classe; Feautrier, Annotateur de la deuxième classe; G. Fallot, Annotateur de la troisième classe; Ricard, Conservateur; Beuf, Trésorier.

MEMBRES HONORAIRES.

S. A. R. LE DUC D'ORLÉANS, PRÉSIDENT D'HONNEUR.

26 *Avril* 1827.

MM. ROSTAND (ALEXIS), O. ✠, Président de la Caisse d'épargne et de prévoyance du département des Bouches-du-Rhône, Membre du conseil général de ce département, etc., rue Paradis, n° 95.

3 *Mai* 1827.

Le marquis de MONTGRAND, O. ✠, Chevalier de l'ordre Constantinien des Deux Siciles, ex-Président de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts et Membre honoraire de la société royale de médecine de Marseille, etc., à sa campagne, à Saint-Menet.

REGUIS (JEAN-FRANÇOIS-FORTUNÉ), ✠, Président du Tribunal civil de première instance du premier arrondissement, Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, honoraire de la société royale de médecine de la même ville, etc., rue Chemin-neuf de la Magdeleine, n° 46.

7 *Juin* 1827.

AUBERT, Directeur du Musée et Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, boulevard des Parisiens, n° 60.

LAUTARD, ✠, docteur en médecine, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, etc., de Marseille (classe des sciences), Directeur de l'école secondaire de médecine de cette ville, Membre du jury médical, et de plusieurs sociétés savantes, etc., rue Grignan, n° 16.

2 *Novembre* 1830.

MM. Le Baron DUPIN (Charles), C. ✱, Membre de la Chambre des Députés et de l'Institut royal de France etc., rue de l'Université, n° 10, à Paris.

5 *Mai* 1831.

REYNARD, ✱, Député du département des Bouches-du-Rhône, Membre du Conseil général de ce département, du Conseil municipal et de la Chambre de commerce de Marseille, etc., île des allées de Meilhan, n° 7.

13 *Mai* 1831.

S. A. R. le prince DE JOINVILLE.

19 *Décembre* 1833.

Max. CONSOLAT, O. ✱, Maire de la ville de Marseille, Membre honoraire de la section marseillaise de la Société générale des naufrages, etc., cours Bonaparte, n° 29.

9 *Janvier* 1834.

MIGNET, ✱, Conseiller d'état, Directeur-Archiviste des affaires étrangères, etc., à Paris.

4 *Septembre* 1834.

MOREAU (César), de Marseille, ✱, Fondateur et Directeur de la Société française de statistique universelle, et de l'Académie de l'Industrie française, Membre d'un très grand nombre d'autres Sociétés savantes, etc., place Vendôme, n° 12, à Paris. (*Nommé membre correspondant, en* 1830, *devenu membre honoraire.*)

4 *Décembre* 1834.

LAURENCE (Jn.), ✱, Membre de la Chambre des Députés, etc., à Paris.

Le Baron TREZEL, ✱, Maréchal-de-Camp, Chef d'état-major général de l'armée d'Afrique.

MM. Le Baron de St.-JOSEPH, ✠, Maréchal-de-Camp.

8 *Septembre* 1836.

De la COSTE, O. ✠, Conseiller d'état, Préfet du département des Bouches-du-Rhône, etc., à l'hôtel de la Préfecture.

MERY (Louis), Archiviste de la Mairie de Marseille, Inspecteur des monumens historiques de Provence, Membre correspondant de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, etc., etc., cours du Chapitre, n° 55. (*Fondateur devenu membre honoraire.*)

7 *Décembre* 1837.

SEBASTIANI (Vicomte Tiburce), O. ✠, Pair de France, Lieutenant-général, commandant la 8me division militaire, Président d'honneur de la section marseillaise de la Société générale des naufrages, etc., rue de l'Armény, n° 19.

5 *Avril* 1838.

DE MAZENOD (Charles-Joseph-Eugène), Evêque de Marseille, Commandeur de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, Président d'honneur de la section marseillaise de la Société générale des naufrages et Membre honoraire de la société royale de médecine de Marseille, etc., à l'Evêché.

5 *Juillet* 1838.

MAGNIER de MAISONNEUVE (Marie-Maximilien), O. ✠, Maître des Requêtes, Membre de la Chambre des députés, Directeur du commerce extérieur au ministère de l'agriculture et du commerce, etc., à Paris. (*Membre actif, en 1836, devenu membre honoraire*).

MEMBRES ACTIFS.

Fondateurs. (1)

MM. ACHARD (Joseph-François), Imprimeur, Sous-Bibliothécaire de la ville de Marseille, Membre correspondant de la Société française de statistique universelle, et de la Société des sciences physiques, chimiques et arts agricoles et industriels de Paris, place des Fainéans, n° 4.

BEUF (Jean-Baptiste-François-Alban), Commis au bureau de la garantie des matières d'or et d'argent, rue Saint-Ferréol, n° 44.

5 *Avril* 1827.

AUDOUARD (Antoine-Joseph), Maître de Pension, Membre de plusieurs Sociétés savantes, rue du Petit-Saint-Giniez, n° 2.

GIMON (Joseph-Jean-Baptiste-Marius), Homme de lettres, Chef du bureau de l'état civil à la Mairie de Marseille, et Arbitre du commerce, rue Beaumont, n° 22.

GUIAUD (Jacques-Etienne-Marie), Docteur en médecine, Médecin de l'hospice des aliénés de Marseille, Membre titulaire de la Société royale de médecine de la même ville, Correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, etc., rue Longue des Capucins, n° 29.

(1) Dès la seconde séance tenue le 15 mars 1827, la liste des fondateurs, au nombre de quatorze, a été close. Depuis cette époque, la plupart d'entre eux ont quitté Marseille, ou cessé de faire partie de la Société.

19 *Avril* 1827.

MM. NEGREL-FERAUD (François), Chef de division des finances et des travaux publics à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, etc., rue Nau, n° 9.

26 *Avril* 1827.

GASSIER (Hyacinthe-Véran-Hipolyte), Docteur en médecine, Membre titulaire de la Société royale de médecine de Marseille, boulevard du Musée, n° 12.

ROUX (Pierre-Martin), Docteur en médecine, Président de la société royale de médecine, Administrateur-Secrétaire de la Société de bienfaisance et de la section marseillaise de la société générale des naufrages, Membre de l'Académie royale de médecine de Paris, de l'Institut historique et géographique du Brésil, etc., rue des Petits-Pères, n° 11.

24 *Juillet* 1827.

DUNOYER (Charles), ✵, Avocat, Secrétaire-général de la Préfecture du département des Bouches-du-Rhône, rue de l'Armény, n° 10.

SAINT-FERREOL (Jean-Louis-Joseph), Liquidateur des Douanes, rue Reinard, n° 44.

24 *Janvier* 1828.

BOUIS (Jean-Jacques), Juge au Tribunal civil de première instance de Marseille, etc., rue des Princes, n° 20.

5 *Février* 1829.

MONFRAY (Joseph-Marie-François-Simon), Avocat, Secrétaire de l'ex-Société d'instruction et de l'ex-Société d'émulation de la ville d'Aix, rue de la Prison, n° 17.

5 *Mai* 1831.

MM. DE VILLENEUVE (Hipolyte-Benoit), ✠, Ingénieur des mines, Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, des Sociétés Polytechnique, d'industrie, etc., de Paris, allées des Capucines, n° 49 A.

11 *Juillet* 1831.

MATHERON (Philippe-Pierre-Emile), Ingénieur civil, Agent-voyer en chef du département des Bouches-du-Rhône, Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, Correspondant de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc., boulevard Chave, n° 51.

6 *Octobre* 1831.

RICARD (Joseph-César-Paul), Archiviste de la Préfecture du département des Bouches-du-Rhône, boulevard Chave, n° 54.

3 *Juillet* 1834.

BARTHELEMY (Christophe-Jérome), Conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Marseille, Membre de l'Académie des sciences de Marseille, Correspondant de l'Institut historique, de la Société entomologique de France, et de la Société des sciences et arts de la ville de Douai, boulevard du Musée, 29.

7 *Août* 1834.

DELAVAU (Louis-Martin), Ingénieur en chef du Cadastre du département des Bouches-du-Rhône, boulevard du Muy, n° 45.

2 *Octobre* 1834.

ABADIE (Pierre), Horloger-mécanicien, Vice-Président de l'Athénée royal de Marseille, rue de la Canebière, n° 28.

DIEUSET (Jacques-Jean-Baptiste), ✠, Directeur des contributions directes, Membre de la Société d'agriculture d'Ajaccio, etc., rue Paradis, n° 143.

MM. PERAGALLO (Pierre-Blaise-Marie), Officier d'administration de la marine, chargé du service des fonds, revues, colonies, approvisionnemens et contentieux de l'administration ; Secrétaire de la commission administrative du pilotage, rue Dragon, 74.

4 *Décembre* 1834.

LOUBON (Joseph-François-Laurent), Régent de la Banque, Adjoint de la mairie et Président du Comité communal d'instruction primaire de Marseille, Administrateur de la section marseillaise de la société des naufrages, Correspondant de la Société polytechnique, boulevard du Musée, n° 13 A.

18 *Décembre* 1834.

BARSOTTI (T.), ci-devant Maître de Chapelle de S. M. la reine d'Etrurie, infante d'Espagne, Directeur de l'Ecole spéciale gratuite de musique et de chant de la ville de Marseille, rue d'Aubagne, 45.

3 *Mars* 1836.

D'EBELING (Alexandre), Conseiller de Cour au service de S. M. l'empereur de Russie, Commandeur de l'ordre de Saint-Stanislas, Chevalier des ordres de St.-Vladimir et de Ste.-Anne, Consul-général de Russie, rue Breteuil, n° 31 A.

FALLOT (Frédéric-Philippe-Gustave), Chef du bureau des livres à la Banque de Marseille et Chancelier du Consulat de Suède, etc., rue Silvabelle, n° 39.

4 *Août* 1836.

ALLAIRE (Nicolas-Alexis), ✠, Directeur des contributions indirectes, Membre de plusieurs Sociétés d'agriculture, etc., place de Rome, n° 8.

BRUNEL (René-Armand), ✠, Directeur de l'enregistrement et des domaines du département des Bouches-du-Rhône, Membre de la Société française de statistique universelle, rue Paradis, n° 103.

6 *Octobre* 1836.

MM. JACQUES (Louis), ✠, Chevalier de l'ordre royal de Gustave Wasa de Suède, Chef du service de la marine royale à Marseille, Membre de diverses Sociétés savantes et agricoles, rue Fortia, n° 12 et 14.

3 *Novembre* 1836.

AUTRAN (Paul), Négociant, Membre du Conseil municipal et de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, Correspondant de l'Académie de Lyon, de la Société de géographie de Paris, etc., rue Venture, n° 23.

22 *Decembre* 1836.

FAURE-DURIF (Marie-François-Théodore), Préposé en chef de l'Octroi de Marseille, boulevard du Muy, n° 47.

7 *Décembre* 1837.

FEAUTRIER (Jean), Sous-bibliothécaire, Conservateur du cabinet des médailles et antiques de la ville de Marseille, et Secrétaire du Comité communal d'instruction primaire, au local de la Bibliothèque.

FOUQUE (Claude), d'Arles, Avocat, ex-membre de l'Université royale, Correspondant de l'Institut historique, boulevard Chave, n° 47.

HUGUET (Simon-Théodore), ✠, Commissaire du Roi près la monnaie de Marseille, à l'Hôtel des Monnaies, rue des Convalescens, n° 19.

1er *Février* 1838.

BONNET (Jules), Agronome, Membre du Conseil municipal et du Comice agricole d'Aubagne, rue Sénac, n° 64.

3 *Mai* 1838.

TOCCHY (Esprit-Brutus), Chimiste-manufacturier, Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres, et arts de Marseille, Correspondant de la Société asiatique de Paris, rue Sénac, n° 44.

4 *Octobre* 1838.

MM. VALZ (Jean-Elix-Benjamin), ✠, Astronome, Directeur de l'Observatoire royal de Marseille, Membre de l'Académie des sciences de la même ville, Correspondant de l'Institut, de l'Académie du Gard, des Sociétés d'agriculture et d'horticulture de Nîmes et de Montpellier, rue Montée des Accoules, n° 27.

7 *Mars* 1839.

ROGER, Horloger, rue Saint-Ferréol, n° 17. (*Reçu membre actif, en* 1828, *a cessé de faire partie de la Société*, *en* 1835, *redevenu membre actif.*)

4 *Avril* 1839.

VINTRAS (Alphonse-Alexandre), Inspecteur des postes pour le département des Bouches-du-Rhône, boulevard du Musée, n° 88.

8 *Août* 1839.

DE MONTLUISANT (Charles-Laurent-Joseph), ✠, Ingénieur en chef, directeur des ponts-et-chaussées etc., cours de Villiers, n° 24.

31 *Mai* 1840.

MIÈGE (Dominique), ✠, Consul de première classe, chargé de la direction de l'agence du ministère des affaires étrangères, Président titulaire de la section marseillaise de la société générale des naufrages, etc., allées de Meilhan, n° 18.

8 *Octobre* 1840.

GUINDON (François-Joseph), Sous-archiviste de la mairie de Marseille, rue Terrusse, n° 16.

MOISSARD (Louis-Juste), ✠, Ingénieur de la Marine royale, Membre du comité de direction du service des paquebots de la Méditerranée, rue Sénac, n° 31.

M. RIVIERE LA SOUGHÈRE (Jules-Henry-Louis), ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'école d'artillerie, Professeur de chimie à l'Ecole communale de Marseille, Membre du conseil de salubrité du département des Bouches-du-Rhône, rue Sénac, n° 32.

MEMBRES CORRESPONDANS.

31 *Mai* 1827.

MM. JULLIEN, ✠, de Paris, Directeur de la *Revue encyclopédique*, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

14 *Juin* 1827.

BOSQ (Louis-Charles), Naturaliste, et son frère

BOSQ (Paul-Jacques), Antiquaire, l'un et l'autre membres correspondans des Académies des sciences de Marseille, d'Aix et de Toulon, à Auriol.

24 *Juillet* 1827.

PIERQUIN de GEMBLOUX, Docteur en médecine, Inspecteur de l'Université de France, Membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, nationales et étrangères, à Bourges.

TAXIL, Docteur en médecine, Chirurgien en chef des hospices civils de Toulon, Professeur d'accouchement et Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Toulon.

TRASTOUR, O. ✠, Docteur en médecine, Chirurgien principal d'armée en retraite, Membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Marseille.

2 *Août* 1827.

MM. LIGNON, Pharmacien, à Tarascon.

20 *Décembre* 1827.

LAROCHE, Docteur en médecine, Membre titulaire de la Société de médecine de Philadelphie, Correspondant des Sociétés de médecine de Marseille, Lyon, etc., à Philadelphie.

24 *Janvier* 1828.

CHERVIN (N.), ✱, Docteur en médecine, Membre, titulaire de l'Académie royale de médecine et Correspondant d'un très grand nombre d'autres corps savans, etc., à Paris.

DECELLES (Albert), Propriétaire, à Hyères.

17 *Février* 1828.

QUINQUIN, Propriétaire, à Avignon.

10 *Avril* 1828.

SUEUR MERLIN (J.-S.), Sous-Chef de division, chargé de la topographie et de la statistique de l'Administration des Douanes, à Caen (Cavaldos).

1er *Mai* 1828.

JOUINE (A.-B. Etienne), Avocat et Avoué près le Tribunal de première instance, etc., à Digne.

REINAUD (Joseph-Toussain) ✱, Employé au Cabinet des manuscrits orientaux de la Bibliothèque du Roi, Membre de l'Institut et du Conseil de la Société asiatique de Paris, Correspondant de celles de la Grande-Bretagne et d'Irlande, de Calcutta, Madras, etc., à Paris.

1er *Juillet* 1828.

ABRAHAM, de Copenhague, Littérateur danois, à Paris.

BALBI (Adrien), ancien Professeur de physique, Auteur de plusieurs ouvrages très estimés de statistique, etc., à Venise.

MM. D'ASFELD, Auteur des *Mémoires sur le duc de* RICHELIEU, à Paris.

REIFFEMBERG (FRÉDÉRIC-AUGUSTE-FERDINAND-THOMAS, Baron de), Chevalier de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, Membre de plusieurs Sociétés savantes, ex-professeur de philosophie à l'Université de Louvain, à Liége.

TAILLANDIER, Avocat à la Cour de cassation, etc., à Paris.

7 *Août* 1828.

BARBAROUX, Procureur-général, à l'île Bourbon.

FARNAUD (PIERRE-ANTOINE), ✱, Licencié en droit, Secrétaire-général de préfecture en retraite, Membre du Conseil-général des Hautes-Alpes, Administrateur de l'Hospice, du Bureau de bienfaisance, de la Commission charitable des prisons, Directeur de la pépinière départementale, etc., etc., à Gap.

6 *Novembre* 1828.

RIFAUD (J.-J.), ✱, Homme de lettres, Membre de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'Industrie française, en Russie.

18 *Décembre* 1828.

ATTENOUX (AUGUSTE), Négociant, à Salon.

DECOLLET, ✱, ex-chef de bureau de vente à la Direction de la monnaie et des médailles, à Paris.

5 *Février* 1829.

FLOUR DE SAINT-GENIS, ✱, Sous-Inspecteur des Douanes, à Bone (Afrique).

4 *Mai* 1829.

DEFABER, Conseiller-d'Etat de l'Empire de Russie, à Paris.

5 *Juin* 1829.

ROUARD (ETIENNE-ANTOINE-BENOIT), Membre de l'A-

cadémie des sciences, etc., et Bibliothécaire de la ville d'Aix, Correspondant du ministère de l'instruction publique, de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie des sciences de Turin, etc., à Aix.

20 *Décembre* 1829.

MM. Le Comte PASTORET (AMÉDÉE), G. ✻, Conseiller d'état, etc., à Paris.

4 *Février* 1830.

PRÉAUX, O. ✻, Lieutenant-colonel d'artillerie de la marine, Directeur du parc d'artillerie, à Rochefort.

4 *Mars* 1830.

DE CLINCHAMP (VICTOR), Professeur des élèves de la marine, etc., à Paris.

QUILLET, Membre de l'Académie royale des sciences, à Bruxelles.

VIGAROSI, ✻, Maire de Mirepoix, Membre de plusieurs Académies, à Mirepoix.

1er *Avril* 1830.

DE LA BOUISSE ROCHEFORT, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Castelnaudary.

1er *Juillet* 1830.

D'ARTTEY (CHARLES-JOSEPH-VICTOR), ✻, Membre de la Société havraise et de celles française de statistique universelle et académique de la Loire-Inférieure, Sous-Préfet, à Ste.-Menehould (Marne).

LECHEVALIER, Professeur de physique, à Paris.

12 *Décembre* 1831.

ABADIE (THÉODORE), Professeur de belles-lettres, à Toulouse.

31 *Mars* 1831.

L'abbé BOUSQUET, Principal du collège de Tulles.

(*Nommé membre actif, en* 1829, *devenu membre correspondant*).

MM. CLAPIER, Avocat et Avoué, à Toulon. (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu membre correspondant*).

PHARAON (J.), Professeur de langue arabe, etc., à Alger. (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu membre correspondant.*)

ROUX (ALEXANDRE), Propriétaire, à Arles. (*Membre actif, en* 1827, *devenu correspondant.*)

5 *Mai* 1831.

MALO (CHARLES), Homme de lettres, Directeur de la *France littéraire*, à Paris.

11 *Juillet* 1831.

DE CHRISTOL (JULES), Docteur ès-sciences, Professeur de géologie, Secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Montpellier, à Montpellier.

4 *Août* 1831.

AUDOUIN DE GERONVAL (MAURICE-ERNEST), Homme de lettres, Membre de la Société française de statistique universelle, de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris.

LARREGUY, ✱, Préfet du département de la Charente, à Angoulême.

5 *Octobre* 1831.

DE BLOSSEVILLE (ERNEST), ancien Conseiller de préfecture du département de Seine-et-Oise, à Amfréville la Campagne, près le Neuf-Bourg. (Eure).

3 *Novembre* 1831.

SAINTE-CROIX (FELIX-RENOUARD, Marquis de) ✱, Homme de lettres, ancien Officier de cavalerie, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

DESMICHELS, ✱, Recteur de l'académie d

MM. FAMIN (César), ex-chancelier du Consulat-général de France dans le royaume des Deux Siciles, Membre de la Société française de Statistique universelle, etc., à Paris.

JORRY, ✠, adjudant-général, Membre de la Société française de statistique universelle, de celle des méthodes d'enseignement, et de plusieurs Sociétés philantropiques, à Paris.

5 *Avril* 1832.

PENOT (Achile), Professeur de Chimie, à Mulhouse.

3 *Mai* 1832.

DELORT (Baron), C. ✠, Lieutenant-Général, Aide-de-camp du Roi, Chevalier de la couronne de fer d'Autriche, Membre de la Chambre des Députés, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, de la Société d'émulation du Jura, etc., à Paris.

6 *Septembre* 1832.

BARBAROUX, Juge de paix, Président du Comice agricole d'Aubagne, à Aubagne. (*Fondateur, devenu membre correspondant*).

PORTE (J.), Greffier audiencier près la Cour royale d'Aix, Membre de l'Académie des sciences de la même ville et de la Société philharmonique de Caen, etc., à Aix.

4 *Octobre* 1832.

LEVRAT-PERROTON, Docteur en médecine, Médecin de l'Hospice des antiquailles, Membre correspondant de la Société royale de médecine de Marseille et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Lyon.

6 *Décembre* 1832.

MAGLIARI (Pierre), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine de Naples, et Membre de plusieurs autres corps savans, à Naples.

7 *Février* 1833.

MM. DE SAMUEL CAGNAZZI (Luc), Archidiacre, Membre de plusieurs Académies, à Naples.

PETRONI (Richard), Abbé et Statisticien, chargé par le gouvernement de Naples de la direction du récensement, etc., à Naples.

19 *Décembre* 1833.

ARMAND DECORMIS (Etienne-Athanase-Pierre), Médecin de l'hospice de Cotignac, Correspondant du Conseil de salubrité du département du Var, Médecin des épidémies, Membre de la Société de médecine de Marseille et de celle chirurgicale d'émulation de Montpellier, à Cotignac.

15 *Mai* 1834.

LAURENS (A), chef de division de la préfecture du Doubs, Membre des Académies des sciences et belles-lettres de Dijon, de Rouen, de la Société d'émulation du Jura, Secrétaire de celle d'agriculture etc., du Doubs, Correspondant de la Société française de statistique universelle, à Besançon.

3 *Juillet* 1834.

BLONDEL (Auguste), Officier de gendarmerie, etc., à Ville-Franche (Aveyron).

COMMIER (Auguste), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Ajaccio (Corse).

7 *Août* 1834.

BOUCHER DE CREVE-COEUR de PERTHES (Jacques), ✠, Directeur des Douanes, chevalier de l'ordre de Malte, Président de la Société royale d'émulation, Membre de diverses Académies françaises et étrangères, à Abbeville.

BOYER de FONSCOLOMBES, Naturaliste, Membre de l'Académie d'Aix, et de plusieurs autres corps savans, à Aix.

MM. JAUFFRET fils, Membre du Conseil-général du département des Bouches-du-Rhône, etc., à Aix.

MAGLOIRE NAYRAL, Juge de paix, Membre de plusieurs Sociétés académiques, à Castres.

MILLENET, Littérateur, etc., à Naples.

QUENIN (DOMINIQUE-ISIDORE), Docteur en médecine, Juge de paix, Membre du Conseil-général du département des Bouches-du-Rhône, Correspondant de la Société de Médecine pratique de Paris, de l'Académie d'Aix, de celle de Marseille, de l'Athénée de Vaucluse, des Sociétés d'agriculture de Lyon et de Montpellier, à Orgon.

4 *Septembre* 1834.

LAGARDE (JULES), Avocat, Avoué près la cour royale de Paris, Collaborateur-actionnaire de la *France littéraire*, et l'un des rédacteurs de la *Gazette des Tribunaux*, etc., à Paris.

2 *Octobre* 1834.

CARPEGNA (comte PH. de), ✠, Lieutenant-général d'artillerie, Directeur du Dépôt central de l'artillerie etc., à Paris.

6 *Novembre* 1834.

DEVERNON, Directeur des Postes, Membre de la Société française de statistique universelle, etc., à Valence.

REGNOLI (GEORGES), Docteur en médecine, Correspondant des Académies de médecine de Paris et de Naples, des Sociétés médicales de Lyon, de Florence, de Livourne, etc., et Professeur de clinique chirurgicale à l'université de Pise.

SOUMET (ALEXANDRE), Directeur de la Bibliothèque royale de Compiègne, Membre de l'Institut et de plusieurs autres corps savans, à Paris.

4 Décembre 1834.

MM. ARNAUD, ✻, Colonel du 65me régiment de ligne, à Nancy.

MEL aîné, Trésorier de la marine, à Agde.

PIRONDI (Syrus), Docteur en médecine, Membre de la Société royale de médecine de Marseille, etc., à Marseille.

ROUX (Jean-Noël), Docteur en médecine, Professeur de pathologie externe à l'École secondaire de médecine, Correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, Titulaire de la Société royale de médecine de Marseille et Membre des Sociétés médicales de Lyon, Bordeaux, etc., à Marseille.

WILD, Mécanicien, premier adjoint de la Mairie, à Montbéliard (Doubs).

14 *Avril* 1835.

HŒFFT, Docteur en médecine. Médecin botaniste, à Moscou.

4 Juin 1835.

VILLERMÉ (L.-R.), ✻, Docteur en médecine, Membre de l'Institut, de l'Académie royale de médecine de France, de la Société royale de médecine de Marseille et d'un grand nombre d'autres corps savans, à Paris.

DELANOU (Jules), Géologue, à Nontroi (Dordogne).

ROBIQUET (F.), ancien Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, etc., à Rennes (Ile-et-Vilaine).

20 *Juin* 1835.

CHANTERAC (Louis-Charles-Hipolyte-Edouard, La Cropte de), ex-ingénieur géomètre du cadastre, Conservateur des bâtimens militaires, et ex-Chef du bureau militaire de la ville de Marseille. (*Nommé membre actif, en* 1834, *devenu membre correspondant.*)

2 *Juillet* 1835.

MM. COMBES (Jean-Félicité-Anacharsis), Avocat, Créateur et directeur de la caisse d'épargne de Castres, Fondateur du premier comice agricole du département du Tarn, Membre de la commission des prisons de l'arrondissement de Castres, Secrétaire du Comité supérieur d'instruction primaire, Président de la commission d'examen pour la délivrance des brevets de capacité dans cette ville, Membre correspondant de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, à Castres (Tarn).

DUVERNOY, Employé à la recherche des manuscrits historiques des archives de Besançon, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, Correspondant de la Société royale des antiquaires de France, etc., à Montbéliard.

FALLOT (Samuel-Frédéric), ancien notaire, Avocat, à Montbéliard.

FILHOL, Docteur en médecine, à Sainte-Tulles.

OUSTALET, Docteur en médecine, à Montbéliard.

VIGNE (Pierre), ✱, Docteur en médecine, Médecin ordinaire des armées, Médecin titulaire de l'hôpital de Phalsbourg (Meurthe).

1er *Octobre* 1835.

PARTOUNEAUX, ex-sous-préfet, à Paris. (*Nommé membre actif, en* 1834, *devenu membre correspondant.*)

8 *Octobre* 1835.

DUCASSE, ✱, Docteur en chirurgie, Professeur de l'École de médecine et Secrétaire-général de la Société de médecine de Toulouse, Membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, des Sociétés médicales de Lyon, Bordeaux, Tours, etc., à Toulouse.

MM. MONTFALCON, ✠, Docteur en médecine, Membre d'un grand nombre d'Académies médicales et littéraires, à Lyon.

PASSERINI, Naturaliste, à Florence.

TRAVERSAT (Marc-Bernard-Isidore), Docteur en médecine, décoré de l'ordre militaire de Pologne, etc,, à Paris.

5 *Novembre* 1835.

PISSIN-SICARD, Instituteur des sourds-muets, en Corse.

17 *Décembre* 1835.

BEAUMONT (Félix), ✠, Maire de la ville d'Aubagne, Membre du conseil-général du département des Bouches-du-Rhône, etc., à Aubagne.

3 *Mars* 1836.

AUBERT Neveu, Docteur en médecine, à Toulon.

7 *Avril* 1836.

GAULARD, Professeur de physique, à Verdun.

MEREL (Charles-Jacques-François), ancien Instituteur, à Marseille.

2 *Juin* 1836.

MALLET (Edouard), Docteur en droit, l'un des rédacteurs de la *Bibliothèque universelle*, etc., à Genève.

ROUMIEU (Cyprien), Substitut à la cour royale d'Aix, etc., à Aix.

VANDERMAELEN (Philippe), Chevalier de l'Ordre de Léopold, Géographe, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles, Membre de l'Académie royale des sciences et belles lettres de cette ville, d'un très grand nombre d'autres Sociétés littéraires, et d'utilité publique, à Bruxelles.

7 *Juillet* 1836.

MM. DELASAUSSAYE (L.), Conservateur honoraire de la bibliothèque et Secrétaire-général de la Société des sciences de Blois, Membre de plusieurs autres Sociétés savantes, à Blois.

ROZET, Capitaine au corps royal des ingénieurs géographes, Membre de la Société géologique de France, à Paris.

6 *Octobre* 1836.

PASCAL, Docteur en médecine, premier professeur de l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg, Membre correspondant de la Société royale de médecine de Marseille et de plusieurs autres Sociétés médicales et littéraires, à Strasbourg.

RANG, Officier supérieur de la marine, à Alger.

ROUGÉ (Vicomte de), propriétaire, à Paris.

31 *Octobre* 1836.

DURAND DE MODURANGE, Membre de plusieurs Sociétés littéraires, à Paris. (*Nommé membre actif, en* 1835, *devenu membre correspondant*).

JULLIANY (Jules), ✠, Négociant, Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris. (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu membre correspondant*).

NATTE Fils, Courtier royal, Correspondant de la Société française de statistique universelle, et de l'Académie pontanienne, à Alger. (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu membre correspondant.*)

3 *Novembre* 1386.

NANZIO (Ferdinand de), Directeur de l'école royale vétérinaire de Naples, Membre de plusieurs Sociétés scientifiques et vétérinaires, à Naples.

PAPETI, de Marseille, Peintre, etc., à Rome.

22 *Décembre* 1836.

MM. BAUDENS (L.), O. ✱, Docteur en médecine, Chirurgien-major, Professeur d'anatomie et de chirurgie opératoire, Membre des Sociétés de médecine de Marseille, Lyon, Montpellier, etc., à Paris.

ULLOA (le chevalier PIERRE), Avocat, Juge du Tribunal civil, Membre de l'Académie pontanienne, de celle de Pise, et de presque toutes les Sociétés économiques du royaume de Naples, à Trapani.

12 *Janvier* 1837.

DOUILLIER, Imprimeur-libraire, à Dijon.

BOUDIN (JEAN-CHRISTIERN-MARC-FRANÇOIS-JOSEPH), Docteur en médecine, Médecin militaire, Titulaire de la Société royale de médecine de Marseille, etc., à Marseille.

11 *Mai* 1837.

DEL RE (JOSEPH), Statisticien, etc., à Naples.

15 *Juin* 1837.

SAUTTER (JEAN-FRANÇOIS), ✱, Pasteur de l'Eglise réformée, à Alger. (*Nommé membre actif, en* 1834, *devenu membre correspondant.*)

3 *Juillet* 1837.

FARIOLI (ACHILE), Homme de Lettres, à Reggio-Modène.

10 *Août* 1837.

FALLOT DE BROIGNARD (JOSEPH-CONSTANT), ✱, Capitaine d'état-major, Correspondant de la Société française de statistique universelle, Membre de plusieurs autres Sociétés savantes, à Alger. (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu membre correspondant.*)

20 *Octobre* 1837.

NATTE (CHARLES), avocat, à Alger. (*Fondateur, devenu membre correspondant.*)

7 *Décembre* 1837.

MM. JACQUEMIN (L.) Pharmacien, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Arles.

MONTVALLON (Louis-Honoré-Joseph-Hippolyte-Hilarion-Casimir de Barrigue, comte de), Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, Membre d'un grand nombre d'autres Académies, à Aix.

9 *Août* 1838.

LECLERC-THOUIN (Oscar) Professeur d'agriculture, etc., à Paris.

17 *Décembre* 1838.

DECROZE (Joseph), avocat, à Paris. (*Nommé membre actif, en* 1836, *devenu correspondant.*)

20 *Décembre* 1838.

MARLOY (Clair-Paul-Jean-Baptiste), Docteur en médecine, Correspondant de la Société entomologique de France et d'autres corps savans, à Auriol.

14 *Février* 1839.

LAMPATO (François), Rédacteur des annales de la Statistique de Milan, à Milan.

MITTRE (Marius-Henri-Casimir), Avocat aux conseils du Roi et à la cour de cassation, Membre correspondant de la Société des sciences morales, belles-lettres et arts de Seine-et-Oise, et de la Société d'agriculture, du commerce, des sciences et arts de la Marne, à Paris.

MOREAU DE JONNÈS (Alexandre), ✱; Chef des travaux statistiques au ministère du commerce, Membre du conseil supérieur de santé, Officier supérieur d'état-major, Membre correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut de France, de la Société centrale d'agriculture, des Académies de Stockholm, Turin, Bruxelles, Madrid, Lyon, Dijon,

Rouen, Bordeaux, Strasbourg, Nancy, Macon, Nantes, Tours, Marseille, Liège, New-York, la Havane, et de plusieurs Sociétés médicales, à Paris.

7 *Mars* 1839.

MM. BIENAYMÉ (IRÉNÉE-JULES), ✻, Inspecteur-général des finances, Membre de la Société philomatique de Paris, etc., à Paris.

2 *Mai* 1839.

DE SEGUR DUPEYRON, ✻, Inspecteur-général des Lazarets de France, Secrétaire du Conseil supérieur de santé, Membre de plusieurs Société savantes, etc., à Paris.

4 *Juillet* 1839.

CEVASCO (JACQUES), Trésorier du magistrat de santé de Gênes, Membre de la Société d'encouragement pour l'agriculture, les arts, les manufactures, le commerce du département de Savone, à Gênes.

LAFOSSE-LESCELLIERE (F.G.), Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, Membre de plusieurs Sociétés médicales, à Montpellier.

8 *Août* 1839.

DE MOLEON, ancien élève de l'Ecole polytechnique, Directeur-fondateur de la Société polytechnique pratique, Membre de plusieurs corps savans, etc., à Paris.

3 *Octobre* 1839.

JOURNÉ (Jn), Docteur en médecine, à Paris. (*Membre actif*, *en* 1838, *devenu membre correspondant*).

7 *Novembre* 1839.

COSTE (PASCAL), Architecte et Professeur de dessin, Membre de l'académie des Sciences, belles-lettres, et arts de Marseille, etc., en mission en Perse. (*Membre actif*, *en* 1834, *devenu membre correspondant.*)

MM. DELEAU Jeune, ✠, Docteur en Médecine, Médecin de l'hospice des orphelins pour le traitement des maladies de l'oreille, Membre de plusieurs Académies et Sociétés scientifiques, à Paris.

LOMBARD, Docteur en médecine, Membre de plusieurs Sociétés médicales, à Genève.

ROUX (François-Xavier), Docteur en médecine, ex-chirurgien-major de la marine, Membre des Sociétés de médecine de Marseille et de Montpellier, à Eyguières. (*Membre actif, en* 1838, *devenu membre correspondant.*)

19 *Décembre* 1839.

DUPIERRIS (Martial), Docteur en médecine, Membre de plusieurs Sociétés médicales, Collaborateur et correspondant du *Bulletin de thérapeutique*, à la Nouvelle-Orléans.

HEYWOOD (James), Membre de la Société royale et Vice-Président de la Société de statistique de Londres, Membre de celle de Manchester, à Acresfield, près de Manchester.

5 *Mars* 1840.

AVENEL (Pierre-Auguste), Docteur en médecine, Membre de l'Académie des sciences et de la Société libre d'émulation de Rouen, de l'Association normande, du Cercle médical, de l'Athénée de médecine de Paris, des Sociétés des sciences et arts de Troyes et de Nancy, du Conseil de salubrité de la Seine-Inférieure, à Rouen.

CAPPLET (Amédée), ancien manufacturier, Membre de plusieurs sociétés d'utilité publique, etc., à Elbeuf.

LECOUPEUR, Docteur en médecine, etc., à Rouen.

MARCEL DE SERRES, Professeur de géologie à la Faculté des sciences, etc., à Montpellier.

1er *Octobre* 1840.

MM. Le Baron L. A. D'HOMBRES-FIRMAS, ✠, Docteur ès-sciences, Correspondant de l'Institut et de la Société royale et centrale d'agriculture, Membre de plusieurs Académies nationales et étrangères, à Alais.

8 *Octobre* 1840.

GARCIN DE TASSY (JOSEPH-HÉLIODORE), ✠, Professeur à l'école royale et spéciale des langues orientales, Membre de l'Institut et des Sociétés asiatiques de Paris, de Londres, de Calcutta, de Madras, de Bombay, etc., à Paris.

GODDE-LIANCOURT (le comte CALISTE-AUGUSTE), ✠, Secrétaire-général-Directeur de la Société internationale des naufrages, Fondateur d'un très-grand nombre de Sociétés humaines, Membre de l'Université royale d'Athènes, de la Société royale de Laisne, de celles d'émulation de Rouen, des Pyrénées-Orientales, philodramatique, de statistique universelle, Membre honoraire des Sociétés humaines de Bayonne, de Boulogne, du Lycée naval des Etats-Unis, de l'Académie royale des sciences de Barcelonne, de celle de l'Industrie française, etc., etc., à Paris.

MERCIER (ALEXANDRE-VICTOR), Rédacteur au ministère de l'Intérieur, Membre de la Société de statistique de Paris, de l'Académie de l'Industrie, de la Société générale des naufrages, etc., à Paris.

RHALLY (GEORGE-ALEXANDRE), Chevalier de la croix d'or de l'ordre royal du Sauveur, Président de la cour d'appel d'Athènes, Professeur de droit commercial et Recteur de l'Université Othon, Membre de la Société d'instruction élémentaire et de la Société générale des naufrages, etc., à Athènes.

Nota. Les avis relatifs aux erreurs par omissions, changemens de domicile, décès, etc., qu'on aurait à nous signaler dans le tableau des membres correspondans, seront reçus avec reconnaissance.

Pour pouvoir mettre de l'ordre dans la correspondance, et répondre promptement aux personnes qui auraient des réclamations ou des demandes à faire à la Société de statistique, cette Société tient à ce qu'on s'adresse directement à son Secrétaire perpétuel, rue des Petits-Pères, n° 11.

AVIS.

Quelques membres honoraires et correspondans n'ont point encore adressé à la Société de statistique de Marseille les documens biographiques qui les concernent. Chacun d'eux est invité de nouveau à faire connaître : *Ses nom et prénoms*; 2° *son âge, le lieu de sa naissance et celui de sa résidence*; 3° *son emploi ou sa profession et ses occupations habituelles*; 4° *ses études préliminaires*; 5° *quelles sont les langues mortes ou vivantes qui lui sont familières*; 6° *les pays dans lesquels il a voyagé*; 7° *les sciences et les beaux-arts qu'il cultive*; 8° *les sociétés savantes et d'utilité publique dont il est membre, et la date de l'admission dans chacune d'elles*; 9° *les titres et époques des ouvrages publiés*; 10° *s'il a obtenu des récompenses et de quelle nature*; 11° *s'il a fait des découvertes et des perfectionnemens*; 12° *s'il s'est livré ou s'il se livre à l'enseignement public.*

TABLE DU QUATRIÈME TOME.

Pag.

Avant-propos; par M. P.-M. Roux .... 3.

Inondation de la Canebière par l'orage du 21 *septembre* 1839 *; par* M. Valz .... 5.

Observations météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille, pendant l'année 1840 *; par* M. Valz........ Pag. 7, 147, 307 et 445.

Rapport sur un opuscule de M. Rouard*, relatif à des inscriptions en vers du* Musée *d'Aix, suivies d'un appendice sur une statue antique récemment découverte aux environs de cette ville ; par* M. Fouque d'Arles............... 13.

Rapport sur les constructions, etc., qui ont eu lieu à Marseille et dans son territoire, pendant les années 1837, 1838 *et* 1839*; par* M. J. Feautrier.............................. 25.

Un mot sur la caisse d'épargne du département des Bouches-du-Rhône; *par* M. P.-M. Roux.. 31.

Rapports sur les opérations de la caisse d'épargne du département des Bouches-du-Rhône, en 1837*,* 1838 *et* 1839*; par* M. Alexis Rostand............................... 32 *et* 189.

Etat des objets de consommation dans la ville de Marseille, pendant les années 1838 *et* 1839*, dressé, au nom d'une commission ; par* MM. Faure-Durif *et* P.-M. Roux .... 44.

Extrait d'un rapport de M. Barbaroux*, sur l'état de l'agriculture dans le premier arron-*

Pag.

dissement du département des Bouches-du-Rhône .... 46.

Etat des prix des journées d'*ouvriers*, *en* 1839, *à Marseille*; *par* M. P.-M. Roux............. 52.

Etat fesant connaître le mouvement du port de M*arseille pendant la période écoulée de* 1830 *à* 1839; *par* M. Péragallo.................. 54.

Rapport statistique sur la situation générale, au 1[er] *août* 1839, *de la partie du service des ponts et chaussées du département des Bouches-du-Rhone aux frais du département ainsi qu'à ceux du gouvernement*; *par* M. de Montluisant .... 55.

Tablettes statistiques. — Statistique universelle; *par* M. P.-M. Roux........ 75, 215, 414 *et* 485.

De l'état des masses minérales, au moment de leur soulèvement; *par* M. Marcel de serres.. 75.

Statistique générale des principales places fortes et postes fortifiés des dix-sept principales puissances de l'Europe; *par* M. *le Capitaine* Sicard .... 113.

Nouvelle espèce de vers à soie; *par* M. Cailleau *et* M. Bonnafous.............................. 129.

Extrait des séances de la Société de statistique, de Marseille, *pendant l'année* 1840; *par* M. P.-M. Roux........... ... 130, 291, 431 *et* 513.

Un mot sur un discours de M. Huguet....... 130.

Analyse d'une notice, par M. H. de Villeneuve, *sur une galerie souterraine qui traverse le plateau de Venelles, entre la ville d'Aix et la vallée de la Durance*; *par* M. P.-M. Roux. 132.

Prorogation du concours ouvert par la Société de statistique pour 1840.................. 133.

Pag.

Rapport snr un tarif de l'or et de l'argent, etc., et sur le système métrique; par M. Abadie... 140.

Rapport sur la statistique de l'Espagne, de M. Moreau de Jonnés; *par* M. G. Fallot........ 143.

Analyse, par M. P.-M. Roux, *d'une notice sur les bruants par* M. Barthélemy, *et d'une notice sur les engrais par* M. de Villeneuve... 144.

Un mot snr la météorologie; par M. P.-M. Roux.............................. 145 *et* 305.

De l'état de la musique à Marseille, *depuis les temps celtiques jusqu'à nos jours; par* M. Porte...................................... 153.

De la statistique dans ses rapports avec le commerce, et surtout comme moyen contribuant à la prospérité de celui que Marseille *fait avec l'étranger; par* M. Miège.................. 196.

Rapport sur le produit de la pêche à Marseille, *de* 1823 *à* 1840: *par* M. J. Loubon........... 212.

Rapport, par M. Saint-Ferréol, *sur le tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, pour l'année* 1837.................................. 215.

Rapport de M. Dieuset, *sur un annuaire administratif, statistique et commercial du département de la Corse, pour l'année* 1840........ 220.

Cet annuaire contient entr'autres choses:

Une notice des eaux minérales et thermales en Corse.................................. 223.

Etat indiquant la superficie de la Corse...... 226.

Tableau présentant les récoltes en grains et légumes en 1839, *et les besoins annuels des habitans, au nombre de* 207,889........... 227.

Etat des contributions directes, en Corse.... . 228.

Pag.

Tableau présentant le mouvement de la population depuis 1817 *pour le département jusqu'en* 1818.................................. 229.

Etat de l'instruction publique en Corse........ 231.

Etat de la justice criminelle................. 233.

Etat du commerce maritime de l'île de Corse.. 235.

Notes statistiques sur la Prusse; par M. Miège.. 237.

Rapport *au Roi sur le quatrième volume de la statistique de la France. — Partie agriculture; par* M. *le* Ministre *de l'agriculture, etc.* 252.

Culture du lin; par M. *le docteur* Daniel de St-Anthoine.................................. 284.

Longueur des nuits des principaux lieux de la terre.................................. 285.

Force instantanée de l'homme................. 285.

Nombre des machines à vapeur, en 1838, *aux Etats-Unis*.................................. 288.

Du numéraire existant en France............. 289.

Rapport, fait par M. Jh. Loubon, *au nom d'une commission spéciale, relativement à une contestation survenue entre les boulangers de la Ciotat et le Conseil municipal de la même ville*. 304.

Mémoire historique et statistique sur les hôpitaux de la ville d'Arles; par M. Jacquemin... 313.

Rapport, *par* M. P.-M. Roux, *relatif à un essai historique et statistique, par* M J.-B. Lautard, *sur la maison des fous à* Marseille *depuis sa fondation, en* 1699, *jusqu'en* 1837.... 352 *et* 432.

Rapport *sur le mouvement de la population à* Marseille, *pendant* 40 *années, par* M. Jh Loubon.................................. 353.

Proposition d'un nouveau système de recherches statistiques concernant le commerce; par M. Miège.................................. 399.

Pag.

Rapport sur cette proposition; par M. P.-M. Roux.................................... 411.

Rapport, *par* M. de Villeneuve, *sur un mémoire de* M. Marcel de Serres, *au sujet de l'origine du soufre*........................ 414.

Etat de l'industrie manufacturière en Russie, au 1er *janvier* 1839; *par* M. d'Ebbeling..... 416.

Sur le commerce de la Russie, *par le même*.. 417.

Prix proposés par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale................ 420.

Rapport, *par* M. Bouis, *sur l'institution, le but et les moyens de la Société générale des naufrages*.................................. 425.

Organisation de cette Société................. 429.

Analyse d'un rapport de M. Feautrier *sur un ouvrage de* M. Pascal, *concernant les améliorations dont l'instruction publique paraît susceptible*................................ 440.

Notice sur la sécheresse de 1839, *et les pluies extraordinaires survenues en automne; par* M. Valz.................................. 441.

Mémoire sur les Armoiries de Marseille, par M. Guindon................................ 451

Rapport *sur les produits des céréales, en* 1840, *fait, au nom de la commission d'agriculture; par* M. Barthelemy..................... 459.

Mémoire sur la culture de la vigne dans le département des Bouches du-Rhône; *par* M. J. Bonnet.................................. 461.

Aperçu historique et statistique sur l'importance et l'avenir des combustibles minéraux du département des Bouches-du-Rhône; par M. H. de Villeneuve..................... 480.

Pag.

Rapport *sur une brochure de* M. Sanguinetti, *relative à un projet de création d'une compagnie d'assurance contre les faillites; par* M. Beuf .... 485.

Recherches *statistiques sur la France, par* M. Maupassan .... 493.

Ces recherches comprennent :

Les fleuves et rivières navigables .... 493.

Les canaux .... *id.*

Les routes royales .... *id.*

Les routes départementales .... *id.*

Les ponts .... 494.

L'état du sol .... *id.*

La division physique et agricole de la France, indiquant la nature et l'étendue des propriétés, et par approximation celles des propriétés non cadastrées, etc., etc .... 494.

Les revenus donnés aux communes par leurs propriétés immobilières, etc .... 497.

Le nombre des contribuables inscrits à la contribution personnelle et mobilière .... 498.

Les biens transmis par décès .... 499.

La population ancienne de la France .... *id.*

Excédant des naissances du sexe masculin sur celles du sexe féminin .... 501.

Excédant des décès du sexe masculin.—Tableau des morts accidentelles et des suicides constatés, et des exécutions à mort de 1827 *à* 1835 *(neuf ans)* .... *id.*

Tableau, par années, du nombre des décès qui ont eu lieu dans la ville de Paris, avec l'indication des maladies auxquelles ils sont attribués, d'après les rapports officiels faits à la

Pag.
préfecture de police. — Décès causés par la variole dans la ville de Paris, de 1828 *à* 1836. 502.
Tableau, par département, du nombre des décès qui ont eu lieu dans les hôpitaux civils en 1833 *et* 1834. *— Décès qui ont eu lieu dans les maisons centrales de détention. — Tableau de la population de la France par lieues carrées de* 25 *au degré*........................ 503.
Tableau de la population des villes, chef-lieux d'arrondissement, en 1789, 1811, 1821, 1831 *et* 1836.. 504.
Moyenne de la populatian de la France, de 1781 *à* 1784.................................. 505.
Recherches *sur la grandeur et la forme de la terre*.. 509.
Aperçu de l'accroissement des chrétiens depuis le premier jusqu'au dix-huitième siècle; par M. Rifaud.................................. 510.
Procès-verbal de la séance publique tenue en 1840 *par la Société de statistique de Marseille; par* M. P.-M. Roux................ 531.
Eloges de plusieurs membres décédés; id. ... 541.
Rapport sur le concours ouvert par la Société pour l'année 1840*; par le même*............ 548.
Médailles d'honneur décernées à des statisticiens. 552.
Médailles décernées à des industriels........ 555.
Analyse, par M. P.-M. Roux, d'une *notice topographique de Marseille sous les Grecs et les* Romains*, par* M. Guindon................. 556.
Un mot, par M. P.-M. Roux, *sur une notice historique et statistique de* M. Barthelemy, *relative aux baleines do la Méditerranée*.... 558.
Un mot, par M. P.-M. Roux, *sur un aperçu historique et statistique de* M. Audouard *et con-*

Pag.

cernant la Sainte-Baume et les lieux qui l'environnent.............................. 560.

Prix proposés par la Société de statistique, pour l'année 1842.......................... 560 c.

Tableau des membres de la Société de statistique de Marseille, au 31 *décembre* 1840....... 565.

Avis.................................... 592.

Fin de la Table des matières du tome quatrième.

FAUTES ESSENTIELLES

A CORRIGER DANS QUELQUES EXEMPLAIRES.

Page 111	ligne	5	au lieu de :	*intétérieurs*	LISEZ :	intérieurs
— 230	—	20	—	20,800	—	207,889
— id.	—	21	—	292,000	—	292,111
— 354	—	6	—	*ut*	—	fut
— 366	—	34	—	*établisement*	—	établissement
— 430	—	27	—	*asphyyés*	—	asphyxiés
— 452	—	7	—	*donne*	—	donna
— id.	—	13	—	*le gueule*	—	le gueules
— 454	—	14	—	*la gueule*	—	le gueules
— 462	—	9	—	*tous*	—	tout
— 466	—	16	—	*propriétaire*	—	propriétaires
— 467	—	1	—	*exécuées*	—	exécutées
— 472	—	10	—	*concourru*	—	concouru
— id.	—	10	—	*anihilant*	—	annihilant
— 484	—	8	—	*sous*	—	sont
— 487	—	33	—	*Si elle aménée*	—	Si elle est aménée
— 520	—	7	—	*redacteur*	—	recteur
— 525	—	30	—	*assembée*	—	assemblée

NOTA. — Un carton comprenant la distribution de recompenses et le programme des prix proposés pour l'année 1842, ayant été omis lors de l'impression de la 71me forme, a été imprimé ensuite avec le folio 560 pour chacune des quatre pages, mais avec addition des lettres *a*, *b*, *c*, *d*, pour les distinguer.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

PUBLIÉ
Sous la direction de M. P.-M. ROUX,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

TOME CINQUIÈME.



MARSEILLE,
IMPRIMERIE DE CARNAUD FILS, RUE 2me CALADE, 1.

1841.


THE ASTOR LIBRARY.
NY

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique du Département des Bouches-du-Rhône.

Nous touchons au terme de la première période quinquennale du *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*. Nous devons conséquemment, car nous l'avons promis, donner à la fin du présent volume, de celui destiné à renfermer les travaux de notre compagnie, pendant la cinquième année depuis la fondation de ce Recueil, nous devons, disons-nous, donner une table analytique et par ordre alphabétique des nombreux sujets traités dans les cinq volumes. Ainsi, le lecteur embrassera d'un coup-d'œil tout ce qui se lie à chaque espèce de matériaux, et se convaincra que ceux-ci ont été considérables et non moins variés. Cela devait être, puisque la Société de statistique de Marseille n'a pas borné ses investigations à l'étude du département des Bouches-du-Rhône, bien qu'elle l'ait principalement en vue. Elle a aussi étendu ses recherches sur plusieurs points du globe, afin de savoir éta-

blir des comparaisons entre les faits observés à l'étranger et ceux recueillis chez nous, pour en tirer des inductions dans l'intérêt du pays.

Nous ne nous dissimulons pas, toutefois, que cette collection, bien que précieuse, est loin d'être complète. Mais c'est déjà quelque chose de l'avoir entreprise, en présence de beaucoup de difficultés. Il fallait ne pas craindre celles-ci et s'attacher à perfectionner de plus en plus notre œuvre. C'est ce que nous avons fait. Aussi, sommes-nous arrivés au point de pouvoir avancer avec assurance que la seconde période quinquennale sera bien plus remarquable que la première sous tous les rapports.

Ce serait ici le lieu de parler d'un plan dont notre Société s'occupe pour se procurer des documens positifs sur tous les genres d'industrie, notamment sur le commerce étranger, afin de faciliter et de rendre plus fructueuses les opérations industrielles et commerciales de Marseille et des autres parties du département des Bouches-du-Rhône. Mais nous renvoyons à l'année 1842, époque où nous espérons que ce plan sera mis en exécution, quelques considérations sur les avantages immenses qui doivent résulter de sa réalisation.

Des motifs que nous ne pouvions ni prevoir, ni éviter, se sont opposés à l'impression de ce cinquième volume, en quatre livraisons, comme pour la publication des quatre volumes précédents. Il en est résulté un retard que nous saurons faire oublier, en faisant paraître le plutôt possible les livraisons de 1842, et les subséquentes.

MÉTÉOROLOGIE.

Les avantages attachés aux observations météorologiques, ne sont nullement problématiques pour quiconque sait les apprécier. Nous avons cru, toutefois, devoir en faire le sujet de plusieurs articles, consignés déjà dans notre Répertoire et nous y revenons volontiers. Aujourd'hui, il est vrai, nous avons l'intention seulement de mettre sous les yeux de nos lecteurs un extrait d'une circulaire adressée, le 4 fevrier 1841, par le ministère de l'agriculture et du commerce, à messieurs les préfets.

« Dans un grand nombre de départements, dit M. le ministre, des personnes instruites s'occupent ou se sont occupées à faire des observations météorologiques. Mais leurs travaux ne donnent point les résnltats qu'on doit en attendre, soit parce que la publication en est limitée aux localités, soit parce que les auteurs manquent entièrement d'occasion de les faire connaitre. C'est pourquoi on ignore complètement les températures moyennes et extrêmes de la plupart de nos villes, la quantité de pluie qui arrose le territoire; les variations barométriques qu'on y éprouve, et d'autres données numériques qui sont acquises depuis long-temps en Italie, en Angleterre et en Allemagne. »

« Ces notions intéressent également la statistique générale, l'agriculture, l'hygiène publique, l'alimentation des canaux de navigation et d'irrigation, les travaux de dessèchement et une multitude d'autres. Elle fournirait des éclaircissements utiles pour une foule de questions, telles que celles des intempéries et des mortalités extraordinaires qui restent maintenant sans aucune solution possible. »

Le but de M. le Ministre a été, par l'envoi de cette

circulaire, d'obtenir les observations météorologiques qui sont faites par des personnes recommandables, et de les insérer ensuite dans la Statistique générale de France.

« Il importe, ajoute M. le Ministre, que les auteurs veuillent bien : 1° indiquer la hauteur absolue et relative du lieu d'observation et son exposition;

2° Faire connaître la nature et l'origine des instruments dont ils se sont servis. »

Conformément à cette circulaire, notre honorable collègue, M. Valz, directeur de l'Observatoire royal de Marseille, a dressé les tableaux suivants, comprenant les résultats généraux des observations dont il est question, faites à Marseille, pendant une série de 18 années.

Etat moyen et points extrêmes du baromètre de l'Observatoire royal de Marseille, situé à 46,60^{m} au-dessus du niveau de la mer, depuis 1823 jusqu'à 1840.

années.	Baromèt. à zero à midi.	MAXIMUM.		MINIMUM.	
	mm	mm		mm	
1823	756,75	767,91	le 13 novemb. à 9 h. du m.	723,18	le 2 février à 8 h. du matin.
1824	757,83	772,68	le 31 décemb. à 9 h. du s.	738,45	le 14 février à 3 h. du soir.
1825	758,34	772,70	le 1er janvier à 9 h. du mat.	785,07	le 7 décemb. à 9 h. du soir.
1826	757,58	770;54	le 27 février à midi.	740,17	le 26 mars à 9 h. du matin.
1827	757,08	769,62	le 26 décemb. à 9 h. du s.	734,00	le 4 janvier à 8 h. du soir.
1828	757,79	775,18	le 19 janvier à 9 h. du s.	736,23	le 21 février à 3 h. du soir.
1829	755,86	769,41	le 13 décemb. à 6 h. du m.	737,90	le 5 janvier à 3 h. du soir.
1830	756,96	770,20	le 22 octob. à 9 h. du mat.	737,32	le 9 décemb. à 9 h. du soir.
1831	756,55	772,16	le 10 février à 9 h. du soir.	740,99	le 21 janvier à 6 h. du mat.
1832	758,19	770,64	le 24 septemb. à 9 h. du m.	743,56	le 7 janvier à 6 h. du soir.
1833	757,16	772,06	le 23 janvier à 9 h. du soir.	740,69	le 1er avril à 9 h. du matin.
1834	759,62	775,84	le 27 février à 9 h. du mat.	743,20	le 8 janvier à 6 h. du soir.
1835	758,01	771,58	le 2 février à 9 h. du mat.	742,12	le 11 octobre à 6 h. du mat.
1836	757,36	773,23	le 23 janvier à 9 h. du soir.	736,75	le 3 février à 6 h du mat.
1837	757,38	774,31	le 8 février à 9 h. du soir.	740,31	le 4 mars à 3 h. du soir.
1838	755,62	769,03	le 31 décemb. à 9 h. du s.	780,11	le 25 février à 9 h. du soir.
1839	756,69	774,37	le 7 février à 9 h. du soir.	740,39	le 12 novemb. à 3 du soir.
1840	757,33	773,11	le 27 décemb. à 9 h. du m.	740,61	le 4 février à 9 h. du soir.
Moyenne.	757,34		mm	mm	
	759,62	Limite supérieure	775,84 en 1834.	743,56 en 1832.	
	755,62	Id. inférieure	767,91 en 1823.	723,18 en 1823.	

Nota. — Le baromètre comparé à celui de l'Observatoire de Paris, est moins élevé de 0,^{mm}33.

État moyen et points extrêmes au thermomètre centigrade de l'Observatoire royal de Marseille, depuis 1823 jusqu'à 1840.

années.	Tempér. moyenne	MAXIMUM.	MINIMUM.
1823	14°8	28°6 le 29 août à 3 h. du soir.	—2°4 le 14 janv. au lever du soleil.
1824	14,4	30,5 le 12 août à midi.	—1,7 le 18 janv. au lev. du soleil.
1825	14,5	30,0 le 23 juillet à midi.	—1,8 le 16 mars au lev. du soleil.
1826	14,4	30,2 le 6 juillet à 3 h. du soir.	—4,2 le 1er janv. au lev. du soleil.
1827	13,9	31,5 le 31 juillet à 3 h. du soir.	—5,3 le 24 janv. au lev. du soleil.
1828	15,1	29,9 le 7 juillet à midi.	—3,0 le 8 mars au lever du soleil.
1829	13,0	28,3 le 1er octobre à midi.	—10,1 le 28 décemb. au lev. du sol.
1830	14,0	31,2 le 15 juillet à midi.	—9,8 le 1er févr. au lev. du soleil.
1831	14,9	30,3 le 30 juillet à 3 h. du soir.	—3,9 le 31 décemb. à 6 h. du mat.
1832	14,3	34,4 le 15 juillet à midi 3/4.	—2,5 le 1er févr. à 6 h. du matin.
1833	14,2	28,2 le 15 août à midi.	—2,0 le 2 janvier à minima.
1834	15,0	31,4 le 17 juillet à midi.	—0,8 le 12 février à minima.
1835	13,4	31,9 le 31 juillet à midi.	—4,0 le 24 décembre à minima.
1836	13,4	32,8 le 13 août à midi.	—7,1 le 30 décembre à minima.
1837	13,1	31,4 le 15 juin à 3 h, du soir.	—7,2 le 1er janvier à minima.
1838	13,4	31,4 le 16 juillet à 3 h. du soir.	—6,9 le 15 janvier à minima.
1839	14,2	31,5 le 18 juillet à midi.	—4,5 le 2 février à minima.
1840	13,8	29,9 le 28 août à midi.	—5,0 le 17 décembre à minima.
	14°7	Moyenne.	
	15,1	Limite supér. 34°4 en 1832.	— 0°8 en 1834.
	13,0	Id. infér. 28,2 en 1833.	—10,1 en 1829.

Etat de l'atmosphère et pluie en millimètres, à Marseille, depuis 1823 jusqu'à 1840.

Années.	Quantité de pluie tombée.	Nombre de jours									
		de Pluie.	entièrement couverts.	Très nuageux.	Nuageux.	Sereins.	de gros vent.	de tonnerre.	de grêle.	de gelée.	de neige.
	mm										
1823	402,2	73	60	96	53	60	60	11	3	5	0
1824	413,9	57	58	98	69	42	61	11	0	8	0
1825	432,1	42	40	84	63	58	49	2	2	17	0
1826	536,3	37	59	76	65	68	56	6	1	13	0
1827	620,5	49	65	79	59	64	87	11	4	5	1
1828	484,3	53	62	84	67	62	47	12	3	2	0
1829	637,4	81	73	85	66	52	54	12	3	19	5
1830	304,0	49	73	69	60	68	55	10	0	22	3
1831	354,5	34	58	108	74	39	28	4	1	14	4
1832	339,2	43	60	91	73	67	37	3	3	3	0
1833	399,4	51	69	92	85	34	39	2	1	3	1
1834	540,4	50	37	65	83	82	39	12	1	5	0
1835	497,0	75	50	74	54	104	49	26	3	21	3
1836	722,3	75	57	67	45	97	52	14	5	13	2
1837	268,2	63	45	58	51	74	75	9	0	19	2
1838	489,8	73	57	73	45	84	85	8	0	12	2
1839	906,4	67	51	66	59	81	96	20	2	13	1
1840	538,1	71	47	59	54	81	75	13	2	10	3
Moyen.	493,7	58	57	79	63	68	58	10	2	11	2
lim.sup.	906,4	81	73	103	85	104	96	26	5	22	5
lim. inf.	268,2	35	37	53	45	34	28	2	0	2	0

Années.	Nombre de jours dont le vent a dominé du							
	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.
1823	16 (1)	0	60 (4)	30 (1)	27 (1)	15	87 (2)	104 (53)
1824	58 (28)	0	37	34 (2)	45	9	54 (1)	96 (30)
1825	2	0	26	55 (3)	32 (1)	38	74 (3)	183 (42)
1826	3 (2)	5	24 (1	52 (6)	30	37	52 (1)	145 (46)
1827	0	1	35 (2)	29 (6)	37 (4)	34	55 (3)	160 (72)
1828	1	4	53 (2)	31 (4)	48 (2)	30 (1)	44	145 (38)
1829	5	2	48 (4)	43 (7)	27	18	57	165 (48)
1830	0	2	45 (1)	41 (9)	33 (2)	31	65	148 (44)
1831	2	3	39 (1)	45 (5)	57	19	55	139 (22)
1832	6	2	51 (4)	32 (6)	38	32	49	150 (27)
1833	4	1	79 (8)	25 (3)	18 (1)	18	29	189 (32)
1834	2	5	51 (1)	30 (9)	60 (8)	30	65	120 (25)
1835	4	15	25	41 (7)	17	16	79	112 (48)
1836	0	6	17	37 (13)	12 (1)	22	47	156 (36)
1837	1	1	20 (1)	32 (14)	17	21	62 (1)	112 (59)
1838	1	5	21 (4)	47 (22)	9	11	47 (3)	110 (56)
1839	1	2	12	48 (22)	9 (7)	6	68 (2)	109 (65)
1840	1	5	22 (1)	36 (31)	8	20	54 (1)	130 (42)
Moyen.	6 (1)	3	37 (2)	38 (10)	29 (1)	23	58 (1)	133 (48)
lim.sup.	58 (28)	15	79 (4)	55 (31)	60 (7)	38	87 (3)	189 (72)
lim. inf.	0 (1)	0	12 (1)	25 (1)	8 (1)	6	29 (1)	96 (22)

Nota. — Les chiffres placés entre les parenthèses indiquent le nombre de jours de gros vent, non compris les jours indiqués par les autres chiffres.

Observations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Janvier 1841.

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	barom.	thermomètre		barom.	thermomètre		barom.	thermomètre				Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
		du ba	Extér.		du bar.	Extér		du bar.	extér.				
	mm			mm			mm					m m	mm
1	755,50	+7°3	+5°9	754,80	+7°3	+7°2	755,00	+7°3	+7°5	N.O. fort.	Quelq. légers nuages.		
2	758,00	7,1	4,7	757,60	7,1	7,4	757,60	7,1	8,6	N.O. grand fr.	Nuageux.		
3	758,75	7,1	5,6	757,80	7,1	7,4	755,85	7,1	8,2	N.O. grand fr.	Très nuageux.		
4	741,30	7,2	9,4	740,45	7,3	7,5	740,30	7,3	6,6	O. grand frais.	Couvert.		
5	739,25	7,3	3,4	739,25	7,3	5,3	740,45	7,3	5,3	N.O. grand fr.	Quelq. éclaircis, pluie cette nuit.	10,98	
6	747,50	6,8	—1,6	747,35	6,8	1,4	746,35	6,8	2,4	N.O.	Couvert, brouillards.		
7	746,65	6,1	0,5	747,30	6,0	0,4	747,30	5,8	2,4	N.O. assez fort	Nuageux.		
8	750,35	5,1	—2,6	749,60	5,8	—0,4	749,50	5,7	—0,1	N.O. fort	Id.		
9	756,25	3,8	—4,4	756,70	3,8	—1,9	757,30	3,6	—0,1	N.O. grand fr.	Serein.		2,40
10	755,85	3,3	+5,4	754,50	3,3	+4,6	753,85	3,3	+5,4	E. bonne brise.	Couvert, un peu de pluie le matin.		
11	750,15	3,3	11,2	749,00	3,5	11,6	747,85	4,3	11,4	S.E. bonne br.	Id.		
12	757,35	4,3	8,1	758,25	4,3	8,9	758,80	4,6	9,6	O. grand frais.	Quelq. lég. nuages, mais fort rares		0,07
13	759,25	5,1	7,6	757,75	5,3	11,6	756,15	5,3	11,4	S.E. assez fort.	Couv. pl. par intervalle à 3 du s.		
14	756,60	6,0	11,9	755,10	6,1	12,3	753,30	6,3	12,4	S.E. fort.	Id. un peu de pluie dans la m.		
15	757,30	7,0	9,6	757,20	7,0	12,4	756,20	7,3	11,6	E.	Id. brouillards.		
16	760,65	7,6	9,7	761,65	7,6	12,2	761,70	7,6	12,4	N.O.	Quelques légers nuages.		
17	766,65	8,2	10,1	767,40	8,3	12,3	766,50	8,3	12,5	Variable.	Q. lég. nuag. mais fort rares, br.		
18	765,50	8,5	10,6	764,55	8,5	12,4	762,40	8,5	12,4	E.	Couv. pl. vers 9 h. du soir, br.		
19	761,80	9,3	10,6	761,35	9,3	11,4	760,85	9,3	11,4	N. O. fort.	Quelques nuages.		
20	757,10	9,3	7,4	755,40	9,3	8,4	753,10	9,3	7,7	N.O. grand fr.	Couvert.		
21	753,70	8,3	1,3	753,85	8,3	5,7	754,35	8,3	6,7	N.O. grand fr.	Quelques nuages.		
22	763,65	7,3	1,4	763,70	7,3	5,4	763,60	7,3	5,4	N.O. grand fr.	Quelq. lég. nuag. mais fort rares.		
23	760,55	6,3	1,2	759,70	6,3	4,4	757,05	6,3	6,4	N.O. assez fort	Nuageux.		
24	754,90	6,3	4,4	756,50	6,3	5,4	753,60	6,3	5,6	N.O. très fort.	Quelques nuages.		
25	759,30	5,1	1,7	759,00	5,3	3,6	760,15	5,3	4,2	N.O. très fort.	Serein.		
26	765,50	4,9	0,4	765,15	4,9	4,7	764,65	4,9	4,5	N.O. grand fr.	Quelques nuages.		
27	765,05	4,5	6,8	764,40	4,8	9,7	764,20	5,1	10,4	N.O. assez fort	Très nuageux.		
28	763,25	5,8	10,2	762,65	6,1	12,2	761,30	6,2	12,6	N.O. fort.	Serein.		
29	759,05	6,3	5,9	756,30	6,3	7,6	755,45	6,3	7,9	N.O. très fort.	Id.		
30	760,85	6,3	1,9	761,30	6,3	6,5	761,25	6,3	8,4	N.O.	Nuageux.		
31	760,45	6,3	3,1	759,65	6,3	6,7	758,70	6,3	6,5	N.O.	Serein, brouillards.		
	557,04	+6,36	+5,21	756,64	+6,39	+7,24	755,96	+6,48	+7,67	Moyennes.	Total des millimètres.	10,98	2,47

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	766^{mm},41, le 17 à midi.	
Moindre *idem*	737 ,36, le 5 à 6 h. du matin.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois .	757 ,04.	
Plus grand degré de chaleur.	+12° ,5, le 17 à 3 heures du soir.	
Moindre *idem*	—4 ,5 , le 9 à minima.	
Température moyenne du mois.	+5 ,48.	
Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . .	2^{mm}5,	Total. . 13^{mm},5.
La nuit. . .	11 0,	

Nombre de Jours.	de pluie.	3.
	entièrement couverts.	9.
	très nuageux.	3.
	nuageux	5.
	sereins.	5.
	de gros vent { S.E. 1 / N.O. 7 }	8.
	de brume ou de brouillards .	5.
	de tonnerre.	1.

NOTA. Il y a eu orage, dans la nuit du 5 ; pluie, grêle, neige et tonnerre. Vers le matin, on voit de la neige sur les montagnes environnantes.

Observations *météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Février* 1841.

Dates.	9 heures du matin. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	Midi. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	3 heures du soir. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	Vents.	État du ciel.	Pluie. Lev. du Soleil.	Pluie. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	757,95	+6°3	+5°6	757,05	+6°3	+6°9	756,75	+6°3	+6°4	N.E.	Couv., pl. vers 3 et 9 h. du s. br.		0,52
2	757,10	6,2	4,6	756,95	6,3	6,1	756,75	6,3	6,4	N.O.	Très nuageux, brouil. épais.	0,99	
3	757,10	6,1	2,5	756,50	6,2	5,2	755,25	6,3	5,6	N.O.	Couvert, brouillards.		
4	750,10	6,1	8,4	749,55	6,1	9,4	747,30	6,2	9,2	E. bonne brise.	id., un peu de pl. par intervalle.		
5	749,55	6,3	8,6	749,40	6,5	11,4	747,80	6,6	12,1	O.	Quelques éclaircis, brouillards.	0,45	
6	745,15	7,3	13,1	744,35	7,5	14,4	744,00	7,5	14,5	S.E. fort.	Très nuageux.		
7	743,30	8,3	12,6	742,70	8,5	13,4	741,25	8,6	13,5	S.E. fort.	Couvert, pluie par intervalle.		0,47
8	747,20	9,2	10,4	747,60	9,3	12,5	748,25	9,3	12,4	N.O.	T. nuageux, pluie vers 9 h. du m.		0,66
9	749,95	9,4	10,9	750,55	9,6	12,4	751,50	9,7	12,6	N.O.	Quelques écl., brouillards.		
10	758,20	9,9	8,7	758,10	9,9	12,6	757,80	10,1	13,3	N.O. grand fr.	Quelq lég. nuag. mais fort rares		
11	762,20	10,1	10,1	762,15	10,1	12,5	761,05	10,1	12,6	O.	Nuageux, brouillards.		
12	757,30	10,3	10,3	756,30	10,3	10,5	756,30	10,3	9,6	S.E. fort.	Couvert, pluie.		4,73
13	761,05	10,3	10,1	760,80	10,3	12,6	759,75	10,3	12,3	Variable	Nuageux brouillards.	0,24	
14	754,70	10,3	11,4	753,50	10,3	12,4	752,85	10,3	10,4	S.E. fort.	Couvert, pluie.		10,84
15	749,50	10,5	10,6	748,10	10,5	11,6	746,60	10,5	11,5	S.E. fort.	Id. un peu de pluie.	0,10	
16	742,05	10,5	11,6	741,55	10,5	12,9	741,75	10,5	11,3	S.E. fort.	Couvert, pluie.	0,33	2,75
17	746,55	10,8	12,6	746,85	11,0	16,4	745,80	11,1	16,4	S.E. fort.	Id. pluie toute la nuit.	19,10	2,13
18	752,30	11,3	14,9	753,70	11,5	13,4	753,70	11,6	13,6	S.E. très fort.	Id. nuit orag. f. pl., écl. et ton.	35,40	7,19
19	757,70	11,8	12,4	758,65	11,8	14,1	758,55	11,9	14,4	S.E. assez fort.	Quelques éclaircis.		
20	759,90	11,8	10,6	757,35	11,8	13,5	758,65	11,8	13,6	Variable.	Très nuageux, brouillards.		
21	758,25	11,9	10,6	758,50	11,8	14,1	757,95	11,9	14,4	N.O.	Id. brouillards.		
22	760,05	12,0	9,6	759,80	12,0	12,5	759,10	12,1	13,4	N.O.	Serein, brouillards.		
23	758,55	11,8	8,6	758,80	11,8	10,9	757,50	11,8	10,6	N.O. grand fr.	Nuageux, brouillads.		
24	758,35	11,3	5,4	757,85	11,3	6,4	756,70	11,3	7,5	N.O. grand fr.	Couvert.		
25	756,90	10,6	5,4	756,30	10,3	6,9	755,25	10,3	5,4	N.O. assez fort	Quelques nuages.		
26	755,20	9,5	1,4	755,10	9,3	5,1	753,95	9,3	6,4	N.O. fort.	Idem.		
27	747,20	8,8	3,6	746,20	8,8	6,8	744,60	8,8	7,9	N.O. fort.	Quelques éclaircis.		
28	748,85	7,9	2,6	748,60	7,9	4,7	747,90	7,9	4,6	N.O. fort.	Serein.		
—	753,65	+9,52	+9,01	753,33	+9,56	10,77	752,65	+9,60	10,78	Moyennes.	Total des Milimètres.	56,61	29,29

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	761^{mm},00, le 11 à 9 h. du matin.	
Moindre *idem*.	740 ,26, le 7 à 3 h. du soir.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	753 ,85.	
Plus grand degré de chaleur.	+ 16° ,4, le 17 à midi.	
Moindre *idem*.	0 ,0, le 26 à minima.	
Température moyenne du mois.	+ 8 ,90.	
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour. . . .	29^{mm},3	Total. . 85^{mm},9.
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit. . . .	56 ,6	

Nombre de Jours.	de pluie.	10.
	entièrement couverts.	10.
	très nuageux.	10.
	nuageux.	3.
	sereins.	2.
	de gros vent. . S. E. 8, N.O. 3	11.
	de brume ou de brouillards..	11.
	de tonnerre.	1.

BSERVATIONS *météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Mars 1841.*

DATES	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.			Lev. du Solei	Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	749,95	7°4	2°3	749,20	7°4	5°5	748,85	7°3	7°4	N.O. grand fr.	Quelq. lég. nuag. mais fort rares		
2	754,05	7,1	2,3	754,00	7,1	5,4	752,80	7,1	7,4	N. O. assez fort	Serein.		
3	752,60	6,8	5,9	751,25	6,7	10,6	749,80	7,0	11,5	O.	Couvert, un peu de pluie brouil.		0,53
4	751,60	7,1	7,4	751,60	7,1	9,2	752,00	7,3	9,9	N.O. très fort.	Serein.		
5	757,50	7,3	6,9	758,45	7,3	10,4	758,55	7,3	11,2	N.O. grand fr.	Quelq. lég. nuag. fort rares.		
6	757,95	7,5	7,4	756,95	7,5	11,9	755,75	7,7	13,2	N.O.	Quelq. écl., pluie brouillards.	0,15	2,01
7	760,35	8,3	11,2	760,65	8,3	14,5	761,45	8,6	14,9	N.O. grand fr.	Nuageux.		
8	765,70	9,1	9,6	765,35	9,3	12,9	764,55	9,3	14,4	O.	Serein brouillards.		
9	766,00	9,9	11,5	765,25	10,0	12,5	763,75	10,0	14,4	O.	Idem brouillards.		
10	764,60	10,3	11,4	766,75	10,3	13,9	767,40	10,3	13,6	O.	Idem brouillards.		
11	774,30	10,8	12,4	774,30	10,8	15,2	773,35	10,9	14,9	S.E assez fort.	Quelques légers nuages, brouill.		
12	774,95	10,9	11,4	774,20	11,1	13,9	773,15	11,1	13,4	Variable.	Q. lég. nuag. fort rares, brouil.		
13	768,90	11,1	11,5	767,90	11,3	12,3	766,40	11,3	12,4	N.O.	Très nuageux, brouillards.		
14	765,90	11,3	12,6	765,70	11,3	14,4	764,95	11,5	15,4	Variable.	Idem		
15	765,50	11,8	13,2	765,25	11,9	13,6	764,30	11,9	14,4	O.	Couvert, brouillards.		
16	762,15	12,1	12,4	761,75	12,3	14,4	760,55	12,3	13,5	O.	Quelq. nuages, brouillards.		
17	760,75	12,3	12,6	760,45	12,3	13,9	760,00	12,3	13,9	S.E. fort.	Nuageux, brouillards.		
18	758,40	12,4	13,7	758,00	12,5	15,5	756,45	12,5	15,5	S.E. fort.	Id. un peu de pluie cette nuit.	0,83	
19	757,20	12,5	13,3	757,85	12,8	13,4	758,35	12,8	12,9	S.E.	Couvert, pluie.	13,21	7,49
20	761,55	12,8	12,9	761,75	12,8	14,9	761,20	12,8	14,9	S.E. bonne br.	Nuageux.		
21	762,40	12,8	14,3	761,85	13,1	15,6	760,95	13,1	15,6	S.E. assez fort.	Très nuageux.		
22	761,65	13,1	14,9	761,60	13,3	17,2	761,10	13,3	17,1	S E. assez fort.	Quelques nuages.		
23	765,00	13,3	13,4	764,70	13,3	15,5	764,55	13,3	15,5	N.O. assez fort.	Quelq. lég. nuages fort rares.		
24	767,20	13,3	11,4	767,65	13,3	15,4	767,45	13,3	15,4	O.	Idem.		
25	765,70	13,3	11,4	765,05	13,3	14,9	763,50	13,3	15,4	O.	Id. brouillards.		
26	761,20	13,3	14,5	760,65	13,3	16,7	759,70	13,3	15,2	S.E. fort.	Id. brouillards.		
27	759,20	13,3	17,5	758,75	13,5	18,2	757,90	13,6	16,9	S.E. fort.	Très nuageux.		6,20
28	755,20	13,5	12,1	756,60	13,5	12,4	755,70	13,5	12,2	E. bonne brise.	Couvert, pluie.	13,25	0,13
29	759,50	13,3	10,7	758,60	13,3	14,4	758,65	13,3	14,4	N.O. assez fort.	Idem.		
30	760,75	13,3	12,4	760,25	13,3	14,9	759,90	13,3	15,4	N.O. fort	Nuageux.		
31	761,10	13,3	11,4	760,20	13,3	13,9	759,25	13,3	14,9	N.O. assez fort.	Très nuageux.		
	761,61	11,12	11,16	761,37	11,18	13,43	760,72	11,22	13,78	Moyennes.	Total des Millimètres.	27,44	16,36

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	773mm,67, le 11 à 9 h. du soir.	
Moindre *idem*.	748 ,00, le 1er à 3 h. du soir.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	761 ,62.	
Plus grand degré de chaleur.	+18° ,2, le 27 à midi.	
Moindre *idem*.	— 0 ,3, le 2 à minima.	
Température moyenne du mois.	+10 ,94.	
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour.	16mm,4	Total. . 43mm,8.
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit.	27 ,4	

Nombre de Jours	de pluie.	6.
	entièrement couverts.	5.
	très nuageux.	6.
	nuageux.	5.
	sereins.	5.
	de gros vent. — S. E. 4, N. O. 2	6.
	de brume; ou de brouillards.	14.
	de tonnerre.	0.

Observations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Avril 1841.

DATES	[illegible]			Midi			3 heures du soir			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.			Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
	mm			mm			mm.					m m	mm
1	756,30	13°3	10°4	755,15	13°3	12°4	753,45	13°3	12°2	N.O. fort.	Nuageux.		
2	753,70	12,9	11,9	753,00	12,9	11,8	752,55	12,9	10,7	N.O. assez fort	Quelques éclaircis.		
3	751,15	12,8	9,9	750,95	12,8	12,9	749,90	12,8	14,4	N.O. fort	Quelques nuages.		
4	748,30	12,7	11,0	750,25	12,7	10,4	750,35	12,5	11,2	N.O. très fort.	Tr. nuag. pluie cette nuit.	5,81	
5	749,15	12,3	8,9	747,20	12,3	9,4	745,25	12,3	7,9	Variable.	Couv. f pl., écl, ton. gr. 10 à 11 h. mat.		30,08
6	748,30	11,7	7,4	747,85	11,8	11,1	747,60	11,8	11,7	N.O. fort.	Très nuageux.		
7	749,20	11,8	9,2	749,05	11,3	12,1	749,45	11,3	12,4	N. O. fort.	Quelq. lég. nuag. mais fort rares		
8	755,50	11,3	9,4	755,80	11,3	12,6	755,65	11,3	13,4	N.O. assez fort	Nuageux.		
9	758,20	11,3	10,0	757,55	11,3	12,5	756,70	11,3	13,6	N.O. fort.	Quelques nuages.		
10	751,05	11,3	7,0	751,10	11,3	10,9	751,90	11,3	11,5	N.O. très fort.	Q. lég. nuag. f. rares pl. la nuit.	0,38	
11	752,45	11,2	8,1	751,55	11,3	11,7	750,50	11,3	12,6	N.O. grand fr.	Id.		
12	751,50	11,1	7,9	751,70	11,2	10,7	751,85	11,2	11,6	N.O. assez fort.	Nuageux.		
13	755,15	10,6	7,1	756,00	10,5	11,6	756,15	10,5	13,1	N.O. grand fr.	Id.		
14	759,00	10,6	11,1	758,05	10,7	14,4	757,15	10,8	15,4	N.O, assez fort.	Quelq. lég. nuages, mais fort rares		
15	757,05	11,1	9,9	756,10	11,3	14,0	754,80	11,3	15,4	N.O. grand fr.	Quelques nuages.		
16	751,05	11,5	12,2	750,20	11,7	13,4	748,90	11,8	13,7	N.O. grand fr.	Id.		
17	748,65	11,8	11,9	749,60	11,9	16,7	750,55	12,1	14,4	Variable.	T. nuag. pluie vers 2 h. soir br.		0,21
18	757,60	12,[illegible]	13,4	757,60	12,3	16,5	757,60	12,3	16,5	N.O.	Serein, brouillards.		
19	758,30	12,8	13,0	757,75	13,1	16,7	756,75	13,1	17,2	N.O.	Nuageux brouillards.		
20	753,25	13,3	13,0	752,65	13,3	16,4	751,65	13,4	14,9	O.	Quelq. légers nuages.		
21	751,60	13,6	15,9	752,05	13,6	17,3	751,60	13,9	17,4	S.E. fort.	Nuageux.		6,07
22	754,30	14,0	14,0	754,55	14,1	16,4	753,30	14,2	18,1	S.E. fort.	Presque tout couvert pluie.	36,10	12,52
23	754,55	14,2	11,6	754,75	14,3	14,1	754,60	14,3	12,4	Variable.	Couvert, pluie.	49,99	11,90
24	753,55	14,2	11,1	748,90	14,3	15,4	755,90	14,2	13,2	N.O.	Id. pluie.	0,36	
25	759,50	14,3	15,1	760,15	14,3	18,4	760,50	14,3	16,6	N.O.	Nuageux brouillards.		
26	764,05	14,5	15,9	764,75	14,8	16,6	764,75	15,0	19,6	N.O.	Serein, brouillards.		
27	764,75	15,0	16,4	764,50	15,1	18,9	763,90	15,1	19,4	N.O.	Id. brouillards.		
28	763,05	15,8	17,4	763,10	16,1	20,1	762,75	16,1	21,4	O.	Nuageux brouillards.		
29	763,25	16,5	21,7	763,10	16,8	22,6	762,50	16,8	22,7	Variable.	Id.		
30	761,65	17,3	18,9	761,75	17,3	20,4	761,05	17,3	20,4	S.E.	Serein.		
	755,18	12,89	12,03	755,09	12,97	14,62	754,65	13,00	14,84	Moyennes.	Total des millimètres.	92,64	60,78

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre . . . . 763^{mm},67, le 26 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . 743 ,77, le 5 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois . 755 ,44.
Plus grand degré de chaleur . . . . 22° ,7, le 29 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . 3 ,9, le 13 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois . . . . 12 ,11.
Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . . 60^{mm},8 ; La nuit. . . . 92 ,3 } Total. 153 ^{mm},1.

Nombre de Jours. . . . .
- de pluie . . . . 7.
- entièrement couverts . . . . . . 3.
- très nuageux . . . . 5.
- nuageux . . . . 9.
- sereins . . . . 4.
- de gros vent. { S.E. 2 ; N.O. 7 } . . . . 9.
- de brume ou de brouillards . 8.
- de tonnerre . . . . 1.

Observations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Mai 1841.

DATES.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	761,75	17,5	17,3	762,00	17,6	18,9	761,65	17,6	19,4	O.	Serein , brouillards		
2	762,55	17,7	17,9	762,90	17,8	19,4	762,45	17,9	20,1	S. bonne brise	Nuageux.		
3	762,15	17,8	18,1	762,35	17,9	19,5	761,80	18,1	20,1	S.E. fort.	Quelques légers nuag. fort rares		
4	762,15	17,7	19,6	761,75	17,8	23,4	760,50	17,8	22,9	S.E. bonne br.	Nuageux , brouillards.		
5	760,40	17,8	20,9	760,65	18,1	21,6	760,50	18,3	21,4	S.E. fort.	Très-nuageux.		
6	760,30	18,3	20,9	760,00	18,3	22,7	759,75	18,5	20,9	S.E.	Id.		
7	760,55	18,8	21,4	759,95	19,0	23,7	759,40	19,2	23,4	S.E. assez fort.	Quelques nuages.		
8	759,50	19,2	17,3	759,60	19,3	20,4	759,90	19,3	20,6	N.O. grand fr.	T. nuag., un peu de pl. 8 h. m.		
9	764,10	18,6	14,9	764,00	18,5	16,4	763,45	18,5	17,4	N.O. fort.	Quelq. lég. nuages fort rares.		
10	764,05	18,2	15,4	763,45	18,3	19,6	763,20	18,3	20,5	N.O. grand fr.	Id.		
11	762,60	18,3	16,9	762,20	18,3	19,1	762,05	18,3	18,4	O.	Serein.		
12	760,45	18,3	16,6	760,15	18,3	18,4	759,05	18,3	18,3	N.O. grand fr.	Très-nuageux, brouillards épais.		
13	759,30	18,3	17,8	760,05	18,3	16,5	759,95	18,3	17,4	Variable.	C. pl. dans la j. et forte pl. 9 h. s	0,33	1,45
14	760,80	18,2	18,1	760,95	18,3	19,8	760,30	18,3	21,1	O.	Quelq. lég uuag. fort rares, br .	5,75	
15	760,90	18,3	17,6	760,90	18,3	20,4	760,20	18,5	22,0	O.	Id. id. brouillards.		
16	762,05	18,7	18,3	762,15	19,1	22,1	761,60	19,1	22,4	O.	Id. brouillards.		
17	761,95	19,2	19,4	761,50	19,2	21,4	761,20	19,2	20,6	S. E. assez fort	Id. brouillards.		
18	759,55	19,3	21,3	759,65	19,3	22,5	756,65	19,3	23,6	S.E. assez fort	Nuageux.		
19	755,55	19,3	20,5	754,25	19,3	23,1	753,00	19,3	22,6	S.E. assez fort	Quelques nuabes, brouillards.		
20	753,50	19,3	21,1	755,05	19,3	23,4	754,70	19,7	22,9	S.E. fort.	Nuageux.		
21	754,60	19,6	18,9	753,75	19,6	18,4	749,75	19,6	18,9	S.E. fort.	Couvert et pluie.		15,36
22	757,10	19,8	19,6	757,75	19,9	21,4	757,80	19,9	21,1	S.E. très fort.	Nuageux.	2,95	
23	762,65	19,8	18,9	763,00	19,8	18,4	761,95	19,8	19,7	S.E. bonne br.	Couvert et pluie.		0,76
24	760,00	19,8	18,6	758,65	19,8	22,1	759,30	19,8	23,3	S.	Id. pl. cette nuit vers 6 h. du m.	1,29	0,78
25	758,65	19,8	24,5	758,30	20,1	27,6	758,15	20,3	27,4	S.E. assez fort	Quelq. nuag.. pl. cette nuit, br.	5,95	
26	759,75	20,5	26,3	759,50	20,6	26,4	758,55	20,6	28,7	S.E. bonne br.	Nuageux.		
27	759,90	21,1	20,5	760,35	21,3	22,1	760,60	21,3	[illegible]	S.O.	Quelq. lég. uuag. fort rares, br.		
28	761,30	21,3	20,4	761,45	21,3	21,6	760,70	21,3	21,2	O.	Quelques lég. nuag., brouillards		
29	760,50	21,5	21,1	760,60	21,5	24,4	760,40	21,6	23,4	O.	N. quelq. c. de ton. éloigné , br.		
30	760,90	21,8	22,4	760,95	21,8	24,4	760,50	21,9	24,4	S.O.	Quelq. nuag., ton., éclairs, br.		
31	760,50	22,1	21,5	760,00	22,3	23,4	758,70	22,3	23,4	O.	Id. brouillards.		
	760,33	19,23	19,51	760,25	19,32	21,38	759,67	19,86	21,69	Moyennes.	Total des millimètres. .	16,27	18,35

RÉSULTALS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre	762^{mm},17, le 10 à 6 h. du matin.
Moindre *idem*	746 ,98, le 21 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	760 ,35.
Plus grand degré de chaleur	28° ,7. le 26 à 3 h. du soir,
Moindre *idem*	11 ,3, le 10 à minima.
Température moyenne du mois.............. ...	18 ,63.
Quantité d'eau tombée pendant { Le jour........	18^{mm}4, } Total...34^{mm},7.
{ La nuit........	16 ,3 }

Nombr de Jours....	de pluie	5.
	entièrement couvert ......o...	4.
	très nuageux	4.
	nuageux	7.
	sereins.......................	2.
	de gros ven t { S.E. 5 / N.O. 1 }	6.
	de brume ou de brouillards...	14.
	de tonnerre..................	2.

Observations *météorologiques faites a l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Juin* 1841.

DATES.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	MIDI. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	759,35	22,3	21,9	759,30	22,5	25,9	758,95	22,5	25,6	O.	Nuag. ton. vers 5 h. du s. br.		
2	761,20	22,4	21,9	761,30	22,6	25,6	760,50	22,6	26,1	N.O.	T. nuag. écl. ton., pl. de 3 à 5 h. du s.		0,10
3	762,15	22,6	22,6	762,25	22,7	26,9	761,55	22,7	25,9	O.	Quelques nuag., brouillards.		
4	761,75	22,9	24,3	761,70	23,3	27,4	761,15	23,3	28,6	S.O.	Idem.		
5	767,00	22,3	22,6	760,85	23,3	25,9	760,15	23,4	23,4	O.	Nuageux brouillards.		
6	755,75	23,3	20,4	754,80	23,0	22,4	753,85	23,0	21,9	N.O. fort.	Très nuageux.		
7	749,50	21,6	14,9	749,45	21,4	16,4	749,40	21,3	16,4	N.E. très fort.	Serein.		
8	753,55	20,1	13,4	754,30	20,1	15,6	753,90	20,0	17,3	N.O. fort.	Quelques nuages.		
9	756,75	19,6	15,2	756,10	19,7	18,4	754,80	19,8	19,4	N.O.	Quelq lég. nuag. mais fort rares		
10	751,65	19,5	16,4	751,10	19,5	19,5	750,45	19,5	18,7	N.O. grand fr.	Quelques nuages.		
11	749,10	19,3	16,7	749,85	19,3	19,4	749,90	19,3	20,5	N.O. fort.	Nuageux.		
12	753,00	19,2	17,4	753,40	19,3	20,2	753,30	19,3	19,4	N.O. assez fort	Quelques légers nuages.		
13	756,15	19,3	18,1	756,30	19,3	20,4	755,60	19,3	19,1	N.O grand fr.	Nuageux.		
14	757,70	19,3	16,4	757,80	19,3	18,9	757,60	19,3	19,4	N.E. assez fort.	Serein.		
15	761,45	19,3	17,4	762,00	19,3	21,4	761,80	19,3	20,4	O.	idem.		
16	763,35	19,3	19,4	763,10	19,3	21,4	762,75	19,3	21,9	N.O. assez fort.	idem.		
17	763,15	19,3	18,4	763,05	19,5	21,2	762,25	19,5	20,4	O.	Quelques nuages, brouillards.		
18	758,65	19,7	23,4	758,40	19,8	23,4	757,00	19,8	23,9	S.E. bonne br.	Très nuageux.		
19	756,60	19,8	19,6	757,00	20,1	21,7	756,90	20,2	20,7	N O.	id., un peu de pl. vers 6 h. du m.		
20	760,95	20,1	18,7	761,65	20,3	21,4	762,00	20,3	21,6	O. grand frais.	Quelq. légers nuag.		
21	765,20	20,6	20,7	765,70	20,8	24,4	765,60	20,9	24,6	S.E. fort.	Serein brouillads.		
22	766,20	21,3	20,4	765,60	21,3	24,4	764,25	21,3	25,2	S.	Q. lég. nuag. fort rares. brou il.		
23	762,45	21,3	20,2	761,15	21,4	19,9	759,60	21,5	24,4	Variable.	Q. éclairc. pl. dans la mat. br.		2,01
24	758,00	21,5	21,1	757,50	21,5	23,6	756,65	21,5	24,7	O.	Q. lég. nuag. fort rares.		
25	756,00	21,6	25,9	755,80	22,0	27,4	755,60	22,1	25,4	S.E. fort.	Id.		
26	757,30	22,3	28,6	757,05	22,4	31,1	758,00	22,7	30,4	S.E. fort.	Très nuageux.		
27	765,10	22,7	20,7	763,85	22,7	19,4	765,50	22,7	19,9	N.O.	Couvert, pluie.	0,20	1,23
28	763,75	22,5	19,4	762,60	22,5	23,1	761,70	22,5	24,4	N.O. grand fr.	Très nuageux.		
29	760,75	22,3	21,3	760,55	22,5	22,1	760,10	22,5	22,6	Id.	Que'q. lég. nuag. mais fort rar.		
30	763,70	22,3	19,6	763,45	22,3	21,6	762,55	22,3	22,5	N.O. assez fort	Quelques nuages.		
	759,04	21,02	19,90	758,90	21,10	22,35	758,45	21,13	22,53	Moyennes.	Total des Milimètres.	0,20	3,54

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre réduite à zéro.	763mm,89, le 22 à 6 h. du matin.	
Moindre *idem*	746 ,32, le 11 à 6 h. du matin.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois .	759 ,16.	
Plus grand degré de chaleur.	31° ,1, le 26 à midi.	
Moindre *idem*	11 ,0 , le 8 à minima.	
Température moyenne du mois.	19 ,58.	
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour. . .	3mm,3	Total. . 3mm,5.
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit. . .	0 ,2	

Nombre de Jours.	de pluie.	3.
	entièrement couvert.	1.
	très nuageux.	7.
	nuageux	4.
	sereins.	5.
	de gros vent { S.E. 3 / N.O. 4 } . . .	7.
	de brume ou de brouillards .	7.
	de tonnerre.	2.

Observations *météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à* 46,60 *mètres au-dessus du niveau de la mer), en Juillet* 1841.

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.			Lev. du Solei	Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	764,19	21°5	18°5	763,55	21°6	21°1	762,30	21°5	22°1	N.O. très fort.	Quelq. lég. nuag. mais fort rares		
2	763,20	21,4	19,4	762,15	21,5	22,4	761,25	21,5	24,2	N.O. grand fr.	Serein.		
3	760,95	21,6	22,6	760,90	22,0	26,4	760,35	22,1	28,3	O.	Idem brouillards.		
4	761,30	22,3	21,2	760,85	22,5	25,7	760,00	22,5	26,6	S.	Idem		
5	763,10	22,5	25,3	763,20	22,5	26,6	763,50	22,8	26,4	S.	Nuageux, pluie vers 9 h. du s.		
6	761,10	22,9	22,9	760,90	23,1	23,4	759,70	23,2	25,2	O.	Quelques nuages.	0,20	
7	758,05	23,0	21,7	757,90	22,9	23,9	757,90	23,2	24,9	N. O. très fort.	Serein.		
8	759,60	22,9	21,5	759,85	23,1	21,4	759,45	23,1	21,4	O. grand frais.	Idem.		
9	760,20	23,1	23,1	760,30	23,3	25,6	760,20	23,3	24,4	S. O.	Id. écl. et ton. éloig. 9 h. du s.		
10	754,26	23,3	22,5	755,55	23,3	27,6	754,50	23,3	25,9	S.E assez fort.	T. nuag. un peu de pl. par interv.		0,31
11	757,50	22,7	17,7	757,60	22,7	12,2	757,60	22,7	18,9	N.O. grand fr.	Id. un peu de pluie vers 6 h. s.		
12	758,65	22,3	17,4	758,75	22,3	19,1	758,05	22,3	19,3	N. O. grand fr.	Quelq. lég. nuag. fort rares.		
13	759,00	22,1	19,2	760,25	22,0	21,4	760,20	22,1	20,9	O.	T. nuag. un peu de pl vers 9 h. m		
14	757,60	21,8	20,1	756,15	21,8	23,6	756,50	21,9	26,4	S.E. assez fort.	Quelques écl., brouillards.		
15	756,30	21,9	20,4	756,95	22,1	20,7	756,85	22,1	20,6	O. grand frais.	Q. lég. nuag. fort rares, brouil.		
16	755,90	22,1	23,4	758,90	22,3	24,5	756,50	22,3	25,9	S. bonne brise.	Très nuageux, brouillards.		
17	757,45	22,2	23,4	756,55	22,3	25,5	756,10	22,3	30,9	O.	Idem brouillards.		
18	762,35	22,7	20,2	763,55	22,6	20,4	763,35	22,7	21,9	O.	Quelq. lég. nuages fort rares.		
19	764,75	22,8	20,5	764,90	22,8	21,6	764,55	22,6	23,1	O. grand frais.	Serein brouillards.		
20	763,35	22,8	20,7	762,75	23,1	25,9	761,65	22,1	24,9	S. O.	Id. brouillards.		
21	760,35	22,9	22,6	760,50	23,1	25,9	760,05	23,1	25,9	S.O. bonne br.	Id. brouillards.		
22	760,05	23,1	22,6	759,50	23,1	25,4	758,75	23,3	23,6	N.O.	Quelques légers nuages.		
23	759,80	22,8	20,1	759,50	22,8	21,4	758,75	22,8	22,6	N. O. très fort.	Serein.		
24	758,50	22,3	19,4	757,60	22,3	23,1	757,10	22,3	23,4	N.O. assez fort	Idem.		
25	757,10	22,3	21,4	756,80	22,3	24,4	756,50	22,3	23,6	S.O.	Quelq. nuages, brouillards.		
26	756,70	22,3	20,6	757,30	22,3	21,4	757,05	22,4	24,4	S.O. bonne br.	Nuageux, brouillards.		
27	758,80	22,3	20,5	758,65	22,3	23,4	758,45	22,3	24,6	N.O. fort	Quelques nuages.		
28	762,10	22,3	21,1	761,80	22,3	24,4	760,85	22,3	25,9	N.O. grand fr.	Serein.		
29	759,90	22,5	21,4	759,20	22,5	21,7	758,30	22,5	21,2	O. grand fr.	Quelques légers nuages.		
30	757,20	22,4	19,7	756,75	22,4	21,9	756,05	22,4	22,1	N.O. assez fort.	Serein.		
31	756,30	22,3	18,4	756,40	22,3	21,5	755,75	22,3	25,7	O.	Nuageux, brouillards.		
	759,53	22,42	20,95	759,47	22,50	23,34	758,97	22,54	24,05	Moyennes.	Total des Millimètres.	0,20	0,31

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	762^{mm},09, le 19 à midi.	
Moindre *idem*.	751 ,41, le 10 à 9 h. du matin.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	759 ,53.	
Plus grand degré de chaleur.	30° ,9, le 17 à 3 h. du soir.	
Moindre *idem*.	15 ,1, le 12 à minima.	
Température moyenne du mois.	20 ,92.	
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour. . . .	0^{mm},3	Total. . 0^{mm},5.
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit. . . .	0 ,2	

Nombre de Jours.		
	de pluie.	2.
	entièrement couverts.	0.
	très nuageux.	6.
	nuageux.	3.
	sereins.	13.
	de gros vent. . N. O. .	4.
	de brume ou de brouillards.	11.
	de tonnerre.	1.

ervations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situe à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Août 1841.

DAT	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	barom.	thermomètre dubar.	thermomètre Extér	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					m m	mm
1	754,45	22°3	20°4	755,10	22°3	20°4	755,50	22°4	21°1	N. O. assez fort	Nuageux.		
2	759,75	21,7	18,5	760,20	21,6	20,9	760,50	21,6	21,6	N. O. très fort.	Serein.		
3	762,90	21,5	18,1	762,60	21,5	19,9	761,95	21,5	20,1	O. grand fr.	Quelques légers nuages.		
4	758,70	21,3	20,9	758,25	21,5	22,9	757,60	21,5	23,5	O.	Très nuageux brouillards.		
5	760,10	21,6	20,4	760,75	21,8	21,6	760,85	21,9	22,1	O. grand fr.	Serein.		
6	763,45	21,8	20,4	763,05	21,8	21,4	762,60	22,3	23,4	O.	Nuag. brouil. fort ép. à 6 h. du m.		
7	761,15	22,2	20,6	760,50	22,3	24,2	760,00	22,3	27,2	N.O. grand fr.	Serein, brouillards.		
8	759,55	22,3	21,5	759,10	22,5	25,6	757,80	22,5	25,1	O.	Id. brouillards.		
9	757,10	22,5	23,3	757,45	22,6	26,1	757,10	22,6	24,4	S. bonne brise.	Q. lég. nuag. mais fort rares, br.		
10	761,85	22,5	19,1	762,30	22,5	20,4	761,90	22,5	21,4	N. O. fort.	Serein.		
11	762,25	22,3	21,4	761,80	22,3	24,4	761,10	22,3	24,9	S.	Nuag. pluie par int. vers 9 h. du s., br.		
12	762,50	22,3	18,1	762,05	22,3	19,9	760,70	22,1	21,6	N. O. fort.	Serein.		
13	760,30	21,5	18,3	760,55	21,6	22,6	760,40	21,6	21,9	O. grand frais.	Quelq. légers nuages.		
14	761,50	21,5	20,1	762,35	21,6	20,5	761,55	21,7	21,4	O. grand frais.	Serein brouillards.		
15	761,20	21,5	21,4	758,50	21,6	29,4	758,30	21,6	27,9	Variable.	T. nuag. q. goutvers 2 h. du mat.		
16	760,50	22,2	21,4	760,20	22,2	23,5	757,75	22,3	23,9	N.O. fort.	Q. lég. nuag. mais fort rares.		
17	761,00	21,6	19,5	760,70	21,6	22,6	760,05	21,6	23,5	N. O. fort	Id.		
18	763,25	21,8	20,5	762,50	22,1	23,4	761,75	22,1	24,9	N.O. grand fr.	Serein, brouillards.		
19	763,45	22,3	22,6	763,30	22,3	23,6	762,70	22,3	25,1	O.	Id.		
20	761,25	22,3	20,9	761,20	22,5	23,9	760,50	22,5	24,6	S.O. bonne br.	Id.		
21	759,75	22,5	22,4	759,00	22,5	24,7	759,80	22,5	23,2	O.	Quelques éclaircis, brouillards.		
22	761,85	22,5	21,1	762,15	22,5	24,2	762,05	22,5	24,1	O.	Q. lég. nuages, mais fort rares, br.		
23	762,80	22,7	22,6	762,15	22,7	25,9	761,30	23,1	27,6	N. O.	Serein brouillards.		
24	762,90	23,1	24,4	762,75	23,1	23,6	762,30	23,1	24,4	N. O. assez fort	Nuageux brouillards.		
25	763,25	22,1	16,4	762,10	22,0	18,9	761,35	22,0	19,1	N.O. trés fort.	Très nuageux.		
26	761,55	21,3	17,4	761,40	21,3	20,4	761,00	21,3	21,6	N.O. grand fr.	Quelques nuages mais fort rares.		
27	763,85	21,3	20,6	765,00	21,3	23,4	763,95	21,3	22,6	N. O.	Nuageux brouillards.		
28	765,85	21,3	19,9	765,35	21,3	22,7	764,30	21,5	22,6	O.	Quelq. nuages mais fort rar, br.		
29	763,80	21,5	21,2	763,50	21,7	22,9	762,70	21,7	23,4	O.	Serein brouillards.		
30	761,90	22,1	22,5	761,40	22,3	24,1	760,40	22,3	26,9	Variable.	Id.		
31	761,05	22,4	24,4	760,80	22,4	26,4	760,65	22,5	23,9	S.	Quelques nuages brouillards.		
	761,45	22,0	20,67	761,20	22,05	23,05	760,72	22,10	23,52	Moyennes.	Total des millimètres.		

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Plus grande élévation du Baromètre	763mm,22, le 28 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	750 ,84, le 1er à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois	761 ,45.
Plus grand degré de chaleur	29° ,4, le 15 à midi.
Moindre *idem*	13 ,3, le 26 à minima.
Température moyenne du mois	20 ,50.
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour	0mm,0
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit	0 ,0
Total	0mm,0.

Nombre de Jours :

de pluie	0.
entièrement couverts	0.
très nuageux	4.
nuageux	5.
sereins	13.
de gros vent. N.O. 6	6.
de brume ou de brouillards	19.
de tonnerre	0.

Nota. — Depuis le 11, il n'y a pas eu d'eau de pluie dans le réservoir.

BSERVATIONS *météorologiques faites a l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Septembre* 1841.

DATES.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	761,05	22°5	21°9	761,05	22°6	23°1	760,05	22°6	23°9	O.	Nuageux brouillards.		
2	760,10	22,6	24,2	759,95	23,1	25,4	759,35	23,1	22,4	S.E. bonne br.	Quelq. écl. pl. dans l'après-m.		0,37
3	759,35	23,1	21,4	759,05	23,2	23,9	757,85	23,3	25,3	S.O.	Serein brouillards.		
4	758,80	23,1	21,1	759,05	23,0	19,4	758,85	23,0	19,4	N.O. grand fr.	C. br. Cette nuit a été orageus.	8,92	0,33
5	760,65	22,1	15,6	760,30	22,1	17,4	760,10	22,0	18,9	N.O. fort.	Nuageux.		
6	761,05	21,3	17,2	760,70	21,3	20,3	760,20	21,3	19,4	O. grand frais.	T. nuag. un peu de pl. l'apr. m.		
7	760,30	21,3	18,9	760,25	21,3	22,4	759,95	21,3	21,3	N.O. grand fr.	Nuageux, brouillards.		
8	762,55	21,3	19,4	762,85	21,3	21,9	762,60	21,3	22,6	O. grand frais.	Serein, brouillards.		
9	764,30	21,3	20,7	764,55	21,3	21,4	764,30	21,3	23,9	O.	Idem.		
10	765,50	21,4	19,7	765,60	21,5	22,4	764,70	21,5	22,9	O.	Quelq. lég. nuag. fort rares, br.		
11	763,50	21,3	19,4	763,20	21,5	21,4	762,75	21,5	21,9	Calme.	Quelq. écl. brouillards épais.		
12	763,65	21,5	20,7	763,05	21,6	22,2	762,10	22,0	22,6	S. O.	Quelques nuages, brouillards.		
13	763,10	21,8	22,7	762,70	21,1	24,6	761,95	22,3	24,9	Variable.	Serein.		
14	762,55	22,3	23,5	762,20	22,3	25,6	761,45	22,3	24,7	S.E. bonne br.	Quelques légers nuages, brouil.		
15	762,45	22,3	25,4	761,80	22,3	27,8	761,30	22,3	26,3	S. bonne brise.	idem., brouillards.		
16	761,90	22,3	22,4	760,35	22,3	23,4	759,75	22,3	23,4	S. O.	Quelq. écl. continuels vers l'O.		
17	758,00	22,3	17,7	757,35	22,1	19,2	755,80	22,0	19,4	N.O. fort.	Très nuageux.		
18	756,30	21,3	15,5	756,40	21,3	19,6	756,30	21,3	21,4	O.	Serein.		
19	761,30	21,3	18,7	761,80	21,3	22,9	761,55	21,3	22,3	S.	idem. brouillards.		
20	764,10	21,1	19,9	763,70	21,3	21,9	763,05	21,3	21,9	O.	Q. lég. nuag. fort rares. brouil.		
21	761,80	21,1	21,4	761,10	21,1	23,4	760,25	21,1	22,5	S.E. fort.	Quelques légers nuages.		
22	758,70	21,1	20,4	758,05	21,1	20,6	757,50	21,0	16,2	S.E. assez fort.	Couv. forte pluie, écl. et ton.		56,82
23	759,10	20,8	20,4	759,00	20,8	22,1	758,30	20,9	21,9	S.E. fort.	Quelques nuages.		
24	758,85	20,8	21,7	758,50	21,1	23,4	757,70	21,3	22,9	S.E. fort.	Très nuageux.		
25	757,95	21,3	22,4	757,85	21,3	22,9	757,25	21,3	22,5	S.E. fort.	Quelques éclairs.		
26	756,40	21,5	22,1	756,00	21,6	22,7	755,15	21,6	21,9	S.E. fort.	Couvert, pluie par intervalle.		
27	759,80	21,3	16,4	759,50	21,3	19,4	759,10	21,3	20,4	N.O. grand fr.	Quelq. légers nuag.		
28	761,10	20,8	19,4	760,95	20,8	22,6	760,05	20,9	20,9	S.E. fort.	Quelques nuages.		
29	758,80	20,9	21.4	759.35	20,9	23,4	758,70	20,9	22,4	Id.	Très nuageux.		
30	760,45	21,0	22,9	758,25	21,3	24,3	757,60	21,3	23,4	Id.	Nuageux.		
	760,74	21,61	20,42	760,50	21,67	22,38	759,85	21,70	22,16	Moyennes.	Total des Milimètres.	8,92	57,52

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre	762^{mm},95, le 10 à midi.	
Moindre *idem*	752 ,52, le 26 à 3 h. du soir.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	760 ,74.	
Plus grand degré de chaleur	27° ,8. le 15 à midi.	
Moindre *idem*	13 ,5, le 18 à 6 h. du matin.	
Température moyenne du mois	19 ,83.	
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour	57^{mm}2,	Total...66^{mm},1.
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit	8 ,9	

Nombre de Jours	de pluie	3.
	entièrement couverts	2.
	très nuageux	8.
	nuageux	4.
	sereins	6.
	de gros ven { S.E. 8 / N.O. 2 }	10.
	de brume ou de brouillards	13.
	de tonnerre	3.

NOTA.—La nuit du 4 a été orageuse, forte pluie, éclairs et tonnerre; quelques coups de tonnerre vers 11 heures 1/4 du matin. — Le 22, violent orage vers 1 heure 1/4 du soir, et presque tout-à-fait sur la ville. Les éclairs et les coups de tonnerre se succédaient sans interruption; il y a eu une averse qui a donné 56 mm 82 d'eau.

…rvations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Octobre 1841.

Da	barom.	du bar.	Extér.	barom.	du bar,	Extér.	barom.	du bar,	Extér.			Lev. du Soleil.	Couch. du So.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	758,05	21·3	23·4	757,75	21·3	25·5	757,60	21·3	24·4	S.E. fort.	Très-nuageux.		
2	757,45	21,6	23,9	756,50	21,6	24,9	755,45	21,6	26,4	S.E. assez fort.	Nuageux.		
3	754.30	21,8	21·7	752,15	21,9	22,6	751,70	22,0	22,9	S, assez fort	Couv. f. pl. écl. ton. de 9 à 10 h.		
4	751,85	21,3	14,1	752,10	21,3	14,4	751,20	21,3	17,6	N.O. fort.	Presque tout couvert et pluie.	1,07	10,12
5	750,95	20,8	16,4	750,15	20,8	17,3	747,80	20,9	18·2	N.O.	Couv. un peu pl. vers 6 h. m. br.	0,33	0,52
6	745,15	20,3	16,4	746,35	20,1	17,4	747,10	26,1	18,4	N.O. assez fort	Quelques nuages.		
7	753,10	19,8	17,5	752,75	19,8	18,9	750,65	19,9	19,4	Variable.	Nuageux.		
8	750,00	19,6	18,1	752,50	19,6	18,6	753,25	19,6	19,1	O. grand frais.	Très-nuageux, pluie cette nuit.	7,96	
9	761,35	19,3	14,3	761,40	19,3	17,2	761,25	19,3	18,1	NO. id.	Nuageux.		
10	764,50	19,0	14,4	764,10	18,6	17,4	763,45	18,6	17,4	O. id.	Quelq lég. nuages fort rares.		
11	762,50	18,3	15,9	762,15	18,3	20,4	760,80	18,3	19,9	S.E. bonne br.	Nuageux.		
12	758,75	18,3	18,9	758,55	18,3	19,4	757,75	18,3	18,5	O.	T. nuag., un peu de pl. cette nuit	0,49	
13	761,60	17,8	14,4	761,30	17,9	17,5	761,30	17,9	17,4	N.O. fort.	Nuageux.		
14	765,80	17,3	12,9	765,40	17,3	17,5	764,30	17,3	17,6	N.O. grand fr	Quelques légers nuag.		
15	761,20	17,3	14,6	760,25	17,3	17,4	758,70	17,3	18,9	N.O. grand fr.	Quelq. lég. nuag. fort rares, br.		
16	758,20	17,1	14,3	757,95	17,1	16,3	756,85	17 0	17,4	N.O. fort.	Quelq. lég. nuag.		
17	755,65	16,8	15,9	753,55	16,8	19,1	753,60	16,9	20,4	N.O. très fort	Nuageux.		
18	758,00	17,0	18,4	758,00	17,0	19,7	757,80	17,3	20,4	N.O. fort.	Quelques lég. nuag.		
19	760,05	17,1	16,1	760,35	17,2	16,3	759,95	17,2	16,2	N. O.	Quelques nuages, brouillards.		
20	760,65	17.3	11·4	760,45	17,2	15,4	760,50	17,2	15,4	N.O.	Quelq. lég. nuag. fort rares, br.		
21	762,40	16,8	15,2	762,40	16,8	16,9	761,90	16,8	18,3	N.O.	Id. brouillards.		
22	764,05	16,7	13,5	763,80	16,7	17,4	763,50	16,6	17,4	Variable.	Id. brouillards.		
23	762,50	16,3	16,9	761,75	16,5	19,4	760,15	16,5	19,4	S.E. fort.	Quelq. nuag., brouillards		
24	752,35	16,8	17,9	750,55	16,8	18,1	748,25	16,8	18,4	S.E. fort.	C. pl. éclairs cont. à 9 h. du s.		1,66
25	743,25	17,3	14,4	742,90	17,3	14,6	741,50	17,3	16,6	S.E.	Id. nuit 24-25 f. pl. écl. ton. gr.	33,90	16,28
26	739,60	17,3	14,9	738,05	17,3	13,4	736,60	17,3	13,9	S.E. assez fort	Qlq. écl. pl. écl. et ton. 6 h. s.	35,02	26,16
27	742,55	17,0	11,4	744,00	16,6	12,5	745,50	16,6	13,4	N.O.	Couvert, brouillards	5,64	
28	751,35	16,3	12,4	750,90	16,3	15,2	749,70	16,3	15,2	N.O.	Tr. nuag. pl. cette nuit, brouill.	1,41	
29	742,85	15,3	11,4	744,25	15,3	12,3	744,75	15,3	13,3	N.O. grand fr.	Couvert.		
30	753,15	14,9	12,1	754,55	15.0	12,9	755,30	15,1	12,4	N.O. grand fr.	Quelq. éclaircis. brouillards.		
31	758,80	14,6	11,9	759,00	14,6	13,7	758,75	14,3	13,6	N.O.	Couvert un peu de pl. cette nuit.		
	755,56	18,02	15,65	755,36	18,00	17,44	754,74	18,01	17,93	Moyennes.	Total des millimètres.	85,82	54,74

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre réduite à zéro.	763^{mm},66, le 14 à 9 h. du matin.	
Moindre *idem*	734 ,53, le 26 à 3 h. du soir.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois .	755 ,64.	
Plus grand degré de chaleur.	26° ,4, le 2 à 3 h. du soir.	
Moindre *idem*	8 ,8 , le 22 à minima.	
Température moyenne du mois.	15 ,73.	
Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . .	54^{mm},8 }	Total. . 140^{mm},6.
{ La nuit. . .	85 ,8 }	

Nombre de Jours.	de pluie.	8.
	entièrement couverts	7.
	très nuageux.	7.
	nuageux	6.
	sereins.	0.
	de gros vent { S.E. 3 / N.O. 5 }	8.
	de brume ou de brouillards .	10.
	de tonnerre.	3.

Dans la nuit du 24 au 25, nous avons eu un violent orage, les éclairs et les coups de tonnerre se succédaient presque sans interruption, le vent soufflait avec violence du sud, la pluie tombait avec force accompagnée de grêle, il y a eu encore des tonnerres et de pluie vers 5 h. du matin. Cet orage a donné une quantité d'eau de : 33mm90.

Observations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Novembre 1841.

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.			Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					m m	mm
1	760,35	14°3	10°4	760,35	14°3	11°7	759,95	14°3	13°1	N.O. grand fr.	Q. lég. nuag. mais fort rares, br.		
2	761,50	13,9	10,6	761,05	14,0	13,6	761,00	14,1	15,5	N.O. grand fr.	Nuageux.		
3	766,05	13,8	12,9	766,15	13,9	15,9	766,10	14,1	16,9	N.O.	Quelques nuages, brouillards.		
4	768,50	14,0	11,9	768,20	14,0	16,1	767,85	14,1	17,7	N.O.	Q. lég. nuag. mais fort rares br.		
5	770,20	14,1	12,1	770,00	14,3	16,4	769,75	14,3	16,1	S.E.	Quelques nuages, brouillards.		
6	770,85	14,0	11,6	770,70	14,1	14,6	770,10	14,1	14,1	Variable.	Serein, brouillards.		
7	770,95	13,8	11,7	770,50	13,9	15,4	769,65	13,8	15,4	Variable.	Id.		
8	770,70	13,8	11,3	770,50	13,8	14,9	770,05	13,8	15,4	Variable.	Id.		
9	770,65	13,3	7,9	770,70	13,3	11,4	770,10	13,3	12,4	N.O.	Quelq. légers nuages, brouill.		
10	769,10	13,0	6,4	768,40	13,0	10,4	766,95	13,0	12,4	N.O.	Serein, brouillards.		
11	764,15	12,3	8,4	763,75	12,3	11,7	762,50	12,3	14,2	N.O. grand fr.	Id.		
12	761,30	12,0	8,4	760,80	12,0	10,6	759,50	12,0	11,6	N.O. grand fr.	Id.		
13	756,35	11,9	9,4	756,10	11,9	11,4	756,15	12,0	12,7	N.O. fort	Quelques nuages, brouillards.		0,20
14	752,60	11,8	9,6	750,00	11,8	14,3	747,80	11,8	13,5	Variable.	T. nuag. pl. tonner. ap. midi br.		
15	753,90	11,5	6,4	754,00	11,3	8,3	752,70	11,3	8,4	N.O. grand fr.	Nuag. pluie par interv. à 9 h. du s.		0,68
16	752,10	11,3	11,4	752,50	11,3	10,6	752,55	11,3	11,1	O. fort.	Quelq. écl., pluie dans la mat.	5,66	
17	757,15	11,1	7,4	757,00	11,1	10,6	755,30	11,1	11,1	E.	Id. pluie à 6 h. du soir.		
18	752,55	11,1	14,6	754,30	11,1	15,1	754,75	11,1	15,1	N.O.	Nuageux.	1,33	
19	758,60	11,3	10,9	758,20	11,3	14,4	757,45	11,3	14,4	N.O.	Q. lég. nuages, mais fort rares br.		
20	756,30	11,8	13,2	756,30	11,8	15,6	756,35	11,8	15,4	E.	Q. écl., un peu de pluie à 4 h. du s.		
21	761,75	12,0	11,4	761,20	12,0	14,4	760,60	12,1	15,4	N. O.	Nuageux, brouillards.		
22	760,30	12,3	14,6	760,05	12,3	16,9	758,65	12,3	16,4	S.E. assez fort	Très nuageux pl. vers 7 h. du s.		
23	756,75	12,8	10,2	757,65	12,9	10,9	757,80	12,9	12,4	N.O. assez fort	Nuageux pluie vers 6 h. du mat	6,31	
24	760,85	12,8	6,9	760,85	12,5	10,4	761,35	12,5	11,4	N.O. fort.	Quelques nuages.		0,85
25	762,20	12,1	7,4	761,45	12,1	10,1	759,50	12,1	11,4	N.O. grand fr.	T. nuag. un peu de pluie ap-midi.		
26	757,15	11,8	6,4	757,50	11,8	7,7	756,70	11,8	8,4	N.O. grand fr.	Q. écl. un peu de pluie, brouil.	0, 57	
27	760,55	11,5	7,9	760,85	11,3	11,6	761,05	11,3	11,7	N.O.	Q. lég. nuag. mais fort rares br.		
28	762,25	11,2	10,2	761,95	11,3	14,9	761,15	11,3	14,3	N.O.	Très nuageux brouillards.		
29	760,90	11,1	10,4	760,05	11,3	15,4	758,85	11,3	15,5	S.E. assez fort.	Id. brouillards.		
30	758,05	11,8	15,6	757,55	12,0	16,4	756,85	12,0	15,7	S.E. fort.	Couvert.		
	761,50	12,45	10,32	761,29	12,47	13,06	760,64	12,49	13,67	Moyennes.	Total des millimètres.	13,87	1,73

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	769^{mm},24, le 7 à 9 h. du matin.	
Moindre *idem*.	746 ,38, le 14 à 3 h. du soir.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	761 ,50.	
Plus grand degré de chaleur.	17° ,7, le 4 à 3 h. du soir.	
Moindre *idem*.	3 ,9, le 10 à 6 h. du matin.	
Température moyenne du mois.	10 ,99.	
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour.	1^{mm},7	Total. . 15^{mm},6.
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit.	13 ,9	

Nombre de Jours	
de pluie	7.
entièrement couvert	1.
très nuageux	9.
nuageux	5.
sereins	6.
de gros vent. (S. E. 1; O. 1; N. O. 2)	4.
de brume ou de brouillards	17.
de tonnerre	1.

Observations *météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Décembre* **1841.**

DATES.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	barom.	thermomètre		barom.	thermomètre		barom.	thermomètre				Lev. du Solei	Couch. du Sol.
		du bar.	Extér.		du bar.	Extér.		du bar.	Extér.				
	mm			mm			mm					mm	mm
1	756,50	12°5	15°6	756,15	12°7	16°7	755,75	12°8	16°5	S.E très fort.	Très nuageux.		
2	756,50	13,2	15,4	756,15	13,3	16,4	755,85	13,3	15,4	S.E. fort.	Idem		
3	749,25	13,8	15,6	750,35	14,0	16,4	751,90	14,1	16,4	O.	Ng. pl. la nuit et à 9 h. ton. pl.	10,51	0,79
4	754,45	13,8	11,4	754,50	13,8	13,6	754,50	13,8	13,6	N.O. grand frais	Idem brouillards.		
5	763,60	13,3	10,1	763,00	13,3	10,9	762,20	13,1	11,4	N. O. très fort.	Serein.		
6	763,60	12,5	8,4	762,90	12,5	11,2	762,00	12,5	12,3	N O. grand frais	Quelq. lég. nuages.		
7	760,10	12,3	8,6	758,80	12,1	9,9	756,65	12,1	10,2	N.O. fort.	Serein.		
8	758,30	11,5	5,4	757,70	11,4	8,9	756,85	11,3	9,7	N.O. grand fr.	T. nuag. pl. v. 6 et 9 h. p. inter.		
9	751,50	11,3	9,4	751,60	11,3	11,1	751,85	11,3	10,9	N.O. fort.	Serein.	2,22	
10	759,60	10,8	7,4	759,15	10,8	10,4	758,55	10,9	10,4	N.O. grand fr.	T. nuag. quelq. gout. après midi.		
11	757,45	10,8	11,1	757,30	10,6	10,4	757,85	10,6	10,4	N.O. fort	Serein.		
12	763,45	10,3	5,4	763,35	10,3	7,9	762,75	10,3	9,1	N.O. grand fr.	Idem.		
13	761,25	10,1	6,6	760,40	10,1	9,3	759,30	10,1	10,1	N O.	Idem brouillards.		
14	755,70	10,1	12,4	755,80	10,3	12,1	755,25	10,3	11,2	Variable.	Couvert, pluie dans la matinée.		3,72
15	759,80	10,3	9,4	760,00	10,3	9,9	759,90	10,3	10,6	N.O.	Quelq. écl., pl. toute la mat.	2,24	1,99
16	759,55	10,3	7,6	758,35	10,3	11,2	757,15	10,3	11,4	N.O.	Quelques nuages, brouillards.		
17	751,20	10,3	7,3	749,65	16,3	7,7	748,85	10,3	6,9	N.O.	Couvert pluie dans la mat.	3,68	11,67
18	744,05	9,6	4,6	743,35	9,5	5,6	742,65	9,5	5,6	N.O. très fort.	Quelq. lég. nuag.		
19	743,50	9,2	4,4	743,60	9,3	7,6	743,45	9,3	8,5	E.	Très nuageux, brouillards.		
20	743,80	9,1	13,1	743,70	9,3	13,7	743,30	9,3	13,6	S.E. fort.	Couvert, pluie.	2,99	2,54
21	749,25	10,7	12,9	750,45	11,1	13,6	751,15	10,6	13,3	S.E.	Id. pl. nuit cette et v. 9 h. du s.	3,79	
22	754,95	11,3	9,6	755,25	11,3	10,3	755,10	11,3	11,1	N.O. grand fr.	Quelques nuages.	1,20	
23	758,25	10,5	5,4	758,35	10,5	10,4	758,55	10,3	11,4	N.O.	Quelq. nuages, brouillards.		
24	762,35	10,3	6,6	762,30	10,3	8,7	761,45	10,3	10,3	N.O. grand fr.	Quelq. leg. nuag. mais fort rares		
25	761,70	9,8	6,5	760,85	9,8	10,3	759,60	9,8	10,6	N.O.	Serein.		
26	752,85	9,6	6,7	751,40	9,3	9,9	750,30	9,3	9,6	Variable.	Couvert, brouillards.		
27	752,00	9,3	7,5	752,05	9,3	8,6	752,70	9,3	9,4	N.O. grand fr.	Id., pluie cette nuit.	1,17	
28	755,90	9,0	6,5	756,45	9,0	8,5	756,75	9,0	9,4	N.O. grand fr.	Nuageux, brouillards.		
29	756,15	8,7	3,2	754,45	8,6	5,1	753,55	8,5	6,4	N.O. grand fr.	Très nuageux.		
30	750,70	8,1	3,6	750,20	8,1	6,5	750,35	8,1	7,1	N.O.	Quelques nuages.		
31	757,30	7,5	3,9	757,95	7,3	6,4	758,25	7,3	6,7	N.O. grand fr.	Très nuageux.		
	755,64	10,65	8,44	755,33	10,65	10,30	754,98	10,62	10,63	Moyennes.	Total des Millimètres.	27,80	20,71

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre . . . . 762^{mm},45, le 6 à 6 h. du matin.
Moindre *idem*. . . . . 741 ,11, le 19 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois . 755 ,77.
Plus grand degré de chaleur . . . . + 16° ,7, le 1er à midi.
Moindre *idem*. . . . . + 1 ,5, le 30 à minima.
Température moyenne du mois . . . . + 8 ,82.

Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . . 20^{mm},7 ; La nuit. . . . 27 ,8 } Total. . 48^{mm},5.

Nombre de Jours. . . . .
- de pluie . . . . 8.
- entièrement couverts . . . . . . 6.
- très nuageux . . . . 8.
- nuageux . . . . 3.
- sereins. . . . . 7.
- de gros vent. { S.E. 3 ; N.O. 5 } . . . . 8.
- de brume ou de brouillards . 7.
- de tonnerre . . . . 1.

MÉMOIRE HISTORIQUE ET STATISTIQUE

SUR

LE CANTON DE LA CIOTAT,

Département des Bouches-du-Rhône.

CE MÉMOIRE A OBTENU UNE MÉDAILLE D'OR, EN 1840, AU CONCOURS OUVERT PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

Nul bien sans peine.

PAR M. ETIENNE-MICHEL MASSE, propriétaire; Membre correspondant de la Société de statistique de Marseille.

AVANT-PROPOS.

Nous devons à la révolution de 1789 un bienfait qu'on ne saurait méconnaître sans injustice; elle a terminé l'œuvre souvent reprise et toujours mal poursuivie de cette unité française dont le gouvernement sentait de plus en plus le besoin, et qui pourtant restait toujours dans un état d'ébauche peu favorable à la célérité comme à la bonne gestion des affaires dans un pays aussi étendu, aussi divers que le nôtre.

Mais peut-être est-il arrivé que cette unité tant désirée et si péniblement acquise a laissé, en se formant, perdre et s'échapper le feu plus désirable encore et non moins efficace du patriotisme. De bons esprits paraissent même craindre qu'en se déployant avec trop peu de circonspection et de

réserve l'unité administrative ne finisse par effacer tout-à-fait, par abolir une foule de souvenirs, d'images, de généreuses affections, de sentiments indéfinissables dont s'alimente l'amour du pays. L'uniformité des mouvements et des règles ne tend que trop à faire des automates ; condition sociale fort commode pour les ambitieux qui n'ont plus qu'à savoir saisir le fil, qu'à faire jouer un certain ressort. Avec cette uniformité rigoureuse, on a des moines ou des soldats; on n'a pas de citoyens.

Les premiers germes du patriotisme sont locaux, ils sortent du sol. Quand Cicéron a dit : *Cari sunt parentes, cari sunt propinqui, cari sunt liberi, sed omnes omnium caritates patria una complectitur*, il n'a pu entendre par ce mot patrie que la ville où nous sommes nés, l'enceinte heureuse protégeant de ses murailles et de ses lois nos parens, nos amis, nos enfants, tout ce qui nous est cher. Les anciens ne connaissaient que le patriotisme de ville, de bourgade, le *patriotisme de clocher* comme on dit aujourd'hui ; ce qui valait mieux, nous le croyons du moins, que le patriotisme d'anti-chambre ou de club, le seul qui nous reste peut-être. Avec ce patriotisme de clocher dont, aux yeux d'un certain monde, on ne saurait faire trop peu de cas, les anciens ont pourtant accompli d'assez grandes choses.

Il ne s'agit pas d'examiner ici laquelle de ces deux conditions vaut mieux pour les peuples : d'être groupés en villes comme dans l'antiquité la plus florissante ou par grandes sections de territoire comme dans les temps modernes. Nous devons rester dans la position où les siècles nous ont placés ; cette position a probablement toujours une bonté relative ; si pourtant elle pouvait être améliorée sans trouble et sans secousse, nous serions coupables de la laisser telle qu'elle est.

Il y a donc en ce temps un grand problème à résoudre :

garder un juste respect pour l'unité qui fait la force de l'administration, et nourrir autant que la faculté nous en est laissée encore, ce patriotisme local, source antique de tant de merveilles; en d'autres termes, marier si bien la patrie provinciale, cantonale, municipale avec l'honneur français, que ces deux grands mots *Honneur et Patrie* ne puissent jamais être vides de sens, comme ils tendent peut-être à le devenir; ou bien encore, empêcher que l'unité nationale n'amène pour dernier résultat l'unité individuelle, et constituant une sorte d'égoïsme légal, ne désagrège tout-à-fait un grand peuple et ne le rende semblable à ces énormes tas de sable qu'emporte et disperse tout vent qui souffle au désert.

Dans les voies incessamment élargies où la statistique est entrée, nous la regardons comme la science qui se prête le plus et qui convient le mieux à notre état politique actuel. Si, par elle, les gouvernements se rendent compte de toutes leurs forces, de toutes leurs ressources, de toutes les facultés intellectuelles ou matérielles qui sont à leur disposition, il n'est pas, d'autre part, défendu aux peuples de redemander à l'une des branches de cette science de plus en plus positive, ce qu'ils furent en d'autres temps, les alliances qu'ils formèrent, les transmutations qu'ils subirent, l'histoire des longs efforts dont ils furent capables pour devenir ce qu'ils sont. Puis, dans les patientes et scrupuleuses recherches auxquelles on se livre, il peut se rencontrer tel fait inconnu ou jusqu'à cette heure mal compris, qui joigne à l'avantage de répandre un jour nouveau sur l'histoire générale le mérite bien plus précieux encore de rendre au jour, de faire revivre toutes fraîches, toutes palpitantes, ces histoires domestiques, ces réminiscences du foyer, ces digressions incessantes qui n'amènent pas d'ennui, ces innocents débats du coin du feu qui ont tant de charmes, toutes ces choses du vieux temps au moyen desquelles se-

raient jetés au milieu de nous, nations déjà si vieilles, quelques-uns de ces admirables fruits de sagesse recueillis par un monde plus jeune dans les curieux et interminables propos, dans les longues et ravissantes histoires des patriarches sous la tente.

La statistique du département des Bouches-du-Rhône a été traitée dans sa partie matérielle avec un soin extrême et des détails infinis ; mais la partie historique de ce beau recueil laisse à désirer quelques notions plus exactes, des points de vue plus étendus. Ces notions plus exactes ne peuvent être recueillies que sur les lieux et par une grande habitude de ces mêmes lieux. Quant à des points de vue plus étendus, ils ne manquent jamais de s'ouvrir devant des yeux attentifs et qui voient long-temps les mêmes objets. Aussi, croyons-nous que le plus grand moyen de succès en statistique historique c'est de savoir se restreindre; moins l'horizon où se place l'observateur s'étend, mieux les faits s'y dessinent, et même dans l'horizon le plus borné, il se trouve toujours quelque point culminant autour duquel peuvent surgir des spectacles nouveaux.

Nous avons choisi le canton de la Ciotat; ce n'est pas, il s'en faut bien, le plus productif du département; mais il peut intéresser sous d'autres rapports; des observations de divers genres peuvent y être faites avec une certaine sûreté; quelques origines s'y présentent même avec un peu moins de confusion qu'ailleurs; du reste, pour ne pas nous perdre dans les détails, nous ne considérerons que les temps antiques jusqu'à la fin du moyen-âge. D'un autre côté, ce coin de la France mérite quelque attention par les constants et rudes travaux dont ses collines comme ses rivages témoignent. Si, par ces longs efforts, on n'a pas obtenu beaucoup de profit, on a fait assez du moins pour ne pas rester sans quelque honneur dans la postérité. L'homme vient sur la terre si dénué, si dépourvu de tout, que ses

premiers hommages, à part du culte religieux, sont toujours dus à ceux qui avec rien ou presque rien ont fait quelque chose.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE DU CANTON DE LA CIOTAT.

I.

Aperçu géologique et topographique du canton de la Ciotat.

Pour établir la topographie du canton de la Ciotat, nous n'irons point rattacher ses montagnes au massif de la Sainte-Baume, bien que ce massif les domine. Dans une grande partie du canton, surtout au voisinage de la mer, une telle diversité de terrains se présente aux yeux, il y a tant de superpositions alternatives, de mélanges hétérogènes, que l'idée d'un noyau constituant peut être écartée; du moins, elle ne servirait guères pour l'intelligence des faits.

Au nord du canton se montre la montagne de *Caouné* que des actes du quinzième siècle désignent sous le nom de *morra* (1) *pelat* (la cime ou le morne pelé), et qui, selon

(1) Ainsi écrit *Morra*. Cet *a* final a la valeur d'un *e*. Du reste, les signes des accents français n'exprimant pas nos accents provençaux, il est impossible d'indiquer ces derniers à ceux qui n'ont pas l'usage de la langue provençale.

toute apparence, était ainsi appelée depuis fort long-temps. Ce nom de *Caouné* renferme non seulement le mot *caou* (chaux) mais encore la racine *cal*, évidemment la même, et qu'on trouve dans *calvus* (chauve), dans *calvarius mons*, montagne pelée, calvaire. Martial nous montre comme s'élevant au-dessus de Bilbilis, sa patrie,

Sterilemque CALVUM *nivibus*.

Calvum, dans une traduction que nous avons vue est traduit en français par *Caune*, mais peut-être faut-il lire dans le latin *Caunum*. Quoiqu'il en soit, *cal* est la racine de *Caouné*.

Derrière la ligne de ce *morra pelat*, beaucoup plus étendue que le site particulier de *Caouné*, s'allongent en descendant vers le vallon du *Vaisseau*, des bois considérables de pins qui appartiennent aux domaines de *Caouné*, de Fonblanque et de Julhans, successivement placés au nord-ouest l'un de l'autre. Presque partout le passage de la nature aride et morte à la nature vivace est marqué à la crête de la montagne par une brisure qui suit la direction de l'ouest jusqu'à la chapelle abandonnée de Julhans d'où, par une belle journée d'hiver, on distingue au nord le mont Ventoux couvert de neige, tandis que s'étale au sud-ouest Notre-Dame de la Garde de Marseille, signalant les navires qui arrivent de la haute-mer.

Sur le contrefort qui lie le *Morra pelat* à la montagne de la Gache, au dessus d'Aubagne, s'étendent au nord d'autres bois qui font partie du domaine de Rouvière, en telle sorte que de la grande route de Toulon, limite naturelle du canton de la Ciotat, il n'est pas possible de se figurer en voyant toute cette côte abrupte, hérissée de rocs, mais verdoyante, ombragée, que le revers méridional dont les pentes sont néanmoins doucement arrondies soit si nud, et que derrière ces bois où dans les premiers beaux jours les oiseaux chantent sans interruption, d'immenses déclivités se déroulent au

loin grisâtres et désolées, véritable fragment des déserts d'Arabie, n'offrant pas même de la nourriture aux chèvres et ne laissant apercevoir qu'à de longs intervalles quelques rares bouquets de pins ou des térébinthes solitaires.

Le nom de *vaisseau*, VEISSEOU, que prend le vallon étroit où passe la grande route de Marseille à Toulon, vient du mot VAS, qu'on employait autrefois en Provence pour signifier une tombe d'église, et dont encore aujourd'hui nos jardiniers se servent pour désigner les compartiments de terre bordés d'un talus auquel ils font brèche, lorsqu'ils veulent introduire dans la plate-bande les eaux d'arrosage, VAS, VASEOU; c'est, du reste, le mot français *vase* identique avec celui de *vaisseau* ; dans quelques vies de Saints gaulois, recueillies par les Bollandistes, on entend même par le mot *vas* une église, et l'on appelle encore *vaisseau* la forme intérieure d'un temple. Du reste les mots *basse*, *bassas*, *bassan*, *vaseo*, désignent toujours des pentes, des ravins, des précipices, des cascades. Quant aux consonnes *v* et *b*, on sait fort bien qu'elles se transmutent souvent dans la bouche des méridionaux, ainsi que les consonnes *l*, *r*, et les voyelles *a*, *e*, *o*. C'est une observation qui ne doit pas être oubliée. Elle aide à soulever bien des voiles étymologiques.

La partie occidentale du plateau de Roquefort est également dépourvue de végétation, tandis que vers l'est, à partir de l'ancienne chapelle de Julhans, on voit des pins recouvrir presque sans interruption les pentes de la montagne. La même particularité frappe les yeux dans le bassin de Cassis, lequel du plateau de Roquefort descend par plusieurs vallons à la mer. Elle est encore assez remarquable dans la vallée de ¡Carnoux, parallèle à ce plateau. Un aspect analogue se montre dans le bassin de Ceyreste et de la Ciotat avec cette différence que le boisement loin de finir avec les déclivités qui bordent ce bassin à l'Orient se joint par la *Couelo négro*, par la colline noire

d'arbres et d'ombrages, aux bois de Conil, vers les territoires de la Cadière et du Castelet.

La *Couelo négro* est ainsi appelée par opposition à *Caouné* ou mieux *en Caouné* (1), auquel elle confine et que même elle surmonte.

Une autre observation est à faire. A l'orient du bassin de Ceyreste dont celui de la Ciotat n'est que la continuation, n'apparaissent point ces brisures, ces escarpements brusques, véritables murs infranchissables qui longent le plateau de Roquefort et le bassin de Cassis.

C'est surtout entre le golfe de Cassis et celui de la Ciotat, beaucoup plus vaste, que s'élève une écore prodigieusement raide. La partie de cette écore au dessus de Cassis est appelée *Canaillo, en Canaillo* ou *lou baou de Canaillo*. Ce nom viendrait-il du petit aqueduc, *Canalis*, qui portai les eaux de la montagne à l'antique établissement de *Carsicis* et dont quelques vestiges subsistent encore? Une telle origine n'aurait rien d'extraordinaire.

Cette écore si remarquable fait partie de la longue brisure, au commencement de laquelle et comme sur deux bastions en avant des murailles s'élancent l'antique chapelle de Julhans et les ruines du vieux château de Roquefort, deux points que la république marseillaise avait dû fortifier dès les premiers temps de sa puissance. Après quelques légères bifurcations dans l'ouverture desquelles passent, au nord, la route nouvelle d'Aubagne à la Ciotat et au midi l'ancien chemin de Marseille par Cassis; la chaîne dont nous parlons s'élève toujours plus abrupte dans sa face occidentale et domine sur le bassin de Cassis en tirant vers

(1) *En* est un espèce d'article qu'on trouve devant la plupart des noms appellatifs. *En Bassan,* montagne et quartier au territoire d'Auriol : *lo senhor en Barral*, pour le *seigneur Barral* (des Baux), etc.

la mer. A gauche même de la ville et dans un éloignement peu considérable, la crête de cet immense escarpement se présente toute criblée de cavernes qui lui donnent l'aspect d'une énorme barre de bois rongé des vers. C'est le temps qui a corrodé et qui sans cesse corrode cette énorme crête. Elle menace continuellement de ses avalanches la ville de Cassis que de petits vallons et des éminences intermédiaires garantiraient à peine. On a pu voir pendant long-temps sur l'un et sur l'autre côté du chemin de Marseille, vers l'endroit appelé *lou Pas de la couelo*, des blocs énormes détachés de cette formidable courtine en 1792, le dimanche de la Trinité, pendant qu'on disait les vêpres. Sous des avalanches de terre tombées en des temps fort reculés gisent les restes de l'antique *Carsicis*.

Le *baou de Canaillo* après s'être avancé dans la mer pour former un des côtés du golfe de Cassis, tourne brusquement à l'est sud-est; le coude s'appelle *lou baou Soubeiran*, mont supérieur. A la base du *baou Soubeiran*, plus encore qu'au pied de *Canaillo*, sont rangés des blocs de rochers qu'on appelle les *Keyrouns*, et qui forment comme un cordon de débris entre les avalanches de terre, de pierrailles et la mer. Le mot *Keyroun*, pour désigner des blocs de rochers, tient à la langue grecque; mais, n'est-il pas singulier qu'en Brétagne on appelle *Kérions* et *Kérionettes* les génies auxquels sont attribués l'établissement et la pose des pierres branlantes si communes dans cette province ainsi que dans la Lozère et surtout vers Mende (1) où presque sans effort ces énormes blocs peuvent être mis en oscillation.

(1) La grande route de Saint-Chély à Serverette traverse un immense plateau où l'on voit beaucoup de monuments celtiques, qu'on pourrait quelquefois confondre avec les sommets de granit qui sortent du sol.

Un vallon qui de la Ciotat mène par une ouverture ou col au glacis formé par les avalanches du *baou Soubeiran*, s'appelle le vallon de Faucon ou mieux *des Faucons*. Dans tous ces escarpements, on fesait autrefois pour le souverain la recherche de ces oiseaux alors si précieux. Ceux qu'on prenait à l'île de Riou, entre Cassis et Marseille, avaient le plus de réputation; on les estimait à l'égal des faucons tunisiens venus de ces *montagnes de plomb*, aux formes bizarres, qui sont au midi de Tunis vers le désert. Les puissances barbaresques envoyaient des faucons de Tunis en présent à nos princes; et, tous les ans, au retour de la belle saison, les anciens gouverneurs de Provence renouvellaient, dans nos contrées, sous des peines très rigoureuses, la défense de toucher sans autorisation aux nids de ces oiseaux, qui pourtant, aujourd'hui qu'on n'en fait plus la recherche, sont très rares sur nos côtes escarpées, sans doute à cause de l'isolement continuel où ils aiment à vivre, comme tous les oiseaux de proie.

Nous avons connaissance d'un de ces ordres donnés sur les nids de faucons; il est daté du 21 avril 1535, et signé Pierre Bon. Pierre Bon, baron de Mévolhon et de Montalban, était gouverneur et lieutenant-général pour le roi à Marseille en l'absence du comte de Tande. Il enjoint expressément aux officiers et justiciers des villes de Cassis et de la Ciotat « de faire, incontinent ses patentes reçues, inhibi» tions et défenses, de par Sa Majesté, à son de trompe et » cri public, à toutes personnes, de quelque qualité ou con» dition qu'elles soient, de prendre ni de toucher aux aires » et nids de faucons et autres oiseaux de proie, sous peine » de punition corporelle. On devait les laisser prendre aux » consuls et syndics ou à ceux qui par eux étaient com» mis, etc., etc. »

Une défense de ce genre est portée par l'article 87 de la *Carta de Logu* (le papier ou la charte du pays) donnée

à la Sardaigne par la princesse Eléonore, juge d'Arborée, le jour de Pâques 1393, et adoptée, en 1421, par l'assemblée des Cortès, c'est-à-dire, des cours et tribunaux. Cet article est ainsi conçu : *Chi alcun homini non doppiat bogari astori, neu falconi dal niu.* Que nul homme ne doive enlever les autours ni les faucons des nids. *Bogari* a beaucoup de rapport avec notre verbe *bouger*.

L'angle que le plan incliné des avalanches de terre forme avec la paroi rocheuse, qui est restée perpendiculaire, devient toujours plus obtus aux *Keyrouns*. Là, pourtant, on a pu encore pratiquer des sentiers qui mènent jusqu'au bord de la mer; mais en allant vers la Ciotat, la paroi perpendiculaire présente un mélange toujours plus considérable de poudingue, le plus souvent rangé par couches qui alternent avec des couches de calcaire; les éboulements diminuent : il n'y a plus ni plan incliné, ni sentier praticable. Ensuite, quand toute la masse de la montagne ne consiste plus qu'en poudingue, les éboulements ont un autre résultat; au lieu de parois perpendiculaires, ils laissent des concavités plus ou moins profondes, plus ou moins bizarres, ce qui, joint à la couleur noirâtre et aux formes généralement arrondies des protubérances et des creux, donne un aspect fort singulier à toute cette partie de la côte.

II.

Le Cap de l'Aigle, lo Sèzè, le Mons Niger.

D'où vient cette dénomination, cap de l'Aigle?

Dans les plus anciens titres, il est question de l'Aquila *antè portum burgi civitatis*. Faut-il traduire Aquila par *l'Aigle*? N'était-ce pas une vigie, ce qu'on appelait encore au dix-septième siècle une *eschauguette*?

Entre les deux plus grandes masses de ce bizarre promontoire, on distinguait, il y a quelques années, certains vestiges d'une ancienne bâtisse. On trouve même encore en ces lieux des débris de tuile romaine, et les anciens actes mentionnent une garde CUSTODIA SEUFAROSSIA qu'on y faisait et dont plus tard nous parlerons avec quelque détail. *Aquila*, n'aurait-il été qu'un nom générique donné aux vigies et le mot *gayta*, guet, en serait-il dérivé ?

Quoi qu'il en soit, on n'entendait par ce mot *gayta* qu'un guet ordinaire ; *L'eschal-gayta* ou eschauguette, était une garde imposée au vassal en temps de guerre, une obligation de sujet; l'*eschal-gayta* tenait au service féodal comme les fonctions du *mar-eschal*, du *sen-eschal*, dont l'un commandait aux troupes, c'est-à-dire à la cavalerie et dont l'autre dirigeait les affaires politiques et civiles.

Nous inclinons à voir une vigie dans l'*Aquila* ; toutefois, nous rapporterons ce qui peut être allégué dans un autre sens. L'adjectif latin *aquilus, aquila* etc., signifiant brun, noirâtre, couleur d'aigle, toute cette partie de la côte dont le cap de l'Aigle est le point le plus remarquable, aurait bien pu être appelée *Rupes Aquilæ* ou *Rupes Aquila*, les rochers ou la roche couleur d'aigle. Quant à la signification du mot *bec*, elle est identique avec celle de *cap*, et ne rappelle nullement certaine forme que ce rocher peut avoir eue, mais qu'il n'a plus.

La garde ou eschauguette fut transférée dans le seizième siècle à la *Roqua Redonna*, la Roche Ronde, appelée depuis *Montagne de la Garde* et qui fait partie des rochers couleur d'aigle.

MAILLET dit dans son *Telliamed*: « Avez-vous jamais considéré ce haut rocher qui forme un cap en sortant du port de la Ciotat pour aller à Marseille, cette forme de bec d'Aigle qui en porte aussi le nom, si élevé au-dessus de la surface de la mer, qu'en nul temps les vagues ne peuvent

arriver à beaucoup près à la moitié de sa hauteur. Toute la croûte de ce rocher est un composé égal de coquillages qu'elle y a attachés dans les temps différents, qu'elle a battu depuis son sommet jusqu'à l'endroit où elle est aujourd'hui bornée. » Maillet, cherchant des preuves à son système en imaginait, quand il n'en trouvait pas. Ainsi font la plupart des rêveurs. Si on l'avait pris au mot, il n'aurait pu exhiber un seul débris de coquillage pris sur cette croûte qu'il assurait en être toute couverte. Il paraîtrait même que l'agrégation de ces cailloux par un ciment quelconque fut antérieure à l'apparition des êtres vivants. Les galets de la Ciotat ne sont pas de même nature que ceux d'Aubagne et de la vallée de l'Huveaune ; mais diffèrent-ils essentiellement de ceux de la Crau, soit par la nature de la pâte, soit par les zones circulaires et de diverses nuances dont le noyau est enveloppé ? Cette question vaudrait bien la peine d'un mûr examen.

Du reste, la couleur d'aigle, qu'elle ait ou non fait nommer cette côte, s'y montre d'une manière fort remarquable. Quand de la hauteur de Six-Fours, dans le département du Var, les yeux se tournent vers l'occident, on observe une bande noirâtre ou rougeâtre qu'interrompent et séparent les enfoncements de la mer dans les terres, mais qui vient rejoindre le sol même sur lequel Six-Fours est assis. Cette couleur noirâtre, affectée à un terrain d'une nature particulière, s'étend à la montagne de Sainte-Croix qui domine à l'ouest le port de la Ciotat. Elle a même fait appeler, selon toute apparence *Plaines Brunettes* des terres gastes intermédiaires entre Ceyreste et la Ciotat, vers l'ancien chemin d'Aubagne. Les Plaines Brunettes étaient plus anciennement appelées *lou Camp de Mélan* ou *Camp Melan* ; on trouve écrit aussi *Camp de Mélas*. Or, *Mélan* dont peut-être on a fait *Mélas* et encore *Mélasse*, basse qualité de sucre, pourrait bien venir du grec et signifier

noir. Une ancienne famille de la Ciotat portait le sobriquet de *Mélas*, *Mélassoun*, *Brun*, *Brunet*. Le *Camp de Mélan* est aussi appelé dans de vieux cadastres *Camp de Brunet*. Le nom grec, traduit en langue moderne, a pu désigner une famille comme un terrain particulier.

Au reste, tout le sol noirâtre du territoire de la Ciotat a pour base le poudingue dont le cap de l'Aigle est formé. Faut-il croire que cette bande noirâtre, coupée par les golfes de la Ciotat, de Bandol, de Saint-Nazaire, soit un prolongement des montagnes Maures et de l'Estérel ? On peut poser la question, mais il n'est pas facile de la résoudre. Nous avons cru remarquer une différence de composition entre le terrain de Six-fours et celui des attenances du cap de l'Aigle.

Le cap ou bec de l'Aigle est appelé aujourd'hui en provençal *lou Sé*; en français on croit devoir dire *le Sec*. Ce nom peut avoir été formé du latin *saxum*. Mais ce latin *saxum* ne viendrait-il pas de quelque apellation beaucoup plus ancienne, ainsi que tant d'autres noms usités dans le monde, et qui lui furent légués par des peuples depuis long-temps disparus. On a pu se convaincre plus d'une fois que, pour rencontrer des étymologies si non certaines, du moins heureuses et satisfaisantes, il ne fallait pas remonter obstinément et absolument aux sources latines ou grecques. Quand nous trouvons, nous, venus si tard dans cette société humaine si vieille, des étymologies réellement grecques ou latines, pourquoi ne pas supposer que pour les grecs et, pour les romains avant nous il y eut aussi des étymologies dont, par ignorance ou par vanité peut être, ils ne cherchaient point à se rendre compte? L'illustre Niebuhr a dit que, semblable à la mer recevant tous les fleuves dans son vaste sein, l'histoire de Rome absorbe les histoires de tous les peuples qui dans le monde ancien apparurent autour de la Méditerranée. La langue de

Rome n'aurait-elle pas fait précisément le même travail que l'histoire de cette ville merveilleuse? Le monde intellectuel est plein d'épaves comme la nature physique; les histoires ainsi que les langues forment leur domaine à force de tempêtes et de catastrophes, et l'on ne saurait être mal venu à croire que ces deux grands moyens de l'intelligence humaine, les histoires et les langues, sont dus à des stratifications successives ainsi que les montagnes dont nous avons essayé de faire connaître le gisement et la forme.

Dans une liste de noms ibériens ou celtiques, nous ne tenons guères pour le moment à déterminer en quoi différaient les deux nations ou les deux langues, nous avons rencontré certaines apellations que des sons analogues rendent encore et représentent assez fidèlement aujourd'hui. Parmi ces noms, espèces de signaux de nuit élevés sur l'Océan ténébreux des âges, nous avons été surtout frappés de celui-ci : *aico, aiz, aitz*, car un mot pareil, dont nos marins se servent pour exprimer le souffle à peine sensible d'un vent qui se décide, nous arrive aussitôt sur les lèvres; et, *aico, aiz, aitz* dans la nomenclature dont nous parlons veut dire souffle. Dans ce même lexique dont, au reste, nous ne songeons point à garantir en tout l'authenticité, nous avons trouvé *setz, saitz*, signifiant *rocher*. Au moyen-âge, ce qu'on appelle aujourd'hui *lou Sé*, était *lo Sésè*. Un acte de 1423, parlant du rocher sur lequel était placée *l'Aquila*, le désigne ainsi qu'il suit : *In loco vulgariter dicto* LO SEZE. La *Seu* d'Urgel n'a-t-elle pas la même origine? Entre le Bausset et Méounes, dans les montagnes, se trouve une métairie qu'on appelle *lou Seou Blanc*. Les sommités environnantes sont basaltiques et noires; la métairie en question étant sur le sol calcaire a dû prendre, par contraste, la qualification de *blanc, lou seou* ou rocher *blanc*.

Le nom de Sézè a beaucoup de rapport avec celui de

Sésieh, véritable nom du cap Sicié, au moyen âge (1). Le cap Sicié est un point de la côte, non moins connu des marins et non moins remarquable que le cap de l'Aigle.

D'un autre côté, on appelait autrefois M*ons Segius* ou *Setius* M*ons* la montagne à laquelle est adossée la ville de Cette. Tous les géographes qui ont écrit avant l'ère vulgaire ont désigné le lieu où est Cette par les noms de *Sition*, *Sigium ou Sotion*. Tous ces noms ont rapport avec celui de *Sidon*, qui était proprement la ville haute de Tyr, avec celui de *Sitges*, petite ville de la Catalogne sur une hauteur, etc.

Où faut-il chercher le M*ons Niger* des anciennes relations et chroniques écrites en latin? Les uns le retrouvent au cap Sicié; d'autres, sous cette dénomination, rangent le cap de l'Aigle et les montagnes adjacentes. Il est certain que les montagnes du cap de l'Aigle, vues de la haute-mer, présentent une bande noire, bizarrement festonnée et que surmonte au loin la Sainte-Baume, dont la couleur est grisâtre. L'apparition de cette bande noire ne laisse plus de doute aux marins sur la reconnaissance de la haute-montagne dont elle paraît être le piédestal, et dont les cimes vaporeuses ont été les premières à se dessiner devant leurs yeux attentifs. Le M*ons Niger* n'était pas seulement un point de reconnaissance à l'arrivée, il servait encore d'indication aux navigateurs qui voulaient aller aux mers d'Orient. Du M*ons Niger* on tirait droit au midi en se tenant à l'écart de la Sardaigne dont l'approche n'est pas sans péril à cause du banc de la *Cosse*. En face du M*ons Niger*, notre premier

(1) Dans les plus anciens actes on trouve *Cap del Sesieh*, plus tard et, par exemple, dans une bulle du Pape Pie V, de l'an 1571, on trouve *in monte de* SISSECH *et Sappet seu Sappel*... — *in monte de Sissiech et Sappet*, variantes qui prouvent la difficulté de conformer l'ortographe à la prononciation habituelle.

comte de Provence, de la maison d'Anjou, attendit son frère Saint-Louis, qui s'était embarqué à Aigues-Mortes, pour ne pas passer sur les terres d'autrui, et la chronique dit qu'à la rencontre des deux flottes, il y eut un assaut de musique où sonnèrent merveilleusement les flûtes Brébaignes, les Nacaires, les cors sarrasinois et autres instruments de ce temps-là, qui charmaient les oreilles de nos pères.

Le cap Nègre, vers Senary ou Saint-Nazaire, est trop peu apparent pour qu'il soit regardé comme le *mons Niger* du moyen-âge. D'un autre côté, le cap Sicié paraît de loin bleuâtre, mais non pas noir. Du reste, la couleur noire du cap de l'Aigle est beaucoup plus prononcée dans la partie qui regarde la terre, que dans celle qui fait face à la mer ; le côté du midi, sans cesse attaqué, désagrégé par le vent, par l'air salin et le soleil, est dépourvu de mousse, et c'est la mousse qui donne au côté septentrional une teinte beaucoup plus foncée.

On a observé sur d'autres falaises cette décomposition plus ou moins rapide, et, pas plus qu'ici, on ne pouvait y voir l'action purement mécanique des flots de la mer. Un savant voyageur, M. Boussingault, a reconnu que le transport en nature de l'eau salée ou du sel par le vent et par l'évaporation commençait la désagrégation des rochers, qu'ensuite, aux cryptogames dont les radiculles s'introduisent dans les moindres fissures, il fallait attribuer la chûte successive de petits fragments, et que les arbres venant à pousser leurs racines entre les pierres, surtout quand elles sont veinées, les écartaient et les fesaient tomber.

Cette observation peut s'appliquer aux falaises du cap de l'Aigle. Bien qu'il n'y croisse guères d'arbres, et que la paroi septentrionale soit recouverte d'une imperceptible mousse, leur désagrégation est généralement due à l'air salin. Il est un témoignage bien frappant de cette désagré-

gation dans une couche de détritus qui descend quelquefois jusqu'à 10 pieds de profondeur, et qui est assise en quelques points sur les racines du cap de l'Aigle et de ses attenances. A voir ces amas de terre, qui ont été de la poussière enlevée au promontoire, on s'extasie devant l'œuvre des siècles et l'on se demande si cette énorme masse de galets n'avait pas jadis des dimensions deux ou trois fois plus considérables ?

II.

Les ports naturels ou caranques. La pêche du corail. Figayrola. L'Ile-Verte. Digression sur Tauroentum. Carsicis.

Nous n'avions pas besoin des considérations précédentes sur l'affaissement et la diminution progressive du cap de l'Aigle, pour montrer dans ce promontoire un des points les plus remarquables de toute la côte de Provence, aux époques les plus reculées. La belle rade dont il semble garder l'entrée, devait aussi attirer l'attention des navigateurs. Quand la société humaine commença de prendre une forme dans nos régions occidentales, le canton de la Ciotat, qui n'appelait point la culture, acquit toutefois de l'importance par ses côtes. Il convient de les faire bien connaître; nous parlerons en premier lieu des ports naturels qui s'y trouvent.

Ces ports naturels sont au nombre de quatre : port Miou, l'antique Carsicis , l'anse de *Figayrola* et le port de l'Ile Verte. Le meilleur de ces ports naturels, autrement appelés *caranques*, c'est Port-Miou ; son nom l'indique assez. On ne conçoit guères que les habitations agglomérées de ce parage aient toujours été placées à l'écart d'un tel port. Cette circonstance ne peut être expliquée que par l'aridité extrême des alentours de Port-Miou et par le peu d'essor qu'en des

lieux si voisins de Marseille les idées de commerce pouvaient prendre.

Sous un autre rapport, il est à regretter que les auteurs de la *Statistique du département*, n'aient point mentionné les travaux du comte de Marsigli sur Port-Miou ainsi que sur les mers et la côte voisine. Les observations de ce savant homme, faites en 1706 et 1707, ont été consignées par lui dans un livre qu'il a intitulé : *Histoire Physique de la Mer*. Elles auraient eu besoin d'être confirmées ou rectifiées.

Le comte de Marsigli parle de la chaîne sous-marine qui court parallèlement à la Gradule dont la racine commence au sud-ouest du port de Cassis. La Gradule, Gardule ou Gardiole prend son nom d'un vieux château de garde dont les ruines subsistent. Ce château est appelé dans les vieux titres *Castel* de Veilh, *Castellum de Vigilia* et non pas *Casteou-Viei* ou *lou viei*, comme la plupart disent aujourd'hui. S'élevant sur un rocher qui forme presqu'île, ces ruines ont fait nommer Gardiole ou Petite Garde le domaine où elles se trouvent, ainsi que la chaîne de montagnes à laquelle ce domaine est adossé. La Gradule, liée à la chaîne de Roquefort par la Gineste, court perpendiculairement à la barre occidentale du bassin de Cassis, barre fort déprimée en comparaison de celle qui sépare Cassis de la Ciotat. La chaîne sous-marine qui est parallèle à la Gradule, élève quelques cimes au-dessus des flots ; ce sont les îles de Riou, de Jarre, de Maire et le rescif de Cassidagne. Un énorme bloc de rocher fut détaché du rescif de Cassidagne et renversé sur la partie culminante par la tempête du 24 décembre 1821 ; ce qui peut-être n'aurait pu avoir lieu, si la masse était composée de poudingue. C'est au-delà et au midi de la chaîne sous-marine que s'ouvre l'Aby, *Abyssus*, gouffre d'une profondeur extrême où les merlans se réfugient. Les pêcheurs de la Ciotat ont découvert l'année dernière un second *aby* d'où ils ont tiré

des merlans énormes, dont la peau était noire de mousse.

Le premier *aby* a 500 brasses de profondeur; le second, 200 : tous les deux sont creusés circulairement.

Le comte de Marsigli n'a pas oublié la rivière souterraine qui se dégorge dans la mer à l'embouchure de Port-Miou, et qui occasionne en cet endroit un contre-courant assez considérable.

Il donne des détails curieux sur la pêche du corail plus abondante sur le rivage de la Gradule et des îles voisines qu'en tout autre parage de Provence. Les principaux gîtes du corail sont, d'après cet observateur, aux îles Baléares, entre le cap Couronne et Saint-Tropez dans la partie méridionale de la Sicile en face de Bone, et vers le cap Nègre en Afrique. Il cite une pêche extraordinaire faite de son temps à l'Ambre, îlot qui est au sud de l'île de Riou. Pline dit en parlant du corail : *Laudatissimum in gallico sinu circa stœchades insulas*; mais de quelles stæchades entend-il parler, de celles de Marseille ou de celles d'Hyères? Comme on le verra mieux par la suite, presque toutes les désignations relatives à nos côtes sont doubles.

En publiant son ouvrage, le comte Marsigli devait avoir gardé un souvenir bien vif de tous les spectacles que nos côtes avaient offerts à ses regards. « Les couleurs du fond « de la mer, dit-il, dans un endroit de son livre, seraient « pour la vue l'objet le plus curieux, si cette variété écla- « tante pouvait subsister hors de l'eau, assemblage de cou- « leurs beaucoup plus capable de plaire que tout ce que « l'artifice peut inventer sur la terre pour l'usage et pour le « luxe. » Les personnes qui ont pris le plaisir de la pêche au flambeau le long de nos écores et rochers peuvent seules dire tout ce que présente de merveilles le fond de la mer, surtout dans ces grottes où les anciens poètes plaçaient les Néréïdes, dans ces réduits magiques où se cache une nature à part, que la flamme d'un bois résineux projettée

dans leurs profondeurs nous révèle tout-à-coup, et qui étalent plus de richesses, plus d'éclat et de moëlleux dans le verd des fucus, dans le mordoré des algues, dans le violet des mousses, dans le céladon des orties, dans l'écarlate des étoiles de mer, que l'industrie lyonnaise ne saurait en donner aux plus magnifiques étoffes dont elle revêt les belles et dont elle pare la demeure des rois.

Le comte de Marsigli nous représente le corail comme s'implantant de préférence à la partie supérieure des grottes marines, de manière à prendre une position diamétralement opposée à tout ce qui végète sur la surface de la terre. Cette observation n'est peut-être pas fort exacte; quoiqu'il en soit, si l'on trouve plus de corail dans les mers de Cassis que dans celles de la Ciotat, la nature des roches n'est pas pour rien sans doute dans cette différence remarquable. La roche calcaire se prête à plus d'excavations et d'anfractuosités que le poudingue. Dans la roche calcaire, la ligne de flottaison des eaux de la mer est creusée comme une espèce de mortaise; cette même ligne dans le poudingue est marquée au contraire par un bourlet de mousses et de sédimens. Ce bourlet a presque autant de saillie que la mortaise a de creux. C'est dans les voûtes et casemates dont la roche calcaire est toujours mieux pourvue que le polypier du corail croît et se développe. Si les agitations de la mer sont favorables à la création de ce produit merveilleux, il n'est point d'endroit où la mer soit plus constamment agitée. La moindre oscillation y produit une vague, et cette vague est la lime dont se servent les siècles pour ronger sans relâche et sans trêve les bords où elle vient mourir. Dans le poudingue, les excavations proviennent d'éboulement plus que de rognure.

D'ailleurs, on doit reconnaître qu'il y a deux bassins de diverse nature dans la mer de Provence: le bassin schistique et le bassin calcaire. La ligne de partage nous paraît

être à la hauteur du cap de l'Aigle. Cependant on pêche de fort beau corail à 2 lieues en mer du cap Sicié, et plus à l'est encore vers Saint-Tropez ; ce qui pourrait bien porter plus à l'est la ligne que nous avons imaginée, ou même la rendre de nulle considération à cet égard. Chacun de ces bassins est fréquenté toutefois par des poissons et même alimente des coquillages qui ne sont pas nécessairement dans l'autre.

La même observation a lieu pour les végétaux. La région du cap de l'Aigle donne naissance à quelques plantes qui ne s'offrent point aux yeux dans les autres parties du territoire. C'est une particularité qu'il nous suffira d'indiquer ici.

Les *caranques* à l'ouest de Port-Miou sont plus profondes et meilleures que celles dont la partie orientale de nos côtes est pourvue. Cependant, il en est une dans le poudingue pur qui mérite d'être remarquée. C'est la *Figayrola*, ainsi nommée d'un jardin de figuiers ou figueraie, qu'on y voyait fort anciennement. Il est parlé de cette caranque en ces termes, dans un acte de 1422, écrit en latin :

Item ponit quod retro prædictum montem est quidam portus vocatus FIGAYROLA, *qui portus est latus, profundus et habilis ad receptionem galearum seu aliorum navigiorum armatorum; securus et tutus à mare et fluctuum ejusdem tempestate, absconsus et secretus, habens in se provisionem et elevatam aquæ recentis palam et notoriè. — Item ponit quod humilitate et bonitate ipsius portûs, attentâ et ejusdem absconsâ et secretâ situatione, navigia armata more piratico per mare discurrentia ibidem et in dicto portu se reducere consueverunt temporibus retro lapsis et quotidiè reducunt palam et notoriè.*

L'eau fraîche qu'on trouvait au fond de l'anse, la hauteur des rochers entre lesquels la mer s'enfonce, attiraient autre-

fois les pirates à Figayrola; et, comme des sommets du cap de l'Aigle il était difficile de voir ce qui se passait dans ce port ténébreux, la vigie fut transportée à la *Rocca Redona*, d'où la vue plonge sur une plus grande partie de ces eaux toutes noires d'ombres et dans lesquelles se réfléchissent des rochers noirs. Toute l'écore de poudingue ayant été plus ou moins rongée par les siècles, l'anse de Figayrola doit être moins profonde aujourd'hui que dans les premiers temps. Dans la tempête du 24 décembre 1821, les vagues s'engouffraient dans Figayrola d'une manière étonnante: elles arrivaient jusqu'à la fontaine, et l'eau salée venait se mêler à l'eau douce. Jamais plus grand spectacle ne s'était offert à nos yeux. Les vagues qui frappaient au pied des escarpements rejaillissaient en écume à une hauteur prodigieuse; c'était une immense muraille de neige s'élevant et retombant aussitôt comme par magie. Le ressac était si violent qu'il maintenait à trois cent pas de la côte un bateau de pêche enlevé par la tempête aux plages de Mazargues; et qui, entraîné vers les rochers par les énormes lames venant du large, était repoussé sans cesse par les plus avancées de ces lames, lorsqu'en se brisant contre l'écore elles donnaient naissance à d'autres vagues dont la direction était toute contraire.

Le port naturel ou *caranque* de l'île-Verte n'a point d'aiguade; mais il est beaucoup plus sûr contre la mer du large que celui de *Figayrola*. Les petits navires peuvent même le rechercher en tout temps. Ce port naturel était fréquenté, alors que n'existait pas encore le port factice de la Ciotat. On trouve dans un manuscrit de la bibliothèque du Roi, publié par MM. Cimber et Danjou, que Louis I n'étant pas encore comte de Provence, fit partir de Poitiers une députation vers le juge d'Arborée en Sardaigne. Les députés avaient ordre de recueillir d'abord des renseignements à Marseille auprès de patron Isnard Casse, bourgeois de cette ville,

jadis navigateur et commerçant, lequel était en relation particulière avec le duc d'Anjou. Le vendredi, 6 août 1378, ces députés vinrent diner à Cellon (Salon), distant d'Avignon de huit lieues, et allèrent coucher aux cabanes de Berre (à la Tête-Noire), 3 lieues plus loin. La grande route ne passait point alors par Aix, mais par Saint-Remy, la Roque-Martine, Aiguières, etc. Le samedi, 7, ils vinrent dîner à Marseille, à 5 lieues. Là, ils nolisèrent au prix de 1200 florins par mois une galère des marseillais, d'autant, dit le narrateur, qu'ils ne sont en guerre avec personne. Le 23 août, ces députés allèrent à la Ciotat, et il y a 30 milles; ensuite, ils couchèrent en mer à bord de ladite galère près des rochers appelés les Deux-Frères, et il y a 25 milles. Au retour, ils vinrent coucher à l'île de la Ciotat. De tels détails que nous n'avons pas cru devoir négliger nous font assez bien connaître comment on naviguait en ce temps là. Pour aller vers l'Afrique, on prenait son point de départ au *mons Niger*; pour se rendre directement en Sardaigne, on allait prendre ce point un peu plus à l'est.

Nous avons d'autres observations à faire sur l'Ile-Verte. C'est la seule île qui se présente dans les mers du canton. Probablement, elle fut appelée *Verte* par contraste avec les îles de Marseille qui sont tout-à-fait nues et grisâtres, excepté au retour du printemps. On aperçoit alors éparpillées dans les aspérités de la roche vive quelques rares fleurs jaunes d'un effet assez gracieux dans leur encadrement au désert, tandis que l'île de la Ciotat, mamelonnée comme les terrains noirâtres de son plus prochain voisinage, se couvre comme eux d'asphodèles et présente de plus un revêtement de gazon qui dure peu, mais qui n'est pas sans charme tant qu'il dure.

Cette île de la Ciotat, qui paraît avoir fait partie autrefois du cap de l'Aigle, n'est pas nommée *Ile-Verte* dans les

titres de l'abbaye de Saint-Victor, titres sur lesquels pour la vraie désignation des lieux, à une époque assez reculée, il est permis de compter. Voici d'abord une lettre écrite le 3 avril 1754 à M. Bernard, viguier et lieutenant du juge à la Ciotat, par M. d'Echeverry, chargé des affaires de l'abbé de Saint-Victor : « Messieurs de la Ciotat, dit cet « agent, sous une prétention mal fondée s'imaginent qu'ils « sont les maîtres de la chasse à l'île de la Ciotat, que les « habitants appellent l'Ile-Verte et qui réellement se nomme « l'île du *Torrent* etc. » Il est assez difficile de regarder comme verte cette île où le printemps ne laisse que des traces bien fugitives de son passage, mais il est tout-à-fait impossible de reconnaître sur ce point un torrent quelconque.

Dans un recensement des droits et possessions de l'abbaye au bourg de la Ciotat, on trouve pour dernier article: « *Plus insula Torenti quæ sita est antè dictum burgum civitatis et extrà mare et infrà mare per spatium jactûs unius balistæ tantum quantum mare circumdat dictam insulam et territorium dicti burgi civitatis*. Nous reviendrons peut-être sur ce droit de possession des mers à la distance d'un jet d'arbalète, nous n'avons à constater pour le moment que cette apellation *Torenti* donnée à l'île qui est devant la Ciotat.

En d'autres titres, on trouve *Torrenti*, *Tarrente*, *Chorente*.

Dans un acte de l'an 1292 relatif aux salines d'Hyères, Charles II accorde aux pêcheurs d'Hyères le privilège de prendre sans payer de droit le sel dont-ils auront besoin pour saler le poisson pêché par eux depuis les îles Saint-Honorat jusques à l'île de *Corrente* ou *Torrente*. Le *t*, dans la lecture des anciens manuscrits, peut se confondre quelquefois avec le *c*. Un mémoire fait dans le seizième siècle sur cette concession et pour la réduction duquel on

aura consulté probablement soit l'acte original, soit une autre copie que la nôtre, rappelle que le sel d'Hyères *se peut trafiquer dudit Hyères jusques aux insles de Saint-Honorat, quest du cousté de Levant, que aussi jusques aux insles de* THORENT *de cousté du couchant qui sont auprès du Rosne.*

Ce qui prouve encore mieux que CHARLES II en 1292, n'avait pas entendu parler de l'*Insula Torenti* qui est devant la Ciotat, c'est que le roi René dans un édit de confirmation du 19 décembre 1448, fixant à son tour les limites de la Province pour l'exportation du sel blanc d'Hyères, les place à *flumine Rhodani usque ad locum Vintimilii inclusivè.*

Il y avait donc deux îles désignées sous le nom de *Torenti*, *Thorent*, etc.

Nous lisons dans la statistique des Bouches-du-Rhône que la république de Marseille avait sur l'île de Bouc un fort appelé *lou Casteou-Marsillés* et que l'île elle-même avait perdu son ancien nom de *Metapina* pour prendre celui de *Corrento*, dû peut-être, à ce que pense le rédacteur, au courant qui se forme à l'entrée de Bouc.

Nous n'irons pas chercher l'étymologie de *Metapina*; cette digression, qui ne serait pas sans utilité, nous mènerait pourtant trop loin; il nous suffira de dire qu'entre le cap de l'Aigle et l'Ile-Verte, on observe aussi un courant très fort qui, pour la désignation de cette localité comme pour celle de Bouc, aura pu amener la transmutation si simple et si naturelle du *t* en *c*.

Du reste, il paraît que dans les titres consultés par les rédacteurs de la Statistique, l'ortographe du nom donné dans un temps à l'île de Bouc n'est pas constante, puisqu'on lit p. 184, t. 2 de cette importante collection : « L'île Marseillès ou *Lorento*, sur laquelle est bâtie la tour du Bouc, est l'île Métapine de Pline. »

Franchement, on ne sait plus qu'imaginer sur l'emplacement de l'antique Tauroentum. Toutefois, nous inclinons à croire que plusieurs lieux sur la côte de Provence, ont porté le nom de Tauroïs, Tauroentum, Tauroenta, Taurention, Tauroention, Tauroeïs. Ces variantes d'un même nom primitif indiqueraient au besoin les applications et usages divers qu'on dut en faire. Nous pensons que ces lieux étaient fortifiés et qu'on les nommait ainsi à cause du Taureau cornupète qu'on trouve sur plusieurs médailles de Marseille et qui devait être figuré probablement sur les enseignes de cette ville. Cet animal cherchant, attaquant, sondant du pied la terre, rappelait non-seulement le mythe de Jupiter, qui prend la forme d'un taureau pour emmener la fille d'Agénor des côtes de la Phénicie dans la Grèce, c'est-à-dire en réalité, la transmigration des peuples d'Asie en Europe, il exprimait sans doute plus particulièrement encore les essais et les rudes travaux de la colonisation.

Quant au changement de l'*au* en *o* que ce nom aurait subi, on le retrouve dans la langue italienne comme dans la langue espagnole, ces deux filles aînées du latin : et si le Tasse a pu appeler *Toroso*, un homme fort, musculeux, nos provençaux ont bien pu de *Tauroentum* faire *Torenti*.

Dans notre supposition, tous ces lieux, dont la dénomination rappelait soit le taureau de la fille d'Agénor, et le passage par mer d'Asie en Europe, soit les premiers travaux d'une colonie, étaient des forts appartenant aux Marseillais sur les côtes de Provence ; mais quant à savoir quel était précisément le fort sous la protection duquel s'était placé Nasidius, c'est une autre question qu'il n'est pas facile de résoudre, et à propos de laquelle on peut faire néanmoins les observations suivantes.

Ce *Castellum massiliensium* ne devait pas être en terre ferme ; César l'aurait aisément fait prendre avec une

cohorte détachée de ses légions. D'un autre côté, on ne voit pas de raison pourquoi NASIDIUS serait resté à l'est de Marseille, quand CÉSAR faisait construire ses galères à Arles, et tirait d'Arles ses matelots, ses munitions navales. Il était assez naturel, ce nous semble, que NASIDIUS vînt se placer entre la flotte de BRUTUS mouillée aux îles de Marseille et l'embouchure du Rhône, d'où cette flotte ennemie tirait tout ce dont elle avait besoin. Si au lieu d'annoncer tout simplement que les vaisseaux marseillais ayant rencontré un vent propice, *nacti idoneum ventum*, allèrent joindre la flotte de NASIDIUS, CÉSAR eût nommé le vent favorable qui soufflait alors, ce qu'un narrateur ne manquerait pas de faire aujourd'hui, il n'y aurait point de doute sur la direction que prirent les galères de Marseille, et l'on pourrait plus hardiment avancer que NASIDIUS fut joint par elles auprès de cette île que PLINE appelle *Métapina*, sur laquelle fut jadis un fort appelé *lou Casteou marsillès*, qui, à une certaine époque, porta le nom de *Thorent*, devenu facilement par corruption *Corrento*, et qui était voisine du *Gradus massilitanorum* indiqué par toutes les circonstances géologiques à la bouche la plus orientale du Rhône.

Quant aux ruines qui existent au fond du golfe des Lèques, on ne peut y voir une place militaire, un *Oppidum*, un *Castellum*. C'était une *villa*, et nous devons reconnaître dans une *villa* quelque chose de considérable au temps surtout de l'empire romain. On a donné le nom de *ville* aux grandes aggrégations de maisons; le nom de *village* paraît n'en avoir été qu'un diminutif ou plutôt un explétif de mépris, mais autre part que dans le midi de la France. Au commencement du seizième siècle, le nom de village était peu connu encore parmi nous; on ne parlait que de *castels*, de *villes* et de *cioutats*; la cioutat d'Arles, d'Aix, de Marseille. Il existe une *carta* (papier) pour

les habitants d'Abbeville, d'après laquelle il ne pouvait être élevé un *castrum* dans l'enceinte de leur ville, *Quod non possit fieri* CASTRUM *infrà clausuram illius villæ.* Dans un catalogue des terres Baussenques, dressé au treizième siècle, on ne trouve que les villes suivantes : *villa Berræ, villa Insulæ Martici, villa Pertuisii, villa Sancti Remigii;* tout le reste n'est qualifié que de CASTRUM, *castrum de Miramaria,* de l'endroit d'où l'on voit les mers, *castrum de Roca-Forte*, etc., etc. Ces villes étaient en plaine à la vérité, mais des fortifications y étaient appliquées, et nous ne doutons point qu'on les aurait appelées *castrum,* si une idée d'infériorité n'eût pas été attachée à cette dernière désignation.

Nous n'entreprendrons pas de refaire ni de corriger l'itinéraire d'ANTONIN; nous pensons que ce document aurait dû être respecté mieux qu'on ne l'a fait, et nous n'avons aucune répugnance à placer un *Tauroentum,* grand ou petit, à la suite du *Telo martius,* (du lieu de péage avec établissement de guerre). Quant à *carsicis,* plus d'un port de ce nom peut avoir existé sur nos côtes, et cette conjecture serait moins hazardée, si nous parvenions à prouver, autant du moins qu'on prouve en étymologies, que le nom de *carsicis* veut dire port ou *caranque du rocher*. C'est de quoi nous pourrons nous occuper plus tard. En attendant, nous devons nous justifier d'avoir rangé le *carsicis* antique, le *carsicis* du mont Canaille, parmi les ports naturels ou *caranques* du canton.

Ce point de la côte est un de ceux qui, dans leurs sinuosités et dans leurs angles, ont souffert le plus d'altération. Le bassin de Cassis se terminant par des roches plus tendres que celles des deux élévations ou chaînes dont il est bordé, tout porte à croire que la pointe occidentale de l'anse où sont ensevelis les restes de *carsicis,* plus allongée du double au moins, formait dans les temps anciens

contre la mer du sud-ouest un abri, un rempart qui n'existe plus. C'est là surtout et dans la partie de la côte qui touche au département du Var, c'est là que l'aspect des lieux a dû changer de siècle en siècle. Avant cent ans, peut-être, des parties de chemin qu'on suit pour aller aux Lèques seront tombées dans la mer; c'est que vers les Lèques se trouvent les mêmes qualités de roches qui terminent le bassin de Cassis.

On s'étonnera sans doute que nous admettions dans un très court espace géographique trois dénominations appliquées en même temps à plusieurs lieux; mais des noms significatifs doivent être originairement les mêmes dans le même pays, quand les circonstances qu'on cherche à leur faire exprimer sont identiques. Cette homonymie primitive est même, comme nous l'avons observé plus haut, une des causes qui, dans la suite, portent à altérer un nom qui se trouve être commun à plusieurs lieux; si d'abord on a obéi au besoin de nommer avec exactitude, le moment arrive bientôt où l'on éprouve celui de distinguer avec plus ou moins de précision. Aussi voyons-nous, par exemple, que la dénomination de Tauroïs, après avoir pris dans les historiens et les géographes de l'antiquité jusqu'à six formes différentes, apparaît avec une septième variante dans l'itinéraire d'ANTONIN où l'on trouve *Tauroento*. D'un autre côté, au moyen-âge, il y avait en même temps *lo Sésè* et le cap *Sezich*. Le nom même de *Carsicis* n'est pas rappelé fort exactement par l'adjectif *carcitanus*, dans l'inscription trouvée par l'abbé BARTHÉLEMY *tutelæ carcitanæ*. Nous ferons observer, à propos de cet adjectif, qu'il nous a donné le nom de *Cassidagne;* on a dû dire anciennement *Rupes Carcitana*.

Il nous semble donc, et sans vouloir imposer le moins du monde à personne notre manière de voir, que l'ordre de l'itinéraire maritime d'ANTONIN peut être maintenu tel qu'on

le trouve écrit dans les plus anciens manuscrits ou éditions, savoir : de *Telo-martius* à *Tauroento*, de *Tauroento* à *Carsicis*, en plaçant un port de ce nom vers le cap Sicié, soit au Fabrégat à l'orient de ce promontoire, et dans un lieu très fréquenté jadis par les pirates maures et barbaresques, soit à l'endroit qu'on appelait au moyen-âge la plage de Raunsels où GRÉGOIRE XI (1), reportant le Saint-Siège d'Avignon à Rome, s'arrêta une nuit. De cet autre *Carsicis*, et sans aller chercher ni *villa*, ni ville au fond du golfe des Lèques, on tirait droit au *Citharista portus* dont nous aurons à fixer l'emplacement. De *Citharista portus*, loin de s'enfoncer encore vers le pied du mont Canaille, on se rendait au *Portus-Æmines*, c'est-à-dire à Port-Miou, ce lieu pouvant avoir porté une dénomination antérieure à cette dernière qui est toute provençale.

Nous avons de la peine à croire que les bateaux de poste fussent tenus comme les courriers de relâcher à toutes les stations marquées dans l'itinéraire, sans autre motif que d'y prendre les dépêches. Probablement, il n'y avait guères de

(1) Voir dans les *Rerum italicarum scriptores*, *l'Itinerarium Domini* GREGORII PAPÆ XI *inceptum* XIII *Sept. Anno Domini* 1376. Voici le passage : *Sancti Nazarii littus aggreditur, in plagâ de Ronsellis summus Pontifex firmat stationem, patria est nobilis Tolonensis diocesis, non habet habitationem.* Dans un manuscrit du quatorzième siècle, nous avons lu ce nom en provençal, il est ainsi écrit : RAUNSELS, et même RAUSELS ; *gardia dicta vulgariter* LA PLUMASSA *sive* LOS RAUSELS *in territerio de Olliolis.*

GRÉGOIRE XI, pour venir s'embarquer à Marseille, passa par Saint-Maximin, où il coucha ; le lendemain il alla célébrer la messe à la Sainte-Baume. Ensuite *pergit per arbusta scallentia deserti* et vint coucher à Auriol *in Auriolo.* Le narrateur qui écrit en vers dit que *in montibus et super saxa construitur novella civitas.* En 1376, on bâtissait donc la nouvelle ville d'Auriol. Il ajoute : *in lustris densosis ducitur agnina simplicitas*, c'est visiblement la *Lare*, montagne pastorale qu'il désigne ainsi, et il termine par ce vers : *fructibus, seminibus, vinis electis pollet parva communitas.*

dépêches qui attendissent le passage des bateaux à *Carsicis*, *à Citharista*, *à Tauroento*. Il pouvait y en avoir à Marseille et à *Telo-Martius*. Dans les autres stations, on embarquait peut-être de bon poisson pour ces gourmets de Rome et *des Gaules*; à propos desquels JUVENAL disait:

Et jam deficit nostrum mare, dûm gula sævit.

Il en était de ces bateaux comme des *espéronares* qu'on voyait avant la révolution faire habituellement ce même trajet, portant des passagers, de l'argent, des colis sur les côtes d'Italie et même jusqu'à Malte, relâchant à volonté dans les *caranques*, soit pour y passer la nuit, soit à raison du mauvais temps, soit pour faire aiguade, et n'entrant pour prendre des passagers et des commissions que dans les ports principaux. Sur les routes de terre, les distances n'étaient pas expressément marquées pour qu'on s'y arrêtât; ces bornes ne servaient qu'à indiquer le chemin parcouru et celui qui restait à parcourir. De même, dans la voie de mer; seulement ici on marquait la distance où l'on pouvait, mais sans prescrire ni circonvolutions, ni détours, ni relâches inutiles.

III.

Les Baous. En Caoumé. Les Commoni. Belcodène. Portraits des Liguriens d'après Diodore de Sicile. Produits naturels du canton.

Nous avons montré le bassin de Ceyreste et de la Ciotat, séparé du plateau de Roquefort et du bassin de Cassis par des montagnes escarpées, n'offrant que trois accès possibles. Encore ces interruptions d'un si raide escarpement ne sont elles abordables qu'au moyen des glacis formés par les avalanches. Par leurs côtés abruptes, ces montagnes sont

appelées *lei baous* ; le côté où la pente est douce prend le nom de *couelo*, *colle*, colline. Ce qui est *baou* pour les gens de Cassis est colline pour les habitants de la Ciotat.

Les *baous* nous ont paru former une division naturelle entre les deux peuplades liguriennes, des *Albicoï* et des *Commoni*. Nous ferons observer en passant que les anciens auteurs mentionnent d'autres *Commoni* placés à l'occident de Marseille. Des circonstances identiques auront fait donner un même nom à des peuplades qui habitaient des lieux divers. Cela ne doit point surprendre, et l'on nous permettra de ne pas nous occuper des *Commoni* occidentaux.

Après les *baous*, mais non pas tout-à-fait immédiatement, surtout dans la partie nord et nord-ouest du bassin de la Ciotat et de Ceyreste, la couleur et l'aspect du terrain changent, c'est une autre nature, et à mesure qu'on s'avance vers Toulon, le changement devient de plus en plus remarquable. Nous citerons à ce sujet un passage écrit au dix-septième siècle par l'abbé Douledan, chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Paul à Saint-Denis en France. Avant de partir de Marseille pour la Terre-Sainte, le bon chanoine qui a fait une relation exacte de son voyage, voulut visiter Toulon. Il parle de « vingt galères de « front que l'on voyait d'ordinaire en ce port, et présente « la ville comme fort peu marchande, n'étant remplie que « d'officiers de guerre tant sur mer que sur terre, et ayant « entre les galères grand nombre de vaisseaux ronds. La « Cioutat, dit-il, ensuite, n'est pas du tout si grande, mais « renommée tant pour ses grands vins que pour le grand « commerce de ses habitants. Nous cheminions toujours par « le plus beau et agréable chemin qu'on pourrait souhaiter, « (il venait de Toulon par Ollioules) car il est planté, bordé « et couvert de figuiers, oliviers, orangers, citronniers et « de vignes les plus belles du monde, et sur les trois

» heures nous arrivâmes sur le bord de la mer (aux Lèques)
» et peu après à la ville, (c'était le 7 janvier). Elle a un bon
» port où se retiraient autrefois quantité de vaisseaux et de
» barques appartenant aux habitants qui n'ont d'autre
» trafic que dans le Levant. Mais à présent que tout le
» monde se mêle de pirater, il n'y en a pas le quart du temps
» passé. Le lendemain, ayant marché environ une bonne
» lieue, nous trouvâmes Cassis, qui est un village sur le
» bord de la mer, garni d'un petit port fort commode pour
» les pêcheurs qui l'habitent et pour se retirer en mauvais
» temps. Il est aussi défendu d'une petite forteresse qui
» le commande. Ceux du pays le mettent ordinairement
» en parallèle avec Paris, ayant souvent à la bouche le
» proverbe : qui n'a vu Paris et Cassis n'a rien vu en
» France. »

Nous n'avons cité ces paroles du bon chanoine que pour faire mieux sentir la transition du sol qu'on pourrait appeler marseillais à cette nature italienne qui vous frappe d'abord, quand on entre par le littoral dans le département du Var.

Une montagne à double cime comme le mont Parnasse domine tout ce paysage ; c'est *en Caoumè*. Avec moins d'élévation que la Sainte-Baume, *en Caoumè* attire davantage les regards. On y voit, si l'on peut dire, quelque chose de plus poétique et de plus gracieux. Nous pensons que cette montagne a fait nommer *Commoni* la peuplade qui vaguait aux environs. *En Caoumè* était une cime pelée, un *calvarius mons*, comme *en Caouné*, dont nous avons déjà parlé, mais beaucoup plus remarquable. Nous avons cherché dans la langue latine le radical de ces deux apellations ; mais pour trouver d'autres origines nous avons besoin d'élargir notre cercle, et voulant indiquer la manière dont nous croyons devoir procéder, nous fairons ici une petite étude préliminaire sur un nom qui n'appartient

point à la géographie des lieux que nous avons plus particulièrement choisis pour le théâtre de nos investigations. On pardonnera, nous l'espérons, à un pauvre philologue d'aller à la picorée comme les abeilles, et de se laisser entraîner, non pas à son caprice, mais au besoin de trouver quelques fleurs au milieu des vastes déserts qu'il explore.

Dans le canton de Roquevaire se trouve le hameau de Belcodène, appelé en provençal *Brecouedo*. Nous avons d'abord dans *couedo* un mot qui signifie *dur*. La figue *couedo* est celle qui n'est pas encore assez molle pour être mûre. Les figues naissantes sont appelées *couédés*; elles gardent même ce nom jusqu'à leur maturité. Le coing est appelé en provençal *coudoun*, non à cause du *malus cydonia* dont nos paysans n'ont jamais en mémoire, mais parce que ce fruit ne cesse pas d'être dur, même quand il est devenu mangeable. On l'a nommé ainsi comme on a donné le nom de Coudoun à la montagne dont la ville de Toulon est dominée; *Coudous* dans la commune de Ventabren et dans le canton de Berre n'a pas non plus une autre origine. En provençal un *coudouret* c'est un caillou. Quand à *bré*, ce n'est pas autre chose que *ber* et *bar*, d'où viennent les noms provençaux de *barro*, de *barri*, de *bard*, pierre carrée, le nom même de Berre, les noms de famille Béroard, Bérard, Brée, etc. Dans tous ces noms, il y a une idée d'attaque et de défense, une idée de guerre. Le verbe *embarar*, emporter avec violence, nous paraît dériver de la même source, etc.

Nous n'irons pas chercher si le radical *ber* est d'origine celtique, ou ligurienne, ou germanique. C'est un de ces mots ou éléments de mots qui paraissent appartenir à toutes les langues. N'oublions jamais qu'en fait de noms et même en toute chose, les générations passées ont fourni leur contingent aux trésors quelconques de la génération ac-

tuelle. Les langues successivement apportées dans notre pays ont laissé des noms superposés à d'autres noms ou confondus avec eux, souvent d'une manière inextricable, il faut bien le dire. Ici, par exemple, l'élément *bré* ne saurait devenir *ber*, véritable radical, si l'on oubliait que sur les lèvres provençales comme sur les lèvres germaniques, le R placé après une voyelle passe volontiers devant.

Brecouedo sera donc pour nous la limite, la barrière dure, âpre des *Albicoï*. Une découverte faite récemment par MM. les frères Bosq, d'Auriol, vient à l'appui de notre opinion.

Nous avons nommé les *Albicoi* et les *Commoni*, petites fractions d'un plus grand peuple qu'il s'agirait de faire connaître. NIEBUHR pense qu'anciennement les liguriens occupaient toute la région qui s'étend des Pyrénées au Tibre, avec les Cévennes et les Alpes helvétiques pour frontière septentrionale. Les celtes, dont le nom signifie en idiome gallique les habitants des forêts, atteignirent les rivages de la Méditerranée, refoulèrent vivement les liguriens sur la côte et habitèrent en maîtres au milieu d'eux. C'est de là que serait venu le nom de Celto-lygie. Toutefois la Celtolygie aurait bien pu ne pas comprendre le littoral, qui serait resté tout-à-fait ligurien.

DIODORE DE SICILE est celui de tous les écrivains de l'antiquité, chez lequel on peut le mieux connaître les mœurs particulières aux peuples anciennement établis le long de cette partie de la Méditerranée, qui du détroit de Gibraltar s'étend jusqu'au Tibre, et que STRABON appelle *mer Ligustique*. Des recherches philologiques profondes que nous n'avons ni le temps ni le moyen de faire, prouveraient peut-être que les côtes septentrionales de l'Afrique n'ont pas été étrangères aux établissements liguriens. Quoi qu'il en soit, DIODORE DE SICILE parle ainsi de ces anciens peuples :

» Les liguriens qui viennent après la Celtique habitent
» un canton sauvage et stérile. Ils mènent une vie misérable
» et travaillent assidûment à des ouvrages rudes et pénibles.
» Comme leur pays est couvert d'arbres, ils sont obligés
» de passer tout le jour à les couper ; pour cet effet, ils se
» servent de haches extrêmement fortes et pesantes. »

DIODORE veut parler des liguriens de son temps. Les petites haches de jade et de porphyre qu'on trouve à peu près partout sur nos côtes remonte à une époque beaucoup plus reculée. Nos pères, en ce temps là, ne songeaient pas encore à couper des arbres tout le jour. Ils n'en auraient pas eu le moyen. Leurs casse-têtes du moins ne pouvaient avoir cette destination. A propos de ces haches de pierre ou casse-têtes, nous lisons que les celtes combattaient nus et poussaient dans la mêlée, en frappant leurs armes, le cri TERRE-I-BEN, qui voulait dire *casse-tête* ou *casse lui la tête*. De ce cri pourrait bien être venu *terror* et *terribilis*. PLUTARQUE fait allusion au *terre-i-ben*, dans la vie de MARIUS, lorsqu'en parlant des ligures, il dit que ces peuples sont reconnus Celtes, non-seulement par les noms de leurs villes, mais encore par leur cri de guerre.

PLUTARQUE pourtant ne spécifie pas ce cri, et l'on peut croire que lui qui était grec faisait peut-être allusion à une autre clameur. Nous trouvons dans VÉGÈCE que le cri des soldats romains marchant au combat s'appelait *barritus*; d'un autre côté, FESTUS appelle *barbaricum* la clameur que poussaient les barbares en se précipitant dans la mêlée. Serait-il impossible que *bar, bar,* fut l'équivalent de *guerre, guerre*, et que le titre de barbares n'eut pas eu d'autre origine que la clameur militaire des peuples ainsi qualifiés ? Voilà pourquoi les romains qui demeurèrent un peuple double, même fort avant dans les temps historiques, ce que la tête de leur Janus designait assez bien, mais qui avaient plus d'affinité avec les nations liguriennes

qu'avec celles d'origine hellénique, étaient qualifiés de barbares par les grecs. Du reste, la clameur *terre-i-ben* a pu précéder celle de *bar, bar,* comme les misérables cassetêtes de pierre ont précédé les fortes et pesantes haches de cuivre ou de fer.

Diodore de Sicile continuant sa description dit que ceux des Liguriens qui travaillent à la terre sont le plus souvent occupés à casser les pierres qui s'y rencontrent. — Jamais peuple au monde n'a peut-être cassé plus de pierres que les paysans de Ceyreste, de la Ciotat et de Cassis ; « car » le terrain des liguriens est si ingrat, ajoute Diodore, » qu'il serait impossible d'y trouver une seule motte de terre » qui fût sans pierre. » — On dirait que Diodore de Sicile a écrit ces observations, étant sur les lieux mêmes que les populations de Ceyreste, de la Ciotat et de Cassis occuppent aujourd'hui. Il continue : « Ces liguriens achètent » une très petite récolte par beaucoup de peines et de fa- » tigues. » — Que de travaux n'a-t-on pas fait dans notre canton pour planter des oliviers, puis des vignes? Que de terrains un peuple si laborieux n'a-t-il pas été forcé d'abandonner? A voir toutes ces collines coupées en terrasses que soutiennent d'innombrables murailles, on se demande si le gouvernement n'aurait pas été plus juste d'accorder des primes à ces anciens et vénérables cultivateurs plutôt que d'en exiger un impôt quelconque !

« L'assiduité au travail, ajoute Diodore, les rend ex- » trêmement maigres, mais en même temps très nerveux. » Leurs femmes les aident dans leurs travaux, car elles ne » sont pas moins laborieuses que leurs maris. » — Ce trait ne convient-il pas de la manière la plus parfaite à la population de Ceyreste, laborieuse entre les autres ?

« Les liguriens, poursuit notre auteur, vont fréquemment » à la chasse, et ils réparent par le nombre des bêtes qu'ils » y tuent, la disette de fruits qui règne chez eux. » — Nous

verrons plus tard dans un acte du moyen-âge que cette passion pour la chasse n'a pu s'affaiblir que par la disparition des bois. « Ils passent ordinairement la nuit couchés » à plate-terre, rarement dans des cabanes, mais plus sou» vent dans les fentes des rochers, dans des cavernes creu» sées naturellement et capables de les garantir de toutes » les injures de l'air. » — Les fentes de rochers, les *baoumos* ou cavernes ne manquent pas dans notre canton. Le *vallon du Diable*, entre Ceyreste et Roquefort, le vallon des Ombres ou *dei mal' Oumbros*, du côté de la mer et derrière le *baou Soubeiran* qui fait face aux mers de Cassis, ont pu servir de retraite à des populations liguriennes dans l'antiquité la plus reculée. C'est même au voisinage du vallon des Ombres et de la *Roque traucade*, espèce de pont aérien, d'un très bel effet, qu'on trouve le plus souvent des haches de pierre.

Diodore dit ensuite que les liguriens courent des risques infinis lorsqu'ils vont négocier dans les mers de Sardaigne et d'Afrique, s'exposant aux plus horribles tempêtes dans des barques ordinaires et qui n'ont point les agrès nécessaires à la navigation. — Voilà bien notre marine primitive des ports de Cassis et de la Ciotat, qui se montra depuis si audacieuse et si active au seizième siècle.

Mais avant d'être marins, les liguriens durent s'occuper de la pêche d'abord, puis de la piraterie. Pour se faire une idée des anciens liguriens, habitants de nos côtes, on peut se rappeler ce que disent des pirates Strabon et Thucydide. Faire des prisonniers en courant les mers, offrir de les rendre moyennant rançon ou les porter aux marchés d'esclaves en d'autres climats, arriver en certains temps de l'année aux lieux où croissaient les moissons sur lesquelles ils se proposaient de lever des tributs, telle était l'occupation de ces peuples pirates dont les grecs et les romains purent si difficilement réprimer les courses, et qui trouvèrent tant

d'imitateurs, quand la civilisation et la puissance de la Grèce et de Rome eurent disparu. Les liguriens furent sans doute pour les grecs de Marseille des voisins redoutables et singulièrement fâcheux, qu'il fallut songer de bonne heure à contenir.

Diodore de Sicile représente le pays des liguriens comme couvert d'arbres, et il ajoute que ces peuples étaient occupés tout le jour à les couper. On ne conçoit pas pourquoi un peuple sauvage aurait coupé tant d'arbres. Pour faire leurs petites barques, les liguriens n'avaient pas besoin de si grands abattis. Il se pourrait fort bien que la nudité réelle de la plupart de nos montagnes eût fait supposer que tous les arbres avaient été coupés par les anciens habitants de la contrée. Quoi qu'on puisse dire, nous pensons qu'il y avait jadis et dans les époques les plus éloignées de nous autant de cimes pelées dans le canton, qu'il s'en montre de nos jours à nos regards affligés. Rien ne parait indiquer sur nos montagnes un état de choses différent de l'état actuel. Des actes du seizième siècle contiennent des représentations sur la nudité de nos collines, sur la difficulté d'avoir du combustible pour les fours, sur l'insuffisance des terres gastes à cet égard. Le *morra pélat* du moyen-âge n'a sans doute jamais présenté beaucoup de verdure. Cependant à la rigueur il pouvait y avoir un peu plus de végétation qu'aujourd'hui, puisqu'aujourd'hui même la nudité de certains sites est moins désolante qu'elle ne l'était il y a quarante ans.

Quel aspect présentait le pays dans les temps les plus reculés ? C'est une question qu'il est naturel de se faire dans les lieux qu'on habite et qui n'est pas dépourvue d'intérêt et de charme.

Nous avons entendu dire au savant botaniste, M. Desfontaines, que ces térébinthes, ces lentisques, ces myrtes qu'on rencontre toujours inévitablement dans certaines

localités de notre littoral étaient exotiques. Là dessus, pourtant, une remarque est d'abord à faire ; c'est que le littoral de la Provence présente pour la végétation beaucoup d'analogie non seulement avec la Corse, mais encore avec l'Afrique septentrionale.

On nous excusera si nous n'allons pas remonter ici au temps où le bassin de la Méditerranée n'était pas encore ouvert aux eaux de l'Océan ; il nous suffira d'indiquer dans la double transmigration des cailles le souvenir d'une autre époque, une disposition géologique dont les hommes ont perdu la mémoire et que des traditions, telles que les animaux et surtout les oiseaux en gardent quelquefois, rappellent irrésistiblement depuis des siècles infinis, dès que la belle saison revient et qu'un certain vent souffle sur les mers.

On dit aussi que le pin dont celles de nos montagnes qui ont un peu de terre ne refusent jamais de se couvrir, n'est pas indigène. Y avait-il donc autrefois une autre qualité de pins ? Comment cette race antique aurait-elle disparu ? Notre sol, notre ciel ont-ils changé ? Grandes questions qu'on résoudra longtemps, à vrai dire, de diverses manières et selon la mode scientifique du jour, c'est-à-dire avec toutes ces variantes qui étouffent la science, et dont pourtant il faut tenir compte.

Un arbre qui devait être jadis plus commun dans le canton qu'il ne l'est aujourd'hui, c'est le chêne vert. Dans les terrains abandonnés, sur les lisières restées en friche, on voit des chênes verts d'une belle venue. Il se peut donc qu'autrefois notre sol en produisît beaucoup. Il en a été des chênes-verts comme des chênes-lièges dont, en notre enfance, nous avons encore compté quelques pieds, qui depuis ont totalement disparu.

Nous n'adoptons qu'avec la plus grande réserve l'opinion qui donne dans le temps passé des mélèses à notre can-

ton. Les solives de mélèse qu'on voit à la Ciotat en grande quantité peuvent y avoir été apportées par la navigation du Rhône ou par celle de la côte. Les Alpes Dauphinoises ou même l'Estérel les ont probablement fournies. D'anciens comptes que nous avons eu occasion de parcourir mentionnent des pièces de mélèse rouge, venues de Fréjus et de Nice.

Il y avait donc peut-être dans les plus anciens temps d'autres pins que le *Pinus Halepensis* ; il y avait des chênes-verts et même des chênes-lièges en assez grande quantité. Dans les plus mauvais terrains, la nature alors comme aujourd'hui favorisait la végétation des chênes nains ou *avaoussés*. En d'autres cantons, et peut-être en était-il autrefois ainsi dans tout le midi, on donne le nom de *Garrus* à cette espèce de chêne ; de là viendrait que les terres d'ingrate culture y sont généralement appelée *Garrigues*. Nous faisons observer en passant qu'on ne recueille jamais de kermès sur les chênes nains de la Ciotat, si multipliés pourtant et si plantureux. Au *Pas de la colle*, à côté du vieux chemin de Marseille, il s'en trouve quelques pieds qui sont fort gros dans leur genre et dont l'existence doit remonter à plusieurs siècles. Un *avaousse* dont le tronc a plus de deux palmes de circonférence présente dans nos montagnes une sorte de phénomène. Ceux du *Pas de la colle* n'ont défié *l'eyssadoun* du chaufournier et du *ramillier* que par leur position le long du chemin dont ils retiennent l'encaissement. On ne voit plus guères aujourd'hui de chênes blancs que dans le bois de Rouvière à l'extrêmité nord du canton ; encore y sont-ils fort clairsemés.

Avec cette grande quantité d'yeuses qui, dans le plat pays, venaient, selon toute apparence et s'il faut admettre certaines indications, jusqu'au bord de la mer, avec les *avaoussés* qui recouvraient toutes les plus basses collines,

avec les lentisques et les cistes dont la verdure n'est pas moins foncée, le bassin de la Ciotat présentait sans doute un aspect grave qui, vers le cap de l'Aigle et la montagne de la Garde, passait au sombre. Dans les terrains bas, dans les paluns, soit parmi les yeuses, soit parmi les chênes blancs, devaient errer des sangliers. Les sangliers n'étaient pas rares autrefois dans toute la Provence.

Y avait-il, au temps des Liguriens, des oliviers sauvages? c'est fort probable. Les oliviers sauvages, comme les lentisques et autres végétaux à baies nutritives peuvent avoir été semés par les oiseaux voyageurs. La greffe sera venue ensuite nous donner les qualités d'oliviers que nous avons.

On a observé que sur les côtes de la Ciotat et de Cassis, les plantes maritimes ne se montrent que très près du rivage. C'est que d'assez hautes montagnes s'y élèvent dont les collines littorales ne sont que les racines. A Caouné, à Julhans, à Roquefort, à Rouvière, on vendange et l'on moissonne quinze à vingt jours plus tard qu'à la Ciotat et à Cassis. Dans cette haute partie du canton, il n'y a ni oliviers, ni figuiers, et cette multitude de collines intermédiaires qui se ramifient en divers sens dans les parties basses du territoire arrêtent l'influence des mers sur la végétation.

Nous avons décrit aussi exactement qu'il a été en nous de le faire les ports naturels du Canton; à cette description a succédé l'éthologie ou le portrait des plus anciens habitants d'après Diodore de Sicile; nous avons cherché à deviner quel pouvait être l'aspect du pays, quand nos premiers pères s'y établirent, et nous avons fait préssentir ce qui est arrivé en des temps plus rapprochés de nous, alors que les gains et les profits de la navigation recueillis avec tant de peines et parmi des périls si divers, se perdaient dans nos campagnes et a chaque géneration en travaux improductifs. Cette observation regarde plus particulièrement le territoire de la Ciotat, veritable écueil où la fortune de nos

pères, à part quelques rares exceptions, est venue constamment échouer.

La division en *craus* et en *paluns* se retrouve à la Ciotat. De vastes et infertiles dépôts de petites pierres qui n'ont pas été long-temps roulées et dont les angles ne sont qu'émoussés, apparaissent de toutes parts. Le plus considérable de ces dépôts est traversé par l'ancien chemin d'Aubagne; il va s'élargissant jusqu'à la mer et prend à son épanouissement extrême le nom de *plages*. Le sol de ces dépôts est appelé *grès*. Le radical de ce mot exprime *tas*, *réunion*. Ce n'est pas toutefois le grès des géologues.

A gauche et à droite du dépôt principal sont des terrains plus bas et meilleurs qui, dans les temps anciens, durent être des marais. La plus grande et la plus productive de ces *paluns* est à mi-chemin de Ceyreste et de la Ciotat. A une époque dont il ne reste plus mémoire, on y a pratiqué un dégorgeoir ou *embucq* artificiel dont nous parlerons plus tard. Dans les vallons de *Roumagoua* vers le pas d'*Ourièr* on reconnait les traces d'antiques torrents qui rongèrent les parois des montagnes, creusèrent les vallons et roulèrent vers la mer ces immenses dépôts de pierrailles.

Dans la région du cap de l'Aigle, un autre grès se fait remarquer. Il ressemble beaucoup à des pierres que j'ai vu répandre dans les rues de la Havane pour les rendre praticables et qui, sous le nom de *grou*, se trouvent à peu de profondeur dans une grande partie du sol le plus proche de la ville et par conséquent de la mer. Le grès de la région du cap de l'Aigle concassé, brisé par le travail continu des paysans. forme presque tout le sol cultivable de certaines propriétés. Il n'est pas trop défavorable à la vigne, qui pourtant s'épuise bientôt dans ce terrain comme dans tous les autres.

Ce sol rebelle du canton de la Ciotat où tant d'obstacles

s'élèvent contre une bonne et satisfaisante culture, fournit toutefois certains produits que nous n'avons garde d'oublier.

Deux de ces produits sont dus, il faut bien le reconnaître, aux tentatives incessantes d'une civilisation avancée. Le plus remarquable est le ciment de Roquefort qui acquerra toujours plus de réputation et qu'on pourra substituer un jour au plâtre et à la pozzolane. Il résulte d'expériences faites avec soin que, mélangé de deux parties de sable, ce ciment acquiert une solidité non inférieure à celle du ciment de Pouilly mêlé d'une seule partie. C'est un grand avantage pour le transport et l'emploi. Il vaut mieux encore que le ciment de Pouilly pour la durée, pour la finesse de la pâte, pour la beauté de la couleur. Il fait prise avec plus de rapidité et pèse moins sous un même volume. Au reste, d'après des indications fournies par des creusements de puits, l'existence de la marne argileuse de Roquefort, moins homogène pourtant et moins fusible, n'est pas douteuse dans presque tout le bassin de la Ciotat.

Les travaux d'excavation, faits pour la route nouvelle, ont mis à jour des roches de véritable grès excellentes pour des pavés. Jusqu'à présent on les a trouvées meilleures que toutes celles dont on avait fait usage auparavant pour les môles et les quais de la Ciotat.

Les blocs calcaires de Cassis plus anciennement connus maintiennent leur réputation; joignant à ces produits la chaux de Ceyreste exploitée depuis un temps immémorial, on pourra dire que notre canton possède les meilleurs matériaux de construction qu'on puisse employer sur tout le littoral de la Provence.

IV.

Communications anciennes du Canton avec Marseille, La Bédoure, L'Ourier, Romagoa. *Digression sur le roman et sur le nom de* Rome.

Nous avons annoncé une route nouvellement construite, et la première question à poser doit être celle-ci : Quel changement des voies de communication plus régulières et plus commodes apporteront-elles à l'état du Canton ?

Depuis long-temps on s'occupe de nous tracer des routes qui, une fois terminées, donnent toujours lieu de dire qu'on aurait pu tout aussi bien les faire passer ailleurs, tant il est mal aisé d'ouvrir des voies liant avec rapidité et commodité la Ciotat et Cassis à Marseille. Plus d'une fois en portant nos réflexions sur le développement qu'au seize et dix-septième siècles le commerce maritime avait pris dans les lieux tout-à-fait inertes aujourd'hui de Cassis et de la Ciotat, nous nous sommes demandé si la difficulté des communications par terre n'avait pas contribué à cet essor de notre marine particulière. Non seulement dans ces deux villes on ne faisait pas autrefois venir de Marseille tous les approvisionnements dont on avait besoin, comme on le fait aujourd'hui, mais encore on distribuait aux populations du voisinage et même à une assez grande distance dans les terres l'excédant des denrées ou marchandises dont nos barques avaient fait la recherche en des rivages lointains et que la consommation locale n'avait pas entièrement absorbées. Les premières relations de ces deux points de la côte avec les populations de l'intérieur étaient venues à la suite de la pêche dont les produits, il y a cent ans, étaient encore exportés jusqu'à Grenoble, et de Grenoble allaient

même plus loin. Il y avait alors des routes détestables, mais plus directes, ce qui n'est pas d'une petite considération dans nos pays de montagnes. Des convois de bêtes à bât parcouraient de grandes distances en peu de temps. L'amélioration des voies publiques peut donc, par certaines circonstances qui ne sont appréciées qu'après coup, n'être pas favorable à tous les lieux, comme à tous les intérêts. Il peut y avoir pléthore d'une part et inanition de l'autre; puis, en dernier résultat, souffrance des deux côtés, avec des apparences de bien être et de splendeur. Jusqu'à quel point en ceci comme en d'autres questions de ce genre l'intérêt général doit-il surmonter, étouffer, annihiler les regrets et les plaintes de certains intérêts particuliers? Grande question, en vérité, qui est à l'ordre du jour depuis le commencement des siècles, et dont la solution n'arrivera sans doute qu'avec leur consommation. Quoiqu'il en soit, occupons-nous des anciennes communications du canton; peut-être a-t-on jusqu'ici négligé mal-à-propos cette étude.

Dans les époques les plus reculées, deux communications s'ouvraient avec Marseille du côté de la terre. La première en partant de cette ville passait par Mazargues, et, contournant la Gineste qu'on ne gravissait pas alors comme on a fait dans les temps postérieurs, s'enfonçait dans un vallon qui appartient à la terre de Lumini. Ce chemin est indiqué encore par six piliers, reste d'une ancienne conférence. Ainsi appelait-on des bâtiments élevés à l'entrée d'un territoire pour la transmission des avis et des secours en temps de peste. Cette voie ancienne débouchait derrière le *Logisson*. Des masures qui apparaissent entre cette métairie et le pied de la Gradule, ont été probablement l'asile temporaire ou cabaret ouvert aux voyageurs à cette époque.

Près de Cassis, deux embranchements se formaient : l'un

qui menait à Ceyreste par le chemin appelé aujourd'hui des *Janots*, l'autre qui, montant vers le plateau de Roquefort, passait à Julhans et se subdivisait ensuite pour aller d'un côté à Toulon, de l'autre à Signes. Ce chemin existe encore; mais dans les portions qui n'étaient pas en plaine, il n'avait que deux pieds de largeur; c'était un *iter*.

La seconde communication était par le vallon de la Penne et celui de Carnoux. Ici l'œuvre de l'homme apparaît moins encore. Après le vallon de la Penne, ce n'était plus qu'une *semita* d'un pied de largeur, ne servant qu'aux piétons.

Il y avait aussi avec Aix une communication passant par Aubagne.

Le lieu où la *Bédoule* ou *Bédoure* est située, se trouvait au point d'intersection de ces trois derniers chemins. Nous croyons même que le plus souvent pour aller d'Aix ou de Marseille vers Toulon, la voie du littoral était préférée et qu'au lieu d'aller par Conil on venait passer à Ceyreste.

Maintenant, si nous observons que le premier chemin dont nous avons parlé, celui de Ceyreste par les Janots, coupait la montagne qui borde le bassin de Cassis au Pas de *Gautier*, près de l'endroit nommé dans les anciens actes la *basse* ou *vasse de la Belle-Fille* dont plus tard on a fait le puits de la Belle-Fille; nous comprendrons pourquoi le point culminant de cette montagne où plusieurs chemins venaient ainsi aboutir était appelé l'*Ourier*, c'est-à-dire, le défilé qui mène au rivage des mers, *Ora*.

La métairie de la *Bèdoure*, où l'on reconnaît quelques vestiges d'une *villa*, n'est pas éloignée de l'*Ourier*, et, en admettant que *beda*, *bed* dans l'ancienne langue celtique où ligurienne signifie maison, la *Bédoure* aurait été la maison d'où l'on va au rivage. Dans le français du moyen-âge, on appelait *borde* une maison bâtie au bord ou à l'orée d'un chemin, à l'entrée d'une ville. Un nom que les honnêtes gens ne prononcent point n'était que le diminutif de *borde*.

On appelait *bidourle* ou bèdourle une grosse sonnette qu'on attachait au cou des chevaux ou des mulets quand on voulait annoncer de loin à la *borde*, à la maison du chemin, l'approche d'un grand personnage. Mais cette autre origine nous paraît moins probable que la première.

Nous devons rappeler qu'à l'occident de Marseille, il y a aussi un vallon de la Bédoule ou Bédoure. Ces lieux se trouvent précisément à deux extrémités opposées de l'ancien territoire marseillais. Tous deux nous paraissent avoir été la maison d'où l'on allait au rivage. Pour ceux qui venaient de l'intérieur, la mer ne commençait à se montrer qu'après l'une et l'autre Bédoure. Un quartier situé sur les limites de l'ancien territoire de la Cadière et de celui de la Ciotat, s'appelle aussi le Bédourier.

Après la *Bédoure* du canton de la Ciotat et à mesure qu'on arrive à l'*Ourier*, le rivage des mers apparaît au voyageur dans une perspective admirable. De ce point élevé, le bassin de Cassis et les mers bleues qui s'étendent au-delà présentent, dans les premières ou les dernières heures du jour, le plus ravissant tableau qu'on puisse recommander à l'art du paysagiste.

La communication de Marseille avec la Ciotat, par le *Pas de la Colle*, ne nous paraît avoir commencé que dans les temps où la Ciotat et Cassis devinrent quelque chose. Quand de Marseille s'avançant vers Cassis on a devant soi l'*Ourier*, irrésistiblement on s'effraye de la hauteur à laquelle il a fallu porter la route nouvelle d'Aubagne à la Ciotat. Le bassin de la Ciotat est si parfaitement isolé par les montagnes qui de Roquefort aboutissent à la mer; ces proéminences sont si abruptes que l'*Ourier*, dont le nom nous a paru désigner l'endroit qui menait à la côte, pourrait bien avoir signifié aussi la frontière, les confins, la borne, celle des *Albici*, par exemple, et des *Commoni*. D'ailleurs, *oros* signifie en grec *montagne*. Le *Pas de Gautier* n'a pu con-

venir que pour aller à Ceyreste quand la Ciotat n'existait pas encore ou, pour mieux dire, ne comptait point. Il a fallu une nécessité de tous les jours pour tracer le chemin du *Pas de la Colle* sur des avalanches de terre et de pierrailles.

Ceux qui venaient par le *Pas de Gautier*, après avoir traversé un petit plateau, recommençaient à gravir des hauteurs appelées *lou camp de Mountaouri*, les hauteurs où l'on respire le grand air, *Aura*. Puis, ils venaient joindre le chemin du pas d'*Ourier* près le puits du même nom et descendaient à *Romagoa*.

Ici, qu'on nous pardonne une digression nouvelle: après avoir recherché l'étymologie de Belcodène, nous pouvons bien rêver un moment à celle de Rome qui vient se présenter sur notre chemin. Nous disons rêver; en effet, ce sera, si l'on veut, un de ces rêves qui nous arrivent, non pas en dormant, mais en voyageant à pied, lorsque l'imagination, excitée par l'aspect de certains lieux, l'imagination, cette puissante auxiliaire de toutes les entreprises, se joue un peu de nous, mais pour notre bien cette fois, et nous trompe sur la longueur des distances, sur la fatigue de la marche et la chaleur du jour. Au reste, si nous parlons de Rome à propos du vallon inconnu de *Romagoa*, nous ferons en sorte qu'il ne soit pas toujours absent de nos rêveries, ce vers de Virgile :

Si canimus silvas, silvæ sint consule dignæ.

Oui, les forêts, les lieux sauvages, abandonnés, les sept collines où des proscrits, des hommes rustiques, des brigands, où l'écume de la société italique jeta les fondements de Rome, furent dignes d'un consul, elles le furent des maîtres du monde. Grand exemple offert aux générations humaines de ce que peuvent le courage, la patience et des travaux assidus !

Mais ce n'est pas seulement de Rome que nous parlerons,

et, à propos des recherches historiques les plus sévères, nous remonterons à l'origine du roman. Un homme fort habile dans les langues de l'Europe latine et dont le nom sera toujours en honneur dans notre Provence, où il était né, contribua malheureusement à propager quelques erreurs dans les connaissances qu'il cultivait de prédilection et avec un véritable amour. Le premier tort était à ceux qui avant lui s'étaient mis à traduire *lingua* ROMANA, par langue *romane*; il y avait là d'abord un barbarisme. La *lingua romana* était la langue politique des Romains ou, pour mieux dire, des peuples successivement aggrégés à l'empire de Rome, des peuples que, par opposition aux barbares, on appelait romains et que les historiens français ne se sont jamais avisés d'appeler *romans*.

Etait-ce la langue latine pure qu'on appelait ainsi *romana?* Non, sans doute; pas plus que le français des paysans de la Brie, de la Beauce, de la Banlieue et même celui du peuple parisien n'est en tout celui des livres et de l'Académie. Probablement à Rome, et dans le temps de CICÉRON et de CÉSAR, tout le monde ne parlait pas comme eux, et si, de nos jours, par exemple, on retrouve dans le Canada les locutions d'usage au commencement du dix-septième siècle tant à Paris que dans la Normandie, dont les premiers colons de la *nouvelle France* étaient originaires, il est à croire qu'au temps où la ruche romaine envoyait au loin ses essaims triomphateurs, il se faisait aussi avec eux une importation de ce langage vulgaire dont on trouve des vestiges dans PLAUTE, et qui, venant à se modifier sans cesse dans les provinces par un certain mélange avec la langue du pays, recevait à Rome même, dans la capitale du monde, d'autres modifications successives par les esclaves provenant des nations tour à tour conquises et dont le nombre s'était si horriblement et si dangereusement accru. On ne pouvait pas plus exiger de ces esclaves qu'ils

parlassent purement le latin qu'on ne pouvait exiger d'un nègre *Bosale* ou nègre nouvellement importé d'Afrique dans nos colonies qu'il parlât français ou gascon comme nous. Le contraire même est arrivé; car le patois créole n'est autre chose que le français et le gascon dont les nègres *bosales* nous avaient primitivement imposé les altérations diverses. On a dit trop légèrement que les romains avaient donné de force leur langue aux peuples vaincus, et que le latin avait triomphé aussi parfaitement que les armes romaines. On n'a pas fait attention que jamais et nulle part au monde il n'en fut ainsi. On aurait plus tôt fait d'exterminer une nation jusqu'au dernier individu, que d'abolir entièrement sa langue.

L'arrivée des barbares augmenta le mélange et concourut à l'introduction des formes analytiques, dont même l'usage n'était pas absolument inconnu dans Rome avant les grandes irruptions du nord. Mais il resta toujours une langue plus polie, un latin plus ou moins pur, employé dans les actes de l'autorité politique et civile. L'église catholique seule conserva ce latin par la suite.

Si des philologues, prédécesseurs de l'illustre Raynouard, ont eu le tort d'appeler *langue romane* ce patois si divers qui était en usage parmi les innombrables sujets de l'empire romain, on peut, d'un autre côté, reprocher à ce savant si estimable et si laborieux cette supposition d'une langue *romane* fixe, qui aurait servi d'intermédiaire entre le latin et les langues actuelles de l'Europe méridionale. Cette langue *romane*, telle qu'il paraît l'avoir conçue, n'a jamais existé. Il n'y eut jamais que ce que nous appelons aujourd'hui des patois, et le mot *romancium*, usité dans le moyen-âge, n'a jamais voulu dire que langage vulgaire, rustique.

Voici comment il est employé en tête d'un manuscrit de l'Arsenal, renfermant l'histoire de Saint-Trophime, premier

évêque d'Arles. (*Anno domini millesimo* CCCLXXIX, *die* XXVII *mensis februarii, fuit finitum seu escriptum totum istud* ROMANCIUM *seu* VITA *Beatissimi Trophimi* etc.

Dans le *Vidimus* d'une transaction de l'an 1434 dont nous aurons plus tard à nous occuper, on lit que l'acte original était écrit *in quâdam cedulâ in Romancio*.

Dans les registres de la commune d'Abbeville, on lit sous l'année 1401 : « A JEHAN TORNE, chanteur en place, qui » payés li ont esté de don à li fait des graces de la ville, » par courtoisie à li faite pour sa paine et travail qu'il eut » de canter en son ROMAN des istoires des seigneurs *an*» *chiens*, etc. »

PITTON, qui écrivait en Provence au dix-septième siècle, parle d'une histoire *en lengagi romans*, qu'on donnait pour avoir été transcrite d'une latine.

Les bohémiens de la Russie, de la Turquie, usent entre eux d'un jargon particulier qu'ils appellent la *Romana*, et qui ne provient pas du latin.

En Espagne, le médecin qui n'a pas ses grades, l'officier de santé, est distingué par la qualification de *Romancista*, comme qui dirait celui qui n'a pas étudié en latin, mais seulement au moyen de la langue vulgaire.

Il est même à présumer que le mot *romancium* traduit plutôt *rustica* que *romana*, ou, pour mieux dire, que *romana* et *rustica* sont deux mots qui ont la même origine, et c'est précisément là que nous voulions en venir avec ce long détour qui sera trouvé plus ou moins excusable.

Dans une partie du littoral de Provence, on appelle *pei roumi*, poisson agreste, les asperges sauvages; *roumias* est proprement le framboisier sauvage, la plus vigoureuse de toutes les ronces; et le mot même *ronce*, qu'en langage limousin on appelle *roumec*, n'a pas une autre origine. Dans ces mêmes contrées de Provence, on donne le nom de *roumeiragi* aux fêtes champêtres qu'à Marseille on appelle

trin, et du côté d'Aix, *vot*; en Espagne *romeragi*, *romeria*, signifie fête de campagne; le savant père Feijoo a écrit des choses très fortes contre ces fêtes. On appelle *romero* l'homme qui fréquente ces rendez-vous où se rencontrent beaucoup d'abus, objet de la pieuse colère d'un illustre philologue. En italien, un *romitorio*, c'est un ermitage; un *monte romito* est une montagne sauvage, écartée, en friche. *Romero*, en espagnol, signifie aussi romarin; le *romeral* est un lieu couvert de romarins; mais ces sortes de lieux sont extrêmement agrestes. Nos petits campagnards appellent *pou* (pulex) *roumiou*, puce des champs, une espèce de criquet ou sauterelle. Le *Peyrou* de Montpellier, (*Pey-rou*) était une éminence autrefois inculte, sauvage. Les noms de lieux *Peyroles*, *Peyroulet*, ont la même origine. Celui de *Romagoa*, à propos duquel nous sommes entrés en une si longue digression est un adjectif au féminin; on sous entend *la val*. La *peyregoa* est un champ, une terre pleine de pierres; la *val balcoa* était autrefois le nom d'une vallée venant des *baous*. Au masculin, ces adjectifs feraient *romagous*, *peyregous*, *balcous*.

Voyageant, il y a quelques années, dans les parties les moins fréquentées du Midi, il ne m'arrivait pas d'entendre annoncer un village du nom de Saint-Romain sans que l'idée ne me vînt aussitôt d'un lieu plus sauvage, plus agreste encore que ceux où j'étais pour lors, et jamais cette idée ainsi formée d'avance ne se trouvait être une déception.

Louis Tieck, cet écrivain si original, qui semble avoir concentré en lui le plus fin esprit germanique, parle dans son œuvre qu'il a intitulée le *Vieux Livre*, de quelque chose qui revient à notre propos. « Dans le Brandebourg, » mon pays, on dit *manschen* ou *mantschen*, quand on » mêle et mixtionne quelque chose de sale et de dégoûtant, » lorsqu'on plonge, par exemple, les mains dans le sang

» des animaux tués, ou qu'on séjourne avec des cadavres déjà
» corrompus ; ou bien encore quand les enfants barbottent
» avec leurs mains dans les ruisseaux bourbeux des rues...
» Et si l'on fait tout cela d'une façon rude, inhumaine,
» comme les Cannibales, alors nous aurons expliqué l'é-
» tymologie de ce mot *rohe-mantschen ; rohe* signifiant
» *rude.* » Le *Romancium*, la langue des rustres est bien quelque chose de semblable au Rohe-mantschen de Louis Tieck.

Sous un rapport qui n'est pas du tout dégoûtant bien qu'il s'y mêle du rustique et du sauvage, le *Romantic* de la langue anglaise tient évidemment à cette famille de mots dont le nom de la ville éternelle est sorti. La *Romanche*, vallée du Dauphiné où se trouve Romans, est un pays abondamment pourvu de beautés agrestes. Les expressions paysage *romantique*, poésie *romantique*, sont parfaitement exactes, en tant qu'on veut parler d'un paysage éminemment champêtre, d'une poésie qui s'approche autant qu'elle peut de la nature et même d'une bonne et franche rusticité ; ce qui ne veut pas dire que tous ceux qui se piquent d'être romantiques ou qu'on nous donne pour tels soient toujours aussi près de la nature qu'ils devraient l'être pour mériter leur titre.

En tout cela comme on voit, et qu'il s'agisse de langage, de science, de plantes, de fêtes, de paysage ou de poésie, il n'est pas expressément question de Rome, ni des Romains ; le mot même de *Romieu* ne signifie pas toujours, comme on l'a prétendu, pélerin qui va à Rome ou qui en vient ; il pouvait aller au tombeau de Saint-Pierre et de Saint-Paul comme à celui de Saint-Martin de Tours, comme à celui de Saint-Jacques en Galice. Romieu de Villeneuve qui fut ministre du dernier comte de Provence de la maison de Barcelone, n'était pas un pélerin de Rome ; seulement il n'était pas provençal. Le mot *Romieu* traduisait exac-

tement *Peregrinus*, qui signifie pélerin, étranger, voyageur. Souvent même le *Romieu* fut pour nos pères ce que la barbare était pour les grecs et pour les romains, ce que le *sauvage* est encore pour nous. Les musulmans et surtout les barbaresques, les arabes, appellent *Roumi* l'européen. Font-ils simplement allusion aux romains, ou bien une idée ennemie, un sentiment de haine s'attachent-ils à ce nom? Il nous semble que le souvenir de la puissance romaine doit être bien oblitéré chez ces peuples pour qui, dans les rapports commerciaux, les européens sont aujourd'hui des francs et non pas des romains.

Maintenant approchons-nous un peu plus de Rome; expliquons tout-à-fait ce nom qui eut tant de puissance, ce nom qui est encore le plus grand de l'univers. Niebuhr pense qu'il faut lire Rea *silvia* et non pas *rhea*. *Rea* signifiait donc la coupable, la proscrite, et *Silvia* voulant dire *des Bois*, Romulus ou mieux Romus et Remus seraient nés de la proscrite des bois. C'était en effet dans les bois qu'une société naissante devait relancer ceux de ses membres dont elle voulait se débarrasser, se défaire. Que l'histoire de Romulus et Rémus ne soit qu'une allégorie, peu importe; toujours est-il qu'on trouve dans ces noms l'expression de ce qu'il y a de plus rude, de plus sauvage, de plus agreste. Le plus agreste des profils, c'est le nez camus, le profil de la chèvre; eh bien! *romo*, en espagnol, signifie camus. La louve qui nourrit les deux enfants de *Réa Silvia* était, dit-on, appelée *Roma*. Le *Ficus ruminalis* n'était autre qu'un figuier sauvage. Le fruit des figuiers sauvages s'appelle encore parmi nous *figuo ro*. *Remuria* était une petite ville qui la première fut soumise et absorbée par Rome.

Mais à quelle langue appartenait donc ce radical qui chez tant de peuples signifie *rude*, *agreste?* A toutes les langues ou presque à toutes. C'est vers les sept collines

que l'Orient et l'Occident se rencontrèrent aux jours les plus anciens du monde que nous connaissons. L'élément ligurien, l'élément hellénique étaient venus tous deux de l'Asie. L'Etrurie antique les avait probablement déjà reçus tous les deux et en avait fait une première assimilation. Il s'en fit une seconde bien plus importante dans ces lieux qu'on appela *Roma* par moquerie, ainsi que nos révolutionaires de 93 furent appelés *sans-culottes*. Les romains, les sauvages, les pâtres, les proscrits, les brigands du Latium se firent honneur d'une injure, de même que les *sans-culottes ;* et l'on vit ensuite les enfants de Romulus comme depuis les *sans-culottes* de France jeter un éclatant vernis de gloire militaire, les premiers pendant des siècles, les autres durant quelques années seulement, sur l'ignominie de leurs premiers actes, sur les crimes qu'ils avaient pu commettre, sur l'odieux attaché à leur nom.

C'est quelque chose de bien frappant que l'analogie des langues asiatiques avec les langues latine et grecque. Mais les rapports de l'ancien latin, du latin d'Ennius et de Plaute avec les idiomes du midi, soit rustiques, soit polis par la civilisation, c'est-à-dire par la jurisprudence et par la poésie qui donnent aux langues d'une part la rectitude, de l'autre la noblesse et la grandeur, ces rapports, disons-nous, sont bien plus étonnants encore.

De tout ce qui précède on peut déduire les considérations suivantes :

Tous les mots des idiomes du Midi et quelques-uns même des langues germaniques où l'idée de Rome est réveillée expriment en même temps quelque chose de rude, d'âpre, d'étranger, d'agreste. Le radical dont jadis se forma le nom de Rome, devait appartenir aux langues plus ou moins primitives des pays où il est encore en usage.

Une catégorie des radicaux qui sont dans la même condition pourrait être non pas aisément, mais du moins assez nettement établie.

Un nombre plus considérable qu'on ne croit d'appellations locales n'a pas besoin de chercher ses origines dans la langue latine, ni dans la langue grecque.

En admettant que ces deux langues soient dérivées, l'une en traversant toute l'Europe centrale, l'autre par l'Asie mineure et l'Archipel, du grand fleuve asiatique des populations et des langues humaines, elles ont dû se trouver toutes les deux à leur point de contact en Italie et., selon toute apparence, vers le Latium, dans un état d'altération au moyen duquel leur origine était à peu près méconnaissable.

Il paraîtrait que l'élément ligurien ou si l'on veut la transformation ligurienne a eu sur la formation du latin plus d'influence que l'élément hellénique.

Nous parlons de l'élément ligurien, parce que nous le croyons antérieur au celtique. Les régions où les ligures et les ibères, ces deux branches du même tronc, s'étaient étendus, n'ont été appelées, l'une Celtibérie, l'autre Celto-lygie, que par suite de la survenance des Celtes qui soumirent en partie la race ligurienne, et en partie la refoulant sur les côtes, la forcèrent à explorer les mers.

On peut donc dans ces régions se dispenser de recourir au grec et au latin, quand on trouve des noms qui s'expliquent par les localités même que ces noms désignent.

Plusieurs vestiges de l'élément ligurien subsistent encore dans le midi de l'Europe.

On en trouverait même sur les côtes septentrionales de l'Afrique.

Toutes ces observations ont été faites avant nous. Un de nos historiens les plus ingénieux, M. Michelet, a dit : « Une langue si analogue au latin a pu fournir à la nôtre « un nombre considérable de mots, qui, à la faveur de « leur physionomie latine, ont été rapportés à la langue « savante, à la langue du droit et de l'église, plutôt qu'aux

« idiômes obscurs et méprisés des peuples vaincus. La lan-
« gue française a mieux aimé se recommander de ses liai-
« sons avec cette noble langue romaine que de sa parenté
« avec des sœurs moins brillantes. » Pour nous qui sommes curieux, non pas de noblesse telle quelle, mais de titres authentiques, nous croyons devoir dispnter selon nos moyens au langage latin la gloire d'avoir nommé ce qui pour les peuples vaincus avait déjà un nom dont les vainqueurs n'ont pas dédaigné de faire usage. C'est une nette et franche déclaration que nous avons cru devoir faire avant de nous livrer à des recherches subséquentes sur les origines de Ceyreste et de Cassis. Mais nous n'avons pas tout dit encore sur l'origine du mot *roman*, qui a été le prétexte plausible, si non le motif réel de notre longue digression.

Les écrivains espagnols Gomez et Mariana; les auteurs catalans Galça, Escolan, Boch etc., se servent du mot *romancè*, parfaitement analogue à *Romancium*, lorsqu'ils parlent de leur idiome particulier, *Castillan*, *Catalan*, *Galicien*, etc. Une ordonnance ou pragmatique de Jayme, premier roi d'Aragon, du 7 février 1233, défend à toute personne d'avoir aucune version en *romancè* des livres du vieux et du nouveau testament; ceux qui en avaient devaient avant huit jours les remettre à l'évêque pour les brûler. Chaque nation a eu son *Romancium* ou *Romancè*; c'est ce que les latins appelaient *vernaculum*. Les mots latins dominaient quelquefois, mais pas toujours, dans le *Romancé* ou *Romancium*, qui, soit dit en passant, et par les raisons ci-dessus énoncées, ne pouvait plus être nommé ainsi par les romains, par ce peuple à deux têtes, symbolisé par Janus et qui avait dans son langage deux races de mots bien distinctes. Les romains policés ne pouvaient plus donner à la langue rustique, au patois, un nom qui se rapprochât du leur.

Le mot *Romancium*, étant traduit en espagnol par *Ro-*

mancè, pourrait l'être en français par *Romans*; mais cela regarde les autorités compétentes en fait de locutions. Ce qui est certain, c'est que le nom de *langue romane* donné à cette confusion de jargons d'où, par longueur de temps et avec beaucoup de culture, sont sorties les belles langues italienne, espagnole et française, n'est point exact. Il dit trop, parce qu'involontairement on le traduit par langue romaine, et que *langue romaine* ne paraît naturellement pouvoir signifier que langue latine. Lorsqu'on trouve dans nos vieux auteurs cette désignation *in linguâ Romanâ*, c'est généralement du latin qu'ils entendent parler et non pas du *Romancium*. On croirait envain modifier, corriger l'expression en disant: *Langue romane rustique*, ce serait à un barbarisme joindre un pléonasme. Toutefois, il est permis de croire que si l'expression *lingua* ROMANA fut réellement employée pour signifier tous ces jargons en usage parmi les peuples soumis à la domination de Rome et qu'on n'appelait plus *Romains* que par mépris, elle le fut d'abord par les Barbares à qui ces jargons étaient étrangers.

Maintenant, on commence à discerner l'origine de notre mot *roman*, employé pour qualifier un récit fabuleux; il était juste que ce nom, après avoir été appliqué à toutes les œuvres littéraires qui n'étaient pas en latin, restât aux *plus* vastes compositions qu'on ait d'abord écrites chez nous en langue vulgaire. Par la même raison, les plus importantes compositions des espagnols, au moyen-âge, les chants qui parlaient de leurs guerres contre les maures, ont gardé le nom de *Romancès*.

Ainsi, le *Romancium* de Saint-Trophime, dont nous avons parlé, c'est l'histoire de ce saint évêque, écrite en langage *romans*, comme la prose de tel saint, en termes de liturgie, est une pièce en prose à l'honneur de ce saint. Un troubadour, je ne sais plus lequel, menaçant son rival, lui disait : *farai un vers*, je ferai un vers, c'est-à-dire,

une chanson ou une satire contre toi en vers. Aujourd'hui encore, le peuple de Provence appelle un compliment en vers et même une chanson etc, tout simplement un *vers*. Nous avons vu, il n'y a pas long-temps, des processions où l'on portait la Sainte-Vierge, Sainte-Barbe ou d'autres saints et saintes, s'arrêter devant telle maison ou telle boutique pour qu'un enfant *dît un vers*. Certainement, le copiste de la légende de Saint-Trophime, ne croyait pas avoir transcrit un *Roman* dans le sens que nous donnons à ce mot.

V.

Etymologie de Sezerista et de Carsicis.

En archéologie, comme dans toutes les sciences où l'esprit ne saurait se contenter de vérités relatives, on ne peut et l'on ne doit procéder que du connu à l'inconnu. L'archéologie a des problèmes à résoudre, il lui faut des équations. Faute d'avoir suivi cette méthode sévère, on a placé dans notre canton, par exemple, quatre villes bien comptées, sur un point où une seule et pas bien considérable encore ne subsiste qu'à grand'peine et comme par artifice.

L'*Insula Torenti* du moyen-âge et sans doute aussi de l'antiquité, a fait traduire *Taurœntum* par (la Ciotat) dans tous les dictionnaires latins; le *promontorium Aquilæ* ou simplement *l'Aquila*, dont nous avons déjà dit quelques mots, a occasionné dans certains dictionnaires géographiques l'insertion d'une ville appelée l'*Aigle*, entre Toulon et Marseille, c'est-à-dire à la place même que la Ciotat occupe. Sur la foi de ces dictionnaires, on demanda de Paris, il y a quelques années, au directeur des postes de notre commune, des renseignements sur la prétendue ville de l'Aigle, et ces renseignements furent tout-à-fait mer-

veilleux. Le plus fantastique narrateur des *Mille et une Nuits* n'aurait pas mieux imaginé. Notre directeur des postes d'alors, qu'on avait placé là parce qu'il était filleul d'un homme d'importance, bâtit sur le champ la ville de l'Aigle à l'Ile-Verte, et lui donna je ne sais combien de milliers d'habitants avec leur maire, leur conseil municipal, eur clergé, sans oublier probablement leur directeur des postes. Mais il n'y a, lui disait-on, qu'une cabane pour servir d'asile aux pêcheurs dans les mauvais temps. Oh ! répondait sans se déconcerter notre visionnaire pareil à tant d'autres qui rêvent par trop d'esprit, ce qui n'était pas du tout son fait ; oh ! disait-il, s'il n'y a encore ni maisons, ni habitants à l'*Aigle*, il y en aura dans cent ans, dans mille ans d'ici, peu importe !

En 1821, on travaillait aux réparations du quai de la Ciotat, lorsqu'en fouillant le terrain, on rencontra des fondements assez solides qui furent pris aussitôt, non par les habitants, mais par des étrangers, pour des constructions romaines ; ce n'était pourtant que les restes d'un reservoir fait en ce lieu, il n'y avait pas un siècle, pour recevoir les torrents de la montagne de Sainte-Croix, ou du moins pour empêcher que, dans les orages, ils n'entraînassent au port le limon et les pierrailles qu'ils charriaient et roulaient dans leur cours impétueux. Pendant deux cents ans, on s'était occupé de travaux ayant pour but de prévenir l'encombrement du port, à quoi l'on n'est parvenu enfin que par le creusement d'un canal portant au loin les eaux des torrents. Eh bien ! au voisinage de ces bâtisses toutes modernes, fut trouvée une médaille en or de Justinien dont on fit grand bruit, et qui amena quelques rêves sur l'existence d'une grande ville de Cytharistes, dont, à vrai dire, il ne reste aucun vestige. Et au fond, la découverte faite en un lieu donné de quelques médailles n'y prouve pas nécessairement l'existence d'une ville au temps où ces médailles furent

frappées. Un lieu de relâche plus ou moins sûr a toujours existé au pied de la montagne de Sainte-Croix ; des galères romaines ont pu y aborder, des médailles qui n'étaient alors que des pièces de monnaie ont pu tomber des mains de quelqu'un et rester dans la terre jusqu'à nos jours, sans qu'il y eût auprès du gisement de ces médailles autre chose que des masures peu dignes d'attention. Partout où un homme place le pied, il peut lui arriver de perdre un sou, s'il est pauvre, une pièce d'argent ou d'or, s'il est riche. Il n'y a que les médailles trouvées sous des fondations d'édifices qui prouvent quelque chose.

Le nom de *Cytharistes* ou *Cytharista*, se trouvant quelquefois écrit dans les livres *Cæsarista*, on applique cette dernière dénomination à une quatrième ville, que les Romains auraient fondée dans un temps où Citharista existait encore, et sans doute pour ôter à celle-ci tout moyen d'exister plus long-temps.

On lit quelque part, dans la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, que Citharista et Cæsarista pourraient bien n'être qu'un même nom diversement orthographié. Cette conjecture nous paraît fort raisonnable. Le *th* des grecs, comme le *th* anglais a un son doux que notre *s* représente assez bien. Nous avons même lu dans un vieux livre français, le nom de la Charente, rivière, écrit *Tharente* (1). Quoiqu'il en soit, dans les plus anciens titres du moyen-âge, le lieu de Ceyreste est toujours appelé *Seserista* ou *Sesarista*, l'*a* pour l'*e*, et quelquefois le second *s* remplacé par un *z* ; mais jamais on n'y trouve la diphtongue *æ*, servant à former la première syllabe ; il est

(1) Un manuscrit de l'an 1380, cité dans le *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, porte aussi au lieu de la *Charente* (rivière), la *Tharente*. Le *t*, même aujourd'hui et dans certaines rencontres, ne se change-t-il pas en *c* ou *s* ?

vrai que cette diphtongue ne se rencontre pas d'ordinaire dans les plus vieux manuscrits; un *e* simple en tient presque toujours lieu.

Dans le moyen-âge encore, on ne trouve de ville qu'à Ceyreste; le lieu qui est devenu depuis la Ciotat ne passa jamais dans le canton que pour un bourg de Ceyreste. Au seizième siècle et pour diverses raisons d'intérêt, l'annexe de Ceyreste s'intitula bourg de Marseille, oubliant tout-à-fait qu'un siècle auparavant elle n'avait d'autre territoire que celui de Ceyreste même et ne formait avec ce lieu qu'une seule communauté. Les villes comme les hommes sont toujours très portées à méconnaître leur origine, ne fût-ce que par une vanité mal entendue, comme l'est presque toujours celle des parvenus. Du reste, nous expliquerons plus tard pourquoi ce bourg, cette annexe de Ceyreste, était appelé *Burgus Civitatis*.

Citharistes et *Citharista*, n'étant que l'ortographe grecque plus ou moins exacte de Sezerista, nous ne pensons pas qu'il soit besoin de chercher deux villes ou bourgades dans cette étendue de terrain que nous appelons le bassin de la Ciotat.

Nul doute, d'après tous les titres existants, que *Sezerista* ne fût autre chose dans le moyen-âge que le lieu actuel de Ceyreste. Mais cette identité remonte-t-elle d'une manière reconnaissable jusqu'aux temps de la république grécomarseillaise et de la domination romaine. Rien ne réprouve cette idée, ni ne la confirme. Certainement, avec des habitations quelconques à trois quarts de lieue du rivage, il devait y avoir sur ce même rivage un établissement secondaire. Cet établissement secondaire existait encore au moyen âge; c'était ce que les gens de Ceyreste appelaient le *bourg*.

On peut se faire une autre question : Pourquoi cet établissement secondaire n'était-il pas à l'anse du pré? Il y

avait là une source d'eau pour attirer les navigateurs. On rencontre, en fouillant le pré, beaucoup de débris de poterie grossière qui annonceraient l'existence d'un antique séjour. Probablement il n'y avait ni une ville, ni une bourgade; c'était tout simplement un lieu de foire, de réunion, ce que les liguriens appelaient *Markat*, et les grecs comme les romains *Emporium*. Mais pourquoi ce lieu aurait-il été abandonné pour l'emplacement actuel de la Ciotat, qui en est si voisin? A la place où la Ciotat se présente aujourd'hui sur ces rochers qui, au moyen-âge, étaient garnis de trois tours, y avait-il, en des temps dont il n'est plus resté de souvenir, l'*oppidum* où se retiraient au besoin soit les pêcheurs de ces mers, soit les gens qui tenaient l'*Emporium*? L'habitation des indigènes n'était-elle pas distincte et séparée de cet *Emporium* où l'on s'établissait temporairement sous des cabanes de feuillage? Dans cette séparation de l'*oppidum* et des habitations ordinaires, dans celle même qu'on pourrait supposer entre les étrangers restant à l'anse du pré avec leurs barques et les indigènes établissant leurs demeures sous la protection immédiate de l'*Oppidum*, il n'y aurait rien de contraire aux usages antiques. L'anse du pré aura été abandonnée, parce qu'elle était un peu plus éloignée de Ceyreste que l'emplacement de la Ciotat, et aussi parce que la mer, dans les temps les plus reculés, devait battre aux racines mêmes de la montagne de Sainte-Croix; tout le terrain qui existe aujourd'hui entre cette montage et le port n'ayant été formé que d'alluvions. D'ailleurs à une époque tout-à-fait inconnue aux générations présentes, un premier mole fut construit qui, de la plage de la Ciotat, fit un port factice assez considérable; et l'anse du pré qui n'était ni profonde, ni large, ni sûre, fut dès-lors totalemeut abandonnée.

Que l'*Oppidum* marqué encore au moyen-âge par trois tours ait survécu à l'empire romain, ait bravé les inva-

tions des barbares, c'est une chose qui n'est pas impossible; mais il ne parait point que cet emplacement ait jamais eu beaucoup d'importance. Au moyen-âge, ces débris, ces restes n'avaient point de nom. Des chroniques latines qu'on trouve dans les *Rerum Italicarum Scriptores*, parlent d'événements arrivés dans ce qu'on appelle depuis quatre ou cinq siècles le port de la Ciotat; mais elles n'emploient jamais que la désignation de *Portus Aquilæ*. L'*Aquila* seule, la vigie donnait aux yeux des étrangers quelque importante à ces lieux. Des restes tant soit peu remarquables auraient, ce nous semble, gardé un nom.

Mais le nom de *Sezarista* qui, dans la traduction française d'un acte des plus anciens faite à Paris, est toujours rendu par Cezeriste, d'où venait-il? De la même montagne à l'occasion de laquelle les chroniqueurs italiens avaient fait leur *Portus Aquilæ*. Le mot *Stari*, qu'on trouve dans les vieux titres, celui d'*Estero*, qui est espagnol, celui de *Statio* qui est latin et qui a pu venir d'une langue antérieure à la langue latine signifient tous également *Poste*. *Sezerista* ou *Sezarista*, dont les grecs ont fait *Cytharistes*, *Cytharista*, et les souvenirs de collège *Cæsarista*, (selon toute apparence du moins), *Sezerista*, disons-nous, ne représente à nos yeux que le poste, la station du rocher, *Sezeri-Statio* (1). Nous donnerons bientôt connaissance

(1) On appelait *Stage* ou *Estage* ou *Stolz*, le droit de guet et de garde, c'est-à-dire la redevance qui représentait l'obligation de garder le château du seigneur et de le défendre contre les invasions des brigands. En Espagne, on donnait le nom d'*Estaticos* aux tours où résidaient les châtelains ou gouverneurs des châteaux. Quant au mot *Sézè*, on le trouve écrit quelquefois *Sezer*, mais dans des pièces moins régulières. Toutefois, cette prononciation *Sezer* dont on aurait aisément fait *Sezeri*, est conforme au génie de la langue provençale, et le génie d'une langue a ses premières données bien loin dans les âges du monde.

de transactions entre la Ciotat et Ceyreste, d'après lesquelles l'origine dont nous parlons serait plus que probable.

Il nous paraît donc que la Ciotat a été pendant des siècles, peut-être même du temps des grecs de Marseille, et sous la domination romaine, ce qu'elle était au moyen-âge, une annexe de Ceyreste, à qui le non de *Sezarista* ne peut être enlevé.

Quand il fut question pour les marseillais de défendre contre les liguriens ennemis tout ce littoral, depuis Marseille jusqu'à Nice, que les armes de Rome avait arraché aux barbares pour le donner à la république phocéenne, peu redoutable pour les romains, et qui leur rendoit même des services, Sezerista prit un commencement. Ce fut un fort bâti pour défendre les douze stades de côte donnés aux marseillais dans les lieux offrant à leurs barques des abris plus ou moins commodes. La ville puissante de Marseille s'élevait immédiatement au-dessus de son port, mais Sezcrista fut reléguée sur le penchant des montagnes, comme le sont encore dans l'Archipel tous les villages qui datent de la plus haute antiquité, comme le fut Athènes elle-même. Sezerista ne pouvait pas être aperçue de loin par les pirates, et sa garde du cap de l'Aigle lui fesait connaître par des signaux tous les dangers qui pouvaient survenir du côté des mers. A côté de son port, il y avait des tours pour recevoir ses marins, ses pêcheurs et ses marchands, lorsque le péril était venu, et de ses murs, de son *Oppidum* central partaient les hommes qui devaient défendre la côte et le territoire.

Cet état qui était bien incontestablement celui du moyen âge, rien n'empêche de le retrouver en des époques beaucoup plus reculées. Tout dans l'étude suivie des localités, fait croîrè, au contraire, qu'il n'était pas autre. Des suppositions d'un grand commerce au port de la Ciotat vers

le temps de la république marseillaise ou sous la domination romaine, sont purement gratuites.

Ceux qui trouveraient trop grossière l'étymologie que nous avons donnée de *Sezarista*, peuvent chercher l'origine du nom, tel qu'il était écrit en grec, dans la même famille où se trouvent le mont *Cythéron*, l'île de *Cythère*, etc. En substituant un *i* simple à l'*y* grec, on pourrait supposer que les Hellènes, toujours ingénieux, toujours amis des fables, consacrèrent le cap Sicié et le cap de l'Aigle au frère bien aimé de Diane, de la protectrice des marseillais, à Apollon, le joueur de lyre, *Citharista*.

Pour dire enfin tout ce que nous pensons sur cette origine, nous ajouterons que le mot *sézè* signifie en provençal pois-chiche, et que le nom de Ceyreste pourrait bien ne pas avoir d'autre origine que le *cognomen* du grand *Marcus Tullius Cicero*, en admettant toujours dans ce nom l'élément qui signifie poste, station, vigie.

Il paraît du reste que les anciens ont eu deux *cytharistes promontorium*, comme il y avait en même temps au moyen âge le sézè ou sézer et le cap Sézieh.

Quant à voir dans le nom de Ceyreste *Cœsaris statio*, c'est à quoi nous ne pouvons incliner. César n'avait aucun motif pour fortifier un lieu qui, du reste et selon toute apparence, avait reçu des fortifications quelconques bien avant son passage dans nos contrées. Est-ce contre l'Italie qu'il aurait pris soin d'établir le poste insignifiant de Ceyreste ? Le peuple romain était pour César, pour César le vengeur du peuple et de Marius. Les ennemis de César et du peuple étaient dans l'étranger. D'ailleurs, pour le siège de Marseille, il ne tirait pas ses secours de l'Italie, mais de la Gaule par l'intermédiaire d'Arles ; qu'avait-il donc besoin de fortifier un lieu qui n'était sur la voie ni de ses amis ni de ses ennemis ? Aurait-il fait bâtir le château de Ceyreste, y aurait-il placé une petite

garnison pour maintenir dans la soumission les marseillais et les albiciens ; c'était à Marseille seulement que ces précautions devaient être prises, et elles le furent. Le reste du pays plus ou moins dépendant de Marseille n'avait plus à remuer tant que la métropole resterait soumise. La Provence n'était qu'un point perdu dans le vaste ressort de la domination romaine. Aurait-on fortifié Ceyreste contre les éventualités des guerres civiles ; mais c'est quelquefois tout le contraire qu'on fait, et ceci arriva précisément pour Ceyreste, dans les temps postérieurs, ainsi qu'on va le voir.

Le 17 février 1592, le duc d'Epernon écrivit de Sisteron au capitaine Ruffi, marseillais, qui était dans l'armée du roi « que le bien du service de S. M. étant de mettre » rez-terre les lieux et bicoques de cette province, qui ne » servaient qu'à surcharger le pays et dont l'ennemi se » pouvait facilement emparer par pratiques et intelligences » pour d'autant troubler ses bons sujets, voisins des dits » lieux et bicoques, il lui ordonnait de tout incontinent » et sans délai se transporter au lieu de Ceireste, près de » la Ciotat, pour faire abattre et mettre rez-terre le château » et barricades en façon que l'on ne s'y pût dorénavant » loger pour faire la guerre sans expresse commission, » et pour cet effet, » il lui dit de prendre des pionniers de Cuges, de Cassis, de Gémenos, de la Ciotat, etc. Le capitaine Ruffi exécuta incontinent cet ordre ; la part de dépenses qui revint à la Ciotat pour la démolition du château de Ceyreste fut de 388 florins, 9 sous.

Ainsi fut détruit dans nos guerres civiles, ce château qui, primitivement élevé par les marseillais pour opposer une barrière à ceux des Liguriens restés leurs ennemis, dut être maintenu et probablment accru dans la suite des temps par les seigneurs des Baux et non point, comme on l'a pensé, par la reine Jeanne ; on verra plus tard pourquoi. Il ne

[redacted]le aujourd'hui que le revêtement d'une partie du mamelon sur lequel cet antique château, *fortalitium*, avait été construit.

Après avoir exposé notre opinion sur l'origine de Ceyreste avec cette bonne et sage réserve dont il ne faut jamais se départir dans ce vaste royaume des conjectures, qu'on appelle archéologie, nous rechercherons quel a pu être le motif du nom imposé à l'ancien lieu de *Carsicis*.

Entre la partie du canton qui formait annexe au territoire des *Albicoï* et celle qui appartenait aux *Commoni*, entre les terres de Roquefort, d'une part, et celles de Sezarista de l'autre, il y avait sous le rapport politique plus de similitude que sous le rapport physique. Un *Oppidum* plus ou moins enfoncé dans les terres, mais également dérobé aux regards des navigateurs, puis un emplacemen au rivage de la mer, où pêcheurs, marins et marchands établissaient leur demeure. Probablement les pêcheurs et les marins du pays étaient séparés des marchands et des navigateurs étrangers. C'était là un principe commun à toutes les associations antiques; on le retrouve même dans le moyen-âge qui ressemblait tant à l'antiquité. Les voyageurs n'entraient pas toujours dans les villes; les faubourgs étaient en général bâtis pour eux.

Au moyen âge, il y avait des tours de défense à la Ciotat; au lieu où fut Carsicis gisent des débris qui ont pu appartenir à des tours ou du moins s'y rattacher. L'un de ces fragments présente des pierres en losange placées sur d'autres en parallélogramme. Sur cet indice qui pourrait bien n'être pas toujours certain, l'œuvre des âges précédents étant toujours à la merci des imitateurs dans les âges qui suivent, sur cet indice, les antiquaires assigneraient à la construction de *Carsicis* une date plus ou moins probable. Tout ce que nous avons à dire, c'est qu'on risque peu de la reculer loin, bien loin dans le passé.

On dit dans la statistique du département que, pour l'étymologie du nom de *Carsicis*, il faudrait interroger la langue ligurienne, et que cette langue, nous ne la connaissons même pas. Cette observation est de toute justesse. Néanmoins, dans les désignations de localités particulières, il se trouve toujours quelques mots ou éléments de mots qui apportent leur sens avec eux, et qui, survivant aux idiomes des plus anciens âges, s'expliquent par la nature même des lieux auxquels on les donne par une tradition non interrompue.

On trouve, par exemple, dans la nomenclature des hameaux et quartiers de la banlieue marseillaise que le quartier des Aygalades était divisé jadis en deux sections appelées *Cartz* et *Cros* de Pèbre. On voit encore en ce quartier un pont de Cartz. Or, la section et le pont de Cartz appartiennent à un enfoncement considérable de terrain. *Cartz* dit autant que *Cros*, et pour indiquer deux terrains qui se ressemblent, on a eu recours à deux mots synonimes. On trouve encore dans le territoire de Marseille le lieu de *Carteloux*, au quartier de Sainte-Marthe; il y a un moulin dit de *Caravelle* au quartier des Crottes. Le quartier de Sainte-Marguerite et les fonds même où coule l'Huveaune renfermaient un lieu appelé *Caraveillan*, lequel appartenait à l'abbaye de Saint-Victor et qui, selon les apparences, se composait de prairies et des prairies les plus basses en allant vers la mer. *Carnoux*, *Carpiogne*, *Carri*, sont des lieux enfoncés, cachés. *Caronte* est le nom d'un étang ou grand bassin de trois kilomètres de long sur un de largeur moyenne, situé entre les bourdigues de Bouc et celles des Martigues.

Nous pourrions citer dans le département du Var les lieux de Carcès et de Carnoulles. La ville de Carcassonne autrefois *Carcassum* est dans un enfoncement. *Carpenteracte*, Carpentras, porte trois éléments distincts dont

'un, *car*, signifie enfoncement, l'autre, *pen*, veut dire talus, hauteur, et le troisième *toracte* équivaut à *tractus* passage. Telle est du moins l'explication la plus vraisemblable de ce nom multiple. Or, Carpentras, situé à l'extrémité d'un vaste plateau, domine un enfoncement qui est très vaste et très fertile ; c'est de plus l'un des passages les plus importants pour aller dans le Dauphiné.

Chartres est dans une position analogue à Carpentras. Seulement le plateau à l'extrémité duquel se montre la capitale des *Carnutes* est immense, c'est la Beauce, et l'enfoncement de terrain, la vallée, est d'une grande magnificence. Il est bien remarquable que ce plateau soit appelé la Beauce et présente ainsi le même radical que nos *baous*. La chartreuse de Grenoble, *Carthusia*, nous montre encore le radical que nous trouvons dans *Carsicis*. Elle est dans un enfoncement au milieu de montagnes qui la dérobent à tous les regards, puisqu'on ne peut y pénétrer que par deux ouvertures ou portes.

Nous avons de plus en provençal l'expression *carar* pour dire enfoncer, faire plonger les filets dans l'eau. La *care* d'un navire en est la partie creuse. On appelait *Carica navis*, un vaisseau de charge, parce qu'il enfonce beaucoup plus que les bâtiments légers qui tirent peu d'eau. *Carina* signifie même *navire* chez les poëtes. Nous appelons *caranque* en provençal, et c'est de la prononciation provençale qu'ici nous devons toujours faire usage, un enfoncement de la mer dans les terres, un port naturel. La *Care* sur la côte d'Afrique en français la Calle, est un enfoncement, un port. Cartage s'appelait plus anciennement *Carchedon*, le port de Sidon ; l'enfoncement de la mer aux lieux où était Carthage forme encore aujourd'hui une espèce de lac ; Carthage fut d'abord pour les sidoniens ce que la *Care* ou Calle était encore, il y a cinquante ans, pour nos marins provençaux, D'ailleurs, nos dictionnaires définissent le mot *cale* un abri entre deux pointes de terre et de rochers.

Maintenant reprenons le radical qui a servi à former le *Sézé*, le *Sézer*, et le *Sésieh* qu'on trouve aussi écrit *Sessieh*, *Sessiech* (c'est-à-dire le cap de l'Aigle et le cap Sicié); joignons-le à celui qui signifie enfoncement, abri, et nous aurons *Car-sicis*, l'abri du rocher, et ce rocher c'est *en Canaillo*, non moins remarquable dans son genre que le bec de l'Aigle. Il y a beaucoup d'étymologies moins probables que celle-là. Le cap *Sesieh*, devenu cap *Sessieoh* est resté enfin *cap Sicié*. Pourquoi des modifications analogues n'auraient-elles pas eu lieu dans les temps reculés? Pénétrons-nous bien de cette vérité certainement aussi ancienne que le monde : les hommes d'aujourd'hui ressemblent dans toutes leurs dispositions, dans toutes leurs aptitudes morales et physiques aux hommes qui existaient il y a trois ou quatre mille ans. Le mot éminemment antique dont on a formé *Ichova*, *Zeus*, *Zeus pater*, *Jupiter* n'existe-t-il pas encore sur nos lèvres provençales? La *chavane* ou *djavane*, l'orage mêlé de tonnerres, ne désigne-t-elle pas encore ce trône auguste et sombre où les premiers hommes placèrent la divinité dont ils sentaient l'existence dans leur cœur? Combien de fois sur une terre trop souvent brûlée de sécheresse, nos pères les plus anciens, les fondateurs les plus lointains de notre race, tournant leurs yeux inquiets vers un ciel longtemps d'airain, ne sentirent-ils pas leur cœur battre de joie et de reconnaissance à l'aspect de ces noirs et mystérieux nuages, alors que grondait ce tonnerre non moins rempli de mystères à qui déjà peut-être ils devaient la connaissance et l'usage du feu, et que tombait cette pluie tant désirée après laquelle se montrait toujours une verdure renaissante, une vie, une création nouvelle! Que de motifs alors pour confondre tout cet ensemble de prodiges avec l'idée toujours indéfinissable, mais jamais étrangère à l'homme d'une divinité de qui tout vient et à qui tout retourne!

A côté d'un nom qui se rattache aux religions primitives et qui s'est maintenu si intégralement dans notre pays, tandis qu'en d'autres contrées il a reçu des altérations variées à ce point de devenir le nom même de Dieu, *Deus* ou *Zeus*, on nous permettra de citer un terme d'amitié qui probablement ne remonte qu'aux romains et qui s'est conservé non moins intact parmi nos enfants et nos femmes. Il est fâcheux que la prononciation donnée à l'*a* final ait fait confondre ce nom qui sert à exprimer les plus doux épanchements de la tendresse maternelle et filiale avec le nom d'un apathique oiseau et que de cette fausse interprétation, soit provenue la qualification moqueuse de *caillette*. Le nom de Caïa était aussi commun pour les anciennes romaines que celui de Marie pour les chrétiennes de tous les pays. On rapporte, dit à ce sujet Valère Maxime, que Caïa Cœcilia, épouse du roi Tarquin l'ancien, était une excellente filandière, et que, pour cette raison, quand on demandait aux nouvelles épouses amenées en cérémonie devant la porte du mari quel était leur nom, elles répondaient *Caïa* de Caïus Tatius. Le nom de Caïa était comme la promesse des vertus domestiques dont l'épouse de Tarquin l'ancien avait donné l'exemple.

La vallée que forme le plateau de Roquefort joint au bassin de Cassis est beaucoup plus étendue que le bassin de Ceyreste et de la Ciotat. La métropole, si l'on peut user de cette expression, était ici beaucoup plus distante de l'annexe, du bourg. Roquefort, qui n'est pas du tout aperçu de la mer, en est beaucoup plus éloigné que Ceyreste ; il n'a jamais eu autant d'importance pour les travaux de la civilisation, écarté qu'il est dans les bois ; mais il a pu en avoir beaucoup pour la défense du pays. L'avantage de son site est d'ailleurs indiqué par son nom. Ainsi que le vieux château de Julhans, plus reculé encore vers

le Nord-Ouest, au milieu des pins et des rochers, il défendait l'approche des terres les plus dépendantes de Marseille, et flanquait la plus importante des quatre anciennes voies que nous avons précédemment indiquées.

On ignore les services que Roquefort et Julhans ont pu rendre aux marseillais. L'histoire ne rappelle relativement à Roquefort qu'un fait assez remarquable. La maison des Baux tenait pour Raymond de Turenne, ennemi déclaré de l'autorité régnante. Cette maison avait déjà cédé en 1350 Ceyreste et son bourg, la Cadière et Auriol à l'abbaye de Saint-Victor. Il lui restait dans nos contrées la seigneurie d'Aubagne et de sa vallée, dont faisaient partie la commune de Roquefort et son annexe, la terre de Cassis. Les marseillais, armés par le prince de Tarente, frère du roi Louis III, allèrent attaquer le château de Roquefort, ce boulevart de leur ancienne république. On dit qu'ils y menèrent un canon ou *bombarde*, la première arme de ce genre qui eût paru dans nos contrées.

Il n'est pas bien certain que le port de Carsicis ait toujours été à l'*Arène* (au sable). Il a pu se trouver non pas dans l'origine, mais en des temps postérieurs, à l'anse des Lombards, où l'on voit quelques restes de quais. C'est auprès de ce port des Lombards qu'aura été bâti dans la suite le château de Cassis, cet *oppidum* du moyen-âge qui, dans son état de conservation, mériterait peut-être quelques études.

Quant aux ruines de *Carsicis*, elles n'indiquent pas l'existence de maisons en pierres. Cela n'est pas étonnant. Vitruve dit qu'à Marseille même il y en avait fort peu, et qu'en général les maisons n'y étaient bâties qu'avec de la terre grasse entremêlée de branchages et de paille. Des maisons ainsi construites devaient être basses, et comme elles étaient situées fort irrégulièrement sans doute sur le revers d'une colline, on pouvait aisément voir de la hauteur

opposée, comme le dit César, dans la vieille traduction de Vigenère assez exacte, « comme toute la jeunesse qui y « était demeurée, et les vieilles gens, avec les femmes « et enfants, des corps de garde et boulevarts, ou du « haut du mur joignaient les mains en contremont, ou s'en « allaient de côté et d'autre visiter les temples des dieux « immortels, esquels se mettant à genoux devant leurs « images, les requéraient de la victoire, etc. »

Au reste, quelque idée que les ruines de *Carsicis* puissent faire concevoir, il n'était pas resté à ces lieux plus d'illustration qu'au *Portus Aquilæ*, nommé ainsi par les italiens faute d'autre nom qui leur fût connu. Un acte du 23 janvier 1370, justifie que le lieu de Cassis faisait partie du territoire de Roquefort, et que tant le dit lieu de Cassis que celui de Roquefort appartenaient encore aux seigneurs des Baux. Au dessus de l'entrée du château de Cassis, s'offre dans un écusson l'étoile à seize rais, symbole de la maison des Baux, et pourtant on ne trouve point Cassis parmi les *loca Baucericorum* dans le catalogue des terres Baussenques. Le bourg de Ceyreste y figure avec sa métropole, mais le château de Roquefort y paraît tout seul, et sans son annexe.

Dans un acte du 12 mai 1378, on donne les confronts suivants au territoire de Ceyreste, savoir: les territoires de la Cadière et de Roquefort, la terre des *Julhans, terra de Julhanis,* la mer et la *terra de* Cassinis. En des titres postérieurs on trouve *de* Cassico, et quelquefois *de* Cassito.

En 1426, la baronie d'Aubagne et de sa vallée fut réunie au comté de Provence; et quand le roi René, en 1473, en investit Jean Alardeau, évêque de Marseille, en échange de quelques autres terres plus éloignées, la terre de Cassis, détachée du territoire de Roquefort qui devint la possession d'une famille d'Aubagne, forma une commune à part et suivit le sort de la baronie.

Roquefort continua de subir toutes les charges du régime féodal ; il y eut pour la ville de Cassis, dont la population s'éleva jusqu'à 2,500 ames, des améliorations dues à sa nouvelle fortune. Toutefois, nous voyons, par un inventaire de régistres qui durent être brûlés conformément au décret du 17 juillet 1793, qu'il y avait avant la révolution dans cette commune des généalogies de maisons et de terres soumises à la directe de l'évêque, et que les frères Prêcheurs de Marseille ainsi que le chapitre de la Major comptaient des emphythéotes et des redevables parmi les propriétaires de Cassis. On ne connaissait rien de tout cela depuis plus de deux siècles dans les communes de Ceyreste et de la Ciotat. Cette circonstance rend leur histoire assez importante.

Les préludes de la révolution de 1789, en ce qu'elle eut de juste et de nécessaire, datent dans ces deux communes et dans quelques autres dependant comme elles de l'abbaye de Saint-Victor, datent, disons-nous, des premières années du seizième siècle. Mais avant d'entrer dans ces nouveaux détails, nous fairons d'abord connaissance avec la maison des Baux, et plus particulièrement que nous n'avons pu le faire jusqu'ici au milieu de nos recherches et de nos conjectures sur des temps tout-à-fait effacés. Nous signalerons ensuite la topographie au moyen-âge des deux communes sous le rapport de l'agriculture et de l'organisation politique, entendant par politique tout ce qui regarde les besoins mutuels d'une association d'hommes établis sur le même sol.

VI.

Origine présumée de la maison des Baux.

D'où vient ce nom des *Baux*? En provençal, *baou*, signifie escarpement. En espagnol *Baldio* veut dire *Ager*

compascuus, champ soumis à la compascuité. En basque *Bald-Lurr* signifie terre vaine, de *Bald*, vain, inutile et de *Lurr*, terre. Notre mot *baou* serait donc généralement synonime de terrain vague, inutile. Il n'y en a pas en effet de plus inutile que celui des escarpements. La *Baouque* est un graminée qui croît dans les pires terrains, dans les terres les plus vaines.

Parmi ce qu'on appelait les *terres* BAUSSENQUES, *loca Baucericorum*, il y avait droit de compascuité. De plus, ces communautés étaient affranchies de toutes sortes de péages, tributs et impositions tant pour raison de ces terres entre elles-mêmes que pour toutes les autres de Provence. On peut consulter là-dessus le registre *Rubei* aux archives de la préfecture. La franchise mutuelle des terres Baussenques n'était pas sujette à contestation ; celle qui avait pu exister vis-à-vis des autres terres de Provence, n'était pas *pleinement* consentie, surtout depuis que la maison des Baux fut tombée en décadence.

Ce privilége des terres Baussenques était fort considérable ; l'origine n'en a jamais été bien éclaircie, et probablement elle ne peut pas l'être. Selon toute apparence, il y avait là autre chose qu'une faveur des princes de la maison des Baux accordée à leurs vassaux communs.

Nous avons dit que *baou* signifie escarpement. C'est le sens le plus correct et même le seul qui soit adopté aujourd'hui. Cependant il a pu y avoir un sens plus vague, plus étendu. Il fut un temps et dans une antiquité fort ténébreuse où le radical *Setz* concourut à nommer tout ce qui est hauteur, prééminence au moral et au physique ; le mot *baou* qui ne se rapporte nullement à cet ancien radical appartient sans doute à une autre génération de mots apportée par une autre génération de peuples. Probablement la race des seigneurs des Baux ou des *Baous* appartenait à cette génération nouvelle. Cette race s'établit dans les montagnes ; elle était pastorale ;

elle imposa la compascuité, ou fut assez puissante pour la maintenir.

Plusieurs observations se présentent sur la nomenclature des terres Baussenques. Un extrait tiré des archives de la province, registre appelé *de Rosseto*, porte en titre *Loca Baucericorum*. Comment traduire ce génitif *Baucericorum*? faut-il absolument ne pas y reconnaître l'idée de gens formant une association? Cette liste commence par *Castrum Baucii*. Dans un acte de 1256, BARRAL DES BAUX est appelé *Barralus* de BAUCIO, *dominus Baucii*. Une donation faite en 975 à l'abbaye de Mont-Majour de plusieurs possessions voisines du château des Baux, porte : *Sécus castrum qui vocatur* BALCIUS. Un vallon du territoire de la Ciotat est appelé dans les anciens titres *la val Balcoa*, la vallée des *Baous*; nous l'appelons aujourd'hui le vallon de Cassis, parce qu'il mène à Cassis. Une confusion entre *bald* et *baou*, entre *baldius*, terrain commun, et *balcius*, montagne, n'étant donc pas improbable, la puissante maison appelée des Baux a pu tirer son nom des montagnes comme des pâturages, et le donner ensuite au lieu dont elle avait fait sa résidence princière.

Nous serions même porté à dire, mais sans trop de confiance toutefois, que le titre de *Baylè*, chef de bergers, ne vient pas directement de *Bajulus*, qui signifie porte-faix, *Facchino*, et qu'il pourrait bien remonter à la même source que le nom même des *Baous*.

Que signifiait du reste cette terminaison *Baldus* qu'on trouve dans certains noms personnels en usage après l'établissement des peuples du nord? les noms de ces peuples sont en général doubles; *Baldus* ou Bald ne signifiait-il que courageux, audacieux? n'aurait-il donné lieu qu'au substantif italien *Baldansa*, courage, audace, et peut-être au mot *Bauçant* qui désignait l'étendard des Templiers? l'expression espagnole *campos Baldios* qu'on retrouve en Corse lé-

gèrement modifiée n'aurait-elle rien à réclamer dans les noms de BALD-UINUS, REGIN-BALDUS, *balduinus*, *reginbaldus?*

Quoiqu'il en soit de ces noms et épithètes, pour trouver une origine pastorale à la maison des Baux, on n'aurait peut-être qu'à réfléchir au grand zèle dont se piquèrent les comtes de Provence, de la maison de Barcelonne, pour établir à l'encontre du privilège des terres Baussenques celui des *carraires*, et pour bâtir Barcelonnette à l'extrémité des montagnes provençales, à notre *Estremadura* (1) en sens inverse, c'est-à-dire du midi au nord.

Il est une autre observation qui nous porterait à voir dans les seigneurs des Baux les chefs ou les protecteurs d'un peuple nomade dont les troupeaux passaient alternativement des rivages de la mer aux plus hautes montagnes de la Provence. Les terres Baussenques, au nombre de 79, d'abord groupées dans la Crau, s'étendaient ensuite au voisinage de cette plaine pastorale vers la mer, puis, tournant Marseille, se retrouvaient au milieu des montagnes qui s'élèvent à l'orient de cette ville et dont le pied plonge dans la Méditerranée, puis encore elles s'enchaînaient par différentes communications jusqu'aux sommets des Alpes. Pour ne pas croire que les grandes maisons originaires du Nord aient pu avoir le goût des exploitations pastorales, il faudrait oublier absolument que les peuples par qui les romains furent remplacés étaient presque tous pasteurs. Les plus illustres maisons d'Espagne n'ont-elle pas le plus de part à cette grande association pastorale qu'on appele la *Mesta?* Les puissants pasteurs de Sobrarbe ne furent-ils pas la tige des premiers rois d'Aragon? Les seigneurs de Polignac n'étaient-ils pas les *rois des montagnes?* De grandes maisons en Allemagne, en Ecosse ne portaient-elles pas expressément ce titre?

(1) *L'Estremadura*, dernier pays conquis sur les Maures, est l'hivernage de la *Mesta*.

La grande quantité de bergeries abandonnées qu'on trouve dans le canton de la Ciotat ferait supposer en des âges lointains l'existence de nombreux troupeaux. La population exiguë du canton avant l'essor du seizième siècle viendrait au besoin appuyer cette supposition. Très peu de terres avaient été jusqu'alors envahies par la culture. Dans une délibération prise le 25 octobre 1551 pour la construction du Bérouard (1) ou château, on ordonne que « pour icelui « faire il serait levé un vingtain des fruits de terre etc., et « que ce vingtain serait mis aussi sur les gains que les *nor-* « *riguiers* et ménagers feront de tous les avérages gros et « menus, lanut, cabrun et roussatin ». Il n'y a pas de nourrisseurs aujourd'hui, et le nombre des cultivateurs ayant troupeau sur leurs terres est presque nul.

Il n'y a pas jusqu'à cette étoile à seize rais d'argent en champ de gueules qui ne soit un indice, un flambeau dans les profondes ténèbres où s'enfonce l'origine de cette famille. Cet éclatant symbole avait fait dire que la maison des Baux descendait de Melchior, roi des Indes, l'un des trois mages conduits par l'étoile rayonnante jusqu'à Bethléem. Mais l'étoile mystérieuse ne brilla-t-elle pas pour les bergers comme pour les rois?

Cependant il ne faut pas croire que la maison des Baux n'ait été que pastorale; on s'occupait aussi d'agriculture dans ses terres, et de plus le commerce peut-être n'y était pas négligé. Si l'on se rappelle que les pasteurs du moyen-âge étaient en même temps hommes de négoce et que, sur les plus hautes montagnes du Piémont, des marchands lombards et des bergers du midi se donnaient rendez-vous pour d'importants échanges; si l'on fait attention aux domaines et seigneuries que la maison des Baux avait au rivage des mers, on sera de plus en plus persuadé que les *loca bau-*

(1) *Ber-ward*, château de garde.

cericorum servaient non-seulement à de grandes exploitations pastorales, mais encore à une importante circulation de marchandises. Au nord, on traitait non seulement avec les colporteurs Lombards, mais encore avec les marchands du Dauphiné et même de Lyon. Au midi, on avait des ports et havres pour recevoir les Pisans, les Génois, et des châteaux pour y déposer leurs marchandises. Le château de Cassis, évidemment dû à la maison des Baux, paraît avoir été construit dans un but de commerce autant que de défense.

VII.

Etat de Ceyreste et du Bourg sous la maison des Baux.

Après tant et de si longues digressions à propos de toute chose rencontrée sur nos pas, on sera surpris que nous soyons arrivé au milieu du quatorzièmc siècle sans avoir obtenu sur l'objet qui nous occupe des connaissances bien précises, des lumières certaines. On ne sait pas plus à qui la maison des Baux a succédé qu'on ne trouve de données sur ce qu'elle a pu faire dans le canton. Le château de Cassis est le seul monument qui temoigne encore parmi nous de cette antique et grande maison qui s'est enfin assise par les femmes sur le trône des Nassau. Mais dans l'impuissance de montrer ce que les Baux trouvèrent chez nous quand ils prirent possession de cette faible partie de leurs domaines, on peut apprécier du moins avec quelque certitude et sur des indications données par des titres, ce qu'ils laissèrent à leurs successeurs, les abbés de Saint-Victor.

Le château de Ceyreste ayant coûté beaucoup à démolir, a dû être plus considérable que les dimensions du site ne l'annoncent. Il s'élevait fort haut sans doute et devait bien se

présenter au pied de la montagne, attaché à une petite ville ceinte de murailles, et au-dessus d'un torrent assez impétueux dans les orages.

Le chemin de Ceyreste à la Ciotat ne passait point aux mêmes lieux qu'aujourd'hui.. Il était un peu plus direct pour aboutir au port. C'était celui qu'on appelle de Saint-Ermentaire. La hauteur la plus considérable qu'on rencontre était appelée le *Puech Pinos*, en latin *Podium Pinosium*; il y avait donc des pins à cette époque. Plus loin, sur une hauteur intermédiaire, s'élevait une tour appelée la *Torre Metadegna*, la tour moyenne ou du milieu. De cette tour, la vue plongeait d'un côté sur le bassin de Ceyreste et de l'autre suivait le bassin de la Ciotat jusqu'à la mer. D'autres tours avaient été bâties dans le territoire et principalement le long des chemins. Quand celui de Cassis à la Ciotat par le *Pas de la Couélo* fut pratiqué, l'embranchement qui allait à la Cadière et qui gardait le titre de chemin royal, donné alors à toute cette voie tracée depuis Marseille, passait au pied d'une élévation appelée le *Puget Torroan*, le puget ou le mamelon couronné de tours; il y en avait deux qui subsistent encore, converties en petites bastides. Nos bastides ont dû leur origine à ces tours où les cultivateurs se réfugiaient en cas d'invasion.

La *Torre Metadegna* n'existe plus; mais, au voisinage, on trouve des fragments de béton antique, beaucoup de débris de vases grossiers ainsi que des tuiles romaines. Nous y avons même ramassé quelques morceaux de poterie fine. Là même, commence un domaine considérable appelé la *Beilhe*. En tenant compte des transmutations de lettres en usage dans le midi, on reconnaîtra dans ce nom celui de *villa*..

Ce domaine a dans son enceinte une partie du meilleur sol que le bassin de Ceyreste proprement dit renferme. C'est une terre noire provenant de tourbières et qui indique

des *paluns* depuis long temps desséchés. Les ouvrages qui ont produit ce desséchement subsistent. Ils sont assez considérables ; ils ont donné lieu à un puits qui a été rendu public. L'autre partie de ce domaine tient à ce large plateau de grès infertile dont nous avons déjà parlé. Il est singulier que trois bâtisses, appartenant à ce domaine et qui ne sont pas éloignées du point où se rencontrent les deux chemins de Marseille (par Cassis) et d'Aix (par Aubagne) à la Cadière, soient appelées *Barriclat*, *Barrasse*, *Barneyo*. Est-ce purement par cas fortuit que l'élément *Bar* se rencontre à la tête de ces trois noms ? (1)

Nous avons parlé déja de la destination pastorale d'une partie du canton. L'agriculture, quoique restreinte, n'y devait pas être pourtant inconnue. Mais, sous ce rapport, le bassin particulier de la Ciotat plus pierreux que celui de Cassis, est en outre moins avantageusement situé. Le vent de Nord-Est, si nuisible à la végétation dans le premier printemps, y fait trop souvent des ravages. Ce vent humide et glacial qui, sans obstacle, souffle des Alpes grecques sur les rivages de la Ciotat, et qu'on appelle *Gregaou*, *Gregali*, empêche les orangers de se maintenir quelque temps prospères en pleine terre, comme dans les jardins de Cassis. D'un autre côté, et ceci regarde tout le littoral du canton, le vent du Nord-Ouest devenu plus intense et plus fréquent dès le mois de mars où commence la fonte des neiges sur les Pyrénées et sur les Cevennes, chasse les nuages au loin vers l'intérieur et emporte avec eux les pluies du printemps si nécessaires et si impatiemment attendues ! puis, les chaleurs survenant tout-à-coup font avorter les fruits dans un terrain ainsi desséché, tandis qu'elles secondent la végétation et poussent graduellement à la maturité dans tous ces lieux d'alentour à qui le ciel a départi à temps ses eaux fécondantes.

(1) Il y a une *Barrasse*, en avant de la Penne, vers Marseille.

Déjà, sans doute, au temps de la maison des Baux, il y avait, surtout dans le bassin de Ceyreste, des oliviers gros comme des chênes, ainsi que le disait, au dix-septième siècle, un agent des abbés de Saint-Victor, qui cherchait à donner ainsi plus d'importance à nos produits pour enfler d'autant les droits et les prétentions de ses maîtres; mais en ce temps où la surabondance de la population ne portait pas encore aux défrichements peu productifs entrepris par la suite, les côteaux que nous voyons aujourd'hui couverts de maigres oliviers, ne nourrissaient que des *avaoussés*; de petits oliviers sauvages s'y rencontraient au hasard; il paraît que ces arbres n'avaient été greffés et soignés que depuis environ deux cents ans, lorsque le froid rigoureux de 1709 vint les frapper de mort, sans qu'aucune plantation plus avantageuse pût les remplacer sur des collines misérables où une exigue quantité de terre sableuse n'est retenue que par artifice et à force de terrassements.

Mais, nous aurons à parler encore des produits du territoire en commentant une suite d'actes qui vont nous mettre dans la région des données positives, au lieu de ces conjectures dont jusqu'ici nous avons cru devoir nous contenter.

L'acte le plus ancien où il soit question du bourg de la Ciotat, est le privilége concédé aux habitants de Marseille par Raymond Berenguier IV d'Aragon, le 17 mai de l'an 1200. Cet acte, dont nous connaissons plusieurs copies et traductions, nous a paru supposé. Raymond Bérenguier IV ne régnait pas encore cette année là. Il ne perdit son père qu'en 1209 ayant alors à peu-près 16 ans. Sa mère ne se nommait point Guillaumette, comme dit l'acte, mais Garcende. Quoiqu'il en soit, il accorde aux marseillais de pouvoir *pasturgar ou faire pasturgar tous et chacuns lous bestiaris tant aver lanut que cabrun*, *bouin et pourcin*, *ègues*, *jumentes*, *pollins et chivaous crestats et non crestats etc.*, *de dintre lous terradours gast*,

cult, incult deis luecs et castels SEPT *lègues à l'entour de la Cioutat de Marseille excepta tous dévens et deventions fachs par lous signours et communautats, etc.* Défenses sont faites, sur peine de vingt-cinq livres de *Coronats* et de confiscation, d'introduire en ces pâturages des troupeaux ou des pâtres étrangers à Marseille, et ordre en conséquence aux *nourriguiers* de venir *araisonnar et relargar* au comte ou à ses officiers ou aux seigneurs et communautés des susdits lieux et castels.

Si cette pièce était authentique, nous prendrions acte de ces communautés qui avaient des dévens et déventions en 1200, et qui, sans nul doute, jouissaient de ce droit dès une époque antérieure.

Voici les noms des lieux et castels dont les seigneurs ou les communautés ne pouvaient rien prendre, demander, ni exiger des marseillais pour pasturgage ni relargage: Aubagne, avec tous ses membres et dépendances, les castels de Saint-Marcel, de Roquefort, de Cassis, de Julhans, de Ceyreste, *lou bourc de nostre Cieutat*, les castels de la Cadière, du Castellet, du Bausset, de Cujes, *lou Repaou de Ribou*, *lou Monestier de San-Pons*, le castel de Gémenos, de *Roqueveille*, de Puipin, de Ners, de Pechauri, de Saint-Savournin l'*Estrassat*, de Rians *ambe Gréasque et Beoucodènes et Roussargues.* Le castel de Fuveau, le castel de Peynier *ambe lou Monestier de San-Jacharie*, *ambe lou castel d'Orgnon auprès*, le castel de Mimet, de Collongue *ambe lou castel de Venelles*, le castel d'Allauch *ambe lou castel Gombert, lou castel vieil de San-Jean l'Embragat auprès de nostre dite Cieutat de Marseille*, le castel *Renar du Revest*, les castels de Gardane, de Bouc, de Cabriés, de Meruelh, de Saint-Marc *ambe lou castel de Tholonet*, de Saint-Anthonin, la Cioutat d'Aix, le castel de Venelles (1), le castel *dau Puech de Sante-Repa-*

(1) Il a été déjà nommé.

rade, le castel de *Peire-Aicard ambe Sant-Jehan de la Salle*, le castel de Rougnes, d'Aguiles, de Lanson, le castel Reynaud de Trèbilliane, la *plane* d'Arbey et *lou plan d'Allaints et lou terradour de nostre Cioutat* d'Aix, *nostre ville de* Berre, le castel de Vitrolles, des Pennes, de Marignane *ambe lou Castel-Nou* (le Château-Neuf) *ambe lou terradour dau Carry*, lou castel de Gignac et Rougnac, et généralement, ajoute l'acte, tous autres et susdits lieux et châteaux, tant habités que non habités, où ont accoutumé de *pasturgar* et *lignerar* lesdits marseillais etc, tout ainsi que s'ils étaient desdits lieux et castels.

L'acte est toujours conçu en termes confirmatifs d'un droit ancien. De plus, on y rappelle que les habitants de Marseille se sont toujours bien comportés avec les habitants d'Aix et des lieux et castels susdits, et que, pour cette raison, il convient de ne plus former ensemble qu'un corps, une ame et une même volonté, etc. Outre le droit de *pasturgar* et de *lignerar*, il y a exemption de tout péage, leyde, pulvérage, ban et autres droits ; on présente l'acte comme ayant été passé devant l'église d'Aix, *lou sus dit conte esten assetat sus un banc de peyre.*

Si l'authenticité de cet acte peut-être contestée, on n'en saurait dire autant de son importance pour la ville de Marseille et même de sa nécessité. Des actes faux peuvent recéler quelquefois des vérités historiques ; sans vouloir ranger bien haut les inductions que l'acte du 17 mai de l'an 1200, nous a porté à faire, nous allons les exposer.

D'abord, la publication de cet acte ou la publicité qui lui fut donnée coïncide avec l'époque où Marseille se déclara république indépendante. Ce fut pendant l'espèce de captivité que subissait en Aragon auprès de son oncle, ce même prince qui, à l'âge de six ou sept ans et du vivant de son père, aurait accordé aux Marseillais le privilége en question.

Un privilége semblable aurait été accordé à la ville d'Aix

par RAYMOND BÉRENGUIER IV, l'an 1202. Par cet acte, les gens d'Aix ne doivent ni péages, ni leydes, ni rèves dans les terres de Provence; ils pouvaient même *reprendre* et *recourre* à main armée sans requérir la licence du supérieur et par leur propre autorité, etc. Il leur était permis d'aller au bois et de faire pâturer leur bétail, cinq lieues à la ronde (1).

Le privilége de l'an 1200 donna lieu sans doute à de grandes altercations entre la ville de Marseille et les seigneurs et communautés du voisinage. Il pouvait y avoir depuis long-temps rivalité, jalousie entre les marseillais et la maison des Baux, s'il est vrai surtout que cette maison se mêlât de commerce. Les prétentions nouvelles de Marseille durent envenimer de mauvais sentiments, et BARRAL des Baux n'eut pas de peine à suivre les ordres de CHARLES Ier, son suzerain, en chassant les marseillais des terres sur lesquelles on voulait faire revivre à son préjudice les droits de la république Phocéenne, depuis si long-temps périmés.

L'antique Marseille s'étant livrée à diverses industries, principalement à la tannerie et à la fabrication du savon, avait besoin de bois, de tan et de chaux. C'était peut-être pour elle que les liguriens jettaient bas leurs arbres; pour elle encore ils les écorçaient; pour elle, ils cassaient des pierres et fesaient de la chaux.

(1) Nous avons trouvé quelque part mention des mêmes priviléges accordés à la ville d'Aix, non plus en 1202 mais en 1206, toujours par RAYMOND BÉRENGUIER IV, et pour avoir pris RAYMOND des BAUX. C'était avec le droit de faire pâturer cinq lieues à la ronde celui de *Splenchandi et Bosqueirandi seu ligna sciudendi*. Les habitants d'Arles appellent droit d'*Esplenchos* la faculté de faire manger le bétail dans le chaume; mais le *jus Splenchandi et Bosqueirandi* ne voulait-il pas dire droit de couper le bois et de le débiter en planches? Du reste, les cinq lieues à la ronde s'étendant pour Aix jusqu'à Marseille, et pour Marseille jusqu'à Aix on ne voit pas comment ces deux villes pouvaient jouir à la fois d'un tel privilège.

Outre le motif général que nous avons donné à la fondation de *Sezerista*, cette triple exploitation dont nous parlons pourrait bien l'avoir si non décidée, du moins amenée et préparée.

C'était pour la sûreté comme pour la commodité de ces transports considérables que le premier môle de la Ciotat avait été construit. Il est question au moyen-âge d'un embarcadère, à la plage de St.-Jean ; on l'appelait *Descargatorium Pugeti*. Il devait servir principalement pour le bois et la chaux.

L'expression *bourc de nostre Cioutat* qu'on lit dans l'acte de l'an 1200 est due aux marseillais ; ils regardaient encore comme leur appartenant ce lieu où d'importantes relations avaient été anciennement établies par leurs pères,

Au seizième siècle, il y avait encore ce qu'on appelait la *Réserve* des Marseillais, *las Regalias de Masselha*. La tour des Capucins protégeait cette réserve, qui se composait d'un terrain à mettre sécher les filets et *d'escas* ou magasins.

La dénomination de *Burgus Civitatis* était-elle en usage avant l'acte vrai ou prétendu de l'an 1200 ? Nous le pensons. La tour, *Pyrgos*, ou les tours qui ont fait donner à ce lieu le nom de bourg, *Burgus*, avant que cette appellation fût en usage dans les associations auxquelles on attribue une origine et un esprit germanique, était inséparable pour les marseillais du mot *Civitatis*, même quand ils n'eurent plus qu'une simple réserve concédée probablement par la maison des Baux ou par les seigneurs qui l'avaient précédée, et dont il n'est resté aucun souvenir. Les pêcheurs et les caboteurs de Marseille devaient dire depuis des siècles que ce bourg était de leur ville, *de nostre Cioutat ;* car probablement ils n'avaient jamais discontinué d'y venir, soit pour le poisson, soit pour le tan ou écorce des arbres, soit pour le bois et pour la chaux.

Quand un compromis fut passé en l'an 1256 entre Barral des Baux et la communauté de Marseille, Bernard Gasc, changeur, portant la parole pour les marseillais, se plaignit de ce que Barral par lui-même ou par ses bayles ou autres hommes exigeait injustement *Pedagia*, droit sur l'empreinte des pieds (*piades*), *ribagium*, droit de rivage, *leusdam* droit de foire, de vente, de mesure etc, etc. Il demanda qu'à l'avenir dans les possessions de Barral, voisines de Marseille, on laissât les gens de cette ville et de ses faubourgs faire en paix des fours à chaux, *pacificè furnos calcis facere, rusquejare*, écorcer les arbres pour du tan, *lignerare et ligna scindere*, ramasser du bois et en couper, etc.

C'était, nous le répètons, une grande question pour Marseille que celle-là; elle valait bien la peine de supposer un acte ou de le surprendre à beaux deniers ; et s'il existait un port fait par elle ou non qui favorisât la satisfaction de besoins si importants, elle était bien recevable à regarder comme son bourg l'établissement qui protégeait ce port.

Ce nom de *Pyrgos*, *Burgus*, *Bourc* ou *Bourg* transmis, selon toute apparence, des marseillais antiques à ceux de l'an 1200, et sans autre désignation particulière que celle dont l'accompagnait la tradition marseillaise, concourt à prouver qu'il n'exista jamais rien de considérable avant le treizième siècle sur l'emplacement actuel de la Ciotat.

VIII.

Accroissement du Bourg. Diverses reconnaissances ou déclarations des communautés. Détails de Statistique ancienne. Histoire du vin muscat.

Le bourg de la *Cioutat,* destiné à devenir vers la fin du dix-septième siècle une ville de 7 à 8 mille ames, comptait

à peine trente chefs de famille en 1374. C'était un accroissement de population; on le fit valoir pour obtenir un vicaire et ne pas laisser les gens du bourg dans la nécessité d'aller à Ceyreste pour entendre la messe, faire baptiser leurs enfants et recevoir les secours spirituels de l'Eglise. Une femme dona Agassona, autrement dite *Touto laisso*, (1) fonda une rente de 20 florins pour l'entretien du vicaire qu'on demandait et l'abbé en assigna 30. Le florin de 16 sous provençaux représentait alors environ 5 francs. C'était donc avec 250 francs de rente que fut constituée la vicairie. Plus tard, une autre femme dona Antonetta Janselmessa institua la commune son héritière, par testament du 15 du mois d'août 1420. Deux femmes ont été les premières bienfaitrices de la Ciotat; nous ne savons si c'est en leur souvenir que la sainte Vierge fut prise pour patrone de la ville. Ce choix ferait doublement honneur à nos pères, et nous aimons à voir se mêler à la dévotion qui les portait aux autels de la Vierge, un autre sentiment non moins pieux, non moins saint, la reconnaissance qu'ils gardaient à deux femmes vertueuses et patriotes.

En 1379, époque de guerre, le prieur de St.-Zacharie, messire Bonivicini (ou Bon voisin) fut envoyé comme vicaire et commissaire pour faire réparer les trois tours de la Ciotat, et nommer les capitaines qui devaient à la fois les commander et veiller à leur réparation. Il y avait alors la tour du seigneur abbé avec celles de l'église et de Jacques Viledieu. L'assemblée des habitants se tint au pied de cette dernière tour. Les habitants furent divisés en trois sections qui devaient obéir chacune à son capitaine. Le prieur de Saint-Zacharie ordonna que les tours

(1) *Laisso*, c'était l'œuvre pie, la fondation; *légat* désignait plus particulièrement le legs fait aux particuliers. Le nom d'*Agassona* nous a paru venu d'*Agathós* qui, en grec, signifie bon.

fussent réparées et recrépies (*reparentur et berdeoentur*) pendant tout le mois d'octobre.

Comme de grands débats s'étaient élevés entre les pêcheurs au sujet des *postes*, le commissaire régla que tout pêcheur qui aurait en propre ou tiendrait à louage une barque avec des filets pesant six quintaux ou environ, jouirait d'un *poste*, et que le possesseur ou meneur de deux bateaux et de deux *tonayres* du poids de douze quintaux aurait deux postes. Un pêcheur ne pouvait prendre le poste d'un autre, sous peine de 25 livres d'amende et de confiscation du poisson.

Les habitants qui firent partie de l'assemblée étaient au nombre de vingt-cinq, parmi lesquels se trouvaient trois hommes évidemment étrangers au bourg, HUGUES de Hyères, REYNAUD de Borme, GUILHEM de Barcelone. {Il n'y a qu'un surnom qui paraisse appartenir aux familles de Ceyreste, celui de JANSELME. Le bayle de Ceyreste en présence de qui l'assemblée eut lieu, s'appelait JANSELME. Ce surnom de JANSELME est un des plus anciens du canton; nous le croyons identique avec celui de GANTEAUME; du moins, sur deux copies du testament de Dona ANTONETA on lit tantôt *Gantelmessa* tantôt *Janselmessa*; le *G* et le *J*, le *T* et le *C* ou *S* étant sujets à se confondre dans l'ancienne orthographe.

Dans cet acte, tous les surnoms, c'est-à-dire tous les noms de famille sont au génitif latin. Ceux qui se terminaient en *a* n'ont pas un *æ*, mais un *e* simple. L'*æ* est inconnu dans la plupart des anciens manuscrits. Les noms français de familles terminés en *e* ou en *i*, *Plasse*, *Gaufridi, Blanqui,* etc. (PLASSA, JAUFFRET, BLANC) sont le plus souvent des génitifs latin transmis par les actes de notaire écrits en langue latine.

Depuis que la seigneurie de Ceyreste et du Bourg était passée au monastère de Saint-Victor, plusieurs présages

d'une condition meilleure dans l'avenir se montraient de temps en temps. Quel que fût le fondement de leurs droits, on avait généralement moins à souffrir avec les seigneurs ecclésiastiques; et l'on peut croire que nos pères ne furent pas trop fachés du changement. Néanmoins l'acte de vente, sans éprouver de contradiction, donna lieu à quelques recherches dont nous aurons à parler. Ce fut en 1350 que Raymond, baron ou seigneur des Baux, vendit au monastère de Saint-Victor lès-Marseille et pour 6000 florins d'or tous ses biens, droits, raisons et actions sur les lieux de Ceyreste, du Bourg de la Ciotat, de la Cadière, d'Auriol, à la réserve des cens et services dont les hommes desdits lieux avaient été tenus envers Hugues des Baux son père. Dans l'acte il est aussi question de 800 florins d'or payés par ses vassaux pour certains affranchissements. Mais de quoi les avait-il affranchis? C'est ce qu'on ignore. Il réserve de plus en faveur des hommes d'Aubagne, de Roquefort et de St.-Marcel, restés ses vassaux, la franchise de tous droits dans les lieux vendus, ainsi que la compascuité depuis si long-temps établie entre toutes les terres Baussenques.

Elis des Baux et Odet de Villars, son mari, le 19 avril 1413, rétablirent pour les lieux vendus la réciprocité quelque temps interrompue, et révoquèrent expressément tout ce qui avait pu être fait contre le droit ancien, depuis la vente de 1350.

Raymond des Baux n'avait dû vendre au monastère que ce qu'il possédait. L'acte qui d'ailleurs fut reconnu par la suite n'être point en forme probante, ne présentant qu'un collationné sur copie, renfermait le mot *Dominium* d'où la majeure directe et le droit de lods pouvaient être conclus.

Mais la transaction ayant eu lieu sans la présence des vassaux, la clause du *Dominium* qu'ils n'avaient point affirmée expressément, pouvait être regardée comme nulle

suivant la jurisprudence qui s'était établie en matière féodale. Tous dénombrements de droits et autres titres énonciatifs passés par les seigneurs en l'absence des vassaux ne pouvaient obliger ces derniers à moins d'antécédents tous conformes et de dates diverses, procédant de divers seigneurs et suivis d'une possession et jouissance paisible, sans interruption ni contradiction.

Pour appuyer leur droit et le corroborer, les abbés de Saint-Victor mirent en avant par la suite une donation à eux faite, le 20 décembre 1364, par la reine JEANNE Ire, du *meri imperii* qu'on a traduit en style barbare par *mère impère*, ainsi que, des régales et des pasquiers ou pâcages, *pascariorum,* de Nans, d'Orgnon, (1) d'Auriol, du bourg de Saint-Zacharie, du plan d'Aups ou *Bastita de Alpibus*, de Ceyreste, du bourg de la Ciotat, de la Cadière, de Six-Fours, du Castellet, de Belgencier, des îles de la mer qui ne sont éloignées des terres de l'abbaye que d'un jet d'arbalète; et, parmi ces îles, on comprenait celle *de Torenti* dont nous avons parlé plus haut. La reine fesait cette donation en échange de cent cinquante livres *coronatorum regalium* de sous portant couronne de roi de Sicile et non pas de comte de Provence. Charles II avait jadis assigné cette rente au monastère sur les revenus, censives et pensions des ouvriers de la bladerie (2) et annonerie de Marseille. Divers événements et une grande mortalité qui était survenue, celle de la peste noire,

(1) De Ornhono, ainsi écrit. On trouve dans de vieux actes français les *Cros* de Saint-*Jacaric* ou d'Orgnon.

(2) Nous avons lu dans un autre manuscrit *Blancaria*, ce qui voudrait dire la *Corroyerie*; l'annonerie c'était le dépôt de blé servant à la provision de l'année, le blé de commerce et non pas celui de la récolte.

avaient apporté du désordre dans ces produits fiscaux, et la rente due à l'abbaye n'était plus intégralement payée.

Cette donation de la reine JEANNE n'était pas la seule qu'on eût arrachée à la faiblesse comme aux terreurs de cette princesse. Les etats de Provence justement alarmés des suites de ces largesses et voulant garantir ou recouvrer les droits du prince indûment engagés ou aliénés envoyèrent dans tout le comté des commissaires pour informer sur les donations irréfléchies qui avaient pu être faites. Les habitants de Ceyreste et de la Ciotat ne formant encore alors qu'une seule et même commune reconnurent, le 12 mai 1378, en jurant sur les saints évangiles, que la reine JEANNE était leur souveraine maîtresse, *Majorem Dominam* comme ses prédécesseurs avaient été leurs maîtres par une antique et légitime succession, déclarant que cette souveraine maîtresse avait auxdits lieux *Majorem directum Dominium* ainsi que les appels en justice, *defectus justitiæ.*

Ils dirent aussi que la reine avait de coutume dans ces lieux les régales et les appels ou *appeaux* quelconques, mais que depuis peu de temps en ça ils avaient entendu dire que les régales et les premiers appels avaient été donnés par elle au seigneur abbé de Saint-Victor, en réservant néanmoins à sa cour *Suæ reginali curiæ* les seconds appels. Toutefois, ajoutèrent-ils, nous n'entendons ni ne voulons à notre préjudice renoncer aux premiers ni seconds appels auprès des juges qui prononcent au nom de notre dame la reine, et ce autant de fois que nous voudrons appeler et que nous croirons avoir été lésés.

Le castel de Ceyreste, avec le bourg *Castrum cum ipso Burgo*, dirent-ils ensuite, *est in solidum dicti domini abbatis*, est pour le tout au seigneur abbé de Saint-Victor, bien qu'il soit commun par indivis, quant à la juridiction, entre lui et le seigneur comte d'AVELLINO; ils ajou-

tèrent que l'abbé et le comte tenaient lesdits lieux sous la majeure directe de la reine et devaient lui en faire hommage, etc., et que le cas arrivant où ces lieux seraient vendus en entier ou en partie, la reine *Laudaret et Laudimium reciperet* à raison de vingt deniers pour livre, parce que c'est ainsi que l'abbé et le comte, hommes ou vassaux de la reine, en usent vis-à-vis leurs propres vassaux; ou si la cour de la reine l'aimait mieux, elle pourrait pour le prix d'aliénation reprendre et garder le fief.

Tout cela était dans les règles du régime féodal, et nous n'avons à nous arrêter que sur le mot *Laudare*. *Loou*, en provençal, signifie portion de champ, héritage, c'est le *Lod* des peuples germaniques, l'*Alleu* des français; mais, selon toute apparence, les gaulois, les celtes, les liguriens prononçaient *laou*. L'alouette, oiseau des champs, par excellence, était appelée *Alauda* (alaouda). *Du reste*, les diphtongues *aou* et *oou* se confondent aisément. *Laudare* et *Laudimium recipere* signifient donc recevoir le droit du champ, du *loou*, du lod, de l'alleu. Le *franc-aleu*, le champ libre ne payait pas ce droit. Quand on acquérait un champ qui n'était point libre, il fallait que l'acquéreur se fit agréer par le suzerain, par celui qui avait le domaine direct du champ, de la terre. La transmission pouvait être refusée, si l'acquéreur ne convenait point, s'il ne paraissait pas en état de remplir ses devoirs et obligations de vassal, c'est-à-dire les conditions militaires et judiciaires, les actes dont le détenteur du sol était tenu envers celui qui en avait la propriété première. De *Laudare* est venu le mot *louer*, qui en provençal n'est guère d'usage quant il s'agit de biens; on préfère en ce cas le mot *arrentar*, donner ou prendre à rente; il est plus correct.

Dans cet acte du 12 mai 1378, les lieux de Ceyreste et de la Ciotat réunis en une même et seule communauté, reconnaissent devoir, quand ce service est *universellem*[illegible]

imposé, une cavalcade de trois sergents, *trium servientium*, pour un mois de quarante jours, *per unum mensem dierum quadraginta*, jusques aux confins ordonnés. On entendait par ce restrictif *universellement imposé* les levées faites dans toute la province, pour le service du prince.

Les habitants déclarent de plus sous leur serment que la cour de la reine perçoit dans lesdits lieux les focages lorsqu'ils sont universellement imposés et à raison de six sous coronats pour chaque foyer.

Si la reine JEANNE avait fait bâtir le château de Ceyreste, on en trouverait l'indice dans cet acte. On y parle expressément du *Notabile fortalitium*, mais sans faire honneur de sa construction à la reine, dont les droits et les titres étaient si scrupuleusement recherchés en cette rencontre.

Nous passons quelques autres déclarations qui seront rappelées plus tard.

Une autre reconnaissance inscrite dans le registre *Tubassia*, concerne un nouvel affouagement qui fut fait en 1471. A l'imitation du roi de France, CHARLES VI, qui avait converti les *aides*, impôt temporaire accordé et perçu d'abord pour un an, consenti ensuite pour plusieurs années, en une levée perpétuelle remplaçant les gains sordides que demandaient jadis les rois à l'incessante et perturbatrice variation des monnaies, nos souverains, les comtes de Provence, avaient fini par asseoir dans leurs états une exaction annuelle et régulièrement perçue. Cette exaction prenait le titre de focage, *focagium*; c'était l'impôt du foyer. Depuis, on appela *feu*, en terme d'impôt, une réunion de plusieurs foyers, c'est-à-dire de plusieurs propriétaires, ayant tous ensemble une certaine valeur de biens, d'après laquelle l'impôt revenant à chacun était réglé au marc la livre. La formation de ces masses de biens portait le nom d'affouagement. On donnait le nom de *libra*,

livre de poids, balance, au régistre public, où les biens et la cote de tous étaient inscrits par les estimateurs jurés, membres du corps municipal.

En l'année 1471, sur des plaintes adressées de plusieurs lieux par les communautés, la cour envoya des commissaires pour la réforme des *feux*. Ceux qui vinrent à la Ciotat *in castrum de Civitate,* qui était alors une commune, furent monseigneur l'évêque de Riez, noble écuyer Boniface de Castellane, seigneur de Foz, nobles hommes Bertrand Gombert, de Sisteron (de Sistarico), et Antoine Combe, d'Hyères. Ces quatre commissaires descendirent de la ville d'Aubagne *à villâ de Albaneâ,* et arrivés à la Ciotat, ils convoquèrent les *probi homines* (1) Marin Cruvelhier, Guilhen Allard, Guilhen Marin, *conseillers,* consiliarii, à cette époque on ne donnait pas le titre de consuls dans les actes écrits en latin. Après avoir prêté serment de bien et loyalement conduire les réformateurs de l'affouagement *per carrieras et vicos,* par les rues et quartiers, dans les maisons de ceux qui avaient foyer, *larem foventium,* et de les nommer tous en particulier distinctement et sans fraude, les trois conseillers menèrent les commissaires dans toutes les maisons du lieu, et leur firent connaître, ainsi qu'il suit, les habitants par leurs noms et surnoms, c'est-à-dire par le nom chrétien ou personnel et par le nom de famille.

Guilhen Marin, Guilhen Motte, Marin Cruvelhier, Antoine Prépaud, Guilhen Barralier, Guilhen Allard, Antoine Morre, Charles Fougasse, Monet Terrus, Monet Audric, Bertrand Terrus, Antoine Bermond, Jacques Bermond, monsen Benoît, prêtre, Guilhen Audibert, maître Guilhen Taxil, Bertrand Marin, Guilhen Carbon-

(1) *Probi homines*, bons hommes, *providi homines*, prud'hommes. Les anciens ne négligeaient pas les distinctions.

nel, Georges Marin, Bertrand Abeilhe, Antoine Damancini, Jacques Marin, Jean Melas, Jean Arnaud, Jean Bermond, Antoine Robaud, Antoine de Massa, Raimond Abeilhe, Christophe Bansonne (mais nous croyons qu'il faut lire Janseaume), Jacques Meistre, Simon Boyer, Antoine Bréa, Pierre Perpaud; en tout trente-trois noms et trente-deux surnoms, le surnom n'étant pas ajouté au nom chrétien du prêtre desservant. Dans cet acte écrit en latin, tous les surnoms sont au génitif, parce qu'on sous-entendait *filius*, fils de...... Un seul est à l'ablatif avec la préposition *de*, soit que le génitif latin de ce nom de famille fût moins en usage, soit que l'ablatif avec la préposition *de* marquât plus spécialement le lieu d'origine. Plus tard, on voit ceux des religieux qui ne prenaient jamais le nom de famille dans leurs actes se qualifier par le lieu de naissance : *Frater Andreas a Sospello*, frater Maximilianus *ab Aunano*, etc., etc., probablement ils ne recouraient pas au *de* pour ne point donner occasion de confondre la préposition de lieu avec ce qui était devenu bien ou mal à propos une indication de noblesse.

Tous les surnoms avant de devenir héréditaires avaient été des épithètes, des qualificatifs; on pourrait donc croire qu'ils portent en eux-mêmes comme le pensent des philologues la raison de leur forme et de leur existence; mais ici comme trop souvent en ce qui regarde les institutions et les monuments de l'homme, il faut faire la part du caprice. N'est-ce pas en effet le caprice qui dicte la plupart des sobriquets, et les sobriquets antiques ne sont-ils pas devenus des noms de famille? n'étaient-ils pas de véritables surnoms? n'était-ce pas ce qu'on mettait par dessus le nom, *Sobre?*

Cette observation s'applique non-seulement aux noms de famille, mais encore aux noms de lieux. Il est dans ces noms quelques éléments qu'on distingue tout d'un coup,

puis les autres restent insaisissables, œuvre du caprice populaire dont la tradition s'est tout-à-fait perdue.

Quoi qu'il en soit, nous essayerons d'expliquer quelques uns des surnoms mentionnés dans l'acte de 1471 ; mais auparavant nous appelerons l'attention sur la *villa de Albaneá* mise en contraste avec le *castrum de Civitate*. Le premier de ces lieux était alors bien plus considérable que le second, puisqu'on le qualifiait *villa;* de plus, la latinité devenant toujours plus grossière, le *de* commençait à s'introduire à la place du génitif, qui lui-même avec les noms de lieux eût été jadis une faute.

On n'est pas étonné de voir des *marins* dans un lieu de marine. Le mot *Cruvelhier* équivaut à *Crucis-vexillarius*, croisé ou portant l'étendard de la croix ; *Motte* ou *Moutte* désigne un cultivateur ainsi que *Terrus;* le *Prépaud* ou *Perpaud* en provençal était un levier de fer; on dit aujourd'hui *paou-ferrè*. On doit entendre par *Barralier* un faiseur de barrils ou *barrals*. *Allard* désigne un berger. La *Lare* près d'Auriol est une montagne pastorale. Dans le *Trésor des deux langues espagnole et française*, par César OUDIN, les mots *Campos baldios* sont traduits par *Larris*, pâturages et champs communs. *Lar, Larra*, dans la nomenclature dont nous avons parlé signifie pâturage, et probablement pâturage communal. Le nom de *Fogasse* rappelle un gâteau ou peut être quelqu'un qui se tenait toujours auprès du foyer, *Focus*. *Audric*, pourrait bien dire *Ald-ric*, villageois riche, de *Aldea*, village; *Bermont* ou *Bermond*, c'est un lieu haut et fortifié, l'équivalent de Mont fort, mais avec inversion. *Taxil* vient peut-être de *Taxo*, blaireau. *Carbonel* n'a pas besoin d'être traduit; *Abelha* semble désigner quelqu'un venu ou sorti de la *Villa* (*à Villá* ou *Belha*) (1). *Melas* voulait

(1) La préposition *a* était fort en usage dans la langue vulgaire

dire noireau ; c'est de ce nom qu'on a fait mélasse ; il pourrait pourtant avoir indiqué un marchand de miel, un homme qui soigne des mouches à miel. *Robaud,* c'est un marchand d'étoffes, de vêtements. Ce nom pourrait avoir aussi une autre origine ; *Robau*, montagne sauvage, *Rou-baou*. Nous avons le *vallat de* ROUBAOU et la font de ROUBAOU ; c'est d'une même montagne que l'un et l'autre proviennent, mais de deux côtés opposés, et cette montagne est agreste, romantique ; la *Roque traucade* et plusieurs *baoumes* en font partie, comme le *vallon du Diable* fait partie du quartier de *Romagoa*. *Boyer,* c'est évidemment un bouvier. Quant à *Bréa, Bréo,* c'est un de ces noms où se rencontre *bar* avec transposition du *r*. Les *Bréa* sont venus de Nice, d'un pays frontière. Dans *Audibert* se trouvent *Ald* et *ber*. *Morre, morrut,* signifient montagne, montagnard, etc.

La visite des maisons terminée, lesdits seigneurs commissaires (1) ordonnent aux conseillers sus-nommés d'exhiber sous peine de vingt-cinq marcs d'argent fin *librum* LIBRAE où les noms et les biens des personnes étaient particulièrement inscrits et décrits. Les conseillers exhibèrent incontinent ce livre où l'on trouva inscrites vingt-cinq des per-

de Rome ; on lit dans TÉRENCE, qui, en qualité d'auteur comique a dû faire beaucoup d'emprunts au style de la conversation : A *Glycerio ostium* pour *Glycerii ostimu*, *fores* A *me* pour *meas fores*, etc

(1) Le texte porte *dicti domini* RECURSORES. Dans un acte de 1426 relatif à la garde du pays, il est dit que ceux de Ceyreste étaient obligés d'envoyer tous les matins à la côte deux hommes appelés *Scours*. *Scours* paraît venir de *recursores*, qui proprement signifie gens qui vont et viennent. Cependant on trouve quelquefois écrit *Stortz* ; ce dernier nom viendrait de l'allemand STURM alarme, assaut. L'italien *stormo* et notre vieux mot *estour* viendraient aussi de là. C'est quelque chose de désolant que les variantes d'orthographe qui se rencontrent dans les manuscrits.

sonnes ayant foyer. Après avoir successivement supputé le contenu en ce livre d'estime *in libro libræ*, on eut une somme totale de 4726 florins. Ensuite les commissaires firent diverses questions que nous allons citer avec les réponses.

Quels biens *allivrez*-vous ? — Meubles et immeubles quelconques. — Les allivrez-vous à leur propre valeur ? — Nous prenons la moitié du prix des biens meubles et immeubles. — Etes-vous francs en alleu, *franchi in olodio* ? —Non ; nous sommes tenus de payer au seigneur abbé pour le lods et trezain *pro laudimio et trezeno* un gros par chaque florin des possessions vendues (1). — Avez-vous quelques biens en commun? — Non. — A quel taux décimez-vous ? — Les blés, les vins, l'huile, les ognons, les poulets, tous les légumes et les aulx au sizain ; quant à des avérages menus et gros de *bravayrè* (2) nous n'en avons pas. — Avez-vous des fonds dans quelques territoires étrangers ?— Non. — Votre territoire est-il fertile ou infertile ? — Il est petit et resserré, mais fertile ou compétant pour les vins et les oliviers, infertile quant aux prés. Nous n'avons pas de moulin dans notre territoire et force nous est d'aller moudre au moulin de Marseille, d'Aubagne, ou de Gémenos. (Probablement à cette époque on n'avait pas même à la Ciotat de moulin à vent.) — Quelles sont vos charges ? — Nous sommes tenus, comme nous vous l'avons déjà dit, de payer au seigneur abbé de Saint-Victor, le sizain de tous les fruits et d'acquitter des services *menus* pour nos possessions. Nous sommes de plus astreints à payer chaque année soixante florins pour la garde de la mer.

(1) Le florin était donc de 12 gros ou sous *coronats* ; mais il était de 16 sous provençaux.

(2) Nous verrons plus tard ce qu'on entendait par avérage de *Bravayrè*.

Cette dernière déclaration valut plus de deux cents ans après à la commune un interminable procès avec les fermiers du domaine royal qui réclamaient les 60 florins. Ce procès, à l'occasion duquel on envoya des députés à Paris, coûta probablement cent fois plus qu'on n'avait jamais dépensé pour cette garde de la mer pendant tout le temps qu'elle fut établie. Les fermiers du domaine prétendaient que c'était un droit payé au souverain pour qu'il fît surveiller la côte, soin qu'il pouvait prendre ailleurs, mais qu'il ne prenait point à la Ciotat; car, c'était toujours aux habitants que les gouverneurs de la province remettaient cette garde, et les 60 florins représentaient le salaire payé par la commune aux guêteurs ou surveillants. — Nous sommes tenus encore, ajoutèrent les habitants du bourg, de donner chaque année au vicaire de l'église pour son service vingt florins outre les dîmes, et de plus *pro quolibet hospitio sive tubâ*, nous payons au seigneur abbé douze deniers. (C'était le droit d'Albergue; *tuba*, signifiait feu et logement. *Fai tubar*, dit un paysan à sa femme quand il survient un hôte, c'est-à-dire, *allume le feu de l'hospitalité.*)

Pour faire d'autant mieux connaître la manière d'exister des communes en ces temps-là, nous pourrions citer une transaction passée en 1434, entre l'abbé de Saint-Victor et les gens de Ceyreste, qui avaient demandé quelques faveurs et avantages pour arrêter la dépopulation de leur lieu; mais l'examen de cette pièce nous mènerait trop loin.

Les concessions faites par l'abbé de Saint-Victor en 1434, n'avaient pas rendu plus prospère le lieu de Ceyreste. De nouvelles plaintes se firent entendre; on représenta que la population du lieu était réduite de la moitié. On trouvait insupportable l'imposition du sizain; il paraît que la transaction de 1434, qui réduisait la tasque au huitain n'avait pas été maintenue, et l'on demandait que la tasque fût réduite

au dixième de tous les fruits comme dans les bourgs circonvoisins dépendants de l'abbaye. On exposait qu'avec une moindre taxe, des colons viendraient planter des vignes et cultiveraient les oliviers, maintenant abandonnés et redevenus presque sauvages ; qu'avec plus de monde un taux plus modéré que le sizain serait en dernier résultat plus productif que ce droit exorbitant.

Pierre du Lac, qui avait été pourvu de l'abbaye par résignation d'Urbain V, abbé de Saint-Victor devenu pape, écouta ces plaintes. Il savait d'ailleurs que des fraudes étaient commises dans le paiement du sizain des vendanges ; et, sans croire qu'un droit modéré pût un jour lui rendre davantage, vérité qui n'est jamais bien démontrée pour les parties prenantes, il voulut, au risque de recevoir moins ne pas exposer plus long-temps ses vassaux à de trop fortes tentations de fraude, et surtout ne plus voir diminuer de jour en jour le nombre des têtes payantes. Il consentit à n'exiger dorénavant que le dixième des grains à l'aire, mais tout vanné et criblé ; chaque dixième *salmée* ou charge de bête qui entrerait par la porte du village, au temps des vendanges, lui appartiendrait ; il n'y avait pas alors d'habitations au milieu des champs comme aujourd'hui ; tout ce qu'on récoltait devait entrer par les portes du lieu. Une disposition semblable fut prise pour les *nadons*, c'est-à-dire pour les agneaux, poulets, etc. ; moyennant cette faveur, il imposa aux habitants de Ceyreste l'obligation de planter et de cultiver pour lui et pour ses ayant-droit et successeurs cinq à six carterées de muscatelle dans la partie du territoire de Ceyreste ou du bourg qui serait par lui désignée. Il indiqua la manière dont il fallait procéder à cette plantation et l'époque où il voulait qu'elle fût commencée ; c'était incontinent après la Toussaint. La Muscatelle devait être entourée d'un fossé accompagné d'une haie de *cadè* ou faux-cèdre. Tous les frais de plantation et d'entretien étaient

pour le compte des habitants. L'abbé ne se chargeait que de faire mettre les plants *malleolos* à leur disposition ; et ces plants, il savait où les prendre. Le roi RENÉ, qui venait d'introduire les muscatels en Provence, lui en avait promis. L'abbé fit insérer dans l'acte que si lui ou ses successeurs ne tenaient pas les engagements stipulés par cette transaction de 1461, la Muscatelle passerait sans conteste ni exception aucune en la possession de la communauté.

Il existe à Ceyreste un terrain qu'on appelle encore la Muscatelle ; mais depuis long-temps on n'y récolte plus de muscat. Ce vin, dont le roi RENÉ et un abbé de Saint-Victor avaient été en Provence les Noés, si l'on peut dire, fit connaître par la suite très favorablement le nom de la Ciotat à la cour de France. En 1584, on comptait 12 Muscatelles à la Ciotat. Elles étaient au quartier des Plages et au *Mugel*. Pour une répartition à faire des droits seigneuriaux, on évalua, cette année, le produit total des Muscatelles à 230 florins.

Ce fut le duc d'EPERNON qui mit en réputation le vin muscat de la Ciotat. ESPÉRIT ARNAUD, son maître d'hotel, écrivait aux consuls de cette ville le 27 septembre 1587, « le » vin muscat que vous donnâtes à monseigneur le duc d'E- » PERNON quand il était en Provence, a été si grandement » loué et exalté par toute la ville de Paris qu'est grand'mer- » veille à le pouvoir raconter et même de leurs majestés ; car, » quand j'en portai vingt-cinq bouteilles au roi, de celles qui » étaient marquées avec la croix, le roi en ayant goûté, il » dit qu'il voudrait payer grand'chose que la Ciotat fût si » près de Paris comme est de Marseille, qu'il n'y a que cinq » lieues etc., etc. » En conséquence, il en demande avec des vins clarets de Cante-Perdrix et *du crau* d'Arles, etc., etc.

Ce vin était trop bon, il fallait presque tout le donner en présent. Il est vrai qu'en ce temps là on avait toujours à donner avant de recevoir. Au dix-septième siècle, on faisait

une dépense annuelle d'environ cinq à six cent livres en vin muscat, donné aux grands et en d'autres accessoires. Quand la ville était en procès on donnait aussi des branches de corail à des conseillers au parlement et à d'autres officiers et gens de justice.

Ce vin muscat dont un favori de HENRY III fit la fortune, que les poètes du grand siècle chantèrent, qui fut une des voluptés du *Temple* dont le maître était seigneur du crû et seigneur fort exigeant, bien que toutes ses prétentions aient fini par être repoussées, cet excellent vin, qui pourtant ne serait guère de mode aujourd'hui, coûtait beaucoup à faire, on le manquait souvent, et les vignes n'étaient nullement fécondes. Aussi la culture des Muscatels fut-elle enfin absolument abandonnée, et dans les premières années du dix-huitième siècle, la communauté n'en trouvant plus à sa disposition pour envoyer à ses patrons et protecteurs, commença d'avoir recours au vin muscat et au *vin blanc de* Cassis, à la malvoisie d'Aubagne et de Roquevaire. Ces produits qui ne sont pas mauvais aux lieux susdits, portaient le nom de la Ciotat; mais c'était un mensonge comme celui qui subsiste encore dans tous les dictionnaires géographiques au grand étonnement des gens du pays, qui depuis cent cinquante ans ne sauraient trouver une goutte de ce nectar adorable dont leurs caves sont si bénévolement gratifiées. Ici peuvent se placer quelques observations sur l'origine du mot *muscat*; nous voudrions qu'elles servissent à relever certaines impropriétés de langage. PALLADIO, parlant des vignes et des treilles, dit au titre 9 de son livre: *Sunt et apianæ præcipuæ*. J. DARCES, dans une traduction française, publiée en 1554, a traduit ces mots par: « nous « avons aussi les vignes apianes ou muscadelles fort excel- « lentes », et à la marge on lit: « les vignes muscadelles « ont pris le nom d'*apianes*, des mouches à miel, que nous « appelons *apes*. » Au chapitre 2 de son 14me livre, PLINE

a écrit : *Apianis uvis apes dedere cognomen, præcipuè earum avidæ.* C'est donc des mouches à miel que le raisin muscat a pris son nom. Ménage parle de cette curiosité ou bagatelle littéraire avec quelques détails dans ses origines de la langue italienne, article *Moscadello.* Ainsi nomme-t-on en Italie le vin fait avec le raisin muscat. En vieux latin on disait *buscadellum.*

Muscat étant un adjectif qui a une signification spéciale, on a eu tort de le traduire en français par *musqué.* C'était changer le sens qu'il exprime, et l'on a fait selon nous une double faute en imaginant l'expression *passe masquée* pour désigner une variété de raisin muscat. D'abord, notre mot panse, vient du latin *pensilis uva*, comme le *pansal* de la Catalogne. Ensuite ce raisin n'est *passe* que lorsqu'il est sec ou confit, *uva passa*, littéralement en provençal *rezin passi.* On a voulu éviter la formation du féminin *muscate*; mais, par une autre bizarrerie, ce féminin existe appliqué à deux objets de nature diverse et dont la qualité n'est point d'attirer les mouches, la noix muscade et la rose muscate.

IX.

Procès pour la garde du cap de l'Aigle. Première division du territoire

Jusqu'ici nous avons parlé de la Ciotat et de Ceyreste comme ne formant qu'une seule et même commune. Vis-à-vis du régime féodal, cette unité d'intérêts a toujours existé; mais, sous d'autres rapports, il y avait quelquefois divergence, opposition. Nous avons déja parlé de la garde qu'on faisait au cap de l'Aigle. Des actes de 1426 font remonter cette obligation aux temps les plus reculés; on ne trouve pas d'expression assez emphatique, assez superlative pour

indiquer l'ancienneté de cette garde qui était faite *jure salico* conformément au droit salique ou du souverain féodal. Ces sortes de gardes étaient à la charge des communes dans le territoire desquelles le souverain avait jugé à propos de les établir. Or, comme Ceyreste, à cette époque, pouvait mettre 150 hommes sous les armes et que le bourg ne pouvait en fournir que 30, le premier lieu aurait dû contribuer pour cinq sixièmes et le second pour un sixième seulement.

Mais ceux de Ceyreste prétendaient que les gens du bourg étant de beaucoup plus opulents avaient plus à craindre, et que, du reste, cette garde n'étant faite que pour la sûreté des pêcheurs, ce n'était pas aux gens de campagne à supporter les frais. Il est très vrai que les pêcheurs n'osaient sortir le matin sans l'avis de la *Gayta*. Même plus d'une fois des galiotes moresques ou d'autres armements faits par les ennemis du nom chrétien s'étant *glissées de* nuit dans l'anse de Figayrolla si parfaitement dérobée aux regards s'étaient lancées à l'improviste sur des bâteaux ou des barques sortis peu auparavant du port en toute assurance. A chaque navire armé ou tant soit peu imposant que la garde venait à découvrir, elle devait en aviser avec de la fumée pendant le jour et au moyen du feu pendant la nuit ; autant de navires, autant d'émissions de fumée ou autant de feux allumés. Les guêteurs cosaques le pratiquent encore ainsi sur la côte méridionale de Crimée, avec des perches surmontées d'une botte de foin et plantées de distance en distance. Un feu allumé en même temps, à l'entrée de la nuit, par toutes les gardes correspondantes, était un signal de sécurité pour la côte ; cela voulait dire qu'on n'avait rien aperçu. Les gens de Ceyreste assez pauvres d'ailleurs avaient dans les temps d'alarmes deux autres gardes à faire ; l'une au *Puech Pinos*, dont nous avons parlé et l'autre vers le territoire de la Cadière sur une pointe appelée *del Derrot* qui domine tout le golfe. Ils envoyaient de plus toutes les

nuits au bord de la mer et sur la grève deux surveillants appelés *scourtz* ou *stourtz*; mais ces gardes particulières n'étaient pas *jure salieo*; elles regardaient la sûreté d'un lieu, non celle d'une province.

Ces deux gardes volontaires ne pouvaient pas être comparées à celle du cap de l'Aigle qui était obligatoire et de rigueur. Il n'y avait pas de comparaison à faire non plus entre 150 hommes d'une part et 30 seulement de l'autre. Mais l'obstination était égale des deux côtés. Les débats durèrent dix ans. La cour royale des grands officiers de la ville d'Aix était lassée de tant de récriminations et de plaintes. Plusieurs arrêts et sentences étaient vainement intervenus. Un immense rouleau de parchemin que les 180 hommes en question auraient eu peine à couvrir tout entier en s'y alignant dessus contient tous ces actes divers. Dans une des dernières sentences, qui ne fut pas moins vaine que les précédentes, Guilhem Dulac, abbé de Saint-Victor, parle de l'intrigue et de l'immortalité du procès, de la dureté et de l'obstination des parties, et leur fait un petit sermon où il remonte à la tour de Babel, et s'occupe de la division qui survint entre Roboam et Jeroboam, division fatale qui fut cause de la destruction de l'un et de l'autre, parce que c'est l'oracle de la vérité même que tout royaume divisé en lui-même sera désolé, etc., etc.; puis, appliquant ces choses aux habitants des deux bourgades, il leur dit que pendant tout le temps qu'ils se sont maintenus dans l'union et qu'ils ont été attachés les uns aux autres par les liens de la charité, ne formant qu'un peuple, n'ayant qu'une même langue commune à tous, ils se sont toujours présentés avec leurs forces unies comme un seul homme et ont triomphé de tous leurs ennemis, mais que maintenant qu'ils sont divisés, un des peuples a triomphé de l'autre et qu'à raison des dépens, des poursuites, des dommages et intérêts, on peut dire qu'ils se sont ruinés tous les deux.

Enfin il fut convenu que les habitants du Bourg « seraient » tenus et obligés dorénavant et à perpétuité de faire la » garde et d'allumer le feu sur le mont de l'Aigle autre- » ment appelé *lo Sézè*, à condition que le seigneur abbé » diviserait ou ferait diviser le territoire ou jurisdiction du » lieu de Ceyreste en telle sorte que les habitants de la » Ciotat ne pussent être appelés ni attirés de leur lieu » dans celui de Ceyreste en ce qui regardait ladite juris- » diction, soit pour les affaires civiles, soit pour les causes » criminelles, quand même le crime demanderait visible- » ment la peine du sang, à la réserve des forains dans les » dites causes criminelles. »

En outre, le seigneur abbé était tenu d'avoir à la Ciotat un bayle, des notaires et autres officiers nécessaires pour administrer la justice aux habitants. Les gens de Ceyreste devaient, de leur côté, faire la garde selon la *nécessité du* temps à l'endroit appelé *del Derrot*, (1) et continuer sans cesse et à perpétuité celle dite du *Pucch Pinos*.

Outre ces trois gardes faites dans l'ancien territoire de Ceyreste, on a lieu de croire qu'en des temps plus éloignés encore, il y en avait une quatrième à l'endroit appelé *lou Ragagé* de Garlaban, (la grande raie ou fissure de Garlaban) presque en face de Cassis et en vue des montagnes d'Aubagne et de Saint-Marcel. Le lieu de Cassis étant situé de maniere qu'on n'y peut apercevoir ni les signaux du cap de l'Aigle ni ceux de l'ile de Riou, il avait fallu une garde particulière pour cette partie du canton, et cette garde correspondait selon toute apparence avec celle de Garlaban, ou de la vallée des Albiciens.

Les autres articles de la transaction réglent l'organisation d'un corps municipal à la Ciotat, la répartition des impôts à raison du sol et livre, la communauté des pâturages et des eaux, l'usage des terres gastes, etc.

(1) *Derrot*, vient de *Diruptus*, le rocher rompu.

Cet arrangement définitif eut lieu l'an de l'Incarnation 1429 et le dix-septième jour du mois de mars. En 1675, une autre séparation de territoires devint inévitable ; nous n'avons pas à nous en occuper. Nous rappelerons seulement que, des informations prises relativement à la première séparation, il résulte une tradition de l'antiquité la plus reculée, d'une antiquité pour l'appréciation de laquelle les expressions manquent, au sujet de la garde du cap de l'Aigle et de l'existence de Ceyreste, tandis que la construction du Bourg est rapportée à une époque peu distante de celle où les intérêts de l'un comme de l'autre lieu étaient si longuement débattus ; *quod antequam burgus de Civitate construstus esset, qui construstus fuit et est à non valdè longis temporibus, etc.*

Il résulte encore de ces informations que le Bourg fut en grande partie construit et habité par quelques hommes sortis de Ceyreste. En d'autres pièces, on lit que ces hommes de Ceyreste furent attirés sur les bords de la mer par la pêche du corail. Le corail était fort à la mode vers la fin du moyen-âge et dans les premiers temps de la Renaissance ; et nous inclinons à regarder cette pêche comme l'un des fondements de l'ancienne prospérité de la Ciotat.

DEUXIÈME PARTIE,

STATISTIQUE AGRICOLE, MARITIME, SOCIALE ET MILITAIRE DU CANTON DE LA CIOTAT.

I.

Observations météorologiques. Cours des eaux. Sources. Montagnes.

Nous avons cité dans notre première partie les quatre produits minéraux qu'on exploite avec avantage dans le canton, le calcaire plus ou moins aggrégé de coquilles qui fait la richesse de Cassis, le ciment de Roquefort, la chaux de Ceyreste et les pavés de grès dont les carrières ont été depuis quelques temps ouvertes à la Ciotat, et qu'on a jugé préférables à ceux qu'on tire de la chaîne de Notre-Dame-de-la-Garde, aux environs de Toulon.

Après avoir indiqué la forme extérieure plutôt que la composition intrinsèque de nos montagnes et de notre sol, nous avons à faire connaître les faits météorologiques dont l'enchaînement et l'opposition déterminent ce qu'on appelle le climat. On peut dire que dans notre canton, tout restreint qu'il soit, se dessinent fort nettement quatre régions climatoriales. La plus chaude, la mieux abritée est le bassin de Cassis. Ce bassin, principalement au voisinage de la ville, présente d'admirables expositions pour obtenir des pri-

meurs. La région la plus froide est celle de Roquefort, tant à cause de son élévation que pour le vent du nord, la bise, qui balaye de long en long le plateau. Quelques rares oliviers abâtardis témoignent des contrariétés qu'ils éprouvent à croître et à fructifier dans ce climat. Nous pensons que les oliviers de Crimée, si vantés depuis quelque temps, ne sont que des oliviers apportés jadis dans la Chersonnèse par les grecs comme ceux de Roquefort l'ont été par des gens de Cassis et de Ceyreste, puis endurcis aux froids, mais ne fructifiant point ou presque point. La figue marseillaise est étrangère au territoire de Roquefort, et le peu de figuiers clair-semés qu'on y rencontre sont de l'espèce la plus commune. Les terres de Ceyreste ayant plus d'*ubac* sont un peu moins sèches que celles du même bassin plus rapprochées de la mer. Ainsi qu'à Roquefort et à Cassis, les pluies d'orage, ces pluies capricieuses y tombent plus fréquemment. Même il est arrivé que le torrent de Ceyreste coulant à pleins bords, le ciel de la Ciotat ne restait pas moins clair et serein. En général c'est d'avoir un ciel trop beau que le canton est fondé à se plaindre. Puis, quand des nuages surviennent chargés de pluie, trop souvent on les voit passer sur nos têtes avec une vélocité si grande qu'il ne s'en échappe rien. Ainsi advint-il dans la fameuse tempête du 24 décembre 1821. Les communes voisines de la Sainte-Baume eurent abondance d'eau, mais pour notre canton l'hiver fut sec, et cette sécheresse fatale dura toute l'année. C'était pourtant le Sud-Est qui soufflait le 24 décembre 1821, c'était le *Labech*, ce vent qui d'ordinaire est pluvieux pour nous. D'autres vents dispensateurs de pluie nous arrivent de l'Est. Il en est un pourtant qui vient des Appenins et des montagnes de la Corse, lorsque les neiges y fondent en mars et en avril, et qu'on désigne sous le nom de *Levant-blanc*, parce qu'il n'amène rien. La mer est blanche d'écume et le ciel transparent et bleu comme avec le Mistral.

Ce dernier vent qui est appelé dans les anciens actes vent *maestral* ou *mistral,* c'est-à-dire maître vent, souffle pendant les trois quarts de l'année. Il produit l'évaporation la plus prompte, la plus entière, et détermine ces longues sécheresses dont le terme est toujours attendu avec une impatience qui ressemble aux angoisses du désespoir. En 1770, pendant onze mois consécutifs, il ne régna que le mistral. D'ordinaire, pour que la pluie se décide, il faut que deux vents se mettent en lutte : le mistral, par exemple, et le *grégali.* Après les pluies d'orage, le vent tourne toujours au mistral ; souvent il suffit de quelques gouttes pour amener ce grand dessicateur. Dans un instant il balaye l'atmosphère et en absorbe toute l'humidité.

Au retour de la belle saison, un vent souffle assez fréquemment que nos marins appellent vent *lar* du grec *laros* signifiant gai, favorable ; c'était proprement le *zephiros* des grecs et pour les latins ce *favonius* dont parle Horace :

Grâta vice veris et favoni (1).

Il ne faut pas confondre le vent *lar* avec le vent *largue.* Ce dernier nom indique uniquement la position. Quand le vent *lar* souffle après les pluies du premier printemps, et à cette époque de crise où l'olivier, la vigne et le blé sont en fleurs on peut se promettre une bonne récolte. Il contribue surtout à la maturité des céréales et des légumes. Mais quelquefois il règne trop constamment, ou bien il commence trop tôt. Alors, écartant la pluie, il devient un pronostic de sécheresse au lieu d'assurer la fécondité. Le vent *lar* nous est envoyé par les Pyrénées, quand leurs neiges fon-

(1) Le nom de *Favonius* pourrait bien venir de *Faba*, fève, comme qui dirait le vent qui aide à la grenaison des fèves ; le verbe *Favere*, les substantifs *Favor* et *Fautor* tirent beaucoup plus probablement encore leur origine des fèves qui servaient aux élections.

dent, ou du Roussillon et du Languedoc, après les grandes pluies; mais alors il n'est pas aussi pur, aussi rafraîchissant. Le mistral naît dans les Cévennes, et c'est de la vallée du Rhône où il s'engouffre et se condense, que lui viennent sa force et sa rapidité.

Quand les circonstances qui leur sont favorables se rencontrent, ces pluies, dont la chûte est souvent et longtemps contrariée par le gisement des montagnes, par certains vents opiniâtres, par la sécheresse même préexistante, tombent pourtant, mais épaisses, redoutables, et fesant du mal avec du bien. (1). Si les nombreux vallons qui débouchent dans nos bassins pouvaient être barrés, on aurait des provisions d'eau pour le temps sec; mais il serait difficile de disposer convenablement les terrains sur lesquels cette eau pourrait être déversée. Du moins aucun essai de ce genre n'a été fait encore dans le canton, et nous sommes là-dessus un peu en arrière des Turcs ou plutôt des Grecs d'autrefois qui ont établi de merveilleux barrages, par exemple, auprès de Constantinople. Faute de barrages, les eaux qui tombent sur nos montagnes se perdent en torrents inutiles, quand ils ne sont pas désastreux; faute de barrages, des eaux qui surviennent en trop grande quantité, alors que la sécheresse a déjà fait disparaître toutes les récoltes, ne peuvent

(1) Nous mettons peu d'importance à relever des quantités d'eau tombées toujours fort irrégulièrement dans le cours d'une année; toutefois, voici le résultat de quelques observations faites à la Ciotat :

En 1829.......	29 pouces	6 lig.
1834.......	25	—	7
1835.......	23	—	7
1836.......	26	—	10
1837.......	15	—	8
1838.......	24	—	7
1839.......	29	—	7

à Marseille :

En 1836......	26 pouces		8 lig.
1837.	9	—	11
1838......	18	—	2
1839......	33	—	7

pas prévenir sur certains points les effets de la sécheresse dans l'année suivante.

Celles des eaux qui parviennent à s'infiltrer dans le sol alimentent nos puits. Il y a beaucoup de puits à la Ciotat ; on en compterait près de quatre cents, parmi lesquels un assez grand nombre n'a jamais tari ; avec les citernes que la ville et la campagne possèdent, il est impossible qu'un pays si aride, si brûlé du soleil reste pourtant jamais dépourvu d'eau pour les besoins domestiques.

L'angle que suivent dans leur inclinaison les montagnes occidentales est tel qu'on peut s'attendre à trouver de l'eau dans tout creusement fait au bord de la mer. Plusieurs courants d'eau douce viennent même comme la fontaine d'Aréthuse sourdre et bouillonner au milieu des eaux salées. En 1782, on avait établi une fontaine à pompe dans les eaux mêmes du port de la Ciotat. Les *tempêtes ont* détruit cette fontaine. A Cassis, non seulement un fort courant d'eau douce qui contrarie quelquefois la levée de la Madrague et l'entrée des navires sort du fond de la mer à l'embouchure de Port-Miou, mais encore, comme à la Ciotat, plusieurs sources bouillonnent dans le port même, sources tout-à-fait perdues, mais que l'eau de Canaille empêche de regretter. La Ciotat aurait comme Cassis de belles eaux jaillissantes au milieu de ses places publiques, si elle n'était presque toute bâtie sur une masse de brêche calcaire, trop peu liée aux couches d'argile et de marne sur lesquelles glissent les eaux souterraines.

Dans l'un des plus anciens actes où soit mentionné le lieu de la Ciotat, on cite l'abondance d'eaux qui était due à ses puits ; les habitants de Ceyreste, dit cet acte, *Habent puteum infrà fortalitium et in* BURGO *copiam acquarum in puteis.* Le seul terrain occupé aujourd'hui par les ateliers des machines à vapeur en comprenait sept à huit qu'on a dû combler. Ceyreste qui est au pied même

des montagnes a moins d'eau que la Ciotat. . ...
cependant quatre de ces fontaines en voûte dont l'usage appartient, ce nous semble, à la plus haute antiquité. Une fontaine semblable et de fort belle eau se présente près d'Evenos (Var) sur le chemin qui monte au village; une autre est tout près du vieux Roquefort. C'étaient des fontaines de ce genre que les anciens consacraient aux nymphes et qu'on voit figurer dans les pastorales antiques. Un de ces réservoirs, le plus fameux dans la contrée, a reçu le nom de *Font-Sainte*. Les grecs modernes qualifient de saintes, *Aghiasma*, certaines sources dont ils attendent la guérison de quelques maux particuliers. Nous ne savons pas de quels maux pouvait guérir notre *Aghiasma* ou fontaine sainte, c'est probablement à l'intermittence merveilleuse de son cours qu'elle a dû son nom. Quoiqu'il en puisse être, le bassin ou puits qui renferme ses eaux est d'une fort bonne construction en pierres carrées du plus fin grés coquillier cimenté. Sur une pierre dont la nuance est différente, on a sculpté un crucifix qui pourrait bien être du seizième siècle; mais le puits nous a paru beaucoup plus ancien.

En allant à Notre-Dame de la Garde, chapelle qui est en grande dévotion à la Ciotat, on franchit, quand l'année est pluvieuse, un petit ruisseau appelé Bertrandière, du nom d'un ancien propriétaire des environs, BERTRAND d'Hyères, *Bertrandus de Areis*, qui figure parmi les plus anciens habitants connus de la Ciotat. En 1825, dans les premiers jours de juin et sans pluie antérieure tant soit peu considérable, ce ruisseau qui sort d'un puits se mit tout-à-coup à couler, ce qui dura pendant une semaine. A cette même époque souffla un *Ponent* furieux, puis un mistral plus furieux encore, indices d'une grande fonte de neiges tant sur les Pyrénées que sur les Cévennes. Cette apparition des eaux de Bertrandière surprit les paysans du voisinage. D'où pouvaient-elles venir? Un historien de

Nice, JOFFRED, mentionne dans le territoire de cette ville une *Font-Sainte*. Cette fontaine, dit-il, ne coule point en temps de paix et de repos quelque abondantes que soient les pluies ; elle coule seulement quand il doit arriver quelque grand désastre à la contrée. Nous n'irons pas vérifier l'assertion de JOFFRED ; mais on peut croire à propos de sa *Font-Sainte* que les fontaines intermittentes sont probablement dues à plusieurs causes que la science n'a peut-être pas encore suffisamment déterminées.

Quoiqu'il en soit, la facilité d'avoir des puits au bord de la mer, en a fait construire à la Ciotat plusieurs de ceux où l'eau est élevée par des seaux en chapelets mus par des roues. C'est ce qu'en Espagne on nomme *Noria* et en Provence *Pousaraque*, c'est-à-dire puits à versoirs, du verbe *raquar*, verser, dégorger. Telle est du moins notre opinion. En d'autres pays on n'a que des puisards, et l'eau est amenée dans les canaux d'irrigation au moyen d'une bascule. Le roi de Valence, don JAYME Ier, qui vivait au treizième siècle, déclara solennellement qu'il empruntait aux Maures quelques-unes de leurs lois rurales, de même que leurs méthodes pour construire des canaux d'arrosage ou *acequias*, des digues, des barrages, ainsi que pour gouverner des prises d'eau. Est-ce des Maures aussi que es Provençaux ont reçu l'art de disposer les *béals* et celui ld'arroser leurs jardins potagers au moyen de *pousaraques?*

Mais l'inclinaison des grandes masses calcaires n'est pas si uniforme, ni si continue dans nos montagnes occidentales qu'il ne se rencontre parfois d'autres masses différemment inclinées par suite d'antiques ébranlements, et selon que la coïncidence a eu lieu, il a pu se former des puits naturels tels qu'on s'étonne d'en trouver quelquefois tout près des plus hautes cimes. C'est ainsi que la route départementale n° 16 passe, peu après son point culminant, au

voisinage de puits qu'on ne s'attendait pas à trouver sur ces hauteurs, ce sont les puits d'*Ourier*, de la Belle-Fille, de *Montauri* et de Bouffier. Le dernier de ces puits est couvert d'une voûte à la manière antique.

Deux autres grottes de ce genre sont à la montagne de Sainte-Croix. L'une peu importante se trouve dans le terrain d'un particulier; l'autre est communale et mérite quelque attention. La fontaine se compose proprement de deux grottes, dont les voutes pourraient bien être de construction cyclopéenne. Cela n'étonnerait guères dans un pays si anciennement habité, où l'on trouve fréquemment de ces haches de jade ou de porphyre que plusieurs désignent par le nom de *Celtæ*. Ce réservoir d'eau s'appelle aujourd'hui la Fontaine de la ville. Dans les anciens cadastres, c'est la *Font de Robau*, et dans quelques titres latins, on lit *Fons Columbæ*, fontaine de la Colombe, titre charmant que les graces du paysage avaient fait donner sans doute. Au tour de cette fontaine, les bois sont touffus, les ombres sont épaisses; puis, d'admirables échappées de vue sur la haute-mer et sur les horizons les plus lointains; puis encore et au-delà d'un petit torrent une de ces *baoumes* fermées d'un mur de maçonnerie et converties en rustiques demeures, en ermitages, comme on en trouve dans tous ces vallons qui sillonnent les déclivités orientales du bassin de la Ciotat et de Ceyreste.

En quelques actes du dix-septième siècle, nous avons lu qu'on donnait à ces puits ou sources le nom de *basses*, origine probablement du mot *bassin;* ou plutôt ces deux noms viennent également de *bas, vas*. D'autres pièces relatives à la compascuité les désignent sous le nom de puits *Bourdeliers*, c'est-à-dire communs. Le droit de compascuité emportait celui d'aller par les *Carreirades* abreuver les troupeaux aux mêmes sources. Ces puits sont à la lisière du territoire de Cassis. Dans notre première partie

nous avons déjà rappelé le mot *Borde*, d'où vient le nom de famille ou surnom de *Laborde*. On appelle *Bourdelas* un gros raisin, espèce de *panse* destinée à faire du verjus, et qui dans nos provinces du Nord tapisse d'ordinaire les murs des maisons rustiques.

Pour la plus grande intelligence de ce mot, nous citerons une ancienne coutume du Nivernais, et nous ferons remarquer en passant cette identité de certaines expressions au Midi et au Nord de la France, en des contrées où pendant si longtemps deux langages divers furent en usage. Dans le Nivernais comme en d'autres provinces, il y avait outre la main morte une tenure particulière appelée *bordelage*. Il n'était pas licite au bordelier de diviser, de démembrer les héritages qu'il tenait du même contrat. Après y avoir bâti une maison, après y avoir planté des arbres, il ne pouvait plus arracher les arbres, ni abattre la maison. Non seulement un douaire de femme n'était point assignable sur le fond que le mari tenait en bordelage; mais la coutume n'admettait à la succession des biens possédés de cette sorte que ceux des parents du bordelier qui se trouvaient en communauté avec lui au moment de son décès; à leur défaut le seigneur reprenait la tenure,

Une observation importante à faire, c'est que les crêtes transversales ou stries de Carnoux, de Roquefort, de Cassis, sont assises sur des roches plus tendres que les bancs dont elles se composent; et les terres les plus voisines de la base paraissent dues pour la plus grande partie à la décomposition de ces roches plus ou moins friables. Quant à la strie de Ceyreste, elle est presqu'entièrement formée de roches tendres, et celle de la Cadière que nous comprenons dans nos études, bien qu'elle appartienne au département du Var, assise généralement sur des masses de grès tendre ou macigno, est pourtant couronnée de ces

roches dures que nous avons indiquées (1). Quelle révolution a donc enlevé ces portions d'une ancienne croûte auxquelles ont succédé les terrains cultivables qu'on voit aujourd'hui ? Quels énormes jaillissements d'eau ont creusé les vallons de la montagne de Sainte-Croix si brusquement tronquée au *Baou de Canaille?* Comment le vallon *du Diable* s'est-il formé? et d'où ces vallons divers qui s'allongent à l'orient de l'*Ourier* et de *Montauri*, ont-ils charrié cette misérable pierraille qui entre pour plus des trois quarts dans le terrain cultivé de la Ciotat ? Cassis en a aussi de cette pierraille mais beaucoup moins.

Tandis que les déclivités occidentales de nos montagnes sont arides ou ne se couvrent que vers leur base d'une terre rouge, mais peu profonde, assez convenable pourtant aux oliviers, les côteaux qui leur font face à l'orient, garnis d'une terre blanchâtre et plus profonde sont propres à la vigne. C'est à des côteaux de cette nature que la ville de Cassis doit ce vin blanc dont la réputation méritée ne peut que s'accroître. On regarde les terres blanchâtres comme le détritus des roches argileuses et marneuses; la terre rouge des coteaux où l'olivier prospère du moment qu'on lui donne des soins, est qualifié quelquefois terre d'*anaoussé*; mais elle provient, du moins en grande partie, des masses d'argile probablement colorées par le fer, qui se rencontrent dans toutes les directions parmi les rochers calcaires de la composition la plus pure.

C'est dans les versants occidentaux et septentrionaux de nos montagnes à calcaire plus ou moins pur qu'on trouve aujourd'hui le plus de pins; et là même, dès l'origine, il dut y avoir le plus de bois (2).

(1) D'autres stries beaucoup moins considérables présentent la même disposition.

(2) Dans une couche de macigno au-dessous des rochers sur

La terre aujourd'hui cultivée est probablement due au travail de ces arbres qui, nés dans le terreau produit par des mousses pendant la durée de siècles infinis, ont retenu et accumulé ensuite autour de leurs troncs de nouveaux détritus, ouvrage d'autres siècles depuis longtemps disparus qui s'est mêlé aux débris pulvérisés des montagnes mêmes. Nous ne pensons pas que les déclivités tournées vers l'Orient ou le Midi, si dénuées aujourd'hui de parure végétale, en aient eu jadis beaucoup plus. Du moins, si l'on s'en rapporte aux plus anciennes indications historiques, une grande nudité fut toujours leur partage. Cependant, il faut convenir que depuis la prohibition lancée contre les troupeaux de chèvres, il est des côtes pelées qui paraissent tendre à se boiser. L'*eyssadoun* où la *trenque* des chaux-fourniers dérangera sans doute plus d'une fois encore cette œuvre de reproduction. Mais il y a des précautions à prendre avec cette industrie comme avec tant d'autres qui troublent souvent plus qu'on ne veut le croire soit l'œuvre incessante de la nature, soit l'œuvre accomplie des sociétés humaines qui nous ont précédés sur ce théâtre de mouvements sans fin, d'agitations continues.

Le mal était fait sans doute, et depuis long-temps, alors qu'on donnait à ce versant de la montagne de Julhans et de Roquefort qui regarde la mer, le nom toujours si vrai de *morra pelat*. Il n'était pas à faire non plus quand des peuplades vivant au milieu de montagnes, au pied de cimes chauves et pelées, étaient nommées *Albicoi, Commoni*.

lesquels s'élève le châtean de Cassis; M. Authéman, citoyen de cette ville, distingué par ses connaissances en histoire naturelle. a trouvé une pomme de pin pétrifiée, ce qui nous induirait à croire que c'est depuis bien longtemps que les pins végètent dans nos contrées.

Sur des roches calcaires disposées en côtes ardues, les eaux pluviales n'auraient jamais permis aux mousses d'entasser leur produit au point de fournir une couche, un récipient, un vase à d'autres végétaux. D'ailleurs, la pierre calcaire pure se désaggrège, se fractionne, mais se décompose peu. Des pierres anguleuses dont les dimensions se rétrécissent de plus en plus par l'action du soleil, de l'air, des eaux tombantes et courantes, ne présentent aucune base plus ou moins apte au développement graduel des végétations; elles diffèrent essentiellement à cet égard d'autres roches dont la décomposition continue fournit un réseau plus ou moins serré où pénètrent les racines, où, à la suite de ces racines, s'infiltre la terre végétale à mesure qu'elle se forme.

Ces deux sortes de terrains se distinguent parfaitement dans les quatre territoires que renferme le canton. Les terres dont la culture ou plutôt l'économie forestière n'avait rien à attendre étaient appelées *terres gastes*; celles qui pouvaient être reboisées portaient le nom de *défens*. Des lois différentes que nous aurons à indiquer, étaient appliquées à ces deux sortes de terres. On peut avoir rangé quelquefois parmi les terres gastes des terrains où tout espoir de reproduction importante n'était pas perdu, mais généralement la distinction ne manquait pas de justesse.

Il est donc peut-être certaines portions de nos montagnes où rien ne pourra jamais croître, des points culminants où la nature semble n'avoir jamais semé que des pierres et qu'on appelle *serrès, serriers* en Provence, *serra*, *serrajon, serrezuella* en Espagne, lieux tout-à-fait nuds et condamnés à une éternelle nudité; mais partout où les pentes sont moins abruptes, partout où le calcaire est mêlé d'un peu d'argile, quelque espoir d'un boisement plus ou moins tardif reste encore. Faut-il laisser faire ce reboisement par les *avaoussés*? Ou bien convient-il de substituer à ce

petit chêne qui, dans le canton, ne produit pas de kermès et dont un grand nombre de variétés ne donnent jamais de glands, convient-il d'y substituer quelqu'autre qualité d'yeuse, celle de la Grèce, par exemple, dont les glands gros comme une noix donnent ces cupules qui, sous le nom de *vellanèes*, sont un important objet de commerce? Si la transmutation est possible, il est instant qu'on s'en occupe, ainsi que de tant d'autres réformations et recompositions économiques.

Nous ne pensons pas toutefois que de simples communes puissent jamais entreprendre ni mener à bien de telles œuvres. Il y faudrait une surveillance, une attention et des rigueurs qui ne peuvent se trouver qu'autre part, et c'est ici que les bons résultats de l'unité administrative pourraient se faire promptement reconnaître. Nous sommes loin de contester le droit des communes à la possession de leurs biens que nous regardons au contraire comme les plus anciennes propriétés existantes; nous aimons à faire sentir qu'autrefois on avait raison de disputer à la rapacité des seigneurs ces propriétés primitives; mais aujourd'hui que l'existence des communes n'est plus isolée, que leurs rapports avec la grande association nationale sont mieux déterminés, que leur contingent aux besoins publics est réglé d'une manière plus équitable, et que les sacrifices auxquels l'intérêt général peut les soumettre ne doivent être obtenus qu'avec une indemnité consentie, peut-être conviendrait-il de relâcher les liens de la propriété communale au profit de la propriété nationale.

Nous ne voulons pas donner à cette idée plus de développement que notre sujet n'en comporte. Elle se rattache d'ailleurs à des considérations graves dont l'état actuel de la civilisation commande impérieusement de s'occuper.

II.

Biens communaux. Paturages.

Quand on parle de biens communaux, une question d'abord se présente : on voudrait savoir nettement l'origine des communes. Cette question est complexe comme la plupart de celles que, dans nos temps modernes, soulève le désir toujours si imparfaitement satisfait de connaitre les âges anciens. Remonter à l'origine des communes, c'est aller bien au-delà de l'époque où régnait en France tel ou tel roi à qui vulgairement on attribue leur fondation ou leur émancipation. La fondation des communes est une œuvre de la Providence ; quant à leur émancipation, il nous a toujours paru qu'on avait donné ce nom à un fait historique mal compris.

L'existence communale est bien antérieure à l'apparition des rois, dans le sens du moins que ce titre comporte aujourd'hui. Les *Albicoï*, par exemple et les *Commoni*, peuplades distinctes, ayant chacune son territoire particulier, ses limites, formaient deux communes. Leurs chefs représentaient nos maires. Quand ces peuplades se faisaient la guerre, les fonctions des maires se compliquaient. Cette complication amena l'habitude, moins étrange qu'il ne semble, de prendre l'avis d'autrui plus rarement à mesure que les affaires sont plus difficiles. Peu à peu le conseil des anciens devenant hors d'usage, on finissait par ne plus l'assembler du tout, et le maire devenait roi.

Il y avait donc deux communes dans les *Albicoï* et les *Commoni* avant que des grecs d'Asie se fussent établis sur nos côtes. Ces peuples formaient encore deux communes

après leur alliance avec les étrangers; et s'ils furent soumis, s'ils furent exterminés, le peuple nouveau qui prit plus ou moins complètement leur place dans le territoire, forma une autre commune. Les peuples d'ordinaire ne s'établissent que par le ravage; c'est ce qu'expriment admirablement les verbes latins, *populare* et *populari*; car on ne dépeuple que pour repeupler; on ne ravage un pays que pour s'en rendre maitre; on ne détruit une existence que pour la remplacer. C'est la loi de l'univers. Toute destruction conduit à une création.

Ainsi donc partout où des hommes en moindre ou plus grand nombre, autocthones ou d'origine étrangère, nomades on sédentaires occupent un pays, il existe une commune. Le mot latin *commune* employé au moyen-âge dans les titres est le neutre de l'adjectif *communis*. On disait aussi *communitas, universitas*. Les latins avaient leur *civitas*, leur *municipium*, mais pour exprimer deux formes diverses de communes. Les mairies d'aujourd'hui ne sont pas plus les municipalités établies par l'assemblée nationale, que les communautés d'autrefois ne se ressemblaient entr'elles dans la même province, dans le même voisinage. Mais la commune existe toujours. Le mot latin *commune* désignait au moyen-âge les intérêts d'une peuplade renfermée dans un territoire donné ou même dans une enceinte de murailles. Toutes les fois que des hommes se trouvent dans une même enceinte ou circonscription, ils ont des intérêts communs. Un vaisseau et une commune.

Dans l'origine, tout le territoire occupé par une peuplade lui appartenait; c'était sa terre, et la partie de l'air supérieur qui correspondait à ce territoire, était son ciel. Des peuples chasseurs parcouraient leur territoire en tout sens, mais ne permettaient point à la peuplade voisine de poursuivre le gibier sur des terres où cette peuplade était étrangère. Une invasion survenant, les chasseurs avaient un intérêt

commun à la repousser, et en supposant, ce qui est impossible, qu'ils n'eussent pas encore de chef, le besoin de repousser une agression, leur en donnait un tout de suite. Le chef naturellement devait avoir au butin une part plus grande. Une fois sorti de l'égalité, on n'y rentre plus. Les autres chasseurs donnaient donc une partie de ce qui leur revenait pour accroître la part de ce chef dont l'existence était devenue un besoin pour la communauté entière. Nous ne parlerons pas de la religion qui devait avoir ses nécessités, ses consommations particulières, quelque informe, quelque grossière qu'elle put être, ni des messages ou députations politiques, ni des alliances, toutes choses pour lesquelles la peuplade avait à s'entendre, à contribuer, à fournir un fonds commun, même quand ses membres en étaient encore au premier âge de la civilisation, à l'état de chasseurs.

Le soin des troupeaux amena des nécessités communes encore plus étendues. Ou ces troupeaux étaient gardés en commun, comme on le pratique aujourd'hui encore dans plusieurs contrées, ou chaque chef de famille avait le sien. Dans l'un et dans l'autre cas, on tenait également à la propriété du territoire. C'était le premier bien commun ou communal, celui sans lequel on ne pouvait compter pour vivre ni sur le gibier, ni sur les troupeaux.

Les troupeaux étaient naturellement gardés en commun, quand la peuplade ne s'était pas encore extravasée, n'était pas encore sortie de l'état pur de famille. Si des troupeaux étaient distincts, comme ils pouvaient, d'une année à l'autre, devenir plus ou moins considérables, au lieu de leur assigner des cantons aujourd'hui suffisants, mais qui peut-être ne le seraient plus dans quelques mois, on crut convenable d'imposer au profit de la communauté une redevance pour chaque tête de bétail qu'on introduirait dans le territoire commun. C'est là l'origine du droit de *relarguier*.

Le nom de *relarguier* est formé du radical *lar*, pâturage

et du réduplicatif *re*. Les moutons arrivés dans un champ broutent d'abord les meilleures herbes ; puis, ils reviennent à celles qu'ils ont d'abord négligées. C'est ce qu'on pourrait appeler *repaître*, et ce qu'on entend par le verbe *relargar* dont *relarguier* est le substantif. On emploie dans le Midi pour traduire cette antique expression du dictionnaire rustique les mots *dépaître* et *dépaissance* qui ne sont pas français ou qui du moins n'ont pas qualité pour se faire accueillir comme tels. On appelle encore aujourd'hui *relar* un champ dont les vignes ont été arrachées et qu'on ensemence pendant plusieurs années avant d'y faire de nouvelles plantations. Ce nom rappelle le droit de *parcours*, suite de l'ancienne possession en commun (1).

(1) Outre ces monuments de l'ancienne condition pastorale de nos pères, il existe dans notre langue rustique des expressions qui rappellent le passage même de cette condition à la vie agricole, tant il est vrai que les lexiques des peuples renferment leur histoire. Le radical *ar* pour les liguriens chasseurs et pasteurs servait à désigner le creux formé violemment par le cours des eaux, comme un ravin, un torrent, un ruisseau, une rivière. *Car* signifiait aussi un creux, mais d'une autre sorte, comme un enfoncement de la mer dans les terres, un vallon, une combe. Le *C*, élément de *Circum*, de *Circulus*, etc., était joint au radical *ar* pour déterminer cette modification de sens. Eh bien, le nom qui servait à indiquer le creux longitudinal naturellement formé par les eaux fut transporté au sillon, œuvre artificielle de la charrue. Le sillon divisoire de deux champs s'appelle encore l'*arrare*, l'*arare*. Le mot *Arbiter* n'a pas une autre origine : l'arbitre fut d'abord le juge du sillon divisoire, de l'*arrare*. Le *r* a pris un son dur pour distinguer l'œuvre de l'instrument, l'*arare* de l'*arayre*. La terminaison *ayre* est bien dans le génie de notre langue provençale; *procurayre*, procureur, *poudayre* qui taille la vigne, etc., *trobayre* et *trobador*, ne s'écartent pas non plus de ce génie; seulement, le *trobayre* n'était pas aussi distingué que le *trobador*. Le *procurayre* de même n'allait pas de pair avec le *procurador*, le marchand d'affaires et de procès avec le procureur fondé d'un prince, d'une province, d'une commune. La plupart de ces distinctions se

Dans l'état agricole comme dans l'état pastoral, la possession put être d'abord commune. Les récoltes enlevées, on *relarguait* les troupeaux dans les champs moissonnés. Ces champs alors redevenaient des *relars*, c'est-à-dire des terrains où les troupeaux venaient paître. Comme l'usage de mettre les troupeaux en commun a duré plus long-temps, (puis qu'il existe encore en quelques endroits,) que celui de cultiver en commun les terres et de partager les fruits, selon les besoins des familles, le droit appartenant à la communauté de faire paître ses troupeaux dans les limites de son territoire s'était maintenu quand depuis long-temps la culture en commun avait cessé d'être pratiquée. Il a fallu des lois expresses pour abolir ou pour restreindre le droit de parcours. Il y a un statut du roi RENÉ conçu en ces termes : *terres*, *prats*, *vignes*, *devendudas et autras possessions qual que sian defensables*, *que defenden et puescan defendre tot l'an.*

En vertu de cette loi, le parcours était aboli depuis long-temps dans les communes de Cassis, de la Ciotat et de Ceyreste, parce que, dans ces communes, on avait eu recours, et les moyens n'en manquaient pas avec tant de pierres, à la faculté de se clore accordée par le roi RENÉ. A Roquefort, à la Cadière, le parcours existait encore, parce que les propriétés n'avaient pas été closes. Des discussions surviennent de temps en temps dans ces commu-

sont effacées, mais pourtant on les retrouve avec un peu d'attention. Du reste, ce n'est pas pour nous enfariner de science que nous glissons de temps en temps dans nos pages certains aperçus philologiques bien confus encore et bien vagues. Tous nos vœux, nous ne saurions trop le répéter, sont de montrer la voie à des hommes ayant à leur disposition plus de moyens naturels ou acquis, plus de ressources de tout genre qu'il ne nous fut jamais permis d'en rassembler.

nes sur l'nsage du parcours. En 1785, ce droit était aboli depuis qninze ans dans plusieurs provinces par divers édits enregistrés dans les parlements et qui permettaient de clore les héritages de toute espèce. Il serait temps que cet usage antique ne fût plus ressuscité nulle part. Nous ne sommes plus un peuple pasteur; les troupeaux doivent féconder nos champs et non les ravager. Mais rien ne servira mieux à faire connaître la différence de notre condition actuelle avec les conditions passées qu'un aperçu des différentes lois ou réglements faits à l'occasion des troupeaux.

Ne pouvant remonter aux premiers actes de la législation provençale, nous remplirons cette lacune avec certaines dispositions des rois goths d'Espagne. Les goths ont donné des lois à tout le midi, et nous pouvons supposer dans notre Provence un ordre de choses analogue à *celui* que les goths avaient introduit dans la Péninsule *Ibérique*. Nous observerons néanmoins que les réglements gothiques ont été poussés depuis et maintenus à une grande rigueur en Espagne, tandis qu'en Portugal les troupeaux étaient régis par des ordonnances beaucoup moins absurdes que celles dont les *mérinos* (1) ont fait un véritable fléau pour l'agriculture espagnole, et qui ont tant contribué à rendre pélées et nues les montagnes d'un pays auquel malheusement sur ce point la Provence ne ressemble que trop.

Sous Euric, de 467 à 483, il avait été défendu sous peine d'amende de faire des défens et des cantonnements dans les *valdios* ou biens communaux. Une autre loi donnée par Sisnand, qui règna de 631 à 637, porte la même defense. Nous observerons, et ceci tout en passant, l'analogie d'expression qui se trouve entre les *valdios* et les *valdès*, entre

(1) En Espagne, les bayles ou conducteurs de troupeaux transhumants s'appellent *Merinos*; ce sont des espèces de magistrats.

les biens communaux ; et les bâtards ou enfants communs.

On voit bien d'abord que ces lois avaient été faites par les chefs de peuples originairement pasteurs. Les associations qui étaient à la fois agricoles et pastorales durent obtenir des restrictions à ces lois qui n'étaient guères conservatrices. On imagina des cantonnements, des coupures, *dehesas*. On appela *dehesas de concejo*, cantonnement du conseil, les terres du conseil ou de la commune dont les pâturages étaient donnés à bail. Les *pastos de arbitrios*, les pâturages d'arbitres, étaient certains cantonnements volontaires de la part des communes ou marqués en vertu d'ordres royaux. Les *Boyales* étaient des terres destinées au pâturage des bêtes de labour qui existaient dans la commune. Nous avons dit dans notre première partie qu'en Provence on donnait le nom de *Bolles* venu probablement de *Boyales*, à un espace désigné autour des villes ou bourgs dans lequel les bouchers qui avaient pris à ferme la fourniture de la viande, jouissaient exclusivement pour leur bétail du droit de parcours. Ce droit accordé aux bouchers par la commune était souvent très rigoureux. On ne pouvait pas même tenir son propre bétail dans son champ, si ce champ était enfermé dans les limites des *bolles*. Nos paysans appellent encore *boular*, *bollar*, l'acte de marcher, de piétiner dans un champ ensemencé, dans un guéret. Evidemment *boular* c'est faire dans la terre une empreinte comme celle du pied des bœufs.

Dans le statut du roi René que nous avons cité, il est question de *devendudas que sian defensables*, et depuis on a traduit les mots *devens*, *devenses*, *devendudas*, *devengudas* par défens; mais cette traduction qui peut cependant être adoptée dans l'usage commun, n'est pas tout-à-fait exacte. L'origine du mot *devens* etc., est le verbe *venire*. La *terra devenduda* ou *devengude* est celle qui est *venue*, qui a été transportée de la propriété commune à la propriété

privée. VENUM, vente, *venundare*, *vendere*, dérivent de la même source. Il s'agit toujours dans ces mots d'exprimer un bien qui passe d'un possesseur à un autre possesseur. Les *devens*, *devenses*, *devendudas*, *devengudas* n'étaient pas toujours des défens ; pour l'être, il fallait qu'ils fussent défensables, ou qu'un réglement particulier de la commune les eût formellement distingués de la terre gaste, d'où tous les *devens* soit privés, soit communaux, étaient originairement provenus. La désignation de terre gaste se trouve en des contrées bien diverses. *Wæstinen*, expression flamande, signifiant *déserts* est traduite en latin d'archives par *wastinæ*. En France, nous avons le Gâtinais ou Gastinais. Bien que ce pays renferme d'excellentes terres, il s'y trouve de vastes proéminences où le sol ayant peu de profondeur a dû long-temps être négligé. La *gastine*, la *garenne* ou *varenne* sont encore des expressions qui rappellent la terre gaste (1). C'était surtout à l'occasion des terres gastes qu'on exigeait le droit de *relarguier*.

L'histoire d'un ordre de choses qui doit nécessairement prendre un autre cours ne saurait être sans intérêt, quand même on ne s'attendrait plus à y trouver beaucoup de profit.

(1) On trouve dans un fabliau les vers suivants :

Par defors cele *gaste rue*,
Toute la premiére charrue
Que vous trouverez, c'est la nôtre.

La *gaste rue*, c'est le chemin fréquenté, battu. Il paraîtrait que le mot *rue*, *ruelle* a la même origine que ruisseau, rivière, c'est ce qui a des rives, des bords. Les chemins dans plusieurs provinces sont appelés rues, ruelles, surtout quant ils sont bordés de haie. Le provençal *carriero* exprime une autre condition des chemins ou des rues ; c'est d'être creux. Quand les rues des villes n'étaient pas encore pavées, c'étaient des chemins creux. Nous pensons que le mot garenne ou varenne désigne proprement un mauvais terrain clos, défendu, un *devens*.

Cette condition pastorale qui prédominait encore en Provence à une époque peu éloignée de notre temps, et qui a mis tant de rapports entre nos usages et ceux d'une partie de l'Italie, de l'Espagne entière, et des pays de France voisins des Cévennes et des Pyrénées, a laissé des traces partout, et même en des objets avec lesquels on ne croirait pas qu'elle eût aucun rapport. Dans le *Romancero* français, publié par M. Paulin Paris, on trouve :

Bel'e fresca como rosa en PASCOR.

Rosa en PASCOR, c'est le *flos in septis* du poète latin ; mais, comment se fait-il que l'idée prédominante d'un clos, d'un jardin fût pour nos pères le paturage. PASCOR, c'est proprement le *pasquier estrain* dont nous avons parlé dans notre première partie. Les jardins sont encore appelés *pasquiers* dans plusieurs contrées du Midi. Les plus beaux jardins pour nos pères étaient des prés. Le nom de *préau* le témoigne encore. Le *préau* de nos provinces françaises est le *pascor* des régions provençales. La pâquerette est ainsi appelée, non-seulement parce qu'elle paraît vers la fin de l'hiver, au temps de Pâques, mais encore parce qu'elle est le premier ornement, la première perle des prés. Le nom de Pâques, même avec son origine hébraïque signifiant passage, n'a-t-il aucun rapport avec la condition pastorale des enfants de JACOB ? Cet agneau, cette époque de l'année où l'herbe est si abondante, n'annoncent-ils pas la fête des peuples pasteurs ? L'idée de fête est si bien attachée au mot Pâques que les Espagnols appellent *Pascuas* les grandes fêtes. Ils ont la *Pascua de Nadividad* comme la *Pascua de resurrecion*, etc. (1)

Il y a aussi dans le mot *feda*, qui veut dire brebis, une

(1) Du reste, *pascor* a signifié aussi printemps, et le vers provençal que nous avons cité pourrait bien se traduire par : *Belle et fraîche comme une rose au printemps.*

origine à laquelle nos considérations historiques peuvent aisément donner place. Des bulles papales des quinze et seizième siècles, nous montrent le relarguier dans les terres du patrimoine de Saint-Pierre attribué à une *Dohana*, *Dogana* ou ferme publique. Une bulle du pape PIE II s'occupe de *Pœnis impedientium conducentes animalia* AFFIDATA *in* DOHANAM *patrimonii*. On lit dans un article de cette bulle : *Conducentium animalia cujuscumque generis ad pascuandum in* FIDA. La *fida* était en Italie ce que la *mesta* était en Espagne. Une bulle d'ALEXANDRE VI déclare que qui que ce soit est tenu d'acquitter la *fida* à la douane du patrimoine, et que les maîtres de ténements situés dans les limites de la douane, doivent vendre leurs pâturages aux douaniers et non à d'autres sans leur permission, ne pouvant, d'eux mêmes, y introduire *aut* FIDARE *aliquod genus animalium ad pascuandum*. Il paraît que tous les troupeaux devaient être confiés *fidati* à la douane du patrimoine de St-Pierre, laquelle moyennant une rétribution les menait paître aux montagnes des états romains et en répondait aux propriétaires. Voila pourquoi des bulles étaient fulminées contre ceux qui, par des gabelles, des droits de passage et autres charges non légitimes, mettaient obstacle à la libre transhumance des troupeaux donnés en *fida*. Maintenant, si l'on fait attention que les troupeaux de race espagnole ont reçu le nom de *merinos* des conducteurs ou chefs des *mestas* qui sont appelés ainsi, on ne fera pas difficulté de reconnaître dans le mot *fida* l'origine de *feda* signifiant brebis. La brebis seule a retenu le nom de *feda* parce que c'est pour elle et pour les petits agneaux, *spem gregis*, qu'on a plus particulièrement besoin de se fier aux conducteurs, aux bayles, aux *merinos*. D'ailleurs, les brebis sont plus spécialement du domaine des bergers; les moutons regardent surtout le boucher. On pourrait dire que les moutons forment proprement l'*escaboué*, et

les brebis l'*avé, l'avérage*, l'ouaille. Quant aux chèvres, comme elles trouvent toujours à vivre là où les brebis mourraient de faim, on ne s'en occupait guères dans la transhumance; on n'avait pas toujours besoin de les envoyer en de meilleurs pâturages.

C'était par un pouvoir analogue à celui dont les bulles ci-dessus mentionnées étaient l'expression que le pouvoir communal, identique à celui de l'état, cette grande commune réglait au besoin ce qui concernait les pâturages. Par une délibération du 22 avril 1695, homologuée et convertie en arrêt du parlement le 17 mai de la même année, la communauté de la Ciotat défendait à ses habitants et forains de vendre leurs herbages à des étrangers et à tout bétail étranger de *dépaître* dans le territoire cultivé de la commune. *Cela était de droit*, lit-on dans un mémoire écrit de ce même temps, *à cause du domaine suréminent que le public à sur tous les domaines des particuliers, comme l'établit directement* Grotius.

Voici ce que l'on pratiquait à l'égard des troupeaux étrangers qui ne pouvaient pas toujours manger les herbages des particuliers, comme on l'a vu ci-dessus, mais à qui les terres gastes n'étaient pas absolument interdites. Les consuls de Ceyreste écrivaient en 1761 : « En ce lieu » anciennement on voyait venir divers troupeaux des hau- » tes montagnes y hiverner. Les propriétaires des troupeaux » en arrivant allaient vers les consuls déclarer le *relar-* » *guier* en ce terroir, c'est-à-dire le droit de faire paître » leurs troupeaux et lorsqu'ils voulaient se retirer chez » eux, ils venaient encore le déclarer rière le greffe de » la communauté, et le greffier, ayant pris note du jour » de l'arrivée et du départ, on liquidait le droit de *rèlar-* » *guier* qui est un florin (10 sous) par mois sur chaque » trentaine de bestiaux, et ayant payé les propriétaires » ce droit, ils étaient libres de se retirer, et lorsqu'ils

» refusaient ou qu'ils étaient soupçonnés de déloger sans
» l'acquitter, ils étaient poursuivis comme infracteurs
» du terroir et par saisie de leurs troupeaux. Ce droit
» appelé vulgairement *relarguier* est SEIGNEURIAL. »

Ce droit était seigneurial en ce sens que les seigneurs l'avaient usurpé avec tant d'autres ; et ces usurpations dataient de loin, ainsi qu'on peut l'apprendre par l'histoire des temps les plus anciens.

Les terres conquises par les Romains, si c'étaient champs cultivés, étaient distribuées aux citoyens à la charge de rendre à l'état la dixième partie du blé froment, et la cinquième partie des autres grains. Les terres en friche revenaient aux Italiens, et aussi aux gens de Rome qui en voulaient. Les censeurs fesaient l'arrentement des unes et des autres ; il paraît même que telle fut leur première charge ; *census* signifie arrentement. Si c'étaient des pacages ou des bois, la tenure avait d'autres conditions ; on payait le cens ou redevance en bétail ou en argent.

Mais les riches et les puissants de Rome pervertirent tout cet ancien ordre, achetant à vil prix la part des souffreteux et augmentant la misère générale par leurs acquisitions journellement envahissantes et même par leurs usurpations quotidiennes, de manière à rendre nécessaires, indispensables dans un pays tant agricole, de nouvelles distributions. TITE-LIVE dit fort bien que si Spurius MÉLIUS, tribun du peuple, proposa un édit pour faire départir également par tête les terres conquises, c'était parce que les patriciens étaient parvenus à les posséder toutes. Les historiens latins, presque tous patriciens ou amis des patriciens qui seuls lisaient et encourageaient à écrire, regardent toutes les propositions analogues à celle de Spurius comme des attentats ; mais ces attentats ressemblaient beaucoup à celui de notre révolution de 1789, nos patriciens d'alors étant les successeurs plus ou moins immé-

diats, à quelque race qu'ils appartinssent, Romaine, Gauloise ou Franke, de ces fils aînés de Rome qui détournaient pour eux seuls l'héritage des nations, et ne laissaient au commun peuple que ces bras, instrument de victoire, et ses pleurs de rage à la vue de tant d'abus qui ne pouvaient plus être atteints que par la rébellion.

III.

Bois — Réformes à faire.

On trouvera sans doute que nous agissons un peu comme ces moutons qui ne broutent pas de suite et tout d'un train les herbages où ils viennent d'entrer, mais qui, des fourrages les plus tendres et les plus appétissants reviennent à d'autres d'abord dédaignés, qu'ils abandonnent de nouveau pour les reprendre plusieurs fois encore. Nous avons déjà parlé bois et troupeaux, nous avons dit en somme ce qu'il y avait de plus pressant à indiquer, et maintenant pour faire mieux sentir le besoin de quelques réformes, il nous faut revenir sur un terrain déjà parcouru. Cette marche n'est pas régulière, nous le sentons bien; mais si nous ne répétons que des choses utiles, on ne doit pas trop nous en vouloir.

Que les patriciens du moyen âge fussent les héritiers de tous les abus que les patriciens de Rome avaient introduits, c'est ce qui ressort de tous les documents historiques bien étudiés; partout on s'aperçoit que les titres féodaux ne sont que des manuscrits palympsestes où sur des prétentions antécédentes la noblesse féodale a fait écrire les siennes; ainsi fesaient les moines quand ils recon-

vraient de psaumes et d'antiennes les phrases de Cicéron et les vers de Virgile.

Mais il y eut dans la féodalité bien plus qu'un héritage d'abus : non seulement l'impôt foncier des Romains, le *census*, tomba entre les mains des seigneurs, ils se mirent en jouissance de tous les autres revenus publics, *de ces droits réunis* à la création desquels l'administration impériale s'était tant appliquée, des péages, leydes, ancorages, etc. C'est un point sur lequel nous n'insisterons point.

Mais puisque nous en sommes aux bois et pâturages communaux, nous rappellerons que les forêts ont été surtout la proie des envahisseurs. C'est même pour avoir eu réellement des forêts fort étendues en leur possession qu'ils se sont arrogé sur les communes des droits auxquels les patriciens de Rome, n'avaient jamais songé. Possesseurs légitimes ou non des forêts, les patriciens du moyen-âge ont aspiré à la possession directe de toutes les terres des particuliers et des communes qui, à les en croire, ou du moins d'après leurs écrivains et légistes, n'auraient été que des démembrements volontaires et même des donations gratuites. Dans le nord de l'Europe, les forêts ont joué un tel rôle que le titre de *forestiers* fut donné aux comtes, aux officiers supérieurs et que la *charte des forêts* en Angleterre a été le point d'appui, la base des constitutions de ce royaume. Les seigneurs, s'ils ne trouvaient pas de titre qui leur donnât un droit incontestable sur les pâturages et bois communaux, prétendaient les avoir jadis concédés bénévolement et sans rétribution, ce qu'on ne saurait admettre. Quoiqu'il en soit et sans vouloir pousser plus loin nos recherches sur cette matière, qui vraiment paraît avoir été embrouillée à dessein, nous dirons que, dans les quatre communes du canton, il y avait en 1789 des bois communaux, et c'est de l'aménagement de ces bois que nous avons à nous occuper.

Le bassin de la Ciotat, excepté dans la partie qui touche au rivage des mers, est entouré de bois privés ou communaux. A partir du cap de l'Aigle, en passant par Canaille, les Janots, Roquefort, Julhans, Caounet, et en tournant vers les Lèques, on ne cesserait pas de marcher dans des bois plus ou moins serrés. Entre les terres cultivées du bassin et ces bois qui lui servent comme de bordure s'élèvent des terrains nuds, mais dont la nudité était plus hideuse encore il y a vingt ans. On s'aperçoit avec plaisir que les pins prennent comme à l'assaut nos collines les plus arides. A la gorge de Cassis, la marche des pins est surtout remarquable. C'est à ne plus reconnaître les lieux.

On trouve quelque différence entre les classements de terrains faits dans les siècles passés et ceux qu'on a établis de nos jours. Bien que le mot *défends* ne soit pas identique avec *devens*, nous l'emploierons néanmoins dans la suite de nos considérations, comme si aucune restriction de sens n'y était attachée. Quant à l'ancienne distinction des terres gastes et des défends, elle ne saurait être mieux établie que dans une déclaration des consuls de la Ciotat, de l'an 1691. « Leur commune possédait, disent-ils, des terres *gastes* appelées la plaine *Brunette* et la plaine *Baronne*, lesquelles servaient pour le pâturage des bestiaux soit de la Ciotat, soit des lieux voisins, étant *Terres Baussenques*; dans icelles plaines il n'y avait que du bois bas employé au chauffage des fours à cuire le pain tant de la Ciotat que de Ceyreste qui avait la même faculté. »

Aujourd'hui on donne le nom de terres *gastes* à des terrains qui autrefois n'avaient aucune désignation particulière, et n'étaient qualifiés que de montagnes arides dont il fallait bien constater l'existence, mais dont l'utilité économique était nulle.

De ces deux terres gastes d'autrefois, l'une la plaine

Barônne ou *Marine*, de la contenance de 250 hectares, est couverte de pins de la plus belle venue; l'autre à laquelle il faut joindre la *Tête de lapin* ou *Crémèmon*, contient 90 hectares. Elle est bien loin encore d'être aussi peuplée que la première; c'est qu'on a continué peut-être plus long-temps de la ravager, mais depuis vingt ans les pins l'ont prise à l'assaut comme les autres collines. On n'a qu'à respecter l'œuvre de la nature, pour qu'en ce lieu aussi les pins forment bientôt une forêt noire d'ombrage à l'égal de celle qui revêt la montagne de Sainte-Croix, et la plus grande partie de ses dépendances.

En 1691, les consuls de la Ciotat déclarèrent en outre que leur commune possédait un défens acquis de divers particuliers depuis 1585. C'était des issarts devenus improductifs par la mauvaise exposition, par le peu de profondeur donnée au sol, par cette déception enfin qui suit plus d'une fois le défrichement des plus belles forêts, alors qu'un terreau bientôt dévoré par l'air, par le soleil, par une ou deux moissons, ne laisse plus qu'un sable inerte qui trompe désormais tout effort de culture. 17 de ces issarts furent achetés, en 1585, au prix total de 467 écus d'or sol; en 1679, 5 autres y furent adjoints pour 101 fr. ainsi qu'une terre pour 150 fr.; 4 autres terres furent acquises par échange.

Ces issarts sont devenus la forêt de Sainte-Croix, qui contient environ 758 hectares, 68 ares, et qui, à part quelques clairières forme une agrégation de pins de jour en jour plus belle.

Il paraît que dans le défends de Sainte-Croix, les pins eurent quelque peine à se faire jour. En 1656, il y eut dans ce défends une vente d'*avaoussés*, pour le prix extraordinaire de 14,100 fr. L'adjudicataire était tenu de déraciner et d'enlever dans l'espace de neuf années tout le bois dit *avaoussé*, sans pouvoir repasser là où déjà il aurait passé

et déraciné; et défenses expresses lui étaient faites d'arracher ni de déraciner aucune autre sorte de bois *forsque* tel bois (à l'exception pourtant des pins gros ou petits) fût tellement entre-mêlé avec les *avaoussès*, qu'on ne pût extirper ceux-ci qu'en enlevant des cadés, morvens, romarins et autres. Cette opération, selon toutes les conjectures, avait été suggérée par le besoin de donner plus d'air aux jeunes pins que les *avaoussès* étouffaient.

Une vente non moins remarquable est celle qu'en 1621 la communauté de Ceyreste fit dans ses défends; 21,808 écus de ce temps-là font une somme énorme et sans aucune comparaison avec les ventes actuelles. Etait-ce des pins seulement que l'on coupait ainsi en 1621 ? Les pins n'avaient-ils pas encore pénétré dans le défends de la Ciotat ? Le *Pinus Alepensis*, transporté en Provence on ne sait par qui, a-t-il marché d'Orient en Occident ? Ces questions, nous ne pouvons que les poser.

Quoiqu'il en soit, de temps immémorial, les plus considérables chargements de bois se faisaient aux Lèques. En espagnol, le pluriel *Lleces* signifie terres et champs qui ne sont point labourés ni rompus. Les collines qui avoisinent le hameau des Lèques ont été défrichées fort tard. Le quartier des Lèques touche à celui de Liouquet. Ces lieux portaient autrefois le nom de plaines marines; ce qui est resté inculte a pris le nom de plaines baronnes, on ne sait pourquoi, à moins qu'on ne veuille retrouver ici le radical *bar* exprimant la guerre, l'attaque et la défense. Eloignées de la Cadière comme de Ceyreste, ces terres étaient sans cesse menacées. Une garde avait été établie sur un promontoire qu'on appelait au moyen-âge et qu'on appelle encore le *Dérot*. Probablement au lieu qu'on appelle *Tauroentum* et dans une tour dont les débris s'aperçoivent encore au milieu des eaux, on plaçait une autre garde. Depuis que vingt sarrasins partis d'Espagne

sur une frêle barque et poussés par le vent et la fortune vers les côtes de Provence, avaient établi au Fraxinet un poste inaccessible défendu par des *Argielas* ou ajoncs de Provence, entrelassés et formant plusieurs circuits ou détours disposés en labyrinthe, sous la protection d'une forêt immense où à toute extrémité ils pouvaient se dérober aux regards, depuis qu'à ce poste inexpugnable converti bientôt en véritable forteresse étaient accourus de la Corse, de la Sardaigne, d'autres aventuriers maures, il n'y avait plus de sécurité sur le rivage des mers, de ces mers riantes au bord desquelles, sous les empereurs romains, tant de *villas* magnifiques avaient été bâties.

Quand la comtesse GERBERGE, en l'an 1015, cédait au monastère de Saint-Victor ses droits sur la partie du territoire de la Cadière qui va de la mer à Caouunet, *elle* ne donnait que des collines pastorales, des bois, des *lieux* incultes. Nous ne savons pas comment les abbés de Saint-Victor s'arrangèrent par la suite avec les seigneurs des Baux qui comptaient également parmi leurs possessions les lieux de Ceyreste et de la Cadière. Nous ne savons pas même si cette donation de la comtesse GERBERGE n'était point supposée. Un savant explorateur des antiquités de Normandie, l'abbé de la RUE, dit que les moines fermaient avec soin leurs archives afin qu'on ne connût pas la partie de leurs biens que les fondateurs avaient destinée pour les pauvres; on peut croire que c'était aussi à cause des faux actes que ces archives renfermaient, et dont la discussion était à craindre. Qui sait même comment cet acte de 1015 n'en contredisait pas un autre de l'an 1031 par lequel un comte de Provence ou un vicomte de Marseille, nous ne pouvons dire lequel, donnait à Odile FULCO son épouse et *causâ osculi*, pour la douceur du premier baiser, les droits qu'il avait *in villâ quæ vocatur* SE-

ZARISTA *et in villâ quam nuncupant Cugis* etc. (1) Cette donation *causâ osculi* est le *morganègib* ou *morgangita*, (2) don du matin à la manière des Francs. Que cet acte ainsi que le premier soit vrai ou faux, on y peut recueillir toujours quelque indication historique. Ici, par exemple, on donne le nom de *villa* aux lieux de Ceyreste et de Cuges appelés seulement *castrum* en d'autres actes. Nouvelle preuve que toutes ces désignations n'étaient pas bien précises. De plus, avec *Sezarista* on ne mentionne point le *Burgus civitatis* qui, en d'autres titres, n'en est point séparé. Peut-être le *Burgus* avait-il à cette époque moins de consistance qu'au treizième siècle où l'on commence à voir paraître son nom.

A quelque maître qu'appartinssent tous ces bois qui s'étendent sur les montagnes occidentales du canton, il s'en faisait un grand commerce dès les temps les plus reculés. Dans les plus anciennes transactions avec le seigneur, on parle de barcades de bois et de barils d'anchois à lui donner tous les ans. Il y avait pour ces bois deux embarcadaires, l'un à Saint-Jean du Peyrolet, au lieu dit *desoargatorium Pugeti*, l'autre aux Lèques. Deux carraires, l'une appelée la *carreirade de Caounet*, l'autre le chemin *carré* menaient des montagnes aux embarcadaires. L'expression chemin *carré* ne doit pas être rendue par chemin *charretier*; il n'y avait pas de charrette en ces temps-là; nous avons même lu plusieurs procès-

(1) Le nom de famille DÉCUGIS si commun dans nos contrées n'est que celui de Cuges à l'ablatif latin avec la préposition DE; *De Cugis*, venant de Cuges, sorti de Cuges.

(2) MORGIN *quod est mané*, lit-on dans une glose des constitutions lombardes. Le *Morganegib*, *Morgineb*, etc., séparé des autres avantages dotaux ne pouvait excéder le quart des biens du mari. Il était acquis à la femme en pleine propriété et à toujours.

verbaux faits au seizième siècle contre des soldats qui avaient enlevé des ânes à de pauvres caravanes de femmes et d'enfants occupés de transporter le bois de la montagne à la plage.

D'après des titres que nous avons sous les yeux, on n'embarquait encore à la plage des Lèques, en 1630, que du bois et du plâtre. Nous dirons en son lieu à quelle époque on dut commencer à planter cette grande quantité de vignes qui couvrent la vallée de Saint-Cyr, et dont le produit est généralement embarqué aux Lèques. Bien que cette partie du littoral n'appartienne point au canton de la Ciotat, elle en est pourtant une annexe sous les rapports de la douane, de la marine, de la pêche. Sous le rapport agricole, c'est une véritable colonie de la Ciotat.. Aussi pour la plus parfaite intelligence des sujets que nous traitons, faut-il que nous revenions plus d'une fois à cette fraction si intéressante, pour nous, du département du Var.

Nous avons parlé d'une vente considérable *d'avaoussés* qui eut lieu en 1656 à la Ciotat, et dans un réglement de police de 1742 défenses expresses sont faites à toute personne de vendre des racines de chênons autrement appelés *eousés* ou *avaoussés,* à peine contre le vendeur de cinq livres d'amende, etc. Que voulait-on empêcher par ces défenses, la déprédation des biens communaux ou la chûte des terres dans le port qu'elles comblaient? La communauté motive quelque part l'achat des issarts et leur conversion en défends, par le besoin d'empêcher que des terres cultivées sur des coteaux penchants ne fussent emportées à chaque orage; mais alors pourquoi cette vente de 1656? Pourquoi ce déracinement général, cette extirpation qui dut bouleverser les terres sans que rien indique à cette époque des précautions prescrites pour les maintenir?

Du reste, il ne paraît pas qu'on ait jamais fait de

grandes coupes de pins. La communauté disait en 1745 qu'elle possédait un défends garni de pins qui n'avait encore rien produit de considérable, ces arbres jusqu'alors n'ayant été qu'émondés. En 1709, le froid les avait fait périr. En 1789, les bois communaux avaient quelque apparence, bien qu'ils fussent moins fournis qu'aujourd'hui; mais un rapport du 17 brumaire an 8, constate un dégât qui excédait plus de la moitié du bois. Presque tous les pins restants étaient retenus à un pied seulement de hauteur par le broutement continuel des troupeaux. Le petit nombre d'arbres un peu forts avaient été trop élagués; ils ne portaient plus qu'un très petit rameau, et étaient en parties écorcés.

Ce dépérissement des bois avait une cause incontestable : le parcours des troupeaux et surtout des chèvres. Il existe d'anciens réglements fort sévères au sujet des chèvres; mais c'était relativement à l'agriculture; on faisait, par exemple, payer tant par oeil de figuier qu'une chèvre avait dévoré, mais pourvu que ces animaux respectassent les limites des *bolles*, on les supportait facilement dans les bois.

Un arrêt du parlement du 7 octobre 1686 contre les chèvres, porte dans ses motifs, que « depuis quelque temps » plusieurs particuliers fesaient paître leurs chèvres dans » les forêts de chênes blancs, *serentes* et *sapins*, qui » pouvaient être endommagés par lesdites chèvres ou par » leurs gardiens, et principalement dans les bois taillis de » même espèce et qualité, qui pourraient venir et croître » jusques à la grandeur ordinaire des dits arbres s'ils » n'étaient point mangés ni endommagés par les dites » chèvres, ce qui pourrait être utile dans la suite des » temps au service de sa Majesté pour la construction de » ses bâtiments de mer. » Un arrêt du conseil-d'état de 1687 portait les mêmes défenses, mais l'intendant de la

marine à Toulon, sur les représentations qui lui furent faites par les procureurs du pays, déclara que le Roi n'entendait pas ravir aux habitants de cette province la faculté de tenir des chèvres, boucs et menons dans les bois où il n'y avait point de chênes blancs, *sapins* et *serentes*.

Cette explication de l'intendant de la marine fut depuis considérablement restreinte. Au dix-huitième siècle, les commissaires de marine s'opposèrent constamment à l'introduction des chèvres dans tout le littoral. Les communautés ne cessant de porter plainte contre cette interdiction, il survint un arrêt du 27 janvier 1731, qui désignait les lieux dans le territoire desquels il était permis de tenir des chèvres. Le territoire de la Ciotat n'était point compris dans cette catégorie, mais celui de Cassis finit par en faire partie.

La révolution leva par le fait toutes les prohibitions de ce genre, et bientôt le désordre fut extrême. Nous avons souvent pensé que la nudité des collines d'Arabie et même de l'Afrique septentrionale, est due au parcours non seulement des chèvres, mais des troupeaux en général. La vie pastorale a fait naître les déserts. Le sort de l'Arabie nous était réservé, à nous qui, sous le rapport agricole et météorologique, avons déjà trop de similitudes fâcheuses avec l'Afrique septentrionale, quand le 23 messidor an 12, M. le préfet Thibaudeau commença de porter un premier remède à un mal déjà fort grand. Cet arrêté du 23 messidor établissait des pays de parcours et dans les communes ou quartiers non sujets au parcours et à la vaine pâture, nul ne pouvait avoir ni entretenir des chèvres, s'il ne possédait une étendue de terrain suffisante au pacage de son troupeau. Ceyreste, aux quartiers des Issarts, de Romagna et de Cadis était considérée comme pays de parcours, ainsi que Roquefort dans les quartiers de Montagne, Loubet, Enguillet et au défends de Creits. Il n'y avait point d'exception pour Cassis, ni pour la Ciotat. Mais le

11 août 1810 cet arrêté du 23 messidor fut rapporté ; les communes qu'on avait déclarées pays de parcours pour les chèvres furent assimilées aux autres communes du département dans les bois desquelles les chèvres ne pouvaient entrer.

Long-temps on a murmuré et l'on murmure même encore contre cet arrêté salutaire. On a souvent rappelé les conclusions d'une enquête faite en 1731 par les procureurs du pays : « Si les chèvres, disaient ces honorables agents, sont très préjudiciables au service de sa majesté et du public dans les terrains où elles peuvent endommager les bois, elles sont très utiles et nécessaires dans les lieux où il n'y en a pas et dans ceux dont les bois sont de nature à n'en pouvoir recevoir aucun déchet. En premier lieu, pour procurer l'abondance des récoltes par l'engrais des terres, attendu que dans presque tous les terrains de cette province on ne peut tenir qu'une petite quantité de brebis et de moutons par le défaut des herbages, et dans certains lieux, point du tout. En second lieu, pour donner aux pauvres le moyen de subsister. En troisième lieu, pour faire diminuer la consommation et la cherté des moutons en donnant au peuple la faculté de se nourrir avec des chèvres et des chevreaux. » Un homme du plus grand mérite, l'oracle de notre jurisprudence agricole, a cru pouvoir ajouter une quatrième raison, celle de pouvoir fournir de la viande aux salaisons de la marine, auxquelles la brebis et le mouton sont moins propres. Nous n'avons aucune donnée sur ce quatrième point ; quant aux trois autres, les principes d'une bonne agriculture, d'une économie des champs bien entendue, en ont fait amplement justice. Il ne faut pas que pour du lait peu nourissant et pour de la viande qu'on peut se procurer autrement et bien meilleure, une chèvre dévore en un jour des milliers de pins ou d'autres arbres en herbe. On doit aux troupeaux des

pâturages et non pas des forêts. Ne perdons jamais de vue le sort de l'Arabie; bien certainement avant l'époque des patriarches elle n'était pas telle qu'on l'a vue depuis. Si les montagnes de notre canton les plus *nues*, les plus désolées tendent plus ou moins à se boiser, n'oublions pas qu'avant la prohibition des chèvres elles tendaient de jour en jour à un effet tout contraire.

Un autre objet qui selon nous ne met pas moins d'obstacle à la reproduction des bois a été long-temps mis en discussion dans nos communes; nous voulons parler des herbes dites Varaï, *variæ herbæ*. Là-dessus il y aura quelque instruction à puiser dans différentes lettres écrites par des maires du voisinage en l'année 1823.

M. Elzéar Masse alors maire d'Auriol, disait : « Il est permis aux habitants d'arracher les herbes dites Varaï *variæ herbæ* de nos bois communaux sans être *soumis* à aucune redevance. Voici ce qui se pratique à cet égard : notre forêt communale en bois taillis se divise en seize coupes annuelles. Nous affermons séparément les pâturages à la charge par le fermier de ne mener paître ses troupeaux que la cinquième année après la coupe, ce qui réduit le pâturage à 11/16 de la totalité de la forêt. Les habitants conservent le droit d'aller faire leur *varai* dans ces onze parties, sans que le fermier puisse prétendre à aucune indemnité; ils peuvent même aussi y conduire leurs troupeaux à la charge néanmoins de payer au fermier 75 centimes par tête de bétail et cela pour un an.

« Je pense que sans nuire à la multiplication et à l'accroissement des arbres on pourrait permettre de faire le *varai*, mais non laisser pâturer, trois années après la coupe. »

A Ceyreste, il était défendu d'enlever des plantes dans les détends, mais on le pouvait dans les terres gastes. Il était fait réserve expresse des aspics, cistes, *morvens*

et genevriers sauvages en faveur des habitants, toutes les fois qu'on adjugeait les pâturages communaux. Ce droit était consacré par le temps seulement, à ce que dit le maire; aucun titre formel n'existait à cet égard dans les archives de Ceyreste; mais la transaction que nous avons citée dans notre première partie et qui se trouve dans les archives de la Ciotat constate le droit en question.

Le maire d'Aubagne écrit:

1° « Nous laissons à tous les habitants la faculté de faire de la litière communément dite *varaï* dans la partie de terre qui n'est pas arrentée pour le pâturage, car l'autre partie est mise en ferme tous les trois ans, en évitant que ce ne soit point celle qui est mise en coupe lorsque le bois bas est assez fort.

2° « Nous n'exigeons aucune redevance des particuliers auxquels cependant il n'est pas permis d'aller faucher des herbes ou ramasser du mort-bois dans la partie mise en défends, crainte qu'ils ne nuisent par cet enlèvement aux pâturages et à la multiplication des arbres; permission qu'ils ne pourraient même obtenir en payant.

Le maire de Roquevaire, M. Négrel-Féraud, dit que chacun peut aller faire gratuitement du *varaï* aux terres gastes et couper les émondages des chênes-kermès et autres bois, mais sans déraciner, ce qui n'est pas toujours bien observé, ajoute-t-il, aussi rien n'est plus aride que nos terres gastes, à cause de la destruction permanente de tout ce qui y végète.

Une lettre du maire de Signes renferme des explications curieuses qui pouvant compléter certains documents déjà présentés par nous, doivent, à ce titre, être insérées en entier dans ce travail d'investigations et de recherches plus que de doctrine et de préceptes.

« D'abord, dit le maire, M. V. Berge, l'administration communale ne possède aucune terre depuis qu'elle a fait

l'abandon de son actif au gouvernement, et n'ayant le droit d'accorder aucune espèce de concession aux particuliers, elle n'exige aucune rétribution.

« Cependant il existe encore dans ce territoire beaucoup de propriétés serviles en bois, lesquelles, à raison de cette servitude, sont très-peu imposées, et que l'on appelle vulgairement terres *bordelières* ou terres gastes, pour les distinguer des propriétés absolues; celles-ci sont entourées de vieux murs que le laps de temps a presque entièrement détruits; elles n'en sont pas moins respectées comme terres closes et imposées sur un autre pied. Dans celles-ci, nul n'a droit d'aller prendre du bois sauvage ou mort-bois, ni *varai* pour litière, ni d'y faire paître des troupeaux, autres que ceux des propriétaires ou des fermiers. Mais, à l'égard des terres *bordelières*, les habitants peuvent, sans payer, mais sans abus toutefois, *s'y pourvoir* de mort-bois et bois mort pour leur usage, mais non en faire trafic, comme aussi y introduire des troupeaux de bêtes à laines, lorsque les bois taillis sont défensables, c'est-à-dire après que les jeunes taillis ont trois ou quatre feuilles, ou quatre ans et sept ans pour les chèvres. Mais depuis l'arrêté de M. le Préfet (du Var), qui les a prohibées dans tous les lieux de parcours où croissent des pins, des chênes-kermès, des chênes blancs et verts, des chênes-lièges et autres taillis, on ne peut mener paître les chèvres que là où il n'y a que de la rocaille et bois morts ou sauvages. Aux unes comme aux autres propriétés soit bordelières soit closes, les troupeaux payent un droit de 3 fr. par trentaine de bêtes à laine, et 5 fr par trentaine de chèvres, en vertu des délibérations du conseil municipal, rendues exécutoires par des arrêtés de M. le Préfet. Ce droit existe depuis un temps immémorial et constitue une des ressources principales des revenus communaux, mais cette ressource

diminue prodigieusement, depuis que les troupeaux sont moins nombreux. » Le Maire de Signes parle ici du déboisement des forêts, des défrichements multipliés, malheur très-grand, dit-il, mais qu'un excès de population et l'extrême misère d'un grand nombre obligent de souffrir.

« Quant à l'usage de la litière ou varaï, quoique prohibé aux usagers des bois sur les terrains bordeliers, on se contente de crier d'un côté et de laisser faire de l'autre, pourvu toutefois qu'il n'y ait pas arrachis. »

De tous ces documents il résulte une conviction générale du mal que font aux bois communaux les chèvres et l'enlèvement des plantes pour litière. Les chèvres sont prohibées, bien qu'il en circule beaucoup en des lieux qui leur sont interdits; quant au *varaï*, il faut que des intérêts agricoles mieux entendus finissent par démontrer avec toute évidence à nos hommes de campagne que les terres cultivées doivent fournir de leur propre sein la plus grande partie de leurs engrais ou moyens de fécondation; qu'arracher à nos montagnes pour les faire pourrir dans nos étables des plantes qui abritent de jeunes arbres, espoir des forêts, c'est en détruisant beaucoup, ne produire que peu. Mais les chèvres et le varaï ne sont pas les seuls fléaux de nos montagnes; si l'on veut sincèrement qu'elles se recouvrent de bois, il ne faut pas oublier leur nature calcaire; cette nature est telle que l'humus a beaucoup de peine à s'y arrêter, et que si la dent des brebis est moins dommageable que celle des chèvres, leur pied ne laisse pas de déranger l'œuvre de la nature et de nuire beaucoup par suite de temps. On ne saurait trop le répéter, ce n'est pas la nature qui a fait l'Arabie, c'est l'homme, l'homme pasteur. La nature travaille constamment à produire; la terre est pudique, elle s'occupe sans relâche de couvrir sa nudité, mais l'homme l'outrage sans cesse, l'homme ne veut pas qu'elle soit

riante et belle ; il faut à chaque instant qu'il la viole et la jette dans la désolation et le deuil.

Une vigilance extrême, des soins sévères sont dus à nos bois, si l'on consent à laisser faire la nature et à recevoir ses produits tels quels. Mais si l'on veut qu'elle nous donne des végétaux plus appropriés à nos besoins, une vigilance bien plus grande, des soins bien plus sévères encore sont exigés de cette seconde providence qu'on appelle Gouvernement, Etat.

D'abord l'*avaoussé*, autrement appelé chêne à kermès, ne donne pas de kermès dans notre canton ; cette sorte de bois bas ne peut servir qu'à faire de la chaux ou à cuire du pain. On dit que son feu convient aux fours de briqueterie, mais nous n'avons point d'argile à exploiter. Quant à la chaux, sur toute la montagne de Sainte-Croix, dans presque toute l'étendue de la plaine *Brunette* et dans la circonscription plus vaste encore des montagnes qui sont à l'orient de Ceyreste, les pierres n'ont pas la qualité requise. Pour chauffer leurs fours, les boulangers préfèrent la ramée de pin ou d'olivier. Il est arrivé que des adjudicataires de coupes, bien qu'on leur eût donné une prolongation de terme, ont été réduits à laisser intacts une bonne partie des *avaoussés*, faute de pouvoir les vendre, et que l'administration n'a pas cru devoir les contraindre à les couper, craignant de ne plus trouver des adjudicataires à l'avenir.

Si nos *avaoussés* produisaient tous des glands, on pourrait lâcher sur nos collines des troupeaux de porcs ; mais il y a long-temps, bien long-temps ! qu'on ne nourrit des porcs que dans des loges pour faire du fumier. Ils mourraient de faim dans nos bois, malgré cette quantité effrayante de chênes à kermès qui en recouvrent la surface et les rendent souvent impénétrables. L'*avaoussé* n'a de valeur que par ses racines appelées *reiganeous*, de *reis*

ou *rais* (racine), et *eous*, *eouse* (yeuse). Les racines de cette yeuse renferment un tannin puissant qui remplacerait peut-être certaines racines et substances étrangères qu'on fait venir de bien loin et qui coûtent fort cher. Nous avons entendu dire que M. Poutet avait commencé sur ce produit indigène, si abondant, quelques expériences qu'il serait à propos de poursuivre. L'*anaoussé*, comme tous les végétaux qui ont vécu long-temps sur un même terrain, présente beaucoup de variétés, ainsi que les grandes yeuses et même les pins. Par malheur, la plus commune de ces variétés est inféconde et ne donne point de glands. C'est donc un végétal qu'il faut extirper en lui donnant un successeur, à moins qu'on ne veuille se contenter de faire place aux pins à qui nos montagnes conviennent beaucoup, en attendant qu'elles en soient lassées, ce qui est dans l'ordre de la nature.

Le pin de Corse, connu sous la dénomination de *pin laricio*, est de tous les pins de l'Europe, celui qui croît le plus vite, qui s'élève davantage; ceux de 130 pieds ne sont pas rares dans l'île qui leur a donné son nom. Comme notre pin d'Alep, il peut végéter partout, même sur les rochers, pour peu que, dans leurs gersures, il se rencontre de terre végétale; cet arbre doit être considéré comme le plus beau des résineux toujours verts; propre à border des allées, à former des massifs, il ornerait nos coteaux et produirait aisément de ces perspectives isolées qui se détachent des autres bois et sont d'un effet si pittoresque.

En 1821, on fit à Cassis un semis de graines de pin laricio. Le rapport dressé à cette occasion par le maire, M. Michel, constate que les semis du printemps ne peuvent pas réussir dans notre climat trop sec et trop vif; que la seule saison propre au semis dans nos contrées c'est le commencement de l'automne; que, de toutes les métho-

des, la meilleure comme la plus simple, est de mettre la graine par petits tas sur le sol qu'on veut ensemencer, laissant un pas d'intervalle d'un tas à l'autre, et couvrant la graine d'une poignée de sable ou de terre d'*avaoussé*. Le chevillage coûterait trop et serait trop chanceux. Le savant M. Thouin, conseillait de mêler aux graines, deux tiers de semences céréales (seigle, orge, avoine et froment). Cette précaution, la nature la prend d'elle-même dans les forêts où les plantes basses protègent contre l'ardeur du soleil et la sécheresse de l'air ces embryons d'abord si délicats, si frêles d'arbres forestiers qui braveront un jour tous les feux de l'été, toutes les fureurs des tempêtes; et c'est pourtant cette herbe protectrice, tutélaire, qu'on enlève sous le nom de *varaï*.

Dans l'état actuel, nos terrains communaux rendent assez peu. 900 moutons ou brebis par commune, en tout 3,600 têtes de bétail, plus ou moins, errent mesquinement et pendant neuf mois de l'année dans ces pâturages qui ne les engraissent pas (1). Si pourtant ces pâturages étaient reservés pour les troupeaux des bouchers comme autrefois, on aurait, dans le canton, de meilleure viande. Le meilleur bœuf qu'on mange dans la Méditerranée est celui de Malte. On amène le bétail des gras pâturages de *Ben-Gasi* en Afrique, on le fait paître pendant quelques semaines en des pacages où jaillit l'écume des mers; où le thim, le romarin parfument une herbe savoureuse; puis on l'égorge avant qu'il ait perdu sa graisse. Mais, dans notre canton, surtout à la Ciotat, le mouton venu des montagnes de l'Auvergne méridionale et des Cévennes, tout épuisé de fatigue, tout désolé et desséché par la poussière, acheté le Jeudi à Aix, est égorgé le Samedi,

(1) En 1839, il y avait dans la commune de Roquefort 1,185 têtes de bétail recensées, et 962 à Cassis.

sans qu'il ait eu le temps de reprendre haleine et de brouter au moins pendant quelques jours ces herbes savoureuses, qui donneraient à sa chair tant de délicatesse.

Nous ferons connaître plus tard la quotité approximative pour chacune de nos communes, du produit des biens communaux versés dans la caisse municipale. Un produit dont il n'est pas tenu compte, le gibier, serait un objet de considération, car dans la partie septentrionale du canton, il y a des lièvres, et vers le littoral, des lapins et des perdrix; mais ce gibier a des ennemis nombreux. On a pris au piège, dans une année, rien qu'aux alentours de la montagne de Sainte-Croix, 70 renards et 14 martres ou fouines.

Au reste, voici comment les bois et terrains incultes, improprement appelés pâtures, sont répartis dans les quatre communes :

Bois.

Bois de Roquefort.	1re classe.	602 hect.	95 ar.	56 cent.
	2me »	920	39	30
Bois de Ceyreste..	1re classe.	444	25	83
	2me »	331	52	39
Bois de la Ciotat..	1re classe.	262	55	3
	2me »	218	2	91
Bois de Cassis....	1re classe.	94	73	38
	2me »	228	55	27

Terrains incultes.

Roquefort........	1re classe.	602 hect.	80 ar.	87 cent.
	2me »	577	84	21
Ceyreste.........	1re classe.	485	46	90
	2me »	315	98	01
La Ciotat........	1re classe.	524	89	70
	2me »	300	15	30
Cassis...........	1re classe.	446	97	39
	2me »	742	28	51

La commune de Cassis avait autrefois beaucoup plus de défens ; mais la vente d'une partie considérable de ces terrains fut passée par le département, le 7 fructidor an 4, au profit du trésor, et la commune fut privée par là d'un revenu annuel de douze cents francs.

On observera que les deux communes les plus anciennes, les plus éloignées du littoral sont aussi les plus riches en bois.

IV.

Vues sur l'agriculture du Canton.

Pour que l'ancienne condition pastorale du canton change, que les forêts possibles se forment et que les transmutations d'essences aient lieu, il faut non-seulement une autorité forte, une surveillance de tous les moments et des précautions continues, mais encore une réforme dans l'aménagement des terres cultivées. Le temps n'est plus où des discussions sur le droit de compascuité, c'est-à-dire sur le privilège de dévorer à qui mieux mieux les forêts à venir, mettaient les communes limitrophes en feu, où l'on retirait ce droit à la commune de Roquefort, parce que le seigneur ne voulait pas de chèvres dans son territoire, espèce de crime aux yeux d'une commune voisine qui trouvait fort extraordinaire chez les seigneurs le désir bien naturel pourtant d'avoir du bois de chauffage à vendre. Le temps même est arrivé peut-être où les moutons ne doivent plus être tolérés dans nos bois, où, pour de maigres pâturages, on ne doit plus sacrifier l'espoir des forêts possibles, et partout avec le temps et la patience,

même dans les plaines du Logisson aujourdhui si désolées, des forêts sont possibles. Mais pour permettre à la nature toujours si active, toujours si prompte à se rajeunir, de refaire ce que, selon toute apparence, elle avait fait autrefois, il faut exiger de la terre cultivée tout ce qu'elle peut accorder aux hommes et aux animaux.

Nos pères, sans doute, prétendaient tirer du sol tout ce qu'il peut rendre, quand ils se livraient à la culture de tant d'issarts abandonnés depuis. On en trouve beaucoup de ces issarts non-seulement sur les montagnes de la Ciotat et de Cassis, mais encore sur celles de Ceyreste, et jusques dans les terres de Caounet, à une élévation qui ne permet point à l'olivier, au figuier de croître et de produire. Nous avons voulu savoir la raison de toutes ces cultures, et voici ce que nous croyons avoir trouvé.

Dans les siècles les plus affreux du moyen-âge, les bords de la mer et les plaines avaient été laissés incultes. Seulement, on y greffa les oliviers sauvages qui s'y trouvaient et peut-être aussi on en planta. La récolte des oliviers a lieu dans une saison où la mer n'est guères tenable pour des navires tels que ceux dont les pirates maures ou autres faisaient usage. Dans les intervalles les plus calamiteux, l'olivier pouvait rester quelque temps sans culture et ne pas périr. Les travaux de l'homme se portaient plutôt sur des hauteurs que son bras pouvait à la fois féconder et défendre. Sur ces hauteurs, on cultivait la vigne; selon la tradition, on y récoltait peu de céréales, mais beaucoup de légumes, de fèves, de lentilles, de pois chiches, etc. Dans les plus anciens titres, on trouve beaucoup de plaintes sur la diminution du peuple, sur l'abandon des oliviers qui sont devenus sauvages sur les funestes effets des guerres. Avec une culture si restreinte, on conçoit que les populations devaient souvent être reduites à de grandes extrémités.

Il y a des issarts à Ceyreste qu'on a dû abandonner en des âges fort lointains. L'acte de 1434, dont nous avons cité quelques dispositions dans notre première partie, mentionne parmi les limites du terrain enlevé au parcours de toute sorte de bétail *la mala solca anant vers lo valon de Rocafort;* or, la *mala solca*, le mauvais coin de terre jadis cultivé, porte encore le nom qu'il avait déjà au quinzième siècle. Tous ces antiques issarts sont reconnaissables aux murs en pierres sèches qui soutenaient les terres et qui subsistent encore, plus ou moins ravalés par le temps et par le pied des animaux.

Parmi les issarts de la Ciotat, quelques-uns purent avoir la même origine que ceux de Ceyreste; mais il en est d'autres qu'on doit imputer au genre de vie suivi par le plus grand nombre des habitants. Aussitôt que le Bourg commença de prospérer et que les profits de la pêche, de la navigation et du commerce arrivèrent, les premiers que la fortune favorisa et qui voulurent consolider leur avoir acquirent, cultivés ou non, les terrains de la plaine, les terrains les plus proches de la mer et de la ville qui se fondait. Après quelque temps, le territoire du *Bourg* ne pouvant plus satisfaire au besoin d'acquérir, on s'étendit dans les terres de Ceyreste, et bientôt la Cadière compta aussi parmi ses forains un grand nombre d'habitants de la Ciotat. Il paraîtrait même que la culture des terres de Saint-Cyr, dans la banlieue de la Cadière, a suivi le développement commercial du Bourg. De 1604 à 1634, il y avait au territoire de la Cadière 73 biens de campagne appartenant à des personnes de la Ciotat.

Les simples matelots voulaient aussi avoir un coin de terre pour leurs vieux jours. La caisse des invalides n'existait point à cette époque; l'Etat peu occupé de la marine n'assurait pas encore aux navigateurs le pain de la vieillesse. Il n'y avait pas même encore d'hôpital, bien que la popu-

lation fût déjà plus considérable qu'aujourd'hui. Il fallait qu'on se ménageât soi-même des ressources pour l'âge et la maladie. Les meilleurs terrains ou les plus à portée ayant été bientôt occupés par les plus riches, on se mit à gagner les hauteurs, et l'on fit de tous côtés des issarts. Les vieux marins allaient s'y délasser des rudes travaux de la mer en donnant leurs dernières sueurs à des travaux non moins rudes, mais plus tranquilles et entre-mêlés d'un plus doux et plus assuré loisir. Ils bâtissaient des maisonnettes pour le plus grand nombre desquelles ils n'avaient besoin ni de plâtre ni de chaux, ni de bois, n'employant à leur construction que des pierres plates, artistement placées vers le haut de manière à former une voûte. Cela valait mieux que les *tapies* des anciens gaulois faites avec de la terre; mais il est probable que les liguriens, nos devanciers, bâtissaient leurs demeures avec cette sorte de pierres et de la même façon. Non loin de la maisonnette, il y avait toujours une plante de sauge. De nos jours encore, on retrouve de ces plantes si chères à nos ayeux tout-à-côté de masures qui depuis des siècles sont enveloppées de bois. Au pied d'un pin, qui, sur la roche nue, projetait à peine l'image illusoire d'une ombre sans cesse déplacée par le vent, nos vieux matelots d'autrefois s'estimaient heureux de raconter à un voisin toujours prêt à rendre récit pour récit, ces longues histoires de naufrages, de combats, même de servitude en pays musulman, qui charmaient les heures d'un repos doucement savouré; puis le soir, quand le soleil avait disparu derrière les montagnes occidentales, ils reprenaient le chemin de la ville, avec leur vieille compagne portant l'un et l'autre sur l'épaule un fagot de ramée, ou un demi sac d'olives, ou une partie de toute autre récolte qu'ils avaient fait. Ce que nous disons des matelots de la Ciotat ne regarde pas moins ceux de Cassis et de Ceyreste, qui, pour la plupart, étaient alors hommes de

terres dont les possesseurs ne voulaient plus ; les uns et les autres étaient devenus propriétaires, vivant sur leur fonds. Les enfants de quelques autres cultivateurs avaient pris le métier de la mer, ou travaillaient dans le chantier de construction. Le séjour de la ville accoutumait les fils des paysans, comme ceux des ouvriers, aux idées de navigation, aux chances de la mer ; puis, ces travailleurs de terre domiciliés en ville n'étaient pas les seuls qu'on employât. Tous les hivers, il descendait de la Haute-Provence, une quantité de terrassiers, qu'on ne voit plus venir depuis plus de cinquante ans. De ces terrassiers, il en restait toujours quelques-uns qui s'aggrégeaient à la population agricole, et qui, avec des paysans de Roquevaire, d'Auriol, de Tretz, de Nans, etc, alimentaient la classe de ces mégers dont leurs descendants font encore partie.

Pour des gens de campagne, c'était une assez douce condition que celle de mégers. Etre logés par le maître, quelquefois dans la petite *villa*, peu gracieuse, il est vrai, mais coûteuse, qui avait été bâtie des profits de plusieurs voyages sur mer ; ne point payer d'impositions, se faire toujours une bonne part au produit des arbres fruitiers, même quand ce produit était réservé, lâcher leurs enfants dans les vignes du moment que les raisins commençaient à changer de couleur jusqu'à ce qu'on les jettât dans la cuve, inviter même leurs parens et amis et les enfants de leurs parens et amis à ce banquet fourni par la nature, consommer ainsi dans la petite propriété un cinquième pour le moins de la récolte des raisins, faire au maître pour les herbages et menus produits la plus petite part qu'il est possible, détruire les vignes pour avoir plus de blé, dévorer le présent et laisser l'espoir de l'avenir au propriétaire, tels étaient et tels sont encore les avantages attachés à la condition de mé-

gers. Aussi les vacances donnent-elles lieu à beaucoup de sollicitations et d'intrigues ; c'est comme la vacance d'un ministère. Mais, d'un autre côté, si l'on a besoin de journaliers, on n'en trouve point. Les paysans préfèrent aller à la pêche avant de travailler pour un bourgeois qu'ils soupçonnent vouloir se passer de méger.

Les grandes plantations de vignes qu'on a faites dans le siècle dernier, la disposition par oulières devenue plus générale, le froid de 1709, l'arrachement des oliviers de la plaine que plusieurs arrêts n'ont point empêché, malgré les peines portées contre les infracteurs, avaient fait introduire le bail à mégerie, dont les abus sont assez grands pour qu'on cherche à les corriger. Il est temps qu'un nouveau mode d'économie rurale s'introduise, ce sera peut-être l'ancien régime des champs, modifié par les progrès incontestables de la science et par le besoin d'interdire absolument nos montagnes à toute sorte de troupeaux. Il faut, qu'outre les céréales et la vigne, nos bassins se couvrent d'arbres et de pâturages,

Le rapport entre le prix du blé et celui du vin a été rompu. Nous voyons dans un compte de fournitures aux troupes en l'année 1566, que la charge de blé était portée à 12 florins, et la millerolle de vin à 6 ; avec le rapport actuel, qui est de 40 fr. à 8 fr., il n'est plus permis de demander à notre sol un vin médiocre. Il nous faut des vins de choix. Le muscat n'est plus de mode ; il était d'ailleurs difficile à faire, et, au temps de sa plus grande vogue, on ne le buvait à Paris que dans le carnaval ; après quoi, la saison était passée. Il faut avec l'*uni*, avec la clarette, faire de bon vin blanc, et ne planter des vignes que dans les terrains caillouteux. Il y a en Italie, sur les collines de Pescia, à ce que dit le philologue Redi, une vigne dont les raisins donnent sur le rouge, avec des grains assez gros, qui, par leur couleur, semblent au-

tant de barbes-rousses, *quasi che que' grappoli siano tante barbe rosse*. Nous avons ce raisin, on n'en ferait peut-être pas d'aussi bon vin qu'avec l'*uni* et la clarette; mais il est fort bon à manger, surtout la variété qu'on appelle *rousselet*, et qui a la peau plus fine que le *barbarous*. Un autre raisin excellent pour la table, c'est le *pascaou*, dont le nom nous paraît avoir la même origine que le *pasquier* (jardin). Le *pascaou* est toujours le raisin qu'on recherche lorsqu'on entre dans une vigne.

Peut-être y aurait-il, en fait de vignes, un coup de désespoir à faire. Ce serait de semer des pins à la place de tous ces vignobles qui ne donnent plus rien. D'après quelques exemples, on peut assurer qu'au bout de vingt ans, ces pins auraient doublé la valeur du bien, sans compter le produit des élagages faits dans l'intervalle. En coupant les pins, la terre resterait, mais une terre *bonifiée*, surtout pour la vigne, qu'on pourrait y replanter avec confiance. Les racines de pins en pourrissant fournissent un excellent engrais que les racines d'autres végétaux recherchent.

Quand la Provence aura son chemin de fer, il faudra songer non-seulement aux primeurs, mais encore aux différents fruits qu'on peut obtenir et dont quelques-uns sur notre littoral, sont les meilleurs fruits de France. C'est précisément parceque notre terrain est fort sec, que nos fruits d'été sont bons. La poire *crémésine* n'est elle pas toujours la poire d'été par excellence? Ce n'est pas de sa couleur qu'elle a tiré son nom, c'est parceque le cramoisi, la teinture tirée du kermès, a été trouvée si belle, qu'on a fait de ce mot une espèce de superlatif. Ainsi l'on disait : *sot en cramoisi*, etc.

A plusieurs reprises depuis 1566, le prix du vin a été avili. C'était une pauvre marchandise au commencement

du siècle dernier ; mais bientôt le commerce avec les colonies venant à se développer, le vin acquit une valeur qui excita le zèle des propriétaires. On ne se contenta plus d'arracher les oliviers que le froid avait endommagés ; des arbres beaux et sains, ouvrage de plusieurs siècles, durent céder la place à des vignes, qui trouvèrent bientôt, en d'autres territoires, des rivales bien plus fécondes et bien moins coûteuses. C'est à l'époque où les Messieurs Bergasse établirent leur chaix à Cassis, que les plantations les plus inconsidérées se firent dans le canton.

Mais ce ne sont pas seulement des oliviers qu'on a forcés à grands coups de cognée et même avec la poudre, car leurs troncs étaient énormes, de céder la place aux vignes. Sur tout le littoral, il y avait autrefois des amandiers d'une grosseur extraordinaire. Au mois de février, quand ces beaux arbres étaient en fleurs, ils présentaient sur nos côteaux des points de vue admirables. C'était suivant l'heure du jour, et l'état de l'atmosphère un vrai spectacle de féerie. Eh bien, pour un végétal, qui, à peu d'exceptions près, doit être regardé sur notre sol comme une plante maudite, pour des vignes stériles, on a fait disparaître des amandiers, qui ne gênaient pas même les plantations nouvelles, étant presque toujours placés à l'écart sur les lisières et les orées des propriétés, au bord des *clapiers* ou au voisinage des bastides. Au seiziéme siècle, on portait, de la Ciotat, des amandes en Espagne, et maintenant l'Espagne en fournit beaucoup à Marseille. Les hauteurs les plus caillouteuses, les tumulus de *grès* qui ont quelque profondeur attendent des amandiers. On peut en planter aussi dans ces *ragolgés* pleins de terre qui se rencontrent parmi les rochers sur les plateaux les plus arides. L'amande *princesse* doit être préférée, tant pour

sa finesse que pour cette autre qualité non moins précieuse, d'aventurer sa fleur plus tard que les autres espèces.

Au milieu du siècle dernier, on avait fait quelques plantations de mûriers qui bientôt furent abandonnées, faute de magnanerie. Il nous semble qu'on pourrait aujourd'hui se livrer à ce genre de travaux. La soie de la Ciotat a toujours été trouvée fort belle. A l'époque où l'on recolte les feuilles, la sécheresse n'a pu leur faire encore un grand mal; les gelées tardives sont rares d'ailleurs dans nos terrains les plus proches de la mer. Des plantations de mûriers peuvent être conseillées dans des endroits élevés et abrités, à l'exposition du midi et du soleil levant. Si le sol est graveleux, sablonneux et mêlé d'une certaine quantité de bonne terre, le mûrier y prospérera et la feuille sera excellente.

Le besoin de multiplier les arbres sur notre sol *est depuis* quelque temps compris. On prend l'habitude de planter des oliviers avec la vigne; quand celle-ci sera épuisée, les autres seront dans toute leur force, et l'on aura de beaux vergers d'oliviers au lieu de maigres et chétifs vignobles.

De tout le département, la Ciotat après Marseille toutefois, compte le plus d'oliviers dans son territoire. En 1823, le montant du revenu perdu pour les oliviers seulement fut estimé dans le territoire de la Ciotat à 55,468 fr. 32 c.; la perte du territoire de Marseille fut portée à 65,235 fr.; celle de Ceyreste à 17,430 fr. 14 c., et celle de Cassis à 3,819 fr. 95 cent.

Les oliviers qui se trouvent sur le plateau de Roquefort ne sont d'aucune considération. A la Ciotat et à Ceyreste on ne connaît à peu-près que le ribier, c'est-à-dire l'olivier du rivage, du littoral, l'olivier de la Méditerranée. A Cassis, ce n'est pas de même. Une lettre écrite en 1818 par le maire, M. Michel, nous donne les catégories suivantes :

D'abord, on ne trouve guères à Cassis de terrains uni-

quement complantés en oliviers. Il en est pourtant quelques-uns, mais de qualité fort inférieure, et dont la production ne va pas, année commune, au-dela de deux escandaux par arpent.

On cultive à Cassis en bordure, le long des vignobles, des oliviers d'espèces diverses.

Le ribier s'y trouve à peu-près dans la proportion de 1 à 3.
Le caillan dans celle de.................... 1 à 4.
Le rougeon .... 1 à 6.
Le salonenq.............................. 1 à 4.

Le ribier produit le plus, *bon an, mal an*;

Le caillan produit le moins par l'abondance des parties aqueuses qui se trouvent dans ses olives;

A volume égal, les olives des ribiers donnent deux fois le produit des caillans, et une et demi celui des autres espèces.

Le salonenq donne l'huile la plus fine. Néanmoins quelques agriculteurs prétendent que si les olives des ribiers étaient triturées fraîches, l'huile en serait également fine.

Quoiqu'il en soit, l'huile des olives salonenques triturées bien fraîches, avec le plus grand soin et sans aucun mélange avec l'huile provenant des eaux, vaut souvent 8 0/0 de plus que l'huile des autres qualités d'oliviers, sans distinction de ces dernières entre elles.

Dans l'impuissance d'avoir beaucoup de vin, puisque la terre, dans presque tout le littoral de notre canton, paraît ne pouvoir plus fournir aux vignes l'aliment qui leur convient, on doit s'attacher à donner de la réputation au crû, ainsi que nous l'avons déjà dit. Outre le choix du terrain et des espèces, d'autres considérations sont à faire.

Dans un manuscrit que nous aurons par la suite occasion de citer et qu'un anonyme venu de Paris, à ce que nous croyons, a écrit en 1733 sur la Ciotat, sur les usages et moeurs de ses habitants, nous trouvons à l'article *Vendanges*, ce qui suit : « Chacun fait vendange dans son bien,

quand il le trouve à propos : on fait cuver le vin deux fois 24 heures, ensuite on pressure les grappes dans des pressoirs ou *destrés*. Il y a quantité de ces pressoirs ambulants que l'on roule par les rues comme une brouette. » On ne voit plus aujourd'hui rouler de pressoirs ambulants par les rues de la Ciotat, mais on le voit encore à Ceyreste. Quant à ne faire cuver le vin que deux fois 24 heures, cela n'est plus d'usage dans l'une comme dans l'autre commune. A Ceyreste, on a un tort plus grave, c'est de garder son vin au milieu du fumier, ce qui, certes, ne doit pas le bonifier

Mais qu'on plante ou qu'on ne plante pas des oliviers avec la vigne, il faut absolument laisser le blé à l'écart de celle-ci. La disposition par oulières nuit aux vignes de plusieurs manières. Avec le *béchard* ou hoyau fourchu, *bidens*, on fouit trop profondément la *terre*; on tranche les racines de la vigne, celles qui sont le plus à portée du soleil et de l'air. Ensuite, l'engrais qui convient au blé ne convient pas toujours à la vigne et peut altérer la bonne qualité du fruit. Pour fertiliser un vignoble, rien peut-être ne conviendrait mieux dans notre climat que de semer entre les allées de vignes des fèves et du sarrasin. Les fèves pouvant être mises en terre dès le commencement de l'hiver et le sarrasin dans les derniers jours de mai, il est facile, pour peu que le printemps soit pluvieux, de semer l'un en même temps qu'on enfouit les autres. Ce serait un double moyen de fertilisation employé entre deux vendanges. Mais il faut enterrer ces plantes quand elles sont en pleine floraison, et ne pas attendre comme nos paysans, cette race essentiellement têtue, s'obstinent à le faire, qu'elles soient effeuillées, desséchées, inertes.

Il y aurait bien quelques observations à faire sur la taille et sur l'entretien des vignes. Notre agriculture est sur toute chose en proie aux plus mauvaises habitudes. Mais ces

conseils, de savants agriculteurs ont pris à tâche de les donner dans des ouvrages spéciaux auxquels nous renvoyons le lecteur.

On doit réserver le blé pour les terres un peu fortes, mais pourtant bien aérées, et dans lesquelles on introduira l'assolement si avantageux de l'esparcet et des racines fourragères; car si nous chassons impitoyablement de nos bois les troupeaux quelconques, c'est parce que nous pensons qu'on peut faire naître ailleurs les moyens de les nourrir.

Quelques fonds pourraient être convertis en coudraies. Les avelines de Provence sont excellentes. On pourrait même avoir un certain nombre de bœufs et de vaches, il y en avait bien autrefois! A la Ciotat, c'est précisément à l'ancien quartier des boules que la transformation en coudraies et pâturages serait utile à faire. Avec des vaches, on aurait du lait, rien n'empêcherait de tenir des chèvres laitières à l'attache. En certains pays, on les nourrit avec les feuilles qu'on ramasse avant les vendanges et que l'on garde en tas comme du fourrage pour l'hiver. Ici on aurait plus de ressources; aux feuilles de vignes on pourrait joindre celles des oliviers qu'on émonde, et même les feuilles de mûrier de l'arrière saison. D'ailleurs, ce n'est pas en hiver que des animaux ruminants pourraient manquer de nourriture, et il faudrait que l'été fût bien sec pour que l'esparcet ou tel autre fourrage ne permît pas d'attendre le moment où les vignes pourraient être effeuillées sans danger.

Les engrais pour le blé ne manqueraient point. Les trois quarts du fumier qui se fait à la Ciotat vont dans la mer. Il y aurait ici comme en tout le reste beaucoup mieux à faire que ce qu'on fait aujourd'hui.

Quant aux instruments de labour, le béchard, destructeur des vignes, ne serait plus employé. L'ancien hoyau ou *magaou* le remplacerait dans les vignobles; et pour les champs de blé, on aurait la charrue de DOMBASLE. Quatre

ou cinq de ces charrues et même moins suffiraient pour tout le territoire ; car nous ne ponsons pas qu'on eût jamais beaucoup de blé à semer.

Avec cette réforme agricole qui aura lieu tôt ou tard et d'une manière plus ou moins sensible, que deviendra la population campagnarde de la Ciotat ? Elle est actuellement de 1,000 à 1,100 individus. A la vérité, il se trouve dans le nombre quelques propriétaires cultivateurs qui n'auront point à déguerpir ; d'autre part, de nouveaux soins, tel que celui des primeurs et des arbres fruitiers occuperont un certain nombre de bras, mais l'introduction de la charrue de DOMBASLE laissera la moitié des bras sans emploi. Heureusement, il y a toujours dans le pays une grande ressource, c'est la mer. Il vaudrait mieux présenter cette carrière aux habitants de la campagne que celle d'ateliers toujours insalubres au moral, quand il ne le sont pas en même temps au physique. La campagne fournissait autrefois des matelots, pourquoi n'en fournirait-elle plus aujourd'hui ?

Au reste, voici approximativement la distribution actuelle des principaux produits du canton.

Le terme moyen des récoltes d'huile à la Ciotat est de 900 hectolitres.

Parmi des pièces produites en 1681 dans un des nombreux procès que la commune eut avec le Seigneur, et dont les détails n'ont pu entrer dans cette statistique ; on trouve un relevé des récoltes d'olives faites pendant 40 ans, de 1628 à 1673, en ôtant quelques années insignifiantes. Le terme moyen est de 6,050 motes. En 1669, il y en eut 21,317.

Pour Cassis et Ceyreste, on n'a qu'à suivre le rapport que nous avons précédemment donné, en observant toutefois que dans ces deux communes il y a beaucoup de propriétaires cultivateurs, ce qui fait que les soins et

les travaux de la campagne sont en général mieux entendus qu'à la Ciotat.

La moyenne du vin est à la Ciotat de 5,600 hectolitres; à Ceyreste, de 2,800 ; à Cassis, elle est un peu moins forte qu'à la Ciotat, mais le vin est meilleur ; à Roqnefort, on récolte près de 10,500 hectolitres, c'est-à-dire deux fois plus qu'à la Ciotat.

Quant au blé, on récolte aujourd'hui, grace au bêchard et à la destruction de la vigne, près de 4,000 hectolitres à la Ciotat. Pour Cassis et Ceyreste, on peut suivre la proportion du vin, mais avec l'observation précédemment faite. Des propriétaires cultivateurs y ménagent davantage la vigne ; et bien que les terres y soient en général meilleures, leur produit en blé peut n'être pas tout-à-fait relatif à celui des terres de la Ciotat, beaucoup plus forcées pour les céréales. Le terrain cultivable de Roquefort étant très étendu, les engrais propres aux céréales n'y sont pas fournis à suffisance, et, par cette raison, la réoolte de blé doit être inférieure au rapport que nous avons établi.

Les bastides de la Ciotat fournissent à-peu-près 150 à 160 porcs. A part Ceyreste qui a peu de bastides, nous pensons que les deux autres communes en fournissent chacune à peu près autant.

Dans une lettre du maire de Ceyreste, en 1813, il est question de 50 ruches, possédées par divers particuliers de la commune. Cassis a aussi des ruches. Cette industrie, aujourd'hui inaperçue, peut s'accroître avec le reboisement de nos montagnes, avec la multiplication des arbres fruitiers, avec la création des prairies artificielles, avec cette réforme enfin, que nous appelons de tous nos vœux. Nos yeux ne verront pas verdoyer toutes ces montagnes aujourd'hui si nues, mais nos enfants le verront, et peut-être alors songeront-ils quelquefois à nous qui l'avons tant

désiré ! Au milieu de tous ces ombrages nouveaux, quelque ami de la nature et de la poésie, l'une ne va pas sans l'autre dans les affections d'un homme bien né, redira peut-être avec plaisir ces vers d'un ancien troubadour, cités par notre illustre Raynouard :

Pro ai del chan ensenhadors
Entorn mi et ensenheiritz,
Pratz et vergiers, arbres et flors,
Voutos (1) *d'auzels et lais et critz.*

J'ai autour de moi assez de maîtres et de maîtresses de chant, assez de prés et de vergers, d'arbres et de fleurs, de danses d'oiseaux, et de *lais* (2) et de cris.

V.

Pêche.

Nous avons dans un précédent chapitre, tout en reconnaissant le droit des communes sur leur territoire, insisté fortement sur l'abus déplorable que presque partout on avait fait de ce droit. Cette matière a été embrouillée par différents motifs ; Aulugelle disait déja de son temps : *Quia obscurâ obliterataque sunt municipiorum jura, quibus uti jam per inscitiam non quecent.*

Ce droit des communes n'est pas moins incontestable

(1) *Vouta*, *volte*, danse. La volte provençale dansée par des jeunes filles de Brignoles, plût fort à Charles IX, quand il vint en Provence.

(2) Le *lai*, proprement, était un chant élegiaque. Dante nous montre des bandes d'oiseaux qui traversent les airs, *cantando lor lai*.

sur les mers qui bordent leur territoire ou plutôt sur la partie de ce territoire que la mer couvre et recouvre de ses flots. La législation l'a reconnu en plusieurs circonstances. L'ordonnance de 1681 et la déclaration du Roi du 30 mars 1731, en réglant la récolte du *sart, varech* ou *goemon,* et par extension de notre algue, et de toute autre plante marine jetée sur les côtes, ont établi les règles suivantes :

1° Le *varech* qui croît au bord de la mer sur le continent ou sur les îles ou rochers qui n'en sont pas constamment séparés par les flots, appartient exclusivement à la commune sur le territoire de laquelle il végète.

2° Le *varech* qui est poussé par le flot, qui ne tient pas au sol, nommé *varech-mort,* appartient au premier occupant sans distinction de communes ; on peut le ramasser en tout temps, le vendre et le porter en tout lieu.

3° Enfin, le *varech* qui croît sur les îles désertes et sur les rochers en pleine mer, est aussi au premier occupant ; il peut être coupé en toute saison et partout transporté.

Ces principes ne sont pas autres que ceux de la pêche.

On trouve dans le digeste des dispositions relatives à la pêche et aux propriétaires de fonds de terre situés le long de la mer, lesquels propriétaires avaient le droit de défendre à qui que ce fût de pêcher sur leurs rives, sans qu'ils l'eussent auparavant permis. La partie des mers contigue au territoire en était regardée comme une prolongation. Les droits de bris et naufrages que s'attribuaient les Seigneurs, la souveraineté qu'ils prétendaient sur les mers et sur les îles placées *ad jactum unius balistæ* à un jet d'arbalète du rivage qui ceignait leurs terres, découlaient de cette idée. Si nos souverains ont revendiqué ces droits de bris, de naufrages, d'épaves de mer, d'ancrage, tout ce que d'anciens légistes ont appelé *donum providentiæ*, etc., c'est pour mettre fin aux énormes abus

qui avaient lieu partout sur le bord des mers. Le prince d'ailleurs ne s'est réservé un intervalle de côte entre la mer la plus basse et le flux le plus élevé, que pour veiller mieux à la défense du territoire et aux intérêts du pays.

Dans tous les temps, les mêmes besoins ont appelé les mêmes institutions. La forme de ces institutions peut varier comme l'organisation des peuples, mais au fond, l'humanité, ses besoins et ses lois sont toujours les mêmes. Les Grecs avaient chez eux certains juges qu'ils appelaient juges des nautonniers. Ces magistrats se transportaient sur le port, entraient dans les navires, entendaient les différents survenus entre les particuliers, et les teminaient sur-le-champ sans formalité. Ce tribunal fut connu des Romains, ils l'avaient établi à l'imitation d'Athènes. Nos prud'hommes représentent en partie ces juges des nautonniers. L'amirauté et la juridiction consulaires remplissaient jadis les autres fonctions de ce tribunal antique, mais avec des formes beaucoup moins expéditives.

Il n'y a jamais eu à la Ciotat, d'institution formelle de prud'hommes. Peut-être même le roi René, en 1452, ne fit-il que valider, à l'égard des prud'hommes de Marseille, ce qui existait déjà. La prud'hommie de Cassis a été détachée de celle de Marseille au commencement de la Révolution.

Les prud'hommes de la Ciotat, comme les autres, avaient le droit d'intervenir dans la police de la pêche, et de juger souverainement sans forme ni figure de procès et sans écriture. Le plus ancien titre des pêcheurs de la Ciotat, ce qu'ils appelaient leur *loi*, et avec raison, puisque tous les chefs de famille avaient approuvé et ratifié ces dispositions rédigées par des hommes que tous avaient élus, remonte au 15me siècle. Voici comme il est intitulé ; nous suivrons l'orthographe du manuscrit :

« Segou si los capitols et ordenanses faches en lo luoc
« del borc de la Ciutat subre los arts de pescar per los
« discres homes Anthoni Denot, bayle, Anthoni Robaut,
« conseilhers, Jehan Arnaut, Guilhem Melas, Guilhem
« Marin, Peyre Parpaut et Monet Autric, Prodomes;
« élégis a far los dis capitols et ordenanses per tot cap
« d'ostal del dich luoc et après aprobas et ratificats per un
« cascun de los dis cap d'ostal, come esta en una nota pre-
« sa per mi Hugo Chays public notari del castel de la Ca-
« diera en l'an présent que hon conte MIIIILIX lo redier jor
« del mes de setembre en la qual los dis capitols son par-
« ticolarament scris et declaras en la manièra qual son
« escrit. »

En 1459, il n'y avait pas de notaire à la Ciotat; il n'y en avait pas même encore plusieurs années après. Dans une de ces enquêtes sur le droit de lods et ventes que nous avons mentionnées, Pierre Doulhot, de Cassis, portant la parole pour ses concitoyens dit qu'ils sont voisins de ceux de la Ciotat, vivant bien les uns avec les autres comme étant tous *pescadours*.

On trouve dans ces capitols de 1459, que l'intervalle de mer entre *lilla* et *lo Seser* (ainsi écrit), était alors appelé *la boca de Masselha*; que les mers à l'occident de ce parage appartenaient à Marseille; *et si daventura cenchas si fasian en Masselha*, les barques de thonayre qui allaient aux dites *cenchas* (réunion de filets qui ceignaient un grand espace d'eau, lors du passage des thons), perdaient leur poste dans les mers de la Ciotat. Ces mers allaient du cap de l'Aigle *als rauncels* ou *rauvels*. Un poste, *una posta*, placé devant une source qui tombe dans la mer, près du cap d'Alon, était appelé *la posta de la Sorguete*. *Posta*, qui vient du latin *posita*, a conservé le féminin dans la poste aux chevaux, la poste aux lettres; et la *Sorguete* est le diminutif de la *Sorgue* (de

la source), nom de la rivière que Pétrarque a chantée. Le nom des *Embiez* ne se trouve point dans le règlement de 1459, bien que ce lieu fut à l'extrémité des mers de la Ciotat. Dans des actes postérieurs d'environ deux siècles, le lieu où était placée la Madrague des Embiez, est appelé *la Plumassa*; les sieurs Lombard, seigneurs des Embiez, qui demandaient au roi la permission de faire la pêche de thons, ne parlent que de *la Plumassa*; ce nom fut seul employé pendant tout le moyen-âge. D'où celui des Embiez qu'on emploie aujourd'hui est-il venu? Il n'est pas du tout incontestable que ce soit le *Portus Æmines* de l'itinéraire d'Antonin, mal à propos interverti par les commentateurs, à ce qu'il nous semble.

Relativement aux *postes*, la constitution 57 des lois maritimes de l'Empereur Léon prescrit la distance réciproque à laquelle doivent se trouver en mer les stations des pêcheurs, et cette distance est fixée à 365 pas romains. Cette observation n'est pas inutile à faire.

En 1461, deux ans après la rédaction du règlement, il n'y avait encore à la Ciotat que 33 chefs de famille. On avance en 1631 dans un mémoire qu'à cette dernière époque, la pêche nourrissait 4 à 500 familles.

Suivant des plaintes portées en 1546, il faudrait évaluer à 5 ou 6 mille barils d'anchois la quantité que les pêcheurs de Marseille avaient enlevée de cette pêche importante à ceux de la Ciotat, au moyen des *lumes* ou flambeaux. Des modifications venaient d'être faites aux limites des mers, modifications reconnues par des lettres-royaux de François I.er. Les mers de Marseille ne s'étendaient plus alors jusqu'au promontoire de l'Aigle. En général, les mers d'une commune maritime étaient la continuation de son territoire sur une largeur de deux lieues. Mais sur les rivages où il n'y avait pas de prud'hommie particulière, la juridiction des prud'hommies voisines dépassait les limites territo-

riales. Voilà pourquoi les mers de Marseille comprenaient encore celles de Cassis, bien que restreintes par celles de la Ciotat.

Les lettres de FRANÇOIS I.er furent données par ce prince lorsqu'il était à Pertuis, le 4 août 1546 ; elles confirmaient une ordonnance de la communauté de la Ciotat assemblée en parlement, *congregato Parlamento*, qui défendait à qui que ce fût, étrangers ou habitants, de pêcher avec des sardinaux dans les mers de la Ciotat, aux lieux où se faisait de coutume la pêche aux flambeaux, *so es del Cayron de la Canailha fins al cap de Alon*, sous peine d'une amende de 50 florins, applicable un tiers au seigneur du lieu, un tiers à la confrérie du Saint-Esprit, et l'autre tiers au dénonciateur.

Dès que le jour commence à poindre, les sardines ont coutume de s'élancer vers la surface de la mer, et c'est alors qu'elles se prennent dans les filets. Or, il arrive que la clarté des flambeaux les trompe ; prenant cette clarté pour les premiers feux du jour, elles font le même mouvement qu'à l'aurore et se prennent de même. Voilà pourquoi on défendait de mettre des sardinaux au devant des *lumés*, dans la direction que les sardines ont coutume de suivre. Il ne fallait pas de conditions particulières pour certains pêcheurs ; tous ne devaient compter que sur l'effet de l'aurore.

Un des établissements qui excitèrent autrefois le plus de réclamations dans nos pays maritimes est celui des Madragues. Le nom de Madrague formé de *Mandra* et d'*agua* signifie en espagnol bergerie ou parc d'eau. Antoine DE BOYER, seigneur de Bandol et gouverneur de Notre-Dame de la Garde de Marseille, après avoir été l'un des lieutenants les plus actifs du duc d'Epernon dans les guerres contre les ligueurs de Provence, voulut passer pour l'inventeur de cette manière de pêcher, qui pourtant avant

lui était employée sur les côtes d'Espagne, principalement vers le Ferrol d'où, au seizième siècle, il venait en Provence beaucoup de *Thonine* ou thon salé. La statistique du département des Bouches-du-Rhône dit en outre que, pendant long-temps, il n'y eut en Provence que la Madrague de Morgiou, laquelle appartenait à la ville de Marseille. Quoiqu'il en soit, pour sa prétendue invention et à cause des services qu'il avait rendus en d'autres temps, le sieur DE BOYER avait obtenu de HENRI IV, en 1603, le privilège d'établir des Madragues depuis le cap de l'Aigle jusques au cap d'Antibes.

En 1630, la communauté de la Ciotat s'éleva vivement contre une de ces madragues plus gênante que les autres. Elle disait que puisque ses habitants étaient de temps immémorial en jouissance et possession de la pêche des autres poissons, ils pouvaient s'opposer au privilège nouveau de la madrague. L'avocat d'Antoine DE BOYER peignit dans son *factum* les adversaires de son noble client comme des jaloux et des brouillons, qui cherchaient à imprimer dans l'esprit du peuple, cette idée que le roi n'était point le maître des mers, et que, par conséquent, il ne pouvait disposer de la pêche des gros poissons avec des filets inconnus à ce royaume. Cet avocat soutenait au contraire qu'en tous les royaumes bien policés comme le nôtre, on avait toujours donné de grands privilèges aux inventeurs des premiers arts et aux auteurs des commodités publiques, et il ajoutait : « Comme « on lit dans les histoires d'Espagne avoir été fait en la per« sonne de Christophle *Colloni*, qui, le premier, découvrit « les Indes.

En 1630, Christophe COLOMB s'appelait donc quelque part en France *Colloni*. En Espagne on disait COLON, témoin ces deux vers :

A Castilla y Arragon
Otro mondo dio Colon.

N'est-ce pas de *Colon* que le peuple aura fait de lui-même *Colonies?* Les actes du gouvernement ne parlaient que des *Indes*, *des Indes occidentales*. A ce qu'il semble, les colonies d'Amérique se sont formées sans reminiscence aucune de l'antiquité.

Dans les lettres patentes qui concédaient le privilège des madragues à Antoine de Boyer, on fait dire au roi « Que cet « établissement peut apporter beaucoup d'augmentation aux « droits du fisc, tant au moyen d'une grande quantité de sel « qui sera pris chaque an aux greniers royaux et consommé « à la salure des dits thons, que de quelques redevances « qu'on pourra ci-après lui faire de ladite pêche, et qu'il « reviendra beaucoup de commodité à tout le public pour « le trafic et achat que les étrangers viendront faire des dits « poissons au dit pays, etc. »

Aprés neuf ans de franchise, la redevance des madragues de M. de Bandol fut réglée à deux écus d'or sol payables chaque année. Cette modique redevance, stipulée dans l'acte de concession, a été fort utile aux ayant-droit de M. de Bandol, dont le privilège a été maintenu ; tandis que l'absence de cette stipulation a nui aux habitants de Cassis qui possédaient d'aussi bonne foi que les successeurs d'Antoine de Boyer, la madrague de Port-Miou dont nous parlerons bientôt.

Relativement aux avantages que le roi se promettait, voici à peu près ce qu'il en fut. Les thons qu'on prenait en toutes ces madragues de nos côtes se mangeaient frais. Les thons salés continuaient de venir d'Espagne ; plus tard, ce fut la Sardaigne qui nous les envoya. Il n'y eut donc ni trafic, ni achat des dits poissons fait en notre pays, et les droits du fisc ne furent point augmentés au moyen de la salure, etc, etc. Quant à la redevance dérisoire de deux écus d'or sol valant ensemble 9 florins, c'est-à-dire neuf fois douze sous d'alors, il n'est pas certain que la perception n'en ait jamais été négligée.

Le privilège de placer une madrague à l'embouchure de Port-Miou fut accordé à un officier supérieur d'artillerie en récompense des services par lui rendus à l'Etat. Rigoureusement parlant, cette concession n'était pas gratuite, à moins que des services rendus à l'Etat ne soient rien ou cessent d'être quelque chose suivant la circonstance. Le roi ne voulant que récompenser un ancien serviteur n'avait pas de redevance à exiger de lui. Il n'en était pas tout-à-fait ainsi du privilège concédé au sieur DE BOYER ; les services rendus à l'Etat, sans être oubliés, n'avaient pas été le motif unique de la donation. Une découverte vraie ou prétendue avait été alléguée. Antoine DE BOYER s'était présenté surtout comme industriel. Rien de semblable à l'égard du sieur DE ROUX à qui fut concédé le privilége d'établir une madrague à Port-Miou. Ce n'était point un spéculateur, un homme à projets ; il n'avait pas demandé l'emplacement d'une madrague pour en faire l'exploitation par lui-même, mais pour le vendre et retirer de l'argent. C'est à quoi il ne manqua point. Des pêcheurs de Cassis et la communauté elle-même lui achetèrent son privilège ou pour mieux dire rachetèrent l'espace de mer qu'on leur avait enlevé.

La concession faite à M. DE ROUX ayant été gratuite, non pas dans la signification stricte et consciencieuse du mot, mais dans le sens des lois existantes, l'arrêté du Préfet du 18 messidor an 12 qui revendiqua la madrague, était inattaquable. Non ce n'était pas la décision du Préfet qu'il fallait trouver mauvaise; ce n'était pas même aux lois publiées sur la matière qu'il fallait s'en prendre. Ces lois ont été rendues dans un bon esprit; elles ont voulu faire rentrer dans le domaine de l'Etat ce qui mal-à-propos et par faveur ou surprise en avait été distrait. Mais les mers appartiennent-elles à l'Etat ? lui ont-elles jamais appartenu? voilà toute la question. Est-ce au *public* de l'Etat, ou au *public* des villes maritimes que le privilège des madragues avait fait tort ?

Les mers sont libres, c'est ce qu'exprime merveilleusement l'usage de tirer les postes de pêche au sort; le sort pouvant seul régler la jouissance plus ou moins temporaire de ce qui appartient à tous. Tirer au sort les postes de pêche, c'est tout à la fois, en reconnaissant le droit de premier occupant, le régler de manière à prévenir toute jalousie, toute dispute. Que le sort ait à donner les postes pour une semaine, pour un mois ou pour une année, recourir à son arrêt c'est toujours reconnaître la liberté des mers. Seulement, on règle cette liberté pour un temps plus ou moins long.

Mais accorder un poste à perpétuité, n'est-ce pas une usurpation véritable, n'est-ce pas assimiler la mer essentiellement mobile à la terre immuable; la mer qu'un navire doit pouvoir sillonner dans tous les sens et en tout temps à une propriété close? Il n'y a pas ici de parcours à réprimer, à proscrire pour l'intérêt même des communes, pour leur intérêt bien entendu et perpétuel. Quand un navire fait son chemin, il laisse à peine derrière lui un sillage extrêmement fugitif; puis, c'est exactement comme s'il n'avait point passé. Rien n'est dérangé, rien n'est gâté, aucun espoir d'avenir n'est emporté. L'oiseau qui fend les airs ne laisse pas plus de traces de son passage. Qu'on défende les filets qui ramassent tout le frétin et *dépoissonnent* la mer, c'est une excellente mesure de police; mais qu'on n'accorde à personne le privilège d'avoir des filets toujours tendus aux passes les plus fréquentées, afin que quelques-uns ramassent tout et que les autres n'aient rien.

La madrague de Port-Miou est en ce moment affermée neuf mille francs, la pêche libre rend quelquefois par année dans le canton près de deux cent mille francs. Cette somme est répartie entre une infinité de familles nées au bord de la mer et dont la mer est le patrimoine. Ce pro-

duit n'est-il pas plus avantageux, même à l'Etat, que le fermage de la madrague de Port-miou? Pourquoi restreindre le patrimoine des pauvres? et quels pauvres? Des hommes qui sont aux ordres de l'Etat, quand il en a besoin; qui sont destinés indistinctement à le servir, soit qu'ils aient la taille ou non, qui ne tirent point au sort, et qui sont appelés sur les vaisseaux de guerre par la seule raison qu'ils sont entrés habituellement dans un bâteau de pêche pour gagner leur misérable vie.

Voici une note (ajoutée après la communication du mémoire) du poisson pesé et vendu pendant l'année 1841, à la Ciotat.

Janvier......	5,991 kil.	5,063 f. 10 c.
Février	4,661	3,862 60
Mars........	13,775	9,755 05
Avril	38,056	18,776 85
Mai	31,977	15,756 40
Juin..........	34,952	17,489 75
Juillet	24,995	11,398 80
Août	35,331	13,606
Septembre ...	24,856	9,710 90
Octobre......	20,158	8,013 80
Novembre....	5,001	2,639 15
Décembre....	671	637 85
	240,424 kil.	116,710 f. 25 c.

En 1840, on avait eu :

Janvier......	7,849 kil.	5,425 f. 25 c.
Février......	7,863	4,853 55
Mars........	16,662	13,296 90
Avril	55,188	18,125 60
Mai	52,669	13,706 75
Juin.........	26,251	11,808 60
A reporter.	166,482	67,216 65

Report.....	166,482 kil.	67,216 f. 65 c.
Juillet.......	23,885	13,143 35
Août........	21,258	8,822 90
Septembre...	14,706	7,131 80
Octobre... ..	20,390	8,581 30
Novembre....	15,201	7,202 25
Décembre....	5,991	5,063 10
	267,913 kil.	117,161 f. 35 c.

En 1839, la pêche donna 351,044 kil. 172,117 fr. 90 c. c'est la plus forte année.

En 1838, 255,317 kil., 125,151 fr. 65 c.

En 1827, 246,689 kil., 113,630 fr. 90 c.

A Cassis, le produit moyen de la pêche est, par année, de 45,000 fr., dont 24,000 pour la Madrague.

Nous demanderons encore si la passe des thons à la pointe de Port-Miou à été accordée par la Providence à l'Etat et domaine de France ou simplement à la commune de Cassis.

On s'est peut être alarmé de ce que nous avons fait entendre précédemment, que l'Etat devrait acquérir ou régir du moins en véritable maître tout ce qui est bois en France ou susceptible de le devenir par longueur de temps; ce serait néanmoins dans l'intérêt des communes; leurs revenus seraient plus certains, leur territoire se bonifierait jusqu'à un certain point, tandis qu'une madrague appartenant à l'État n'améliore rien; seulement il peut y avoir un peu plus de poissons pour la consommation locale. Mais ce n'est pas faute de poissons que nous courrons jamais risque de mourir de faim, et que nos ouvriers auront moins de force musculaire à dépenser par jour, comme il paraît que c'est leur condition vis-à-vis des ouvriers anglais qui mangent plus de viande.

S'il faut absolument des madragues, pourquoi ne seraient-elles pas pour les communes une sorte de biens commu-

naux? N'est-ce pas à cause de la mer que les communes maritimes se sont formées en des lieux dont l'aridité est quelquefois si repoussante? La mer n'est-elle pas leur lot, un lot qu'elles partagent, il est vrai, avec tout le monde; mais dans lequel, beaucoup mieux que qui ce soit, elles peuvent exercer le droit de premier occupant? Ce droit de premier occupant ne l'avaient-elles pas exercé de temps immémorial aux lieux mêmes où les mrdragues ont été depuis établies? Ce droit exercé tous les jours par leurs habitants en particulier et quelquefois même collectivement par les *chenchas* de tous les pêcheurs du lieu ou d'un très-grand nombre d'entr'eux ne peut-il pas devenir perpétuel pour elles beaucoup plus naturellement que pour un homme qui n'a jamais pêché de sa vie, qui ne pêchera jamais, ou pour l'Etat, dont l'intérêt n'est point d'avoir du poisson à vendre, mais beaucoup de pêcheurs dont il puisse faire des matelots au besoin?

La permission accordée aux communes maritimes d'établir elles-mêmes des madragues ne violerait pas le principe de la liberté des mers aussi ouvertement que des madragues concédées à des particuliers ou revendiquées et possédées par l'Etat, quand surtout les motifs sur lesquels est fondée la possession actuelle sont divers, sophistiques et fort contestables ainsi que nous pourrions le montrer. Les applications incohérentes et bizarres d'une loi juste dans son principe bouleversent le sens moral des peuples. Quoi qu'il en soit, la statistique de M. de Villeneuve reconnaît que dans notre seul département les madragues ont soustrait onze lieues de mer à la pêche libre; n'est-ce pas assez pour les faire supprimer! Ces onze lieues de mer ont été enlevées non seulement par la place que les madragues occupent, mais encore par la distance à laquelle les pêcheurs non privilégiés sont obligés de se tenir.

Nos communautés maritimes se sont toujours opposées de tous leurs moyens à cette expropriation des mers. Nous avons trouvé dans plusieurs mémoires qu'on insistait sur le peu de monde employé aux madragues, et ce peu de monde ne se compose pas toujours de marins ou de pêcheurs, mais bien de paysans. On fait sentir en outre dans ces écrits que la pêche doit être un moyen d'existence pour les matelots qui, hors le temps de leur navigation, sont pour ainsi dire sans état ni métiers, tandis que le paysan est toujours paysan. La profession de marin est assez dure, sans qu'on vienne encore supprimer en tout ou en partie, et par des privilèges plus ou moins déguisés, ce grand auxiliaire, cet enseignement mutuel de la navigation, la pêche libre.

Le besoin d'empêcher une expropriation des mers qu'à une certaine époque nos pères trouvaient plus âpre, plus ambitieuse de jour en jour, avait fait réclamer comme propriété communale l'île verte, que les abbés de Saint-Victor prétendaient leur appartenir comme n'étant qu'à une portée d'arbalète des terres de leur seigneurie, ce qui était faux; la distance est bien plus considérable. En 1705, un sieur de Flotte, ancien officier retiré à la Ciotat, demanda cette île au Roi. Il voulait établir tout autour et selon le droit que la propriété du sol lui aurait donné, une pêche au moyen de petits filets à l'exclusion des habitants. La navigation ne pouvait guères en souffrir ; mais les pêcheurs s'alarmèrent ; il y allait de leur existence ; le don fait au sieur de Flotte fut révoqué par arrêt du conseil en 1706.

Le gouvernement au fond a toujours eu sur la pêche les mêmes idées que nous avons essayé de développer. Voici comment s'exprime un arrêt du conseil-d'état du 16 mai 1738 relatif à la matière qui nous occupe. « Le Roi, dit-on, a déclaré son intention avoir été, en faisant auxdits pêcheurs les dons portés par lesdites lettres du mois de décembre 1662, de leur faire don des lieux où de toute mémoire ils

sont en possession de pêcher, c'est-à-dire depuis le cap de l'Aigle jusqu'à la Couronne (il s'agissait des pêcheurs de Marseille) en laquelle possession ils sont maintenus et conservés à la charge qu'il sera permis à tous pêcheurs de quelques lieux et endroits qu'ils soient, même aux étrangers, d'y venir pêcher sans être troublés, sous les réglements toutefois, ordre et police des prud'hommes. »

La liberté entière des mers a donc toujours été reconnue, même pour les étrangers, à quelque nation qu'ils appartiennent; mais ces étrangers doivent se soumettre au tribunal des prud'hommes. Au-delà des deux lieues en mer qui forment le territoire de cette juridiction, ils peuvent pêcher comme ils veulent et où ils veulent; mais en deça, ils sont soumis à tous les réglements, à toutes les restrictions imposés aux communautés de pêcheurs. Autrefois, nous voyions arriver toutes les années à la Ciotat quatre ou cinq bateaux catalans qui fesaient la pêche soit *du corail*, soit du poisson; il n'en vient plus aujourd'hui, ni même à Cassis. Les pêcheurs du lieu vont plus loin en mer qu'ils ne faisaient, et emploient des filets qui calent davantage. Il venait aussi, à une époque plus reculée, des barques des Martigues pêcher dans notre golfe. Mais dans les parages de Marseille il y a toujours des catalans, des génois et des napolitains que les pêcheurs nationaux ne voient pas sans jalousie, et que le droit des gens ne permet pourtant pas de repousser.

Quant à la pêche de notre canton, il n'y a plus rien à faire pour augmenter les chances à l'avantage des nationaux, si ce n'est la suppression des madragues dont la condition nécessaire est d'être placées dans cette partie des mers que nous avons regardée comme un appendice de tout territoire maritime, condition qui seule les frappe d'anathème aux yeux de quiconque remonte à l'origine du droit et des lois.

VI.

Navigation, Commerce, Industrie.

Il serait trop long de rechercher comment s'établit le commerce direct ou plutôt la navigation de la Ciotat; nous aurions plutôt fait d'énumérer les causes de dépérissement et de ruine. On ne peut former que des conjectures sur les anciens rapports des habitants de la côte avec les Pisans et les Génois, rapports où le château de Cassis et les tours de la Ciotat ont dû jouer un rôle comme entrepôts, surtout pour les marchandises précieuses. Dans ces premiers temps les profits devaient être pour les seigneurs, pour ceux qui avaient toute la police de la côte.

C'est au commerce des grains exploité par nos pères avec ardeur dès le commencement du seizième siècle qu'on peut attribuer la naissance de la Ciotat actuelle et le développement de Cassis, au bas du château, développement de bâtisses qui fut d'abord la *Bourgade*. Jusqu'à cette époque il n'y avait eu sur ces bords que deux germes de ville déposés par la fréquentation de quelques étrangers, et nourris, fomentés par la proximité de l'Italie, de l'Espagne, de la Corse, de la Sardaigne et des côtes d'Afrique.

On trouve qu'au seizième siècle nos navigateurs se rendaient en des lieux de l'Afrique septentrionale dont le nom était depuis long-temps oublié pour nous et s'était même perdu, tels que la *Massarié*, *Astore*, qui n'est autre que *Stora*, le cap Nègre, Tabarque, etc. Les *Maremmes* ou côtes maritimes de l'état de Sienne, à cette époque et avant que le marquis de Marignan y eut fait raser tant

de villages dont la population entière fut passée au fil de l'épée, produisaient une quantité de blé considérable. La Sardaigne, *Sardinia ferax*, était un autre grenier d'où la Provence tirait ses approvisionnements. On portait de la Ciotat et de Cassis en Italie du vin récolté dans le canton ou dans le voisinage. Même à certaines époques, on a porté de l'huile à Gênes, ce qui serait fort insolite aujourd'hui.

Deux invasions étrangères, les guerres religieuses, puis les guerres purement civiles, sept à huit pestes, dont celle de 1587 fut terrible(1), avaient amené en Provence, dans le cours du seizième siècle, de grandes disettes qui donnèrent beaucoup de mouvement au commerce des grains. Jadis, ce mouvement commercial avait été dans un sens inverse. En 1429, les états de Provence demandèrent au roi Louis III qu'il voulût bien lever la défense d'exporter le blé, attendu qu'on en récoltait au delà de la consommation et qu'il était tombé à très-vil prix. Mais au seizième siècle, les temps étaient changés. La Provence n'avait plus assez pour elle de ce blé que Cicéron (2) donne quelque part pour le meilleur, le plus fin, le plus substantiel des Gaules, et les ports de nos côtes où l'on venait autrefois échanger du blé de l'intérieur contre du poisson, devinrent des entrepôts précieux où l'arrivée d'un navire chargé de grains étrangers, était souvent regardée comme un bienfait de la Providence.

A la Ciotat, quelques grandes fortunes s'élèverent bientôt dont le commerce des grains fut la base. A la fin du seizième siècle, Guilhem Grimaud accusait une fortune de dix-huit cent mille livres, qui feraient 5 à 6 millions d'aujourd'hui.

(1) On en compte même un plus grand nombre ; mais il paraît que toute épidémie prenait le nom de peste.

(2) Cicéron *pro fonteïo*

Ce même commerce dans les deux siècles suivants pût encore créer des maisons assez puissantes, et jeta dans la haute bourgeoisie, sur les limites et même sur le terrain de la noblesse des individus qui jamais ne furent envieux de savoir au juste leur origine, ou n'auraient pas aimé qu'on la leur rappelât.

Par suite de ces rapports si avantageux, la Ciotat, qui à la fin du quinzième siècle, comptait à peine trente maisons, en avait mille à la fin du siècle suivant, et n'était encore affouagée qu'à un feu et demi, condition très prospère pour défricher les terres voisines ; aussi les défrichements furent-ils considérables, quoique peu refléchis et d'un produit bientôt épuisé. Des travaux plus analogues à sa position furent commencés et achevés au commencement de ce même siècle. Elle se donna un meilleur port, s'entoura de nouvelles murailles, éleva pour se défendre une petite forteresse, et pour subvenir à ces dépenses, diverses taxes furent établies. Nous n'avons à rappeler que celles dont la pêche et la navigation étaient l'objet.

Dans les années 1562 et 1563, un droit de vingtain mis sur les profits de la mer donna . . 2426 écus 25 s.

En l'année 1564 . . . . 1733 écus 20 s.

En l'année 1565 . . . . 877 écus 18 s.

Il existe un cahier des *paches*, faites pour l'arrentement du vingtain mis sur les *arts à pêcher*. On y trouve en 1571, 59 côtes appartenant à autant de particuliers, c'est-à-dire qu'il y avait à peu près 60 patrons pêcheurs.

En 1667, le taux sur les bâteaux et *arts de pêcher*, fut par arrêt de la cour des Comptes, réglé ainsi qu'il suit. Les *eissaougues* devaient payer par année 9 livres ; les sardinaux et entremailhades, 3 livres; les petites frégates, 2 livres. En 1725, tout le corps des pêcheurs abonna pour 50 livres par an. Cet abonnement confirmé le 4 mars 1737 durait encore en 1789. Mais la pêche à cette dernière

époque n'était plus ce qu'elle avait été, sa décadence datait de plus d'un siècle. Un état fait en 1670 porte seulement quatre *eissaougues* et vingt sardinaux. En cette même année, il y avait vingt barques de négoce, et vingt-trois tartanes. Aujourd'hui le nombre de bâteaux de pêche est singulièrement augmenté, tandis que celui des navires partant de la Ciotat et y faisant retour, est nul.

En 1668, une taxe de huit livres par mille quintaux fut établie sur les bâtiments de mer, qui fesaient voyage au Levant; la taxe était de moitié pour les voyages de blé; elle produisit en 1671, 755 livres, année commune, jusqu'en 1739, elle donnait plus de 700 livres.

Ce fut au plus beau moment de sa prospérité croissante que la communauté de la Ciotat prit le titre de république, du moins on trouve sur la couverture d'un registre resté presque tout en blanc, l'intitulé qui suit: *Livre contenent des affaires de la république de la Cieutat.* 1572.

Quelle idée précise nos pères attachaient-ils à cette dénomination politique? La même idée peut-être qui fit la grandeur de Venise, de Florence, de Pise, de Gênes. Mais à la conception de cette idée avaient concouru beaucoup trop d'illusions qui ne tardèrent point à se dissiper. Quand la communauté de la Ciotat se suffisait à elle-même pour la construction d'une forteresse, de murailles nouvelles et d'un nouveau môle en même temps que son église paroissiale, édifice fort vaste, sortait de terre, le commerce était encore presqu'entièrement libre, la foraine n'était pas établie, ou du moins ses inquisitions n'étaient pas si rigoureuses, ses formes si âpres qu'elles le devinrent par la suite, lorsqu'elles occasionnaient des soulèvements accompagnés même de meurtres, ainsi que nous le voyons dans une lettre écrite par l'autorité supérieure le 4 juillet 1615, à nos consuls pour les engager à ne faire *aucuns outrages* ni injures aux commis de la foraine, mais plutôt

envoyer, s'il le fallait, des mémoires contre ceux qui auraient pu malverser et commettre quelques abus en leur administration. En ce temps de prospérité commerciale, l'amirauté n'était pas encore créée, et les gênes qu'elle devait apporter à la navigation et même à la construction des navires n'étaient pas connues. Quand les officiers de l'amirauté furent établis, ils exigèrent un droit de descente des agrès et apparaux qu'on faisait venir de Marseille. Les ordonnances et règlements exigeant qu'on fît passer des soumissions à tous ceux qui embarquaient des canons, fers agrès et apparaux ; les patrons ne pouvaient se libérer de l'engagement souscrit par eux au lieu du départ, qu'en rapportant un certificat de décente ou débarquement, car il leur était expressément défendu de les porter à l'étranger, et ce certificat étant nécessaire, un droit y fût attaché, suivant les principes fiscaux de tout temps en usage. On trouve aussi des plaintes sur un droit excessif de visite que ces mêmes officiers, de qui dépendait la police de la navigation, s'attribuaient.

Nous avons déjà dit que des relations considérables s'étaient formées avec l'Espagne. Les galères de cette puissance ayant coutume de s'arrêter à la Ciotat, quand elles allaient en Italie ou en venaient, il s'établit un commerce d'étoffes et d'objets de luxe que des marchands de Lyon vinrent rendre assez actif. A Cassis, on trouve aussi des traces du séjour de quelques industriels lyonnais.

Du reste, voici un état de voyages faits en 1669 par des navires de la Ciotat :

Des côtes de Barbarie en Espagne.........	27.
Du Levant à Marseille..................	12.
Du Levant et de la Barbarie à Toulon......	7.
De Lisbonne à Gênes.........	4.

Les relations les plus importantes étaient avec l'Italie. Elles n'étaient pas accidentelles comme paraissent l'avoir été

ces communications intermédiaires entre la Barbarie et l'Espagne, probablement pour des blés. Depuis la prise de Constantinople, il n'était plus permis à ceux des peuples Italiens qui n'avaient point de traité avec les Turcs de faire flotter leurs pavillons dans les ports orientaux. Les navires de Provence comme plus à portée étaient employés à soutenir les relations que les grands commerçants d'Italie, ces princes négociants du moyen-âge, avaient formées avec les juifs, les grecs et même les musulmans, malgré les défenses souvent réitérées et toujours méconnues de l'autorité ecclésiastique, qui, sur ce point ne refusait pas toujours de se laisser tromper. Le port de la Ciotat eut le plus de part à cette navigation. Nous avons extrait d'un état que la douane de Livourne fournit dans le temps, le relevé qui suit de tous les navires portant pavillon de France, qui du Levant, de la Candie, de l'Archipel, de la Morée, de Tripoli de Barbarie, de Tunis, d'Alger, de Tétouan, de Salé et autres lieux, étaient venus dans ce port que Florence avait substitué à Pise, jadis si fréquentée des orientaux et que les satiriques du temps appelaient une ville musulmane.

Il s'était fait à Livourne depuis le 1er janvier 1659 jusqu'au 10 juin 1682.

292	voyages	par navires	de la Ciotat.
118	id.	id.	de Marseille.
52	id.	id.	de Cassis.
47	id.	id.	de Six-Fours.
29	id.	id.	de Frontignan.
18	id.	id.	des Martigues.
8	id.	id.	de Toulon.
5	id.	id.	de la Seyne.
1	id.	id.	de Saint-Tropez.
1	id.	id.	d'Arles.
1	id.	id.	de Nice.

Il existe un autre état des navires qui de l'échelle du Seyde et de Saint-Jean-d'Acre, très importante alors, avaient apporté des soieries, drogueries, cotons et autres marchandises à Marseille.

Cette ville est comprise pour	82	navires ou voyages.
La Ciotat pour....	41	id.
Cassis.....................	13	id.
Toulon..................	3	id.
Antibes..................	2	id.
Les Martigues............	1	id.

Ces états avaient été dressés pour constater le payement d'une taxe imposée sur tous les navires français faisant le commerce du Levant, laquelle taxe devait servir à payer les dettes d'un de nos ambassadeurs et ce qu'on appelait les dettes de la nation, c'est-à-dire quelquefois les sottises de nos consuls. C'est par cet impôt que la ruine de la navigation provençale commença et que s'établit dans la Méditerranée la prepondérance des navigations hollandaise et anglaise. L'histoire de cet impôt funeste, comme le sont en général tous les impôts mis sur le commerce, ne manque pas d'intérêts; mais les détails en seraient trop longs, et leur place n'est point ici.

Une autre de ces causes qui finirent par ruiner une navigation si profitable pour la Ciotat et pour Cassis, ce fut l'obligation de faire quarantaine à Toulon ou à Marseille. Des arrêts du parlement de Provence avaient à plusieurs reprises imposé cette obligation depuis 1622. Auparavant, chaque port de mer avait à quelque distance sur la côte un mouillage pour les navires soupçonnés de contagion. Les personnages distingués faisaient leur quarantaine dans quelque bastide au voisinage de la mer. Quant aux bâtiments où sévissait la peste, on les releguait à Jarros, à l'Ile Verte, etc. Il avait été permis de donner l'entrée aux navires qui avaient fait leur quarantaine soit à Malte, soit à Livourne.

Cette permission fut ensuite retirée. À la fin du dix-septièm
siècle, Toulon même avait perdu son privilège; mais i
lui fut rendu en 1705. On trouve dans un mémoire ex
à cette occasion que le commerce de Toulon ne se fais
qu'avec des marchandises tirées du Levant et de la Barbarie
que les fonds médiocres des toulonnais et autres provença
ne pouvaient occasionner l'encombrement de la place
suffisaient toutefois pour faire venir à Toulon les cendr
du Levant, les cuirs en poil, la cire jaune brute, les lins
quelques cotons filés et non filés, les galles du Levan
l'huile d'olive, les fromages, les riz, les légumes et le
blés. A part les denrées de consommation, ces marchan-
dises alimentaient les manufactures de Toulon, qui con-
sistaient en savonneries, tanneries, draperies grossières,
chapelleries, blanchissage de la cire, cotonine à voiles,
et teinture. Les habitants de Toulon, de la Ciotat et des
autres ports de la côte avaient ensemble, selon ce mémoire,
trois fois plus de navires que Marseille. On faisait voir
en 1688 un dénombrement de cent vaisseaux ou grandes
barques actuellement employés au commerce du Levant
et qui appartenaient aux seuls habitants de Toulon, de la
Ciotat, de Cassis et de la Seyne. A cette époque, on ne
parlait déjà plus de Six-Fours dont la Seyne était le port
comme la Ciotat avait été celui de Ceyreste. Les Martigues,
Saint-Tropez, Cannes, Antibes et Saint-Nazaire avaient
encore un nombre d'environ 250 tartanes employées au
petit commerce de la pêche, au transport des vins et autres
denrées de la Basse-Provence en Italie, en Espagne, et
trafiquant aussi sur les côtes de la Barbarie.

Les toulonnais réussirent dans leurs représentations. Un
arrêt du Conseil-d'Etat de 1705, permit aux marchands
et habitants de la ville de Toulon et de la Seyne d'envoyer
les vaisseaux et bâtiments à eux appartenants dans les ports
de la Candie, de l'Archipel, de la Morée et de la Barbarie,

pour y négocier et charger les marchandises du crû des dits pays, à l'exception néanmoins des soies, et revenir ensuite *directement* dans le port de Toulon, etc. Un état fait à cette époque des vaisseaux, barques, pinques et tartanes du port de Toulon, de la Seyne et de Saint-Nazaire, propres pour le commerce du Levant, mentionne 23 vaisseaux, 18 barques et 43 tartanes.

La Ciotat comptait encore à la fin du dix-septième siècle, 30 vaisseaux et 10 grgndes barques. Vers ce même temps un armateur de Cassis, M. Rastit, avait à lui seul 22 navires. A une date encore plus ancienne, M. Curet de Cassis avait un grand nombre de polacres. Mais tous ces navires vinrent se perdre dans la marine de Marseille qui s'était chaque jour accrue depuis l'édit de franchise. Puis, s'élevèrent les guerres de Louis XIV avec les puissances maritimes. Ces puissances qui nous avaient supplantés dans es ports d'Italie, après avoir rendu moins fructueuse la navigation de nos ports secondaires, la détruisirent presqu'entièrement. Il y a peut-être quelque exagération dans ce qu'on dit en un mémoire du 12 décembre 1710, que depuis 1704 on avait pris 44 vaisseaux de la Ciotat, et que la perte de cette ville par prises et naufrages était de 130 bâtiments ; mais tous les documents font foi de grandes misères au commencement du dix-huitième siècle.

La peste de 1720 dont la Ciotat parvint à se garantir ramena du mouvement dans son port. Quelques années après, une demande en réduction de feux n'obtint point faveur, parce que les procureurs du pays prétendirent que les armateurs de la Ciotat avaient gagné des sommes énormes durant la peste. Il est vrai que par arrêt du Conseil des 21 mai et 8 juin 1721, le Roi avait accordé à la Ciotat la faculté d'envoyer ses navires dans le Levant et en Barbarie, pour y prendre des blés et denrées pour la subsistance de ses habitants et des communautés voi-

sines avec la permission de donner quarantaine à tout bâtiment qui viendrait dans son port chargé desdites denrées non-susceptibles de contagion. Mais une fois la crainte d'une famine dissipée, on en revint aux anciennes rigueurs.

Ce qui fesait tort aux commerçants et aux marins de la Ciotat, c'est que l'usage des banques y était inconnu. On gardait l'argent dans ses coffres, c'est-à-dire qu'on le dépensait en superfluités ou bien en construction de bastides improductives. Cependant quelques navires fréquentaient encore l'Orient et l'Italie. Gênes, Venise, Livourne, à défaut de nos bâtiments pris ou perdus, employaient quelquefois nos capitaines, malgré la défense rigoureuse qu'on avait faite de prêter le pavillon de France aux étrangers. Bientôt s'introduisit la caravane du Levant au moyen d'expéditions pour deux années, pendant lesquelles on portait des marchandises d'une échelle à l'autre pour les Juifs, *les* Arméniens, les Grecs et les Turcs. L'arrivée d'une escadre russe dans la Méditerranée vers la fin du règne de Louis XV, l'armement de corsaires sous pavillon russe, et la chasse qu'ils donnaient à tout navire portant la bannière du Grand-Seigneur, procurèrent pendant quelques années de grands avantages aux caravanes de la Ciotat, de la Seyne et de St.-Tropez. Ce fut une époque prospère à la quelle la guerre pour l'indépendance de l'Amérique anglaise vint mettre un terme. La Ciotat fut de nouveau ruinée. Tout l'argent qui pouvait y circuler fut enlevé par les pertes de la marine marchande. Les bourgeois, les capitaines retirés s'étaient mis à signer des assurances ; une bourse même s'était formée. On signait tout, et on perdit immensément.

Au commencement de la révolution, la prospérité à laquelle Marseille était parvenue par l'union du commerce des îles à celui du Levant ne pouvait que réjaillir sur la Ciotat qui ne faisait presque plus d'affaires en particulier, bien qu'on lui eût accordé en 1788, le bénéfice de l'arrêt

du 31 octobre 1784, qui permettait le commerce des colonies aux villes de France, dont les ports pouvaient recevoir des bâtiments de 150 tonnaux. Cette permission, la communauté de la Ciotat l'avait demandée depuis plusieurs années, et voici ce que nous trouvons dans une lettre de M. l'intendant de La Tour à ce sujet ; elle est datée du 2 janvier 1782. « Lorsqu'il a été question, dit M. de La Tour aux consuls, de votre demande tendante à faire directement le commerce avec les îles et les colonies françaises, il m'avait paru qu'elle était favorable et qu'il y avait lieu d'y avoir égard. J'aurais désiré que le conseil eût pensé de même. Mais le ministre vient de m'annoncer qu'il ne l'a pas jugée susceptible d'être accueillie par plusieurs raisons. La position de la Ciotat entre Toulon et Marseille ne lui permettra jamais d'aller en concurrence avec ces deux ports; un seul bâtiment suffirait pour enlever toutes les productions de votre territoire. Les lettres patentes de 1717 avaient restreint à treize les ports par lesquels il serait permis de faire le commerce des îles, tandis qu'aujourd'hui il y en a vingt-six, dont à peine dix voient partir des vaisseaux pour les colonies françaises. Enfin, si l'on accordait à la ville de Ciotat la faveur qu'elle sollicite, bientôt cette faveur serait réclamée avec plus de fondement pour les ports d'Antibes et autres. A quoi le ministre ajoute que bien loin d'ajouter au commerce des îles d'autres ports à ceux qui existent aujourd'hui, il est à craindre que leur multiplicité ne fasse naître les abus que la loi avait voulu éviter. »

Quels étaient ces abus? Au point de vue où nous sommes, il nous semble qu'il ne pouvait y en avoir d'autres que certaines lésions du fisc et quelques infractions aux lois prohibitives de Colbert et de ses émules, de ces lois que Napoléon est venu exagérer et qui ont pour résultat inévitable d'enrichir outre mesure quelques individus en ap-

pauvrissant la masse. Les états de Provence avaient sans doute en vue l'inanition à laquelle étaient d'un jour à l'autre reduites nos villes maritimes, lorsqu'ils combattaient avec vigueur et persévérance un système qui, par sa nature, ne pouvait avoir qu'un moment d'à-propos, un de ces systèmes empyriques dont la durée est plus désastreuse que leur première mise en œuvre n'a pu faire de bien.

Quoi qu'il en soit, et sans vouloir nullement débattre une question que mille circonstances rendent trop ardue, nous chercherons dans un mémoire dressé par la municipalité de la Ciotat en vertu de l'article 1er de la loi du 24 vendémiaire de l'an 3, qu'elle était en 1789 la situation de notre port.

1° 25 à 30 navires de 150 à 200 tonneaux faisant encore la caravane dans le Levant, commerce d'autant plus avantageux] qu'il ne demandait qu'une faible mise de *fonds, offrait* une rentrée lucrative entièrement due au travail non à la spéculation, et formait beaucoup de marins, des marins meilleurs que ceux dont le commerce des îles pouvait doter nos classes.

2° 30 à 40 polacres, bricks ou bombardes de 100 à 150 tonneaux employés par la compagnie royale d'Afrique, ou par des maisons particulières de Marseille et faisant des voyages réglés soit aux côtes de Barbarie, soit en Italie.

3° 25 à 30 petits bâtiments de 60 à 80 tonneaux faisant le cabotage de nos côtes.

Maintenant, que reste-il de toute cette marine? Rien. Pas un navire qu'on puisse dire de la Ciotat, pour y avoir été construit, pour en avoir fait son point de départ, pour y faire ses retours, pour venir au moins s'y radoubler, *quassata ventis et annis*. Il en est de même à Cassis où l'on avait mis à la mer jusqu'à des navires de 400 tonneaux; où, en 1760, on avait commencé à construire pour la compagnie d'Afrique.

Quelques misérables *bisques* ou tartanes pour le trans-

du vin, du bois à brûler, de la chaux, de la pierre froide, des pavés, voilà tout ce que présente la marine réelle de ces deux ports, absolument réduits à n'être plus que des lieux de relâche, et c'est sous ce rapport que nous allons un moment les considérer.

Parmi les droits municipaux qu'on avait établis à la Ciotat pour l'entretien et l'amélioration du port était celui du *fanalage*. Ce droit était dû par tous les navires autres que ceux de Provence, qui jetaient l'ancre à l'île Verte, mouillaient dans le golfe ou entraient dans le port.

Le relevé de l'année 1678 porte :

Navires venant de la rivière de Gênes	119.
d'Agde	46.
de Frontignan	31.
de Saint-Malo	1.
Etc., etc.	

On trouve dans l'année 1686 :

Navires venant de la Rivière de Gênes	63.
d'Agde	49.
de Frontignan	18.
de Nice	6.
de Mayorque	4.
de Saint-Malo	3.
de Naples	3.
de Hambourg	1.
de la Rochelle	1.
Etc., etc.	

Ces relevés ne portent pas les navires de Provence; ils n'étaient point assujétis au droit. Aujourd'hui le nombre des navires de toute grandeur qui relâchent à la Ciotat dans l'année est de 11 à 1,200; il est à Cassis de 3 à 400; et c'est comme ports de relâche uniquement que ces deux points de la côte ont de l'importance.

Quant au commerce qui pouvait se pratiquer jadis en ces deux ports, on ne voit bien nettement que celui des blés et denrées, suivant les circonstances. Car même sur ce puissant article, il y avait désavantage avec Marseille, où depuis long-temps on n'exigeait plus sur les blés, sur les farines et sur toute sorte de grains, le droit de la table de mer, droit municipal, puis royal, étendu aux autres ports de Provence et vivement réclamé sous Louis XIV, par ces âpres adjudicaires et fermiers royaux qu'on voit paraître à cette époque d'inquisition fiscale où rien de ce qu'on avait exigé du peuple en divers temps et sous quelque forme que ce fût ne resta dans l'oubli.

Un commerce moins apparent et qui toutefois devait être assez actif est celui des pacotilles. Nous avons parlé des rapports de nos marchands avec les galères d'Espagne; nous avons indiqué la navigation intermédiaire que nos vaisseaux faisaient avec ce royaume et les ports de *la Barbarie*. Une infinité d'objets de luxe, ainsi que des drogueries, des épiceries devaient s'écouler dans ces fréquentations diverses.

On trouve qu'en 1606 il y avait à la Ciotat 9 merciers et 8 en 1161; qu'en cette époque, il y avait de 10 à 11 drapiers et couturiers, de 14 à 16 revendeurs, de 15 à 19 hostes (hôteliers). Ces professions annoncent à la fois affluence d'étrangers et commerce de détail.

Au seizième siècle, la Ciotat avait des coraillers. On en retrouve 2 en 1690. Mais cette industrie paraît n'avoir été qu'intermittente. Elle avait produit des objets d'un travail précieux. On fait surtout mention d'un petit vaisseau tout en corail, coque, voiles et cordages, donné en *ex-voto* à *Notre-Dame du Bon Voyage*.

La fabrication de corail s'est maintenue à Cassis, bien qu'elle ait éprouvé d'assez longs calmes. Elle a vivement repris aujourd'hui qu'on est à la recherche de tous ces

effets gracieux que produisaient les arts et les parures du seizième siècle. La fabrication du corail occupe à Cassis près de cent personnes du sexe dont quelques-unes sont de véritables artistes, exécutant des dessins délicats. Cette fabrication a le grand avantage qu'on peut s'en occuper chez soi, au milieu de son ménage.

Tandis que les demoiselles de Cassis façonnent le corail, d'autres personnes du sexe d'un rang inférieur, au nombre d'environ 200, travaillent sans sortir non plus de chez elles à des tissus de sparterie formant des cabas ou *scourtins* pour les moulins d'huile, etc.

La fabrication du corail verse dans Cassis 50,000 fr. par an; et celle des *scourtins* 52,000.

Au commencement du siècle dernier, les filles de la Ciotat et de Cassis s'occupaient à faire des piqûres sur la toile blanche avec des dessins magnifiques. Ces beaux ouvrages s'appelaient en provençal *boutis* et en français *du Marseille* ou *piqué de Marseille*. Durant la belle saison, toutes ces ouvrières travaillaient devant leurs portes, comme dans la Basse-Normandie, les faiseuses de dentelles. Au *boutis* qui n'est pas tout-à-fait abandonné, succéda le *filet*, que remplaça pendant la révolution la filature du coton au rouet, à son tour chassée par les mécaniques. Dans tous ces travaux, il n'y avait pas d'encombrement d'individus sur un même point, et c'est un grand inconvénient de l'industrie actuelle que ces agglomérations mal saines.

L'extraction et la taille des pierres froides et des pavés verse par an dans Cassis environ 200,000 fr.

Les industries de la Ciotat sont plus bruyantes. Il y a deux établissements à vapeur, une filature de coton et un magnifique atelier où l'on forge tous ce qui regarde les locomotives de terre et les *steamers*. A la filature de coton est jointe une tisseranderie, et le même moteur sert

encore pour un moulin à farine. Cet établissement occupe au-delà de quatre-vingt personnes. Il a rendu de grands services à la population pauvre, depuis près de cinquante ans qu'il existe sous différentes formes et combinaisons, mais toujours sous la même direction. Dans l'établissement de cette manufacture à laquelle fesaient obstacle presque toutes les circonstances locales, dans ses divers accroissements et transformations, il a été déployé dix fois plus de talent et de courage qu'il n'en faudrait en d'autres localités pour fonder des fortunes immenses.

On ne peut que recommander les toiles à voile de coton qui sortent de cette fabrique. Elles ont lutté avec avantage contre les toiles de chanvre dans des expériences officielles qui ont été faites; et le témoignage des navigateurs qui s'en servent leur ont toujours été favorable.

La manufacture de locomotives a rencontré aussi de grandes et de nombreuses difficultés. Nous aimons à *croire* qu'elles sont toutes surmontées, et ce qui nous plaît surtout c'est l'emploi qu'elle présente à des bras que la campagne a de trop. Il vaudrait mieux pourtant que ce trop-plein de la population agricole fut versé dans la marine; mais autant nos ayeux étaient portés à cette rude mais noble profession, autant la génération actuelle s'en écarte. Quoiqu'il en soit, l'atelier des locomotives donne en ce moment du travail à plus de 250 ouvriers; on pense que ce nombre s'élevera bientôt à 400. (1).

La construction des navires en bois n'est plus ce qu'elle a été jadis, lorsque l'arsenal de Toulon prenait parmi nos charpentiers et maîtres de hache ses plus habiles constructeurs de vaisseaux et de galères, les Coulomb et les

(1) En ce moment (janvier 1842) et depuis que deux paquebots transatlantiques ont été mis en construction, le nombre de 400 est dépassé.

Chabert qui ont laissé un nom et une descendance honorables. Nous pensons même, sans avoir fait pourtant à ce sujet. beaucoup de recherches que les Coulomb et les Chabert, membres de l'Académie des sciences, dans le siècle dernier, appartenaient à ces familles.

En 1606, il y avait 7 savonneries, en 1611, il n'en restait plus que 3. C'était de forts petits établissements. En 1779, une fabrique de savon occupait 6 ouvriers. Quelques années avant la révolution, cette fabrique s'était considérablement accrue et avait acquis de l'importance. Quand elle cessa, il ne resta plus qu'un petit fabricant comme ceux de 1606 et de 1611. Maintenant on ne fait plus de savon du tout.

Une grande raffinerie de sucre s'était établie en 1787. Mais à peine venait-on d'achever tous les travaux de maçonnerie nécessaire que la révolution survint et amena un ordre de choses tout contraire à celui qui avait fait établir cette raffinerie ainsi que la grande savonnerie. Les barrières dont la franchise du port de Marseille avait fait ceindre le territoire de cette ville, voilà l'origine de ces essais de fabrication en dehors d'une banlieue parfaitement libre, il est vrai, mais d'où rien ou presque rien ne pouvait sortir sans payer et qu'on ne pouvait pas même traverser sans acquit à caution.

Après la grande raffinerie, une autre beaucoup plus petite s'était établie et dans le temps qu'elles travaillèrent simultanément, on les vit exploiter par année 18000 quintaux de sucre brut. La savonnerie consommait 3000 millerolles d'huile, outre celle qui lui convenait dans le pays. Les barilles, cendres et soudes allaient à 4,400 quintaux. On ne compte pas la chaux et le charbon de pierre.

On a essayé en divers temps des verreries à la Ciotat; on en avait essayé une à Cassis. Elles n'ont pu prospérer.

Une industrie qui ne date que de quelques années vient

d'acquérir beaucoup d'importance. On exploite par an près de 200 mille pavés qui en partant de la Ciotat, représentent une valeur d'environ 25 centimes la pièce.

Mais de toutes les industries, la plus naturelle au pays, celle qui fait surtout l'existence de la Ciotat, c'est le métier de la mer. Ce mémoire de l'an 3, dont nous avons déjà parlé, porte à 6,000 âmes la population de la Ciotat et compte de 11 à 1,200 marins classés. Nous admettrons ces nombres qui pourtant sont au-dessus de la réalité actuelle; mais nous dirons qu'aujourd'hui sur ces 1,200 hommes, il y en 3 où 400 qui sont entrés dans les marines étrangères et que le pavillon de France ne reverra plus. 300 autres sont actuellement au service de l'Etat, ce qui forme un contingent prodigieux; et le reste est hors de service ou employé sur les navires marchands.

Les causes de la désertion qui affligent notre port comme tous les autres, sont en grande partie morales. Les relever, ce serait entrer sur un terrain où l'on ferait de la satire plus que de la statistique. Il nous suffira de dire que l'aversion de nos marins pour le service des vaisseaux de guerre n'a jamais été plus prononcée que depuis les temps déplorables, sous plusieurs rapports, de la marine impériale. Des modifications importantes ont été apportées dans le service de la marine, et pourtant l'aversion n'est guères moindre. C'est un objet digne de considération, mais sur lequel nous ne pouvons nous arrêter.

Nous allions oublier, et bien mal-à-propos, une petite fabrique de plomb qui existait encore en 1793 avec 4 ouvriers, et qui fut très utile en ce moment extraordinaire où il fallait sur-le-champ créer tant de ressources pour soutenir la guerre contre toute l'Europe. Une lettre datée d'Ollioulles, le 20 frimaire an 2, et signée Buonaparte, fait connaître quels services importants cette petite fabrique a pu rendre. Le commandant de l'artillerie de l'armée devant Toulon,

écrivait aux officiers municipaux de la Ciotat. « Je vous requiers, citoyens, de faire défaire sur-le-champ le toit de la chapelle (le dôme des Pénitents bleus) pour avoir du plomb pour faire des balles; n'oubliez aucune des mesures que vous pourrez prendre pour nous procurer une grande quantité de plomb. Vous avez un fondeur à la Ciotat qui ne travaille que très peu. Il faut que vous veilliez à ce qu'il ne se repose pas un instant; donnez-lui des ouvriers intelligents pour l'aider et pour apprendre ce métier qui est très-facile. Instruisez-moi de la quantité de balles qu'il fait en 24 heures; il faut que son fourneau soit allumé jour et nuit. »

Était-ce à Buonaparte, ou au général en chef, ou aux représentants du peuple à donner cet ordre? Quoiqu'il en soit, on y trouve un nouveau témoignage de la part très active que Napoléon prit au siège et à la prise de Toulon, ce magnifique début de nos grandes victoires (1).

VI.

État social. Tableaux de Mœurs.

Rechercher de quelle race antique proviennent les populations de Cassis et de la Ciotat, ce serait vouloir distinguer et reconnaître à leur arrivée dans la mer les eaux par-

(1) La commune de la Ciotat possède 10 lettres du grand homme; plusieurs sont entièrement de sa main; une entr'autres qui porte trois fois sa signature, parce qu'elle renferme trois ordres différents et qui, par diverses circonstances, nous paraît avoir été la première ou l'une des premières qu'il ait écrites comme commandant. Commencée le 27 septembre 1793, achevée le 5 octobre, portant en plusieurs endroits des chiffres au crayon, elle paraît être restée plusieurs jours sous ses yeux, pendant qu'il faisait ses premières dispositions. Cette particularité la rend très-précieuse.

ticulières du Rhône, de la Saône, de l'Isère, de l'Ardêche, de la Durance, du Gard, et d'une infinité de ruisseaux qui tombent dans ces rivières. On a pris le goût pour certains aliments et même de véritables caprices gastronomiques pour des signes de descendance de filiation. Les gens de Cassis, par exemple, ont été regardés comme enfants des Grecs, parcequ'ils mangent comme eux, par fantaisie, les baies de myrthes. Mais à Cassis, comme à Marseille, comme à la Ciotat, les demoiselles et généralement toutes les filles et les femmes mangeaient autrefois et mangent encore des fêves rôties au four; les demoiselles de Toulon mangeaient et mangent peut-être encore des glands rôtis! cela tient-il à des origines diverses? On a parlé aussi du goût pour les coquillages de terre et de mer qui nous est commun avec les anciens Grecs. Il nous semble que les Liguriens devaient aussi manger ces coquillages, qui étaient à leur portée comme ils sont à la notre. Quant aux glands des Toulonnaises, aux fêves rôties de nos femmes, aux pois-chiches rôtis ou *garbanços* des Orientaux, n'est-ce pas un reste de la première cuisine des hommes? n'ont-ils pas commencé par tout rôtir: chair des animaux, grains, blés, racines?

Jusqu'à certain point on pourrait dire que les populations de Roquefort et de Ceyreste, la première surtout, proviennent de peuplades autochtones. Le chiffre de ces deux populations n'a pas varié depuis le moyen-âge, et probablement au mogen-âge il était le même que dans les temps les plus reculés de la domination romaine ou de l'alliance Marseillaise. Avec Julhans qui formait avant la révolution une paroisse séparée, la commune de Roquefort compte environ 450 habitans; celle de Ceyreste en a un peu plus de 700.

Nous avons eu plusieurs fois occasion de rappeler la population exigue de la Ciotat au moyen-âge. Vers la fin du dix-septième siècle, le chiffre s'était approché de 8,000 sans pouvoir toutefois y atteindre; et en 1698, on se plaignait

déjà d'un commencement de désertion ; 16 des principaux habitants s'étaient retirés à Marseille.

En 1674, à l'occasion des guerres contre les espagnols et les états de Hollande, on avait trouvé en hommes effectifs, actuellement à la Ciotat, et capables de porter les armes, 1,056 individus. Le total de la garde nationale de la Ciotat en 1790 était de 681. Il résulte des opérations faites en 1813 et en 1815 pour l'armement des citoyens qu'au 20 janvier 1815 il y avait à la Ciotat 194 habitans âgés de 20 à 60 ans et payant par eux-mèmes ou par leurs parents 30 francs de contribution alors requise pour être inscrite sur les contrôles de la garde nationale, et que le nombre des habitants contribuables ou de leurs fils payant 6 fr. de contribution était de 480.

Un dénombrement fait en l'an 4 porte le total des habitants à 5,599; savoir:

1809 hommes et garçons au dessus de 12 ans.
2263 femmes et filles au dessus de 12 ans.
878 garçons au dessous de 12 ans.
649 filles au dessous de 12 ans.

Un autre dénombrement fait en 1831 donne 5427, et cette population est ainsi repartie :

	Garçons.	Filles.	Mariés.	Mariées.	Veufs.	Veuves
Dans la ville..	1108	1287	730	735	116	369.
A la campagne.	318	289	215	214	27	19.

On voit, par ces derniers chiffres, qu'à la campagne il y a plus de garçons que de filles, et que dans la ville c'est le contraire qui a lieu.

Un dénombrement de 1709, en faisant ressortir de nouveau ce résultat, nous fera connaître en même temps la population religieuse de cette époque.

1920 hommes ;
2580 femmes ;

2610 enfants;
16 prêtres et ecclésiastiques séculiers;
14 religieux capucins;
13 oratoriens;
9 minimes;
7 pères servites;
66 personnes, religieuses, pensionnaires et servantes au couvent des Ursulines;
48 personnes, religieuses, pensionnaires et servantes au couvent des Bernardines;
3 hermites;
20 malades et gens de service à l'hôpital;
250 personnes à la campagne.

En tout 7556 individus. De nos jours, la population officielle, en 1840, n'est que de 5237, et le nombre moyen des malades, indigents et vieillards de l'hospice, n'est pas moindre de 33.

La population de Cassis était avant la révolution de 2,500 âmes. Le nombre des marins n'y a jamais été proportionnel à celui des marins de la Ciotat, bien qu'il fut considérable; il n'y avait pas non plus cette population religieuse qui faisait à-peu-près de cette dernière commune une ville italienne ou espagnole; mais quant à l'excédent des filles sur les garçons. il existait dans une population comme dans l'autre. A Ceyreste et à Roquefort il y avait à-peu-près parité, quand l'avantage n'était pas décidément du côté des garçons.

Aujourd'hui la population officielle de Cassis est de 1846; mais, dans la réalité, le chiffre doit approcher de 2,000.

On trouve dans toute cette population trop d'individus mal conformés; ce n'est pas toujours en eux vice de naissance; l'usage des maillots y contribue beaucoup, ainsi que l'habitude de confier les tous petits enfants à d'autres enfants un peu plus âgés qui les tiennent dans de mauvaises

positions, et quelquefois même les laissent tomber. Beaucoup d'individus ne sont estropiés que par le fait innocent de leurs sœurs aînées.

C'est une considération trop vague, selon nous, d'attribuer la constitution physique de l'homme au climat qu'il habite et au genre de vie qu'il suit de préférence. Dans la même ville, dans le même hameau, dans la même famille, le tempérament, les qualités intellectuelles, les penchants et les aptitudes ne se présentent-ils pas avec d'infinies variétés? Quelle prodigieuse différence quelquefois entre un homme et un autre homme, surtout dans les pays les plus civilisés?

Le climat de Cassis est habituellement plus chaud d'un dégré que celui de la Ciotat, lequel se trouve plus accessible aux brises de mer et à ces vents frais qui viennent des Alpes et des montagnes de la Corse. A Cassis, les humeurs scrofuleuses sont plus communes; à la Ciotat, ce sont les maladies de la peau, la teigne; Ceyreste qui est dans un fond, au milieu des fumiers, sans que son atmosphère soit sillonnée par de vifs courants d'air, compte toujours beaucoup d'ophtalmies. Les gens de Roquefort ont toute la belle santé des montagnards; toutefois on rencontre des goîtres dans cette population. Il y a aussi des épileptiques, de même qu'à Cassis. Dans le département du Var, la Cadière partage avec Ceyreste l'inconvénient des ophtalmies.

En général, les paysans de la Ciotat et de Ceyreste, entre les populations de Saint-Cyr, de Cuges et de Roquefort, distingués par leur taille et par leur force, sont maigres et d'une chétive apparence, quoique très laborieux. Les paysans de Cassis tiennent beaucoup plus que leurs voisins maritimes de la race qui peuple le *terradour* ou territoire de Marseille. Toutefois à ce dernier tirage, les conscrits de Cassis n'ont pas favorablement représenté la population à laquelle ils appartiennent.

Il n'était pas extraordinaire qu'en des pays de marine le sang des familles, même les plus honorables, fut quelquefois vicié par les torts anciens des pères, et que des héritages fâcheux vinssent à se manifester sous des formes diverses; mais depuis quelque temps, au dire des gens de l'art, des germes funestes étaient moins fréquemment qu'autrefois déposés dans la population; aujourd'hui, un atelier où surviennent beaucoup d'ouvriers etrangers commence à faire sentir sous ce rapport une influence déplorable.

Aux vices de constitution que nous venons d'énumérer il faut joindre une aptitude trop commune autrefois, mais de nos jours un peu plus rare, à l'étisie ou consomption. Autrefois aussi, l'on comptait plus d'individus atteints de folie ou d'idiotisme. La Ciotat était de même appelée par ses voisins un pays de fous. En 1785, il y avait à l'hôpital général d'Aix trois fous à lier pour lesquels la communauté payait pension. Il n'y a pour le moment qu'un fou de ce genre, mais on compterait bien 26 inividus plus ou moins frappès d'aliénation ou d'idiotisme.

Les cas de suicide ne sont pas très-rares à la Ciotat et à Cassis; malheureusement ils ne restent pas isolés, portant d'ordinaire avec eux une sorte de contagion.

Généralement, on trouve sur notre littoral beaucoup d'anomalies dans la constitution des femmes. Cet observateur malin que nous avons déjà cité a inséré dans son manuscrit l'article qui suit:

« Les filles et les femmes se font raser avec un verre: on voit tous les jeudis et samedis de vieilles femmes avec un petit panier et une boule de verre qui vont raser les femmes et les filles. Je puis vous assurer que je ne savais si c'était un songe; mais je ne puis douter de la vérité d'une chose que je voyais de mes yeux. Elles veulent faire les maîtresses, il est raisonnable qu'en punition elles portent la barbe. »

Nous ne savons pas si rien de pareil se pratique aujour-

d'hui, mais peut-être en 1735, y avait-il quelque fondement plus ou moins réel aux exagérations d'un homme qui, trop souvent, ne paraît avoir pris la plume que par quelque secret dépit.

L'histoire a consigné la sécurité merveilleuse dont put jouir la Ciotat, pendant la peste de 1720. Le choléra n'y a guères sévi non plus, tandis qu'il se déchaînait tout à l'entour avec tant de fureur. Le premier cas fut spontané; il surgit à la suite d'une indigestion, trois personnes qui vivaient avec le malade ou se trouvèrent en contact avec lui périrent, et tout fut dit. A la seconde apparition, il y eut un peu plus de victimes. Quelques unes étaient venues de Marseille, mortellement atteintes; d'autres étaient déjà usées par l'âge. Un cas paraît avoir été spontané. Un mari et sa femme qui vivaient tout au bord de la mer au milieu des algues, furent frappés à la fois; la femme survécut. Il y eut en outre quelques symptômes douteux. En général, le peuple ne croyait point au choléra; il ne se fit point faute des herbages, des pastèques, des melons, proscrits à Marseille et qui refluaient à la Ciotat; aucun accident ne résulta de cet abus.

La grippe a été malheureusement plus funeste que le choléra, et nous ne savons comment expliquer la fureur de l'une et la longanimité de l'autre.

A Cassis, la peste de 1720 fit beaucoup de ravages; le choléra s'y est aussi manifesté assez rudement, mais la grippe a été moins cruelle.

Avant qu'on eût l'habitude d'enlever l'algue dès que les flots l'ont jetée sur le rivage, il y avait près de la Ciotat, certains enfoncements de terrain débouchant sur la mer, qui recueillaient des miasmes fébriles. Toutes les années, à la fin de l'été, au commencement de l'automne, se manifestaient dans ce quartier, des symptômes de fièvre, beaucoup moins fréquents aujourd'hui.

Ici, comme dans nos recherches sur la formation du sol, on verra sans peine que nous ne parlons point selon la science; elle nous est du tout étrangère; il nous a paru suffisant de citer quelques faits, selon que l'observation la plus simple les présente.

Avant la communauté de la Ciotat, celle de Cassis avait songé à l'établissement d'un asile toujours ouvert aux indigents malades. Ce n'est pas qu'il n'y eut à la Ciotat dès le quinzième siècle, sous le nom de confrérie du Saint-Esprit, une association s'occupant d'œuvres de bienfaisance. Le lieu où se réunissait l'administration municipale était encore appelé dans le siècle suivant l'*Ostal de St.-Esprit*. Le prieur de la confrérie était presque toujours à cette époque un des syndics ou consuls; mais jusqu'en 1617, quoique les secours ne dussent pas manquer au malheur, il n'y avait pas à la Ciotat d'hôpital proprement dit, tandis que la communauté de Cassis dès l'année 1583 vendait aux enchères à pension perpétuelle en faveur de l'hôpital ou maison de Charité vingt-six places à bâtir sur le terrain où s'élevait la *Bourgade*, qui est devenu la ville actuelle. L'établissement a été long-temps divisé en deux parties, l'hôpital du Saint-Esprit pour les pauvres passants, et l'hôpital de la charité pour les gens du pays. Sur la porte d'une vieille maison, dans une rue perpendiculaire au chemin de la Ciotat; on voit les restes d'un pélican sculpté; improprement regardé comme un Saint-Esprit. La maison primitive paraît avoir été là. Elle était à portée du chemin comme la maison actuelle. Elzéard ou Elzias Prévost, ménager, mort en 1601 fut un des principaux bienfaiteurs de l'établissement. Vers le milieu du siècle dernier, un ermite nommé frère Jean, consacra le produit de ses quêtes à faire construire des lits en fer. Ainsi que dans toutes nos petites villes, l'administration de l'hôpital avait toujours été confiée aux consuls.

Le 4 décembre 1617, deux sœurs Marguerite et Louise

Gaymard, fondèrent l'hôpital de la Ciotat ; on ignore les fonds consacrés par elles à cet établissement. Elles suivirent les ordres de leur père mort huit mois auparavant, et que l'inscription mise à son portrait qualifie de fondateur. Ces deux vertueuses filles furent à la fois les institutrices et les infirmières de cette maison. L'hôpital a toujours été sur le terrain qu'il occupe aujourd'hui. Il est, dit dans l'acte de fondation qu'Antoine Gaymard avait fait commencer et construire avec intention de l'achever et de l'ériger en forme d'hôpital pour le logement des pauvres indigents dudit lieu, des passants et y abordants, une maison et habitation au quartier de la Grange, et qu'il y avait déjà au moment de sa mort un jardin et quelques bâtiments et citerne. La donation des sœurs Gaymard fût faite aux consuls et communauté du lieu. Les consuls sortant de charge étaient recteurs de l'hôpital. L'édifice ne se composa pendant plusieurs années que d'un rez-de-chaussée sur lequel, en 1681, on éleva un étage. C'est du moins ce que semblerait indiquer l'inscription suivante qu'on lit dans un registre commencé cette même année : *Ex inferiori ad hanc nosedochii superiorem aulam ritu solenni benedictam translati sunt Ægroti XII kal. maj. an. MDCLXXXI.*

Cette ancienne forme n'existe plus, l'édifice actuel est dû aux libéralités de M. de Matignon, ancien évêque de Condom, abbé de Saint-Victor-lez-Marseille, mort en 1727, et dont l'hospice possède un bon portrait peint par Serres. Cet excellent homme avait répandu sur la ville de la Ciotat près de 60,000 francs de bienfaits en tout genre. C'était peut-être plus que sa pension seigneuriale et sa dîme ne lui avaient produit.

L'hospice de la Ciotat a besoin de grandes réparations ; elles sont d'autant plus importantes qu'en temps de guerre il peut avoir à s'ouvrir pour un grand nombre de militaires

malades. Des lettres-patentes du Roi, du mois de novembre 1750 en accordant à cette maison les privilèges, exemptions, franchises et immunités dont jouissaient les autres hôpitaux du royaume, rapportent que depuis le mois de février 1747 jusques au mois de février 1749 on y avait compté au-dessus de 12,227 journées de soldats malades.

Parmi les bienfaiteurs de cet hospice on doit citer François Marin, lieutenant de l'amirauté, qui lui laissa deux terres dans la vallée de Saint-Cyr; Claude Sicard qui fit bâtir la maison de l'oratoire, pourvut à l'entretien d'un certain nombre de régents, et fit un legs considérable à l'hôpital; Barnabé Jansbaume, fondateur du Mont-de-Piété, et qui n'oublia pas dans son testament les secours à donner aux pauvres malades.

Ce fut le 15 mai 1736 que Barnabé Jansbaume fonda un Mont-de-Piété dont les familles de marins retirèrent toujours un grand soulagement. Il avait considéré, *dit-il* dans l'acte de fondation, que les habitants de la Ciotat, dont toute la subsistance vient du trafic qu'ils font sur mer, sont souvent exposés, soit pendant leur service dans les armées navales de S. M. pour lesquelles la Ciotat fournit presque plus de matelots qu'aucun autre département ou quartier de la Provence, soit pendant leur navigation à bord des navires de commerce, à ne pouvoir envoyer des secours à leurs familles, ce qui met celles-ci dans le cas de recourir à des prêteurs qui les ruinent. L'émission des assignats a détruit et emporté cet établissement utile, dont quelques faibles rentes sont venues se confondre avec celles de l'hôpital.

Il existait aussi à Cassis un Mont-de-Piété régi gratuitement par les administrateurs de l'hôpital, sa dotation a disparu.

On peut en dire autant d'une autre institution philantropique : l'œuvre des pauvres filles à marier qui donnait

avant la révolution jusques à seize dots de 100 fr. chaque année. Un capitaine marin, de la Ciotat, Jacques Prépaud, dit l'Indien, mort en 1627, fit par son testament du 28 mars 1598, une première institution pour *l'augment des dots des pauvres filles qui viendront à être colloquées en légitime mariage, même aux plus proches parentes du dit testateur*. Prépaud l'Indien, avait aussi ordonné qu'à sa mort il serait distribué aux pauvres les plus nécessiteux trois charges de bon blé annone, deux millerolles de vin pur rouge, un quintal de riz et un quintal de chair de bon mouton. Pareille distribution devait avoir lieu tant le jour où l'on célèbrerait son *cantar* ou messe du bout de l'an, qu'au jour anniversaire de son décès dans toutes les années suivantes; seulement, à cette autre distribution, on ne devait donner que deux charges de blés annone, toutes les autres quantités restant les mêmes.

Victor Taulignan, consul de France aux îles de Zante et de Céphalonie, par son testament du 25 mars 1752, institua aussi pour ses héritières deux ou trois pauvres filles de la Ciotat, à marier tous les ans.

Il paraît que Prépaud l'Indien et Victor Taulignan avaient eu l'idée d'aider à marier des filles au-dessus du commun. Mais, soit dépréciation de la monnaie, soit recouvrement imparfait des fonds, les revenus de ces deux fondations ne purent servir qu'à doter de très-pauvres filles. Le peu qui reste de ces fondations appartient au bureau de bienfaisance, qui donne chaque année une dot de cent francs, et deux, tous les trois ans

Un riche citoyen, Jean-François Marin, mort en 1783, avait légué à l'hôpital la somme de quarante mille livres à la charge d'appliquer annuellement mille livres en salaires à des personnes qui nourriraient un nombre de pauvres enfants au lait de la ville et de son territioire, et non de tout autre lieu. Ces fonds ont disparu avec tant d'autres

et par les mêmes causes; mais, à défaut de l'hopital, les héritiers de Jean-François MARIN, ont toujours donné volontairement des secours pour les pauvres enfants au lait.

En 1641, il s'était formé une confrérie de la miséricorde pour accompagner le saint Sacrement de l'autel quand on le portait aux malades, et, par l'article 8 de leurs statuts, les confrères « considérant les grandes nécessités qui « étaient dans le lieu tant aux pauvres qu'aux pauvres hon« teux, et qu'il n'y avait aucun établissement ni confra« ternité pour ce sujet, offrirent de quêter durant les « messes, les jours des saints dimanches et fêtes, etc. »

Soixante ans plus tard, le vicaire perpétuel ou curé établit une nouvelle miséricorde de cent-dix demoiselles (dames) ayant droit de faire des quêtes publiques pour distribuer du bouillon aux pauvres malades, et qu'on appela les *Dames du Bouillon*. Entre ces deux confréries, l'une d'hommes, l'autre de femmes, quelques altercations survinrent, touchant l'exercice du droit de quêter. La miséricorde des hommes n'existe plus; celle des Dames a été reconstituée, mais non plus au nombre de cent dix.

Au seizième siècle, il s'était établi une association *mutuelle* pour le rachat des esclaves, les règlements existent, mais nous n'avons pas le temps de les citer, ni de rechercher pourquoi cette association tomba dans l'oubli. Une instruction de M. DE PONTCHARTRAIN, du 15 février 1708, mentionne une lettre de l'évêque de Marseille écrivant à ce ministre que dans une visite à la Ciotat, il avait découvert la fondation, en 1616, d'une confrérie pour la rédemption des gens de ce lieu qui tomberaient en esclavage chez les Turcs, mais que cet établissement était presque en oubli par le peu de soin qu'on prenait depuis quelque temps de remplir les conditions du pacte. C'était une seconde confrérie, à ce qu'il nous paraît, négligée comme la première à cause des mêmes inconvénients. Le

ministre ajoutait, que sur le compte rendu par lui au Roi, Sa Majesté avait approuvé la continuation de cet établissement, et voulait connaître ce qui s'était passé à ce sujet depuis 1660 ainsi que la disposition et l'emploi des fonds, afin de savoir le secours qu'on en pourrait tirer, si la négociation entamée pour le rachat des Français qui étaient esclaves dans les états du roi de Maroc réussissait.

Ce n'était pas la première fois qu'on recourait aux fonds particuliers pour racheter les esclaves. Le cardinal duc DE VENDÔME, gouverneur de Provence, voulant rendre contribuables au rachat des esclaves qui étaient encore détenus à Alger, les communautés des villes et lieux dont ces infortunés se trouvaient être originaires, se fonda sur l'arrêt d'un conseil tenu à Vincennes, le 7 octobre 1666, et répartit ainsi sur les communautés en question le rachat de leurs esclaves. Toulon devait contribuer pour 4, la Ciotat pour 15, les Martigues pour 9, Cassis pour 9, Cannes pour 4, Saint-Tropez pour 6, Antibes pour 1, Aix pour 1, le Pin, près Marseille, pour 1, Saint-Laurent-du-Var pour 1, Roquevaire pour 1, Bormes pour 1, Ceyreste pour 2, Grasse pour 1, Marignane pour 1, et Marseille pour 7. On demandait 600 livres pour chaque esclave. La somme devait être remise par les communautés dix jours après signification faite de l'ordonnance.

En 1690, le taux pour les esclaves restés à Alger n'était plus que de 400 livres, et l'arrêt du Conseil d'état portait expressément que, dans le besoin pressant qu'on avait d'officiers, de mariniers et de matelots pour former les équipages des vaisseaux que le Roi voulait mettre en mer, il serait très-préjudiciable au service de S. M. de laisser en esclavage ceux de ses sujets que ses fonds et les deniers de la rédemption n'avaient pu suffire à racheter. En conséquence, les communautés étaient tenues et pouvaient être contraintes par toutes voies de rigueur à faire les fonds

de ce rachat sous huitaine avec permission d'emprunter. Le rôle des esclaves de la Ciotat qui restaient à Alger en 1690 était de 34.

Des mesures semblables avaient été prises diverses fois pour les esclaves détenus à Tunis. En 1666, il en coûta 15,000 francs pour le rachat des esclaves qui étaient restés dans cette régence. C'était à raison de 175 piastres ou 600 francs par tête.

On est étonné de voir en parcourant les archives de nos villes maritimes quelles fortes sommes elles tiraient de leur caisse en toute occasion. Défense et fortification des frontières, guet et surveillance de la mer, creusement et entretien des ports, rachat des esclaves, survenance de peste, tout autant de motifs pour les mettre à contribution ! Dans les pestes de 1633 et de 1650, par exemple, la commune de la Ciotat, pour subvenir aux *besoins de* ses habitants pauvres, contracta pour plus de cent mille livres de dettes. Les ressources des communes n'étaient pourtant pas alors ce qu'elles sont aujourd'hui. Avec leurs rêves ou impositions municipales sur les consommations elles avaient à payer non-seulement les dépenses locales mais une partie de l'impôt dû au Roi et à la province. Néanmoins, outre et par dessus les efforts des communes pour venir en aide aux malheureux nés dans leur sein, de simples citoyens, mus d'une noble émulation, créaient de leur côté des œuvres de bienfaisance ou dotaient celles qui existaient déjà. Aujourd'hui ce n'est plus ainsi, on ne donne plus rien aux hospices. Parce que les communes sont obligées de venir au secours des établissements de bienfaisance ruinés par l'émission des assignats, on s'imagine que donner aux hospices, c'est donner aux communes, et l'on écarte par cette considération toute pensée, tout mouvement de charité. Cependant les fonds de l'hôpital sont beaucoup mieux administrés qu'ils ne l'étaient alors. Nous avons sous

nos yeux les comptes de 1784, où les journées de malades, infirmes et vieillards reviennent à plus de 11 sous, tandis qu'elles ne se sont élevées, en 1840, qu'à 33 c. 1/2.

D'autre part, il se forme des associations de secours mutuels qui ne sauraient être trop encouragées. Nos marins et même des ouvriers et des portefaix se cotisent pour faire une masse qui leur assure des secours en cas de maladie et même, s'il le faut, les fasse accueillir comme pensionnaire dans un hospice. Puisqu'il n'est plus d'usage que les riches consacrent au soulagement des pauvres une partie de ces dons de fortune qu'on n'emporte point avec soi, les pauvres feront bien de s'entendre, soit pour ménager un asile à leur vieillesse, soit pour obtenir des secours à leurs infirmités sans être à charge au public.

Avant de finir ce que nous avions à dire sur les établissements de bienfaisance, nous consignerons ici quelques chiffres relatifs à la distribution des soupes économiques, en 1812. Voici comment les quatre populations furent déterminées :

La Ciotat....................	5274	individus.
Cassis......................	2065	id.
Ceyreste....................	675	id.
Roquefort	419	id.

A la Ciotat, le nombre des individus demandant part aux secours fut en premier lieu

A la ville de.................. 740.
A la campagne de............. 370.

Le rapport de la ville à la campagne était de 5274 à 910.

Plus tard, le nombre des indigents de la campagne fut de 400, de 448, de 450, de 461, de 464, c'est-à-dire qu'il dépassa la moitié de la population rurale. En avril 1812, le total pour la ville comme pour la campagne fut de 1286 et en juin de 1290. A Cassis, le nombre fut d'abord de 106, puis de 202, puis de 208 et plus tard de 212 en

tout. A Céyreste, pays de sagesse, d'économie et nous oserons dire de vertu, le nombre fut toujours de 48 ; il paraît que c'étaient de véritables indigents réduits à cet état par le bas prix des vins. Roquefort, qui n'a point d'oliviers avait un plus grand nombre d'indigents que Ceyreste, 80 d'abord, ensuite 78.

Si l'on observe que le chantier de la Ciotat avait alors de grands travaux à exécuter pour le gouvernement, que cette commune a beaucoup d'oliviers et que, pendant la période de l'empire, ces arbres ont presque toujours donné des récoltes moyennes, ce qu'ils ne font plus depuis ce temps, on ne concevra pas comment un si grand nombre d'individus, surtout dans la campagne, pouvait prétendre à des secours. Les chiffres de Ceyreste, de Roquefort et même de Cassis, où l'on ne construisait rien, sont beaucoup plus honorables.

Voici des chiffres qui nous feront connaître les ressources municipales de ces quatre communes.

Les sommes versées à la caisse municipale de la Ciotat, ont été :

En 1838 : de 18551 f. 63 c. En 1839 : de 15813 f. 88 c.

A celle de Cassis :

En 1838 : de 9931 En 1839 : de 9222 19.

A celle de Ceyreste,

En 1838 : de 4482 En 1839 : de 4507

A celle de Roquefort,

En 1838 : de 2688 93. En 1839 : de 2632 45.

La Ciotat et Cassis ont un octroi ; Ceyreste et Roquefort n'en ont point.

Dans tout ce qui précède, plus d'une observation qui touche à l'état social du pays a pu être naturellement faite. Le grand nombre d'ecclésiastiques et de personnes religieuses qu'il y avait autrefois à la Ciotat est déjà une importante donnée. Le principe de notre ancienne organisation

municipale, lequel à tout prendre, n'est pas autre que celui de l'organisation actuelle, l'élection, est connu ; plus que jamais aujourd'hui ses conséquences peuvent être devinées. Ajoutez un troisième élément, le métier de la mer, et vous aurez la clé, non pas absolument des mœurs de l'âge présent où les gens d'église sont plus rares et les marins même moins nombreux, mais des mœurs passées. Nous aurons recours franchement au manuscrit de notre observateur parisien. Souvent on ne voit bien son propre pays comme le fond de son ame qu'avec des yeux étrangers. Comment apercevoir les ridicules au milieu desquels on naquit ? L'exagération est visiblement le partage de notre Labruyère, mais non pas le mensonge. Quand ce petit manuscrit parut au jour, il fut attribué d'abord à celui dans les papiers duquel après décés on l'avait trouvé ; et les dames de dire : « Auriez-vous cru que ce D....., si lourd, si maladroit, si rustre, nous observât si bien ! »

« On fait tant de processions à la Ciotat, dit l'observateur, qu'il me serait presque impossible de les compter toutes. Je me contenterai d'en rapporter deux. La première se fait le dimanche avant Pâques fleuries sur les 5 à 6 heures du soir. C'est l'œuvre des Pères servites. On y porte une bannière où est peinte *Notre-Dame des Sept Douleurs*, avec ses sept épées enfoncées dans la poitrine, suivent plusieurs jeunes filles habillées en religieuses tenant en main des pièces de taffetas avec des cartons sur chacun desquels est inscrit un mystère de la Passion. Le premier carton porte ces mots : *Passio Domini nostri Jesu Christi ;* un autre : *Triginta constituuntur denarii, etc.* Ensuite paraît Judas avec 30 deniers dans un bassin. Outre les inscriptions, un homme porte le gant, une autre les cordes et ainsi de tous les autres instruments de la passion. Quatre vigoureux paysans soutiennent au-dessus de Notre-Seigneur de grosses branches d'oliviers et un ange de temps en temps lui

présente le calice d'amertume. Après vient encore Notre Seigneur, revêtu d'une robe rouge, une couronne d'épine sur la tête et portant sa croix; Simon le Cyrénéen lui aide par derrière; une trentaine de jeunes gens couverts de pelisses orientales et armés de coutelas représentent les Juifs, et tirent de temps en temps des coups de pistolet; puis, apparaissent douze enfants avec leurs chapeaux détroussés dont les bords n'ont pas plus de trois doigts; ils figurent les douze apôtres. Derrière eux, marchent plusieurs jeunes demoiselles habillées en religieuses et chantant le *Stabat Mater*; ensuite paraît la Véronique ayant un mouchoir sur lequel est peinte la face de Notre Seigneur; trois demoiselles, un voile sur la tête, suivent en pleurant; ce sont les trois Maries. En dernier lieu, se montre une jeune fille, la plus jolie de toutes, habillée en Sainte-Vierge et portant devant elle un cœur percé de sept dards. A ces côtés, sept petits garçons habillés en servites représentent les sept fondateurs de l'ordre. Après quoi, viennent les minimes et les frères servites (les capucins avaient eu des discussions avec ces deux ordres et ne se mêlaient point à leurs fêtes). Quatre des plus grandes demoiselles en habits blancs avec des voiles blancs sur la tête portent sur leurs épaules la statue de *Notre-Dame des Sept Douleurs*. La marche est fermée par les consuls en chaperon rouge suivis de beaucoup de peuple. Quand la procession passe sur le port tous les navires et la forterresse font une salve. Cela se pratique, du reste, à toutes les processions. »

Celle-ci eût lieu pour la dernière fois, en 1780. A cette époque les Pères servites quittèrent leur maison après une espèce de faillite. Le boulanger les actionna pour ses fournitures de pain.

L'autre procession était extraordinaire et ne se faisait qu'au temps des missions, de 15 en 15 ans; c'était la pro-

cession des ninivites. Tous ceux qui voulaient y assister étaient revêtus de deux sacs, l'un par devant et l'autre par derrière, celui-ci leur servait en même temps de capuchon. Une grosse corde attachait ces sacs au tour des reins, une couronne d'épines ceignait la tête. Les ninivites marchaient ainsi deux à deux, nu-pieds, chantant le *miserere* fort bas. Cette procession avait lieu à l'entrée de la nuit et présentait quelque chose d'effrayant. De distance en distance, un capucin représentant le prophète Jonas, annonçait aux ninivites d'une voix sombre que s'ils ne faisaient pénitence dans 40 jours, on verrait infailliblement la colère de Dieu éclater sur eux. Il les exhortait à se jeter la face contre terre, et à crier trois fois miséricorde, ce qu'ils faisaient à fort haute voix, en se frappant la poitrine avec une grosse pierre qu'ils avaient dans la main. Cette procession se renouvellait pendant neuf jours.

Nous ne parlerons pas des jeux qu'on fait le jour de l'Assomption qui est la fête de la ville, le jour de Saint-Pierre, patron des pêcheurs de Saint-Jean et de Saint-Eloi. C'est la targue, autrement joute sur l'eau, la bigue où l'on essaye de marcher sur un mât placé horizontalement au-dessus de la mer et frotté de suif, la bénédiction des chevaux, ânes, mulets, etc., la course de ces animaux ; mais nous ne pouvons taire une promenade que les enfants des principales familles faisaient le jour des Rois, et qui était le reste d'une institution beaucoup plus ancienne. Cette fête ou cérémonie était militaire et se rapportait à l'élection du capitaine de ville. Il faudrait un ouvrage spécial pour faire connaître toutes les institutions politiques de nos communes provençales. Nous nous contenterons de citer ce qu'on lit en des pièces relatives au droit d'élire un capitaine tous les ans. On rappelle dans ces pièces qu'une faveur semblable avait été accordée à Saint-Tropez. « En ce lieu, dit-on, il ne souloit avoir anciennement qu'une tour et certaines per-

sonnes pour la garder qui étaient entretenues aux dépens du comte de Provence. Cette garde n'étant pas suffisante, le comte qui était pour lors, donna privilège à tous ceux qui iraient demeurer au dit lieu d'être exempts de toutes tailles, charges et subsides, mais avec obligation de garder la contrée. Le lieu venant à se peupler, les habitants cessèrent d'être en bonne intelligence, plusieurs d'entre eux voulant gouverner. Ils demandèrent un capitaine qu'on leur accorda. »

En 1572, Honorat, comte de Tande, approuva pour la Ciotat, l'élection d'un capitaine, à l'exemple de Saint-Tropez. Le 19 mai 1614, François de Lorraine duc de Guise et de Chevreuse, prince de Joinville, renouvellant une permission donnée par Charles de Lorraine, deux ans auparavant, étendit à la fête de Notre-Dame de la mi-août et à celle de Saint-Roch, qu'on célèbre le lendemain, *le droit de faire une passade en forme de guet dans la ville et dehors* avec armes, tant bâtons à feu que autres. Le comte de Tande, avait déjà donné pareille permission pour le jour des Rois ; on avait coutume d'élire ce jour-là les syndics et autres officiers de la maison commune auxquels serait joint dorénavant le capitaine de ville.

Le jour de l'Assomption et le lendemain, jour de Saint-Roch, il n'y a plus aujourd'hui que des processions religieuses, l'une commémorative du vœu de Louis XIII, l'autre pour demander contre la peste et les maladies contagieuses la protection du saint de Montpellier. Quant à la passade du jour des Rois, elle a fini, avec l'ancien régime. Cette marche militaire confiée depuis long-temps à de petits garçons armés d'épées, de coutelas, d'yatagans de Kanjsarrs, *qui* n'étaient pas faits pour leurs petites mains, parés d'écharpes, de nœuds de rubans et de cocardes, précédés d'un tambour de guerre et accompagnant le drapeau de la ville porté en apparence par un de leurs camarades, qui n'avait

de force que pour y appliquer la main et que soutenait en réalité un valet de ville marchant à côté du petit bonhomme, nous a toujours paru, en y songeant depuis, un image parfaite de cet ancien régime où les hommes, les gens forts ne se montraient plus, et qui touchait à sa fin.

« Au bord de la mer, dit l'observateur parisien, il y a plusieurs jardins où les messieurs payent la collation aux dames. Cette collation consiste en quelques laitues, que les demoiselles du premier rang mangent sans sel, huile, ni vinaigre, mais seulement trempées dans l'eau, et c'est avec un si grand appétit qu'on s'imaginerait d'abord être dans quelque île infertile.... de sorte qu'avec trois sous on peut régaler une douzaine de demoiselles.

Ce qui a frappé l'anonyme devait certainement être nouveau pour lui et à ce titre nous pouvons le répéter. « Quand on fait quelque baptême, dit-il, le parrain envoie à la marraine un beau bouquet de fleurs naturelles ou artificielles, suivant la saison, attachée avec un ruban en or ou en argent. Au bas de la rosette du ruban il y a une graine d'épinards d'or ou d'argent. Ces bouquets coûtent 24 livres ou 10 écus. Lorsque le père de l'enfant est à la mer, ce qui arrive fort souvent, on prie une personne d'assister au baptême pour y représenter le père; au retour de l'église, on donne une collation qui consiste en confitures, dragées, café et fruits. En ce pays les messieurs et les prêtres, les religieux même ont permission de rendre visite aux accouchées. On y félicite la mère sur son heureuse délivrance; on épuise tous les termes de louanges au sujet de l'enfant, surtout si c'est un garçon, et le tour de parler vient aux femmes, l'une dit : *es tan lar* ; une autre ajoute : *Diou lou creissé!* une troisième : *es tan pouli !* une autre survenante : *la benedictien de Dieou li vengué ! lou bel angi* ! celle-ci s'extasiant : *la poulido caretto* ! celle-là : *ressenblo à soun pero* ; un autre prétend que c'est à sa mère, une autre à sa

grand-mère, une autre à son oncle, et avant que le bambin soit grand, on trouve qu'il ressemble à tout le monde, même au paysan de la bastide. Tous ceux qui viennent rendre visite à l'accouchée prennent du café. (1) On les fait jouer au quadrille, au reversis, etc., si c'est en hiver, on donne aux dames des chaufferettes, ce qui se pratique à toutes les visites d'hiver. Au sortir de l'église, le parrain jette deux ou trois poignées de deniers ou *dardènes* à la rue, les polissons se battent pour les ramasser, et lorsqu'on n'en jette point, les enfants courent après en criant des injures au parrain. Ils provoquent les largesses en faisant entendre ces mots : *couguoupeirin* ! et quand les largesses n'arrivent point, les paroles méprisantes se multiplient. »

L'anonyme de 1735, ne dit sur les mariages que des choses insignifiantes. Il trouve étrange, par exemple, que l'épousée en recevant les visites de tous les parents, amis et connaissances, reste immobile et raide *sur sa chaise* comme une statue de marbre et qu'on adresse à ses sœurs ainsi qu'à toutes les jeunes filles qui sont là ce compliment naïf : *Ensin de vous* ! Nous ne trouvons-là rien qui ne se rattache aux mœurs antiques ; mais un homme du nord de la France pouvait ne pas voir de même.

A propos de mariages, nous ferons cette observation sans importance que le nom de *liourein*, donné encore par nos gens de campagne aux présents que reçoit la fiancée et qui sont une sorte de premier engagement, appartient à la langue hébraïque et signifie exactement ce que nous entendons par *joyaux*. Ce nom n'a rien de commun avec le mot

(1) En 1735, il n'y avait pas encore long-temps que l'usage du café était général. Nous avons une lettre de M. Millin de Mezière, commis de M. Ancelot, conseiller d'état, du 12 février 1723, qui regarde comme un présent fort distingué, quelque peu de café dont on lui avait fait l'envoi.

français *liorée* qui s'entend de la *robe* ou habillement qu'on livre aux domestiques, aux serviteurs. Les Juifs dont Marseille était peuplée dans les siècles de barbaries, ce qui avait fait appeler cette ville, *urbs hæbrea*, ont pu laisser dans la circulation le mot *lieoureïo*, qui appartenait non seulement à leur langue, mais à leur trafic.

Voici comme il parle des enterrements :

« En ce pays, la mort a droit non-seulement sur les corps, mais encore sur les habits. On ne peut rien sauver du naufrage. On enlève le corps et les habits, on lave les morts avec des herbes odoriférantes (cela ne se pratique plus) et ensuite on les habille. Si c'est un pénitent, il est revêtu de la chappe de sa confrérie, les pieds nuds et un chapelet à la main ; en ce pays, tous les morts sont habillés et à découvert ; le pénitent est porté en terre et accompagné par ses confrères. Si ce sont des femmes appartenant à quelque tiers-ordre, elles sont revêtues de l'habit de l'ordre et toutes les sœurs l'accompagnent à la sépulture tenant un flambeau auquel est adopté l'écusson de l'ordre ; elles sont portées en terre par les pénitents noirs. Si c'est une fille, ce sont des filles de sa condition qui la portent ; elles sont toutes habillées de blanc et on leur donne une canne ou deux de rubans rouges ou de quelque autre couleur ou des rubans d'argent suivant la qualité de la morte. Elles sont suivies de plusieurs filles aussi habillées de blanc, ayant chacune un cierge à la main et des rubans qui pendent à la ceinture. La morte est à découvert dans un cercueil sur un coussin blanc, elle a une palme pour marque de sa virginité, elle est vêtue d'un habit blanc qui est comme une espèce de satin et a une coiffe, une gorgerette et des engageantes à dentelles ou brodées, et des rubans blancs aux pieds, aux manches et sur la tête. Car en ce pays on conserve la vanité jusqu'après la mort. »

Les parents du mort n'assistent jamais à son enterrement et ne sont pas visibles ce jour-là. Ils se mettent au lit. Dans la chambre basse qui donne sur la rue, une table est placée couverte d'un tapis noir, avec une plume, de l'encre et du papier. Tous ceux qui se croient obligés de faire un compliment de condoléance viennent écrire leur nom. Quelques jours après les parents du mort reçoivent les visites. Si c'est une femme dont le mari soit mort, à toutes les personnes qui entrent, elles fait des cris et des lamentations capables d'attendrir tous les cœurs, car elles veulent passer pour femmes aimant beaucoup leur mari. Elles se frappent la tête contre les murailles et font mille autres simagrées.... Mais souvent la conduite qu'elles ont tenue envers le défunt, à qui elles ont fait faire son purgatoire en ce monde, dément les grimaces et les pleurs que l'on voit cesser tout-à-coup sitôt qu'il n'y a plus personne auprès d'elles; survient-il quelqu'un, elles recommencent cette comédie, en quoi elles réussissent parfaitement. »

Ce malin blasonneur explique ensuite l'expression proverbiale : *si pouerto coumo uno vuouso*, et ajoute que « les veuves se saisissent de l'argent, des bijoux et de tout ce qu'elles peuvent attraper pour frustrer les héritiers de leur mari. Elles assistent tous les jours à une messe qu'elles font dire à trois ou quatre heures du matin, car elles sont trois mois sans sortir. »

« Outre les deuils ordinaires que l'on multiplie fort, puisqu'on porte le deuil des parents jusques à la septième lignée et que les père et mère portent le deuil de leurs enfants, il y a des deuils qu'on appelle *deuils de dévotion*. Ils durent deux ans, dix-huit mois, six mois, sept semaines : heureux et admirable artifice, ressource sans pareille pour plusieurs femmes dont les maris sont en mer, et qui ne pouvant, faute d'argent, contenter leur vanité,

prennent de ces habits de deuil dont elles ont toujours provision jusqu'à ce que leur mari, par quelque envoi opportun, les mette à même de reparaître sur l'horizon aussi brillantes que les autres. »

« Les enfants venant à se marier quittent le deuil de leur père et mère, n'y eût-il que deux mois qu'ils fussent morts. »

« Les femmes, dit autre part notre observateur, sont grandes, brunes et assez jolies. » Il paraît qu'autrefois elles étaient plus grandes qu'aujourd'hui; mais il y a toujours de fort beaux yeux, et c'est par les yeux surtout que les femmes du littoral sont jolies. « Elles ont un naturel fort vif et fort enjoué. Curieuses au suprême degré, elles veulent savoir tout ce qui se fait dans la ville, les biens et les facultés d'un chacun; combien il a d'habits et de quelle couleur ils sont. Les garde-robes les mieux fermées, les cloîtres et les endroits les plus inaccessibles ne sont pas à l'abri de leur curiosité, qui s'étend jusques sur les étrangers. Elles veulent savoir leur nom, leur pays, d'où ils viennent, où ils vont, le sujet de leur voyage, s'ils n'ont pas de maîtresse dans leur pays, et c'est à quoi les filles s'intéressent très-fort, car je crois qu'il y en a bien pour le moins six fois autant que d'hommes; elles font tout ce qu'elles peuvent pour les engager par leurs manières gracieuses et obligeantes : en voient-elles passer quelqu'un, elles le préviennent par une profonde révérence... Elles considèrent la grande multitude de filles et le petit nombre des hommes; en temps de disette, il faut user de ménagement.... Les femmes y sont un peu médisantes, elles parlent mal les unes des autres. S'il vient demeurer dans leur ville quelque étranger avec sa femme, elles disent qu'ils ne sont pas mariés. Je crois que ce qu'elles en font n'est pas tant par médisance que par le créve-cœur de voir augmenter le nombre des femmes dans une ville où il y en a déjà tant. Elles sont beaucoup aimées de leurs

maris, pour lesquels elles n'ont de l'amour qu'autant qu'ils leur fournissent de l'argent pour contenter leur vanité qui est plus grande qu'en aucun autre lieu du monde. »

« Y a-t-il six mois que les hommes sont en mer, leurs femmes sont dans une impatience incroyable d'en recevoir des nouvelles. Mais si elles reçoivent quelque lettre sans argent, après en avoir fait la lecture, elles la jettent sur la table, en disant d'un air dédaigneux et avec un ton d'insolence ces paroles provençales : *aquo n'a ni quoua ni testo*. Elles veulent dire par là qu'elles se soucient peu de la lettre sans l'argent. »

Il y a là-dessus un autre conte que notre blasonneur ne cite point. Le soir de mon arrivée, fait-on dire par un matelot à ses amis, serviette blanche à la table, deux chandeliers, dessert de la saison, abondance de tout. Le lendemain, il n'y avait plus qu'un chandelier, *encore la* lampe *n'était-elle* pas garnie et le lumignon *n'était-il pas* coupé. Les plats aussi n'étaient plus si copieux. Au bout de la semaine la serviette qui n'est plus blanche, n'est point changée, la pitance est toujours plus maigre ; je fais, sans ouvrir la bouche, un petit geste d'étonnement auquel on a l'air de ne point prendre garde ; puis, ma femme, il n'y avait pas huit jours que j'étais arrivé, se prend à dire en enfonçant sa cuiller dans le plat : le mari de ma commère Jeanne vient d'avoir une heureuse rencontre ; il est allé à Marseille et a trouvé à faire un voyage d'un an comme d'un an et demi. C'est ça de beaux voyages !..... — Tu as raison, femme ! j'irai à Marseille ; si je puis rencontrer si bien !... etc, etc.

L'observateur parisien dit en poursuivant son propos : « Ces femmes renversent les lois de la nature, et veulent se soustraire à la pénitence que Dieu leur a imposée, quand il a dit : *Femmes, vous serez soumises à vos maris* ; à moins que Dieu en prononçant cet arrêt général en ait

excepté la Provence; car, dans ce pays, ce sont les maris qui sont soumis à leurs femmes. Ce n'est donc pas sans fondement qu'un certain provençal dont la femme n'était pas de meilleur acabit que les autres s'écria un jour au fort de ses tribulations que *s'il n'y avait point de femmes au monde, les anges descendraient sur la terre et viendraient jouer à la boule avec les hommes.* »

« Elles sont infiniment plus sobres que les femmes de Sparte dont on vante tant la frugalité; car avec deux ou trois *poutignouns* (1) (petites sardines) elles vivent toute la journée avec leur famille. Cette manière de vivre s'appelle en provençal: *esquichar l'anchoio.* Ce n'est ni par mortification, ni par avarice; elles n'ont ni cette intention pieuse, ni ce vice honteux : c'est seulement pour satisfaire aux exigences de leur vanité qu'elles sont si économes. »

« Le gros de Tours est trop commun pour les femmes de simples matelots que l'on ne peut distinguer d'avec les dames. C'est à ces pénitentes de la vanité que s'applique ce proverbe ancien; *ventre de son, robe de velours.* On n'entend parler parmi elles que persiennes, damas, satins, bours, papillons, diamans, kalencas, mogarbines; semblables à la tortue, tout ce qu'elles possèdent elles le portent sur elles. »

« On appelle en ce pays ceux qui parlent français des francillots. Ce sont les provençaux qui sont les véritables français. »

Ceci mérite quelques explications; l'épithète *francilloto* se retrouve en Italie; quand MACHIAVEL est de mauvaise humeur contre nous, il nous appelle *franciosi.* Les provençaux n'avaient pas vu de bon œil la maison d'ANJOU

(1) *Poutigno* signifie proprement *petite. Poutignoun* est un diminutif de *Poutigno.*

qui les tracassait continuellement avec ses prétentions sur l'Italie; ils avaient même donné par vengeance le nom d'*anjouvins* aux linottes, dont l'allure est capricieuse, désordonnée, vagabonde.

« Les enfants, continue notre auteur, sont en général tous fort mal élevés. Les mères qui sont idolâtres de leurs garçons leur donnent toute liberté de conscience en l'absence de leurs pères qui sont sur mer et qui n'ont pour eux guères moins de complaisance. Les pères et les mères s'accommodent en tout à la volonté de leurs enfants qu'ils laissent vivre à leur mode et fantaisie. »

« Ont-ils atteint l'âge de dix ou douze ans, on les envoie à la mer, et par un effet tout contraire de ce qu'on devrait naturellement attendre, loin de devenir pires, abandonnés qu'ils sont à eux-mêmes, ils s'améliorent et corrigent les mauvaises habitudes de leur impatiente et turbulente jeunesse, de sorte qu'on les retrouve sages, économes, rangés, doués enfin de toutes les bonnes qualités qu'on désire à des jeunes gens. Ils sont fort sobres et grands amateurs de leur patrie qu'ils exaltent par dessus toutes les autres provinces de France. Il y aurait de bons sujets, s'ils s'adonnaient aux sciences pour lesquelles ils ont beaucoup d'aversion. »

« Les hommes portent des éventails; mais ce qui m'a paru plus surprenant c'est d'en avoir vu trois ou quatre avec des pendants d'oreilles. » Ces éventails et ces pendants d'oreilles étaient des modes maltaises, italiennes.

Notre observateur vante beaucoup la vie qu'on mène dans les bastides. « Elle consiste, dit-il, à boire, dormir, jouer, chanter et danser. On y goûte enfin tous les plaisirs de la vie rustique. On y joue avec les demoiselles à l'escarpolette appelée *baoudissadour*; on va se visiter d'une bastide à l'autre et l'on fait la partie de quadrille, de reversis, etc.; car la première chose que l'on presente ce sont des cartes. On passe le temps fort agréablement dans

cet aimable séjour, d'où l'on bannit la tristesse et la mélancolie. On part pour les bastides le jour de Saint-Roch, 16 août, et l'on y demeure jusqu'à la Toussaint. A la campagne, les femmes portent un chapeau noir ou gris bordé d'un point d'Espagne d'or ou d'argent, et, au lieu d'un cordon, la coiffe du chapeau est serrée par un galon d'or ou d'argent avec une graine d'épinards; deux petits rubans attachent le chapeau sous le menton. » D'après notre auteur, il paraîtrait que les bourgeoises, lorsqu'il faisait froid, portaient ce chapeau si coquet même en ville.

Presque tous les objets sur lesquels le censeur de 1735 a cru devoir étendre son attention maligne, ont subi des modifications diverses. On ne va plus guères aux bastides; les hommes, je crois, ne sont plus autant soumis à leurs femmes; les jeunes garçons sont un peu moins gâtés; ceux qui vont à la mer deviennent comme autrefois de fort braves hommes; ceux qui restent à terre se condamnent à n'être jamais grand'chose; les femmes ne jouent plus; il y a bien encore par ci, par là, trop de passion pour la parure, mais la parure est devenue un peu moins coûteuse. L'anonyme trouvait autrefois qu'on se visitait beaucoup; aujourd'hui les étrangers se plaignent qu'il n'y ait pas de société. Mais de cela, nous en sommes bien aises. L'esprit d'association est excellent pour le travail, mais s'associer pour tuer le temps, c'est passer pour l'ordinaire un contrat de mauvaises habitudes et de mœurs déplorables. Toutes les fois qu'une femme va chercher des distractions hors de sa famille, elle se jette au milieu des périls, si elle est encore jeune, et se voue à d'interminables tracasseries, si elle ne l'est plus. Il faut que le mouvement d'esprit dans une femme soit pour son ménage. Quand ses intérêts se portent ailleurs, se transvasent, ils se corrompent aisément. Il n'appartenait qu'à la fontaine Aréthuse de conserver la douceur, la transparence,

la tranquilité de ses belles eaux en traversant les flots agités de la mer. Le grand Frédéric l'entendait bien ainsi, lui ce despote si raisonnable, bien que parfois un peu brutal, qui fesait la police des rues de Berlin et renvoyait à leur ménage les femmes absentes de leur maison, aux heures qui n'étaient point celles du marché ni du service divin.

Tout ce qu'on vient de lire sur les femmes de la Ciotat peut s'appliquer également aux femmes de Cassis. Peut-être à une certaine époque y avait-il moins d'émancipation, moins de luxe dans cette dernière ville que dans l'autre. Mais aussi la vie maritime n'y était pas aussi générale, cet argent qui brûle certaines mains n'y était pas si abondant. Les femmes de la Ciotat n'avaient tant de rapport avec les grecques de Constantinople et de Smyrne que par suite d'une même position, à portée de petits profits commerciaux souvent répétés et dont les hommes avaient tout le labeur.

Si la misère qui a régné dans nos villes maritimes pendant la révolution a fait prendre un autre cours aux habitudes sociales et les a généralement améliorées, on ne conçoit pas que cette révolution qui a balayé tant de choses blâmables n'ait emporté aucune des superstitions populaires qu'elle a trouvé régnantes. Nos paysans surtout en gardent dont la persistance est tout-à-fait inconcevable. Jamais, par exemple, on ne pourra les contraindre à fouler leur blé le 27 Juillet, jour de Sainte Anne. Ils disent qu'une fois pour avoir foulé ce jour-là, l'aire s'engloutit dans la terre avec les gerbes, les bêtes et les hommes. Y aurait-il dans ce nom *d'Anne* un souvenir de *l'Anna perenna* qui présidait aux années; mais quel rapport cette déesse pouvait-elle avoir avec les aires où l'on foule le blé? Ne serait-ce pas plutôt l'antique tradition de Proserpine, cette fille de Cérès enlevée au milieu des moissons d'*Enna*, et entraînée aux Enfers par

son ravisseur, le dieu des pays souterrains, des terres inférieures, des gouffres, des abymes? Il y a bien déjà dans nos contrées une autre commémoration de Cérès et de Proserpine! La danse ou mascarade appelée des *filoués* ou quenouilles, bien que ces quenouilles soient de véritables flambeaux allumés, ne nous paraît pas autre chose qu'un jeu antique où l'on représentait Cérès et ses compagnes allant à la recherche de Proserpine disparue. Le cuisinier qui figure dans les *filoués*, par anachronisme et absurdité, pourrait bien être le dieu des Enfers lui-même. On a fait de Pluton un cuisinier, comme des flambeaux se sont transformés en quenouilles. Des mutations de ce genre ne sont pas rares dans l'histoire des jeux et des coutumes populaires. Du reste, l'air qui certainement est antique, la cadence, le geste, expriment l'acte de chercher de ça et de là, dans tous les recoins, un objet dont la disparition porte au désespoir.

Les gens de mer ne partageaint pas toutes les croyances ridicules des paysans; toutefois, il y en avait de communes aux uns et aux autres, qui n'étaient pas moins extraordinaires. La foi aux *masques* est très ancienne. Dans le titre LXXVI, pars 1ª de la loi des Lombards, on trouve *striga quod est* MASCA. *Striga* signifie proprement échevelée; mais d'où vient le mot *Masca?* Le mot de *Matagot* nous paraît venir de *Mata Gothos*, tue-goths ou chrétiens, et l'on désignait probablement sous ce nom les maures et sarrasins. Quand quelque chose manque dans la maison, quand on entend un bruit dont la cause est inconnue on parle des *matagots*. Cela rappele les temps où les chrétiens vivaient dans des transes continuelles à cause des maures qui se glissaient partout pour piller et tuer. Et comme les maures établis en Provence étaient venus d'Espagne, on les connaissait pour *Mata Gothos*, de même que les espagnols donnaient à leurs preux, à

leurs plus vaillants chevaliers le noms de *Matamoros*, qui est resté dans la langue comique, *matamore*.

Un sujet d'éloge pour les habitants de la côte, c'est la générosité habituelle de leur caractère. S'il est des individus entachés de ladrerie, on peut hardiment dire qu'ils n'appartiennent pas au pays ou que leur race du moins n'y est pas depuis long-temps établie. Sans doute d'honorables exceptions se présentent à faire, mais ce sont toujours des exceptions. Les jeunes gens du pays laisseront constamment échapper les bonnes dots. Quand ils se marient, c'est ordinairement par inclination, non par calcul. Ils ne sauraient feindre un sentiment qui ne serait pas en eux. Cette observation regarde Cassis comme la Ciotat. On peut la considérer comme absolue pour les jeunes gens qui appartiennent à la marine.

Les pêcheurs payent difficilement leurs dettes, parce qu'ils sont obligés d'en faire beaucoup, et que *leur métier* est plein de mauvaises chances; mais quand la pêche est abondante, ils donnent volontiers de leur poisson aux pauvres; malheureusement, on les accuse de quelque penchant à marauder dans la campagne. Une autre qualité les distingue des paysans; c'est qu'ils répugnent davantage à mettre leurs parents à l'hôpital et qu'ils ont plus d'amour et de respect pour les vieillards.

Mais on ne saurait avoir qu'une idée incomplète de nos mœurs, si on n'en cherche la raison que dans la profession la plus générale parmi nous. Pour donner l'intelligence la plus entière de notre état social, peut-être faudrait-il remonter à nos plus anciennes institutions politiques. Ce serait une trop longue histoire, et sur beaucoup de points cette histoire est encore à faire. La vie politique a toujours été puissante dans nos contrées méridionales. Nos communes avec leurs consuls et leurs confréries, vivaient dans une agitation qu'on pourrait appeler permanente. Les paysans et les ouvriers s'entretenaient également des déli-

bérations du conseil de ville où ils étaient représentés, et des affaires, des intrigues de leur *gazette* et de leur *banque*. La *gazette* était la cote payée pour entrer dans la confrérie. On s'y intéressait comme à l'impôt sur les denrées qui était municipal. La *banque* ou le banc était une répétition du consulat et du conseil de ville. Mais ces deux corporations, la banque et le consulat étaient souvent opposées; puis, l'église du lieu prenant parti pour l'une ou pour l'autre augmentait le désaccord. Les ambitions qui n'avaient pu atteindre le consulat, se repliaient sur la banque. La même ville comptait-elle plusieurs banques ou confréries de pénitents, le consulat pouvait être plus tranquille; mais les sujets d'agitation se multipliaient. Le choix des frères, l'ancienneté de la confrérie, la préséance à l'église paroissiale, le pas à prendre ou à céder dans les rencontres amenaient des disputes sans fin. Les bâtons dorés des dignitaires, les bannières des saints, quelquefois même les *christs* figuraient dans les collisions, dans les luttes soudaines. Si la révolution a été plus terrible dans le midi que dans le reste de la France, si du moins les divisions ont été plus tranchées entre nos bourgeois et nos artisants, entre personnes qui, sous un point de vue général, avaient au fond le même état politique, c'est que de l'esprit de coterie étaient nées des hostilités que la révolution de 1787 trouva en présence et qu'elle remit en jeu. La révolution avec ses irritantes disputes, avec ses intérêts de vie et de mort, vint tomber au milieu de factions misérables, ridicules, si l'on veut, mais jamais assoupies, et qui au moindre souffle jetaient aussitôt feu et flammes.

La première des confréries fut celle du St-Esprit, dont nous avons déjà dit un mot. Si elle n'était pas au moyen-âge l'association primitive des habitants, la commune proprement dite, elle en était du moins la pierre fondamentale. La confrérie du St-esprit, c'était le cénacle des apôtres.

derrière leurs adversaires ceux qui n'étant pas plus indignes qu'eux des charges municipales en étaient pourtant exclus, et qui se faisaient partisans du curé, des jésuites, des minimes, etc., etc., par dépit, non par conviction. C'était là les mécontens de l'ancien régime ; en 1790, la plupart entrèrent dans les places et y trouvèrent leur perte. Il y eut même cela de remarquable à la Ciotat, et peut-être à Cassis, que les familles appelées consulaires, que les hommes qui avaient été revêtus du chaperon tant envié, purent vivre tranquilles et respectés encore du peuple, tandis que leurs rivaux furent en butte aux persécutions, forcés d'émigrer et compromis jusqu'à perdre la vie.

On n'attend pas de nous que nous déroulions les pages du drame sanglant auquel nous avons assisté. Tout ce que nous pouvons dire c'est que la Ciotat, Ceyreste et Roquefort, n'ont pris aucune part aux réactions, à ces réactions qui achèvent de pervertir les peuples, qui causèrent autrefois *les maux* de l'Italie, et qui peut-être voueront l'Espagne à des calamités sans fin. C'est une gloire pour ces trois communes que leur sage conduite parmi tant d'agitations et de troubles. Mais aujourd'hui l'on voit avec peine qu'à Ceyreste dont la population est agglomérée, tandis qu'à Roquefort elle est éparse dans les bastides, il se soit formé des chambrées rivales qui prennent des noms de partis et qui, pour des disputes de chant et autres misères semblables, menacent continuellement de désordres une population jusqu'alors si calme et si unie. Ces réunions, quand il en existe plusieurs à la fois, sont la peste des petites communes.

Des idées de crimes naissent bien rarement dans notre canton. Les discussions des pêcheurs se bornent à des *cris*, à des menaces qu'emporte le vent. Il n'en serait pas ainsi peut-être de quelques débats qui surgissent pour des partages dans la population agricole. Heureusement, depuis plus de trente années, nos juges-de-paix se sont toujours

montrés dignes de leur beau titre. Un bon juge-de-paix et des notaires honnêtes sont les plus sûrs éléments de repos dans un canton.

Dans un pays qui fut si agité autrefois et dont les habitants paraissent avoir des aptitudes très variées, on peut se demander si tant de mouvement ne lança jamais hors de la foule quelque illustration, si tous les hommes nés supérieurs accomplirent leur destinée. On compterait bien, comme nous l'avons déjà dit, pour chacun des trois siècles écoulés depuis que la Ciotat a quelque importance, un ou deux hommes qui, dans la marine marchande et dans le commerce, ont montré des qualités transcendantes ; mais il n'y a pas d'illustration proprement dite. M. Marin, auteur de quelques écrits sans portée, doit tout son renom au malin Beaumarchais; l'amiral Ganteaume est né à la Ciotat, le 13 avril 1755; M. de Bausset, qui a été archevêque d'Aix, était né à Roquefort. La seule illustration du canton c'est l'abbé Barthélemy, né à Cassis, d'un fermier de la madrague de Port-Miou, qui avait épousé une demoiselle Rastit. Sans doute le *voyage du jeune Anacharsis* est resté au-dessous des études historiques actuelles ; le style même n'est pas sans reproche ; on y trouve plutôt les pompons de la cour de Louis XV, qu'une véritable fleur d'atticisme, et l'élégance y dégénère quelquefois en fadeur. Mais quand cet ouvrage parut, il était unique en Europe, et jamais œuvre d'érudition n'avait été si agréable.

L'état actuel de ce qu'on appelle l'instruction publique n'est pas satisfaisant. Nous croyons qu'il en est partout de même au jugement des personnes qui ne séparent pas l'éducation de l'instruction. Beaucoup plus d'enfants qu'autrefois vont aux diverses écoles. Mais il y aurait à dire sur l'enseignement qu'on leur donne, sur l'éducation qu'ils reçoivent. Tout cela ne peut entrer dans nos considérations. Nous ferons seulement observer que si le nombre des matelots

diminue, tout ce verbiage d'école qu'on fait apprendre indistinctement à nos jeunes garçons n'est pas étranger à un fait si grave. Si l'on veut absolument que les matelots sachent lire et écrire, il faut qu'ils l'apprennent à bord des vaisseaux, et non pas entre quatre murailles. On a observé que toutes les fois qu'il y a eu des colléges à la Ciotat, le nombre des jeunes gens qui ne sont rien et ne sont capables de rien a augmenté.

L'éducation des filles est à peu près ce qu'elle doit être. Il y a des écoles bourgeoises et un couvent à la Ciotat. Dans ces divers établissements on apprend du moins à coudre.

VIII.

Fortifications. — Guerre.

Depuis le temps où les Vandales d'Afrique se mettant en mer au retour de la belle saison visitaient toutes les côtes de la Méditerranée pour y faire des esclaves et du butin, notre littoral s'est vu exposé jusqu'au 16me siècle à de fréquentes déprédations, soit de la part des Musulmans, successeurs des Vandales, soit même de la part de certains chrétiens. Plusieurs historiens ont écrit qu'au temps de ses troubles domestiques, l'Italie fut autant affligée par la famine et par les bannis, que la Flandre et la France eurent à souffrir de ravages pendant leurs guerres civiles et religieuses. Ces bannis italiens étendaient leurs courses jusqu'en des lieux où bien plutôt ils auraient dû en tout honneur demander l'hospitalité. Alors, il est vrai, on ne connaissait encore que l'hospitalité privée, toujours incertaine, et non point cette hospitalité nationale qui, depuis cinquante ans, a été pratiquée par l'Angleterre et

par la France. Quoiqu'il en soit, on lit qu'en 1339, les pirates de Gênes et d'autres ports d'Italie infestaient les côtes du Languedoc ; ils n'avaient pu y paraître qu'après avoir visité celles de Provence.

Il y avait dans la disposition particulière de ces quatre lieux, Ceyreste, Roquefort, la Ciotat et Cassis, quatre exemples divers des fortifications antiques. Le *fortalitium* de Ceyreste s'élevait dans une double enceinte de murailles. C'était une *citadelle* dans une cité, la petite cité, *citadella*, dans la grande. Cette cité de Ceyreste n'était pourtant pas bien considérable; mais les anciens ménageaient beaucoup le terrain qu'ils avaient à ceindre de murailles. Le certificat donné aux consuls de la Ciotat en 1593, par le sieur Honoré de Roux, commissaire à la démolition des bicoques et repaires condamnés par le duc d'Epernon, porte que ces consuls ont employé depuis le premier jour du mois de mars jusqu'au premier jour d'avril inclus, 24 pionniers et 4 maîtres maçons par jour, à la démolition des *barricades*, *murs*, *château* et *fort* de Ceyreste. Nous avons retrouvé des ordres donnés plusieurs années plus tard, en 1616, pour la démolition du Baussel-Vieux à des communes voisines.

La Ciotat avec une enceinte irrégulière, formée par une muraille assez épaisse, assez haute, et flanquée de tours carrées dont le nombre avait été porté jusqu'à 7 dans le quinzième siècle, méritait d'autant plus son titre de *bourg*, qu'elle contenait une population de pêcheurs à quelques égards indépendante et libre. Une de ces tours s'appelait à la vérité la tour du Seigneur, et une autre la tour de Jésus-Christ autrement *de Precatori*, de la prière et non pas du Purgatoire; mais les autres tours portaient les noms des particuliers à qui elles appartenaient, ayant été bâties par eux ou par leurs ancêtres.

Chez les peuples antiques, c'était à des tours que les

principaux chefs confiaient leur vie, leur famille et leur fortune ; *regumque turres* dit HORACE, en donnant au mot REX un sens beaucoup plus large que la signification actuelle. Quelquefois une maison où logeait la famille était contigüe à la tour. La maison d'ULYSSE dans l'Odyssée a sa haute tour sur laquelle les aigles du ciel venaient se poser. C'est des tours que vient l'expression d'HOMÈRE : *né en haut lieu*, pour dire un noble. TITE-LIVE, CICÉRON, VALÈRE MAXIME, PLINE l'ancien, dans le traité des hommes illustres qu'on lui attribue, font usage de cette expression. A la Ciotat, il y avait donc autrefois *pauperem tabernæ*, c'est-à-dire les magasins appelés *Escas*, où les simples pêcheurs se mettaient à couvert avec leurs filets et engins de pêche, puis les tours habitées par les principaux d'entr'eux, par ceux qui avaient deux barques, par exemple, douze quintaux de thonayres ; et pouvaient prétendre à deux postes de pêche.

Le château de Cassis présente plutôt le souvenir des antiques *Oppida*, des acropoles, où, en cas d'invasion, se réfugiait le peuple dispersé dans la plaine. Au bas des rochers sur lesquels le château est bâti, il y avait les voûtes ou magasins de pêcheurs. Ces magasins ont donné commencement à la ville actuelle. Il est question dans quelques actes de la Grand'rue du château, et d'après le jésuite GUESNAY, écrivant au commencement du dix-septième siècle, les maisons renfermées dans l'enceinte, étaient de son temps encore habitées.

Le château de Roquefort était absolument féodal. Les maisons des paysans s'élevaient tout auprès ; mais il ne paraît pas que le Seigneur eût réservé aux vassaux des demeures dans le donjon même. Tout auplus, ils y montaient pour l'aider à se défendre au moment du péril.

Quoiqu'il en soit de toutes ces fortifications antiques, rien n'annonce, à l'exception de Roquefort, qu'on n'y ait eu

sérieusement recours avant l'invasion de Charles-Quint, en 1536. A cette même époque, le général des galères de France ayant fait savoir que *las galeras de Dori* (1) étaient aux îles d'Hières, les syndics de la Ciotat furent ajournés personnellement à la requête du procureur fiscal pour comparaître en la ville d'Aix devant le lieutenant du général qui commandait en Provence, et là, par acte notarié, Antoine Arnaud, premier syndic, nommé pour gouverner la ville, et les deux autres syndics destinés à commander sous lui, prêtèrent serment de bien s'acquitter de leur charge *a la pena de confiscatien de cors et de bens*.

Nous n'avons pas trouvé trace de ce que les galères de Dori ou Doria peuvent avoir fait sur le littoral du canton. Seulement, il est question quelque part d'une catastrophe arrivée au château de Cassis, et dont rien ne nous porte à contester l'authenticité non plus qu'à l'admettre. Il serait question d'un beau projet conçu par tous les pères de famille des lieux voisins, en vertu duquel toutes les jeunes femmes et filles auraient été envoyées comme en un lieu de sûreté au château de Cassis, qui pourtant ne se trouva pas imprenable.

Nous croyons que le nom de *Baoumo des Espagnols*, donné à une caverne naturellement creusée par la nature dans cette partie du *Baou* de Canaille qui fait face à la haute mer, rappelle cette invasion, et peut-être aussi la première, celle du connétable de Bourbon; mais nous n'avons connaissance d'aucun fait précis dont la commémoration soit attachée à ce nom et à ce lieu.

Des lettres-patentes du Roi données au mois de décembre 1547, permirent aux habitants de la Ciotat de se fortifier;

(1) Une lettre du fameux marin, que nous avons en ce moment sous les yeux, paraît porter pour signature : *Andrea Dori* ou plutôt *Dorii*. Elle est étiquetée : lettre du prince *Dorii*.

ce qu'ils firent au moyen d'une enceinte de murailles flanquées de tours rondes et d'un petit fort carré bâti à l'entrée de leur port. L'enceinte primitive fut enfermée dans la nouvelle. Le 15 novembre 1564, CHARLES IX leur accorda le droit d'élire un capitaine tous les ans pour faire le guet pendant la nuit, veiller à la sûreté des habitants du lieu et les commander en cas de nécessité contre les corsaires et les ennemis. Ce droit fut renouvellé ou confirmé à plusieurs époques, ainsi que nous l'avons vu. CHARLES IX fit même présent à la Ciotat de quelques pièces d'artillerie en bronze. Ces pièces après avoir été mises sur les vaisseaux qui partirent de Provence pour le siège de la Rochelle, furent restituées au château dit Bérouard, d'où M. de PONTCHARTRAIN les fit, dans la suite, passer au fort Saint-Jean de Marseille.

Nous ignorons à qu'elle epoque précise fut démoli le château de Roquefort. Peut-être la Ciotat n'eut-elle point à payer son contingent pour cette démolition comme pour celle du château de Ceyreste et de la vieille tour du Bausset. Autrement, nous aurions trouvé quelque papier relatif à cet acte.

Le duc de GUISE en demandant les pièces de bronze dont nous venons de parler, mit à son ordonnance un *Post-scriptum* honnête ainsi qu'il avait coutume de faire quand il en sentait le besoin. Son orthographe était singulière; (1) on nous permettra d'en donner un échantillon. « Quand je *pu*, dit-il à nos consuls, je vous *exxante*, mais il *ni* a pas remède *mintenant*. » En 1625, écrivant pour qu'on refusât l'entrée à huit galères de Gênes qui étaient aux îles d'Hyères et qui se proposaient d'aller mouiller à la Ciotat, il ajoute de sa main « ne leur bail-

(1) Nous tenons à citer cette orthographe, parce que évidemment elle représente la prononciation alors en usage.

lez aucun vivre, s'ils n'ont permission de moi, *o contrere tirez desus* ».

Du reste, il n'aurait eu aucun sujet de n'être pas bien avec les habitants de la Ciotat. Il en avait tiré en diverses rencontres d'assez belles sommes d'argent. La première fois, ce fut un peu après son arrivée en Provence, quand les intrigues et menées pour presser la soumission de Marseille commencèrent, il demandait à la commune de la Ciotat six mille écus qu'il n'était pas facile de rassembler, et qui furent prêtés aux états de Provence, moyennant une espèce de capitulation dont nous n'avons point à nous occuper. Le duc de Guise rappelait tous les trois ou quatre jours l'engagement pris, et mettait toujours à ses lettres ce *Post scriptum* de sa main : *Messis*, je vous prie aussi de vous souvenir de *lafaire don* je vous *e parle*.

Notre dessein n'est pas d'énumérer toutes les demandes adressées à la Ciotat ou à Cassis en temps de guerre et avant que l'administration du royaume eût acquis cette unité pour laquelle Louis XIV fit beaucoup en laissant toutefois beaucoup à faire encore. Cependant, puisqu'il est question de levées d'argent, nous demanderons la permission de mettre sous les yeux des lecteurs un état des cotisations faites en 1592 et 1593 sur les communes voisines de Toulon pour les fortifications de cette ville. D'autres cotisations avaient déjà été ordonnées dans ce but; celles-ci paraissent avoir été les plus considérables. D'après cet état, l'importance qu'avaient alors les lieux circouvoisins peut être appréciée jusqu'à un certain point.

La Cadière eut à donner.	1000	écus.
Le Castellet	1000	»
La Ciotat	2000	»
Ceyreste	500	»
Cassis	500	»

Aubagne	1000 écus.
Roquevaire	1000 »
Auriol	2000 »
Solliers	400 »
Pignans ....3.......	1000 »
Bormes	800 »

Les demandes, non plus seulement d'argent, mais de navires, se multiplièrent, lorsque le cardinal de Richelieu, voulant relever la marine militaire de France qui, sous Henri IV avait tout-à-fait disparu des mers, nomma pour son lieutenant-général aux mers de Levant, Henri de Seguiran, seigneur de Bouc et premier président à la cour des comptes d'Aix. Les espagnols s'étaient emparés des îles de Lérins. Le Roi avait besoin de mettre promptement ses galères en état pour chasser les ennemis, mais ces galères n'existaient que sur le papier; il fallait *les construire*, et tantôt on demande des barques pour *voiturer le* bois nécessaire, de Fréjus à Marseille et à Toulon; tantôt le président de Seguiran dresse de sa propre main le rôle de l'armement d'un vaisseau de huit à dix mille quintaux que les habitants de la Ciotat avaient résolu de noliser pour le Roi ailleurs que dans leur port, attendu que pour le moment il ne s'en trouvait point chez eux de cette portée. On en chercha un d'abord à Marseille, mais en vain. M. de Seguiran voulut alors qu'on s'adressât à Toulon ou à Saint-Tropez, lesquels ports en avaient, disait-il, cinq ou six. Ce vaisseau devait avoir 12 canons de 7 à 8 livres de balle, plus 10 pierriers de fer ou de bronze. Parmi les balles ou boulets, on en demande 60 de pierre. La Ciotat devait équiper ce vaisseau de 35 hommes, y compris 3 canoniers, et le président devait y mettre de son côté 65 soldats, ce qui faisait en tout 100 hommes.

M. de Seguiran demandait en outre pour cette même occasion une polacre et deux barques. Sur la polacre qui

était de 3500 quintaux, on devait mettre 28 hommes pour le *marinage*, y compris les cannoniers, et 50 soldats fournis par le président. Quant aux deux barques, d'environ 1500 quintaux, il fallait à chacune 20 hommes de mer et 30 soldats.

Cette manière d'armer pour les vaisseaux du Roi était plus décente que l'usage où les galères étaient encore en 1652 de faire des courses sur les barques des marchands pour leur subsistance; usage qui en l'année dont nous parlons rendit nécessaire une conférence indiquée à Roquevaire entre les procureurs du pays et les consuls de Toulon, de Marseille et de la Ciotat, pour aviser aux moyens d'arrêter ce désordre.

Le 26 décembre 1635, le président fit connaître à la Ciotat, la satisfaction que Sa Majesté avait reçue des offres et des efforts qu'on avait faits; cette satisfaction, Sa Majesté la témoigne, dit M. de Seguiran, « dans une lettre que » je vous rendrai de sa part, lorsque je repasserai vers » vous. Je vous dirai aussi que M. Servien, secrétaire » d'état, me fait connaître que Sa dite Majesté, dans le » dessein qu'elle a de chasser les espagnols des îles qu'ils » ont surprises, fait un assuré fondement sur les vaisseaux, » polacres et mariniers que vous lui avez promis pour en » composer une partie des forces navales qu'il leur veut » opposer au premier jour, etc... M. Martin, secrétaire » général de la marine de France, m'en écrit autant de la » part de monseigneur le cardinal Duc, si bien que vous » devez toujours être assurés de vos dits vaisseaux, po» lacres et mariniers, sans vous engager encore pourtant » dans la dépense des avituaillements jusques à ce que » cela vous soit ordonné; ce qui sera soudain après l'arrivée » de monsieur l'évêque de Nantes, en qui Sa Majesté et » mon dit seigneur le cardinal ont entière confiance et avec » lequel on doit résoudre tout ce qui se fera ci-après pour

» raison de cet armement...... Je finirai celle-ci en vous
» avouant que comme le Roi et son éminence ont témoigné
» être parfaitement satisfaits de mes soins et des choses
» que j'ai opérées long la côte, pour raison de quoi il
» m'a été envoyé un pouvoir assez ample, je vous en ai
» l'obligation en partie, puisque les favorables dispositions
» que j'ai rencontrées en vous m'ont donné le moyen de
» préparer toutes les choses qu'ils ont louées, etc. »

Cette promptitude à rendre les services dont on était requis de la part du Roi se retrouvait dans nos communes maritimes quand il s'agissait de venir au secours des particuliers. Le 19 novembre 1683, le Conseil de ville fut assemblé à son de cloche et de tambour, et le sieur *de* GAUFRIDI exposa le fait suivant, que nous tirons du registre des délibérations. « Patron CANOURGUE est sorti ce matin » avec la tartane de patron Antoine MOURRE. Comme ils » étaient hors du port et tout proche l'île, une *barque est* » venue l'aborder et une voix a crié : *conserve, je suis* » *de Gênes!* et tout d'un temps, le monde de la dite barque » est sauté à bord de la dite tartane et CANOURGUE et un » autre matelot qui étaient au Caïque ont entendu patron » MOURRE s'écrier : *je suis esclave, ce sont des Turcs.* » Ce qui a obligé ces deux hommes qui étaient au Caïque » de couper le câble et ils se sont sauvés. » Cette exposition faite, le Conseil délibéra sur le champ de mettre du monde et des armes sur un vaisseau qui était prêt à faire voile et de le faire incontinent sortir aux dépens de la communauté, laquelle serait responsable de tout évènement fâcheux qui pourrait survenir au dit vaisseau. Le corsaire turc fut atteint sur le cap Sicié et pris ; la tartane put continuer librement son voyage.

D'autres évènements de ce genre ont eu lieu en divers temps. Des turcs débarqués à terre pour piller et faire des esclaves furent poursuivis, battus, pris, menés à Aix et

pendus. Mais quelquefois on y faisait un peu plus de façons. Au mois de novembre 1667, deux barques majorquines, poussées par un vent contraire, vinrent mouiller à la rade des Lèques. C'étaient des corsaires. On écrivit à Toulon au sieur d'Infreville, intendant de la marine. Celui-ci écrivit au cardinal de Vendôme, gouverneur de la province, qui était à Lambesc, en lui disant que le vent était au N.-O.; qu'il était par conséquent impossible de faire sortir des vaisseaux de Toulon pour dépasser le cap Sicié, et qu'il convenait d'accepter l'offre faite par les habitants de la Ciotat de sortir avec trois barques par eux désignées pour s'approcher des corsaires, s'en rendre maîtres et les amener au port. Le gouverneur accepta l'offre, mais nous ne savons pas si le mistral, quelquefois si tenace, laissa le temps aux consuls de recevoir l'autorisation pour armer en guerre les trois barques, de ramasser ensuite tous les hommes qu'ils pourraient pour les joindre aux équipages des dits bâtimens, d'attaquer et d'enlever les corsaires majorquains pour les remettre aux officiers de la marine ou à ceux qui seraient envoyés de la part du sieur d'Infreville.

Nous pensons qu'à cette époque doit se rapporter une lettre sans date que les consuls, gouverneurs de la ville de Marseille, et les députés du commerce, écrivaient aux consuls de la Ciotat pour les engager à contribuer en proportion de leur négoce, à l'armement d'une galère dont l'entretien et subsistance devaient coûter environ cinquante mille livres par an. Cette lettre commençait ainsi : « Ceux » qui courent sur les mers pour pirater trouvent tant de » douceur à cette sorte de vie, qu'il est bien à craindre » que la contagion de ce métier ne dure longtemps. Toute » notre côte a déjà tant soupiré pour les pertes immenses » qu'elle a faites, qu'enfin notre commerce ayant encore un » peu de vigueur a résolu de l'employer toute entière pour » l'opposer a l'injustice des corsaires, principalement aux

« *Maillorquaius* et *Catelans* de qui nous recevons le
« plus de dommage, etc.

C'était depuis long-temps qu'on recourait parfois à ces armements privés, avec une marine militaire presque toujours impuissante à protéger le commerce, et qui, en certaines occasions, daignait même l'avertir de ne pas compter sur elle. Il existe des lettres officielles écrites dans ce sens.

Du reste, il paraît que les ennemis, lorsqu'ils étaient chrétiens, devaient être traités avec plus de ménagements et de réserve. Il n'existait pas contre eux des ordres aussi fulminants qu'à l'égard des infidèles, Un arrêt du 1er *mars* 1622, enjoignait, sous le bon plaisir du roi, aux consuls et habitants des villes et lieux de la côte de la mer de s'opposer aux courses et ravages pour leur défense, de courir sur les pirates, de s'assembler en tel nombre *qu'ils* trouveraient nécessaire, et d'avertir leurs voisins par tocsin et autres moyens les plus commodes; équipant à cet effet vaisseaux et tartanes, et y pourvoyant de façon que la force en demeurât au roi. Ce qu'on prendrait sur les corsaires appartiendrait aux capteurs pour les avances, frais et dépenses; la dixième partie seulement devait rester dans les mains des consuls pour les droits du sieur amiral, etc.

Cet arrêté du 1er mars 1622 avait été motivé par un évènement dont une lettre circulaire de M, de Gasqui, gouverneur du fort de Brégauson, donnait connaissance aux consuls de la côte en ces termes: « Après vous avoir
« écrit ce matin, il m'est arrivé nouvelles de Bormes qu'hier
« les trois vaisseaux turcs ont fait descente à l'île de Le-
« vant en un lieu nommé le *Titon* où il y avait environ 60
« personnes entre hommes, femmes et enfants qui culti-
« vaient la terre. Ils ont brulé un petit fort que ces habitants
« avaient fait pour leur défense, et les *préparatifs* de
« ménage, et mis en pièces les bêtes. L'on n'y en a trouvé

» des morts avec apparence qu'ils s'étaient mis en défense.
» L'on n'a trouvé de tant de gens à l'île que quatre hommes
» et deux filles, de sorte que l'on tient qu'ils auraient tué
» ou emmené tous les autres. Nous n'avons point vu les
» vaisseaux de tout aujourd'hui, etc. »

Mais ce n'était pas seulement de simples corsaires que notre côte avait à redouter. Une lettre écrite par M. Lequeux, intendant de la marine à Toulon, et datée du 29 novembre 1639, porte que par un homme qui avait eu quelques pratiques en Espagne, qui en était fraîchement arrivé, et qu'il avait arrêté le matin même à la Seyne, il était assuré que les ministres d'Espagne avaient dessein de faire piller et brûler la Ciotat; qu'ils avaient le plan d'un des côtés de cette ville, et qu'ils étaient en peine de savoir l'état de l'autre côté, cherchant à connaître l'épaisseur de la muraille, et s'il y avait des canons sur la porte pour sa défense. Ce projet des ministres d'Espagne n'eut pas de suite.

Cependant les fortifications de la Ciotat n'avaient eu d'utilité réelle que pendant les guerres civiles où elles permirent d'offrir aux honnêtes gens des deux partis un asile contre les persécutions, et de repousser les mauvais sujets et les brigands à quelque drapeau qu'ils se fissent un mérite d'appartenir, lorsqu'en 1683, 84 et 85, années de guerre avec la république de Gênes, on trouva que des précautions militaires ne seraient pas de trop contre un peuple envieux, qui, n'étant pas assez fort pour s'attaquer aux grandes places, pourrait bien se jeter par vengeance sur de petits lieux où ses soldats se montreraient d'autant plus pillards et plus cruels que son pavillon aurait été jusqu'alors plus méprisé. Le comte de Grignan, commandant de Provence, étant venu à cette époque visiter la Ciotat et Cassis, laissa aux habitants la défense de leur ville et de leur port. Les deux communes s'acquit-

tèrent de ce devoir avec honneur, et répondirent énergi-giqnement en 1684, à des menaces faites par les galères de Gênes. En cette même année l'intendant de justice, Morant, avait permis à la communauté de la Ciotat d'emprunter jusqu'à six mille livres pour acheter des munitions et se fortifier. Par ordonnance du comte de Grignan, du 2 juillet 1684, il fut enjoint aux consuls de Ceyreste d'envoyer à la Ciotat 25 hommes armés à la première demande qui leur en serait faite par les consuls dudit lieu; le Castellet devait en fournir pareillement 25, et le Bausset 30. Une autre ordonnance du 7 juillet même année, prescrivait aux consuls et habitants des lieux d'Aubagne, de Roquevaire, de Cuges, de Gemenos, de Gréasque, de la Penne, de se tenir prêts pour s'assembler et accourir en armes au lieu de Cassis, si besoin était, et s'ils en étaient requis par le sieur de Ramatuelle, commandant audit lieu. Au 7 juillet, à ce qu'il semble, le danger paraissait être *plus imminent*.

En 1695, par les ordres du maréchal de Tourville et du comte de Grignan, furent dépensés à la Ciotat pour des travaux urgents de fortification 5585 fr. 5 s. 4 d. Le maréchal de Chateau-Renaud fut chargé par le Roi de la défense de cette ville et de sa côte avec 4 bataillons. L'un de ces bataillons, le Phénix, commandé par un jeune parent des Stuarts; Milord Grand-Prieur d'Angleterre, fut placé à l'île Verte où l'on avait établi deux forts: le fort St-Pierre et le fort St-Louis, avec douze pièces de canons et deux mortiers. De ces deux mortiers, qui furent ensuite reportés à la ville et qui avaient été à la disposition d'un prétendant plus ou moins direct à la couronne d'Angleterre, le général Buonaparte en demanda un cent ans après à notre commune, par cette lettre du 29 septembre 1793:
» Citoyens municipaux, *j'ai* besoin, pour repousser les en-
» nemis de la république de la rade de Toulon, d'un mortier

» de galiotte de 12 pouces, qui existe dans votre port.
» Je vous requiers donc au nom du bien public de le faire
» partir sur le champ de la Ciotat pour le faire débarquer à
» St-Lazaire. Je ne doute pas de votre zèle et de votre ci-
» visme. » BUONAPARTE commandant l'artillerie du midi et des côtes depuis Marseille. (1)

Le camp de l'île commandé par Milord Grand-Prieur s'appuyait sur un autre camp établi au pré, et des galères faisaient chaque jour le service de l'eau et des vivres entre la terre et l'île.

On craignait à cette même époque un débarquement qui aurait pu couper la communication entre Marseille et Toulon. En 1707, on eut des alarmes plus vives encore; mais on ne songea plus à fortifier l'île, et l'on fit au port des travaux considérables qu'il n'est pas sans intérêt de faire connaître.

L'armée du Duc de Savoie était devant Toulon, et une partie de l'armée navale des ennemis resta au mouillage devant la Ciotat pendant plus de trois semaines. On craignait chaque jour que l'ennemi, dans la vue de faire diversion, n'opérât un débarquement. Des batteries furent établies dans l'intérieur du port, savoir: à la pointe du Môle-Vieux, à la consigne, au Petit-Môle, devant l'Hôtel-de-ville, au fort dit de MADAME, parce que la sœur de HENRI II, Madame MARGUERITE, s'était embarquée à cette place pour aller à Nice épouser un des ayeux de ce même duc de Savoie qui venait d'entrer en Provence. Toute l'esplanade depuis la forteresse jusqu'au fort St-Martin fut garnie de canons. On en mit en batterie cinquante de plus qu'on n'en comptait aupa-

(1) Le papier sur lequel est écrit cet ordre porte en tête de lettre: *Jean-François Cartaux, général en chef des armées de la République française, commandant l'armée du midi.* On aura remarqué sans doute que BUONAPARTE, dès ce temps là, n'employait guères le pluriel *nous*; le singulier lui allait mieux. Il mit St-Lazaire pour St.-Nazaire.

ravant. Deux chaloupes équipées chacune de vingt hommes furent armées pour observer pendant la nuit et durant quarante jours le mouvement des ennemis. Depuis le 15 juillet que l'armée ennemie était entrée en Provence jusques au 8 septembre qu'elle en sortit, il y eut toujours 60 hommes de la ville dans divers corps de garde établis autour du port. Une estacade fut faite pour défendre l'entrée.

Le 30 juillet, le marquis DE FORVILLE, maréchal des camps et armées du Roi, envoya l'ordre aux habitants de la Ciotat de prendre les armes pour la conservation de leur pays, conformément à l'ordre du maréchal DE TESSÉ, et de donner aide et toute sorte de secours aux déserteurs de l'armée ennemie. La communauté demanda du renfort *ainsi* que des poudres et des balles. Monsieur DE FORVILLE répondit le 1er août : « Lorsque vous serez tous bien *ameutés* » pour bien défendre la Ciotat et ses rades, il sera *bien difficile* que huit vaisseaux des ennemis *puissent y entre*» *prendre*. Vous me demandez des poudres et des balles, » ces munitions de guerre doivent être en profusion dans » votre ville par rapport à la quantité de vaisseaux mar» chands que vous y avez ; ainsi je suis surpris que vous » me demandiez ce que vous devez avoir plus en abon» dance que Marseille. Je crois que vous ne serez pas » fâchés d'apprendre que M. le maréchal DE TESSÉ sera » jeudi, quatrième de ce mois, campé avec vingt mille » hommes aux environs d'Aubagne ; ainsi il pourra vous » donner tous les secours dont vous aurez besoin. » Le maréchal DE TESSÉ arriva beaucoup plus tard.

Le même jour 1er août, M. de BARRILLE qui commandait à Bandol envoya aussi à la communauté de la Ciotat l'ordre de se défendre contre les descentes des ennemis « aussitot que la ville sera attaquée, je marcherai, dit-il, avec les troupes que j'ai ; mais il faut que les paysans n'ayent pas peur ; car ce ne sont que des *gueux*

qui viennent piller les maisons voisines de la côte. » Le château de Bandol et la côte voisine avaient été pillés dans le mois de juillet. Ce fut, dit-on, l'effet du soin exclusif que les officiers de la garde-côte prenaient de la Ciotat qui par elle-même était à l'abri d'une pareille insulte, mais où ils s'amusaient, dans le temps qu'ils laissaient à la merci de l'ennemi les lieux commis à leur garde. Il paraît qu'à cette époque il ne vint point de troupes réglées à la Ciotat.

Dans les guerres qui signalèrent le milieu du siècle dernier, il y eut aussi du mouvement sur notre littoral. On envoya de la cavalerie à la Ciotat et à Cassis, pour s'opposer plus vivement aux descentes qui pourraient être tentées. Des camps de cavalerie dans un pays qui manque absolument de fourrage ne pouvaient avoir été imaginés que dans un besoin pressant de courir sus à l'ennemi partout où il pourrait faire quelque pointe.

Il y avait alors dans Toulon seize vaisseaux espagnols, qui devaient porter des provisions aux troupes de Don Philippe en Italie, mais qui ne le pouvaient à cause d'une flotte anglaise fort supérieure qui insultait les côtes d'Italie et de Provence. Les canonniers espagnols n'étaient pas très experts; on les exerça pendant quatre mois, puis on sortit. Quatorze vaisseaux français vinrent se joindre aux espagnols. La bataille se donna, non point devant Toulon, mais au midi du cap de l'Aigle, le 22 février 1744.

Deux ans auparavant, des navires espagnols étant venus réclamer notre protection, M. de la Tour, intendant de la province, écrivit à nos consuls « Je ne vois pas que » dans la situation où vous êtes vous puissiez ni vous » opposer aux anglais, ni donner aucun secours aux es» pagnols. Dans cet état vous n'avez d'autre parti à prendre » que celui d'une neutralité parfaite, et de ne vous montrer

» en aucune façon, en prenant cependant la précaution » avec vos habitants de vous garantir d'un coup de main. » C'est aux espagnols de voir de leur côté ce qu'ils peu- » vent faire pour se mettre, s'il est possible, à couvert. »

Cette politique de M. de la Tour fut mise apparemment en usage par les quatorze vaisseaux français, du moins les espagnols le prétendirent.

L'affaire du 22 février 1744, peu décisive, quant au fait militaire, ainsi qu'il arrive à presque toutes les batailles navales, eut pourtant ce résultat d'amener la séparation des deux escadres espagnole et française, en réveillant surtout chez les espagnols des antipathies nationales qui n'avaient jamais été qu'assoupies. Dès lors, la flotte anglaise, déja plus forte en nombre que les deux escadres réunies, ne vit plus rien qui s'opposât à sa domination dans la Méditerranée, et l'inquiétude devint très-vive sur nos côtes. Le 30 avril de cette même année, les consuls de Cassis voulurent savoir des consuls de la Ciotat s'il était vrai que M. de Villeblanche leur eût envoyé de Toulon des pièces d'artillerie, de la poudre et des boulets pour renforcer leurs batteries, à la seule condition d'envoyer prendre ces objets aux frais de la communauté. Ils se proposaient de faire la même demande « n'ayant rien, disait-il, pour nous défendre en cas d'insulte. »

La demande des consuls de Cassis nous rappelle que, pendant long-temps, les communautés avaient payé au Roi les boulets et la poudre dont elles avaient besoin pour se défendre et pour défendre en même temps le royaume. Nous avons même lu quelque chose de plus étrange : en 1710, 300 soldats de la marine furent dirigés sur nos côtes, et les armes qui leur étaient destinées furent envoyés à part aux consuls. Etait-ce l'usage ou bien une exception qui ne tirait pas à conséquence?

Le 1er juin 1744, les consuls de Cassis écrivaient : « Nous vous prions de séparer au porteur de la présente une cinquantaine de livres de poudre et quelques balles, nous avons un vaisseau anglais qui est sur le point de venir insulter des bâtimens qui sont dans le port. » Le même jour, une autre lettre porta : « Dans la triste situation où nous nous trouvons, les anglais ayant débarqué à Port-Miou, nous vous supplions d'engager le commandant des troupes que vous avez à la Ciotat de venir à notre secours. Les anglais ont débarqué à Port-Miou, et nous avons tout lieu de craindre que nous ne soyons saccagés, n'ayant que quelques paysans de la garde-côte sur lesquels on ne peut compter. »

Des troupes avaient été envoyées la veille de Marseille à la Ciotat. Tout de suite, les grenadiers du régiment de la Reine se mirent en marche. Mais il était un peu tard.

Un vaisseau anglais avait donné chasse dès la veille à un convoi de batiments espagnols qui portaient des secours à don Philippe. Quelques-uns de ces navires avaient gagné la Ciotat, d'autres étaient entrés dans le port de Cassis, mais le plus grand nombre s'était enfoncé dans Port-Miou où se trouvaient aussi des français.

Le vaisseau anglais ayant jeté l'ancre à l'embouchure, mit des troupes à terre. Ces troupes allèrent au fond de l'anse et gagnèrent la partie des rochers la plus escarpée, pour tirer plus commodément sur les espagnols et favoriser d'autant mieux les embarcations anglaises. On se battit quelques heures à coup de fusil ; mais les marins espagnols et les français furent obligés d'abandonner leurs navires qui furent emmenés ou brûlés.

Après cette première expédition, les anglais firent mine de vouloir mettre Cassis à rançon ; ils s'approchaient du port dans ce dessein, lorsque les bayonnettes des grenadiers de la Reine commencèrent à briller au *Pas de la Colle*.

A cette vue, les embarcations regagnèrent le large, et peu de temps après les paysans d'Aubagne arrivèrent ; la nuit, il vint de Marseille un détachement de la milice de Castelnaudary envoyé par le marquis de Mirepoix.

Dans les guerres qui suivirent, les côtes ne furent pas toujours bien gardées. En 1780, les corsaires mahonnais venaient faire des prises sous les canons des batteries. On se défendit un peu mieux sous la République. Un simple bateau de pêche monté par les trois frères Cusin et deux ou trois autres braves, s'empara d'un corsaire mahonnais et délivra plusieurs prises qu'il avait faites. Ce trait de courage et de patriotisme n'a jamais été récompensé.

Sous l'empire, la victoire resta organisée contre les ennemis de terre ; mais la mer et ses rivages virent plus de revers et même de défections que de beaux exploits.

La construction de gabarres et autres navires de ce genre pour le compte du gouvernement fit approcher de la Ciotat, devenu en quelque sorte une succursale de Toulon, les vaisseaux anglais qui s'étaient contentés long-temps de croiser à distance. Le 3 septembre 1808, un vaisseau rasé vint s'embosser contre la ville et y lança des fusées à la congrève qui heureusement, ainsi que les boulets, ne causèrent pas grand dommage. L'attaque fut renouvelée le lendemain.

Deux pièces témoignent de ce qui, dans ces temps ailleurs glorieux, se passait parmi la population civile. Le maire de Ceyreste écrivait, le 4 septembre : « Je m'en vais agir pour faire aller chez vous encore un détachement d'habitants de cette commune, mais ce qui ne les encourage guères, c'est que la plupart des habitants de la Ciotat ne paraissent point et surtout ceux de la campagne. » Pendant le siège de Toulon, dans une alerte qui eut lieu, les habitants de Ceyreste n'hésitèrent point ainsi ; à cette époque, on vit même les femmes, armées de piques, accou-

rir aux batteries. Une autre lettre du 4 septembre porte : « Il est une heure précise et l'embarcation que vous avez invité le capitaine G........ à envoyer reconnaître l'île, n'a point encore paru. On peut en conclure qu'il ne veut pas le faire. » Il y avait alors dans la marine des gens qui prétendaient, et même ils ont osé le dire, n'avoir nullement cherché à obtenir de beaux traitements *pour se battre*.

L'insulte faite par le vaisseau rasé fit sentir la nécessité de fortifier l'île Verte. On y avait commencé là construction d'un fort, lorsque les Anglais formèrent le dessein de ruiner les travaux. Le 1er juin 1812, à la pointe du jour, toute l'escadre anglaise se déploya dans la rade. Des péniches se dirigèrent sur l'île et les canonniers furent obligés de se replier et de venir dans le port après avoir encloué les canons Un détachement de conscrits arrivé depuis peu partit aussitôt et un combat d'une heure eut lieu entre les habits rouges et les nôtres. Les Anglais se rembarquèrent emportant avec eux leurs morts et leurs blessés. Le capitaine qui était à la tête de nos conscrits fut tué.

Le 18 août 1813, il y eut à Cassis, une affaire beaucoup plus grave. Le château fut escaladé et pris. Les péniches ennemies entrèrent dans le port; 26 barques vides furent enlevées; un petit bâtiment de guerre, appelé par dérision le *Victory*, et qu'on avait tiré à terre pour le réparer, fut remis à l'eau par les Anglais et emmené. Des fusées furent lancées sur la ville. La maison d'un marchand fut incendiée; il y avait dans cette maison un grand dépôt d'huile; mais on réussit à éteindre le feu. Un habitant fut tué sur le quai. Un seul homme était resté à la batterie du château, il fut emmené prisonnier.

Si la guerre se fût prolongée ou si du moins des attaques sur la côte avaient pu avoir plus d'importance, nul doute que la Ciotat et Cassis n'eussent reçu des visites plus acharnées et plus funestes.

Nous avons essayé de faire connaître selon nos moyens tout ce qui, relativement au canton de la Ciotat, nous a paru digne de quelque attention dans le passé comme dans le présent.

Il s'est beaucoup fait dans notre canton ; il y a beaucoup à faire encore. Nos montagnes sont à repeupler de bois, et cette grande œuvre avec du temps et des soins assidus n'est pas impossible. L'agriculture attend une réforme totale. L'état de marin doit être encouragé, si l'on ne veut pas qu'il se perde de plus en plus chaque jour. Quant au commerce proprement dit, il ne saurait plus y en avoir ; une liberté, une franchise entière ou du moins l'ordre de choses qui existait encore au seizième siècle pourrait seul amener des affaires dans nos ports. Mais cet avenir est loin encore. Des essais d'industrie ont été faits en divers temps, soit à Cassis, soit à la Ciotat. Ce n'est pas le talent, ce n'est pas la volonté qui a manqué aux entrepreneurs ; c'est presque toujours une localité propice. Après ce que nous avons dit sur la condition militaire de notre littoral, il faut espérer que le gouvernement s'occupera de ce qu'il nous faut. En présence des perfectionnements que reçoit chaque jour la navigation à la vapeur, nos besoins de défense sont devenus plus pressants.

Nous formons des vœux pour que l'état social ne soit jamais autre dans le canton que ce qu'il est aujourd'hui. Nous désirons surtout qu'une certaine affluence d'ouvriers étrangers n'altère point nos mœurs. Peut-être ne reverra-t-on jamais plus cette abondance d'argent qui s'est manifestée autrefois dans nos deux villes maritimes. Mais c'est du bon usage, non de la grande quantité du numéraire que dépend la félicité des individus comme celle des peuples. Le genre d'industrie auquel se livraient nos habitants, la navigation, avait cet avantage qu'il ne surgissait pas de ces hautes fortunes qui écrasent un pays, loin de le féconder. Faisons des vœux

pour que l'égalité, qui est impossible, ne soit pourtant jamais rompue avec trop d'insolence et de faste. C'est une tendance du siècle, une de ses fatalités, que ces agglomérations d'argent excessives. On ne peut y opposer qu'un travail mieux entendu, mieux réparti, que le perfectionnement de la petite culture, de la petite industrie. Soyons donc laborieux, circonspects, économes pour nous maintenir.

HYDROGRAPHIE.

Note sur la cause de la coloration en rouge des eaux du Bassin de carénage, à Marseille; par M. MARCEL DE SERRES, *membre correspondant de la Société.*

Les chaleurs de l'été de 1839, ayant réduit les eaux du bassin de carénage de Marseille à un très faible volume, ces eaux présentèrent un phénomène particulier qui attira l'attention générale. Leur couleur parut analogue à celle du sang, ou à une dissolution concentrée de minium ou de toute autre substance colorante. Comme ces eaux exhalaient des émanations fétides et insalubres, produites par des dégagements d'hydrogène sulfuré, l'administration locale nomma une commission qui fut chargée de procéder à l'examen de ce singulier phénomène.

Les eaux stagnantes du bassin de carénage furent donc soumises à une analyse chimique et microscopique. Nous ignorons quel en fut le résultat. Nous avons seulement appris que, dans le principe, ceux qui avaient examiné ces eaux rouges, avaient supposé que leur coloration dépendait d'un petit crustacé qui, à raison des circonstances de ses stations, a été nommé *Artemia Salina*. Cependant plus tard, on reconnut qu'elle ne devait pas être attribuée à cet animal, mais bien à une infinité d'infusoires microscopiques.

Il paraîtrait, si les détails qu'on nous a donnés à cet

égard, sont bien exacts, que cette opinion aurait été émise avant la démonstration qui en a été donnée par M. JOLY, en janvier 1840, dans la thèse qu'il a publiée sur l'histoire d'un petit crustacé, auquel on a faussement attribué la coloration en rouge des marais salans méditerranéens.(1) Ainsi la couleur rouge des eaux stagnantes du bassin de carénage, comme celle des marais des bords de la Méditerranée et de certains étangs salés de l'Italie, tiendrait à une même cause, à la présence d'une grande quantité d'animalcules, d'une si extrême petitesse, que plus d'un million de ces animaux placés bout-à-bout, serait nécessaire pour couvrir une main d'homme d'une grosseur ordinaire.

Ce qui est non moins remarquable, c'est également à la même cause qu'est due la couleur rougeâtre de certains sels gemmes. La présence constante des infusoires dans les sels de mine colorés, aussi bien que dans ceux qui ne le sont pas, lient les phénomènes de l'ancien monde à ceux du monde actuel.

La seule différence qui paraisse exister entre la cause de la coloration en rouge des eaux du bassin de carénage, et celle qui donne aux marais salans des bords de la Méditerranée, leur belle couleur purpurine, tient à l'espèce des infusoires qui la produit. Cette espèce ne paraît pas être la même, dans ces diverses eaux, qui restent constamment incolores, lorsque les infusoires y sont en très petite quantité, et qu'elles marquent seulement 10 à 15° à l'aréomètre de Baumé. Peut-être faut-il attribuer à une circonstance de ce genre la diversité des nuances que présentent les eaux salées, car on conçoit très bien que les

(1) Histoire d'un petit crustacé, auquel on a faussement attribué la coloration en rouge des marais salans. — Montpellier, chez Boehm.—1840.—in-4°.

différentes espèces d'infusoires puissent avoir des couleurs qui n'ont entr'elles que des analogies plus ou moins éloignées.

En effet, M. Joly, dans le beau travail que nous avons cité, a rapporté les infusoires qui colorent en rouge les eaux des marais salans méditerranéens, particulièrement ceux des environs de Montpellier, au genre *Monas*. Il a nommé l'espèce qui est répandue avec profusion dans ces marais *Dunalii*, en l'honneur de M. Dunal, qui a reconnu le premier, que leur coloration ne dépendait pas de l'*Artemia salina*.

Les infusoires du bassin de carénage, qui nous ont été adressés morts, et dont les formes ont pu par cela même avoir été plus ou moins altérées, nous ont paru se rapporter au genre *Enchelii*, du moins par l'absence de toute trace de cils. A la vérité ces infusoires s'éloignent de ce genre établi par Ehrenberg d'après certains caractères à eux particuliers. On pourrait les considérer comme *étant également* polygastriques, à la manière des *Enchelii*, si les doutes les plus graves ne s'élevaient sur une organisation aussi compliquée, relativement à des animaux aussi peu perfectionnés que le sont les infusoires. Nous verrons plus tard, combien ces doutes paraissent fondés, pour les animalcules du bassin de carénage.

Du reste, les *Enchelii* sont aussi bien la cause de la coloration des eaux de ce bassin, que les *Monas* des nuances rougeâtres des marais salans de la Méditerranée. On en a une preuve évidente en les fesant précipiter dans le fond des eaux qu'ils colorent; la partie du liquide qui surnage et qui se trouve ainsi sans aucune trace d'infusoires, devient claire, limpide et ne paraît plus colorée. On arrive au même résultat en recueillant ces animaux sur un filtre; le liquide qui en est ainsi dépouillé devient clair comme l'eau de fontaine. Ce fait ne doit pas nous surprendre : car M. Ehrenberg s'est également assuré que les couleurs

variées des eaux douces sont dues à des infusoires microscopiques, dont les espèces sont aussi extrêmement diverses. Ainsi cet habile observateur mentionne, parmi les infusoires qui donnent aux eaux une couleur verte : 1° le *Monas bicolor*, 2° l'*Uvella bodo*, 3° le *Glenomorum ringens*, 4° le *Phacelomonas pulvisculus*, 5° le *Crypto-monas-Glauca*, le 6° *Crypto-glena Conica*, 7° le *Pandorina morum*, 8° le *Genium Pectorale*, 9° le *Clamydomonas pulvisculus*, 10° le *Volvox Globator*, 11° l'*Astasia sanguinea* (jeune), 12° l'*Euglena sanguinea* (jeune), 13° l'*Euglena viridis*, 14° le *Chlorogonium euchlorum*, 15° l'*Ophrydium versatile*.

D'un autre côté, le même observateur a attribué la couleur rouge de certaines eaux douces 1° à l'*Euglena sanguinea*, 2° à l'*Astasia hæmatodes*, 3° à la *Monas vinosa*, 4° enfin à la *Monas Okenii*.

Le même Ehrenberg a fait observer que le *Stentor cæruleus* forme des couches bleues très épaisses à la surface des objets qui se trouvent sous l'eau ; tandis que le *Stentor aureus* y occasionne des couches orangées. Le *Gallionella ferruginea* ainsi que les genres *Harieula* et *Gomphonema* produisent souvent dans l'eau des couches couleur de rouille. Il paraît également, d'après les observations de Turpin, que les eaux salées des parcs aux huitres, verdissent ou brunissent par l'apparition d'un grand nombre de *Navicules*, animaux infusoires de forme allongée, qui s'y développent parfois.

Ainsi la couleur que prennent les eaux tient très souvent à la présence d'animalcules infusoires ; mais des espèces très différentes leur donnent des teintes semblables ; d'autres fois les mêmes espèces dans des états divers produisent des nuances qui n'ont rien d'analogue. Ainsi le *monas Dunalii*, incolore dans le jeune âge, passe plus tard au vert et devient rouge lorsqu'il est parvenu à l'état adulte.

Enchelii sanguinea.

On peut caractériser l'espèce d'enchelii qui vit dans les eaux du bassin de carénage de Marseille, par la phrase suivante : *Corpus ovale, cylindricum latere emarginatum, nudum, colore intenso purpureo.*

Aussi à raison de cette circonstance, nous avons donné à cette espèce le nom de *Sanguinea*, pour rappeler par là sa couleur caractéristique.

La forme de l'*Enchelii sanguinea* est celle d'un ovale rétréci dans sa partie antérieure et élargi dans sa portion postérieure. Au côté gauche du corps de cette espèce, on observe une rainure sensible qui paraît être la bouche. Vue de face, cette rainure semble s'enfoncer au milieu de deux petites proéminences qui s'élèvent de chaque côté.

Dans l'intérieur du corps de ces animaux, on découvre un très grand nombre de petits corps de figure le *plus ordinairement* circulaire, lesquels d'une assez grande transparence, y sont distribués sans aucune espèce d'ordre. Il paraît que ces corps circulaires, nullement liés les uns aux autres, ont été considérés par Ehrenberg comme des estomacs. Aussi a-t-il regardé les animalcules infusoires qui appartiennent à ce genre *Enchelii* comme polygastriques. Nous devons faire observer que cette opinion est peu probable; car ces prétendus estomacs se séparent souvent du corps de l'animal où ils sont logés. Tout au plus, pourrait-on considérer comme tel, un petit organe qui a la forme d'un sac, et qui se trouve logé près de la bouche, dont la couleur rouge est bien plus prononcée que celle du reste du corps.

Il serait possible que ces corpuscules fussent de véritables germes ou des œufs destinés à perpétuer l'espèce de ces infusoires; supposition d'autant plus admissible que M. Joly a démontré l'existence de pareils œufs dans le *Monas Dunalii*. Dans l'un et dans l'autre de ces infusoires, les œufs

s'y montrentrent en très grande quantité. Le nombre de ces germes ou plutôt de ces œufs, qui se trouve dans le corps de ces animalcules explique très bien la rapidité de leur propagation et leur extrême multiplication.

Quelques faits sembleraient même annoncer que ces animaux se joignent dans de certains moments; mais il serait trop hasardeux de considérer ces contacts qui ont probablement un tout autre but, comme un accouplement; car il faudrait admettre en même temps que ces animaux ont des sexes, ce qui est peu à supposer, vu leur organisation peu avancée. Aussi, n'y voit-on aucune trace d'appareils qui puissent servir à la vision, ni rien qui puisse être rapporté à des organes de locomotion. On n'y aperçoit pas non plus le moindre vestige d'appareil visceral, à moins que l'on ne veuille considérer comme tels les corpuscules dont nous avons parlé et que certains auteurs ont envisagé comme des estomacs.

Si ces corpuscules avaient une pareille destination, ce que nous ne pouvons supposer, ces infusoires seraient entièrement composés d'estomacs. La séparation de ces corpuscules, des animaux dont ils font partie, semble repousser une pareille assertion et être en opposition formelle avec elle. Ces infusoires paraissent encore se perpétuer par une division transversale simple; mais nous n'oserions affirmer que ce fait fut réellement constant; son observation, d'après ceux qui nous ont fait part de ce mode de propagation, présente de grandes difficultés; aussi, nous ne saurions rien affirmer à cet égard, n'ayant pas eu l'occasion de voir ces infusoires vivants.

Ce qui est incontestable, c'est que quoique ces infusoires soient dénués de tout organe de mouvement, ils n'en sont pas moins doués d'une extrême mobilité, s'agitant dans tous les sens avec la plus grande rapidité. Du reste, la célérité des mouvements est un fait à peu près général aux

êtres placés au plus bas degré de la série animale, propriété dont jouissent au plus haut point les infusoires du bassin de carénage.

La forme de ces infusoires, ovalaire, à peu près à toutes les époques de leur vie, change d'une manière bien notable quelques instants avant leur mort. Elle devient pour lors tout-à-fait analogue à celle des volvoces; il serait même facile de les confondre avec ce genre d'infusoires, si l'on n'avait suivi les circonstances de cette singulière métamorphose. Ils éprouvent également d'autres modifications pendant leur vie; aussi quoique leur bouche soit placée sur les parties latérales du corps, nous les avons rangés néanmoins avec les *Enchelii* d'Ehrenberg, qui d'après cet habile observateur ont la leur disposée à l'extrémité de leur corps, à peu près comme elle l'est chez les animaux les plus perfectionnés Nous les avons réunis aux espèces de ce genre, parce qu'elles nous ont paru en avoir les caractères essentiels.

La couleur rouge de l'*Enchelii sanguinea* paraît plus intense que celle particulière au *Monas Dunalii*. En effet, la teinte rougeâtre de ces derniers infusoires disparaît souvent d'une manière à peu près complette après leur mort. Par suite de cette circonstance, les eaux colorées par ces animaux deviennent limpides, lorsque par un effet quelconque, elles éprouvent un affaiblissement considérable dans le degré de leur salure; les monades périssent toutes à la fois.

Il est loin d'en être ainsi du premier de ces genres, et nous citerons comme une preuve de ce fait, les *Enchelii* restés sur les filtres pendant plus de dix-huit mois. Ces filtres, dont une très petite partie nous a été adressée, étaient couverts d'une infinité de ces infusoires, dont les nuances rougeâtres étaient tout aussi prononcées que lorsque ces animaux coloraient les eaux du bassin de caré-

nage. Du reste, les sels gemmes nous présentent souvent des circonstances du même genre, et leur coloration en rouge est parfois aussi vive et aussi prononcée, que pouvait être celle des animalcules qui la produisent.

Nous aurions bien désiré posséder une assez grande quantité de cette matière colorante, pour la soumettre à l'analyse chimique, mais celle qui nous a été adressée, était en trop petite quantité pour le pouvoir. Nous attendrons donc que par suite de la concentration des eaux du bassin de carénage, de nouveaux *Enchelii* s'y développent et nous donnent les moyens de reconnaître la nature de la matière colorante, qui paraît se former dans l'intérieur du corps de ces animaux, à mesure qu'ils arrivent à l'état adulte. Ce sera du reste un objet de recherches, auquel nous soumettrons également les *Monas Dunalii*, que par suite de notre position nous pouvons plus facilement nous procurer.

Il résulte donc des faits que nous venons de rapporter, que les eaux salées doivent la couleur rouge qu'elles présentent souvent, à des infusoires microscopiques. La nuance propre à ces animaux, n'a ni la même intensité, ni la même persistance, dans leurs différentes espèces ; car pour celles que l'on découvre dans les eaux saumâtres des bords de la Méditerranée, il paraît certain que la teinte rougeâtre est bien plus durable et bien plus vive chez l'*Enchelii Sanguineu* que chez le *Monas Dunalii*.

Depuis la rédaction de ces observations, nous avons reçu quelques petites portions de papier des filtres, sur lesquels on avait fait déposer les infusoires microscopiques qui colorent en rouge les eaux du bassin de carénage de Marseille. Quoique ces derniers filtres remontent à une époque plus ancienne, que ceux dont nous avons déjà parlé, ils n'en présentent pas moins une nuance rougeâtre des plus prononcées. Ce fait et le précédent sont d'autant plus étonnants, que les infusoires des marais salans des bords de la Médi-

terranée, se décolorent très promptement sous l'influence de l'air et de la lumière. Ils prennent alors une teinte jaunâtre qui devient de moins en moins intense, et finit même par disparaître à peu près tout-à-fait.

En raclant légèrement la surface de ces filtres, et soumettant la matière qui en est enlevée au microscope, nous y avons apperçu des masses irrégulières d'une couleur rougeâtre, qui paraissent former des granulations analogues à des œufs. Quelques-unes de ces granulations étaient tout-à-fait isolées, et nageaient librement dans le sein du liquide, dans lequel elles avaient été placées pour les distinguer sous le champ du microscope, avec plus de facilité. *Ce qui* confirme ce que nous avons dit relativement aux prétendus estomacs supposés exister dans le corps des *Enchelii*. Ces nombreux estomacs ne seraient donc que les œufs destinés à perpétuer ces infusoires.

Il nous a été du reste difficile de reconnaître *aussi bien* que nous l'avons fait, lors de l'envoi des premiers filtres, les *Enchelii Sanguinea*. Ces infusoires plus décomposés présentaient des corps globuleux ou ovalaires d'une couleur d'un rose vif, comme les agglomérations d'œufs dont nous avons déjà parlé. Si nous n'eussions pas vu ceux qui se trouvaient sur les premiers filtres, il nous aurait été *difficile* d'assigner la véritable place de ces animalcules parmi les infusoires connus. Nous n'avons pas pu apercevoir non plus s'ils étaient pourvus ou non de cils ou d'antennes; mais nous devons faire observer que ces organes disparaissent entièrement chez les infusoires morts des salines des bords de la Méditerranée. Ainsi ce qui arrive au *Monas Dunalii* pourrait bien se présenter également chez l'*Enchelii Sanguinea*.

Les infusoires colorent non seulement en rouge les eaux salées et le sel gemme; mais encore ils sont la cause de la couleur que présentent parfois les neiges. Tous ces animaux

se distinguent par leur grande agilité et la rapidité de leurs mouvements.

M. SCHUTTLERWOTH, qui a étudié avec la plus grande attention les infusoires des neiges rouges, avec un grossissement de 300 diamètres, les a rapportés à deux genres distincts. Les premiers ou les plus nombreux, de forme ovalaire, à bouts arrondis, quelquefois en forme de poire, presque opaques, d'un rouge vif, constituent une espèce nouvelle du genre *Astasia* d'EHRENBERG. Cet observateur lui a donné le nom d'*Astasia Nivalis*. Leur plus grand diamètre est de 1/50° de millimètre et le plus petit de 1/150°.

D'autres infusoires, en plus petit nombre, se présentent sous la forme de corps de figure ovale, assez transparents entourés d'un bord incolore, et du plus beau rouge. Leurs dimensions varient de 1/12° à 1/50° de millimètre. Ces animalcules de la famille des Volvociens et du genre *Gygès*, ont été désignés par M. SCHUTTLERWOTH, sous le nom de *Gygès Sanguineus* à raison de la vivacité de leurs nuances.

On découvre également dans la neige rouge d'autres corps plus petits et plus rares, qui paraissent de nature animale, quoiqu'ils n'aient pas été vus en mouvement. On y rencontre aussi des corps de nature végétale, et particulièrement la véritable algue de la neige rouge. Ces végétaux formés par des globules sphériques d'un rouge de sang, sont du moins les colorés, le *Protococus Nivalis* d'AGARDH, tandisque les autres incolores se rapportent, à ce qu'il paraît, au *Protococus Nebulosus* de KUTSING.

Tous les infusoires des neiges rouges sont si sensibles à l'action de la chaleur, qu'ils succombent, dès que la température est un peu plus élevée que celle de cette substance. Leur présence dans la neige, à une température souvent bien au-dessous de zéro, nous montre combien il reste encore à découvrir dans ce monde nouveau et infiniment petit, dont les limites s'étendent, à mesure que nos instruments

microscopiques, auxquels nous devons la connaissance de toutes ces merveilles, reçoivent de nouveaux perfectionnements.

Les faits que nous venons de rappeler ont trop de rapports entre eux, pour ne pas avoir indiqué leurs relations; nous espérons montrer dans la suite, combien elles sont plus intimes que celles que l'on peut entrevoir dans l'état actuel de nos connaissances sur les animaux d'une petitesse aussi grande, que le sont les infusoires.

Quelques considérations sur la composition des Eaux du département des Bouches-du-Rhône; par M. Rivière La Souchère, *membre actif de la Société.*

Messieurs,

J'avais l'intention de soumettre à votre jugement un petit travail sur l'état de l'industrie à Marseille. Montrer quel a été le mouvement ascendant et progressif, en totalité des divers genres d'industrie, en particulier des principales; comparer les différences numériques aux événements politiques et industriels, afin de faire ressortir l'influence modifiante des uns et des autres, tel est le but que je me proposais. Ensuite, partant des résultats numériques de cette statistique industrielle et les considérant à leur tour comme causes efficientes, j'aurais voulu rechercher quelles modifications ils avaient apportées au bien-être de la classe ouvrière, à celui en particulier des agriculteurs. Les prix

des journées d'ouvriers aux diverses phases industrielles, les quantités de houille et de lignite consommées, le nombre des machines importées, celui des machines construites et placées dans le département étaient autant d'indices à ne pas négliger dans un pareil travail. A ces premières recherches aurait pu être joint un tableau de mortalité des ouvriers dans ces diverses industries, qui aurait donné une excellente mesure du dégré d'insalubrité de chaque genre d'atelier.

Pénétré de l'utilité que présenterait ce genre d'étude de statistique, j'ai long-temps lutté entre le désir de l'entreprendre et la crainte de rester au-dessous du but que je me proposais, et quand confiant en votre indulgence, je me suis mis à l'œuvre, j'ai compris que le temps me manquait et que je ne pourrais vous présenter qu'une ébauche informe. Il m'a paru en conséquence plus convenable de renvoyer à quelque temps la présentation de ce travail et de me borner aujourd'hui à vous donner quelques considérations chimiques sur les eaux de notre département. Cette question tient à la fois à une branche d'hygiène et à une autre industrielle, il m'a paru même qu'elle pourrait avoir une but complet de statistique; et en effet, que le médecin établisse dans chaque arrondissement le nombre des personnes affectées de calculs, de gravelles ou autres; par comparaison avec la nature des eaux employées par les habitants ne pourrions-nous pas juger de leur influence sur ce genre de maladie, ou plus indirectement connaissant les divers genres de décès dans un arrondissement, la fréquence d'une maladie également commune dans un autre lieu dont les eaux seront analogues ne permettra-t-il pas de remonter de l'effet vers la cause? C'est donc une moitié de ce travail que j'entreprends aujourd'hui; à mesure que je me procurerai d'autres échantillons d'eau, je les soumettrai aux mêmes investigations que celles dont je me propose de vous indiquer la compo-

sition. L'emploi des eaux séléniteuses dans l'alimentation des chaudières à vapeur peut donner lieu aux plus graves accidents, sous ce nouveau point de vue il me semble utile de connaître la composition des eaux employées, et si heureusement les explosions n'étaient pas choses fort rares on pourrait par un travail de statistique reconnaître l'influence qu'ont sur ces accidents les eaux chargées de principes calcaires.

Ce travail achevé et les conséquences déduites, l'utilité en devient évidente et le mal peut être détruit par sa cause, le médecin indiquera l'addition d'une petite quantité de carbonate de soude dans l'eau qui aurait une influence marquée sur la santé des habitants ; le chimiste industriel indiquera l'emploi de soude ou même de terre de savonniers pour enlever à l'eau employée la majeure partie de ses principes calcaires. Ce sont ces considérations qui *m'ont décidé* à vous offrir le résultat de quelques analyses des eaux du département des Bouches-du-Rhône.

Toutes ces eaux analysées m'ont présenté à la température de 26° c., une densité de 1,014, quelques-unes laissant échapper de l'acide carbonique contenu se troublent et déposent du carbonate calcique qui n'était dissout qu'à la faveur du gaz acide ; mais d'autres doivent la perte de leur limpidité à une matière organique qui entre en fermentation et cesse ainsi d'être soluble. M. Textoris, dans un ouvrage fort remarquable sur les eaux, cite cette propriété d'une eau de Marseille, que je n'ai pu me procurer, mais dont celle du Grand-Puits m'a donné un exemple. Il serait curieux de séparer cette matière organique et d'en étudier les propriétés chimiques et médicales peut-être.

L'analyse de l'eau de la mer, bien que plus éloignée du but que je me proposais, m'a d'abord occupé. J'étais curieux de reconnaître si leur différence de composition résulterait d'une différence de localité ou de profondeur dans la *portion*

de la mer, qui baigne nos côtes. Je n'ai pas trouvé de différence sensible et j'ai admis la composition suivante pour 1 kilog. :

Eau de mer.

Chlorure	sodique	2,490.
Id.	magnésique	0,360.
Sulfate	id.	0,581.
Id.	calcique	0,012.
Carbonate	id.	0,010.
Id.	magnésique	0,009.
Matières organiques		des traces.

L'analyse de l'eau du Rhône à son entrée dans le département et à sa sortie dans la mer, m'a donné constamment pour un kilog.

Eau du Rhône.

Sulfate	calcique	0,275.
Carbonate	id.	0,015.
Chlorure	id.	0,070.
Id.	magnésique	0,107.
Id.	sodique	0,110.
Sulfate	id.	0,090.
Silice		0,002.

L'analyse de l'eau de la Durance destinée à alimenter la commune de Marseille, m'a indiqué pour un kilog. la composition suivante :

Eau de la Durance.

Sulfate	calcique	0,750.
Carbonate	id.	0,021.
Chlorure	id.	0,185.
Id.	magnésique	0,095.
Id.	sodique	0,130.
Sulfate	id.	0,115.
Silice		0,003.

L'Huveaune, bien que peu important par la quantité de ses eaux, devait être étudié d'une manière spéciale par l'utilité dont il est pour la ville de Marseille. Des échantillons pris près de la source, à Aubagne et à son embouchure, m'ont donné les résultats suivants dont les différences s'expliquent par l'influence que peuvent avoir sur une si petite quantité d'eau le passage sur tel ou tel terrain et l'adjonction de tels ou tels petits ruisseaux.

	l'Huveaune à la source.	l'Huveaune à Aubagne.	l'Huveaune à l'embouch.
Sulfate sodique ...	0,360	0,480	0,450.
Chlorure sodique..	0,110	0,095	0,123.
Sulfate calcique...	0,395	0,401	0,415.
Chlorure calcique..	0,075	0,070	0,082.
Carbonate calcique.	0,090	0,083	0,090.
Chlorure magnésiq.	0,050	0,055	0,055.
Silice	0,003	0,002	0,005.

J'ai déterminé les recherches sur les eaux *courantes* à la surface, par l'analyse comparative des eaux de Jarret, de l'Arc, du Verne et de Craponne.

	Jarret.	Arc.	Verne.	Craponne.
Sulfate sodique..	0,390	0,106	0,113	0,250.
Chlorure sodique.	0,205	0,091	0,176	0,085.
Sulfate calcique..	0,410	0,350	0,320	0,590.
Chlorure calcique	0,075	0,220	0,190	0,155.
Carbonate calciq.	0,082	0,000	0,005	0,010.
Chlorure magnés.	0,217	0,019	0,071	0,008.
Silice	0,002	0,002	0,001	0,001.
Matières organiq.	0,001			0,000.

Les eaux des puits de la Plaine sont reputés de fort mauvaise qualité. J'ai analysé comparativement trois de ces eaux. Le n° 1, pris au coin du boulevart Chave; le n° 2, pris à la guinguette en face, et le n° 3, pris rue Saint-Savournin :

	n° 1.	n° 2.	n° 3.
Sulfate calcique...	1,570	0,690	0,415.
Chlorure calcique.	0,603	0,411	0,300.
Carbonate calcique.	0,250	0,021	0,000.
Sulfate sodique....	0,450	0,395	0,403.
Chlorure sodique..	0,317	0,107	0,502.
Chlorure magnésiq.	0,219	0,170	0,201.
Silice.............	0,001	0,000	0,001.

Les eaux d'un puits de la rue d'Aubagne (4), celles d'un puits rue d'Aix (5), et enfin celles d'un puits près de St.-Victor (6) m'ont donné :

	n° 4.	n° 5.	n° 6.
Sulfate calcique...	0,302	0,300	0,215.
Chlorure calcique.	0,210	0,303	0,190.
Carbonate calcique.	0,007	0,013	0,000.
Sulfate sodique....	0,303	0,410	0,502.
Chlorure sodique..	0,225	0,310	0,601.
Chlorure magnésiq.	0,095	0,110	0,403.
Silice.............	0,001	0,000	0,001.

Enfin, j'ai soumis en dernier lieu à l'analyse chimique les eaux du Grand-Puits, auxquelles j'ai reconnu la composition suivante :

Sulfate calcique..............	0,060.
Chlorure calcique............	0,075.
Sulfate sodique..............	0,320.
Chlorure sodique.............	0,063.
Chlorure magnésique	0,020.
Silice.........................	0,001.
Matières organiques.........	0,015.

Tels sont, Messieurs, les résultats de mes recherches sur quelques eaux de ce département.

ETAT-CIVIL.

État des Consommations à Marseille, en 1840.

Objets de consommation.	Quantités.	Poids.	Prix moy.
Vins	12,884,608	hectol.	17 50
Vinaigre	414,113	id.	15
Eaux-de-vie, alcool pur	97,229	id.	90
Bière du dehors et de l'intérieur	214,314	id.	25
Huile de toute espèce	37,771,412	id.	95
Farines blutées	5,190,211	Kilog.	» 40
Farines non blutées	19,051,265	id.	» 38
Bœufs, vaches et genisses	7,230	Têtes.	200
Veaux	1,858 ½	id.	75
Moutons, brebis et menons	124,539	id.	26
Agneaux et chevreaux	28,606	id.	10
Porcs	3,020	id.	150
Pourceaux de 8 à 50 k	26	id.	60
Cochons de lait	12	id.	15
Charcuteries	198,201	Kilog.	1 25
Bœuf salé	34,122	id.	» 50
Viande dépécée	14,641	id.	» 75
Poissons frais	1,802,350	id.	1
Id. salés ou marinés (morues comprises)	7,923,841	id.	1 83
Harengs saurs	931	feuill.	36
Foin de toute espèce	501,653	Myria.	» 80
Paille	356,900	id.	» 40
Avoine	166,837	D.Déc.	1 15
Bois à brûler	2,248,654	Myria.	» 35
Charbon de bois	1,111,459	id.	» 32
Charbon de pierre de toute qté.	4,371,170	id.	» 30
Chaux	975,205	id.	» 20
Plâtre roux, gris et pierres à pl.	1,516,973	id.	» 12
Id. blanc	186,878	id.	» 20
Planches de caisserie	228,587	Douz.	3
Planches de menuiserie	17,345 ½	id.	12
Bois de charpente	974,155	mèt. c.	16

ÉTABLISSEMENT DE BIENFAISANCE.

Etat de situation de la Caisse d'Epargnes du département des Bouches-du-Rhône, au 31 décembre 1840, communiqué par M. Abadie, membre actif de la Société.

PROFESSIONS des Déposants.	DÉPÔTS de 500 et au-dessous. Nombre des déposans.	Montant des Dépôts.	501 à 1000 fr. Nombre des déposans	Montant des Depôts.	1001 à 2000. Nombre des déposans	Montant des Dépôts.	2001 à 3000. Nombr. des déposans	Montant des Dépôts.	3001 et au-dessus. Nombr. des déposans	Montant des Dépôts.	MOYENNE des Dépôts.
Ouvriers.....	1318	498210 »	804	282215 60	808	1357051 »	78	195455 04	65	202800 »	985
Domestiques..	659	252241 20	246	224108 10	476	926421 20	105	301802 03	22	67980 »	1155
Employés	165	50279 15	109	76302 07	105	129102 10	63	136400 01	»	» »	887
Mil. et marins.	159	44200 10	120	77309 34	70	110110 05	57	156090 15	»	» »	1954
Prof. diverses.	125	44760 90	90	73632 75	120	203705 42	71	187628 55	15	46575 »	1321
Mineurs......	340	90786 70	160	116891 65	65	99232 80	80	103870 07	»	» »	713
Sociétés	9	2204 10	8	6243 85	15	25582 99	3	6849 25	5	18114 80	1373
Totaux..	2805	983742 75	1027	857697 76	1646	2853205 56	416	1089095 10	107	335469 80	7388

Subvention du Conseil-Général du département 2100 fr.—Capital du fonds de la dotation au 31 décembre 40,000 fr.

Résumé des Opérations de la Caisse d'epargne (1) *du département des Bouches-du-Rhône, pendant* 1840.

PROFESSIONS des Déposants.	NOMBRE DE LIVRETS Existant au 1er janvier.	Ouverts pendant l'année.	Soldés pendant l'année.	Restant au 31 décemb.	MONTANT des sommes dues aux déposants le 1er janvier.		VERSEMENTS effectués pendant l'année.		REMBOURSEM. en espèces effectués pendant l'année.		MONTANT des intérêts alloués par le Trésor.		SOLDE restant dû aux déposants le 31 décembre.	
Ouvriers.....	2220	1130	782	2568	1903567	83	1219925	60	679105	39	87343	50	2531781	56
Domestiques..	1477	523	463	1537	1482727	73	790806	»	557207	55	59221	35	1775547	53
Employés....	354	133	45	442	274044	58	179923	85	76004	25	14119	15	392083	33
Mil. et et mar.	311	475	380	406	369076	64	297682	08	292803	58	13754	50	387709	64
Prof. diverses.	449	521	549	421	528642	27	373548	55	366320	50	20432	30	556302	62
Mineurs.....	620	150	186	584	216117	86	204555	50	108220	30	14328	16	416781	22
Sociétés.....	23	20	»	43	25745	19	38985	»	7500	10	1825	»	69055	09
Totaux..	5454	2952	2405	6001	4799922	10	3195426	58	2087161	67	211023	96	6119210	97

(1) Cette Caisse a été autorisée par ordonnance royale du 3 janvier 1821 et ouverte le 29 avril de la même année; elle a eu ensuite des succursales, dont une a été ouverte à Aix le 6 février 1825; une autre à la Ciotat, le 5 janvier 1840, et une troisième à Arles le 9 août de la même année.

ADMINISTRATIONS CIVILES.

Rapport sur le Résumé des délibérations et des vœux du Conseil-Général du département des Bouches-du-Rhône, session de 1840; *par* M. Joseph Loubon, *Adjoint de la Mairie, membre actif de la Société.*

Sous un régime constitutionnel rien n'est plus favorable à l'administration, que la publicité de ses œuvres; rien n'est plus intéressant pour le pays, que l'histoire des améliorations qui sont produites, que l'exposé du développement intellectuel, que le tableau de tout ce qui tend au perfectionnement en tout genre et à la moralisation générale. Convaincus de ces vérités, vous avez pensé, Messieurs, qu'une analyse annuelle et comparée des travaux du Conseil-Général des Bouches-du-Rhône, pourrait amener des remarques utiles, exciter des réflexions fructueuses.

Vous m'avez imposé la tâche de vous faire connaître les divers sujets qui ont été traités dans la dernière session du Conseil-Général, de vous initier aux améliorations effectuées ainsi qu'à celles projetées. Pour remplir cette mission d'une manière digne, convenable et attachante, il m'eut fallu plus de temps, plus de talent. N'ayant pu disposer que de quelques momens depuis notre dernière séance, je réclamerai votre indulgence pour l'aperçu rapide que je vais vous offrir.

Afin de présenter la mesure des progrès obtenus, je crois devoir rappeler succinctement ce qui fit l'objet des délibérations de la session précédente, et le comparer avec celles de la session de 1840.

Pour la première, M. le Préfet, dans un discours riche de pensées et brillant d'expression, traçait à grands traits l'histoire de l'avenir. Le Canal de Marseille, la prolongation du Canal de Bouc, le dessèchement de la Camargue, bientôt après arrosée, et d'un produit dès lors sans incertitude; le Port de Marseille élargi ; un chemin de fer liant notre grande cité à celle de Lyon ; un dock projeté, auxiliaire désormais indispensable au commerce ; les relations largement ouvertes par 80 chemins vicinaux de grande communication ; toutes ces améliorations accumulées étaient offertes en relief et promises avec la perspective d'une réalisation prochaine. Elles devançaient par là nos jouissances, les assuraient et les fixaient.

Dans le tableau des améliorations venaient se placer bientôt celles qui tendent à la moralisation, qui ont pour but le soulagement des infirmités, des misères humaines, l'extinction de la mendicité ; la création de maisons pénitentiaires ; les progrès incessants de l'établissement des sourds-muets et enfin le désir exprimé de la création d'une école d'arts et métiers, et la mise en œuvre du vœu antérieurement énoncé d'une ferme modèle.

A travers ces projets conçus, créés, votés ou en voie d'exécution, planait l'indication du Canal des Alpines, totalement achevé.

Dans la session actuelle, M. le Préfet, ouvrant la séance par l'aperçu des travaux effectués, par le rappel de ceux précédemment conçus ou en voie d'exécution, par l'indication de ce qu'il y avait encore à faire prochainement dans l'intérêt du département, a déclaré que le bassin de carénage avait été terminé, que 350 mille francs avaient été affectés au port de la Ciotat, devenu désormais si important par la fabrication des bateaux à vapeur, industrie aujourd'hui indispensable à la France pour soutenir la concurrence étrangère, dont l'importation favorable est due à la concep-

tion patriotique de l'un de nos négociants les plus recommandables et au concours heureux d'associés habiles. Il fait savoir aussi que 54,529 francs avaient été affectés au port de Cassis.

Passant ensuite à la rectification du quai de la vieille ville, il a fait connaître que l'agrandissement du port si éminemment profitable à Marseille, allait être bientôt en voie d'exécution, que les préalables avaient été remplis, et il a donné l'assurance qu'aucun retard ne serait apporté à tout ce qui se rattache à des travaux si nécessaires pour protéger l'agrandissement du commerce de notre cité et de la Méditerranée.

Mais cet agrandissement exige d'autres facilités. Les inconvénients qui se rattachent à l'encombrement des navires de tout genre dans le port, ne sauraient disparaître par l'élargissement projeté. Des ports auxiliaires sont devenus indispensables. L'un au nord pour le petit cabotage, l'autre au sud pour recevoir les bateaux à vapeur, dont l'accroissement est sans limites et dont le voisinage n'est pas sans danger. En effet, comment considérer sans effroi, nous dit M. le Préfet, la possibilité de l'incendie de l'une de ces redoutables embarcations au milieu de navires quelquefois plus pressés dans la darse que les pins dans une forêt.

Les projets pour ces deux ports sont à l'étude. Tout porte à croire que la loi qui doit nous doter de ce bienfait, sera votée dans le plus bref délai.

L'administration de la Santé, pense à transporter aux îles de Pomègue et de Ratonneau tout ce qui se débarque maintenant au Lazaret. Ce changement de localité pour la quarantaine présenterait une sécurité plus grande et aurait pour résultat la disposition libre des anciens locaux, propres a être affectés à des destinations utiles.

Le projet d'un canal entre le port de Bouc et l'étang de Berre, présente des avantages incontestables ; une somme de

500 mille francs serait suffisante pour cette communication.

La régularisation du lit de la Durance est à l'étude. Ce travail d'une utilité si évidente, qui embrasse une longueur de 20,000 mètres coûtera environ 1,200 mille francs, mais procurera aux riverains la mise en valeur d'une bande de la largeur moyenne de 500 mètres tout le long de la rivière, ce qui produira en totalité une alluvion de 11,000 hectares, qui vaudront bientôt de 1000 à 1,200 francs l'hectare et donneront un accroissement de valeur capitale de 11 à 1,200 mille francs. Les avantages que l'on recueillera de cette régularisation sont incontestables. Ils sont d'autant plus inappréciables, que la rivière empressée en quelque sorte de se libérer envers nous, restituera à la population en terrains productifs, les espèces que nous aurons déboursées pour elle. Ce sont là, il faut le dire, des dépenses qui enrichissent un pays. Heureuses les contrées où les administrations savent emprunter à l'avenir les ressources nécessaires pour augmenter le bien être actuel et préparer en même temps à la génération suivante une plus grande prospérité.

La facilité des rapports d'une ville à l'autre donne à l'industrie un élan profitable, accroit la production en offrant des moyens plus actifs d'en réaliser les trésors; aussi les travaux relatifs aux voies de communication ont-ils fixé au plus haut degré l'attention de l'administration départementale. M. le Préfet fait connaître que l'état des routes royales est satisfaisant; que la route de la Bourdonnière devait être praticable avant la fin de l'année 1840 jusqu'à l'intersection de celle de Toulon à Aix; qu'en 1841 elle serait poussée jusqu'à Peynier; qu'en 1842 elle serait conduite jusqu'aux limites du département.

Que les routes départementales offrent presque toutes un libre parcours au mouvement des voitures, que trois seulement présentent des obstacles insurmontables sur quelques points, ce sont :

1° La route n° 1, entre le village des Pennes et Salon.

2° La route n° 10, entre Salon et Senas.

3° La route n° 11, entre Rognes et le pont de Cadenet. Sur ces trois lignes l'activité avec laquelle les travaux sont conduits, donne la certitude que la circulation sera complètement établie avant la fin de l'exercice de 1842. Il n'y aura plus alors qu'à perfectionner.

Mais après ces travaux commandés par la nécessité des relations entre les diverses localités; ceux appelés par l'impérieux besoin de retenir, de diriger une rivière capricieuse, de convertir ses écarts et ses ravages en bienfaits; après les diverses améliorations déjà signalées, il est d'autres exigences qui se lient à la prospérité des grandes villes et qui en sont comme le corollaire obligé; ce sont les embellissements, les édifices, les monuments. Certes, sous ce rapport, notre cité à beaucoup à faire. En attendant l'érection d'une cathédrale, la conception d'un musée des arts, M. le Préfet fait connaître qu'il va soumettre à la délibération du Conseil le devis de la reconstruction du palais de justice de Marseille.

Portant ensuite l'attention sur ce qui se rattache au soulagement des infirmités humaines et à ce qui a trait à l'amélioration morale, il signale les succès obtenus dans l'éducation des sourds-muets, d'abord dans l'établissement de M. Gues, ensuite dans la maison des orphelines du choléra; il décèle l'affection toute paternelle que M. et Mme Gues ressentent pour ces êtres intéressants qui deviennent leurs enfants adoptifs, et dans l'âme desquels ils savent si bien conserver ces sentiments affectueux, liens des familles, que ces jeunes élèves viendront reporter un jour auprès de leur parens, avec la connaissance d'un état et l'habitude d'un travail fructueux.

Il indique les soins ni moins tendres ni moins éclairés dont les filles privées de l'ouïe et de la parole sont l'objet

dans la maison des orphelines du choléra, et les progrès tout aussi surprenants qui y ont été atteints.

La maison de la Providence a entrepris aussi l'éducation des jeunes filles aveugles, et l'on doit s'attendre à ce que la charité opèrera pour elles des miracles tout aussi étonnants; elle produira sans doute un jour les mêmes merveilles pour les jeunes garçons aveugles.

Le nombre des aveugles des deux sexes au dessous de vingt ans, dans le département des Bouches-du-Rhône n'est que de 19.

Les sourds-muets du jeune âge montent à près de cinquante.

Dans la session de 1839, M. le Préfet remarquant combien était peu considérable, dans le département, le nombre d'enfants affligés de surdité, de mutisme ou de cécité, regrettait que les soins gratuits ne fussent *jusques* à ce jour prodigués qu'à une partie de ces infortunés, et appelait de ses vœux le moment où une allocation suffisante permettrait de donner à tous : mêmes soins, même éducation, même instruction.

L'utilité des maisons pénitentiaires est ensuite indiquée. L'expérience n'a pu encore démontrer la conversion morale que ces maisons sont appelées à produire parmi les jeunes détenus; mais les habitudes d'ordre, de travail, d'occupation continue qu'ils y contractent, les exercices religieux qu'ils suivent, doivent amener un résultat favorable.

Dans cette revue des travaux qui se rattachent à la moralisation générale, peut-être pourrait-on signaler ces institutions utiles et modestes qui prennent l'homme *pres*-qu'au sortir du berceau, couvrent de leur égide tutélaire les enfans de trois à six ans, et les recueillant dans les asiles dirigent les premières impressions de leur ame, les perceptions primitives de leur intelligence; qui, les portant aux actions vertueuses, font germer de bonne

heure dans leur cœur des principes moraux et religieux et éteignent d'avance chez ces jeunes élèves tout élément de vice et de crime avant même que la sémence en puisse éclore. Les salles d'asile que nous venons de désigner, auxquelles le comité communal d'instruction primaire attache tant de prix et dont il cherche à répandre toujours plus les bienfaits, sont appelées à régénérer la population peu aisée, en lui donnant de bonne heure l'habitude du travail et écartant à jamais d'elle par là toute tendance criminelle.

Après avoir tracé les principaux traits des travaux de la session, nous allons en suivre le développement dans ses détails.

Les sessions des conseils généraux ont principalement pour objet : le repartement de l'impôt entre les arrondissements ; le règlement du budget et par là l'examen de tous les besoins matériels et moraux du département ; le vote des sommes indispensables pour y satisfaire ; et enfin l'expression des vœux pour tout ce qui se lie aux intérêts communs à divers départements, ou à ceux de la France entière.

La loi des finances rendue chaque année, détermine le principal des contributions directes de chaque département, ce principal doit être réparti entre les arrondissements par le conseil général.

La loi du 16 juillet 1840 a fixé pour le département des Bouches-du-Rhône, pour l'année 1841,

La contribution foncière à....... 1,571,447 fr.
Personnelle et mobilière à....... 645,600 fr.
Portes et fenêtres à............ 549,390 fr.

Ce contingent présente une légère augmentation sur 1839, pour les contributions foncières, et portes et fenêtres ; de 24,733 francs sur les premières, et de 10,299 francs sur les secondes.

La division des contributions directes a été faite par le conseil général dans la session de 1840, comme suit :

Premier arrondissement.

Contribution foncière............. 750,764 fr.
portes et fenêtres..... 384,909 fr.
mobilière............ 452,817 fr.

Deuxième arrondissement.

Contribution foncière............. 411,778 fr.
portes et fenêtres..... 109,131 fr.
mobilière........... 117,574 fr.

Troisième arrondissement.

Contribution foncière............. 408,905 fr.
portes et fenêtres.... 55,350 fr.
mobilière........... 75,209 fr.

Nota. La patente est un impôt de quotité ; il n'y a pas lieu à répartition.

A ces contingents doivent être joints les centimes additionnels généraux et les centimes additionnels départementaux ou facultatifs.

Pour les premiers, la loi les a fixés comme en 1840, sur les contributions foncière, personnelle et mobilière, à 37 centimes dont :

20 cent. sans affectation spéciale,
15 cent. pour dépenses variables et fonds commun,
2 cent. pour secours et non-valeurs,

Pour les autres, le conseil général les a réglés :

à 5 cent. sur la personnelle et mobilière, pour dépenses d'utilité départementale.

à 5 cent. sur les contributions pour les chemins vicinaux de grande communication ;

à 4 cent. id. pour dépenses extraordinaires, (loi du 4 avril 1838).

à 1 cent. id. pour dépenses de l'instruction primaire.

Sur la contribution des portes et fenêtres, la loi a affecté comme centimes additionnels généraux :

15 cent. 8/10 sans affectation spéciale.

3 cent. pour non-valeurs.

D'après l'article 10 de la loi du 21 avril 1832, le conseil général doit fixer chaque année le prix moyen de la journée de travail dans les diverses communes du département, pour l'établissement de la taxe personnelle, qui, comme on sait, se compose de trois journées de travail.

Le prix de la journée de travail a été fixé :

1re classe (Marseille), à 1 fr. 50 cent.

2me classe (Aix, Arles, Tarascon), à 1 fr. 40 cent.

3me classe (St-Remy, etc.), à 1 fr. 20 cent.

4me classe (Peyroles, etc.), à 1 fr.

5me classe (Cassis, Le Puy Ste-Reparade, etc.), à 80 c.

6me classe (Meyreuil, etc.), à 50 cent.

Le tarif de la conversion en argent des prestations en nature pour les chemins vicinaux, a été établi comme suit :

Journée d'homme	75 cent.
de chevaux et mulets	75 cent.
de bœuf ou d'ane	40 cent.
de voiture à deux roues	75 cent.
de voiture à 4 roues	1 fr. 25 cent.

Budget. 1841.

Le budget départemental se divise en dépenses ordinaires, obligatoires ou facultatives, et en dépenses extraordinaires dans lesquelles sont comprises les dépenses spéciales.

Les recettes sont également divisées en recettes ordinaires qui se composent des centimes additionnels obligés, fixés par la loi des finances, annuelle, et en centimes facultatifs. Dans ces derniers se trouvent ceux votés pour les dépenses extraordinaires. Ces dépenses ne peuvent être faites qu'apres avoir été votées par le conseil général et

autorisées par une loi ; cette loi permet en même temps l'imposition des centimes additionnels destinés à couvrir la dépense.

Les centimes additionnels obligés se composent pour l'exercice de 1841, ainsi que nous l'avons indiqué, de 37 cent. ; les facultatifs de 19 cent., parmi lesquels se trouvent les 4 cent. extraordinaires, dont l'imposition a été autorisée par la loi du 4 avril 1838.

Les recettes effectuées sur le budjet de 1839, se sont élevées à............	1,494,669 f. 73 c.
Les dépenses faites sur le même exercice n'ont atteint que le chiffre de......	1,386,844 21
Il en est résulté un restant disponible de à porter sur 1841.	107,825 52

Le budget de 1841 a été voté ainsi qu'il suit :

Recettes ordinaires.

Produit des 9 centimes additionnels ordinaires........................	208,102 41	440,658 09
Part du département dans le premier fonds commun....................	223,000	
Produits éventuels ordinaires......	9,255 68	

Recettes affectées aux dépenses facultatives.

Produits des 5 cent. facultatifs.....	110,852 35	143,662 98
Produits éventuels de la 2me section.	32,810 63	

Recettes pour parer aux dépenses extraordinaires.

Produit des 4 cent. imposés pour les travaux extraor.	146,574 84

Recettes pour parer aux dépenses spéciales.

Produit des 5 cent. p. chemins vicin.	183,218 55	3"0,458 55
des contingents communaux...	186,040	
non indiqués dans la loi du 10 mai	1200	

Secours demandé sur le fonds commun..........	20,000
	1,121,354 46

1re *Section. Dépenses ordinaires.*

Travaux ordinaires des bâtiments...	15,489	
Hôtels de préfecture et sous-préfecture loyers.....	1,000	
mobiliers ..	4,420	
Casernement de la gendarmerie....	14,924	
Prisons départementales..........	78,669 35	
Cours et tribunaux...............	28,307	
Corps de garde des établissements départementaux	250	440,658 09
Entretien des routes départementales.	128,000	
Enfants trouvés ou abandonnés.....	139,334 74	
Aliénés........................	12,000	
Impressions....................	3,800	
Archives du département.........	3,800	
Frais de translation de route et autres.	15,000	
Dette départementale ordinaire.....	664	

2e *Section. Dépenses facultatives.*

Travaux neufs de bâtiments........	20,000	
Travaux des routes départementales..	45,212	
Subventions aux communes........	2,400	143,662 93
Encouragements	59,615	
Cultes	12,800	
Dépenses diverses..............	3,635 98	

3e *Section. Dépenses extraordinaires.*

Imposition extraordinaire pour travaux neufs des routes départementales, loi du 4 avril 1838........	146,574 84

4e *Section. depenses spéciales.*

Subvention départementale pour chemins vicinaux...................	183,218 55	
Contingents communaux.........	186,040	370,458 55
Dépenses sur produit non indiqués par la loi du 10 mai..............	1,200	
Emploi du secours demandé sur le second fond commun		20,000
		1,121,354 40

Parmi les travaux matériels destinés à fixer l'attention du Conseil-Général, il n'en est pas d'un intérêt plus permanent que celui des routes départementales. La circulation facile entre les diverses localités, donne à la production, à l'industrie plus de prix, et au commerce plus d'extension, elle façonne et adoucit les mœurs, par le contact des habitants des grandes villes avec ceux des petites localités. Elle est aussi indispensable que ce qu'est nécessaire sous le rapport intellectuel l'instruction élémentaire, qui accordée à tour éclaire les hommes sur leurs vrais intérêts et rend leurs relations plus bienveillantes. Aussi dès la première année de son administration dans notre département, M. le Préfet porta-t-il les vues du Conseil-Général sur l'amélioration des chemins vicinaux de grande communication, sur celle des routes départementales et sur les vœux à exprimer pour les routes royales. Dès l'année 1837, ce magistrat fit connaître, qu'en suite d'un travail qu'il avait fait *établir par* M. l'ingénieur en chef directeur, il y avait 19 lieues de route à ouvrir et une longueur plus considérable à améliorer; que la dépense totale pour arriver à ce dégré de perfection que l'on appelle état d'entretien, s'élèverait à fr. 1,242,146 15 c.; toutefois parmi les travaux exigés les uns sont plus urgents, les autres exigent moins de célérité. La dépense a donc été divisée en plusieurs années. Dans le budget de 1839, nous avons vu figurer une somme de fr. 510,502 89 c., pour tout ce qui se rattache aux routes départementales, dont 127,933 fr. pour l'entretien, et le restant pour les travaux de construction. Dans le budget de 1841, l'allocation n'est plus que de fr. 274,574 84 c., dont 128,000 fr. pour l'entretien et 146,574 84 c. pour les travaux neufs ou de construction.

La voie dans laquelle on est entré pour l'amélioration et l'entretien des routes est large et ne peut arriver qu'à des résultats satisfaisants. La somme affectée à ce service avant

1831, était évidemment insuffisante. En 1830, il ne fut alloué au budget de l'exercice,

Pour entretien que..............	52,166 fr
Pour construction et réparation que	42,200
La totalité de la dépense des routes ne fut donc que de......	94,366 fr.

Ce chiffre était alors bien inférieur à celui qui depuis lors a été consacré à ces travaux. Il y a plus; l'ingénieur en chef du département énonce la pensée dans son rapport, que pour conserver les routes dans un bon état d'entretien, il serait nécessaire d'y affecter un crédit annuel de 200,000 francs.

Le total de la longueur des routes royales dans le département est de 287,707 mètres.

Les parties à réparer en lacune exigeraient une dépense de 4,000,000 francs.

En 1840, il aura été dépensé fr. 351,273 27 c.

La fréquentation moyenne par jour sur la généralité des routes royales est de 380 chevaux, elle va jusqu'à 1,600 à l'entrée de Marseille, du coté du sud ou de la Capelette, et jusqu'à 1,800 du coté d'Arenc et du Chemin-Neuf-de-la-Magdeleine.

Les dépenses pour les ouvrages neufs des ports en 1840, devront s'élever à fr. 4,116,164 08 c.

Les ports du département sont au nombre de huit :

Marseille, La Ciotat, Cassis, Frioul, Bouc, Martigues, Berre et St-Chamas.

La Durance est une rivière flottable; à ce titre, le gouvernement contribue ordinairement pour un tiers dans les travaux d'endiguement réguliers demandés par les riverains; le département paye 1/6me et les syndicats la moitié.

Nos dix-huit routes départementales ont ensemble un développement de 385,163 mètres. La fatigue moyenne par jour, exprimée en chevaux, est de 223. Nous allons indi-

quer sommairement les dépenses exigées pour les travaux neufs ou de grosses réparations.

La route n° 1, de Marseille à Arles, présente une longueur de 80,000 mètres, elle a été dotée de 69,000 fr. Les travaux ont été fortement avancés ; une somme de 19,000 fr. est encore nécessaire pour les achever.

La route neuve de 9,826 mètres de longueur, entre la rivière de l'Arc et le village de Lançon, exigerait une dépense de 190,000 f. au moins; une allocation de 192,830 20 c. y a été affectée.

La route n° 2 d'Aix à Pertuis, est d'une longueur de 6,100 mètres ; les travaux qu'elle exige n'ont rien d'urgent.

La route n° 3 de Marseille à St-Maximin, d'une longueur de 11,400 mètres, exigeait une dépense portée d'abord à 108,000 fr., estimée depuis à 157,500 fr.; la dépense primitive a été payée par tiers par la ville d'Aubagne, le gouvernement et le département. Les 57,500 fr. restants seront payés par le gouvernement et le département, la ville d'Aubagne ayant épuisé ses ressources.

La route n° 4 d'Orgon à Cavaillon, de 3,225 mètres de longueur, commencée en 1838, se trouve terminée, il ne reste à payer que 6,000 fr.

La n° 5 de Cassis à la Bedoule, de 6,500 mètres, n'exige aucune réparation urgente.

La route n° 6 d'Aix au Martigues, d'une longueur de 26,300 mètres, exige des travaux dont l'exécution aura lieu plus tard.

La route n° 7 d'Aix à Istres, sur une longueur de 50,000 mètres, exige des travaux urgents ; ils seront bientôt commencés.

La route n° 8 d'Aix à Berre, de 15,000 mètres de longueur a été améliorée, les grosses réparations à faire n'ont rien d'urgent.

La route n° 9 d'Aix à Digne, d'une longueur de 13,000 mètres, est portée à l'état d'entretien.

La route n° 10 de Salon à Avignon, de 12,000 mètres. La moitié du travail à faire est terminée, l'autre le sera bientôt.

Route n° 11 d'Aix à Cadenet, d'une longueur de 21,000 mètres. Cette route est à ouvrir à neuf, le travail est en exécution.

La route n° 12 de Marseille au Martigues, de 28,000 mètres, est fort roulante ; elle n'exige que quelques travaux pour l'écoulement des eaux.

La route n° 13 d'Aix à Rians, d'une longueur de 25,000 mètres. Cette route n'intéresse que la localité ; son déclassement a été demandé.

La route n° 13 (bis), de 12,000 mètres est dans le même cas.

La route n° 14 d'Aix à Salon, de 16,800 mètres, n'exige pas d'amélioration urgente.

La route n° 15 d'Arles à Avignon, d'une longueur de 34,000 mètres, est toujours en bon état.

La route n° 16 de la Ciotat à Marseille, de 19,000 mètres de longueur, est à peu près terminée. Ce qu'il peut y avoir à faire encore n'est pas urgent.

La route n° 17 de St-Remy à St-Gabriel, de 3,540 mètres, est portée à l'état d'entretien.

La route n° 18 de St-Remy à Cavaillon, de 2,300 mètres, terminée jusqu'à la route royale n° 7. Le Conseil-Général a demandé son prolongement jusqu'à la route royale n° 99. Le gouvernement n'a pas encore donné son approbation. Elle est subordonnée à un vote préalable par le département de 20,000.

En résultat, les routes départementales présentent un développement de 385,163 mètres, qui va s'accroître de 9,826 mètres pour la route neuve entre la rivière de l'Arc et le village de Lançon. Il a été alloué pour leur entretien une somme de 139,700 fr. en 1840 ; une somme de 144,758 fr. y est affectée en 1841. Ces sommes paraissent insuffisantes à

M. l'ingénieur en chef directeur, dont nous venons d'analyser l'excellent rapport. Toutefois employées avec discernement elles ont amené les routes départementales à un état satisfaisant.

Pendant que ces travaux pour les routes sont suivis avec soin, la pensée de l'administration départementale se porte en même temps sur divers projets d'utilité publique.

L'endiguement de la Durance a été proposé et est en voie d'exécution.

L'élargissement du port de Marseille se prépare.

La reconstructrion du Palais de Justice à été délibérée d'après le projet, dont la dépense s'élèverait à 647,267 fr. environ ; le Tribunal-Civil et le Tribunal de Commerce seraient réunis dans le même édifice. Cette reconstruction offrirait sans doute à Marseille, quelques avantages; toutefois cette dépense est entièrement départementale. Le Conseil-Général a voté 440,000 fr. pour l'exécution de ce plan. Il a déclaré que cette somme ne pourrait jamais être dépassée, et que l'excédant de la dépense, en quoi qu'il puisse consister, devrait rester à la charge de la ville de Marseille.

Le Conseil Municipal avait voté d'abord une somme de 100,000 fr., il paraissait disposé à porter sa contribution à la dépense à une somme plus forte, mais il ne saurait prendre une décision qui déterminerait une allocation non précisée; une allocation sans limite.

Le régime des prisons exige des améliorations, le gouvernement les projette. Le système cellulaire est celui qui sera adopté. Les depenses nécessaires pour l'appropriation des locaux, et pour la construction des cellules s'élèveraient à 140,000 fr. M. le Préfet espère qu'une somme de 70,000 fr. pourrait être accordée par le gouvernement sur les fonds communs. L'ancien dépôt de mendicité à Aix pourrait, dit-il, être érigé en maison centrale de détention pour les con-

damnés de tout le département. La maison de justice et les maisons d'arrêt de Marseille et de Tarascon seraient réservées pour les seuls prévenus.

Le Conseil-Général n'a pas cru devoir adopter cette proposition de convertir l'ancien dépôt de mendicité en une maison centrale de détention ; il espère que la demande faite au gouvernement de l'établissement d'une école d'arts et métiers dans ce même local pourra être accueillie et il désire examiner s'il n'y aurait pas plus de convenance à construire à neuf l'édifice nécessaire pour cette maison centrale que de disposer un local déjà bâti,

Enfants trouvés. En 1839, l'allocation pour le service des enfants trouvés avait été portée à 190,000 fr., la dépense s'est élevée à fr. 180,454 58 c. Cette dépense avait été réglée sur un nombre moyen de 2,555 enfants et à raison de fr. 74 36 c. pour les mois de nourrice ou pension annuelle de chaque enfant Dans les budgets précédents l'allocation dépassait de beaucoup cette somme; elle s'élevait à 230 et même à 250 mille francs. L'économie obtenue a pour cause la mesure du transfert des enfants trouvés âgés de plus de trois ans.

Un autre genre d'amélioration a eu lieu ; il a eu pour but de faire disparaître un inconvénient grave qui se rattachait à l'ancien usage d'après lequel chaque femme de la montagne venait elle-même chercher son nourrisson. Pendant l'hiver ou lors de la récolte, ces femmes retenues par le froid ou captivées par l'attrait de salaires avantageux cessaient de se présenter. Les enfants s'accumulaient; on était forcé, faute de nourrices, de recourir au funeste système du biberon et la mortalité était considérable.

Un service de meneuses a été établi. Depuis un an, il fonctionne régulièrement et les sections d'allaitement de Marseille et d'Aix n'ont plus été encombrées. Le départ des enfants pour la montagne a eu lieu avec facilité

et exactitude. La mortalité des enfants a considérablement diminué; elle n'a présenté pendant les premiers six mois de 1840, que le chiffre de 35 décès.

M. le Prefet a soumis au Conseil les observations du Ministre au sujet du concours des communes dans la dépense des aliénés. Le Ministre fait remarquer que le règlement du Conseil-Général de 1840 avait trop étendu le concours des communes et outrepassé les limites posées par l'instruction ministérielle du 5 août 1839. En conséquence de ces observations et des dispositions d'une nouvelle instruction sur la matière, en date du 5 août 1840, M. le Préfet propose pour 1841, un règlement par lequel,

1° Les communes ayant un revenu de 100 mille francs et plus, concourraient dans la dépense des aliénés indigents pour un tiers.

2° Celles dont le revenu est de 50 mille francs *et plus* : pour un quart.

3° Pour un cinquième si le revenu est de 20 mille francs au moins, et pour 1/6 s'il est de cinq à vingt mille francs.

Les communes dont le revenu est inférieur à cinq mille francs, seraient dispensées de tout concours.

Le Conseil-Général a rejeté cette proposition, et persistant dans les limites posées par sa délibération du 29 aout, a voulu établir de nouveau pour 1841 les bases suivantes :

Que les communes dont le revenu est de cinquante mille francs et au-dessus fussent appelées à payer la totalité de la dépense.

Qu'elles fussent tenues d'y concourir pour les 3/4 si leurs revenus étaient de 10 à 50 mille francs.

Pour la moitié si ce revenu est compris entre cinq et dix mille francs.

Et pour le quart s'il s'élève de trois à cinq mille francs.

Ces bases paraissant en contradiction avec l'esprit de la loi du 30 juillet 1838, interprété par l'instruction ministérielle du 5 aout 1840, la commune de Marseille a réclamé contre leur application pour ce qui la concerne.

Aliénés. — Une proposition relative aux conditions d'admission des aliénés indigents dans les asiles des aliénés de Marseille et d'Aix, faite par le préfet, est adoptée par le conseil général.

Gendarmerie. — Pour ce qui est relatif à cet article, il est exprimé le vœu qu'une brigade de gendarmerie soit établie dans la commune d'Eyguières.

Instruction primaire. — Le budget de l'instruction primaire s'élève à 40,862 fr. 97. centimes. Ce chiffre témoigne des sympathies du Conseil-Général. L'utilité des premiers éléments de l'instruction pour tous, est aujourd'hui plus généralement appréciée. L'enseignement est reçu par un nombre bien plus considérable d'enfants que celui qui fréquentait autrefois les écoles. La formation par l'école normale, d'instituteurs capables, vient annuellement répondre aux besoins de la population à cet égard.

Les bienfaits que les salles d'asile sont appelées à répandre sont devenus incontestables. Sur la demande du comité communal de Marseille, dont la sollicitude pour la population pauvre est incessante, une somme a été affectée dans le budget de l'instruction primaire, pour une école normale de directrices, déjà existante dans le premier de ces établissements dont la marche est si régulière et les succès si réels.

Les institutions les plus utiles sont souvent celles qui sont les plus ignorées; mais leur influence favorable n'en est pas moins réelle, les bienfaits qu'elles répandent finissent par décéler leur utilité.

M. le Préfet déclare dans ses observations consignées

dans l'œuvre dont je rends compte, que les dépenses publiques bien ordonnées enrichissent le pays. Cette pensée si vraie peut recevoir une heureuse application pour ce qui se rattache à l'intelligence, comme pour ce qui est relatif au matériel. Ainsi l'on peut dire qu'il n'est pas de dépense plus fructueuse, que celle qui tend à l'amélioration morale des masses; qui les éclairant sur leurs vrais intérêts, doit rendre probe et laborieuse toute la population à venir.

Nous allons terminer cette analyse par l'indication des vœux les plus importants manifestés par le Conseil-Général.

Le Conseil-Général renouvelle l'expression du vœu déjà émis de la construction d'un port à Berre.

De celle d'un chemin de fer ayant pour objet de relier Marseille au Rhône.

Il sollicite la création d'un service de bateaux à vapeur entre la Corse et Marseille.

Il exprime sa gratitude pour l'empressement avec lequel le gouvernement a bien voulu faire dresser un projet pour la continuation du canal d'Arles à Bouc jusques au Martigues et il renouvelle ses vœux pour la mise en œuvre de ce projet. Il demande en même temps la réduction du tarif du canal d'Arles à Bouc, pour le mettre en harmonie avec ceux des canaux du centre de la France.

Le Conseil recommande avec instance la prompte exécution des travaux destinés à perfectionner la navigation du Rhône.

Des fonds sont affectés pour la ferme-modèle et le Conseil-Général demande au ministre de l'agriculture et du commerce d'accorder une somme de 5100 fr. pour compléter la dépense de cet établissement.

Dans la session précedente, le Conseil avait émis le vœu qu'une école d'arts et métiers fut établie à Aix. Le Con-

seil, renouvellant l'expression du même vœu, demande que le gouvernement, en attendant de nous doter de cet établissement, veuille bien créer trois nouvelles bourses à l'école d'arts et métiers de Châlons, en faveur du département.

Le Conseil-Général exprime de nouveau le vœu qu'il soit établi une faculté des lettres dans la ville d'Aix, chef-lieu de l'Académie.

L'analyse que nous venons de vous présenter, Messieurs, vous démontre combien le Conseil Général apporte de soins efficaces à tout ce qui touche aux intérêts matériels et moraux du département.

L'entretien des routes départementales; la création de nouvelles voies de communication, par les canaux, les chemins de fer et les bateaux à vapeur; le perfectionnement de la navigation; la construction ou l'entretien des ports; l'amélioration de l'agriculture; l'établissement des sourds et muets; d'une école de mousses; d'une école d'arts et métiers; le pénitencier, les salles d'asile, ont successivement fixé l'attention du Conseil-Général.

Les travaux de cette session font connaître que le Conseil a pensé que si la facilité des communications par les routes, par les canaux, par les chemins de fer paraît propre à amener la civilisation au plus haut point de perfectibilité, il ne suffit pas de rapprocher les populations, il faut les éclairer sur leurs vrais intérêts de sociabilité; il est donc évident que la direction donnée à la première éducation, doit exercer la plus puissante influence sur l'avenir du pays. Et d'autre part l'instruction est indispensable pour éviter ces déviations dans lesquelles la demi-science se jette quelquefois. Elle a donc voté des fonds en faveur d'une salle d'asile normale, afin que les premières bases de l'éducation soient posées sur l'esprit d'ordre, sur la morale et sur la religion, et elle a renouvelé le vœu de la création d'une faculté des lettres dans le département.

AGRICULTURE.

Rapport sur les Semailles du printemps dans la commune de Marseille, adressé, en avril 1841, à M. le Maire de Marseille, conformément à une demande de ce magistrat.

Plusieurs questions sur les semailles du printemps ayant été soumises à la Société de statistique, la Commission d'agriculture y a répondu, par l'organe de M. Barthélemy, son rapporteur, de la manière suivante :

Messieurs,

Les semailles du printemps sont loin d'avoir, dans nos localités, l'importance qu'elles présentent dans l'intérieur de la France où l'agriculture est bien plus développée. Ici, point de colza, point d'œillettes, dont les récoltes sont si précieuses à l'industrie, point de ces autres cultures que la présence de bestiaux nombreux rend indispensables. Tout se borne, dans la banlieue de Marseille, au semis des haricots, des pois, d'autres légumes inférieurs et du maïs en petite quantité.

Il est juste de dire, cependant, que dans ces derniers temps quelques essais de culture de graines oléagineuses ont été tentés sur une petite échelle.

L'Arachide, le Madia Sativa, le Sésame, ont donné quelques produits intéressants. Des encouragements appliqués à propos, et la publicité acquise aux résultats heureux de ces cultures pourraient décider les propriétaires et les megers à les tenter plus en grand.

L'influence atmosphérique s'est montrée menaçante pendant plus d'un mois, et l'anxiété des agriculteurs a été bien grande. Quelques gelées partielles ont atteint, dans certaines zones, mais dans une faible proportion, les premières pousses des vignes et des mûriers.

En somme, la végétation est florissante. Des pluies abondantes ont pénétré la terre à une grande profondeur. Tous les produits confiés à la terre doivent en tirer largement profit. C'est ce que viendront nous prouver, sans doute, les récoltes prochaines, à moins de ces accidents imprévus qui détruisent par fois les espérances les plus belles au moment même où elles allaient se réaliser.

Rapport sur le produit des Céréales dans la banlieue de Marseille, en 1841.

Ce rapport, fait aussi par M. Barthelemy, au nom de la Commission d'agriculture, avait été demandé par M. le Maire de Marseille, pour répondre à des questions adressées par M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, ayant pour but de déterminer l'état numérique des récoltes en grains et autres farineux, etc., de la commune de Marseille, en 1841.

Messieurs,

Aux yeux des personnes qui ont suivi les diverses phases de la végétation des céréales en 1841, en tenant compte des variations atmosphériques et de leur influence, comme pour

les propriétaires ruraux et pour les cultivateurs, il est démontré que les récoltes obtenues ont été moyennement bonnes. Les semailles d'automne avaient été exécutées sous des auspices favorables. Plus tard, il y a eu disette de pluies. Les dernières périodes de la végétation ont été marquées par de terribles averses qui, dans ces bas-fonds, ont écrasé les blés de la plus belle espérance. Enfin, une chaleur précoce et très intense a mûri le grain trop rapidement et a enlevé une grande partie des produits.

En l'état, il est permis d'établir ainsi qu'il suit, le rendement par hectare et en totalité pour le territoire, de chacun des grains semés en automne

	par hectare.		en totalité.
Froment..........	5	hect.	20,000
Seigle............	6	id.	420
Orge.............	3	id.	270
Avoine...........	9	id.	360
Légumes secs......	3 1/2		420

Ces produits comparés à ceux de 1836, réduits pour ainsi dire à la plus simple expression, qui furent du double et à ceux de 1834, établissent précisément cette moyenne dont je viens de parler pour l'année courante.

Il importe de se rappeler que d'après le relevé cadastral qui n'a pas reçu de modification bien sensible par les mouvements opérés par les constructions, tant dans les villages qu'aux abords de la ville, et en raison des parcelles cédées pour l'ouverture des voies de communication ; la superficie du territoire de Marseille est de 23,000 hectares, sur lesquelles 12,000 environ consacrées à la culture en général ; et que sur ce chiffre, 4,325, approximativement, appartiennent à la culture des céréales.

Celle-ci se subdivise ensuite dans les rapports suivants :

Froment	4,000	hect.
Seigle	70	
Orge	90	
Maïs	5	
Avoine	40	
Légumes	120	
	4,325	

Les 7,675 h. restant sont complantés en vignes, arbres fruitiers, ou consacrés à l'horticulture, aux prairies et au jardinage.

Extrait d'un rapport fait par M. NATTE, *au nom d'une commission* (1), *sur les travaux que* M. BARBAROUX, *membre correspondant, fait exécuter dans son vignoble au quartier de Saint-Louis.*

Déjà, par un rapport très satisfaisant, fait en octobre 1836, la Société de statistique de Marseille, avait constaté les précieux résultats du mode de culture de la vigne adopté par M. BARBAROUX. Mais alors il n'avait été question que de plants de vignes de muscats, de panses muscades, de panses communes et du Languedoc ; il fallait encore se livrer à des expériences pour savoir si les raisins de cuve seraient susceptibles des mêmes résultats. Or, c'est ce qui se trouve démontré par le rapport de M. NATTE, dont voici un extrait :

(1) Membres de la commission : MM. BARTHÉLEMY, G. FALLOT et NATTE, rapporteur. M. BEUF, s'était joint à la commission.

« Nous avons reconnu un terrain dont la configuration est un carré long, fortement incliné vers le Nord-Ouest, dominé au Sud-Est par une rive, courant de l'Ouest à l'Est sur 2 à 3 mètres et demi de hauteur. Sa pente très rapide et sa crête sont tapissées de houx, de chênes verts, de vieux lentisques et d'une grande quantité de ronces qui envoient leurs racines jusqu'au milieu du terrain inférieur, et qui projettent une ombre continue sur la vigne qui s'y trouve. Le sol, qui a peu de profondeur, est un composé d'argile et de sable, débris des roches calcaires très abondantes dans ce lieu et dont quelques-unes viennent encore pousser leurs angles raboteux sur la surface de ce champ. »

Ce terrain, quoique peu propre à des études d'agriculture, a été choisi de préférence par M. Barbaroux pour démontrer la supériorité de sa méthode. Or, dans une terre aussi ingrate était un vieux vignoble qu'il n'avait pas paru convenable de renouveler. La décrépitude s'était emparée de ses outins, que la mortalité décimait; la carie creusait la souche et ne laissait pour substanter de rameaux faibles et rabougris qu'un *liber* maigre et crevassé, offrant sur plusieurs points des ulcères atoniques d'où s'échappait une sève que les racines n'avaient plus la force d'envoyer aux sarments.

Sans doute pour faire fructifier un tel vignoble qui, du reste, comptait plus d'un siècle, il fallait une main habile. Or, c'est ce qu'a fait M. Barbaroux par un procédé simple et même connu, mais presque pas pratiqué par nos vignerons; il s'agit du récépage : (voyez le tome Ier, page 161 du *Répertoire des travaux de la Société*). Par ce moyen, de nouveaux jets naissent du vieux tronc, ont plus de force et de verdeur que si les ceps étaient nouvellement plantés. Aussi, cinq années ont suffi pour que le vignoble de M. Barbaroux fut amené au point de produire récolte entière; succès qui ne s'obtient guères avant 8 ou 10 ans.

« Nous avons, dit M. Natte, parcouru ce champ dans tous les sens et nous y avons trouvé des souches qui portaient des raisins en abondance et dont la grosseur et la couleur ne laissaient rien à désirer. »

« M. Barbaroux dont l'activité est infatigable a voulu répondre par un fait à la question qui lui fut adressée dans le temps par votre première commission : savoir si les raisins de cuve seraient susceptibles des mêmes résultats que ceux obtenus pour les raisins de table qu'on examinait alors. Une pleine réussite a couronné les soins qu'il a apportés, dès ce moment, à l'amélioration des raisins de cuve et a répondu victorieusement à l'objection de vos délégués. Mention honorable doit être faite des efforts de ce glorieux collègue. »

INDUSTRIE.

Etat des prix des Journées, à Marseille, en 1840.

Professions.		Salaires journ. fr.	cent.
Cultivateur,	journalier	2 fr.	» cent.
Jardinier (1)	id.	2	25
Faucheur	id.	2	25
Terrassier,	ouvrier	3	»
Maçon	id.	3	»
Manœuvre	id.	1	50
Tailleur de pierre.	id.	3	50
Mineur	id.	2	50
Charpentier	id.	3	25
Calfat	id.	4	»
Charron	id.	2	75
Maréchal ferrant.	id.	2	85
Forgeron	id.	2	75
Serrurier	id.	3	50
Menuisier	id.	2	50
Boulanger	id.	2	65
Tanneur	id.	2	75
Savonnier	id.	2	50
Tailleur	id.	4	»
Orfèvre	id.	3	»
Raffineur de sucre	id.	2	25
Chapelier	id.	3	»
Cordonnier	id.	2	25

(1) Les jardiniers fleuristes gagnent, terme moyen, 3 fr. par jour.

Imprimeur	id.	....	3 fr.	50 cent.
Horloger	id.	....	4	50
Tonnelier	id.	....	3	50
Ferblantier,	ouvrier	....	2	50
Peintre en bâtim.	id.	....	2	»
Bourrelier	id.	....	2	25
Journalier	id.	....	1	50
Laboureur (1)	id.	....	2	50
Berger (2)	id.	....	»	»
Gardien de chev.	id.	....	»	»
Portefaix	id.	....	6	»

(1) Le laboureur se fournit ordinairement le cheval, et retire 1 fr de plus pour sa journée, ce qui la porte à 3 fr. 50.

(2) On ne pense pas qu'il y ait à Marseille des bergers et des gardiens de chevaux à la journée. Ces deux classes de journaliers se trouvent dans le troisième arrondissement du département des Bouches-du-Rhône.

DEUXIÈME PARTIE.

Tablettes Statistiques. — Statistique Universelle.

Rapport de **M. Gustave Fallot**, *sur l'ouvrage intitulé :* **Histoire de Malte**, *etc.*, *par* **M. Miège**, *membre actif de la Société.*

Parmi les nombreux ouvrages qui enrichissent chaque jour la statistique, il en est qui par leur importance méritent une distinction toute spéciale : on doit, *sans contredit*, classer au premier rang ceux qui, fournissant des documents complets sur une contrée européenne encore inexplorée par la science, nous apprennent à la connaître à fond sous des rapports jusqu'alors ignorés ; véritable conquête pour la statistique dont elle agrandit le domaine, ces productions font disparaître les lacunes qui existent dans l'histoire générale de l'espèce humaine, sous les rapports moral, physique et intellectuel et sous celui si intéressant de ses connaissances, de ses travaux et de ses progrès ; elles acquièrent par là une immense portée, puisqu'en apprenant à mieux connaître les diverses nations composant la grande famille européenne, ces préjugés, cette antipathie, ces haines envenimées qui ne les divisent que trop souvent, parviennent, en s'éclairant, à se calmer, à s'éteindre. C'est aussi en étant mieux à même d'apprécier toutes les ressources industrielles et commerciales des peuples, que s'étendent, que se resserrent leurs relations

mutuelles! Combien d'utiles renseignements et de notions importantes ne puise-t-on pas enfin dans les détails récents de leurs institutions, de leurs établissements, de leurs progrès! C'est non seulement à cette catégorie qu'appartient l'ouvrage remarquable que vient de faire paraître notre honorable collègue, M. Miège, sous le titre d'*Histoire de Malte*; mais encore à ce petit nombre d'écrits qui font époque dans les fastes de la statistique. Le sien en la dotant de découvertes utiles, de vues neuves, de détails palpitants d'intérêt joint encore le mérite d'avoir introduit d'heureuses innovations dans la science; c'est ainsi qu'il a su imprimer un cachet tout particulier à ce genre d'ouvrage.

Grâce aux nombreuses investigations, aux recherches scientifiques et laborieuses de notre infatigable auteur, Malte, cette possession britannique si importante par sa position et ses puissantes fortifications, cette île si fertile et si intéressante, qui, placée entre l'Europe et l'Afrique, semble appartenir à la fois à ces deux parties du monde: à l'une par sa civilisation, ses mœurs et ses usages; à l'autre par le langage, le physique et le caractère des indigènes; cette contrée, si riche en souvenirs historiques, nous est enfin dévoilée dans ses moindres détails.

En me chargeant du soin de vous faire connaître cet ouvrage modèle, je ne pourrai (restreint par les limites imposées à un rapport) que vous en donner un aperçu bien faible et bien superficiel, d'après lequel il vous sera sans doute difficile d'en approfondir tout le mérite réel. Une esquisse pâle et décolorée pourra-t-elle jamais vous donner une idée précise de ce vaste tableau si vif, si animé, si fini dans ses moindres détails. Je compte donc sur votre bienveillante indulgence et je réclame surtout d'avance celle de l'auteur, dont j'ai en quelque sorte mutilé les pages éloquentes ne vous livrant que l'analyse

succincte d'un travail important, où tout se lie, tout se coordonne, de telle sorte qu'on ne peut en supprimer un passage sans nuire à l'enchaînement des faits et sans détruire le charme entraînant de l'ensemble. Mais mon but sera atteint si je parviens à faire naître en vous, Messieurs, le désir d'en prendre une connaissance plus intime; vous partagerez alors les sensations que sa lecture m'a fait éprouver, et son succès sera complet. Réduit donc, bien à regret, à effleurer les principaux sujets que M. Miège a traités si habilement, je conserverai du moins son style aussi expressif qu'élégant, en me bornant à vous faire un résumé presque textuel et laissant à l'auteur à *vous* décrire lui même, ce qu'il sait si bien dépeindre, de crainte d'affaiblir le charme de sa diction.

Le 1er volume de son ouvrage contient la *statistique* de l'île de Malte et de ses dépendances, et les *deux autres* la partie historique. Examinons successivement les 15 chapitres de cette première partie, où l'auteur passe en revue la topographie et la description de ces îles, leur population, la constitution et la physionomie physique et morale de ses habitants, le gouvernement, les institutions, les établissements publics, l'agriculture, l'industrie, le commerce et les finances.

L'île de Malte, presqu'entièrement composée de bancs calcaires, possède une surface carrée de 333 kilomètres, ou de 371 kilomètres 85, en comprenant les montagnes. Son élévation est de 180 mètres au dessus du niveau de la mer, et elle est située à 203 1/3 lieues marines de Marseille, elle est un peu plus étendue que celle de Zantes, une des îles Ioniennes qui a 306 kilomètres carrés. Corfou par contre est 2 fois, et l'île de Corse 26 fois plus vaste.

Les îles qui en dépendent sont :

1° L'île du Goze dont elle est séparée par un détroit

de 5 milles de largeur et qui a une surface carrée de 111 kilomètres ou de 116 kilomètres 55, si l'on y comprend ses montagnes, et

2° L'îlot du Cumin, qui n'a que 1 kilomètre 85 d'étendue et est situé au milieu du détroit qui sépare les deux susdites îles. La surface de Malte et de ses dépendances est 5 1/3 de fois plus petite que celle des îles Ioniennes réunies.

Le climat dont Malte et ses dépendances jouissent est l'un des plus doux, des plus agréables et des plus sains qu'on connaisse; la température moyenne y est évaluée à 16 dégrés de Réaumur. On y éprouve ordinairement en été une chaleur au-dessous de 25 degrés, ne dépassant jamais 28 degrés. En hiver, il est bien rare de voir descendre le thermomètre au-dessous de 8 degrés au point de congélation. Cette température se rapproche beaucoup de celle de Marseille dont la moyenne est de 15° soit 7° 15" en hiver et 22° 4" en été. La variation des vents contribue beaucoup à modifier la température. Ceux du Nord qui apportent le froid y règnent 149 jours dans le courant de l'année, terme moyen ; ceux d'Ouest, qui sont considérés d'une grande pureté y soufflent 58 jours ; la durée des vents d'Ouest, qui donnent la plus grande chaleur, y est de 90 jours. Enfin, les vents du Sud, qu'on regarde comme les vents malfaisants, n'y règnent que 68 jours.

La surface de l'île de Malte est de 38,397 hectares, dont plus de moitié, c'est-à-dire 21,771 hectares, en terres improductives, qui se composent :

De 14,001 hect. terres vagues et rochers.
3,885 » montagnes.
3,885 » routes, fortifications et propriétés rur.

Et dont les 2/5, soit 16,626 hectares de terres cultivées qui comprennent :

8,317 hectares céréales.
1,088 » légumes.

2,189 hectares fourrages.
2,574 » coton.
299 » cumin.
1,407 » jardins potagers et fruits.
752 » pâturage.

Le rapport des terres cultivées à la surface, est à Malte comme 1 : 2 3/10; en France comme 1 : 1 87/100 ; aux îles Britanniques 1 : 2,76, et en Russie, par contre, 1 : 3,89.

Celle du Goze présente une surface de 10,365 hectares,
dont 9,074 cultivées
et 1,291 incultes.

Celle de Cumin a une étendue carrée de 388 hectares,
dont 376 incultes,
et 12 cultivées.

La totalité des trois îles présente une surface de 4,915 hectares,
dont 25,717 cultivées,
et 23,438 incultes.

Sur cet ensemble de terres improductives, Malte y entre pour 13/14.

Mais si sur cette totalité de 23,438 h. incultes,
On en déduit 13,814 en terrain rocailleux et montagneux.

Il restera dans ces îles 9,624 hectares,
Soit environ les 4/11 susceptibles de culture et dont le domaine de l'agriculture pourrait être augmenté; car ce n'est ni le peu d'étendue de ces îles, ni le manque de terre, dit l'auteur, qui s'opposent au développement des produits agricoles, mais bien l'incurie, l'esprit routinier et les préjugés des habitants.

L'île de Malte est traversée par 8 routes principales, dont 2 dans sa longueur et 6 dans sa largeur; et la cité Vieille la divise dans le sens de la longueur en 2 parties

à peu près égales, mais bien différentes à l'est se trouvent concentrées, la population, le mouvement et la vie, tandis que le silence et presque la solitude semblent régner dans la partie située à l'Ouest.

Les fortifications, qui successivement et à diverses époques ont été établies dans ces îles, sont innombrables; l'art et la nature semblent se réunir pour les rendre inexpugnables, taillées dans le roc; la maçonnerie n'a été employée que pour remplir les sinuosités du rocher, et l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer du génie qui les a conçues, ou de l'art qui les a exécutées. C'est à la cité Lavallette que se trouve le point principal de défense de l'île, auquel tous les autres plans de résistance sont subordonnés; aussi cette position militaire est-elle formidable et ne le cède-t-elle en rien à Gibraltar; 30 mille hommes seraient nécessaires pour garder toutes ces fortifications. Les chevaliers de l'Ordre étaient bien loin de pouvoir réunir ce nombre considérable de défenseurs; à peine pouvaient-ils disposer de 10 à 12 mille hommes en réunissant aux troupes les habitants en etat de porter les armes; mais persuadés que la défense d'une place dépend bien plus de la bravoure que du nombre des soldats, ils se défendaient de retranchements en retranchements, et donnaient par là le temps aux secours étrangers de venir à leur aide.

L'île de Malte renferme 6 cités et 22 casaux ou villages. Celle du Goze 2 cités et 6 casaux, et celle du Cumin un seul casal.

Les 6 cités de cette première île, sont :

1° La cité Valette, dont le premier plan fut tracé par le grand-maître La Valette, qui voulut en la fondant, mettre l'île à l'abri de l'attaque de ses ennemis; les ouvrages commencés en 1566 ne furent terminés que 5 ans après, ce qui priva son illustre fondateur de la voir complètement achevée. On y dépensa 7 millions 300 mille fr. Sa population

en 1829 était de 21,651 habitants. Elle est divisée en 21 rues spacieuses, tirées au cordeau et madalamisées ; la rue principale assise sur la crête du mont Sceb-e-Ras la partage en deux parties égales ; les maisons toutes en pierres, sont ornées de balcons à l'italienne et se composent pour la plupart d'un rez-de-chaussée, d'un entresol et d'un étage surmonté d'une terrasse servant, à la nuit tombante, de réunion à la famille pendant les chaleurs de l'été, à la manière des orientaux. Les appartements quoique vastes et spacieux sont étouffants dans la canicule, par suite de la concentration de la chaleur solaire sur ces terrasses. Chaque maison a sa citerne, dans laquelle descendent les eaux de pluies recueillies par les terrasses. En cas d'insuffisance, les citernes peuvent, moyennant une faible rétribution, recevoir un supplément d'eau d'un immense réservoir public, alimenté par un aqueduc.

2° La cité Vilhena qui communique avec la cité Valette ; elle est plus généralement désignée sous le nom de Floriane et fut bâtie sous le magistère de don Manuel de Vilhena ; sa population, en 1829, était de 5,666 habitants.

3° La cité Victorieuse, appelée jadis le Borgo, qui fut la première habitation de l'ordre de Malte. Elle est bâtie sur une langue de terre qui s'avance dans le grand port vers la cité Valette. Les rues en sont irrégulières, inégales, étroites et pavées de petites pierres ; sur les quais se trouvent les cales, qui servaient de chantiers pour la construction des galères de l'Ordre. On y comptait 4,566 habitants en 1829.

4° La cité Lasangle qui possède une population de 5,142 habitants.

5° La cité Cospicua, appelée aussi Burmola, peuplée de 9,429 habitants, et enfin 6° la cité Vieille appelée souvent cité Notable, et quelquefois aussi Modina par les Arabes, qui ne possédaient que cette seule ville dans l'île. L'époque de sa fondation se perd dans la nuit des temps ; elle est au

centre de l'île, à 7 1/2 mille de la Valette et est située au sommet d'une colline, qui renferme des sources abondantes et d'où l'on jouit à la fois d'un air pur et d'une vue délicieuse. Les nombreuses ruines dont elle est entourée prouvent qu'elle fut jadis plus étendue; sa population est de 5,558 habitants.

Dans l'île du Goze se trouvent la cité Château et son faubourg Rabatto, peuplés de 5,903 habitants, et la cité Chambroy, nouvelle ville, dont le plan a été tracé en 1749, par le bailli du même nom et qui fut achevée par l'Ordre.

Les Cazaux ne ressemblent nullement à nos villages du continent, bien bâtis et très vastes, ils sont comparables à nos gros bourgs, ou même à nos petites villes; toutes les maisons y sont construites en pierres et terrassées, et l'on y trouve des églises, qui orneraient nos grandes villes; près d'un de ces cazaux, dit l'auteur, se trouve une excavation, qui mérite d'être visitée: elle est en forme de cône tronqué et a environ 39 mètres de profondeur; le diamètre de son ouverture supérieure est de 15 mètres, sa base, ou plan inférieur a 71 mètres. Dans le plan inférieur, sont plantés des arbres fruitiers et des vignes, qui donnent d'abondantes récoltes, par suite des inondations par les eaux pluviales, qui se précipitent dans cette énorme cavité. Pendant le reste de l'année les rayons du soleil pénétrent dans ce gouffre béant, s'y concentrent et le transforment en une serre chaude souterraine.

La nature a pourvu l'île de Malte des ports les plus beaux, les plus sûrs et les plus grands qu'on connaisse, ils sont au nombre de deux, savoir le grand port qui en renferme quatre autres et le port de Marsa-Muscet, dit de quarantaine.

L'île du Goze n'en renferme qu'un seul appelé Port-Miggiaro, praticable, seulement pour les navires d'un fort tirant d'eau.

Malte n'a ni fleuve, ni rivière, ni lac, ni marais ; mais possède 80 fontaines et 8 ruisseaux ; d'après l'opinion populaire, ces fontaines seraient alimentées par la mer, qui pénètrant au moyen de divers canaux souterrains perdrait pas une sorte de distillation ses parties salines. L'auteur combat ce système erroné et pense avec raison que les sources sont alimentées par l'eau des pluies et des rosées qui s'infiltrerait à travers le calcaire tendre qui forme la base du sol, et qu'on pourrait dans tous les cas, supposer plutôt l'existence des conduits d'eau douce sous-marins amenant les eaux des montagnes de la Sicile ou de la Barbarie.

Cette île possède en outre un grand nombre de citernes et quelques étangs ; malgré cette ressource, la cité Valette manquerait d'eau, si l'on n'y avait pourvu au moyen d'un grand aqueduc de 15,674 mètres de longueur, construit en 1615, et qui a coûté 80,000 francs ; il fournit en été 2 hect. 683 mililitres par minute, et en hiver un cinquième de plus que n'en peuvent contenir tous les reservoirs. Quoique Malte et ses dépendances puissent être considérés comme des rochers arides et stériles, la beauté du climat et la fertilité du sol, les rendent néanmoins propres à la culture d'une immense quantité de plantes de toutes les parties du monde. L'auteur donne un catalogue complet de toutes celles qui croissent et qui se sont acclimatées à Malte ; parmi celles-ci nous citerons d'abord le Cinomorium, appelé autrement Fungus-Militensis, espèce de champignon de 6 à 7 pouces, de forme conique, de couleur blanchâtre, mêlée à d'autres nuances, dont on fait usage contre la dissenterie, pour dessècher les ulcères, fortifier les gencives et généralement dans tous les accidents du sang. Cette plante salutaire répand au moment de sa maturité une abondante semence et se reproduit deux fois l'an, sans aucune espèce de culture ; elle croit sur un rocher détachè de l'île du Goze connu sous le nom d'écueil des Champignons, et situé à une centaine de mètres du rivage.

Les grands maîtres de l'Ordre la faisaient distribuer aux hôpitaux des deux îles, aux chevaliers et aux habitants, et en faisaient même des envois dans l'étranger. Pour se réserver le privilège exclusif de la récolte de ce spécifique, deux cables fixés dans la partie la plus rapprochée du Goze, venaient aboutir au sommet d'un rocher, sur la rive opposée. Une caisse capable de contenir deux personnes était suspendue à ces cables par quatre poulies fixées à ses quatre coins et à l'aide d'un troisième cable on faisait avancer la caisse, qui glissait au moyen des poulies et faisait le trajet de l'écueil au rivage et du rivage à l'écueil. Ce privilège n'existe plus aujourd'hui et chacun peut en cueillir et s'en approvisionner.

Nous citerons encore l'hedysarum, appelé sylla en maltais, plante particulière aux îles de Malte et du Goze et qui sert de pâturage; elle s'élève à 5 pieds de hauteur et porte des fleurs rouges; mais, chose remarquable, fauchée au mois de septembre, et du blé étant semé et récolté par dessus, le sylla reparaît l'année suivante, sans que le champ soit ensemencé de nouveau; elle repousse même la troisième année, mais perd alors de sa qualité. Parmi les productions exotiques qui y sont acclimatées et naturalisées on peut citer le bananier, le poivrier, l'arbre produisant la pomme canelle, l'oranger de la Chine et l'arbre appelé le lilas des Indes; les figues de Barbarie dont la culture n'exige aucun soin, y croissent en telle abondance qu'elles font la principale nourriture du peuple.

La population de Malte prend un accroissement inconnu ailleurs, bien que cette île produise à peine de quoi nourrir ses habitants pendant trois mois de l'année et qu'elle put tout au plus y suffire trois mois encore, quand même l'agriculture prendrait toute l'extension possible. En 1530 la population de l'île de Malte n'était que de 25,000 habitants: en 1667, elle s'élevait à 50,155 et en 1829 à 98,618, dont 47,245 du sexe masculin et 51,373 du sexe féminin.

L'île du Goze avait :

En 1530	4,659 habitants.
En 1667	3,000
En 1829	15,618

La population à Malte était en conséquence de 490 individus par mille carré et celle du Goze de 248, soit 433 ames par mille carré pour ces deux îles prises collectivement, ou bien de 196 individus à Malte par mille carré, cultivé, et de 318 idem, à l'île du Goze, ou enfin 822 ames par mille carré pour les deux îles réunies.

L'auteur partage la population de Malte en deux grandes divisions.

1° En classes productives, qui comprennent la classe agricole, composée de 21,413 individus et la classe industrielle, 52,767

soit en tout 74,180

ou les 4/5 de la population.

2° En classes improductives, comprenant les employés du gouvernement au nombre de 2,065 individus.

Les prêtres et les religieux.........	850
La noblesse......................	1,300
Les professions libérales..........	2,510
Les soldats.......................	800
Les vieillards infirmes dans les hôpit.	877
Les Forçats......................	300
La domesticité	2,280
Les pauvres.................. ..	9,500
Soit en totalité...	20,482 individus.

Il s'en suit de ce dénombrement que les pauvres forment le 1/10 des classes improductives;

Que l'industrie absorbe les 5/7 et l'agriculture les 2/7 des classes productives et que la classe agricole est de 233 individus par mille carré.

Ce dénombrement n'indique que la population indigène en 1829, dans lequel ne sont point compris les Anglais employés, militaires ou résidant à Malte, ni les étrangers. L'auteur a sagement réuni les indigènes à ces derniers, dans un tableau particulier voici quelle était la population de cette île en 1836 et en 1837.

	En 1836	En 1837
Indigènes	98,958	94,978
Anglais résidants	1,270	1,468
Garnison anglaise	3,270	3,207
Etrangers	3,116	4,671
Total de la population.	106,614	104,324
Population du Goze	16,534	16,834

Ce qui établirait en 1837, la population de Malte à 283 ames par kilomètre carré. La France n'en a que 62, et la Russie que 9, mais par contre les îles Britanniques 757. Pour que la France fut aussi peuplée que l'île de Malte, elle devrait avoir 151,870,155 habitants.

A l'exception des Anglais établis à Malte, tous les habitants suivent la religion catholique sauf 360 juifs et 72 musulmans, jadis esclaves de l'Ordre qui sont restés à Malte après son expulsion.

Pour compléter ce qui a trait à la population, l'auteur donne un tableau des naissances et des décès de 1820 à 1829, dont voici le résultat.

La totalité des naissances pendant ces dix années a été de 33,126 individus, ce qui fait un terme moyen annuel de 3,312, soit 3,35 par 100 habitants; en France la proportion n'en est que de 2,07 par 100 habitants, il nait donc à Malte 128 individus de plus par 10,000 habitants. Le chiffre total des décès pendant la même époque a été de 29,967, soit 2,296 terme moyen annuel ou 2,33 par 100 habitants.

En France, les décès s'élèvent à 2,57 par 100 habitants;

il meurt donc en France 2,40 individus par 1,000 habitants de plus qu'à Malte. L'augmentation de la population a donc été pendant ces dix ans de 10,159, soit 1016 individus annuellement, soit 1 individu sur 97. En France elle n'est que de 1 sur 181, mais en Russie de 1 sur 69; la population doublerait donc à Malte en deux fois moins de temps qu'en France.

Quoique conquis et dominés successivement par diverses nations, les Maltais ont conservé un type caractéristique qui prouve le peu de fusion qui a existé entre eux et les races conquérantes; leur physionomie et leur constitution physique semble indiquer une origine africaine; comme les Africains ils sont petits et musclés, ils ont les cheveux noirs et crépus, le nez écrasé, le teint basané, actifs, agiles, ils joignent la force au courage et le courage à la sobriété. Très attachés à leur patrie, contents de peu, ils savent vivre heureux et pauvres dans leur île, qu'ils qualifient du titre pompeux de *fiore del monde* ou la fleur de l'univers. Pieux jusqu'au fanatisme, ils sont naturellement pacifiques et tranquilles, ils se soumettent aisément aux lois et au gouvernement règnant, ils ont aussi les défauts du caractère africain; ils sont ardents, sensibles aux outrages, soupçonneux, vindicatifs et jaloux. Les Maltaises, quoique de petite stature, ont la taille svelte et dégagée, de la délicatesse et de l'expression dans les traits, de beaux cheveux noirs, les yeux de la même couleur et le pied petit, mais nubiles de bonne heure, comme les femmes de l'Orient, elles se fanent vite; douées de graces, de goût et d'esprit, elles unissent à ces avantages par une affecterie mal entendue qu'elles prennent pour du bon ton. Elles sont du reste, susceptibles d'affection, de dévouement et de courage.

La langue maltaise, qu'on peut bien appeler un patois ne manque pas de grace; elle est remplie de figures et d'expressions, qui la rendent propre à la poésie. Elle

n'est en usage que parmi les habitants de la campagne et le bas peuple, qui n'en connaissent pas d'autre : Les Maltais ne s'en servent que dans leur intérieur, hors de là, ils parlent l'Italien. Le Français est également répandu. Quelques auteurs ont pensé que la langue maltaise était un arabe corrompu ; d'autres ont soutenu qu'elle dérivait du Phénicien ; mais il est certain que les Maltais et les habitants des côtes d'Afrique s'entendent entr'eux. Un événement arrivé en 1830, en donne une preuve sans réplique : deux équipages français naufragés sur les côtes de Barbarie allaient être massacrés par les arabes, lorsqu'un pêcheur maltais, que le hasard amenait là se servant de sa langue maternelle, persuada à ces barbares que les navires et leurs équipages étaient anglais et ils furent arrachés à une mort certaine.

Depuis l'époque où les Maltais passèrent sous la domination anglaise, jusqu'en 1814, ils furent gouvernés par des commissaires royaux et par les lois en vigueur avant la venue des Français. Mais, lorsque la cession de Malte à l'Angleterre, fut sanctionnée par le traité de paix, des gouverneurs furent substitués à ces commissaires.

Le gouvernement de Malte est basé sur le principe de la centralisation ; toute l'autorité se trouve réunie entre les mains d'un gouverneur civil et militaire. On établit en 1835 un Conseil pour l'assister dans l'exercice du pouvoir législatif, mais ce conseil ne peut discuter et voter que sur les affaires qui lui sont soumises par le gouvernement ; celui-ci exerce le pouvoir exécutif par l'intermédiaire d'un agent ; qui prend le titre de secrétaire en chef du gouvernement : il est le centre où viennent aboutir toutes les branches de l'administration et le lévier qui leur imprime le mouvement.

L'administration judiciaire se divise en cours ordinaires et extraordinaires.

Les premières se partagent en cours supérieures qui sont la cour civile, celle de commerce, celle d'appel et la cour criminelle, et en cours inférieures qui sont les cours de députés des cazaux et les cours de police. Les cours extraordinaires sont convoquées en vertu d'une Commission spéciale de S. M. Britannique, ou du gouvernement local et se composent de différentes cours, qui ont chacune leur attribution, telle que celle de prononcer sur les crimes qui entrainent la peine de mort jugés par la voie du jury ; celle des délits sur mer, des faillites etc.

Les plaidoiries dans toutes ces diverses cours se font en langue Italienne. On a voulu la remplacer par la langue anglaise, mais on dut céder aux réclamations qui s'élevèrent à ce sujet.

Les finances de l'île de Malte sont administrées par un trésorier, un auditeur des comptes et des surintendants ou collecteurs placés à la tête de chacune des branches des revenus publics.

Un évêque qui prend le titre d'archevêque de Rhodes administre l'église catholique de ces îles. Malte possède, une cathédrale, 3 collégiales et 30 paroisses, ayant 257 églises, dont deux du rit grec et de plus 14 couvents ou monastères. Faute d'autre carrière, c'est à l'église que les Maltais destinent leurs enfants; aussi porte-t-on a 5,000 le nombre des prêtres et des moines dans ces îles, dont 1,200 seulement sont ordonnés.

L'île du Goze a 2 collégiales, 7 paroisses, avec 39 églises dépendantes et 4 couvents.

L'état militaire se compose :

Premièrement, d'un régiment chargé de la police des cités et de la garde des côtes ; il est fort de 6 à 700 hommes, engagés volontairement pour un temps déterminé et commandés par des officiers maltais. La solde, la nourriture, l'habillement, l'équipement et l'armement sont à la charge du pays.

Secondement, d'une milice formée de tous les habitants des Cazaux, en état de porter les armes; le colonel est maltais. Cette milice n'est ni enrégimentée, ni armée; mais les cadres sont formés et les armes sont déposées à l'arsenal.

L'Angleterre entretient à Malte, à ses frais, quatre régiments d'infanterie de 5 à 600 hommes chaque, deux compagnies d'artillerie et une compagnie du génie.

Cette force, en temps de paix, peut être évaluée à 3,000 hommes, non compris la milice.

Elle reçoit de la métropole l'augmentation exigée par les circonstances.

Le matériel d'artillerie se compose de 900 bouches à feu, en fer, de divers calibres; la moitié de ce matériel est en position dans les diverses fortifications; l'autre moitié est en magasin, prête à être mise en batterie. L'île de Malte n'a point de marine militaire mais elle est le quartier général des forces générales britanniques dans la Méditerannée. Les Maltais sont reçus parmi les soldats de terre ou de mer de S. M. Britannique, dans la proportion de 5 hommes pour cent soldats ou matelots anglais : ils sont enrolés à leur choix, soit pour la vie, soit pour un temps limité.

L'auteur passe en revue les institutions locales, et donne d'abord un détail de l'état de l'imprimerie à Malte. La première presse, introduite dans cette île, dit-il, ne l'a été que vers l'année 1756 : le gouvernement de l'Ordre avait trop d'intérêt à maintenir les maltais dans l'ignorance pour faire servir le nouveau procédé, au développement de leurs facultés intellectuelles. Cette presse fut établie dans le palais des grands maîtres de l'Ordre et la censure exercée; aucun livre ne pouvait être imprimé sans avoir obtenu leur autorisation, aussi le nombre des écrits imprimés, à Malte de 1756 à 1798, se réduisait il à quelques ouvrages

de l'Ordre, de droit et de législation. Sous la domination française, la presse fut maintenue dans le palais où elle avait été établie primitivement par le grand maître PINTO.

Mais on accorda aux habitants de faire imprimer et publier librement leurs écrits. Le blocus, le siège et l'insurrection firent suspendre l'exercice de cette liberté de la presse, qui avait contribué à tirer les Maltais de l'état d'infériorité morale, dans laquelle l'Ordre les avait maintenus.

Sous la domination anglaise la presse du gouvernement fut placée sous la direction d'un sous-intendant; il ne fut permis à personne de posséder une presse et d'en faire usage, sans avoir obtenu la licence du secrétaire en chef du gouvernement. Le public pouvait faire fonctionner à ses frais cette presse, mais nul n'avait le droit de faire imprimer, ni de publier avant d'y être autorisé par le secrétaire en chef qui avait la faculté de repousser la demande, sans être tenu de motiver son refus. Cette mesure avait pour but d'éviter d'appeler la pensée ou les discussions des Maltais sur des matières politiques, législatives, morales et religieuses. Mais par une contradiction difficile à expliquer, cette censure n'était exercée qu'à l'égard des écrits imprimés dans l'île, tandis que tous les ouvrages, tous les journaux, quels qu'ils fussent, venant de la métropole, ou de l'étranger, étaient admis, sans examen. Cette introduction favorisa les progrès de la civilisation et des idées libérales et provoqua de la part des Maltais de vives réclamations qui retentirent jusque dans la chambre des communes : une ordonnance du 15 mars 1839, vint la leur accorder.

La police exécutive est confiée à un inspecteur général, qui agit sous les ordres directs du gouverneur. Pour l'exécution de ces attributions, l'inspecteur général a sous ses ordres, des sergents de police organisés en brigades;

ils portent un uniforme particulier et à l'instar du constable en Angleterre, un bâton, comme signe du respect dû à la lo. Au reste, les crimes proprement dits sont rares dans ces îles; et les vols le sont encore moins, surtout dans la campagne, étant plutôt la conséquence de la misère ou du manque de travail, que le résultat d'une inclination naturelle aux Maltais.

Après que l'Ordre des jésuites fut supprimé en 1768, on s'empara de leurs biens dans ces îles et on les consacra à l'établissement d'une université, qui fut maintenue jusqu'à ce jour. On a formé en outre, il y a 12 ans à la Valette une école primaire pour les deux sexes et la classe indigente, d'après le système de l'enseignement mutuel.

L'enseignement à l'université est gratuit dans les classes qui composent le lycée où l'on enseigne les langues anciennes et modernes, les mathématiques, l'histoire, la navigation, et le dessin. Mais dans les facultés il est soumis à la minime rétribution de 5 fr. par mois. Néanmoins, malgré l'aptitude et la bonne volonté des Maltais à se distinguer dans les sciences et dans les arts, les études faites à Malte pendant les 39 années de la domination anglaise sont bien loin de pouvoir être comparées à celles faites dans le même laps de temps en France, en Allemagne, en Angleterre ou en Italie. L'auteur en attribue essentiellement la cause à l'organisation défectueuse de l'université dont la dotation n'est point suffisante et dans le choix des professeurs.

Mais si l'éducation est arriérée dans les cités, elle l'est encore plus dans la campagne.

A Malte, sur 22 villages, 16 seulement avaient des écoles et sur une population de 50,000 ames, on ne comptait, en 1836, que 1768 individus sachant lire et écrire. 373, sachant lire seulement, 1386 parlant Italien et 149 parlant Anglais; le manque de moyens pécuniaires était le motif des obstacles qu'éprouvait la propagation de l'instruction

publique, parmi le peuple, lorsqu'une association, ayant pour but diétablir une école primaire non seulement dans les cités, mais dans les villages, se forma en **1819**. Depuis cette époque, le nombre des élèves s'est accru successivement. En 1829 les écoles de la Valette comptaient 420 élèves, dont 220 du sexe masculin et 200 du féminin: en 1839 1575 élèves, dont 976 du sexe masculin et 599 du sexe féminin fréquentaient les écoles. Si l'on rapproche ce nombre de la population, évaluée à 120 mille âmes, on trouve que sur 1000 individus, 13, seulement, apprennent à lire et à écrire : soit 1 élève sur 62 individus ; en Angleterre on en compte 1 sur 8 ; en France 1 sur 24 par contre en Russie seulement 1 sur 794. Triste résultat, ajoute l'auteur, lorsqu'on considère que cette île est régie par l'une des nations les plus éclairées de l'Europe.

Une île, qui pendant trois siècles a été sous *la domination* d'un Ordre hospitalier, ne pouvait *manquer d'établissements* de bienfaisance et de charité. Malte possède en effet, outre l'hopital militaire et l'hopital destiné aux marins, des escadres britanniques, trois hopitaux, un asile pour les fous et deux hospices, dont un pour les incurables et l'autre où les convalescents, sortant des hopitaux, sont reçus pendant une semaine. L'île du Goze a deux hopitaux.

Le mouvement des malades, dans ces divers hôpitaux était année commune de 2,000 individus, et en 1836 l'hospice des fous renfermait 120 aliénés. Malte possède également une caisse d'épargne, un mont-de-piété et une maison d'industrie, où un certain nombre d'indigents des deux sexes sont logés, entretenus et employés à des ouvrages analogues à leur force individuelle. Cet établissement philantropique est digne d'être visité par les étrangers et de leur servir de modèle, sous le rapport de la propreté, de l'ordre et des soins que reçoivent les infortunés de tout sexe et de

tout âge. La maison des enfants trouvés forme une annexe de cet établissement ; il renfermait en 1830 270 orphelins de plus ; des secours à domicile sont distribués aux indigens, dont le nombre ne s'élève pas à moins de 10,000 : le gouvernement contribue à ces secours pour 96,000 francs.

Il existe de plus dans cette île un bazar établi par les soins généreux d'une dame Anglaise, servant de dépot aux ouvrages des familles, qui, jadis dans l'aisance, [se crée par le travail de leurs mains, des ressources contre la misère ; elles gardent l'anonyme et leurs ouvrages s'y vendent à leur profit.

Il existe à Malte deux maisons de détention. La Chatellerie, où sont renfermés les prévenus, les criminels, et les condamnés à mort.

La Grande Prison, appelée le Bagne, qui contient les condamnés à l'emprisonnement et aux travaux forcés à vie ou à terme ; les détenus pour dettes.

Deux banques ont été fondées à Malte, l'une en 1809, sous le titre de banque anglo-maltaise ; et l'autre en 1812, sous celui de banque maltaise. Chacune d'elles avait un capital de 2 millions, divisés en 200 actions de 10,000 francs. L'une et l'autre donnèrent de forts bénéfices jusqu'en 1814 ; époque où nombre de maisons anglaises quittèrent l'île. Alors les deux établissements virent décroître leurs opérations et leur bénéfices.

Parmi les principaux établissements publics l'auteur cite dabord :

La Bibliothèque, commencée en 1760 et fondée à perpétuité par le dernier Chapitre général de l'Ordre, en 1776 ; elle possède aujourd'hui 40 mille volumes et un assez grand nombre de manuscrits latins antérieurs à l'époque de l'imprimerie. L'édifice est l'un des plus remarquables de la cité Valette. Le gouvernement actuel l'a décoré du titre de Royal ; c'est à quoi se sont bornés ses dons. En

1831, elle fut placée sous la direction d'un Comité qui, pour se faire des fonds pour l'acquisition des livres a établi un abonnement de 12 francs par an, à la charge de celui qui veut emporter des livres à domicile. Cet établissement se trouve par là assimilé à un cabinet de lecture. Il existe une autre Bibliothèque formée par association pour la garnison; on y trouve plus particulièrement des ouvrages sur l'art militaire.

Malte n'a point de Musée, peut-être pourrait-on toutefois donner ce nom à une collection précieuse que l'on voit dans la cité Valette, de toutes les anciennes armures de Chevaliers de l'Ordre, parmi lesquelles on remarque celle du Grand Maitre VIGNACOURT. On y trouve en outre un armement complet pour 30 mille hommes, arrangé avec une habileté de symétrie, qui produit un bel effet.

Il a été créé à la Floriane un jardin de botanique par le chevalier BALL, qui est loin de répondre à la réputation qu'on lui a faite et qu'elle pourrait mériter sous un climat où toutes les plantes exotiques croissent sans le secours des serres chaudes; mais le gouvernement ne fournit que pour l'entretenir comme promenade publique.

Il n'y a qu'un théâtre dans la cité Valette; la salle contient 1200 personnes; elle a un parterre assis et 5 rangs de loges fort étroites; on n'y joue que des opéras italiens des premiers maîtres; ils sont exécutés par des sujets de l'école de Naples, et par un orchestre qui a le mérite de l'ensemble. Le Maltais est organisé de manière à cultiver la musique avec succès. On trouve de l'harmonie jusques dans les chants du peuple, il ne pourrait en être différemment dans la patrie de Nicolo ISOUARD; mais il en est de la musique comme de la peinture, les encouragements et les moyens manquent.

Malte a conservé les traces de presque toutes les dominations qui s'y sont succédées. Une foule de monuments d'inscriptions et de médailles attestent le passage de ses nombreux conquérants. L'auteur donne à ce sujet la description et l'explication de toutes les antiquités remarquables qui ont été trouvées dans l'île. Les bornes qui me sont imposées, ne me permettent pas de transcrire ces détails archéologiques aussi curieux qu'intéressants.

Le Palais des Grands Maîtres, à la cité Valette, sert maintenant d'habitation aux gouverneurs et mérite d'être signalé; son aplomb un peu colossal, n'est pas sans majesté, quoique la façade soit dépourvue de tout ornement; cet édifice est surmonté d'une tour où le Grand Maître Rohan avait établi un observatoire qui sert maintenant de vigie. Les appartements méublés à peu-près comme ils l'étaient sous le dernier Grand Maître Hompesch, en sont vastes et commodes; on y arrive par un escalier en rampe douce; après la salle du trône, la salle la plus remarquable est celle du Conseil, ornée d'une belle teinture des Gobelins.

Passons à l'article agriculture, sujet traité par l'auteur avec une grande supériorité, et dont je ne puis malheureusement donner qu'une bien faible ébauche. L'opinion généralement répandue que la terre qui recouvre le roc de l'île de Malte y a été transportée de la Sicile, est une grande erreur; la nécessité industrieuse des habitants a su leur créer un terrain artificiel; la manière dont ils y procèdent mérite d'être mentionnée. Les plantes sauvages sont d'abord coupées et arrachées du champ qu'on veut former, ils recueillent ensuite avec soin la terre végétale qui se trouve à la superficie, et le rocher est mis à nu; ils tracent ensuite en long et en large des sillons qui donnent à l'aspect de ce champ l'apparence d'un échiquier, dont les cases sont en relief; puis une ou deux

ouvertures sont pratiquées dans les petits carrés en saillie, on y introduit des lames de fer triangulaires, qu'on enfonce à coup de massue, ils en détachent des blocs de roches; la terre végétale qui est dans les interstices se recueille avec soin. On applanit la surface du terrain à exploiter, ensuite les débris de rochers étant réduits en poussière, on étend sur le plan préparé, un lit de terre végétale, puis un lit de poussière de débris qu'on recouvre encore de terre et ainsi desuite jusqu'à la hauteur d'un ou de deux pieds. On jette sur ce terrain, ainsi préparé, une immense quantité d'eau, de manière à en faire de la boue. On le laisse ensuite pendant un an, exposé au *soleil* à l'air, à la pluie, et au bout de ce temps les possesseurs y mettent de l'engrais, le labourent et l'ensemencent; enfin tous les 5 ans ils relèvent cette couche de terre artificielle, pour briser et détacher une croute assez dure, *mais* friable, adhérente au rocher, qui peut alors s'*imbiber* d'eau dans les temps des pluies. Cette dernière opération s'explique par l'opinion où sont les Maltais, que le rocher tendre et poreux par sa nature restitue à la terre qui le récouvre, lorsqu'elle est séchée et réchauffée par le soleil, une partie de l'humidité dont il est imbibé et que les racines des plantes étendues sur ce même rocher tirent ainsi une suffisante nourriture, de la terre maintenue à l'état d'humidité.

L'auteur nous dépeint les Maltais comme très-arriérés en agriculture, ne sachant distinguer ni les différentes qualités de terre, ni les plantes qui leur conviennent; ne faisant usage que d'instruments aratoires qui sembleraient indiquer l'enfance de l'art. Guidés par la routine, ils suivent les errements de leurs pères, sans chercher à innover ou à rien perfectionner, ni sans vouloir se conformer aux améliorations qui leur sont indiquées, tant ils sont esclaves des préjugés de l'agriculture mal-

taise. Passant ensuite aux produits dans les trois règnes, il d'écrit d'abord ceux du règne végétal. Nous ne nommerons que les principaux qui se cultivent dans ces îles. Le plus important est le coton, à la culture duquel 3849 heçtares de terrain sont affectés. On en récolte 1,932,588 kil., pour une valeur dans le commerce de 2,635,380 francs; à déduire le coût de la culture
1,134,624

1,500,756 bénéfice de la culture.

Il y en a de trois espèces :

1° Le coton roux qui a une couleur de rouille;

2° Le coton des Indes dont le duvet est blanc et assez fin;

3° Le coton de Malte dont le duvet est plus court, moins fin.

Depuis quelques années on en cultive une quatrième espèce que les Maltais appellent coton du père Carlo, parce que c'est lui qui l'a introduit dans l'île; il est préféré aux autres. On emploie la semence du coton, mêlée avec de la paille hachée, à la nourriture du bétail. Cette nourriture les engraisse et en rend la chair blanche et savoureuse. Parmi les autres produits, nous citerons encore les grains qui tiennent le deuxième rang; on en récolte 147,469 hecto. 12,192 hect. de terre y sont affectés, plus 3,021,000 kil. pois et fèves. Le cumin dont il se récolte 18,550 kil. Les oranges et citrons d'un grand nombre d'espèces différentes, la récolte s'en élève à 8,495 milliers. Il faut encore compter la Rocella tinctoria qui croît naturellement dans les fissures des rochers; pour la recueillir les habitants se lient à des cordes et se laissent glisser le long des rochers au risque d'être engloutis par la mer. Cette plante est employée avec succès dans la teinture et la médecine.

Parmi les animaux qui se trouvent à Malte, il n'y en a point

de venimeux et il n'y en a qu'un, sous le rapport scientifique, qui mérite d'être cité; c'est le Schemelhart ou mangeur de terre, qui semble appartenir à la famille des lézards.

Quant aux animaux domestiques, le nombre des chevaux s'élève à............................ 550.

Les mules	1800.
Anes	2500.
Bœufs et vaches.	625.
Chèvres	2650.
Brebis	15000.
Porcs	2000.
Total.....	25125,

Evalués à 1,360,450 francs.

Pour ce qui concerne le régne minéral, Malte ne possède pas de mines de fer. Ses seuls produits, sont l'albâtre, dont il se trouve une carrière, le marbre, les pierres et le sel, dont on recueille 10,778,000 kilogr.

Récapitulons ces divers produits :

	Valeur dans le commerce en fr.	Coût de culture.	Bénéfice de la culture.
Le règne végétal....	11,861,128	4,327,652	7,488,476.
Le règne animal....	461,894	326,048	135,846.
Fe règne minéral....	212,424	79,144	133,280.
	12,535,446	4,732,844	7,757,602.

A déduire la différence entre les frais d'entretien des animaux et le coût de leur produit......... 2,650,052.

Bénéfice de la culture............. 5,107,550.

Si l'agriculture maltaise est très restreinte, l'industrie ne lui cède en rien. Dans le règne végétal, le coton tient le premier rang, et dans l'industrie comme dans l'agriculture, c'est le produit le plus important. Les Maltais ne se bornent point à le filer, ils en font de la cotonine, que les capitaines des navires marchands du pays sont tenus d'employer

exclusivement à la confection de leurs voiles. On fabrique différentes espèces de toiles, du nankin, des couvertures, des étoffes pour vêtements; à l'exception des bonnets de laine qui couvrent leur tête, les habitants de la campagne ne demandent rien à l'industrie étrangere. Une partie du coton est consommée dans l'île, le reste est livré à l'exportation. On n'emploie ni machine, ni vapeur; le coton se file au fuseau ou au rouet, et le tissage se fait au métier. Les autres principaux articles d'industrie sont : l'eau de fleur d'oranger, la vannerie, les chaises et surtout les cigarres.

Les branches d'industrie qui se rattachent au règne animal sont peu nombreuses; elles consistent en fromage fait avec du lait de chèvre et de brebis et en produits de la pêche, à laquelle 100 à 150 barques sont employées et procurent annuellement 301,150 kil. de poisson. Les côtes de Malte sont très poissonneuses : on compte 158 espèces de poissons qui fréquentent ces parages.

Les articles d'industrie du règne minéral sont : la bijouterie qui est très renommée, la ferronnerie, la poterie et les pierres ouvrées.

La valeur de la branche d'industrie du régne végétal est évaluée à 6,096,794.

Voici le total du produit des trois règnes sous le rapport industriel :

		Cout des matières 1res et main-d'œuv.	Bénéfice annuel.
Règne végétal......	6,096,794	5,453,906	642,888.
Règne animal......	315,600	168,600	147,000.
Règne minéral.....	460,700	286,634	174,066.
	673,5,094	5,909,140	963,954.

L'auteur reconnaît aux Maltais un esprit d'industrie né de la nécessité; mais qui s'émousse lorsque les premiers bésoins sont satisfaits, et en les voyant alors se renfermer

dans la pensée presque négative du progrès, il se voit forcé de leur refuser cette activité d'imagination, ce sentiment industriel qui invente ou qui développe les faits acquis. Les Maltais ont peu à fournir aux autres nations et beaucoup à leur demander. C'est la Sicile qui est en possession de suppléer par les denrées alimentaires qu'elle jette sur le sol de Malte, à l'insuffisance de ses produits agricoles. Sous le gouvernement de l'Ordre, la France jouissait du privilège exclusif de fournir aux habitants les produits de son industrie; mais l'Angleterre en acquérant cette île, s'est reservé ce droit. Des nombreux et précieux tableaux de l'auteur sur le commerce de cette île, il résulte que la totalité des importations s'y élèvent, terme moyen, à 32,104,312 fr. La France y entre pour 313,517 fr. et l'Angleterre pour 10,563,000 fr. Celle des exportations à 21,204,000 fr. : la France y entre pour 295,200 fr. et l'Angleterre pour 3,258,500 fr.

Le nombre des navires employés aux importations est, terme moyen, de 919, dont 121 anglais et 11 français, jaugeant en totalité 79,350 tonneaux, et montés par 9,513 hommes d'équipage, et produisant un fret de 3,520,800 fr. La quantité de navires employés aux expéditions est de 587, dont 87 anglais et 12 français, jaugeant en totalité 57,215 tonneaux et montés par 5,988 hommes d'équipage, produisant un fret de 1,281,460 fr.

Les produits agricoles et industriels que Malte tire de l'étranger s'élèvent à.................... 15,445,600 fr.

Et ceux qu'elle livre montent à........ 4,039,168

D'où il résulte une balance à son désavantage de.......................... 11,406,432 fr.

Malte ne possède pas de chantiers; on y construit néanmoins des navires qui, sous tous les rapports, peuvent le disputer à ceux de toutes les autres nations.

On compte actuellement 161 bâtiments maltais jaugeant 17,913 tonneaux et montés par 1,600 matelots, réputés les meilleurs de la Méditerranée. Il existe en outre dans les divers ports de Malte 1,800 barques, montées par 3,000 marins.

Les Maltais prennent part au mouvement annuel des marchandises importées ou exportées avec 218 bâtiments, donnant une jauge de 23,406 tonneaux, occupant 1,800 matelots. Ce transport leur vaut un frêt de 1,098,870 f.

En calculant que le tiers de ce frêt a été absorbé par les dépenses, il resterait un bénéfice de fr.	732,580
en y ajoutant le gain des susdites barques.	1,095,000
La navigation procure donc aux Maltais un bénéfice de	1,827,580 fr.

Examinons maintenant les ressources financières de Malte et ses dépenses. Sous la domination des chevaliers de St.-Jean de Jérusalem, les recettes du trésor se composaient des revenus provenant de leurs biens sur le continent ou d'autres ressources particulières montant à	2,457,600 fr.
des revenus qu'ils s'étaient créés à Malte, évalués à	631,600
	3,089,200

Les recettes se sont élevées dans les années suivantes, savoir :

	1836.	1837.	1838.
	2,289,400	2,475,400	2,533,704
et les dépenses	2,141,400	2,329,800	2,183,904
ce qui donne un excéd. de	148,000	145,600	349,800

Cet excédant est versé dans la caisse du commissariat, pour subvenir aux dépenses de la solde, de l'équipement du régiment maltais composé de 600 hommes. Cet entretien

étant évalué à 267,712 fr., il est donc resté à la charge de la métropole :

En 1836 et en 1837

F. 119,712 124,712 ; par contre en 1838, il y a eu pour la métropole un bénéfice excédant en sa faveur de 82,038. Les dépenses de la garnison anglaise et des forces morales britanniques qui ont leur quartier général à Malte, ne sont point comprises dans ces calculs.

L'auteur recherche ensuite si les ressources du pays sont capables de faire face à ses besoins ; d'après les chiffres qu'il présente, les dépenses strictement nécessaires aux besoins des habitants, défalcation faite des bénéfices ou revenus réalisés, offrent un déficit de 1,844,870 fr. couverts approximativement par les gains des artisants et les profits qu'ils retirent de la présence continuelle d'une escadre anglaise ; preuve certaine de l'état peu prospère de ce peuple.

La part individuelle aux contributions s'élève à 13 f. 01, ce qui est énorme pour les habitants de ces îles.

L'auteur indique les nombreuses causes de ce malaise, telles que la décadence du commerce, l'insuffisance des produits de l'agriculture et de l'industrie, la mauvaise assiette des impôts etc., et il présente le moyen de réformer cette foule d'abus et de porter remède à la position fâcheuse des Maltais.

Si dans la première partie de son ouvrage, l'auteur s'est montré statisticien consommé et consciencieux, autant qu'écrivain correct et élégant ; dans les deux derniers volumes, qui contiennent la partie historique de l'île de Malte, il a fait preuve d'un talent éminent pour l'histoire. Son style éloquent et chaleureux est toujours à la hauteur du sujet qu'il traite. Sa narration animée excite un intérêt vif et attachant, constamment soutenu ; les faits qu'il rélate avec un charme tout particulier, sont marqués au coin d'une rare

impartialité et de la plus noble franchise ; il porte un jugement équitable et fondé sur tous les hommes qui ont joué un rôle sur cette grande scène qu'il nous dépeint avec de si brillantes couleurs, et en nous signalant les fautes et les injustices qui ont été commises, les traités violés, les plans échoués, il nous indique les causes qui les ont provoquées et nous fait envisager les faits sous un point de vue moral. C'est ainsi qu'il a sû tirer de l'histoire des instructions utiles pour tous ; on aime surtout à retrouver dans chaque page de ce livre ces sentiments généreux et élevés, dictés par un cœur vraiment français.

Tel est le résultat de mes sensations à la lecture de ce sujet historique, entièrement neuf, fruit d'immenses recherches et d'une vaste érudition. C'est à l'année 1519, avant J.-C., que commence son récit, les notions historiques ne remontant pas au-delà. Il nous montre Malte conquise et dominée successivement par différents peuples jaloux de posséder une île si importante par sa position géographique et la commodité de ses ports, tour à tour, la proie des Phéniciens, des Grecs, des Carthaginois, des Romains, des Vandales, des Goths et des empereurs Grecs, et dans le moyen-âge la conquête des Normands, des Allemands, des Angevins et des Espagnols, cédée ensuite en 1530, par Charles-Quint, à l'Ordre des chevaliers de St-Jean de Jérusalem, qui avaient été dépossédés de l'île de Rhôdes sous le grand maître Villiers de l'Ile Adam, puis, gouvernée successivement pendant 267 ans par 28 grands maîtres, dont 12 français ; ensuite conquise en 1798 par Napoléon ; et enfin envahie par les Anglais après un siège mémorable, soutenu pendant deux ans par nos valeureux compatriotes. Je regrette que le cadre dans lequel doit être circonscrit cet exposé déjà trop long, m'interdise d'entrer dans de plus amples détails ; quelques citations vous prouveraient avec quelle habileté ce vaste sujet a été traité et l'immense parti que l'auteur a sû en tirer.

L'exquisse rapide que je viens de vous offrir est sans doute bien imparfaite; elle n'est en effet que le faible reflet de cet immense panorama que l'auteur déroule à nos yeux et qui nous retrace avec autant de fidélité que de talent ces îles, au sein desquelles il nous transporte comme par enchantement. Guidés par lui, nous visitons en détail chacune de ses cités, les cazaux, les routes, les collines, les montagnes, les vallées et les nombreuses fortifications. Nous parcourons avec lui les ports, les cales, les étangs, les fontaines, les golfes et les cavernes, et bientôt chaque coin, chaque recoin de ces îles nous est familier. Bien différent de ces statisticiens froids et compassés comme leurs chiffres, *qui* ne s'attachant qu'aux masses et aux généralités croient nous avoir tout dit, en étalant à nos yeux leurs signes muets, l'auteur, plus judicieux et mieux inspiré, nous dépeint la physionomie, le caractère, les croyances, les maladies, *le* langage, les mœurs, les usages, les coutumes et même les vêtements des habitants; il aborde jusqu'au moindre objet qui peut offrir quelque intérêt et nous apprendre à connaître le Maltais, envisagé sous les points de vues physiques et moraux; étude importante pour qui veut apprécier les obstacles qui s'opposent à son développement intellectuel et à ses progrès; les destinées auxquelles est réservé le pays qu'il habite et ce qu'on a droit d'attendre de son avenir. Le mode de gouvernement et les différents rouages qui le font mouvoir, ont une trop grande influence sur le sort et le bien être des habitants, pour ne pas attirer son regard scrutateur, il passe donc en revue, dans ses moindres détails, l'état administratif, judiciaire et financier de ces îles; l'organisation et le système d'administration des différentes branches des revenus publics, tels que les Douanes, l'Enregistrement, les Hypothèques, la police des ports; rien de ce qui se rattache même indirectement à cet objet, d'un intérêt si puissant, n'échappe à son examen et cha-

cune de ces matières est traitée et développée suivant leur importance respective avec le tact judicieux, cette sage mesure qui ne laissant rien à désirer ne franchit pas les bornes que comporte la nature du sujet.

Poursuivant ses intéressantes investigations, l'auteur examine successivement toutes les institutions sociales. Il nous introduit dans les hôpitaux, dans les hospices, dans les maisons de détention, nous fait connaître le régime qui y est observé, tout ce qui a rapport à l'hygiène, au culte, à la nourriture, aux vêtements même des prisonniers. Passant ensuite aux institutions commerciales, il nous décrit les différents établissements qui se rattachent au commerce, tels que les Banques, la Bourse, la Chambre de Commerce, les Compagnies d'Assurance, les Marchés, etc.; il nous expose le système monétaire et celui des poids et mesures de ces îles, nous donne le tarif fixé et qui sert de règle aux négociants et aux courtiers de commerce, dans leurs différentes opérations; enfin tout ce qui entre dans les attributions, tout ce qui est du ressort de cette branche vitale de l'État nous est retracé avec ce talent particulier à l'auteur qui répand un charme attrayant sur tout ce qui découle de sa plume éloquente.

Les divers établissements publics sont détaillés à leur tour; il nous indique les constructions les plus remarquables et les monuments anciens et modernes et nous donne une description exacte de toutes les richesses archéologiques, qui ont été trouvées dans ces îles. Leur nomenclature est classée par ordre de date et de domination; travail précieux, fruit d'immenses recherches; il complète enfin ces détails scientifiques par une notice sur tous les hommes célèbres nés dans le pays.

Chacun des chapitres sur l'agriculture, l'industrie, le commerce, la navigation, les finances est traité avec cette connaissance approfondie, cet esprit d'observation,

cette supériorité de vues, qui distinguent si éminemment notre savant collègue et dont il donne des preuves irrécusables dans chaque page de son ouvrage.

Sans doute que sa haute position sociale et son long séjour à Malte, l'ont mis mieux à même que personne de se procurer nombre de documens précieux et de puiser aux sources authentiques; mais à combien de recherches particulières n'a-t-il pas dû se livrer? Dans combien de détails n'est-il pas entré? Que d'études, que d'observations à faire, pour parvenir à rendre son travail aussi complet, pour en classer, pour en coordonner toutes les parties et en former un ensemble aussi parfait! Loin d'abuser des chiffres, en les entassant d'une manière fatigante, comme tant d'autres auteurs, il en fait un usage modéré, judicieux et bien entendu; mais comme ils ne doivent être produits que pour corroborer ou éclaircir les faits, il a soin de reléguer à la fin du chapitre le tableau qui y est relatif. Par ce moyen sa narration n'est ni entravée, ni ralentie, ni péniblement interrompue; les documents fournis par l'auteur sont remarquables par la manière dont ils sont conçus et dirigés et l'on doit considérer comme progrès réel les améliorations qu'il a introduites dans la subdivision de ses tableaux.

Les produits de l'agriculture et de l'industrie sont classés par règne. La valeur dans le commerce de chacun des produits ou de leur quantité fabriquée y est stipulée en monnaie de Malte et en francs; il a soin, en outre, d'indiquer la quantité de terrain affecté à chaque espèce; mais ce qui surtout mérite des éloges, c'est que le coût de la culture de ceux-là et le coût des matières premières et de la main d'œuvre de ceux-ci y figurent dans des colonnes particulières et qu'enfin il désigne dans une dernière colonne et dans chacun des tableaux respectifs, les bénéfices partiels résultant, soit de la culture des uns, soit de la fabrication des autres. Il établit également dans le tableau relatif à la

navigation les frêts gagnés par les Maltais dans le commerce. Il résulte de cette manière neuve et ingénieuse de procéder, qu'ayant d'abord déterminé ce que chaque individu doit gagner chaque année, pour subvenir au paiement des impôts, de sa nourriture et de ses vêtements, il trouve la somme générale des dépenses strictement nécessaires, auquel est assujettie la population de ces îles; qu'ensuite, défalquant de cette somme, ce que l'agriculture et l'industrie fournissent à la consommation; déduisant en outre les bénéfices produits par l'agriculture, l'industrie, le commerce et la navigation, il parvient au moment de ce bilan général des besoins et des ressources de la nation maltaise, à déterminer sa position financière, sous le rapport des revenus nets qui lui sont acquis, ou à établir le déficit qu'elle a à supporter annuellement; conséquemment à connaître l'état réel de sa prospérité ou de sa décadence.

En vous traçant le résumé d'un ouvrage qui fera époque et qui, sans nul doute, sera placé en statistique, au rang éminent qu'il occupe déjà dans la littérature et dans l'histoire, j'ai essayé de vous dépeindre la vive impression qu'il m'a fait éprouver; mais une connaissance plus approfondie de cette importante production vous convaincra que je n'ai fait ressortir qu'une trop minime partie de ce qu'elle offre de saillant; que je n'ai point assez développé toutes les principales richesses qu'elle contient et que son mérite transcendant l'emporte de beaucoup sur mes faibles éloges. Je sens moi-même, Messieurs, que j'ai été bien au-dessous de ma tâche; mais vous saurez suppléer à tout ce que ce rapport a de défectueux et vous convaincre alors, comme moi, qu'en élevant ce précieux monument à la science, l'auteur s'en est érigé un à sa gloire.

Coup-d'œil sur la situation financière des Etats-Unis, jusqu'à la crise actuelle; par M. Bœuf, *membre actif de la Société.* (1).

Une nation puissante, rassemblée comme par magie dans les contrées naguères désertes du nouveau monde, attire depuis bien des années l'attention de l'Europe entière et commande son admiration. Jusqu'ici cependant les économistes s'étaient bornés à marquer ses progrès dans tous les genres; quelques-uns même la présentaient pour modèle à leur pays; mais tout à coup ses désastres financiers, qui semblaient imprévus, provoquent l'examen du monde politique et suspendent le jugement public. Quelles peuvent être les causes d'une si grande révolution? C'est ce que nous allons tâcher d'expliquer.

La découverte de l'Amerique eut pour résultat final l'émigration de la surabondance d'une population dont l'activité se trouvait gênée en Europe. Les dissentions politiques, les troubles religieux en augmentèrent le nombre. Plusieurs villes aujourd'hui considérables et situées entre le St.-Laurent et le golfe du Mexique dùrent leur fondation à cette soif d'indépendance qui déjà agitait les esprits. Bientôt l'Angleterre, habile à profiter de tous les

(1) Ainsi que nous l'avons déjà dit (page 511 IVe volume du *Répertoire*), la Société eut à déplorer la perte de M. Bœuf, de Marseille, avant même qu'il eut assisté à l'une de ses séances. Il s'était promis d'enrichir notre Répertoire d'articles qui eussent donné la mesure de ses profondes connaissances, de ses talents, et malheureusement l'article que nous publions aujourd'hui est le seul qu'il nous ait communiqué, alors qu'il était déjà miné par la maladie grave à laquelle il a succombé.

avantages, comprit ceux qu'elle pouvait retirer de l'établissement de sa domination dans ces pays, et rappelant leur origine à la plupart de ces citoyens qu'elle avait presque chassés de son sein, elle leur accorda quelques priviléges et se les enchaîna comme colons.

La fertilité du sol, l'agumentation de valeur des terres continuaient à étendre les défrichements, en amenant en Amérique de plus nombreux habitants. Un bien être inconnu aux Européens des classes médiocres fut le fruit des labeurs de ce peuple nouveau, et l'abondance des denrées, bientôt suivie du superflu, lui inspira des idées de commerce dont l'exportation devint le fondement.

Ce fut alors que la métropole s'attribuant à tort une partie de la prospérité des colons, et les considérant encore comme attachés au sol primitif, voulut les faire contribuer à des charges ruineuses dont l'avantage se bornait à faire soutenir à l'Angleterre le rang qu'elle avait pris en Europe; comme si les colons n'avaient pas eu le droit de se placer en première ligne, comme s'il n'était pas un âge où la représentation du fils est destiné à marcher de front avec celle du père.

On sait quel fut le résultat de ces prétentions. La colonie s'affranchit d'un joug qu'elle ne supportait plus que par condescendance. Elle voulait que sa position d'état libre fut sous-entendue. Dès l'instant où l'Angleterre voulut la préciser, elle accepta le défi, mais ce fut pour proclamer son indépendance.

La conclusion de la paix, en 1787, ne fit qu'attirer aux Etats-Unis de nouveaux et de plus actifs habitants. Nous ne devons pas oublier de dire cependant qu'il fallut plusieurs années pour effacer les maux de la guerre; car une des premières difficultés que les insurgés avaient éprouvées fut celle de se procurer des fonds pour alimenter la défense. Tant que l'esprit anglais avait dominé dans

le pays, une balance avait été établie entre l'augmentation des valeurs et celle de la représentation en numéraire. Aucun système régulier n'avait peut-être été suivi jusqu'alors ; mais l'analogie seule avait amené en Amérique la quantité d'espèces nécessaires pour les transactions habituelles.

Après la proclamation de l'indépendance, les capitaux se resserrèrent. Des sommes d'argent considérables retournèrent, à travers l'Atlantique, au pays d'où elles étaient venues, et les Américains, ayant pour eux des produits plus que suffisants pour leurs besoins, se voyaient sur le point de manquer individuellement des choses les plus utiles, faute de s'entendre ; car les denrées existaient, mais aucun moyen d'échange n'avait encore été mis en pratique, qui put suppléer au numéraire chez une population croissante, et délaissée tout à coup par ceux qui la dirigeaient.

Le plus simple de ces moyens était le crédit ; mais pour être efficace, il ne devait ressembler en rien à ce crédit arbitraire qu'on accorde ou qu'on refuse ; il devait être forcé, et il le fut en effet. Le gouvernement provisoire émit des bons qui eurent partout le cours ordinaire des billets de banque, et qui, à cause de la certitude que l'on avait de la non-existence du numéraire, purent circuler longtemps sans éprouver le sort des assignats qui parurent plus tard en France.

Le remède était trouvé, il s'agissait de le continuer ; c'est ce qui eut lieu. Il ne nous appartient pas d'entrer ici dans le détail de la manière adoptée par les gouvernements subséquents pour éteindre l'émission des billets. Un seul fait est de notre ressort, c'est celui de la confiance que le peuple avait eue longtemps en lui-même et en son avenir, confiance qui assura le sort d'un système dont les résultats furent pour l'Amérique une somme de pros-

pérités aussi grande qu'il était possible de l'espérer; ce système fut celui des banques.

Il est ici important de résumer quelques faits.

Les nouveaux émigrants d'Amérique avaient, en quittant leur pays natal, emporté beaucoup d'espoir, un grand désir de conquérir la fortune à force de travail, mais ils étaient peu chargés d'espèces.

Bientôt, par l'industrie, ils donnèrent à des déserts une valeur considérable par les produits qu'ils en retiraient. Des villes s'élevèrent; des canaux furent creusés, des navires portèrent en Europe le surcroît de leurs récoltes, mais les Américains pressés de jouir et attachant plus d'importance aux produits des manufactures européennes qu'au numéraire, ne songeaient point à importer du métal. Quel besoin en avaient-ils? Entr'eux la confiance mutuelle en tenait lieu; à l'égard des autres nations ils payaient en tabac ou céréales, et établissaient par là un système d'échange qui était entièrement à leur avantage.

C'est ainsi que les choses ont continué jusqu'en 1836, époque à laquelle l'œuvre imprudente du général Jackson, s'est montrée dans tout son jour.

Bien des gens ont, comme cet homme d'état, condamné le système des banques; mais il faut avant de juger, asseoir son opinion sur les bases spéciales de la question et non l'établir sur des règles générales.

Nous commencerons par la poser aussi succinctement que possible, et, pour mieux nous faire comprendre, nous la résoudrons avant de la motiver.

La prospérité des Etats-Unis a-t-elle été réelle ou artificielle? Elle a existé réellement.

N'aurait-elle pas été augmentée, si le système de la circulation en numéraire avait remplacé celui des banques? Elle aurait, au contraire, rencontré des obstacles qui l'auraient arrêtée au milieu de sa marche ascendante.

La circulation toute en numéraire est-elle praticable aux Etats-Unis ? Non.

Que faut-il faire pour rappeler l'activité en Amérique, et ramener la prospérité publique ? — Rétablir une banque nationale et suivre l'ancien système.

Nous nous occuperons maintenant d'expliquer la solution des questions posées et résolues plus haut.

1° La prospérité des Etats-Unis a existé réellement, puisque les Américains ont pu, au moyen de l'échange de leurs produits contre ceux des autres nations, se procurer un bien-être qui a long-temps étonné tous les étrangers.

Pour preuve de cela, je citerai leurs villes opulentes soigneusement bâties, parfaitement entretenues, éclairées au gaz depuis longues années, et constamment embellies ; leurs maisons (même celles occupées par les classes ouvrières) qui sont toutes fort propres, somptueusement ou convenablement meublées, et toujours éclatantes de peintures et entretenues avec le plus grand soin. Quant à la population, elle frappe par son air de bien-être ; elle est vêtue avec recherche, et elle se plaît dans toutes les classes à étaler un luxe qui place aux yeux des étrangers, chaque individu à trois ou quatre rangs plus haut dans l'échelle sociale, qu'il n'y est réellement.

Je mets en fait qu'en Amérique personne n'est jamais mort de faim ni de froid par suite de la misère. Ces biens, on ne doit point les attribuer à un système monétaire qui n'a jamais existé ; il faut donc avouer qu'on en doit tout l'avantage aux banques.

2° Le pays aurait moins gagné si la circulation en numéraire avait remplacé celle des billets de banque. Rappelons-nous que l'industrie a créé en Amérique des valeurs qui n'avaient auparavant aucune existence, et que les auteurs de ces progrés, agissant chacun individuellement n'ont pu s'occuper d'importer en Amérique le métal nécessaire pour

représenter cet accroissement de propriété. Il en est résulté que si les Etats-Unis possédaient dix millions en espèces quand la propriété foncière valait cent millions, ils n'avaient encore que dix millions en espèces quand la propriété s'est élevée à une valeur de cent millions. Il fallait donc réduire la valeur de la propriété au dixième du prix originel, ou bien en sacrifier une partie pour se procurer du métal, si mieux on n'aimait inventer un moyen d'échange différent.

Réduire le taux des valeurs, c'eût été nuire à l'industrie. En effet, si j'ai défriché une terre que je suppose valoir dix mille francs, rien ne me peinera plus que de la céder pour mille francs au premier étranger venu. Et cette supposition n'est point gratuite; car si les valeurs avaient toujours été en relation avec le montant du numéraire aux Etats-Unis, les champs les plus fértiles se seraient à peine élevés au quart de la valeur qu'ils auraient eue en France, ce qui aurait attiré sur le pays un grand nombre d'acheteurs qui se seraient procuré à vil prix le fruit de l'industrie américaine.

Mais aussi échanger des produits pour de l'argent, c'était payer bien cher sa sécurité. La chose était d'ailleurs impossible. Comment supposer qu'un négociant importera du métal lorsque le peuple se confie tellement à la solidité des banques qu'il serait plus souvent tenté de donner un escompte pour échanger de l'argent contre des billets, que d'en payer un pour obtenir des espèces. Le négociant préférait donc importer d'autres marchandises qui lui donnaient plus de bénéfice que l'or ou l'argent. Poussons la question plus loin, et supposons qu'un beau jour le peuple américain voulant établir une circulation tout en numéraire se fût déterminé à acheter du métal. Qu'en serait-il arrivé? Le tabac, le coton, le riz, ou la farine au moyen desquels il se proposait d'obtenir en échange des ferrements d'Angleterre ou des tissus de soie se seraient soudainement changés en

or, et un nouvel envoi de ces denrées aurait été indispensable pour que le peuple pût se procurer les objets dont il avait besoin. Pour se permettre l'acquisition d'un million de dollars en numéraire, il aurait dû sacrifier un million de dollars en farine, tabac ou coton, et comme le bien-être de la population nait toujours de la quantité de produits que peut lui procurer l'échange de ses propres denrées, la prospérité des Etats-Unis aurait sensiblement diminué par l'importation de l'or.

Etait-il, après tout, possible de suivre la rapide progression des valeurs ? En 1790 il fut exporté cent mille livres de coton et 724,628 barils de farine. En 1830, 342,397,304 liv. de coton et 3,974,273 barils de farine. Le sacrifice annuel qui fût devenu nécessaire pour mettre les espèces en rapport avec les valeurs eût porté le plus grand préjudice au bien-être matériel du peuple.

La circulation toute en numéraire est impossible par les raisons que nous venons d'indiquer. Le peuple veut avoir confiance aux banques et considérerait comme un grand malheur de se voir contraint au sacrifice d'une année ou deux de travail pour acquérir de l'or. Mais cette confiance est-elle raisonnable ou non ? C'est ce que nous allons examiner en motivant notre quatrième réponse.

Nous disons que le seul moyen d'assurer le retour de la prospérité consiste à fonder une nouvelle banque nationale. Il faut maintenant définir ce que sont les banques aux Etats-Unis.

Ce sont des institutions dirigées par des hommes riches dont le seul tort, accepté par le gouvernement, est de n'offrir pour garantie qu'un numéraire assez souvent chimérique qu'ils sont censés conserver dans leurs coffres. Il aurait sans doute mieux valu que la garantie reposât sur des immeubles, mais il n'en est point ainsi. Quoiqu'il en soit, le but est le même, et si le peuple consent à

recevoir pour mille dollars un chiffon de papier couvert de deux signatures, ce chiffon a réellement une valeur de mille dollars. Cependant les banques se trouvent obligées d'escompter à vue leurs billets pour des espèces; mais, excepté pour de forts petites sommes, elles sont rarement appelées à le faire. C'est de cette obligation indispensable qu'est venu tout le mal.

Le président Jackson ayant refusé par vengeance d'accorder une nouvelle charte à la banque des Etats-Unis qui s'était opposée à sa nomination, voilà les motifs de sa conduite par la promesse d'une circulation en numéraire. Cependant le peuple ne s'empressait pas trop à se servir d'argent monnayé, et pour l'y contraindre Jackson imagina de faire refuser les billets de banque par tous les percepteurs des douanes et des taxes publiques. Cette imprudente démarche ne pouvait avoir qu'un résultat, celui de porter le peuple en foule vers les banques pour retirer des espèces; et comme aucune des de ces institutions n'était à même d'escompter tous ses billets, les divers présidents des banques de New-York en référèrent au sénat de l'état qui leur accorda le privilège de ne payer qu'en papier durant l'espace d'un an. Tel est encore l'état des choses.

Maintenant que le temps va expirer, les banques pourront-elles reprendre leurs payements en espèces? Oui, si la confiance est rétablie : non, si le peuple a encore des craintes fondées sur la non-stabilité de la marche du pouvoir exécutif.

Mais après une crise semblable à celle-ci, la confiance ne peut être immédiate. Pour la rétablir, il nous semble qu'il ne peut exister d'autre moyen que l'établissement d'une banque nationale, par la raison toute simple que le capital d'une pareille banque étant presque égal à celui de toutes les autres, inspirerait une sécurité qui deviendrait générale, attendu que toutes les banques sont obligées d'accepter mutuellement leurs billets.

Pour étayer une pareille opinion, il faudrait pouvoir nous livrer à des raisonnements plus étendus que les limites d'un rapide coup-d'œil. Mais l'influence du commerce américain sur la prospérité de l'industrie française est telle qu'une semblable investigation ne saurait mériter le nom d'oiseuse. Elle pourra devenir l'objet d'études plus approfondies sur le même sujet.

Détails statistiques relatifs aux Etats-Unis.

Dette publique.

1791.........	fr. 75,463,467.	
1812.........	36,656,952.	
1816.........	123,016,375.	
1820.........	91,680,090.	
1835.........	0,000,000,	actif 25,000,000.
1837.........	20,000,000.	

Exportations.

	Coton. balles.	Farine. barils.	Tabac. boucauts.	Riz. tierçons.
1790	300	724,623	118,480	80,845.
1795	4,000	887,369	61,050	138,526.
1800	59,299	633,052	73,680	112,056.
1817	285,470	1,479,198	62,365	79,296.

A cette époque le chiffre des exportations varia sensiblement.

Une machine ayant été découverte par un M. Robituzz, pour nettoyer le coton de sa graine, avait permis aux planteurs de réaliser d'énormes profits sur ce produit. Toutes les autres cultures furent négligées et le coton seul fut en faveur.

Il en a été depuis exporté environ 600,000 balles par an, année commune. Les autres articles sont demeurés à peu près stationnaires, mais les chiffres authentiques n'en sont pas en notre pouvoir.

Manufactures. — Les Américains du Nord ayant reconnu que l'immense quantité de coton recolté dans les Etats du Sud devait tôt ou tard nuire à sa valeur, ont élevé des manufactures pour rivaliser avec les Anglais.

En 1830, un septième de la population totale des Etats-Unis était occupé soit dans les manufactures, soit dans les divers arts qu'elles font fleurir.

Par ce moyen, 200,000 balles de coton étaient enlevées à l'exportation et la valeur en était sextuplée.

Le tonnage qui eût été employé à transporter ces produits en Angleterre ou en France se trouvait presque entièrement occupé à l'importation des produits chimiques et des bois de teinture nécessaires à la confection de ces marchandises.

Banques. — En 1830, il y avait aux Etats-Unis 330 banques avec un capital de fr. 165 millions.

Jackson pour obvier au contre-coup qui devait résulter de la cessation des affaires de la banque des Etats-Unis, fit un grand nombre de créations qui s'élévaient en 1836, à 800 banques dont le capital était de fr. 380 millions.

L'émission en papier, supposé même qu'elle n'eût pas dépassé les sommes auxquelles les diverses banques étaient limitées étaient donc en plus de fr. 215 millions.

Mais comme ces institutions émettent toujours pour plus de valeurs qu'elles n'en ont le droit, on peut sans exagération évaluer les billets mis par elle en circulation à la somme de fr. 350 millions.

C'est là l'origine de l'étonnante activité d'affaires et de l'esprit de spéculation qui signala les années 1835 et 1836. La loi qui autorisa la cessation des paiements en espèces devait donc précipiter le commerce d'une effrayante hauteur.

Rapport sur la description d'un Pressoir portatif à huile*, par M. le baron D'HOMBRES-FIRMAS, *membre correspondant de la Société.

M. le chanᵉʳ SLAUCOVICH de Barbana en Istrie, dont je fis connaître l'année dernière le *Spolpoliva* qu'il avait apporté à Turin, avec lequel il separait facilement la chair des olives de leurs noyaux, et le *Macinocciolo* qu'il employait à broyer ceux-ci, continue ses recherches sur les oliviers et leurs produits; il a bien voulu me les communiquer, en attendant qu'il les publie en un corps d'ouvrages. Il a perfectionné son spolpoliva en le construisant en fer; le premier qu'il avait fait en bois, par économie, était trop sensible aux effets hygrométiques et ne pouvait bien fonctionner. — Il a imaginé depuis un pressoir domestique et il en a offert la description avec une planche, à la section d'agronomie et de technologie du congrès qui vient d'avoir lieu à Florence. — Tous les propriétaires d'oliviers apprecieront cette importante invention. Au lieu de ces antrès obscurs et mal-propres où chacun faisait porter sa récolte, au lieu d'attendre son tour, quelquefois trop de temps, si d'autres étaient inscrits avant, ou preférés par le *levaïre*, (chef des ouvriers) bien loin de laisser fermenter ou moisir ses olives, on pourra les moudre et les pressurer, en totalité ou en partie, et quand on le jugera convenable, on ébouillantera, et on laissera reposer son huile à son gré, ce qu'on ne permet pas toujours dans les moulins publics; et personne n'aura plus la crainte, mal fondée sans doute, que l'huile faite auparavant déteriore la qualité de la sienne, que pour l'usage du moulin, ou par le peu de soins de ceux qui l'exploitent, on n'en laisse fuir une partie dans les enfers

M. STANCOVICH fait procéder la description de son *torchi-oliva-domestico-portatile* d'un examen de tous les autres pressoirs actuellement en usage dans différents pays, pour les olives, comme pour l'huile de ricin, celle de colza, de semences de courges et de toutes les graines oléifères. Il indique les perfectionnements qu'on leur a apportés pour les rendre plus économiques ou plus simples dans leur construction, ou pour augmenter leur puissance, examine ensuite les inconvénients que présentent les cabas de sparte, les sacs, les chausses; ses moyens y remédient, indépendamment de ce principal avantage qu'ils procurent à tout propriétaire, de faire son huile à sa volonté comme il découvre sa vendange et coule son vin.

M. STANCOVICH préfère les sacs de toile, mais au lieu de les faire longs et de les replier, ce qui forme entr'eux une épaisseur de quatre toiles à imbiber d'huile; au lieu de ces sacs empilés qui, pressés l'un contre l'autre, ne laissent que leurs bords de libres pour la laisser égouter; M. STANCOVICH employe des sacs carrés de 0,5 m. de coté, cousus au fond, avec un fort ourlet à l'ouverture; lorsqu'ils sont remplis de pâte, une espèce de moraille d'acier en serre les bords, et comme elle est de 6 centimètres plus longue, elle repose sur le châssis du pressoir, et suspend le sac verticalement. Il en met une vingtaine à la suite l'un de l'autre, mais separés par une cage de fer blanc percée de petits trous, dans lesquels coule l'huile qui suinte de toute la surface des sacs. Ces cages s'applatiraient par la pression, mais elles sont garnies intérieurement de petites tringles de fer qui les divisent en autant de rigoles. L'huile tombe sur le fond du pressoir et sort par un bec, coule dans la mesure ou le vase destiné à la recevoir.

Le torchioliva a deux mil. de long, sur 0,65 de large et de hauteur, non compris les pieds de 0,85 m. Un homme

agit à l'extrémité d'un lévier de 0,7 m. sur une roue à rochet, au bout d'un axe sur lequel est un pignon qui engraine dans une grande roue dentée montée sur la vis de pression. Ce mécanisme peut être remplacé par le piston d'une presse hydraulique, etc. Ces quelques mots prouvent que ce pressoir est peu compliqué, mais ne peuvent le faire comprendre que par les personnes familiarisées avec la mécanique et de plus longs détails seraient aussi inintelligibles sans le secours des figures. Pour remplir les vues de l'auteur, dès mon retour en France j'adresserai sa brochure à la Société royale et centrale d'agriculture, à notre comice d'Alaix, aux sociétés d'agriculture d'Aix, de Draguignan, de Marseille, de Montpellier, de Nimes, et je me propose l'année prochaine de faire construire le pressoir de mon illustre ami pour mon usage particulier et pour le faire mieux connaître de mes voisins.

Considérations sur la nature du miel, sa préparation et son entretien, et sur l'éducation des Abeilles, leur accroissement et leur conservation, suivies de quelques détails sur le miel du mont Hymète; par M. le général baron JUCHEREAU DE SAINT-DENYS.

Le miel existe dans les fleurs. Placé à la base du pistil, il est destiné par la nature à arrêter le pollen qui sert à la fécondation du germe et à la fructification des végétaux. L'alcool le divise en deux parties, dont une est fluide et d'une couleur jaunâtre, et dont l'autre est blanche, avec quelque solidité. Il est contenu dans des gâteaux de cire. On l'en sépare par la chaleur, par l'eau, et par une pression à travers un linge. L'île de Candie, le Levant, et surtout l'Attique, produisent le meilleur miel.

Les différentes espèces de miel diffèrent beaucoup entre elles par la couleur et par la consistance. Elles contiennent de la matière sucrée ainsi qu'une certaine quantité de mucilage, qui est la cause de leur viscosité.

Le miel entre promptement en fermentation vineuse et produit une liqueur nommée hydromel.

On compte deux espèces principales de miel : l'une est jaune et transparente, ayant la consistance de la térébenthine ; l'autre est blanche et est susceptible d'acquérir une forme solide et de se cristaliser en globules réguliers. Ces deux espèces sont souvent réunies : mais on peut les séparer par le moyen de l'alcool, qui dissout le miel liquide beaucoup plus promptement que le miel solide.

Quelques expériences analytiques qui ont été faites dernièrement sur le miel, démontrent que cette substance est un composé de sucre et de mucilage, et contient un acide particulier.

Le miel des lieux élevés a un goût plus agréable et est plus estimé que celui qu'on obtient dans les plaines et les parties basses. Le miel du printemps est préféré à celui de l'été, et ce dernier est plus recherché que celui qu'on obtient durant l'automne. Le meilleur miel est celui qui est fabriqué par les essaims les plus jeunes.

Le miel qu'on obtient par la pression de toutes espèces de gâteaux, vieux et nouveaux, mêlés ensemble, se distingue par une couleur jaunâtre.

On brise les gâteaux et on les échauffe avec un peu d'eau dans des pots ou dans des bassines. Pendant leur échauffement et leur fusion, on remue la masse constamment avec des cuillères ou des bâtons. On verse ensuite la matière complétement fondue dans des sacs de toile peu serrée, et on soumet ces enveloppes à une pression suffisante pour en tirer tout le miel qu'elles contiennent.

La cire reste dans les sacs, à l'exception de quelques faibles parties, qui passent avec le miel à travers la toile.

On a des raisons de supposer que le miel ne subit aucune altération dans le corps des abeilles, attendu qu'il conserve l'odeur et souvent les qualités distinctives des plantes qui l'ont fourni. On a remarqué que cette substance produisait des effets nuisibles et même délétères lorsqu'elle avait été extraite des plantes vénéneuses par les abeilles.

Les abeilles, qui fournissent le miel, sont des insectes remarquables par leur sagacité et leur industrie. Leurs produits utiles (le miel et la cire) avaient, aux yeux des hommes, une bien plus grande importance lorsque le sucre de cannes et celui de betteraves n'étaient pas connus ou généralement répandus, et avant que la séparation de la stéarine d'avec l'oléine n'eût procuré pour l'éclairage de nouvelles substances presque égales à la bougie.

Tirant le miel et la cire des fleurs et des fruits sans leur nuire, les abeilles, ouvrières zélées et assidues, méritent les égards et la reconnaissance de l'homme. Cependant l'homme s'est montré si ingrat à leur égard, qu'avant ces derniers temps, on ne se contentait pas de les dépouiller des fruits de leurs travaux, mais on leur imposait la mort au moment du vol commis à leur égard.

Mais l'expérience n'a pas tardé à démontrer que les profits qu'on obtient des abeilles s'acroissent en raison de leur attentative conservation pendant plusieurs saisons consécutives.

Leurs cellules sont faites de manière à occuper le plus grand espace sur une surface donnée. Elles sont toutes hexagonales ; leurs angles obtus ont une ouverture de 109° 28'. Dans la régularité et l'uniformité de leurs travaux elles se montrent égales aux Chinois aux Indiens, qui, depuis un grand nombre de siècles répètent, sans changement et sans amélieration, les mêmes opérations industrielles.

Ce n'est que depuis peu que, dans les pays civilisés, on a aboli la coutume barbare de les détruire au moment où on leur enlevait leur miel et leur cire. L'ancienne méthode assassine n'est plus pratiquée que par des hommes aussi ignorants que féroces.

Le moyen actuel de préserver ces utiles insectes est aussi simple que facile. On se contente de mettre une caisse vide au-dessus d'une caisse déjà pleine, et on y perce un trou pour que les abeilles passent de la caisse inférieure à la caisse supérieure. Lorsque cette courte transmigration a eu lieu pour la masse entière ou presque entière des insectes, on ferme par une planchette à coulisse le trou central de communication.

La caisse qui contient les fruits des travaux de ces laborieux insectes peut être alors enlevée et dépouillée de son contenu sans aucun danger pour l'homme qui fait cette opération, et sans occasionner la mort d'une seule de ces utiles ouvrières.

Les abeilles supportent sans périr les froids rigoureux de la Russie, et elles deviennent d'autant plus profitables au propriétaire qu'on les traite avec égards et qu'on les préserve avec soin. La durée de la vie d'une abeille est depuis quatre jusqu'à sept ans.

M. Nutt est l'inventeur d'une ruche aussi ingénieuse qu'excellente, par laquelle on évite entièrement l'ancien et cruel usage de détruire les abeilles, et par laquelle, en les préservant, on décuple en cinq ans le produit primitif de la première année.

Un essaim qui avait donné en 1823 la quantité de 28 liv. de miel et de cire procura 58 liv. dans l'année suivante en se multipliant par de nouveaux essaims, 106 dans la troisième année, 219 dans la quatrième année, et 428 dans la cinquième. Ces nombres représentent les produits réels dont les éleveurs peuvent disposer. On n'y comprend pas le

miel employé à la nourriture des abeilles pendant l'espace des cinq années.

Dans les expériences de M. NUTT, aucune abeille n'avait été détruite, le site de la ruche n'avait pas été changé, et ces insectes non molestés étaient devenus si doux et si traitables que les curieux pouvaient circuler librement et les examiner avec une attention prolongée sans avoir à craindre les effets douloureux de leurs piqûres.

Un des membres de notre Académie, M. DESORMES, a présenté lors de nos trois dernières expositions un modèle de ruche dite *ruche perpétuelle*, qui offre de nouveaux perfectionnements, et même de plus grands avantages que celles de M. NUTT, comme on pourra s'en convaincre en lisant un rapport que l'on trouvera dans le numéro de mai 1837 du Journal des travaux de notre société.

L'éducation et la préservation des abeilles doivent être considérées comme des objets qui méritent la plus sérieuse attention.

Supposons qu'une personne commence ses expériences à ce sujet avec deux seules ruches, qui lui auront coûté ensemble 60 francs; dans la seconde année elle aura quatre ruches; dans la troisième, huit; et, en suivant la même progression croissante, elle possédera 1,024 ruches dans la dixième année.

En estimant chaque ruche au prix moyen de 30 francs, ses profits, à la fin de la dixième année, se seront élevés à 30,720 francs.

Il convient de supposer, pour arriver exactement à ce résultat, que les années seront également favorables, et qu'on parviendra à conserver tous les essaims. M. NUTT, en comparant les résultats qu'il a obtenus pendant dix ans, estime à cinquante essaims la perte accidentelle qu'on peut éprouver pendant ce long intervalle de temps; cette perte est donc d'un vingtième.

Mais lorsque les saisons sont très favorables, les vides produits par ces accidents sont plus que compensés par l'accroissement extraordinaire des essaims. On a vu des années où les essaims, au lieu d'être simples, ont été doublés et même triplés dans quelques cas.

On estime moyennement à 18 kilogrammes le poids de chaque ruche lorsqu'elle est tout à fait pleine et en bon état.

Quelques économistes anglais ont calculé que, par l'éducation des abeilles, dirigée suivant la sage méthode de M. Nutt, et, par conséquent, encore mieux d'après celle de M. Desormes, l'Ecosse seule pourrait obtenir annuellement quatre millions de litres de miel et cinq cent mille kilogr. de cire. L'Angleterre et l'Irlande prises ensemble devraient, d'après les mêmes calculateurs, obtenir tous les ans 12 millions de litres de miel et 1 million 500 mille kilog. de cire.

La France méridionale et l'Italie, qui, sous un soleil plus ardent, produisent une bien plus grande quantité de fleurs que les îles Britanniques, pourraient obtenir, en cire et en miel, des recettes annuelles deux fois plus considérables.

Dans le nord de l'Europe, et principalement dans la Livonie, la Pologne et la Russie, on creuse, depuis un temps immémorial, des trous dans les arbres des forêts pour servir d'asile aux abeilles qui y établissent leurs ruches. Les trous vides servent d'abri aux nouveaux essaims, qui s'échappent.

On voit dans les provinces septentrionales plusieurs particuliers qui possèdent jusqu'à deux mille arbres à ruches. On choisit ordinairement pour cet objet de grands chênes creux, des pins, des sapins et des aunes de grandes dimensions. Ces arbres servent à cet usage pendant un et deux siècles, et sont vendus ensuite comme bois à brûler.

L'air des lieux élevés convient mieux aux abeilles que celui des plaines. Ces insectes recherchent naturellement le séjour des forêts. On remarque que les nouveaux essaims nés dans les jardins se dirigent par instinct du côté des bois, tandis qu'on ne voit jamais les essaims prendre la direction des jardins et des plaines.

L'érable rouge est l'arbre favori que les abeilles visitent le premier en Amérique. Elles aiment beaucoup le crocus, qui, dans le Nouveau-Monde, est la première plante bulbeuse qui fleurisse.

Les fleurs de toute espèce, excepté celle du trèfle rouge et du chèvrefeuille, fournissent une bonne nourriture aux abeilles. Celles-ci montrent beaucoup de prédilection pour les fleurs et les fruits du pêcher. Elles ne se contentent pas, dans cet arbre fruitier, de sucer et d'extraire le nectar des fleurs; mais elles attaquent encore le fruit, qu'elles dépècent, et dont elles portent les sucs dans leur ruche.

Les fleurs des fraisiers, des framboisiers, des plantes aromatiques et odoriférantes, des pommiers, des poiriers, des pruniers et des cérisiers sont recherchées par ces insectes. Le trèfle blanc et la luzerne leur procurent également une bonne et abondante nourriture. On a raison de dire que le voisinage d'un verger est toujours une chose extrêmement utile aux *apiairies* ou collections de ruches à miel.

Les pays tempérés, où des plantes vivaces fleurissent successivement pendant toutes les saisons, conviennent particulièrement à l'éducation des abeilles. La Provence, et surtout l'île de Corse, couvertes d'arbousiers et de myrthes, peuvent fournir toute l'année une nourriture abondante et saine à ces industrieux insectes. Les habitants de la Corse payaient en miel et en cire les contributions que les Romains leur avaient imposées après la conquête.

Lorsque les nouveaux essaims commencent à manifester l'intention de se séparer de la ruche mère, les jeunes abeilles qui les composent se dirigent successivement, dit M. Knight, vers le lieu où elles veulent s'établir, et paraissent en faire une reconnaissance exacte. Après cette exploration, on les voit partir en masse, sous la direction de leur reine, et ils évitent soigneusement de prendre possession du nouveau local avant que la mère abeille n'y soit installée.

L'exposition la plus convenable pour des ruches à miel est celle du sud avec une faible inclinaison à l'ouest : car, si le soleil brillait trop tôt à l'ouverture de la ruche, les abeilles, éveillées par l'apparition de ses rayons, iraient courir et visiter les fleurs avant l'entière disparition du froid de la nuit et avant la formation ou plutôt l'expansion du miel. Dans l'exposition du sud légèrement inclinée à l'ouest, les rayons solaires ne frappent directement que vers les neuf heures du matin l'ouverture d'entrée de la ruche et pénètrent dans son intérieur.

La cire d'abeilles est une sécrétion qui s'échappe du corps de l'insecte par quatre cavités. Elle sert à bâtir le gâteau de miel et toutes les cellules qui le composent.

Cette cire ne peut guère être utilisée qu'après avoir été purifiée et blanchie.

La cire jaune, produite par les gâteaux de miel, après l'entière sortie du fluide sacré par la pression, est mise dans une chaudière pour y être fondue avec un peu d'eau. On la verse ensuite toute chaude dans un cylindre qui tourne avec rapidité dans de l'eau froide. Ce froid et ce mouvement rotatoire divisent la cire et la transforment en une agrégation de petits filaments qui blanchissent par leur exposition au soleil.

Cette dernière opération doit être répétée plusieurs fois pour que la cire puisse parvenir à une blancheur parfaite. Dans sa dernière fusion, on lui donne la forme de galettes

aplaties, sous laquelle elle est transportée et débitée dans le commerce.

La pesanteur spécifique de la cire est de 9 ; sa fusion a lieu à 58° 1/4 du thermomètre de Réaumur. Elle se compose de 81,6 parties de carbone, de 14 parties d'hydrogène et de 4,4 parties d'oxygène.

Mêlée avec les huiles fixes, la cire forme les cérats. Elle est employée de différentes manières dans les arts, et principalement dans la fabrication des bougies.

On trouve dans les forêts de l'Amérique et en Chine des arbres qui produisent une résine ou cire végétale qu'on peut employer aux mêmes usages que la cire d'abeilles. Des tentatives ont été faites sans beaucoup de succès pour naturaliser ces arbres ciriers (*myrica cerifera*) en Europe.

Comme le miel du mont Hymète, en Attique, a *conservé* sa brillante réputation depuis plus de vingt-cinq siècles, nous allons présenter quelques détails sur le mode d'éducation des abeilles, et sur les procédés employés dans cette partie de la Grèce pour obtenir le miel et la cire et pour les épurer et les blanchir.

L'Attique est un pays très propre à nourrir les abeilles. Le thym, la marjolaine et le serpolet couvrent ses côteaux, tandis que ses vallons sont tapissés de sauge, de gênet et de romarin. Toutes ces plantes aromatiques fournissent aux abeilles une nourriture abondante et délicieuse.

Les ruches des Athéniens ont une forme particulière. La terre cuite est la matière de ces ruches, leur forme est cylindrique; elles ont une hauteur de trois pieds et une largeur d'un pied. Leur couvercle est mobile; l'extérieur et le bas de la partie intérieure de ces ruches sont enduits d'un vernis; mais la partie supérieure de leur intérieur n'est pas vernissée, parce que les abeilles auraient de la peine à y coller leur rayons.

Les ruches sont exposées à l'est ou à l'ouest, autant que possible. L'exposition au nord est préjudiciable aux abeilles dans cette région, à cause de la violence des vents qui descendent du Cythéron et du Parnasse; celle du sud ne leur est pas moins contraire dans ce pays méridional pendant l'été, à cause des chaleurs excessives. Nous avons vu plus haut que l'exposition au sud inclinant vers l'ouest leur est préférable dans les pays tempérés et dans ceux du nord.

Durant les grandes chaleurs des mois de juillet et d'aout, on a le soin, dans l'Attique, de couvrir les ruches de feuillages pour les garantir de l'action du soleil.

Au lieu de les réunir en groupe dans les ruchers, les ruches de l'Attique sont dispersées dans la campagne. On a soin seulement de les adosser à une haie ou à un mur, et de les abriter sous un treillage.

Les endroits les plus tranquilles et les moins peuplés, tels que les alentours des monastères, sont ceux où les abeilles réussissent le mieux. Ces mouches aiment tous les climats chauds, les lieux frais, solitaires et ombragés. On voit souvent des essaims nombreux d'abeilles logés dans de vieux troncs au milieu des sapins et des avalanches du mont Parnasse. Elles se plaisent aussi dans le voisinage des gazons et des eaux. Les Grecs ont l'attention de creuser, près des sources champêtres, de petits étangs qui servent d'abreuvoirs aux abeilles, ils y jettent des morceaux de bois afin qu'elles puissent s'y poser sans courir le risque de se noyer.

On multiplie ces insectes en Grèce par une méthode très simples. Les paysans prennent une ruche vide, la garnissent de quelques rayons de miel et la frottent avec des feuilles vertes de mélisse. Pendant que les abeilles d'une vieille ruche sont en course, une nouvelle ruche est mise à la place de l'ancienne. Trompées par la ressemblance, les mouches,

au retour des champs, entrent dans cette nouvelle habitation, qu'elles prennent pour la leur. A la faveur de cette méprise, les habitants des lieux ont deux ruches au lieu d'une.

Cette méthode ressemble beaucoup à celle dont on fait actuellement usage. Comme les Grecs modernes n'ont fait à cet égard qu'imiter leurs aïeux, on voit que les nouveaux perfectionnements tant vantés dans l'art d'élever les mouches à miel étaient déjà connus dans la plus haute antiquité.

Afin de bien peupler les ruches et de fortifier les abeilles les Grecs marient ensemble les essains faibles et peu nombreux. Cette union est avantageuse.

Lexpérience nous apprend qu'une ruche composée de quatre mille abeilles produit six livres de miel, et qu'elle en donne vingt-quatre si le nombre de ces insectes s'élève à huit mille. Il en résulte le principe général qu'une ruche qui a le double d'abeilles produit quatre fois plus de miel.

En Grèce, les abeilles essaiment deux, trois *et jusqu'à* quatre fois l'année, à cause de la beauté du climat et de sa douce température ; mais les essaims tardifs sont sujets à périr.

Dans la récolte et la taille des ruches, les Grecs enlèvent les rayons des deux extrémités et laissent ceux du millieu La règle est de laisser quatre rayons et d'enlever tous les autres.

La méthode cruelle de tuer les essaims pour récolter les ruches est un usage abusif qui nous vient des peuples du Nord. Il n'a jamais été connu en Grèce. Cet usage fut porté en Italie par les Goths.

Comme le manque de provisions cause souvent la mort d'un grand nombre d'abeilles pendant l'hiver, on a adopté dans quelques cantons de la Grèce, et particulièrement à Damala, qui est l'ancienne Trézène, la méthode qu'on observe encore en Mésopotamie, et qui consiste à porter les ruches, au commencement de l'hiver, dans des galetas obscurs et éloignés de tout bruit. Au milieu d'une sombre tranquillité ces

insectes se laissent engourdir par le froid et se plongent dans un assoupissement qui les délivre de la faim et qui suspend tous leurs besoins.

Les abeilles ne consomment dans cet état que peu ou point de nourriture, et se trouvent pourvues au printemps de provisions suffisantes pour commencer leurs premières pontes et pour nourrir leurs premiers couvains.

Le miel de l'Attique, et en particulier celui du mont Hymète ont conservé leur vieille et brillante réputation. Les miels de Mahon et de Narbonne, qui sont les meilleurs que nous connaissions, ne peuvent pas être comparés à ceux de l'Attique, ni pour le parfum, ni pour la douceur.

La cire athénienne ne vaut pas celle de France et d'Italie, parce que les Grecs n'ont pas le soin de l'épurer et de la dégager entièrement de toutes les matières hétérogènes qu'elle contient.

Les quatre principaux couvents du mont Hymète nourrissent trois à quatre mille ruches. Le grand couvent du mont Pantélique en possède seul plus de quinze cents.

L'Attique entière nourrit douze mille ruches. Comme dans ce pays chaque ruche donne, par année moyenne, 30 livres de miel et 2 livres de cire, la récolte totale de cette petite province peut être évaluée à 360 mille livres de miel et à 24 mille livres de cire. La consommation locale est d'un dixième du produit ; les neuf dixièmes, qui sont exportés, procurent aux Athéniens, pour leur miel et leur cire, un profit annuel de 250 mille francs. C'est avec cette somme que les habitants de l'Attique achètent les céréales qui manquent à leur consommation. Le terroir peu fertile de cette province ne produit que les trois quarts de la quantité de céréales nécessaire à la subsistance des habitants du pays.

Un arpent de terre ensemencé en froment, dans l'Attique, donne un produit annuel de 150 à 200 francs. Le produit du même sol s'élève de 320 jusqu'à 400 fr. s'il est planté d'arbres

fruitiers et semé de fleurs du goût des abeilles ; d'où il suit que l'éducation des abeilles et la culture des arbres fruitiers sont, dans cette province, d'un meilleur rapport que tous les autres genres de culture.

C'est pour ces puissants motifs que la culture des abeilles a toujours été encouragée en Grèce. Les Paléologues avaient fait un règlement qui accordait aux paysans grecs une prime pour chaque ruche. SOLIMAN le Magnifique avait également privilégié cette branche de l'industrie agricole. D'après les règlements de ce grand empereur des Ottomans, les ruches et les instruments de labour ne pouvaient pas être saisis et confisqués pour le non-payement des impôts.

On ne s'occupe pas en France de l'éducation des abeilles comme on devrait le faire, vu son climat doux et tempéré, et la variété des fleurs qui couvrent sa surface. Le miel de Narbonne et celui du Gâtinais ont une grande réputation et sont recherchés par les connaisseurs. La Provence et la Corse, qui possèdent une grande variété de plantes aromatiques ainsi que des arbres toujours verts, tels que le myrthe et l'arbousier, dont la floraison dure plusieurs mois, pourraient nourrir une quantité très considérable de mouches à miel. Une faible prime semblable à celle que l'empereur JOSEPH II avait établie dans ses états héréditaires pour encourager ce genre utile d'industrie ranimerait en France cette branche d'agriculture, qui tend à faire valoir et à utiliser des objets qui, sans elle, seraient sans valeur et entièrement perdus.

La France ne reçoit chaque année de l'étranger qu'environ 2,000 kilogr. de miel ; elle exporte annuellement 225,000 kil. de cet article.

La Belgique seule reçoit, chaque année, 164,000 kilog. de miel provenant de la France.

L'importation des cires non ouvrées s'élève annuellement, en France, à 405, 000 kilog., dont la valeur officielle est estimée à un million de francs. Dans cette importation, les

possessions françaises sur le Sénégal figurent pour la quantité de 124,060 kilog., et l'Algerie pour 62,000 kilog.

L'exportation de la France en cire non ouvrée est annuellement de 426,000 kilog. Elle est donc supérieure à la valeur totale de l'importation de cet article. Les importations et les exportations de la France en cire ouvrée sont peu considérables. On les évalue à 1,000 kilog. pour l'importation et 140,000 kilog. pour l'exportation.

(Journ. de l'Académie de l'industrie française.)

INDUSTRIE DU FER. — L'exploitation du minerai de fer en France fournit annuellement.

21,572,760 quintaux métriques produits par 1,123 minières,
2,315,078 — — — 121 mines.

23,887,838 Total.... 1,244

Elle emploie 13,110 ouvriers.

Le lavage des minerais a lieu dans

278 patouillets,
40 lavoirs à manège,
1,508 lavoirs à bras,

1,826 lesquels emploient 4,068 ouvriers.

21,936,852 quintaux de minerai brut ne produisent que
9,127,467 » de minerai lavé.

Le grillage s'opère dans 104 fours, au moyen de 188 ouvriers; il consomme :

1,176,401 quintaux de minerai,
2,376 » de charbon,
49,137 » de houille,
5,546 stères de bois.

Et produit 745,329 quintaux de minerai grillé.

La fabrication de la fonte s'opère dans les diverses usines ci-après :

Travail au charbon de bois.

388 hauts-fourneaux à l'air froid,
21 » à l'air chaud,

409 ensemble, qui consomment :

Minerai...........	7,200,160	q. m.
Vieille fonte et scorie.	14,239	
Charbon de bois.....	4,012,679	
Houille............	4,484	

Et produisent :

2,141,321 quint. mét. de fonte brute,
403,696 » de fonte moulée, 1re fusion.

2,545,017

Travail au bois cru ou partiellement carbonisé, seul ou mélangé au charbon de bois.

7 hauts-fourneaux à l'air froid,
17 » à l'air chaud,

24 ensemble, qui consomment :

Minerai...........	441,841	q. m.
Vieille fonte et scorie.	4,062	
Charbon de bois....	113,871	
Bois...............	87,187	stères.

Et produisent :

89,812 quint. métr. de fonte brute,
54,541 » de fonte moulée, 1re fusion.

144,353

Travail alternatif au charbon seul et au coke seul.

1 haut-fourneau à l'air froid,
5 » à l'air chaud,

6 ensemble, lesquels consomment :

Minerai.............	313,481	q. m.
Charbon de bois......	109,036	

Coke 44,750
Houille 1,579

Et produisent :

88,690 quint. mét. de fonte brute,
17,410 » de fonte moulée, 1re. fusion.
106,100

Travail au charbon et au coke mélangés.

2 hauts-fourneaux à l'air froid,
3 » à l'air chaud,
5 ensemble, dont la consommation est de

Minerai .... 217,355 q. m.
Charbon............. 82,605
Coke 35,817
Houille............. 11,913

Et la production de

71,856 quint mét. de fonte brute,
11,235 » de fonte moulée, 1re. fusion.
83,091

Travail au coke seul ou mélangé de houille.

9 hauts-fourneaux à l'air froid,
14 » à l'air chaud,
23 ensemble, lesquels consomment :

Minerai............. 1,116,886 q. m.
Vieille fonte et scories.. 83,617
Coke................ 825,298
Houille.............. 335,005

Et produisent :

432,217 quint. mét. de fonte brute,
6,002 » de fonte moulée, 1re. fusion.
438,219

Outre les 467 hauts-fourneaux ci-dessus en activité, il en existe encore 76 qui ne marchent pas ; ce qui fait que la France possède en totalité 543 hauts-fourneaux, qui se classent de la manière suivante :

Au charbon de bois,	455	à l'air froid.
»	22	à l'air chaud.
Au bois cru mélangé de charbon,	7	à l'air froid.
»	18	à l'air chaud.
Alternat. au coke et au charbon,	1	à l'air froid.
»	5	à l'air chaud.
Au coke et au charbon mélangés,	2	à l'air froid.
»	3	à l'air chaud.
Au coke seul,	15	à l'air froid,
»	15	à l'air chaud.
Total.......	543	

Ainsi, sous le rapport de la température de l'air *introduit*,

480 travaillent encore à l'air froid,

63 travaillent à l'air chaud.

543

Sous le rapport du combustible,

477 usent du charbon de bois,

25 se servent de bois cru mélangé au charbon,

6 emploient le coke ou le charbon alternativement,

5 mélangent le charbon et le coke,

30 n'usent que du coke.

543

Les 467 hauts-fourneaux actifs consomment :

9,289,523	quint. mét. de minerai,
101,918	de vieille fonte et scories,
4,317,591	de charbon,
905,861	de coke,
362,981	de houille,
87,187	de bois ;

Et produisent :

Fonte brute.............. 2,823,896 q. m.
Fonte moulée en 1re. fusion. 492,884

3,316,780

La fabrication du gros fer a lieu dans les affineries ci-après :

1°— 100 foyers catalans et corses qui emploient 802 ouvriers et consomment :

Minerai............ 288,591 q. m.
Charbon............ 301,503

Et produisent 89,158 quint. mét. de fer.

2°—732 foyers comtois qui emploient 3781 ouvriers et consomment :

Fonte............... 1,177,309 q. m.
Ferraille............ 26,333
Charbon............. 472,204
Bois................ 9,957 stères.

Pour produire 873,447 quint. mét. de fer.

3°—82 foyers d'affinerie.
37 feux de chaufferie.

119 ensemble, suivant la méthode wallonne.

Ils emploient 521 ouvriers, et consomment :

Fonte................ 141,274 q. m.
Charbon 170,284

Leur production est de 92,885 quint. mét. de fer.

4°—19 foyers de mazéage nivernais.
30 » d'affinerie.

49 ensemble, servis par 162 ouvriers.

Leur consommation est de :

Fonte................ 8,555 q. m.
Ferraille............ 6,022
Charbon.............. 34,452

Et leur production de 11,652 quint. mét. de fer.

5°— 27 foyers d'affinerie suivant la méth. comtoise modif.
10 » de chaufferie à la houille,
6 fours à reverbère.

43 ensemble.

Le nombre des ouvriers est de 181.

On y consomme :

Fonte	44,924 q. m.
Charbon	41,613
Houille	7,378

Et on y produit 32,814 quint. mét. de fer.

6°— 77 fours à puddler champenois.
84 feux de chaufferie.

161 ensemble, employant 990 ouvriers.

La consommation est de :

Fonte	418,051 q. m.
Ferraille	60
Charbon	851
Houille	413,726

La production de :

301,227 quint. mét. de fer.

7° — 16 fineries anglaises.
181 puddling furnaces.
94 recheating furnaces.

291

Nombre d'ouvriers : 2,662.

La consommation est de :

Fonte	1,060,426 q. m.
Ferraille	9,500
Charbon	1,077
Coke	182,447
Houille	1,589,573

Tourbe...........	2,054 stères.
Bois.............	3,625

La production de :

791,355 quint. mét. de fer.

Si à ces 1,495 feux d'affinerie on ajoute 335 feux en ce moment inactifs, on aura le tableau suivant des usines dans lesquelles se produit le gros fer :

118 foyer catalans.
8 — corses.
938 — comtois.
9 — bergamasques.
86 — d'affinerie, méthode wallonne.
41 — de chaufferie, idem.
30 — de mazerie, méthode nivernaise.
47 — d'affinerie, idem.
29 — d'affinerie, méthode comtoise modif.
10 — de chaufferie à la houille, idem.
6 — de chaufferie à réverbère, idem.
84 fours à puddler, méthode champenoise à la houille.
93 — à réchauffer, idem.
23 fineries, méthode anglaise à la houille.
206 fours à puddler, idem.
102 — à réchauffer, idem.

1830.

Lesquels consomment ensemble :

Minerai	288,591 q. m.
Fonte.	2,850,539
Ferraille	41,915
Charbon. . . .	2,021,984
Coke.	182,447
Houille	2,010,677
Tourbe	2,034 stères.
Bois	13,582

Et produisent :

2,192,538 q. m. de gros fer.

Quant au travail du petit fer, il a lieu de la manière suivante :

1° *Etirage au marteau et au laminoir.*

138 feux de chaufferie.
54 fours de chaufferie.

192 ensemble, outre 50 feux et fours inactifs.

Consommation.

Gros fer. . . .	281,970 q. m.
Charbon. . . .	23,519
Houille.. . . .	154,400
Bois..	742 stères.

Produits.

48,538 q. m. de petit fer au bois.
190,636 de petit fer à la houille.

239,174

2° *Fenderies.*

24 foyers de chaufferie.
85 fours de chaufferie.

109 ensemble, outre 34 feux inactifs.

Consommation.

Gros fer.	424,554 q. m.
Charbon. . . .	6,003
Houille. . . .	81,206
Tourbe.	6,570 stères.
Bois.	29,199

Produits.

137,479 fer fendu au bois.
250,547 -- à la houille.

388,026 quint. mét.

3° *Tireries.*

48 feux de chaufferie, plus 4 inactifs.

Consommation.

Fer fendu.	124,317 q. m.
Charbon.	49
Houille..	34,916
Tourbe..	900 stères.
Bois.	424

Produits.

116,360 quint. mét. de fer tiré.

4° *Tréfileries.*

Consommation.

Fer tiré. . . .	135,607 q. m.
Charbon. . . .	755
Houille	2,225
Bois	5,149 stères.

Produits.

129,900 quint. mét. de fil de fer.

5° *Tôlerie.*

Consommation.

Gros fer. . . .	255,763 q. m.
Charbon. . . .	209
Houille	248,596
Tourbe. . . .	108 stères.
Bois.	2,428

Produits.

232,178 quint. mét. tôle et fer platiné.

6° *Ferblanteries.*

Consommation.

Tôles.	39,614 q. m.
Houille	16,308

Produits.

38,972 quint. mét. fer-blanc.

7° *Traitement des riblons.*

18 foyers de chaufferie.

21 fours.

—

39 ensemble, outre 7 feux inactifs.

Consommation

Riblons	69,949 q. m.
Charbon.	1,651
Houille	93,766
Bois	6 stères.

Produits.

53,592 quint. mét. fer de riblons.

8° *Moulage de deuxième fusion.*

68 fours à réverbères.
255 cubilots.

323 ensemble.

Consommation.

Fonte.	425,434 q. m.
Charbon	384
Coke	150,514
Houille	53,482
Bois.	88 stères.

Produits.

394,743 quint mét. fonte moulée.

9° *Acier de forge.*

27 foyers de mazéage.
81 — d'affinerie.

108

Consommation.

Fonte.	37,924 q. m.
Ferraille. . . .	1,180
Charbon. . . .	95,614
Houille	2,295

Produits.

31,958 q. m. acier brut.
6,213 — fer obtenu occasionnellement.

10° *Acier de cémentation.*

28 fours de cémentation.

Consommation.

Fer.	28,473 q. m.
Charbon . . .	929
Houille	29,139

Produits.

28,575 acier cémenté.

11° Acier corroyé.

88 feux de corroyage.

Consommation.

Aciers divers. .	37,622 q. m.
Charbon . . .	438
Houille	50,504

Produits.

32,875 q. m. acier corroyé.

12° Acier fondu.

60 fours de fusion.

Consommation.

Aciers divers. . .	4,842 q. m.
Ferraille. . . .	30
Charbon.	135
Coke.	27,255
Houille	104

Produits.

4,704 q. m. acier fondu.

13° Fabriques de faux.

63 martinets.

Consommation.

Fer et aciers . .	6,491 q. m.
Charbon. . . .	8,403
Houille	8,295
Bois	3,000 st.

Produits.

1,699,003 fr., valeur des faux.

14° *Fabriques de limes.*

Consommation.

Aciers divers. . . .	5,495 q. m.
Charbon	2,774
Coke	70
Houille	9,325
Bois	110 st.

Produits.

1,841,802 fr., valeur produite en limes.

(Le Métallurgiste.)

Ciment pour réunir les pièces de fonte ou de fer.

Limaille de fer. . . .	16 kilo.
Sel ammoniac.	2
Soufre en fleurs. . . .	1

Mêlez le tout ensemble, broyez-le dans un mortier jusqu'à ce qu'il soit réduit en poudre fine.

Lorsqu'on veut l'employer on ajoute à chaque kilogramme de poudre 10 à 12 kilogrammes de limaille fraîche; on délaie dans de l'eau, on fait bouillir jusqu'à ce que le mélange soit pâteux; on l'applique alors sur les joints de la fonte et on laisse refroidir. Ce ciment devient aussi dur que la fonte, et adhère fortement au métal.

Moulage. — Le poids d'un modèle en bois étant donné, trouver combien devra peser une pièce en fonte moulée sur ce modèle.

Les bois dont on se sert le plus communément pour faire les modèles sont le sapin rouge, le sapin blanc, le cerisier et le noyer, dont la pesanteur spécifique est :

Sapin rouge. . . .	5.50
— blanc. . . .	4.98
Cerisier	7.15
Noyer.	6.71
Celle de la fonte est de.	72 07

Pour trouver le poids de la pièce qui doit être moulée, il suffira de multiplier le poids du modèle par 72.07, et de diviser le produit par la pesanteur spécifique du bois qui est la matiére du modèle.

Exemple : Soit un modèle fait en sapin rouge et pesant 36 kilog. Je multiplie 36 par 72.07, et j'ai pour produit 2594.52 ; je divise par 5.50, poids spécifique du sapin rouge : le résultat me donne 471.75 pour le poids qu'aura la pièce moulée, ou 471 kilog. 3 quarts à peu près.

Il est d'usage de faire le corps des roues dentées en sapin, et les dents en cerisier; dans ce cas, on devrait multiplier le poids du modèle par 72.07, et diviser par la moyenne des deux pesanteurs spécifiques du sapin et du cerisier.

On peut ramener ces règles à des calculs plus simples, dont voici la base : multipliez le poids du modèle par les nombres suivants, vous aurez le poids très approché de la pièce en fonte :

Sapin rouge. . . .	13.10
— blanc. . . .	14.47
Cerisier.	10,08
Noyer	10.75

Ainsi, le modèle de sapin rouge pesant 36 kil., je multiplie ce nombre par 13.10 et j'ai pour produit 471.6, poids qui ne diffère, comme on voit, de celui précédent, que de 13 centig., qu'on peut facilement négliger dans la pratique.

Pour avoir le poids exact de la fonte, il aurait fallu multiplier par 13.1036, au lieu de 13.10.

(*Idem*).

Industrie du cuivre. — Outre de nombreux indices de cuivre, on connait en France 12 mines de ce métal, dont 4 seulement sont en activité dans les départements des Hautes-Alpes, des Pyrénées-Orientales et du Rhône.

Les mines exploitées donnent 135,600 quintaux métri-

ques de minerai gris, pyriteux, carbonaté, silicaté, etc. : elles n'emploient guère que 130 ouvriers. Les travaux souterrains, qui n'acquièrent qu'une profondeur maximum de 95 mètres dans les Pyrénées, consistent en 9 puits et autant de galeries.

Le minerai est réduit en cuivre noir et en cuivre pyriteux dans le Rhône, et en mattes dans les Hautes-Alpes. Les produits s'élèvent à 452,500 kilog.

(*Idem.*)

Moyens de communication. —En examinant avec soin ce qui se passe dans l'industrie des transports, on trouve que le prix du charroi augmente exactement dans la proportion de la vitesse. La vitesse, en effet, joue le principal rôle dans la locomotion, parce qu'elle a pour résultat de rapprocher les distances et d'économiser le temps, élément important de la fortune commerciale.

Le calcul apprend que, pour des accroissements égaux de vitesse, l'élévation des tarifs est en progression géométrique. On arrive ainsi à former le tableau suivant, dans lequel les vitesses croissent comme les nombres naturels, et les prix suivant une progression dont la raison est 1,41421.

Vitesse par heure.			Prix par 1,000 kilog. et kilom.	
1 kilomètre.		. . . .	0 fr.	21 c.
2	—	. . . .	0	45
3	—	. . . .	0	64
4	—	(roulage ordinaire) .	0	90
5	—	. . . .	1	27
6	—	(roulage accéléré). .	1	80
7	—	. . . .	2	55
8	—	(messageries) . . .	3	60

Ces nombres se rapportent fort exactement à ceux adoptés par les commissionnaires des transports. Si donc ces

derniers ne sont pas dus au calcul, il sont certainement le résultat de la comparaison qu'on a dû faire de la dépense de chaque mode de charroi avec sa vitesse particulière. Ils prouvent, dans tous les cas, qu'elle influence a la vitesse sur le prix des transports, et comment, sans qu'on s'en soit douté, elle est devenue la régulatrice des charrois.

(*Idem.*)

Recherches comparatives sur l'acier fondu et l'acier allié à l'argent, par M. L. Elsner.

L'acier allié à 1/500ᵉ d'argent par MM. Stodard et Faraday a joui, comme on sait, de quelque célébrité. Ses excellentes qualités étaient dues, disait-on, à la faible portion d'argent qu'il renferme, Toutefois, il n'a pas manqué de chimistes ou de praticiens qui aient combattu cette opinion, prétendant que cette légère addition d'argent n'était nullement nécessaire pour la préparation d'un très bon acier; et, parmi eux, on peut citer M. Karsten, qui, dans son *Manuel de la métallurgie du fer*, s'exprime ainsi qu'il suit :

« On s'apercevra de plus en plus, par la suite, que ces alliages n'améliorent que dans des cas extrêmement rares les propriétés d'un acier déjà bon par lui-même, et qu'ils ne parviendront jamais à donner des propriétés meilleures à un acier de pauvre qualité. Dans des circonstances particulières et rares, ils peuvent bien servir à donner à un acier dur, c'est-à-dire riche en carbone, et par un effet purement mécanique, un grain plus serré et plus compacte; mais un moyen bien préférable pour atteindre ce but consiste à exposer l'acier à une chaleur intense et soutenue avant de le travailler. »

On sait, d'un autre côté, que depuis le milieu du siècle

dernier on est parvenu à préparer en Angleterre un excellent acier par une deuxième fusion seulement, et sans addition d'un autre métal; or les recherches comparatives qui vont suivre et qui ont été entreprises sur l'acier refondu et l'acier allié d'argent ont eu pour but d'examiner si on était fondé à établir une différence sensible relativement à la qualité entre les deux espèces d'acier.

Afin d'établir une comparaison entre ces deux espèces, on a pris 11170 grammes d'acier fondu en barreaux carrés, tel qu'on le trouve dans le commerce; on l'a brisé en petits morceaux, et on l'a soumis, avec 1/500e d'argent pur réduit en feuille par le cylindre et découpé en petits morceaux, dans un creuset, pendant deux heures, au feu d'un fourneau ardent chauffé au coke, puis on l'a laissé dans le creuset jusqu'au refroidissement.

Le tout s'est fondu en une masse homogène, qui a présenté à sa surface l'apparence rayée du speis-kobalt ou cobalt arsenical. De même on a fait fondre une seconde fois, et par des moyens analogues, 111,70 grammes du même acier fondu seul et sans addition d'argent, et, ici encore, la masse complètement fondue et homogène a présenté très manifestement à sa surface une tendance à la cristallisation.

Ces deux espèces d'acier, après avoir été tirées à la forge en barreaux d'un faible équarrissage, ont été trempées par des moyens parfaitement identiques. Avant de faire connaître les résultats comparatifs fournis par ces deux sortes d'acier, je dois faire remarquer que, pour reconnaître par l'analyse la petite quantité d'argent que renfermait l'un d'eux, j'ai dissout trois grammes de cet acier dans de l'acide nitrique pur, ce qui a eu lieu très promptement, à la température ordinaire; puis j'ai ajouté à la dissolution un excès d'ammoniaque caustique, et la liqueur, fortement ammoniacale, ayant été filtrée pour en séparer l'oxyde de fer qui

s'était précipité, j'ai ajouté de l'acide chlorhydrique, qui a produit un léger précipité blanc, caillebotté, qui s'est redissous par la saturation plus complète de l'ammoniaque caustique.

Une comparaison attentive, et répétée à plusieurs reprises, de l'état d'agrégation des trois sortes d'acier entre elles, savoir : l'acier fondu qui a été refondu une seconde fois, et l'acier allié d'argent, a donné les résultats suivants.

L'acier fondu non trempé a présenté une couleur grise passant au blanc, sa cassure était grenue ; mais, comparé avec plus de soin avec l'acier refondu et l'acier allié d'argent, son grain, dans son état d'agrégation, a paru moins fin que celui des deux derniers ; de plus, la couleur de ceux-ci était plutôt le blanc passant au gris. Tous d'eux, d'ailleurs, présentaient un éclat assez faible dans leur cassure récente.

Ces trois sortes d'acier, après avoir été trempées, ont présenté de même, relativement à leur état d'agrégation, les indications que voici. L'acier refondu et l'acier allié d'argent, observés à la loupe, ont offert une cassure parfaitement uniforme dans toute leur masse, qui était dense et homogène. Dans l'acier fondu ordinaire et trempé, on remarquait encore un état d'agrégation à grains fins, mais moins prononcé. L'acier refondu et celui allié d'argent, tant les échantillons qui avaient été trempés que ceux qui ne l'étaient pas, ont montré aux épreuves une dureté parfaitement semblable. Les échantillons non trempés de ces deux fontes rayaient le spath-fluor ; ceux trempés pénétraient profondément dans le verre et rayaient même le feldspath. Les résultats comparatifs des expériences relatives aux pesanteurs spécifiques des trois espèces d'acier, ont donné à 11° C. les résultats suivants :

1. Acier fondu	non trempé	7.9288
	trempé	7.6578
2. Acier refondu	non trempé	8.0923
	trempé	7.7647

3. Acier allié d'argent non trempé 8.0227
trempé 7.9024

Il s'ensuit que les densités de l'acier refondu ainsi que de l'acier allié d'argent sont un peu plus grandes que celle de l'acier fondu ordinaire qui a servi à leur préparation, et, de plus, que la densité de ces sortes d'aciers, lorsqu'ils sont trempés, est un peu moindre qu'avant la trempe ; fait qui avait déjà été signalé par MM. Lewis, Faraday et autres, mais qui ressort encore plus clairement de ces essais comparatifs.

Mon ami M. Th. Boettiger, qui a l'occasion depuis quelque temps de faire de nombreuses recherches sur la quantité de carbone que renferment un grand nombre d'espèces diverses d'aciers et de fers, a déterminé, par la méthode proposée tout récemment par M. Bergélius (*Annales de chimie* de Poggendorf, vol. XLVI, p. 42), c'est-à-dire au moyen du chloride de cuivre, la proportion de carbone contenue dans deux de ces espèces d'acier, savoir : l'acier refondu trempé et l'acier allié d'argent, également trempé, et il a trouvé les nombres qui suivent :

L'acier refondu a présenté une proportion de carbone égale à 1.5776 pour 100 ; l'acier allié d'argent, égale à 1.6592 pour 100 ; tandis que l'acier fondu qui avait servi à la préparation de ces deux sortes d'acier a donné une quantité de carbone égale à 1.75801 pour 100.

Ces résultats paraissent démontrer que l'acier refondu et l'acier allié d'argent, préparés tous deux avec un seul et même acier fondu, sont à fort peu près indentiques, tant sous le rapport de leurs propriétés physiques que sous celui de leur composition chimique, et que l'opinion de M. Karsten, que j'ai rapportée plus haut, me paraît parfaitement fondée, surtout quand on s'appuie sur ce fait, connu d'expérience, que l'acier fondu s'améliore formellement par une deuxième fusion, sans addition d'un autre métal.

Au reste, M. Schauer, professeur à l'Ecole royale des arts et métiers, qui, pendant un long séjour en Angleterre, a eu l'occasion d'étudier la préparation des différents aciers, a eu la complaisance d'ajouter aux résultats annoncés plus haut quelques observations que je crois digne d'intérêt et que je vais rapporter.

« J'ai peu de chose, dit-il, à faire connaître relativement à l'emploi de l'acier allié d'argent dans les arts, attendu que cette matière est encore une chose rare dans le commerce. Je crois qu'il n'y a guère que les graveurs sur métaux, et ceux en taille-douce, surtout ces derniers quand ils gravent sur acier, qui en fassent usage, et encore, dans ces circonstances, n'a-t-on pu déterminer d'une manière positive si cette matière, dont on se sert dans ce cas pour fabriquer des burins, mérite ou non la préférence. Il s'est trouvé que, dans beaucoup de cas, l'acier allié d'argent a été beaucoup meilleur que l'acier fondu anglais ordinaire, et c'est un fait avéré que, dans plusieurs circonstances, on a fabriqué des outils en acier qui, dans des circonstances identiques, ne se sont en aucun point montrés inférieurs à ceux en acier allié d'argent.

« Ma propre expérience en matière d'industrie, fondée sur un grand nombre d'années d'observations, et mes intérêts particuliers, qui se sont trouvés engagés dans la question qui nous occupe, me portent à considérer l'alliage de l'argent, du nickel, etc., avec l'acier, pour améliorer la qualité de celui-ci, comme n'étant pas absolument nécessaire; tandis que, d'un autre côté, je considère l'état de fusion par lequel on fait passer la masse de l'acier pour opérer l'alliage comme donnant une plus grande densité à cette masse, qui se trouve posséder alors un autre état d'agrégation, et je crois que c'est uniquement à cette opération que sont dues toutes les propriétés qu'on a cru reconnaître dans la masse refondue ou dans l'acier allié d'argent.

Au reste, le phénomène que présente cette masse peut aisément devenir évident par un moyen purement mécanique, et par la comparaison qu'on a souvent lieu de faire à chaque instant entre des objets fabriqués avec de l'acier de même qualité ou des pièces travaillées, mais de dimensions différentes. Il n'y a pas de forgeron attentif qui n'ait observé, par exemple, que de l'acier fondu, de 27 millimètres d'équarissage, qu'on a trempé, ne possède pas autant d'élasticité par la trempe dure, ni la même finesse de grain dans sa cassure, que celui qui a été étiré avec soin dans le même barreau et qui n'a que de 3 à 4 millimètres d'équarrissage; phénomène remarquable, commun à toutes les espèces d'acier sans exception, et qui fait supposer qu'il est fondé sur les changements dans l'état d'agrégation que l'acier éprouve par ce mode différent de traitement.

« Quoique cette opinion ne soit pas appuyée par les recherches scientifiques antérieures d'hommes très recommandables, je puis opposer à celle-ci le témoignage verbal de M. Stubs, de Warrington, qui prépare un acier excellent et très remarquable dans son usine de Rotherham, et qui m'a assuré qu'il ne considérait pas la combinaison de l'argent avec l'acier comme une condition nécessaire pour la préparation d'un acier meilleur que l'acier fondu ordinaire; que, dans la cémentation du fer au moyen du charbon de bois mélangé à une partie de charbon animal, qu'on n'a pas l'habitude d'employer dans la fabrication de l'acier, on obtient un produit qui, sous le rapport de la finesse du grain et de la dureté, ne laisse rien à désirer; mais que, cet acier exigeant peur sa préparation les soins les plus attentifs, on ne peut le fabriquer en grande masse; qu'il est trop cher pour les usages ordinaires, et qu'on ne peut d'ailleurs en confier le travail qu'aux ouvriers les plus soigneux et les plus habiles.

« En terminant, je ferai remarquer qu'il serait très intéressant et très désirable qu'on entreprît des essais sur la préparation en grand de l'acier fondu par le moyen connu de la cémentation au charbon de bois, mais allié à du charbon animal, même en faible proportion, et qu'on voulût bien communiquer au public les résultats de ces essais. »

(Journ. de l'Académie de l'industrie française).

Maisons en fonte. — D'après notre honorable et savant collègue M. Jobard, il paraît que l'industrie métallurgique est tellement développée actuellement en Belgique, qu'elle permet d'y fabriquer avec la fonte et le fer des ponts et des navires, et même des maisons. On a déjà commencé, dit-il, en Angleterre et en Amérique. Ne restons pas en arrière, car enfin notre fonte est arrivée au prix où nous l'attendions pour pouvoir en faire des maisons plus commodes, plus solides, plus chaudes en hiver et plus fraîches en été que les maisons en briques.

Mais elles ont de bien plus grands avantages encore. A l'abri de l'incendie, elles épargnent les assurances, à l'abri de la foudre, des tremblements de terre et des inondations, elles épargnent la vie et la fortune des propriétaires. Rapidement construites, elles vous délivrent de l'ennui d'attendre que les matériaux soient déséchés. Posées sur des assises solidaires les unes des autres, elles économises les fondations et ne sont sujettes ni aux effondrements ni aux éboulements; facilement transportables, elles épargnent le désagrément mortel de vivre entre deux voisins bruyants ou méchants. Quand un pays vous déplaira, vous démonterez votre demeure et la porterez dans un autre. La rouille n'est plus à craindre depuis l'invention de la peinture galvanique, ou au moyen de l'application d'une peinture hydrofuge. Les maisons seront éternelles et conserveront toujours leur valeur. Si

vous n'êtes plus satisfait du style d'architecture, vous ferez refondre vos matériaux pour suivre les caprices du goût et de la mode.

Les toits, en terrasse gazonnée, serviront à étendre et blanchir le linge, hors de l'atteinte des voleurs. Enfin, désirez-vous une maison tout de suite? Huit jours après l'avoir commandée à Couillet, elle sera fondue; et, huit jours plus tard, transportée, montée et habitable. N'est-ce pas une ère féerique que celle où nous entrons? Quelle facilité n'aura-ton pas à transporter des villes entières à fond de cale, en guise de lest, dans les nouvelles colonies? Que de commandes afflueront en Belgique de tous les points du monde, dès qu'on aura vu la première maison qui va s'élever sans doute à la ville Léopold? Comment supposer, en effet, que nos grands industriels, doublement intéressés à nos succès, hésitent un mois, un jour, une heure, à faire mettre la main à l'œuvre.

Nous désespérerions de leur courage et de leur foi dans un meilleur avenir, s'ils ne se hâtaient de voter les fonds nécessaires à l'exécution du plan si bien étudié de M. Rigaud (1).

L'habitation dont M. Rigaud a fait un plan si bien calculé, est à trois étages; elle contient de 16 à 17 pièces, et pèse 810,000 kil. Par un seul convoi de chemin de fer, elle pourrait être transportée de Bruxelles à Liége, à Gand ou à Anvers, pour la somme de 5 à 600 fr., et à bien meilleur marché par eau. C'est ainsi qu'on verra

(1) D'après les études, plans et devis de M. Rigaud, revus et approuvés par M. le directeur des grandes usines de Couillet, une maison en fonte, à trois étages, contenant dix-sept pièces habitables, ne coûterait que 27.972 fr. La même maison en brique coûte 27,788 fr. — En plus pour la maison en fonte, 184 francs seulement!

des hommes libres partir de la Tamise pour Naples, Venise ou Constantinople, emportant leur maison comme ils emportent aujourd'hui leur voiture.

Pour donner une idée du chauffage de ces maisons, et surtout de l'immense économie que M. Rigaud y introduit, il nous suffira de dire que les murs sont creux, et que l'air chaud, produit d'un seul calorifère de la cuisine, circule dans l'intervale de toutes les murailles, en passant d'un appartement dans l'autre, et qu'au moyen de ventaux manœuvrés d'en bas, on peut accélérer ou diminuer le tirage, échauffer ou rafraîchir toutes les pièces, ensemble ou séparément, sans embarras, sans fumée, sans poussière, sans domestiques occupés à traîner du bois ou de la houille sur les escaliers, sans le tracas des poêles, des pincettes et des bacs; économie de blanchissage de rideaux, netteté perpétuelle des meubles, des tapis, des plafonds, propreté en tout et partout (2).

(Idem).

Notice sur les divers genres de dorure; par M. Odolant-Desnos. — L'on connaît dans la fabrique de Paris plusieurs sortes de dorures parmi lesquelles on remarque surtout :

La dorure mate au mercure,
La dorure mate à l'anglaise,
La dorure au vermeil,
La dorure évaporée,
La dorure vive,
La dorure mate avec des orts de couleur verts, blancs et roses.

(2) On assure que depuis la rédaction de cet article plusieurs maisons ont été construites et servent aujourd'hui à plusieurs habitants de la Belgique.

Pui[illegible]rure vive, également avec des orts de couleur.

Toutes les dorures faites au moyen de l'amalgame d'or et de mercure exigent, pour obtenir l'aspect, soit du *mat*, soit de la couleur connue sous le nom d'*or moulu*, soit de celle d'*or rouge*, qu'on lui fasse subir après l'application de l'amalgame des préparations spéciales en raison de cet aspect.

Ainsi, pour obtenir l'*or mat*, on doit, après que la pièce a été couverte d'amalgames, la chauffer légèrement, et la recouvrir du mélange appelé mat dans le commerce et composé de 40 à 45 de salpètre, de 25 d'alun et de 35 de sel marin.

Quant à l'*or moulu*, il se donne en appliquant sur la dorure, à l'instant où elle est d'un aspect sale, un mélange de sanguine; d'alun et de sel marin, délayés dans du vinaigre; puis on chauffe la pièce à 150 ou 200° environ, c'est-à-dire plus ou moins suivant qu'on veut obtenir un ton plus ou moins chaud; ensuite on la plonge dans l'eau froide, et on la lave avec une brosse imbibée de vinaigre.

La couleur d'*or rouge* que l'on donne pour imiter l'or des bijoux s'obtient en appliquant sur la pièce dorée un mélange composé de cire jaune, d'ocre rouge, de vert-de-gris et d'alun, et en faisant chauffer ensuite la pièce assez fortement pour que le mélange arrive à s'enflammer. Alors on attend que la cire soit brûlée; puis on plonge dans l'eau, et on lave au vinaigre.

Cette dorure produit un ton rouge que l'on nomme *vermeil*.

Le doreur la prépare par onces, en ajoutant 4, 5, 6 et 8 grains d'or par once de mercure, selon la beauté qu'il veut donner à la pièce.

La dorure au moyen de l'amalgame se fait de deux manières, savoir : au sauté et à la gratte-boesse.

On appelle au sauté une dorure obtenue en sautant les pièces réunies dans une sébille remplie à moitié d'amalgame d'or jusqu'à ce qu'elles soient entièrement couvertes du mélange mercuriel.

La dorure à la gratte-boesse ne se fait guère que sur les pièces d'horlogerie.

Dorure vive — La dorure vive est réservée surtout pour les articles de bijouterie que l'on veut dorer à très bon marché, car on peut dorer avec un grain et même un demi-grain par once de matière à dorer. Il en résulte, en réalité, une dorure très légère, puisque l'on voit des broches qui ne pèsent pas plus d'une once, ou deux au plus, la douzaine, ne consommer qu'un grain d'or habituellement, et au plus deux grains quand on veut obtenir une dorure plus forte.

On peut se figurer le bon marché de cette dorure, puisque le doreur, pour paiement de l'or, du mercure, de l'eau-forte, qu'il a dépensé, et du temps qu'il a employé, ne reçoit que 25 centimes par grain d'or. Ainsi l'on pourrait, par cette méthode, dorer une douzaine de broches pour 50 et même pour 25 centimes.

Il est inutile de dire ici que plus on ajoutera d'or, plus la dorure sera belle: c'est naturel. Ainsi avec 3 grains d'or par once on obtiendra une fort jolie dorure; néanmoins il est utile de faire remarquer que, lorsqu'on arrive à cette dorure, il est nécessaire, lors de l'évaporation du mercure, de l'activer en couvrant la dorure d'un mélange de suif, de rouge d'essence; ce qui favorise l'action de la flamme, et fait évaporer plus promptement le mercure.

Dorure évaporée.—Il existe encore un genre de dorure qu'on nomme *évaporée*. Pour l'exécuter, les pièces couvertes d'amalgame ne sont plus brûlées avec la cire, mais sont simplement soumises à l'action naturelle du feu, qui fait évaporer le mercure. Cette dorure a un ton vert; mais,

eprès l'avoir gratte-boessée, on la remonte en couleur en la chauffant de nouveau sur la braise à une chaleur de 100 degrés.

Quand il y a suffisamment d'or, les pièces prennent alors un ton jaune, et l'on peut, avec 4 grains d'or par once, faire ainsi une très jolie dorure.

Du reste, il ne faut pas oublier qu'il est toujours nécessaire, quel que soit le genre de dorure que l'on fasse, de dorer d'abord, ensuite de faire des épargnes en mettant du blanc d'Espagne en bouillie partout où l'on veut faire des réserves, afin de ne mettre ensuite, au moyen d'une petite gratte-bœsse, les ors de couleur que dans les endroits où l'on veut qu'ils produisent leur effet. Il en est de même si l'on veut dorer de l'argent : il faut mettre de l'épargne à toutes les places où le fond doit paraître. Malheureusement nos doreurs n'ont pas la patience assez artistique, et ils sont loin *encore de* faire dans ce genre tout ce qu'ils pourraient obtenir ; mais, il faut le dire, il ne leur manque que la volonté : aussi font-ils payer à un prix très élevé ce travail, et ils tiennent tellement plus à faire vite qu'à vaincre les difficultés, que, l'année dernière, nous avons vu l'un des plus habiles orfèvres de Paris obligé de reculer devant le prix énorme et le temps qu'on lui demandait pour produire de pareils effets sur une pièce qui aurait pu considérablement augmenter la réputaiation de notre orfèvrerie à l'étranger.

TROISIÈME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, PENDANT L'ANNÉE 1841.

SÉANCE DU 7 JANVIER 1841.

M. le Secrétaire lit et la Société adopte le procès-verbal de la séance du 17 décembre.

Immédiatement après, M. le président sortant prononce un discours où, dans la vue de démontrer que l'année statistique qui vient de s'écouler, a été dignement remplie, il retrace en peu de mots ce qui a été accompli pour concourir à la marche progressive de notre Société, et fait entrevoir tout ce que celle-ci doit réaliser d'utile, sous la présidence de M. DE VILLENEUVE. Puis, M. HUGUET remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait et de tous les bons sentiments qu'ils lui ont témoignés, et, après avoir installé les nouveaux fonctionnaires, il cède le fauteuil à M. DE MONTLUISANT, Vice-Président, appelé à l'occuper, vu l'absence de M. le Président, nouvellement élu.

Correspondance et ouvrages présentés.

Lettre de M. MIEGE, qui adresse un exemplaire d'un ouvrage en trois volumes in-8°, qu'il vient de publier, contenant l'*Histoire et la statistique de l'île de Malte*, et qui exprime le désir que la Société puisse trouver dans ce travail un motif pour donner suite à la proposition qu'il lui a soumise. (M. le président charge M. GUSTAVE FALLOT, du rapport à faire sur cet ouvrage).

Lettre de M. Boucher de Perthes, membre correspondant à Abbeville, qui exprime sa gratitude à la Société pour la mention honorable qu'elle lui a accordé dans sa dernière séance publique, et qui promet l'envoi de plusieurs travaux.

Lettre de M. le chevalier P. Ulloa, membre correspondant à Trapani, qui fait parvenir un exemplaire de deux discours prononcés par lui, en 1839 et 1840, à l'ouverture de la 1e chambre criminelle de Trapani.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau le n° 10 du *bulletin du Ministre de l'Agriculture et du Commerce.*

Rapports. — M. P. M. Roux en fait un sur les travaux et titres scientifiques des candidats proposés pour membres correspondants dans la dernière séance, à l'exception, toutefois de MM. Guerin, à Quimper; Sauvé, à la Rochelle; Barchard, à Bordeaux, et Darmantier, à Bayonne, que la Société a chargé M. le Secrétaire d'inviter à envoyer à l'appui de leur candidature quelque travail manuscrit ou imprimé.

La parole est ensuite à M. Loubon, qui fait un rapport sur un ouvrage ayant pour objet des Recherches sur le mode de sépulture chez les différents peuples du monde et sur divers cimetières, par M. Walker, de Londres, chirurgien, proposé aussi au titre de membre correspondant. M. le Rapporteur fait ressortir l'importance de cette production et le mérite de l'auteur qui lui paraît devoir nous être très utile, en conséquence, il vote pour son admission.

L'ordre du jour appelle ensuite le rapport par M. Beuf, Trésorier, sur sa gestion en 1840. Après cette lecture qui témoigne évidemment de l'esprit d'économie et de sagesse qui a présidé aux délibérations de la Société, on s'occupe de la nomination par voie de scrutin, conformément à l'art 20 du règlement, d'une commission de trois membres chargée d'examiner les comptes de M. le Trésorier, et ces membres sont: MM. de Montluisant, Audouard et Matheron.

Lecture. — L'ordre du jour appelle en dernier lieu la lecture d'une notice par M. Tocchy, et ayant pour objet : 1° les effets pernicieux du voisinage d'un dépôt de marc de soude (résidus des savonneries) sur la volaille, et 2° un mode de traitement du cathare chez les poules. Cette lecture suggère à quelques membres des réflexions critiques, quant à l'opinion de l'auteur sur la nature de la maladie qu'il a décrite, et sur le traitement qu'il a utilisé.

Réception de membres correspondants. — La Société procède au scrutin des candidats, et il en résulte que MM. le général Bustamente, à Mexico ; Gustave Loff, à Macao ; Juan Gelly, à Montévidéo ; de Letamendi, à Mexico ; Pompilio, comte de Cappis, à Rome ; comte de Martorelli, à Rome ; comte de Larderec, à Livourne ; Kriesis, à Athènes ; Walker, à Londres ; Pankouke, à Paris ; Chaigneau, à Lorient ; le prince de Mir, à Paris ; et M. le chevalier Prieur, à Florence, sont admis parmi les correspondants. En conséquence M. le Président les proclame membres de la Société de Statistique.

Sur la proposition de M. P.-M. Roux, la Société vote une somme de cent francs en faveur des victimes des inondations dans le département des Bouches-du-Rhône.

Enfin, elle prend en considération aux termes du règlement, la proposition faite par M. Barthelemy, appuyée par MM. Beuf et Feautrier, de nommer membre correspondant M. le vicomte de Santarem, Ex-Ministre du Portugal, membre de plusieurs sociétés savantes.

Aucune autre proposition n'étant faite et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1841.

Présidence de M. de Villeneuve.

Le procès-verbal de la séance du 7 janvier est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, qui adresse à la Société un exemplaire du résumé des *Délibérations du Conseil-Général, session de* 1840. (M. Loubon est chargé de faire un rapport sur ce travail).

Lettre de M. le Maire de Marseille, qui demande un tableau statistique des objets consommés en cette ville pendant l'année 1840, avec désignation du prix moyen de chaque objet, (une commission composée de MM. Beuf, Faure du Rif et Feautrier, est invitée par M. le Président à fournir dans le plus bref délai les renseignements demandés par M. le Maire).

Lettre de M. Natte fils, membre correspondant, qui, après un long séjour en Afrique, étant venu fixer sa résidence à Marseille, désire être compris parmi les membres actifs, au nombre desquels il avait été d'abord admis. Le règlement étant favorable à cette demande et M. le Secrétaire ayant rappelé les services rendus à la Société par M. Natte, il est décidé que ce collègue sera, à dater d'aujourd'hui, porté de nouveau sur le tableau des membres titulaires.

Lettre de M. L. Jacquemin, correspondant, à Arles, qui remercie la Société de la mention honorable qu'elle lui a voté à sa dernière séance publique, exprime sa vive reconnaissance et promet de se livrer à de nouvelles recherches statistiques.

Lettre de M. Moreau de Jonnès, correspondant, à Paris, et chef de bureau de la Statistique générale de

France au ministère de l'agriculture et du commerce, qui, ayant obtenu une médaille d'honneur en argent, dit avoir reçu avec gratitude ce nouveau témoignage de bienveillance et d'intérêt de la Société de Statistique de Marseille, dont le suffrage lui est infiniment agréable et à laquelle il offre avec ses vifs remercîments, l'hommage de son fidèle dévouement.

M. MOREAU DE JONNÈS accuse réception du 3me volume du Répertoire des travaux de notre Société et il ajoute : « J'ai sous les yeux les transactions du plus grand nombre des sociétés de statistique de l'Europe et je puis assurer qu'aucun recueil n'est comparable au vôtre. » Dans la même lettre, il adresse ses remercîments particuliers à M. G. FALLOT, pour l'excellent rapport que celui-ci a fait sur la statistique de la Grande-Bretagne et finit par s'exprimer ainsi : « Je vous envoie, pour votre digne rapporteur, un exemplaire de l'ouvrage qu'il a si bien fait connaître, et je désire qu'il veuille bien l'accepter, comme un témoignage d'estime de l'auteur. »

M. le Secrétaire remet en même temps à M. G. FALLOT les deux volumes qui composent cet ouvrage et qu'il a reçus avec la lettre dont il s'agit, mais il annonce que deux gros volumes in-4° que M. MOREAU DE JONNÈS l'a assuré de lui avoir transmis, par la Préfecture, ne lui sont point encore parvenus.

M. le Secrétaire dépose ensuite sur le bureau 1° une notice sur les prisons de Rouen; par M. CAPPELET D'ELBEUF, membre correspondant, (M. BOPIS, Rapporteur.) 2° le tome second de la statistique de la ville de Gênes, par CEVASCO, correspondant, (M. VALZ, Rapporteur.) 3° le n° 11, première année, du bulletin du ministère de l'agriculture et du commerce. 4° le n° 5, 11me année, du bulletin de la Société Industrielle d'Angers.

Discours. — La correspondance étant épuisée, M. le Président, qui n'avait pu assister à la séance d'installation

des fonctionnaires, prononce un discours où, après avoir payé un juste tribut d'éloges à son prédécesseur et fait entrevoir ce qu'on est en droit d'attendre du Vice-Président actuel, il soutient qu'il ne saurait mieux remercier la Société de l'avoir appelé à l'honneur de la présidence, qu'en lui exposant comment il comprend les devoirs qui lui sont imposés, etc. Il retrace en peu de mots ce qu'a déjà fait d'utile notre Société de Statistique; il pense, comme un honorable membre qu'elle doit maintenant étendre sa vie à l'extérieur en se créant des relations et des affiliations qui permettent de connaître les débouchés et les produits des autres pays pour indiquer la voie dans laquelle l'avenir du commerce doit puiser ses éléments d'actions, c'est aussi, ajoute M. de Villeneuve, en stimulant l'industrie intérieure qu'il doit se créer des débouchés et des retours. Il doit appeler dans la voie du progrès l'industrie agricole et manufacturière. C'est pour cela que nous devons demander une salle d'exposition où viendront s'étaler les produits que le pays aura créés; toutefois les richesses que nous attirerons vers notre pays doivent avoir pour résultat d'améliorer le sort des ouvriers employés à les créer. Sans doute la Société de Statistique veut surtout contribuer au bonheur de la population au sein de laquelle elle vit; puis qu'elle a fait des recherches sur la mendicité. Mais M. le Président est d'avis de poursuivre ces recherches et il entre dans quelques considérations sur ce qu'il importe de faire pour l'amélioration de la classe ouvrière.

Rapports.—L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée de la vérification des comptes tenus par M. Beuf, Trésorier de la Société.

Organe de la commission composée de MM. Audouard, Matheron et de Montluisant, celui-ci n'ayant pu se rendre à la séance a envoyé son rapport dont il résulte que la commission n'a que des témoignages de satisfaction à

donner à M. Beuf sur sa bonne gestion, et que l'état des finances de la Société est assez prospère.

Ce rapport étant adopté et conséquemment la Société partageant l'approbation de la commission, des remerciments sont votés à M. le Trésorier.

Un membre ayant fait observer que la comptabilité actuelle des jetons de présence, aurait besoin d'être régularisée, M. le Président charge MM. Beuf, Huguet et Matheron de faire un rapport sur ce sujet.

Nomination de commissions. — M. le Président nomme ensuite trois commissions : la 1re, composée de MM. Negrel Feraud, Matheron, Abadie, Loubon, Barthélemy, Barsotti, J. Bonnet, Tocchy, de Montluisant, Moissard, La Souchère, J. Julliany, du Président et du Secrétaire, aura à s'occuper des moyens d'obtenir une salle destinée à l'exposition de l'industrie de notre département.

La seconde, composée de MM Audouard, G. Fallot et La Souchère, est appelée à faire la statistique générale des ouvriers employés dans les fabriques, et à indiquer tout ce qui pourrait améliorer leur sort.

La 3e enfin, composée de MM. Bouis, Matheron et Valz, est chargée d'examiner le travail que doit présenter M. Toulouzan, candidat au titre de membre actif. M. le Président promet d'envoyer incessamment ce travail à la commission, et lève immédiatement la séance.

SÉANCE DU 4 MARS 1841.

En l'absence de MM. les Président et Vice-Président, M. Huguet, Ex-Président occupe le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance du 4 février est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de M. Moreau de Jonnès, qui, ayant reçu la médaille accordée à sa statistique d'Angleterre, exprime de nouveau sa gratitude et demande si deux volumes in-4° envoyés par lui, sont parvenus à la Société. Il sera fait une réponse négative à cet égard, par M. le Secrétaire qui fera, d'ailleurs, toutes les recherches désirables pour savoir ce que ces deux volumes sont devenus.

Lettre de M. Godde de Liancourt qui transmet les publications de la Société-Générale des Naufrages, depuis le commencement jusqu'à ce jour. Quelques numéros manquent à cette précieuse collection; ils seront réclamés par M. le Secrétaire de la Société de Statistique, chargé de remercier en même temps M. Godde de Liancourt.

Lettre de M. de Villeneuve, Président, qui se rendant en Italie, regrette que cette circonstance le prive du plaisir d'assister à la séance de ce jour. Mais il fait parvenir un rapport qu'il devait lire et assure que bien que devant être absent, pendant quelque temps, il ne sera pas moins toujours membre actif de nos réunions.

Lettre de M. de Montlcisant, Vice-Président, qui exprime aussi le regret qu'une indisposition l'empêche de se rendre aujourd'hui à l'assemblée de la Société.

Lettre de M. le docteur A. Avenel, qui remercie la Société du titre de membre correspondant qu'elle lui a décerné, témoigne toute sa gratitude et proteste de son zèle.

Lettre de M. Sauvé, candidat au titre de correspondant qui promet l'envoi prochain de quelques uns de ses travaux.

Lettre de M. Darmantier, juge, Président de la Société Humaine, etc., à Bayonne, qui transmet à l'appui de sa candidature au titre de correspondant :

1° Un rapport sur la Société Humaine qu'il a fondée en 1834 ;

2° Un prospectus de l'institution fondée par lui dans le but de l'amélioration morale de la classe ouvrière et de la domesticité ;

3° Un prospectus de la *Salle Ouvroir* au profit des jeunes filles adultes ;

4° Un rapport sur les résultats obtenus en 1839-1840, notamment relatif à l'amélioration morale de la classe ouvrière.

Sont ensuite déposés sur le bureau, par M. le Secrétaire les brochures suivantes :

Bulletin du Ministère de l'Agriculture et du Commerce, (2e année, janvier 1841, n° 1.)

Rapport au Roi sur le 4e volume de la *Statistique de la France*, (partie agriculture) in-8° de 21 pages, (envoi de M. Moreau de Jonnès.)

Recueil d'actes et autres documens administratifs de la Préfecture du département des Bouches-du-Rhône (année 1841, numéros 1 à 5) — *Observations sur le Laocoon*, (brochure in-32 de 8 pages) par M. Paul Autran.

Les livraisons de janvier et de février du *Journal des travaux de l'Académie de l'Industrie Française*.

M. Natte présente deux tableaux statistiques de la justice criminelle en Algérie, qu'il a dressés d'après les registres d'écrou de la prison civile d'Alger. M. le Président remercie M. Natte de cette communication.

Rapports. — L'ordre du jour appelle en premier lieu le rapport par M. Feautrier, sur les constructions, reconstructions et exhaussements ou agrandissements de maisons à Marseille et dans sa banlieue, pendant l'année 1840. Ce rapport ne fait pas mention des bâtisses autorisées par M. le Préfet, parce que M. Feautrier n'a pas eu le temps de faire le dépouillement des registres de la Préfecture. Mais notre honorable collègue présentera le relevé de ces bâtisses.

— La parole est ensuite à M. Bouis pour rendre compte d'une notice de M. Capplet d'Elbeuf, lue à la société d'émulation de Rouen et relative à un ouvrage par M. Vingtrinier sur les prisons et les prisonniers. Bien que M. le Rapporteur n'ait pu apprécier cet ouvrage que par l'examen d'une courte notice, il s'est néanmoins formé une idée des vues de l'auteur; vues qui lui paraissent dignes de fixer l'attention des amis des progrès et de l'humanité.

Mais, tout en rendant justice au mérite de M. Vingtrinier, M. Bouis s'élève contre quelques assertions qui tendent à représenter les prisonniers comme éprouvant de nos jours de bien grandes privations, et finit par faire entrevoir une époque, sans doute peu éloignée, où les punitions, quoique sévères encore, seront en harmonie avec la douceur de nos mœurs et conformes à l'état général et aux besoins de la société.

— L'ordre du jour amène en troisième lieu le *rapport de* M. de Villeneuve sur un mémoire de M. Marcel de Serres, et qui est intitulé: *du Soufre et de son origine*. M. le Secrétaire lit, au nom de M. Villeneuve, absent, ce mémoire qui tend à prouver que le soufre est d'origine exclusivement minérale, et que les corps organisés n'ont que la faculté de se l'assimiler.

— La Société entend, immédiatement après, la lecture, par M. Loubon, d'un rapport qu'il avait été chargé de faire sur le résumé des délibérations et des vœux du Conseil-général des Bouches-du-Rhône, session de 1840. Afin de donner la mesure des progrès obtenus, M. Loubon a établi une comparaison avec ce qui fit l'objet des délibérations de la session précédente; il est donc entré dans une foule de détails et s'est livré à bien des développements intéressants.

— M. le Secrétaire, après avoir fait sur les titres de M. Darmantier et les brochures que celui-ci a adressées, un rapport très avantageux, a conclu à l'admission de ce candidat au titre de membre correspondant.

Lecture. — Puis, l'ordre du jour est la lecture par M. Bouis, au nom de M. Marcel de Serres, d'une notice sur la cause de la coloration en rouge des eaux du bassin de Carénage à Marseille.

Nomination d'un correspondant. — Enfin, l'ordre du jour appelle le scrutin de M. Darmantier qui ayant réuni tous les suffrages, est proclamé membre correspondant de la Société.

Candidats proposés. — M. P.-M. Roux propose pour le même titre MM. José-Antoine Llobett et don Augustin Janez, l'un président et l'autre secrétaire de l'Académie des Sciences de Barcelonne; cette proposition, appuyée par M. Matheron, qui connaît particulièrement l'un de ces candidats, est prise en considération aux termes du règlement, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

SÉANCE DU 1er AVRIL 1841.

En l'absence de M. le Président, M. de Montluisant, Vice-Président, occupe le fauteuil.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars, on passe à la correspondance.

Lettre de M. le Maire de Marseille, qui accuse réception et remercie la Société de Statistique, de l'envoi qu'elle lui a fait de deux états relatifs aux consommations à Marseille, en 1840, ainsi qu'aux prix des journées d'ouvriers; lesquels états ont été immédiatement transmis à M. le Préfet : « Qui y verra comme moi, dit M. le Maire, une nou-
» velle preuve du zèle que met votre compagnie à fournir à
» l'administration d'utiles documents. »

Lettre de M. le baron d'Hombres Firmas, qui annonce avoir reçu le diplôme de membre correspondant que la Société lui a décerné, et qui devant faire un voyage à Marseille, dit qu'il aura un grand plaisir d'y faire la connaissance de ses nouveaux collègues à qui il exprime aujourd'hui toute sa reconnaissance.

Lettre de M. le comte de Montvallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, etc., correspondant à Aix, qui promet de transmettre incessamment quelques recherches historiques et statistiques à notre Société, à laquelle il transmet présentement une notice dont il est l'auteur, sur l'*Avoux ou Avabuesé*, qui couvre une partie des terrains forestiers, dans un rayon de 5 ou 6 lieues, sur le littoral de la mer, dans le département des Bouches-du-Rhône.

Lettre de M. Porte, correspondant à Aix, qui fait parvenir pour être déposés dans nos archives les extraits des arrêts de la Cour d'Assises, rendus pendant le 4e trimestre de 1840.

Lettre de M. L. Bellardi, naturaliste, à Turin, qui s'empresse d'adresser à notre compagnie un exemplaire d'un mémoire sur les cancellaires forciles des terrains tertiaires du Piémont, et qui propose ensuite l'échange de 400 espèces de coquilles fossiles du Piémont contre la collection du répertoire de nos travaux.

M. Matheron est chargé du rapport à faire sur le mémoire de M. Bellardi dont la proposition ne sera discutée que d'après le rapport qui aura été fait sur son mémoire.

Lettre de M. Vienne, archiviste de la ville de Toulon, qui nous demande le titre de correspondant et qui nous soumet, pour cela, 1° un ouvrage qu'il vient de faire paraître sous ce titre : « *Promenades dans Toulon ancien et moderne, esquisses historiques* (in-12).

Une brochure intitulée : *Documens Historiques*. Articles de paix concédés aux Toulonnais en 1388, traduits de l'original en latin et annotés par G. Vienne, (in-8° de 24 pages.)

M. Guindon est nommé rapporteur de ces deux brochures.

Lettre de M. Gros, à St-Chamas, qui communique à la Société une copie de deux pièces adressées à l'autorité supérieure, etc., et concernant des projets d'amélioration (dépôt aux archives.)

M. le Secrétaire dépose ensuite sur le bureau 1° le n° 6 du recueil d'actes et autres documents administratifs de la Préfecture du département des Bouches-du-Rhône.

2° Les n° 4, 5 et 6 du Journal des travaux de la Société Française de statistique universelle, année 1841.

3° Une brochure intitulée : *Napoléon*, par le baron de Talairat, maire de Brioude, etc.

Rapports. — L'ordre du jour appelle en premier lieu le rapport, par M. Gustave Fallot, sur la statistique de Malte précédée de l'*Histoire de Malte*, par M. Miege, notre estimable collègue. L'analyse si bien faite de cet ouvrage, nous le signale comme l'un des plus importants parmi ceux qui, ayant pour objet les recherches historiques et statistiques, ont été publiées dans ces derniers temps. M. le Rapporteur, en nous engageant à lire et à relire l'*Histoire de Malte*, dont il n'a cessé de dire beaucoup de bien, finit par s'exprimer ainsi : « Vous vous convaincrez alors, comme moi, qu'en élevant ce précieux monument à la science, l'auteur s'en est érigé un à sa gloire. »

Le rapport de M. Gustave Fallot sera imprimé.

— L'ordre du jour amène ensuite le rapport d'une commission spéciale sur la traduction d'un ouvrage présenté par M. P. A. Toulouzan, à l'appui de sa candidature au titre de membre actif de notre Société. Il s'agit du tome premier de la géologie des gens du monde par K. C. de Leonhard, traduite de l'allemand sous les yeux de l'auteur par P. Grimblot et P. A. Toulouzan.

Organe de la commission, M. Matheron, après quelques considérations sur la Géologie, fait remarquer que ce n'est pas sur le mérite de l'ouvrage qu'il avait à porter son jugement, mais bien sur sur celui de la traduction. Or, sous ce point de vue, ce travail témoigne que le candidat est à la fois bon traducteur, géologue et versé dans toutes les sciences accessoires à la géologie; qu'il se recommande donc par la valeur intrinsèque de son œuvre. M. le Rapporteur, ajoute avec raison, que M. Toulouzan se recommande à un autre titre: celui d'être le fils de l'un de nos collègues auquel n'aguères la Société a rendu les derniers devoirs. D'après ces motifs et quelques autres non moins entrainants, la commission a conclu à l'admission du candidat.

Election d'un membre actif. — Sous l'influence de ce rapport on procède par voie de scrutin, à l'élection de M. Toulouzan, qui réunit tous les suffrages. En conséquence, M. le Président le proclame membre actif, et lève immédiatement après la séance, plus rien n'étant à l'ordre du jour.

SÉANCE DU 10 MAI 1841.

En l'absence de M. le Président, M. de Montluisant, vice-Président occupe le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance du 1er avril est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de M. le Maire de Marseille, qui, ayant à adresser à M. le Préfet un second rapport annuel sur les produits agricoles de notre territoire, demande à la Société de statistique des renseignements précis sur les sémailles du printemps, etc. La commission d'agriculture ayant été chargée déjà de la

réponse à faire à M. le Maire, fera son rapport dans la séance de ce jour.

Lettre du même magistrat qui adresse un mandat de six cents francs, pour le premier semestre d'allocation de 1200 fr. portée en faveur de notre société, dans le budget de la ville pour 1841.

Lettre de M. LARREGUY, Préfet de la Charente, membre correspondant qui remercie la Société de statisque de la distinction qu'elle lui a accordée, dans la dernière séance publique et qui fait hommage d'un exemplaire de son dernier rapport au Conseil-général de la Charente dans sa session de 1840, et d'un discours qu'il a prononcé, il y a deux mois, à l'occasion de l'installation de M. le Maire d'Angoulème (M. LOUBON est chargé du rapport à faire sur ces productions.)

Lettre de M. TOULOUZAN qui remercie la Société du titre de membre actif, qui lui a été décerné.

Lettre de M. BARBAROUX, Président du comice agricole d'Aubagne, qui adresse un exemplaire d'un manuel élémentaire (dont il est l'auteur) concernant l'agriculture pratique et qui vient d'être publié aux frais du comice. M. BARTHELEMY est nommé rapporteur de cet ouvrage.

Sont ensuite déposés sur le bureau le n° de mars 1841 du *Journal des travaux de l'Académie de l'industrie française*.

Le compte rendu des travaux de la société de médecine de Lyon depuis le 1er juillet 1836 jusqu'au 30 juin 1838 (in 8. de 205 pages. Lyon 1840.)

Une note sur le mouvement de la population à Rochefort, lue à la société d'agriculture, sciences et belles lettres de cette ville, dans la séance du 10 février 1841 par M, J. T. VIAUD.

Le prospectus d'un ouvrage intitulé; *Histoire littéraire, philologique et bibliographique des patois*, par PIERQUIN de GEMBLOUX, inspecteur de l'académie de Bourges etc.

Le n° 2 du *Bulletin du ministère de l'agriculture et du commerce.*

Le *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, n° 66.

Le n° 1 tome V, du *Journal de la Société générale des naufrages.*

Le n° 5 11° année année du *bulletin de la société industrielle d'Angers et du département de Maine et Loire.*

M. Audouard communique le passage suivant d'une lettre que lui a écrite M. Reynaud, membre de l'institut, correspondant, etc « je m'empresse de répondre a ta lettre du 11 mars. Les trois premiers volumes du recueil de la société de statisque de Marseille m'ont été remis ; je les ai tous desuite parcourus, et j'y ai remarqué un grand nombre d'articles pleins de faits curieux et bien exposés. Une telle société fait vraiment honneur à la ville de Marseille, et je ne m'étonne pas de l'intérêt que tu as toujours porté à ses succès, etc. »

M. le Secrétaire déroule un vaste tableau dressé par M. Victor Mercier, membre correspondant, qui l'a soumis au jugement de notre Société. Ce tableau relatif à la statistique générale de la France et de ses colonies fixe vivement l'attention de tous les membres. C'est par département que cette statistique a été établie et on voit à la suite de chacun d'eux sur la même ligne horizontale, les indications qui s'y rapportent, au nombre de 16,648. (Il en existe, en outre, pour les colonies 512.)

La compagnie examine aussi attentivement et avec intérêt deux autres tableaux du même auteur dont l'un présente une échelle de comparaison sous le rapport du produit en argent des terres labourables, pour les 86 départements de la France, établie au moyen d'une colonne de progression numérique appliquée aux départements et indiquant, pour chacun d'eux, ce que rapporte, en argent, l'hectare de terres labourables.

L'autre tableau est une échelle de comparaison analogue indiquant le nombre de fabriques, usines et manufacteres que possède chaque département.

— Conformément à l'intention de M. le ministre de l'agriculture et du commerce qui a désiré que des observations météorologiques fussent faites pendant une longue série d'années, et qui a insisté pour que dans ce travail on voulut bien : 1° indiquer la hauteur absolue et relative du lieu d'observation et son exposition ; 2° faire connaître la nature et l'origine des instruments dont on s'est servi, M. Valz, notre collègue, directeur de l'observatoire royal, à Marseille a fait deux tableaux qu'il présente et où se trouve exposé l'état moyen et les points extrêmes, quant aux observations barométriques, thermométriques et hygrométriques, etc. depuis 1823 jusques et y compris 1840.

Rapports — L'odre du jour appelle en premier lieu un rapport de la commission d'agriculture, sur les semailles du printemps. Organe de la commission, M. Barthélemy a repondu d'une manière satisfaisante aux diverses demandes de M. le maire à cet égard.

— L'ordre du jour amène en second lieu le rapport de M. Guindon sur un ouvrage de M. Vienne, archiviste de la ville de Toulon, etc. proposé au titre de membre correspondant. Cet ouvrage est intitulé : *Promenades dans Toulon ancien et moderne*. M. Vienne, dit M. le rapporteur, a fait de l'érudiction attrayante, la forme qu'il a donnée à son travail promettait déjà un de ces livres où l'on s'instruit en s'amusant. M. l'Archiviste de Toulon prend le lecteur par la main et le conduit dans une ville où à chaque pas le savoir-faire de l'auteur dévoile avec un grand attrait de style toutes les particularités remarquables de l'histoire et des monuments de Toulon. M. Guindon conclut à l'admission du candidat.

— M. le Secrétaire fait un rapport verbal sur les titres de deux autres candidats, MM. Llobet et Janez, membres fonctionnaires de l'Académie des sciences de Barcelonne, et vote aussi pour leur admission au nombre des correspondants.

Lectures. — La parole est ensuite à M. Feautrier pour la lecture d'une notice qui a pour but d'attribuer aux Segobrigii une médaille d'argent conservée au cabinet numismatique de la ville de Marseille. Notre collègue a disserté savamment sur un sujet d'archéologie qui intéresse éminemment notre histoire locale.

— On a entendu immédiatement après et avec non moins d'intérêt la lecture par M. Natte, d'une notice sur les huiles de graines et l'augmentation des produits récoltés dans le département. Le but spécial de M. Natte, a été de signaler les graines oléagineuses qu'on peut se procurer *sans* travail, celles que l'on trouve, par exemple, dans les bois, etc., et en si grande abondance chez nous. De toutes les considérations dans lesquelles il est entré, notre collègue a fait l'objet d'une proposition tendante à ce que la Société nomme une commission à la quelle il soumettra ses idées et qui jugera si le projet mis à exécution peut donner gloire et profit.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée. En conséquence, M. le président compose la commission de cinq membres : de MM. J. Bonnet, Monfray, Barthelemy, Bouis et Toulouzan.

Nomination de membres correspondants. — Enfin l'ordre du jour est le scrutin de MM. Vienne, à Toulon, Llobet et Jonez, à Barcelonne, qui ayant réuni tous les suffrages sont proclamés membres correspondants.

Candidat proposé. — M. Huguet présente pour l'obtention du même titre, M. Assenat (Jean-Baptiste) membre de la Société phrénologique de Paris et de la Société

géologique de France, ex-pharmacien en chef de l'hôpital civil et miltaire d'Aix. Cette proposition est prise en considération aux termes du règlement et personne ne demandant la parole, M. le président lève la séance.

SÉANCE DU 10 JUIN 1841.

En l'absence de M. le Président, M. de MONTLUISANT, vice-Président, occupe le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance du 6 mai est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de M. le Maire de Marseille, qui accuse réception du rapport transmis par notre Société sur les semailles du printemps et qui la remercie de cet envoi.

Lettre de M. de BOISMILON, secrétaire des commandements de Mgr. le duc d'ORLÉANS, qui annonce que S. A. R. a pris connaissance du 4me vol. des Travaux de la Société de statistique de Marseille, qu'elle a accueilli cet hommage avec le même intérêt que lui avait inspiré l'offre des premiers volumes et qu'elle s'est fait un plaisir de les réunir dans la bibliothèque. M. de BOISMILON ajoute que S. A. R. l'a chargé de transmettre à notre Société une nouvelle expression de ses remercîments.

Lettre de M. A. de LA COSTE, Préfet, qui adresse un exemplaire de la carte lithographiée du département des Bouches-du-Rhône, par M. C. MATHERON, laquelle a été dressée d'après le vœu du Conseil-général. (Dépôt dans la bibliothèque, et remerciments à M. le Préfet).

Lettre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, qui, le 18 mai, invitait notre compagnie à assister à la séance publique tenue par cette académie, le 23. Une députation a représenté la Société de statistique à cette cérémonie.

du reboisement des montagnes le sujet de récompenses particulières.

Aucune autre proposition n'étant faite et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

SÉANCE DU 1er JUILLET 1841.

En l'absence de MM. les Président et vice-Président, M. DE SAINT-FERRÉOL occupe le fauteuil.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin.

Correspondance et communications.—Lettre de M. DE MONTLUISANT, qui, retenu chez lui par une indisposition, exprime le regret de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Lettre de M. VIENNE, architecte de la ville de Toulon, qui, flatté d'avoir été admis au nombre des correspondants de notre compagnie, promet de lui adresser ce qui lui paraîtra digne de fixer son attention, etc.

Lettre de M. PORTE, correspondant à Aix, qui transmet les extraits des arrêts de la Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône, pendant le premier trimestre de 1841.

Lettre de M. Victor MERCIER, correspondant à Paris, qui remercie la Société de l'accueil flatteur qu'elle a fait au tableau sur la statistique générale de la France, dont il est l'auteur et qu'il nous a adressé dans le temps.

Lettre de M. THÉVENEAU, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, qui, ambitionnant les suffrages de notre Société, lui soumet un nouveau système d'enseignement musical, rédigé par lui pour l'étude de ses classes et qui lui paraît digne d'attention. A cet effet, il présente un mémoire qui contient l'exposé de ce nouveau

système, et il fait la proposition suivante en ces termes : « 1° de faire, dit-il, sous vos yeux l'application de ma mé- « thode, en me chargeant pendant un an, sans rétribution « aucune, de l'éducation musicale de six élèves, que je « choisirai parmi ceux qui me seront présentés. »

« 2° De nommer une commission prise dans le sein de la « Société et à laquelle pourront être adjoints des artistes et « des amateurs, si vous le jugez convenable, chargée de sui- « vre et d'examiner par trimestre les résultats obtenus. »

Il est aussi fait mention de quelques considérations à remplir pour les élèves.

MM. Audouard, Roux, Barthélemy, Loubon, Abadie, obtiennent successivement la parole, à l'occasion de cette proposition que l'on s'accorde généralement à prendre en considération, mais dont on ajourne la discussion, attendu que, sur la remarque d'un membre, M. Théveneau ne saurait actuellement se charger de l'éducation des élèves comme il l'a proposé ; ce qui, au reste, ne saurait être long-temps différé.

M. P.-M. Roux dépose sur le bureau, un grand tableau statistique adressé par M. Godde de Liancourt, et relatif aux navires français et étrangers naufragés dans les arrondissements maritimes de Brest, de Cherbourg, de Toulon, de Lorient et de l'Algérie, dans l'espace de 14 années (de 1822 à 1835) le total général des naufrages s'élève à 949.

La Société vote des remercîments à M. Godde de Liancourt.

M. le Secrétaire lit ensuite au nom du même membre correspondant, un discours sur l'union des Sociétés savantes. Cette lecture est écoutée avec beaucoup d'intérêt.

M. Abadie soumet à la compagnie deux tableaux dont l'un est relatif à la situation de la Caisse d'Epargne des Bouches-du Rhône, au 31 décembre 1840, et l'autre offre le résumé des opérations de cette caisse, pendant la même année.

M. Barthélemy qui avait été chargé, dans la séance de mai, de faire un rapport sur le Manuel élémentaire de M. Barbaroux, correspondant à Aubagne, se recuse aujourd'hui en sa qualité de rapporteur et demande que l'examen de l'ouvrage soit renvoyé à la commissiom d'agriculture. Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

SÉANCE DU 12 AOUT 1841.

En l'absence de MM. les Président et vice-Président, M. Audouard occupe le fauteuil.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance *du 1er* juillet.

Correspondance et ouvrages présentés.—Lettre de M. de Montluisant qui, obligé de s'absenter pour affaires de son service, regrette de ne pouvoir assister à la séance d'aujourd'hui.

Lettre de M. Aubanel qui fait hommage à la *Société* d'un exemplaire d'un ouvrage in-8° ayant pour sujet des recherches statistiques sur l'hospice de Bicêtre. (M. le docteur Guiaud est chargé du rapport à faire sur cet ouvrage).

Lettre de M. le docteur Dupierris de la Nouvelle-Orléans, qui après avoir accusé réception et remercié la Société du diplôme de correspondant qu'elle lui a décerné, nous apprend que l'année 1840 s'est passée sans fièvre jaune; je ne sais pas, « ajoute-t-il, qu'un fait pareil ait existé depuis « que ce fléau est venu visiter ce pays. Je vous dirai en outre « que son intensité est moindre chaque année. Sans vouloir, « tout à fait, attribuer ce phénomène aux améliorations qui « chaque jour ont lieu dans les pays où cette maladie est

« endémique, je suis cependant porté à croire qu'elles y « contribuent beaucoup. »

Lettre de M. Pompilio Decuppis, à Rome, qui remercie aussi la compagnie de l'avoir reçu membre correspondant, et offre l'assurance de ses sentiments de vive reconnaissance, sentiments qu'il se réserve de rectifier en personne, aussitôt qu'il aura mis, comme il se le propose, le pied sur le sol français.

Lettre de M. Fouque qui, après une longue maladie, revenu à la santé, signale sa convalescence par la publication d'un journal essentiellement humanitaire et statistique, qui doit paraître sous ce titre : *La bourse de Marseille*, avec cette épigraphe : *Indépendance et vérité*. Notre collègue en adresse le prospectus spécimen, à la Société dont il sollicite sans hésitation le concours soit par adhésion, soit par abonnement, soit par collaboration et articles littéraires et statistiques, etc.

M. le Secrétaire fait lecture du prospectus, aussi bien écrit que bien pensé, de ce journal auquel chaque membre est invité à souscrire individuellement.

Sont ensuite déposés sur le bureau : 1° quatre livraisons des *Etudes sur les législations anciennes et modernes, etc.*, par Joanny Pharaon et Théodore Dulau, (envoi de M. Pharaon, membre correspondant à Alger.) M. le Président invite M. Bœuf à faire un rapport sur ces livraisons ainsi que sur la cinquième qui doit compléter l'ouvrage, dès qu'elle nous aura été transmise.

2° Une brochure (in-8° de 51 pages) intitulée : *Cours sur l'asphyxie ou institutions sur* les secours à donner aux noyés et autres asphyxiés ; par M. L. S. C. Sauvé, correspondant à la Rochelle. (Dépôt dans la Bibliothèque.)

3° Plusieurs brochures de M. Charles Passerini qu'il a adressées à titre d'hommage, dont M. Barthélemy est chargé de rendre compte, et qui sont intitulées : l'une *Osserva-*

zioni sulle Larve, triufc, e abitudini della scolia flavifrons, Pisa, 1840; l'autre : *Sul danuo che ha recate agli ulivi une specie d'insetto nel comune di castiglione della pescaja e sui mezzi per rimediarvi*, (*Firenze*, 1838.) La troisième : *Osservazioni sopra due insetti rocivi*, (*Firenze* 1840.) La quatrième, enfin : *Notizie sopra le immagini fotogeniche e sopra dei Bassirilievi di Rome precipitate voltaicamente, etc.*

4° Le onzième volume de la Société géologique de France.

5° Le n° 16 du Recueil d'actes et autres documents administratifs de la Préfecture du département des Bouches-du-Rhône.

Rapports.—M. MATHERON en fait un sur un mémoire de M. BELLARDI, naturaliste de Turin, et relatif aux cancellaires fossiles des terrains tertiaires du Piémont. Ce mémoire est, suivant M. le Rapporteur, des plus intéressants sous plusieurs points de vue; il tend à confirmer qu'il existe entre tous les êtres qui ont vécu ou qui vivent encore sur la terre une filiation incontestable, attestée du reste tous les jours par des faits nouveaux ; d'un autre côté le travail de M. BELLARDI est très utile en ce qu'il nous démontre que le Piémont a des cancellaires qui lui sont propres, et en ce qu'il nous fait connaître 10 espèces nouvelles à la description desquelles l'auteur a joint celles de toutes les espèces du Piémont, décrites déjà par d'autres naturalistes. Enfin quatre planches lithographiées, représentant sous diverses faces 40 espèces ou variétés, accompagnent le mémoire dont il s'agit, que M. MATHERON considère comme bien écrit d'ailleurs et au sujet duquel il propose de remercier M. BELLARDI et de le compter au nombre de nos membres correspondants.

M. BELLARDI ayant désiré échanger 400 espèces de fossiles des environs de Turin, contre les publications de notre

Société, M. MATHERON est d'avis d'adhérer à cette proposition en tant que M. BELLARDI se contenterait de ce qui a été publié jusqu'à ce jour de notre Répertoire, c'est-à-dire n'aurait pas la prétention de se regarder comme abonné à toutes nos publications subséquentes.

Ce rapport écouté avec beaucoup d'intérêt donne lieu à une légère discussion, quant à l'échange proposé, lequel mis aux voix dans le sens de M. le Rapporteur, est adopté.

Lecture. — La parole est ensuite à M. GUINDON pour donner lecture d'une lettre des consuls de Marseille aux consuls de Toulon, en 1491. Cette lettre, extraite des archives de la ville de Toulon, et communiquée par M. H. VIENNE, paraît être à la Société un document historique précieux, digne d'être conservé dans nos archives.

—L'ordre du jour amène en troisième lieu, la lecture, par M. BARBAROUX, d'une notice ayant pour objet de proposer qu'une commission se rendit, comme cela eut lieu en 1836, à la campagne de cet honorable collègue, au quartier de St-Louis, pour y constater les nouveaux résultats qu'il a obtenus par la manière dont il traite les vieux vignobles. Il a, assure-t-il, rajeuni un vignoble de 125 ans, et dans 5 ans, il a obtenu des vignes de raisins de cuve aussi robustes que celles de raisins de table, et même il a espéré prouver qu'un vignoble décrépit était susceptible d'être réparé au point de disputer aux jeunes plantations leur vigueur et l'importance de leur produit, etc.

La proposition de M. BARBAROUX n'ayant point de contradicteur, et la Société voulant d'ailleurs donner à notre collègue un nouveau témoignage de l'intérêt qu'inspirent ses travaux en agronomie, une commission composée de MM. G. FALLOT, BARTHÉLEMY et NATTE fera un rapport sur les résultats et les produits agricoles dont il est question.

Enfin, la compagnie écoute avec beaucoup d'attention une lecture par M. VALZ, ayant pour objet de déterminer

l'espace parcourue par le ballon qui a été lancé, à la plaine St-Michel, lors des dernières fêtes de juillet.

Nomination d'une commission. — MM. DIEUSET et ROUX rappellent que la Société a à nommer une commission pour constater les résultats de la méthode de M. THÉVÉNEAU, suivant la demande faite par celui-ci et dont il a été fait mention dans la dernière séance. En conséquence M. le Président nomme membres de cette commission MM. BARTHÉLEMY, DIEUSET, G. FALLOT, GUINDON, LASOUCHÈRE, NATTE et TOULOUZAN.

Candidat au titre de correspondant. — Aux termes du règlement de la Société de Statistique, MM. LOUBON, SAINT-FERRÉOL et BARTHÉLEMY proposent comme membre correspondant M. de MAUNY DE MORNAY, agronome, membre de plusieurs sociétés savantes, inspecteur de l'agriculture dans le midi de la France.

Cette proposition est prise en considération et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1841.

En l'absence de M. le Président, M. de MONTLUISANT, vice-président, occupe le fauteuil.

M. le baron d'HOMBRES-FIRMAS, membre correspondant, assiste à la séance.

M. le Secrétaire lit et la Société adopte le procès-verbal de la séance du 12 aout.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de MM. les Administrateurs de la Société de Bienfaisance de Marseille qui adressent quelques exemplaires du Compte-rendu des travaux de cette Société, pendant les années

1839 et 1840, par M. P.-M. Roux. (Dépôt dans la Bibliothèque et lettre de remercîment).

M. le baron d'Hombres-Firmas dépose sur le bureau une suite de ses Mémoires et observations de physique et d'histoire naturelle (de la page 213 à la page 260, avec une planche sous le nº 6). Mais M. le Secrétaire ayant annoncé à M. d'Hombres que la Société de statistique n'avait pas reçu le commencement de ces mémoires, cet honorable correspondant qui assurait avoir adressé déjà depuis quelque temps toutes les feuilles parues de cette publication, promet d'en faire un second envoi.

La Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var nous fait parvenir les nºs 1 et 2 (9me année) de son Bulletin trimestriel.

Rapports. — L'ordre du jour appelait en premier lieu plusieurs rapports qui, n'ayant pu être faits, vu l'absence de MM. les Rapporteurs sont renvoyés à la réunion prochaine.

— M. P.-M. Roux prend ensuite la parole pour rendre compte de sa mission au Congrès scientifique de France qui a eu lieu à Lyon le 1er septembre : « J'avais l'intention, dit-il, de vous faire un rapport par écrit, mais considérant que les nombreux travaux auxquels on s'est livré, pendant la durée de la session, quoique très courte, ne formeront pas moins de deux ou trois forts volumes in-8°, il m'a paru que quelque briève que fut mon analyse, je ne pouvais vous signaler tout ce qui a été fait. Je ne puis que relater les principales choses qui se rattachent au Congrès. »

« Avant d'entrer en matière, je ferai remarquer que je n'avais nullement pensé, en prenant la détermination d'adhérer à cette réunion scientifique de m'y rendre comme délégué de la Société de statistique de Marseille, parce que mon unique but était de savoir ce qui se passait dans

des associations semblables, afin que si jamais Marseille avait son tour, c'est-à-dire que l'on arrêtât d'y ouvrir une session, il me fut possible d'y figurer avec connaissance de causes. Ainsi donc, mon rôle devait être simple, celui d'un observateur qui mettrait ses sens à contribution pour ne laisser rien échapper de ce qui mériterait d'être noté dans toutes les séances du Congrès. Mais notre honorable collègue M. Barthelemy, ayant manifesté l'intention de représenter notre Société au Congrès de Florence, et obtenu cette délégation du conseil d'administration qui y voyait avec raison un motif de mettre notre Société en évidence, je dus céder à l'invitation que M. de Montluisant, vice-Président, alors Président par interim, voulut bien me faire d'être moi aussi le représentant de la Compagnie au Congrès scientifique de France. »

« Dès lors, Messieurs, je compris que ma mission m'imposait de pénibles devoirs, au-dessous desquels j'avais besoin de ne pas rester, et pour cela, je m'attachai à figurer dans plusieurs sections, soit à l'occasion de discussions scientifiques, soit en traitant oralement une question d'économie politique, et à l'aide de la statistique. »

« L'ouverture du Congrès eut lieu le 1er septembre 1841, à 3 heures précises, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville; déjà, le même jour, à neuf heures du matin, tous les membres s'étaient réunis à l'église Saint-Jean, où avait été chantée une messe en musique de Beethoven. »

« Le 2 septembre, les six sections composant le Congrès se réunirent au Palais des Arts et à des heures différentes afin qu'il fut possible à chacun d'y assister. Après la formation des bureaux, on s'occupa dans chaque section de l'ordre dans lequel on traiterait les différents sujets mentionnés dans le programme, et les questions dont on aurait donné l'indication. »

Je m'étais fait inscrire à la 3e section, qui était celle

des sciences médicales, et à la cinquième où il était question de littérature, beaux-arts, philosophie, philologie, enseignement, économie, etc. Je n'ai donc suivi que ces deux sections. Mais comme chaque jour il y avait séance générale du Congrès, à 3 heures et ½ dans la salle des assises, à l'Hôtel-de-Ville, et qu'un secrétaire de chaque section rendait compte des travaux de celle-ci, il m'eût été possible, sinon facile, de prendre des notes sur tout ce qui avait été fait dans les sections auxquelles je n'avais pas assisté. Et c'est ce que j'eusse pu entreprendre, si je m'étais borné à jouer un rôle moins actif que je ne l'ai fait, c'est-à-dire si je n'eusses moi-même traité diverses questions, ce qui était déjà une tache assez pénible. »

» Je n'entrerai pas aujourd'hui dans tous les détails de ce qui a été plus particulièrement l'objet de mes travaux. Je ne dirai rien, par exemple, de mes communications (1) à la section des sciences médicales ; je ne vais parler que de la question que j'ai traitée oralement à la cinquième section. Mais je ferai remarquer que tous mes actes ont eu pour fin principale de représenter aussi dignement que possible notre Société de statistique. »

« La question que je me suis attaché à résoudre, à la cinquième section, était la première posée, et ainsi conçue :

1° *Quels seraient les meilleurs moyens à employer pour assurer une petite retraite dans leur vieillesse aux ouvriers de Lyon qui, pendant le cours d'une vie laborieuse et honorable, auraient rendu des services à l'industrie, et qui, par des malheurs ou des infirmités, se trouveraient réduits à l'indigence ?*

(1) Ces communications ont été rapportées à la Société royale de médecine de Marseille, et consignées, par extrait, dans son Bulletin semestriel, année 1841, page 155 et suivantes.

2° *Faire ressortir tous les avantages qui pourraient résulter de la solution de cette question et de sa mise en pratique, tant pour la bonne harmonie des relations de la classe ouvrière avec les fabricants, que sous le rapport de la religion, de l'humanité et de l'industrie.*

« Avant moi, quatre ou cinq membres s'étaient fait inscrire pour la solution de cette question, mais il n'y eut que M. Lecœuf, vice-président de la section, qui prit la parole, les trois ou quatre autres membres ayant renoncé à parler sur la même question. Je dois ajouter que 7 ou 8 mémoires sur le même sujet furent déposés sur le bureau, et renvoyés à une commission spéciale pour être examinés. Nous n'avons pas eu connaissance du résultat de cet examen. »

« Je passe sous silence mon préambule, où, entr'autres motifs, je fis remarquer que puisqu'il avait été annoncé que la question pouvait être traitée verbalement, *on avait* pensé évidemment que pour faire une réponse convenable il n'était pas indispensable de se livrer à beaucoup de recherches, de raisonner longtemps, et que d'ailleurs on devait compter assez sur le talent de MM. les Secrétaires pour se promettre que rien de ce qui serait improvisé ne leur échapperait et ne serait omis dans le procès-*verbal* de la séance. Cependant, Messieurs, pour le dire en passant, ce procès-verbal, lu le même jour, à la séance générale du Congrès, présenta bien des omissions, quant à ce que j'avais soutenu ; ce qui me fit écrire immédiatement à M. le Secrétaire, rédacteur de ce procès-verbal, pour le prier d'y ajouter, sinon tout ce que j'avais avancé d'accessoire à ma proposition, du moins tout ce qui concernait celle-ci. J'aime à me persuader qu'il aura été fait droit à ma réclamation, ce dont je serai assuré alors que le compte-rendu du 9e Congrès aura paru. »

« Abordant ensuite la question, et bien convaincu que pour assurer une retraite aux ouvriers, il fallait de l'argent,

et trouver conséquemment les moyens de s'en procurer, j'ai donné un aperçu de ceux qui se sont présentés les premiers à mon esprit, mais que j'ai considérés comme inutiles, comme inexécutables et ne remplissant d'ailleurs que peu ou point les vues du programme. »

« Et d'abord il m'a paru que la loterie qui a été si justement supprimée comme une institution immorale, aurait pu avoir un résultat tout moral. Ainsi, les quatre millions qu'elle rendait chaque année et qui provenaient des deniers du pauvre, auraient pu lui être restitués par des secours heureusement dispensés, au moyen de cette somme annuelle; mais il ne m'a pas fallu beaucoup de réflexions pour m'apercevoir que quelque beau que fut le résultat, je ne devais pas en préconiser le moyen que la saine morale désavouait.

« Ce qui m'a souri, en second lieu, ça été que le gouvernement vint lui-même en aide pour assurer une retraite aux ouvriers de Lyon Mais voyant que pour être juste, le gouvernement devrait en faire autant en faveur de tous les ouvriers du royaume et créer pour cela une taxe, comme en Angleterre, celle si onéreuse du paupérisme, j'ai dû renoncer bien vite à cette proposition. »

« Une troisième idée me paraissait plus heureuse : c'était celle que les fabricants fussent affranchis de l'impôt de la patente, à condition qu'ils se chargeraient entre eux de la petite retraite dont il s'agit. Mais ici encore se présentait l'inconvénient d'accorder aux ouvriers lyonnais, ce que ceux des autres parties de la France eussent été en droit de réclamer; et il était à présumer que le fisc ne ferait pas aisément cette concession. »

« J'ai conçu ensuite l'idée que les fabricants fissent don d'une partie de leurs profits en faveur de leurs ouvriers; ce qui aurait singulièrement concouru à maintenir la bonne harmonie entre les uns et les autres. Mais je me suis

demandé si les fabricants seraient bien aise que l'on connut tout ce qu'ils auraient gagné, puisque leur cotisation serait en raison directe ou une conséquence de leur bénéfice. J'ai donc trouvé là une difficulté que vraisemblablement il ne serait pas facile d'applanir. »

« J'ai pensé à d'autres moyens de moindre importance, que par cela seul je n'ai pas exposé ; puis, j'ai developpé celui que j'ai imaginé, et qui m'a paru devoir remplir l'attente de mes auditeurs ; le voici :

« Considérant que la PRÉVOYANCE est le mobile le plus efficace pour assurer l'avenir de l'homme dans toutes les conditions de la vie ;

« Considérant en outre que le principe d'ASSOCIATION est ce qu'il y a de plus puissant pour obtenir ce qui a été demandé, j'ai reconnu l'utilité d'une institution sous le nom de *Compagnie de prévoyance des ouvriers Lyonnais*. Cette association dont le titre seul fait comprendre ce qu'elle serait, aurait un Conseil d'administration composé de quarante-cinq membres, dont 15 ouvriers élus par leurs pairs, 15 fabricants et 15 notables de la cité. Ces administrateurs se constitueraient en commissions, au nombre de trois, et formées chacune des trois espèces de membres désignés; elles seraient ainsi dénommées : 1° *Commission de comptabilité*, 2° *Commission des retraites*, 3° *Commission des secours temporaires*. »

« On entrevoit déjà que j'ai proposé plus qu'il n'a été demandé. Mais ne devais-je pas tenir à procurer plutôt une retraite confortable qu'une petite retraite ? Ne devais-je pas tenir aussi à ce que, dans des époques désastreuses, pendant la rigueur des saisons, lors de la suppression obligée de tout travail, du pain fut ménagé à une classe si intéressante, dans une grande ville qui lui doit sa prospérité, ses richesses? Mais où puiser les ressources? C'est ce que j'ai indiqué de la manière suivante :

« La statistique nous apprend que l'on peut, sans crainte d'erreur, évaluer à plus de 100,000 le nombre des ouvriers lyonnais. Ne prenons que ce chiffre pour rendre sensible mon exposé, et admettons que le prix moyen des salaires de ces ouvriers soit de trois francs par jour, ce qui, m'a-t-on assuré, est au-dessous de la réalité, serait-ce trop exiger, que d'inviter chacun d'eux à souscrire pour un centime par franc, c'est-à-dire pour trois centimes par jour? Certes, nul n'oserait soutenir que ce fut là un impôt excessif pour l'ouvrier qui souvent dépense en un seul jour ce qu'il a gagné dans une semaine. »

« On aurait raison de regarder comme une utopie l'épargne de trois centimes par jour qu'un seul ouvrier ferait pour se procurer une retraite. Mais autre chose est, si 100,000 ouvriers se réunissent et confondent leurs centimes. Il en résulte alors sans contredit un revenu annuel d'un million ou environ, déjà bien suffisant pour faire face à bien des exigences. Et que sera-ce, lorsque ce revenu ne cessera pas de s'effectuer toutes les années? Ici, j'ai fait remarquer en opposition avec ce qu'a dit l'honorable membre qui a parlé avant moi relativement à une espèce d'aumône qu'il était d'avis de faire à l'ouvrier, que l'on devait craindre de blesser l'amour-propre de celui-ci, qui serait fier, au contraire, de devoir à ses propres épargnes la retraite qui lui serait accordée.

« Maintenant, Messieurs, j'ai ajouté que les fabricants devraient concourir à la bonne œuvre pour une somme annuelle dont le *minimum* serait de vingt francs. Or, on compte 500 fabricants de soie seulement, et en portant à 1000 le chiffre des fabricants de tous les corps détat, on aurait encore chaque année un revenu de 20,000 fr. J'ai insisté sur cette souscription afin que le fabricant et l'ouvrier ne fissent, pour ainsi parler, qu'une seule famille, et afin que si le fabricant éprouvait des revers au point

de descendre dans la classe des ouvriers, il put participer à la retraite uniquement destinée à cette classe, mais qui lui serait acquise par ses souscriptions antérieures. »

« J'ai parlé ensuite d'un mode assez facile d'exécution, et, dans le plan que j'ai présenté, j'ai fait valoir toutes les raisons qui concilient mon projet avec ce qui est exigé par la question. Ainsi, il m'a paru nécessaire que chaque ouvrier fût porteur d'un livret où seraient inscrits ses nom et prénoms, son âge, l'époque de son entrée dans la compagnie, les sommes versées par lui au Conseil d'administration de celle-ci, les notes plus ou moins favorables données par les fabricants sur sa conduite et les services rendus à l'industrie. Tout ce que contiendrait ce livret serait couché dans un registre confié aux soins de l'administration de la compagnie. J'ai montré que les notes fournies par les fabricants serviraient de base, quand il s'agirait de déterminer l'espèce de retraite à accorder; *car elle* serait plus ou moins forte, etc., comme il sera dit tout à l'heure. »

« La recette se ferait par semestre. Les administrateurs placeraient les sommes perçues à un intérêt convenable et avec garantie. »

« La retraite serait accordée à l'ouvrier, membre de la compagnie, qui aurait au moins vingt ans d'exercice en sa qualité dans la ville de Lyon, et dont le grand âge ou des infirmités le mettraient dans l'impossibilité de gagner sa vie. »

« On pourrait accorder un secours temporaire à celui qui ne réunirait pas toutes ces conditions. »

« Les retraites seraient depuis trois cent jusques à six cent francs, par an, suivant la bonne conduite et l'importance des services rendus à l'industrie, attestées l'une et l'autre par les notes des fabricants, notes mentionnées dans le livret et le registre matricule. »

« L'ouvrier qui quitterait Lyon avant d'avoir atteint sa vingtième année de service ne saurait exiger sa retraite qu'alors que de retour dans cette ville, il y aurait accompli son temps, c'est dire qu'on lui tiendrait compte des services antérieurs. »

« Par ce moyen tous les ouvriers s'attacheraient particulièrement à la ville de Lyon, et les ouvriers nomades eux-mêmes seraient engagés à s'y fixer. L'industrie y gagnerait infailliblement. Il règnerait une grande harmonie entre l'ouvrier et le fabricant, celui-là par reconnaissance pour la souscription de celui-ci et le désir d'en obtenir de bonnes notes; désir qui ne le rendrait pas peu circonspect. Celui-ci par les résultats de son rapprochement plus immédiat avec l'ouvrier, soit pour le présent ou pour l'avenir. »

« Notre projet m'a paru conforme à ce que prescrivent la religion, la morale et l'humanité. Si toutes trois sont d'accord pour que celui qui possède donne à celui qui n'a pas; pour que les hommes vivent en commun dans leur intérêt particulier, afin de se secourir mutuellement; tout cela est évidemment dans ce que j'ai proposé, et indépendamment des avantages qu'on y trouve sous tous les rapports dans le sens de la question, j'ai indiqué les moyens de fournir des secours aux ouvriers à des époques calamiteuses. »

« En m'attachant à répondre à une question d'un si haut intérêt, j'ai été mu seulement par le désir de voir adopter un projet qui assurât l'avenir de la classe ouvrière, qui concourut à son amélioration. Si je n'ai pas atteint mon but, je n'en serais que plus heureux, parce qu'on aura proposé des moyens supérieurs à ceux que j'ai fait valoir moi-même. »

« Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter quelques nouveaux détails à ce que je viens de vous raconter: Une commission devait faire un rapport sur les moyens proposés verbalement ou par écrit, quant aux questions qui nous occupent. Mais ayant su que ce rapport ne serait pas fait au

sein de la section ; qu'il ne soulèverait conséquemment aucune discussion ; ayant entendu un membre qui avait déjà manifesté son opinion, assez éloignée de la mienne, la modifier plus tard au point de faire une proposition en tout semblable à celle que j'avais faite moi-même, et pourtant présentée comme nouvelle ou du moins comme différant en ce sens qu'au lieu de forcer les ouvriers à souscrire ainsi que l'on supposait que je le voulais, il fallait les laisser libres de souscrire ou non ; dans la vue de protester contre l'interprétation donnée à mes paroles ; dans l'intention aussi de réfuter des objections qui m'avaient été faites, non d'une manière directe, mais tacitement et au point que personne n'avait pu s'y méprendre, je remis à M. le Président et à l'un des secrétaires de la 5e section, des notes que je priai l'un et l'autre de mettre sous les yeux de l'assemblée, dans la séance du 10, qui devait être la dernière et à laquelle je ne devais pas assister, vu que je quittai Lyon le même jour. »

« Voici un extrait de ces notes : On a cru ou l'on a feint de croire que je voulais obliger les ouvriers à souscrire ; mais telle n'a pas été mon intention. Ne résulte-t-il pas de cette assertion : *que les ouvriers seraient plus particulièrement engagés à rester à Lyon et que les ouvriers étrangers s'y établiraient volontiers*, que j'ai fait entrevoir des avantages au-devant desquels l'ouvrier se porterait avec empressement, et qu'il ne saurait donc être question d'aucune contrainte ? Hé quoi ! vous direz à un ouvrier : Si vous donnez TROIS CENTIMES par jour, pendant VINGT ANS, vous aurez après ce temps donné tout au plus DEUX CENT FRANCS, et vous vous serez acquis par ce moyen une retraite de TROIS CENT À SIX CENT FRANCS par an, et on s'imaginerait que l'ouvrier serait assez stupide pour ne pas souscrire avec empressement ! Si l'on a pu avoir une pareille idée, que l'on sache bien que je ne l'ai pas eue moi-même et que par

conséquent je n'ai pas entendu parler d'une souscription forcée. »

« On a prétendu que je m'étais écarté de la question, lorsque j'ai parlé de secours temporaires. Mais si cela n'était pas demandé explicitement, cela l'était évidemment d'une manière implicite. En effet, vous ne direz pas à l'ouvrier qu'il jouira d'une retraite au bout de vingt années d'exercice, à condition qu'il ne sera pas mort de faim dans dix ou douze années, par cessation de travail, à cause de la rigueur des saisons ou de toute autre circonstance malheureuse. »

« On n'aurait pas voulu que j'eusse tracé un plan à suivre par l'association à laquelle il fallait, disait-on, laisser le soin de s'administrer comme elle l'entendrait. Et quel inconvénient y a-t-il qu'un concurrent communique ses idées sur le plan qui lui paraît le plus convenable, pour que tout s'harmonise? Mais je n'ai pas eu la prétention d'imposer mon plan; je sais bien que les institutions les mieux organisées se voient souvent forcées de revoir leurs statuts; que cette révision est une conséquence de tels ou tels événements. Ce n'est pas dit pour cela que l'on ne doive indiquer tout d'abord une marche à suivre. Si je ne l'avais pas fait, on aurait eu raison de m'en faire un reproche. »

« Au rapport d'un membre, il existe dans notre projet cette lacune, d'avoir passé sous silence une sorte de pénalité, pour les ouvriers qui ne se conduiraient pas bien. Il paraît que je n'ai pas été compris. En effet, on n'a pas vu que ce qui peut exciter l'ouvrier à bien faire, c'est l'espoir d'obtenir le *maximum* ou du moins plus que le *minimum* de la retraite. La pénalité est donc dans ce *minimum*. »

« Un orateur qui n'a pris la parole que pour soutenir l'un des concurrents, s'étant érigé en Aristarque, a passé successivement en revue quelques-uns des moyens proposés, parmi lesquels, celui de fonder des sociétés de prévoyance,

comme il en existe déjà, lui a paru le plus convenable, et s'étant permis certaines allusions, a cherché à démontrer que notre projet est d'une exécution très difficile pour ne pas dire impossible. Mais je n'accorde à qui que ce soit le droit de tenir un pareil langage, avant que l'on ait fait la moindre tentative. Moi, j'ai soutenu que rien n'est plus facile, au moyen d'un Conseil d'administration, tel que celui dont j'ai proposé l'organisation, tandis que des sociétés de secours, comme on les désirerait, instituées en opérant des retenues, etc., etc., sont vraiment d'une difficile exécution et ne sauraient durer long-temps. L'expérience a déjà prononcé là-dessus. »

« On le voit, les objections qui ont été faites devaient tomber d'elles-mêmes. J'y ai répondu par écrit parce que je pensais n'avoir pas assez donné de développement dans mon exposé et qu'au milieu de l'improvisation, dans un moment peut-être où le silence n'avait pas été profond, on avait pu entendre différemment le sens que j'ai attaché à quelques-unes de mes expresions ou de mes propositions. »

M. P. M. Roux rend compte ensuite de l'excursion que le Congrès fit à Vienne, le 7 septembre. Ce fut pour le Congrès un grand délassement dont il avait besoin après des séances aussi nourries que celles qu'il avait tenues pendant six jours. Partout sur les bords du Rhône où était une foule d'habitants, les deux bateaux à vapeur, les *Syrius*, tout pavoisés, qui transportaient les membres du Congrès, étaient salués par des acclamations et des manifestations de la plus franche cordialité et par des décharges d'artillerie et de mousqueterie, surtout à Vienne lors de l'arrivée et du départ du Congrès. »

« Un banquet par souscription eut lieu en plein air. On y comptait plus de six cents personnes. Plusieurs heures furent consacrées à l'exploration de ce que renferme d'intéresant la ville de Vienne, en fait de géologie, d'industrie et

d'archéologie. Tous les membres s'étaient partagés en trois classes et rangés sous trois bannières dont chacune portait l'inscription indicative des objets qui devaient être explorés. »

« Le retour à Lyon présenta cela de remarquable que des milliers de personnes attendaient sur les quais l'arrivée des *Syrius* tout illuminés. Le lendemain et les jours suivants jusques au 10 septembre, terme de la durée de la session, on se remit au travail, et l'on jouit le 12 de l'illumination avec musique militaire, dans le bassin de la Saône. Mais alors j'étais déjà parti pour Marseille. »

« Je ne dois pas vous taire, ajoute M. Roux, que dès la 1re séance générale du Congrès, je déposai sur le bureau les actes tels que le répertoire et les compte-rendus des travaux de notre Société, et qu'ils furent reçus avec une grande reconnaissance. »

« Maintenant, Messieurs, il me reste à vous dire en quoi peut consister un congrès tel que celui dont je viens de vous parler. A mon avis, c'est beaucoup de connaître personnellement des savants que l'on ne connaissait que de réputation ou par correspondance. Mais on ne reste pas assez long-temps en contact avec eux pour y gagner beaucoup. D'un autre côté, on n'a pas assez de temps pour traiter les questions posées, et en permettant d'en résoudre de tout à fait étrangères au programme, il arrive que le temps manque en suite pour s'occuper des principales, c'est à-dire de celles qui ont été annoncées. »

M. de Caumont qui a introduit les congrès scientifiques, en France, a si bien compris le peu de fruits que l'on peut retirer de ces réunions, sorte d'académies que j'appellerai nomades, qu'il a fondé comme complément des congrès l'institut des provinces de France, c'est-à-dire une société où aboutiront tous les travaux de toutes les sociétés savantes mais où seront coordonnés ces travaux de manière à ce

qu'on puisse les rattacher à chacune des branches dont toutes ces sciences se composent. Cet institut fixera sa résidence dans une ville pendant trois ans seulement, pour s'établir dans une autre pendant le même temps et ainsi de suite. »

« En résumé, avec quelques modifications indispensables, les congrès peuvent rendre de grands services sous bien des rapports. »

M. Roux a entretenu ensuite l'assemblée de quelques autres considérations sur le même sujet, mais de moindre importance, et telles que celles sur la manière dont les choses se sont passées dans les sections. »

Après cet exposé, M. le Président adresse des paroles de félicitations à M. le Secrétaire perpétuel, et exprime le vœu que la Société en reconnaissance de la manière dont la mission a été remplie par M. Roux et de ses services antérieurs qui méritent surtout un témoignage authentique de satisfaction de la part de la compagnie, une médaille d'honneur lui soit décernée. Il fait la même proposition en faveur de M. Barthélemy qui a représenté la Société au Congrès de Florence. Cette opinion appuyée fortement par MM. Natte, Beuf et Guindon est ensuite partagée par les membres de la Société et, après délibération, celle-ci, par l'organe de son Président, décide qu'une médaille serait offerte à Messieurs les Secrétaire et vice-Secrétaire.

« M. Roux, sensible à ce témoignage d'estime, remercie la Société et dit que si son zèle devait se refroidir, il serait suffisamment excité par le souvenir de la distinction flatteuse qu'il reçoit en ce jour de ses honorables collègues.

« L'ordre du jour amène ensuite le scrutin de MM. Bellardi et Mornay, proposés pour le titre de correspondant ; l'un et l'autre obtiennent tous les suffrages, et M. le Président, après les avoir proclamés en cette qualité, lève la séance.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1841.

En l'absence de M. le Président, M. de MONTLUISANT, vice-Président, occupe le fauteuil.

M. le Secrétaire lit et la Société adopte le procès-verbal de la séance du 12 août.

Ouvrages présentés.—L'Académie de l'industrie adresse à la Société le Journal de ses travaux, vol. XI, onzième année, n° 127, et les n°s 31 à 38 du Recueil complémentaire mémoire, vol. VI.

M. le Ministre transmet à la Compagnie le *Bulletin du Ministère de l'agriculture et du commerce*, 2me année, juillet 1841, n° 7, ainsi que les couvertures destinées à réunir provisoirement les *Avis divers* d'un même pays, jusqu'à ce qu'il y ait assez de matière pour former un volume.

M. le Conseiller d'état, Préfet du département des Bouches-du-Rhône, nous fait parvenir le n° 20, année 1841, du Recueil d'actes et autres documents administratifs de la Préfecture.

M. PORTE, membre correspondant à Aix, envoie l'*Extrait des arrêts de la Cour d'assises*, pendant les deuxième et troisième trimestres de l'année 1841.

M. GODDE DE LIANCOURT, fondateur de la Société générale des naufrages, membre correspondant de la Société de statistique, lui adresse un opuscule de 12 pages in-8° qu'il a publié et qui a pour titre : *De la confédération des Corps savants*.

M. Théodose ACHARD, l'un des fondateurs de notre Société, lui fait également hommage d'une pièce de poésie provençale qu'il vient de publier et qui est intitulée : *Uno Journado aou Roucas-Blanc*.

M. ACHARD profite de cette occasion pour réitérer la demande qu'il fit, dans le temps, d'être admis au nombre des membres correspondants de la Société.

M. le Secrétaire fait connaître que M. MATHERON, l'un des membres actifs de notre Société, a fait une chûte qui a eu pour funeste résultat la fracture d'un bras. M. P.M. ROUX demande que l'assemblée témoigne au malade et à sa famille la douleur que chacun de ses collègues doit ressentir de ce fâcheux événement.

La Société, pénétrée des mêmes sentiments, arrête qu'une commission composée de MM. AUDOUARD, BEUF, G. FALLOT, MONFRAY, NATTE et TOULOUZAN, se rendra, au nom de la compagnie, chez M. MATHERON, pour lui exprimer toute la peine que lui cause le malheur dont il a été frappé.

Après cette délibération, M. le Sécrétaire perpétuel, appelé auprès d'un malade par ses fonctions de médecin, remet la plume à M. FRAUTRIER, annotateur de la deuxième classe.

Rapports.—M. NATTE, au nom de la commission d'agriculture, lit un rapport sur les travaux que M. BARBAROUX, membre correspondant de notre compagnie, fait exécuter dans son vignoble, à Saint-Louis.

Ce vignoble, qui était tombé dans un état complet de décrépitude, a repris, en peu d'années, sous la main habile de M. BARBAROUX, cette vigueur du jeune âge et cette force fécondante sans laquelle la fructification n'existe plus.

Le procédé employé est celui du récépage, et, dans cinq années, la vigne ainsi régénérée a été amenée au point de produire une récolte entière; succès, dit M. le Rapporteur, qui ne s'obtient guère avant 8 ou 10 ans.

M. BARBAROUX a voulu répondre par un fait à la question qui lui fut adressée dans le temps et qui avait pour objet de savoir si les raisins de cuve seraient susceptibles des

mêmes résultats que ceux qu'il avait déjà obtenus pour les raisins de table qu'on examinait alors. M. le Rapporteur fait connaître qu'une pleine réussite a couronné les soins de notre collègue dont les nobles efforts et les travaux éclairés, bien que susceptibles d'amélioration, méritent d'après MM. les Commissaires, d'être honorablement mentionnés.

L'assemblée adopte ce rapport et vote des remercîments à la commission d'agriculture.

— A l'analyse pleine de sens et de clarté de M. Natte, succède un rapport non moins intéressant de M. Beuf sur l'ouvrage que M. Joanny Pharaon, membre correspondant de notre Société, et M. Théodore Dulau, avocat à la cour royale de Paris, ont publié, sous le titre d'*Etudes sur les législations anciennes et modernes.*

M. le Rapporteur fait remarquer que de tous les ouvrages d'érudition et de talent dont M. Pharaon a fait hommage à la Société le plus remarquable est celui dont il présente aujourd'hui l'analyse, et qui est intitulé : *Droit musulman*.

M. Beuf suit les auteurs pas à pas et fait ressortir avec un talent d'observation peu commun tout ce que leur publication a de plus intéressant. Il paie un juste tribut d'éloges à l'érudition de MM. Pharaon et Dulau, et termine son rapport en annonçant qu'il complétera l'analyse de l'ouvrage entier aussitôt qu'il en aura reçu la cinquième partie, que notre Société ne possède point encore.

M. le Président rappelle qu'il a été arrêté, à la dernière séance, qu'une médaille d'honneur sera offerte à M. P.-M. Roux, Secrétaire perpétuel, et à M. Barthelemy, vice-Secrétaire, en reconnaissance de la manière distinguée dont ils ont représenté notre Société, le premier au Congrès scientifique de Lyon, le second à celui de Florence. M. de Montluisant ajoute qu'il reste à décider aujourd'hui de quel métal seront les deux médailles.

La Société, après avoir entendu plusieurs de ses membres, délibère que les médailles décernées à MM. les Secrétaire et vice-Secrétaire, seront en vermeil grand modèle. Elle regrette vivement que l'état de ses finances ne lui permette pas de donner plus de prix à une distinction si bien méritée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1841.

En l'absence de M. le Président, M. le vice-Président, occupe le fauteuil.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. P. M. Roux, Secrétaire, parle de la perte douloureuse faite par la Société de Statistique, dans la personne de l'un de ses membres les plus remarquables, sous tous les rapports, de M. le capitaine Fallot de Broignard, tué, dans ses fonctions de chef d'état-major, le 9 octobre au col de Mouzaïa. M. le Secrétaire dit qu'indépendamment de l'éloge historique dû à notre infortuné collègue, la Société devrait honorer sa mémoire par quelque autre chose à la fois digne de lui et de la compagnie. A cet égard, M. Audouard desirerait, et en fait la proposition, qu'une pierre tumulaire avec une inscription, rappelât dans le champ du repos, à Marseille, le nom et les vertus du défunt. Cette proposition est prise en considération mais ajournée jusqu'à ce que le corps de M. Fallot de Broignard ait été transporté dans notre ville, ce qui, nous assure-t-on, aura bientôt lieu.

Correspondance. — Lettre de M. DUNOYER qui, ayant déjà donné plusieurs fois verbalement sa démission, non encore acceptée, de membre de la Société, écrit aujourd'hui que lorsqu'il sollicita ce titre, il espérait le justifier au moins par son assiduité aux séances, mais qu'une expérience de longues années lui ayant prouvé qu'il s'était trompé, il se voyait forcé d'adresser sa démission.

M. le Secrétaire fait remarquer qu'il n'y a pas long-temps que M. DUNOYER a assisté régulièrement à nos séances, à l'occasion d'une commission dont il est membre ; qu'il n'est donc pas exact de dire que bien des années se sont écoulées depuis qu'il n'a point participé à nos travaux. D'après cela M. le Secrétaire pense que la démission de M. DUNOYER ne devrait pas être acceptée. Toutefois plusieurs collègues font remarquer qu'on ne saurait s'opposer à l'intention bien formelle de M. DUNOYER dont la démission est, par conséquent, acceptée avec regret.

Lettre de M. CHALONS D'ARGI, éditeur de l'Annuaire des Académies, Sociétés savantes, littéraires et agricoles de la France, (rue de Grenelle St-Germain, 101, au ministère de l'intérieur, direction des beaux-arts,) qui demande quelques renseignements sur notre Société de statistique. Ces renseignements lui seront transmis par M. le secrétaire.

Lettre de MM. les frères BOSQ, correspondants à Auriol, qui adressant une notice sur un monument et le catalogue des objets que renferme leur cabinet, objets qui ne s'élèvent pas à moins de f. 17,387, relatifs à l'histoire naturelle et à l'archéologie, demande à la Société qu'elle veuille bien leur délivrer un certificat constatant leurs travaux. La Société décide qu'une commission (ce dont MM. BOSQ seront avertis) composée de MM. FEAUTRIER, BARTHÉLEMY, SAINT-FERRÉOL et TOULOUZAN, se rendra à Auriol pour s'assurer de visu de toutes les richesses scientifiques dont il s'agit, et en rendra compte à l'une de nos réunions prochaines.

M. Marcel de Serres transmet à la Société un mémoire dont il est l'auteur et qui est intitulé : *Notes géologiques sur la Provence*, avec deux coupes sur la même planche. (M. Toulouzan est chargé du rapport à faire sur ce mémoire.)

M. le docteur Boudin, membre correspondant, adresse à titre d'hommage un exemplaire d'un ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Traité des fièvres intermittentes, rémittentes et continues, des pays chauds et des contrées marécageuses, suivi de recherches sur l'emploi thérapeutique des préparations arsenicales.* (in-8° de 336 pages, Marseille 1821.) M. P. M. Roux, rapporteur.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau le numéro de juillet 1841 du Journal des travaux de l'Académie de l'industrie française.

M. Barthélemy dépose à son tour sur le bureau deux brochures de M. Charles Passerini, correspondant à Florence, l'une intitulée : *Continuazione delle osservazioni nel anno* 1841 *sulle larve di scolia flavierons lette in Firenze il* 23 *settembre* 1841 *alle sezione di zoologia del terzo compresso degli scienziati italiani.* — L'autre brochure a pour titre : *Notizie sulla moltiplicazione in Firenze, nelli anni* 1837, 38, 39, *dell'uccelo americano puroaria cuculluta chiamato volgaremente cardinale lette in Piza alla sezione di zaologia della primu réunione delli scienciati italiani, il 7 ottobre* 1839.

Candidats proposés. — M. Barthélemy promet pour la prochaine séance un rapport sur le Congrès de Florence, rapport dont il trace aujourd'hui le plan et finit par proposer au titre de membre correspondant le marquis et chevalier Cosimo Ridolfi, Président-Général du Congrès scientifique de Florence et M. Ferdinando Tartini, Secrétaire-Général du dit Congrès,

M. SAINT-FERRÉOL propose aussi pour le même titre M. le docteur Pietro CALCARA, membre de diverses académies, qui a fait parvenir à l'appui de sa candidature deux brochures ayant pour titre, la première : *Memoria sopra alcune conchiglie fossili rinvenute nella contrada d'Altavilla* ; la deuxième : *Monographie dei generi clausilia e bulimo coll'oggiunta di alcune nuove specie di conchiglie siciliane scoverte dal dottor* P. CALCARA. (M. SAINT-FERRÉOL a bien voulu se charger de rendre compte de ces deux mémoires.

Rapports.—L'ordre du jour appelle, en premier lieu, un rapport, fait par M. BARTHÉLEMY, au nom de la Commission d'agriculture, sur le produit des céréales dans la banlieue de Marseille, pour l'année 1841. Ce rapport est adopté dans tout son contenu, et il est décidé qu'il en sera transmis une copie à M. le Maire de Marseille, en réponse à une demande de ce magistrat.

M. P. M. ROUX fait, en second lieu, un rapport sur les travaux de M. GREGORY dont il parle comme d'un historien remarquable, et qui comme Président de l'une des sections du Congrès de Lyon a fait preuve de beaucoup de talent et d'un rare discernement.

Nomination d'un correspondant. — Sous l'influence de ce rapport, M. GREGORY, conseiller à la Cour Royale de Lyon, membre de plusieurs corps savants, est scrutiné et réunit tous les suffrages. Il est conséquemment proclamé membre correspondant.

Avis. —M. DIEUSET, rappelle la demande de M. THÉVENEAU, à l'occasion de laquelle une commission a été nommée et qui peut s'occuper maintenant de la tâche dont elle a été chargée, M. THÉVENEAU étant prêt pour commencer l'éducation musicale d'un certain nombre d'élèves sous les yeux de cette commission.

— M. le Secrétaire dit qu'incessamment la commission qui doit déjà depuis long-temps examiner une proposition de M. Miège, sur la nouvelle direction à donner à nos travaux, se réunira et fera son rapport.

Personne ensuite ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1841.

Présidence de M. de Villeneuve.

Le procès-verbal de la séance du mois de novembre est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de M. Kriesis, Ministre d'Etat de la Marine, à Athènes, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses correspondants.

Lettre de M. Achard aîné qui, membre titulaire depuis quatorze ans et ayant atteint sa soixantième année, demande à passer, conformément à l'art. 11 du règlement de notre Société, dans la classe des membres honoraires.

La Société prenant en considération les justes motifs sur lesquels cette demande est fondée, proclame M. Achard aîné, membre honoraire.

Lettre de la Société royale de médecine de Marseille qui, le 18 novembre dernier, invitait la Société de statistique à assister à sa 31° séance solennelle qu'elle a tenue le 21 du même mois. La députation d'usage avait été nommée.

Lettre de la Société de l'histoire de France, qui, en nous adressant un exemplaire de l'Etat des sociétés littéraires de France, nous demande qu'on lui signale les erreurs qui pourraient s'être glissées ou les lacunes à remplir dans ce recueil. (M. le Secrétaire est invité à remercier de cet

envoi la Société de l'histoire de France, et à lui faire parvenir les observations qu'elle réclame.)

M. le Secrétaire dépose sur le bureau 1° les numéros 1, 2 et 3, 12° année, du Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.

2° Le programme des questions mises au concours par la Société royale de médecine de Marseille, et pour les prix à décerner en 1842 et 1843.

3° Une brochure intitulée: *Rapport sur les fouilles d'antiquités qui ont été faites, à Aix, dans les premiers mois de* 1841, *etc.*, (in-4° de 35 pages, avec planches.) M. Audouard est chargé du rapport à faire sur cette brochure.

Lecture. — L'ordre du jour appelle en premier lieu la lecture, par M. de Villeneuve, d'un mémoire sur les combustibles minéraux du département du Var, et dans lequel l'auteur les a envisagés sous différents points de vue, notamment sous celui des avantages qu'ils offrent à l'industrie. Après cette lecture qui a suggéré quelques réflexions à MM. de Montluisant et Audouard et qui a été écoutée avec autant d'attention que d'intérêt, M. de Villeneuve qui a étudié le département du Var sous d'autres rapports, promet de communiquer plus tard à la Société, un mémoire sur le cours des eaux souterraines de ce département.

Rapports. — L'ordre du jour amène en second lieu un 1er rapport, par M. Dieuset, de la commission chargée de suivre, par trimestre, les progrès des douze élèves à qui M. Théveneau a pris l'engagement de donner gratuitement une éducation musicale, et cela afin que la Société fut à même d'apprécier un système particulier dont d'ailleurs il a déjà fait avec succès l'application aux élèves du Collège Royal. M. Dieuset, après ce premier rapport qui intéresse vivement l'assemblée, annonce que la commission se réunira de rechef le 19 février prochain et qu'il rendra compte du résultat de l'examen qu'elle aura fait alors.

La parole est ensuite à M. Saint-Ferréol qui lit un rapport sur les deux brochures déposées sur le bureau, dans la dernière séance, au nom de l'auteur, M. Pierre Calcara, candidat au titre de correspondant.

M. P. M. Roux fait immédiatement après un rapport sur les travaux statistiques et les qualités personnelles qui caractérisent M. Charles Lejoncourt, candidat aussi au titre de membre correspondant.

Nominations de correspondants.—On procède par voie de scrutin à l'élection de MM. Calcara et Lejoncourt. L'un et l'autre ayant réuni tous les suffrages, sont proclamés, par M. le Président, membres correspondants de la Société de statistique.

Candidats proposés.—M. P. M. Roux, Secrétaire, demande pour M. le lieutenant-général baron Delort, ex-gouverneur de la 8me division militaire, pair de France; aide-de-camp du Roi, et membre correspondant de notre Société, le titre de membre honoraire justement acquis par les souvenirs que M. Delort a laissés parmi nous, et par tout le bien qu'il a dit, à si juste titre, dans une lettre insérée dans les journaux, de notre infortuné collègue, M. Fallot de Broignard.

Cette proposition est prise en considération, ainsi que celle que fait ensuite M. de Villeneuve, d'admettre parmi les correspondants, M. Gaimard, ingénieur en chef des mines du département de l'Isère.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1841.

En l'absence de M. le Président, M. de MONTLUISANT vice-Président, occupe le fauteuil.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 2 du courant, M. le Secrétaire perpétuel dit que le Conseil d'administration avait cru pouvoir mettre à l'ordre du jour le rapport de la Commission chargée de l'examen du plan proposé par notre honorable collègue, M. MIÈGE, concernant les recherches statistiques; mais que ce rapport n'a pu être encore préparé, vu l'absence de plusieurs membres de la Commission, et que même, sans ce motif, il y aurait lieu à ajourner cette lecture, attendu que la séance d'aujourd'hui est exclusivement consacrée au renouvellement des fonctionnaires.

Election des fonctionnaires. — On y procède, suivant le règlement, par voie de scrutin, et il en résulte les nominations suivantes : M. de MONTLUISANT, président; M. MATHERON, vice-Président; M. P.-M. ROUX, Secrétaire perpétuel; M. FEAUTRIER, vice-Secrétaire; M. G. FALLOT, Annotateur de la première classe; M. LASOUCHÈRE, annotateur de la deuxième classe; M. TOULOUZAN; Annotateur de la troisième classe; M. NATTE, Conservateur; M. BŒUF, Trésorier.

Candidat proposé. — Les élections ainsi faites, M. NATTE propose d'admettre parmi les membres correspondants, M. l'abbé MARCELLIN, membre de l'Académie de Montauban, inspecteur des antiquités archéologiques et numismatiques dans le département de Tarn et Garonne.

Cette proposition est prise en considération aux termes du règlement, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE,

Au 31 décembre 1841.

La Société de statistique de Marseille se compose de Membres honoraires, de Membres actifs et de *Membres* correspondants. Elle a, en outre, un Conseil d'administration composé de tous les fonctionnaires, pris parmi les Membres actifs.

Conseil d'Administration pour l'année 1842.

MM. de MONTLUISANT, ✠, Président; MATHERON, Vice-Président; P.-M. ROUX, Secrétaire perpétuel; FEAUTRIER, Vice-Secrétaire; G. FALLOT, Annotateur de la première classe; LASOUCHÈRE, Annotateur de la deuxième classe; TOULOUZAN, Annotateur de la troisième classe; NATTE, Conservateur; BEUF, Trésorier.

MEMBRES HONORAIRES.

S. A. R. le duc D'ORLEANS, Président d'honneur.

26 *Avril* 1827.

MM. ROSTAND (Alexis), O. ✠, Président de la Caisse d'épargne et de prévoyance du département des Bouches-du-Rhône, Membre du Conseil-général de ce département, etc., boulevart Dumoy, n° 47.

3 *Mai* 1827.

Le marquis de MONTGRAND, O. ✠, Chevalier de l'ordre Constantinien des Deux-Siciles, ex-Président de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts et Membre honoraire de la Société royale de médecine de Marseille, etc., à sa campagne, à Saint-Menet.

REGUIS (Jean-François-Fortuné), ✠, Président du Tribunal civil de première instance du premier arrondissement, Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, honoraire de la Société royale de médecine de la même ville, etc., rue Chemin-neuf de la Magdeleine, n° 46.

7 *Juin* 1827.

AUBERT, Directeur du Musée et Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, boulevart des Parisiens, n° 60.

MM. LAUTARD, ✠, Docteur en médecine, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, etc., de Marseille (classe des sciences), et Membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., rue Grignan, n° 16.

2 *Novembre* 1830.

Le Baron DUPIN (CHARLES), C. ✠, Membre de la Chambre des Députés et de l'Institut royal de France etc., rue de l'Université, n° 10, à Paris.

5 *Mai* 1831.

REYNARD, O. ✠, Député du département des Bouches-du-Rhône, Membre du Conseil-général de ce département, du Conseil municipal et de la Chambre de commerce de Marseille, etc., île des allées de Meilhan, n° 7.

13 *Mai* 1831.

S. A. R. LE PRINCE DE JOINVILLE.

19 *Décembre* 1833.

MAX. CONSOLAT, O. ✠, Maire de la ville de Marseille, membre honoraire de la section marseillaise de la Société générale des naufrages, etc., cours Bonaparte, n° 29.

9 *Janvier* 1834.

MIGNET, ✠, Conseiller d'état, Directeur-Archiviste des affaires étrangères, etc., à Paris.

4 *Septembre* 1834.

MOREAU (CÉSAR), de Marseille, ✠, Fondateur et Directeur de la Société française de statistique uni-

verselle, et de l'Académie de l'Industrie française, membre d'un très grand nombre d'autres Sociétés savantes, etc., place Vendôme, n° 12, à Paris. (*Nommé membre correspondant, en 1830, devenu membre honoraire.*)

4 *Décembre* 1834.

MM. LAURENCE (Jn.), ✠, Membre de la Chambre des Députés, etc., à Paris.

Le Baron TREZEL, ✠, Maréchal-de-camp, Chef d'état-major général de l'armée d'Afrique.

Le Baron de St.-JOSEPH, ✠, maréchal-de Camp.

8 *Septembre* 1836.

De la COSTE, O. ✠, Conseiller d'état, Préfet du département des Bouches-du-Rhône, etc., à l'hôtel de la Préfecture.

MERY (Louis), Archiviste de la Mairie de Marseille, Inspecteur des monuments historiques de Provence, membre correspondant de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, etc., etc., cours du Chapitre, n° 55. (*Fondateur, devenu membre honoraire*).

7 *Décembre* 1837.

SEBASTIANI (Vicomte Tiburce), O. ✠, Pair de France, Lieutenant-général, commandant la 8me division militaire, Président d'honneur de la section marseillaise de la Société générale des naufrages, etc., rue de l'Arméný, n° 19.

5 *Avril* 1838.

MM. DE MAZENOD (Charles-Joseph-Eugène), Evêque de Marseille, Commandeur de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, Président d'honneur de la section marseillaise de la Société générale des naufrages et membre honoraire de la Société royale de médecine de Marseille, etc., à l'Evêché.

5 *Juillet* 1838.

MAGNIER DE MAISONNEUVE (Marie-Maximilien), O. ✻, Conseiller d'état, membre de la Chambre des Députés, Directeur du commerce extérieur au ministère de l'agriculture et du commerce, etc., à Paris. (*Membre actif, en* 1836, *devenu membre honoraire*).

2 *Décembre* 1841.

ACHARD (Joseph-François), Imprimeur, Sous-Bibliothécaire de la ville de Marseille, Correspondant de la Société française de statistique universelle et de la Société des sciences physiques, chimiques et arts agricoles et industriels de Paris, place des Fainéants, n° 4. (*Fondateur, devenu membre honoraire*).

MEMBRES ACTIFS.

15 *Mars* 1827.

MM. BEUF (Jean-Baptiste-François-Alban), Commis au bureau de la garantie des matières d'or et d'argent, membre de la Société de bienfaisance de Marseille, de la Section marseillaise de la Société générale des naufrages, etc., rue St.-Ferréol, n° 44.

5 *Avril* 1827.

AUDOUARD (Antoine-Joseph), Maître de pension, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue du Petit-Saint-Giniez, n° 2.

GIMON (Joseph-Jean-Baptiste-Marius), Homme de lettres, Chef du bureau de l'état-civil à la Mairie de Marseille, et Arbitre du commerce, rue Beaumont, n° 22.

GUIAUD (Jacques-Etienne-Marie), Docteur en médecine, Médecin de l'hospice des aliénés de Marseille, membre titulaire de la Société royale de médecine de la même ville, correspondant de l'Académie royale de Médecine de Paris, etc., rue Longue-des-Capucins, n° 29.

19 *Avril* 1828.

NÉGREL-FERAUD (François), Chef de division des finances et des travaux publics à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, etc., rue Nau, n° 9.

26 *Avril* 1827.

MM. GASSIER (Hyacinthe-Véran-Hipolite), Docteur en médecine, membre titulaire de la Société royale de médecine de Marseille, boulevart du Musée, n° 12.

ROUX (Pierre-Martin), Docteur en médecine, etc., etc., rue des Petits-Pères, n° 11.

24 *Juillet* 1827.

SAINT-FERREOL (Jean-Louis-Joseph), Liquidateur, des Douanes, rue des Minimes, n°

24 *Janvier* 1828.

BOUIS (Jean-Jacques), Juge au Tribunal *civil* de première instance de Marseille, etc., rue des Princes, n° 20.

5 *Février* 1829.

MONFRAY (Joseph-Marie-François-Simon), Avocat, Secrétaire de l'ex-Société d'instruction et de l'ex-Société d'émulation de la ville d'Aix, rue de la Prison, n° 17.

5 *Mai* 1831.

DE VILLENEUVE (Hipolyte-Benoit), ✱, Ingénieur des mines, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, des Sociétés Polytechnique, d'industrie, etc., de Paris, place de Rome.

11 *Juillet* 1831.

MM. MATHERON (Philippe-Pierre-Emile), Ingénieur civil, Agent-voyer en chef du département des Bouches-du-Rhône, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, correspondant de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc., boulevard Chave, n° 51.

6 *Octobre* 1831.

RICARD (Joseph-César-Paul), Archiviste de la Préfecture du département des Bouches-du-Rhône, boulevard Chave, n° 54.

3 *Juillet* 1834.

BATHELEMY (Christophe-Jérome), Conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Marseille, membre de l'Académie des sciences de Marseille, correspondant de l'Institut historique, de la Société entomologique de France, et de la Société des sciences et arts de la ville de Douai, boulevard du Musée, 29.

7 *Août* 1834.

DELAVAU (Louis-Martin), Ingénieur en chef du Cadastre du département des Bouches-du-Rhône, boulevard du Muy, n° 45.

2 *Octobre* 1844.

ABADIE (Pierre), Horloger-mécanicien, Vice-Président de l'Athénée royal de Marseille, rue de la Canebière, n° 28.

MM. DIEUSET (Jacques-Jean-Baptiste), ✠, Directeur des contributions directes, membre de l'Académie des sciences de Marseille, de la Société d'agriculture d'Ajaccio, etc., etc., rue Paradis, n° 143.

PERAGALLO (Pierre-Blaise-Marie), Officier d'administration de la marine, chargé du service des fonds, revues, colonies, approvisionnements et contentieux de l'administration; Secrétaire de la commission administrative du pilotage, rue Dragon, 74.

4 *Décembre* 1834.

LOUBON (Joseph-François-Laurent), Régent de la Banque, Adjoint de la mairie et Président du Comité communal d'instruction primaire de Marseille, Administrateur de la section marseillaise de la Société des naufrages, correspondant de la Société *polytechnique*, boulevard du Musée, n° 13 A.

18 *Décembre* 1834.

BARSOTTI (T.), ci-devant maître de chapelle de S. M. la reine d'Etrurie, infante d'Espagne, Directeur de l'Ecole spéciale gratuite de musique et de chant de la ville de Marseille, rue d'Aubagne, n° 45.

3 *Mars* 1836.

D'EBELING (Alexandre), Conseiller de Cour au service de S. M. l'empereur de Russie, Commandeur de l'ordre de Saint-Stanislas, Chevalier des ordres de St-Vladimir et de Ste-Anne, Consul-général de Russie, cours Bonaparte, n° 54.

FALLOT (Frédéric-Philippe-Gustave)[1], Chef du bureau des livres à la Banque de Marseille et Chancelier du Consulat de Suède, etc., rue Sibrabelle, 39.

4 *Août* 1836.

M. ALLAIRE (Nicolas-Alexis), ✱, Directeur des contributions indirectes, membre de plusieurs Sociétés d'agriculture, etc., place de Rome, n° 8.

BRUNEL (René-Armand), Directeur de l'enregistrement et des domaines du département des Bouches-du-Rhône, membre de la Société française de statistique universelle et de la Société inter-nationale des naufrages, etc., rue Paradis, n° 103.

5 *Octobre* 1836.

JACQUES (Louis), ✱, Chevalier de l'ordre royal de Gustave Wasa de Suède, Commissaire-général, chef du service de la marine royale à Marseille, membre de diverses Sociétés savantes et agricoles, rue Fortia, n° 12 et 14.

3 *Novembre* 1836.

AUTRAN (Paul), Négociant, membre du Conseil municipal et de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, correspondant de l'Académie de Lyon, de la Société de géographie de Paris, etc., rue Venture, n° 23.

22 *Decembre* 1836.

FAURE-DURIF (Marie-François-Théodore), Préposé en chef de l'Octroi de Marseille, boulevard du Muy, n° 47.

7 *Décembre* 1837.

FEAUTRIER (Jean), Sous-bibliothécaire, conservateur du cabinet des médailles et antiques de la ville

de Marseille, et Secrétaire du Comité communal d'instruction primaire, au local de la Bibliothèque.

MM. HUGUET (Simon-Théodore), ✠, Commissaire du Roi près la monnaie de Marseille, à l'Hôtel des Monnaies, rue des Convalescents, n° 19.

1er *Février* 1838.

BONNET (Jules), Agronome, juge de paix, membre de Conseil municipal et du Comice agricole d'Aubagne' etc., rue Sénac, n° 64.

3 *Mai* 1838.

TOCCHY (Esprit-Brutus), Chimiste-manufacturier, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres, et arts de Marseille, correspondant de la Société asiatique de Paris, rue Sénac, n° 44.

4 *Octobre* 1839.

VALZ (Jean-Elix-Benjamin), ✠, Astronome, directeur de l'Observatoire royal de Marseille, membre de l'Académie des sciences de la même ville, correspondant de l'Institut, de l'Académie du Gard, des Sociétés d'agriculture et d'horticulture de Nîmes et de Montpellier, rue Montée des Accoulés, n° 27.

7 *Mars* 1839.

ROGER, Horloger, rue Saint-Ferréol, n° 17. (*Reçu membre actif, en* 1828, *a cessé de faire partie de la Société, en* 1835, *redevenu membre actif.*)

7 *Mars* 1839.

VINTRAS (Alphonse-Alexandre), Inspecteur des postes pour le département des Bouches-du-Rhône, boulevard du Musée, n° 88.

8 *Août* 1839.

DE MONTLUISANT (Charles-Laurent-Joseph), ✻, Ingénieur en chef, directeur des ponts-et-chaussées etc., cours de Villiers, n° 24.

31 *Mai* 1840.

MIÈGE (Dominique), O. ✻, Consul de première classe, chargé de la direction de l'agence du ministère des affaires étrangères, Vice-Président de la société générale des naufrages, etc., marché des Capucins, 5.

8 *Octobre* 1840.

GUINDON (François-Joseph), Sous-archiviste de la mairie de Marseille, Secrétaire de la section marseillaise de la Société générale des naufrages, rue Terrusse, n° 16.

MOISSARD (Louis-Juste), ✻, Ingénieur de la marine royale, membre du Comité de direction du service des paquebots de la Méditerranée, rue Sénac, n° 31.

RIVIERE LA SOUCHÈRE (Jules-Henry-Louis), ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole d'artillerie, Professeur de chimie à l'Ecole communale de Marseille, membre du Conseil de salubrité du département des Bouches-du-Rhône, rue Sénac, n° 32.

4 *Février* 1841.

NATTE fils, Correspondant de la Société française de statistique universelle, de l'Académie pontanienne et de la Société générale des naufrages, etc., chemin neuf de la Magdeleine, n° 124. (*Nommé membre actif en* 1827, *devenu correspondant en* 1836, *redevenu membre actif*).

1er *Avril* 1841.

M. TOULOUZAN (PHILIPPE-AUGUSTE), Agent-voyer-adjoint, etc., rue Paradis.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

---

13 *Mai* 1827.

MM. JULLIEN, ✱, de Paris, Directeur de la *Revue encyclopédique*, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

14 *Juin* 1827.

BOSQ (LOUIS-CHARLES), Naturaliste, et son frère BOSQ (PAUL-JACQUES), Antiquaire, l'un et l'autre membres correspondants des Académies des sciences de Marseille, d'Aix et de Toulon, à Auriol.

24 *Juillet* 1827.

PIERQUIN DE GEMBLOUX, Docteur en médecine, Inspecteur de l'Université de France, membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, nationales et étrangères, à Bourges.

TAXIL, Docteur en médecine, Chirurgien en chef des hospices civils de Toulon, Professeur d'accouchement et membre de plusieurs Sociétés savantes, à Toulon.

MM. TRASTOUR, O., ✱, Docteur en médecine, Chirurgien principal d'armée en retraite, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Marseille.

2 *Août* 1827.

LIGNON, Pharmacien, à Tarascon.

20 *Décembre* 1827.

LAROCHE, Docteur en médecine, membre titulaire de la Société de médecine de Philadelphie, Correspondant des Sociétés de médecine de Marseille, Lyon, etc., à Philadelphie.

20 *Janvier*. 1828.

CHERVIN (N.), ✱, Docteur en médecine, membre titulaire de l'Académie royale de médecine et correspondant d'un très grand nombre d'autres corps savants, etc., à Paris.

DECELLES (ALBERT), propriétaire, à Hyères.

17 *Février* 1828.

QUINQUIN, propriétaire, à Avignon.

10 *Avril* 1828.

SUEUR MERLIN (J.-S.), Sous-chef de division, chargé de la topographie et de la statistique de l'Administration des Douanes, à Caen (Calvados).

1er *Mai* 1828.

JOUINE (A.-B. ETIENNE), Avocat et Avoué près le Tribunal de première instance, etc., à Digne.

MM. REINAUD (JOSEPH-TOUSSAINT), ✱, Employé au Cabinet des manuscrits orientaux de la Bibliothèque du Roi, membre de l'Institut et du Conseil de la Société asiatique de Paris, correspondant de celles de la Grande-Bretagne et d'Irlande, de Calcutta, Madras, etc., à Paris.

1er *Juillet* 1828.

ABRAHAM, de Copenhague, Littérateur danois, à Paris.

BALBI (ADRIEN), ancien Professeur de physique, Auteur de plusieurs ouvrages très estimés de statistique, etc., à Venise.

D'ASFELD, Auteur des *Mémoires sur le duc de* RICHELIEU, à Paris.

REIFFEMBERG (FRÉDERIC-AUGUSTE-FERDINAND-THOMAS, Baron de) Chevalier de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, membre de plusieurs Sociétés savantes, ex-professeur de philosophie à l'Université de Louvain, à Liège.

TAILLANDIER, Avocat à la Cour de cassation, etc., à Paris.

7 *Août* 1828.

BARBAROUX, Procureur-général, à l'île Bourbon.

FARNAUD (PIERRE-ANTOINE), ✱, Licencié en droit, Secrétaire-général de préfecture en retraite, membre du Conseil-général des Hautes-Alpes, Administrateur de l'Hospice, du Bureau de bienfaisance, de la Commission charitable des prisons, Directeur de la pépinière départementale, etc, etc. à Gap.

6 *Novembre* 1828.

MM. RIFAUD (J.-J.). ✻, Homme de lettres, membre de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'Industrie française, en Russie.

18 *Décembre* 1828.

ATTENOUX (Auguste), Négociant, à Salon.

DECOLLET, ✻, ex-chef de bureau de vente à la Direction de la monnaie et des médailles, à Paris.

5 *Février* 1829.

FLOUR de SAINT-GENIS, ✻, Sous-Inspecteur des Douanes, à Bone (Afrique).

4 *Mai* 1829.

DEFABER, Conseiller-d'Etat de l'Empire de Russie, à Paris.

5 *Juin* 1829.

ROUARD (Etienne-Antoine-Benoit), membre de l'Académie des sciences, etc., et Bibliothécaire de la ville d'Aix, Correspondant du ministère de l'instruction publique, de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie des sciences de Turin, etc., à Aix.

20 *Décembre* 1829.

Le Comte PASTORET (Amédée) G. ✻, Conseiller d'état, etc., à Paris.

4 *Février* 1830.

PREAUX, O. ✻, Lieutenant-colonel d'artillerie de la marine, Directeur du parc d'artillerie, à Rochefort.

4 *Mars* 1830.

MM. DE CLINCHAMP (VICTOR), Professeur des élèves de la marine, etc., à Paris.

QUILLET, membre de l'Académie royale des sciences, à Bruxelles.

VIGAROSI, ✱, Maire de Mirepoix, membre de plusieurs Académies, à Mirepoix.

1er *Avril* 1830.

DE LA BOUISSE ROCHEFORT, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Castelnaudary.

1er *Juillet* 1830.

D'ARTTEY (CHARLES-JOSEPH-VICTOR), ✱, membre de la Société havraise et de celles française de statistique universelle et Académique de la Loire Inférieure, Sous-Préfet, à Ste-Menehould (Marne),

LECHEVALIER, Professeur de physique, à Paris.

12 *Décembre* 1831.

ABADIE (THÉODORE), Professeur de belles-lettres, à Toulouse.

31 *Mars* 1831.

L'abbé BOUSQUET, Principal du collège de Tulles. (*Nommé membre actif; en* 1829, *devenu membre correspondant*).

CLAPIER, Avocat et Avoué, à Toulon. (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu membre correspondant*).

MM. PHARAON (J.), Professeur de langue arabe ; etc. à Alger. (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu membre correspondant.*)

ROUX (Alexandre), Propriétaire, à Arles. (*membre actif, en* 1827, *devenu correspondant.*)

5 *Mai* 1831.

MALO (Charles), Homme de lettres, Directeur de la *France littéraire*, à Paris.

11 *Juillet* 1831.

DE CHRISTOL (Jules), Docteur ès-sciences, Professeur de géologie, Secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Montpellier, à Montpellier.

4 *Août* 1831.

AUDOUIN DE GERONVAL (Maurice-Ernest), Homme de lettres, membre de la Société française de statistique universelle, de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris.

LARREGUY, ✱, Préfet du département de la Charente, à Angoulême.

5 *Octobre* 1831.

DE BLOSSEVILLE (Ernest), ancien Conseiller de préfecture du département de Seine-et-Oise, à Amfréville la Campagne, près le Neuf-Bourg. (Eure).

3 *Novembre* 1831.

SAINTE-CROIX (Félix-Renouard, Marquis de) ✱, Homme de lettres, ancien Officier de cavalerie, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

MM. DESMICHELS, ✱, Recteur de l'académie d

FAMIN (César), ex-chancelier du Consulat-général de France dans le royaume des Deux Sciles, membre de la Société française de statistique universelle, etc., à Paris.

JORRY, ✱, adjudant-général, membre de la Société française de statisque universelle, de celles des méthodes d'enseignement, et de plusieurs Sociétés philantropiques, à Paris.

5 *Avril* 1832.

PENOT (Achile) Professeur de chimie, à Mulhouse.

3 *Mai* 1832.

DELORT (Baron) Pair de France, Lieutenant-Général, Grand-Croix de la légion-d'honneur, Aide-de-camp du Roi, Chevalier de la couronne de fer d'Autriche, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, de la Société d'émulation du Jura, etc., à Paris.

6 *Septembre* 1832.

BARBAROUX, Juge de paix, Président du Comice agricole d'Aubagne, à Aubagne. (*Fondateur, devenu membre correspondant*).

PORTE (J.) Greffier audiencier près la Cour royale d'Aix, membre de l'Académie des sciences de la même ville et de la Société philharmonique de Caen, etc., à Aix.

4 *Octobre* 1832

MM. LEVRAT-PERROTON, Docteur en médecine, Médecin de l'Hospice de l'Antiquaille, membre correspondant de la Société royale de médecine de Marseille et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Lyon.

6 *Décembre* 1832.

MAGLIARI (PIERRE), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine de Naples, et membre de plusieurs autres corps savants, à Naples.

7 *Février* 1833.

DE SAMUEL CAGNAZZI (LUC), Archidiacre, membre de plusieurs Académies, à Naples.

PETRONI (RICHARD) Abbé et Statisticien, chargé par le gouvernement de Naples de la direction du récensement, etc., à Naples.

19 *Décembre* 1833.

ARMAND DECORMIS (ETIENNE-ATHANASE-PIERRE), Médecin de l'hospice de Cotignac, Correspondant du Conseil de salubrité du département du Var, Médecin des épidémies, membre de la Société de médecine de Marseille et de celle chirurgicale d'émulation de Montpellier, à Cotignac.

15 *Mai* 1834.

LAURENS (A), chef de division de la préfecture du Doubs, membre des Académies des sciences et belles-lettres de Dijon, de Rouen, de la Société d'émulation du Jura, Secrétaire de celle d'agriculture etc., du Doubs, Correspondant de la Société française de statistique universelle, à Besançon.

3 Juillet 1834.

MM. BLONDEL (Auguste), Officier de gendarmerie, etc., à Ville-Franche (Aveyron).

COMMIER (Auguste), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Ajaccio (Corse).

7 Août 1834.

BOUCHER de CRÈVE-COEUR de PERTHES (Jacques), ✠, Directeur des Douanes, chevalier de l'Ordre de Malte, Président de la Société royale d'émulation, membre de diverses Académies françaises et étrangères, à Abbeville.

BOYER de FONSCOLOMBES, Naturaliste, membre de l'Académie d'Aix, et de plusieurs autres corps savants, à Aix.

JAUFFRET fils, membre du Conseil-général du département des Bouches-du-Rhône, etc., à Aix.

MAGLOIRE NAYRAL, Juge de paix, membre de plusieurs Sociétés académiques, à Castres.

MILLENET, Litterateur, etc., à Naples.

QUENIN (Dominique-Isidore), Docteur en médecine, Juge de paix, membre du Conseil-général du département des Bouches-du-Rhône, correspondant de la Société de médecine pratique de Paris, de l'Académie d'Aix, de celle de Marseille, de l'Athénée de Vaucluse, des Sociétés d'agriculture de Lyon et de Montpellier, à Orgon.

4 Septembre 1834.

LAGARDE (Jules), Avocat, Avoué près la Cour royale de Paris, collaborateur-actionnaire de la *France littéraire*, et l'un des rédacteurs de la *Gazette des Tribunaux*, etc., à Paris.

2 *Octobre* 1834.

MM. CARPEGNA (Comte Ph. de), ✠, Lieutenant-général d'artillerie, Directeur du Dépôt central de l'artillerie etc., à Paris.

6 *Novembre* 1834.

DEVERNON, Directeur des postes, membre de la Société française de statistique universelle, etc., à Valence.

REGNOLI (Georges), Docteur en médecine, correspondant des Académies de médecine de Paris et de Naples, des Sociétés médicales de Marseille, de Lyon, de Florence, de Livourne, etc., et professeur de clinique chirurgicale à l'université de Pise.

SOUMET (Alexandre), Directeur de la Bibliothèque royale de Compiègne, membre de l'Institut et de plusieurs autres corps savants, à Paris.

4 *Décembre* 1834.

ARNAUD, ✠, Colonel du 65me régiment de ligne, à Nancy.

MEL aîné, Trésorier de la marine, à Agde.

PIRONDI (Syrus), Docteur en médecine, membre de la Société royale de médecine de Marseille, etc., à Marseille.

ROUX (Jean-Noel), Docteur en médecine, Professeur de pathologie externe à l'Ecole secondaire de médecine, correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, Titulaire de la Société royale de médecine de Marseille et membre des Sociétés médicales de Lyon, Bordeaux, etc., à Marseille.

MM. WILD, mécanicien, premier adjoint de la Mairie, à Montbéliard (Doubs).

14 *Avril* 1835.

HOEFFT, Docteur en médecine, médecin botaniste, à Moscou.

4 *Juin* 1835.

VILLERMÉ (L.-R.), ✠, Docteur en médecine, membre de l'Institut, de l'Académie royale de médecine de France, de la Société royale de médecine de Marseille et d'un grand nombre d'autres corps savants, à Paris.

DELANOU (Jules), Géologue, à Nontroi (Dordogne).

ROBIQUET (F.) ancien Ingénieur en chef des ponts et chaussées, etc., à Rennes (Ile-et-Vilaine).

20 *Juin* 1835.

CHANTERAC (Louis-Charles-Hipolyte-Edouard, La Cropte de), ex-ingénieur géomètre du cadastre, Conservateur des bâtiments militaires, et ex-Chef du bureau militaire de la ville de Marseille, (*Nommé membre actif, en 1834, devenu membre correspondant*).

2 *Juillet* 1835.

COMBES (Jean-Félicité-Anacharsis), Avocat, créateur et directeur de la caisse d'épargne de Castres, Fondateur du premier comice agricole du département du Tarn, membre de la commission des prisons de l'arrondissement de Castres, Secrétaire du Comité

supérieur d'instruction primaire, Président de la commission d'examen pour la délivrance des brevets de capacité dans cette ville, membre correspondant de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, à Castres (Tarn).

MM. DUVERNOY, Employé à la recherche des manuscrits historiques des archives de Besançon, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, etc., à Montbéliard.

FALLOT (Samuel-Frédéric), ancien notaire, avoué, à Montbéliard.

FILHOL, Docteur en médecine, à Sainte-Tulles.

OUSTALET, Docteur en médecine, Montbéliard.

VIGNE (Pierre), ✻, Docteur en médecine, médecin ordinaire des armées, médecin titulaire de l'hôpital de Phalsbourg (Meurthe).

1er *Octobre* 1835.

PARTOUNEAUX, ex-sous-préfet, à Paris, (*Nommé membre actif, en* 1834, *devenu membre correspondant.*)

8 *Octobre* 1835.

DUCASSE, ✻, Docteur en chirurgie, Professeur de l'Ecole de médecine et Secrétaire-général de la Société de médecine de Toulouse, membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, des Sociétés médicales de Lyon, Marseille, Bordeaux, Tours, etc., à Toulouse.

MONTFALCON, ✻, Docteur en médecine, membre d'un grand nombre d'Académies médicales et littéraires, à Lyon.

MM. PASSERINI, Naturaliste, à Florence.

TRAVERSAT (Marc-Bernard-Isidore), Docteur en médecine, décoré de l'ordre militaire de Pologne, etc., à Paris.

5 *Novembre* 1835.

PISSIN-SICARD, Instituteur des sourds-muets, en Corse.

17 *Décembre* 1835.

BEAUMONT (Félix), ✠, Maire de la ville d'Aubagne, membre du conseil-général du département des Bouches-du-Rhône, etc., à Aubagne.

3 *Mars* 1836.

AUBERT Neveu, Docteur en médecine, à Toulon.

7 *Avril* 1836.

GAULARD, Professeur de physique, à Verdun.

MEREL (Charles-Jacques-François), ancien instituteur, à Marseille.

2 *Juin* 1836.

MALLET (Edouard), Docteur en droit, l'un des rédacteurs de la *Bibliothèque universelle*, etc., à Genève.

ROUMIEU (Cyprien), Substitut à la cour royale d'Aix, etc., à Aix.

MM. VANDERMAELEN (PHILIPPE), Chevalier de l'Ordre de Léopold, Géographe, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles, membre de l'Académie royale des sciences et belles lettres de cette ville, d'un très grand nombre d'autres Sociétés littéraires et d'utilité publique, à Bruxelles.

7 *Juillet* 1836.

DELASAUSSAYE (L.), Conservateur honoraire de la bibliothèque et Secrétaire-général de la Société des sciences de Blois, membre de plusieurs autres Sociétés savantes, à Blois.

ROZET, Capitaine au corps royal des ingénieurs géographes, membre de la Société géologique de France, à Paris.

6 *Octobre* 1836.

PASCAL, Docteur en médecine, premier professeur de l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg, membre correspondant de la Société royale de médecine de Marseille et de plusieurs autres Sociétés médicales et littéraires, à Strasbourg.

RANG, Officier supérieur de la marine, à Alger.

ROUGÉ (Vicomte de), propriétaire, à Paris.

31 *Octobre* 1836.

DURAND DE MODURANGE, membre de plusieurs Sociétés littéraires, à Paris. (*Nommé membre actif, en* 1835, *devenu membre correspondant*).

MM. JULLIANY (Jules), ✠, négociant, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris. (*Nommé membre actif, en 1827, devenu membre correspondant*).

3 *Novembre* 1836.

NANZIO (Ferdinand de), Directeur de l'école royale vétérinaire de Naples, membre de plusieurs Sociétés scientifiques et vétérinaires, à Naples.

PAPETI, de Marseille, Peintre, etc., à Rome.

22 *Décembre* 1836.

BAUDENS (L.), O. ✠, Docteur en médecine, Chirurgien-major, Professeur d'anatomie et de chirurgie opératoire, membre des Sociétés de médecine de Marseille, Lyon, Montpellier, etc., à Paris.

ULLOA (le chevalier Pierre), Avocat, Juge au Tribunal civil, membre de l'Académie pontanienne, de celle de Pise, et de presque toutes les sociétés économiques du royaume de Naples, à Trapani.

12 *Janvier* 1837.

DOUILLIER, Imprimeur-libraire, à Dijon.

BOUDIN (Jean-Christiern-Marc-François-Joseph) ✠, Docteur en médecine, médecin militaire, Titulaire de la Société royale de médecine de Marseille, etc., à Marseille.

11 *Mai* 1837.

DEL RE (Joseph), Statisticien, etc., à Naples.

15 *Juin* 1837.

MM. SAUTTER (Jean-François), ✠, Pasteur de l'Eglise réformée, à Alger. (*Nommé membre actif en* 1834, *devenu membre correspondant*).

3 *Juillet* 1837.

FARIOLI (Achile), Homme de Lettres, à Reggio-Modène.

7 *Décembre* 1837.

JACQUEMIN (L.) Pharmacien, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Arles.

MONTVALLON (Louis-Honoré-Joseph-Hippolyte-Hilarion-Casimir de Barrigue, comte de), Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, membre d'un grand nombre d'autres Académies, à Aix.

9 *Août* 1838.

LECLERC-THOUIN (Oscar), Professeur d'agriculture, etc., à Paris.

17 *Décembre* 1838.

DECROZE (Joseph), avocat, à Paris. (*Nommé membre actif en* 1836, *devenu correspondant.*)

20 *Décembre* 1838.

MARLOY (Clair-Paul-Jean-Baptiste), Docteur en médecine, Correspondant de la Société entomologique de France et d'autres corps savants, à Auriol.

14 *Février* 1839.

MM. LAMPATO (François), Rédacteur des annales de la Statistique de Milan, à Milan.

MITTRE (Marie-Henri-Casimir), Avocat aux conseils du Roi et à la cour de cassation, membre correspondant de la Société des sciences morales, belles-lettres et arts de Seine-et-Oise, et de la Société d'agriculture, du commerce, des sciences et arts de la Marne, à Paris.

MOREAU DE JONNÈS (Alexandre), ✱, Chef des travaux statistiques au ministère du commerce, membre du conseil supérieur de santé, Officier supérieur d'état-major, membre correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut de France, de la Société centrale d'agriculture, des Académies de Stockholm, Turin, Bruxelles, Madrid, Lyon, Dijon, Rouen, Bordeaux, Strasbourg, Nancy, Macon, Nantes, Tours, Marseille, Liège, New-York, la Havane, et de plusieurs Sociétés médicales, à Paris.

7 *Mars* 1839.

BIENAYME (Irénée-Jules), ✱, Inspecteur-général des finances, membre de la Société philomatique de Paris, etc., à Paris.

2 *Mai* 1839.

DE SEGUR DUPEYRON, ✱, Inspecteur-général des Lazarets de France, Secrétaire du Conseil supérieur de santé, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Paris.

4 *Juillet* 1839.

MM. CEVASCO (Jacques), Trésorier du magistrat de santé de Gênes, membre de la Société d'encouragement pour l'agriculture, les arts, les manufactures, le commerce du département de Savone, à Gênes.

LAFOSSE-LESCELLIERE (F. G.), Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, membre de plusieurs Sociétés médicales, à Montpellier.

8 *Août* 1839.

DE MOLEON, ancien élève de l'Ecole polytechnique, Directeur-fondateur de la Société polytechnique pratique, membre de plusieurs corps savants, etc., à Paris.

3 *Octobre* 1839.

JOURNÉ (Jean), Docteur en médecine, à Paris. (*Membre actif, en* 1838, *devenu membre correspondant.*)

7 *Novembre* 1839.

COSTE (Pascal), Architecte et professeur de dessin, membre de l'académie des Sciences, belles-lettres, et arts de Marseille, etc. (*Membre actif, en* 1834, *devenu membre correspondant.*)

DELEAU Jeune, ✱, Docteur en médecine, médecin de l'hospice des orphelins pour le traitement des maladies de l'oreille, membre de plusieurs Académies et Sociétés scientifiques, à Paris.

LOMBARD, Docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés médicales, à Genève.

MM. ROUX (François-Xavier), Docteur en médecine, ex-chirurgien-major de la marine, membre des Sociétés de médecine de Marseille et de Montpellier, à Eyguières. (*Membre actif, en 1838, devenu membre correspondant.*)

19 *Décembre* 1839.

DUPIERRIS (Martial), Docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés médicales, Collaborateur et correspondant du *Bulletin de thérapeutique*, à la Nouvelle-Orléans.

HEYWOOD (James), membre de la Société royale et Vice-Président de la Société de statistique de Londres, membre de celle de Manchester, à Acresfield, près de Manchester.

5 *Mars* 1840.

AVENEL (Pierre-Auguste), Docteur en médecine, membre de l'Académie des sciences et de la Société libre d'émulation de Rouen, de l'Association normande, du Cercle médical, de l'Athénée de médecine de Paris, des Sociétés des sciences et arts de Troie et de Nancy, du Conseil de salubrité de la Seine-Inférieure, à Rouen.

CAPPLET (Amédée), ancien manufacturier, membre de plusieurs sociétés d'utilité publique, etc., à Elbeuf.

LECOUPEUR, Docteur en médecine, etc., à Rouen.

MARCEL de SERRES (Pierre-Toussaint), ✠, Conseiller à la Cour royale, Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences, membre d'un très grand nombre de Sociétés savantes, nationales et étrangères, à Montpellier.

1er *Octobre* 1840.

MM. Le Baron L. A. d'HOMBRES-FIRMAS, ✠, Docteur ès-sciences, Correspondant de l'Institut et de la Société royale et centrale d'agriculture, membre de plusieurs Académies nationales et étrangères, à Alais.

8 *Octobre* 1840.

GARCIN de TASSY (Joseph-Héliodore), ✠, Professeur à l'école royale et spéciale des langues orientales, membre de l'Institut et des Sociétés asiatiques de Paris, de Londres, de Calcutta, de Madras, de Bombay, etc., à Paris.

GODDE-LIANCOURT (le comte Caliste-Auguste), ✠, Secrétaire-général-Directeur de la Société internationale des naufrages, Fondateur d'un très-grand nombre de Sociétés humaines, membre de l'Université royale d'Athènes, de la Société royale de Laisne, de celles d'émulation de Rouen, des Pyrénées-Orientales, philodramatique, de statistique universelle, membre honoraire des Sociétés humaines de Bayonne, de Boulogne, du Lycée naval des Etats-Unis, de l'Académie royale des sciences de Barcelonne, de celle de l'Industrie française, etc., etc., à Paris.

MERCIER (Alexandre-Victor), Rédacteur au ministère de l'Intérieur, membre de la Société de statistique de Paris, de l'Académie de l'Industrie, de la Société-générale des naufrages, etc., à Paris.

RHALLY (George-Alexandre), Chevalier de la croix d'or de l'ordre royal du Sauveur, Président de la cour d'appel d'Athènes, Professeur de droit commercial et Recteur de l'Université Othon, membre de la Société d'instruction élémentaire et de la Société générale des naufrages, etc., à Athènes.

12 *Novembre* 1840.

MM. MASSE (Etienne-Michel), Propriétaire, etc., à La Ciotat.

7 *Janvier* 1841.

BUSTAMENTE (Anastasio, S. Ex. le général), Président de la République des états unis du Mexique, à Mexico.

GELLY (Juan), Secrétaire de légation, à Monte-Video.

GUST-LOFF, Premier interprète de la surintendance du commerce britannique en Chine, à Macao.

LARDEREL (le Comte de), Président de la section toscane de la Société générale des naufrages, etc., à Livourne.

LETAMENDI (de), Consul-Général d'Espagne, à Mexico.

MARTORELLI (Camille de), Chambellan du Pape, Président d'honneur et titulaire de la Société internationale des naufrages, membre de plusieurs académies, à Rome.

MIR (Prince de), à Paris.

PANCKOUKE, O. ✻, à Paris.

POMPILIO, comte DECUPPIS, Professeur d'astronomie et de géologie, Président d'honneur de la section romaine de la Société internationale des naufrages, membre de plusieurs académies, à Rome.

PRIEUR-FENZY, banquier, etc., à Florence.

KRIESIS (Antoine G.), ministre d'Etat de la marine, Président d'honneur de la section athénienne de la Société générale des naufrages, membre de la Société archéologique, etc., à Athènes.

MM. WALKER, Chirurgien, etc., à Londres.

4 *Mars* 1841.

DARMANTIER, Juge au Tribunal civil, Président de la Société humaine, etc., à Bayonne (Basses-Pyrénées).

6 *Mai* 1841.

JANEZ (DON AUGUSTIN), Secrétaire de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc., à Barcelonne.

LLOBETT (JOSÉ-ANT°), Président de l'Académie des sciences, etc., à Barcelonne.

VIENNE (HENRI), Archiviste de la ville de Toulon et Bibliothécaire-adjoint, membre de la Société des sciences, arts et belles-lettres, et du Comice agricole de Toulon, de la Société d'agriculture et de commerce de Draguignan, de la Société de la morale chrétienne, de l'Athénée des arts et du Caveau de Paris, etc., à Toulon.

10 *Juin* 1841.

ASSENAT (JEAN-BAPTISTE), ex-pharmacien en chef de l'hôpital civil et militaire d'Aix, membre de la Société phrénologique de Paris et de la Société géologique de France, à Aix.

BARCHARD (MARC), Docteur en médecine, chef du service de santé de la section bordelaise de la Société internationale des naufrages, etc., à Bordeaux.

SAUVÉ (SAINT-CYR-LOUIS), Docteur en médecine, membre de la Société médicale de La Rochelle, de celle de Marseille, de la Société des sciences du département de la Charente-Inférieure, de la Société des Amis des arts; Professeur et directeur du service de santé de la Société générale des naufrages pour la Section rochellaise, etc., à la Rochelle.

MM. VALLET d'ARTOIS (Jean-François), propriétaire, ancien négociant, à Aix.

16 *Septembre* 1841.

BELLARDI (Louis), naturaliste, membre de plusieurs sociétés savantes, à Turin.

MAUNY de MORNAY, inspecteur de l'agriculture dans le midi de la France, membre de plusieurs corps savants, à Paris.

4 *Novembre* 1841.

GREGORY (Jean-Charles), Conseiller en la Cour royale de Lyon, Vice-Président de la Société littéraire, Président de la 5e section du 9e Congrès scientifique de France, etc., à Lyon.

16 *Décembre* 1841.

FOUQUE (Claude), d'Arles, avocat, ex-membre de l'Université royale, correspondant de l'Institut historique. (*Reçu membre actif, en* 1837, *devenu correspondant.*)

Nota.—Les avis relatifs aux erreurs par omissions, changements de domicile, décès, etc., qu'on aurait à nous signaler dans le tableau des membres correspondants, seront reçus avec reconnaissance.

Pour pouvoir mettre de l'ordre dans la correspondance et répondre promptement aux personnes qui auraient des réclamations ou des demandes à faire à la Société de statistique, cette Société tient à ce qu'on s'adresse directement à son Secrétair perpétuel, rue des Petits-Pères, n° 11.

AVIS.

Quelques membres honoraires et correspondants n'on point encore adressé à la Société de statistique de Marseille les documents biographiques qui les concernent. Chacun d'eux est invité de nouveau à faire connaître : S*es nom et prénoms ;* 2° *son âge, le lieu de sa naissance et celui de sa résidence ;* 3° *son emploi ou sa profession et ses occupations habituelles ;* 4° *ses études préliminaires ;* 5° *quelles sont les langues mortes ou vivantes qui lui sont familières ;* 6° *les pays dans lesquels il a voyagé ;* 7° *les sciences et les beaux-arts qu'il cultive ;* 8° *les sociétés savantes et d'utilité publique dont il est membre, et la date de l'admission dans chacune d'elles ;* 9° *les titres et époques des ouvrages publiés ;* 10° *s'il a obtenu des récompenses et de quelle nature ;* 11° *s'il a fait des découvertes et des perfectionnements ;* 12° *s'il s'est livré ou s'il se livre à l'enseignement public.*

TABLE

DU

TOME CINQUIÈME.

Pag.

Avant-propos; par M. P. M. Roux............. 5.

Quelques mots sur les avantages des Observations météorologiques; par le même........ 7.

Etat moyen et points extrêmes du baromètre de l'Observatoire royal de Marseille, depuis 1823 *jusqu'à* 1840*, par* M. Valz............ 9.

Etat moyen et points extrêmes au thermomètre centigrade de l'Observatoire royal de Mar*seille, de* 1823 *à* 1840*; par le même*........ 10.

Etat de l'atmosphère et pluies en millimètres, à Mar*seille, depuis* 1823 *jusqu'à* 1840*; par le même*................................ 11.

Nombre de jours pendant lesquels chaque vent a dominé, de 1823 *à* 1840*; par le même*.....

Observations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Mar*seille, pendant l'année* 1841*; par le même*................................ 13.

Mémoire historique et statistique sur le Canton de la Ciotat; par M. E. M. Masse, *lequel mémoire comprend : avant propos*........... 38.

Aperçu géologique et topographique du Canton de la Ciotat............................ 41.

Pag.

Le Cap de l'Aigle, lo Sézè, *le* Mons Niger...... 47.

Les ports naturels ou Caranques. La pêche du corail. Figayrola. L'île Verte. Digression sur Tauroentum. Carsicis.................... 54.

Les Baous. En Caoumè. *Les* Commoni. *Belcodène. Portraits des Liguriens d'après* Diodore de Sicile. *Produits naturels du Canton*......... 68.

Communications anciennes du Canton avec Marseille. La Bedoure, l'Ourier. Romagoa. *Digression sur le mot* roman *et sur le nom de Rome*. 82.

Etymologie de Sezerista et de Carsicis.... ... 97.

Origine présumée de la maison des Baux.... 113.

Etat de Ceyreste et du Bourg sous la maison des Baux.................................. 118.

Accroissement du Bourg. Diverses reconnaissances ou déclarations des communautés. Détails de statistique ancienne. Histoire du vin muscat 126.

Procès pour la garde du cap de l'Aigle. Première division du territoire................ 143.

Observations météorologiques. Cours des eaux, sources et montagnes....................... 148.

Biens communaux. Pâturages. Anciens usages. 161.

Bois. Réformes à faire...................... 173.

Vues sur l'agriculture du Canton............ 176.

Pèche. Madragues.......................... 208.

Navigation. Commerce. Industrie............ 223.

Etat social, tableaux de mœurs.............. 241.

Fortifications. Guerres..................... 278.

Note sur la cause de la coloration en rouge des

Pag.

eaux du Bassin de Carénage à Marseille; *par* M. Marcel de Serres........................ 390.

De l'Enchelii sanguinea........................ 304.

Quelques considérations sur la composition des eaux du département des Bouches-du-Rhône; par M. Rivière Lasouchère.................. 310.

Etat des consommations, *à* Marseille, *en* 1840; *par* MM. Faure-Durif *et* P. M. Roux....... 316.

Etat de situation de la Caisse d'épargne du département des Bouches-du-Rhône, au 31 *décembre* 1840; *communiqué par* M. Abadie.... 317.

*Resumé des opérations de la Caisse d'épargne du département des Bouches-du-*Rhône, *pendant l'année* 1840; *par le même*................ 318.

Rapport sur le résumé des délibérations et des vœux du Conseil général du département des Bouches-du-Rhône, session de 1840; *par* M. Joseph Loubon............................ 319.

Rapport sur les sémailles du printemps dans la commune de Marseille; *par* M. Barthelemy.. 340.

Rapport sur le produit des céréales dans la banlieue de Marseille, *en* 1841; *par le même*... 341.

Extrait d'un rapport fait par M. Natte *sur les travaux que* M. Barbaroux, *membre correspondant, fait exécuter dans son vignoble au quartier de Saint-Louis, près de* Marseille; *par* M. P.-M. Roux........................ 343.

Etat des prix des journées à Marseille, *en* 1840; *par le même*...................... 346.

Rapport de M. *Gustave* Fallot, *sur l'ouvrage intitulé* : Histoire de Malte, *précédée de la sta-*

Pag.

tistique de Malte et de ses dépendances, par M. MIÈGE .... 348.

Coup-d'œil sur la situation financière des États-Unis jusqu'à la crise actuelle; par M. BOEUF. 382.

Détails statistiques relatifs aux États Unis; par le même .... 390.

Banques aux Etats-Unis .... 391.

R*apport sur la description d'un pressoir portatif à huile; par* M. *le baron* D'HOMBRES-FIRMAS. 392.

Considérations sur la nature du miel, sa préparation et son entretien, et sur l'éducation des abeilles, leur accroissement et leur conservation, suivies de quelques détails sur le miel du mont Hymète; par M. *le baron* JUCHEREAU de SAINT DENIS .... 394.

Statistique de l'industrie du fer, en France, comprenant : l'exploitation du minerai de fer et l'opération du grillage .... 407.

Le travail au charbon de bois,
celui au bois cru ou partiellement carbonisé, seul ou mélangé au charbon de bois,
le travail alternatif au charbon seul et au coke seul. .... 408.

Le travail au charbon et au coke melangé, celui au coke seul ou melangé de houille ..... 409.

Fabrication du gros fer dans les affineries, travail du petit fer :
1° *Etirage au marteau et au laminoir;*
2° *Fenderies;*
3° *Tireries;*
4° *Tréfileries;*

Pag.

5° *Toleries ;*
6° *Ferblanteries ;*
7° *Traitement des riblons ;*
8° *Moulage de deuxième fusion ;*
9° *Acier de forge ;*
10° *Acier de cémentation ;*
11° *Acier corroyé ;*
12° *Acier fondu ;*
13° *Fabriques de faux ;*
14° *Fabriques de limes*...................... 414.

Ciment pour réunir les pièces de fonte ou de fer. 418.

Statistique de l'industrie du cuivre, en France. 419.

Notice sur les moyens de communication..... 420.

Recherches *comparatives sur l'acier fondu et l'acier allié à l'argent*, *par* M. L. Elsner.. 421.

Maisons en fonte............................ 427.

Notice sur les divers genres de dorure ; par M. Odolant-Desnos......................... 429.

Extrait des séances de la Société de statistique de Marseille, pendant l'année 1841. .... 433.

Discours de M. de Villeneuve *sur les moyens de faire progresser l'industrie*...... .... 437.

Rapport de M. Bouis *sur une notice de* M. Capplet-d'Elbeuf, *relative aux prisons et aux prisonniers*.................................. 442.

Rapport de M. P.-M. Roux, *Secrétaire perpétuel, sur sa mission au Congrès scientifique de France, qui a eu lieu à Lyon le premier septembre de l'année* 1841. . . . . 461.

Solution d'une question relative à une retraite à assurer, dans leur vieillesse, aux ouvriers lyonnais, par M. P.-M. Roux. . . . . 463.

Pag.

Médailles d'honneur décernées à MM. *les Secrétaire et Vice-Secrétaire de la Société de statistique de marseille* . . . . 474.

Tableau des membres de la Société de statistique de Marseille *, au* 31 *décembre* 1841 *, savoir :*

Membres du bureau . . . . 486.

Me*mbres honoraires* . . . . 487.

Me*mbres actifs* . . . . 491.

Me*mbres correspondants* . . . . 498.

Nota . . . . 521.

Avis . . . . 521.

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME TOME.

FAUTES ESSENTIELLES A CORRIGER

DANS QUELQUES EXEMPLAIRES SEULEMENT.

Pages 315	ligne 18	au lieu de :	*glorieux*,	lisez	laborieux.
— 383	— 6	—	*agumentation*,	—	augmentation.
— 389	— 18	—	*aucune des de*,	—	aucune de.
— 433	— 15	—	*coullègues*,	—	collègues.
— 434	— 10	—	*ministre*,	—	ministère.
— 435	— 5	—	*cathare*,	—	catharre.
— 435	— 13	—	DE CAPPIS,	—	DE CUPPIS.
— 442	— 33	—	*adrssées*,	—	adressées.
— 444	— 21	—	*forciles*,	—	fossiles.
— 446	— 4	—	*sur sur*,	—	sur.
— 448	— 13	—	*statisque*,	—	statistique.
— 449	— 2	—	*manufactcres*,	—	manufactures.
— 449	— 16	—	*l'odre*,	—	l'ordre.
— 449	— 26	—	*érudiction*,	—	érudition.
— 451	— 18	—	*même*,	—	le même.
— 456	— 5	—	*commissiom*,	—	commission.
— 478	— 3	—	*modèle*,	—	module.
— 493	— 13	—	BATHÉLEMY,	—	BARTHÉLEMY.
— 496	— 26	—	7 *mars*,	—	4 avril.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES CINQ PREMIERS VOLUMES

DU RÉPERTOIRE DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

NOTA. — Nous devons dire, pour l'intelligence de cette table, 1° que le chiffre romain indique le volume, l'arabe la page; 2° que tous les mots ou phrases entre deux parenthèses, quoique placés les uns à coté ou au-dessous des autres, n'ont aucun rapport entr'eux et seulement au premier mot écrit en italique ou en petites capitales qui les dépasse d'un quadratin; 3° que par conséquent ces mêmes mots ou phrases ne se rapportent point à ceux écrits aussi en italique ou en petites capitales, auxquels le lecteur est renvoyé par le mot VOYEZ; 4° qu'un tiret remplace le mot général en italique ou en petites capitales, lorsque celui-ci devrait être répété, étant suivi d'une épithète ou d'un adjectif qui lui donne un autre sens. Ainsi, par exemple, après le mot *Eaux*, s'il s'agit ensuite des *Eaux minérales*, un tiret remplace le mot *Eaux*, et il n'y a que l'adjectif *minérales*.



ABADIE. Voyez *Armements*, *constructions*, *épargne*, *Marseille*, *métrique*, *tabac*.

Abeilles. voy. *Orgon*. (cire d') V. 401. (considérations sur l'éducation, l'accroissement et la conservation des) V. 394. 396. (description de leurs cellules) V. 396. (leur culture encouragée en Grèce) V. 406. (moyen de les multiplier) V. 403. (production du miel en raison du nombre des) V. 404. (ruches préservatives des) V. 401.

Abscon. voy. *Denain*.

Accouchements. (Statistique de ceux faits à Paris, en quatre ans) I. 399.

ACHARD. J.-F. voyez *Foires*.

ACHARD et (BÉRARD obtiennent une médaille d'honneur en bronze). IV. 529. 556. 560 B.

Acier (carbone contenu dans des espèces d') V. 424. (corroyé, fondu,-consommation et produits) V. 417. (espèces d') V. 422. (de forge, de cémentation consommation et produits) V. 416. (recherches comparatives sur celui fondu et celui allié à l'argent) V. 421.

Administration civile. voy. *Marseille*. *Orgon*. II. 93. 223.

Afrique. voy. *population*. (composition de l'armée d') I. 241. (expédition de l'armée d') I 234. 241. (Postes en) I. 370.

AGARD, Félicien (reçoit une médaille d'honneur en bronze), II. 558—564.

Agriculteurs. voy. *Angleterre*, *Suède*.

Agriculture. voy. *Arbres*, *céréales*, *choux*, *cultivateurs*, *culture*, *engrais*, *France*, *Grande-Bretagne*. *Malte*, *plantes*, *rapports*, *semailles*, *Suède*, *vigne*. (Avantages que présente le semoir-Hugues à l') I. 271. (état en Corse de l') I. 262. (état à Orgon de l') II. 101. (extrait d'un rapport sur un traité d') I. 140. (tableau comparé du travail la concernant en Irlande et en Angleterre) III. 158—530. (les documents officiels, dès 1815, en France, n'ont procuré point de lumières sur l') IV. 260. (les maltais arriérés en) V. 370. (produits à Malte de l') T. 374. (production annuelle en France de l') IV. 275. (rapport sur diverses question d') I. 427 — 565. II. 309. 310. III. 283. 475. V. 340. (rapport sur son état dans le premier arrondissement du département des Bouches-du-Rhône) IV. 46. (son historique en France) IV. 252. (vues sur celle du C. de la Ciotat) V. 192.

Aigle. (étymologie de la dénomination cap de l') V. 47. (*lou sé*, nom donné au cap de l') V. 50. (*Mons Niger*, dénomination dans laquelle est rangé le cap de l') V. 52. (procès pour la garde du cap de l') V. 143.

Aix. (nombre des mendiants à I. 53. (rapport sur un opuscule intitulé : Inscriptions en vers du musée d') IV. 13. 140. (rap. de sa surface à sa population) I. 17. (situation de l'instruction primaire dans l'arrondissement d') III. 196. 281. (sol forestier d') III. 145.

Alais.voy. *Grand-Combe*.(chemin de fer de Nimes à) III. 398.

Albâtre. (l'un des produits de Malte) V. 372.

Albert de Montemont. Voyez *Londres*.

Aliénation. voy. *Folie*.

Aliénés (en Angleterre) II. 399. (en Ecosse) II. 399. (en Espagne) II. 399. IV. 356. (en France) II. 399. IV. 356. (à Malte) V. 366. (à Marseille) IV. 352 et suivantes. (dans des pénitenciers) III. 250. (concours des communes dans la dépense des) V. 386. (sont reçus, s'ils sont indigents, dans les asiles des aliénés de Marseille et d'Aix) V. 337.

Aliments (cuisson par le gaz des) I. 407. (des habitants d'Orgon) II. 69.

Allauch (nombre des mendiants à) I. 51. (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (sol forestier d') III. 340.

Alleins (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier d') III. 355.

Allemagne (chemins de fer en) III. 402. 443.

Allier (chemin de fer de Montelaux-Moines à) III. 398.

Amandes. (état de celles qui alimentent le commerce de Salon) I. 103.

Amandiers (remplacés mal à propos par des vignes à la Ciotat) V. 201.

Amérique (canaux et chemins de fer en) III. 415. (perfectionnements apportés aux chemins de fer en) III. 416. (places fortes en) IV. 114. (postes en) I. 373. (sociétés de tempérance des Etats-Unis d') I. 405.

Amusements (à la Ciotat) V. 259. (à Orgon) II. 73.

Andrésieux voy. *Roanne*. (chemin de fer de Saint-Etienne à) III. 397.

Angleterre. (agriculteurs en) II. 386. (agriculture en) III 158. 530. (aliénés en) II. 399. (banques en) II. 277. (caisses d'épargne en) III. 555. (cotons importés en) II. 519. (criminels exécutés en) I. 271. (draps exportés et consommés par l') II. 283. (étendue des forêts en) II. 394. (exploitation des mines et des carrières en) II. 282. (exportations en) II. 278. (gouvernement d') II. 267. (houille consommée en) II. 288 (importations en) II. 278. (importation et produit des laines en) II. 283. (impôt par habitant en) II. 395. (industrie et son produit en) III. 533. (instruction en) II. 278. III. 542. V. 366. (journaux en) II. 275. (livres publiés, exportés et importés en) II. 289. (lois pénales en) III. 539. (manufactures et richesse publique en) III. 534. (monnaies frappées et valeur du numéraire en) III. 535. (montant des postes en) III. 390. (moyenne des décés en) II. 384. (navires en) II. 392. (nombre des bateaux à vapeur en) I. 137. (places fortes en) IV. 113. (population d') II. 267.

III. 528. (postes en) I. 369. III. 387. (production du fer en) II. 391. (produit du coton filé et tissé en) II. 283. (produit de la fabrication du papier, de la gravure, de l'imprimerie, dès instruments, de la joaillerie, de l'orfèvrerie, de la quincaillerie, des pelleteries, des cuirs, de la porcelaine, de la poterie, de la verrerie en) II. 286. (produit des toiles manufacturées de lin en) II. 284. (produit, consommation, importation, exportation des soieries en) II. 284. (rapport de sa population à ses foux) IV. 356. (vaisseaux de ligne de toute dimension et armée en) III. 538.

Animaux (du royaume britannique) III. 527. 531. (éducation à Orgon de ceux domestiques) II. 130. (emploi de ceux morts) II. 408. (nombre et valeur de ceux domestiques en France) IV. 282. (nombre et valeur de ceux domestiques à Malte) V. 372. (nombre de ceux domestiques en Suède) II. 388. (revenu moyen de ceux domestiques dans le département des Bouches du-Rhône) III. 284.

Ans Voy. *Meuse*. (chemin de fer de Waremme à) III. 412.

Antropologie. Voy. *Maladies*. (ce qui s'y rattache à Orgon) II. 41.

Anvers. (chemin de fer de Malines à) III. 412.

Arago. Voy. *chaleur*, *météorologie*.

Arbres. (acclimatés à Malte) V. 357. (à récolte à Orgon) II. 115. (de la Ciotat) V. 201. (produisant de la cire) V. 402.

Archéologie (divers sujets d') II. 60. III. 441 468. IV. 18.

Argent (un mot sur un tarif de l') IV. 140. (un mot sur un traité des matières d'or et d') III. 161. (importations et exportations, à Marseille, des matières d') I. 202. (prix du kilogramme d') II. 421

Arles. (de l'hospice de charité d') IV. 350. (Fête à l'occasion de l'anniversaire de la construction et revenus de l'hôpital d') IV. 349. (Memoire historique et statistique sur les hôpitaux de la ville d') IV. 313. (nombre des malades et nature des maladies dans l'hotel-dieu d') IV. 346. (nombre des mendiants à) I. 52. (rapport de sa surface à sa population) I. 22. (sol forestier d') III. 355.

Armes. (Malte en possède pour armer trente mille hommes) V. 368. (produit de celles fabriquées en Belgique) III. 237.

Armée. (en Angleterre) III. 538. (en Belgique) III. 240. (en France) III. 539–544. (à Malte) V. 362. (à Orgon) II. 94. (dans le Royaume-uni) III. 538, 544. (en Suède) II. 396. (ce qui, à la Ciotat, a rapport à l') V. 278.

Armements. (valeur de ceux maritimes) II. 257.

Armoiries (de Marseille) IV. 451. 518.

Arrondissement (tableau de la population des villes, chefs-lieux d') IV. 504.

Artisants (leur nombre à Orgon II. 78.

Asie (postes en) III. 386.

Asile Voy. *Salles d'asile*.

Assenat, Jean-Baptiste, (reçu membre correspondant) V. 453.

Assurances. (application aux dommages des faillites, du système des) IV. 439. 485. 525.

Attenoux A. voy. *amandes*, *bestiaux*, *chardons*, *commerce*, *garance*, *huiles*, *industrie*, *laines*, *Salon*, *soie*.

Attique. (nombre de ruches nourries par l') V. 405. (produit annuel d'un arpent de terre ensemencé en froment dans l') V. 405.

Aubagne. (nombre des mendiants à) I. 52. (rapport de sa surface à sa population) I 15. (sol forestier d') III. 340.

Auburn (de la folie dans le pénitencier d') III. 250.

Augsbourg (chemin de fer de Munich à) III. 405. 414.

AUDOUARD, A.-J. Voyez *Crins*, *France*, *Goiron*, *prisons*, *rapports*, *sainte-Baume*, *société de statistique de Marseille*, *Vaucluse*.

AUDOUIN. Voyez *Insectes*.

Aureille (rapport de sa surface à sa population) I. 22. (sol forestier d') III. 355.

Auriol (nombre des mendiants à) I. 51. (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (sol forestier d') III. 340.

Aurons (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier d') III. 345.

Autriche (instr uction en) II. 278. (places fortes en) IV. 114.

AUZIÈRE, J.-A.-M. (nommé membre honoraire de la Société) II. 424. (sa mort et éloge historique à cette occasion) IV. 545.

Avant-propos. I. 3. 123. 145. 247. 366. 554. II. 3. 5. 177. III. 3. IV. 3. V. 5. 526.

Avaoussés (ce que c'est) Voy. 188.

Aveugles. (éducation des jeunes filles) V. 324. (nombre de ceux au-dessous de 20 ans dans le département des Bouches-du-Rhone) V. 324.

Avis. I. 2. 600. II. 2. 592. III. 594. IV. 592. V. 520.

B

Bade (chemin de fer dans le duché de) III. 407. (instruction dans le pays de) II. 173.

Bains (note sur ceux de Marseille) I. 470. (statistique de ceux de Marseille) I. 460.

Bâle (chemin de fer de Strasbourg à) III. 398.

Baleines (commerce des Etats-Unis dans l'Océan pacifique, pour la pêche de la) I. 416. (pêche en Amérique de la) I. 417. (quelques mots sur celles de la Méditerranée) IV. 558.

Bananier (naturalisé à Malte) V. 357.

Banques. (ce que c'est) I. 182. (circulation des billets de celles de France, d'Angleterre, des Etats-Unis) I. 207. (circulation des billets de celle de Marseille) III. 212. (en Angleterre) II. 277. (aux Etats-

Unis) V. 385. 391. (influence de celle de Marseille sur les idées financières du pays) I. 189. (à Malte) V. 367. (opérations de celle de Marseille) III. 201. (en Prusse) IV. 242. 248.

Baous (nom donné à des montagnes) V. 69.

Baptême (ce qui se fait à la Ciotat à l'occasion du) V. 261.

Barbentane (nombre des mendiants à) I. 51. (rapport de sa surface à sa population I. 21. (sol forestier de) III. 256.

Barbaroux, Joseph. Voy. *agriculture*, *vigne*. (reçoit une médaille d'honneur en bronze) II. 556. 563.

Bardin (obtient une mention honorable) II. 559. 565.

Barthélemy, l'abbé. Voy. *Cassis*.

Barthélemy C. J. V. *agriculture*, *baleines*, *bruants*, *Canoubier*, *céréales*, *fourrages*, *histoire naturelle*, *insectes*, *magnanerie*, *Marseille*, *pianos*, *rapports*, *sémaille*, *vers-à-soie*. (obtient une médaille d'honneur en vermeil) V. 474. 477.

Bastides. (vie qu'on y mène dans le canton de la Ciotat) V. 268.

Bâtiments voy. *navires*.

Bausset (lieu de naissance de l'Archevêque de) V. 277.

Baux voy. *Baoux* (état de Ceyreste et du Bourg sous la maison des) V. 118 (leur nature à Orgon, (II. 138 (nombre des mendiants dans la commune des) I, 50. (origine présumée de la maison des) V. 113. (rapport de la surface de la commune de ce nom avec sa population) I. 22. (sol forestier de la commune des) III. 256.

Bavière (chemin de fer en) III. 405. (places fortes en) IV. 115. (instructions en) II. 273.

Bazard (établi à Malte en faveur des pauvres honteux) V. 367.

Beaucaire (chemin de fer de Nîmes à) III. 397.

Beaurecueil (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 247.

Brisson (a introduit la litographie à Marseille) II. 480.

Belcodène (un mot sur) V. 71. (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (sol forestier de) III. 241.

Belgique (armée en) III. 240. (budget en) III. 239. (caisses d'épargne en) III. 555. (chemins de fer en) III. 237. 411. (chemin de fer de Cologne aux frontières de la) III. 405. (climat, culture de la) III. 233. 238. (criminels en) I. 271. III. 239. (division et population de la) III. 234. (étendue de la) III. 233. (hôpitaux et hospices en) III, 239 (instruction publique en) III. 238. (marine en) III. 237 (places fortes en) IV. 115. (postes en) III. 385. (produit de l'agriculture et du règne minéral, manufactures et commerce en) III. 236) produit des armes fabriquées en) III. 237. (produit des toiles de lin en) III. 237. (rapport de sa population à ses foux) IV. 356 (statistique générale de la) III. 231 (tableau comparatif du royaume de France et de) III. 242.

Bellardi. voy. *cancellaires fossiles Piémont*. (reçu membre correspondant) V. 474.

Benet L. (obtient une médaille d'honneur en argent) IV. 529. 555. 560. B.

Bergame (population de) III. 410.

Bergeries (à Orgon) II. 180.

Berlin voy. *Potsdam* (population de) III. 404.

BERNARD S. voy. *Monnaies*.

Berre (création d'un port à) IV. 68. (étang de) III. 491. (n'a qu'un mendiant) I. 49 (projet de construire un canal entre le port de Bouc et l'étang de) V. 321.)rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 346.

Bestiaux (nombre de ceux dans le canton de la Ciotat) V. 190. (nombre de ceux à Malte) V. 372. (nombre et traitement de ceux à Orgon) II. 180. (nombre de ceux en Suède) II. 388 (statistique de ceux qui entrent dans le commerce de Salon). I. 100.

Betterave (fabriques, etc., en France, de sucre de) II. 287.

BEUF S. F. A. voy. *faillites*, *Marseille*, *rapports*.

Bibliothèques (notice historique sur celle de Marseille) I. 481. (statistique de celle de Marseille) I. 492. (à Londres) II. 274. (à Malte) V. 367

BIEN-AIMÉ Jules, voy. *France*, *observations*, *vie* est reçu membre correspondant) III. 168.

Bienfaisance (établissements de) I. 341. 503. 512, 524. 523. 531. 535. 497. II. 82. 176. 180. 272. 496. III. 239. 515. 555. IV. 31. 189. 313. 352. 482. 425. V. 250, 366.

Bière (prix moyen de l'hectolitre de) III. 284.

Birmingham.voy. *Manchester*(chemin de fer de Londres à) III. 399.

Blé (importation, exportation et prix moyen en France, du) II. 387. 442. IV. 218. (importation et exportation et prix moyen, en Suède, du) III. 387. (recolte à la Ciotat, à Ceyreste, Cassis et Roquefort) V. 207.

Board of Trade (ce que c'est IV. 200. 401.

Bochnia (chemin de fer de Vienne à) III. 402.

BOEUF S. F. A. voy. *banques*, *États-Unis* (éloge historique de) IV. 541. reçu membre actif) II. 311. (sa mort et discours prononcé sur sa tombe) II. 583.

Bohème (places fortes en) IV. 114.

Bois voy. *forets* (de la Corse) IV. 226. (de la Ciotat) V. 178. 194. importation de ceux d'acajou en France) III. 548.

Bolton voy. *Leigh*.

Bombe (époque et lieu où la première de guerre fut lancée) IV 427.

BONAFOUS. voy. *vers à soie*.

BONNET Jules, voy. *cocons*, *industrie*, *Marseille*, *Pyrale*, *séricicole*, *vers à soie*, *vigne* (reçu membre actif) II. 194.

BORCHARD Marc (reçu membre correspondant) V. 453.

Bordeaux. voy. *Teste* (Etat semestriel, de 1819 à 1838, de la circulation des billets de banque de) III. 210. (mouvement maritime de 1740 à 1823, à) I. 219. (nombre des faillites à) IV. 489.

BOSQ. voy. *orages*.

Botanique. voy. *plantes* (Malte a un jardin) V. 368.

Bouc (détails relatifs au pilotage à) II. 37. (port de) III. 491. IV. 68. (projet de construire

un canal à) V. 321. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 346.

Boucher de Creve-coeur de Perthes Jacques (obtient une mention honorable) IV. 525. 558. 560 A.

Bouches-du-Rhône. voy. département.

Boudin J. C. M. F. J. (est reçu membre correspondant) I. 144.

Bouées à Marseille) II. 370. III. 489. IV. 69.

Bouis J.-J. voy. *géologie*, *médailles*, *naufrages*, *pluies*, *prisons*, *rapports*, *Savenay*.

Boulbon (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier de) III. 356.

Boulogne (population de) IV. 504.

Bourbon (population de l'île) I. 128. 129.

Bourg voy. *Baux*. (accroissement de celui de la Ciotat) V. 126.

Bourgogne (chemin de fer d'Epinac au canal de) III. 397.

Boutan (postes dans le royaume de) I. 373.

Boyer de Fonscolombes (obtient une mention honorable) II. 557. 563.

Breschia (population de) III. 410.

Bristol (chemin de fer de Londres à) III. 399.

Britanniques (abus des liqueurs chez les habitants des îles) III. 532. (consommation dans les îles) III. 531. (instruction publique dans les îles) III. 542. (mines dans les îles) III. 533. (population, naissances, décés, dans l'empire) III. 527. (terres cultivées, bétail, troupeaux du royaume) III. 527. 531. (territoire, étendue, montagnes, fleuves, rivières, lacs, canaux, division, climat du royaume) III. 527. 531.

Brown. voy. *phares*.

Bruants (un mot sur une notice concernant les) IV. 144.

Bruges. voy. *Ostende*. (chemin de fer de Gand à) III. 412.

Brunswich. voy. *Hartsbourg*.

Bruxelles. (chemin de fer de Malines à) III. 412.

Budget (en Belgique) III. 239. (en France) II. 395. (en Prusse) IV. 247. (en Suède) II. 395.

Budweis voy. *Linz*.

Buonaparte (lettre écrite par lui, en 1793, pour faire fabriquer des balles à la Ciotat) V. 240.

Bustamente (le général, reçu membre correspondant) V. 435.



Cabannes (consommations à) II. 166. (contributions directes et indirectes de) II. 164. (description de la commune de) II. 57. (étendue et division des terres par nature de culture et revenu imposable de la commune de) II. 153. (nombre des mendiants à) I. 50. (population de) II. 156. (produits de) II. 167. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (recettes et dépenses de) II. 175. (sol forestier de) III. 356.

Cabriès (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 347.

Cacao (importation, en France, de) III. 548.

Café (consommation, importation et exportation, en Angleterre. de) II. 287. (importation, en France, de) III. 548.

CAILLEAU voy. *vers à soie.*

Caisses d'épargnes (à Malte) V. 366. (dans le département de la Charente) III. 515. (en Angleterre, en Belgique, en Écosse, en Europe, en Hollande, en Irlande, en Italie, en Suisse), III. 555. (histoire et situation dans le département des Bouches-du-Rhône, de la) I. 341. (rapports sur les opérations, en 1837, 1838, 1839, 1840, dans le département des Bouches-du-Rhône, de la) IV. 32, 38, 189. V. 317.

CALCARA P. (reçu membre correspondant) V. 484.

Calculeux (statistique de) I. 399.

Cambridge (universités de) II. 272.

Camoins (analyse des eaux sulfureuses des) III. 302 (rapport sur l'établissement des eaux minérales des) III. 297.

Canada (postes dans le) I. 378.

Canaux (en Amérique) III. 415. (dans le département des bouches-du-Rhône) III. 479. 487. IV. 65. (dans l'état de l'Illinois) III. 416. (en France) IV. 493. (aux Martigues) III. 491. (dans le royaume britannique) III. 526. (projet d'en construire un entre le port de Bouc et l'étang de Berre) V. 321. (projet d'en établir un de Bouc à Marseille et un de Bouc à Tarascon) III. 493.

Cancellaires (fossiles du Piémont) V. 456.

Cancer (statistique de femmes qui ont été atteintes de celui utérin) II. 403.

Canelle (acclimatation, à Malte, de la pomme) V. 357.

Canoubier (description de la tour sur l'écueil du) II. 371. 483. III. 169. 488. IV. 67.

Canterbury voy. *Withstable.*

Caoumé (montagne de) V. 41.

Cap caveau (détails relatifs au pilotage au) II. 87.

CAPPLET, Amédée, voy. *prisons*, (reçu membre correspondant) IV. 144.

Caranques (ports naturels à la Ciotat) V. 54.

Carbone (contenu dans des espèces d'acier) V. 424.

Carenage (bassin à Marseille, de) I. 435. II. 170. III. 488. IV. 67. (note sur la cause de la coloration en rouge des eaux du bassin, à Marseille, de) V. 300. 443.

Carlisle Voy. New-*Castle*.

Carlsrhue (chemin de fer de Manheim à) III. 407.

Carrières (exploitées en Angleterre) II. 282

Carri (détails relatifs au pilotage à) II. 87. (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 848.

Carsicis (étimologie de l'ancien lieu de) V. 106.

CASAULX (chronique marseillaise) II. 561.

CASPAR voy. *Longévité*.

Cassis (blé recolté à) V. 207. (climat de) V. 245, (constitution de l'homme à) V. 245. (construction des navires à) V. 234. 238. (fabriques, et notamment fabrication et produit du corail à) V. 236. (indigents à) V. 255. (industrie à) V. 286. (maladies à) V. 245. mont de piété à) V. 250. (nombre de navires qui relâchent à) V. 285. (nombre de porcs à V. 200. (oliviers à) V. 273. (peste à) V. 247. (population de) V. 213. 244. (port de) III. 485. IV. 68. (produits de la pêche à) V. 249. (rapport de sa surface à sa population) I. 15. ressources municipales de) V. 256. (ruches à) V. 207. (sol forestier de) III. 341. V. 191. (soupes économiques distribuées à) V. 255. (suicides à) V. 246. (un seul mendiant à) I. 49. (vins de) V. 207.

Centre (chemin de fer du Creuset et un autre d'Epinal, au canal du) III. 398.

Céréales (culture, à Orgon, des) II. 105. (donnant double recolte) II. 180. (ensemencées en Suède) II. 387. (importance des produits, à Marseille, de la récolte des) I. 428. (produit, dans la banlieue de Marseille, des) V. 311. (produit, en Belgique, des) III. 236. (produit en France et dans le royaume uni, des) III. 544. (produites par l'arrondissement de Savenay) I. 249. (rapports sur la multiplication, à Marseille, des) II. 342. IV. 459. (renseignements sur la floraison des) II. 310.

Cervelles (volume et poids de celles des hommes et de quelques animaux) I. 404.

Cette voy. *Montpellier*.

CEVASCO Jacques (est reçu membre correspondant) III. 425.

Ceylan (pêche des perles à) I. 277.

Ceyreste (constitution physique de l'homme à) V. 245. (chateau de) V. 104. 118. (chaux de) V. 84. (état, sous la maison des Baux, de) V. 118. (indigents à) V. 255. (maladies à) V. 245. (n'a pris part à aucune réaction) V. 276. (oliviers à) V. 202. (population de) I. 15. (quantité de blé et de porcs à) V. 207. (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (ressources municipales de) V. 256.

(ruches à) V. 207. (*Sexerista*, nom donné à) V. 99. (sol forestier de) III. 842. (soupes économiques distribuées à) V. 255. (terrains incultes de V. 191. (vins de) V. 207.

Chaleur (son accroissement dans l'intérieur de la terre.) I. 266. (son action sur les corps suivant la nature de leur enveloppe) I. 406 (son maximum sur différents points du globe) I. 124.

Chambroy (cité de l'Ile du Goze) V. 355.

CHANUEL J.-B. (obtient une médaille d'honneur en argent) IV. 529. 555 560. B.

CHANTERAC Edouard. voy. *Bains*.

Chanvres (statistique de ceux produits en France) II. 512

Chapeaux (nombre, à Marseille, des fabriques de) II. 245.

Chardons (importance, à Salon, du commerce des) I. 104.

Charleval (nombre des mendiants à) I. 49. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 847.

Charrues (chiffre, en France et en 1790., suivant LAVOISIER, des) IV. 256 (induction tirée de leur nombre pour établir l'étendue du territoire, en France) IV. 257.

Chasse (à Orgon) V. 123.

Chataigniers (lieux qui leur conviennent) II. 221. (terres en Corse cultivées de) IV. 226.

Chateau (cité de l'Ile du Goze; sa population) V. 355.

Chateau neuf les Martigues (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population I. 19. (sol forestier de) III. 848.

Chateau neuf le rouge (rapport de sa surface à sa population); I. 18. (sol forestier de) III. 849.

Chateaurenard (nombre des mendiants à) I. 52. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier de) III. 856.

Cherbourg (population de) IV. 501.

Chemins de fer (en Allemagne) III. 402. 418. (en Amérique) III. 415. (en Belgique) III. 237. (en Europe) III. 411., (exécutés ou concédés en France) III. 397. (en la grande Bretagne) III. 398. (en Italie) III. 409. 414. (en Russie et dans le royaume de Wurtemberg) III. 414 (invention pour améliorer les) III. 419. (voitures applicables aux) III. 418.

Chenille (semblable à la pyrale de la vigne) II. 427.

Chenevis (n'est pas cultivé à Marseille) III. 284.

CHERVIN N. (obtient une mention honorable) II. 557. 568.

Chevaux (en France) III. 542. (leur nombre dans le royaume uni) III. 544. (à Malte) V. 372. (méthode pour guérir la fourbure des) II. 183. (procédé pour guérir les claudications chez les) II. 181.

Chine (postes en) I. 272. III. 267.

Choléra (à la Ciotat) V. 247. (à Naples) III. 271.

Choux (leurs espèces à Orgon) II. 114.

Chrétiens (aperçu de leur accroissement depuis le premier jusqu'au 18e siècle) IV. 510.

Ciment (pour réunir les pièces de fer et de fonte) V. 418. (de Roquefort) V. 81.

Cinomorium (espèce de champignon commun à Malte -- ses vertus) V. 356.

Cire (d'abeille) V. 401. (arbres cirés, c'est-à-dire produisant une) V. 402. (laquelle préférable) V. 405. (son importation et son exportation en France) V. 407.

Citrons (quantité qui en est recoltée à Malte) V. 371.

Civiale voy. *calculeux*.

Clarence (chemin de fer de) III. 399.

Claudications [(moyen de guérir celles des chevaux) II. 181.

Clergé (à Malte) V. 362. (revenu de celui britannique) II. 274.

Climat (en Belgique) III. 233. (à Cassis) V. 256. (à la Ciotat) V. 245. (à Malte) V. 254, (à Orgon) II. 12. (dans le royaume britannique) III. 526. (en Suède) II. 378.

Cocons (départements qui, en France, concourent plus particulièrement à la production des) II. 465. (leur prix dans le département des Bouches-du-Rhône) II. 470.

Cohen et Nathan (reçoivent une médaille d'honneur en bronze) II. 559. 564.

Collongue (rapport forestier de) III. 347.

Cologne voy. *Belgique*.

Colonies (commerce de la France et de ses) I. 134. II. 409. IV. 215. (population de celles françaises) I. 128.

Combustibles (aperçu historique et statistique sur l'importance et l'avenir de ceux minéraux du département des Bouches-du-Rhône) IV. 40. (employés à Orgon) II. 71. (un mot sur ceux minéraux du Var) V. 483.

Commerce (analyse d'un essai sur celui de Marseille) III. 215. (Britannique, en Afrique, en Amérique, en Asie, en Europe, en France) III. 526. (causes qui tendent à le favoriser ou a y être nuisibles) I. 421. (comparaison de celui de Cuba. et des Antilles Françaises) I. 135 (dans la Grande-Bretagne) II. 280. (définition du) I. 446) (de la France avec ses colonies et les puissances étrangères) I. 134. II. 409 IV. 215. (de la statistique dans ses rapports avec le) IV. 196. (de Salon) I. 91. (des Etats-Unis dans l'Océan Pacifique pour la pêche de la baleine) I. 416. (d'Haïti) I. 264. (du royaume uni comparé à celui des principales puissances maritimes) III. 536. 544. (en Angleterre) II. 277. (en Belgique) III. 236. (en Corse) IV. 235. (en France) III. 544. (en Prusse) IV. 243. (entrepots de) I. 135. (état de celui du canton de la Ciotat) V. 223. (extrait d'une histoire de celui de Marseille) II. 198. (presque nul à Orgon) II. 143. (résultats de celui direct de la Suède avec Marseille) II. 393. (ses avantages dans le royaume uni) III. 137. (statistique des établissements de celui de Marseille) II. 230.

Commoni (nom etc., d'une peuplade) V. 70.

Communications voy. *chemins de fer*. *Routes* (celles anciennes de la Ciotat) V. 82 83. (celles par terre influent sur la marine de la Ciotat) V. 82. (moyens de) V. 420 (travaux dans le département des Bouches-du-Rhône, relatifs aux voies de) IV. 55. V. 322.

Conceptions (selon les mois) I. 268.

Concours (ouverts par la société de statistique de Marseille) I. 122. II. 565. IV. 134. 550. c. (rapport sur ceux ouverts par la société de statistique de Marseille) II. 554. IV. 523. 548.

Confréries (de la Ciotat) V. 273.

Congo (postes au) I. 371.

Congrès (rapport sur la neuvième session de celui scientifique de France) V. 461.

Consommations (dans les Iles britanniques) III. 531 (de Londres) de Petesbourg et de Paris) II. 266. (d'Orgon) II. 89. 167. (de Senas, d'Eygalières, de Mollégés, de St-Andiol, de Cabannes, de Verguières) II. 166. (de Savenay) I. 249. (des œufs en France) II. 514. (notes et tableaux sur celles de Marseille) I. 57. II. 453. IV. 44. V. 316.

Constructions (à Marseille) IV. 25. 139. (à Orgon) II. 75. 139. (dans le département de la Charente) III. 518. (navales) II. 257. 263. V. 234. 238. (valeur de celles maritimes) II. 257.

Contributions (à Malte) V. 376. (à Orgon) II. 99. 164. 165. (à Cabannes, à Saint-Andiol, à Molléges, à Eygalières, à Senas) II. 164. (dans le département des Bouches-du-Rhône) V. 325. (en Corse) IV. 228. (en France) IV. 495. 497.

Corail (détails sur la pêche du) V. 56. (sa fabrication et son produit à la Ciotat et à Cassis) V. 236.

Cornillon (rapport de sa surface à sa population) I. 18 (sol forestier de) II. 348.

Corse (annuaire administratif, statistique et commercial de la) IV. 220. (agriculture en) I. 262. (commerce maritime en IV. 235. (contributions directes en) IV. 228. (eaux minérales et thermales de la) IV 223 (instruction publique en) IV. 231. (justice criminelle en) IV. 233. (longitude, latitude, superficie, etc., de la) I. 255. IV. 226. (marins en) IV. 236. (météorologie de la) I. 358. (montagnes, torrents de la) I. 256. (oliviers, vignes, chataigniers, bois et forêts, prés, paturages, eaux, rochers en) IV. 226. (population de la) I. 261. IV. 221. 229. (recherches historiques et statistiques sur la) I. 251. (recolte des légumes en) IV. 227. (vendetta en) I. 260.

Cospicua (cité de Malte, appelée aussi *Burmola* — sa population) V. 354.

COSTE Pascal voy. *lithographie*, *rapports* (membre actif, devient membre correspondant) III. 562.

Cotons (exportés, en 1790 et 1830, aux États-Unis) V. 388. (importés de 1825 à 1838, en France et en Angleterre) II. 519. (produit de celui filé et tissé en Angleterre) II. 283. (recolte, à Malte, de plusieurs espèces de) V. 371.

Coudoux (engrais dit noir sur animalisé de) II. 329.

Covelo negro (étymologie de la colline noire ou) V. 44.

Courage (trait de) V. 296.

Couvents (à Malte et dans l'île du Goze) V. 362. (du mont Hymète et du mont pantélique) V. 405.

Craponne (analyse des eaux de) V. 314.

Crau (poudingue de la) III, 121.

Creusot (le) voy. *Centre.*

Crimes (comparés, quant au chiffre, dans le royaume uni et en France) III. 541 (dans le royaume uni) III. 540. 546. (en France) III. 546. (en Suède) II 397.

Criminels (en Belgique) II. 239. (état comparé du nombre de ceux exécutés en Belgique, en France, en Angleterre, en Prusse) I. 271. (exécutés dans le royaume uni et en France) III. 546. (statistique, à Londres, et à Paris, des) II. 270.

Crins (rapport sur la première manufacture, à Marseille, de) II. 455.

Cromford voy. *High Peak.*

Cuba (commerce de) I. 125.

Cuges (nombre des mendiants à) I. 51. (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (sol forestier de) III. 342.

Cuirs (produit, en Angleterre, des) II. 286.

Cuivre (extraction, dans la Grande-Bretagne, du) III. 533. (industrie du) V. 419. (produit, dans le royaume uni et en France, des mines de) III. 544.

Cultivateurs (nombre, à Orgon, des) II. 128.

Cultures (chiffres de la division de la propriété et de la) III. 156. (dans le royaume Britannique) III. 527. (en Belgique, III. 233. (leur étendue en France) IV. 273. (son mode, à Orgon) II. 101. 122. 125.

Cumin (île dépendante de Malte) V. 371.

Cumin (récolté à Malte) V. 371.



Daile voy. *Lagemberg.*

Dalmatie (places fortes en) IV. 114.

DAMREMONT Charl. Marie Denis, (mort du comte) I. 568. (éloge historique de) II. 552.

DANIEL DE ST.-ANTHOINE voy. *globe*, *lin*, *poëtes.*

Dannemarck (étendue des forts en) II. 394. (places fortes en) IV. 116. (postes en) I. 368.

Darlington chemin de fer de Stockton à) III. 399.

DARMENTIER (reçu membre correspondant) V. 448.

DARTTEY Charles Joseph Victor,

voy. *céréales*, *impots*. *manufactures*, *marais*, *population*, *Savenay* (reçoit une médaille d'honneur en bronze) II, 556. 563.

DAVY Ed. voy. *oxidation*.

D'EBELING Alexandre, voy. *commerce*, *industrie*, *manufacture*, *Russie*.

Décès (à Marseille) I. 121. 306. III. 273 IV. 360. 387. 392. 394. (à Paris) IV. 502. (dans le royaume uni) III. 544. (dans les maisons de détention en France) IV. 503. (en Angleterre) II. 384. (en France) II. 384. III. 544. V. 359. (en Russie II. 285. (en Suède) II. 384. (qui ont eu lieu en France, dans les hôpitaux) IV. 503.

DE CLINCHAMP Victor (obtient une mention honorable) IV. 525, 553, 560. A.

DECOLLET (obtient une mention honorable) II. 557. 564.

DE LA COSTE A. (fait hommage d'un exemplaire de la carte lithographiée du département des Bouches-du-Rhône) V. 435.

DELARDEREL, le comte, (reçu membre correspondant) V. 435.

DELAVAU Louis Martin voy. *Corse eau*, *Lyon*, *Marseille*, *population*.

DEVEAU jeune (est reçu membre correspondant) III 564.

DE LETAMENDI (est reçu membre correspondant) V. 435.

Délits (dans le royaume uni et en France) III. 356. (en Suède) II. 397.

DEL RE Joseph (est reçu membre correspondant) I. 285.

DE MARTORELLI le comte, (reçu membre correspondant) V. 435.

DE MIR le prince, (reçu membre correspondant) V. 435.

DE MOLSON (est reçu membre correspondant) III. 431.

DE MONTLUISANT Charles-Laurent Joseph. voy. *Bouches-du-Rhône*, *ponts et chaussées* (est reçu membre actif) III. 431.

Denain (chemin de fer d'Abscon à) III. 398. (chemin de fer de St.-Vaast à) III. 397.

Département des Bouches-du-Rhône (analyse de deux discours du préfet du) V. 320. (budget de 1841 pour le) V. 327. (combustibles dans le) IV. 40. (culture de la vigne dans le) IV. 461. 515. (essai sur la constitution géognostique du) III. 5. (fanaux dans le) II. 259 (fixation, pour 1841, des contributions foncières, personnelles et mobilières, ainsi que des portes et fenêtres, etc. pour le) V. 325. (mémoire sur l'industrie séricicole du) II. 431. 458. (mendiants dans le) I. 48. (nature et chiffre des recetteset des dépenses du) V. 398. (navigation fluviale dans le) III. 479. IV. 65. (navigation maritime ou travaux à la mer dans le) III. 478. 483. IV. 64. (phares des côtes du) II. 259. (population du) I. 13. (position relative, etc., des terrains tertiaires du) III. 126. (proportion des naissances illégitimes sur la totalité des naissances dans le) IV. 384. (quelques considérations sur la composition des eaux du) IV. 519. V. 319. (rapport sur le résumé des délibérations et des vœux du Conseil-général du) V. 319. 329. 442. (recrutement dans le) II. 455. III. 134. 148. (routes royales dans le) III. 480. IV. 66. (situation et amélioration des routes du) III. 496. IV. 58. 70. 74. V. 330. (situation générale des ponts

et chaussées du) III. 481. 478. IV.55. (statistique forestière du) III. 279. 339. (terrains secondaires du) III. 24 (terrains tertiaires du) III. 56.

— *de la Charente* (caisses d'épargne du) III. 515. (considérations sur les salles d'asile, un dépôt de mendicité et les enfants-trouvés dans le) III. 513. (état des routes dans le) III. 517. (importations et exportations, industrie dans le) III. 519. (instituteurs communaux, instruction publique dans le) III. 509. (rapport sur un procès-verbal des séances du conseil-général du) III. 507. 568. (revenu territorial, construction de maisons et nombre d'usines dans le) III. 518.

Députés (élection, en Angleterre, des) II. 267.

DERENZY. voy. *Taille*.

Détention (décès qui ont eu lieu, en France, dans les maisons centrales de) IV. 503.

Dettes (dans le royaume-uni et en France) III. 538. 546.

D'HAUSSEZ, le baron, voy. *mendicité*.

D'HOMBRES-FIRMAS, le baron, voy. *huile*, *pressoir*. (est reçu membre correspondant) IV. 516.

Diamants (statistique des plus remarquables) I. 275.

DIEUSET. voy. *Corse*, *Londres*, *postes*, *rapports*, *Société de statistique de Marseille*.

Docks (pour le port de Marseille) II. 371. III. 489. IV 68.

Domestiques (leur nombre à Marseille) III. 329. 427. (à Orgon) II. 75. 138.

Dorure (notice sur les genres de) V. 429.

Douanes (produits de celle de Marseille) I. 70 (leur revenu net en Suède) II. 394.

DOUBLE voy. *Médecine*.

Doubs (rapport sur un Annuaire statistique du département du) II. 534.

DOUILLIER voy *Agriculture*. (est reçu membre correspondant) I. 141.

Draps (exportés et consommés par l'Angleterre et par la France) II. 284.

Dresde (chemin de fer de Leipsick à) III. 406. (population de) III. 406. (rapport de sa population à ses fous) IV. 356.

Dublin voy. *Kingston* (journaux à) II. 275.

DUC D'ORLÉANS (Président d'honneur de la Société de statistique de Marseille) — (Remerciments qu'il a adressés à la Société de statistique de Marseille, par l'organe de M. de BOISMILON, secrétaire de ses commandements) III. 565. V. 451. (réponse qu'il a faite à la Société de statistique de Marseille, lors d'une visite de cette Société à S. A. R.) III. 566.

Dunkerque (nombre des faillites à) IV. 489.

DUPIERRIS Martial. (reçu membre correspondant) III. 568.

Durance (analyse de l'eau de la) V. 313. (projet de régulariser le lit de la Durance) V. 322. (travaux entrepris à la rivière de la) III. 479. 492. IV. 61.

Durremberg voy. *Tolwitz*.

Dusseldorf voy. *Erbelfeld*.

E

Eaux (cause de la coloration en rouge de celles du bassin de carénage à Marseille) V. 300. 403. (composition de celles du département des Bouches-du-Rhône) IV. 519. V. 310 (du canton d'Orgon) II. 17. (leur cours, à la Ciotat) V. 152. (moyen de fournir à Marseille celles nécessaires à sa consommation) I. 445. (projet de renouveller celles du port de Marseille) II. 447.

— *Minérales* (en Corse) IV. 223.
— *Sulfureuses* (des Camoins) III. 297, 302.
— *Thermales* (en Corse) IV. 223.

Ecclesiastiques (nombre, à Malte, des) V. 362. (nombre, en Angleterre des) III. 529.

Ecoles publiques voy. *instruction*.

Economie politique (son état au quatrième siècle, au sujet du travail et des subsistances, etc.) III. 155.

Ecore (de canaille) V. 44.

Ecosse (aliénés en) II. 399. (caisses d'épargne en) III. 555. journaux en) II. 275. (places fortes en) IV. 113. (postes en) I. 368. (rapport de sa popula- à ses fous) IV. 356.

Edimbourg (journaux à) II. 275.

Education (ressources de Londres pour l') II. 278.
— musicale (donnée gratis par M. Theveneau, d'après un système qui lui est propre) V. 455.

Eglises (à l'île du Goze et à celle de Malte) V. 362.

Eguilles (nombre des mendiants à) I 51 (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier d') III. 349.

Egypte (postes en) I. 371.

Elsner M. L. voy. *acier*, *argent*.

Embellissements (reclamés par la ville de Marseille) I. 433.

Encaoumé (montagne dite) V. 70.

Enchelii sanguinea (animalcules dans les eaux du bassin de carénage de Marseille) V. 304.

Enfants (leur éducation à la Ciotat) V. 268.

— *Trouvés* (amélioration quant à l'allaitement de ceux à Aix et à Marseille) V. 335. (comment traités à Marseille) I. 542. (dans le département de la Charente) III. 513. (dans le royaume uni et en France) III. 544. (fonts alloués par le conseil général des Bouches-du-Rhône en faveur des) V. 335. (secours, à Malte, aux) V. 367.

Engrais (notice sur celui dit noir sur animalisé de Coudoux) II. 329. (parallèle des nouveaux et des anciens, nécessaires pour fumer un hectare de terre) II. 294. (résidus des savonneries considérés comme) IV. 558. (un mot sur ceux de Marseille) IV. 144.

Enterrements (à la Ciotat) V. 253

Entrepôts (en France) II. 412. IV. 219.

Epargne voy. *caisses d'épargne*,

Epidémies (de grippe) I. 379. (de phthysie pulmonaire) II. 298.

Epinac voy. *Bourgogne*, *Centre*.

Erbelfed (chemin de fer de Dusseldorf à) III. 404.

Esclaves (association pour le rachat des) V. 252.

Espagne (aliénés en) II. 399. IV. 356. (marine en) II. 280. (places fortes en) IV. 117. (postes en) I. 369. III. 386. (rapport de sa population à ses fous) IV. 356.

Esquirol voy. *pénitenciers*.

Etat civil I. 57. II. 84, 453, IV. 383, V. 316.

— *Social* I. 497. II. 64. 496. III. 329. IV. 25, 313. V. 241.

Etats-Unis (banques aux) V. 385, 388. 391. (commerce pour la pêche de la baleine aux) I. 416. 417. (cotons exportés aux) V. 388. (dette publique aux) V. 390. (instruction aux) II. 273. (journaux aux) II. 276. (manufactures aux) V. 391. (nombre et tonnage des bateaux à vapeur des) I. 136. (nombre des machines à vapeur, en 1838, aux) IV. 288. (postes aux) I. 373. III. 387. (prospérité des) V. 385. (situation financière des) V. 382. (sociétés de tempérance aux) I. 405. (tabacs et riz exportés aux) V. 390. (tarif des honoraires accordés aux médecins et aux chirurgiens, aux) III. 377.

Etirage (au marteau et au laminoir; consommation et produit de l') V. 414.

Europe (caisses d'épargne en) III 555. (chemins de fer dans quelques contrées de l') III. 411. (production du fer en) I. 418. (rapport des naissances malles et femelles en) III. 382. (rapports des pauvres à la population dans les divers états de l') II. 179. (situation financière de l') I. (statistique générale des principales places fortes et postes fortifiés des 17 principales puissances de l') IV. 113.

Eygalières (consommations et produits à) II. 167. (contributions directes et indirectes d') II. 164. (description d') II. 52. (étendue et division des terres par nature de culture et revenu imposable de la commune d') II. 150. n'a qu'un *mendiant*) I. 49. (population d') II. 156. (rapport de sa surface à sa population) I. 22. (recettes et dépenses d') III. 175. (sol forestier d') III. 356.

Eyguières (demande d'établir une brigade de gendarmerie à) V. 337. (nombre des mendiants à) I. 52. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier d') III. 356.

Eyrargues (nombre des mendiants à) I. 51. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier d') III. 357.

Excavation (remarquable à Malte) V. 355.

Exportations I. 231, 264, 418, II. 278, 280, 368, 387, 412, 514, 520. III. 230, 244, 544. IV. 218. 418. V. 374. 390.



FABRE (de Cotignac. sa mort) I. 569.

FABRE (esprit voy. *Marsilea*.

Fabriques (à Marseille) II. 230. 242. (de divers aciers) V. 416. (de faux) V, 417. (de fonte) V. 407. (de limes) V. 418. (du gros et du petit fer) V. 411. 414. (en Suède) II. 391. (statistique de celles de Cassis et de la Ciotat à diverses époques) V. 236.

Faillites (causes des) IV. 486. (déclarées à Marseille) I. 84. IV. 489. en Suède) II. 397. (nombre moyen, en France, des) IV. 489. (système des assurances appliqué aux dommages des) IV. 489, 485, 525.

FALLOT DE BROIGNARD voy. *Afrique*, *décès*, *foires*, *instruction*, *Marseille*, *météorologie*, *musique*, *naissances*, *tonnerre* (sa mort) V. 478.

FALLOT (Gustave) voy. *Belgique*, *France*, *Grande-Bretagne*, *Irlande*, *Malte*, *rapports*, *royaume uni*, *Suède*.

Fanalage (droit sur les navires) V. 235.

Fanaux (allumés sur les côtes du département des Bouches-du-Rhône) II. 259.

Farines (exportées, en 1790 et en 1830, à Malte) V. 388. (importées en France et en Suède) II 387.

FARIOLI voy. *commerce* (reçu membre correspondant) I. 424.

Faucon (vallon de) V 46.

FAURE DU RIF voy. *consommations*, *état civil*, *octroi*, *Marseille*.

Faux (fabrique de) V. 417.

FEAUTRIER voy.. *constructions*, *Gemenos*, *industries*, *instruction*, *Marseille*, *médailles*, *St Jean de Garguier*, *salles d'asile*. (reçu membre actif) I. 574.

Fécondités (extraordinaires) I. 400.

FÉLIX DE BEAUJOUR (éloge historique du baron Louis) II. 550.

Femmes (anomalies dans la constitution de celles de la Ciotat) V. 246. (portrait de celles de la Ciotat) V. 265. (recherches statistiques sur les maladies particulières aux) II. 403.

Fenderies (consommation et produits des) V. 414.

Fer (ce que fournit l'exploitation de son minéral) V. 407. (ciment pour réunir les pièces de) V. 418. (conservation par le galvanisme du) III. 424. (fabrication du gros) V. 411.

(industrie, en France, du) V. 407. (manière dont se fait le travail du petit) V. 414. (mines, en Belgique, de) III. 236. (nombre d'usines dans lesquelles se produit, en France, le gros) V. 413. (production, en Europe, du) I. 418. (production, en France, et en Angleterre, du) II. 391. (produit, dans la Grande-Bretagne, du) III. 533. (produit, dans le royaume uni, des fontes de) III. 544. (produit, en Suède, du) II. 390.

Ferblanteries (consommation et produits des) V. 414.

FERDINAND DE NANZIO voy. *claudic-ation*, *Fourbures*.

Fêtes (à l'occasion de l'anniversaire de la construction de l'hôpital d'Arles) IV. 349. (de la Ciotat) V. 259. (du canton d'Orgon) II. 73.

Figayrola (caranque remarquable de la Ciotat) V. 58.

Figues (de barbarie, abondantes à Malte) V. 357.

Finances I. 172. 176. 189. 554. 558. II. 96. III. 212. (comment administrées à Malte, V. 362. (ressources de celles de Malte) V. 375.

Fleurs (lieux d'où l'on a tiré dans le principe quelques) I. 132. (manière de connaître l'heure du jour à l'inspection de certaines) I. 131.

Fleuves (dans le royaume Britannique) III. 525. (en France) IV. 493.

Flore (horloge de) I. 131.

Florence (rapport de sa population à ses fous) IV 356.

Foires (histoire et statistique de celles de Marseille) I. 548. (nombre et époques de celles de Salon) I. 92. (rapport sur celles de St-Lazare, à Marseille) III. 561.

Folie voy. *Marseille*. *pénitenciers*, (causes de la) IV. 367. 373. 474. (genres de) IV. 371. (hérédité de la) IV. 366.

Fonte (ciment pour réunir les pièces de) V. 418. (fabrication de la) V. 407. (maisons en) V. 427.

Fontvieille (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier de) III. 357.

Forêts voy. *Aix*, *Allauch*, *Alleins*. *Angleterre*, *Arles*, *Aubagne*, *Aureille*, *Auriol*, *Aurons*, *Barbentane*, *Belcodène*, *Beaurecueil*, *Berre*, *Bouc*, *Bouches-du-Rhône*, *Boulbon*, *Cabannes*, *Cabriés*, *Carry*, *Cassis*, *Ceyreste*, *Chateau neuf lès Martigues*, *Chateau neuf le rouge*, *Chateau Renard*, *Collongue*, *Cornillon*, *Corse*, *Cuges*, *Danemarck*, *Eguilles*, *Eygalières*, *Eyguières*, *Eyrargues*, *Fontvieille*, *Fos*, *France*, *Fuveau*, *Galinière*, *Gardanne*, *Gemenos*, *Gignac*, *Grans*. *Graveson*, *Greasque*, *Hongrie*, *Istres*, *Jouques*, *Lubarben*, *La Ciotat*, *Lafare*, *Lamanon*, *Lambesc*, *Lançon*, *Lapenne*, *Les Baux*, *Les martigues*. *Les pennes*, *Maillane*, *Mallemort*, *Marignane*, *Marseille*, *Masblanc*, *Meireuil*, *Meyrargues*, *Mimet*, *Miramas*, *Noves*, *Orgon*, *Peipin*, *Pelissanne*, *Peynier*, *Peyrolles*, *Prusse*, *Puyloubier*' *Puy Ste-Reparade*, *Rognac*, *Rognes*, *Rognonac*, *Roquefort*, *Roque Martine*, *Roquevaire*, *Roques d'antheron*. *Roques hautes*, *Rousset*, *Royaume uni*, *St Andiol*, *St Antonin*, *St Cannat*. *St Chamas*, *St Esteve de Janson*, *St Marc*, *St Mitre*, *St Paul*, *St Pierre de Mazouargues*, *St Remy*, *St Savournin*, *St Victoret*, *Saintes Maries ou Notre-Dame-de-la-Mer*, *Salon*, *Senas*. *Septêmes*,

Suède, *Suez*, *Tarascon*, *Tholonet*, *Trets*, *Vauvenargues*. *Velaux*, *Venelles*, *Ventabren*, *Verguières*, *Vernègues*, *Vitrolles*.

Fortifications (à la Ciotat) V. 278. (à Malte) V. 353 (en Europe) IV 113.

Fos (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 340.

FOUQUE Claude, voy. *Aix*, *commerce*, *monarchie*, *papier*. (reçu membre actif) I. 574.

Fourbure (méthode pour guerir celle des chevaux) II. 188.

Fourrages voy. *pacages*, *prairies* (importance des produits, à Marseille, de la récolte des) I. 428.

Fous voy. *Aliénés*, *Angleterre*, *Belgique*, *Dresde*. *Ecosse*, *Espagne*, *Florence*, *France*, *Hollande*, *Hôpitaux*. *Italie*, *La Ciotat*, *Le Caire*, *Londres*, *Madrid*. *Marseille*, *Milan*, *Naples*, *New-York*, *Norwège*, *Paris*, *Rome*, *St Petersbourg*, *Turin*.

France (aliénés en) II 399. IV. 356. (armée en) III. 539. (banques en) I. 207. (biens transmis par décès en) IV. 449. (budget en) II. 395. (caisses d'épargne en) III. 555. (commerce de la) I. 184. IV. 215. (commerce de transit en) II. 414. IV. 218. (criminels en) I. 271. III. 546. (dettes de la) III. 538. (distribution, d'après VAUBAN, du territoire de la) IV. 254. (draps exportés et consommés en) II. 283. (durée de la vie en) III. 166. (entrepôts en) II. 412. IV. 219. (étendue des cultures en) IV. 273. (étendue des forêts en) II. 394. IV. 280. (etendue et valeur du domaine agricole en) IV. 280. (état physique du pays, montagnes, fleuves et rivières navigables, canaux routes royales, départementales en) IV. 498. (excédant des naissances du sexe masculin sur celles du sexe féminin, en) IV. 504. (importations, exportations et prix moyen du blé, en) II. 387. 412. IV. 218. (importation et exportation de la cire en) V. 407. impôt par habitant en) V. II. 395. (induction tirée du nombre des charrues pour établir l'étendue du territoire de la) V. IV. 257. (industrie du fer en) V. 407. (instruction publique en) II. 273. III. 342. V. 366. (livres publiés, importés en) II. 289. (longévité en) I. 269. III. 275. (marine en) II. 280. (miel importé et exporté en) V. 407. (montant des recettes des postes aux lettres en) III. 390. (monuments avant 1793, en) I. 137. (moyens d'exécution de la statistique agricole actuelle de la) IV. 262. (moyenne des décès en) II. 394. V. 359. (moyenne des naissances en) V. 359. (naissances illégitimes en) IV. 508. (navigation en) IV. 217. (navires en) II. 392. (nombre des bateaux à vapeur en) I. 436. (nombre des charrues en) IV. 256. (nombre des contribuables inscrits à la contribution personnelle et mobilière-quotité des cotes en) IV. 408. (nombre des cotes de la propriété foncière; étendue et valeur approximative, en capital des propriétés de l'état en) IV. 495. (nombre des faillites en) IV. 489. (nombre et valeur des animaux domestiques en) IV. 282. (numéraire existant en) IV. 289. (paturages en) IV. 279. (places fortes en) IV. 118. (ponts, division administrative, division physique et agricole, état des différentes espèces de sol; division physique et agricole de la) IV. 494. (population de la) IV 503. (postes en) III. 383. (primes, navigation, pêche de la morue en) II. 415. (procédé d'ARTHUR YOUNG pour apprécier l'étendue du territoire de la) IV. 255. (production du fer en)

II. 391. (progrès des impôts et des revenus en) I. 127. (rapport au roi sur la partie agriculture du 4e volume de la statistique générale de la) IV 252. (rapport sur une brochure intitulée: visites dans quelques prisons de) II. 246. (rapport de sa population à ses fous) IV. 256. (recherches statistiques sur la) IV 498. (revenus donnés aux communes par leurs propriétés immobilières ; tableau des propriétés baties imposables, en) IV. 497. (soieries consommées, exportées et importées en) II. 284. (statistique agricole de la) IV. 252. (statistique commerciale, en 1839, de la) III. 548. (statistique des chanvres en) II, 512. (statistique des vignôbles de) I. 411. (surface de la) (II. 378. (tableau comparatif du royaume de Belgique et de) III. 385. (tableau statistique comparatif du royaume uni et de celui de France ; tableau où se trouve résumé tout ce qui concerne l'étendue et la division agricole, la population, l'agriculture, le produit des mines, le commerce, la navigation, les finances, la marine militaire et l'armée de terre, la statistique judiciaire, enfin l'instruction publique, en) III. 544. (tableaux relatifs à la statistique générale de la) V. 448. (territoire, population et assiette de l'impot foncier en) IV. 278. (usines dans lesquelles se produit le gros fer en) V. 443 (vaisseaux de ligne et de toute dimension en) III. 538. (viande consommée en) IV. 283.

Francfort voy. *Mayence*. (Population de) III. 407.

Fret (Tableau de celui par tonneau) II. 258.

Friedland. (Historique et description du vaisseau le) III. 394.

Froid (son action sur les corps suivant la nature de leur enveloppe) I. 406. (Son maximum sur différents points du Globe) I. 124.

Froment (moyen préservatif de la carie du) I. 408.

Fruits (lieux d'où l'on a tiré dans le principe quelques) I. 132.

Fumiers (quelques observations sur les) II. 293.

Furth (chemin de fer de Nuremberg à) III. 405. 414.

Fuveau (nombre des mendiants à) I. 51. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 349.



Galinière père et fils (reçoivent une médaille d'honneur en bronze) II. 558. 564.

Gallet voy, *postes*.

Galvanisme (conservation du fer par le) III. 421.

Gand voy. *Bruges* (chemin de fer de Termonde à) III. 412.

GANTHEAUME (l'Amiral) voy. *La Ciotat*.

Garances (commerce, à Salon, des) I. 105. (culture, à Orgon, des) II. 106.

GARCIN DE TASSY J.-H. (reçu (membre correspondant) IV. 520.

Gardanne (nombre des mendiants à) I. 49. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 350.

Gaz (cuisson des aliments par le) I. 407.

GELLY Juan (reçu membre correspondant) V. 435.

Gemenos (notice historique sur 338 médailles trouvées à) III. 441. 568. (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (sol forestier de) III. 342.

Gemunden (chemin de fer de Linz à) III. 402.

Gendarmerie (demande pour Eyguières d'une brigade de) V. 337

Genève (pénitencier à) III. 250.

Géologie (travaux de) II. 24 488. III. 5. IV. 75. V. 41.

Gignac (n'a qu'un mendiant) I 49. (raprort de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 350.

GIMON Marius voy. *rapports*.

GIRAUD Ch. voy. *économie politique*.

Gironde (proportion des naissances illégitimes sur la totalité des naissances dans le département de la) IV 384.

Glasgow (chemins de fer des environs de) III. 399.

Globe (de l'établissement des postes dans diverses contrées du) III. 383. (maximum de la chaleur sur différents points du) I. 124.

GODDE DE LIANCOURT Cte A. voy. *bombe*, *naufrages*, *sociétés savantes* (est reçu membre correspondant) IV. 520.

Goiron (description de la montagne de Ste Anne de) II. 201.

Goze (cités de l'Ile du) V. 355. (églises et couvents dans l'Ile du) V. 362. (hôpitaux de l'Ile du) V. 366. (Ile dépendante de Malte) V. 350 (population du) V. 358. (port de l'Ile du) V. 355.

Grains voy. *céréales*, *Corse* (quantité qui en est recoltée à Malte) V. 371.

Grand-Combe (chemin de fer d'Alais à la) III. 398.

Grande-Bretagne voy. *Angleterre*, *Britannique* (chemins de fer de la) III. 280. (cours de justice de la (II. 268. journaux de la II. 276. (marine de la) II. 280. (ouvriers employés à l'extraction de la houille, et son produit, ainsi que celui du fer, du plomb, du cuivre dans la) III. 583. (produits directs de l'agriculture dans la) II. 281. (produits manufacturés dans la) II. 283. (produits des pecheries dans la) II. 282. (produits du travail appliqués à l'agriculture. au commerce et à l'industrie manufacturière de la) II. 286 (proportion dans laquelle chaque pays a part à la distribution commerciale de l'industrie anglaise, pour toute la) II. 278. (statistique de la) III. 523. 564.

Grans (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 350.

Graveson (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population I. 34. (sol forestier de) III. 357.

Gravure (par qui inventée) I. 187. (produit, en Angleterre, de la) III. 286.

Greasque (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (sol forestier de) III. 348.

GREGORY J.-C. (reçu membre correspondant V. 481.

Greenwich (chemin de fer de Londres à) III 399.

Grillage (opération et produit du) V. 407.

Grippe (funeste à la Ciotat) V. 247. (statistique des diverses apparitions de la) I. 379.

Guadeloupe (population de la) I. 128. 129.

GUELLY voy. *grippe*,

Guerre voy. *armée*, *La Ciotat*.

GUIAUD J.-E.-M. voy. *hôpitaux rapports*.

GUINDON F-J. voy. *armoiries*, *héraldique*, *Marseille* (reçu membre actif(IV. 520.

Guiane française (population de la) I. 228. 129.

H

Habillements (à Orgon) II. 76.
Habitations (à Orgon) II. 75.

Haïti (commerce, éducation morale, exportation, religion et revenus à) I. 264. (population d') I. 265.

Hanovre (places fortes du) IV. 121.

Harkorten (chemin de fer de Schlebusch à) III. 403,

Hartsbourg (chemin de fer de Brunswich à) III. 404.

Haut-fourneaux (leur nombre en France, et ce qu'ils consomment) V. 410.

Havre (nombre de faillites au) IV. 489.

Hedysarum (plante particulière aux Iles de Malte et du Goze) V. 357.

Heraldique (science, art) voy. *Marseille*.

HEYWOOD James (reçu membre correspondant) III. 568

High-Peak (chemin de fer de Cromford à) III. 399.

Histoire naturelle voy. *Marseille*, *zoologie*. (rapport sur des documents pour servir à celle des cephalopodes cryptodibranches) III. 290.

Hollande (caisses d'épargne en) III. 555. (places fortes de la) IV. 121. (rapport de sa population à ses fous) IV. 356.

Hommes (constitution physique, dans le canton de la Ciotat, de l') V. 245. (force instantanée de l') IV. 285. (volume et poids de la cervelle des) I. 404.

Hongrie voy. *Raab* (étendue des forêts en) II. 394. (places fortes en) IV. 114.

Honoraires (des médecins et des chirurgiens aux Etats-Unis) III. 377.

Hôpitaux (à la Ciotat) V. 248. (à Londres) II. 272, (à Malte et dans l'Ile du Goze) V. 366. (des aliénés, regardés comme la mesure des progrès de la civilisation) IV. 355 (documents statistiques sur ceux de Marseille) I. 497. (du canton d'Orgon) II. 82. (en Belgique) III. 289. (histoire et statistique de celui de l'hôtel Dieu de Marseille) I. 498. (histoire et statistique de celui de Ste Françoise, à Marseille) I. 531. (histoire et statistique de celui St Joseph, à Marseille) I. 528. (histoire et statistique de celui St Lazare, à Marseille) I. 524. (le moyen âge est l'âge d'or des IV. 319. (mémoire historique et statistique sur ceux d'Arles) IV. 313 (ont une origine purement chrétienne) IV. 313. (rapport sur une statistique de ceux de Naples) II. 406. (recettes et dépenses de ceux du canton d'Orgon) II. 176. (tableau, par département, du nombre des décès qui ont lieu, en France, dans les) IV. 503.

Hospices (à la Ciotat) V. 248. (à Malte et dans l'Ile du Goze) V. 366. (documents statistiques sur ceux de Marseille) I. 497. (histoire et statistique de celui de la charité, à Marseille) I. 512. (histoire et statistique de celui de la maternité, à Marseille) I. 535.

Hottentots (moyen de correspondre chez les) I. 371.

Houille (à quelle époque employée) IV. 481. (consommation, en Angleterre, de la) II. 288. (importée en France) III. 548. (ouvriers employés à son extraction, et quel est son produit dans la Grande-Bretagne) III 533. (produit en France et dans le royaume uni de la) III. 544.

HUGUET S. Th. (analyse d'un discours de Mr.) IV. 131. (reçu membre actif) I. 571.

HUILES voy. *Commerce* (description d'un pressoir portatif à) V. 392. (extrait d'une notice sur celles de graines) V. 450. (fabrication, à Salon, d') I. 95 importées en France) III. 548 (importées, consommées, à Marseille) I. 167. 201. II. 454. IV. 44. V. 316. (notice historique et statistique sur celle de palme) II. 520 (recoltées dans le canton d'Orgon) II. 74. (reduction des droits d'entrée sur celle de palme). I. 171. (terme moyen de leurs récoltes à la Ciotat V. 206.

Hydrographie I. 445. II. 17. 447. III. 297. V. 300.

Hymete (détails sur le miel du mont) V. 394. 402 (nombre de ruches nourries par les quatres couvents du mont) V. 405

I

Idolatres (nombre des) IV. 511.

Importations. I. 231. II. 2-8, 280, 368, 387, 411, 519. III. 230, 244, 544. IV 218, 419. V. 374, 548.

Impôts (à Malte). V. 376. (à Savenay . I. 249. (dans le département des Bouches-du-Rhône). V. 325. 328. (en Suède) II. 394. (par habitant , en France et en Angleterre) II. 395. (progrès de ceux de la France) I. 127.

Imprimerie (en Suède) II. 400. (produit, en Angleterre de l') II. 286. (son état, à Malte, et à quelle époque introduite) V. 363.

Indes (Malte possède le lilas des) V. 357 (population des pays occupés par l'établissement français dans l') I. 130.(poste dans l') I 372. III. 386.

Indigents voy. *pauvres* (nombre à la Ciotat, à Cassis, à Ceyreste, à Roquefort des) V. 255. (secours, à Malte, aux) V. 367.

Industrie voy. *Ouvriers*. (à Marseille) II. 230. (commission chargée de demander une salle destinée à l'exposition , à Marseille, des produits de l') V. 439. (dans la grande Bretagne) II. 278. 286 (établissements, à Marseille, qui occupent le premier rang dans l') II. 243. (établissements , à) Salon, de divers genres d') I 98. (état ,à la Ciotat de l') V. 236. (état à Malte , de l') V. 372. (état, à Orgon . de l') II. 140 (état, en Angleterre, de l') III. 533. (état, en Prusse , de l') IV. 244. (état, en Russie, de l') IV 416 maison, à Malte, d') V. 366. quelques mots sur l') V. 438. rapport relatif à un mémoire sur celle séricicole) II. 193. 345.

Industriels (à la Ciotat) V. 236. (à Marseille; II. 230. 246. (en Angleterre) II. 283. (obtiennent des recompenses) IV. 523.

Inondations (somme votée en faveur des victimes d') V. 435.

Inscription (extrait d'une lettre sur une) III. 468.

Insectes (étude des) III. 560.

Institut (ce qu'on entend par celui des provinces de France) V. 478.

Instituteurs (rapport sur ceux qui ont rendu le plus de service à Marseille) III. 282. 332.

Instruction voy. *Rapports*, *salles d'Asile*. (à Bade , aux états unis , dans le royaume de Wurtemberg, en Angleterre , en Autriche , en Bavière en Irlande, en Pologne, en Portugal, en Prusse et en Russie) II. 273. (à la Ciotat) V. 277. (à Malte) V 365 (à Orgon) II. 81. (budjet de celle primaire pour le département des Bouches-du-Rhône) V. 337. (dans le

département de la Charente) III. 509. (dans les Iles Britanniques) III. 542 (en Belgique) III, 238. (en Corse) IV. 231 (en France) II. 273. III. 542. V. 366. (en Suède) II 399. (nombre des enfants. à Marseille, qui n'en reçoivent pas une primaire) I. 117. (que des ouvriers puisent dans une école d'adultes, à Marseille I. 116. (ressources de Londres pour la) II. 273. (salles d'Asile, à Marseille, où de jeunes enfants reçoivent la première) I. 116. (situation de celle primaire dans le département des Bouches-du-Rhône) I. 155 (situation de celle primaire dans le premier arrondissement des Bouches-du-Rhône, de 1829 à 1836 et de 1836 à 1838) I. 106, III. 185. (situation de celle primaire, en 1838, dans les arrondissements d'Aix et d'Arles) III. 196. 261.

Instruments (produit en Angleterre, des) II. 286.

Ile Verte (Caranque de l') V. 59.

Irlande voy. *Grande Bretagne*, *Royaume Uni*. (Agriculture en) III. 158. 580. (caisses d'épargne en) III. 555. (instruction en) II. 278 (journaux en) II. 275. (places fortes en) IV. 113. (postes en) I. 368 (statistique de l') III. 393. 564.

Istres (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier d') III. 350.

Italie (caisses d'épargne en) III. 555. (chemins de fer en) III. 409. 414. (maladies communes en III. 380 (mortalité en) III. 380. (places fortes en) IV. 114. (postes en) I. 370. (rapport de sa population à ses fous) IV. 356.

J

JACQUES L. voy. *Navigation. Ports.*

JACQUEMIN L. voy. *Arles*, *Hôpitaux*, *Hospices*, (est reçu membre correspondant) I. 574. (obtient une mention honorable) IV. 525, 554, 560. B.

JANEZ don Augustin (reçu membre correspondant) V. 450.

Japon (postes au) I. 373. III. 387.

Jarret (analyse des eaux de) V. 814.

JAUBERT Voy. *Forets* (obtient une médaille d'honneur en bronze) IV. 525. 553. 560. A.

Jauffret (membre honoraire) voy. *Bibliothèques*, *médailles*.

JAUFFRET Pierre, d'Aix (auteur d'une méthode particulière de faire des engrais; sa mort et éloge à cette occasion) I. 370.

Jeux (et amusements, etc., à la Ciotat) V. 259. (et fêtes, etc. à Orgon) II. 73. (statistique des) III. 392.

Joaillerie (produit, en Angleterre, de la) II. 286.

Jouques (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 350.

JOURDAN voy. *Domestiques*, *Marseille*.

Journaliers (à Marseille) II. 230. IV. 52. V. 346. (à Orgon) II. 75. 138.

Journaux (à Londres, à Paris, en Angleterre, en Écosse, en Irlande) II. 275. (aux états Unis) II. 276. (le Times passe pour le premier des) II. 275.

JOURNÉ voy. *Hôpitaux*, *Naples*, *Statistique* (membre actif, devient correspondant) III. 537.

JUCHERAU DE St. DENIS (le général Baron) voy. *Abeilles*, *Hymete*, *Miel*, *Pantélique*, *Ruches*.

Juifs (nombre des) IV. 511.

JULLIANY Jules voy. *Carénage*, *Commerce*, *embellissements*.

Justice (à Malte) V. 361. (à Orgon) II. 96. (dans la grande Bretagne) II. 268 (en Corse) IX. 223.

K

Kenion voy. *Leigh*.

Kingston (chemin de fer de Dublin à) III. 399.

KRIESIS A. (G. reçu membre correspondant) V. 435.

L

Labarben (on compte un seul mendiant à) I. 49. (rapport de sa surface à sa population) I. 19 (sol forestier de) III. 346.

Labedoure (ce que c'est) V. 84.

LACAZE (obtient une mention honorable) II. 559 564.

La Ciotat voy. *Aigles* *Amandiers* *Bastides*, *Baous*, *Baux*, *Belcodène*, *Blé*, *Bourg*, *Buonaparte*, *Caouné*, *Carsicis*, *Ceyreste*, *Choléra*, *Commoni*, *Confreries*, *Corail*, *Couelo negro*, *Courage*, *Eaux*, *encaoumé*, *enfants*, *Esclaves*, *Fanalage*, *Femmes*, *Grippe*, *Hommes*, *Huiles*, *in-*

digents, *Ile verte*, *Labedoure*, *Legs*, *Liguriens*, *Malades*, *Maladies*, *Mariage*, *Matelots*, *Montagnes*, *Mont de Piété*, *Oliviers*, *Ourier*, *Poissons*, *Porcs*, *Ports*, *Puits*, *Romagoa*, *Roman*, *Rome*, *Sezerista*, *Soie*, *Soupes*, *Sources*, *Suicides* *Superstitions*, *Tauroentum*, *Vaisseaux*, *Vin*, *Vin muscat*. (améliorations que réclame le canton de) v. 298. (aperçu géologique et topographique du canton de v. 41. (biens communaux du canton de) v. 164. (ce qui à l'occasion du baptême des enfants, se fait à v. 261. (climat de) v. 245 (commerce de) v. 223 et suiv. ((construction des navires à) v. 234. 238. (détails de statistique ancienne sur le canton de) v. 136. (deux femmes bienfaitrices de) v. 127. (diverses reconnaissances ou déclarations des communautés du canton de) v. 127. (enterrements à) v. 263 (état des fortifications, de ce qui se rattache à l'art militaire, à la guerre, dans le canton de) v. 278 (fous à) v. 246. (générosité du caractère des habitants de) v. 272. (hôpitaux et hospices à) v, 248. (influence des communications par terre sur la marine de) v. 82. (instruction publique à) v. 277, (jeux, fêtes et élection du capitaine à) v. 259. (l'amiral GANTEAUME né à) v. 277. (madragues de) v. 213. (mémoire historique et statistique sur le canton de) v. 87. (n'a pris part à aucune réaction) v. 276. (nature et produit du sol du canton de) v. 80. (nombre des marins à) v. 240. (nombre des mendiants à) I. 50. (observations météorologiques faites à) v. 148. (œuvres de bienfaisance à) v, 254. (ordonnances relatives à la pêche de) v. 209 (paturages à) v. 163 (pêche à) v. 208 (population de) v. 197, 240. 242. (port de) III. 483. IV. 68 (première division du territoire du canton de) v. 146. (processions que l'on fait à) v. 257. (produits du canton de) v. 206 (prud'hommes de) v. 210. (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (ressources municipales, en 1838 et 1839, à) v. 256. (sol forestier de) III. 341. v. 173. (statistique des industries et des industriels à) v. 236. (tableau de la navigation, à diverses époques, de) v. 227. (terrains incultes de) v. 191. (vues sur l'agriculture du canton de) v. 102.

Lacs voy. *Brit*...

Lafare (rapports de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 349.

LAFOSSE LESCELLIÈRE E.-G. (est reçu membre correspondant) III. 425.

Lagalinière (sol forestier de) II 350.

LAGARDE Jules (obtient une mention honorable) II. 557, 564.

Lagemberg (chemin de fer de Dalle à) III. 403.

Laines (commerce, à Salon, des) I. 100. (importées, en France) III. 548. (tissues, importées et leurs produits en Angleterre) II. 282.

Lamanon (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 22 (sol forestier de) III. 357.

Lambesc (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 350.

LAMPATO François (reçu membre correspondant) III. 164

Lançon (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 351.

Lands chafft voy. *Prusse*.

Langue (considérations sur celle Maltaise) V. 360.

L'Arc (analyse des eaux de) V. 314.

LARREGUY voy. *département de la Charente* (discours de M.) II. 540. (obtient une mention honorable) II. 557, 564. (reçoit une médaille d'honneur en bronze) IV. 524, 552, 560. A.

Lasangle (cité de [illegible]; sa population) V. [illegible].

LAURENS A. voy. *Doubs*.

Lausanne voy. *pénitenciers*.

Le Caire (rapport de sa population à ses fous) IV. 356.

LECLERC THOUIN O. (est reçu membre correspondant) II. 429. (obtient une mention honorable) IV. 525, 554, 560. B.

Leeds voy. *Selby*.

LEGRAND (le comte A.) voy. *œufs*.

Legs voy. *hôpitaux*, *mariages* (en faveur des pauvres enfants au lait) V. 251.

Legumes (d'Orgon) II. 124. (tableau présentant pour la Corse les récoltes en) IV. 227.

Leicester voy. *Swanington*.

Leigh (chemin de fer de Bolton, Kenion et) III. 399.

Leipzig voy. *Dresde* (chemin de fer de Magdebourg à) III. 404. (population de) III. 406.

LEJONCOURT C. (reçu membre correspondant) V. 484.

LEPASQUIER A. A. (éloge historique de) IV 542.

Lepreux (asyle, à Marseille, des) IV. 353, 357.

LEROY Victor (reçoit une médaille d'honneur en bronze) II. 563.

Lettres (montant des recettes, en France, de la poste aux) III. 390.

L'Huveaune (analyse des eaux de) V. 314.

Lias (formation du) III. 24.

Liguriens (portrait, d'après DIODORE de Sicile, des) V. 72.

Lilas (des Indes) V. 537.

L'Ilinois (chemins de fer, canaux, dans l'état de) III. 416. (population de) III. 416.

Lille (nombre des faillites à) IV. 489.

Limes (consommation, fabrique, produits de) V. 418.

Lin (culture, en France, du) IV. 284. (produit, en Angleterre, des toiles manufacturées de) II. 284. (produit, en Belgique, des toiles de) III. 237.

Linz voy. *Gemunden* (chemin de fer de Budeweis à) III. 402.

Liqueurs (abus, chez les habitants des Iles Britanniques, des) III. 532. (effets de l'usage immodéré des) II. 384, 399.

Lithographie (rapport sur son introduction à Marseille) II. 478.

Liverpool voy. *Manchester*, *métaux*.

Livres (publiés, importés et exportés en Angleterre et en France) II. 289.

LLOBETT J.-A. (reçu membre correspondant) V. 450.

LOFF Gustave (reçu membre correspondant) V. 485.

Locomotives (La Ciotat en a une manufacture, et nombre d'ouvriers qu'elle emploie) V. 238.

Lois pénales (en Angleterre) III. 539.

LOMBARD (reçu membre correspondant) III. 564.

Londres voy. *Birmingham*, *Bristol*, *Greenwich*, *Metaux*, *Southampton* (bibliothèques à) II. 274. consommations à) II. 266. (corps savants de) II. 274. (description de) II. 263. (hôpitaux à) 272. (journaux à) II. 275. (maisons de secours à) II. 273. (population de) II. 264. IV. 356 (ressources pour l'éducation et l'instruction à) II. 273. (statistique des criminels à) II. 270. (universités a) II. 272.

Longévité voy. *population* (à Marseille) III. 275. IV. 396. (à Naples) III. 275. (comparative des individus mariés et célibataires) I. 400. (en France) I. 269. III. 275. (en Russie) I. 269. II. 385. (en Suède) II. 384. (exemples remarquables de) I. 401.

LOUBON J.-F.-L. voy. *argents*, *armements*, *banques*, *construction*, *département des Bouches-du-Rhône*, *département de la Charente*, *Europe*, *finances*, *forets*. *industrie*, *Marseille*. *muséum*, *Naples*, *numéraires*, *or*, *population*, *passeports*, *pêche*, *ponts et chaussées*, *rapports*, *statistique*.

LOURDES (reçu membre actif) III. 311.

LOUYER VILLERMAY voy. *mortalité*.

Louvain voy *Tirlemont* (chemin de fer de Malines à) III. 412.

Luynes (terrain de) III. 119.

Luxe (à Orgon) II. 77. (en Suède) II. 398.

Lyon (chemin de fer de St Etienne à) III. 397. (nombre des faillites à) IV. 489. (population de) IV. 504. (présente plus de naissances illégitimes que Marseille) IV. 385. (projet de chemin de fer de Marseille à) III. 503.

M

Maçons (nombre, à Marseille, des) II. 258.

Machine (à mater et à demater les navires) II. 250. III. 372.

Madragues (ce que c'est) V. 213. (quelques mots sur les inconvénients des) V, 217

Madrid (rapport de sa population à ses fous) IV. 356

Magdebourg voy. *Leipzig*.

MAGLOIRE NAYRAL (obtient une médaille d'honneur en bronze) IV. 254, 553, 560. A.

MAGNAN L. (obtient une médaille d'honneur en bronze) II. 558. 564.

Magnanerie (rapport sur celle salubre de M. J. BONNET, dans la commune d'Aubagne) III. 363, 430.

Mahométants (nombre des) IV. 511.

Maillanne (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier de) III. 257.

Maisons voy. *Constructions* (nombre, à la Ciotat, en 1500 et en 1600, des) V. 225. (rapport sur une notice relative aux constructions, à Marseille, des) II. 554.

MAISONNEUVE (Magnier de) voy. *douanes*, *huiles*, *savons*, (nommé membre honoraire) II. 423.

Maîtrise (création, à Marseille, d'une école de musique, dite) IV. 177.

Malades voy. *Arles*, *hôpitaux*, *La Ciotat*, *Malte*, *Orgon* (secours en faveur des pauvres) V. 232.

Maladies V. *choléra*, *femmes*, *folie*, *grippe*, *phthysie pulmonaire*; *taille*, *variole*, *vieillesse*. (à Arles) IV. 847. (celles auxquelles sont attribués les décès dans Paris) IV. 502. (communes à Cassis, à Ceyreste, à la Ciotat, à Roquefort) V. 245. 247. (les plus communes en Italie) III. 380. (observées à Orgon) II. 48.

MALEPEYRE F. voy. *Amérique*

Malines voy. *Anvers*, *Bruxelles*, *Louvain*, *Termonde*.

Mallemort nombre des mendiants à) I. 50 (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier de) III. 257.

Maltais voy. *agriculture* caractère des) V. 360. (langue des) V. 360.

Malte (albatre, marbre, pierres, sel produits de) V. 372. (animaux domestiques à) V. 372. (armes à) V. 368. (banques, bibliothèque publique et prisons à) V. 367. (bazard à) V. 367. (branches d'industrie à) V. 373. (cinomorum, espèce de champignon commun à) V. 356. (cités et casaux ou villages que renferme l'Ile de) V. 358. (citrons, cotons, cumin, grains, oranges, *rocella tinctoria* recoltés à) V. 371. (climat et surface de l'Ile de) V. 351, 356. (contributions à) V. 376 (description d'une excavation de l'Ile de) V. 355. (églises, couvents et monastères à V. 362. (état de l'industrie à V. 372. (état des finances à) V. 362. 375. (état militaire, ou ce qui est relatif à l'ar ée, à) V. 362. (fontaines, ruisseaux, étangs, aqueducs de l'île de) V. 356. (fortifications de l'Ile de) V. 353. (gouvernement de l'Ile de) V. 361. (*hedysarum*, plante particulière à) V. 357. (histoire et statistique de) V. 348. (hôpitaux et mouvement des malades dans l'Ile de) V. 366. (hospice des aliénés, caisse d'épargne, mont de piété et maison d'industrie pour les indigents à) V. 366. (importations, exportations et navires à) V. 374. (imprimerie à) V. 363. (instruction publique à) V. 365. (jardin botanique à) V. 368. (justice à) V. 361. (les Iles, du Goze et du Cumin, dépendent de) V. 350. (naissances et décès à) V. 359. (navigation à) V. 374. (palais des grands maîtres à) V. 369. (plantes et productions exotiques de l'Ile de) V. 356. 357. (police à) V. 364. (population de) V. 357. (ports de l'Ile de) V. 355. (principales routes qui traversent l'Ile de V. 352. (produits des trois règnes de la nature à) V. 371. 378. (quelques considérations sur son

histoire, et éloge faite de celle sur laquelle elles roulent) V. 876. (recettes et dépenses de) V. 875. (religion à) V. 859. (terrain artificiel à) V. 869. (topographie de l'île de) V. 860.

Manchester (chemin de fer de Birminghan à) III. 399. (chemin de fer de Liverpool à) III. 899.

Manufactures (à Marseille) II 485. (aux Etats Unis) V. 891. (dans la Grande-Bretagne) II. 283. 286. (de Savenay) I. 250. (en Angleterre), III. 583. (en Belgique) III. 287. (en Russie) IV. 416.

Marais (nombre de ceux salans de Savenay et leur produit) I. 250.

Marbre (l'un des produits à Malte) V. 872.

MARCEL DE SERRES voy. *carénage*, *eaux*, *géologie*, *masses*, *Rey*, *Rougère*, *soufre*, *souras*.

Marchandises (saisies) II. 446.

Marchés (il n'en existe point à Orgon) II. 143.

Mariages voy. *population* (à Marseille) I. 808. IV. 391, 394. (à Naples) III. 269. 274. (en Suède) II. 283. (legs pour faciliter ceux des pauvres filles) V. 250. (moyenne annuelle, en France des) IV, 506 (un mot sur ceux qui ont eu lieu à la Ciotat) V. 262.

Marignane (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 851.

Marine voy. *Espagne*, *France*, *Grande-Bretagne*, *Marseille*, *royaume uni*, *Russie*, *Suède*.

Marins voy. *Corse*, *La Ciotat*, *Marseille*.

MARLOY C.-P.-Jn.-Bte (reçu membre correspondant) II. 568.

Marseillais (leur goût pour la musique) IV. 187.

Marseille voy *carénage*, *enchelii sanguinea*, *eaux*, *ports*, *semailles* (admissions, décès et sorties des malades enregistrés, de 1699 à 1837, dans l'hôpital des aliénés de) IV. 360, 368. (âge des aliénés admis, de 1802 à 1836, à l'hôpital de) IV. 371. (analyse d'une notice sur cette ville telle qu'elle fut peu de siècles après sa fondation, c'est-à-dire sous les Grecs et les Romains) IV. 559. (bains à) I. 460, 470. (banque à) I. 189. III. 201. 212. (causes de décès des aliénés de l'hôpital de) IV. 376. (commerce à) II. 393. III. 215. (communications anciennes du canton de la Ciotat avec) V 82, 83. (constructions en 1837, 1838 et 1839, à) IV. 25, 139. (curage du port de) II. 370. (décès à) I. 306. IV 387. 392. 394. (décès par ordre d'âge) IV. 395. (de l'état de la musique à) IV. 153. (embellissements reclamés par la ville de) I. 433. (enfants trouvés à) I. 542. V. 335. (état des matières employées à la construction et à la réparation des navires de commerce dans le port de) II. 365. (état des navires Suédois entrés et sortis au port de) II. 402. (état moyen et points extrêmes du baromètre et du thermomètre centigrade, et état de l'atmosphère et pluie en millimètres, ainsi que des vents qui ont dominé, depuis 1823 jusques en 1840, à) V. 9, 10, 11, 12. (état numérique des individus en état de domesticité à) III. 329, 427. (état numérique des marins et ouvriers de profession maritime, inscrits sur la matricule du quartier de) II. 369. (état présentant le nombre des batiments de toute es-

pèce appartenant au port de) II 361. (état semestriel de la circulation des billets de banque de) III. 212. (extrait d'un rapport sur un plan topographique de) I. 289. (fabrication de machines à vapeur à) II. 487. (fabrication de pianos à) II. 481. (hôpitaux et hospices à) I. 497. (huiles importées et consommées à) I. 167, 201. II. 454. IV. 44. V. 316. (importance des produits des céréales et des fourrages pour) I. 428. (importation et exportation des matières d'argent et d'or à) I. 201. (inscription grecque trouvée à) III. 468. (introduction de la lithographie à) II. 478. (longévité à) III. 275. IV. 396. (manufacture de crins à) II. 485. (mariages à) I. 303. IV. 391. 394. (mémoire sur les armoiries de) IV 451, 518. (mois les plus féconds en admissions, sorties et décès dans l'hopital des aliénés de) IV. 377. (mouvement de l'état civil à) I. 299. (moyenne durée du séjour des aliénés de l'hopital de) IV. 378. (moyens d'améliorer le port de) III. 486. (naissances à) I. 300. IV. 386. 390. 394. (nations composant la population de l'hôpital des aliénés de) IV 372. (nombre des mendiants à) I. 53. (notice et projet de reconstruction sur le palais de justice de) III, 306. V. 334. (notice historique et statistique sur l'école gratuite de musique à) II. 321. (notice sur la sécheresse de 1839 et les pluies extraordinaires survenues en automne, à) IV. 440, 515. (notice sur le cabinet des médailles de) I. 309. (numéraire importé et exporté à) I. 176. 558. (opérations faites par l'octroi de) II. 223. (ouvriers, journaliers, portefaix, etc., à) II. 246. (particularités observées chez les aliénés de l'hopital de) IV. 380. (phares à) II. 371. (pluies tombées à) II. 313. V. 11 (population de) III. 272. (professions auxquelles ont appartenu les aliénés des deux sexes, à l'hopital de) IV. 374 (proportion moyenne des naissances illégitimes sur la totalité des naissances à) IV. 384. (projet d'un chemin de fer de) III. 508. (projets de docks pour le port de) II. 371. III. 489. IV. 68. (projet de renouvellement des eaux du port de) II. 447. (projet d'un canal de Bouc à) III. 493. (provenance et destination des navires entrés et sortis du port de) II. 374. quais, bouées, bassin de carenage à) II. 370. III. 489. IV. 69. (quelques détails relatifs au pilotage à) II. 37 (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (rapport sur l'industrie séricicole de la commune de) II. 474. (rapport sur un ouvrage intitulé : la maison des fous à) IV. 352. (règlement de l'hopital des aliénés à) IV. 358. (relevé des constructions neuves exécutées et des batiments radoubés et reparés à) II. 363. (religions professées par les aliénés de l'hopital de) IV. 375. (renseignements relatifs aux monnaies de cuivre et de billon, à) II. 349, 432. (ressources fournies, lors de l'expédition d'Alger, par la place de) I. 234. (situation du muséum d'histoire naturelle de) I. 319. (situation financière de) I. 172. (situation sous l'empire et, de 1814 à 1839, prospérité de) I. 227. (statistique du bureau des postes de) I. 351. (sol forestier de) III. 342. (tableau de cent aliénés pris parmi ceux qui n'ont point subi de traitement, etc., à l'hopital de) IV 379. (tableaux des établissements industriels et commerciaux, et prix des journées d'ouvriers à) II. 230. IV. 62. (terrain d'eau douce du bassin de) III. 115

Marsilea (découverte d'une espèce de) II. 307.

MASSON-FOUR voy. *chancres*.

Martigues (canaux aux) III. 491.

(nombre des mendiants aux) I. 52. (ports des) IV. 68. (rapport de la surface de cette ville à sa population) I. 17. (sol forestier des) III. 351.

Martinique (population de la) I. 128. 129.

Masblanc (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier de) III. 357.

MASSE E.-M. voy. *La Ciotat* (est reçu membre correspondant et obtient une médaille d'or) IV. 524.

Masses (état de celles minérales au moment de leur soulèvement IV. 75.

Matelots (gout de ceux de Cassis, de Ceyreste et de la Ciotat pour la vie des champs) V. 194.

MATHERON P. voy. *cancellaires fossiles*, *département des Bouches-du-Rhône*, *géologie*, *lias*, *mollasse coquillière*, *Piémont*, *rapports*, *terrains*, *Tholonet*, *Venelles*.

MATHIEU DE DOMBASLE voy. *froment*, *sulfatage*.

Matières (employées à la construction des navires) II. 365.

MAUNY MORNAY (est reçu membre correspondant) V. 474.

MAUPASSAN voy. *France*.

MAUREL J. (obtient une médaille d'honneur en bronze) IV. 528, 556, 560. B.

Maussane (a un seul mendiant) I. 49. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier de) III. 356.

Mayence (chemin de fer de Francfort à) III 407. (population de) III. 407.

MAZENOD Charles F. (décès de Monseigneur l'évêque de) IV. 142. (éloge de Mr de) IV. 546.

MAZENOD (de) Charles J.-Eug. évêque de Marseille (nommé membre honoraire) II. 302.

Médailles (notice sur une attribuée aux *Segobrigii*) V. 450. (notice sur une de TIBÈRE) II. 506. (trouvées à Gemenos) III. 441.

— *d'Honneur* (décernées à des statisticiens et à des industriels) II. 563 IV. 552. 555. (nombre de celles décernées par la société de statistique de Marseille IV. 551.

Médecine (application de la nouvelle loi des poids et mesures à la) III. 550.

Méditerranée (analyse d'une notice sur les baleines de la) IV. 558. (places fortes dans la) IV 114.

Meireuil (a un seul mendiant (I. 49. (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 351.

MEL (obtient une mention honorable) II. 557. 564.

MENARD Alp. voy. *phthysie pulmonaire*.

Mendiants (nomades) I. 53. (tableaux indiquant leur nombre et leur nationalité dans le département des Bouches-du Rhone). I. 48.

Mendicité (atelier de travail utile pour abolir la) I. 30. (définition de la) I. 26 (dépot, dans le département de la Charente, de) III. 513. (moyens d'éteindre la) I. 25. 27, 55. (résultats des dépots de) I. 27. (travaux de la société de statistique de Marseille relatif à la) I. 24.

Mer (analyse de l'eau de) V. 313.

MERCIER Victor voy. *France* (est reçu membre correspondant) IV. 520.

MERY Louis voy, CASAULX, *mendicité*.

Mesures (et poids à Orgon) II. 144.

Métaux voy. *statistique* (quantité de ceux Anglais et étrangers exportés des ports de Londres et de Liverpool) I. 418. (quantité dans le royaume uni et en France) III. 544.

Métrique voy. *médecine* (considérations sur le système) IV. 141.

Météorologie voy, *chaleur*, *froid*, *La Ciotat*, *Marseille*, *Orages*, *Orgon*, *pluies*, *tonnerres* (extrait d'une circulaire du ministre de l'agriculture et du commerce sur la) V. 7. 449. (hivers rigoureux sous le point de vue de la I. 123. (importance de son étude) I. 6. (observations de) I. 7, 149, 293, 439, II. de 210 à 222. de 313 à 320. de 441 à 446. III. de 178 à 184. de 291 à 296 de 433 à 441. IV. de 7. à 13. de 117 à 153. de 307 à 312. de 144 à 450. V. de 13 à 36. (remarques sur la) II. 207, 439. III. 289, 433. IV. 146, 304. (un mot sur la) I. 145.

Meuse chemin de fer d'Ans à la III. 412.

Mexique (postes au) I. 378.

Meyrargues (position du poudingue de) III. 132. (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 352.

Mezoargues (rapport de sa surface à sa population) I. 22.

MICHEL CHEVALIER voy. *pays*.

MIEGE D, voy. *board of trade*, *commerce*, *Malte*, *Prusse*, *société de statistique de Marseille*.

Miel voy. *hymète* (considérations sur la nature, la préparation et l'entretien du) V. 304. (importation et exportation en France, du) V. 407. (ses espèces et analyse qui en a été faite) V. 395.

Milan voy. *Venise* (population de) III. 410. (rapport de sa population à ses fous) IV. 356.

Mimet (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 351.

Mines voy. *Angleterre*, *Britanniques*, *Suède*.

Miramas (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 352.

MITTRE Casimir (reçu membre correspondant) III. 164.

Mœurs voy. *La Ciotat*, *Orgon*.

Modes (et habillements à Orgon) II. 76.

MOISSARD L.-J. (est reçu membre actif) IV. 520.

Mollasse coquillière (espace qu'elle occupe dans le département des Bouches-du-Rhône) III. 93.

Mollegés (consommations de) II. 166. (contributions directes et indirectes de) II. 164. (description de) II. 55. (étendue et division des terres par nature de culture et revenu imposable de) II. 151. (population de) I. 21. II. 156. (produits de) II. 167. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (recettes et dépenses de) II. 175.

Monarchie (analyse d'une lecture intitulée : langage du chiffre vital de la) III. 431.

Monastères (à Malte) V. 362.

Monde (repartition de la population du) I. 127.

Monfray J.-M.-F.-S. voy. *machine*, *Marseille*, *palais*, *port*, *topographie*.

Monnaies voy. *Angleterre*, *Marseille* (décimales en France) II. 416. (poids et diamètre des pièces de) II. 417. (proportion de la valeur des métaux dans les) II. 421.

Montagnes voy. *Aigle*, *Baous*, *Britanniques*, *Caouné*, *Encaoumé*, *France*, *Goiron* (quelques mots sur celles de la Ciotat) V. 157.

Montbrison voy. *Montrond*.

Monts de piété (à Cassis) V. 250. (à Malte) V. 366. (fondé, en 1736, à la Ciotat) V. 250.

Montet aux moines voy. *Allier*.

Montpellier (chemin de fer de Cette à) III. 397.

Montrond (chemin de fer de Montbrison à) III. 397.

Montvallon L.-H.-J.-H.-H.-C. de Barrigue, comte, (est reçu membre correspondant) I. 574.

Monuments voy. *Venelles*, (de la France avant 93) I. 137. (du canton d'Orgon) II. 60.

Moravie (places fortes en) IV. 114.

Moreau Christophe voy. *pénitenciers*.

Moreau de Jonnès A. voy. *Grande-Bretagne*, *Irlande*, *mendicité*, *royaume uni* (est reçu membre correspondant) III. 164. (obtient une médaille d'honneur en argent) IV. 524. 552. 560. A.

Mortalité voy. *Naples*, *pénitenciers*, *population* (des médecins comparée à celle d'individus d'autres professions) I. 268.

Morue (pêche de la) II. 366. 415.

Moscou (population de) III. 276.

Moulage (de deuxième fusion; consommation et produits) V. 416.

Mouriés (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier de) III. 356.

Mulhouse voy. *Thann*.

Munich voy. *Augsbourg*.

Muriers voy. *Arbres*, *Belgique*, *Orgon* (culture et taille, dans le département des Bouches-du-Rhône, des) II. 471. (rapport sur une plantation, à Kouba près d'Alger, de) II. 539.

Muséum (projet d'en fonder un d'histoire industrielle) II. 544. (situation de celui d'histoire naturelle de Marseille I. 319.

Musiciens (célèbres à Marseille) IV. 188.

Musique voy. *maitrise*, *orgue* (de l'état. à Marseille, de la) IV. 153. (gout des Marseillais pour la) IV. 187. (quelques mots sur l'école gratuite, à Marseille, de) II. 327.

N

Naissances voy. *France*, *Malte*, *Marseille*, *Naples*, *population*, *royaume uni*, *Russie*, *Suède* (chiffre de celles illégitimes en France) IV. 508. (moyenne annuelle, en France, des) IV. 506. (selon les mois) I. 268.

Naples (hôpitaux à) II. 496. (longévité à) III. 275. (mortalité et naissances à) III. 270. (places fortes à) IV. 116. (postes à) I 370. (rapport de sa population à ses fous) IV. 856. (tableau de la population de) II. 269.

NATTE fils voy. *huiles*, *rapports*, *vignoble* (ex-membre actif, passé dans la classe des correspondants. redevient membre actif) V. 436.

Naufrages (éloge de la société internationale des) IV. 429. (rapport sur l'institution, le but et les moyens de la société internationale des) IV. 143, 425, 429. (statistique de) V. 455.

Navigation voy. *Belgique*, *Bordeaux*, *Bouches-du-Rhône*, *France*, *Grande-Bretagne*, *La Ciotat*, *Malte*, *Marseille*, *pêche*, *ports*, *Russie*.

Navires voy. *ports* (à Marseille) II. 361. 373. 374. (en Angleterre et en France) I. 136. II. 392. III. 538. (en Suède) II. 393. (histoire et description de celui dit le Friedland) III. 394. (matières employées à la construction, etc., des) II. 365. (servant aux importations et aux expéditions à Malte) V. 874.

Négociants (à Moscou et à St Petersbourg) III. 276. (nombre, en Suède, des) II. 395.

NEGREL FERAUD voy. *camoins*, *consommations*. *instruction publique*, *rapports*.

New-Castle (chemin de fer de Carlisle à) III. 399.

New-York (rapport de sa population à ses fous) IV. 356.

Nimes voy. *Alaix*, *Beaucaire*.

North-Union (chemin de fer de) III. 399.

Norwège (places fortes en) IV. 127. (postes en) I. 368. (rapport de sa population à ses fous) IV. 356.

Nota I. 599. II. 592. III. 593. IV. 592.

Notes (du directeur du repertoire) I. 42. 48. 165. 572. 581. II. 261. 573. III. 172. 362. 573. IV. 189. 569. V. 382.

Noves (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 22 (sol forestier de) III. 358.

Nuits (longueurs de celles des principaux lieux de la terre) IV. 285.

Numéraire (importation et exportation, à Marseille, du) I. 176. 558. (obstacles en Amérique de la circulation toute en) V. 386. (valeur, en Angleterre, du) III. 535. (valeur totale, dans le royaume uni et en France, du) III. 546.

Nuremberg voy. *Furth* (population de) III. 405.



Observations voy. *météorologie*. (rapport sur un mémoire relatif à la probabilité des résultats moyens des) III. 278.

Océan (places fortes dans l') IV. 114.

Octroi (opérations faites par celui de Marseille) II. 223.

ODOLANT-DESNOS voy. *Dorure*.

Œufs (exportation, consommation et nombre de ceux recueillis en France, etc.) II. 514.

Oliviers (de Roquefort, peu considérés) V. 202. (diverses espèces, à Cassis, d') V. 203. (en Corse) IV. 226. (sont en assez grand nombre à la Ciotat) V. 202.

Opale (ce que c'est) I. 276.

Or voy. *rapports* (importation et exportation, à Marseille, des matières d') I. 201. (prix du kilogramme d') II. 421.

Orages voy. *Météorologie* inondation de la Canebiere, à Marseille, par un) IV 5. (quelques mots sur des) II. 439. III. 290, 431. IV. 145, 305, 444.

Orangers (celui de Chine acclimaté à Malte) V. 357. (extrait d'une notice historique et agronomique sur les) I. 287.

Oranges (nombre de ceux récoltés à Malte) V. 371.

Orfévrerie (produit, en Angleterre, de l') II. 286.

Orgon (administration civile à) II. 93. (aliments des habitants d') II. 69. (bergeries à) II. 130. (ce qui est du ressort de l'armée à) II. 94. (ce qui se rattache à l'antropologie à) II. 41. (chasse, pêche, nombre des cultivateurs, des journaliers, des domestiques à) II. 138. (combustibles employés à) II, 71. (commerce presque nul à) II. 144. (consommations à) II. 89. 167. (constructions à) II. 75. 139. (contributions directes et indirectes à) II. 99, 164, 165. (cultures à) II. 101, 122, 125. (culture des céréales à) II. 105. (culture des garances à) II. 106. (description d') II. 47. (division des terres à) II. 101, 148. (éducation des animaux domestiques à) II. 130. (éducation des vers à soie à) II. 131. (entretien des abeilles à) II. 135 (espèces de vigne à) II. 112. (état de l'agriculture

à) II. 101. (fêtes du canton d') II. 73. (filatures de la soie à) II. 141. (finances à) II. 96. (forets à) II. 129. III. 358. (géologie du canton d') II. 24. (habitations à) II. 75. (hôpitaux à) II. 82. 176. (instruction publique à) II. 81. (justice à) II. 96 (langage, religion à) II. 80. (manière de vivre à) II. 69. (modes et habillements à) II. 76) mœurs et usages dans le canton d') II. 65. (monuments à) II. 60. (moulins dans le canton d') II. 140. (nature des baux à) II. 138 (nécrologie à) II. 77. (nombre et traitement des bestiaux) II. 130. (nombre des mendiants à) I. 50. (observations météorologiques faites à) II. 12. 166. (paccages à) II. 129. (plantes du canton d') II. 31. 106. (poids et mesures dans le canton d') II. 144. (population) d') II. 78, 84, 156, 163. (postes à) II. 94. (prairies à) II. 126. (rapport de sa surface à sa population) I. 22. (recettes et dépenses du canton d') II. 175. (statistique du canton d') II. 5. (tableau général de l'étendue et de la division des terres par nature de culture et revenu imposable du canton d') II. 155. (topographie du canton d') II. 8. (voies de communication à) II. 145. (volailles à) II. 137. (zoologie à) II. 35.

Orgues (époque où l'église de la major à Marseille, a été ornée d'un) IV. 169. (histoire de l') IV. 179.

Orléans (chemin de fer de Paris à) III. 398.

Ostende (chemin de fer de Bruges à) III. 412.

Ourier (point culminant d'une montagne) V. 84.

Ouvriers (à Marseille) II 216. (en Suède) II. 291. (nécessité d'améliorer le sort des) V. 128. (prix, à Marseille, des journées d') II. 230. IV. 52. V. 346. (solution d'une question relative à l'amélioration du sort d') V. 463.

Oxford (universités d') II. 272.

Oxidation (protecteur contre celle du fer) II. 422.

P

Paban voy. *recrutement* (obtient une médaille d'honneur en bronze) IV. 524, 552, 560 A.

Paccages (à Orgon) II. 129.

Padoue (population de) III. 410.

Palais (notice et projet sur celui de justice à Marseille) III. 306. (projet de reconstruction de celui de justice à Marseille) V. 334.

Palme (notice historique et sta-

[tistique sur l'huile de) II. 320.

Pankoucke (reçu membre correspondant) V. 435.

Pantélique (nombre de ruches que possède le couvent du mont) V. 405.

Papiers (concours pour la fabrication d'une espèce de) II. 526. (droit imposé par un édit aux) II. 304. (produit, en Angleterre, de la fabrication du) II. 286.

Paradou (rapport de la surface de cette commune avec sa population) I. 22. (sol forestier de) III. 356.

Paris voy. *saint Germain*, *Orléans*, *Versailles* (bibliothèques à) II. 274. (décès causés par la variole dans la ville de) IV. 502. (excédant des décès du sexe masculin dans) IV. 502. (journaux à) II. 275. (mortalité des enfants trouvés à) IV. 503. population de) IV. 504. (rapport de sa population à ses fous) IV. 356. (statistique des criminels à) II 270. (statistique des jeux à) III. 392. (tableau des morts accidentelles et des suicides constatés à) IV. 502. (tableau, par années, du nombre des décès qui ont eu lieu dans la ville de) IV. 502.

Passeports (nombre de ceux délivrés et de ceux visés à Marseille, de 1830 à 1839) IV. 515.

Paturages voy. *Corse, France, la Ciotat*, *Orgon*, *Royaume Uni*.

Pauvres voy. *mendiants* (leurs rapports à la population dans les divers états de l'Europe) II. 179. (nombre, à Malte, des) V. 358. (société pour leur mariage et la légitimation de leurs enfants) II. 180.

Pays (superficie comparée de divers) I. 265.

—*Bas* voy, *Belgique*.

Peysager (jardin d'agrément dans le canton d'Orgon) II. 126.

Pêche (de la baleine) I. 416 417. II. 367. (de la morue) II. 368. 415. (du poisson frais) II. 366. (produit de celle de Cassis) V. 219. (produit de celle de la Ciotat, en 1546, 1827, 1828, 1839, 1840, et 1841.) V. 212, 218. 219. (produit de celle de Malte) V. 378. (rapport sur le produit de celle à Marseille de 1828 à 1840) IV. 212.

Pêcheries (produit, dans la Grande Bretagne, des) II. 282.

Peipin (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (sol forestier de) III. 348.

Pelletan J. voy. *Pleuropneumonie*, *statistique*.

Pelleteries (produit, en Angleterre, des) II. 286.

Pellicot (membre actif, devenu correspondant — sa mort) I. 569.

Pellissanne (nombre des mendiants à) I. 51. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 352.

Pénitenciers (de la mortalité et de la folie dans le régime pénitentiaire, spécialement, à Auburn, Génève, Lausanne et Philadelphie, dans les) III. 250. (leur utilité) V. 324.

Penne (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (sol forestier de la) III. 348.

Pennes nombre des mendiants aux) I. 49. (rapport de la surface de cette commune à sa population) I. 18. (sol forestier des) III. 352.

Peragallo P. B. M. voy. *Armements*, *Bordeaux*, *Bouées*, *Canoubier*, *Carénage*, *Constructions*, *Docks*, *Marseille*, *Navires*, *Pêche*, *Phares*, *Pilotage*, *Ports*, *Quais*.

Perles (notes sur les plus précieuses) I. 276. (pêche, à Ceylan, des) 277.

Pérou (postes au) I. 373.

Peste (à Cassis, à la Ciotat) V. 247.

Petroni Richard voy. *Naples*.

Peynier (rapport de sa surface à sa population) I. 48. (sol forestier de) III. 352.

Peyrolles (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol. forestier de) III. 352.

Phares (à Marseille) III. 371. (des cotes du département des Bouches-du-Rhône) II. 259. (nouveau système de) II. 290.

Philadelphie (de la mortalité et de la folie dans le régime pénitentiaire de) III. 250.

Phrénologie voy. *cervelles*.

Phthysie pulmonaire (épidémie de) II. 298.

Pianos (rapport sur les ateliers de MM. **Boisselot** père et fils, à Marseille, pour la fabrication des) II. 481.

Pickering (chemin de fer de Withby à) III. 399.

Picot A. voy. *France*, *Prisons*.

Piémont (extrait d'un rapport relatif aux cancellaires fossiles des terrains tertiaires du) V. 458.

Pierquin de Gembloux voy. *inscription grecque*.

Pierres (l'un des produits de l'Ile de Malte) V. 372.

Pigeons (postes aux) I. 374.

Pilotage (principaux détails y relatifs à Bouc, Cap, Caveau, Carri, Marseille, Pomègue et Riou) II. 37.

Pilotes voy. *pilotage*.

Pin (laricio ou de Corse) V. 189.

Pinel Scipion voy. *Suicides*.

Places fortes (statistique générale de celles en Europe) IV. 113.

Plantes (à la Ciotat) V. 192. (celle dite *rocella tinctoria*) V. 371. (de l'Ile de Malte) V. 356. (du canton d'Orgon) II. 31. 106. (en Suède) II. 388. (lieux d'où l'on a tiré dans le principe, quelques) I. 132.

Pleuropnéumonie voy. *statistique*.

Plomb (importé, en France, en 1839) III. 548. (ouvriers, dans la Grande-Bretagne, employés à l'extraction du) III. 533. (produit, dans le royaume uni et en France, des mines de) III. 544.

Pluies voy. *Marseille*, *météorologie* (quantité qui en est tombée à Marseille, depuis 1783. jusqu'en 1802, et depuis 1823 jusqu'en 1840) II. 313. V. 11.

Poisson voy. *pêche* (pesé et vendu, en 1840 et 1841, à la Ciotat) V. 218. (quantité que la pêche en procure à Malte) V. 373.

Poivre (quantité qui en a été importée, en France, en 1839.) III. 548.

Poivrier (acclimaté et naturalisé à Malte) V. 357.

Poids (application, à la médé-

cine . de la nouvelle loi des) III. 550. (à Orgon) II. 144.

Pologne (instruction en) II. 272. (postes en) I. 368.

Pomègue (Ile de) voy. *pilotage*.

Pommier (ravages exercés par la pyrale du) II. 427.

POMPILIO comte de CUPPIS (est reçu membre correspondant) V. 435.

Ponts (en France) IV. 494.

Ponts et chaussées voy. *Bouches-du-Rhône*.

Population voy. *décès*, *Europe*, *naissances*, *pauvres* (augmentation, dans le dix neuvième siècle, de la) I. 128. III. 544. IV. 499. (d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande) II. 267. III. 528. IV. 356. (de Bergame, de Breschia, de Padoue, de Venise, de Verone, de Vicence) III. 410. (de Berlin) III. 404. (de Boulogne) IV. 504. (de Cassis) V. 244. (de Ceyreste) V. 242. (de Cherbourg) IV. 504. (de Dresde) IV. 356. (de Florence) IV. 356. (de Furth) III. 405. (de la Belgique) III 234. (de la Ciotat) V. 197. 240. 242. (de la Corse) I. 261. IV. 221. 229. (de la France dans le 17e et le dix-huitième siècle) I. 128. IV. 499. (de la Guadeloupe, de la Guiane française et de la Martinique) I. 128. 129. (de la Prusse) IV. 239. (de la Russie) V. 360. (de la Suède) II. 381. 383. 384. (de l'empire Britannique) III. 527. 544. (de l'Ile Bourbon) I. 128. 129. (de l'Ile de Malte) V. 357. (de l'Ile du Goze) V. 358. (de l'Ilinois) III. 416. (de Londres) II. 264. IV. 356. (de Lyon) IV. 504. (de Madrid) IV. 356. (de Marseille) I. 299. IV. 356. (en 1700, 1710, 1720, 1730, 1740, 1750, 1760, 1770, 1774, 1780, 1790, 1792, 1793, 1796, 1801, 1810, 1826, 1836, à Marseille) IV. de 359 à 370. (de Milan) III. 410. IV. 358. (de Moscou et de St Petersbourg) III. 276. (de Naples) III. 269. 270. 275. IV. 356. (de Nuremberg) III. 405. (de Paris) IV. 356. 504. (de Potsdam) III. 404. (de Rennes) IV. 504. (de Rome) IV. 356. (de Roquefort) V. 242. (de St Etienne) IV. 504. (de St Quentin) IV. 504. (de Savenay) I. 249. (de Turin) IV. 356. (de Varsovie) III. 408. (de Versailles) IV. 505. (de Vienne) III. 403. (des chefs lieux d'arrondissement) IV. 504. (des colonies françaises) I. 128. 129. (des pays occupés par l'établissement français dans l'Inde) I. 130. (d'Haïti) I. 265. (division de celle d'Orgon) II. 78. (division et mouvements de celle du canton d'Orgon) II. 84. 163. (division et mouvements de celle de Mollegès, d'Orgon, d'Eygalières, de Verquières, de Senas, de Cabannes, de St Andiol) II. 156. et suiv. (du Caire) IV. 356. (européenne dans les établissements français en Afrique) I. 130. (groupée en raison directe de la civilisation dans les grandes villes) II. 177. (mouvement de celle de la France) IV. 505. (origine et état actuel de celle d'Orgon) II. 64. (progrès de celle de la France) I. 127. (rapport de celle des communes et des arrondissements du département des Bouches-du-Rhône, avec leur surface respective) I. 13. (répartition de celle du monde dans ses grandes divisions) I. 127. (son mouvement à Marseille, de 1800 à 1840 et de 1811 à 1836.) IV. 383, 504. 516. (tableau de celle de la France par lieues carrées de 25 au degré) IV. 503.

Porcelaine (produit, en Angleterre, de la) II. 286.

Porcs (nombre à Cassis, à Ceyreste, à la Ciotat, à Roquefort des) V. 207. (nombre, à Malte, des) V. 372.

PORTE S. voy. *Marseille*, *musique*.

Ports (à Berre) IV. 68. (à Bouc) III. 491. IV. 68. (armements et désarmements effectués, de 1744 à 1823, à celui de Marseille) I. 245.) curage de celui de Marseille) II. 370. (de l'Ile de Malte) V. 355. (de l'Ile du Goze) V. 355 (de Mlou) V. 55. (différences dans les tableaux des mouvements de celui de Marseille II. 193. (état des matières employées à la construction et à la réparation des navires de commerce dans celui de Marseille) II. 366. (état des navires Suédois entrés et sortis à celui de Marseille) II. 402. (état présentant le nombre des batiments de toute espèce appartenant à celui de Marseille) II. 361. (importations et exportations de celui de Marseille) I. 281. II. 368. III. 230. (machine à mater et à demater les navires dans celui de Marseille) II. 250. III. 572. 428. (mouvement de celui de Bordeaux) I. 249 (mouvement, de 1830 à 1839, de celui de Marseille) IV. 54. (moyens d'améliorer celui de Marseille) III. 486. (naturels ou caranques de la Ciotat) V. 54. (navires de toutes les nations entrés et sortis à celui de Marseille) I. 282. 233. II. 373. (projet d'agrandir celui de Marseille et d'en construire d'auxiliaires) V. 321. (projet de docks pour celui de Marseille) III. 489. IV. 168. (projet de renouveller les eaux de celui de Marseille) II. 447. (provenance et destination des navires entrés et sortis à celui de Marseille) II. 274. (statistique de ceux du département des Bouches-du-Rhône) I. 220.

—*Aux-perches* (chemin de fer de Villers-Cotterets au) III. 398.

Portugal (instruction en) II. 272. (places fortes du) IV. 123. (postes en) I. 369.

Postes voy. *Afrique*, *Amérique*, *Angleterre*, *Asie*, *Belgique*, *Bouton*, *Canada*, *Chine*, *Congo*, *Egypte*, *Espagne*, *Etats-Unis*, *France*, *Globe*, *Hottentots*, *Inde*, *Italie*, *Japon*, *lettres*, *Marseille*, *Mexique*, *Naples*, *Orgon*, *Perou*, *Pigeons*, *Pologne*, *Portugal*, *Prusse*, *Russie*, *Sardaigne*, *Siam*, *Suède*, *Suisse*, *Tartarie*, *terre*, *Toscane*, *Turquie*, (montant de leurs recettes en France et en Angleterre) III. 390. (ont été introduites par les français en Europe I. 367.

Potasse (quantité de son nitrate importée, en France) III. 348.

Potsdam (chemin de fer de Berlin à) III. 404. (population de) III. 404.

Poterie (produit, en Angleterre, de la) II. 286.

Poudingue voy. *Crau*, *géologie*, *Meyrargues*.

Prairies (à Orgon) II. 126. (dans le royaume uni et en France) III. 544. (en Corse) IV. 226.

Pressoir (portatif à huile) V. 392.

Preston voy. *soire*.

PRISON, chevalier (reçu membre correspondant) V. 435.

Primes voy. *France*.

Prisons voy. *pénitenciers* (à Malte) V. 367. (améliorations exigées par le régime des) V. 334. (en France) II. 426.

Prix voy. *concours* (proposés par la société d'encouragement pour l'industrie nationale) IV. 420.

Processions (que l'on fait à la Ciotat) V. 257.

Produits (consommations de ceux agricoles en France) IV. 277. dans la Grande-Bretagne) II.

281. 282. 283. 286. III. 583. (de Cabannes, d'Eygalières, de Mollèges, d'Orgon, de St Andiol, de Sénas, de Verquieres) II. 167. (de l'agriculture, en France) IV. 275. (de la Ciotat) V. 121. 206. (de Malte) V. 371. (des postes, en France et en Angleterre) III. 390. (en Angleterre) II. 283. 284. 286. III. 583. (en Prusse) IV. 240. 248. (que l'Ile de Malte tire de l'etranger et ceux qu'elle livre) V. 374.

Propositions (de donner une éducation musicale à six élèves choisis par la société de statistique de Marseille) V. 455. (de revoir le règlement de la société de statistique de Marseille et commission nommée à cet égard) III 280. 288. (d'un nouveau projet de recherches statistiques) IV. 399. 438. (qu'un membre de la société de statistique visite chaque année les magnaneries du département des Bouches-du-Rhône alors que va commencer l'éducation des vers à soie) III. 371. 430.

Propriété (chiffres de la division de la) III. 156.

Prud-hommes (de la Ciotat) V. 220.

PRUS voy. *vieillesse*.

Prusse (banques, société de commerce maritime, Landschaft, en) IV. 242. 243. (budget des pays occupés par l'armée française en) IV. 247. (chemins de fer en) III. 403. 413. (criminels en) I. 271. (étendue des forêts en) II. 394. (étendue, population et revenus, en 1805, de la) IV. 239. (industrie en) IV. 241. (instruction en) II. 273. (notes statistiques sur la) IV. 237. (organisation administrative sous Napoléon, de la) IV. 245. (places fortes de la) IV. 123. (postes en) I. 367. (production des regnes animal. végétal et minéral en) IV. 240. (revenus publics, contribution de guerre, ventes, saisies et confiscations, sous les Français, en) IV. de 248 à 251. (système de gouvernement en) IV. 241.

Puits (analyse des eaux de plusieurs de ceux de Marseille) V. 315. (de la Ciotat) V. 152.

Puyloubier (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 353.

Puy Ste Reparade (nombre des mendiants au) I. 51. (rapport de sa surface à sa population) I. 18. sol forestier du) III. 352.

Pyrale (insecte nuisible) II. 427.



Quais (à Marseille) II. 370. III. 486. IV. 69.

QUENIN voy. *aliments*, *antropologie*, *avant-propos*, *cabannes*,

culture, *eaux*, *Eygalières*, *fêtes*, *hôpitaux*, *maladies*, *Mollégès*, *monuments*, *Orgon*, *plantes*, *Saint Andiol*, *Senas*, *Verquières*, *zoologie*.

Quincaillerie (produit, en Angleterre, de la) II. 286.

R

Raab (chemin de fer de Vienne à) III. 403.

RANG voy. *histoire naturelle*.

Rapports (relatifs à quelques observations sur le commerce) I. 421. (sur des ateliers de piano) II. 481. (sur des prisons) II. 426. (sur des sujets d'agriculture) I. 140. 427. 565. IV. 46. 439. (sur des travaux de statistique concernant la Corse) I. 251. IV. 220. (sur la maison dite l'Ange Gardien) IV. 514. (sur la situation financière des Etats-Unis) II. 308. (sur la société générale des naufrages) IV. 143. 425. 429. (sur les eaux minérales des Camoins) III. 297. (sur les foires de Marseille) I. 548. III. 561. (instituteurs primaires, à Marseille, qui ont rendu le plus de services) III. 282. 832. (sur les salaires donnés dans les ateliers industriels à Marseille) II. 811. (sur les travaux et titres scientifiques de candidats) I. 284. 422, 572, 573. 574. II. 193. 305. 308. 428. 535. 568. III. 164. 166. 279. 564. IV. 144. 298. 514. 518. 519. V. 434. 442. 445. 452. 481. (sur l'état des consommations à Marseille) IV. 143. (sur l'instruction publique) IV. 440. (sur l'introduction de la lithographie à Marseille II. 478. (sur quelques travaux de géologie) II. 488. (sur un annuaire historique et statistique du Doubs) II. 534. (sur un mémoire relatif à la probabilité des résultats moyens des observations) III. 278. (sur un mémoire relatif au soufre et à son origine) V. 442. (sur un opuscule relatif à une inscription en vers du musée d'Aix) IV. 13. 140. (sur un procès verbal des séances du conseil général de la Charente) III. 507. 568. (sur un projet nouveau de recherches statistiques) IV. 411. (sur un tableau relatif à un tarif de l'or et de l'argent) IV. 140. (sur un traité d'économie politique) I. 285. (sur un traité de la garantie des matières d'or et d'argent) III. 161. (sur un vignoble) V. 343. (sur une brochure intitulée : le système continental et les Anglais) II. 311. (sur une brochure relative aux prisons et aux prisonniers) V. 442. (sur une histoire de la revolution à Marseille) II. 308. (sur une manufacture de crins) II. 485. (sur une notice relative aux constructions des maisons à Marseille) II. 534. (sur une notice relative aux

monnaies d'Alger) II. 805. (sur une statistique de la Grande-Bretagne) III. 523. 564. (sur une statistique de l'Ile de Malte) V. 445. (sur une statistique des hôpitaux et hospices de Marseille) I. 497. (sur une statistique des hôpitaux de Naples) II. 496.

Recrutement (tableau statistique des classes de 1830 à 1836, dans le département des Bouches du Rhône, au sujet du) II. 455. (tableau statistique des insoumis à rechercher au 1er janvier 1839, au sujet du) III 148. (tableaux statistiques de la classe de 1837, dans le département des Bouches du Rhône, quant au) III. 124.

REINAUD Jh. Toussaint (obtient une mention honorable) IV. 525. 554. 560. B.

Religion (à Malte) V. 359 (à Orgon) II. 80.

Religieuses (éloge de celles hospitalières) IV. 348.

Rennes (population de) IV. 504.

Rey (explication d'une planche relative à la coupe de la face méridionale de la carrière del) IV. 108.

Revenus (à Haïti) I. 264. (de Cassis) V 219. 256. (de Ceyreste et de Roquefort) V. 256. (de la Ciotat) V. 206. (de la Hollande et de la Russie) III. 538. (de la Prusse) IV. 248. (du département de la Charente) III. 518. (du royaume Uni) III. 546. (en Angleterre) III. 534. (progrès de celui de la France) I. 127. III. 538. 546.

RHALLY Georges Alex. (reçu membre correspondant) IV. 520.

Rhône (analyse de l'eau du) V. 818. (proportion des naissances illégitimes sur la totalité des naissances dans le département du) IV. 884.

Riblons (consommation et produit du traitement des) V. 415.

RICARD J. C. P. voy. *Doubs*, *rapports*.

Richesse publique (en Angleterre) III. 534.

RIFFAUD J. J. voy. *Chrétiens*, *Idolatres*, *Juifs*, *Musulmants*.

Riou (détails relatifs au pilotage de) II. 87.

RIVIÈRE LASOUCHÈRE J. H. L. voy. *Bouches du Rhône*, *Eaux* (reçu membre actif) IV. 520.

Rivières voy. *Britanniques*, *Durance*, *France*.

Riz (quantité qui en a été exportée aux États Unis) V. 390.

Roanne (chemin de fer d'Andresieux à) III. 397.

ROBIQUET F. voy. *Agriculture*, *Corse*, *Météorologie*, *population*, *vendetta*, (obtient une mention honorable) II. 557. 564.

Rocella Tinctoria (plante recueillie à Malte) V. 371.

ROGER (ex membre actif, rentré en cette qualité dans la société) III. 168.

Rognac (nombre des mendiants à) I. 49. (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 358.

Rognes (nombre des mendiants à) I. 51. (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 353.

Rognonac (rapport de sa surface à sa population) I. 21.

Romagoa (vallon de) V. 86.

Roman (digression sur le) V. 87.

Rome (considérations sur l'étymologie de) V. 86. (rapport de sa population à ses fous) IV. 356.

Roque d'Antheron (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 353.

Roquefort (ciment de) V. 81. (indigents à) V. 255. la composition de son ciment par qui découverte) IV. 557. (l'Archevêque de Bausset, né à) V. 277. (maladies à) V. 245. (n'a pris part à aucune réaction) V. 276. (nombre de porcs à) V. 207. (population de) V. 242. (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (récolte du blé à) V. 207. (ressources municipales, en 1838 et 1839, à) V. 256. (sol forestier de) III. 344. V. 191. (terrains incultes de) V. 191. (vin récolté à) V. 207.

Roque Martine (sol forestier de) III. 357.

Roques-hautes (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 353.

Roquevaire (nombre des mendiants à) I. 52. (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (sol forestier de) III. 344.

Rostand Alexis voy. *Épargne*.

Rouard E- A. B. voy. *Aix*. (obtient une mention honorable) IV. 535. 554. 560. B.

Rouen (nombre des faillites à) IV. 489.

Rougers (explication d'une planche relative à la coupe de la face occidentale de la carrière) IV. 109.

Rousset (n'a qu'un mendiant) I. 49. (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 353.

Roustan fils (obtient une mention honorable II. 559. 565.

Routes (à Malte) V. 352. (dans le département des Bouches du Rhône) III. 480. IV. 66. (état de celles du département de la Charente) III. 517.

— *Royales* (de Paris à Antibes, et de Paris à Toulon) III. 49. (de Toulon à Sisteron et d'Aix à Montauban) III. 495. (leur état sous le rapport de l'entretien, d'Orgon à Cavaillon, de Marseille à la Ciotat) IV. 57.

— — *et départementales* (en France) IV. 493.

Roux P^re^ Martin voy. *agriculture*, *aliénés*, **Auzière**, *avant-propos*, *avis*, *bains*, **Boeuf**, *bruants*, *Camoins*, *commerce*, *concours*, *congrès scientifique*, *consommations*, **Dambremont**, de **Mazenod** Ch Fortuné **Duc d'Orléans**, *embellissements*, *enfants trouvés*, *engrais*, **Félix de Beaujour**, *foires*, *forets*, *France*, *hôpitaux*, *hospices*, **Huguet**, *huiles*, *industrie*, *inondations*, *institut*, **Lepasquier**, *Lyon*, *maisons*, *Marseille*, *médailles d'honneur*, *Méditerranée*, *mendicité*, *météorologie*, *monarchie*, *musique*, *nota*, *notes*, *orages*, *orangers*, *ouvriers*, *pauvres*, *ponts et chaussées*, *ports*, *propositions*, *rapports*, *Russie*, *Sainte Baume*, **Semerie**, *société de statistique de Marseille*, *statisticiens*, *table des matières contenues dans les cinq premiers volumes du répertoire des travaux de la société de statistique de Marseille*, *table particulière de chaque tome de ce repertoire*, **Tardieu**, **Thomas**, **Toulouzan**, Nicolas, *vignobles* (obtient une médaille d'honneur en vermeil) V. 474. 477.

Roux Xav. voy. *machines*, *navires*, *port*, *statistique*, (est reçu membre actif) II. 535.

Royaume uni voy. *Angleterre*, *Britanniques*, *Grande-Bretagne*, *Irlande* (division de la population dans le) III. 529. (immen-

ses avantages du commerce dans le) III. 537. (principales causes des crimes dans le) III. 540. (revenu, dépenses, dettes et forces militaires du) III. 538. (son commerce comparé à celui des principales puissances maritimes) III. 536. (tableau statistique comparatif de ce royaume avec la France; tableau qui résume tout ce qui a rapport à l'étendue et à la division agricole, à la population, à l'agriculture, au produit des mines, au commerce, à la navigation, aux finances, à la marine militaire et à l'armée de terre, à la statistique judiciaire, enfin à l'instruction publique du) III. 544.

Ruches voy. *abeilles*, *attique*, *Cassis*, *Ceyreste*, *hymète*, *pantélique*.

Russie voy. *Moscou*. *St Petersbourg* (chemins de fer en) III. 474. (commerce en) IV. 417. (état de l'industrie manufacturière en) IV. 416, (exportations, importations, navires et navigation en) IV. 418. 419. (importance de son commerce avec Marseille) III. 282. (instruction en) II. 273. 500. III. 542. V. 366. (longévité en) I. 269. II. 385. (marine en) II. 280. (naissances et décès en) II. 385. (places fortes de la) IV. 12. 4. (population en) V. 860. (postes en) I. 367. III. 385.

S

Saint Andiol (consommations et produits de) III. 171. (contributions directes et indirectes de) II. 164. (description de) II. 56. (étendue et division des terres par nature de culture et revenu imposable) II. 152. (population de) II. 162. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (recettes et dépenses de) II. 175. (sol forestier de) III. 355.

Saint Antonin (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 845.

St.-Cannat (nombre des mendiants à) I. 51. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 847.

St.-Chamas (nombre des mendiants à) I. 52. (port de) IV. 68. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 847.

St.-Estève de Janson (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 849.

S.-Étienne voy. *Andresieux*, *Lyon* (population de) IV. 504.

SAINT-FERRÉOL voy. *Commerce*, *Marseille*, *mendicité*, *population*, *rapports*.

St.-Germain (chemin de fer de Paris à) III. 397.

St.-Jean de Garguier (inscription, médailles, etc., trouvées à) III. 444. (un mot sur) III. 442.

St.-Marc (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III, 351.

St.-Mittre (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 17, (sol forestier de) III. 351.

St.-Paul (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 352.

St.-Pétersbourg (population de) III. 376 (rapport de sa population à ses fous IV. 356.

St.-Pierre de Mezoargues voy. *Mezoargues.*

St.-Quentin (population de) IV. 504.

St.-Remy (nombre des mendiants à) I. 52. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier de) III. 358.

St.-Savournin (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (sol forestier de) III. 344.

St.-Vaast voy. *Denain.*

St.-Victoret (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 354.

Ste. Baume (un mot sur un aperçu concernant la) IV. 560.

Stes. Maries (rapport de sa surface à sa population) I. 22. (sol forestiers des) III 358. (un seul mendiant est aux) I. 49.

Saisons (commencement des) I. 125.

Salades (leurs espèces à Orgon). II. 124.

Salaires voy. *Marseille*, *rapports.*

Salles d'asile (dans le département de la Charente) III. 512. (école normale, à Marseille, de directrices des) V. 337. (rapport sur celles de Marseille) I. 473. (un mot sur les) V. 324.

Salon (commerce des garances à) I. 105. (commerce des laines à) I. 100. (établissements de divers genres d'industrie à) I. 93. (état des amandes qui alimentent le commerce de) I. 102. (état du commerce à) I. 91. (fabrication de la soie à) I. 97. (fabrication d'huiles à) I. 95. (importance du commerce des chardons à) I. 104. (industrie à) I. 93. (n'a qu'un mendiant) I. 49. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 353. (statistique des bestiaux qui entrent dans le commerce de) I. 100.

SANGUINETTI voy. *Faillites.*

SANTI (mention honorable accordée à l'opticien M.) IV. 528. 557. 560. C.

Sardaigne (places fortes de la) IV. 126. (postes en) I. 270.

SAUTTER J F. voy. *Mendicité.*

SAUVÉ saint Cyr. L. (est reçu membre correspondant) V. 453.

Savenay (céréales produites par l'arrondissement de) I. 249. (impots à) I. 249. (manufactures à) I. 250. (nombre et produit des marais salans de) I. 250. (population de) I. 249. (statistique administrative sur l'arrondissement de) I. 247.

Savon (encouragements mérités par la fabrication de celui de palme) I. 167.

Savonneries voy. *Industrie* (leurs résidus considérés comme engrais) IV. 558.

Saxe (chemins de fer en) III 406. (places fortes de la) IV. 127.

Schlebusch voy. *Harkorten*.

SEBASTIANI, vicomte Tiburce (est reçu membre honoraire) I. 574.

Sécheresse (notice sur celle de 1839, à Marseille) IV. 440. 515.

Secours (à la Ciotat) V. 254. 255. (maisons, à Londres, de) II. 273.

SEGUR (de) DU PEYRON (est reçu membre correspondant) III. 282.

Seine (proportion des naissances illégitimes sur la totalité des naissances dans le département de la) IV. 385.

Sel (l'un des produits à Malte) V. 372.

Selby (chemin de fer de Leeds à) III. 399.

Sémailles (rapport sur celles du printemps de 1837, à Marseille) I. 422. 565. (rapport sur celles d'automne, pour 1837, à Marseille) II. 199. (rapport sur celles du printemps, en 1838 et 1839, à Marseille, et sur les produits agricoles) II. 309. III. 475. (rapport sur celles du printemps, en 1841, à Marseille) V. 340.

Sémences voy. *Sémailles*.

SEMERIE Antoine (décès de) I. 569. (éloge historique de) II. 553.

Semoir-Hugues (avantages qu'il présente à l'agriculture) I. 271.

Senas (contributions directes et indirectes de) II. 164. (description de) II. 51. (étendue et division des terres par nature de culture et revenu imposable de la commune de) II. 149. (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (recettes et dépenses à) II. 175. (sol forestier de) III. 359. (tableau de la population, de sa division et de ses mouvements à) II. 160. (tableau des produits et des consommations à) II. 168.

Septèmes (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 353.

Séricicole voy. *cocons*, *département des Bouches-du-Rhône*, *industrie*, *Magnanerie*, *Marseille*, *soie*, *vers à soie*.

Sexes (leur rapport en Suède) II. 383.

Sezerista ou *Sezarista* voy. *Ceyreste* (etymologie de) V. 97.

Siam (postes dans le royaume de) I. 372.

SICARD (le capitaine) voy. *Europe*, *places fortes*.

Sicile (places fortes en) IV. 117.

SIGNORET (obtient une médaille d'honneur en argent IV. 529. 555. 560. B.

Simiane (rapport de sa surface à sa population) I. 18.

Société de statistique de Marseille (ce que, pour se rendre très utile, doivent faire les sociétés de statistique et notamment la) IV. 211. (compte-rendus des travaux de la) II. 544, IV. 533. (extrait des séances de la) I. 138. 279. 419. 564. II. 185. 299. 423. 533. III. 159. 277. 423. 556. IV. 130. 291. 431. 513. V. 433. (fonctionnaires de la) I. 576. II. 568. III. 568. IV. 563. V. 485. (importance de ses services) 1. 3 (jugée vers la fin de ce siècle) II. 561. (nombre des médailles d'honneur décernées par la) IV. 551. (nouveau projet de recherches

statistiques proposé à la) IV. 399. (opinion de plusieurs savants sur la) III. 558. (plan du répertoire des travaux de la) I. 5 (quelques mots sur des discours concernant la) I. 138. II. 185. 543. III. 159. 160. V. 438. 438. (rapport et discussion sur un nouveau projet de recherches statistiques, proposé à la) IV. 433. 435. (répertoire des travaux de la) I 4. (séances publiques de la) II. 543. IV. 531. (ses travaux relatifs à la mendicité) I. 24. (tableau des membres de la) I. 576. II. 569. III. 569. IV. 565. V. 486.

Sociétés savantes (un mot sur un discours relatif à l'union des) V. 455.

Soie voy. *industrie* (fabrication, à Salon, de la) I. 97. (filatures, à Orgon, de) II. 141. (qualité, à la Ciotat, de la) V. 202.

Soieries (produits, consommations, importations et exportations, en Angleterre et en France des) II. 284.

Sol voy. *La Ciotat* (ses différentes espèces en France) IV 494.

— *Forestier* voy. *forêts*.

Soleil (transmission de la lumière du) I. 125.

Son (sa transmission dans l'air et dans l'eau) I. 124. 125.

SOREL voy. *fer*.

Soudes voy. *industrie* (fabrication de celles factices) II. 243. (importation, en France, du nitrate de) III. 548.

Soufre voy. *industrie* (raffineries, à Marseille, de) II. 240. rapport sur un mémoire au sujet de l'origine du) IV. 414. 442.

Soupes (distribution, en 1812, de celles dites économiques aux indigents du canton de la Ciotat) V. 255.

Souras (explication d'une planche relative à la coupe de la carrière del) IV. 110.

Sources (du canton de la Ciotat) V. 152.

Sourds muets (recherches statistiques sur les) I. 391. (succès obtenus, à Marseille, dans l'éducation des) V 323.

Southampton (chemin de fer de Londres à) III. 399.

STANCOVICH voy. *huile*, *pressoir*.

Statisticiens (récompenses accordées à des) II. 563. IV. 524. V. 474. 477.

Statistique voy. *Doubs* (administrative sur l'arrondissement de Savenay) I. 247. (agricole de la France) IV. 252. (allégorique et historique sur les œufs recueillis, etc., en France) II. 514. (appliquée à l'étude de la pleuropneumonie) I. 383. (avantages de la) I. 3. II. 185. (commerciale de la France) III. 548. (comparative du royaume de Belgique et de la France) III. 385. (comparative du royaume uni et de la France) III. 544. (de calculeux) I. 399. (de sourds-muets) I. 391. (de suicides) I. 269. (de la Corse) I. 251. IV. 220. (de la France V. 448. (de la Grande-Bretagne) III. 523. 564. (de l'industrie du fer) V. 407. des accouchements faits à Paris) I. 399. (des chanvres en France) II 512. (des établissements du commerce de Marseille) II. 230. des criminels à Londres et à Paris) II. 270. (des industries et des industriels à la Ciotat) V. 236. (des vignobles de France) I. 411. (discours sur la) II. 544. (du canton d'Orgon) II. 5. (du terrain que la vigne occupe en France) I. 414. (générale de la

France, entreprise sans succès, en 1810) IV. 258. (générale du royaume de Suède) II. 375. (rapport sur celle médicale de l'Italie) III. 378. (sur des opérations de taille) II. 406. (sur le canton de la Ciotat) V. 37. (sur le recrutement dans le département des Bouches-du-Rhône) II. 455. III. 134. 148. (sur les maladies particulières aux femmes) II. 403. (sur l'industrie séricicole de la commune de Marseille) II 474. (sur l'industrie séricicole du département des Bouches-du-Rhône) II. 458.

Stockton voy. *Darlington*.

Strasbourg voy. *Bale* (nombre des faillites à) IV. 489.

Subsistances (état de l'économie politique, au quatrième siècle, au sujet du travail et des) III. 155.

Sucre voy. *industrie* (fabriques, en France, de celui de betterave) II. 287. (importations, exportations, consommations, en Angleterre, du) II. 287. (importé, en 1839, en France) III. 548. (raffineries de sucre) II. 240. 243.

Suède (agricultures en) II. 386. (aliénés en) II. 399. (armée en) II. 396. (budget en) II. 395. (céréales ensemencées en) II. 387. (climat de la) II. 378. (crimes et délits et faillites en) II. 397. (dissolutions de mariage en) II. 398(état de l'agriculture en) II. 385. (état de son commerce direct avec Marseille) II. 393. (étendue des forêts en) II. 394. (fabriques, leur nombre, leurs produits en) II. 391. (importations, exportations et prix moyen du blé en) II. 387. (impôts en) II. 394. (instruction publique en) II. 399. (longévité en) II. 384. (luxe en) II. 398. (marine en) II. 380. 391. (mines et leurs produits en) II. 387. (moyenne annuelle des décès en) II. 384. (nature et valeur des exportations, et marchandises importées en) II. 392. (navires en) II. 392. (nombre des bestiaux et autres animaux domestiques en) II. 388. (nombre des négociants en) II. 395. (origine des habitants de la) II. 381. (ouvrages imprimés en) II. 400. (ouvriers en) II. 391. (places fortes en) IV. 127. (plantes en) II. 388. (population de la) II. 381. (postes en) I. 368. (rapport des sexes et terme moyen des naissances, des mariages, et proportion des enfants illégitimes aux légitimes en) II. 383. (revenu net des douanes en) II. 394. (statistique générale du royaume de) II. 375. (suicides en) II. 393. (superficie de la) II. 377.

Suédois (caractère du) II 396.

Suès (sol forestier de) III. 250.

Suicides (à Marseille) IV. 369. 370. 371. 373. 379. (en Suède) II. 398. (ne sont pas rares à Cassis et à la Ciotat) V. 246. (statistique de) I. 269. (tableau de ceux constatés à Paris) IV. 502.

Suisse (caisses d'épargne en) III. 555. (postes en) I. 370.

Sulfatage (est un moyen préservatif de la carie du froment) I. 408.

Superstitions (chez les habitants de la Ciotat) V. 270.

Swanington (chemin de fer de) Leicester à) III. 499.

T

Tabacs (consommés, dans le premier arrondissement du département des Bouches-du-Rhône) I. 78. (exportés aux États-Unis) V. 390. (manufacture, à Marseille, des) I. 71. II. 249.

Table (des matières contenues dans les cinq premiers volumes du répertoire des travaux de la société de statistique de Marseille) V. 529.

Tables (particulières des cinq volumes du répertoire des travaux de la société de statistique de Marseille) I. 601. II. 593. III. 595. IV. 533. V. 522.

Tablettes-statistiques I. 123. 247. 336. 554. II. 177. 263. 375. 564. III. 155. 231. 377. 507. IV. 75. 215. 414. 485. V. 348.

Taille (relation statistique d'opérations de) II. 406.

TANCHOU voy. *femmes*.

Tannerie (fabriques de) II. 241. 245.

Tarascon (nombre des mendiants à) I. 52. (projet d'un canal de Bouc à) III. 493. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier de) III. 359.

TARDIEU P.-H.-A. (éloge historique de) II. 551.

Tartarie (postes en) I. 372.

Tauroentum (considérations sur) V. 63.

Tempérance (sociétés aux États-Unis, de) I 405.

Temps (pronostics généraux du) I. 125.

Termonde voy. *Gand* (chemin de fer de Malines à) III. 412.

Terrains voy. *département des Bouches-du-Rhône*, *La Ciotat*, *Luynes*, *Marseille* (comment les Maltais ont su s'en procurer un artificiel) V. 369.

— *à gypse d'Aix* (étude du) III. 80.

— *à lignite* (localités où on le trouve) III. 59.

— (d'eau douce supérieur) III. 124.

— *de craie* (localités qu'il occupe et ses caractères) III. 46.

— *Jurassique* (caractères du) III. 29.

Terres voy. *Cabannes*, *Eygalières*, *Mollegès*, *Saint Andiol*,

Senas, *Verquières* (accroissement de la chaleur dans l'intérieur de la) I. 266. (coup d'œil statistique sur les postes chez tous les peuples de la) I. 366. (dans le royaume Britannique) III. 526 (division, à Orgon, des) II. 101. (longueurs des nuits des principaux lieux de la) IV. 285. (mortalité des peuples de la) I. 130. (recherches sur la grandeur et la forme de la) IV. 508.

Territoire (de la France) IV. 278. (de l'empire Britannique) III. 527. (induction tirée du nombre des charrues pour établir l'étendue de celui de la France) IV. 257. (procédé d'ARTHUR YOUNG pour apprécier l'étendue de celui de la France) IV. 255.

Teste (chemin de fer de Bordeaux à la) III. 398.

Thann (chemin de fer de Mulhouse à) III. 398.

Thé (consommation à Naples, en Angleterre, en Autriche, en Dannemark, en France, en Hollande, en Russie, en Sicile, dans les États Romains, les États Sardes, de) II. 287.

Théâtre (la cité valette a un seul) V. 368.

THEVENAU voy *éducation*, *propositions*.

Tholonet (brèches du) III. 91. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier du) III. 354.

THOMAS J. A. M. (sa mort) III. 429. (éloge historique de) IV. 544.

Tirlemont voy. *Waremme* (chemin de fer de Louvain à) III. 412.

Tireries (consommation et produits de) V. 414.

Tirol (places fortes du) IV. 114.

TOCCHY E. B. voy. *engrais*, *Marseille*, *Monnaies*, *Roquefort* (est reçu membre actif) II. 305.

Toiles (produits, en Angleterre et en Belgique, de celles de lin) II. 284. III. 237.

Tolerie (consommation et produits de) V. 415

Tolwitz (chemin de fer de Durremberg à) III. 408.

Tonneleries (fabriques, à Marseille, de) II. 241. 243.

Tonnerre voy. *météorologie*, *orages* (effets, pendant une orage, du) I. 146.

Topographie (articles de) I. 289. 433. II. 8. 201 433. III. 169. IV. 556. V. 41. 350.

Toscane (postes en) I. 370.

TOULOUZAN Nicolas (sa mort) IV. 301. (éloge historique de) IV. 546.

TOULOUZAN P. A. (est reçu membre actif) V. 446.

Travail (état au quatrième siècle de l'économie politique au sujet du) III. 155.

Transit (commerce, en France, de) II. 414. IV. 218.

Tréfileries (leurs consommations et produits) V. 415.

Trets (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 354.

Trévoltini (nouvelle espèce de vers à soie, à laquelle on a donné le nom de) IV. 129.

Troubadours (fournis par Marseille dans le troisième siècle) IV. 165.

Turin (rapport de sa population à ses fous) IV. 356.

Turquie (postes en) I. 368. III. 386.

U

Universités (de Cambridge, de Londres, d'Oxford) II. 272. (en Russie) II. 500. 502.

Usages (à la Ciotat) V. 261 et suivantes, dans le canton d'Orgon) II. 65.

Usines voy. *fabriques*, *industrie* (dans le département de la Charente) III. 518.



Vaisseaux (en Angleterre et en France) III. 538. (étimologie du vallon qui a le nom de) V. 43. (historique et description de celui qui a reçu le nom de Friedland) III. 394. (leur nombre, à la Ciotat, au dix-septième siècle) V. 231

Valette (cité de Malte, par qui fondée) V. 353. (instruction publique à la cité) V. 366. (n'a qu'un théâtre) V. 368. (population et description de la cité) V. 354.

VALLET D'ARTOIS J. F. (est reçu membre correspondant) V. 453.

Vallon (étimologie d'un) V. 43. (statistique de celui de Vaucluse) I. 374.

VALZ J. E. B. voy. *Marseille*, *météorologie*, *observations*, *orages*, *ports*, *pluies*, *sécheresse* (est reçu membre actif) II. 535.

Vapeur (établissements de la Ciotat, à) IV. 529. 555. V. 237. (nombre, aux États Unis et en France, des navires à) I. 136. (nombre, aux États Unis, des machines à) IV. 288. (nombre en Angleterre, des bateaux à) I. 137. (nombre, en Suède, des navires à) II. 392. (rapport sur une fabrication, à Marseille, de machines à) II. 497.

Variole (décès causés dans la ville de Paris par la) IV. 502.

Varsovie (population de) III. 408.

Vaucluse (statistique du vallon et de la fontaine de) I. 374.

Vauvenargues (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 355.

Velaux (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 354.

Vendetta (en Corse) I. 260.

Venelles (galerie romaine sous la montagne de) II. 189. 197. IV. 132.

Venise (chemin de fer entre Milan et) III. 409 (population de) III. 410.

Ventabren (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 354.

Vermicelles (fabriques de) II. 241. 249.

Verne (analyse des eaux du) V. 314.

Vernegues (rapport de sa surface à sa population) I. 22. (sol forestier de) III. 359. (un seul mendiant est à) I. 49.

Verone (population de) III. 410.

Verquieres (contributions directes et indirectes de) II. 164. (description de) II. 59. (étendue et division des terres par nature de culture et revenu imposable de la commune de) II. 154. (rapport de sa surface à sa population) I. 22. (recettes et dépenses de) II. 175 (sol forestier de) III. 359. (tableau de la population, de sa division et de ses mouvements à) II. 159. (tableau des produits et consommations de) II. 173.

Verre (fabriques, à Marseille, de) II. 241. 244. (sa fabrication, par qui introduite en Provence) II. 244.

Verrerie (produit, en Angleterre, de la) II. 286.

Vers à soie (application de la méthode salubre à l'éducation des) III. 364. (éducation, etc., à Orgon, des) II. 181. (éducation, dans la magnanerie de M. J. BONNET, des) III. 366. (introduction de leur éducation en Belgique) III. 236. (nouvelle espèce de IV. 129. (proposition qu'un membre de la société de statistique de Marseille visite chaque année les magnaneries du département des Bouches-du-Rhône, alors que va commencer l'éducation des) III. 371. 430. (résultats obtenus, dans la magnanerie de M. J. BONNET, de l'éducation des) III. 369. (utilité du fumier produit par la litière des) II. 134.

Versailles (chemin de fer de Paris à) III. 397. 398. (population de) IV. 505.

Viande (quantité et valeur de celle consommée en France) IV. 283.

Vicence (population de) III. 410.

Victorieuse (cité de Malte; ce qu'elle fut jadis; ce qu'elle est aujourd'hui et nombre de ses habitants) V. 354.

Vie voy. *longévité* (sa durée en France) III. 166.

Vieille (cité de Malte; sa population, etc.) V. 354.

Vieillesse (maladies de la) II. 295.

VIENNE (est reçu membre correspondant) V. 450.

Vienne (en Autriche) voy. *Bochnia*, *Raab* (population de) III. 403.

Vigne (culture, dans le département des Bouches-du-Rhône, de la) IV. 461. 515. (en Corse) IV. 226 (espèces, à Orgon, de) II. 112. (frais d'exploitation d'un hectare de terre et produits, d'après l'ancien système, et d'après un nouveau système de culture de la) IV. 475. 477. (mémoire sur la culture et la taille de la) I. 158 (ravages d'une chenille présentant les caractères de la pyrale de la) II. 427. (statistique du terrain qu'elle occupe en France) I. 414.

Vignobles (extrait d'un rapport sur les travaux exécutés dans un) V. 343. 489 476. (statistique de ceux de France) I. 411.

Viguier voy. *vigne*.

Vilhena (cité de l'Ile de Malte; sa population) V. 354.

Villeneuve (de) H. B. voy. *combustibles*, *engrais*, *industrie*, *ouvriers*, *rapports*, *Roquefort*, *soufre*, *vapeur*, *Venelles*.

Villermé voy. *conceptions*, *naissances*.

Villers-cotterets voy. *port-aux-perches*.

Vingtrinier (auteur d'un ouvrage sur les prisons) V. 142.

Vins (de la Ciotat) V. 199. (diverses qualités de) I. 418. (histoire de celui muscat) V. 140. (moyenne de celui de Cassis, de Ceyreste, de la Ciotat et de Roquefort) V. 207.

Vintras A.-A. (est reçu membre actif) III. 279.

Vitesses comparatives (considérations à cet égard) III. 420.

Vitrolles (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 354.

Vivre (manière, à *Orgon*, de) II. 69.

Volailles (à Orgon II. 137.



Walker (est reçu membre correspondant) V. 435.

Waremme voy. *Ans* (chemin de fer de Tirlemont à) III. 412.

Wire (chemin de fer de Preston à) III 399.

Witby voy. *Pickering*.

Withstable (chemin de fer de Canterbury à) I I. 399.

Wurtemberg (chemins de fer dans le royaume de) III. 414. (instruction dans le pays de II. 273. (places fortes dans le) IV. 128.

W.P.

Z

Zinc (importation, en France, de) III. 548.

Zoologie (tout ce qui s'y rattache à Orgon) II. 35.

OMISSIONS

Qui ont eu lieu par erreur typographique, ou par inadvertence, à la table génerale ci-dessus.

Acajou (quantité importée, en France, des bois d') III. 548.

Bibliothèques (en Russie) II. 503.

Bœufs (nombre en Angleterre, en France, en Suède, des) II. 388.

Chèvres (quantité, en Angleterre, en France, en Suède, de) II. 388.

Géologie (rapport sur un ouvrage à la portée des gens du monde sur la) V. 446.

LAUTARD J.-B^te^ voy. *aliénés*, *folie*, *fous*, *hospices*, *lepreux*, *Marseille*, *population*, *suicides*,

Marchandises (qui offrent le plus de ressources pour le trésor) III. 549.

Moutons (nombre en Angleterre, en France, en Suède, des) II. 288.

Rhum (quantité qui en a été importée et exportée à Cuba) I. 136.

Rochers (que présente la superficie de la Corse) IV. 228.

FIN

De la table des matières des cinq premiers volumes du Répertoire des travaux de la Société de *statistique* de Marseille.

tenu

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

Sous la direction de M. P.-M. ROUX,

Tome Quatrième.

MARSEILLE,

IMPRIMERIE DE [illegible], RUE 2de CALADE, N° 1.

[illegible].

Conditions de l'Abonnement.

Le Répertoire des Travaux de la Société de Statistique de Marseille se compose de quatre livraisons par an. Elles paraissent à des époques indéterminées, mais autant que possible de trois en trois mois et forment un volume in-8° de 600 pages environ, qui est terminé par une table des matières.

Chaque livraison est divisée en trois parties qui renferment : 1° des mémoires, observations, tableaux et généralement tout ce qui a paru digne d'être imprimé parmi les travaux essentiellement statistiques concernant Marseille et le département des Bouches-du-Rhône. 2° Sous le titre de *Tablettes Statistiques*, des articles de statistique universelle, originaux ou extraits des recueils périodiques ou d'autres ouvrages. 3° Un extrait des procès-verbaux des séances de la Société.

Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par an, à 6 fr. pour Marseille, 10 fr. pour la France, 12 fr. pour l'étranger.

Les Journaux, Recueils périodiques, Mémoires ou Transactions des Sociétés savantes, sont reçus en échange, comme les Éditeurs en ont exprimé l'intention.

Tous les envois : lettres, paquets, argent, etc., doivent être adressés *francs de port* à M. le docteur P.-M. Roux, Secrétaire perpétuel de la Société, Directeur du Répertoire, rue des Petits-Pères, n° 11, à Marseille.

…ées, se montre en stratification …ire schistoïde supérieur.

…re un calcaire sans stratification ap… sombre et d'une compacité plus gran…ose l'étage moyen. Cette roche violem…it avoir déplacé les couches qui la sur… les dépôts diluviens qui ne paraissent …ngés dans leur position depuis l'époque …n.

…èmes de couches calcaires appartiennent …que et moyen et se rattachent au système …s à bélemnites de M. Dufrénoy.

PLANCHE DEUXIÈME.

…a face occidentale de la carrière Rougère.

…comprend un seul étage de la formation du …ique, l'étage moyen et de plus les brèches … et les dolomites compactes sans trace de

…yen jurassique se compose de deux systèmes … le supérieur formé par des couches concen… ont pris cette disposition, lorsquelles ont … mais sans se briser, ni perdre leur conti…rallélisme.

… formé par des couches légèrement incli…vers l'ouest, régulièrement stratifiées et …èles. Par l'effet de leur exhaussement, …sent avoir fait prendre, à celles qui …ette singulière disposition.

…dolomitiques sont composées dans cette …rdres de dépôts.

… le plus récent est formé par un grand … dolomitiques noyés dans une pâte ou …es plus ou moins désagrégées de la même …paraissent avoir été lancés en l'air par



RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

Sous la direction de M. P.-M. ROUX,

Tome Cinquième.

MARSEILLE,

IMPRIMERIE DE CARNAUD FILS, RUE 2me CALADE, n° 1.

1841.

Conditions de l'Abonnement.

Le Répertoire des Travaux de la Société de statistique de Marseille se compose de quatre livraisons par an. Elles paraissent à des époques indéterminées, mais autant que possible de trois en trois mois et forment un volume *in-8°* de 600 pages environ, qui est terminé par une table des matières.

Chaque livraison est divisée en trois parties qui renferment : 1° des mémoires, observations, tableaux et généralement tout ce qui a paru digne d'être imprimé parmi les travaux essentiellement statistiques concernant Marseille et le département des Bouches-du-Rhône. 2° Sous le titre de *Tablettes Statistiques*, des articles de statistique universelle, originaux ou extraits des recueils périodiques ou d'autres ouvrages. 3° Un extrait des procès-verbaux des séances de la Société.

Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par an, à 8 fr. pour Marseille, 10 fr. pour la France, 12 fr. pour l'étranger.

Les Journaux, Recueils périodiques, Mémoires ou Transactions des Sociétés savantes, seront reçus en échange, si comme les Éditeurs en ont exprimé l'intention.

Tous les envois : lettres, paquets, argent, etc., doivent être adressés *francs de port* à M. le docteur P. M. Roux, secrétaire perpétuel de la Société, Directeur de l'Imprimerie, rue des Petits-Pères, n° 11, à Marseille.

